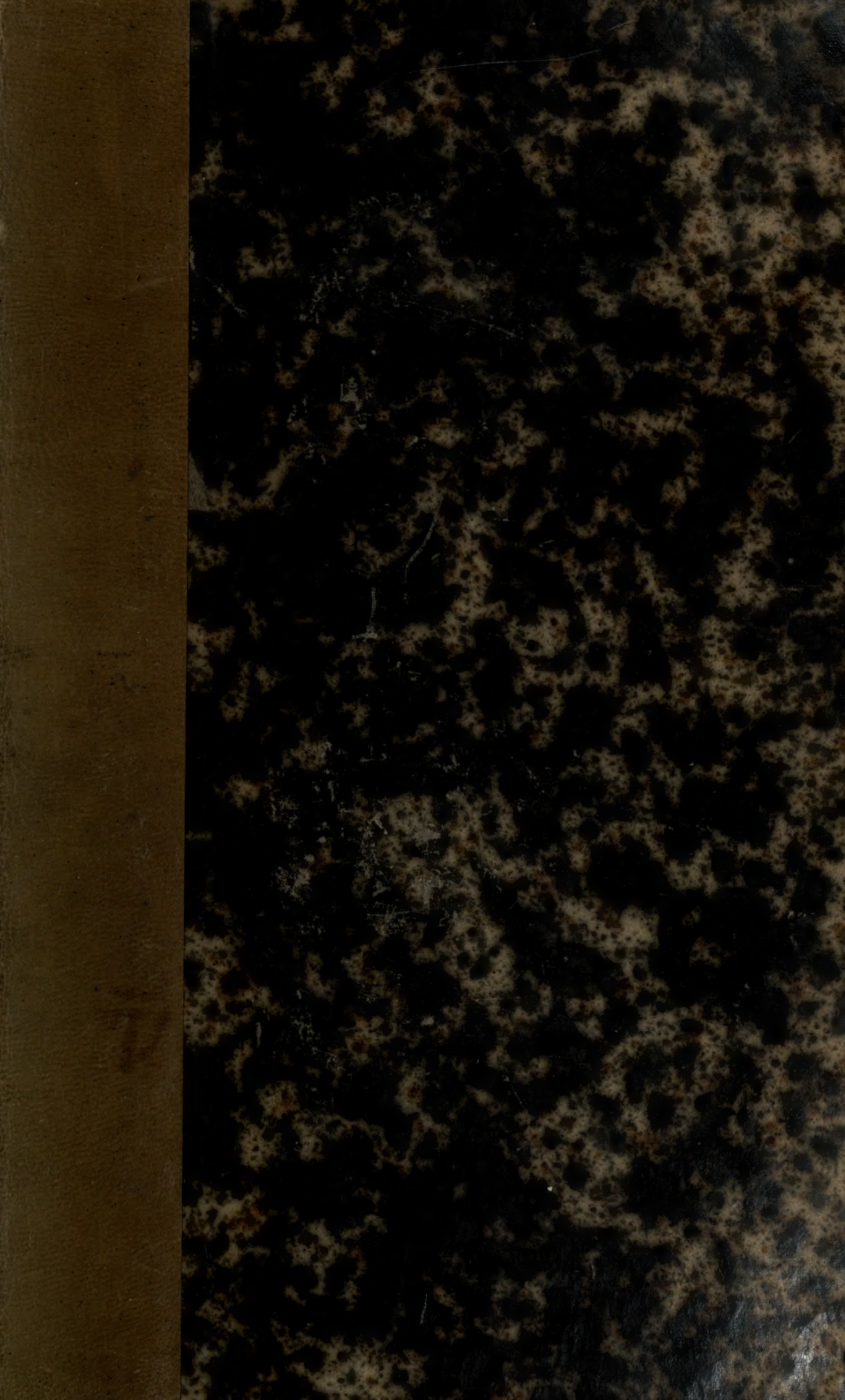






JOURNAL ASIATIQUE

SIXIÈME SÉRIE

TOME III

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BARBIER DE MEYNARD, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL,
CHERBONNEAU, DEFRÉMERY, DUBEUX, DUGAT
DULAURIER, GARCIN DE TASSY
STAN. JULIEN, KASEM-BEG, MOHL, MUNK, REGNIER, REINAUD
RENAN, SÉDILLOT, DE SLANE
WOEPCKE ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

SIXIÈME SÉRIE

TOME III



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIV

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1864.

GRANDE INSCRIPTION

DU PALAIS DE KHORSABAD.

COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE.

§ II. — PARTIE HISTORIQUE.

CAMPAGNES DE SARGON.

A. — CAMPAGNE CONTRE ELAM (721 AVANT J. C.).

Ligne 23. Après le préambule, Sargon entre en matière et dit : *Ultu ris śarrutiya adi XV karriya sa.* « (Ce fut) depuis le commencement de ma royauté jusqu'à ma quinzième campagne (que).... »

Le sens du mot *karriya*, qu'on peut lire encore *kirriya*, ou, à une époque plus ancienne, *girriya*, suivant les différentes valeurs du signe de la première syllabe, est sûrement « campagne. » Il se trouve dans toutes les inscriptions dans ce sens; son idéogramme est (*E. M.* t. II, p. 114, n° 170). Ce mot semble se rattacher à la racine sémitique גור « migrare, peregrinari, » de sorte que *girru*, plus tard *kirru*, serait réellement « l'expédition, le voyage. »

Au lieu de *ris* רֵאשׁ « tête, » on lit souvent (par exemple, *Obél. Nimroud*, l. 22) *surrat* שֻׁרַּת « commencement. »

Comparez pour *ultu*, *E. M.* t. II, p. 168, 187, 200; *G. A.* § 202; *R. Beh.* p. 7.

Les quinze campagnes de Sargon se trouvaient indiquées dans l'inscription des *Annales*. (Voir *Sargonides*, p. 19.)

La bataille entre Sargon et Houmbanigas, citée dans l'inscription de Nimroud, l. 7, et celle des Barils, l. 17, est ainsi indiquée : *śar sa in ribit Kalu itti Ḥumbanigas sar Elamti innamru* « le roi qui fut vu dans les plaines de *Kalu* avec Houmbanigas, roi d'Élam. »

Le nom de *Ḥumbanigas* est un nom susien, et se rattache à ceux qu'on connaît déjà. Ce nom est composé de *Ḥumba*, nom d'un dieu, et de *nigas*, qui peut signifier « protéger, » s'il est permis d'alléguer le médoscythique *nisgi*, qui a cette signification. Ordinairement le nom est écrit avant le signe [cuneiform sign], qui a la valeur de *lum* et de *ḥum;* mais le nom est aussi écrit *Ḥu um-ba-ni-ga as*, ce qui tranche la question de la prononciation. (Compar. *B.* pl. LXV, 1, l. 3.)

Nous puisons la transcription *hapiktasu* הַפִּכְתַשׁוּ dans l'expression הפך « tourner, » du Prisme de Tiglatpileser I, où elle se trouve souvent (par exemple col. III, l. 23; col. IV, l. 17; col. V, l. 76, 98; col. VIII, l. 81).

B. — CAMPAGNE DE SAMARIE (721 AVANT J. C.).

Samirina almi aksud.

L'identification du groupe de ville avec Samarie a déjà été faite par M. de Saulcy.

Quant aux mots *almi aksud*, ils reviennent souvent. On pourrait lire *alvi* et rattacher le mot à la racine לוה « approcher ; » nous avons (*G. A.* § 204) accepté cette transcription ; néanmoins rien ne nous oblige à ne pas admettre ici un changement de *v* en *m*, comme nous le voyons dans le mot ארגמן, et ארגון « pourpre. »

Il se peut que le mot *limu* ou *livu* « éponyme, » provienne de cette racine ; nous ne voyons néanmoins pas de liaison entre ces deux termes.

Les formes *almi*, *aksud*, *akṣur*, *aslul*, sont toutes des premières personnes du kal. (*G. A.* §§ 115, 189.)

Le signe , en babylonien , n'a pas, en assyrien, la valeur de *lib*, mais celle de « cœur, » comme nous l'avons dit plus haut. (*E. M.* t. II, p. 177. Voir aussi, sur l'emploi prépositionnel, *G. A.* § 204.)

Le mot *asib* est souvent employé comme indéclinable.

Nous ne nous sommes pas encore expliqués sur l'idéogramme , qui ne paraît jamais autrement que dans cette forme idéographique ; mais l'idée de « char » semble être exigée dans tous les passages

dans lesquels il se rencontre. Nous avions proposé de le lire *rukub;* ce mot se trouve, avec cette acception peut-être, dans l'Inscription de Londres (col. III, dernière ligne); mais quelques passages des inscriptions pourraient s'y opposer, car nous trouvons dans le Prisme de Sennachérib que l'idéogramme cache un mot féminin (comparez col. V, l. 56 et suiv.).

Ina	*tahuziya*	*ṣirti*	*śapinat*	*śaïri*	*ina*
In curru	pugna mea	maximo,	qui delergit	inimicos,	in

ukkum	*libbiya*	*artakab*	*handis.*
ira	animi mei	equitavi	festinanter.

אִן ····· תַּחַצִי צִרְתָא
סַפִּנַת צָאִרִי אִן עֻכֻּם לִבִּי
אַרְתַּכַּב חַמִּדְשׁ

L'inscription de Tiglatpileser I (col. II, l. 65) donne également comme épithète à «30 de mes chars» le mot *alikat* הַלְכָת, pluriel du féminin.

Cette difficulté grammaticale pourrait être levée en admettant deux formes, l'une masculine, l'autre féminine, comme nous en connaissons pour *umman* et *ummanat* et d'autres. On pourrait ainsi admettre une forme *rukbat* רֻכְבַת, ét. emph. *rakubatu* רְכֻבְתָא, à côté de *rakub* רֻכֻב, auquel un passage d'Assarhaddon (Prisme, col. IV, l. 16) semble vouloir donner le sens de «char.»

Les inscriptions opposent quelquefois les chars à des *aggullât* ou *akkullât* de fer, probablement אַגֻּלֹת;

nous y verrions l'hébreu עגלה « chariot, » si ce mot n'avait pas le sens de chariot de bagages. Les *aggullât*, au contraire, s'emploient dans les pays montueux, là où l'on ne peut plus avancer dans des chars ordinaires, ce qui rend invraisemblable l'identification mentionnée. (Comparez Tigl. I, col. IV, l. 66.)

Le verbe כצר semble signifier « partager, prélever; » il ne se trouve pas dans les autres langues sémitiques avec cette acception. Peut-être se relie-t-il à קצר « raccourcir; » mais il ne nous est pas permis de substituer un ק dans la racine assyrienne. Les formes connues sont :

Kaṣir כַּצִר, participe (*Inscr. des Taureaux*, l. 10).

Akṣur אַכְצֻר, 1re p. *ikṣur* יִכְצֻר, 3e p. aoriste.

Kiṣir כִּצִר, infinitif.

A cette racine se substitue le babylonien גזר « couper, partager » (*E. M.* t. II, p. 291; *I. L.* col. VI, l. 62); cette racine veut également dire « partager » et « décréter; » de sorte que quand le Midrasch dit (l. c.) קצרקטין veut dire « roi, » nous avons réellement un assyrien כַּצִר כִּרְנַת « qui décrète les lois. »

Le membre de phrase *u śittuti inisunu usaḥiz* nous semble maintenant clair, quoique nous ne l'ayons pas expliqué dans le texte. Le sens est : « Je prélevai cinquante chars, et je leur laissai le reste de leurs propriétés. »

Usaḥiz אֻשַׁאחִז, venant de אחז « prendre, » au shaphel « je leur laissai prendre. » *Śittut* סִתּת est un mot assyrien qui a le sens de « reste, » *inusunu* אִינֻישֻׁן, de « leur avoir. » On peut voir dans *ini* un mot prove-

nant de אוֹן, d'où dérive aussi l'assyrien אֻנֻת « les ustensiles, les instruments. »

La transcription de *bilat* est directement donnée par un syllabaire; ce terme est expliqué depuis longtemps.

Sar mahri « le roi antérieur » (*E. A.* p. 97); on construit le mot *maḥar* « avant » avec les suffixes pronominaux *maḥriya* מַחְרִיָ « avant moi, » *maḥarka* מַחַרְךָ (*Inscript. de Senkereh*, dern. l.), *maḥarsu* מַחַרְשֻׁ « avant lui. »

C. — CAMPAGNES CONTRE HANON ET SEVECH (719).

Ligne 25. Le roi raconte la guerre avec Hanon et Sevech. Le roi d'Égypte, nommé « l'homme gouverneur, » *silṭannu* שִׁלְטַנֻּא (*E. A.* p. 151), s'appelle *Sabhi*, avec l'hiatus entre la labiale et la voyelle; c'est la forme hébraïque סוא *Seveh* « l'Égyptien Sebek. » La ville de *Rapiḥi* est la ville de Raphia où eut lieu la bataille entre Ptolémée Philopator et Antiochus III; elle est située à l'entrée de l'Asie.

Le signe [cuneiform] ayant également la valeur de *tar*, M. Hincks a proposé[1] de lire *tartannu* « le tartan » (Isaïe, xx, 1 et ailleurs). Ce mot est pourtant, en assyrien, généralement rendu par le signe [cuneiform] *tur*, et lu *turtannu*. Nous nous félicitons toutefois de l'approbation que le savant irlandais donne à notre identification du roi égyptien avec Sevech, et qu'il

[1] Dans une lettre particulière adressée à M. Oppert.

a publiquement confirmée (*Athenæum*, 31 octobre 1863).

Ana ḥaṣṣiya itbuni (voyez *E. M.* t. II, p. 223, 321). *Itbuni* veut dire « ils vinrent, » et le mot vient de la racine d'où on tire *usatbi, sutbu;* il est probablement transcrit יִתְבְּעוּן. Mais on pourrait admettre une racine תבה « marcher, » parente de l'hébreu נתב et de l'arabe توب, quoique cette racine se rapproche de l'hébreu שוב, le chaldaïque תוב. Dans ce cas, nous transcririons יִתְבוּן.

La locution *ana ḥaṣṣi* rend aussi à Bisoutoun (l. 50, 55 et ailleurs) le perse *patis* « en présence. » Le sens est donc on ne peut plus sûr.

Les formes avaient jusqu'ici été expliquées comme provenant de בוא, précédé d'*itbav* יִתְבָּו, *itbun* יִתְבְּאוּן, un ת prothétique (*R. Beh.* p. 57; *E. M.* t. II, p. 205), comme des aoristes d'itaphal (*G. A.* § 186); nous croyons maintenant devoir admettre des racines spéciales et commençant par une dentale, ce qui diminue beaucoup la difficulté. M. Rawlinson (*loc. cit.*) avait déjà, avec raison selon nous, proposé cette seconde manière d'expliquer.

Ligne 26. La forme [cuneiform] veut dire « tourner, » *hapikta*, et se trouve souvent substituée à la lettre [cuneiform], dont la valeur syllabique est *taḥ*. C'est le redoublement d'un signe qui signifie « œil » et « face » פן, et qui a alors l'acception de פנה « se tourner vers quelqu'un. » Ainsi [cuneiform] signifie « être » et [cuneiform] « marcher, » [cuneiform] « être bon, » [cuneiform] « égayer. » (Voir *E. M.* t. II, p. 108; *M. H.* p. 73, 77.)

Amḥaṣ אַמְחַץ, 1re pers. aor. kal de מחץ « frapper, combattre. » La racine est formée, comme le sont souvent celles qui commencent en *m*, par des dénominatifs. Du reste, au lieu de traduire *hapiktasuna amḥaṣ* « in fugam eos verti, » nous aurions mieux exprimé le sens en disant « fugam eorum pugnando obtinui. » Le verbe *amḥaṣ* se trouve à l'iphtéal et à l'iphtaal dans cette même acception; ainsi on trouve :

Iphteal, *amtaḥiṣ* אַמְתַחִץ, quelquefois irrégulièrement *amdaḥis*.

Iphtaal, *amtaḥḥiṣ* אַמְתַחִּץ (Salm. *Obél. Nimroud*, passim), *muntaḥṣisu* מְמְתַחְצִישׁוּ, participe avec le suffixe (*G. A.* § 12).

La phrase *ṣab'i rikim tuklātiya irivva.* Le groupe *rikim* semble être sûrement interprété; la transcription en est moins inattaquable, car la seconde lettre radicale pourrait être un *g*. *Irim*, ou mieux *iriv*, se rattache aux formes fréquentes analysées dans le paragraphe 114 de la *Grammaire assyrienne.* Nous rattachons ce mot à ירא « craindre, » qui se retrouve en assyrien; ainsi nous avons *iniru* יִנִּירְא, niphal, « il fut craint » (Sard. passim; *Obél. Nimr.* l. 20 et passim). Nous transcrivons donc cette phrase :

שַׁבְהִי רִכִם תֻכְלָתִי יִירֹא ו

Le membre de phrase *innabit va la innamir asarsu* « il s'enfuit et sa trace ne fut plus vue » est clair. יִנַּמִר, niphal de נמר « voir, » est souvent expliqué. Le mot rend le verbe perse *daitanaiy*, persan ديدن « voir. » (*E. A.* p. 72; *E. M.* t. II, p. 155, 158, 226,

169, 183.) Le mot אשר traduit le perse *gâthu*, persan گاه « endroit, » et est expliqué *E. M.* II, p. 180 et ailleurs. C'est l'arabe اثر avec le sens de « trace. »

La forme *innabit* יִנַּבִת est également un niphal d'un verbe transitif et signifie, dans cette voix, « fuir. » Seulement nous sommes indécis sur la troisième radicale; car (*B.* pl. LXXVI, lig. 3), dans l'*inscription des Annales*, on lit au pluriel *innabidu* יִנַּבְדוּ, tandis que souvent (p. ex. Ass. Prisme, col. II, l. 37; *W. A. I.* pl. XLV; Sardanapale V (VI), *Petites inscr.*) on lit *innabtavva, innabtu* יִנַּבְתוּ, ce qui ferait supposer un ח' final. La signification est sûre; voilà un cas où l'on peut se dispenser de recourir au lexique d'un autre idiome.

Les mots de la phrase suivante sont souvent expliqués. (Voy. *E. A.* p. 57; *E. M.* t. II, p. 170; *G. A.* §115.)

L'inscription des Annales contient en outre des détails intéressants sur Sevech, qui se sauva avec un pâtre.

D. — TRIBUTS DE L'ÉGYPTE ET DE L'ARABIE (714).

Ligne 27. Suivent les noms des tributaires : Pharaon, Samsië, Itamara le Sabéen. Pharaon est nommé *Pir'u*, et l'hiatus indique le ע. Les *Annales* nous démontrent (*B.* pl. LXXV, l. 6) que ces tributs ne furent perçus que cinq ans plus tard. C'était le même Éthiopien Sevech que Sargon reconnaissait alors comme roi d'Égypte.

Le nom de Samsië est précédé du signe [cuneiform sign], qui

indique tous les noms féminins. (*E. M.* t. II, p. 126.) On connaît plusieurs reines des Arabes; Tiglatpileser IV parle de *Zabibië* (*L.* pl. L, l. 2) et d'une autre reine Samsië, *L.* pl. LXXIII, l. 16, où le roi assyrien ajoute :

Śamśiē śarrat mat Aribi sa mabad Samas
Samsië regina Arabiæ quæ ministerium solis
titiḳu.
sibi assumpserat.

סַמְסִיֶה סַרַּת עַרְבִי שַׁמְעַבַד שַׁמַשׁ תִעְתִק

Une autre reine est citée par Assarhaddon (col. II, l. 55 et suiv.); mais son nom est perdu. Elle envoya son ambassadeur à Ninive pour faire sa soumission ; mais le roi d'Assyrie la fit remplacer par une femme de son palais, nommée Taboua (l. c. col. III, l. 13).

Pour la forme *śarrat* סַרַּת, voy. *G. A.* § 46, note.

Le nom de *It'amara* est aussi, dans quelques exemplaires, écrit *Itamra;* peut-être *Himyar* se trouve dans la forme. La mention du pays sabéen est la seule qui jusqu'ici soit trouvée dans les textes assyriens.

Au sujet de *madatta*, *mandatta*, *madata*, voy. *E. M.* t. II, p. 172.

Les tributs sont : l'or (voir *E. A.* p. 67), les herbes odorantes (*isbi* עשבי), puis une matière exprimée par le groupe , ce qui est difficile à déchiffrer. Suivent des chevaux (*E. M.* t. II, p. 90, n° 60, p. 217), un chameau (*E. M.* ibid.). Peut-être, en ce dernier lieu, le signe du pluriel est effacé. Après ,

la Salle II (*B*. pl. LXXIII, l. 7) ajoute *niśitik* « métaux. » La campagne contre Sinouchta eut lieu vers l'an 717 avant J. C.

La ligne 28 contient en formes inconnues jusqu'ici les mots : *iślū* יִסְלוּ « il méprisa, » avec la préposition *nir* « qui avait péché contre Assour. » C'est la troisième personne du kal.

Iklū, la même forme de כלא « retenir, » יִכְלְא.

Tamartus pour *tamartusu*, comme *napastus* (voy. ligne 77; *G. A.* § 196), suffixe ajouté à תַּמַּרְתָא « la présence et l'acte de présence par le cadeau. » Ainsi souvent ce mot se trouve dans l'acception de « tribut. » Pour l'étymologie de ce mot, voyez *E. M.* t. II, p. 159, où pourtant, par erreur, l'auteur n'a tenu aucun compte de la différence qui existe entre *tamartu* « le cadeau, » et *tamirtu* « la vue. »

Sāsu . . . . . ana sallati amnusu, littéralement « je l'ai compté à la captivité. »

Sāsu « lui » (*G. A.* § 83). *Sallat* est une forme infinitive au féminin. (*G. A.* § 118.) *Amnusu* vient de מנה « compter, » et est la 1re pers. du kal avec le suffixe de la 3e personne, אֶמְנוּשׁוּ. Le mot « nombre » se dit *mani* מַנִי et *mina* מִנָא que nous verrons plus tard.

Nous avons déjà parlé de *muntaḫṣisu;* le mot *gadu* est difficile, il semblerait signifier « avec ; » il pourrait être un terme allophone.

Ligne 29. La forme *addin* אַדִּן est 1re pers. kal de נדן « donner. » (*G. A.* §§ 117, 171-176; *E. M.* t. II, p. 128.)

Le mot *parii* se transcrit פַּרְאֵי, et rappelle l'hébreu

פרא, qui a la signification « d'onagre. » Le mot en assyrien semble désigner « l'âne » apprivoisé. L'idéogramme qui le remplace dans ce passage même est . (*E. M.* t. II, p. 90. Voir *B.* pl. XCVI, 4, et Tigl. I, col. v, l. 26.)

On trouve encore sur une tablette, collection photographique, dans une liste d'animaux mâles, le mot *aradu*, ce qui donne un autre terme rendant « âne » ערד.

Nous avons ici *ili mandattisu maḥriti*, le suffixe se mettant, ainsi qu'en hébreu et en arabe, au substantif seul, comme on dirait אֶל מַתְּנָתוֹ הָרִישׁוֹנָה. Le mot *maḥriti* est le féminin à l'état emphatique מַחְרִתָא de *maḥrū* מַחְרוּ. (*G. A.* § 56.)

Uṣṣib est écrit pour *uuṣṣib*, comme *ulla* se trouve à côté de *uullā*, אֻלָּא. La forme vient de אצב (hébreu יצב « être fixé, » et se transcrit אֻאַצִּב. C'est la 1re pers. du paël. (Voir *G. A.* § 180, exemples.) La racine a la même signification que אסף.

Comme pendant de la forme nous trouverons *uṣṣi* pour *uuṣṣi* אֻאַצִּא [1].

E. — CAMPAGNE CONTRE AMRIS.

Ligne 30. Les formes grammaticales de la phrase sont connues. Le mot *kuššu*, dans la forme idéo-

[1] La *Grammaire assyrienne*, écrite en 1858, n'a peut-être pas fait ressortir avec assez de netteté cette résorption de deux syllabes en une, qui se rencontre à Ninive. A Babylone, au contraire, les deux articulations sont marquées dans l'écriture anarienne, de manière à permettre d'en constater la présence.

graphique [illegible], est suffisamment établi. (*E. M.* t. II, p. 102, 183.)

Yusisibu יְשִׁישְׁבוּ 3e pers. masc. du shaphel de אשב.

Binti est obscur; nous avons déjà remarqué que l'interprétation par « fille » est très-problématique. Mieux vaudrait supposer que par *binti* le roi assyrien entend *l'investiture*, à Tabal, de la Cilicie (*Ḥilakku*), qui n'avait pas fait partie du domaine de ses pères.

Sur les phrases incidentes négatives, voir *G. A.* § 243.

Urabbis, 1re pers. du paël de רבשׁ ou רפשׁ. On trouve à Bisoutoun (l. 107) le précatif *lurabbis*, qui traduit le persan *źadnautuv*, « qu'il bénisse. » (*E. M.* t. II, p. 235, 301.) L'impératif féminin est רַבְּשִׁי. (Inscription de Mylitta; comparez *E. M.* t. II, p. 301.)

A la fin de la ligne, *la naṣir kitti* לָא נַצִר כִתְּא « non observant la convention. » *Kitti* est pour *kinti* (*G. A.* 71) comme *libittu* pour *libintu*, *mandattu* pour *mandantu*, *almattu* « la veuve » pour *almantu*. La forme simple est *kinat* כְּנַת, ét. emph. כִּנְתָא (*G. A.* § 50), et signifie « ce qui est fixé, la convention. » L'infinitif *la naṣar kitti* se trouve Baril de Sargon, l. 40.

Dans la ligne 31, la forme *ispura* יִשְׁפָר se dégage de l'inscription de Bisoutoun (l. 44, 86). La racine שפר se trouve souvent avec cette notion (p. ex. *Obél. Nimr.* passim; *Senn. Prisme*, col. III, lig. 41. Cf. *W. A. I.* pl. XXXIX). Le dernier exemple, que nous choisissons parmi des centaines, donne aussi le mot, que nous retrouverons plus bas, l. 3, *rakbu*, de

רכב « cavalier, messager. » Dans notre passage, nous avons l'idéogramme [cuneiform], qui le remplace ici et à la ligne 152.

A partir de *rakbusu* jusqu'à la fin de la ligne 32, nous aurons peu à remarquer. Le signe *zir* זרע « semence, » traduit à Bisoutoun (*passim*) en maints endroits le persan *taumâ* « race ; » et, pour parler d'autres termes, il s'y trouve deux pluriels, *nisut* et *asariddut*, dont il faut tenir compte. On peut, à la rigueur, considérer *nisut* comme le pluriel de *nisu* « homme » dont la forme ordinaire est *nisi* « les hommes. » Mais on pourrait encore y voir le pluriel de *nasū* נשוא « le prince, » l'hébreu נשיא[1]. *Nisut* signifierait donc « les princes. » Nous avons la même forme dans le *Caillou de Michaux* (col. II, l. 2), précédée du même mot *kimti*, écrit dans le monument babylonien

[cuneiform]

IM RI A[2]. Ce mot *kimat* קימת veut dire « établissement, famille, » et se retrouve dans les monuments les plus anciens.

Le mot *asariddut* est intéressant, parce qu'il prouve, contrairement à l'opinion que nous avions émise, que le terme *asaridu* des Briques de Nabuchodonosor est

[1] L'altération du ש assyrien en ש hébreu est constante dans ce verbe. (Voyez *E. M.* t. II, p. 183, 192, 214.) Ce mot *nasū* « prince » exprime la prononciation de [cuneiform].

[2] Le syllabaire K. 197 explique [cuneiform] par *kimtu*.

bien phonétique[1]. Nous avions déjà un indice de cette nature dans le mot *asarid* qui se trouve dans les inscriptions de Sennachérib (*L.* pl. LXIII, lig. 2; *Prisme*, col. 1, lig. 3). Quant à l'étymologie de *asaridu*, il nous serait très-difficile de la fournir. Il se peut que le terme probablement touranien fût conservé à Ninive dans sa forme étrangère, tandis qu'il devint à Babylone un terme allophone, prononcé *ristan*. (*E. A.* p. 38.) Le redoublement du *d* semble montrer son origine touranienne, comme celle de *sakkanakku*, *issakku*, *sanku*, *sukkallu* « roi. »

Le verbe *alḳassu*, 1re pers. avec le suffixe plein (*G. A.* § 192, 194, où il est question expressément de verbe ל״ה), vient de לקה, l'arabe لقى « jeter, émettre, trouver. » Cette racine se trouve souvent à Ninive, dans la signification de « prendre, » et rappelle, pour le sens, l'hébreu לקח; on peut même supposer que l'assyrien ait amolli le dernier son guttural, comme nous l'avons vu dans le mot פתח, que nous avons déjà expliqué. Le verbe לקה se trouve dans les syllabaires (K. 46), et la lettre [cuneiform] est l'expression idéographique de cette idée. On trouve aussi souvent le paël יְלַקִּי et l'iphtaal יִלְתַּקִּי.

La forme *upaliḥ* n'est pas explicable, et il est possible que la vraie valeur de U, dans cette phrase, ainsi qu'à d'autres endroits, nous soit encore inconnue.

[cuneiform] est toujours expliqué par *pa-*

[1] M. Ménant abandonne également sa première interprétation. (Voyez *Briques de Babylone*, p. 47.)

ḥati. (Comparez le passage identique des *Pavés*, *B.* pl. VIII, c. II, lig. 29, et infra lig. 178.)

F. — CRIMES, SOUMISSION ET SUPPLICE DE IAOUBID, ROI DE HAMATH.

Ligne 33. La soumission de Iaoubid eut lieu immédiatement après la prise de Samarie, dans l'an 719. Ce personnage est nommé *Iloubid* par le Baril de Sargon (l. 25); il avait été, avant son avénement, revêtu d'une autre charge qui est rendue par un idéogramme encore inexpliqué pour nous.

Za ab' est, dans le texte, mis à tort pour *ṣa ab'*, צַבָא « l'homme. »

La biil kuššū. (Voir, sur cette particularité syntaxique, *G. A.* § 243.)

Le mot *patū* participe de פתה, comme l'hébreu פֶּתָה qui a dans cette langue l'acception de « fat. »

Limnu se trouve souvent avec l'acception de « ennemi; » la racine semble être למן, peut-être לים, et rappelle l'arabe لوم « injurier. » La lecture est assurée par de nombreuses confrontations, par exemple par *Inscr. de Londres*, col. IX, lig. 38; ce passage contient à la même place *limnu*, où col. VI, l. 39, a *aïbi* אֵיָבָא. Le mot dérivé est *limnit,* que nous rencontrons plus bas, l. 113.

La formule *libbisu ikbud* se lit assez fréquemment. *Ikbud*, 3ᵉ pers. du kal de כבד; nous le rencontrerons encore (l. 91). La locution est très-sémitique; ainsi on lit en hébreu : יכבד לבו.

Ligne 34. La forme *uspalkit* est un shaphalel du

quadrilitère פלכת (voir *G. A.* § 191, où le shaphalel a été omis). La lecture est sûre, on trouve *uspalkita*, *ippalkita, appalkit* dans les différentes formes qui toutes garantissent la forme de la racine quadrilitère. Elles se lisent dans tous les textes, depuis Tiglatpileser I jusqu'à Sardanapale V (VI). On trouve dans les syllabaires le mot *napalkat* comme verbe.

Le verbe כלפת se construit presque toujours avec la proposition *itti* (par ex. *Obél. Nimroud*, lig. 74; *L.* pl. XCI). On le trouve permutant avec מכר au shaphel (v. l. 123).

Les villes d'Arpad, de Simyra, de Damas et de Samarie étaient également citées dans les *Annales*, comme alliées à Iaoubid. Le passage mutilé en montre encore les traces.

Ṣimirra, צִמְרָא, en hébreu צמרי, était une colonie des Phéniciens.

Le nom de *Dimasḳa* (*ḳi* et *ḳu*) se trouve écrit *Di-ma as-ḳa* dans l'Inscription de Bélochus IV (*W. A. I.* pl. XXXV, l. 16.)

Le membre de phrase

qu'on ne saurait lire PA. A. 'I. DA. *yusaskin* est obscur. *Yusaskin* יְשַׁשְׁכִן est le shaphel de שכן et veut dire « il fit faire. » Quant au groupe idéographique, nous doutons que l'explication proposée dubitativement soit bien défendable. On trouve ailleurs (*passim*) *ki istin usaskin*, et au lieu de cela (*Tau-*

reaux), PA. A. *istin usaskin*. PA'. A. *istin* écrit avec l'expression [cuneiform]. (*E. M.* t. II, p. 117, nº 253.) *Bil. bil.* se trouve dans l'inscription de six lignes (*E. M.* t. II, p. 226), et ailleurs on lit, au lieu de cette phrase, *paliḫ bil. bil.* « adorans dominos. » Dans le Prisme de Tiglatpileser I (col. vi, l. 46), notre phrase est évidemment appliquée aux pays conquis, et signifie : « Je les ai réduites en ma puissance. » Nous citons ces passages pour fournir des matériaux qui pourraient servir à résoudre une question encore pendante.

Dans le passage cité tout à l'heure, nous verrons : *ittisu yusaskin* « il les conduisit à lui. »

La locution *ikṣura taḫazu* « et disposuit prælium » donne l'emploi de כצר dans un sens différent, mais comme l'hébreu גזר dans le sens de « décréter. »

Nous citons ici, comme passage parallèle, la notice conservée par la stèle de Samas-Ao (col. i, l. 39; *W. A. I.* pl. XXIX), sur la révolte du fils de Salmanassar III contre ce dernier. Le nom du fils rebelle, qui semble avoir régné (voyez *Sargonides*, p. 16), n'est pas sûrement lu pour le second élément; nous le nommons Sardanapale IV, et nous admettons provisoirement la lecture *Aśur dunnin habal*. Voici le passage :

Aśur-dunnin-habal ina ḫaṣṣi Salmanaśir abisu
Sardanapalus contra faciem Salmanassar patris sui

ibusa limniiti ...... avat ḫulti yusapsi va
fecit inimicitiam ...... scelus ultionis peccare fecit et

mata yuspalkit va ikṣura tahazu. Nisi Assur
terram seduxit et præparavit bellum. Homines Assyriæ

ilis au saplis ittisu yusiskin.
supra et infra sibi conciliavit.

אַסֻר־דְּנִן־הַבַּל אִן חַצִּי שַׁלְמַנְאַסַר אֲבִישׁוּ יִעְבְשׁ לְמְנֵיתֵא ·······
עַוַּת הֶלְתֵא יְשַׁפְשַׁע וַמַּתָא יְשַׁפַּלְכַּת וַיְכַּצַּר תַּחַזֵא· נִשִׁי אַשְׁר
עִלִשׁ וּשַׁפְלִשׁ אִתִּשׁוּ יְשַׁשְׁכַּן·

La formule *ummanat Aśur gabsati adki* est traduite par « je comptai toutes les armées du dieu Assour. » Il y a pour traduire « armée » deux expressions, dont l'une est masculine, l'autre féminine, *umman* עֻמַּן pl. *ummani* עֻמַּנִי, et *ummanat* עֻמַּנַת, pl. *ummanāt* עֻמַּנָת. *Umman* vient de עמם « accumuler, » et est souvent remplacé par le signe [cuneiform] (*E. M.* t. II, p. 117, n° 246). Depuis les temps anciens on parle des armées du dieu Assour; déjà Tiglatpileser Ier dit de son aïeul Ninippallassar qu'il « a créé les armées d'Assour. » (Col. VII, lig. 59; *W. A. I.* pl. XV.) On trouve souvent employée par Salmanassar III (par exemple *Ob. Nimroud*, l. 141) la formule « je comptai les chars de mon armée, » et cela nous conduit à l'interprétation du mot *adki* אַדְכִי.

Ce terme se trouve souvent; on pourrait y voir l'idée « d'assembler, » si quelques passages, comme dans le Prisme d'Assarhaddon (col. V, l. 11), ne s'y opposaient pas; l'acception de « compter » s'y adapte mieux. La première lettre radicale est un *d*, ce qui ne résulte que d'un passage de la grande inscription de Sardanapale III (col. II, l. 51; *W. A. I.* pl. XXI),

où il y a l'infinitif *dikut*[1] דִּכֻת. Les langues alliées à l'assyrien ne nous fournissent aucun éclaircissement à ce sujet.

On trouve aussi la troisième personne *idki* יִדְכִּי et *idkuni* יִדְכוּן (Tigl. I, col. v, l. 84).

Reste encore l'adjectif *gabsâti* גַבְשָׁתָא, le pluriel féminin d'un thème גַבַשׁ. L'idée semble être celle de *tout* ou d'*immense*, d'*impétueux*. Le mot *gibis* גִבִשׁ (comp. l. 73) se trouve souvent comme terme régissant le mot « la mer. » Peut-être la racine גבשׁ est-elle alliée à כבשׁ, car les deux lettres permutent quelquefois dans les racines hébraïques et assyriennes.

La fin de la ligne 34 donne le terme comme représentant de *nahdut* נַהְדוּת « la majesté. »

Le mot *adi* עֲדִי, dont l'expression idéographique est, ne veut pas seulement dire « jusqu'à, » mais aussi souvent simplement « à. »

Muntaḫṣisu מֻמְתַחְצִישׁוּ. Voy. plus haut.

'Ir Karḳaru in isâti akvu. Le terme, pour lequel on trouve (Botta, pl. LXXVI, l. 2), est expliqué par *isâti* אִשָּׁת « les feux. » Le singulier semble être *isat* אִשַּׁת, quoiqu'on puisse admettre le singulier *is*, car l'hébreu אִשׁ est aussi le plus souvent féminin.

Akvu אַכְווּ vient de כוה « brûler, » expliqué dans un dictionnaire de synonymes (K. 72) par *sarabu*.

Masaksu akuṣ « je le dépouillai de sa peau. » Dif-

[1] Le admettrait également la transcription *ṭi*, ce serait alors טְכֻת, אַטְכִּי.

férentes raisons prouvent l'exactitude de notre traduction. D'abord, une petite inscription ayant rapport à Assourlih dont il est question (l. 56) explique le bas-relief où l'on écorche un homme. Puis le mot מַשְׁךְ se rapporte au même terme dans les langues araméennes, et il y signifie la « peau. »

Akuṣ (le ṣ צ est prouvé par les textes que nous alléguerons tout à l'heure) vient d'une racine כוץ, כצץ, qui, selon une règle de changement des consonnes כצ en גז hébreu, devient, en hébreu, גוז et גזז (comparez כצר et גזר), et qui veut dire « tondre, arracher[1]. »

Les inscriptions de Sardanapale montrent souvent la phrase suivante (par exemple col. I, lig. 110; *W. A. I.* pl. XIX) :

Ḥulai	*biil*	*írsunu*	*akuṣu,*	*masaksu*		*aśit*
Hulaium	dominum	urbis	excoriavi,	cute	ejus	murum

sa ír Damdamuśa uḥallib.
urbis Damdamusæ vestivi.

חוּלָי בְּעַל עִרְשָׁן אֲכוּץ מַשְׁכְשׁוּ אֲסת שַׁעַר דַּמְדַּמְס אֲחַלִּב

Dans ce passage, le mot *masak* est rendu par le monogramme 𒋢 *śu*, qui indique tout ce qu'on dépouille, et ainsi *masak*, comme l'indique le verbe hébreu משך, veut dire tout ce qu'on arrache à un animal tué. Ainsi la syllabe *ŚU* est rendue par *śi*, qui, lui-même, est expliqué par *ḳarnu*, קַרְנָא « corne. » (Voir le passage cité, *E. M.* t. II, p. 224.)

Les mots *bil ḥiḏḏi*, quelquefois écrits 𒂗 𒄭𒄭,

[1] La combinaison du כ doux et du ץ emphatique n'existe pas pour une oreille hébraïque. (Voir plus haut.)

provient de חטא « pécher, » d'où חִטְא et חַטָּאת (l. 51) « le péché » (Nabouimtouk Cyl. col. II, l. 20; *W. A. I.* pl. LXVIII, cité *E. M.* t. II, p. 266). Le mot signifie « chef d'insurgés ».

Le mot *aduk* ארוך, de דוך « tuer, » se trouve à Bisoutoun, comme traduisant le perse *źan* « tuer. » (Voir *R. Beh.* p. 47; *E. M.* t. II, p. 205.)

Nous comparons, à cette occasion, le passage suivant de Sennachérib (Prisme, col. III, l. 188, *W. A.* pl. XXXIX).

Ana Amgarruna akrib va sakkanaki
Versus Migronem profectus sum et vicarios
rubi sa hittu yusapsū aduk va;
magnates qui peccatum perpetrari jusserant occidi;
ina diriti śihirti ír aluk pagrisun;
in circuitu cingenti urbem pependi cadavera eorum;
habli ír ípis anni au killati
filios urbis facientes oppressionem et contemptum
ana sallati amnu śittutísun
ad captivitatem numeravi; reliquos eorum
la bani hititi au kullulti sa arati
non facientes peccatum et exsecrationem qui maledictione
la ipsu ussursun akbi.
non peccaverant, impunitatem eorum proclamavi.

אַן אַמְגַרְּן אַקְרִב וּשַׁכַּנַכִּי
רְבִי שַׁחִטָא יְשַׁפְשְׁעוּ אַדוּךְ וַ
אִן דִרִתִא סִחִרְתִא עִר אַעְלֻק פַגְרִישְׁן :
הַבְלִי עִר עִבִשׁ עַנִּי וּקִלַּתִא
אַן שַׁלַּתִא אַמְנוּ · סִתְּתִשְׁן

לָא בְנֵי חַטָאתָא וּקְלָלְתָא · שְׁאַרְתָא

לָא יִפְשְׁעוּ · אֶשְׁרְשָׁן אַקְבִּי ·

Les mots *tal lammū usaskin* תַל לַמּוּ אֶשַׁשְׁכַן « je les ai changés en tas d'opprobre. » *Tul* תָל est l'hébreu תל, et l'arabe تل « colline ; » on trouve aussi *tilan* תִלָן au pluriel (*E. A.* p. 110).

Lummū לַמּוּ est l'infinitif paël de למה, parent de l'arabe لوم (*G. A.* § 135).

Dans la phrase suivante, qui comprend la fin de la ligne 35 et le commencement de la ligne 36 jusqu'à *uraddi*, nous ne voyons de nouveau que deux termes. Le premier est *bathallu* précédé du déterminatif « animal » [cunéiforme] *san*. La lecture de *bathallu* est assurée ; le seul signe qui, dans l'espèce, offre quelque doute, [cunéiforme] qui signifie *bat*, *mit*, *bi*, ne peut signifier que *bat*, parce que dans les inscriptions de Sardanapale III (Monolithe, *passim*)[1] on lit *bithallu*, forme d'une vocalisation un peu différente. La difficulté est d'expliquer le sens qui se trouve souvent joint au groupe qui signifie « char, » et qu'on ne voit pas parmi le butin où figurent les chars. Le signe déterminatif se met ordinairement devant des groupes qui sûrement désignent les notions de chameau, de cheval, d'âne, sans qu'il soit nécessaire à *bithallu* comme il l'est aux groupes cités. Nous supposons que la signification

[1] D'après la loi des *homéophones*, quand [cunéiforme] alterne avec [cunéiforme], l'un ne peut être que *bat*, l'autre ne peut être que *bit*.

est celle de cavalerie, de bête de somme ou de quelque chose d'approchant.

Le mot lui-même est une formation d'iphteal de בחל (*G. A.* § 221) et se transcrirait בִּתְחַלָּא à l'état emphatique. La racine בחל veut dire probablement « se hâter, » s'il est permis de l'assimiler à l'hébreu בהל, malgré la différence de la seconde radicale. Mais la langue des Juifs a souvent un ה médial là où les idiomes voisins fournissent un souffle plus fort; nous citons pour exemple סהר, en samaritain סחר (et même en hébreu) « être rond, » צהר et צחר. En arabe بغلة veut dire « la mule. »

Le second mot inconnu est *uraddi* אֲרַדִּי, 1re pers. paël, de רדה « élargir, étendre. » Ce verbe est très-fréquent en assyrien et serait très-facile à deviner, quand même des racines comme l'hébreu רדד « étendre » ne viendraient pas à notre secours. Notre forme se trouve, par exemple, dans l'Inscription de Londres (col. 8, l. 58).

itti	*hekal*	*abu*	*uraddi.*
superficiem	regiæ	patris	auxi.

אִתָּא הֵיכַל אַבוּ אֲרַדִּי

Nous trouvons le participe paël *muraddi* מְרַדִּי « qui étend. »

La forme simple רדה signifie « être large, étendu »; l'iphteal, la forme réfléchie, acquiert l'acception de s'étendre, poursuivre, et comme l'hébreu רדה « dominer ». Ainsi Sardanapale III dit souvent (Monolithe, *passim*) :

arkisunu *artidi.*
terga eorum persecutus sum.

אַרְכִישְׁן אַרְתְּדִי

Je me lançai après eux.

Un titre bien connu des monarques (par ex. Lay. pl. XII, l. 7 et *passim*) est *murtidū* מֻרְתְּדוּ, ou seul, ou avec l'addition *murtidū kalis matāti* מֻרְתְּדוּ כָּלִשׁ מַתְתָא « qui s'étend sur l'ensemble des pays. »

L'iphtaal se trouve par exemple sur le *Caillou de Michaux* (col. III, s. f.), où on demande à Istar, reine du ciel et de la terre :

ana *mahar* *ılu* *u* *śarri*
ad prædam dei et regis
ana *hulti* *lirtiddisu.*
ad ultionem subjiciat eum.

אַן מַחַר אִלָה וּסַרָא אַן חֻלְתָא לִרְתְּדִישׁוּ

Nous trouvons aussi le shaphel מֻשַׁרְדָא « qui étend ; » *usardā* (l. 119) semble avoir une autre acception, tandis qu'une autre forme *usardi* אֻשַׁרְדִי « je répandis » provient de cette même racine. Comparez le passage suivant du Prisme de Tiglatpileser I (col. I, l. 79 ; *W. A. I.* pl. IX) :

lu *kimir* *pagrisunu* *harri*
nam omnia cadavera eorum cavernis
au *bamāti* *sa* *sadi* *lu* *usardi.*
et collibus montium disjeci.

לוּ כְמִר פַּגְרִישֻׁן חַרִי
וּבַמָתָא שַׁשַׁדִי לוּ אֻשַׁרְדִי ·

On trouve aussi *usraddi* אֻשְׁרַדִי (*G. A.* § 189).

G. — HISTOIRE D'IRANZOU ET DE SES FILS AZA ET ULLOUSOUN.

A partir de *ina yumi Iranzu* commence le récit des guerres contre Ullousoun et Ursa, qui prennent plusieurs années dans le texte des Annales. (Voir *B.* pl. LXXI, l. 6.)

Iranzu est la véritable lecture. *An* et *zu* sont phonétiques et ne forment pas un idéogramme divin, comme le serait

,

car on trouve le nom aussi écrit *Iranzi;* donc le *z* entre dans le nom.

La formule *ardutu sadid niriya* se trouve souvent. L'idéogramme est

ou ou ;

cette circonstance pourrait faire penser que le *su* ou le *si* indique un complément phonétique; il n'en est pourtant rien, car dans l'inscription de la Salle IV (Botta, pl. XCV, l. 6; pl. CXXIII, l. 16), les groupes sont tous les deux remplacés par *ardutu.*

La vérité est que *kansu* ou *kansi* tout entier est un complément *idéographique* écrit phonétiquement, et qui indique que a la prononciation de *ardu*, et que le mot *kansu*, « soumission, » vient s'ajouter pour expliquer au lecteur que le groupe entier doit prendre le son de l'abstrait, et *ardu*, qui est *ardatu.* Ce mot est quelquefois (par exemple Sennachérib, Prisme, col. III, l. 41) écrit avec le monogramme

cité, suivi de *ūt.* Le terme *kansu* semble jouer un rôle analogue dans d'autres cas. Nabuchodonosor se nomme (Inscription de Senkereh, col. I, l. 2; *W. A. I.* pl. LII) *asri, kansu,* «l'endroit de la soumission,» et il est fort possible que ces deux mots assyriens représentaient le son d'une épithète royale que, par une raison que nous ne connaissons pas, on ne voulait pas écrire phonétiquement (*E. M.* t. II, p. 102); car les deux mots sont souvent remplacés par un seul idéogramme dont il est difficile de préciser la prononciation (*Ibid.* p. 206): c'était peut-être le mot touranien *sangu*, le *Ζωγάνης* de Ctésias, qu'on ne prononçait qu'en des circonstances solennelles.

Ce mot d'*ardutu* se transcrit אֲרְדוּת et provient de ארד «descendre,» l'hébreu ירד que nous avons déjà mentionné dans la ligne 15. Le verbe assyrien a évidemment la signification de «descendre sous quelque chose, se soumettre, obéir.» Ainsi on lit sur le *Caillou de Michaux* (col. II, l. 5):

ardi *bīl* *au dināti.*
obedientes domino et legibus.

אַרְדִי בְעֵלָא וּדִינָתָא

La phrase est finie avec *ardutu* «dans les jours d'Iranzou (il y eut) soumission,» et *sadid niriya*, un participe masculin au singulier, ne peut évidemment se rapporter qu'à ce même Iranzou.

La racine assyrienne שדד n'est pas la même que nous retrouvons dans l'hébreu שדד «dévaster,» elle semble avoir pour signification première «être cou-

ché, être prosterné, » et ensuite « adorer. » C'est de cette racine שרד que nous faisons venir les mots hébreux שִׁדָּה « concubine, » et שֵׁד « idole. »

Sadid niriya voudrait donc dire « couché au-dessous de moi, » c'est-à-dire « dévoué à moi. »

Le verbe *sadad* se retrouve encore quelquefois; ainsi Nabuchodonosor (Inscr. de Londres, col. II, l. 9) dit que le dieu

ana sadada śirṭiisu
ad subeundum decreta sua
yusatkanni libba.
excitavit mihi animum.

אַן שַׁדַד סִרְטִישׁוּ יְשַׁתְכַּנִּי לִבָּא

Le texte de Phillipps (col. I, l. 12) a *ana sāda śirṭisu*, la forme concave pour la forme sourde (*G. A.* § 181).

A la fin de la l. 36, *simtu yabilusuva* est traduit par « sors abstulit eum. » Il est évident que ce membre de phrase parle de la fin d'Iranzou, car il suit immédiatement : « et ils mirent sur le trône son fils Aza. » Les deux mots ne sont pas contraires à cette interprétation.

Simtu שִׁמְתָא, état emphatique de *simat* שִׁמַת, vient de שום « poser, » en hébreu שׂוּם, avec la conservation du שׁ primitif[1]. *Simat* est donc le *positum*, le *fatum*[2], et ainsi nous trouvons ce mot employé dans plusieurs

[1] Sur le שׂ hébreu, exprimé en assyrien par שׁ, voir plus haut.
[2] Le latin *fatum* vient de la racine *fa*, en sanscrit *dhâ*, grec θε.

passages des inscriptions assyriennes, par ex. dans l'Obélisque de Nimroud (l. 5) :

Salman śar apśi musim simāti.
Salman rex effluviei, constituens sortes.

שַׁלְמַן סַר אַפְסֵי מְשִׂם שְׂמָתָא

Nabuchodonosor (I. L. col. II, s. f.) dit des dieux :

simat yumi daïrūti
sortem dierum remotorum,
simat balaṭiya
sortem vitæ meæ
isimmu[1] *ina kirbi.*
constituerunt in animo.

שִׂמַת יְמֵי דַהֲרָתָא שִׂמַת בַּלָטְיָ יְשִׂמוּ אַן קִרְבָא :

Quelquefois la transcription *simat* se rencontre avec celle de שְׁמְעַת « exaucement, » de שמע « entendre. » (Comparez *E. M.* t. II, p. 342.)

Yabillusu יְבִלּוּשׁוּ est la troisième personne masculin du pluriel, construit souvent, en arabe et ailleurs, avec le féminin du singulier. Mais ici une autre explication est possible; les dieux sont substitués au sort. On pourrait encore voir dans *simtu* un pluriel masculin de *sim* pour *simutu*, comme nous avons *badiltu* pour *badilutu;* dans ce cas toute difficulté serait levée.

Le verbe אבל « porter, enlever, emporter, » ne nous est pas inconnu; ainsi, au lieu de *ubil* אֻבִל, *ubilā* אֻבִלָא

[1] Comparez *G. A.* § 187.

avec le אָ parenthétique, on lit souvent *ublā* אֻבְלָא « j'exportai » (Sardanapale, *passim;* Nabuchodonosor, col. III, l. 23; *E. M.* t. II, p. 224).

Le shaphel se trouve souvent (par ex. Sennachérib, Prisme, col. III, l. 40), *yusibilu* יֻשְׁבִל. (Comparez plus bas.)

Le sens semble donc être assuré.

La fin de la ligne 37 ne contient que les noms des peuplades que soumit Ursa, roi d'Arménie. Le seul mot nouveau est *salaṭi*, dans lequel nous voyons un groupe composé des mots assyriens « homme et régner, » *salaṭ* שלט.

Dans la ligne 38, nous expliquons le mot *rabi alatśu yulli* par « il éleva les hommes de son choix. » *Yulli* présente une des particularités graphiques assez embarrassantes de l'écriture anarienne. Les racines פא et פע sont souvent rendues, dans leur voix de paël, de manière à les rendre méconnaissables de prime abord, en ce sens que la voyelle motrice du préfixe personnel est contractée avec la voyelle qui vivifie la première lettre radicale. A Babylone on écrit *uulla, uusziz, iissis*, tandis qu'à Ninive on contracte en *ulla, usziz, issis* des formes qu'on n'en doit pas moins transcrire אֻעַלָּא, אֻאַשְׁזִז, אֶאְשֵׁשׁ.

Notre forme *yulli* est pour *yuulli;* יְעַלֵּי paël de עלה « élever. » (*E. A.* p. 90; *G. A.* § 134.)

Alatśu pourrait être transcrit אֲלַתְסוּ, de אלה « vouloir, » avec le suffixe de la troisième personne.

La phrase *zarrâti idbubsunuti*, זַרָתָא יִדְבְּבְשֻׁנֻתָא, veut dire « il les entraîna à la défection. » Le mot *zarrâti* est le pluriel de זַרַּת « la défection, » de זרר, en hébreu זור (*G. A.* § 181) « s'aliéner. » L'état emphatique est זַרַרְתָא[1], régulièrement formé selon la Grammaire assyrienne, § 31, quoique le verbe soit sourd. (Comp. l. 95, et Botta, pl. LXXIV, l. 10.)

Idbub vient de דבב « marcher en tapinois, » comme l'ours, דב, qui en a le nom. Le passage cité et beaucoup d'autres donnent le participe דָּבִב זַרַרְתָא.

Le groupe est un idéogramme complexe qui indique « crête, sommet de la montagne. » Les deux premiers caractères ensemble donnent « montagne » (*E. M.* t. II, p. 19); la prononciation est encore incertaine. Dans les fragments des *Annales*, on trouve souvent .

Le sens des mots *sadi marṣi*, « montagnes inaccessibles, » résulte du texte; *marṣi* est bien un pluriel d'adjectif, puisque nous trouvons *marṣut* et *marṣât* (l. 73), le pluriel dans les différents genres, de מַרַץ, mot assyrien dont la signification semble être acquise à la science.

Le monogramme rendant *maraṣ* est *gik*. (Voir *E. M.* t. II, p. 113, n° 140.)

Le signe , *mit*, est transcrit par *pagri* (p. ex. Sardanapale Monolithe, col. II, l. 41; comp. l. 130). Dans ce passage, le signe « homme » précède l'idée de mort. Dans le passage de Sardanapale, on lit :

[1] Écrit avec le signe , *rar*.

in kirib sadi pagrisunu uddi.
in montibus cadavera eorum dereliqui.

Le terme *pagri* פִּגְרֵי se trouve ainsi dans trois exemplaires : une fois il est écrit *pag-ri*, une autre fois par l'idéogramme employé dans notre texte, et une troisième par [cunéiforme] (*nisu. KI.*).

Le singulier *pagar* פֶּגֶר se lit souvent, par exemple Tigl. I, col. II, l. 2; col. IV, l. 16.

Iddū יִדּוּ est la troisième personne de נדה, « abandonner, jeter, » dont nous avons déjà parlé à la ligne 14.

Nous savons, par le texte des *Annales*, qu'Ullousoun, mis sur le trône après la mort d'Aza, était le frère de celui-ci. (Comp. *B.* pl. LXXIII, l. 5; pl. XCV, l. 8.)

Ligne 39. « Ce prince pencha vers une alliance avec Ursa d'Arménie. » *Ittakil*, « il se confia, » יִתַּכַּל, et lui livra vingt-deux forteresses, dont il sera encore question plus tard (Voyez l. 52), car Sargon les restitua à Ullousoun.

Le passage parallèle des *Annales* (*B.* pl. LXXIV, l. 10 et 12) donne, pour l'idéogramme

[cunéiforme],
ir - ḥal - ṣu

le terme *birāti*, pluriel de בִּרַת, l'hébreu בירה, le chaldaïque בירתא.

Nous avons ici l'exemple d'un idéogramme formé par des *mots assyriens*. *Ḥalṣu* se trouve ailleurs, avec

des formes parfaitement sémitiques; nous en citerons *ḥalṣi* (*Inscr. des Murs*, col. II, l. 16; *W. A. I.* pl. LII et *passim*) et *ḥalṣānisunu* (*Stèle de Samas-Ao*, col. I, l. 50; *W. A. I.* pl. XXIX). L'idéogramme se compose des mots assyriens rendant « ville » et « rempart. » Cette même idée est rendue par

[cuneiform] et [cuneiform],

ce qui s'explique par le terme médoscythique *halvarris*, qui, à Bisoutoun, rend le perse *didâ* « forteresse. » (Norris, *Scythic text of Behistun*, p. 176.) Ainsi le terme assyrien coïncide, par une exception, ici, avec le prototype touranien *halvarris*, qui a donné à la première syllabe la notion de forteresse (*E. M.* t. II, p. 80). Mais parce qu'on répétait, au singulier, le signe de la flèche (*ibid.* p. 67), le syllabaire K. 62 a cru à tort que [cuneiform] avait aussi la valeur de *ḥal*. Voilà donc où nous pouvons contrôler l'origine d'une prétendue polyphonie.

Les mots *kī da'tūti iddinsu*, « il le lui donna avec tous les titres de possession. » Le verbe נדן, « donner, » se construit souvent avec le double accusatif, comme on rencontre aussi, mais plus rarement, le verbe hébreu נתן; la manière la plus usitée est, en assyrien, celle avec le datif de la personne et l'accusatif de la chose.

Quant à *kī da'tūti* כִּי דְאתוּתָא, ou *itti da'tūti*, ces termes se rattachent au mot hébreu דַי, « suffisant, assez, » et indiquent « avec toute la possession. »

Ligne 40. La phrase *ina suḥut libbiya ummanat*

Aśur gabsāti adki (voir l. 34) est suivie de *labbis annadir. Labbis* est un adverbe allié à *lib*, *libbu*, לִבָּא, « le cœur, » et veut dire « dans mon cœur, » לִבִּשׁ. *Annadir* est le niphal de נדר, « vouer, promettre ; » אֶנַּדִר (*G. A.* §§ 168, 176), « je me fis un vœu. » Cette formule est assez fréquemment employée au mot assyrien, par exemple Sennachérib, Prisme, col. v, l. 54.

Ana kasad matāti satinā astakan paniya, littéralement « je dirigeai ma face vers l'invasion de ces pays. »

אַן כַּשַׁד מָתַתָא שָׁאתְנָא אַשְׁתַּכַּן פָּנַי

Au lieu de *astakan paniya*, on trouve souvent אַצַּבַּת פָּנַי, *aṣṣabat paniya;* ces deux formes montrent le verbe à l'iphteal. *Kasad* est l'infinitif dont dépend *matat satina*. (*G. A.* § 82.) *Satina*, שָׁאתְנָא, est le démonstratif au féminin.

Ullusunu Vannai akamu karriya imur, « Ullousoun de Van vit l'approche de mon expédition. » *Akamu*, עֲכַם, est l'infinitif du verbe עכם, « approcher ; » en arabe, عكم.

Imur, 3[e] pers. aor. de אמר « voir, » se trouve dans les inscriptions trilingues ; la racine explique le perse *vain* (voir plus haut, l. 13, 14). Au kal, la racine אמר est plus usitée que נמר.

'IR. US. su. yuṣṣi. Le complexe semble être un groupe idéogrammatique signifiant *umman*.

Yuṣṣi est la 3ᵉ pers. aor. du paël de אצא; hébreu, יצא, « sortir, » et se transcrit, en lettres sémitiques, יְאַצֵּא; nous connaissons, par plusieurs exemples, cette manière de rendre, par l'écriture anarienne, des formes du paël des verbes פ״א et même des verbes פ״ע; ainsi יְאַצֵּב se transcrit *uṣṣib* (*yuṣṣib*), יְעַלָּא, en assyrien *ullā* (*yullā*), en babylonien *yuulla*. (Voir *E. A.* p. 91; *E. M.* t. II, p. 314; comparez ce que nous avons dit à la ligne 29.)

In buṣrat sadi marṣi adiris yusib, « et il habitait sûrement sur les pics des montagnes inaccessibles. » Il n'y a de nouveau que les mots *buṣrat* et *adiris*.

Buṣrat בְּצָרָת, le pluriel simple de בְּצַרְת, vient du verbe בצר, « séparer, » qui, dans les autres langues sémitiques, se dit « des localités inaccessibles. » Ainsi, en hébreu, בָּצוּר veut dire « inaccessible, fortifié; » בצרה, « la forteresse, » est le nom d'une ville célèbre en Idumée, et l'assyrien בְּצַרְת veut dire « un point inaccessible, situé sur une haute montagne. »

Adiris est un adverbe formé du participe אֲדִר « sûr, » *tutus; adiris* signifie donc « en sûreté. » Il y a un autre mot, *adir*, participe du verbe עדר, « manquer, » qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci. (Sardanapale III, inscription modèle; *E. M.* t. I, p. 312.)

Ligne 41. Les villes d'Izirti, d'Izibia et d'Armit sont souvent citées comme les capitales d'Ullousoun. Au lieu d'*Armit*, on lit dans les Annales (*B.* pl. LXXIII, l. 9) : *Armaït*.

Le nom de ville Izirti est écrit *I-zi ir-ti*, ce qui rend la lecture certaine.

Dikta sa Urśa Urarṭai..... aduk. Cette manière de renforcer le verbe, toute sémitique, a été prise en considération dans la Grammaire assyrienne, § 245 : « Tout ce qu'on pouvait tuer d'Ursa l'Arménien, je le tuai. »

Ligne 42. *u 250 zir śarrutisu ina ḳati uṣabbit*, ור׳נ׳ זֵרַע סַרּוּתְשׁוּ אִן קַתְא אֻצַבִּת, « je pris vivantes deux cent cinquante personnes de la race royale. » *Zir* זֵרַע se trouve aussi ailleurs (*E. M.* t. II, p. 30). *Uṣabbit* אֻצַבִּת est la 1re pers. du paël de צבת.

Dans la ligne 43, nous trouvons un idéogramme [cuneiform], dont nous ne connaissons pas la prononciation, quoique sa signification nous soit clairement révélée par sa composition même. L'idéogramme contient les idées de « maison » et « d'enceinte, » dont le sens est celui de « château fort. »

Sa 8 nagisu. « Les cinquante-cinq villes fortifiées, le château de ses huit *nagi*. » Qu'est-ce que *nagi*, pluriel de *nagū?* Nous avions longtemps expliqué ce mot par *oppidum*, mais nous avouons qu'on pourrait parfaitement admettre la signification de « chef » ou « sous-chef, » quoique l'éthiopien ንጉሥ, *nĕgus*, ne doive jouer aucun rôle. Néanmoins, la similitude de l'arabe نَجْوَة, qui indique une contrée, nous semble nous autoriser à persévérer dans la signification que nous lui avons donnée, d'autant plus qu'il y a des passages où il conviendrait moins de voir un individu dans *nagū*.

Ligne 44. Le mot *ikimassuvva* est composé de אִכִּם, la 1re pers. de אכם, « prendre, » ou de נכם, qui tra-

duit à Bisoutoun (l. 20, 69; *R. Beh.* p. 69, 81) le perse *di*, « prendre, » et de l'apposition paragogique *assu* (voir *G. A.* §§ 192-194). Les Annales (*B.* pl. LXXIV, l. 10) portent *ikim*.

Ana miṣir Assur utirra, « je l'ai réduit en province d'Assyrie. » Quant à la forme אֻתֵּרָא, voir *G. A.* § 187.

Les mots suivants ne révèlent aucune difficulté; vers la fin de la ligne 45, on lit: *adi marsitisunu aslula*, עַדִי מַרְשִׁתְשֻׁן אַשְׁלֻל, « je les ai enlevés jusqu'à (avec) leur avoir. » מַרְשִׁת vient de ארש, hébreu ירש, « posséder; » le mot assyrien correspond à l'hébreu מורשה, « héritage, patrimoine. »

L'auteur royal s'occupe maintenant (lig. 46) de Mitattes, de Zikartu, qui avait manqué à la majesté du roi d'Assyrie. On lit :

Mittati Zikartai tuklâtiya idur. Idur se transcrit יַעְדֻר, et se forme du verbe עדר, dont nous avons déjà parlé plus haut.

Rien ne mérite, au point de vue philologique, une mention particulière, jusqu'à la fin de la ligne 48, sauf le nom de la ville de *Zurzukku*, qui se lit *Durzukku* dans l'inscription des Annales. (*B.* pl. LXXI, l. 6.)

H. — PUNITION DE BAGDATTI.

La ligne 49 commence le récit de la révolte de *Bagdatti*, du mont de Mildis. Nous lisons « le mont de Mildis. » On ne saurait lire, pour des raisons dont nous devons parler tout à l'heure, « le pays d'*Umildis*, »

ou « le pays d'*Uisdis.* » La prononciation est rendue douteuse par le principe de la polyphonie, car on pourrait lire *Isdis;* mais ce doute pourra être écarté, si l'on trouve une orthographe de ce mot qui n'admette aucune incertitude, par exemple *I-si-dis* ou *Mi il-dis*.

On ne saurait lire *Umildis*, parce que dans l'inscription de Tiglatpileser I (col. II, l. 68, 78) on trouve deux fois le nom écrit *Mildis* ou *Isdis;* donc [cuneiform] rend, comme à Bisoutoun, la notion de montagne.

En revanche, nous rencontrons dans *Bagdatti* une véritable bonne fortune. Le nom perse *Bagadâta*, d'où dérive évidemment le nom assyrien « donné par Dieu, » est le prototype de la ville de Bagdad. Cela nous donne quelques éclaircissements sur la race à laquelle appartenaient les habitants du mont Mildis. Le nom se retrouve également, sous la forme *Bagadadu*, dans les signatures d'un document privé, publié il y a longtemps par Grotefend[1], et daté du temps d'Artaxerxès.

I. — PUNITION DE DAYAOUKKOU.

Dayaukku adi kimtisu aśśuhavva. Kimti, l'expression phonétique de l'idéogramme [cuneiform] (Caillou de Michaux, col. II, l. 2; Syllabaire K, 197), déjà expliqué ligne 30.

Aśśuhavva est la 1re pers. de נסח (*G. A.* § 172), « emmener en captivité, » qui se retrouve en hébreu.

[1] *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes.*

La forme paragogique est employée ici (*G. A.* § 114). On trouve le précatif *liśśuḥ* לִסַּח dans la phrase du *Caillou de Michaux* (col. IV, l. 1-4):

Ninip habal aśar
Ninip filius Asar (zodiaci?)
habal Biili ṣiru
filius Beli supremi
uśśu miṣirsu
opem ejus provinciam ejus
au kuṭurrasu liśśuḥ!
et campos ejus populetur!

נִנִף הַבַל אַסַר הַבַל בִעְלָא צִירָא עֻזְסוּ מִצְרְשוּ וּכֻטַרְשוּ לִסַּח:

La ligne 50 contient une phrase facile à comprendre, que nous allons expliquer.

J. — PARDON ACCORDÉ À ULLOUSOUN (714).

Ulluśunu Vannai ipsit itibbusu kirib sadi marṣi ismi, « Ullousoun de Van entendit, dans les hautes montagnes, mes grands exploits. » *Ismi* יִשְׁמַע ne souffre pas de difficulté; le mot שמע, en assyrien, comme dans toutes les autres langues sémitiques, veut dire « entendre. »

Ipsit est le pluriel d'un mot connu dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes; c'est l'état simple de עִפְשֹׁת ou עִבְשֹׁת. Un mot intéressant est *itibbus* עִתְבַּשׁ, le seul infinitif de l'iphtaal que nous puissions alléguer avec certitude, quoiqu'il soit devenu un substantif indépendant dans son acception.

Iṣṣuris ipparsid, « il se soustrait comme un oiseau. » Le mot עִצֻּר veut dire « oiseau. » On lit ce mot, régissant le génitif « du ciel, » comme on lit « les poissons de la mer. » Le mot se trouve, en outre, composé avec le mot קִן, en hébreu קֵן, « nid, » et aussi les rois assyriens disent souvent que telle ou telle forteresse était haute comme des nids d'*iṣṣur*. (Comparez Prisme de Sennachérib, col. III, l. 68; *W. A. I.* pl. XXXIX; Sardanapale III, col. I, l. 49.)

Le mot עִצֻּר lui-même est le moyen terme entre l'hébreu צִפּוֹר et l'arabe عصفور. L'arabe se développe de la double forme צפר et עצר, et l'assyrien seul donne l'explication du ع, initiale assez étrange dans la formation de mots sémitiques.

Le monogramme remplaçant *iṣṣur* est ►—𒄷, *ḥu* (*E. M.* t. II, p. 80); cette identité est prouvée par une grande quantité de passages (p. ex. *L.* pl. LXXII, l. 9; comparez avec *L.* pl. XLIV, l. 24 et *passim*).

Le verbe *ipparsid* יִפַּרְשׁד est le niphalel du verbe quadrilitère פרשד, dont le sens est sûrement « se soustraire; » nous connaissons, en dehors du niphalel, l'ittaphalel et le saphalel. Nous verrons encore les formes *ipparsidu* יִפַּרְשְׁדוּ, ce qui prouve que la finale est un *d*. La forme antique du verbe ou plutôt une variation provinciale est ברשד; mais cette même substitution de *p* à *b* se remarque dans différents autres quadrilitères, p. ex. פרזל, « fer, » en chaldaïque, et ברזל en hébreu; פרעש, « puce, » en hébreu, et برغوث en arabe.

On trouve dans les inscriptions de Sardanapale III

ibbarsidu. Pour le sens, פרשד semble s'identifier à פרש, au niphal. Ainsi dans le Prisme de Sennachérib on lit (col. 1, l. 23) :

ítis ipparsid,
clam se subtraxit,

Et quelques lignes plus haut, ligne 17 :

kima śudinni iṣṣur
sicut pulli avis
nigiṣṣi ítis ipparsu asar la'ari.
clam sese subtraxere locum desertum.

כְּמָא סֻדְנִי עִצֻּר נִגְצִי עִמְשׁ יִפַּרְשׁוּ אֲשַׁר לַעֲרִי :

Ligne 50. *Iṣbat niriya* יִצְבַת נִרְיָ « il prit mes genoux (?), mes côtés, mes jambes, » est une expression qui s'emploie toujours en parlant d'un suppliant.

Ligne 51. *Ḥiṭatisu lamina abuk* « j'effaçai ses péchés sans nombre. » Le mot *ḥitāt* est le pluriel de חִטָּאת « péché », de חטא « pécher. » On trouve souvent cette racine, par exemple dans le mot חֵטְא « péché; » la 3ᵉ pers. יְחַטֵּא se trouve dans les Annales (B. pl. LXXII, l. 7).

Le mot *abuk* est la première personne d'un verbe qui veut dire « effacer, tourner en bien. » Nous admettons comme racine בוק, alliée à l'hébreu בקק « anéantir, évacuer, rendre vide, » précisément comme le prophète dit מחיתי כעב פשעיך, de מחה « anéantir, effacer. »

Il serait possible que ce verbe ayant cette acception fût allié à l'hébreu אבק, d'où provient le mot

אבק « poussière. » Cette racine, au niphal, veut dire « lutter, » peut-être s'anéantir mutuellement.

La formule suivante, *va avi issur*, est très-obscure. Nous y avions vu la transcription de עֲוִי יִשַּׁר « l'iniquité fut effacée, » de עוה, d'où l'hébreu עון, et de שור « éloigner, » au niphal. Ensuite nous lisions les signes *matśu*, nous les traduisions par « son pays, » et nous les rapportions à ce qui suit, en lisant : *Matśu rima arsisu* « je lui ai *permis* de nouveau son pays. » La racine רשא « permettre, » dont les dérivés s'emploient dans quelques passages exactement dans le même sens (p. ex. *Esdr.* 3, 7), se retrouve en assyrien avec toutes les nuances connues par les langues congénères. La forme *arsinu* אַרְשְׁאשׁוּ est la 1[re] personne du kal de רשא avec le suffixe.

Le mot *riïma*, dans cette construction, est difficile à traduire; auparavant nous avions pensé que le sens de « nouveau » y cadrerait bien.

Au surplus, ce passage présente une de ces difficultés heureusement d'une extrême rareté, où la confrontation des divers textes nous fait défaut, pour séparer les mots. C'est à peu près le seul exemple dans cette longue inscription. On pourrait construire la phrase ainsi, en séparant les mots :

a - mi is. sur - mat - śu. ri i - ma.
oblitus sum scelera ejus, misericordiam

ar - si - su.
permisi ei.

Amis אַמִשׁ serait la 1[re] pers. de מוש que nous connaissons déjà (v. l. 11); *surmatśu* שְׁרְמַתְסוּ viendrait de רמה, dont le shaphel אֶשַׁרְמִי veut dire « je rejette. »

Nous hésitons d'autant moins à mettre en relief une erreur de ce genre, que les savants qui s'occupent des textes phéniciens rencontrent ces obstacles à chaque ligne, pour ne pas dire à chaque mot, et que leurs lectures n'en sont pas moins acceptées, bien qu'ils n'aient pas comme nous des textes en abondance dont la comparaison a rendu les rectifications possibles.

Rému nous paraît maintenant se rapporter à רחם « avoir pitié ; » de sorte que le mot רְעֻמָא voudrait dire « pardon. »

Nous considérons ce verbe comme allié à l'hébreu רחם, qui ne se trouve pas en assyrien sous cette forme; l'affaiblissement de ח en ה a déjà été discuté. Le verbe se trouve dans le texte de Tiglatpileser (col. IV, l. 28) :

śitit *ummanatisunu* *niriya*
reliqui exercituum eorum genua mea (?)
iṣbatu *arimsunūti.*
prehenderunt; misertus sum eorum.

סִתִת עֻמַנָתִשֻׁן נִרִיָ

יִצְבַתוּ אַרְהִמְשֻׁנְתִא·

C'est ainsi qu'il faut expliquer (*B.* pl. LXVIII, l. 18) la phrase suivante :

ai *irsisu* *riimi.*
donec permiserit ei misericordiam (Assorus).

אַי יִרְשִׁאשׁוּ רִהְמָא

Nous lisons aussi dans le Prisme d'Assarhaddon (col. III, l. 7) :

Assu *nadan* *ilanisu* *yuṣaliāni va*
Propterea dationem deorum suorum petivit me et
riimu *arsisu.*
conciliationem permisi ei.

אַשׁוּ נַדן אִלָנִישׁוּ יְצַלָאנִי וַ רִהְמָא אַרְשׁאשׁוּ

La même formule se trouve Tiglatpil. I, col. II, l. 10, 26 et *passim.*

Comparez aussi *irsā*, 3e pers. fém. pluriel יִרְשָׁאָא (Nabouimtouk, col. II, l. 20; *B.* pl. LXVIII, l. 18).

A la fin de la ligne 52 on lit *utaḳḳina daliḥtu matśu.* Ce membre de phrase, qui se retrouve toutes les fois qu'il s'agit de la pacification d'un pays, semble assez clair pour le sens; la signification de la racine דלח seule souffre quelques difficultés. Les mots דְלַח, דַלְחַת, semblent signifier « pacification » dans le sens romain par l'emploi de la terreur, car la racine, dans les autres langues sémitiques, comporte l'acception de la peur.

Utaḳḳin est la 1re personne du paël de תקן « rectifier, arranger, » de sorte que le sens de la phrase pourrait être « je déterminai la terreur du pays, je le pacifiai, je concourus à sa tranquillité. »

La ligne 53 contient une phrase souvent répétée : *Ṣalam śarrutiya ipus au liiti Aśur biliya ilisu asṭur* « j'ai fait faire l'image de ma royauté, j'y ai fait écrire la gloire d'Assour, mon dieu. »

Un passage analogue a déjà été cité dans les *Études*

assyriennes, p. 141, tiré du cylindre de Sennachérib, l. 27; *L.* pl. LXIII.

Ina ir Izirti ir šarratisu ultil aḥratas « je les ai fait ériger à Izirti, sa capitale, en plusieurs exemplaires. »

Ces mêmes phrases se retrouvent dans les inscriptions des Bélochides.

Au sujet d'*ultil*, voy. *G. A.* § 185.

Le mot *aḥratas* est évidemment une forme adverbiale formée par le suffixe de la 3e personne et provenant de *aḥratasu* אחרתשו « son imitation, sa répétition, » de אחר « un autre ; » donc littéralement « sa réitération. » Nous traduisons « en plusieurs exemplaires. »

K. — EXPÉDITION CONTRE IANZOU.

A partir de la ligne 54, l'auteur raconte d'autres expéditions moins considérables ; celle contre Ianzou, roi de Naïri, semble indiquer la Mésopotamie arménienne, le pays au sud de Van. Il n'y a de nouveau que les mots *alpi au ṣini*, qui rendent d'une manière irrécusable les idées de « bœufs » et de « moutons, » אלפי וצאני.

Le premier de ces termes, *ṣüni*, est exprimé par le monogramme , qui souvent même (par ex. Tiglatpileser I, col. II, l. 62 et *passim*) précède l'expression phonétique; quelquefois on le rend par l'idéogramme

(par ex. Baril de Bellino, l. 17, 23, *L.* pl. LXIII).

La transcription *alpi*, pour [cuneiform], ressort d'un syllabaire, et elle s'adapte bien au sens, car l'idéogramme désigne bien des animaux de la race bovine. Néanmoins les textes contiennent encore la transcription *agali*, qui convient aussi bien que l'autre. *Agali* serait עֲגָלֵי « les veaux » (comparez par exemple Tiglatpileser I, col. v, l. 6), l'hébreu עֵגֶל; le mot serait mis pour « troupeaux de bœufs, » car on ne trouve pas de veaux seuls, précisément comme l'expression biblique עגלי עמים, qui s'emploie en parlant de la multitude.

L. — PUNITION D'ASSOURLIH (712).

Sargon parle de l'écorchement d'Assourlih de Karalli, qui avait péché contre Assour et s'était rendu coupable d'impiété. Les mots de la ligne 55, *sa nir Aśur iślu ilku situti*, contiennent plusieurs termes nouveaux.

Sa nir Aśur iślū. Iślū est le kal de סלה, qui se retrouve en hébreu avec la même acception de « fouler aux pieds » moralement; ainsi le Psalmiste dit : סלית כל־שוגים מחקיך, « tu foules aux pieds ceux qui s'éloignent de tes doctrines. »

Peut-être on expliquera « ceux qui avaient foulé Assour aux pieds; » de sorte que *nir* ne serait pas une préposition, mais indiquerait « avec les pieds. »

Ilkū situti. Le mot לקה « trouver, rencontrer de l'impiété, » se lit dans l'acception de « commettre. » Quant à *sitūt*, il semble être exactement le verbe שוט et שטה, d'où provient le mot chaldaïque שטות,

si connu jusque dans la conversation familière des juifs d'Europe.

Ligne 56. *Adi ḳinisu aśśuḥavva,* « et j'emmenai sa demeure, » littéralement « son nid, » de *ḳin* קֵן « nid, » que nous trouvons ailleurs avec l'acception première (Sardanapale III, *Monolithe*, col. I, l. 51; *W. A. I.* pl. XVIII).

On connaît, dans la salle VIII, un bas-relief où le supplice d'Assourlih est représenté; une inscription apposée dit qu'on l'écorche. Nous n'avons pris connaissance de cette inscription et de ce bas-relief qu'après avoir fixé l'interprétation.

M. — DÉPEUPLEMENT DE CHYPRE (716).

Parmi les villes dépeuplées on lit aussi, ligne 57, le nom de la ville de Pappa. Il n'est pas invraisemblable que cette ville soit celle que nous connaissons sous le nom de Paphos, et qui, sans contredit, est désignée sous le nom de *Pappa*, par le petit-fils de Sargon, dans le prisme que nous avons de ce roi. (Comp. *W. A. I.* pl. XLVIII, l. 10.) La stèle de Larnaca prouve suffisamment que Sargon a débarqué dans l'île de Chypre; néanmoins il est surprenant qu'aucun autre nom cité par Sargon ne puisse être identifié avec une localité connue ailleurs, tandis que celles que nomme Assarhaddon sont presque toutes reconnaissables de prime abord.

Ultu asrisunu aśśursunuti. Le *aś* prouve que ►—𒐊 a ici la valeur de *śur* et non celle de *sur.* Le verbe semble être נסר, qui, en syriaque et en chaldaïque, veut

dire « couper, retrancher. » אַסְרְשְׁנְתְּא est la 1re pers. du kal avec le נ élidé.

N. — OCCUPATION DE NIKSAMMANAGUI.

Ligne 58. Cette ligne commence par la mention de l'occupation de Niksamma ou Niksammanagui, car le mot *nagī* serait assez difficile à construire s'il était indépendant.

Le nom propre du préfet de la ville est *Niri-śar*, ou *Iṣli-śar* « côtés de roi. »

Le mot *suatavnu* est assez irrégulier; mais puisque la plupart des textes portent *suatunu*, on est autorisé à voir ici une faute de gravure ou plutôt une faute d'orthographe. (Comparez Botta, pl. LXXIV, l. 2.)

Le nom de pays *Parsuas* est ailleurs écrit *Barśuas;* pourtant il n'y a pas ici une diversité de nom. Nous avions pensé à une identification avec la Parthyène, mais elle n'est rien moins que sûre.

O. — SOUMISSION DE BALTHAZAR.

La ligne 59 commence par le nom *Bil-śarr-uṣur* בְּעֵל־סַר־אֻצֻר « Bel protége le roi » (*E. A.* p. 18); c'est le nom royal de Balthazar, qui n'est pas le nom de בלטשאצר, nom de Daniel (Dan. I, 7 et ailleurs); celui-ci correspond au babylonien *Balṭasu uṣur* « protége sa vie », et se transcrirait par בַּלְטְשַׁאצֻּר.

Au lieu de *Kiśiśim*, on trouve ailleurs *kiśiśu;* mais malgré cela [cuneiform] n'a pas la valeur de *śim* ou de *śiv;* c'est le résultat d'une substitution des voyelles

finales, telle que nous en remarquons beaucoup d'exemples. (Comp. *B.* pl. LXIV, l. 16; par exemple *B.* pl. LXXIV, l. 3.)

Nous trouvons, l. 59, pour la première fois, la phrase souvent répétée et qui commence par ces mots :

,

suivis de *niṣirti hekalsu.* Les premiers termes sont idéographiques, et nous les transcrivons par *busa*, spolia. Le second, qui entre dans le nom de Circesium, *Karkamis*, signifie probablement « trésor. » Quant à *niṣirti*, נִצְרְתָא, nous y voyons les « hommes, les gens, » la famille dans le sens romain. Dans le prisme de Tiglatpileser on lit toujours *sallatśunu basasunu namkarsunu* dans la même acception ; pourrait avoir la prononciation de *namkur* נמכר, de מכר acheter. *Busa* se trouve aussi dans l'inscription de Londres, col. VIII, l. 13.

Kaśpa *ḫuraṣ* *niśik* *aban*
Argentum, aurum, metallum, lapidem

mimma *sumsu* *sukuru*
cujusvis nominis, pretii

sundulu
opificii

busa *makkuru*
spolia, thesaurum,

śimatta *nadâtuv*
opes magnificas,

ugarin *kiribsu.*
accumulavi in eo.

כַּסַף חֲרַץ נִסַךְ אַבַן
מִמָּא שְׁמְשׁוּ שׁוּקְרָא
שְׁמְדְלָא
בּוּשָׁא מַכְּרָא
סִמַתָּא נַהְדָתָא
אְנַּרַן קִרְבְשׁוּ •

Quant à *niṣirti*, il semble y avoir deux mots qui s'écrivent de même; l'un provenant de נצר et voulant dire protection (par exemple *J. L.* col. VI, l. 56), l'autre indiquant ceux qui sont sous la protection, la *familia* dans le sens romain, les clients. On pourrait enfin voir dans *niṣirti* un mot provenant de אצר, « thésauriser, » et transcrivant נִאְצִרְתָא; mais des passages nombreux semblent lui attribuer le sens d'une possession animée.

Urassu, ailleurs *urāsu*. La forme est difficile à reconnaître, car c'est un verbe doublement défectif (*G. A.* § 190). Le verbe est ארה, l'hébreu ירה « jeter, envoyer, *mittere*, » et la forme est le *kal* du verbe פא, qui souvent a pour première voyelle *u* (*G. A.* § 179).

Ligne 60. *Kar Marduk samsu abbi.* On est convenu de voir dans ►⊤ ►⊤— ►⊤— *Marduk*, et cela est très-vraisemblable, quoiqu'il n'y ait aucune preuve, que je sache, qui le démontre avec une rigueur mathématique.

Abbi est la 1re personne du kal de נבא (*G. A.* § 174; *H.* col. 2, l. 28; *M.* p. 64 et 65).

6 irāni padisu « 6 villes de son territoire. » Le mot

paṭ ou *pad* ne se retrouve pas exactement avec cette signification dans les autres langues sémitiques; néanmoins le mot פדן, dans פדן ארם, provient évidemment de la même source.

Uraddi, déjà expliqué, est le paël de רדה (l. 36).

P. — GUERRE CONTRE KIBABA.

Ligne 62. *'Ir suatu ana issuti aṣbat* « je fis cette ville de nouveau. » Le mot *issuti* est évidemment un abstrait formé par *ut*, et *issut* est « la nouveauté ; » on a du reste la preuve de l'existence de l'adjectif *issu*, avec la signification de « nouveau. » On lit dans une inscription de Sennachérib (*W. A. I.* pl. VII, *F.* l. 23):

Matima *nisi* *asibut* *ir*
Quisquis (id est) hominum habitantium urbem
sasu *sa* *bitśu* *labiru* *inakkaru* *va*
istam qui domum antiquam demoliverit
issu *ibannū*.
novam(que) ædificaverit.

מַתְמָא נְשֵׁי אַשְׁבַת עִר שָׁאשׁוּ שֶׁבִיתְּסוּ לַעְבְרָא יְנַקֵּר וְעִשָּׁא יְבַנּוּ

Sardanapale III (*W. A. I.* pl. 1), dans la stèle, dit ceci :

Ir *Kalḫu* *maḫrā* *sa* *Salmanaśir*
Urbs Calach anterior quam Salmanassar
śar *Assur* *rubū* *halik* *paniya*, *ibusu* *ir sū*
rex Assyriæ dominus ingressus ante me fecit, urbs ista
inaḫ *va* *IṢLAL* *ana* *tul* *u* *simmi*
abierat et perierat, in tumulum et rudera

itur *ir* *sū* *ana* *issuti*
mutata erat. Urbem istam ad novitatem
abni.
ædificavi.

עִר כַלְּחָא מַחְרָא שַׁשַׁלְמַנְאַסַר סַר אַשְּׁר רְבְהָא הַלְךְ פַּנְיִ יִעְבְשׁ·
עִר שׁוּא יְנַח וַיִלְךְ אַן תֶל וּשְׁמָא יִתְּרִ· עִר שׁוּא אַן עִשׁוּתָא אַבְנִי·

La racine עשש doit donc se dégager de cette discussion comme définitivement acquise au dictionnaire sémitique avec la valeur de « nouveau. »

Aṣbat אַצְבַת, de צבת « prendre avec l'idée de faire ; » ainsi on dit : *murranat aṣṣabat* « je pris, je fis mes pas. » Le mot est surtout employé dans la phrase que nous analysons.

Kisidti est un substantif à l'état emphatique de כִּשְׁדַת, ét. emphat. כִּשְׁדְתָא.

Ligne 63. Le mot *azkur*, 1[re] personne du kal de זכר, est dans cette même phrase souvent encore *azku-ra*, *az-ku ur*, etc.

Q. — TRANSPORTATION EN ASSYRIE DE VILLES MÈDES.

Les lignes suivantes, jusqu'à la fin de la ligne 65, parlent de la prise et de la restauration de quatre villes, *Tul-aḥi-tib* ou *Tul-sis-lu*, selon qu'on le lit idéographiquement ou phonétiquement, Kindaou, Bet-Bagaya et Anzaria. Bet-Bagaya porte le nom d'une personne, Bagaya ; enfin le clou vertical qui indique un nom propre masculin précède-t-il ce mot, qui est évidemment d'origine arienne, et rend le perse Bagaya, *Bagaeus* en latin? Sargon nomme ces villes d'après les dieux Nebo, Sin, Ao et Istar. Le fait se retrouve

mentionné dans les Annales (B. pl. LXXIV, 6, l. 8, 10).

R. — ANNEXION À L'ASSYRIE D'UNE PARTIE DE LA MÉDIE (714).

Ligne 66. *Ana patnus Madai limit ir Kar Sargina udannina maṣartu.* Sargon parle de la fortification construite autour de Kar-Sargina, dont le nom devait dorénavant remplacer celui de Kharkhar. L'appellation ancienne n'a pas pourtant disparu, car il n'y a pas un texte où le roi d'Assyrie ne se vante de la soumission de Kharkhar.

Nous avons déjà parlé de *limit* « autour; » le mot *adannina* אֲדַנֵּן, 1re pers. du paël de דנן « fortifier, » ne peut faire aucune difficulté; mais il nous reste encore à parler de *patnus* et de *maṣartu.*

Quant à *patnus*, nous devons avouer notre complète incertitude, non pas sur la lecture, mais sur la valeur grammaticale du mot. *Patnus* pourrait venir, à la rigueur, d'une racine פנש qui ne se trouve nulle part; mais il est possible encore que le mot ne doive pas être lu phonétiquement. Le sens semble clair, et si nous pouvions formuler une lecture pour des raisons philologiques, nous n'hésiterions pas à voir dans le groupe qui nous occupe l'infinitif du shaphel de כנש, *saknus* שְׁכְנֻשׁ, dont les formes finies se trouvent si souvent dans les inscriptions assyriennes.

On se rappelle la phrase :

asaknisa Madaï lu kansuti ou
ana bilutiya usaknin,

« j'ai annexé à mon empire. »

Il s'agirait donc de lire *suknus* et de supposer à [cuneiform sign] la valeur de *suk*. Il est vrai qu'il existe déjà un signe qui a la valeur de *suk*, au moins à Babylone, c'est [cuneiform sign]; mais on peut répondre que la véritable valeur de ce caractère semble être *zuk* et *śuk* (par ex. dans le nom de la ville de *Sukkia*, l. 57), et qu'il y a encore place, dans le syllabaire, pour une valeur de *suk*, sans qu'il y ait homophonie.

En tout cas, il faudrait suspendre son jugement définitif sur ce point.

Maṣartu מַצַּרְתָּא, quelquefois écrit *maṣṣartu* מַצַּרְתָּא, semble provenir de נצר, « protéger. » Le mot *maṣṣartu* se retrouve souvent avec le sens qu'il doit avoir (p. ex. Baril de Phillipps, col. II, l. 1) :

in ḫuṣ	*maṣṣarti*	*Harami*	*dunnunav.*
Propter	protectionem	pyramidis	fortificationemque.

אִן חֻץ מַצַּרְתָּא חַרְמָא דֻנְּנָא

On voit, dans ce passage, comme dans le nôtre, la combinaison de *maṣṣarti* avec *dunnun*, infinitif du paël, dont nous avons ici la première personne. L'analogie est encore plus frappante dans le passage suivant de l'Inscription de Londres (col. VI, l. 53 et 54), où le signe [cuneiform sign], *dan*, est écrit *da an*. Après avoir rendu compte du mur de Babylone, Nabuchodonosor parle du mur extérieur, qui renfermait aussi Borsippa, et il dit :

maṣṣarti	*naklis*
circumvallationem	omnino

udannin va
fortificavi,
ir ki Barzipa
urbem Borsippa
ana nisirti askun.
ad protectionem feci.

מַצַּרְתָא נַכְלִשׁ אֻרַנְן וַעִר בַּרְסִפָּא אַן נִצַּרְתָא אַשְׁכֻן

Ce passage contient la phrase si fréquente dans d'autres inscriptions :

abbul, aggur, ina isāti asrup;

אַבֻּל אַגֻּר אִן אִשָׁתָא אַשְׁרֻף׃

Le verbe נבל se trouve à Bisoutoun, où יִבֻּל transcrit le perse *viyaka*, de *vi-kan* « détruire. » (Comparez *R. Beh.* p. 81; *E. M.* t. II, p. 212.)

Il serait permis, d'après un passage de Tiglatpileser I (col. VI, l. 28), d'admettre comme racine נפל, avec le sens de « faire tomber, détruire; » en hébreu, cependant, cette racine n'a jamais que l'acception intransitive de « tomber. »

Aggur vient de נגר, « miner. »

Le monogramme « feu » est rendu par *isāti* dans l'inscription des *Annales*, et rappelle l'hébreu אש.

Le verbe *asrup* אַשְׁרֻף de שרף, en hébreu שרף. L'inscription de l'obélisque de Nimroud, qui, à différentes reprises, substitue au kal l'iphteal, a *ásarap*, et dit :

attabal, attagar, ina isāti aśarap.

אַתַּבַל אַתַּגַר אִן אִשָׁתָא אַסַרַף

La substitution de ס à שׁת ou שׂת est toujours curieuse, mais elle n'est nullement isolée.

Ligne 67. Le mot *mattiu* est totalement inconnu, et même la lecture n'en est pas assurée. *Nadan* est l'infinitif de נדן. *Uktin* אֶכְתַן est l'iphtéal de כון (*G. A.* § 185).

Les mots suivants ne contiennent pas de difficultés; une mention fort intéressante, c'est le pays d'Agag (l. 69), en Médie, parce qu'elle nous fixe sur la patrie d'Aman, fils d'Amadatha, connu par le livre d'Esther. Aman y est nommé *Agagi*, et on l'a cru Amalékite, parce que plusieurs rois de cette nation portent le nom d'Agag, qui peut même être un terme désignant la royauté. On ne voyait pas comment l'Amalékite et son père pouvaient porter un nom d'une physionomie aussi arienne que le sont ceux conservés par le livre d'Esther. La découverte d'une contrée d'Agag, en Médie, explique pleinement les questions qu'on s'était faites à ce sujet.

Le nom de pays *Ba'it-ili* est écrit dans les Annales (*B.* pl. LXXX, l. 2):

avec le monogramme rendant « Dieu. »

Sa pati Aribi nipiḫ Samsi, « les Arabes de l'orient du soleil. » Ce sont probablement les Arabes de la presqu'île d'Oman. Sir Henry Rawlinson (*Beh.* p. 16) doute de l'identité des *Aribi* et des Arabes; nous croyons que les noms qui sont cités en même temps qu'eux militent en faveur de notre opinion. Par

contre, nous estimons que les *Aramu* ou *Arumu*, que Sir Henry prend pour des Arabes, sont plutôt des Araméens.

S. — HISTOIRE DE RITA D'ALBANIE.

A partir de la ligne 70 commence l'histoire de Rita d'Albanie et de ses fils. La ligne 71 contient quelques mots nouveaux ou difficiles, tels que *ippalkitu,* de פכלת, au niphalel (*passim*), et *imgaru*, 3[e] pers. plur. du *kal* de מגר, « être favorable, bénir. » Nous connaissons ce verbe dans beaucoup de formes du kal et du saphel. La 3[e] pers. du singulier, *imgur*, entre dans le nom de la première enceinte de Babylone, qui s'appelait *Imgur-Bil* (*E. M.* I, p. 227), « Bel protége; » notre forme *imgura* יִמְגְרוּ se trouve sur les barils de Sargon (l. 65); l'impératif *mugur* מֻגֻר se lit sur la tablette d'antimoine et d'étain oxydés; et l'impératif du shaphel au féminin, *sumgiri* שֻׁמְגְרִי, se trouve dans l'inscription de Mylitta (*E. M.* II, p. 301). Peut-être le nom de Jérémie (xxxix, 3) סמגר־נבו n'est-il autre chose que le babylonien *sumgur-Nabu*. L'emploi le plus fréquent des formes se trouve dans le mot *magir* מַגִר, participe du kal, qui se rencontre surtout avec la négation dans la formule *la magiri* לָא מַגִרִי, « non faventes, » et dans le sens « d'ennemi. »

Le mot *nirarut* est un substantif abstrait qui se retrouve souvent dans les inscriptions des rois assyriens antérieurs, avec le sens de « secours. » (Comparez l. 113.)

Ce sens est assuré par les passages suivants (Tigl. I, col. II, l. 17) :

Inyumi suva ummanāt
In illo tempore exercitus

māti kurḫiē sa ana suzub
. . . . qui ad salutem

au nirarnti sa Kummuḫi
et auxilium Commagenes

illikūni.
venerant,

אִן יוּמִא שֻׁוָא עֻמַּנָת
מָתִא כֻּרְחֵי שַׁאַן שֻׁזֻב
וּנְרַרוּת שַׁקֻמֻּח
יִלְּכוּן

Et *ibidem*, col. IV, l. 96 :

I susi śarrāni
sexaginta reges

māti Naïri adi sa ana
Mesopotamiæ et qui ad

nirarutisunu illikuni.
auxilium eorum venerant.

אֹ שֻׁשׁ סַרָּנִא
מָתִי נַהְרֵי עַדִי שַׁאַן
נִרַרוּתִשֻׁן יִלְּכוּן

Dans le même document (col. V, l. 74), un exemplaire substitue *nirarut* à *suzub*, que donne l'autre texte (*W. A. I.* pl. XIII.)

(La suite au prochain cahier.)

LUC-VAN-TIÊN,

POËME POPULAIRE ANNAMITE,

TRADUIT

PAR E. AUBARET,

CONSUL DE FRANCE À BANGKOK, SIAM.

NOTE PRÉLIMINAIRE DU TRADUCTEUR.

Il est très-difficile de préciser exactement à quelle époque remonte le petit poëme populaire qui a nom *Luc-van-tiên.* Ce poëme, ou mieux cette légende, ayant été composé en langue vulgaire, n'a jamais été imprimé, et c'est au moyen des caractères chinois conventionnels employés par le peuple annamite qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours à l'état de fragments manuscrits. Il a fallu consulter un grand nombre d'indigènes pour arriver à réunir cinq ou six de ces manuscrits, à l'aide desquels il a été possible de donner une sorte d'unité et de corps au récit. Les personnes qui nous ont assisté dans ce travail appartiennent, toutes, en général, aux plus basses classes de la société. Il est remarquable que les mandarins, plus ils sont élevés et instruits, ignorent, ou du moins affectent d'ignorer le livre dont il s'agit. C'est là cependant un des très-rares spécimens de la littérature annamite proprement dite, et ce poëme du *Luc-van-tiên* est tellement répandu parmi le peuple, qu'il n'y a peut-être pas, en basse Cochinchine, un pêcheur ou un batelier qui n'en fredonne quelques vers en maniant sa rame. Peut-être aussi est-ce là une des causes qui le font ignorer des gens instruits,

à peu près comme en France on ignore les poésies en patois. On ne peut cependant pas dire que le *Luc-van-tiên* soit du patois, car nulle part on ne pourrait trouver de meilleurs exemples de la langue parlée, et son étude est certainement l'une des meilleures que pourront faire les personnes qui voudront connaître à fond la langue annamite. Le mépris avec lequel les lettrés du royaume d'Annam semblent traiter les œuvres de leur propre langue prouve surabondamment combien leur éducation est purement chinoise, et combien pour eux la Chine est le centre de toute véritable civilisation.

Les Annamites, malgré l'amour très-vif qu'ils portent à leur pays, estiment qu'il est privé de toute littérature propre, et jamais ils n'ont fait de sérieux essais pour fixer la langue qu'ils parlent. Toutes leurs études se font dans les livres de la Chine; les examens que subissent leurs lettrés sont calqués sur ceux du Céleste Empire, il ne peut donc y avoir que des hommes du peuple qui composent, pour leurs compatriotes, des chants dans la langue du pays. Cette considération rend à nos yeux le *Luc-van-tiên* beaucoup plus intéressant, car cela lui donne un caractère propre et original qui le distingue de la littérature chinoise. On remarquera, en effet, que si les idées de la Chine sont dominantes, comme il est naturel qu'elles le soient chez un peuple qui sort de son sein, il y a cependant dans notre petit poëme certains sentiments, certaines aspirations qui ne se rencontrent guère dans l'esprit chinois. Telles sont, par exemple, ces fréquentes invocations à la belle nature, telle aussi cette tendance à la contemplation que nous avons souvent remarquée chez les Annamites, et qui entre pour beaucoup, nous le croyons, dans la facilité avec laquelle ce peuple embrasse la religion chrétienne. Il nous semble que, considéré de la sorte, le *Luc-van-tiên* a quelque chose de la poésie indienne. Nous serions même tenté de dire, pour bien formuler notre pensée, que cette légende est chinoise par les hommes, et indienne par les femmes; ce qui revient à dire que tout ce qui touche

à l'éducation n'a aucun caractère original, tandis qu'il faut chercher ce qui est spécialement propre au pays dans les sentiments et les pensées des petits et des faibles, de ceux qui, privés d'éducation, sont restés simplement Annamites. Cela est si vrai, que le rôle de femme savante, que l'auteur a voulu donner au commencement à son héroïne *Nguyet-nga*, ne peut se soutenir; cette jeune fille, ennuyeuse quand elle compose des vers, devient on ne peut plus touchante lorsqu'elle se laisse aller naturellement à son amour; elle se sent émue devant les hautes montagnes et les magnifiques cours d'eau de son pays.

On nous pardonnera notre partialité pour ce petit livre, qui, nous l'avouons, nous a toujours très-vivement intéressé. Nous y avons si bien reconnu les principaux caractères d'une nation au milieu de laquelle nous avons longtemps vécu, que nous l'avons toujours considéré comme l'une de ces rares productions de l'esprit humain qui ont le grand avantage de représenter fidèlement les sentiments de tout un peuple.

C'est uniquement à ce point de vue que nous en offrons aujourd'hui une traduction en quelque sorte littérale. Nous regrettons beaucoup que le temps nous manque absolument pour accompagner le *Luc-van-tiên* de beaucoup de notes, dont l'absence pourra sembler quelquefois une grande lacune. Il eût été très-aisé, à l'aide de ces notes, de composer une véritable histoire de la vie sociale en Cochinchine, telle qu'elle existe de nos jours. Peut-être aurons-nous plus tard le loisir de le faire; notre intention se borne pour cette fois à donner un spécimen d'une littérature qui, nous le croyons, a été jusqu'à ce jour entièrement inconnue en Europe.

G. AUBARET.

Paris, 8 janvier 1864.

LUC-VAN-TIÊN.

A la lueur des lampes, racontons une histoire qui s'est profondément gravée dans notre esprit. Elle nous fait réfléchir en même temps qu'elle nous amuse; sa devise est : humanité, affection. Retenez votre haleine, observez le silence, afin d'écouter; prêtez-moi la plus grande attention, et vous profiterez de ces bons enseignements. Un jeune homme, fidèle et dévoué à ses parents, est en tête; puis vient une jeune fille modeste et sage, parée de tous les ornements moraux.

Il y avait un homme habitant la province de *Quan-dong-thanh*, humain, compatissant et plein de vertus; il lui naquit d'abord un enfant doux; on le nomma *Luc-van-tiên*. Âgé de seize ans, il s'attacha entièrement à l'étude, il suivit les leçons de son maître, afin de parvenir à la connaissance parfaite des lettres. Ne comptant ni les mois, ni les jours, il travaillait sans relâche. Il s'éleva, en littérature, aussi glorieux que le phénix; il voulut tout savoir, et même, dans les trois sciences comme dans les six arts militaires, personne ne pouvait lui être comparé.

Or il arriva que des examens littéraires furent ouverts; *Van-tiên*, avant de quitter son maître pour rentrer dans sa famille, alla lui rendre grâces, afin de reconnaître ce temps si long qu'il avait passé sur le seuil de la porte sainte (des études).

Ce jeune homme à l'esprit si pénétrant, au carac-

tère si droit, se réjouissait déjà comme le dragon, quand il rencontre les nuages; il n'était point de ceux qui ne veulent pas se faire une position en ce monde, son ambition désirait ardemment atteindre le but. Il disait : « Je veux que ma réputation soit brillante; je veux que le nom de mon maître s'étende au loin. » Il voulait être un homme et prendre racine parmi les hommes; mais, avant tout, il honorait ses parents; la recherche de sa propre gloire ne venait qu'en seconde ligne.

Son maître s'entretint avec lui très-sincèrement: « Je pense, lui dit-il, que ta destinée t'éloigne encore de la réussite; cependant je n'ose pas te dévoiler les secrets du Ciel. Cette destinée m'émeut en mon cœur et me pousse envers toi à une grande compassion; mais, afin que, plus tard, tu discernes clairement le trouble du limpide (le bon du mauvais), il faut que je fasse une évocation pour que ta personne soit protégée. Maintenant, mon fils, descends dans ce lieu où se heurte la foule (le monde). » Le maître communiqua à son élève deux paroles magiques qui partout devaient le protéger, si malheureusement quelque danger venait l'assaillir; au fond d'un fleuve, au milieu de la mer, au plus haut d'une montagne, il n'avait plus rien à craindre.

Le maître alors se retira chez lui. *Van-tiên*, très-troublé dans son cœur, sentit augmenter ses doutes; il ne savait plus quel parti prendre. Le maître lui avait dit que la réussite à l'examen était encore bien éloignée; était-ce parce qu'il allait se trouver em-

pêché par des affaires de famille? ou bien n'avait-il pas assez de vertus, ou bien sa science n'était-elle point suffisante? « Depuis si longtemps, disait-il, que je fais tous mes efforts dans l'étude des lettres, si je ne réussis pas cette fois, quand pourrai-je réussir? Que faire donc? à quoi se décider? le mieux n'est-il pas d'en reparler avec le maître? » Il veut avoir, cette nuit même, les explications les plus précises; après cela, des milliers de *li* ne pourront l'effrayer, il sera capable d'avoir la paix en lui-même.

Le maître était assis, il réfléchissait; regardant autour de lui, il s'aperçut que son disciple revenait; il lui dit : « Tu as à parcourir une distance très-longue, pourquoi donc n'as-tu pas encore ton bagage sur les épaules? pourquoi reviens-tu? Est-ce parce que tu doutes de moi? ou bien est-ce à cause de cette parole que je t'ai dite que la réussite est encore éloignée? »

Van-tiên écoute et répond aussitôt : « Je suis bien jeune encore, j'ignore le cours des choses de ce monde; mes parents sont dans un âge avancé; je vous supplie, maître, donnez-moi un moyen de lire dans l'avenir. »

Le maître entend ces mots, il a pitié de son disciple; il le prend par la main, le conduit au-devant de sa maison, et, lui montrant la lune, il se recueille et dit : « Les affaires humaines sont semblables au cours de cet astre dans le ciel; bien que sa clarté se répande en tous lieux, elle a pourtant ses phases : tantôt obscure, tantôt brillante, quelquefois entière,

quelquefois réduite de moitié. Quand tu seras clairement convaincu de cela, il te sera inutile de m'interroger de nouveau; ta destinée se résume en ces deux mots : examen, réussite. »

Mais voilà que l'étoile *dâu* a déjà brillé; sa clarté se mêle à celle du jour naissant, et cependant ils s'entretiennent encore. Le soleil est sur le point de paraître; le coq chante. Le maître dit : « Lorsque, du côté du nord, tu rencontreras un rat[1] sur ta route, alors se lèvera pour toi la réputation. Mais, quand bien même tu parviendras à la gloire la plus élevée, que ces paroles de ton maître ne soient pour toi jamais perdues. Rappelle-toi sans cesse ce que je te dis : après les pleurs, la joie; veille sur toi, mon fils, que ta conscience soit pure, et tu n'auras rien à redouter. »

Van-tiên remercie avec empressement; ces sages préceptes seront à jamais gravés dans sa mémoire; il n'en négligera pas le moindre mot.

Le soleil est levé, *Van-tiên* se met tristement en route, jetant un regard plein de regrets sur ces lieux de silence et d'étude; il gémit en pensant aux nouveaux pays qu'il va parcourir.

Le maître, de son côté, est ému de compassion à la vue de son disciple si triste, de cet enfant ainsi abandonné tout seul au vent et à la pluie.

Comme autrefois le savant *Nhan-huyên*, *Van-tiên* est en route, son bagage sur les épaules. Il porte

[1] Le maître veut parler de l'année du *rat*, comme on le verra dans la suite.

avec lui le livre *Tu-lô* et une gourde d'eau fraîche; il dit : « Autant le poisson soupire après l'eau, autant je désire une réputation honorable; mais toujours je veux observer la justice. Que de temps cependant, avant que cette époque arrive! je suis triste et las quand je pense aux longs jours qu'il me faudra encore parcourir. La route est longue, le but bien éloigné. Où entrer? quelle habitation est la plus voisine? Cherchons d'abord une figure amie, et puis nous penserons à reposer nos pieds. » Mais d'où viennent ces pleurs? pourquoi ces plaintes? Tous ensemble ils s'enfuient vers la forêt, vers les montagnes. *Van-tiên* les interpelle : « Où courez-vous ainsi emportant vos enfants sur les épaules? pourquoi vous enfuyez-vous si rapidement? » Ils répondent : « Quel est ce garçon? serait-ce encore un brigand qui voudrait nous poursuivre jusqu'à la montagne? » « Je suis, dit *Van-tiên*, l'habitant d'un pays éloigné; je vous prie de me dire en un mot la véritable cause de vos craintes. » Ils entendent *Van-tiên;* sa parole leur paraît sincère; ils s'appellent l'un l'autre; ils s'arrêtent et disent : « Voilà que des brigands, dont le chef se nomme *Phong-laï*, se sont réunis en bande et habitent le mont *Chon-daï*. Leur puissance est grande; aussi les craignons-nous beaucoup. Maintenant ils sont descendus de leur montagne pour ravager notre pays. Deux jeunes et jolies filles étaient sur la route, ils les ont enlevées; mais, dans notre village, qui oserait dire un seul mot? Et cependant nous sommes tous pleins de compassion pour le

sort de ces deux jeunes filles si malheureuses. L'une d'elles est une perle, sa personne est semblable à l'or le plus pur. Ses joues sont rouges comme des pommes, ses sourcils allongés comme des arcs; elle est belle, sa taille est délicate et élancée, son extérieur respire la convenance[1]. Mais ces scélérats féroces ont enlevé ces filles, dont la nature ne peut aucunement être comparée à la leur. Hélas! hélas! nous n'osons pas parler plus longuement. » Ils s'enfuient en toute hâte, craignant que les brigands ne s'emparent d'eux. *Van-tiên*, à ces mots, s'enflamme de colère; il demande où est la bande des brigands, le lieu qu'elle habite. « Je veux faire tous mes efforts, s'écrie-t-il, des efforts de héros; je veux délivrer ces personnes des misères et des malheurs où elles sont tombées. » Ils lui disent : « Cette bande est auprès d'ici. Nous voyons, dans tes yeux, combien tu es brave, mais nous craignons que tu ne sois pas assez fort pour résister à ces cruels. Si l'on ne vient à ton secours, ne seras-tu pas forcé de te rendre et de tomber ainsi toi-même dans leur horrible repaire? » *Van-tiên* s'approche du bord de la route, il brise un arbre, en fait une massue; puis il se dirige vers le village abandonné. « Oh! vous tous, s'écrie-t-il, tous les brigands, ne prenez pas pour habitude de troubler le repos, de causer des dommages au peuple! » *Phong-laï*, le chef, rougit de colère; son visage s'enflamme : « Quel est ce gamin, dit-il, qui ose venir me provoquer jusqu'ici? Avant de me mesurer avec un pareil

[1] Littéralement : Elle est mince et froide.

misérable, j'ordonnerai d'abord à ma bande de l'entourer de toutes parts en un cercle fermé.» Mais *Van-tiên*, avec la plus grande audace, porte des coups à droite et à gauche, semblable au héros *Triêu-tu*, qui força le cercle, acquérant ainsi tant de réputation; il rompt la bande, elle se sauve en déroute. Tous à la fois, les brigands jettent leurs sabres et leurs lances pour s'enfuir avec plus de rapidité. *Phong-laï* se retourne alors, mais le sort ne conduit pas sa main; car *Van-tiên*, d'un coup de massue, l'étend à terre sans vie. Les voilà donc exterminés ou dispersés comme une troupe de fourmis, comme un essaim d'abeilles!

«Qui pleure dans ce char?» demande-t-il; on lui répond: «Je suis une personne sincère, récemment tombée dans un piége. Saisie par la main des brigands, je suis maintenant dans ce char si étroit, à l'entrée difficile. J'ose demander qui est là pour sauver une pauvre abandonnée.» *Van-tiên* entend ces paroles, il est ému. «J'ai chassé, dit-il, la troupe des brigands; asseyez-vous en paix; ne sortez pas du char; vous êtes deux femmes, il n'est pas convenable que vous paraissiez devant un homme. Jeunes filles, quelle est votre famille? où allez-vous? pour quelle cause êtes-vous tombées en un malheur si imprévu? Je ne sais ni vos noms, ni vos prénoms; quelle est votre patrie? pourquoi êtes-vous venues jusqu'en ce lieu? Mon cœur ignore tout, il veut savoir la vérité. Êtes-vous des servantes ou des filles d'un rang distingué?»

« Je me nomme *Kiêu-nguyet-nga;* la jeune fille qui est auprès de moi est ma suivante, son nom est *Kim-liên;* notre patrie est la province de *Tay-xuyên;* mon père est gouverneur à *Ha-ké;* il a envoyé des soldats me porter l'ordre de revenir jusqu'à la maison, afin de la diriger. Une fille oserait-elle contrevenir au désir de son père? Bien que la route soit très-longue, j'étais contente d'aller; je savais bien que ce voyage était on ne peut plus pénible; mais, si je n'étais point partie, qu'aurais-je pu faire? Tombée dans le danger, l'occasion ne se présentait pas pour moi d'en sortir; mais le malheur peut durer un siècle, un moment suffit pour lui échapper. Devant le char, jeune héros, asseyez-vous; accordez à votre servante de vous saluer. Je vous dirai combien faible jeune fille je suis. Hélas! puis-je rester au milieu de cette route sauvage et pleine de broussailles? *Ha-ké* n'est pas éloigné d'ici; je vous supplie de m'y accompagner, je vous en serai très-reconnaissante; vous m'avez rencontrée au milieu de la route; je n'ai ni bijoux, ni or, ni argent, mais je n'oublierai point ce que je dois à votre vertu et à vos mérites; et que pourrai-je faire pour récompenser une conscience pareille à la vôtre? »

Van-tiên entend ces paroles, il sourit. Faire le bien lui suffit, il méprise les remercîments. « Je comprends parfaitement, dit-il; mais qui voudrait croire sincèrement que je suis désintéressé, si j'acceptais quelque chose? Le souvenir et la gratitude sont au-dessus de toute récompense; l'homme, en ce monde,

ne doit pas être autrement que brave et dévoué. Vous devez me connaître maintenant et comprendre qu'il n'est pas nécessaire que je vous accompagne. »

Nguyet-nga voit que *Van-tiên* ne veut pas partir; elle lui demande encore au moins son nom et ses prénoms; elle dit : « La pauvre fille va se mettre en route; elle ne sait seulement pas la patrie du jeune héros. » *Van-tiên* écoute ces paroles en silence; il entend cette voix chaste et pure, son cœur n'y tient plus; il ne peut s'empêcher de dire : « *Dông-thanh* est ma patrie; mon prénom est *Luc*, mon nom *Van-tiên;* je sais à présent, *Nguyet-nga*, que vous êtes véritablement une fille vertueuse. »

Les oreilles de la jeune fille entendent ces paroles; ses mains aussitôt enlèvent son épingle de tête; elle dit : « Voilà que nous nous sommes rencontrés, et nous nous connaissons; je vous prie d'accepter ceci comme un gage de ma foi. » *Van-tiên* détourne la tête, il ne veut pas voir. *Nguyet-nga* le regarde furtivement; elle rougit de pudeur. « Ce cadeau est bien peu de chose, dit-elle; je vous parle, et pourtant vous ne me regardez pas. Ce que je vous offre est tout à fait sans valeur; que votre cœur donc ne le méprise pas; cessez de détourner votre visage. » Il est difficile à *Van-tiên* de se retenir; l'amour l'a déjà lié; il est dans les liens de la passion. « Là où on est habile, dit-il, on a pour soi la provocation; vos remercîments ont déjà tant de valeur! Comme cadeau, votre épingle est trop belle. Au sujet de cette heureuse rencontre sur la route, un mot de vous, un

souvenir, ne valent-ils pas mille bijoux? C'est votre affection que j'aime; pour les biens, je les méprise; et que ferais-je de cela si je l'acceptais?» Elle dit: «Une petite créature comme moi ne connaît pas encore le mensonge qui obscurcit le cœur; qui pourrait penser qu'un courageux héros voudrait bien regarder une épingle? Je rougis à cause d'elle; je pleure, car, hélas! elle n'est qu'une pauvre épingle; elle est bien laide; et qui pourrait la désirer? Aussi, quand je vous l'offre, vous détournez la tête. Je vous prie d'accepter une poésie d'actions de grâces.» *Van-tiên* se retourne aussitôt; il dit: «Oh! pour une poésie, écrivez-la bien vite; veuillez ne pas tarder.» *Nguyet-nga* y consent volontiers; gracieusement elle s'y prête. De sa main aussitôt elle trace huit vers de cinq caractères. Les vers écrits, elle les offre au jeune homme. Elle désire vivement savoir comment sera jugée son érudition littéraire. *Van-tiên* lit les vers; il en est interdit d'admiration. Qui aurait pensé qu'une simple fille eût une érudition si élevée? Si elle compose vite, elle sait encore mieux, supérieure aux savants de *Tong-ngoc* quand ils vont aux examens, quand ils citent de mémoire leurs poésies déjà si admirables. En quoi le savoir de cette fille est-il moindre que celui d'un jeune homme? Ainsi donc, qui pourrait supporter d'être vaincu par elle? *Van-tiên* écrit à son tour une poésie; il la présente. La jeune fille, en la lisant, comprend l'intention du héros. L'harmonie de ces poésies est semblable à deux oiseaux de la même espèce; il y

a des vers si bien disposés qu'ils excitent pour toujours.

La route est longue, elle est urgente, les distances sont grandes en ce monde; ceux qui vivent sous le ciel se rencontrent un jour, et, quand ils se sont dit une parole sincère, c'est tout.

Van-tiên salue la jeune fille; ils se séparent. *Nguyet-nga* gémit; son cœur est chargé de tristesse à cause de son affection; elle réfléchit en elle-même; elle craint pour elle à cause de ce bienfait qu'elle n'a pas encore reconnu, à cause de cette passion qu'elle porte dans son cœur. Tristement elle va, comme l'un des oiseaux inséparables, *oan* et *uong;* son affliction est profonde, parce qu'elle ne sait que trop combien elle est enveloppée de son amour. Elle s'adresse à son père, elle dit : « Ô mon père, ô mon seigneur, fût-ce pendant cent ans, il me faudra le suivre ou renoncer à la paix. Serions-nous sans amour, comme furent *Nguon* et *Lang?* Ô mon père, le cœur de votre fille s'est incliné vers ce jeune homme. Hélas! hélas! chère petite sœur *Kim-liên* (sa suivante), dirigez le char, afin que votre aînée puisse se rendre à *Ha-ké.* Traversons ces traces de lièvre, ces sentiers de chèvre; l'oiseau chante, le singe crie; de tous côtés coulent les sources. Je salue le ciel, je le supplie de me conserver pure, et qu'à jamais mon cœur batte avec celui de ce jeune homme. »

Peu de temps après elle arrive chez le mandarin *Kiêu-cong*, son père; il la voit, et son cœur est rempli de pensées; il demande pourquoi sa fille n'est ac-

compagnée de personne, pour quelle raison son enfant va ainsi toute seule. *Nguyet-nga* répond en racontant tout ce qui s'est passé. *Kiêu-cong* réfléchit sur ces choses, il n'en est pas content. Cependant *Nguyet-nga* s'attriste beaucoup dans son cœur, elle pense au jeune homme absent, elle pleure amèrement, elle se désole bien de n'avoir plus rien à craindre. « Pourrai-je jamais, s'écrie-t-elle, récompenser les mérites de ce jeune homme? » Son père l'entend, il est ému de pitié, il la reprend doucement et lui dit : « Songez, ma fille, que la paix du cœur vaut de l'or; quand j'aurai terminé les affaires publiques, j'expédierai des soldats afin qu'ils aillent recevoir ce jeune homme et l'escortent jusqu'ici. Soyez donc patiente, attendez encore un peu, et je vous promets de le récompenser. Rentrez donc dans vos appartements intérieurs, et que dans votre cœur les soucis fassent place à la joie. »

Le tambour de la grande pagode a frappé la troisième veille; *Nguyet-nga* est pleine de tristesse en songeant à sa destinée, elle quitte ses appartements, elle va à la pagode des Esprits. Son regard se fixe sur la lune, et puis baissant la tête elle se sent émue d'amour et de bonté, elle gémit : « Ô flux et reflux, hautes montagnes, qui peut donc voir ou entendre votre harmonieuse voix pénétrante, sans penser davantage à son amour, sans en gémir davantage? Je veux que difficilement disparaissent mes ennuis, que difficilement se fane la couleur de ma tristesse. Éternellement, ô terre immense, ô ciel sans limites, hélas!

ne permettez jamais qu'il soit malheureux. » Elle se retourne alors, et, prenant un pinceau, elle dispose un banc et prie l'âme des saints; son amour peu à peu se confond avec sa prière, et sa main dessine une image qui devient l'image de *Van-tiên.* Elle gémit de nouveau : « Milliers de lieues, montagnes et fleuves, ce sentiment qui reste en nous-mêmes, ce qui coule au plus profond du sang, ce qui émeut le cœur des jeunes filles, pourquoi n'est-ce qu'après et longtemps après que le cœur des hommes en est ému? Dites-le, je vous en prie, racontez-m'en la cause. . . . . »

Lorsque *Van-tiên* eut quitté *Nguyet-nga*, il rencontra sur la route un homme qui se rendait à la capitale du royaume; l'aspect de cet homme était horrible, son visage était noir et laid, sa taille très-élevée, son air féroce; rappelant chacun en eux-mêmes des sentiments de paix, ils allèrent au-devant l'un de l'autre, comme deux héros quand ils viennent à se rencontrer.

Van-tiên ignore les noms et les prénoms de cet homme; seul, portant ainsi sa besace, où dirige-t-il ses pas? « Je vais, répond-il, aux examens; *Anminh* est mon nom, *O-mi* est ma patrie. »

Van-tiên connaît bientôt ce qu'il y a chez cet homme de bon et de mauvais; s'il est très-laid de visage, il a du moins une grande science. Ils se disent : « Soyons amis, vivons en société, que l'affection soit entre nous et non la discorde; en gravissant la forêt, il n'est pas bon de mépriser les arbres (il faut veiller sur soi).

Nous ferons donc notre route ensemble; voici une pagode et un bois sacré tout près de nous, entrons-y pour reposer nos pieds un instant; nous nous déclarerons réciproquement nos noms et nos prénoms; puis, quand nos pieds seront redevenus légers, nous nous mettrons en route. »

Ân-minh, le premier, part pour l'académie; *Van-tiên* doit s'arrêter dans son village afin d'y visiter sa famille.

Ses parents le voient, ils se réjouissent : « Voilà, disent-ils, que nous voyons enfin notre fils. » Son vieux père réfléchit, sa vieille mère espère. Combien cet enfant a-t-il déjà acquis de mérites? « Notre fils n'est-il pas devenu un savant? » *Van-tiên* s'agenouille, il répond : « Je ne suis pas encore un homme, je suis semblable aux petits; j'ose prier cependant mon père et ma mère d'être contents, de permettre à leur fils de payer sa dette de reconnaissance pour le vêtement, pour la nourriture qu'on lui a si libéralement donnés. » Les parents entendent et voient, leur joie augmente. Afin qu'il ne soit pas contraint de puiser lui-même l'eau des montagnes, pendant sa longue route, on lui donne pour le suivre un petit garçon comme serviteur; on lui recommande d'écrire des lettres. Depuis longtemps son mariage a été décidé avec la fille d'un ancien mandarin qui demeure à *Han-giang;* elle se nomme *Vô-phi-lan*, elle est belle, elle a deux fois sept ans, elle est délicate. Le père de *Van-tiên* s'écrie : « Ô mes voisins! mon fils est arrivé; voyez la poésie qu'il a composée

lui-même! Maintenant il va partir; s'il peut devenir mandarin, assise à ses pieds, sa jeune fiancée préparera le ruban rouge (lien du mariage).» Enfin ses parents l'enseignent et le conseillent sur la conduite qu'il a à tenir.

Van-tiên et le petit garçon se mettent en route; tout en marchant il pense au nombre de *li* qu'il leur faudra faire pour arriver au but. La mousson du sud est établie, le printemps n'est plus, on est en été. *Van-tiên* est attristé de ne rencontrer que des arbres sur sa route solitaire; le bruit de l'abeille l'ennuie, le chant de la cigale le fatigue; il franchit une colline, puis une autre; l'eau bouillonne, elle tombe en cascade, les monts sont élevés; pas un visage humain dans le pays qu'il traverse. L'oiseau chante sur la branche, dans l'eau le poisson s'amuse; les deux voyageurs s'en vont admirant la nature, la belle nature verte, semblable à l'image d'une jeune personne élégante.

Ainsi *Van-tiên* arrive à *Han-giang*, il s'approche un instant, il remet un billet; *Vô-cong*, le père de *Phi-lan*, voit le papier, il le lit; il se réjouit, songeant que les fiancés pourront réunir les bouts du fil de soie; il considère l'air et la tournure de *Van-tiên*, il le trouve digne de louanges, son prénom de *Luc* (concorde) annonce le bonheur dans sa famille. Ses sourcils sont allongés, son œil est celui du phénix, ses lèvres sont du vermillon; dix fois il est mince et élancé, il est dix fois saint et sans tache. *Vô-cong* redoute la distance qui va les séparer, le gendre

pourra-t-il alors être auprès de la belle fille? Il voit que tous les deux se conviennent aisément, qu'ils se plaisent; mais voilà que la fiancée demeure dans le sud et le jeune homme s'en va du côté de l'orient. Cette affection cependant sera la source du bonheur. *Vô-cong* veut terminer les affaires publiques afin de songer entièrement à celles de sa maison. *Van-tiên* lui dit : « Je me repose sur mon beau-père, mais je ne tiens ni à la grande ni à la petite cérémonie. » *Vô-cong* lui dit : « Vous vous proposez d'aller aux examens, mais pourquoi vous dirigez-vous sans compagnon vers l'académie? Près d'ici est un jeune homme dont le prénom est *Vu'o'ng*, son nom est *Tu-truc*, il a étudié la littérature toute sa vie; je vais envoyer quelqu'un pour l'inviter à venir, afin que vous puissiez essayer une composition avec lui; nous saurons ainsi la valeur de vos connaissances à tous deux, et vous deviendrez bien vite réciproquement amis. » Or donc, après que *Tu-truc* fut arrivé, *Vô-cong* prépara une gourde de vin de riz et leur dit : « Voici, mes enfants, la récompense de celui qui écrira la meilleure poésie; je veux qu'aujourd'hui *Truc* lutte avec *Tiên*. Prenez pour sujet ce vers *sur le repos et la bonté du cœur.* »

Les deux jeunes gens s'assirent alors à côté l'un de l'autre. Tous deux commencèrent la lutte; leurs sciences en vinrent aux mains, mais les compositions furent parfaitement égales. *Vô-cong* dit : « Le cinnamome et la cannelle sont deux branches également embaumées; le tableau d'or et les tablettes d'argent

sont dignes d'aller ensemble. La cloche résonnerait-elle si on ne la frappait, la mèche éclairerait-elle si d'abord on ne la coupait (c'est ainsi que votre science est maintenant connue)? Je vous donne votre récompense, soyez satisfaits; il est juste de vous louer, tant pour votre savoir que pour votre éducation.» *Truc* dit : «*Tiên* est un maître d'une haute habileté, je n'oserai point comparer ma composition avec celle d'un homme aussi érudit; c'est le hasard seul qui nous a réunis ici; je le prie donc de vouloir bien être dès à présent comme mon frère aîné, c'est une pareille affection que je lui demande. Je te salue, mon frère, je retourne chez moi, demain nous partirons ensemble.»

Cependant la lune brille au sommet du ciel; *Van-tiên* entre dans la maison pour s'y livrer au repos; *Vô-cong* se renferme à son tour dans les appartements intérieurs, pendant la nuit, il instruit sa fille *Phi-lan* sur ce qu'elle a à faire. «Demain matin, lui dit-il, avant le lever du soleil, tu te feras peigner et parer par ta servante; puis tu te rendras au jardin afin d'appeler son amitié, de faire partager l'affection, pour qu'à l'avenir, quand vous serez séparés, vous puissiez conserver votre cœur en paix.»

Déjà l'ombre de la lune allonge les branches de l'arbre *dau; Van-tiên* remercie ses hôtes, et, plein de pensées, il se met en route. Le soleil va bientôt paraître et briller; *Phi-lan* se tient sur la porte du jardin, elle salue le jeune homme. «Le savant, lui dit-elle, va subir les examens à la grande capitale;

je le prie d'aimer la petite enfant, de donner un peu d'affection à la petite fille. Mon cœur est en peine, mon souvenir vous suivra comme le vent. La route est longue, vous allez faire des milliers de *li*, dites-moi un seul mot. Vous êtes pour moi, aujourd'hui, le roi qui gouverne le monde, vous êtes comme le phénix sur l'immense *ngo-dong* (arbre très-élevé); je vous en supplie, ne dédaignez pas tout à fait ma beauté; devant la chambre du jeune savant, toujours j'aimerai, j'espérerai, et mes pensées seront tristes. Comme une flèche rapide, ainsi s'étendra votre réputation; la petite fille demande deux choses: affection et constance. Je vous supplie de ne pas en désirer une autre pour m'abandonner; ne jouez pas avec la pomme en oubliant la grenade, que le noir ne vous fasse jamais délaisser le blanc. » *Van-tiên* entend ces paroles, il s'enflamme comme le feu. Il n'estime pas que deux foyers brûlent dans la même cuisine (deux femmes); il pense que deux rubans liés ensemble n'en forment plus qu'un. L'homme en ce monde n'a-t-il pas toujours eu beaucoup de soucis? *Phi-lan* dit: « J'aurai recours au livre sacré des annales et à celui des arts libéraux; leur poésie calme la violence de la douleur, leur littérature nous rend meilleurs, pendant cent ans le cœur ne peut l'oublier. Mais chassons la tristesse, voilà *Tu-truc* qui vient; il ne faut pas lui donner de soupçons. » *Phi-lan* aussitôt se sépare du jeune homme; *Van-tiên* place son paquet sur l'épaule et se met en route. Au bout d'un *li* seulement

il rencontra *Tu-truc*, qui l'avait promptement rejoint. Tous deux s'avancèrent ainsi dans le pays de *Shon-ki;* ils vinrent jusqu'à la rivière *Vo-mon*, où bondissaient les poissons et volaient les oiseaux. C'est ainsi qu'un érudit avait rencontré un autre érudit. *Tiên* et *Truc* s'en allaient jouant et plaisantant ensemble. Tels furent autrefois *Nhan* et *Oai*. Quelques verres de vin, deux ou trois poésies, et puis le désir d'un nom célèbre, qui n'a pas ce désir? Dans leurs rêves, ils franchissent en un instant les trois degrés de la grande porte (trois grades universitaires), ils s'entretiennent sur le près et le loin, ils craignent cependant que leur science ne soit plus tard pour tous deux une source de haine.

Truc dit : « Le dragon est descendu au profond de l'abîme; tantôt il se plonge dans l'eau, tantôt il se plaît parmi les nuages (tu sais tout à fond). » *Tiên* lui répond : « Les oies sauvages se sont envolées ensemble de leur vol rapide ; il y en a qui craignent d'être piquées aux ailes, d'être obligées de rester en arrière (ton émulation est grande). » Finissant ainsi leur conversation, ils aperçurent la capitale où ils étaient parvenus; le soleil était sur le point de se coucher. Les deux amis cherchèrent une auberge pour demeurer en attendant l'époque de l'examen. Bientôt ils firent la rencontre de quelques camarades lettrés. Afin de lier connaissance, ils se dirent l'un à l'autre leurs noms et prénoms. L'un d'eux habitait *Pham-chuong*, son nom était *Hâm*, son surnom *Trinh;* c'était un homme très-ordinaire en lit-

térature ; l'autre habitait *Duong-xuân*, il avait vingt ans à peu près, son surnom était *Bui*, son nom *Kiêm*. Ces deux jeunes gens vinrent rendre visite aux deux amis ; ensemble ils entrèrent dans l'auberge, très-gais et riant aux éclats. *Kiêm* dit : « Nous avons entendu parler de la réputation du frère aîné *Vantiên*, et très-heureusement nous le rencontrons enfin selon nos désirs. » — « On ne sait pas encore, répliqua *Hâm*, s'il est avec raison célèbre ou non ; qu'il compose une poésie nouvelle, et nous saurons alors clairement quelle est sa science. »

Cependant il appela l'hôte et lui dit : « Il est bon que vous nous prépariez à manger. » L'hôte, entendant ce que *Hâm* lui disait, répondit : « Des lettrés, des hommes illustres, doivent avoir ce qu'ils désirent ; voici donc une bouteille de vin blanc et des gobelets de verre ; ici un pot à tabac et des pipes que l'on n'offre qu'aux gens bien élevés. Voici un *shinh-câm*[1] aux herbes odoriférantes et au poisson vivant. Que chacun fasse à sa fantaisie, que chacun suive son désir. Peut-être voudrez-vous lutter de science et écrire quelques vers. Voici du thé parfumé excellent ; voici du vin tout disposé dans un vase. » L'hôte présenta tout cela afin de recevoir convenablement les étrangers illustres. C'est ainsi qu'on reçoit les lettrés ; ainsi on reçoit les héros.

Après avoir bu et mangé, pris le thé et le vin, les jeunes gens s'assirent de nouveau pour écrire quelques vers. *Kiêm* et *Hâm* étaient fort embarrassés ;

[1] Plat annamite dans lequel on mange du poisson vivant.

mais *Tiên* et *Truc* eurent terminé leur composition en moins d'une heure; cela surprit beaucoup les deux premiers, qui considéraient *Tiên* et *Truc* écrivant leur poésie et ne comprenaient pas de qui se moquait l'hôte, frappant des mains sur les nattes et riant beaucoup.

Tiên lui demanda de qui il se moquait; l'hôte lui répondit : « Je ris de ceux qui ne savent rien et qui, cependant, veulent faire de la poésie; je ris des ignorants qui ne pensent à rien; d'abord ils paraissent habiles, et puis ils ne savent pas même le cours de l'eau. » *Truc* lui dit : « Votre discours a du sens; l'histoire du monde n'est-elle pas entière dans les livres sacrés? » — « Je connais déjà, répliqua l'hôte, les quatre *king;* je les ai lus, et les étudier de nouveau me fait beaucoup de plaisir; vous le demandez, c'est pour cela que je dois vous répondre. Une cause fait que nous aimons, une autre fait que nous haïssons. » *Tiên* dit : « Nous ne savons pas encore cela d'une manière certaine, nous ne savons pas de quelle façon il faut haïr ou aimer. » L'hôte dit : « Il faut haïr les choses contraires à la raison, il faut les haïr d'une grande haine, les détester de tout son cœur. Haïr comme fut haï autrefois le luxurieux monarque *Kiet-tru;* il fit que le peuple bouillait de colère contre lui à cause de ses impudicités. Haïr comme fut haï autrefois le fourbe *U-lê;* il enseigna le peuple à supporter injustement une excessive misère. Haïr comme autrefois fut haï *Ngu-bach*, qui, impliqué dans mille affaires, faisait partout naître des corvées, afin de

fatiguer le peuple. Haïr comme fut haï *Thuc-thuc-qui* de mauvaise mémoire; le matin il se soumettait, le soir il livrait bataille, épuisant continuellement le peuple. Aimer comme fut aimé le maître *Nhau-tu*, si soigneux de sa réputation; à trente et un ans, il sortit de la grande voie (du monde) couvert de mérites. Aimer comme fut aimé *Gia-cac*, instruit et doux; se trouvant chez les *Han* (en Chine), il fut heureux de les quitter. Aimer comme fut aimé *Dong-tu*, maître si élevé en science; il eut le pouvoir de devenir roi, mais il ne voulut pas l'être. Aimer le généralissime, l'aimer sans cesse; il a tellement aidé notre patrie qu'elle a pu retourner à la charrue. Aimer comme fut aimé *Han-giu*, qui n'eut pas de bonheur; le matin il donnait des conseils, et le soir on l'exilait au loin. Aimer enfin comme fut aimé *Kiêm-lac;* il sortit pour être roi, mais, son destin étant contraire, il revint chez lui se faire homme du peuple. Lire souvent, sans cesse, les livres sacrés; c'est à cause de cela que j'aime la moitié d'entre vous et que j'en hais la moitié. » — « Un bouddha en or habite une pagode en ruines, dit *Truc;* qui pouvait savoir que dans cet hôtel il y eût une si grande connaissance des *king?* J'aime l'hôte, parce qu'il ne pense pas seulement aux nécessités de la vie; il sait qu'après la plus grande chaleur la pluie se dispose à venir. » — « *Nghiêu* et *Thuan*, répliqua l'hôte, disaient jadis : Il est mauvais d'aller contre la volonté de son père, il est difficile d'aller contre sa promesse; barbares et Annamites ne veulent pas aider ensemble le royaume

de *Châu;* si chaque homme demeure dans ses limites, qui pourra être vaincu? *Y, Doan* et *Tai* étaient réunis; deux d'entre eux labouraient, le troisième piochait; leurs regards n'étaient portés que sur la terre. Autrefois le *tay-cong* (grand ministre) portait une ligne de pêche; de bon matin il s'en allait tranquillement vers la rivière; d'un air grave, il se promenait dans toutes les directions; son unique habit, qui devait le préserver du soleil et de la pluie, était déchiré; à moitié nu, combien de fois fut-il inquiet sur son sort! Par le vent, au clair de lune, souvent on le voyait méditer. Aujourd'hui tout cela est bien différent d'autrefois, nous voulons aller là où c'est défendu, entrer là où il y a empêchement.»

Hâm dit: «Le vieux savant parle comme un bavard; grenouille assise au fond d'un puits, tu ne vois qu'un morceau de ciel [1]; solide comme un arbre planté en son lieu, compareras-tu la flamme avec le bois d'aigle? Tu sais mépriser et louer; tu connais le passé et l'avenir; tu te mêles de tout; mais malgré toute ta science, il te faut vendre du riz comme un gamin.» L'hôte dit: «Celui qui compare sa réputation à autrui, la voit avec deux yeux et deux prunelles semblables à des perles; cela est aussi ridicule que de jouer d'un instrument aux oreilles d'un buffle. Canard dans l'eau trouble, tu ne me donnes envie que de me moquer de toi.» *Tiên* dit: «Monsieur l'hôte, veuillez ne pas vous moquer d'eux, nous savons déjà qu'il y a ici des ignorants, mais

[1] Tu es un ignorant.

nous avons lié amitié ensemble; ensemble nous avons bu du thé, du vin, fait de la musique et des vers. Leur seul mérite est la richesse, ils ne veulent pas du mandarinat. Doucement et d'un cœur content, ils se réjouissent selon leur désir; la force des lettres est semblable à une mer immense; ne vous moquez pas de ceux qui tentent d'y nager. » — « Je vois que là, dit l'hôte en désignant *Van-tiên*, on connaît ma pensée; permettez que, pour vos paroles pleines de sens, je vous offre ce vin. » *Kiêm* et *Hâm* étaient des garçons qui mesuraient le travail, aussi furent-ils étonnés de voir *Van-tiên* très-soucieux en lui-même, malgré les mérites certains qu'il apportait à l'examen. *Hâm*, quoique ayant persévéré dans l'étude, ne put jamais s'élever, et, réfléchissant à ce qu'il avait fait, au dernier moment il recula.

(La suite au prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

M. le Président lit une lettre de remercîments de S. Ex. Djemil-Pacha, ambassadeur ottoman à Paris.

Sont présentés et admis comme membres de la Société :

MM. Gustave Richébé, professeur d'arabe à Constantine;
Aubaret, capitaine de frégate et consul de France à Bangkok;
De Beauvoir Priaulx, à Londres.

M. Mohl donne des détails sur la collection de livres palis formée par M. Grimblot, à Ceylan, et sur celle qu'il espère former à Moulmeïn, où il vient d'être nommé consul de France.

M. Pauthier donne des renseignements sur l'état de publication de son édition de Marc Pol, et sur le commentaire dont il l'accompagne.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *Tijdschrift voor indische Taal-Land- en Volkenkunde uitgegeven door het Bataviaasch Genootschap.* Vol. XI et XII. Batavia, 1861 et 1862, in-8°.

— *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap.* Volume XXIX. Batavia, 1862, in-4°.

Par l'Académie. *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.* VII[e] série, tome IV, n° 10. Sur la structure et la géologie du Daghestan, par H. Abich. Saint-Pétersbourg, 1862, in-4°.

Par l'auteur. *Les animaux,* extrait du *Tufhat Ikwan Ussaffa* (Cadeau des Frères de la pureté), traduit d'après la version hindoustanie, par M. Garcin de Tassy. (Extrait de la *Revue d'Orient.*) Paris, 1864, in-8°.

— *Cours d'hindoustani,* discours d'ouverture. Paris, 1863, in-8°.

Par l'auteur. *De l'accouchement dans la race jaune,* par Abel Hureau de Villeneuve. Paris, 1863, in-4° (39 pages).

Par le Conseil. *Boletim e Annaes do Conseilho Ultramarino.* N[os] 68, 69. Lisboa, 1863, in-fol.

Par l'auteur. *Annuaire philosophique*, examen critique des travaux de physiologie, de métaphysique et de morale accomplis dans l'année, par Louis-Auguste MARTIN. Première livraison. Paris, 1864, in-8°.

HISTOIRE DES KHANS TATARES DE KASSIMOFF, par V. VÉLIAMINOFF-ZERNOFF, en russe. Saint-Pétersbourg, 1863, 1 vol. in-8° de 558 pages avec 4 planches.

Le savant académicien russe auquel on doit déjà la publication du *Schérif-Nameh*, M. Véliaminoff-Zernoff, vient de faire paraître tout récemment le premier volume de l'*Histoire des khans de Khassimoff*. Ce volume contient le récit des événements accomplis par les neuf premiers khans, depuis Khassim, qui a donné son nom au khanat et à la ville, jusqu'à la mort de Chah-Aly-Khan, souverain connu dans les Annales de la Russie par la part qu'il prit à la conquête du Kazan, avec les armées du czar. Cette période de l'histoire des khans de Khassimoff s'étend depuis l'an 1446 jusqu'à l'an 1567. Ce premier volume sera suivi de deux autres qui renfermeront l'histoire de Khassimoff depuis 1567 jusqu'à la mort du dernier khan de cette ville, et à l'extinction complète du khanat sous Pierre le Grand.

L'histoire du khanat de Khassimoff était presque totalement inconnue, même en Russie, et il a fallu à M. Véliaminoff une persévérance qu'on ne saurait trop louer pour rechercher tous les documents épars sur cette dynastie dans les chroniques russes et orientales. Le khanat de Khassimoff ne consistait qu'en la seule ville de ce nom, qui est aujourd'hui chef-lieu d'un district dans le gouvernement de Riazan. Cet État, tout resserré qu'il était dans des limites extrêmement restreintes, a joué cependant un rôle assez important dans l'histoire de Russie. Situé à proximité de Moskou et de Kazan, il servait aux princes de Moskou comme de barrière entre eux et les khans de Kazan. Plus tard, Khassimoff devint

un fief des czars de Russie, donné en apanage à différents princes tatares qui venaient en grand nombre à la cour de Moskou, chassés de leur pays par des guerres intestines ou des rivalités de chefs de tribus. Au temps de Jean le Terrible et de ses successeurs, Khassimoff fut donné en apanage à des princes tatares prisonniers, que les czars russes voulaient s'attacher et opposer aux envahisseurs asiatiques qui surgissaient sans cesse de l'Orient contre leur puissance naissante.

Outre les chroniques russes et orientales qui lui ont fourni d'importants matériaux, M. Véliaminoff-Zernoff a entrepris aussi l'exploration des antiquités que pouvait renfermer la ville de Khassimoff. Il a été assez heureux pour retrouver sur les lieux des monuments archéologiques de l'époque des khans, tels qu'un minaret, élevé près d'une mosquée par le premier khan Khassim. Dans cette mosquée, on voit le tombeau d'un prince issu des derniers khans de Khassimoff, et qui mourut en 1677, après avoir embrassé le christianisme sous le nom de Jacques. M. Véliaminoff a aussi retrouvé deux *tékkiés* où l'on enterrait les khans, et il a relevé plusieurs inscriptions tatares et arabes tracées sur des dalles recouvrant les cendres de quelques personnages de la famille des khans de Khassimoff. Outre ces monuments, M. Véliaminoff a encore retrouvé un étui servant à renfermer un Koran, qui a appartenu à Ouraz-Mohammed, khan de Khassimoff, mort en 1610, et enfin le sceptre des khans. Ces deux derniers objets sont aujourd'hui conservés au musée asiatique de l'Académie des sciences. Ce beau travail fait honneur à la fois, et au savant qui en est l'auteur, et à l'Académie qui en a encouragé la publication.

V. Langlois.

Le trésor des chartes d'Arménie, ou *Cartulaire de la chancellerie royale des Roupéniens, comprenant tous les documents relatifs aux établissements fondés en Cilicie par les ordres de chevalerie institués pendant les croisades, et par les républiques marchandes de l'Italie, etc. recueillis, mis en ordre et publiés pour la première fois, avec une introduction historique*, par Victor Langlois. Venise, typographie arménienne de Saint-Lazare, 1 vol. in-4°, 1863. (Paris, Duprat.)

On connaissait bien déjà par plusieurs collections historiques telles que le *Codice diplomatico dell' Ordine di San Joanni Gerosolimitano* du père Seb. Paoli, les *Fontes rerum Austriacarum*, les *Historiæ patriæ monumenta, etc.* quelques rares documents de la chancellerie royale des rois arméniens de Cilicie; mais on savait aussi, par la *Pratica della mercatura* de Pegolotti, qu'il en restait un bien plus grand nombre à découvrir. Les recueillir était une entreprise dont l'exécution n'était pas sans difficultés, et dont M. Victor Langlois a le mérite d'avoir le premier conçu la pensée, et de l'avoir menée à terme.

Son livre est divisé en deux parties. Dans la première, sorte d'introduction destinée à faciliter l'intelligence des textes, l'auteur, après un examen minutieux des caractères extrinsèques des chartes roupéniennes, abordant la constitution politique de l'Arménie ancienne, constitution exclusivement féodale qui n'était pas sans de frappantes analogies avec la féodalité occidentale du moyen âge, dont elle ne différait que par un point essentiel, à la vérité, l'état de la terre, montre ensuite comment, sous les Roupéniens, c'est-à-dire de la fin du XIIe siècle au commencement du XIIIe, grâce au contact des Francs qui étaient en grand nombre à leur service, à leurs rapports continuels avec les princes de Syrie, avec les Ordres religieux fondés pendant les croisades et les républiques marchandes de Venise et de Gênes dont les ambassadeurs venaient, pour ainsi dire chaque année, solliciter l'octroi de priviléges commerciaux, et aux exigences impérieuses de la cour de Rome, comment, dis-je, grâce à ce concours de puissantes influences, l'assimilation du système arménien à celui de l'Occident put être opérée sans le moin-

dre obstacle par les réformes de Léon II, le plus grand roi de cette dynastie. Toutes ces causes sont longuement étudiées dans quatre chapitres où il est traité successivement de la royauté, de la noblesse, du patriarcat et du clergé, des possessions des étrangers dans le royaume d'Arménie, principalement de celles des Hospitaliers, des Templiers et des Teutons, et des établissements des Génois, des Vénitiens et des Pisans, et enfin du commerce de l'Arménie sous les rois de la dynastie roupénienne; toutes questions sur lesquelles M. Victor Langlois a réussi, à l'aide d'une judicieuse critique, à jeter une vive lumière, non moins que sur plusieurs points secondaires, mais toujours intéressants, qui s'y rattachent à divers titres.

La seconde partie comprend le cartulaire proprement dit. Il se compose de quarante-six pièces, embrassant l'espace qui s'étend entre les années 1201 et 1392, c'est-à-dire toute la durée de la dynastie roupénienne, recueillie par l'auteur pendant une exploration en Cilicie ou à la suite de fouilles pratiquées par lui-même ou à sa prière, dans les archives de Gênes, de Turin, de Malte, de Paris, de Madrid et de Berlin. Ces pièces, pour la plupart inédites, consistent, en majeure partie, en chartes de donations et de priviléges commerciaux, sous forme de chrysobulles, aux Ordres de chevalerie, aux républiques italiennes et aux marchands du midi de la France, et en divers autres documents ayant trait à ces donations ou à ces priviléges, rédigés, pour le plus grand nombre, en latin, quelques-uns en français, en italien, et quatre seulement en arménien vulgaire de l'époque; ces derniers sont accompagnés d'une traduction.

A la suite de ces documents purement arméniens, l'auteur a joint huit traités de paix, conclus par les rois de Cilicie avec les Seldjoukides de Konieh, les Tatares et les sultans d'Égypte, et, sous forme d'appendice, un formulaire de la chancellerie des sultans d'Égypte pour les pièces officielles adressées au roi d'Arménie, à Sis.

Le livre de M. Victor Langlois sera, nous n'en doutons

pas, accueilli favorablement, non-seulement par les arménistes, mais encore par tous ceux qui s'occupent de l'histoire des croisades dont il est un complément indispensable.

ÉVARISTE PRUD'HOMME.

Scriptorum arabum loci de Abbadidis, nunc primum editi a R. P. A. Dozy. Vol. tertium, Leyde, 1863, in-4° (VIII et 250 pages).

M. Dozy avait publié en 1852, en deux volumes, la collection de tous les passages des auteurs arabes qui se rapportent à une assez obscure dynastie des Arabes en Andalousie, les Abbadides. Peu à peu il avait découvert quelques nouveaux matériaux sur ce sujet, et surtout il avait réuni un grand nombre de meilleures leçons des passages déjà publiés, et beaucoup de corrections et d'additions à faire dans les traductions et les notes dont il avait accompagné ses extraits d'auteurs arabes. La nature de l'ouvrage lui laissant à peine l'espoir qu'il pourrait un jour introduire ces changements dans une nouvelle édition, il se décida à publier ce troisième volume, qui contient des *addenda* et *corrigenda*. Il y a probablement peu d'auteurs d'ouvrages d'érudition qui, après un certain laps de temps, n'auraient pas à faire un semblable examen de conscience, et ne pourraient pas publier un complément de ce genre, que la continuation de leurs études leur aurait fourni. Des additions de cette espèce ne sont certainement pas commodes pour le lecteur, qu'elles forcent de consulter sans cesse un volume supplémentaire, sans que rien dans le texte les avertisse si une addition ou une correction se rapporte, dans le supplément, au passage qu'il consulte; mais on peut se servir de l'ouvrage avec bien plus de confiance et de sécurité, et il acquiert une solidité et une durée qu'il n'aurait pas eues sans les corrections. Je crois donc que M. Dozy a très-bien fait dans son intérêt et dans celui de la science, et il est à désirer que son exemple trouve de nombreux imitateurs. — J. MOHL.

Description des monastères arméniens d'Haghbat et de Sanahin, par J. de Crimée, avec des notes et un appendice par M. Brosset.

M. Brosset vient de publier, dans le tome VI de la 7e série des Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, un nouveau travail qui intéresse tous les amis des études arméniennes. Les deux couvents d'Haghbat et de Sanahin sont situés dans le gouvernement de Tiflis. Ils étaient jadis célèbres par leurs richesses, l'étendue de leur juridiction, et les tombeaux royaux de plusieurs dynastes qu'ils renfermaient. Aujourd'hui les murailles de ces deux édifices sont encore couvertes d'inscriptions du plus grand intérêt historique qui ont été relevées à plusieurs reprises, et que M. Brosset a soumises à un examen minutieux et attentif. Ce travail présentait de grandes difficultés, car souvent les textes des inscriptions avaient été altérés par les copistes. M. Brosset, en les publiant d'après de nouvelles empreintes, est parvenu à donner, à l'aide de ces inscriptions, des listes complètes des abbés et supérieurs de ces monastères, et ainsi il a présenté, sous un jour tout à fait neuf, un point d'histoire qui jusqu'alors était resté ignoré. Le travail de Jean de Crimée est écrit en langue russe, et l'appendice de M. Brosset est en français; les deux écrits, réunis en un volume in-4°, forment 94 pages.

V. Langlois.

Il vient de paraître tout récemment à Tiflis une revue littéraire en géorgien, qui a pour titre *Sakartvélos mérambé* (Courrier du Kartli). La première livraison, janvier 1863, renferme 153 pages. Le directeur est le prince Dchédchavadzé. — V. L.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER 1864.

LUC-VAN-TIÊN,

POËME POPULAIRE ANNAMITE.

(SUITE ET FIN.)

Cependant on a partout battu le tambour qui annonce l'ouverture des portes de l'académie. Chacun, prenant avec lui son bagage, se presse sur la route, tantôt une troupe de sept étudiants, tantôt une société de trois, entrent dans l'enceinte. *Van-tiên*, d'un pas calme, a suivi la foule. Par hasard il rencontre un courrier qui lui apporte une lettre de sa famille, il en ouvre l'enveloppe afin de savoir ce qu'elle contient; aussitôt il se laisse tomber, tout troublé dans son âme, et deux ruisseaux de larmes coulent le long de ses joues. En lui le ciel du sud, la terre du nord (bouleversé) sont la cause de sa douleur profonde. Ses compagnons sont émus de pitié. « Ô ciel! s'écrie-t-il, combien tu fais peu de cas de ma réputation, combien tu méprises mes mérites! voilà que tous pourraient à leur gré acquérir un nom célèbre, tandis que moi j'apprends que ma mère est partie pour la demeure obscure (morte). »

Van-tiên s'en retourna à l'hôtellerie pour s'y livrer

à ses pensées. Son domestique, en gémissant, lui demanda pourquoi il revenait. Ce petit garçon se désolait, il versait d'abondantes larmes. « Ciel! disait-il, ciel, pourquoi permets-tu tant de malheurs sur un homme aussi sincère? » *Truc* lui dit : « Petit serviteur, à peine arrivé dans cette contrée, tu éprouves déjà bien des soucis; mais apaise ta douleur et dès à présent occupe-toi de préparer des remèdes à ton maître. Dans deux jours, je reviendrai de l'examen et viendrai savoir de ses nouvelles. Maintenant, va chercher un tailleur, amène-le ici; prépare les habits convenables pour le deuil; qu'aujourd'hui même tout soit prêt. N'oublie ni la corde, ni le chapeau de paille, ni la robe blanche funèbre. Conformons-nous en tout aux rites et suivons à la lettre le livre *Van-cong.* » *Tiên* se plaignait, disant : « Ma mère est au nord, son fils est dans le sud, l'eau et les montagnes me séparent d'elle, je l'ai abandonnée, j'ai violé la piété filiale vis-à-vis de ma mère, et maintenant je me sens en moi-même comme un oiseau sans ailes, comme un poisson sans nageoires. Comment tendre à un but, à quoi bon me presser? En cherchant le mandarinat j'ai trouvé le deuil, et maintenant, stupide, ma demeure est flottante; déçu dans mon espérance, je ne sais où aller. Je médite sur les secrets du ciel et de la terre, mais pour moi les étoiles sont parties, la lune change de place pendant que je la contemple. » Deux ruisseaux de larmes coulaient incessamment pendant qu'il se plaignait ainsi, et plus il pensait à

son malheur, plus sa douleur augmentait. Le vent fait chavirer la barque quand on ne veille pas aux voiles (image de la destinée). *Van-tiên* considère les montagnes, l'eau qui coule abondamment, et sa douleur lui déchire les entrailles. Il est ému d'affection au souvenir du mérite de ses parents. Il se rappelle l'amour que lui portait sa mère, quand, jusqu'à trois ans, elle le nourrissait de son lait.

L'hôte dit : « Ciel et terre, esprits célestes, vent et pluie, voilà que vous brisez tout d'un coup les branches de l'arbre à encens. Qui pourrait voir sans compassion un pareil spectacle? Vous confondez la piété filiale, vous confondez les mérites; ce sont là les embûches du diable, ce sont les œuvres des génies. Ainsi est la coutume en ce monde, il faut nous y conformer, car depuis longtemps les choses vont ainsi. Aujourd'hui la science a rencontré l'infortune; cette route si longue qui demande plus d'un mois, combien de peine n'a-t-elle pas coûté à *Van-tiên*, avec quel courage il l'a entreprise! Il avait ici rencontré ses camarades, et maintenant ils doivent l'accompagner jusqu'à la route de retour. *Hâm* lui dit : « Je t'en prie, modère ta douleur; tu as manqué cet examen, mais au prochain tu réussiras. Quand l'un de nous est malheureux, ne faut-il pas le secourir, et ne faut-il pas avoir pitié quand la pluie des yeux est abondante et la tristesse douloureuse? » *Van-tiên*, mettant son paquet sur son dos, se mit en route. *Hâm* le suit des yeux en pleurant. Cependant, après que *Van-tiên* eut fait environ la distance d'un

li, il entendit l'hôte qui, courant après lui, lui dit : « Arrêtez-vous, je vous prie, jeune héros. Acceptez ces trois pilules que je vous offre, afin que ce remède protége votre corps et que jamais la maladie ne puisse l'atteindre. Si vous aviez une faim excessive, avalez-les pour l'apaiser. » — « Je les prends et vous rends grâce, dit *Van-tiên;* mon cœur sans cesse vous affectionnera. » — « Et nous, dit l'hôte, nous vous aurons toujours dans la mémoire tel que je vous vois maintenant, nouvellement orphelin. »

Les vertes montagnes, les eaux claires et semblables au jaspe réjouissent le cœur; *Van-tiên*, portant sa gourde de vin d'or au bout de son bâton jaune, s'en allait seul, traversant le pays en paix; de même qu'il avait abandonné les idées de renommée et de gain, de même il évitait les routes suivies par le peuple. Cependant l'hôte s'était retiré rapidement; *Van-tiên*, le voyant partir, médita encore plus sur le malheur et le bonheur de ce monde. Très-attaché dans son cœur à la piété filiale, il se consultait lui-même et rougissait d'être si mauvais fils; il tâchait d'éclairer son cœur pour savoir s'il était pur, il désirait, par-dessus tout, rendre à ses parents ce qui leur était dû. Il s'écriait, pensant à sa destinée : « Qui peut savoir où va se perdre l'eau qui coule dans les fleuves? qui peut connaître une condition aussi tourmentée que la pierre calcinée? Seul maintenant, égaré dans ces sentiers de hautes herbes, non différent d'un petit oiseau qui a perdu sa route et qui se plaint. »

Ce fut alors que *Van-tiên* comprit très-clairement ce que son maître lui avait dit quand il lui parlait d'une réussite encore éloignée.

Le petit serviteur, le voyant en cet état, l'interrogeait avec instance. Considérant qu'ils étaient bien loin encore d'être parvenus chez eux, et ne pouvant pas supporter la tristesse de *Van-tiên*, qui était déjà fatigué de sa marche, il pleurait amèrement. Il craignait que son maître ne tombât malade au milieu du chemin, sur l'une de ces montagnes dangereuses et abandonnées, ou dans une forêt sauvage. « Hélas! dit *Van-tiên*, mon foie se dessèche; hélas! hélas! mes yeux s'empreignent de tristesse, l'obscurité se fait, je ne vois plus rien nulle part; mes pieds sont fatigués de la route, je suis brisé de douleur; mon corps souffre tous les maux, mon corps, hélas! connais-tu toutes tes infortunes? » — « Le ciel et la terre, dit le petit serviteur, savent qu'après dix jours vous deviez être malade. Seul maintenant je dois veiller au présent et à l'avenir. Des arbres verts partout, de la poussière sur la route, d'épais buissons, pas de villages, pas une demeure; avançons avec prudence, il faut tâcher de trouver un médecin. » Ils rencontrèrent, peu de temps après, un voyageur qui traversait la route; c'était un homme qui leur indiqua le village de *Dong-van*. Le petit serviteur prit *Van-tiên* par la main pour le diriger, et, après avoir interrogé, il finit par rencontrer un médecin qui se nommait *Triêu-ngang*. Le médecin dit : « Il faut d'abord vous reposer, demain matin je tâterai le pouls

et j'administrerai des remèdes nouvellement faits et non falsifiés. Notre rencontre fera certainement que vous serez bientôt guéri ; mais combien de pièces d'argent avez-vous dans votre bourse ? » — « *Van-tiên* n'a pas beaucoup d'argent, dit le petit serviteur, je supplie le maître de réfléchir sérieusement au remède, afin que cette maladie puisse être heureusement calmée ; nous pourrons encore donner au maître cinq onces d'argent. » — « C'est ici ma demeure, dit le médecin, c'est ici que trois générations se sont succédé dans l'art de la médecine. Notre bibliothèque est complète à la maison. Je connais les règles de la science interne aussi bien que de l'externe, et j'y ai ajouté l'étude de la science occulte. J'ai commencé par les livres de la médecine, ensuite j'ai appris le livre de longue vie, celui de l'ordre des artères et celui des remèdes. J'ai lu dans le livre *Bonne mer*, la pureté secrète ; j'ai étudié dans le *Catalogue*, qui ne le cède pas au livre *Nord et Sud*. J'ai médité en des lieux pleins de dangers et sauvages. Je connais les remèdes nouveaux, les remèdes frais, les remèdes excellents. J'ai des remèdes tout préparés, des remèdes supérieurs, des remèdes tempérés, des remèdes non falsifiés. Quand la veine est déprimée ou quand elle bat régulièrement, en posant mes doigts dessus je reconnais la maladie et je sais si l'on doit vivre ou mourir. Je connais les six vertus principales, je sais l'essence des choses, mes remèdes sont célèbres. J'ai les dix amers, j'ai les huit saveurs. J'ai des remèdes

préparés pour toutes sortes de maladies internes. Je sais approprier les huit saveurs à toutes les phases des maladies. Je guéris l'extinction de voix, la fièvre et les cinq maladies de peau. »

« Le maître est certainement un savant, dit le petit serviteur ; je le prie donc de tâter le pouls, afin de préparer un remède. »

« Les six veines ont disparu, dit le médecin (elles ne battent plus). Cependant les artères de gauche ont un mouvement régulier ; il faut nous conformer aux livres de la doctrine. Voilà que le feu de la vie est monté jusque dans la tête ; il y a longtemps déjà que la chaleur s'est emparée de l'estomac, de la tête et du ventre : je veux donc prescrire un remède calmant, le *to-am*, composé de nymphéa jaune, de cyprès jaune et d'herbe jaune. Il faut que tout cela se mêle à l'intérieur, afin d'en apaiser le feu ; quant à l'extérieur, il faut le frictionner avec le remède des dix mille facultés. J'administrerai alors les pilules à avaler, et il sera bon de me donner deux onces d'argent bien complètes. Nous ajouterons quelques remèdes préparés et supérieurs, et ce sera la félicité que ce jeune homme recevra de nous. Qui donc voudrait parier, dans la crainte de ne pas être guéri [1] ? »

Le petit serviteur ne savait pas discerner la vraie science de la fausse. Bien vite il ouvre sa bourse, prend de l'or et le donne. Cependant, durant dix

[1] C'est une coutume en Cochinchine de parier avec son médecin. On a, de la sorte, du moins la consolation de ne pas le payer si le malade vient à mourir.

jours, la maladie ne diminue en rien; la souffrance intérieure augmente, la douleur est vive, les élancements fréquents. «Je viens, dit le petit serviteur au médecin, pour que vous jugiez du malade; la maladie n'a pas diminué, et cependant il vous faut encore de l'argent.» — «J'étais couché, répondit le médecin, lorsque j'ai vu pendant la nuit un esprit qui m'a révélé en songe que l'âme d'un homme qui habite en haut de la maison craint qu'il ne vous arrive en route des accidents inconnus. Je pense donc, petit serviteur, que tu feras mieux de traverser le pont pour aller trouver le devin, qui demeure au commencement du village de *Tay-nghy*.» L'enfant, ayant entendu cela, part aussitôt; il rencontre le devin qui appelait le sort avec des sapèques. «Tu ne sais pas encore discerner le vrai du faux, lui dit le devin; qu'est-ce qui te presse ainsi? Pour quelle raison es-tu si inquiet? Moi, ici, je ne suis pas semblable aux autres maîtres, je ne parle pas absurdement, follement; je ne bavarde pas pour n'arriver à rien. Combien d'années ai-je appris dans les livres admirables! Je sais les soixante-quatre sorts, les trois cents conjectures; je connais le livre de l'or jaune, le livre de gauche et le livre élevé. Je n'ai pas encore supputé les six *niams* et les six *giap* (lettres du cycle), mais je sais ce qui réside dans les signes de la main; j'ai pénétré le ciel et la terre, je connais la chose humaine. Plaçons une ligature, un *tien*[1] et

[1] Un dixième de ligature, laquelle se compose de six cents sapèques de zinc.

quarante sapèques, une boîte de bétel, une tasse de vin nouveau et pur; faisons encore une invocation aux esprits, peut-être saurons-nous pourquoi le nom et le prénom (ton maître) s'est mis en route, peut-être connaîtrons-nous les paupières de cette créature. » — « Je vous prie, maître, dit le petit serviteur, de tirer le sort, afin que je sache clairement. Il s'agit d'un homme qui demeure dans l'est; sa famille se nomme *Luc*, c'est là son nom; il a seize ans, et il n'a pas d'emploi; parti pour aller faire du commerce, il est tombé malade au milieu de la route. » Le devin dit : « Cette année est celle du serpent, l'horoscope de cet homme se trouve dans le *Bat-quai*[1]; son âge est dans l'âge de la richesse parmi les hommes. Tu dis qu'il est allé pour faire du commerce au loin; je te loue, petit serviteur, de ton habileté à plaisanter et à mentir. Je saisis les sapèques pour jeter le sort, afin de savoir : une pile!... deux faces!... trois faces!... Voilà qui donne un sort de six *trong* (lettre du cycle). Je vois, par la pile, que le père et la mère sont séparés de leur progéniture; le sort m'indique une âme absente (il y a quelqu'un de mort). Ajoutons encore quelques sapèques, pour savoir encore plus clairement; suivons attentivement le sort et réfléchissons. Nous voyons qu'à cet âge il a nouvellement pris le deuil de sa mère; il en est devenu malade tout à coup, parce qu'aussitôt le diable s'est emparé de lui. Je veux que sa maladie cesse; il faut pour cela cher-

[1] Le *Pa-qua* des Chinois.

cher un sorcier qui le sauve en chassant le diable. » — « Où demeure le sorcier? » demanda le petit serviteur. « A deux pas d'ici, répondit le devin. C'est un sorcier dont la réputation s'étend au loin; son nom est *Dao-chi;* il demeure à *Thang-tôn.* » Le petit serviteur ignore la prudence; il s'en va cherchant le sorcier, demandant où est le village de *Thang-tôn.* Dans un marché, où étaient une foule de marchands, on lui indique non loin de là la demeure du sorcier. Le petit serviteur marche quelques instants; il arrive à la demeure de *Dao-chi*, qui se réjouit beaucoup en le voyant arriver. « J'ai entendu parler de la réputation du maître, lui dit le petit serviteur, de votre talent pour saisir et chasser le diable, de votre habileté pour les conjurations. » — « Je suis, en vérité, un grand maître, répliqua *Dao-chi*, depuis longtemps personne ne peut m'égaler en magie. Si je traverse une rivière, les poissons, à ma vue, replient leurs nageoires. Dans les forêts, si un tigre me voit, il s'agenouille pour me saluer, puis il m'accompagne. Ma puissance sait faire venir le vent ou la pluie; j'envoie l'oiseau au loin; j'ordonne au rat de chasser l'âne, de terrasser le buffle. Je sais le sens caché de la phrase *a-mi-da-phat*[1]. Je puis, si je le veux, faire entrer la nature entière dans la gourde *do'n-lien.* J'ai le pouvoir, en jetant des fèves, d'en faire sortir une armée. Si je brise une statue de paille, elle devient un juge de l'enfer. Je sais ce qui concerne la terre, et je pénètre

[1] *O-mi-to-pho* de l'invocation bouddhiste des Chinois.

le ciel. Je m'asseois sur un sabre, je me tiens sur une lance, j'ouvre la route pour extirper l'injustice (le diable). Avez-vous trois onces d'argent dans la main? Je pourrais alors me préparer, afin de disposer ce qui est encore à faire. » — « Je ne mesure pas la dépense, dit le petit serviteur; je vous prie, maître, de faire vos efforts, sans vous préoccuper de pauvreté ou de richesse. Bien que depuis longtemps déjà je serve mon maître, nous avons cependant conservé deux onces d'argent comme provision de route. Si vous guérissez cette maladie, vous nous rendrez le repos, et alors, certainement, je vous payerai généreusement. » — « Donne-moi maintenant, répliqua le sorcier, afin que, sur-le-champ et ici même, je puisse faire mes préparatifs. » — « Je suis bien inquiet depuis longtemps, dit le petit serviteur; mon anxiété est grande, à cause du malade qui est à la maison sans paix ni repos; je vous en supplie, maître, faites tous vos efforts à cause de ce malheur où nous sommes; faites une puissante évocation, et que le malade soit sauvé! » — « C'est là une œuvre difficile, dit le sorcier; couche-toi, et quand la conjuration sera terminée je te donnerai le talisman. » — « Je ne suis que le serviteur, dit le jeune homme; je n'ai aucune maladie pour faire ce que vous me dites; ce n'est pas moi qu'il faut guérir. » — « Je sais jusqu'où va ma puissance, lui dit le sorcier; qu'un malade soit dans le sud, je puis le guérir dans le nord, et la maladie s'en va par mon autorité. »

Le jeune serviteur entend ces paroles, il les comprend, il s'en réjouit, et, se couchant aussitôt de tout son long, il demande à être guéri. Le sorcier frappe alors quelques coups sur un timbre, il invite l'esprit céleste à s'asseoir devant le malade, comme un témoignage infaillible; il invite le grand esprit à descendre du ciel; il invite la déesse reine à venir devant le malade; il invite le grand général de l'occident avec la déesse sainte mère à se réunir pour un instant. Il prie le premier Bouddha *Adi*, ainsi que la déesse de la joie, de prendre leur place. Il prie la déesse grande maîtresse des cinq cœurs d'apaiser le cœur des cinq tigres, afin qu'ensemble ils se réunissent en paix. Il invite à sortir les mille chefs et les mille soldats; il invite les trois enfers *dong-din*, *xit* et *lan;* il invite enfin tous les démons à descendre ensemble en ce monde pour s'y amuser un instant. « Tout cela, dit-il, afin que je puisse évoquer le ciel par une conjuration en trois points, et que l'avalant quand elle sera écrite, tu sois par ma puissance en pleine santé, comme maintenant je te le dis sans mentir! » Le petit serviteur, se levant aussitôt, sortit de la maison du sorcier; il prit la conjuration du sorcier et se hâta d'aller la communiquer comme un remède efficace; il s'adressa au médecin *Tiêu-ngang*, le priant de considérer de quelle grande valeur était cette conjuration, certainement très-apte à guérir le malade. « Combien te reste-t-il dans ta bourse? demanda le médecin, car, tu le sais, tu as encore de l'argent à me donner. »—« Voilà que je demeure tout

seul, dit le petit serviteur, je n'ai plus qu'à me vendre moi-même pour payer la guérison de cette maladie. » Le médecin apprit de la sorte que le petit serviteur n'avait plus rien; il chercha alors une ruse quelconque pour le renvoyer, lui ainsi que son maître. « Demeurer plus longtemps ici, leur dit-il, sera, je le crains, une grande inquiétude pour votre village, et d'ailleurs je crains que, s'il vous arrive quelque nouveau malheur, vous ne soyez dénués de toute ressource. » — « Dans ma bourse est la solitude, répondit le jeune serviteur; de la confiance naît la ruine, de la crédulité vient l'erreur; dernièrement, à cause de mon vif souci au sujet de la maladie de mon maître, j'ai dépensé cent ligatures; je suis vide et maigre, mes entrailles sont desséchées par la tristesse, je suis rempli de pitié pour mon maître, mais je n'ai plus d'argent et la maladie dure encore ! Sans expérience, étranger dans ce pays, c'est ainsi que je me suis ruiné. Hélas! hélas! il faut bien que je fasse un effort pour que nous partions d'ici. Il me faudra demander l'aumône pour notre nourriture de chaque jour à mon maître et à moi. » — « Qui pourrait mesurer notre affliction? s'écria *Van-tiên;* jeune serviteur, désormais tu devras me conduire, il ne faut pas que cela nous effraye, nous affronterons dans notre chemin le vent et la pluie; mais quand un homme malheureux en rencontre un autre dans le désespoir, ils ne tardent pas à s'aimer. Combien de fois aurons-nous la misère pour aliment, la froide rosée pour lit, le ciel pour couverture, la terre pour

natte, jamais en repos durant cette longue route! Si élevés que soient notre science ou nos talents, savons-nous la cause des changements du vent ou des mouvements de la mer? Déçus dans nos espérances, étrangers errant loin de notre patrie, savons-nous si quelqu'un peut avoir de l'affection pour nous; savons-nous si personne ne nous aime?» *Van-tiên* dit encore : «Je suis déjà très-fatigué par la marche; cherchons un endroit ombragé et un ruisseau pour y reposer nos pieds.» — «Encore un peu, dit le jeune serviteur, et nous serons hors de la forêt, nous pourrons chercher une auberge où nous serons heureux de goûter le repos; voilà que le soleil commence à se cacher derrière les montagnes de l'ouest.» Le maître et le serviteur arrivèrent ainsi au pied d'un arbre énorme.

Une troupe de jeunes lettrés s'en revenaient ensemble; *Hâm*, l'un d'eux, apercevant *Van-tiên*, s'approcha pour lui demander de ses nouvelles. «Frère, lui dit-il, voilà deux ans que tu n'es revenu ici, pourquoi ainsi malade es-tu couché en ce lieu?» — «Je n'ai pas eu de bonheur, répondit *Van-tiên;* j'ignore de quelle façon mes camarades ont passé leur examen.» — «*Tu-truc* a été nommé docteur, lui dit *Hâm*, *Bui-kiêm* et moi nous sommes licenciés. Je suis parti le premier pour aller saluer mes parents. Les deux autres ont encore beaucoup de choses à faire, ils ne viendront que plus tard. Mais pendant que tu es ainsi malheureux, il te faut venir avec moi; un homme en bonne santé ne doit jamais abandonner

ceux qui souffrent. D'ici nous irons à *Dong-thanh;* malade comme tu es, tu ne pourrais faire une aussi longue route. Nous arriverons peu à peu vers la grande rivière, où nous trouverons une barque qui nous permettra de poursuivre ensemble notre route. »

Van-tiên répondit : « Quand le cœur se présente d'abord, l'amitié ne tarde pas à suivre; puisque déjà nous nous aimons, secourons-nous dans une occasion pareille. » — « Repose-toi ici, lui dit *Hâm;* et toi, petit serviteur, précède-moi et va dans la forêt, où nous allons chercher parmi les racines quelque précieux remède, afin de nous prémunir contre les accidents de la mer ou des fleuves, de la pluie ou du vent. » Le jeune serviteur part aussitôt, il est plein de bonne volonté, il ne craint ni les obstacles ni la fatigue. Mais un glaive de haine est au cœur de *Hâm*, il s'empare du jeune serviteur, il le lie à un arbre. « Je veux qu'un tigre te dévore, lui dit-il, et c'est pour nuire à *Van-tiên* que j'ai machiné la ruse que j'accomplis maintenant. » Cependant *Van-tiên* se laissait aller à ses réflexions, il attendait plein de sollicitude. *Tinh-hâm* revient et lui apprend qu'un tigre a dévoré le jeune serviteur. *Van-tiên* gémit à cette nouvelle, il se laisse aller par terre en pleurant. « Ô vous, profondeurs de la terre, s'écrie-t-il, esprits célestes du ciel uni, combien de temps encore me laisserez-vous errant en pays étranger? Un maître et son serviteur se soutenaient réciproquement, et maintenant voilà que tous les deux ont succombé, séparés l'un de

l'autre. Qui allégera mes peines aujourd'hui, qui veillera sur moi? » — « Frère, lui dit *Hâm,* ne te trouble pas dans ton cœur; laisse-moi, je t'en prie, te conduire jusqu'à *Dong-thanh.* »

Van-tiên est en proie à la plus vive des douleurs. Cependant la voile a déjà reçu le vent, la barque file, elle disparaît. Le petit serviteur ne peut se défaire des liens qui le retiennent; il crie, mais c'est en vain, personne ne l'entend dans la forêt solitaire; il ne gémit pas sur lui-même, bien qu'il soit près de mourir, mais tellement il chérit son maître *Van-tiên,* qu'il frémit en le supposant descendu sur les bords du fleuve noir (mort). Immenses sont les craintes qui troublent son esprit. Sait-il si son maître est en pleine mer, ou exposé sur un fleuve, ou perdu dans les profondes broussailles? L'âme de *Van-tiên* n'est-elle pas peut-être déjà devenue spirituelle? Oh! combien il voudrait pouvoir aller lui-même l'assister dans l'autre monde! Ainsi il invoque le ciel, et ses larmes coulent abondamment.

Cependant la nuit se fait noire, le jeune homme s'appuie au pied de l'arbre, il s'endort; un tigre énorme s'approche de lui, il mord la corde, il brise les liens, et enlève le jeune homme, le couche sur le dos et s'en va. Le jeune homme s'éveille à moitié endormi, il voit sur la terre les traces du tigre, il a clairement connaissance de ce qui lui arrive. Demi-content, demi-triste, il a peur. Il s'aperçoit néanmoins qu'il doit quitter ce lieu et aller à la recherche de *Van-tiên.*

Le soleil commençait à s'élever au-dessus des toitures des maisons, déjà les marchands se rendaient en foule au marché de *Phiên*. « Madame l'hôtesse, dit le jeune serviteur, n'avez-vous pas vu hier des hommes sur la route ? » — « Hélas! dit l'hôtesse, le voyageur vient de mourir; le village, en ce moment, se réunit pour les funérailles. » Le jeune homme se dirige aussitôt vers le lieu indiqué; chacun se demande ce qui l'amène. « Je cherche mon maître, dit-il, je ne sais quel est l'homme que l'on va enterrer. » — « C'est un homme, lui dit-on, dont nous ignorons la demeure; errant sur la route, il est venu jusqu'ici. Son corps et la figure sont d'une beauté accomplie; quelle que soit la cause de son malheur, il est certainement digne de pitié. »

Le jeune homme ne peut en demander davantage. Il se couche et se roule par terre en gémissant auprès du tombeau de son maître. Chacun à cette vue l'appelle et l'interroge; on veut l'amener dans le village, mais le jeune serviteur reste seul couché au milieu de la forêt solitaire. Sous un petit abri, il veille constamment la tombe de son maître; ses réflexions embrassent tous les côtés de sa vie. Seul, assis au pied d'un arbre immense, le matin il va mendier, le soir il offre le repas des morts. Son cœur excellent veut reconnaître la nourriture et le vêtement que son jeune maître lui a si généreusement donnés. Combien la vie est pleine de soucis! combien la mort lui serait préférable! C'est la mort qui donne la renommée.

Mais occupons-nous de *Van-tiên.*

Vers la cinquième veille de la nuit il était appuyé, gémissant, sur le bord de la barque; ses plaintes, plus amères que la plante *khê*, ne pouvaient être contenues; il était saisi de pitié au souvenir de l'infortune de son cher petit serviteur. Ignorant de ce qui se passe autour de lui, déjà sa barque est en pleine mer; *Van-tiên* gémit sur lui-même, sur son abandon, sur son abattement stupide.

Or, par cette nuit obscure, la mer était calme et unie comme une feuille de papier; la barque dérive à son gré, quelques étoiles se montrent à travers la brume d'une rosée abondante. *Hâm*, en ce moment, se saisit de *Van-tiên* et le jette au milieu des flots. Puis il interpelle le ciel, dans le but d'éveiller les bateliers et de leur faire part d'un accident malheureux.

Heureusement le soleil ne tarde pas à se lever; un vieux pêcheur aperçoit *Van-tiên*, il le retire aussitôt de la mer, il le porte à terre; il ordonne à son fils d'allumer du feu pour réchauffer le noyé; le pêcheur lui sèche le corps pendant que sa femme lui sèche le visage. *Van-tiên* recouvre la chaleur dans ses membres, il est étourdi dans son âme et son corps comme un homme nouvellement ivre. Ayant déjà compris qu'il lui fallait mourir noyé, il sent maintenant qu'il vit encore, il sait qu'il est encore un homme de ce monde. Le vieux pêcheur alors l'interroge. *Van-tiên* répond clairement sur tous les sujets. « Demeure avec nous, lui dit le pêcheur, aujourd'hui et demain

(tous les jours); puisque tu es malheureux, réjouis-toi dans notre maison. »

« Comment pourrez-vous me nourrir? lui répondit *Van-tiên*, ne suis-je pas du reste exactement semblable au fruit trop mûr? Déjà flottant sur l'eau et à demi noyé, vous m'avez apporté ici, je ne puis reconnaître vos bienfaits, étant moi-même dénué de tout. » Le pêcheur dit : « Le cœur du vieillard ne demande rien, il s'incline pour faire le bien, mais il n'attend aucune récompense. La joie du cœur nous donne un calme pareil au plus beau clair de lune. Écoute mes paroles : Méprise la gloire du monde; heureux de vivre ici, le matin sur les promontoires de la mer, le soir dans ses nombreuses baies, voilà ma joie. Hier battu par le vent, en repos aujourd'hui, ainsi les jours s'écoulent doucement en paix. Tantôt jetant mes filets, tantôt étendant mes palanques, n'est-ce pas un plaisir de prendre aujourd'hui les poissons pour les mettre demain dans le vivier? Le monde entier ignore mes joies secrètes, n'ai-je pas dans la main plus que les arts libéraux? Libre sur la terre, plein de joie sous le ciel, je me réjouis le soir de mes courses du matin; c'est la pluie qui me baigne, c'est le vent qui me sèche sur la vaste mer de *Hàn-giang*. » Ce nom de *Hàn-giang* revient à la mémoire de *Van-tiên*, il demande si la demeure de *Vô-cong* est éloignée de ce lieu. « *Vô-cong* habite auprès d'ici, répond le pêcheur, trois coudes du fleuve nous séparent de sa maison. » — « Mes parents, dit *Van-tiên*, ont déjà pris parole pour mon

mariage; est-il possible d'abandonner ce que l'on aime, est-il possible de ne pas aimer? Mari et femme sont la vraie raison, la vraie concorde. Si je parviens en ce lieu, si je trouve à m'y fixer, ma reconnaissance envers vous durera des centaines d'années; on ne s'abandonne pas pendant que l'on est dans le malheur; mais de quelle profonde gratitude ne doit-on pas payer celui qui vous a sauvé de la mort? Je vous en prie, conduisez-moi, afin que vos bontés soient complètes. »—« Tu as la véritable sagesse d'un gendre, lui répond le pêcheur; mais combien il est difficile au fil de pénétrer dans l'aiguille, combien il est difficile de voler à l'aile fatiguée de l'oiseau interdit, abattu, ne pouvant plus retrouver sa route! Je crains pour toi lorsque ton talon résonnera sous la varande. Ne te fie pas à cette ancienne demeure où l'on pourrait bien te tromper. Combien peu d'hommes, hélas! sont capables de demeurer fidèles! Aidez-vous de votre propre chapeau contre la chaleur, de votre propre manteau contre la pluie. Combien sont-ils qui savent réfléchir aux choses de ce monde? On oublie vite le pauvre malheureux; mais on se souvient du riche et du puissant. Trois espèces différentes de cheveux ont déjà poussé sur ma tête; j'ai eu le temps de réfléchir sur les choses de ce monde, j'ai beaucoup médité sur les hommes. » La conversation était terminée, le pêcheur n'avait pas encore conduit *Van-tiên* jusqu'au but. Cependant, le tenant par la main, il le mène devant la maison de *Vô-cong*. Celui-ci le voit, son cœur s'endurcit, il a

honte, il craint surtout qu'on ne se moque de lui; il fait des efforts pour dire à *Van-tiên* un seul mot sur le passé. Au pêcheur qui a eu le mérite de lui conduire *Van-tiên*, il dit que plus tard il songera à la récompense. « Je ne me soucie pas de vos récompenses, reprend le pêcheur; ce que je demande, c'est de l'humanité et de l'affection, qui valent bien plus que l'or et l'argent. Je n'ai pas oublié que ma patrie est *Lu'-son;* là était jadis un pêcheur qui assista le jeune *Ngu-vieng*, là aussi *Dinh-truong*, étant dans sa barque, vint au secours du général *Hang-vo* et lui fit traverser la rivière *O-giang*. Ainsi tous autrefois ont su avoir pitié des malheureux; comment pourrais-je donc ne pas les suivre sur la voie de l'humanité? c'est là une parole précise et certaine. » Le pêcheur, à ces mots, salue *Vô-cong* et s'en retourne à sa barque. *Vô-cong* voit ce qu'il a fait, il est piqué (de honte); il se décide alors à s'ouvrir une voie et un moyen. « *Van-tiên*, dit-il, assieds-toi là, pendant que je me retire afin de penser sur ce qu'il y a à faire. Ô mère! ô *Quinh-thang*, mon épouse, réfléchis en toi-même au sujet de notre fille *Phi-lan;* selon son désir nous pourrons prendre une décision. Il ne convient pas de contrarier sa femme, il n'est pas raisonnable de contraindre sa fille. » *Phi-lan* leur dit: « Mon talon est rouge et semblable au vermillon, je n'ai pas souffert jusqu'ici qu'il fût souillé dans la boue; qui donc voudrait mettre dans le même vase un nymphéa avec une plante grimpante, qui voudrait comparer le limon à la grenade? Plutôt toute ma vie

être seule! Allez-vous comparer une perle de mon espèce avec un grossier paysan? » — « Combien tu serais à plaindre, ma chère petite lettrée, lui dit sa mère; quel gendre, fi donc! avoir un gendre aveugle! Les oreilles entendent clairement ce qui se dit de tous côtés; on sait que *Vuong-tu-trac* a réussi à l'examen, il est licencié; si nous voulons établir union avec lui, les *Vuong* et les *Vo* feront une seule famille; c'est là une chose excellente. » — « Je veux entièrement suivre cet avis, dit le père; mais il faut trouver le moyen de rompre complétement avec *Van-tiên.* » — « Dans la montagne de *Thuong-ton,* reprend sa femme, est un antre obscur et profond, il est difficile d'en sortir. *Dong-thanh* (la patrie de *Van-tiên*) est éloigné d'ici de mille *li* encore; portons-le donc dans l'antre, et nous l'y abandonnerons sans que personne le sache. » Déjà la lune était stationnaire au-dessus de la tête, *Van-tiên* était assis, gémissant, sur le devant de la porte. *Vô-cong* en sort, il s'adresse au jeune homme : « Descends dans la barque, lui dit-il, afin que l'on te conduise à *Dong-thanh.* »

A la troisième veille *Vô-cong* sortit de la barque et conduisit *Van-tiên* dans la caverne obscure, où il l'abandonna de bon cœur; puis, remontant à petit bruit, il s'embarqua de nouveau et rama avec force pour s'éloigner.

Van-tiên dit : « Frère, où me conduis-tu? Je t'en prie, arrivons, et alors je pourrai reconnaître mon pays; son souvenir est si bien gravé dans mon cœur! Je l'ai quitté une fois seulement, une fois j'en suis

sorti; mais pendant mille ans je ne saurais l'oublier. »

Partout le silence écoute la voix de *Van-tiên*, dans cette grotte obscure entièrement recouverte de pierres. *Van-tiên* est alors frappé de terreur, il réfléchit, il apprend pour la première fois combien *Vô-cong* le hait. Il rit de mépris en voyant combien la fortune le trompe, combien le fil (de sa destinée) est embrouillé; il apprend la vanité de l'affection; ses réflexions sont terminées, son malheur est au comble. Récemment échappé à la mer, le voilà maintenant au fond d'une caverne. Rempli de tristesse, habile à la porter avec lui; sauvé du filet du lièvre pour tomber dans la fosse du cerf. Seul abandonné dans cet antre pour toujours, s'il voulait sortir, qui serait là pour le conduire? Deux ruisseaux de larmes tombent à ses pieds. « Mon corps, hélas! ne pourra plus jouir de la vie, il est déjà content de quitter les coutumes des hommes. » *Van-tiên* s'appuie sur une pierre plate et unie; la nuit est noire, le vent gémit par l'ouverture de l'antre, la rosée tombe, une pluie fine tombe par gouttes froides. A la cinquième veille il souffre d'une grande soif; il se souvient alors des trois pilules de l'hôte pour soutenir sa vie. Cependant l'ange *Du* le voit, il en est ému de pitié; il pense en lui-même qu'il a un médicament préservatif de la mort; il apprend que ce jeune homme est *Luc-van-tiên;* il va aussitôt pour le conduire hors de la caverne, il le mène au dehors; à la distance d'un *li*, au pied d'un arbre immense, il laisse *Van-*

tiên. Le soleil venait de se lever, l'ange *Du* retourne à la montagne.

Van-tiên dormait encore d'un profond sommeil; un bûcheron ayant son riz pour la journée tout préparé et enveloppé, de bonne heure portant sa hache, s'en allait à travers la forêt. Habitué à la route qui mène au grand arbre, il entend auprès une voix qui gémit. « Qu'est-ce, dit-il, est-ce un monstre ou un homme ? » Ce bruit dans la forêt inquiète le cœur du bûcheron, il s'arrête, il redoute quelque événement funeste. Cependant il se décide et dirige ses pas du côté d'où partait la plainte ; c'était vraiment un jeune homme plongé dans l'infortune. Le bûcheron élève aussitôt la voix, il l'interroge : « Pourquoi, dit-il, tombé de la sorte dans le malheur, pourquoi la fortune vous est-elle aussi fatale ? » *Van-tiên* entend ces paroles, il s'en réjouit, il fait les plus grands efforts pour se lever, il raconte ce qui a eu lieu. Le bûcheron entend sa longue histoire, il réfléchit sur ces choses, il branle la tête, il se recule un peu : « Un homme riche, dit-il, est semblable à un dessin de fleurs variées, le malheureux reste seul au milieu du marché, personne ne s'intéresse à lui. » *Van-tiên* entend ces réflexions, il les comprend très-bien. Ces deux personnes honnêtes connaissent également la sincérité. *Van-tiên* espère que cet homme de si grand bien le sauvera cette fois, et sa reconnaissance égalera la haute montagne *Thai.* Après une si longue absence, s'il peut revenir à *Dong-thanh,* combien il sera doux à son cœur de rendre grâces pour une œuvre

aussi pénible! « Assez, assez, dit le bûcheron, rendons service, mais ne désirons pas que les hommes nous en remercient. Le vieillard a sincèrement pitié du jeune homme. Allons! allons! le vieillard va vous conduire par la main jusqu'à la maison. »

Van-tiên dit : « Je souffre cruellement en moi-même, voilà six jours que je n'ai mangé un grain de riz, cela augmente ma faiblesse déjà si grande. Je voudrais pouvoir vous suivre, mais je ne le puis. » Le bûcheron, mettant alors son chapeau par terre, place dessus tout ouvert son paquet de riz, ainsi qu'un poisson salé; il invite alors *Van-tiên* à manger selon son désir. Le vieillard fit ensuite ses efforts pour porter *Van-tiên* sur ses épaules jusqu'à la maison.

Il sortit de la forêt et se dirigea vers la route; un heureux hasard voulut qu'il fît la rencontre du jeune homme nommé *Ân-minh*. Le bûcheron, hâtant le pas, alla au-devant de lui, et *Ân-minh* demanda de quoi il s'agissait. Cependant *Van-tiên* entend les paroles de son ami; très-heureux de l'avoir rencontré, il craint de s'être trompé. *Minh* dit : « Oserai-je interroger mon frère aîné? pour quelle cause sa personne est-elle suppliciée de la sorte? » — « Hélas! répond *Van-tiên*, j'ai eu à supporter des misères sans nombre. Ce corps est semblable à un arbre emporté par le courant de l'eau; il est ballotté, le vent le pousse, le flot le secoue; aujourd'hui ici, demain là, toujours la misère, toujours des malheurs. » — *Minh* dit : « Ce que tu dis est pénible à entendre; je

t'en prie, entrons dans la pagode afin d'y tenir conseil. » — « Je ne pourrai m'arrêter plus longtemps, dit alors le bûcheron, mon métier est d'aller dans la forêt, d'y faire du bois, ou bien de vendre des nattes au marché de *Phiên.* » *Minh* s'agenouille, il salue le vieillard, il le remercie d'avoir sauvé *Van-tiên*, son ami. « Voilà que j'ai sur moi deux onces d'argent, je vous prie de les accepter comme une légère marque d'affection. » Le bûcheron dit aussitôt : « Le vieillard n'aura pas le front de les prendre; seul et à ma guise je vais chaque jour sur la montagne; mon cœur et ma conscience ne me demandent rien ; le bois à brûler que j'abats dans la forêt suffit amplement à ma nourriture. La montagne est là, l'eau s'en échappe librement, la lune est brillante, le vent est doux, j'ai lié amitié avec le cerf et le daim. Que les autres à leur guise recherchent la richesse ou les dignités, qu'ils se défient dans les lettres ou dans les armes, qu'ils s'ornent l'esprit pour acquérir de la réputation. Vous deux, jeunes gens encore dans l'adolescence, vous avez assez d'or et d'argent si vous avez de quoi suffire aux besoins de la vie. »

Van-tiên pleurait abondamment, il ne pouvait payer cette dette de reconnaissance, il lui était difficile à lui et à *Minh* de s'exprimer à ce sujet. Il demande les noms et les prénoms afin de pouvoir plus tard reconnaître les services du bûcheron. Mais celui-ci s'en retourne à la forêt; il s'en retourne à son ancienne profession, lui, le plus sincère des hommes.

Tiên et *Minh* s'en vont alors, comme deux frères; ils entrent dans la pagode pour y causer; ils gémissent ensemble comme l'écume de l'eau des montagnes. « Combien peu de gens, disent-ils, sont capables d'affection, capables d'humanité! » Chaque jour cependant *Minh* soigne assidûment *Van-tiên* et lui prépare des remèdes; on ne peut savoir combien de fois les accès de sa maladie se répétèrent.

« Es-tu allé à l'examen, demanda *Van-tiên* à son ami, pourquoi donc demeures-tu ici, qu'y fais-tu? » — « Déjà, répondit *Minh*, je suis allé à l'examen; nous nous rencontrâmes à la pagode *Vo*, quand tu me dis que tu irais tout seul; tu allas alors visiter tes parents; moi je pris mes livres sur les épaules et je partis le premier pour la capitale. J'arrivai ainsi au *huyên* [1] de *Loang-linh;* je rencontrai le fils du *quan huyên* [2], il se nommait *Hiêu-sinh*, il était riche et noble, habitué à la dissipation. Nous vîmes une jolie fille traversant la route, et aussitôt il l'enleva; transporté de colère contre lui, je le terrassai et lui cassai la jambe. Agissant ainsi selon ma propre volonté, ne pouvant supporter la censure de personne, je me liai les mains à moi-même et me livrai au *quan huyên*, qui me condamna à être exilé au territoire de *Sot-phuong*. Cependant je me sauvai de la prison, et, cherchant ma route, je vins ici; heureusement j'y trouvai cette pagode, et, gardant le

[1] Sous-préfecture.
[2] Sous-préfet.

silence, cachant mes traces, depuis cette époque, c'est ici que je demeure. »

Van-tiên entend cela, il gémit. « Tout ce que tu me dis me fait beaucoup de peine, » dit-il à *Minh.*

Minh à son tour est ému dans son cœur, de ses yeux coulent des larmes comme d'un vase renversé. *Tiên* dit: « Je pense à mon père, il est âgé, il supporte bien des chagrins; comme le sec soupire après la pluie, ainsi il soupire après son fils; et moi maintenant je ne sais plus dans quel pays je suis à errer; je sens comme une douleur qui me tire les entrailles; combien de fois ai-je rencontré le haut, le profond ou le droit (j'ignore tout, je suis stupide de douleur)! »

Minh dit : « Parmi les hommes qui habitent ce monde, il y en a de riches et d'heureux; il y en a aussi dont la part est la misère; pour nous, nous sommes semblables à l'or, qui, d'abord sale et recouvert de cendres, voit augmenter ses brillantes couleurs à mesure que le feu est d'un rouge plus vif. Assez, assez, ne te hâte pas; demeure ici, repose-toi sur moi, nous chercherons les remèdes les plus convenables; quand tes misères présentes (maladies) en seront à la fin, nous penserons ensemble à trouver la voie de la renommée, et nous serons à temps encore à en faire la rencontre. Pour moi, je veux devenir aussi célèbre que *Guong-tu'*, aussi puissant que lui dans le monde. Être malheureux, c'est un sort du ciel, on ne peut en sortir bien vite; on ne peut changer complétement sa fortune. »

Van-tiên commençait à sentir un peu de paix

dans son cœur; il demeurait dans la pagode avec son ami *Ân-minh.*

Cependant *Vô-cong*, habitué à mentir, avait brisé l'affection de *Luc* (*Van-tiên*), il voulait conquérir celle de *Vuong*, il comptait sur la caverne profonde pour détruire le jeune homme.

Quant à la jeune *Phi-lan*, elle était très-gaie. Sa joie augmentait chaque jour; chaque jour elle se parait, ne songeait qu'à sa toilette, dans la prévision de rencontrer les jolis garçons, de s'arrêter ou de s'asseoir avec eux.

Aussitôt que *Tu-truc* fut de retour, il entra dans la maison de *Vô-cong* et se mit à plaindre *Van-tiên. Vô-cong* dit : « Ne me demandez pas des nouvelles de *Van-tiên*, déjà auparavant il a été très-malade, il est descendu au fleuve noir (mort). Combien je plains ce jeune homme qui a cessé de vivre en ce monde, quand la déesse de l'hymen avait pour lui tressé le fil rouge ! » *Tu-truc*, à ces paroles, fut très-ému dans son cœur; deux ruisseaux, semblables à la pluie, coulèrent de ses yeux; il dit en gémissant : « Maintenant, je me rappelle cette âme d'autrefois; l'amitié nous avait déjà liés; notre affection ne peut être ainsi rompue. Ô ciel! pourquoi permets-tu la perte des savants et des bons? Il n'avait pas encore clairement rédigé ses tablettes d'examen, et si jeune, il n'est plus! Ensemble encore nous n'étions pas arrivés à l'amitié parfaite; aujourd'hui qu'il est mort, qu'ai-je à faire désormais? En ce monde, hélas! combien de pas incertains! combien peu d'hommes

ont la même doctrine (raison)! combien peu le même cœur! »

« Et moi aussi, dit *Vô-cong*, je gémis, je pense à ma jeune fille dont le lien conjugal est désormais rompu. Assez, assez, veuillez cesser vos plaintes; ici même, nous pouvons trouver un excellent moyen (de tout arranger). Venez ici, demeurez en ce lieu, avec ma fille, vous ne ferez qu'une seule maison. Nous aviserons au matin et au soir, nous penserons à tout, nous vous considérerons, *Tu-truc*, comme si vous étiez *Van-tiên*. »

Truc répondit : « La honte de mon visage est extrême; mon frère aîné a autrefois lié avec moi le nœud de l'amitié; la femme de *Van-tiên* est raisonnablement ma belle-sœur. Une belle-sœur épouser un frère d'amitié, n'est-ce pas violer la justice? Je ne sais vraiment dans quel livre vous avez étudié; vous dites beaucoup de paroles extraordinaires, pénibles à entendre. Auriez-vous appris les coutumes de la nation *Tê*, où l'épouse de *Tu-liêu* s'en alla avec *Hon-cong*, ou bien celles du pays de *Dang-cung*, où la femme de *Sao-sach* fut mariée à *Thê-dân?* Faut-il que les personnes fassent ici comme au pays de *Tân*, où l'épouse de *Lu-bat* alla secrètement chez le roi *Di-nhan?* La pierre et l'or sont deux choses bien différentes; mais si l'eau ne les purifie, nul ne pourra les distinguer. »

Vô-cong n'aurait pu que difficilement se contraindre à parler; il voit que *Tu-truc* ne sourit point à son désir. *Phi-lan* entre alors; elle se présente à la porte;

sa bouche interroge le licencié sur son récent retour de l'examen. La jeune fille ne sait pas conserver intacte la parole du serment; elle ne sait plus préparer la boîte à bétel, ni présenter le linge pour s'essuyer les lèvres (elle est incapable de remplir les devoirs d'une femme légitime). Elle paraît accablée; son cœur est semblable à celui du lièvre quand il attend le clair de lune; la nuit se fait, il a peur et s'arrête; la lune brille, alors il prend ses ébats (elle affecte une grande sollicitude). Elle ne veut pas sourire; elle semble même ennuyée; elle affecte de ne pas dire une parole; elle ne veut pas même faire attention (jeu de coquetterie). *Tu-truc* dit : « Lorsque autrefois *Lu'-phung-tiên* était décidé à ne pas s'éloigner des coutumes, la veuve *Diu-tieng* voulut cependant le séduire et le tromper, bien que la tombe de son époux fût couverte d'herbe encore fraîche. Et de quel cœur l'homme pourrait-il se permettre une aussi grossière inconvenance? est-ce que la honte n'en demeurerait pas sur tout le genre humain? Les différents animaux n'agissent pas différemment. *Van-tiên*, ô mon frère! ô mon ami! du fleuve jaune où tu es en ce moment, as-tu connaissance d'une pareille violation de la justice? » Cela dit, il essuya ses larmes de sa main et se retira. De retour chez lui il fit ses préparatifs pour se rendre à *Dong-thanh*.

Cependant *Vô-cong*, extrêmement confus de honte, tomba gravement malade, et, perdant ses forces, au bout de cinq jours il expira. Sa fille, *Phi-lan* se re-

tira avec sa mère dans l'intérieur de la maison, et, fermant les portes, elles restèrent dans le deuil.....

Passons maintenant à *Nguyet-nga*.

Dans le *phu* de *Ha-kê* elle suivit son père pour étudier et s'instruire; *Kiêu-công* (son père) fut bientôt élevé à la dignité de gouverneur. Il allait exercer la haute magistrature sur le peuple de *Dong-thanh;* il fit paraître une proclamation qu'il envoya de tous côtés, demandant des informations sur le nommé *Luc* (*Van-tiên*), afin de savoir où il demeurait. Il dépêcha des soldats de son tribunal pour porter une lettre d'invitation au père de *Van-tiên*. Celui-ci ne tarda pas à se rendre devant le haut mandarin, qui l'interrogea sur son fils. Le vieux *Luc*, à ce souvenir, pleura en gémissant et répondit : « J'ai su par la voix publique que mon fils, très-malade, a expiré au milieu de son voyage; depuis cette époque, je n'ai aucune nouvelle de lui. Le mandarin, en entendant ces paroles, fut pris de pitié, il sentit la tristesse monter dans son cœur; il se retira dans ses appartements intérieurs afin de répéter à sa fille *Nguyet-nga* ce que le père de *Van-tiên* venait de lui raconter. Ainsi était perdue la beauté de sa fille; de même qu'une fleur abandonnée sur l'eau est jetée au rivage, ainsi est brisé son destin. Gémissant sur sa misère, sur ce lien rompu avant qu'ils aient pu se rencontrer, elle dit : « Je parlerai très-sincèrement à mon père, je le prie d'inviter le vieux *Luc* à entrer dans ces appartements. » Cela dit, elle se lève, et se tenant dans un coin de la chambre, ses

mains embrassent l'image de *Van-tiên*, pendant que ses larmes coulent comme la pluie. *Kiêu-công* dit : « Voilà l'ancienne image; *Nguyet-nga*, ma fille, il convient que tu l'apportes ici pour que le vieux *Luc* puisse la contempler. » Alors ils s'entretinrent ensemble sur les choses passées et futures, et, lorsque le vieux *Luc* apprit cette affection de son fils, il plaignit encore plus sa déplorable fortune; il le plaignit à cause de cette parole devenue vaine qui les liait ensemble.

C'est un coup de tonnerre qui a brisé tous les liens de l'affection. Cependant les plaintes de *Nguyet-nga* augmentent la douleur du vieux *Luc*. Il cherche lui-même des paroles de consolation. « Celui que vous avez fortuitement rencontré, dit-il, pour votre chagrin, était un homme de ce monde, il a passé comme la fleur *phù-du* (sorte de tournesol). Le matin il était, le soir il était perdu; il a été déçu dans son espoir et dans ses mérites. Jamais encore, ajoutait le vieillard, ils ne s'étaient assis ni reposés à côté l'un de l'autre; jamais encore leur affection n'avait pu être celle d'époux et d'épouse. Comme un cheval passe avec rapidité, ainsi a passé cette affection. Rejetez, je vous prie, ces pensées qui mettent la tristesse sur votre visage de fleur. »

La jeune fille dit : « Déjà auparavant mes vœux furent complets; la main se cache dans les cheveux, mais on peut voir clairement dans le cœur. » — « Donnons une légère marque de fidélité à cette ancienne affection, » dit le mandarin. Il fait alors ap-

porter de belles étoffes brodées et des crépons pour les offrir au vieillard; mais celui-ci salue et demande à se retirer. «Je n'oserai jamais, dit-il, accepter le moindre cadeau. Je pense à la mort de mon fils! Hélas! je sais maintenant ce que représente cette image; maintenant je revois ici mon fils. Mon cœur se souvient, il est ému, ma douleur augmente; je lève mes regards au ciel, je contemple le ciel élevé, la terre immense; hélas! est-il raisonnable que le roseau soit encore debout quand son rejeton n'est plus?»

Le vieux *Luc* alors se retira; *Kiêu-công* ordonna à quelques-uns de ses serviteurs de le reconduire. Cependant *Nguyêt-nga* était dangereusement malade, sans cesse elle gémissait; inondée de larmes, ses habits eux-mêmes en étaient humectés. Elle se rappelait le serment tenu par elle au milieu de la route. La cause de cette pitié qui l'émeut lui semble inépuisable, son chagrin et sa tristesse augmentent. «J'ai déjà si longtemps attendu, pensait-elle, hélas! il eût été meilleur pour moi de ne pas le rencontrer, je ne serais pas ainsi dans les larmes. Nous nous connaissions depuis bien peu de temps, et voilà qu'un de nous est encore quand l'autre n'est plus. Ciel, tu permets cela, ô ciel! à peine autrefois avons-nous échangé quelques paroles. Je t'aime, jeune héros, jamais tu ne sortiras de ma mémoire; je souffre à cause de toi, jeune savant. Instruit dans les lettres, maître dans les arts militaires, à qui pourrait-on le comparer? Oh! je le plains, lui si cé-

lèbre dans l'étude des livres, lui qui en tous lieux eût pu être mandarin et lettré; je le plains parce que, à peine âgé de vingt-quatre ans, il a passé dans ce monde comme l'ombre qui s'efface en nous décevant; je le plains parce qu'il n'était pas encore parvenu à la gloire. Ses facultés brillantes ont coulé comme l'eau; comme une fleur a passé sa réputation. Je suis émue de pitié parce que tous deux nous n'avons pu former un couple, et maintenant, qui gardera dans l'avenir le vase d'eau et le brûle-parfum[1] ? »

Une nuit entière elle ne put arrêter ses larmes; les yeux fixés sur l'image de *Van-tiên*, elle sentait ses entrailles se déchirer. Seule en ce monde, elle ne pourra plus se rapprocher de lui; la demeure des morts seule sait si elle pourra les unir de nouveau. *Kiêu-cong* s'éveille, il se lève et il sort de chez lui; il entend les plaintes de sa fille, son cœur en est profondément ému. « Ma fille, dit-il, ne t'attriste pas à l'excès; songe que la mort a toujours été le sort commun. Peut-on empêcher les cordes d'une lyre de se rompre, faut-il s'étonner beaucoup quand se brise la meilleure machine? » Sa fille lui dit : « Mon amour et ma plainte n'ont pas de fin; celui qui porte un fardeau sur la route prévoit-il la rupture du fléau[2] qu'il a sur l'épaule?

[1] Ustensiles employés dans les sacrifices aux ancêtres. Le dernier degré de la douleur de *Nguyet-nga*, c'est la pensée du célibat auquel elle est désormais condamnée. Elle mourra donc sans enfants, et personne ne sacrifiera à ses mânes, après sa mort.

[2] Les Annamites portent les fardeaux suspendus aux deux bouts

Un lit renversé, un oreiller par terre, voilà ma destinée; mais, cent ans et plus, je serai fidèle à mon serment. Comme sur un ruisseau limpide, j'avais été portée au-devant de celui que j'aime. Seule, aujourd'hui, je suis en ce monde, je ne demande plus qu'à adorer cette image ma vie entière, cela me suffit. »

Kiêu-cong, son père, s'affligeait beaucoup; il voyait sa fille ainsi veuve pour la vie.

Or il y avait un homme de haute puissance, mandarin élevé, occupant à la cour une grande charge de conseiller du roi; il entendit parler de la fille de *Kiêu-cong*, il apprit qu'elle était âgée de seize ans, et non encore mariée; il eut donc l'intention de devenir son époux et envoya pour cela un négociateur afin de s'entendre au sujet de cette union. Cependant le père de la jeune *Nguyet-nga* fit répondre à la famille du haut mandarin qu'il ne pouvait prendre sur lui de contraindre sa fille malgré elle.

Le conseiller du roi était un homme qui ne savait nullement se contenir, il conserva cette réponse en lui-même afin de se venger, et toujours il pensait et réfléchissait à sa vengeance.

Vers cette époque éclata une grande révolte chez les barbares de *O-qua*. On dut envoyer une armée pour réduire les rebelles et les attaquer dans le fort de *Fong-quan*.

d'un fléau dont le milieu est placé sur l'épaule. Ces fléaux, faits d'un bois léger et très-solide, résistent à de grands poids.

Cependant le roi *Sho-vuong*, éprouvant de sérieuses craintes, réunit en conseil ses mandarins; chacun émit son avis sur les moyens d'affermir la sécurité du royaume et de rendre au peuple la paix et la tranquillité.

Le conseiller royal, qui voulait si injustement se venger pour des motifs personnels, mit genou à terre et adressa au roi les paroles suivantes :

« Les barbares nous sont depuis longtemps hostiles, uniquement à cause de leur ardent désir pour les filles de notre pays. Si votre majesté veut faire cesser la guerre chez les gens de *Ô-qua*, il faut leur faire conduire une fille jeune et jolie dont la présence amènera certainement la paix. *Nguyet-nga*, la fille de *Kiêu-cong*, est âgée d'environ seize ans; elle n'est point encore mariée; c'est une charmante personne, d'une beauté accomplie; il faut ajouter à ses charmes les qualités de son cœur, ainsi que son savoir et sa remarquable élocution.

« Que Votre Majesté fasse conduire cette jeune fille au pays de *Ô-qua* et *Phiên :* le roi barbare en sera si heureux dans son cœur qu'il cessera aussitôt les hostilités. »

Le roi *Sho-vuong*, en entendant ces paroles, se réjouit beaucoup; aussitôt il signe lui-même un ordre et le fait remettre à un envoyé qui doit le porter à *Dong-thanh;* c'était un rescrit royal pour la fille de *Kiêu-cong*. Ce rescrit portait : « Nous connaissons depuis longtemps votre zèle et votre dévouement aux intérêts du royaume; or vous avez une

fille, *Nguyet-nga*, qui est maintenant une personne accomplie. Nous vous faisons donc savoir que nous avons choisi le vingtième jour du neuvième mois pour l'envoyer en présent chez les barbares. »

Deux jours durant, le malheureux *Kiêu-cong* n'ose dire un mot à sa fille. Elle, de son côté, était absorbée dans ses souvenirs. Son père a cependant reçu l'ordre royal qui la destine à être offerte en tribut.

Les veilles de la nuit passent sans qu'il puisse trouver le sommeil; son inquiétude augmente; il se lève à chaque instant; son cœur est affaissé; toute gaieté a disparu; il sort de chez lui la chevelure en désordre; il s'assied pour réfléchir sur ses malheurs. Il pense à la jeune *Kiên-quan*, qui, elle aussi, fut autrefois offerte en tribut à *Phiên*, le roi barbare. Il pense également à la jeune *Han-nguon*, qui, victime d'une vengeance, éprouva le même sort.

Ces deux jeunes filles furent contraintes de partir. Mais *Kiên-quan* chercha la mort dans le fleuve *Ha;* elle aimait un prince de la maison des *Han*. Mourir en un instant lui sembla préférable. *Han-nguon* disparut dans l'étang de *Lin :* elle aimait le jeune *Luong-ngoc :* elle voulait le suivre intacte et pure. . . . .

Le voilà donc venu le temps de la mauvaise fortune! *Nguyet-nga*, ayant fait un vœu devant l'image, se voue tout entière à *Van-tiên*, à l'affection d'épouse et d'époux. Et cependant elle aime aussi son souverain.

Si son amour porte sur un sujet éloigné (*Van-tiên*), la fidélité envers le roi la presse actuellement : elle ne doit pas la négliger. Ces deux soucis lui paraissent bien lourds, bien pénibles : obéir entièrement aux ordres de son roi, sauvegarder son amour.

« Pourquoi, hélas! disait-elle, pourquoi ne pas être morte; tout serait fini! Je donnerais certes ma vie au roi, mais mon amour appartient à mon mari. »

Le vieux *Kiêu-cong* sent augmenter sa tristesse en son cœur; il entend sa fille gémir; combien en devient plus poignante sa douleur de père! Il appelle sa fille, l'engage à s'asseoir auprès de lui au-devant de la porte. Il prend la parole afin de l'instruire avec douceur sur l'intégrité de sa renommée si pure. Il ne s'agit pas moins que d'un ordre de la cour; quel père cependant voudrait contraindre l'affection de son enfant?

Sa fille lui dit : « Pouvez-vous encore me compter parmi vos enfants! ignorante sur mon sort, je m'inquiète peu de la vie ou de la mort. J'ai pitié de vous, mon père, à cause de votre grand âge; je redoute pour vous les maux et les afflictions qui peuvent surgir à l'improviste, car la vieillesse se couche comme la branche du mûrier quand l'ombre incline. Le matin, il faut veiller et prendre soin, le soir de même. Hélas! qui assistera mon père? »

« Ne t'inquiète pas au sujet des soins domestiques, lui dit son père; chère fille, mets ton cœur en paix afin de te rendre en ce pays où il te faut

aller. C'est aujourd'hui déjà le dixième jour du mois, tu dois penser à tes préparatifs; c'est le vingt qu'il faut te mettre en route. »

« J'accepte volontiers mon destin, dit *Nguyet-nga;* deux mots encore me causent de la sollicitude; ce sont : reconnaissance et amour. Je vous prie, mon père, de me laisser aller chez le vieux *Luc*, le père de *Van-tiên,* afin que, pendant sept jours complets, j'honore la mémoire de mon mari; ainsi je tâcherai de reconnaître son affection et la gratitude qui lui sont dues; alors, lorsque plus tard je descendrai à mon tour sur les bords du grand fleuve, je serai digne de me réunir à lui. »

Kiêu-cong réfléchit profondément sur toutes choses; il donne de l'argent à sa fille et charge des serviteurs de l'accompagner..................

Le vieux *Luc* sortit pour recevoir la jeune fille; *Nguyet-nga* entra dans la maison; de ses mains elle prépara un autel aux mânes des ancêtres.

Ayant choisi le jour le plus favorable aux sacrifices, elle jeûna et s'étendit sur la terre afin de prier pour son époux *Van-tiên.* Alors, découvrant son image, elle la suspendit au-dessus de l'autel.

Dans la maison se réunirent les voisins, émus de pitié. *Nguyet-nga*, poussant des exclamations, s'écriait dans sa douleur : « *Van-tiên*, ô mon frère, des bords du grand fleuve, où tu habites, sais-tu que je suis ici? »

Pendant sept jours accomplis, elle jeûna et honora de la sorte la mémoire de *Van-tiên.* Elle pré-

sente alors l'or et l'argent, elle en fait hommage au vieux *Luc*, au père de *Van-tiên*. Ce qu'elle désire uniquement, c'est son mari; mais elle ne peut le rencontrer; elle se résigne à cette triste condition : visage de rose et pas d'époux!

Cependant s'approche l'époque où la jeune fille doit se rendre au pays du barbare *Phiên;* elle s'affermit dans son cœur; elle est résolue de descendre dans l'autre monde pour y trouver *Van-tiên*. Bien qu'elle ne soit pas encore mariée, le vieux *Luc* l'appelle sa belle-fille.

Nguyet-nga s'inquiète au sujet des affaires du royaume; elle n'a pas moins de soucis pour ce qui regarde sa famille. Ne faire qu'un pas en un seul jour, n'est-ce pas encore s'éloigner beaucoup?

Tout ce qu'elle possède, elle le laisse à son père pour sa vieillesse; pendant qu'elle le salue, ses yeux versent d'abondantes larmes : à plusieurs reprises elle le remercie de ses bontés; elle s'incline devant lui en se retirant. . . . .

Cependant chaque mandarin est assis sur son char; cinquante jeunes filles sont prêtes à l'accompagner; le vingtième jour prescrit est déjà arrivé; les mandarins l'escortent; ils la conduisent jusqu'au bateau qui doit l'emmener.

Nguyet-nga aussitôt ordonne à *Kim-liên*, sa suivante, d'aller inviter son père à descendre dans la barque pour visiter sa fille qui part pour le pays des *Ô-qua*. Elle est résignée à ce destin, de n'avoir qu'une tombe en ce pays barbare. Ils vont, hélas, se sépa-

rer, l'un dans le sud et l'autre dans le nord. *Nguyet-nga* prie son père; elle lui recommande de ne pas oublier ce seul mot : consolation. . . . .

Le vent souffle doucement sur la cime des arbres. Serait-ce déjà l'âme de la jeune fille qui revient visiter ses parents! Les larmes coulent abondamment des yeux de *Kiêu-cong*. Les mandarins entendent leurs plaintes; ils sont tous émus de pitié.

Il n'y a certainement qu'une affaire d'État qui peut de la sorte séparer le père de sa fille. . . . .

Cependant on hisse les voiles : la barque aussitôt prend le large; les mandarins ne cessent d'avoir les yeux sur elle.

Au bout de dix jours, la barque est sur le point de parvenir au fort de *Ai-quan*. Dans l'obscurité profonde elle est secouée sur les vagues de l'immense rivière : jusque-là les nuits s'étaient succédé semblables l'une à l'autre.

Mais voilà que la lune est dans toute sa clarté, à peine distingue-t-on la lumières des étoiles; le ciel est calme et silencieux, l'eau est unie comme la page d'un livre. *Nguyet-nga* songe à ses malheurs, à ses vœux non accomplis; gémissant, elle dit : « Ici l'eau, là-bas les montagnes; personne ne demeure en ces lieux; qui pourrait les habiter? » . . . .

Les soldats qui formaient l'escorte sur la barque étaient depuis longtemps endormis; la jeune fille, embrassant la chère image, inquiète, s'assied sur le bord. La lune répandait sa lumière sur les vastes espaces silencieux. « Éternellement, toujours, gé-

missait *Nguyet-nga*, toujours je te conserverai une affection semblable à celle d'aujourd'hui; *Van-tiên*, ô mon frère, m'entends-tu? moi, pauvre fille, je n'aurai jamais qu'un cœur : il te sera sincèrement dévoué. »

Ayant ainsi proféré ces plaintes, elle place l'image sur son sein; un instant elle regarde couler l'eau, puis avec précipitation elle s'y jette.

Kim-liên, sa suivante, s'éveille de son sommeil; en un instant elle sait tout; les soldats se concertent avec elle sur le parti qu'il reste à prendre. Ensemble et à voix basse ils tiennent conseil, ils délibèrent en silence afin que cet événement demeure inconnu, car c'est là un fait grave qui intéresse un ordre donné par le roi lui-même.

Si le général qui est à bord vient à apprendre cet événement, peut-être pour les punir mettra-t-il les soldats à mort; c'est pourquoi, dans le plus grand secret, ils veulent accomplir cette entreprise difficile.

Kim-liên est mise à la place de *Nguyet-nga*, sa maîtresse; frauduleusement on la conduit au pays de *Ô-qua*; cherche-t-on jamais un ver sous un tas de feuilles? (Le stratagème réussit sans difficultés.) Ainsi fut calmée l'anxiété de tous par cette ruse heureuse.

Bientôt cependant la barque touche au rivage du fort de *Ai-quan*; le général fait préparer un char d'or ainsi qu'un parasol d'argent, pour conduire la jeune fille au roi barbare de *Phiên*. Il ne sait pas que

c'est la servante *Kim-liên* qui, pour sa vie, va devenir reine de ce pays barbare, tandis que *Nguyet-nga* s'est elle-même engloutie au fond des eaux. . . . . .

Le flot immense a poussé *Nguyet-nga* au rivage; la lune est à demi cachée par la cime des arbres; la jeune fille est comme morte; son âme erre sur les bords de l'*Am-cung* (la demeure des morts); une forte rosée tombe pendant la nuit sur son corps étendu près de l'eau.

Elle est là froide et ignorée de tous. Mais le maître de l'*Am-cung* aperçoit cette créature sincère; il vient auprès d'elle, l'enlève et la dépose dans un jardin de fleurs. Il dit : « Ô jeune fille! ô *Nguyet-nga!* cherchez un lieu convenable pour y passer les mois et les jours; encore deux ou trois ans à partir de maintenant, et vous serez épouse : ce sera un jour de bien grande allégresse. »

Nguyet-nga aussitôt revient à elle : son âme consolée croit que ces paroles sont un rêve, il lui est encore impossible de discerner le vrai du faux.

Cependant elle cherche un abri pour son corps; seule elle gémit sans cesse; elle songe à ses chagrins; elle va ainsi abandonnée, ayant toujours autour du cou l'image de son futur mari.

Bientôt le ciel est éclairé par les premiers rayons de l'aurore, lorsque soudain elle rencontre le vieux *Buy*[1] qui se promenait dans le jardin. « Jeune fille, dit le vieillard, où demeurez-vous? quelle affaire vous a conduite dans ce jardin de fleurs? »

[1] Le père de *Buy-kim.*

« La tempête d'hier, répond *Nguyet-nga*, a fait périr ma barque, et c'est la cause qui m'a amenée en ce lieu; pendant la nuit obscure, il m'a été difficile de trouver un abri. Examinez, je vous prie, si ma bouche profère la vérité ou le mensonge. »

Le vieillard, à ces mots, regarde le visage de la jeune fille; rien en elle ne diffère de la beauté la plus accomplie. Il l'interroge sur tout ce qui lui est arrivé; la jeune fille expose sincèrement ce qui la concerne.

Le vieux *Buy* est rempli de joie; il rentre aussitôt chez lui, il donne à *Nguyet-nga* des vêtements pour se changer; il la traite comme sa fille.

« Moi aussi, s'écrie-t-il, j'ai un fils; il se nomme *Buy-kim*, il est encore à la capitale.

« Dans ma maison, jusqu'ici, je n'avais pas eu de fille; aussi ce jour peut-il compter parmi ceux où le ciel nous envoie le bonheur. »

Nguyet-nga demeure en ce lieu; elle y trouve le repos; chaque nuit elle réfléchit profondément aux divers événements de ce monde. Elle éprouve des craintes au sujet du pays de *Ô-qua;* elle redoute la colère du roi; elle craint que sa faute ne retombe injustement sur sa famille. Deux soucis surtout la préoccupent, son état de jeune fille et la beauté de son visage; qui sait si celui qui la protége et la nourrit n'a pas à son sujet de mauvaises intentions? Ces pensées sont pour *Nguyet-nga* la source d'une grande tristesse.

Or, peu de jours après, le jeune *Buy-kim* revient

à la maison. A partir du moment où il vit le visage de *Nguyet-nga,* chaque nuit se retournant sur sa couche, dans sa chambre, combien de veilles sans sommeil !

Ayant aperçu la jeune fille en adoration devant le portrait d'un homme, il puisa dans ce fait l'impudence de l'interroger.

« Pourquoi, lui demanda-t-il, cette image ressemble-t-elle à *Van-tiên;* ce que vous adorez depuis si longtemps aurait-il quelque chose de céleste? » — « Le devoir d'une jeune fille, répondit *Nguyet-nga,* est d'abord la chasteté, elle doit avant tout veiller sur elle-même. Pendant des centaines d'années cette pure doctrine sera la mienne; morte ou en vie, je n'aurai jamais qu'un seul époux. »

Kim répliqua : « Mademoiselle se trompe absolument; quel est le marchand qui demeure encore assis au marché quand il a déjà tout vendu [1]? Y a-t-il quelqu'un qui puisse échapper aux lois de la nature? On ne trouverait pas une seule personne sur soixante et dix, et toujours il en a été de même.

« La reine du printemps est assise au milieu du jardin; l'abeille passe, le papillon la suit; chacun se présente devant elle, qui peut savoir combien de fois? cependant, la reine du printemps se dépouille bientôt de sa belle verdure; alors la fleur se fane, son calice se dessèche et la forêt devient solitaire [2].

« Celui qui en ce monde place sa confiance en ses

[1] Votre mari est mort, pourquoi demeurer seule?

[2] L'abeille et le papillon ne viennent plus saluer le printemps.

richesses et sa fortune pourra bien après trois printemps voir tout se perdre, et que de difficultés pour acquérir de nouveau!

« Voudriez-vous imiter les bonzesses, sans cesse habitant leur pagode? Leur porte une fois fermée, elles sont vouées à la solitude pendant les quatre saisons de l'année.

« Librement balancé sur les eaux, le bateau[1] d'affection ne sait à laquelle des douze stations[2] il doit se reposer.

« Pourquoi, mademoiselle, ne réfléchissez-vous pas à toutes ces choses? Veuillez, de grâce, ne plus embrasser cette image qui, depuis si longtemps, vous cause du chagrin. »

Nguyet-nga répondit : « J'ai autrefois étudié les livres sacrés (*King*), j'y ai vu que la chasteté y est placée en tête des vertus d'une jeune fille.

« Suivons-nous donc les coutumes du pays de *Trinh*, où, parmi les jardins de mûrier, chacun va donner un libre cours à sa passion? »

« Et moi aussi, répliqua *Kim*, je connais les livres sacrés, et c'est pour cela que je demande pourquoi vous n'avez pas réfléchi que vous ne devez pas demeurer seule. Combien de temps *Ho-duong* demeura-t-elle veuve? belle encore, elle désira un époux élevé en dignités, mais elle désira également un homme du peuple; le matin, elle suivait *Doan-phu*, le soir, elle allait au-devant de *Tran-quan*. Au

[1] Jeune fille libre de son choix.

[2] Les âges de la vie.

temps de la dynastie des *Han*, la jeune *Lu-haû*, encore enfant, excita vivement la passion du roi *Cao-to*. Si nous consultons les livres, nous verrons qu'ils disent : Il est un temps pour jouir, mais ce temps passe pour ne plus se représenter.

« La femme qui reste sans époux n'ose plus changer de place; sa vie se passe à chuchoter et la mène ainsi au tombeau. Pourquoi, si nous ne nous désirons pas les uns les autres, pourquoi voudrons-nous avoir ces portraits, images décevantes, qui trompent les vœux de la beauté?

« Imiterez-vous *Nhu-y* quand elle peignit le portrait de *Van-quan?* »

Nguyet-nga sait que *Kim* n'est qu'un jeune insolent. Elle forme en secret le projet de fuir de cette maison.

Cependant le vieux *Buy* lui parle abondamment; il épuise les plus doux encouragements; il désire que la jeune fille forme un couple avec son propre fils. « Pourquoi êtes-vous donc si obstinée, lui dit-il; ne sommes-nous pas également bien élevés? N'avons-nous pas, dans le monde, une même position digne de respect? Puisque vous êtes parvenue jusqu'ici, formons cette union si convenable.

« La lune est sereine, le vent est doux. Charmant bateau, jetez ici l'ancre et demeurez-y. Rappelez-vous le vers : Le printemps passe, reviendra-t-il? Aujourd'hui éclôt la fleur, je crains que demain elle ne soit fanée. Agir de la sorte, n'est-ce pas nuire aux roses de votre beauté? Des nuits entières, la tête

sur votre oreiller brodé d'un phénix, couverte de vos rideaux brodés, vous serez seule et refroidie. La jeune *Poug-phu* voulut autrefois attendre longtemps son époux; ses beaux sourcils tombèrent, sa beauté se fana. Hélas! hélas! ma fille, ne gémissez pas de la sorte; voilà qu'avec mon fils nous ferons une maison heureuse.»

Nguyet-nga simula la joie la plus vive. «Vous avez, répondit-elle, bien du mérite de m'avoir accueillie et nourrie pendant aussi longtemps. Comment donc oserai-je contredire vos paroles? Mais je vous en prie, encore un peu de temps, et cette union s'accomplira.

«Souffrez que je me renferme, pour honorer la mémoire de *Van-tiên*, pendant sept jours; je jeûnerai, afin d'accomplir les rites du sacrifice.»

Le père et le fils se réjouissent à ces paroles. Ils font, dans leur maison, les préparatifs nécessaires: ils ornent les appartements avec le plus grand luxe; partout des nattes brodées de fleurs, des oreillers en forme de livres, des tables chargées de mets, de vastes tapis, les plus belles choses de la Chine.

Cependant, quand eut sonné la troisième veille de la nuit, *Nguyet-nga* prit son pinceau. Elle traça quelques vers et les colla sur la muraille de sa chambre. Alors, prenant avec elle sa chère image, elle profita de l'occasion et sortit. . . . .

La route est bordée de broussailles épaisses, la nuit est noire, les chemins sont déserts; la jeune fille regarde la lune à demi cachée. Ignorante des

routes, elle ne sait où diriger ses pas; un vol brillant de mouches luisantes s'élève devant elle; confiante, elle le suit. Elle traverse les sentiers des forêts, puis gravit les collines. Bientôt se fait entendre le chant de la cigale; le grillon, au cri perçant, se plaint et gémit.

La route est pénible, pleine d'aspérités; la terre est couverte de cailloux. Déjà s'est levée l'aurore, déjà resplendit le soleil: *Nguyet-nga* marche encore longtemps. Enfin elle rencontre un lieu aux larges pierres plates; elle s'y assied pour reposer ses pieds.

. . . .

L'homme sincère est, en ce monde, protégé du ciel et du dieu *Phat*[1]. Une vieille femme passait, au même instant, dans la forêt; elle allait courbée sur son bâton. « Ma fille, lui dit-elle, tu dois être *Nguyet-nga;* il faut que tu t'efforces de me suivre jusqu'à ma maison. Étant couchée pendant la nuit, j'ai vu une déesse de *Phat*[2]; c'est elle qui m'a instruite, elle m'a dit : « Vieille, rends-toi en ce lieu. »

Nguyet-nga crut à moitié à ces paroles, elle en douta à moitié. Résolue à s'exposer à la mort, elle suivit, les yeux fermés, la vieille jusqu'à sa demeure.

Entrant dans la maison, elle n'y vit que des femmes toutes occupées à tisser des étoffes de coton ou de soie. Alors, heureuse dans son cœur, elle se fixa en ce lieu, et, à partir de ce moment, elle ne voulut plus changer de demeure. Ayant questionné,

[1] Bouddha.
[2] Une femme bouddha.

elle sut que ce pays se nommait *Ô-shao;* elle demanda aussi à combien de *li* du fort de *Ay-quan* il était situé......

Passons maintenant à notre héros.

Nous avons laissé *Van-tiên* dans la pagode.

Vers le milieu de la nuit, pendant qu'il était couché, le dieu *Phat* lui apparut; il lui offrit une coupe contenant un remède qui sur-le-champ rendit la lumière à ses yeux.

Si l'on compte le temps pendant lequel il fut de la sorte malade et éloigné de son pays, on comptera six ans. L'âge de son père avait alors atteint la cinquante-cinquième année.

Vaṇ-tiên, ému en son cœur, songeait au retour, et ses larmes coulaient en silence.

Il partit cependant pour retourner dans son pays; son ami *Ân-minh* l'accompagna pendant quatre ou cinq *li.*

« Frère, lui dit *Van-tiên*, je vais dans ma patrie; j'espère que notre affection commune nous fera de nouveau rencontrer à l'examen. » — « Pour moi, répondit *Minh*, je n'ai aucune chance: ayant déjà subi une condamnation à l'exil, j'ai pu m'enfuir; mais où oserai-je désormais montrer mon visage? C'est pourquoi je me suis résigné au jeûne et à la longue robe dans cette pagode. »

« Que ne puis-je, dit *Tiên*, m'élever dans les nuages[1]! combien alors ne ferais-je pas d'efforts pour que nous soyons réunis de nouveau, nous qui, pendant tant

[1] Devenir un haut mandarin.

d'années, avons eu pour nourriture quelques plantes et le riz le plus grossier! Quand tu es abandonné et malheureux, pourrais-je t'oublier si je parviens aux honneurs et aux richesses? Une époque est mauvaise; elle peut être suivie d'une époque meilleure: on doit donc sans cesse exhorter l'homme à suivre la doctrine, afin de s'affermir dans la gratitude et la fidélité. »

Ân-minh demeura dans la pagode, et *Van-tiên*, au bout d'un mois, fut de retour chez lui . . . . .

Le vieux *Luc*, son père, versa d'abondantes larmes; qui pouvait penser que ce fils vivait encore en ce monde et qu'il verrait son père?

Dans le village et dans ses alentours, les parents de près ou de loin accourent en foule pour le voir et s'enquérir de ses nouvelles : la maison fut trop étroite pour eux.

« Pendant combien d'années, ô mon fils, s'écriait le vieux *Luc*, as-tu porté avec toi les plus cruelles maladies, mangeant ou couchant n'importe où? »

« Il serait impossible, répondit *Van-tiên*, de compter le nombre de mes calamités; mais dites-moi, je vous prie, où est la tombe de ma mère; indiquez-moi en quel lieu elle repose en paix, afin que je prépare tout pour accomplir les rites funèbres, que je lise les prières des sacrifices et que j'offre des mets en brûlant des parfums.

« Le fleuve immense possède aujourd'hui l'âme de ma mère, et moi, son jeune fils, je dois donner les marques d'un cœur pieux et dévoué à ses parents.

Mes pensées se reportent sur cette source d'eau vive qui fait croître les arbres [1]; je pense aux mérites infinis, à l'affection immense capable de remplir neuf fleurs; hélas! je pense à ma mère couchée dans sa vieillesse, et je la pleure. Mais, avec mes vingt-quatre ans, peut-on comparer ma piété filiale à celle des hommes d'autrefois! » *Van-tiên*, à ces mots, versa des larmes semblables à la pluie, et, ayant accompli la cérémonie du sacrifice, il demanda ce qui s'était passé chez lui avant son arrivée.

Son père lui dit : « *Nguyet-nga* nous a apporté de l'or et de l'argent; elle nous a secourus avec bonté; la protection de cette jeune fille a été généreuse et délicate; nous n'avions plus rien, nous étions pauvres et nécessiteux; tout dans notre maison était devenu misérable. » *Van-tiên* soupira en entendant ces paroles; ému en son cœur, il réfléchit un instant, puis il demanda : « Où demeure cette jeune fille? Votre fils peut-il aller la saluer et lui prouver sa profonde gratitude? » Le vieux *Luc* savait ce qui s'était passé à la cour, il le raconte sincèrement et complétement à *Van-tiên;* il l'informe que *Kiêu-cong* [2] demeure actuellement dans la province de *Tay-xuyên*, qu'il a été, à cause de sa fille, destitué de ses dignités. » *Van-tiên* dit : « Combien je plains *Nguyet-nga!* je vous prie de me laisser aller visiter son père. »

Tay-xuyên est à mille *li* en ligne directe; aussitôt

[1] Le père et la mère donnent la vie à leur fils comme l'eau la donne à l'arbre.

[2] Père de *Nguyet-nga*.

que *Van-tiên* parut en présence du vieux *Kiêu-cong*, celui-ci se mit à pleurer. « *Nguyet-nga*, dit-il, est encore chez les barbares, chez le prince *Tay-phiên;* qui peut savoir si jamais elle s'unira à vous? Voilà six ans que vous êtes séparés, chacun dans une région différente. Combien de temps s'écoulera encore avant que puisse s'accomplir en paix la cérémonie du bétel [1]. Mes entrailles s'émeuvent à votre vue; ma douleur augmente. Ciel et terre! comment tolérez-vous pareille chose, pourquoi nous abandonnez-vous de la sorte? Hélas! j'ai si peu joui de mon unique fille, moi qui désirais des petits-fils comme la plante désire des rejetons. » Ainsi parla le vieillard, et ses pleurs lui coupèrent la voix; son cœur était brisé. « Tout cela, ajouta-t-il, est le résultat d'une odieuse vengeance. Mais toi, mon fils, maintenant demeure en ce lieu; tous les jours je te verrai, cher enfant, et ta vue calmera la douleur du vieillard. »

Van-tiên, à dater de ce jour, se fixa dans cette maison; son temps était employé à l'étude des *King;* il se préparait pour de nouveaux examens; il avait appris que dans un an s'ouvriraient les concours.

Le temps venu, *Van-tiên* salua le vieux *Kiêu-cong;* il lui demanda la permission d'aller concourir. Il retourna d'abord chez ses parents afin de leur rendre visite. . . . .

La capitale est éloignée à des milliers de *li*. . . .

Van-tiên sortit triomphant du concours; il réflé-

[1] Les fiançailles, qui consistent à mâcher ensemble du bétel.

chit et considéra que cette année était celle appelée *Nham-ti*[1]; il se rappela alors la vraie parole de son maître qui si bien lui avait prédit la vérité. Du côté du nord, il venait en effet de faire la rencontre d'un rat qui lui apportait la réputation[2].

Van-tiên se rendit à la cour; il se prosterna devant le souverain; par ordre royal il lui fut donné un habit et un chapeau d'honneur pour s'en retourner chez lui.

Cependant arriva la nouvelle d'une guerre dans le pays de *Ô-qua;* trois ou quatre mille barbares investissaient le fort de *Quan-ay.*

Le roi *Sho-vuong*, assis sur son trône d'or, s'exprima de la sorte :

« Toi, sujet[3], déjà revêtu du titre de docteur, va et apaise complétement cette révolte. » *Van-tiên*, chef des lettrés, s'agenouille aussitôt devant le trône royal; il supplie que l'on veuille bien lui adjoindre un véritable héros pour conduire l'armée. « Il est un homme, dit-il, qui se nomme *Ân-minh*, dont l'intelligence égale la bravoure et l'extrême valeur; jadis il fut condamné à l'exil. Maintenant il demeure caché dans une pagode où il s'est réfugié. »

Le roi *Sho-vuong* donna aussitôt des ordres au milieu de sa cour; il ordonna de pardonner à *Ân-minh*, lui fit dire de revenir pour recevoir un diplôme de commandant en sous-ordre.

[1] Année du rat.

[2] La rencontre d'un rat doit s'entendre de l'année du rat.

[3] *Van-tiên.*

Van-tiên fut dès lors rempli de joie . . . .
. . . .

Aux premiers coups de canon qui ébranlèrent le ciel, l'un des deux chefs se plaça en tête pour conduire l'armée; l'autre resta en arrière afin de l'exciter à combattre.

Gravissant de la sorte les montagnes éloignées, ils enlevèrent le drapeau de la cavalerie ennemie; ils saccagèrent la citadelle d'*Ô-qua*.

Chacun, en cette affaire, se conduisit en homme qui sait ce qu'il doit à son pays. Fièrement plantés en selle, ces deux chefs se dévoilèrent véritables héros. Bientôt l'avant-garde parvint à la citadelle de *Quan; Ô-qua* la vit, et ses soldats s'enfuirent saisis de frayeur.

Les chefs de l'armée barbare du royaume de *Phiên* étaient deux valeureux jeunes gens : l'un se nommait *Hoa-ho*, l'autre avait nom *Than-oaï*. On leur adjoignit le guerrier *Coc-dot*, homme de grand savoir; sa face était celle d'un tigre, sa chevelure était rouge, son aspect sévère et effrayant.

Ân-minh, faisant ses efforts pour combattre au premier rang, engagea l'action avec *Hoa-ho* et *Than-oaï* en même temps. D'un seul coup de massue, les deux jeunes gens, gravement blessés, tombèrent sans vie sur le sol.

Le général *Coc-dot* s'avance alors enflammé de colère; dans chacune de ses mains est une hache à marteau; il dirige ses coups sur *Ân-minh;* celui-ci fit tous ses efforts pour ne pas trembler; mais

voyant *Coc-dot* lui jeter un sort, saisi de frayeur, il recula.

Van-tiên, coiffé d'un casque d'or, saisit alors dans sa main sa lance d'argent, et s'affermissant sur la selle de son cheval noir, seul il s'avance au combat, seul il entre en lice. Le mauvais esprit l'aperçoit : il s'enfuit épouvanté[1]; la force de conjuration de *Coc-dot* est réduite à néant. Mais, bouillonnant de colère, il s'avance contre *Van-tiên;* notre héros s'avance aussi pour combattre, et ces deux hommes luttèrent jusqu'au soir.

Cependant *Coc-dot* s'aperçoit qu'il ne peut résister, il prend la fuite ; *Van-tiên* alors excite son cheval, il le poursuit avec rapidité ; sept collines sont de la sorte franchies dans cette course.

Plaignons *Coc-dot,* car en vérité le sort l'abandonne au malheur.

Les combattants coururent ensemble jusqu'à la montagne *Ô-sao;* mais, ô malheur! le cheval de *Coc-dot* vient à s'abattre; *Van-tiên* saisit alors son adversaire; il lui coupe la gorge. Il suspend la tête de son ennemi au cou de son cheval et se dispose à revenir sur ses pas.

Hélas! la forêt profonde s'offre de tous côtés à sa vue; le ciel est devenu sombre et obscur; *Van-tiên* ignore à quelle distance il se trouve. Il se plaint en lui-même; seul au milieu de la forêt, il ne sait absolument quelle route il doit prendre. Errant, il fait le tour de la montagne *Ô-sao*. Plongé dans l'obscu-

[1] L'esprit qui faisait la force de *Coc-dot,* lequel était sorcier.

rité de la nuit, il se concerte sur le parti qu'il doit prendre. . . . .

Passons maintenant à *Nguyet-nga.*

Depuis plus de trois ans elle demeurait en ce lieu[1]. Lorsque la nuit était faite, d'ordinaire elle allumait sa lampe et s'asseyait; elle ne savait en son cœur comment exprimer sa tristesse profonde.

Cependant la déesse *Quan-ân*[2] lui apprit par un songe la fin de ses infortunes et la venue des jours heureux.

Déjà soumise à son mauvais destin[3], déjà prête à descendre dans la tombe afin de rencontrer son amant sur les grandes eaux jaunes, *Nguyet-nga* n'avait pas épuisé toutes les tristesses.

Il arriva qu'elle entendit les grelots d'un cheval qui se dirigeait vers la maison.

Une voix s'écria : « Qui demeure en ce lieu? Montrez-moi la route pour retourner à *Quan-ay.* »

Nguyet-nga, saisie de frayeur, resta assise en silence.

Mais *Van-tiên*, descendant de son cheval, le prit par la bride et pénétra dans la maison.

La vieille maîtresse, effrayée, demanda : « Quel est donc cet homme au visage inconnu, qui de la sorte entre chez moi au milieu de la nuit? »

« Nous sommes, répondit *Van-tiên*, grand-maître

[1] La montagne de *Ô-sao.*

[2] La grande déesse *Quan-yn* des Chinois, qu'ils appellent aussi la *sainte Mère.*

[3] Avoir son anneau d'or brisé et décoloré.

des lettrés du royaume; c'est en portant la guerre dans le pays de *Ô-qua* que nous nous sommes trompé de route. »

La vieille, à ces mots, fut saisie de la crainte la plus respectueuse; en toute hâte elle offrit le bétel, elle prépara du thé.

Van-tiên, s'étant assis, se mit à considérer *Nguyet-nga;* auprès d'elle il vit un portrait, et le doute aussitôt s'éleva dans son cœur. Il dit : « De qui est ce portrait? » Il loua beaucoup l'habileté du peintre, mais il ne s'aperçut pas encore clairement que c'était là son image et sa ressemblance.

« Vieille dame, vous devez me dire le nom et le prénom du modèle. »

La vieille n'ose pas proférer le mensonge. « Ce portrait, dit-elle, est véritablement celui du mari de la jeune fille que vous voyez assise ici. »

« Mademoiselle, dit alors *Van-tiên*, veuillez alors m'apporter ce portrait; apprenez-moi ses noms et ses prénoms; je vous écoute. »

Nguyet-nga n'éprouve aucun doute dans ses intentions; ce visage qu'elle a devant elle est bien la ressemblance du portrait; cependant elle craint encore d'avoir affaire à un étranger.

Elle s'assied, se couvre la figure de sa manche et rougit.

Van-tiên, voyant cela, sourit un instant. « Mademoiselle, dit-il, pourquoi ne parlez-vous pas quand je vous interroge, pourquoi vous cachez-vous ainsi? »

Nguyet-nga, toute tremblante, salua et répondit :

« La personne qui est sur ce portrait se nomme *Van-tiên;* c'est un jeune homme déjà retourné dans le vaste *am-phu*[1]; la jeune fille l'aime et chérit sa mémoire; c'est pour cela que jusqu'en ce lieu elle a fui les séducteurs. »

Van-tiên entend ces paroles; il demande aussitôt : « Tel est le nom de l'époux; mais quel est celui de l'épouse? »

Nguyet-nga n'hésite point, elle dit franchement son nom.

Van-tiên sur-le-champ s'agenouille devant elle; il croise ses bras sur sa poitrine[2]. « Permettez-moi, je vous prie, trois prosternations, et je vous expliquerai la source de toutes choses. (Je vous dirai tout.)

« Je respecte le serment; il est sacré comme la grande mer, les hautes montagnes.

« Vous fûtes d'abord[3] liée par la reconnaissance, accomplissez-en aujourd'hui le devoir.

« Je suis véritablement *Van-tiên;* nous nous réunissons aujourd'hui, notre cœur a ce qu'il désire, notre bonheur est complet. »

Nguyet-nga craint de se tromper, elle sait à peine où elle est. Croyant à moitié, elle dit : « Ami! » doutant à moitié, elle demande : « Qui êtes-vous? Êtes-vous véritablement *Van-tiên?* si vous l'êtes, redites le vœu qu'autrefois nous prononçâmes ensemble. »

[1] Demeure des âmes.

[2] Grande marque de respect.

[3] Lorsque *Van-tiên* la rencontra pour la première fois et la délivra des brigands.

Van-tiên répéta l'ancien vœu; aussitôt la jeune fille fondit en larmes semblables aux grandes pluies; plus elle pensait à ce bienfait de l'amour, plus elle était heureuse.

Tout à leur conversation, ils causèrent ensemble jusqu'aux premières lueurs du jour.

Bientôt on entendit des soldats crier tumultueusement; en tous lieux dans la forêt, dans les fourrés des alentours, se faisaient entendre leurs cris.

Van-tiên monte à cheval; il se dirige au-devant d'eux; il aperçoit un drapeau dont les caractères expriment le nom de *Ấn-minh*. C'était en effet *Ấn-minh* qui arrivait avec son armée.

Les deux frères, remplis de joie, s'en donnèrent les marques les plus évidentes.

« Où est ma sœur aînée, s'écria *Minh*, où demeure-t-elle ? Permets à ton jeune frère d'aller visiter sa belle-sœur, de s'informer de son état. »

Van-tiên introduisit alors son ami dans la maison.

Nguyet-nga se leva; sa bouche souhaita la bienvenue, elle s'exprima avec élégance.

« Je croyais, ma sœur, lui dit *Minh*, que vous étiez auprès du barbare *Phiên;* mon intention était, dans ce cas, de conduire ma cavalerie jusqu'au pays de *Ô-qua;* mais voilà que nous nous trouvons tous réunis en ce lieu; la guerre est donc terminée, il nous faut penser au retour. . . . .

Van-tiên dit : « Mademoiselle, pourquoi êtes-vous de la sorte pensive ? »

Ô mon frère! répond *Nguyet-nga*, comment pour-

rai-je revenir dans ma patrie, reparaître à la cour du roi? ne faut-il pas pour cela que je me confie à la clémence souveraine? Qu'un édit royal pardonne à ma faute passée, et aussitôt je reviendrai.......

Van-tiên remercia vivement la vieille femme; il lui recommanda de veiller avec soin sur la jeune fille pendant quelques jours.

« Nous nous en retournons, ajouta-t-il, et prenons avec nous ce portrait. Nous nous adresserons au roi lui-même, le suppliant de pardonner, et nous enverrons des lettres pour rappeler la jeune fille. »

Tiên et *Minh* montèrent à cheval, ils reconduisirent l'armée jusqu'à la capitale. Le roi *Sho-vuong* apprit que le grand lettré était de retour; il envoya des gens de sa garde pour aller au-devant de lui et l'introduire auprès de son trône.

Le roi *Sho-vuong* descendit les degrés du trône; il chaussa des sandales d'or; sa main royale offrit elle-même une coupe de vin pour récompenser la valeur de son général grand lettré.

« Nous redoutions, dit Sa Majesté, le royaume barbare de *Phiên*, nous savions qu'il y avait un homme nommé *Coc-dot*, dont la puissance était extraordinaire. Mais aujourd'hui *Coc-dot* est entièrement retranché du monde. En vérité le ciel a suscité un grand général pour venir en aide à notre royaume. Si nous avions eu auparavant un chef aussi remarquable, nous ne nous serions pas vu dans la nécessité d'envoyer en tribut la jeune *Nguyet-nga.* »

Le roi ordonna alors de préparer un splendide

festin, afin de fêter la fin de la guerre avec le pays de *Ô-qua.*

Cependant *Van-tiên* s'agenouille devant le souverain; il lui expose clairement et en entier tout ce qui est arrivé à *Nguyet-nga.*

Le roi *Sho-vuong*, entendant ces paroles, se prend à réfléchir. «Nous pensions, dit Sa Majesté, que cette jeune fille était encore auprès du barbare *Phiên;* nous ne savions pas qu'elle fût promise à notre grand lettré, qu'ensemble auparavant vous eussiez invoqué le ciel.»

Le grand censeur du royaume, se plaçant alors devant le trône royal, exposa ce qui suit : «La guerre avec le pays de *Ô-qua* a été d'aussi longue durée à cause d'une supercherie qui a excité la vengeance (du roi *Phiên*). La jeune *Nguyet-nga* est donc coupable d'avoir échappé aux soldats qui la conduisaient.»

Le grand lettré (*Tiên*) s'agenouille aussitôt devant le trône. Il demande pourquoi, dans le principe, (le grand censeur) a tenté de séduire la jeune fille; il présente en même temps le portrait de *Nguyet-nga* en l'élevant au-dessus de sa tête.

Le roi *Sho-vuong* voit le portrait; il dit : «La chasteté de *Nguyet-nga* est comparable à celle des femmes des temps anciens.» Puis, s'adressant au grand censeur : «Il y a des hommes en ce monde, ajouta le roi, qui ne savent réellement pas réfléchir. Te manque-t-il donc des jeunes filles pour désirer encore celle-là?

« Bien que la lumière du soleil et de la lune soit claire et éclatante, il suffit cependant d'un vase pour la cacher à notre vue[1]; qui peut en ce monde oser changer le cours du destin ! C'est pour avoir prêté l'oreille aux paroles du grand censeur que nous avons agi de la sorte. Ne pouvant obtenir la jeune fille, le coupable a ajouté à sa faute une vengeance injuste. »

« Que mon pays, ajouta *Van-tiên*, mette aussi au nombre des coupables le nommé *Âm*. Il a ourdi l'année dernière un plan secret pour me perdre, mais nous connaissons aujourd'hui toute la vérité sur ce sujet infidèle. Je me confie en la profonde sagesse de mon souverain; je supplie Sa Majesté de réfléchir sur cela. »

Le roi *Sho-vuong*, enflammé de colère, parla de la sorte au milieu de sa cour :

« Que voulez-vous faire du grand censeur? quel châtiment demandez-vous pour lui?

« Toi, grand censeur, tu es semblable à *Dong-trach*[2] aux ruses profondes, à ce traître qui éleva chez lui *Lu-bo*, afin d'usurper la puissance des *Han;* ou bien à *Nguon-tai* qui, jeune encore, appela chez lui le médecin *Trien-ngan*, pour anéantir la famille des *Dang;* ou bien enfin à *An-thach*, habitué à l'injustice, qui nourrit chez lui *Tan-côi*, dans le but de nuire à la dynastie des *Tong*[3].

[1] Un juge, malgré son instruction profonde, se trompe dans les causes qu'il ignore.

[2] Grand censeur qui fut déclaré traître.

[3] Dynastie chinoise des *Song;* tous ces exemples sont tirés de l'histoire de la Chine.

« Des temps anciens nous connaissons les sujets infidèles; nous savons que notre grand censeur ne diffère nullement de ces hommes pervers; nous savons qu'en son cœur il désire ardemment la perte de notre trône : au dehors paraissant un fidèle sujet, il ne cherche en lui-même que mensonge et destruction.

« Assez! assez! cependant, car nous savons aussi généreusement pardonner.

« Si d'abord nous nous sommes trompé, c'est que nous avons été induit en erreur; mais aujourd'hui nous connaissons clairement toute la grandeur des injustices.

« Nous destituons et dégradons le grand censeur : il redeviendra homme du peuple.

« *Âm* n'est qu'un cruel misérable; nous l'abandonnons à notre grand lettré : c'est lui qui décidera de son supplice.

« *Nguyet-nga* s'étant montrée d'une chasteté accomplie, nous lui accordons un rescrit royal qui prouve et honore la noblesse de cette jeune fille.

« *Kiêu-cong*, son père, a autrefois été déclaré injustement coupable; nous le réintégrons dans ses charges et dignités, et le nommons gouverneur de la province de *Dong-thanh*.

« Quant à notre grand lettré ici présent, qui a mis fin à la guerre, nous lui donnons un palanquin d'or et un parasol d'argent, afin que glorieusement il s'en retourne dans sa famille. Sur ce, nous avons dit; que chacun d'ici se retire. »

Van-tiên invite alors tous les mandarins à prendre place dans la salle du banquet. Là se trouvaient ses amis, *Vuong-tu-truc*, *Ân-minh* et *Kim-buy*. Tous ensemble, se livrant au plaisir et au rire, joyeusement buvaient du vin [1]. « Je demande, dit le grand lettré, la permission de dire un mot; que chacun de vous ici soit juge de la faute du coupable *Âm.* »

Aussitôt les sentinelles l'introduisent dans la salle; les yeux fixés sur les convives, le coupable salue de la bouche, il salue en disant : « Frères! » — « Qui t'a permis, s'écrie *Ân-minh*, de prononcer ici le mot de *frère*, toi qui n'as jamais été qu'un misérable! Qu'on le conduise au dehors et que sur-le-champ il soit exécuté. Ne laissez pas plus longtemps en notre présence ce qui nous irrite la vue et nous transporte de colère. »

« Frère, dit *Truc*, ton emportement te fait déraisonner; vit-on jamais employer un sabre d'or pour tuer une mouche? Jusqu'à ce jour, bien qu'on ait permis de vivre aux malheureux privés de conscience, il n'en est rien résulté de plus mal. »

Le coupable *Âm* dit : « Je m'appuie sur la décision de mon ami *Truc;* dans ma très-grande sottise et ignorance, je supplie que pour cette fois il me soit pardonné. »

Van-tiên prend alors la parole : « Quand on a mérité, dit-il, le titre de héros, comment et dans quel but pourrait-on désirer la mort d'un misérable? As-

[1] Vin de riz.

sez ! assez! car nous aussi nous savons être généreux. » Sur ce, il ordonne aux soldats de relâcher le coupable.

Âm, en se voyant en liberté, se livra aussitôt à la joie. Immédiatement il s'agenouilla devant l'assemblée, la salua et sortit.

Cependant *Buy-kim*, le grand libertin[1], était assis en silence; il rougissait de ses nombreuses débauches. . . . .

Ân-minh et *Tu-truc* se présentèrent au pied du trône; ils demandèrent au roi la permission de conduire le grand lettré, de l'assister dans toute sa gloire.

Van-tiên expédia une suite nombreuse de chars, ainsi que des soldats et des gardes, pour aller au-devant de la jeune *Nguyet-nga;* il fit aussi remettre de l'or et de l'argent à la vieille qui l'avait soignée, en récompense de sa bonne action.

La jeune fille fut, avec son escorte, directement conduite jusqu'à *Dong-thanh;* elle était portée dans un hamac de soie rouge aux ornements d'argent; on voyait au-dessus d'elle un large parasol vert.

Van-tiên, *Tu-truc* et *Ân-minh* se mirent en route de leur côté.

Quant au coupable *Âm*, il se dirigea vers la province de *Han-giang;* mais, en traversant le fleuve *Than*, les flots engloutirent sa barque, et il fut dévoré par les poissons.

Vraiment le ciel, par cette juste punition, voulut ainsi lui faire expier ses crimes.

[1] Sang de chèvre.

On peut voir, par cet exemple, combien il importe de veiller sur ses actions; nous oserons à ce sujet demander à chacun s'il n'est pas juste de dire : « Veuillez ne pas violer l'humanité. » . . . .

Le jeune serviteur, que nous avons auparavant laissé veillant sur le tombeau de son maître, avait vu de la sorte s'écouler en jours et en mois environ l'espace de trois ans. Il était depuis cette époque contraint de mendier; il prit la résolution d'emporter avec lui les os de son maître pour retourner dans son pays.

Avec une poignante tristesse il emportait ces restes sacrés; il gémissait et se lamentait encore lorsqu'il parvint jusqu'au grand arbre.

Or il arriva que *Van-tiên* de son côté y arrivait à l'instant même. Le grand lettré ordonna aux soldats d'ériger aussitôt un autel pour y accomplir les rites du sacrifice [1].

« Le petit serviteur qui me suivait autrefois, dit *Van-tiên*, ici même souffrit la mort des mains de *Âm.* »

Le grand lettré se met alors à lire les prières des morts; les pensées que cela lui rappelle émeuvent son cœur, deux ruisseaux formant une pluie de larmes coulent abondamment de ses yeux.

Heureusement le ciel est aussi un ouvrier habile.

Soudain accourt le jeune serviteur; il se place à côté de *Van-tiên;* il voit la tablette funèbre, il y lit

[1] *Van-tiên* supposait que son petit domestique avait perdu la vie au pied de cet arbre.

ses propres noms ; ému de gratitude profonde, aussitôt il fond en larmes. *Van-tiên* se retourne et l'aperçoit; il le considère avec attention. Croyant à demi, il le nomme « Petit serviteur ; » doutant à demi, il s'écrie : « Spectre ! »

Le jeune homme essuie ses larmes, il vient au-devant du grand lettré, debout il se place en face de lui, afin qu'il le reconnaisse facilement.

Il dit : « Aujourd'hui le serviteur a retrouvé son maître. C'est la gloire qui sert de portique[1] en ce lieu de rencontre. » . . . .

Le grand lettré se couche dans son hamac, il se remet en route. Ce jour-là même il se fit conduire à *Han-giang*.

Depuis longtemps *Vo-cong* était descendu sur les bords du grand fleuve[2].

La jeune *Phi-lan* et sa mère étaient plongées dans la tristesse la plus profonde. Le bruit leur parvint que *Van-tiên* était encore en vie, qu'il avait acquis une haute réputation.

« Avec nous, disaient-elles, il voulait autrefois lier affection[3] ; allons au-devant de ce jeune homme, puisqu'il revient entouré de gloire. » — « J'ai bien mal agi, dit *Phi-lan;* je crains qu'il ne se rappelle encore l'époque de la caverne. » — « Ma fille, répliqua la mère, ton visage est de rose, tu as de la beauté ; si mère et fille vont au-devant du jeune

[1] Sous les auspices de la gloire de *Van-tiên.*

[2] Mort.

[3] Contracter mariage.

homme, il faudra bien qu'il les agrée. Bien qu'il soit encore irrité sur le passé, ne pourrons-nous pas mettre la faute entière sur le compte de *Vo-cong?* »

Ayant pris avec sa mère une pareille décision, la jeune *Phi-lan* prit son miroir, se lissa la chevelure, et mit du rouge pour se rendre au-devant de *Van-tiên*. . . . .

Passons maintenant à notre grand lettré.

Arrivé à *Han-giang*, il laissa reposer son escorte, puis il fit apporter chez le pêcheur et le bûcheron de l'or et de l'argent, des vêtements et des choses précieuses.

Le bûcheron et le pêcheur peuvent désormais répandre en tous lieux la renommée de *Van-tiên*. Les services d'autrefois sont reconnus aujourd'hui par des centaines de chars encombrés de cadeaux.

Le grand lettré, ayant ainsi payé sa dette à la reconnaissance, aperçut auprès de son escorte *Quinh-trang* (la mère de *Phi-lan*) en grande parure.

« C'est pour lui rappeler, dit-elle, le mariage autrefois projeté, que la mère et la fille sont venues au-devant du grand lettré, afin de le féliciter et de lui offrir des cadeaux. *Vo-cong* (mon mari) est déjà mort; nous vous prions de prendre en pitié le sort de cette charmante fille. »

« Si l'on prend une coupe pleine d'eau, répliqua *Van-tiên*, et qu'on la verse entièrement à terre, pourra-t-on de nouveau recueillir l'eau qu'elle contenait?

« L'injustice que j'ai éprouvée autrefois en ce lieu

est une dette aujourd'hui payée; que manque-t-il encore pour que vous veniez de la sorte réclamer? »

Ân-minh et *Tu-truc*, voyant cela, dirent en se moquant : « La fleur est habile à distiller son suc pour provoquer l'abeille: on sait ici louer et flatter, on ne sait pas rougir. »

« Ah! ah! firent-ils en riant, *Van-tiên*, pourquoi ne leur permets-tu pas de te suivre? tu pourrais au retour en faire des servantes; en route elles porteraient la chaussure de ta femme. »

La mère et la fille s'arrêtèrent en rougissant; leur honte était extrême. S'agenouillant aussitôt, elles demandèrent la permission de se retirer. En revenant chez elles et n'étant pas encore parvenues jusqu'à leur demeure, elles virent deux tigres courant leur barrer la route. Ces animaux saisirent au même instant la mère et la fille et les emportèrent jusqu'à la caverne de *Thuong-tong*[1]. Sombre et entourée de roches, cette caverne était absolument fermée.

La mère et la fille pleuraient et se lamentaient; elles espéraient difficilement de pouvoir revenir chez elles.

Ainsi le ciel les punissait sévèrement, mais avec justice.

Combien donc était à plaindre celle qui si longtemps s'était uniquement appuyée sur ses charmes! Cependant elle se demande encore : « Qui sera l'épouse de *Van-tiên?* »

1. Caverne où avait été mis *Van-tiên*.

Le temps du malheur est venu, complétement elles l'éprouvent ensemble.

Jamais, jamais n'imitez l'exemple de cette mère et de cette fille. Mortes depuis longtemps, partout en ce monde s'est répandue leur mauvaise renommée.

. . . .

Or le grand lettré arriva à *Dong-thanh;* le vieux *Luc*, son père, avait déjà tout ordonné dans le village. Les six cadeaux[1] (plats de noce) étaient prêts, toutes les dispositions étaient prises.

Tous les mandarins se réunirent pour le mariage de la jeune *Nguyet-nga.*

Les grands parents convinrent ensemble; le bonheur et l'allégresse firent de deux familles une maison illustre. Éternellement dura l'affection des époux; qui pourrait en compter le terme?

Ils mirent au monde des enfants qui marchèrent constamment sur leurs traces.

GRANDE INSCRIPTION
DU PALAIS DE KHORSABAD.

SUITE DU COMMENTAIRE.

T. — GUERRE CONTRE MUSASIR (713).

La ligne 72 contient le nom d'Urzana de Muṣaṣir. On possède encore le sceau de ce monarque, qui a été

[1] Bananes, oranges, mandarines, vin, bétel, cochon.

publié, il y a plus de quarante ans, par M. Dorow, dans son livre intitulé : *Die assyrische Keilschrift, etc.* Wehlau, 1820.

Sargon dit de cet adversaire, ligne 73 :

Ana Urśā Urarṭaï ittaklu va imisu arduta. Le mot nouveau *imisu* est expliqué par מוש, « céder, refuser, » et nous le transcrivons יְמִשׁ. Si le verbe hébreu מאס a eu, ce que nous ne savons pas, une forme secondaire מאשׁ, nous aurions le droit d'admettre une racine assyrienne מאשׁ, et nous pourrions transcrire le mot par יְמְאִשׁ.

Il continue :

Ina gibis ummaniya Muṣaṣiru aribis akkir, « j'ai pris insidieusement, par la force de mon armée, la ville de Muṣaṣir. » Le mot גבשׁ *gibis* se retrouve ou avec le sens « d'impétuosité » ou avec celui de « foule; » ainsi on trouve souvent *gibis tihamti*, « l'impétuosité de la mer. » Il semble allié à l'hébreu כבשׁ.

Aribis est la forme adverbiale de *arib* אֲרִב, participe de ארב, « être en embûches, » ce que cette racine signifie aussi en hébreu. *Akkir* pourrait signifier « tromper, » mais nous n'avons aucune démonstration à ce sujet à proposer à nos lecteurs, la forme ne se trouvant ailleurs qu'avec le terme *aribis*.

La lecture de *akkir,* d'ailleurs, n'est pas complétement sûre.

Ligne 74. *Au sū ana suzub napastisu idinnussu ipparsid,* « et lui se soustrait seul pour sauver sa vie. »

Sazub שֻׁזֻב est l'infinitif du shaphel, qui se retrouve également dans le chaldaïque שיזיב, « sauver. » La

formule *suzub napsātisu* au pluriel, ou *napastisu*, נַפְשְׁתְּשׁוּ ou נַפְשְׁתְּסוּ, au singulier, se trouve très-fréquemment répétée dans les inscriptions assyriennes. Le dernier mot est écrit phonétiquement dans le Prisme de Tiglatpileser I (par ex. col. II, l. 40; col. III, l. 16).

Le signe idéographique qui rend « âme, vie, » est *zi*, 𒍣; dans cette phrase, on le trouve souvent au pluriel; il faut alors lire *napsātisu*. La forme du singulier se trouve dans le Prisme d'Assarhaddon avec la forme directe du shaphel (col. II, l. 32 et suiv.) :

Tarid	*Nabū zir*	*ZI.SIDI.*	*habal*	*Mardoukhabaliddin*
Expellens	Nabū zir	.....	filium	Merodachbaladani

sa	*ana*	*śar*	*Elamti*	*ittaklu*	*va*
qui	in	regem	Elymaïdos	confisus erat	et

la	*yusizibu*	*napsatśu.*
non	præservavit	animam suam.

טַרֹד נַבוּ־זֵרְע..... הַבַל מַרְדֻךְ־הַבַל־יִדִּן
שַׁאַן סַר עַלָמְתא יַתַּכַל וּ
לָא יְשִׁיזִב נַפְשַׁתְּסוּ׃

La forme *idinnussu* se rapporte à une forme secondaire ayant la signification de l'unité, *idin* עִדְן, *idi* עִדִי, dans la phrase *idi ul izib*, עִדִי אַל אֶעְזֹב, « je ne laissai personne. » Le suffixe plein se trouve appliqué dans d'autres mots de la même catégorie, p. ex. *kirbussu*, *ṣirussu*, « dans lui, au-dessus de lui; » *kibitussu*, « avec son aide; » *saptussu*, « par lui. » (*G. A.* §§ 79, 204.) La transcription serait donc עִדְנְשׁוּ. L'in-

sertion du *n* n'est pas contraire au génie des langues sémitiques; précédant les terminaisons suffixives, il se trouve dans le phénicien, qui forme les troisièmes personnes par נם, ainsi que M. Munk l'a reconnu [1].

Ipparsid יִפַּרְשֹד a été déjà analysé.

Matisu ili, « et il s'en alla dans son pays. » Nous devons signaler ici une faute d'impression dans notre texte, *ascendi* au lieu de *ascendit*.

Une autre faute du même genre se trouve à la fin de la ligne 74.

Ana Muṣaṣiri sitluṭis irumma. Le , *ru*, a été imprimé comme , *ki*. *Sitluṭis* est une forme adverbiale de שִׁתְלִט, qui est un nom d'agent de l'iphteal ou d'iphtaal. La racine שלט est bien connue en assyrien; nous connaissons déjà le terme *silṭannu* (l. 25), qui se retrouve sous la forme שִׁלְטָא dans l'inscription de Ṇakch-i-Roustam (*E. M.* t. II, p. 171) pour expliquer le perse *patiyakshaiy*, « je régnai. » Le verbe שלט se retrouve à l'iphtaal dans l'inscription de Tiglatpileser I (col. IV, l. 47) :

ina kibrat arbaï
in regionibus quatuor
misiris ultalliṭu.
juste regnavi.

אִן כִּבְרָת אַרְבַּעָא מִישַׁרִשׁ אֻלְטַלִּט

Iruvva a déjà été expliqué ailleurs; la transcription est difficile, comme cela arrive toutes les fois que le

[1] *Journal asiatique.*

verbe est doublement défectif, ou que la première radicale est un ע. Le *m* ou le *v* ajouté se trouve surtout dans ces formes-là; p. ex. *usiṣavva* אֻשִׁיצְאוָ. Le sens pourrait être un peu différent de celui qui est donné dans la transcription du texte, et, au lieu de «l'animadversion,» de «la punition,» il pourrait indiquer seulement «la direction.» Ainsi on lit (Cylindre de Bellino, l. 6):

Ana	*Guzummani innabit kirib*		*nahar*
Versus	Guzamman fugit,	in	flumen

Purat	*au apparāti*	*íruvva*	*napastus*
Euphratem	et paludes	sese direxit	et animam suam

íhini.
conservavit.

אִן גֻזֻמַּנְא יִנַּבִת קִרְב נַהַר פֻּרַת וּאַפַּרָתָא יִעְדוּ וְנַפַּשְׁתָהשׁ יִחִן

Et dans le Prisme de Sennachérib (col. I, l. 23):

Ana	*hekalsu*	*sa*	*kirib Babilu ḥadis*	*íruvva*
In	palatium ejus	quod	Babylone	solus me direxi (et)

aptí.
aperui.

אַן הֵיכַלְשׁוּ שַׁקִּרְב בַּבְלוּ חִדְשׁ אֶעְרֻוַ אַפְתִּי

La signification de ce verbe semble donc assurée, et nous ajoutons au dictionnaire sémitique un nouveau verbe, ערה, avec la signification de «se diriger.» Le passage de Sardanapale III, cité plus bas, contient יִעְרוּ, qui semble être une forme du même verbe.

La ligne 75 ne nous montre rien qui doive nous arrêter; mais la ligne 76 contient le nom de deux divinités arméniennes, *Haldia* et *Bagbartu*. Le nom de Haldia se retrouve dans les inscriptions de Van; nous voyons par cela même que les syllabaires des textes arméniaques et assyriens sont les mêmes. Le nom du dieu de Van y paraît avec l'indicatif aphone de dieu, tout comme ici. sous la forme *Haldini;* cette forme grammaticale est donc sans doute un datif signifiant « à Haldia. »

Quoiqu'on puisse déchiffrer les textes arméniaques sans la moindre difficulté, le sens en est très-obscur; cependant on en obtient le sens général par la comparaison des monogrammes et des expressions idéographiques complexes, qui sont les mêmes dans les deux écritures. Il arrive ainsi que nous ne comprenons des inscriptions arméniaques que ce que nous ne savons pas prononcer, et que l'intelligence de ce que nous pouvons épeler nous est presque entièrement interdite. Nous ne parviendrons à l'interprétation des mots écrits phonétiquement que lorsque nous trouverons des inscriptions dans différents exemplaires et que nous pourrons, par ce moyen, faire la comparaison entre les groupes phonétiques qui y seraient substitués et les groupes idéographiques déjà connus.

Le système anarien nous donne ainsi, par sa complication même, le moyen de retrouver une langue oubliée sans le secours d'inscriptions bilingues, et par la comparaison seule des passages paral-

lèles qui donnent la transcription des idéogrammes dont l'assyrien nous donne la signification.

Il ne paraît pas du reste que cette langue inconnue puisse se rattacher aux langues sémitiques.

Le nom de *Haldita*[1], qui se trouve à Bisoutoun dans les versions perse et médoscythique comme nom d'un Arménien, pourrait avoir quelque rapport avec ce dieu Haldia.

Si le caractère indo-européen n'est pas suffisamment prononcé dans *Haldia*, il se révèle tout entier dans le nom du second dieu, *Bagbartu*, qui certainement cache un perse *Bagabarta* ou une forme analogue, car la langue arméniaque étant sûrement différente de la langue perse, on ne saurait apprécier avec certitude la forme prototype de *Bagbartu*, qui, néanmoins, est toujours arienne.

La ligne 76 est ainsi conçue :

Ḥaldia Bagbartu ilanisu adi GA sunu maadti sallatis amnu. « J'ai regardé comme bonne prise les dieux Haldia et Bagabartes et beaucoup de leurs vases sacrés. » Le monogramme [cuneiform] indique quelque chose qui se rapporte au culte divin, sans que nous soyons en mesure d'en préciser le caractère. En babylonien, les objets exposés sont nommés *gaduv* (voy. l. 169). Le mot *maadti* מַאְדְתָא est mis au lieu de

[1] La lecture du perse *Haldita* que nous avons proposée semble se confirmer par ce nom divin, comme il a été déjà rendu probable par la version médoscythique. Il s'agissait de la lettre [cuneiform] qui, on le sait, ne se trouve que dans deux mots arméniens, *Dubâla* et *Haldita*, et à laquelle l'auteur du *Lautsystem des Altpersischen* avait attribué, en 1847, la valeur de *l*.

maaduti מַאֲדָתָא, ainsi que nous l'avons vu assez souvent.

U. — MORT D'URSA, ROI D'ARMÉNIE.

Les lignes qui suivent et qui rendent compte de la fin d'Ursa, roi d'Arménie, sont très-difficiles; il y a même dans les lignes 77 et 78 quelques parties qui n'ont pu être jusqu'ici expliquées.

Ligne 77. *Urśā śar Urarṭi ḥipii Muṣaṣir salal Ḥaldia ilisu ismi.* « Ursa, roi d'Arménie, entendit la chute de Musasir et l'enlèvement de son dieu Haldia. » Il n'y a que le mot *ḥipii* חפא qui soit nouveau; c'est l'arabe خفا qui veut dire « faire tomber. » L'assyrien חֲפָא est l'infinitif, comme *salal* שְׁלַל de שלל. Le kal de *ḥipi* se trouve ligne 80, *aḥpi* אַחְפָא.

Ina ḳatĭ ramanisu ina RU. AN. BAR. mibisu napastus usuti. Nous traduisons : « il expira entre les mains de ses soldats par le poignard de. . . . . »

Il faut d'abord être sûr de la fin de la phrase; *napastus ukatti* ou *usuti* « il expira, il fit aller » du shaphel de אתה, אֶשְׁאתִי (ailleurs *usutā* אֶשְׁאתָא) *napastus* « son âme, » ne souffre plus de difficulté. Nous reviendrons sur cette double lecture, car on trouve dans un texte de Tiglatpileser *usikti* אֶשְׁקְתַע, ce qui pourrait nous décider à adopter la lecture *ukatti.*

Ina katĭ ramanisu, « dans les mains de ses soldats » ou « de ses capitaines; » cela veut dire « parmi ses capitaines, entouré de ses capitaines; » quoique « par la main » ne s'exprimerait pas d'une manière différente. Seulement, si les capitaines ou les centurions

s'étaient rendus coupables d'un meurtre sur Ursa, il est probable que la phrase aurait été tournée autrement. Nous croyons voir un faible appui à cette opinion dans la rédaction du Baril de Sargon (l. 28), qui relate brièvement ainsi l'expédition en Arménie :

Musaḥrib Urarṭi salil ir Muṣaṣiri sa Urśa
Bellum ingerens Armeniæ, spolians Musasir, quando Ursa,

śar Urarṭi in puluḥti rabiti ina katī
rex Armeniæ, in timore magno in manibus

ramanisu usutā napastus.
centurionum suorum exspiravit animam suam.

מְשַׁחְרִב אֻרַרְטָא שָׁלֵל מֻצַּצִר שַׁאֻרְסָא סַר אֻרַרְטָא אִן פֻלְֻחְתָא
רַבִתָא אִן קָתִי רַמַנִישׁוּ אֻשֻׁאתָא נַפַּשְׁתֻשׁ

Quoi qu'il en soit, il est clair que le membre de phrase *ina RU. AN. BAR. mibisa* indique un mode plus circonstancié de la mort d'Ursa, et qu'il ne contient qu'une idée qui pouvait, sans grand inconvénient pour la totalité du récit, être omise dans une relation plus succincte.

RU. AN. BAR. est un instrument en fer.

AN. BAR. 𒀭 𒁇 est, on le sait, l'idéogramme le plus usité pour exprimer le dieu Ninip-Sandan ; mais en même temps il se trouve avec 𒀭 𒈾 *AN. NA* entre l'or, l'argent et l'airain. Un passage nous apprend positivement qu'il se remplace par le groupe phonétique *parzillu* פַּרְזִלָא. *AN. BAR.* est donc « le fer » (voy. l. 170), et il est exprimé par le même idéogramme que le dieu de la guerre. Le terme as-

syrien se rapproche donc complétement du chaldaïque פרזל, de l'hébreu ברזל.

RU rend une idée qui ne peut pas encore être exactement devinée; mais tout autorise à y voir un poignard ou une épée courte. Ainsi, dans un bas-relief, Sardanapale V (VI) est représenté tuant un lion avec un glaive après l'avoir pris par la gorge. On lit dans l'inscription explicative de cette image (*W. A. I.* Pl. VII, n° 9, c. l. 4):

arki in RU. AN. BAR. mibiya aśhulsu.
postea cum pugione ...mei percussi eum.

Dans les inscriptions des anciens rois, on rencontre souvent l'expression *kima zikip RU. AN. BAR.* pour faire une comparaison avec une montagne inaccessible. Ainsi (Sardanapale III; *W. A. I.* pl. XVIII, l. 48 et *passim*):

Sadu marṣu dannis arkisunu la alik.
Mons inaccessus magnopere (erat); post eos non ivi.
sadu kima zikip RU. AN. BAR. siisu nādi
Mons, sicut mucro erectus pugionis acumina ejus, elevata,
u iṣṣur samiē mustabrisu[1] *kiribsu la i'ru.*
et avis cœlorum volitum suum in eo non dirigit.

שַׁדוּ מַרְצָא דַנִּשׁ · אַרְכִישָׁן לָא אַלִךְ · שַׁדוּ כִּמָא זִקִף ..... שַׁאתְסוּ
נַהְדִי וּעִצֻּר שַׁמִי מֻשְׁתַאבְרִשׁוּ קִרְבְּשׁוּ לָא יִעְרוּ :

[1] C'est en apparence le participe shaphel de אבר « voler, » avec une acception d'infinitif. On trouve également, avec le même sens de « vol d'oiseau, » מֻתַּבַר *muttabbir,* le participe de l'iphtaal, et une forme dérivée du kal *mebar* מֵבַר (comparez *Stèle de Samas-Ao,* col. II, l. 47; Tigl. IV, dans *L.* pl. LXVIII, l. 1).

On trouve dans la même phrase seulement : *kima zikip RU.* ce qui pourrait faire croire que *RU. AN. BAR.* ne se prononçait pas autrement que *RU.* (Comparez, par exemple, Tigl. I, col. III, l. 43, col. IV, l. 14.)

Tiglatpileser I, col. IV, l. 64 et suiv. parle d'une chasse en Syrie, il dit :

Au ina ir Araziḳu su pan
Et in urbe Arazik quæ est coram
Ḥatti ina IṢ BANya dannuti
Syria, cum sagittis meis fortibus
suḳut AN. BAR. au mulmulliya
pugionibus et .... meis
kabittu napastusunu usikti.
multum animam eorum exspirare feci.

או אִן אַרִזק שַׁפַּן חַתִּי אִן ····· יְ דַנַּתָא שֻׁכַּת פַּרְזְלָא וּמְלְמְלַיְ
כַבִּדְתָא נַפְשָׁתַשְׁן אֻשְׁקִתְע ·

Nous trouvons dans ce passage de précieux renseignements : d'abord le signe *RU* semble y être rendu par *sukut*, ce qui est un pluriel d'une forme *sukā*, comme *niḳut* vient de *nikā*, *zakut* de *zakā*. *Sukā* peut se comparer de loin avec l'arabe سكينة « couteau. »

La forme *usikti*, que nous devons analyser ici, parce que nous revenons sur la fin de notre phrase, est, dans l'inscription de Tiglatpileser I, un shaphel de קתע « couper, » l'arabe قطع. On pourrait, par cela même, lire le mot *ukattā* au lieu d'*usutā*, car peut avoir la valeur de *kat* comme signifiant

« main », quoique nous n'ayons pu vérifier jusqu'ici aucun autre passage où ce caractère ait sûrement la valeur syllabique de *kat*. *Uḳattā* serait alors le paël d'une racine dont le shaphel se retrouverait dans une formule analogue. Nous sommes loin de nier la gravité d'une pareille coïncidence, sans pouvoir, pour cela, nous prononcer avec certitude. Il faut néanmoins avouer qu'en dehors du caractère [cuneiform sign] il n'y a pas de signe qui rende *ḳat* syllabiquement, et la constitution du syllabaire assyrien nous laisse encore la latitude pour trouver un signe rendant originairement *ḳat* et un autre rendant *gat*, sans que pour cela il y ait raison d'admettre un homophone quelconque.

Quant à *mibisu*, c'est évidemment un mot muni de la syllabe suffixive de la troisième personne, puisque la légende de Sardanapale V (VI) donne la même expression avec le suffixe de la première personne, *mibiya*. La signification du mot *mibi* nous est jusqu'ici inconnue.

La ligne 78 a été laissée en blanc parce qu'elle résistait encore à nos efforts, et je crois qu'il vaut mieux avouer franchement son ignorance que de mettre en avant des suppositions dont nous ne serions nullement sûrs.

V. — GUERRE CONTRE TARHOUNAZI.

La ligne 79 commence la guerre contre Tarhounazi de Milid; nous devons nous contenter ici de la transcription et de l'analyse grammaticale

des mots *tukuntu iḥsuḥ* qui suivent immédiatement le nom propre. *Tukuntu* תַּקְנְתָא est l'état emphatique de *tuknat* תַּקְנַת, du verbe תקן dont nous avons déjà rencontré le paël dans la phrase אַתְקֵן דַּלְחָתָא (*passim*). *Iḥsuḥ* יִחְשַׁח est la troisième personne du kal de חשח, verbe bien connu en chaldaïque et dont l'assyrien emploie souvent la forme חִשְׁחַת, à l'état emphatique, חִשְׁחְתָא.

Mais le sens de ces mots est on ne peut plus obscur.

Le membre de phrase *adi iluhï rabuti ipuk* indique un acte d'impiété, et cela ressort de tous les passages qui le contiennent; mais il est bien plus difficile de lui donner une forme exactement grammaticale.

Adii est sûrement un substantif à l'accusatif du pluriel ; nous y verrions volontiers un substantif se rattachant ou à la racine hébraïque יער, ou à ידע qui, en assyrien, serait אצר ou ארע.

Ipuk (ou *ibuk*) peut se transcrire par יִהְפֵּךְ ; la racine הפך se rencontre dans le mot « fuite, volte-face, » הַפֵּכַת.

Parmi les mots suivants, il n'y a d'obscurs que les termes *karpanis aḥpi* (lig. 80) dont nous avons déjà dû nous occuper quand nous avons expliqué les mots *karpanis uḥappi* (l. 14). Notre mot *aḥpi* אַחְפָּא prouve que parmi les valeurs différentes de *rim*, *kil*, *zam*, *ḥap* qui s'attachent à , il n'y en a qu'une seule d'applicable dans ce cas, c'est celle de *ḥap*. On retrouve la même forme *aḥpi* dans la grande inscrip-

tion de Sardanapale III (col. 1, l. 51; *W. A. I.* pl. XVIII).

On lit :

Mat úsaḥip aḥpi ḳinnisunu ahlisunu uparir[1].
Terram abrasi, terrificavi, nidos eorum, tabernas eorum evulsi.

מָאתָא אֲסַחִף אַחִפא קִנִּישֻׁן אַהְלִישֻׁן אֲפַרִר׳

Karpanis (l. 14) est un terme inconnu.

Au pluriel, *ḳuradi* est substitué, dans les différents exemplaires d'un même texte, aussi à *ummanat* « armée. » (Comparez par ex. Tigl. I, col. 1, l. 71.)

Le mot *ḳurad* קֻרַד permute avec le mot מֻמְתַּחִץ, sa signification de « soldat, guerrier » est donc assurée; mais nous ne savons pas le rattacher à un mot connu dans les autres langues sémitiques; peut-être se rattache-t-il à la racine גרד ou קרד, dans קַרְדָא « le héros, » קַרַד « l'héroïsme, » qui se rencontrent si souvent dans les écrits de la première dynastie.

La ligne 82 raconte la réédification de Toul-Garimmi, capitale de Tarhounazi. La suite de *nisu*, *śuti ṣab' IṢBAN*. Les *śuti* « hommes de la flèche » ne sont compréhensibles que pour la dernière partie, et nous sommes toujours à nous demander le sens du mot *śuti*.

Usaṣbit אֲשַׁצְבִת est un shaphel de צבת, et a la signification de אֲשָׁאחִז (l. 24).

Urappisa kisurri « j'ai augmenté ses frontières. »

[1] Dans les inscriptions plus anciennes, le ח et le ר ne sont souvent pas redoublés au paël, comme en hébreu, contrairement à *G. A.* § 14, et conformément à § 138.

Urappisa אֲרַפִּשׁ est la première personne du paël de רפשׁ; le précatif de la même voix se trouve à Bisoutoun, l. 108, לְרַבִּשׁ (*E. M.* t. II, p. 235) et traduit le perse *źadnautuv* « qu'il fasse prospérer. »

Nous traduisons *kisurri* כִּשֻׁרִי par « terme, *termini*, » et nous avons cru pouvoir appliquer ce sens à tous les passages où il se trouve; mais nous ne donnons cette traduction que comme une hypothèse.

La ligne 83 contient le récit de l'installation de Tarhoular. Il y figure le mot *ilku* que nous transcrivons par עלק « le collier. » Le mot *umśikku* ou *muśśikku* a déjà été expliqué au commencement de ce commentaire; un syllabaire (coll. phot.) l'interprète par *kudurru* « la tiare. »

W. — PUNITION DE TARHOULAR.

L'auteur passe à la révolte de Moutlallou, fils de Tarhoular, que le peuple de Gamgoum avait, contre la volonté de Sargon, élevé au trône. Le mot *yuraś-śibusu*, 3e pers. plur. du paël de רסב, fait naître les mêmes difficultés que nous avons déjà dû combattre à la ligne 16.

Il est possible qu'il y ait une faute dans le texte et qu'il faille lire *yusisibu*, « ils l'ont mis sur le trône. »

Balum nimiya. Le mot *nimiya* se retrouve dans les inscriptions trilingues avec la notion d'« ordre » (*E. M.* t. II, p. 146); c'est le mot נְאֻם ou נְעֵם « volonté. » *Balum*, mot probablement allophone, est aussi peu sûr quant à sa prononciation qu'il paraît l'être dans sa signification.

* *Yumahir matśu. Yumahir* יְמַהֵר, paël non redoublé à cause du ה (*G. A.* § 137); ce mot est expliqué dans les *Études assyriennes*, p. 47.

La ligne 85 contient une phrase qu'on retrouvera souvent dans le cours de ce texte :

Itti rukubi? niriya u bathalliya sa asar śalmi idaï la ipparkū « avec les chars de mes pieds? et les cavaliers qui ne se séparaient pas de la trace de mes sandales. »

Au lieu des deux mots qui commencent, il y a souvent *itti kuradiya,* « avec mes soldats. » (Comparez différents passages de cette inscription.)

La difficulté réside dans les mots *sa asar śalmi idaï la ipparkū.*

Le mot *idaï* est écrit ou *i-da aï,* ou idéographiquement , IT avec le signe du duel. Le signe indique donc certainement une partie du corps dont il existe le double. Les expressions phonétiques et idéographiques rendant « mains, côtés, oreilles, yeux » sont connues; le signe ne semble pas signifier « pied, » mais « jambes; » le pied seul nous manque donc encore dans cette énumération. Nous savons bien l'objection capitale qu'on voudra nous faire que le pied, dans beaucoup de langues sémitiques, s'appelle רגל; on citera l'arabe, l'hébreu, les langues araméennes, le samaritain; mais en himyarite, en phénicien, en punique, on employait une autre expression, celle de פעם, qui se trouve aussi dans les livres poétiques de la Bible. L'éthiopien, enfin, nomme l'organe de la marche.

Le mot assyrien *iḍ* se rapporte étymologiquement au mot יד, qui dans presque toutes les langues sémitiques signifie « main ; » mais nous avons vu que l'organe de l'activité industrielle du genre humain se nomme *ḳat* קת chez les Ninivites et *gat* גת chez les Babyloniens. Nous le savons directement par les traductions des Achéménides et par beaucoup de passages des textes unilingues. Il n'y a pas même possibilité d'attacher à *ḳat* l'idée de « bras, » car souvent on rencontre la phrase, « les dieux ont rempli mes mains » יְמַלְאוּ קָתַי, ce qui exclut l'interprétation de « bras. »

Nous traduisons *id* par « pied, » et nous trouvons même une corroboration, en dehors des textes, dans le dessin d'une brique ninivite, qui nous donne l'ancienne forme dont dérive le signe [cuneiform sign]. Ce tracé, qui a été publié (*E. M.* t. II, p. 65), semble provenir de deux pieds joints ; en tout cas on pourrait voir dans le dessin les cinq doigts des deux côtés.

Le mot se trouve dans des significations un peu métaphoriques, p. ex. à la fin de l'inscription *idāsun* (l. 190). (*Obélisque de Salmanassar*, l. 61.) *ana idi* (écrit idéographiquement avec le signe idéographique et celui du pluriel) *aḥata ittaklu* « ils avaient confiance dans leurs pieds rapides ? » et ailleurs.

Il existe un autre mot qui signifie ou « pied » ou « jambe, » et qui se dit probablement *rittu*, dans la phrase de Sardanapale III (*W. A. I.* pl. XIX, l. 117) :

Annuti kappisunu rittisunu ubattik, annuti
Aliis manus eorum, pedes eorum præcidi, aliis

appisunu uznisunu ubattik.
nares eorum, aures eorum præcidi.

אֲנָתא כַּפִּישְׁן רַתִּישְׁן אֲבַתִּק אֲנָתא אַפִּישְׁן אֻזְנִישְׁן אֲבַתִּק·

L'expression *sa asar śalmi* renferme un mot difficile, le mot *śalmi*, sur lequel nous reviendrons. *Asar* אֲשַׁר veut dire « trace, » c'est exactement l'arabe اثر « vestige, trace. » Le mot *śalmi* (écrit *śa al-mi* dans différents passages, doit être un objet qui approche de la signification que nous lui avons donnée. En arabe, il existe un arbre سَلَمْ dont on fait des semelles, et il est possible que le mot assyrien *śalmi*, pluriel de *śalam*, aît exactement la même origine. En tout cas, l'acception de « sandale » n'a rien qui choque, quand même on ne trouverait pas dans les autres langues sémitiques un mot correspondant.

Reste le verbe *ipparku*, qui est un niphal du verbe פרך à la 3e personne du pluriel, יִפַּרְכוּ. La même voix se trouve dans le participe *mupparik* מְפַּרִךְ, et à l'état emphatique מְפַּרְכָא, tel qu'il se trouve dans l'inscription de Borsippa et ailleurs (*E. A.* p. 3; Baril de Phillipps, col. I, l. 5).

La racine פרך veut dire « séparer, opposer; » de là la signification du participe *mupparik*, qui, surtout avec la négation, a le sens de « celui à qui on ne peut rien opposer, à qui on ne peut rien reprocher. » Ainsi on lit, avec l'infinitif, la phrase *la naparka*

לָא נִפַּרְכָא, de *naprak* נַפְרַךְ (Assarhaddon, Pr. col. 6, l. 50; *W. A. I.* pl. XLVII). Nous connaissons en outre le mot *parkan* פַּרְכַן par l'inscription de Bisoutoun (l. 105, *E. M.* t. II, p. 235), où il a sûrement la notion de « tyran, » ce qui se rapproche de l'hébreu פרך « injure. »

Mais, quoique nous soyons assez convaincus du sens que nous avons attribué à cette phrase, nous devons avouer que la preuve complète de la vérité reste encore à donner.

Ligne 86. *Ana Varkaśi* (ou *Markaśi*) *ḥitmudis allik* « j'allai en hâte vers Varkasi. » *Ḥitmudis* חִתְמֻדִשׁ est, comme *sitlutis*, un adverbe formé du nom d'agent de חמד « désirer » à l'iphteal. Nous l'expliquons, selon toute probabilité, par « en hâte » (*G. A.* §§ 221, 198).

La phrase, ligne 87, *Sa niba la isū* « dont le nombre est sans égal. » Le sens du mot *niba* semble assuré; mais nous ne sommes pas sûrs de la lecture, attendu que *ni* peut être idéographique, et *ba* le complément phonétique. Néanmoins le membre de phrase en question se retrouve si souvent, et toujours dans les mêmes circonstances, qu'il est difficile de douter de la signification qui lui doit être attachée.

Le sens de cette phrase a déjà été reconnu par M. Rawlinson (*Beh.* p. 46, 102).

Ligne 88. *Ana issuti aśar* « je les investis de nouveau. » Le mot *aśur* אָסַר pourrait se rapporter à אסר.

X. — CAMPAGNE CONTRE ASDOD.

Avec la ligne 90, commence l'histoire de la campagne d'Asdod, qui a été la seule cause de la mention que la Bible a faite du nom de Sargon; nous avons si souvent insisté sur le fameux chapitre d'Isaïe, que nous pouvons le passer ici sous silence, et le regarder comme connu. Le texte de Khorsabad nous instruit longuement sur les considérations qui déterminèrent le roi assyrien à entreprendre cette campagne, qui trouvait son premier prétexte dans l'infidélité du roi Azouri.

Ligne 90. *Azuri śar Aśdudi ana la nasi bilti libbasu ikbud* « Azouri, roi d'Asdod, s'obstinait à ne pas payer tribut. »

Ana la nasi bilti אַן לָא נַשָּׂא בִּלְתָּא est l'infinitif négatif dépendant de *ana* que nous connaissons déjà. Les mots *nasi*, infinitif ou génitif, et *bilti*, état emphatique de *bilat*, ne soulèvent aucune difficulté. La locution *libbasu ikbud* לִבַּשׁוּ יִכְבַּד est très-biblique. Le verbe כבד veut dire « être lourd, être dur. » Aussi; au lieu de traduire, comme nous l'avons fait, « cor suum obduravit, » il vaudrait mieux dire « cor ejus durum fuit, » précisément comme, par exemple, dans l'hébreu on dit de Pharaon (*Exod.* IX, 7) וַיִּכְבַּד לֵב פַּרְעֹה « et le cœur de Pharaon s'endurcit. » *Ikbud* יִכְבַּד est la 3ᵉ personne du kal.

Ana śarrāni limitisu zirāti Assur ispur « il envoya aux rois ses voisins des messages hostiles à l'Assyrie. »

Le verbe *ispur* יִשְׁפֻּר, de שפר, est connu par les textes trilingues (*Bis.* l. 44, 82; *E. M.* t. II, 221, 228); le mot *zirāti* seul soulève quelques difficultés, car il est malaisé de le rattacher à un mot connu par les autres langues sémitiques, quoique sa signification ne soit pas obscure. Il pourrait néanmoins avoir quelque liaison avec זרר que nous connaissons comme signifiant « faire défection » en hébreu et en arabe, ou avec זיר, qui dans ces deux langues signifie « être dégoûté. » Nous transcrirons זִירָת.

Il ne faut pas lier *aspur* avec *assu*, ce qui serait permis, même contre les règles assez rigides de l'orthographe assyrienne; car les suffixes verbaux peuvent être séparés du verbe sans se lier avec lui, et le mot *ispurassu* « il l'envoya » pourrait s'écrire et *is-pu ur-as-su* et *is-pu-ra as-su*. (Comparez parmi des centaines d'exemples *yumahir-anni. Inscript. de Senkereh*, col. II, l. 1; *W. A. I.* pl. LIV, 20.) Mais la liaison n'est pas admissible ici, car le passage parallèle des inscriptions des Annales (*B.* pl. LXXXIV, l. 4) nous fournirait la leçon *ispur va-assuv;* donc *assu* appartient à la phrase qu'il faut analyser maintenant. Nous lisons, l. 93 :

Assu ḥultuv ibusu ili nisi limitisu bilutśu unakkar.

« Pour cela, je méditai la vengeance, et j'ai changé la domination sur les hommes de ses environs. »

Assu est un adverbe composé de *ana* et de *su* « pour cela; » nous voyons souvent ces deux mots au commencement d'une phrase.

Ḥultuv ibusu חַלְתָא אֶעְבָּשׁ « je fis la vengeance. » *Ḥultuv*

semble être l'état emphatique de חֶלַת ou de חֶלַּת, de חלל et חול qui, dans les langues sémitiques, ont la signification de « blesser, percer. » En assyrien, nous rencontrons souvent ce terme dans des phrases qui ne laissent aucun doute sur la signification qu'il y faut attacher; par exemple dans le *Caillou de Michaux* (col. 4, l. 21 et suiv.) en dehors du passage déjà cité plus haut (ad l. 36):

Au iluī rabuti
Et dii magni

mala ina siṭir anni
quorum non in tabula illa

KANsunu zakru, arrat la napsuri
imaginibus est memoria, maledictione non relevanda

ḥulta lirurusu.
ad ultionem maledicant eum.

ואִלְהִי רַבְּתִא מַלָּא אִן שִׁטִר אַנִּא ····· שֻׁן זַכְרָא אַרַּת לָא
נִפְשְׁרא חֻלְתָא לִאְרְרוּשׁוּ׃

Tiglatpileser I (col. VIII, l. 83) dit :

Hu ina numru
Ao in tabula

ḥulti matśu lipṣu.
ultionis terram ejus .....

הוּא אִן נֻמְרָא חֻלְתִא מַתְסוּ לִפְצוּ

'Ipusu est la première personne, אֶעְפֻּשׁ.

'Ili nisi limitisu bilutśu unakkar « je changeai sur eux la domination, » c'est-à-dire « je le remplaçai. » Le mot

unakkar אֲנַכַּר, 1re pers. de נכר, veut dire « changer, » de נכר « méconnaître ; » donc le paël est « rendre méconnaissable. » Ainsi Sennachérib dit (*Pr. sub fin.*) :

Munakkar siṭriya au sumiya
Alterantem scripturam meam et nomen meum
Aśur bílu rabu abu iluhi nakris
Assorus dominus magnus, pater deorum, ut rebellem
lizziśu haraṭa au kuśśu likimsu, va liskipa
puniat eum, sceptrum et thronum rapiat ei, et præcipitet
palasu.
gladium ejus.

מְנַכַּר שִׁטְרִיָ וּשְׁמִיָ
אַסֻר בְעֶלָא רַבוּ אַבוּ אִלוּהִי נַכְרִשׁ לִזִּזְסוּ
חַרַטָא וּכֻסָא לִכְמְשוּ וַלִשְׁכִף פַלָעָשוּ

Et dans le même texte (col. II, l. 23 et suiv.) :

'Ir Ilinžas
Urbem Ilinsas
ana ír śarruti au dannat nagí suatu aṣbat, va
ad urbem regni et potestatis districtus illius fui, et
sumsu maḥrā unakkarva 'Ir Kar-Śin-aḥi-rib
nomen ejus anterius alteravi, urbem Castellum Sennacheribi
attabi nibitśu.
nominavi nomen ejus.

עִר אִלְהִנְזַשׁ

אַן עִר סַרוּתָא וַדַנַּת נַגָא שֻׁאָתָא
אַצְבַת וַ שֻׁמְשוּ אֻנַכַּר וַ
עִר קַר־סִנְאַחֵירִיב אַתַבָא נִבְאתְסוּ

Dans les lignes suivantes il y a fort peu à relever qui ne soit déjà connu.

Aḥimiti aḥu ultu panisu ana śarruti ilisunu askun « j'élevai à sa place son frère Ahimit, à la royauté sur eux. »

Aḥu est ici écrit phonétiquement *a-ḥu*, ailleurs (comp. *B.* LXXXIV, l. 5, pl. CLV, l. 8), dans la même phrase, on voit le monogramme qui traduit à Bisoutoun, l. 13, le mot perse *brâtâ*.

Ultu panisu signifie notre « à sa place, » que les Hébreux rendent par תחתיו « au-dessous de lui, » les Arabes par بدله « en échange de lui. »

Ligne 95. *Nisu Ḥatti daḅib zararti bilutsu iziru* « le peuple de Syrie, avide de révolte, répudia sa domination (celle d'Ahimit). » Les termes *dabib zararti* ont déjà été expliqués plus haut; le mot *iziru*, 3ᵉ pers. du kal, se rapporte ou à זרר ou à זיר; nous transcrivons יְזִירוּ.

Ligne 96. *Yamani la bil kuśśū sa kima sasunu palaḥ biluti la idū yurabbū ilisun* « ils élevèrent au-dessus d'eux Iamani, qui n'était pas maître légitime du trône, et qui, comme ceux-ci, ne reconnaissait pas le culte de ma royauté. »

Cette phrase est intéressante au point de vue syntaxique. Elle montre, par un exemple, la tendance à emboîter toutes les phrases incidentes dans la locution principale, tendance qui, en général, est moins celle des langues sémitiques que celle des idiomes indo-européens. Cependant, encore ici, il faudrait prendre garde d'être absolu, car les langues

analytiques de formation secondaire de la souche arienne sont loin de suivre cette manière enchevêtrée d'expliquer la pensée.

Nous notons comme mots nouveaux :

Kima sasunu, pluriel de *sasu*, « comme eux. »

Palaḥ biluti פַּלַּח בְּעֲלוּתָא, infinitif de פלח « craindre. »

Idū יִדְעוּ, 3ᵉ pers. de ידע « connaître, » qui se retrouve dans plusieurs passages ; ainsi dans les *Annales* (Salle II, II, l. 4 ; Botta, pl. LXXV), le passage du plus haut intérêt où Sargon énumère les peuples conquis de l'Arabie, que même ses savants n'avaient pas connus :

Arbaï rukūti asibut .... sa aklu
Arabiæ longinquæ habitantes .... quos sapiens

sapiru la idu va sa ana śarrutiya imma bilatśun
doctus (ve) non norat qui ad regnum meum unquam tributa sua

la isma va.
non apportaverant.

אַרְבֵי רְהִקְתָא אַשְׁבַת .... שַׁעַקְלָא שַׁפְּרָא לָא יִדְעוּ וַאַן סַרוּתִי
אִמָּא בִּלְתְסַן לָא יִשְׁמָא .

Le mot *yurabbū* יְרַבּוּ est le paël de רבה « élever. »

Ligne 97. *Ina suḥut libbiya gibis ummaniya ul upaḥḥir ul akṣura karasi.*

Le mot *upaḥḥir* אֲפַחַר se voit constamment avec le verbe כצר « partager ; » l'acception de « diviser » se retrouve également dans les passages les plus anciens

où on le rencontre, par exemple dans l'Inscription de Hammourabi, col. II, l. 4 (*M. H.* p. 53).

Le mot *karasi* doit avoir le sens de « bagage, » cela résulte de beaucoup de passages, dont nous citons le suivant (*Sennachérib*, Prisme, col. III, l. 71); après avoir décrit les forteresses du pays de Nipour qui sont comme des nids d'oiseaux, pour les attaquer, dit le roi,

Ina nir Nipur karasi usaskin va.
In locis depressis Nipur impedimenta remanere jussi.

אִן נִר נִפֻּר כַּרַשִׁי אֻשַׁשְׁכִּן

Et dans le même texte (col. VI, l. 28) :

Hekal kutalli sa ana sutisur karasi
Regium parietem quem ad dirigenda impedimenta,

paḳādi śuśi śanaki nintaksu
inspiciendos equos, implenda . . . .

yusibisu śarrāni alikat maḫri abutiya.
fecerant reges euntes antea, patres mei.

הֵיכַל כֻּתַלִּי שַׁאַן שֻׁתִישֻׁר כַּרַשִׁי

פַּקַד סוּסִי סַנַק נִנְתַּקְשׁוּ

יֻשׁעְפִּשׁוּ סַרָנִא הַלְכַת מַחְרִי אַבֻתִי

Nous le traduisons ainsi ; nous avions autrefois cru que ce mot *karas* cachait le son de l'idéogramme [cuneiform] que nous rendons par « char. » D'autres passages, au contraire, font croire que cette identifi-

cation est impossible, aussi à cause du genre féminin que le mot assyrien de « char » semble préférer.

Les lignes 99, 100, 101, ne soulèvent pas de difficultés.

La ligne 102 commence par *rukis* רְחָקִשׁ, adverbe provenant de *ruhuḳu* רָחָק, que nous connaissons avec la signification de « lointain » des inscriptions trilingues. (Par ex. Persépolis, *D.* l. 8; Nakch-i-Roustam, l. 28 et *passim; E. M.* t. II, p. 157.)

Ana itié Muṣuri « au delà de l'Égypte. » Le mot *itié*, probablement à transcrire אִתִּי, a assez souvent l'acception de « au delà ; » ce sens résulte, aussi à ce passage, de ce qui va suivre *sa pat Miluḫḫa.*

Le pays de *Miluḫḫa* מְלֻחָּא semble être le nom de Méroë; la lecture est sûre. [cuneiform sign] a les valeurs de *riḫ* et de *luḫ;* mais puisque dans les briques d'Assarhaddon on trouve souvent *Mi-lu-ḫa,* la valeur *luḫ* seule est applicable ici. La position géographique est assez indiquée par les mêmes inscriptions où *Miluḫḫa* prend souvent la place de *Kuśi*, qui, évidemment, exprime le pays de Chus, כוש, de la Bible, équivalant à notre Éthiopie. Le roi s'intitule, tantôt :

Šar śarrani śár Muṣur śar Patumaśśi śar Kuśi.
Rex regum, rex Ægypti, rex Patumos, rex Æthiopiæ.

tantôt :

śar Muṣar kamu śar Miluḫ.
Rex Ægypti occupans ? rex Æthiopiæ.

Ligne 104. La ville de *Gimtu Aśdudimmu* semble

révéler le pluriel phénicien et hébraïque ים. Ainsi Jérusalem est transcrit en assyrien par *Urśalimmu.* La valeur de *gimtu* est inconnue.

Les lignes suivantes jusqu'à 109 ne contiennent que la phrase *isuṭu apsani*, qui se répète souvent quand il est question de nations pacifiées. Il est jusqu'ici assez difficile de la réduire à une forme exactement grammaticale. En tout cas, la lecture de *isuṭu* est sûre, parce qu'on trouve ailleurs, au lieu de *su*, le signe [signe cunéiforme] *sut*, de sorte qu'on ne peut balancer qu'entre *isuṭu* et *isuṭṭu*. Le Prisme d'Assarhaddon (col. II, l. 54) semble avoir *iṭaṭa apsani*, ce qui peut faire croire que la forme des textes de Sargon renferme un shaphel.

Apsani lui-même paraît être un pluriel de *apas* ou *abas*, qui pourrait vouloir dire « fait, acte » ou « bon ou mauvais. » Néanmoins on trouve *apsani Marduk*, par ex. dans l'inscription des *Taureaux*, de sorte qu'on peut admettre que la notion de « piété » est attachée à ce mot. Mais, à l'heure qu'il est, il est encore impossible de deviner le sens général de la phrase, sans pouvoir tenter une explication en règle.

V. — SOUMISSION DU ROI DE MILOUHHA.

Les lignes à partir de 110 rendent compte de la soumission du roi de Méroë, qui, pour la première fois, se mit alors en rapport avec l'Assyrie. Malheureusement ce passage si intéressant est précisément le seul de l'inscription qui soit un peu mutilé, et il

nous est, par cela même, interdit de le relever exactement mot par mot.

Nous voyons pourtant que Méroë est peint comme un pays très-lointain, séparé du reste des humains par des déserts difficilement franchissables. Jamais, depuis les temps reculés, jusqu'à la période astronomique, un roi de Méroë ne s'était adressé, comme allié, à un roi d'Assyrie quelconque.

Il nous est difficile de deviner cette période astronomique, mais il est clair que l'idéogramme contient une époque quelconque. Le complexe idéographique se compose par « période du dieu protecteur de la terre. » Mais que veut dire cela, au point de vue chronologique? Nous ne pouvons pas l'apprécier plus que l'indication qui se rencontre sur la liste des rois de la première dynastie, et qui se lit ainsi :

Ligne 111. *Rakbusun la ispuru* רַכְבֻשֻׁן לָא יִשְׁפֻרוּ « ils n'avaient pas envoyé leurs ambassadeurs. » Le mot *rakbu* se trouve ailleurs avec cette même acception. Il provient du verbe רכב « monter à cheval, » et indique littéralement « un courrier. » (Voyez l. 30.)

Ana sa'al sulmisun danan sa Marduk..... אַן שַׁאַל שֻׁלְמִשֻׁן דַנַן שַׁמַרְדֻךְ..... *Sa'al* est l'infinitif de שאל « demander, » connu de toutes les langues sémitiques, avec la signification de « demander, interroger. » Au surplus, l'Inscription de Bisoutoun (l. 97) emploie

ce même verbe pour traduire le perse *parç* (le persan پرس) « demander » (voy. *E. M.* t. II, p. 230). Le signe [cuneiform sign] est mis entre *sa* et *al*, pour qu'on ne lise pas *sal*, mais *sa-al*.

Salmisun, du mot *sulum* שלם, avec le suffixe de la 3[e] personne au pluriel « leur paix. »

Pulḫi milammi śarrutiya iktumusu « la grande peur de ma royauté l'entraîna. » Cette phrase se trouve déjà un peu modifiée dans l'Inscription de Tiglatpileser I, seulement le verbe כתם est remplacé par le verbe סחב; ainsi le prisme du roi antique dit :

Pulḫi śarrutiya iśaḫḫabusu.
Terrores regni mei traxerunt eum.

פֻּלְחִי סַרּוּתִיָ יִסַחֲבוּשׁוּ

Ordinairement on lit *pulḫi milammi śarrutiya* (ou *bilutiya*) *iśḫubusu*. Le mot סחב, qui sert ici à l'interprétation du verbe כתם, veut dire « traîner, entraîner. » Le verbe *katam* lui-même est plus rare; il se trouve néanmoins dans le passage de Tiglatpileser (col. VIII, l. 67) où le roi énumère les dommages auxquels ne doivent pas être exposées ses inscriptions. Nous le reproduisons en entier :

Sa sitriya au timinniya
Qui tabulas meas et lapides angulares meos

iḫappū iśapanu
abscondit, obliterat,

ana mí inadū
in aquas injicit,

ina isâti iḳallû
in ignibus comburit,
ina ipiri ikatamu
in pulveres detrahit, etc.

שַׁשְׁטְרִיָ וּתְאמְנִיָ
יַחְפּוּ יַסְפַּן
אִן מֵי יַגְדוּ
אִן אִשְׁתָא יַקְלָא
אַן עִפְרִי יַכְתַּם

Le mot *pulḥi* n'est pas difficile à expliquer, puisqu'il provient du verbe פלח « craindre. » Quant à *milammi* מַלַּמָא, il a partout la signification de « grand, énorme, » ou plutôt du substantif « grandeur, énormité » (par exemple *Inscription de Londres*, col. III, l. 6) :

Huraṣi namri tiknuv milammi usalbis va.
Auro fulgenti ponderis ingentis investivi eum.

חֲרָצָא נַמְרָא תִכְנָא מִלַּמָא אֲשַׁלְבִּשׁוּ

Ittabiksu ḥattav יתַּבְכְּשׁוּחַתָא « la peur le convertit. » *Ittabik* est l'iphtaal du verbe הבך, forme secondaire de הפך « tourner. » Nous connaissons déjà par plusieurs exemples la tendance de permuter le ב et le פ, au milieu et au commencement du mot. Ainsi nous avons déjà cité עבש et עפש, רבש et רפש, et d'autres; nous avons cité d'autres exemples dans le cours de ce travail. Le ה est, par anomalie, absorbé par le ת redoublé (*G. A.* § 178).

Ligne 112. *Ina ṣiṣṣi.... biritav Ninip* (ou *biritav parzilli*) *iddisuvva ana kirib Assur murrani iṣṣabat.* Nous avions traduit : « Dans l'admiration du dieu Sandan, il se soumit et dirigea ses pas vers l'Assyrie. » Mais cette traduction devrait bien être modifiée, sinon rejetée tout à fait.

Le sens du mot *ṣiṣṣi* צִצִּי, de la racine צצץ ou צוץ, est purement hypothétique, attendu que rien dans les textes ne vient corroborer l'acception que nous proposons, et que les autres langues sémitiques connaissent la racine צוץ sous des significations différentes, mais non pas dans celle-ci. Néanmoins, le contexte général ne permet guère d'en supposer une autre que celle de « peur, stupeur, » ou une sensation analogue.

Les mots *biritav* et *Ninip* se rencontrent souvent joints l'un à l'autre, et souvent avec le verbe *iddu* (par exemple *B.* pl. LXXXII, l. 4). Le mot *biritu* pourrait être expliqué par « héroïsme, force, » et se rattacher à la racine אבר dont nous connaissons même le mot *abari* « exploits glorieux, » dans l'inscription du Harem (*E. M.* t. II, p. 333), où Ninip-Sandan est appelé *sa supar abari* « celui qui a plaisir aux exploits. » L'idéogramme 𒀭𒁇 indique Ninip-Sandan, et « le fer ; » dans cette dernière acception, il se prononce *parzillu.*

On pourrait donc aussi voir dans la locution *birit* « marginibus, » *parzilli* « ferri, » *iddu* « reliquit, » et traduire : « abandonner au fil de l'épée, » mais avec le sens de « faire éclore, » car à différentes reprises

la personne dont il est question vit après; ainsi Sennachérib, Prisme (col. II, l. 70):

Sakkanakki rubhi au nisi Amgarruna sa Padii
Vicarii magnates et habitantes Amgarron qui, Padi

šarrusunu bil adië au mabad sa Assur
regem suum dominum morum et servitutis erga Assyriam,

biritu Ninip iddu va ana Hazaḳiau Yahudaï iddinusu.
margini Mortis reliquerant et Ezechiæ Judaeo dederunt eum.

Il se peut donc que nous ayons complétement à revenir sur notre propre traduction, et que les mots *ina ṣiṣṣi biritav Ninip iddisuvva*, que nous traduisons « In admiratione facinoris Hercules se submisit, » soient à interpréter ainsi : « In continuatione timoris Hercules sese remisit, » ou « margini ferri sese remisit. »

Le sens général de la phrase semble être un euphémisme pour « réduire en esclavage. »

Le mot *iṣṣabàt* יַצְבַּת, dans la phrase suivante, est tiré de beaucoup de passages où ce verbe suit le mot *murrani.* Dans tous les textes, à partir de Tiglatpileser I, le mot *murran* ou *murranat* se retrouve avec le sens de « pas, » de מרר « marcher. » Le signe [cuneiform] a ici sa valeur de *mur,* car souvent il est remplacé dans ce texte par [cuneiform] *mu. Murranat* מְרְנַת, ou *murrani* מְרְנִי, est formé de מרר, comme *ummanat* et *umman* de עמם. Souvent le membre de phrase *murrani* ou *murranat aṣṣabat* permute avec *altakan paniya* « je dirigeai mon visage vers un pays. »

Adi maḥriya répond complétement au latin « co-

ram me, » et se montre ainsi dans de nombreux passages.

(La suite au prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui renouvelle la souscription habituelle de son Ministère au Journal asiatique, pour l'année 1864. Des remercîments sont votés à S. E. le Ministre.

Est présenté et admis membre de la Société :

M. Tugault, ancien élève de l'École des langues orientales.

M. Prud'homme donne des détails sur quelques fables grecques attribuées à Olympien, perdues dans l'original et conservées en arménien, que les Mékhitaristes ont deux fois publiées, et dont M. Neumann a autrefois donné une notice assez imparfaite. M. Prud'homme a trouvé un manuscrit d'une autre rédaction de cette traduction, rédaction qui paraît plus ancienne et plus authentique que celle qui a été imprimée. Ce manuscrit attribue les fables au philosophe Olympius. M. Prud'homme discute le nom et l'âge de l'auteur, qu'il juge avoir été réellement Grec, et ne pouvoir guère être

postérieur au IVe siècle de notre ère. Il donne communication de deux rédactions de la fable du Corbeau et le Renard, pour en faire sentir les différences.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'Université de Christiania. *Det Kongelike Frederiks Universitats Halvhundredaars-Fest*, september 1861. Christiania, 1862, in-8°.

Par la même. *Aegyptische Chronologie, ein kritischer Versuch*, von J. Lieblein. Christiania, 1863, in-8°.

— *Norske Vægtlodder fra fjortende Aarhundrede beskrevne* af C. A. Holmboe. Christiania, 1863, in-4°.

Par le Gouvernement. *Statistique et documents relatifs au Sénatus-consulte sur la propriété arabe.* Paris, 1863, in-8°.

— *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie.* Paris, 1863, in-4°.

Par l'auteur. *Lettre historique sur la médecine chez les Indous.* Paris, 1863, in-8°.

— *Annuaire philosophique*, par L. A. Martin. Paris, 1864, in-8°.

Par le Conseil. *Boletim e Annaes do Conselho ultramarino*, n° 106. Lisbonne, 1863, in-folio.

Par l'éditeur. *Revue du Progrès*, directeur M. L. X. De Ricard, n° 3. Paris, 1863, in-8°.

Spécimen de la traduction littérale persane et du commentaire des Séances de Hariri, par Muhammad Schams uddin.

Au lieu de la traduction hindoustanie de Hariri, que mon jeune ami, M. Léon Bureau, de Nantes, désirait recevoir de l'Inde, on lui a envoyé un exemplaire de la traduction persane et du commentaire original du Maulawi Muhammad Schams uddîn. Ce travail a été revu par les Maulawis Muhammad Sirâj uddîn et Muhammad Hâdi Ali; il forme un volume petit in-folio de 416 pages lithographiées d'après

l'écriture du calligraphe le Munschi Abd Ulhaï, à l'imprimerie appelée *Muhammadia,* à Lakhnau, par les soins du Haji Muhammad Huçaïn, en schaban 1263 (juillet 1847); et il se compose du texte arabe en beaux caractères neskhi, accompagné de la traduction interlinéaire en nestalik, et de gloses en petits caractères aussi nestalik, qui couvrent toute la marge. L'ouvrage se termine par un épilogue du Munschi Rahmat ullah Khan, ancien *sadr amîn* de Lakhnau.

Je vais citer, comme spécimen de ce travail, une des plus jolies pièces de poésie des *Séances,* « l'éloge de l'or, » pièce dont j'ai donné la contre-partie dans mon *Mémoire sur la poésie philosophique et religieuse des Persans,* p. 39, et dont on trouve le texte arabe dans l'édition de M. de Sacy, p. 30.

Voici la traduction française de cette pièce :

« Quelle agréable couleur! Qu'une pièce d'or est une jolie chose! L'or traverse tous les pays; il a partout la même valeur. Il donne le contentement, il fait réussir l'homme dans toutes ses entreprises; sa vue seule réjouit, et la passion violente qu'il inspire ne peut s'exprimer. Aussi celui dont il remplit la bourse est-il fier et superbe, car l'or peut lui tenir lieu de tout. Que de gens qui, par son moyen, trouvent partout des esclaves prêts à exécuter leurs ordres, seraient sans lui condamnés à se servir eux-mêmes! Que d'affligés dont il dissipe l'armée des noirs chagrins; que de beautés il parvient à séduire, que de colères il apaise, que de captifs dont il brise les chaînes et dont il sèche les larmes! Oui, je le jure, si je n'étais retenu par mes sentiments religieux, j'oserais attribuer à l'or la puissance de Dieu même [1]. »

[1] On trouve dans l'*Anvâr-i suhaïli,* p. 98, édition de Calcutta, un morceau analogue, dont voici la traduction :

« Acquiers de l'or à quelque prix que ce soit, car l'or est ce qu'on estime le plus au monde. On prétend que la liberté est préférable, ne le crois pas : c'est l'or seul qui contient la vraie liberté.....

« La pièce de monnaie de ce beau métal a les joues riantes comme le soleil et brillantes d'éclat comme la coupe de Jamsched. Elle est une beauté estampée au visage vermeil, un objet de bon aloi précieux et agréable. Tantôt

La traduction persane rend ainsi ce petit poëme :

چه بزرگست دینار در حالیکه زردست بحالیکه صافست زروی او، قطع کنندهٔ کنارهای جهانست بحالیکه بعیدست سفر او ۞ بحالیکه مشهورست ذکر یا نیکنامی او وشهرت او، هر آینه سپرده شد راز توانگری خطوط پیشانی او ۞ ونزدیک ست برآمد کوششها را خرامیدن او، ودوست داشته شد طرف خلق روی او ۞ گویا که از دلها پارهٔ ایست پارهٔ گداختهٔ او، بزر حمله میکند کسیکه جمع کرده است آنرا همیان او ۞ اگرچه هلاک شد یا ضعیف شد قرابتی او، ای قوم چه خوش است خالص آن زر ورونق او ۞ وچه خوشست بی نیازکردن او وپاری کردن او، بسیار حاکمند که بزر مستقیم شد امیری ایشان ۞ وبسیار متنعم اند اگر زر نبودی پیوسته میماند افسوس اوشان، وبسیار لشکر غم ست که شکست داد اورا حمله او ۞ وبسیار ماه کامل که فرود آورده است اورا هیمان او، وبسیار خشمناک که زبانه زد آتش او ۞ پنهان گفت راز زر را بوی پس نرم شد تیزی خشم او، وبسی بندیان که گذشت آنهارا قرباتیان او ۞ رهانید اورا زر تا آنکه تمام وبسیار شد شادمانی او، وقسم خداوندی که پیدا کرد زر را آفرینش او تعالی ۞ اگر نبودی ترسی خدا هر آینه میگفتم که بزرگ ست قدرت او ۞

Traduction des gloses marginales qui accompagnent la traduction persane :

L'expression اکْرِم بِهِ signifie « honore l'or; » اکرم est

l'or entraîne dans le crime les belles au sein d'argent, tantôt il les arrache à la séduction. Il réjouit les cœurs affligés ; il est la clef de la serrure des événements fâcheux du siècle. »

un verbe qui exprime l'admiration et qui est à l'impératif. Le nom d'action de ce verbe est de la forme افعال. Il est ici employé dans le sens du prétérit : la préposition بِ est explétive, et s'unit à l'agent. اكرم بِهِ équivaut donc à أُكْرِمَ الذهبُ « l'or a été honoré. »

Ces vers sont du mètre appelé *rajaz, matwî*[1] et *makhbûn.* Il se compose régulièrement de huit مستفعلن, réduits ici à dix, qui deviennent quelquefois مفاعلن.

L'expression سُمْعَة, avec un *kesra,* signifie un « beau renom, » et, avec un *zamma,* « raconter (faire entendre) à quelqu'un ses propres actions par ostentation, » afin qu'on les admire.

L'expression أسِرَّتُه offre le pluriel de سِرار, de même que احمرة est le pluriel de حمار. Le mot سرار est synonyme de سرر et de أسرار, qui signifient « les lignes de la main et du front. »

كأنّما من القلوب نُقْرَتُه Il faut savoir que le mot نقرة est ici employé dans le sens d'un morceau d'or ou d'argent. Cette expression signifie : « On dirait qu'on a pris les morceaux d'or aux cœurs des hommes. » Le propre de l'or, c'est d'attirer tous les cœurs ; et on l'appelle *étalon,* parce que tous les cœurs s'y attachent. On dirait que l'or est une créature des cœurs.

L'expression حبّذا est composée, dans l'origine, du mot حبّ, verbe au prétérit, et de ذا, dans le sens de هذا, qui est l'agent de ce verbe. Dans cette composition, ce mot prend le sens de *bravo !*

وبدر تمّ. L'auteur veut dire ici qu'une belle personne cède à l'appât de l'or. Le mot بدر signifie « la pleine lune, » et le mot بدرة signifie « une bourse de dix mille *dinars* ou *direms.* »

[1] Voyez, pour l'explication des deux irrégularités ainsi nommées, le *Traité de prosodie arabe* de Silvestre de Sacy, et ma *Prosodie des langues de l'Orient musulman,* dans ce Journal, 1848 (p. 33 et suiv. du tirage particulier).

Quant à «اسرّ نجواه», il faut observer que le mot إسرار a les deux sens opposés de cacher et de dévoiler les secrets : نجوا signifie «dire un secret;» et il faut donc entendre par ces mots : «si celui qui possède un dinar dévoile ou dit en confidence le secret de la bourse à celui qui est en colère, le courroux de ce dernier s'apaise.» Divulguer un secret signifie métaphoriquement «donner de l'or.»

Garcin de Tassy.

The analytical reader. A short method for learning and writing Chinese, by Rev. W. A. P. Martin. Shanghaï, 1863, in-4° (141 et 57 pages).

Cet ouvrage ressemble, dans son but et son plan, à celui de M. Stanislas Julien, que le *Journal asiatique* a récemment annoncé. M. Martin, membre distingué des missions américaines en Chine, a été frappé de la perte de temps qu'entraînait, dans les écoles protestantes des missions en Chine, l'imperfection des méthodes d'enseignement, et a voulu y remédier, en aidant la mémoire des écoliers par l'analyse des caractères et des mots. Il a suivi la méthode chinoise, en réunissant dans des vers mnémoniques les mots les plus usités de la langue; mais il a voulu, d'un côté, donner plus d'extension à la liste, et, de l'autre, exprimer dans ces vers la substance de la doctrine et de la morale chrétiennes. C'est pourquoi il a rejeté le *Livre des mille mots*, dont on se sert dans les écoles chinoises, et a fait composer par un bachelier chrétien de Nanking, Ho-sien-seng, une série de vers chrétiens, dans lesquels les deux mille mots les plus usuels se trouvent employés, mais chacun une seule fois, ce qui faisait la grande difficulté de la tâche qu'on avait entreprise. Ces vers composent des strophes de quatre lignes, chaque ligne a quatre mots; ils sont imprimés avec la prononciation à côté de chaque mot, et la traduction anglaise occupe

la page opposée. Dans le chapitre suivant est reproduit le texte de ces mêmes vers, et chaque caractère est accompagné de l'analyse des éléments dont il se compose. Ensuite vient une liste des éléments qui ne se rencontrent pas dans la composition des deux mille mots employés dans les vers, puis des spécimens des différents styles d'écriture, la liste des deux cent quatorze clefs, avec leur prononciation et leur sens, enfin le vocabulaire de tous les mots qui se trouvent dans les chapitres précédents. L'auteur indique dans une introduction, avec beaucoup de clarté, le but qu'il s'est proposé et la manière dont les élèves doivent se servir de ce livre élémentaire pour en tirer tout le profit, et je ne doute pas que son étude assidue et méthodique ne facilite aux enfants, dans les écoles chinoises, l'acquisition de la lecture et de l'écriture, et qu'elle ne serait très-avantageuse à un Européen qui commence l'étude de la langue. Mais je ne pense pourtant pas que des livres de ce genre répondent à la grande difficulté qu'on trouve en Europe dans l'étude du chinois. L'habitude d'analyser les caractères est, je crois, bonne pour ceux qui veulent apprendre; elle sert à imprimer à la mémoire le son, la forme et le sens des caractères; mais elle n'offre pas de difficultés à des hommes accoutumés aux études philologiques comme ceux qui s'occupent du chinois en Europe. Pour nous, autant que j'ai pu l'observer, la difficulté gît, d'un côté, dans la construction chinoise, et, de l'autre, dans les phrases toutes faites et qui ont un sens de convention. La construction chinoise, qui paraît si simple et si uniforme, offre à l'esprit des Européens, accoutumé à des formes plus expressives des rapports des mots entre eux, un obstacle très-réel, qui ne peut être vaincu que par une habitude acquise par l'analyse la plus stricte des phrases; et la plus grande partie des savants que j'ai vus étudier le chinois ne parviennent pas à saisir avec précision et certitude la facture de la phrase chinoise. Pour les phrases toutes faites, il n'y a qu'un dictionnaire infiniment plus ample que ceux que nous possédons qui puisse nous les fournir. — J. M.

L'Épouse d'outre-tombe, conte chinois, traduit sur le texte original, par Léon De Rosny, chargé du cours de japonais à l'École impériale des langues orientales. Paris, chez J. Gay, éditeur, quai des Augustins, nº 41, format elzévirien.

Sous ce titre, M. Léon de Rosny vient de publier le texte et la traduction d'un curieux petit conte emprunté au recueil chinois connu sous le titre de *Loung-tou-koung-ngan*. Le sujet de ce conte est des plus singuliers : il s'agit d'une intrigue qui se dénoue par un mariage conclu devant un mandarin, entre un jeune homme vivant et une jeune fille morte.

Le traducteur a joint à ce conte une notice bibliographique, en chinois et en français, des romans, contes et nouvelles appartenant à la littérature chinoise, et qui ont été traduits en totalité ou en partie dans une langue européenne.

A treatise on the Chronology of Siriadic monuments, demonstrating that the Egyptian Dynasties of Manetho are records of astrogeological Nile observations, by Hekekian Bey. Londres, 1863, in-8°, xxxvii et 159 pages.

L'auteur, qui est, je crois, Arménien de naissance, a été longtemps ingénieur au service de l'Égypte, ce qui lui a donné l'idée et fourni les matériaux de son ouvrage. Quel que puisse être le mérite de son travail, l'auteur ne me paraît pas avoir réussi à mettre les lecteurs en état de suivre facilement son idée et son argumentation, et je ne puis qu'annoncer le titre du livre, pour en faire connaître l'existence à ceux de nos lecteurs qui s'occupent plus particulièrement de l'Égypte. — J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

MARS-AVRIL 1864.

GRANDE INSCRIPTION

DU PALAIS DE KHORSABAD.

SUITE DU COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE.

Z. — SOUMISSION DE MOUTTALLOU DE COMMAGÈNE.

La fin de la ligne 112 contient l'histoire de Mouttallou de Commagène, qui n'est pas à confondre avec un autre Mouttallou, dont nous avons eu déjà à nous occuper (l. 84), et qui était fils de Tarhoular de Gangoum.

Les épithètes dont Sargon charge Mouttallou ne sont guère flatteuses pour celui-ci : *patū, limnu, la adir zikri iluhi, kapidu limniti, dabib zararti* « frauduleux, hostile, sans égard pour la mémoire des dieux, tramant des inimitiés, incliné vers la révolte. » La plupart des mots ont déjà été expliqués plus haut. Les mots *limnu* לְמְנָא « ennemi, » et *limniti* לְמְנִית « inimitié, » ne sont plus inconnus au lecteur; les mots *patu* פַּתוּ, *dabib zararti* דַבַב זַרַרְתָא, ont été l'objet de nos commentaires. Restent les mots *la adir zikri iluhi* לָא הַדִר זִכְרִי אֶלֹהִי. Le mot *adir* est un exemple frappant qu'un même assemblage de lettres anariennes sert souvent à exprimer des termes assez différents

par leur orthographe sémitique, aussi bien que par leur sens. Ainsi quand Sardanapale III s'intitule souvent (par exemple *L.* pl. III, l. 6) :

Ri'u taprāti la adiru
Pastor non deficiens.

רְעוּ תַּפְרָתְא לָא עֲדִר

On voit de suite, sans même comprendre complétement le sens de la phrase, que le mot *adir*, de notre passage, ne saurait être identique à celui qui se trouve dans le texte du grand roi Bélochide. Ce terme *adir* se transcrirait עֲדִר, et vient du verbe עדר « manquer, » que nous avons déjà analysé dans ce texte, tandis que le mot de Sargon, *la ādir*, doit se lire לָא הָדִר, et provient du verbe הדר, connu dans l'hébreu, avec l'acception d'« honorer. »

Le participe *kapidu* provient de כפד « impliquer, » allié aux racines קפד, כפס, כפץ, qui toutes emportent l'idée de complication.

Muttallu s'adresse à Argistis, roi d'Arménie. Nous avons encore des textes de ce roi conçus dans la langue arméniaque. La syllabe *gis* est également, à Van, exprimée par le signe [cuneiform sign] ou bien par *gi is*. Déjà M. Hincks a observé cette coïncidence extrêmement importante[1]. Le prédécesseur de ce roi s'appelait *Minua*.

Argistis est nommé *nirari la muṣir bidilsu* (?)

[1] Les preuves de cette valeur se trouvent déjà dans le livre de Layard, *Niniveh and Babylon*, p. 397, 400.

« l'auxiliaire dont le... » n'étant pas sûrs de la lecture, nous sommes bien obligés de suspendre l'interprétation de ces signes, qui, du reste, n'influent pas beaucoup sur le sens général de la phrase.

Usabla, qu'on remarque plus tard, est le shaphel contracté de *usabila*. Ainsi on écrit *ubla*, au lieu de *ubila*, ce que nous avons déjà remarqué. La racine est אבל « porter, » l'hébreu יבל. Quelquefois on trouve *usibila;* ainsi Sennacherib Prisme, col. III, l. 40, et nous citerons toute la phrase, pour la comparer avec la nôtre. Le roi énumère les trésors qu'on lui avait envoyés à Ninive, et poursuit :

Ana kirib Ninua ir bilutiya
In Ninivem urbem dominationis meæ

arkiya usibilavva ana nadan mandatti
post me misit, et ad dationem tributorum

au ibis arduti[1] *ispura rakbusu.*
et faciendam submissionem misit legatum suum.

אִן קִרְב נִנוָּא עִר בְּעֵלוּתִי

אַרְכִי אֻשִׁיבִלָּאוַ אַן נַדַן מַנְדַתּא

וְעִפִּשׁ אַרְדוּתא יִשְׁפֻּר רַכְבֻשׁוּ ·

Dans la ligne 114, nous trouvons *aṣṣabat uruḥsu*, « il suivait son chemin. » אֹרַח veut dire « chemin, » et est synonyme de *murranat*, dont nous venons de parler.

[1] La différence qu'offre la transcription de ce texte avec celle de la *G. A.* § 244 a sa cause dans une erreur de copie et dans la confusion de deux signes assez ressemblants.

Akamu karriya עֲכַם כַּרְיָ vient de *akam* עכם, que nous avons également analysé.

Makru.... « femme achetée, » de מכר, que nous verrons avec une autre signification, à la ligne 123, dans la forme *usamkir*.

Ligne 115. *La iziba manamma,* « je n'ai épargné personne. » *Manamma* ou *manama* est le pronom connu des inscriptions trilingues, מַנַמָּא, מַנַמָּא, qui rend le perse *kasćiy,* « quiconque » (Bis. l. 19; *R.* Beh. p. 69; *E. M.* t. II, p. 211). Une petite inscription (K. 169) nous dit que *mamman* מַמַּן est égal à *manama.*

'*Iziba* אֶעְזֹב est la 1re pers. de עזב, « abandonner; » souvent on lit *idi ul izib* עִדִי אֻל אֶעְזֹב; quelquefois *istin ul izib* עִשְׁתִּן אֻל אֶעְזֹב « je n'en ai pas laissé un seul. »

Ligne 116. Le monarque raconte de nouveau la transportation des habitants de Bet-Yakin en Commagène. Il énumère, comme prélevés par lui, quinze cents chevaliers, vingt mille archers, mille doryphores et lanciers.

Nous connaissons déjà l'idéogramme rendant « flèche, » , *IṢ BAN.* La prononciation n'est pas encore vérifiée, mais le sens pourrait être « flèche, » tout aussi bien que « arc; » car un bas-relief de Sardanapale V (VI) représente le roi Tioumman auprès d'un enfant qui met la flèche sur un arc, et on trouve la légende :

Tiumman śar Elamti ana hablasu ikbū :
Tiumman rex Elymaidis filio suo dicit :

suli *IṢ BAN*
emitte sagittam.

תִּיְמַּן סַר עִלַמְתָא אַן הַבְלַשׁוּ יִקְבוּ
שְׁעְלִי .....

La difficulté qui nous arrête est due à un hasard; car un seul passage où serait exprimé phonétiquement lèverait toutes nos incertitudes au sujet de la prononciation.

Nous ne cacherons pourtant pas que l'image d'où peut provenir cette lettre rappellerait plutôt un arc muni d'une flèche qu'une flèche seule.

On parle de mille *nas kababi* « portatores, » de *kabab*. L'hébreu קובע et כובע veut dire « casque; » mais *kabab* voulant dire « être rond, » nous avons mieux aimé accepter pour ce mot la signification « d'écu, bouclier, » ce qui nous semble plus conforme à l'expression artistique des batailles. Ce sens de « bouclier » convient d'autant mieux que le mot est accouplé à l'idéogramme qui, à Nakch-i-Roustam (l. 28), rend le perse *arstis* et veut sûrement dire « lance. » (*E. M.* t. II, p. 186, 192.)

Nous avons déjà parlé du membre de phrase *usadgila panussun*. *Usadgila* אֻשַׁדְגִּל est le shaphel de דגל. Dans le fragment cité dans le préambule et rapporté de Khorsabad, on trouve ces deux mots fréquemment remplacés par *ukin ilisun* אֻכִן עִלִישֻׁן « je l'imposai au-dessus d'eux. »

AA. — HISTOIRE DE RITA ET DE SES FILS.

A la ligne 117 commence l'histoire de Rita, roi d'Illip (Albanie, peut-être) et de ses fils Nibiē et Ispabara. Ces noms, au moins le dernier, cachent certainement une origine indo-européenne et nous font supposer la race à laquelle appartenaient les acteurs du drame qu'on va lire.

L'introduction, employée aux lignes 36, 50, est déjà expliquée; mais il y a une nouvelle phrase ainsi conçue :

Uṣurat adanni iksudassuvva illika uruḫ mūti. « Les faiblesses de la vieillesse le trouvèrent et allèrent le chemin de la mort. » Cette phrase, très-intéressante, est assez claire.

Uṣurat est sûrement un pluriel féminin; il est suivi de *iksudassuvva* יִכְשְׁדָאשׁוּ, 3e pers. féminin avec le suffixe plein, et *illika* יִלְכָא, 3e pers. féminin de הלך. Le substantif *uṣurat* se transcrit עֻצָרֹת, pluriel de עֻצֶרֶת, littéralement « empêchement, » de עצר. Ainsi l'hébreu dit עצר רחם (Prov. xxx, 16), « l'empêchement, la faiblesse ou la fermeture du sein, la stérile. » Nous y voyons l'idée de faiblesse et de maladie.

Adanni, qui suit *uṣurat*, ne peut être qu'un génitif qui en dépend, car l'adjectif serait *adannātu*. Le verbe ארן veut dire « être vénérable, » d'où ארון, « seigneur, » en hébreu. Mais il est possible que cette racine, comme le mot latin qui indique la domination, avait la signification « être grand » et « être vieux; »

de sorte que *adannu* a conservé, dans le sens de vieillesse, l'ancienne signification de la racine.

« Les maladies de la vieillesse allèrent le chemin de la mort; » expression très-pittoresque. Dans la phrase il n'y a pas de difficultés : nous transcrivons donc toute la phrase :

עִצְרַת אַדַנָא יִכְשְׁדָאשׁוּ וַיִּלְכָא אֹרַח מוּתָא ׃

La ligne 118 contient la phrase :

Nibiï Ispabara habli ḥirâti asab kuśśū śarrūti matśu biltav istinis izuzu va ibbusu taḥazu. « Nibië et Ispabara, les fils de ses épouses, revendiquèrent chacun pour soi l'avénement au trône de la royauté et l'exaction des tributs, et se préparèrent à la bataille. »

On voit par la forme *ḥirâti* que l'Albanien Ṙita, de race arienne, était polygame, tandis que la plupart des rois vaincus ne l'étaient pas. Ce fait est très-curieux pour l'histoire des mœurs asiatiques.

Asab kuṣṣū ṣarrūti matśu אַשַׁב כֻּסָּא סַרּוּת מַתְסוּ. *Asab* est l'infinitif de אשב, construit directement avec le régime.

Istinis עִשְׁתִּנִשׁ, « un à un, chacun pour soi, » est un adverbe formé de *istin* עִשְׁתֵּן, « un, » comme *sadanis* שַׁדַנִשׁ est formé de שַׁדָן.

Izuzu יִזּוּזוּ est la 3e pers. de זוז, qui, dans beaucoup de passages, a la signification de « revendiquer » (l. 140). Nous trouvons la 1re pers. *azuz* אֲזוּז. Le verbe *izzazzuzu* יִזַּזּוּ, iphtael, semble être de la même racine. (Voir *Caillou de Michaux*, col. III, l. 9.)

Ibbusu est le paël pour *iibbusu* יְעַבְּשׁוּ. La sup-

pression de la première voyelle a déjà été exposée plus haut. (*G. A.* § 134, et voir la note, plus haut.)

Nibiï assuturri gislisu ili Sutikrak Naḥunṭi śar Elamti isaśriḥa . . . . . kitru iddinsu. « Nibia, à cause de cela, se tourna vers Soutrouk-Nakhounta, roi d'Élam, pour faire soutenir sa cause, et lui donna la promesse de sa sujétion. »

Sutikrak-Naḥunti est un roi d'Élam dont plusieurs documents importants existent à Suse, en langue susienne. Ces inscriptions ont été lithographiées par les soins de Loftus, mais il n'en existe pas d'exemplaire de publié. Il s'y nomme lui-même *Sutruk-Naḥunta*. Nakhounta, toujours précédé du monogramme divin, est le nom d'un dieu susien; il se voit encore dans le nom du fils de ce roi, *Kutir-Naḥunta*. Le monarque dont parle Sargon avait aussi un fils qui s'appelait *Tarhak* et dont Loftus a également découvert des textes.

Le fils de Soutrouk Nakhounta se retrouve dans le Prisme de Sennachérib (col. IV, l. 80), où il est nommé *Kudur-Naḥunti*. L'élément *kudur* y est écrit [cuneiform], comme le second élément du nom de Nabuchodonosor. Le mot *kudur* semble être celui qui se trouve dans le nom du roi d'Élam, Kedorlaomer (Gen. XIV, 1).

La lecture des noms propres susiens prouve que c'est toujours la même écriture que nous avons nommée anarienne qui était en usage à Suse et à Van comme à Ninive et à Babylone. Mais nous rencontrons encore ici une langue nouvelle et une

langue certainement différente de l'ancien arméniaque, dont les rochers du Van nous ont conservé les débris.

Les fragments des inscriptions susiennes nous montrent que l'idiome était allié à celui que nous retrouvons dans les inscriptions de la seconde espèce des Achéménides.

La locution *turri gisli* est observée dans beaucoup de textes, à partir de Sardanapale III. Les fils et petit-fils de ce roi, Salmanassar et Samas-Ao, l'emploient très-souvent dans le sens indiqué; mais nous cherchons en vain une preuve à l'appui dans le dictionnaire des autres langues sémitiques. La transcription est sûre; seulement l'emploi du , *ṭur*, permutant avec , *tur*, pourrait nous faire hésiter s'il faut transcrire טְרִי ou תְּרִי. Quant à *gisli*, la transcription גִשְׁלִי en est assurée. Il est possible que notre mot assyrien ait quelque connexion avec l'araméen כשל, « colère, offense, » et avec l'hébreu, qui exprime la notion de « chute. »

Isaśriḥa, dont la lecture est sûre par la ligne 127, semble signifier « s'adresser à; » c'est peut-être de צרח ou de סרח. Mais, puisque nous ne connaissons pas le verbe sous une forme qui puisse nous révéler sa lettre initiale, nous ne pouvons que former des conjectures.

Les mots *raruvri śaḥru iddinsi* sont frustes. Le mot *śaḥru* veut dire « alliance; » quant à *raruvri*, son interprétation repose entièrement sur une conjecture, ou plutôt sur le sens général de la phrase. En tout

cas, le terme représenté, qui n'a jamais pu être un mot sémitique, semble être écrit en signes idéographiques. Peut-être se cacherait sous ce groupe le terme *raśab* רַסַב ou *ruśśub* רֻסַּב au paël.

Illika rininuśśu. Ce membre de phrase est obscur. *Rininuśśu* se rattache à un ensemble de formes grammaticales dont nous connaissons *irniti* (*M. H.* p. 34), *irninti* (Inscriptions de Sargon) dans la phrase :

Samas	*musaksid*	*irnitiya.*
Sol	qui me capere sinit	. . . . .

שַׁמַשׁ מֻשַׁכְשִׁד אִרְנִתִּי ׃

Irninti se trouve dans les inscriptions de Tiglatpileser I (col. VIII, l. 62). Mais, en dehors de la difficulté du lexique, il y a ici une complication grammaticale; car *illika* יִלְּכָא est construit avec le régime seul, sans *ana*, « vers, » ce qui serait nécessaire. Cela donnerait à penser que *rininuśśu* vient de *rininut* avec le suffixe de la 3ᵉ pers. *su* (*G. A.* § 71), comme *kidinnutśu*, *raninutśu* et d'autres. Si *rininutśu* pouvait être un féminin pluriel de *rininut*, *illika* serait la 3ᵉ pers. du même genre, et on aurait peut-être à transcrire le membre de phrase : *illika rininutśu*, *abiere curae ejus*. Le sens de *rininut* n'étant pas bien clair, il n'y aurait rien d'inadmissible dans un changement aussi radical dans la traduction.

Le texte porte ensuite :

Ispabara ana ṭurri gisli au idir napasti ina śupii an timiḳi yuṣallânni. « Ispabara me conjura, dans la pros-

tration et l'humiliation, de soutenir ses prétentions et de raffermir ses esprits. » Cette phrase, quoique contenant plusieurs mots nouveaux, n'a rien du tout d'obscur. Le verbe *yuṣallânni* יְצַלְּנִי est le paël de צלה, qui, en chaldaïque et en arabe, à la même voix, veut dire « prier, implorer. » C'est le mot connu dans les cultes judaïque et arabe et usité dans les prières de chaque jour. Le verbe צלה se trouve aussi à Bisoutoun, traduisant le perse *patiyâvahaiy*, « j'invoquai » (Bis. l. 22), et déjà Rawlinson (*Beh.* p. 73) y a reconnu la même racine (comp. *E. M.* t. II, p. 239, l. 16); *uṣṣallā* (de Bisoutoun) אֻצַּלָּא est l'iphtaal, *yuṣallā* יְצַלָּא le paël du verbe en question.

Ana ṭurri gisli est écrit à cette place *ṭur.*

An idir napasti. Dans *idir* אְדִר nous voyons l'infinitif de אדר, « fortifier. » *Napasti* נַפְשְׁתָא est l'état emphatique de *napsat* נַפְשַׁת.

Ina śupii an timiki. Ces deux mots nous paraissent, avec une très-grande probabilité, cacher le sens de « prostration et d'humiliation. » *Timiki*, que nous analyserons en premier lieu, provient de la racine עמק, « être profond, » qui se retrouve dans d'autres dérivés dans l'assyrien, p. ex. dans le mot fréquemment usité *nimik* נִעְמִק (*E. M.* t. II, p. 304).

Supii se retrouve dans l'Inscription de Londres (col. 1, l. 32), où nous voyons *śupiisu aṣbat*, en parlant de Mérodach. Nous avions traduit dubitativement ce passage : « j'ai pris la lisière de son habit; » mais nous croyons qu'il faut traduire par « prostra-

tionem (ante eum) feci. » D'ailleurs, nous trouvons, en arabe, un verbe qui correspond exactement à *śupii*, c'est شفع, « prier, intervenir auprès de quelqu'un. » Ce serait donc, en assyrien, ספע, et le mot en question se transcrirait סְפְעִי, pluriel de סְפֶע. (Comparez *Sennach. Pris.* col. v, l. 53.)

Irisanni sahri, « il me demandait l'alliance. » *Iris* יְאֶרֶשׁ provient de ארש, « demander, » et se trouve à Nakch-i-Roustam (l. 34) dans l'iphteal אֶאְתְרֶשׁ pour traduire le perse :

Aita Auramazdâm źadiyami
Id Oromazem rogo.

(Voir *E. M.* t. II, p. 190.)

La fin de la ligne 120 ne contient pas de difficultés, excepté le groupe [cunéiformes], qui a évidemment une signification géographique. La dernière partie, d'ailleurs, contient le mot *arba'* אַרְבַּע « quatre. » Nous avons, par hypothèse, admis le sens de « les quatre fleuves, » et nous y voyons une désignation de la Susiane, ce que le sens général rend assez plausible.

Riṣiisu est traduit toujours par « les auxiliaires, » de רצה, « vouloir plaire à quelqu'un. » Nous connaissons la phrase de Nabuchodonosor (*E. M.* t. II, p. 273) :

Riṣi tukultiya.
Accipe humiliationem meam.

רְצִי תְכֻלְתִי.

Le mot substantif se dit surtout des dieux, qui

sont les auxiliaires d'un monarque; par exemple *W. A. I.* pl. XXXV, n° 3, l. 15 :

Hulihhus rubhu nādu sa Aśur Samas
Belochus dominus augustus cui Assorus Sol,

Hu Marduk riṣuśu.
Ao, Merodachus, socii (ejus).

הואלְחֻשׁ רְבְהֻא נַהְדָא שַׁאסֻר שַׁמַשׁ
הוא מַרְדךְ רִצְתְסוּ ·

Malheureusement toute la partie des *Annales* qui traite de cette histoire des frères ennemis est extrêmement mutilée.

Nous transcrivons donc toute cette phrase ainsi :

אַשְׁפַּבָרָא אַן תְרִי גִשְׁלִי ואִדִר נַפַּשְׁתִא אִן סְפְעִי ותְעְמִקִי
יִצַלָנִי

Il n'y a pas de difficultés à enregistrer jusqu'à la fin de la ligne 121 et la ligne 122, qui exposent la guerre de Chaldée. Cette campagne nous est transmise par plusieurs textes en partie très-développés, qui traitent plus ou moins explicitement certaines parties de cet épisode historique. C'est surtout le texte des *Annales* qui expose, d'une manière très-intéressante, toutes les marches et contre-marches, et qui entre même, pour quelques parties, dans des détails d'une très-grande importance, et qu'on n'est pas habitué ordinairement à trouver dans les inscriptions assyriennes.

BB. — GUERRE CONTRE MÉRODACHBALADAN, ROI DE BABYLONE (709).

Mérodachbaladan, *Mardukhabaliddin* מְרֹדַךְ־הַבַּלְ־יִדְן, fils de Iakin, fut vaincu par Sargon dans sa douzième campagne et dans la douzième année du roi assyrien. M. Place trouva à Khorsabad plusieurs tessères, toutes datées de la onzième année, le onzième mois de Mérodachbaladan, et probablement ces antiquités avaient été composées par le vainqueur ninivite, lors de la prise de Babylone, quand Sargon mit sur sa tête la couronne de Nabonassar. (Voyez *Rapport à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique*, p. 48.)

Nous n'entrerons pas ici dans une longue exposition des faits historiques, notre but principal étant de justifier la justesse de notre traduction. Nous nous adressons donc immédiatement au texte; celui-ci est complétement obscur dans le commencement, que nous n'avons pas même tenté d'interpréter, comme les mots *zibirti ḥirišti in limni*. En effet, jusqu'ici, tous les éléments qui pourraient servir à leur interprétation nous font défaut.

Au milieu de la ligne 122 se trouve la phrase : *ana marrati gubus idī ittakil* « il se fia à la mer *et* à *gubus idī*. » Le *et* est autorisé par le fragment rapporté de Khorsabad, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Il s'y trouve *au* entre *marrati* et *gubus idī*.

Les deux mots *gubus idī* étant ainsi associés à la mer, on pourrait à peu près voir à quel ordre d'idées

ils appartiennent, sans que pour cela il nous soit permis de voir autre chose dans *gubus* גֻּבֶשׁ qu'un substantif à l'état simple gouvernant le pluriel *idī*.

Nous ne savons de גֻּבֶשׁ que sa provenance de la racine גבשׁ, dont sont dérivés plusieurs mots, par exemple, גַּבְשֻׁתָא, etc.

Ligne 123. *Ḫumbanigas śar Elamti sū ana riṣūti iṣmur,* «il avait embauché à son secours Houmbanigas, roi d'Élam.» L'accusatif précède, comme il arrive souvent en assyrien.

La lecture *iṣmur* יִצְמֹר nous semble préférable à la lecture *iṣḫar* que nous avons proposée dans la transcription. La raison de notre changement repose surtout sur l'existence certaine de la racine צמר avec la signification connue de l'arabe «penser.» Nous le connaissons par la phrase de Nabuchodonosor (*I. L.* col. 1, l. 12):

Sa ana zinnāti
Qui ad restaurandas

harami au ṣarḫi
pyramidem et turrem

yumi samti iṣmuru.
dies vitæ cogitavit.

שַׁאַן זִנָּת הַרְמָא וּצַרְחָא
יָמֵי שַׁמְתָא יִצְמֹר ·

Le mot *iṣmur* ne rendrait pas dans la ligne 123 exactement la même notion que dans le texte babylonien; car dans notre passage la signification se-

rait plutôt « exciter, *compellare*, » à moins qu'on ne veuille voir dans ce mot l'éthiopien ፀመረ, « joindre, » et traduire : « il s'adjoignit comme auxiliaire Houmbanigas, roi d'Élam. »

On connaît des mots dérivés de צמר, qui rappellent l'arabe ضمر ; tel est *ṣummirat*, « la pensée, le souhait, » צְמִּרַת, que nous lisons dans un petit texte de Sardanapale V (VI), publié *W. A. I.* pl. VIII, n° 1, l. 2, 3 :

	sa	*in*	*kibit*	*iluhi*	*rabuti*	*iksudu*	*ṣummirat*
(rex)	qui	cum	essedorum		magnorum	attingit	exoptata

libbisu.
cordis sui.

שַׁאַן כִּבַת אִלְהִי רַבְתא יִכְשָׁד צְמִּרַת לִבְשׁוּ׃

La phrase suivante se trouve un peu modifiée dans le texte des *Annales*, qui nous donnent plusieurs éclaircissements curieux; car avant le mot *gimir* elles insèrent (voir *B.* pl. CXIV, l. 3) :

... *iṣmur va nisi Ru'ḥa, nisi Ḥindaru nisi Iatburu nisi Puḳudu*, et elles continuent :

Gimir nisi Śuti nisi ṣabi GABBIR ittiya usamkir.

On voit donc par là que les *Śuti*, que nous interprétons par des *Suti* « chasseurs, ou nomades, » sont spécifiés ici comme les tribus de Rouḥa, de Hindara, de Iatbour et de Poukoud.

D'autre part, le mot *uspalkit* est remplacé dans le passage parallèle par le mot *yusamkir*, 1re pers. du shaphel, de מכר ; יְשַׁמְכִּר veut dire « il circonvient frauduleusement; » en arabe مكر signifie « fraude. »

Les Suti semblent être les habitants de la basse Chaldée; mais nous ne pouvons nous rendre compte encore de ce mot.

Ikṣura taḥaza urid ou *innisravva.* Voici deux verbes synonymes substitués l'un à l'autre. *Urid* est le kal de ארד et se transcrit par יָרַד; *innisravva* יִנִּישְׁרָאוּ est une forme du niphal, de אשר « diriger; » יִנִּישַׁר a donc le sens de « il a été dirigé, il s'est dirigé. » Le redoublement de נ n'a rien d'insolite dans ce cas, quoique ordinairement la consonne caractéristique soit préfixée tout simplement (*G. A.* § 180).

La phrase qui suit est obscure, et nous craignons qu'il ne faille modifier quelque peu la traduction que nous avons proposée dans l'édition du texte assyrien.

Ana Sumiri an Akkadi 12 sanāt...... kīla libbi ilahi Babila ir Bil sakil ilahi...... ispur.

« Il envoya le..... aux Sumirs et aux Accads pendant 12 ans, contrairement à la volonté des dieux de Babylone, la ville de Bel qui régit les dieux. »

Nous avions pris le signe pour la copule, et nous y étions d'autant plus autorisés que le groupe précédent semblait être un verbe, expliqué par les lettres (B. pl. CXIV). Mais, dans cette hypothèse, le mot *ispur* יִשְׁפֻּר, qui certainement veut dire « envoyer, » manque de régime; il faut donc voir ce régime indispensable dans le groupe , qui évidemment indique un objet exprimant sa révolte et son usurpa-

tion. Le complexe [cuneiform] est tout simplement un équivalent idéographique rendant la même notion. Ce groupe pourrait être le mot *zirāti* dont nous avons entretenu nos lecteurs à la ligne 92, ou du moins quelque chose d'équivalent.

12 *sanāt* [cuneiform]. Le monogramme *AN. NA.* après « années » se trouve encore ailleurs, par exemple dans le texte de Bavian[1]; mais notre imparfaite connaissance de la mythologie assyrienne nous laisse ici sans guide. *AN. NA.* est le nom d'un dieu qui désigne probablement encore la planète de Jupiter; le même idéogramme est l'expression de l'étain, comme nous le verrons plus bas.

En tout cas la désignation chronologique est sûre, il y est question de douze ans solaires; et en effet, Mérodachbaladan, d'après le Canon de Ptolémée, a régné de 721 à 709 av. J. C.

Il se peut que cet idéogramme, ajouté à celui donné, servait à désigner une année pleine.

[cuneiform] est expliqué par *sanāt* שְׁנַת, K. 46.

Ki la libbi « à contre-cœur, » c'est-à-dire « contre la volonté. »

Sargon parle ici des dieux de Babylone dont il est le vicaire, et nomme la ville « cité de Bel-Dagon, qui pèse les dieux. » Le signe [cuneiform] *lal* est expliqué (K. 110 et ailleurs) par *sakalu* שקל, et le caractère

[1] Dans cette inscription de Sennachérib, qui malheureusement n'est pas encore publiée, le même idéogramme se trouve après le chiffre 418, intervalle écoulé entre le sac de Ninive par Tiglatpileser et la prise de Babylone par Sennachérib.

retrace encore son ancienne origine hiéroglyphique. (*E. M.* t. II, p. 68; *M. H.* p. 72 et 77.)

Ce passage est expliqué par le passage parallèle de l'inscription des Taureaux (Comparez Botta, pl. XLI, l. 41):

Sakin	*tapdi*	*Marduk-habal-iddin*	*śar*	*Kaldi*
Imponens	pœnam	Merodachbaladani	regi	Chaldææ

aibu,	*limnu*	*sa*	*kī la*	*libbi*	*ilahi*	*śarrut*
inimico,	hosti	qui	contra	voluntatem	deorum	regnum

Babilu	*ibusu*	*va*	*taksudu*	*rabutu*	*kaśśu.*
Babylonis	tenuerat	et	attigit (eum)	magnitudo	manus sui.

שַׂכִן תַּפְדִי מַרְדֻךְ־הַבַל־יִדִּן סַר כַּלְדִי

אַיְבֶא לִמְנָא שַׁכִי לָא לִבּא אִלְהִי סַרּוּת בַּבִלוּ

יִעְבֶשׁ וַתַּכְשֶׁד רַבּוּת קַתְסוּ ·

Nous transcrivons donc :

אַן שְׁמִרִי וּאַכַּדִי יִבּ׳ שַׁנַת...... כִּי לָא לִבִּי אִלְהִי בַּבִלוּ עַר בְּעֵל

שַׂקִל אַלְהִי...... יִשְׁפְּרִי·

Ina kibit Aśur abu ilahi bilu rabu nadi, Marduk ustisira ṣindiya, « j'ai soutenu mon courage à l'aide d'Assour, père des dieux, le maître sublime et auguste, Mérodach. »

La traduction a *in honore* pour rendre *ina kibit;* nous croyons maintenant qu'il faut toujours interpréter la phrase assyrienne par « à l'aide. » Le mot assyrien semble complétement distinct de כבד; les textes, en effet, ne permettent pas de supposer un *d* comme dernière lettre radicale.

Ustisir est la 1re pers. de l'istaphal de אשר « diriger ; » nous le trouvons souvent comme verbe régissant le terme *ṣindiya* avec le suffixe de la 1re pers. On a *ṣindisu* avec le suffixe de la 3e pers. Le terme est déjà expliqué dans l'*Expédition de Mésopotamie* (t. II, p. 337) ; il se trouve dans une des inscriptions du Harem, avec l'impératif *sutisur*. Le mot צִמְדִי provient de צמד, dont un dérivé est צִמְדָן « Hercule Sandan, » et la phrase se transcrit אֶשְׁתִישַׁר צִמְדִי.

Akṣura usmani, déjà expliqué. On se rappellera que le mot *usman* se trouve comme explication d'un bas-relief, et qu'il doit signifier « camp » ou « bataille rangée. »

Ligne 125. *Ana Kaldi nakiri akṣu alaku akbi*, « je décrétai la marche contre les Chaldéens rebelles et impies. »

Alaku akbi se transcrit הַלַכָא אַקְבִי ; l'interprétation ne souffre pas de difficulté. Le mot קבה, connu par les inscriptions trilingues, dans le sens de décréter, se trouve souvent dans cette acception (par exemple Tigl. I, pl. VI, l. 27) :

Durasu	*raba*	*au*	*aśayatisu*	*sa agamri*	*ana napali*
Castellum ejus	magnum	et	vallos ejus	....	destruere

akbasu.
jussi eum.

דוּרַשׁוּ רַבָא וְאַסַיָתִשׁוּ
שַׁאַגַמְרִי אַן נַפָלָא אַקְבַשׁוּ ·

L'idéogramme est toujours remplacé par *nakiri* « les reniants, les rebelles. » (Comparez As-

sarhaddon, col. II, l. 22.) *Akṣi* est le pluriel de *akṣu*, se trouve au lieu cité et doit se transcrire עֲקְצִי, appartenant à la racine sémitique עקץ « tordre. » Le verbe عَقَصَ, en arabe, veut dire « tordre, » et عَقِصَ « avoir un mauvais caractère. »

Sargon continue :

Au sū Marduk-habal-iddin alak karriya ismi va ḫaramtu ramnisu imkutśu. « Et ce Mérodachbaladan entendit l'approche de mon expédition, et la lâcheté de ses soldats le terrifiait. »

C'est à cette dernière explication que nous nous arrêtons. Le mot est remplacé dans le fragment de Ninive par , *ḫa-ram-tu.* Quant au dernier mot, on trouve dans quelques passages parallèles *im-ku-śu* (*B.* pl. CXXVIII, l. 17), le choix du *ku* pour remplacer montre que l'on peut seulement employer ici la valeur de *kut; imkuśu* est une forme analogue à *labnaśu*, cité *G. A.* § 71.

Le mot *ḫaramtu* חַרְמְתָא, de חַרְמַת, veut dire toute chose non avouable, honteuse, donc « peur, lâcheté. »

Le terme *imkutśu* se transcrit יִמְקְתְסוּ, et provient de מקת dont nous connaissons les formes du shaphel אֲשְׁמְקִת « j'anéantis, » שְׁמְקִת, l'infinitif, « l'anéantissement. » Le kal semble avoir souvent la signification de « fuir, avoir peur. » En arabe, la même racine veut dire « haïr. »

Va ultu kirib Babilu ana ir Ikbibel kima śudinni iṣṣur

ipparis musis, « et il se retira, en fuyant de Babylone, en cédant, vers Ikbibel, comme des petits oiseaux. »

Le nom de la ville d'Ikbibel ne se trouve qu'ici; c'était sans doute une localité de Chaldée.

Nous avons en forme nouvelle encore יִפָּרֵשׁ, niphal de פרש; le passage du Prisme de Sennachérib (col. I, l. 18) donne le pluriel *ipparsu* יִפָּרְשׁוּ, aussi le mot *śudinni iṣṣur* que nous expliquons par « les petits d'oiseaux. »

Le mot est difficile, et l'obscurité qui l'enveloppe est encore augmentée par la manière dont Sardanapale III écrit, deux siècles auparavant, le mot qui évidemment est identique; il y a *u-di-ni*

dans la phrase dont nous avons déjà cité le commencement (*W. A. I.* pl. XVIII, l. 49) :

Kima ḳinni udini iṣṣur in kirib
Sicut nidos pullorum (?) avium in medio

sadi dunnatśunu iskunu.
montium habitaculum fecerant.

כְּמָא קִנֵּי סַמְדְנִי? עִצֻּר אִן קִרֵב
שַׁדִי דַנָּתְסֻן יִשְׁכְנוּ

Si a réellement la valeur de *śim*, comme une variante[1] pourrait le faire supposer, il y aurait

[1] Cette variante est celle qui écrit le nom de la ville de Kisis, capitale de Belsaroussour, *Kisiśu* ou *Kisiśiv*; mais cet exemple ne prouve rien.

alors une connexion entre ces deux lettres et , *śim* et *śam;* nous devrions donc lire *śimdinni* סִמְדִנִי ou סַמְדְנִי.

Ce terme prouve d'une manière péremptoire que l'assyrien doit être, avant tout, expliqué par les inscriptions elles-mêmes.

Musis מְשִׁשׁ, qui reste encore à interpréter, est simplement l'adverbe de מושׁ « céder. »

Nous transcrivons :

אֶלְתָא קְרַב בַּבְלוֹ אַן עִר יְקִבִיבְעַל כְּמָא סִמְדִנִי עֲצַר יְפַרֵשׁ מְשִׁשׁ·

Ligne 126. *Irāni su asputi au ilahi asib libbisu kī istin yupaḫḫir.* « Il distribua, un à un, à ses chefs, les villes des oracles et les dieux qui y demeurent. » La Chaldée contenait beaucoup de villes sacrées, des villes de divination.

Asputi est un pluriel masculin de *asap* אשף (racine connue de l'hébreu), ou la forme abstraite en *ut*, et dans ce cas *asputi* est identique à *assaputi* אַשָּׁפוּתָא, qui a donné le nom au *bet-assaput* « la maison des oracles, l'emplacement le plus sacré de la pyramide. » (Voy. *E. M.* t. II, p. 271.)

Mérodachbaladan se retire vers le castel de Iakin, où il se fortifie. Cette ville s'appelle *Dur-Iakin*, ou *Ḥiṣir-Iakin*, ou *Karaḫ-Iakin*, selon la valeur qu'on veut attacher au signe . (*E. M.* t. II, p. 265, 331; t. I, p. 257; *R. Beh.* p. 68; *M. H.* p. 60.)

Le mot *yusirib* יְשִׁירִב veut dire « assembler, » c'est

le shaphel de ירב « être nombreux ; » la signification première est donc « faire nombreux. » *Yudannin* יְדַנִּן est le paël de דנן que nous connaissons déjà par différents passages, par ex. par la ligne 66. Nous citons un passage instructif de Sennachérib (Prisme, col. III, l. 29) :

Nisi urbi au nisi sabísu pakidi
Speculatoribus et hominibus inspicientibus
sa ana dunnun Urśalimmu ír śarrutisu
quos ad defendenda Hierosolyma, urbem regni sui,
yuśiribu va irsu batlâti.
coegerat, dedit demissionem.

נְשֵׁי אֻרְבָא נְשֵׁי צַבְאִישׁוּ פַּקִדִי
שַׁאַן דֻּנַּן אוּרְסַלְמָא עִר סַרוּתִשׁוּ
יְשִׁירִב וּ יִרְשׁוּ בַּטְלָתָא

Dans cette phrase *yudannina karḥisu* יְדַנִּן כַּרְחִישׁוּ, le mot *karaḥ* est écrit en toutes lettres. Ce mot כרח est désigné par les Arabes comme un mot babylonien, et en effet le Dictionnaire de Yakout contient beaucoup de titres avec le premier élément *karaḥ*[1]. *Korḥ* est encore le dénominatif de Suse, *karḥ* d'une partie de Babylone, et il a de plus donné le nom à la Mésène et la Characène.

Dans la phrase suivante, *iktiravva* est le seul mot nouveau. Nous l'interprétons par יִקְתְּרָאוּ « il convoqua, » iphtéal de קרא. Cette idée est amplifiée par

[1] Comparez aussi Reinaud.

les mots *ana kirbisu yutir* אַן קִרְבִשׁוּ יֻתִר «il tira vers lui-même.»

Puis vient *yusaśriḥa taḥaṣi* «il se prépara au combat» יֻשַׂסְרִח תַחַצא. Tiglatpileser I (col. I, l. 14) nomme Istar *muśarriḥat ḳablāti* «qui prépare au combat.»

CC. — PRÉPARATIFS DE MÉRODACHBALADAN POUR SE DÉFENDRE.

La fin de la ligne 127 et les lignes 128 à 131 sont assez difficiles à expliquer, parce qu'elles fournissent la description des préparatifs de Mérodachbaladan pour inonder sa capitale; elles renferment ensuite le récit par trop succinct des efforts faits par Sargon pour neutraliser les moyens de défense de son ennemi, et elles terminent par la victoire des Assyriens.

Asla ta a an lapan karaḥ rabi yuniśśi «il fit le calcul agronomique du terrain devant le mur.» Tel est au moins le sens possible de ce membre de phrase. יֻנַסִּי est le paël de נסה «tenter.» L'idéogramme *ta-a-an* ou *a-an* se trouve toujours quand il y a une évaluation, tant soit peu exacte, à faire; mais nous ne connaissons pas la prononciation de ce mot.

Il se peut que dans ce cas le *ta* soit idéographique et se lise, comme souvent, devant d'autres prépositions *ultu*, par exemple *ulta kirib*, *ulta lib*, au lieu de *kirib lib*. Dans ce cas *a-an* serait à lui seul une préposition.

Ainsi on lit dans les textes de Sargon (Baril, l. 35):

Sa 350 a-an malki labiruti sa illamûa biluti
Quum 350 circa reges anteriores qui ante me regnum

Assur ibusu.
Assyriæ tenuerint.

שַׁ שְׁנ מַלְכִי לַאְבְרָתָא שַׁעִלַמוּא בִעְלוּת אֲשֶׁר יְעָבְשׁוּ

Après ces lignes, suit un calcul géodésique que nous ne pouvons pas encore apprécier :

200 U rapasti ḥariṣi iskun 1 barsa yusabniva. « Il fit des fosses (ou des fossés) de 200 U, et les fit bâtir à 1 *barsa* de longueur (ou plutôt de profondeur. »

Le mot *ḥariṣi*, que la traduction latine traduit par « foveam, » est mieux rendu par le pluriel « foveas. » Le mot est חָרִץ « incision. » C'est peut-être un de ces bassins dont l'histoire babylonienne nous fait connaître plusieurs exemples.

Ces fossés avaient chacun 200 U d'étendue, et 1 *barsa* de profondeur; un *barsa*, ainsi le prouve un passage des Barils, avait 3 cannes ou *ḳani*[1]. (Comparez Barils, l. 55, avec les passages des Taureaux.) Un *ḳana* étant six coudées à $0^m525 = 3^m15$, 1 *barsa* est donc $= 9^m45$.

Quant au signe complexe [2], il se trouve ailleurs; mais nous ne pouvons pas l'expliquer avec certitude. On rencontre, dans les textes,

[1] Queipo, *Essai sur les systèmes métriques des anciens peuples*, t. I, p. 268 et suiv.

[2] Voyez, pour le terme *U, E. M.* t. II, p. 59.

un grand nombre de mesures toutes exprimées par des idéogrammes commençant par U.

La forme *yusabni* יְשַׁבְנִי est le shaphel de בנה.

Iksuda mi nakbi; putuḳta ultu kirib Puratti iptuḳa, yusardā tamirtus. yuśalluv ir asar nakrātisu mi yumalli va yabattiḳa titurri.

Nous traduisons ce passage ainsi :

« Lès eaux des canaux s'y réunirent; et il fit une communication avec l'Euphrate, et divisa en canaux le cours du fleuve. Ensuite il fit une digue autour de la ville, le théâtre de sa rébellion, étendit l'eau et coupa les conduits, » pour que l'eau ne pût s'écouler dans l'Euphrate.

Les mots, en général, sont assez clairs. Le terme נַקְבִי vient de נקב « perforer, » ainsi *putuḳta* פִּתְקְתָא « dérive, » vient de la racine פתק, dont nous connaissons יִפְתֹּק, et qui veut dire également « trouer. » Nous rencontrons, entre autres, le participe de ce verbe פָּתֵק « perforateur, » nom du dieu Nisroch-Salman. (*E. M.* t. II, p. 840.) Un texte (*B.* pl. III, l. 5) porte fautivement *iptavḳa*. Voyez ce que nous avons dit au sujet de *suatavnu* pour *suatunu*.

Les mots *yusardā tamirtus* sont les moins clairs du passage. Nous voyons dans *tamirtus* une dérivation appartenant à מרר « aller, » et nous expliquons par « son cours. » Quant à *yusardā*, c'est le shaphel de la racine, comme רדה « étendre, » ce qui, dans cette occurrence, veut dire « diviser les eaux du fleuve en différentes branches. »

Yuśalluv ir asar nakrātisu. Les trois derniers termes,

עִר אֲשֶׁר נַבְרָתְשׁוּ « la ville, endroit de sa révolte, » sont faciles à interpréter. Dans un passage parallèle (*B.* pl. III, l. 5), on les trouve remplacés par *ir asar mithuṣi*, מִתְחַצָּא. Il y a le féminin abstrait en *at*, qui est plus rare que celui en *ût*, et qui, au surplus, est mis au pluriel.

Le mot מִתְחַצָּא provient de מחץ, et est l'infinitif de l'ipthaal (*G. A.* § 127); le participe de la même voix est le mot connu מְמַתְּחִץ. La phrase substituée signifie donc « la ville, le théâtre du combat. » Mais peut-être *mithuṣ* a-t-il aussi le sens de « rébellion. »

Yuśalluv יְסַלְּא provient du verbe סלא, au paël identique à l'hébreu סלל. Le mot biblique סללה veut dire une « digue, levée de terre, terrasse faite en dehors de la ville, » ordinairement par les assiégeants, ou par ceux qui devaient être assiégés. Ainsi nous trouvons le mot dans le prophète Jérémie (vi, 6, xxxii, 24). L'auteur sacré dit, par exemple, הסללות באו העיר « les retranchements (de l'assiégeant) touchent à la ville. »

Yubattiḳa יְבַתִּק, paël de בתק, veut dire « couper, » et est employé avec cette acception dans le passage de Sardanapale III cité plus haut, et où il rend compte des mutilations auxquelles il avait soumis ses malheureux ennemis.

Mi yumalli va yubattiḳa titurri. « Il les remplit d'eau, et coupa les conduits (ou isola les bassins). » Les mots *mi yumalli* מֵי יְמַלְּא sont faciles; quant à *yubattiḳa titurri*, la difficulté réside plutôt dans l'in-

telligence matérielle des faits hydrographiques que dans l'étymologie des termes.

Titurri, au contraire, est assez embarrassant. Nous nous sommes déjà occupés de ce terme, qui a dû être fréquemment employé en Chaldée (*E. M.* t. II, p. 291). Nous l'avons expliqué ou par « receptaculum, » ou par « conductus. » La racine est תור « marcher, » et תתר, état emphatique תִּתְּרָא, est régulièrement formé de cette racine. Au lieu de dire « abscidit conductus, » on peut donc supposer, comme sens de la phrase, « separavit receptaculum. » Le sens, du reste, revient au même. Mérodachbaladan, après avoir inondé tous les abords de sa capitale, coupa toutes les communications avec l'Euphrate, pour conserver les contrées à l'état de lac.

Nous aurions pu nous faire une idée plus juste encore des tentatives de défense du monarque chaldéen, si nous connaissions la position géographique que Dour-Iakin occupait jadis en Mésopotamie.

Ligne 129. *Sū adi riṣisu ṣabi taḥaṣisu ina birit nahari kima iṣṣur tusmī zirkut śarratisu iskun.*

Nous traduisons : « Lui et ses auxiliaires firent élever et brandir hautement, comme un oiseau (agite ses ailes), les insignes de sa royauté sur le bord du fleuve. »

La fin seule du passage mérite une exposition plus détaillée. Il faut construire : *iskun* « il fit » *tusmī* « l'élévation » *zirkut* « des insignes » *śarratisu* « de sa royauté, » *kima issur* « comme un oiseau, » *ina birit* « sur les bords » *nahari* « des fleuves. »

Le sens de *zirkut* זִרְכַת, qui n'est pas fourni par les dictionnaires des langues connues, se donne néanmoins par la suite, où les *zirkut* sont énumérés comme étant le trône, le char, le sceptre et autres insignes de la royauté.

On pourrait aussi transcrire זִרְקַת, mais encore cette transcription ne nous mettrait pas sur la voie d'une autre étymologie. Il existe un autre mot assyrien *zirḳi* qui, comme l'arabe ذرق, auquel il répond lettre par lettre, peut avoir la signification d'« herbe. » Comparez Tigl. I, col. vi, l. 6 :

ḳaḳḳadisunu
vertices eorum

kima *zirḳi* *unikiś.*
sicut gramina(?) abscidi.

קַקְדִישֻׁן
כְמָא זִרְקִי אֻנַכִס.

Le mot *tusmī* est encore moins clair. A ce passage, on lit, dans quelques exemplaires, , dans d'autres (par exemple *B.* pl. CXI, lig. 8), . Puisque , comme véritable polyphone, a en dehors la valeur principale *ku*, encore celles de *dur*, *ḫun*, *tus*, et en dehors de *ur*, aussi subsidiairement celles de *lik*, *liś*, *taś*, *saś*, la permutation de et de nous impose d'attacher à ces deux signes, dans ce cas-ci, les valeurs de *tus* et de *tas*. La signification d'« élévation, » de « brandissement, »

attachée à la racine שמה, que nous adoptons, peut bien se concilier avec le sens général du texte, quoique nous devions avouer que ce terme *tusmī*, transcrit תַּשְׁמִי, cache peut-être une idée concrète qu'il ne nous est pas encore donné de dévoiler.

Le membre de phrase *ina birit nahari* est assez clair. Nous ne croyons pas que le terme *birit* ait quelque connexion avec le mot *biritu*, dans la phrase *biritu AN. BAR.* que nous avons analysée plus haut. Le mot pourrait se transcrire בְּאֵרַת et se rattacher à la racine באר, d'où proviennent les mots connus et signifiant « citerne, puits, » et autres. Le mot *biiri* est employé avec l'acception de bord aussi dans l'Inscription de Londres (col. VIII, l. 52). Voir *E. M.* t. II, p. 322.

Kima iṣṣur se rapporte, comme à l'ordinaire, à ce qui suit : *ikṣura usmansu*, et il a été déjà expliqué.

DD. — DÉFAITE DU ROI DE BABYLONE.

L'auteur passe à l'attaque de ses troupes. Les *Annales* (*B*. pl. III, l. 10) commencent par : « Avec l'aide d'Assur, du soleil et de Mérodach. »

Muntaḥṣiya ili naharisu aranis usapris, « je fis mes soldats s'étendre tout le long des canaux. »

Muntaḥṣiya se transcrit מְמְתַחְצִיִ, et est formé par le suffixe de la 1re personne.

L'adverbe *aranis* est obscur; mais ce manque d'interprétation ne gêne aucunement l'explication

du reste, qui est clair. Les *Annales* ont, au lieu *d'aranis*, le mot *ithunis*, ou adverbe d'une forme פִּתְעֵל. Nous le faisons dériver de la racine אחן, أحن « être courroucé; » de sorte que אִתְחָנִשׁ veut dire « avec la volonté de combattre. » *Usapris* אֻשַׁפְּרִשׁ est le shaphel du verbe פרש dont nous avons déjà analysé le niphal.

Iskunu hapiktasunu « ils fuirent; » cette phrase a déjà été expliquée.

Mi naharisu ina pagri ķuradisu işrubu nabaśis. « Ils (mes guerriers) couvrirent les eaux de ses canaux des cadavres des guerriers ennemis, comme de feuillage mort. »

Cette version s'écarte considérablement de celle que nous avions proposée dans la traduction interlinéaire.

Cette phrase, y compris la comparaison, se trouve souvent exprimée dans les inscriptions assyriennes, à partir de Tiglatpileser I (col. IV, l. 20) :

Pagri	*ķuradisunu*	*Ḥiriḥa*
Cadaveribus	militum eorum terram	Hirih

kima	*nabaśi*	*aşrub.*
sicut	foliis	stravi (operui).

פַּגְרִי קְרָדִישָׁן חִרִח

כְּמָא נַבַּסִי אַצְרֻב

Sardanapale III (*W. A. I.* pl. XVIII, l. 53) dit en employant la forme *napaś* :

Pagrisunu kima napaśi sadu lu aṣrub.
Cadaveribus eorum sicut foliis montem vero stravi.

פגרישן כמא נפסי שדו לו אצרב

Dans notre passage la construction est un peu différente, et cette différence nous a fait commettre une faute de construction dans le texte; nous avons cru que, dans notre passage, *iṣrubu* se rapportait aux eaux, quoique dans les autres *aṣrub* eût certainement pour sujet le vainqueur. Nous croyons maintenant que *iṣrubu* a pour sujet « les soldats de Sargon; » donc c'est en somme le sujet qui se retrouve dans les textes plus anciens que nous avons cités. Quant au sens du mot *ṣarab*, il est probablement celui de צרב (peut-être l'arabe ضرب) « jeter en courant, disperser. »

La préposition *ina*, comme l'hébreu ב, indique souvent l'instrument.

Les passages cités nous démontrent que *nabaśis* est mis pour *kima nabaśi*, « comme de » *nabaśi*. Le mot est un terme spécifiquement assyrien, et la langue des Sardanapale disait ou *napaś* ou *nabaś*, נפס ou נבס. Il serait assez malaisé de retrouver ce mot dans les dictionnaires des autres langues sémitiques, à moins d'y reconnaître le chaldaïque נפס « laine, » ce qui ne conviendrait pas, nous le croyons, au sens de nos passages.

Nous avions proposé, très-dubitativement, l'acception de l'idée de « tronc d'arbres, » parce que dans le Baril de Sargon cette idée paraissait égale-

ment pouvoir s'appliquer. Nous savons que le vainqueur de Samarie fit écorcher vif le malheureux Iaoubid de Hamath. Le monument cité s'exprime là-dessus dans les termes suivants (l. 25) :

Naśih	*timin*	*mat Amatti*	*sa*	*masak Ilūbidi*
Evellens	radicis	Amath	qui	cutem Ilubid

ḥamma'i iṣrubu	*nabaśis.*
. . . .	. . . .

Néanmoins cette acception ne ressort pas de ce passage avec une évidence complète. On pourrait y voir du feuillage mort, et traduire : « qui jeta la peau de Iaoubid . . . comme du feuillage mort. »

Le mot *pagri* s'écrit, comme ailleurs, [cuneiform]. (Voir *W. A. I.*)

Voici la transcription de la phrase :

מִי נַהַרִישׁוּ אִן פַּגְרִי קַרְדִישׁוּ יִצְרְבוּ נַבַּסִשׁ

En tout cas la traduction donnée par nous n'est proposée qu'à titre d'hypothèse.

Les mots suivants n'ayant pas été traduits dans la traduction interlinéaire, nous ne nous occupons pas davantage d'eux dans ce commentaire.

Dans la ligne 131 se trouvent les mots *aṣlis unakkiś* אַצְלִשׁ אֻנַכִּס « je retire avec la racine. » אַצְלִשׁ est l'adverbe de אצל « racine. » *Unakkiś* est le paël de נכס « eruere, couper, » au kal *akkiśa* אַכִּס dans la formule אַכִּס קַקְּדִסוּ « diminui verticem ejus. » (Assarhaddon Prisme, col. 1, l. 18, 46.)

Va imat mūti aṣluḥa, « et je les remplis de la terreur de la mort. »

Imat mūti אֵימַת מוּתא « la terreur de la mort, » rappelle les mots hébreux אימה et מות. *Aṣluḥa* אַצְלַח de צלח, « venir, » plus tard, « prospérer. » Ici le mot a tout simplement l'idée transitive du syriaque ܨܠܚ.

La fin de la ligne 131 est remplie par l'énumération des insignes, dont quelques-uns sont inconnus, mais dont d'autres, tels que le sceptre, le trône, ont été souvent expliqués.

est de cet ordre.

Nimatti est peut-être un parasol.

Les *karzilli* d'or sont assez difficiles à déterminer. Dans le Talmud קרזל (Sabb. 81, 1) veut dire « diminuer, broyer; » cette racine ne nous apporte aucun éclaircissement. Ce sont peut-être de ces décorations que les rois d'Assyrie portaient au cou. On pourrait encore lire קַרְצְלֵי, mais le sens n'en recevrait aucune nouvelle indication. Le terme, dans sa signification spéciale, est essentiellement assyrien.

Tikni tiksu, peut-être le dernier mot doit-il se lire *milammi*, et se traduit-il par « grand. »

Kirib KI.MAŚ su izib קרב ··· שׁוּ יַעְזֹב, « il laissa dans sa tente. » L'idéogramme complexe semble réellement signifier « tente, » dans ce cas, le terme assyrien est *zaran*, comme nous le savons par un bas-relief de Ninive, où à côté d'une tente on trouve le mot *zaran*.

L'idéogramme admet encore la signification de

« bagage, » en assyrien *karas;* ce serait donc : « il laissa donc son bagage. »

Kima surani diḫi karaḫsu iṣbat, « et il refit son castel, » comme si ç'avaient été des murs détruits.

Le mot *diḫi* a été analysé plusieurs fois dans les ouvrages anciens (comparez *E. M.* t. II, p. 321). La racine hébraïque est דחה, et la phrase se transcrit :

כְּמָא שׁוּרָנָא דְחִי כַּרְחְשׁוּ יִצְבַת

Nous prenons דְחִי comme un infinitif, et nous traduisons : « les murs de la destruction. »

Les termes *iraba mami* sont encore obscurs pour nous.

Tous les mots suivants ont été expliqués jusqu'à la ligne 134. *Karḫisu zakruti abbul aggur*, « j'ai détruit, dévasté ses anciens forts. »

כַּרְחִישׁוּ זַכְרָתָא. Nous voyons donc *zakruti*, sûrement un pluriel d'adjectif, appartenant à la racine זכר « se souvenir, » à moins que cette même expression assyrienne ne rende ici encore une autre racine, telle que צקר, ou זקר. Les savants anglais ont cru voir dans ce mot la signification de fortifié.

Timinsu aśśaha kima tal abubi usisib. « J'ai arraché la pierre de fondation, et je l'ai changée en un monceau de ruines. »

Le mot *timin* se trouve remplacé par l'idéogramme [cunéiformes] dans le texte des Taureaux, que nous citerons tout à l'heure. Le mot se lirait phonétiquement *sur-us*, et *surus* donnerait là un excellent sens, celui de « racine. » Seulement, si c'était le mot sé-

mitique שרש « racine, » nous devrions trouver le mot assyrien écrit *su-ru us*. Mais, s'il y a une connexité quelconque entre ces termes, l'orthographe assyrienne donnerait en même temps l'étymologie de cette formation assez étrange de la langue hébraïque, et cette exception apparente confirmerait la règle. Il se pourrait que l'assyrien *surus* et l'hébreu שֹׁרֶשׁ ne fussent que des formes du shaphel du verbe ראש « commencer, » précisément comme nous trouvons dans la langue de la Bible même la formation analogue de שלהבת.

Le mot *timin* a été analysé déjà, *E. A.* p. 87; nous le traduisons par « pierre de fondation, » plutôt que par « pierre angulaire. »

Nous avons déjà expliqué le mot *aśśuḥa* אַסַּח, 1re pers. kal de נסח, qui est le mot propre employé avec *timin*.

Tul abubi תֵּל אַבֻבִי. Nous connaissons la locution fréquente *abubanis iśpuna* « il les dévasta à en faire des ruines. »

Toute la campagne contre Mérodachbaladan est rendue ainsi par l'Inscription des Taureaux, en continuation du texte que nous avons déjà cité :

Naśiḥ surùs ir Dur-Iakinni ir ṣallatisu
Evellens radicem urbis Castelli-Iakin urbis . . . . .
rabā. sa pagri muntaḥṣisu
magnæ; (cujus) cadavera bellatorum ejus
ina śaban tihamti yugarrinu
in profunditate maris coacervavit
gurunnis.
acervatim.

נַסח שְׁרְאֻשׁ עִר דוּר־יַכְנַאּ עִר צַלַּתְשׁוּ

רַבָא · שַׁפַּנְרִי מְמְתַחְצִישׁוּ

אֵן סַבַן תְהַמְתְאּ יַגַּרַן

גְרְנְשׁ · ·

KE. — RESTITUTION DES TABLES ASTROLOGIQUES.

Sargon raconte ensuite comment, devenu roi de Babylone, il restitua aux différentes villes d'oracles les tablettes sacrées que Mérodachbaladan avait réunies au castel de Iakin. Ces villes sont Sippara, Nipour, Babylone et Borsippa, connues dans l'antiquité comme les siéges florissants de la science astrologique et astronomique. Les témoignages de Strabon, de Pline et d'autres écrivains classiques sont formels sur ce point. Mais Mérodachbaladan lui-même s'occupait, à ce qu'il semble, avec intérêt de l'astronomie; car les observations les plus anciennes touchant Jupiter et Saturne, et moyennant lesquelles les savants modernes ont pu rectifier les orbites de Jupiter, datent justement du règne dont nous relatons la fin.

Nous possédons du reste probablement quelques-unes de ces tablettes. M. Place trouva, en 1852, à Khorsabad, plusieurs gâteaux en briques qui sont tous datés de la 11e année de Mérodachbaladan, et qui semblent contenir des données astrologiques [1].

Habli Śipar, Nipur, Babilu, Barśip, sa ina lannisunu ina kirbisu, kamū sibittusun abut ukallimsunati. « Aux

[1] Voir *Rapport au Ministre*, p. 48.

hommes de Sippara, Nipour, Babylone et Borsippa, qui se trouvaient au milieu de Dour-Iakin exerçant leurs professions, j'ai permis de se mettre en possession de ce qui leur appartenait, et j'ai veillé sur eux. »

Ligne 135. *Sa ina lannisunu ina kirbisu* ne contient que le mot *lannu* לַנָּא dont l'acception paraisse douteuse. Nous rattachons *lannu* à la racine אלה, l'arabe ولى, dont le sens est « appartenir à quelque chose, administrer, vaquer à quelque chose. » Nous ne nions pas la hardiesse de notre étymologie, mais dans ce cas nous ne la croyons pas déplacée. Le mot est formé avec le suffixe אַן, ét. emphatique ־נָּא (*G. A.* § 214), et le mot אלה étant un mot doublement défectif, פ'א et ל'ה à la fois, la forme dérivée פַּעְלַנָּא a dû se faire לַנָּא; nous y ajoutons le sens de « profession, » et nous y sous-entendons celle de « devin. »

Kamū ṣibittasunu abud va ukallimsunuti כְּמוּ צִבְתַּשְׁןְ אַבְעֻד וְאֻכַלִּמְשֻׁנֻתָא, « je leur permis (contre des équivalents) de prendre leurs affaires, et je veillai sur eux. » Le mot *abut* est une première personne du kal et exprime probablement l'idée de « permettre contre des tributs. » Nous rattacherions le mot à la racine עבט, qui en hébreu veut dire « engager par un nantissement, » en syriaque « raccorder, » en arabe « confier. » Il reste néanmoins une petite difficulté : la 1re personne d'un verbe פ'ע serait probablement écrite *ibut*, et non pas *abut*, ce qui présuppose une forme d'un verbe ע'ו, ou une forme entière, avec le ע ou un ח au milieu. En outre, les Annales (*B.*

pl. LIX, l. 9) écrivant le mot *abudu*, nous devons admettre comme dernière lettre un ר. Nous nous tenons donc à la racine בער, et nous transcrivons אַבְעַר, avec cette même idée; et en éthiopien በዐደ : veut dire « changer, aliéner. »

Kamū ṣibittasunu. Kamū est l'infinitif, nom d'action de כמה, parent de נכם et אכם « prendre possession, » à cette place avec la signification de « reprendre » *Ṣibittasun* צִבְתַּשְׁן est le nom d'action féminin « la prise, » de צבת, et se traduit par צִבְתַּת, à l'état emphatique צִבְתָא.

Reste encore le mot *ukallimsunuti* אֲכַלִּמְשֻׁנָּתָא, qui se trouve généralement dans les occasions où il s'agit d'un peuple vaincu, qui est traité plus gracieusement. La racine au paël connu est régulièrement אֲכַלִּם; mais elle a dans chaque langue sémitique une autre signification : en hébreu « rougir, » en chaldaïque « vieillir, » en arabe « blesser, » à la première voix, « parler » à la seconde voix. On pourrait traduire ce mot comme l'arabe كَلَّمَ « parler, s'adresser, » mais nous croyons plutôt y voir le sens de « veiller sur quelque chose, garder à vue. »

Sargon continue :

Nūru ḥaranisunu sa ultu yumi ulluti ina isiti māti... Śuti ikimū ramanussun yutirru. Le sens est, contrairement à ce que nous avions fixé, « ils reprirent leurs tables astronomiques qui avaient été dès l'antiquité dans la possession des Suti, et les rapportèrent à leur endroit. »

Le mot *nūru*, écrit *nu u-ru* dans le fragment de

Khorsabad, provient de la racine נרה, ou נור, qui veut dire « illustrer, expliquer. » Le mot *narū* נרו est un des termes par lesquels un syllabaire explique l'idéogramme remplaçant le perse *dipi* à Bisoutoun, et qui se retrouve si souvent dans les inscriptions, .

L'idéogramme serait, sans un seul passage de l'Inscription de Londres, de ceux qui braveraient les recherches des assyriologues, au point de vue de la prononciation, non pas sous le rapport du sens, car celui-ci est complétement sûr. Le groupe s'emploie pour désigner « un plateau élevé, inaccessible, » et ainsi on trouve souvent la formule *A. LIB. namraṣi* « des hauteurs, des plateaux élevés, » à chaque pas, dans les textes historiques assyriens.

Cette phrase, si souvent employée dans des textes des rois Bélochides, se retrouve écrite phonétiquement par le roi de Babylone, qui, en général, à longueur égale des groupes, préfère, heureusement pour nous, interprètes épigones, l'expression phonétique à l'idéogramme, excepté dans les expressions d'un caractère religieux prononcé. Voici le passage (col. II, l. 21 suiv.) :

Ḫaranav namraṣa
Petram abruptam

uruḫ zumami
in viam planitiei

ūrtiddi.
mutavi.

חֲרָנָא נַמְרַצָא
אֶרְח זְמַמִי
אֶרְתְדִי ·

L'idéogramme [cuneiform], dont la forme babylonienne est [cuneiform], se prononce חרן, et nous rappelle l'arabe حران « un endroit rocailleux, caillou, rocher. » En partant de cette donnée, l'idéogramme a été employé dans le sens de « table, d'inscription, » et le monument que nous intitulons *Caillou de Michaux* se nomme lui-même [cuneiform], ou *ḥaran.* Il remplace donc l'hébreu לוח. Une forme féminine *ḥaranat* semble également avoir existé.

Ainsi les tables des lois sont appelées de ce même terme dans le Baril de Sargon (l. 41) :

Kasap ḥarani ír sasu kī pī dippāti
Explicationem tabularum urbis istius secundum codices
sa aimanusu kaśpi au zabari ana bilisunu utirva
religionis urbis argento et ære magnatibus eorum apportavi;
assu riggāti la rusí sa kasap ḥarani
propterea normas sine malo quæ sunt explicatio tabulæ
la sibū ḥaran misar, ḥaran asar
(juris) sine arbitrio, tabulæ justitiæ, tabulæ directionis
panusunu addin sunuti.
facierum eorum dedi illis.

כַּשַׁף חַרַנִי עִר שָׁאשׁוּ כִּי פִּי דַפָּתִא שַׁאִימַנְשׁוּ
כַּסְפָא וּזַבַרָא אַן בְעְלִישֶׁן אָתִר ו
אַשׁוּ רִגָּתִא לָא רֻשַׁע שַׁכַּשַׁף חַרַן לָא צִבְא חַרַן
מִישַׁר הַרַן אַשַׁר פַּנֶשֶׁן אַדְנְשֻׁנְתִא ·

J'ai apporté aux grands de la ville l'explication des lois qui la régissent, gravée sur argent et sur airain, d'après les préceptes de la religion; je leur ai donné les statuts exempts d'injustice qui sont contenus dans les commentaires sur la loi contre l'arbitraire, sur la loi de l'équité et sur la loi morale[1].

Ces trois tables, dont parle Sargon, semblent avoir trait au code pénal (la loi qui défend l'arbitraire), au code civil (la loi de l'équité), et au code moral (la loi de la conduite à suivre).

C'est Nébo qui donne le sceptre (*ḥaraṭ*) et la table (*ḥaran*) de la justice. Nous avions jusqu'ici identifié à tort ces deux expressions (*E. A.* p. 52), en commettant le tort assez pardonnable de prendre *ḥaran* pour une variation provinciale de *ḥaraṭ*. (Comparez *E. M.* t. II, p. 180, 313, 317.) Ainsi le passage de l'Inscription de Londres (col. 1, l. 60) est à traduire :

ḥarana isartav tapakidśu,
tabulam justitiæ tradidisti ei,

חַרַן יִשַּׁרְתָּא תַפַּקְדְסוּ

quoique ailleurs on lise (p. ex. dans l'inscription de Borsippa, *E. A.* p. 39) *ḥaraṭ isartav* « le sceptre de la justice. »

Ḥaran ou *ḥaranat* (comme *umman* et *ummanat*) est « la table matérielle, le *calculus*, le caillou, » tandis que *muśar* est le contenu intellectuel.

[1] Ce passage a été le sujet d'une série d'articles dans les journaux numismatiques de Paris et de Londres, car M. Fox Talbot y avait vu la mention de monnaies assyriennes. Un article de M. de Longpérier, dans la *Revue numismatique* de juillet 1863, a fait justice de l'opinion de l'illustre photographe.

Le verbe *ikimū* avait été pris par nous à tort, nous croyons, pour la première personne, à cause de l'*i* initial, et parce que les Annales (*B.* pl. CIX, l. 10) ont *ikimu* sans *u* final; mais maintenant nous sommes d'avis que *ikimu*, déjà embarrassant à cause de cette fin, est la troisième personne du pluriel, ainsi que *yutirru.* Le sujet est *habli* « les fils » et non pas Sargon.

Ikimu יְאְכְמוּ vient du kal אכם, parent de נכם, connu de l'inscription de Bisoutoun (l. 20, 26), où il traduit le perse *di* « prendre. » (*E. M.* t. II, p. 210; *R. Beh.* p. 60, pl. LXIX.)

Sa ultu yumi ulluti ina isiti mati śuti, etc. « qui avaient été depuis de longues années dans la possession des peuples de *Śuti.* » Le seul mot inconnu est *isiti* ou *siti*, comme le donne le fragment cité. La signification n'en est pas douteuse; on pourrait peut-être le rattacher à la racine יש qui implique l'idée de l'essence et de la possession, et transcrire יְשְׁת ou שְׁית.

Māti se trouve ici écrit en toutes lettres.

Ramanussun utirru, littéralement « denuo eos instaurarunt. » *Ramanussun* רַמַנְשֻׁן est un adverbe prépositionnel avec le suffixe de la 3e personne, comme nous connaissons *kirbussun*, *sirussun*, *kibitussun*, *saptussun*, *asrussun*. Le terme de *ramanu*, dont une forme analogue est *rimu*, se retrouve dans les passages analogues à ceux qui nous révèlent *asrussun*, dont nous avons déjà parlé plus haut.

L'habitude d'attacher le suffixe personnel à l'adverbe prépositionnel est un caractère distinctif de la syntaxe sémitique.

Nous transcrirons donc toute cette phrase ainsi :

נוּרָא חֲרַנִישְׁן שַׁאֲלְתְא יָמִי עֲלְתָא אִן שְׁת מָתִי סוּתִי יְאכְמוּ ו
רַמְנָשְׁן יָתִרוּ ·

Nous voyons dans le Prisme d'Assarhaddon un passage parallèle (col. II, l. 42 et suiv.) :

Nabi' Bet-Dakkurri
Proclamans Bet-Dakkur

sa kirib Kalda aiab[1] *Babilu*
qui in Chaldæa . . . Babylonis

kamū Samas-ibni (?) *śarrusu*
capiens Samasibni regem,

is..... bukir bilu la paliḥu zikri bíli
non adorantem memoriam dominorum,

sa ḥaranāt habli Babilu
qui tabulas filiorum Babylonis

u. Barśip in parikti itbalu va
et Borsipporum in scelere profanarat,

assu anaku puluḥti Bíl u Nebo, idū
propterea ego cultum Beli et Nebo, cognitionem

ḥarani sinati utir va
tabularum earum restitui;

pan habli Babilu u Barśip
filiis Babylonis et Borsipporum

usadgil.
concredidi eas.

נַבָא בֵת דְכֵרִי
שַׁקְרְב כַלְדִי אַשַׁב בַבְלוּ

[1] Cela pourrait être *asab.*

כַמוּ שַׁמַשׁ־יִבְנִי סַרְשׁוּ

.... לָא פַּלִח זִכְרִי בְעֵלִי

שַׁחַרַנָת הַבְלִי בַבִלוּ

וּבַרְסִף אִן פַּרְכְתִא יִתְבַל ו

אֲשׁוּ אַנַכוּ פְּלְחְתִא בְעֵל וּנַבוּ יִרְעְא

חַרַנָתִא שְׁנָתִא אֻתַר ו

פַּן הַבְלִי בַבִלוּ וּבַרְסִף

אֻשַׁדְגִל ·

J'ai nommé Bet-Dakkour, qui est en Chaldée, le...... de Babylone. J'ai pris Samas-ibni (?), qui en était le roi, mais qui........ ne respectait pas la mémoire des dieux, et qui avait profané les tables sacrées de Babylone et de Borsippa. Après cela, j'ai rétabli le culte de Bel et de Nebo, et j'ai facilité l'intelligence de ces tables, en les mettant à la disposition des fils de Babylone et de Borsippa.

Ce passage, qui d'ailleurs renferme quelques autres mots assyriens contenus dans l'inscription des Fastes, sert à expliquer tout le récit de Sargon.

La phrase de la ligne 136 ne contient pas d'autres difficultés. Il n'y a que le mot *masuti* dans la phrase *kisurrisunu masuti*, « leurs termes qui s'étaient déplacés, » de מוש ; c'est-à-dire les limites antérieures.

Ina diliḥ mat ibtillu, usadgila panussun. « Ils l'administrèrent dans la tranquillité du pays » (v. l. 121). Nous prenons *ibtillu* comme un verbe, un iphtéal de בלה, et nous le transcrivons יִבְתַלוּ. Cependant la phrase n'est pas expliquée avec la sûreté qu'on peut

désirer; car il est assez simple de prendre *ibtillu* pour un nom de pays, ce qui, du reste, ne semble pas être.

L'auteur royal poursuit, à la fin de la ligne 136 et dans la ligne 137, le récit de ses restaurations religieuses et législatives. Il rend à chacune des villes de la Chaldée son dieu spécial; le texte dit : *askuna ilu durarsun* אַשְׁכְּן אִלְא דְּרַרְשְׁן « et il les reporte en homme pieux au temple, » *ana maḥazisunu* אַן מַחֲזִישְׁן. Ce mot se voit souvent dans les inscriptions pour indiquer la demeure d'un dieu, et semble être identique à l'hébreu מחוז (p. ex. Ps. CVII, 30). Ainsi nous citons dans le document dit de Phillipps (col. I, l. 41) :

Babilu *maḥaz* *bili* *rabi* *Marduk.*
Babylon (est) penetrale domini magni Merodachi.

בַּבְלוּ מַחֲז בְּעֶלְא רַבָא מַרְדֻּךְ

Śattukkisunu baṭluti utir asrussun est le corollaire de ce que nous avons lu au commencement du texte, « j'ai rétabli les coutumes altérées. » Nabuchodonosor (*Baril de Phillipps*, col. I, l. 12 et suiv.) s'exprime de la manière suivante :

Śattukkusu ***dussūtiv***
Normam ejus (Merodachi) vitii (inferioritatis),

nitbāsu ***iillūtiv***
regulam ejus superioritatis,

ili *sapanuv* *utir.*
ad statum anteriorem restauravi.

סַתְּכְשׁוּ רְשׁוּתְא

נִתְבָּאשׁוּ עִלּוּתָא

עִלִּי שַׁפְּנָא אֶתַר

Et ibidem, col. ii, l. 38 :

Sattuk ilu rabrab usparziḥ.
Normam dei maximi inauguravi.

סַתָּךְ אִלּוּ רַבְרַב אֻשְׁפַּרְזִת

Sargon relate comment il a réduit tout le Bet-Iakin et la Susiane en provinces tributaires. *Mitḥaris abil* מִתְחַרִשׁ אַבִל. *Mitḥaris* est le verbe de *mitḥar*, nom d'agent d'un iphtéal de מחר.

FF. — TRANSPLANTATIONS ULTÉRIEURES DE POPULATIONS.

Le roi d'Assyrie transplante les habitants de la Comagène et de la Syrie en Chaldée. Les peuples de Syrie avaient été atteints par sa main. *Ina tukulti ilui rabuti* « dans l'adoration des grands dieux, » c'est-à-dire, de la part de Sargon.

Il les plaça en dedans, *kiribsu usarmi* אֻשַׁרְמִי, littéralement « je les fis jeter dans la place. »

Ligne 139. *Usisiba nidušśu ili miṣir Élamti* « Je plaçai son administration au-dessous de celle de l'Élam. » Cela est, au moins, le sens possible. *Nidušśu* pour *nidutśu* נִדוּתסוּ, de נדה « arranger, distribuer. » Le sens est :

« Je plaçai le gouvernement de Bet-Iakin au-dessous de la province d'Élam dans la ville de Sakbat. »

Le roi met un nommé *Nabu-paḳid-ilāni* au-dessus

de l'administration douanière : *ana supruś nisi zir Elamti usarkis* אן שפרס נשי זרע עלמתא אשרכש. « Je le fis faire sa tournée pour administrer les hommes de la race d'Élam. »

Le nom propre est נבו־פקד־אלנא « Nebo inspecte les dîmes. » On se rappelle (*E. A.* p. 49) que ce titre de *pakid* est réservé à Nebo, et qu'il est la raison de l'idéogramme [cuneiform] [cuneiform], le dernier signe ayant la valeur verbale de פקד.

La phrase, néanmoins, est difficile. *Ana supruś* se dégage d'un passage de la Compagnie des Indes (col. II, lig. 19), car nous croyons que le même mot est employé dans celui-ci et dans notre inscription.

Le mot serait un infinitif shaphel de פרס, et se transcrit שפרס. Voici ce passage :

Istu tihamti eliti
Inde a mari supremo

adi tihamti sapliti
usque ad mare inferum

urḫu tipśarruti (?)
via gubernii,

padanuv piḫutiv
loco administrationis,

asar kibśi suprusu
statu potestatis, regno

sipi la ibassū
influentiæ non abusus est.

אשתא תהמתא עלתא

עדי תהמתא שפלתא

אֶרְחֶא תִּפְסַרוּתָא
פַּדַּן פְּחוּתָא
אַשַׁר כִּבְסָא שְׁפְּרֶס
שְׁפְעָא לָא יִבַשׁוּ

Usarkis, de אֻשַׁרְכִּשׁ, shaphel de רכש « acquérir. » La voix factitive implique donc l'idée de « faire acquérir, de percevoir les impôts. »

Nous avons expliqué ce mot par la racine רכש; mais nous ne cachons pas au lecteur qu'il existe une autre racine רכס « tourner, » dont beaucoup de dérivés existent en assyrien. Nous citons le paël *urakkiś* אֻרַכִּס (l. 161), et le shaphel *usarkiś* אֻשַׁרְכִּס, qui devrait être exprimé par l'écriture comme notre mot *usarkiś*. Dans quelques passages, cette racine comporte aussi l'acception de l'hébreu רכס « lier. » Ce même mot *usarkiś* se trouve dans un passage très-intéressant de Tiglatpileser I (col. VII, l. 28 et suiv.), où il parle de la prospérité qu'il aurait donnée à son pays. Il fait allusion à un fait qui pourrait être regardé comme un vague et obscur pressentiment d'une administration des postes :

. . . . *ya* *ṣimdat* *niri*[1]
currus meos adjunctis jugo
ana *ímuk* *irṣitiya* *íli sapana*
secundum desiderium terræ meæ plusquam antea
utir *usarkiś*
restitui (eosque) circumagi jussi.

[1] C'est là le mot *nir* « joug, » que M. Hincks a voulu trouver dans la préposition *niri*. Sir Henry Rawlinson a admis la même signification ici.

.... יָ צִמְדַת נִירִי

אַן עִמֶק אִרְצִתֵי עִלִי שַׁפַנָא

אֶתִר אֶשַׁרְכִס

Le roi d'Assyrie, en laissant à Nabupakidilān la perception des impôts, revendique (*azuzi* אַזוז) comme gage (*malmalis* מַלְמַלִשׁ) la ville de Birtu. Pour ces deux termes, nous sommes encore obligés de recourir à nos propres forces. Le mot מַלְמַל est évidemment formé de la racine מלל, d'où provient aussi le mot *mulmulli* que nous avons cité plus haut. Aucune langue alliée à l'assyrien ne peut néanmoins donner un éclaircissement; car en talmudique, מלמל veut dire « faire une contorsion de la bouche, » et מלמלא est un vêtement féminin.

La racine מלל ne se retrouve pas en assyrien, que nous sachions; en hébreu, il y a deux racines de cette forme, dont l'une veut dire « parler, » l'autre « frotter; » en chaldaïque, מלל signifie, en dehors de ces deux valeurs, « plaire, » et il est inutile de parler de la multiplicité des acceptions qui s'attachent à cette racine dans la langue arabe. Nous expliquons ce mot par « gage, » et nous croyons que ce sens, provisoirement proposé, pourra être ultérieurement accepté.

Iksuda katiya יִכְשֻׁדָא קַתִיָ; ailleurs on trouve le singulier, par exemple, dans l'Inscription des Pavés, תַכְשֻׁד קַתִיָ *taksud katiya.*

GG. — ÉNUMÉRATION DES TRIBUTS.

Après avoir raconté que ces pays ont été définitivement placés sous la haute surveillance des satrapes de Babylone et de Gamboul, le roi entre dans un sujet tout nouveau; il rend compte des tributs qu'il a déposés dans la maison sacrée de Babylone.

Ligne 140. *Ana Babilu maḥazi Biil saḳil ilahi ina iliz libbi nummur pani ḥadis iruvva, ḳati bili rabi Marduk aṣbat va usallima uruḥ bit itkiti.*

« Je me suis rendu seul à Babylone, la demeure de Bel, qui régit les dieux, dans l'exaltation de mon cœur, la splendeur de ma face, j'ai pris les mains du maître sublime Mérodach, et j'ai parcouru le chemin de la maison des butins. »

Les mots suivants, seuls, ont besoin d'être analysés dans cette phrase :

Ina iliz libbi אִן עִלְז לִבּא; le mot provient du verbe connu עלז « exsultare. »

Nummur pani נֻמֻּר פַּנִי. *Nummur* est l'infinitif du paël de נמר « voir. » Ce verbe est analysé depuis longtemps. (*E. A.* p. 72 et suiv. *E. M.* t. II, p. 158.) La voix factitive implique naturellement l'idée de « faire voir, de faire remarquer, de faire briller; » ainsi nous concevons comment les monarques de Babylone, quand ils parlent de l'éclat des dorures, peuvent dire :

Kima yum unammir.
Sicut dies resplendere feci.

כְּמָא יוּם אֻנַמִּר

La locution נְמַר פָּנִי « éclat du visage, » se trouve souvent dans les phrases analogues.

La fin se lit : *usallima uruḥ bit itkiti* אֻשַׁלִּם אֻרַח בִּית־עִתְקִתָא. Le mot *usallim* veut dire « perfeci, » et avec le mot *uruḥ*, אֻרַח « chemin, » on doit admettre la signification de « parcourir le chemin, » en accomplissant sans doute, aux diverses stations, certaines cérémonies religieuses.

Le *bit itkiti* vient de עתק « avancer ; » mais le terme se prend très-souvent dans la signification de « prendre ; » ainsi כשר a les mêmes significations.

Le butin se compose de :

154 talents, 26 mines, 10 drachmes d'or *ḥinirsa*. Nous ne savons pas ce que signifie ce dernier mot. Le mot « drachme » est exprimé par le caractère *ṭu;* c'est au moins une subdivision de la mine, qui se montre dans beaucoup de textes d'un intérêt privé.

1804 talents, 22 mines d'argent.

Ibbu « ivoire (?). » Nous avons pensé qu'il en était ainsi à cause des mots assez ressemblants qui indiquent l'ivoire ; mais nous ne devons pas cacher à nos lecteurs que ce mot *ibbu* se trouve souvent après *kaśpa*, « argent, » et qu'il pourrait bien n'être qu'un qualificatif de ce dernier.

Le mot *urud* est expliqué *E. A.* p. 80.

Le fer est exprimé ici par *parzilla* פַּרְזְלָא, le chaldaïque פרזל, l'hébreu ברזל.

Après la phrase « dont le nombre est sans égal, »

on rencontre une énumération de minéraux, tous précédés du signe « pierre. »

D'abord du cuivre (*E. A.* p. 68; *E. M.* t. II, p. 344 et ailleurs).

Les minéraux suivants nous sont inconnus. Le *aban muḫḫu digili* אַבַן מֻחָא דִגְלָא, « pierre de la moelle brillante, » pourrait être l'opale.

On ignore aussi le sens de la pierre *ṣirru* pour des *muṭii*, ce qui pourrait se rapporter à עטה « vêtir, » et signifier « vêtement, voile. »

Suivent alors les étoffes teintes, précédées du signe [cuneiform sign].

La pourpre bleue ou violette, *takiltu* תַכִלְתָא, l'hébreu תכלת.

La pourpre rouge, *argamannu* אַרְגַמַנָא, est l'hébreu ארגמן, le chaldaïque ארגון. Ces deux identifications importantes appartiennent à M. Hincks, ainsi que la lecture de *ṭibbulti.*

On sait que dans la Bible (comparez parmi des centaines de passages, par exemple Ex. XXVI, 1) les mots de ארגמן et de תכלת se trouvent ensemble; il est seulement difficile de savoir au juste quelles en étaient les couleurs. Le rouge foncé s'appelait תולעת et שני (comparez Is. I, 18).

Le terme *ṭibbulti* est probablement, comme le veut le savant irlandais, une expression pour désigner des étoffes teintes, alliée à l'hébreu טבל « immerger, teindre. » Dans ce cas, les mots *birmi u kukum* représenteraient des couleurs précieuses; nous ver-

rions dans *kukum* le *curcuma* latin, le कुङ्कुम *kunkuma* sanscrit, « le safran, » quoique quelquefois on lise

ce qui tendrait à prouver qu'il ne faut pas prononcer *kukum*, mais qu'il faut voir dans chacune des lettres l'expression d'un mot séparé.

Le mot *birmi* représenterait également une couleur. Ce mot, selon nous, est identique à ברומים, *ἅπαξ λεγόμενον* de la Bible. Il ne se trouve que dans le fameux chapitre XXVII (v. 24) d'Ézéchiel, qui célèbre le négoce de Tyr, et qui est si important pour l'histoire du commerce antique. Le terme dont se sert le prophète est ordinairement interprété comme signifiant une étoffe tissue de deux matières différentes.

Cette signification, du reste, ne se défend que par le sens de l'arabe برم, qui veut dire, à la première voix, يَبرَم « être dégoûté, murmurer, » et يبرُم « méditer, se préparer; » à la seconde voix, برّم « tordre une étoffe tellement qu'on en brouille les fils. » Si cette acception de *berom* est la vraie, *ṭibbulti* aura le sens de l'hébreu טבולים (Éz. XXIII, 15), qu'on explique par « des turbans teints de différentes couleurs[1]. »

[1] Le passage auquel nous faisons allusion décrit, comme il le dit expressément, le vêtement des Babyloniens, et le peint tel que nous le connaissons par les cylindres. Il dit : « Leurs hanches sont contenues dans des ceintures, leurs têtes sont exhaussées par les *tibbulim*. »

Il sera très-difficile de nous décider entre ces deux acceptions, dont l'existence n'a rien d'inquiétant, puisque la même indécision règne sur les mots bibliques et sur les termes assyriens.

Le mot *IṢ. KU.* est mentionné (*E. M.* t. II, p. 344, 347), ainsi que les noms des arbres (*E. A.* p. 59 et ailleurs).

Ligne 143. *Kala rikki biblat Ḥamani,* « tous nouveaux, provenant d'Amanus. » *Rikki* semble se rattacher à רכך « tendre. » *Kala* est כַּלְא « en tout ; » on connaît déjà le mot כַּלִישֻׁן « eux tous. »

La signification de *biblat* est donnée par les inscriptions trilingues. (*E. M.* t. II, p. 203.)

Le mont Amanus a, comme le Liban, de belles forêts, ce qui est exprimé par *sa iriśun ṭābu* שַׁיִעְרִתְסֻן טָאבָא. *'Irit* יִעְרִת est l'hébreu יער, comme *irṣit* אִרְצִת est l'hébreu ארץ. Ces sortes de locutions intercalées se trouvent très-souvent, et le mot טָאבָא ne suit pas le genre du mot auquel il se rapporte. Il faut construire : « Quorum silvæ sunt bonum, » « dont les forêts sont un bien. »

Ligne 143, 144. *Ana Bel-Dagan, Zarpanituv, Nabu, Tasmit au iluhi asibut maḥazi Sumiri au Akkadi ultu ris śarrutiya adi sanat 3 uḳali kisati.*

« Je rassemblai tout cela, à partir de mon avénement, jusqu'à ma troisième année, en l'honneur de Bel, Zarpanit, Nabo, Tasmit, les dieux qui habitent les sanctuaires des Sumirs et des Accads. »

Ce sont apparemment les tiares élevées que les monuments gravés nous font connaître.

Toutes ces choses ont été consacrées aux dieux des Sumirs et des Accads dans le laps de temps qui s'est écoulé entre l'avénement de Sargon et sa troisième année.

La déesse Zarpanit est, à Babylone, associée à Mérodach; nous la croyons identique à *Delephat*, dont parlent les Grecs. (*E. A.* p. 80; *E. M.* t. II, p. 297 et suiv. où l'on trouvera les passages parallèles; *E. M.* t. I, pages 179, 230.)

Après le chiffre 3 se trouve *kan*, qui indique comme l'ordinal.

Uḳali est le paël de קהל « assembler, » et se transcrit אֲקַהֵל, avec la paragoge אֲקַהְלָא.

Kisati sera probablement parent du syriaque ܟܢܫ « assembler, » et le mot assyrien rend l'idée de « la totalité. »

Sargon fixe ici la *3e année* après son avénement, et pourtant, au commencement, il cite 15 campagnes qui l'ont occupé pendant au moins autant d'années. Nous voyons la raison de cette fixation chronologique dans le fait résultant des éponymes, que Sargon régna 3 ans avec un roi que nous nommons Ninip-ilouya. Arrivé à l'exercice absolu du pouvoir, il énumère ce qu'il avait déjà fait pendant qu'il partageait le trône avec un autre prince.

(La suite au prochain cahier.)

HISTOIRE DES ÉMIRS MAAN,

QUI ONT GOUVERNÉ LE LIBAN

DEPUIS L'ANNÉE 1119 DE J. C. JUSQU'À 1699.

EXTRAITE D'UN VIEUX MANUSCRIT ARABE,

PAR JOSEPH CATAFAGO[1].

L'an 1119, Togtakin, vice-roi de Damas, de retour d'une expédition contre les Croisés, qui venaient d'envahir le territoire d'Alep, ordonna à l'émir Maan l'Ayoubite, qui l'avait accompagné dans son expédition, de décamper de la plaine de Boukah, de se rendre sur les hauteurs du Liban qui dominent la Méditerranée, et d'y fixer sa résidence, dans le but de tenir en échec les forces des Croisés, qui venaient d'étendre leur domination sur toute la côte. Le vice-roi de Damas accorda des subsides considérables à l'émir Maan, et celui-ci, à la tête de sa nombreuse tribu, alla s'établir sur les hauteurs de Baklin بعقلين, situées dans le district de Chouf, pays alors désert et inhabité. L'émir Maan s'empressa de contracter des

[1] Cet extrait se retrouve, avec d'autres détails, dans l'*Histoire du Liban*, imprimée à Beyrouth en 1859, p. 247 et suiv. L'auteur se nomme *Thannous al-Schidiac*, maronite, et l'éditeur est Pierre al-Bostany, évêque de Saint-Jean-d'Acre. Le titre du livre est كتاب اخبار الاعيان فى جبل لبنان, ou Histoire des principales familles du Liban. (Note de M. Reinaud.)

relations d'amitié avec la famille princière de Tounouk تنوخ, qui possédait, à titre de fief, le district de Garbe, pays limitrophe de Beyrouth. L'émir Bahtar بحتر, chef de la famille Tounouk, conçut de l'amitié pour l'émir Maan, et conclut avec lui une alliance offensive et défensive contre les Croisés; il lui envoya des maîtres maçons et des ouvriers pour lui construire des maisons. L'émir Maan commença alors à habiter les maisons, qu'il préféra aux tentes, auxquelles il renonça. Les siens suivirent son exemple, et le désert de Baklin, sous les auspices de l'émir Maan, devint, en peu de temps, une contrée aussi sûre qu'agréable. Bientôt la renommée de l'émir Maan y attira les mécontents des pays devenus la conquête des armes des Croisés. On y accourait en foule du Hauran, des royaumes de Damas et d'Alep, et des autres pays voisins du Mont-Liban. En peu de temps le pays fut peuplé et acquit un degré de prospérité toujours croissante.

Ce fut sur la fin du gouvernement de l'émir Maan que les émirs de la famille Chahab شهاب, sous la conduite de l'émir Mounked, leur chef, vinrent expulser les Croisés de Wadi el-Téim وادى التيم, après une sanglante bataille. L'émir Maan s'empressa en cette occasion d'adresser des félicitations à l'émir Mounked Chahab, avec lequel il ne négligea point d'entrer en relations d'amitié et de bon voisinage.

Les bons rapports entre les deux familles se maintinrent et s'augmentèrent dans la suite entre leurs descendants. L'émir Maan, qui était la souche de la

maison de ce nom, mourut l'an 1149, laissant pour successeur son fils l'émir Younès.

L'an 1175, l'émir Younès Maan invita l'émir Mounked Chahab. Ce dernier, accompagné de son fils l'émir Mohammad, alla trouver l'émir Younès à Naba el-Barouk نبع الباروك. Les trois émirs y restèrent trois jours. Puis l'émir Younès amena ses hôtes à Baklin, où ils restèrent un mois. L'émir Younès fit à ses hôtes l'accueil le plus distingué et n'épargna rien pour rendre agréable leur séjour à Baklin. — Les qualités de l'émir Mohammad Chahab captivèrent l'émir Younès Maan. Le jeune émir Mohammad ayant vu par hasard la fille de l'émir Younès, qui se nommait طيبه *Taïbé* (bonne), la grande beauté de cette princesse fit une vive impression sur le jeune prince; il en devint amoureux; cependant il ne manifesta ses sentiments à personne.

Un jour, les trois émirs se trouvant à la promenade dans un jardin parsemé de fleurs et entrecoupé de plusieurs ruisseaux, l'émir Mounked s'écria : « Que cette eau est douce! » L'émir Mohammad, son fils, lui répliqua sur-le-champ : « Que cette terre est bonne! » L'émir Younès lui répondit par un compliment en lui disant : « Vous êtes meilleur encore, mon cher Mohammad. » L'émir Mohammad lui répondit sans perdre de temps en citant ce verset du Koran : *Les bonnes seront destinées aux bons.* L'émir Younès ne comprit cependant pas que par cette citation l'émir Mohammad faisait allusion à son désir d'épouser la princesse Taïbé. Peu après se présenta

une autre occasion. Les trois émirs s'étant mis à table, l'émir Younès offrit à l'émir Mohammad une tranche de gigot; l'émir Mohammad le remercia en lui disant qu'il l'acceptait avec d'autant plus de plaisir qu'il la trouvait *très-bonne* (Taïbé). Cette fois encore l'émir Mohammad ne fut pas plus heureux; car l'émir Younès n'y comprit rien, ou fit semblant de n'avoir rien compris.

Après le dîner, l'émir Younès Maan causait avec l'émir Mohammad, quand ce dernier se mit à lui faire des excuses des propos indiscrets qui lui seraient échappés à table. L'émir Younès le rassura en lui disant que tout ce qu'il avait dit à table n'avait rien d'indiscret, qu'au contraire sa conversation était plus que discrète, et que cela ne pouvait être autrement de la part d'un homme de qualité et d'esprit comme lui. L'émir Mohammad, tout en remerciant l'émir Younès de son affabilité, lui demanda comment il interprétait ce verset du Koran : *Les bonnes sont destinées aux bons*. L'émir Younès sourit alors et répondit à l'émir Mohammad : « Je vais vous expliquer ce verset du Koran par un autre passage du Livre par excellence, où il est dit : *Nous vous avons accordé le mariage, ô Mohammad !* » L'émir Mohammad, enchanté de cette réponse, remercia l'émir Younès, et lui assura que cette interprétation lui faisait le plus grand plaisir, que c'était tout ce qu'il pouvait ambitionner, et qu'elle seule le rendait heureux. Tous les assistants comprirent, par ces paroles, que le mariage de l'émir Mohammad avec la princesse Taïbé était arrêté et que toute l'af-

faire avait été traitée et conclue par des allégories. L'émir Mounked, père de l'émir Mohammad, en ressentit la plus grande joie; il en remercia l'émir Younès et fit ses félicitations à son fils. L'émir Younès Maan demanda alors à l'émir Mohammad s'il avait des sœurs? « Oui, répondit son père, l'émir Mounked Chahab, il n'en a qu'une seule, plus jeune que lui; et elle s'appelle Saâda. Je la promets dès à présent à votre fils Yousef. » Ce qui fut accepté et convenu entre les deux parties. Les fiançailles des deux émirs avec les deux émirés furent célébrées le même jour en présence des témoins; peu après on célébra leurs noces le même jour. Tout le Mont-Liban prit part à cet événement heureux, par des démonstrations de joie et des fêtes qui durèrent l'espace de vingt et un jours. L'émir Younès Maan mourut peu après, et eut pour successeur son fils l'émir Yousef. A ce dernier succéda son fils l'émir Saïf eddin, auquel succéda son fils l'émir Abdallah, qui aida l'émir Ahmed Chahab contre les Croisés à la bataille de Wadi el-Téim.

L'émir Abdallah eut pour successeur son fils Aly, qui épousa la fille de l'émir Amer Chahab. L'an 1287, les Mogols ayant envahi Wadi el-Téim, les émirs de la famille Chahab prirent la fuite et allèrent se réfugier dans le Mont-Liban; l'émir Bichir, fils de l'émir Aly, alla à leur rencontre près de la rivière de Naher-Essafa (Damour), leur présenta les provisions dont il était porteur, et les invita à venir s'établir dans le Liban.

A l'émir Aly succéda son fils l'émir Bichir, qui eut

pour successeur l'émir Mohammad. A ce dernier succéda son fils l'émir Saad eddin. Celui-ci eut pour successeur son fils l'émir Osman, qui épousa la fille de l'émir Baker Chahab. L'émir Osman eut pour successeur son fils l'émir Ahmed. Peu de temps après, le Circassien Mélek Daoud s'étant rendu dans la montagne du Chouf pour faire la guerre aux Francs qui se trouvaient campés sur les rives du Damour, l'émir Ahmed, fils de l'émir Osman Maan, alla à sa rencontre, lui offrit une grande quantité de provisions, et l'accompagna dans cette expédition contre les Francs, sur lesquels ils remportèrent une grande victoire. A son retour de Wadi el-Férédis, Melek Daoud confirma l'émir Ahmed dans le gouvernement du Liban et lui fit de grands présents. L'émir Ahmed étant mort, son fils l'émir Mulhem lui succéda; ce dernier eut pour successeur son fils l'émir Yousef, l'an 1470. A l'émir Yousef II succéda son neveu, l'émir Fakher-eddin فخر الدين, qui fut le plus célèbre parmi les émirs de la famille Maan. Ce fut sous cet émir que s'éteignit la lumière de la dynastie des émirs Tounouk et que brilla à sa place celle de la famille Maan. Fakher eddin Maan et l'émir Mansour Chahab conclurent une alliance et jurèrent de ne former qu'une seule famille. L'émir Fakher eddin, peu de temps après, accompagna le Gazali, qui gouvernait Damas au nom de Mélek Kansouh el-Gauri, et assista à la bataille de Merge Dabek, où le Circassien Kansouh el-Gauri, roi de l'Égypte et de la Syrie, fut vaincu et tué par le sultan Selim. L'émir Fakher eddin et le Gazali pas-

sèrent alors du côté du sultan Selim. Ce sultan ayant fait la conquête de Damas, l'émir Fakher eddin, qui était très-éloquent, entra chez lui et prononça en sa présence un panégyrique des plus beaux. Le sultan en fut content et daigna nommer l'émir Fakher eddin gouverneur du Liban, et le chargea de surveiller l'administration de toute la Syrie. L'émir Fakher eddin Maan mourut l'an 1544, laissant pour successeur son fils l'émir Karcamaz, qui mourut l'an 1585 dans une grotte située tout près de Djezzin جزين, où il s'était caché pour se soustraire aux poursuites d'Ibrahim Pacha du Caire, qui, d'après les ordres du sultan, s'était transporté en Syrie à l'effet de châtier les émirs du Mont-Liban, accusés d'avoir enlevé de force le trésor impérial sur le grand chemin de Djoun Akkar. Ibrahim Pacha du Caire, s'étant assuré de la mort de l'émir Karcamaz, se transporta à la tête de son armée à Aïn Sofar. Là se rendirent chez lui les notables du pays, qui lui présentèrent de grands cadeaux; mais le pacha, fidèle à son devoir, n'accepta rien et les mit aux arrêts. Le pacha arrêta en même temps les émirs, qu'il emmena avec lui à Constantinople. Lorsqu'ils furent arrivés à la capitale, le sultan, dans sa clémence, ordonna qu'ils fussent mis en liberté. Les émirs profitèrent de cet ordre et retournèrent au Mont-Liban. L'émir Karcamaz laissa deux enfants en bas âge, l'émir Fakher eddin et l'émir Younès. Leur oncle maternel l'émir Saad eddin Tounouk prit soin de leur éducation, et, sous sa tutelle, ils gouvernèrent la montagne de Chouf.

L'an 1613, Ahmed Pacha el-Hafez, gouverneur de Damas, se rendit à Wadi el-Téim pour punir l'émir Aly Chahab, qui avait refusé de l'aider contre l'émir Younès el-Harfouche. L'émir Fakher eddin envoya des troupes au secours de son allié, l'émir Aly; mais les affaires se terminèrent par la voie des négociations, et l'on parvint ainsi à éviter les malheurs de la guerre.

L'an 1616, les bonnes relations entre l'émir Fakher eddin et Ahmed Pacha el-Hafez ayant été interrompues par suite des incursions que l'émir Fakher eddin entreprenait souvent dans les pays de Hauran, d'Adjloun, et dans les autres districts du pachalik de Damas, ce wézir adressa des plaintes au sultan contre l'émir. Le sultan fit droit aux plaintes du pacha de Damas, et envoya quatorze pachas à deux queues à la tête d'une grande armée pour réduire les émirs Maan. Le commandement en chef de l'armée fut confié au même Ahmed Pacha el-Hafez de Damas. L'émir Ahmed Chahab vint de Rachaya à la tête d'un grand nombre de montagnards, et unit ses forces à celles du pacha de Damas, qui lui fit un bon accueil et de grandes promesses. Quant à son frère l'émir Aly Chahab, celui-ci adopta une parfaite neutralité, ne voulant prendre ni le parti des Maan, ni celui du pacha de Damas. L'émir Ahmed Chahab écrivit à l'émir Younès el-Harfouche de se rendre à Damas, et de s'unir au pacha. Il lui fit observer que l'armée ottomane était forte et que toutes les dispositions étaient

prises pour anéantir les émirs de la famille Maan. Ce dernier, conformément à l'avis, se rendit à Damas, à la tête des siens, et se mit à la disposition du pacha. Dans tout ce qu'il faisait, le pacha demandait les conseils de l'émir Ahmed Chahab, qui lui représentait l'entreprise comme des plus faciles, et l'engageait à marcher contre l'ennemi. Le pacha, accompagné des deux émirs et à la tête d'une forte armée, quitta Damas, se dirigea vers le Liban et alla camper au village de Sahsah. — L'émir Fakher eddin, instruit des dispositions du pacha de Damas, s'empressa de fortifier le pays. De plus, il envoya une garnison pour garder le pont de Majameh. Puis il prit la voie des négociations. A cet effet, il écrivit une lettre de soumission au pacha auquel il promit une forte somme d'argent. Le pacha ayant refusé toutes les propositions de l'émir, ce dernier conçut l'idée de prendre la fuite et d'aller se réfugier chez les Arabes du désert; mais ayant appris que l'émir Ahmed s'était rendu au pont de Majameh, dont il s'était emparé, et lui en avait fermé le passage, l'émir Fakher eddin dut renoncer à ce projet. Dans l'alternative de se rendre ou de se défendre, l'émir Fakher eddin convoqua son frère l'émir Younès, l'émir Mandaz et l'émir Naser eddin Tounoukh, ainsi que tous les notables du Liban, qui se rendirent sur les rives du Damour. L'émir les exhorta à prendre les armes; mais comme personne ne paraissait disposé pour la guerre, l'émir les quitta et se rendit à Saïda, accompagné de son frère, auquel il remit les

rênes du gouvernement, et auquel il donna le conseil de se fortifier à Daïr el-Kamar. Ce fut depuis cette époque que le siége du gouvernement du Liban fut transféré de Baklin à Daïr el-Kamar. L'émir Fakher eddin, ayant ainsi ordonné les choses, nolisa deux bâtiments européens et se rendit en Italie à la cour du grand-duc de Toscane, de la famille de Médicis. L'émir Younès, accompagné de ceux qui étaient restés fidèles à son frère, quitta Saïda, et se dirigea vers Daïr el-Kamar, où il fixa sa résidence. Le pacha de Damas, instruit du départ de l'émir Fakher eddin, quitta Sahsah et se rendit au village de Konéitéra, accompagné de tous les ennemis des Maan. Puis il se transporta à Houlanié, ensuite à Merge Ayoun, et de là il entra dans le pays des Maan. Il s'empara d'abord de Safad et de Saïda qu'il mit sous l'administration de deux gouverneurs ottomans. Ensuite il prit possession de Beyrouth et de Kasravan dont il confia le gouvernement à Yousef Pacha Seïfa. Il prit ensuite le chemin de la forteresse de Chakif Arnaud, qu'il assiégea; il assiégea également la forteresse de Zahiré. En un mot, il prit possession de tout le pays appartenant aux Maan, dont il coupa les arbres, et qu'il mit à feu et à sang. Le pacha envoya ensuite des troupes sous la conduite de Houssein Pacha Seïfa vers le Damour; de l'autre côté, il expédia Moumen Pacha à la tête d'un autre corps de troupes ottomanes, accompagné du Chaïkh Mouzfer le Yamanite, vers Saïda, et lui donna l'ordre de cerner le pays de Maan de tous les côtés. Cerné

de toutes parts et n'ayant pas le moindre espoir d'échapper à une perte totale, l'émir Younès convoqua tous ceux qui se faisaient distinguer par leur esprit, parmi ses amis et les notables du pays, leur exposa sa triste situation et demanda leurs conseils. Ceux-ci lui conseillèrent de se soumettre au pacha et de rentrer dans ses bonnes grâces, à quelque prix que ce fût. Suivant eux l'émir ferait bien de dépêcher au pacha une députation à la tête de laquelle il mettrait sa vieille mère. L'émir Younès écouta leurs conseils, et envoya au pacha trente hommes des plus distingués du pays, à la tête desquels se trouvait sa mère, chargée de remettre au pacha la somme de cinquante mille piastres, beaucoup de présents précieux et deux chevaux arabes superbes. — La mère de l'émir Younès, à la tête de la députation, se rendit chez le pacha, devant la forteresse d'Arnaud, qu'il assiégeait, entra chez lui, et intercéda en faveur de son fils. Le pacha lui fit l'accueil le plus distingué, et lui accorda tout ce qu'elle demandait. Il confirma son fils dans le gouvernement du Liban et lui accorda l'*aman*, à condition de payer trois cent mille piastres au trésor impérial. La mère s'engagea par écrit à payer cette somme, et le pacha ordonna immédiatement la suspension des hostilités. En même temps il envoya quelques-uns de ses principaux officiers faire part à l'émir Younès de la fin des hostilités et de l'*aman* accordé, avec l'ordre de payer la somme convenue. Peu après le pacha retira ses troupes et retourna à Damas, emmenant

avec lui la mère de l'émir Younès en otage pour le payement de la somme convenue. Il laissa à Daïr el-Kamar des officiers chargés de recevoir la somme en question. Pour l'émir Younès, il retourna dans sa capitale, après avoir été contraint de prendre la fuite et de se réfugier dans la forteresse de Niha. C'est ainsi que finit cette guerre, la plus désastreuse qu'ait subie le Mont-Liban sous les Maan.

L'an 1615, le pacha de Damas marcha une seconde fois contre la montagne pour faire la guerre aux Maan. Il campa vingt jours au village de *Koub Elias* en attendant l'arrivée des troupes auxiliaires du pays. L'émir Ahmed Chahab, auquel le pacha avait fait la promesse de donner le gouvernement de Hasbeya et de tout le Wadi el-Téim, s'empressa de se rendre chez le pacha. Cette disposition inspira de la crainte à son frère l'émir Aly Chahab, qui réunit les siens et s'unit à l'émir Younès Maan. Chéikh Mouzfer Alam eddin se déclara pour le pacha, et il se rendit aussi chez lui à la tête d'un grand nombre d'hommes de Garbe, de Djourde et de Metne, et lui offrit son secours. Le pacha mit sous ses ordres un corps de troupes ottomanes et l'envoya attaquer la montagne de Chouf جبل الشوف. Arrivé à la rivière de Barouk, Chéikh Mouzfer y rencontra un corps de montagnards du parti de l'émir Younès. Bientôt le combat s'engagea entre les deux partis. L'émir Younès Maan, en ayant été instruit, se hâta de marcher contre l'ennemi et partit immédiatement de Daïr el-Kamar, accom-

pagné de l'émir Aly Chehab. Il arriva au Barouk au plus fort de l'engagement. L'émir Younès et l'émir Aly attaquèrent l'ennemi ; mais Chéikh Mouzfer Alam eddin ayant également reçu un renfort, l'engagement devint sérieux et le combat dura jusqu'à la nuit. A l'approche de l'obscurité, les troupes de Chéikh Mouzfer furent défaites et se dispersèrent dans les montagnes. Les troupes des Maan en firent un grand carnage, et sans l'obscurité pas un homme n'aurait pu se soustraire au glaive. L'émir Younès campa alors sur les rives du Barouk et prit ses dispositions pour aller à la rencontre de l'ennemi; mais, réflexion faite, il jugea plus sage de s'en abstenir, d'autant plus que les habitants du pays commençaient à montrer des dispositions favorables pour l'armée du pacha. En effet, celui-ci, après la défaite de Chéikh Mouzfer, avait envoyé des émissaires de Koub Elias aux habitants, pour les engager à prendre les armes et à se rendre dans son camp, en leur promettant de grandes payes; ce qui avait démoralisé une partie des habitants. En conséquence l'émir Younès Maan et l'émir Aly Chahab quittèrent les rives du Barouk et se rendirent à Banias. Là, l'émir Younès se trouva avec son neveu l'émir Aly, fils de l'émir Fakher eddin. Les trois émirs réunirent leurs forces et résolurent de se défendre dans la forteresse de Banias. Quant au pacha de Damas, il marcha de Koub Elias au Barouk; il attaqua Daïr el-Kamar, dont il s'empara, et livra aux flammes toutes les maisons appartenant aux émirs Maan. Il se transporta ensuite

à Merge Béséré, où il y avait un corps de troupes des Maan. Le combat s'engagea immédiatement entre les deux partis, et dura toute la journée; mais à l'approche de la nuit, le petit corps, ne pouvant plus résister, fit sa retraite vers Wadi el-Téim. Le lendemain l'ennemi envahit le pays et pilla tous les villages, qu'il livra aux flammes. Le pacha prit ensuite la direction du village de Niha, et de là il se transporta à Chikif Tiron; mais la forteresse de ce nom, qui était occupée par les troupes de l'émir Younès, paraissait inexpugnable; le pacha retourna sur ses pas après avoir dévasté le pays. Il se rendit à Koub Elias, et de là prit le chemin de Damas. Après le départ du pacha, l'émir Younès retourna à Daïr el-Kamar, où il fixa sa résidence.

L'an 1617, l'émir Aly Chahab célébra les fiançailles de sa fille avec l'émir Aly, fils de l'émir Fakher eddin Maan, qui se rendit de Banias à Saïda pour se marier. A son arrivée, son oncle l'émir Younès lui remit le gouvernement du pays. L'émir Aly Chahab, en ayant été instruit, se rendit à Saïda et fit ses félicitations à son beau-fils, l'émir Aly.

Dans le cours de cette année (1617) les guerres civiles furent continuelles entre les deux partis Kaïssi et Yamani. Les émirs Maan étaient à la tête des Kaïssi; la famille Seïfa, et celle d'Alam eddin formaient la faction Yamani. La haine qui régnait entre les deux factions était telle, que tous les jours on se battait sur trois ou quatre points différents. L'émir Aly Chahab ne pouvait point rester

témoin passif de ce qui se passait : il s'unit aux Kaïssi et il joua un rôle très-actif dans cette guerre intestine qui finit à l'avantage du parti Kaïssi, les Yamani ayant essuyé de très-grandes pertes. Pour témoigner sa reconnaissance à son beau-père, l'émir Aly Maan incorpora aux possessions des Chahab les deux districts de Merge Ayoun et de Houlanié.

Le 9 chawal de cette année 1619, l'émir Fakher eddin revint de l'Italie, après une absence de cinq ans et deux mois. Il toucha d'abord à Saint-Jean-d'Acre, ensuite à Saïda, où il débarqua. Il y fut reçu par son fils l'émir Aly, qui lui raconta tout ce qui s'était passé pendant son absence, et avec quel zèle l'émir Aly Chahab n'avait cessé de le secourir contre l'ennemi. L'émir Aly Chahab, ayant appris l'arrivée de l'émir Fakher eddin Maan, se rendit de Hasbeya à Saïda pour lui faire ses félicitations, et il amena avec lui ses deux fils l'émir Mohammad et l'émir Kassem. Avant l'entrée de l'émir Aly Chahab à Saïda, les émirs Maan allèrent à sa rencontre à une certaine distance de la ville et lui firent l'accueil le plus distingué; l'émir Fakher eddin surtout rendit à son ami les plus grands honneurs et lui exprima dans les termes les plus flatteurs sa reconnaissance pour le concours qu'il avait prêté à son frère et à son fils. L'émir Fakher eddin fit cadeau à l'émir Aly Chahab de plusieurs objets de prix qu'il avait apportés de l'Europe. Peu de temps après l'émir Ahmed Chahab et l'émir Younès el-Harfouche s'étant rendus à Saïda pour faire leurs félicitations à l'émir Fakher

eddin, l'émir les reçut froidement et leur reprocha leurs procédés à l'égard de son frère et de son fils.

L'an 1620, l'émir Fakher eddin déclara la guerre à la famille Seïfa et demanda le secours de l'émir Aly Chahab, qui se rendit avec lui de la forteresse de Housn el-Akrad à Akkar et assista à toutes les batailles que l'émir Fakher eddin livra à l'ennemi et qui furent autant de victoires éclatantes. L'émir mit à feu et à sang tout le pays de Seïfa et retourna de cette expédition triomphant et victorieux. L'an 1621, l'émir Aly et l'émir Ahmed Chahab ayant eu des démêlés, et ce dernier ayant été défait et mis en fuite par son frère l'émir Aly, l'émir Fakher eddin Maan intervint dans les affaires des deux émirs et se rendit de Beyrouth dans la plaine de Boukah pour les pacifier. Il parvint à les mettre d'accord, divisa entre eux le pays de Wadi el-Téim qui était l'objet de leur discorde, et fit de ces deux émirs deux auxiliaires zélés dans ses guerres contre la famille Seïfa de Tripoli et contre celle de Kansouh, qui gouvernait le pays d'Adjloun. L'an 1628, l'émir Fakher eddin et les autres émirs assistèrent aux funérailles de l'émir Aly Chahab à Hasbeya. Ce fut une grande perte pour l'émir Fakher eddin, qui en fut inconsolable. L'an 1633, le pacha de Damas envoya des troupes contre les émirs Maan. Cette expédition était ordonnée par le grand wézir Kalil Pacha, auquel on avait adressé des plaintes contre l'émir Fakher eddin, qu'on accusait d'avoir envahi la plupart des villages du pachalik de Damas. L'armée

envoyée de Damas alla camper dans la plaine de Khan Hasbeya. De là elle envahit le pays de Wadi el-Téim. Cette nouvelle étant parvenue à la connaissance de l'émir Aly, fils de l'émir Fakher eddin, celui-ci, à la tête de quelques centaines d'hommes choisis, partit à la dérobée du territoire de Safed, surprit l'armée et fondit sur elle le sabre à la main. Peu après, arrivèrent les deux émirs Kassem et Houssein, fils de l'émir Aly Chahab, et ils firent un carnage terrible de l'ennemi qu'ils poursuivirent pendant deux heures. Les deux émirs retournèrent au champ de bataille, et trouvèrent l'émir Aly Maan mort, étendu par terre et entouré de ses gens qui pleuraient. Les deux émirs descendent de cheval, embrassent le corps inanimé de leur compagnon d'armes, fondent en larmes et demandent comment ce malheur a eu lieu. On leur répond qu'on ne le sait pas. Les deux émirs lavent le corps de l'émir Aly, l'enterrent dans cet endroit même et prennent le chemin de Hasbeya.

La mort de l'émir Aly fut un coup fatal pour l'émir Fakher eddin. Comme on ne cessait d'adresser au sultan des plaintes contre l'émir Fakher eddin, le Grand Seigneur, après avoir consulté le Chéikh ul-Islam, rendit un firman pour qu'on exterminât les émirs Maan. En conséquence l'amiral Giafar, capudan-pacha, partit à la tête de la flotte impériale ottomane et vint à Tripoli, d'où il se rendit à Beyrouth. Il y débarqua et alla camper hors de cette ville. La famille de Séifa et celle d'A-

lam eddin se rendirent auprès de lui et se mirent à sa disposition. D'autre part le pacha de Damas se rendit à Saïda par ordre du grand wézir Kalil Pacha qui se trouvait alors à Alep. Les Maan, ne pouvant point faire face à des forces aussi imposantes, prirent le parti d'évacuer les villes de Saïda et de Beyrouth et de prendre la fuite. L'émir Houssein, fils de l'émir Fakher eddin, se réfugia dans la forteresse de Markab; l'émir Moulhem, fils de l'émir Younès, dans le pays d'Adjloun, chez les Arabes, l'émir Fakher eddin, dans la forteresse de Schikif, et l'émir Younès resta à Daïr el-Kamar. La nouvelle de la fuite des émirs ayant été répandue partout, Djafar Pacha envoya d'abord des troupes contre l'émir Houssein, qui se rendit et fut envoyé immédiatement au grand wézir, à Alep, qui l'emmena de suite à Constantinople. Le Grand Seigneur, dans sa clémence, le mit en liberté et, peu après, le fit entrer dans son service, et il lui accorda le grade de chambellan. Ahmed, pacha de Damas, qui se trouvait à Saïda, écrivit à l'émir Younès, à Daïr el-Kamar, de se rendre chez lui, promettant de lui accorder l'*aman*. L'émir se rendit à Saïda; mais à peine y fut-il arrivé que le pacha lui fit couper la tête. Le pacha partit ensuite à la tête de son armée pour la montagne, qu'il mit à feu et à sang. Il assiégea ensuite la forteresse de Chikif Tiron dont il corrompit l'eau. L'émir Fakher eddin dut alors s'enfuir pendant les ténèbres de la nuit; il alla se réfugier avec sa famille dans la grotte de Djezzin. Le

lendemain matin, le pacha prit possession de la forteresse, et suivit les traces de l'émir dans la grotte. Cette grotte était vraiment inexpugnable; mais le pacha parvint à ouvrir, à l'aide de mines, un passage à ses soldats et saisit tous les émirs qui s'y trouvaient; il ne mit en liberté que les femmes, auxquelles on ne fit aucun mal. Le pacha emmena avec lui l'émir Fakher eddin et ses enfants à Damas, d'où ils furent envoyés à Constantinople. Le sultan les reçut avec bonté, les mit en liberté, et daigna même les honorer en les admettant à son service. L'émir Alam eddin fut nommé au gouvernement de la montagne à la place de l'émir Fakher eddin Maan. Il ne restait en Syrie des émirs Maan que l'émir Moulhem, fils de l'émir Younès, qui s'était réfugié chez les Arabes de Tarbey; Ahmed, pacha de Damas, l'ayant réclamé, il fut livré à ses gens, pour être conduit à Damas; mais l'émir Moulhem parvint à se sauver en chemin pendant la nuit, et alla se cacher dans le village d'Arna, situé au pied de l'Anti-Liban. Le chef de ce village, quoique Yamani, se fit Kaïssi, lui et les habitants de son village, en l'honneur de l'émir, qui ne tarda pas à entrer en correspondance avec le parti Kaïssi.

Un grand nombre des partisans de l'émir se rendirent à Arna et l'accompagnèrent dans le Mont-Liban. La nouvelle de l'arrivée de l'émir Moulhem s'étant répandue, tous les Kaïssi se réunirent et se rendirent auprès de lui. L'émir saisit cette occasion pour se venger de l'émir Aly Alam eddin, qui, de

son côté, instruit des dispositions de son ennemi, voulut le prévenir en marchant contre lui. Le combat ne tarda pas à avoir lieu à Mejdel Maouche, et la victoire fut remportée par l'émir Moulhem. L'émir Aly perdit tous ses gens et s'enfuit à Damas. Ce coup fut fatal aux Yamani et affermit le pouvoir de l'émir Moulhem. Le pacha de Damas, Ahmed, porta de nouvelles plaintes au sultan contre l'émir Moulhem, et le Grand Seigneur ayant consulté le Chéikh ul-Islam, ce dernier rendit un fetwa pour la mise à mort de tous les Maan qui se trouvaient à Constantinople, ce qui fut exécuté ponctuellement. Il ne restait donc en vie des Maan que l'émir Moulhem, qui continuait à gouverner la montagne. Les deux émirs Kassem et Houssein Chahab l'aidaient toujours dans ses guerres contre les Yamani. L'émir Houssein Chahab avait pour femme la fille de l'émir Moulhem Maan. L'an 1653, l'émir Aly Alam eddin fut nommé au gouvernement de la montagne par Bishir, pacha de Damas. L'émir Aly se rendit à Wadi el-Téim, et l'émir Moulhem alla à sa rencontre, accompagné de ses deux auxiliaires, l'émir Kassem et l'émir Houssein Chahab. La bataille, livrée dans une vallée de Wadi el-Téim, dura trois heures, et la victoire se déclara de nouveau pour l'émir Moulhem. Les troupes de l'émir Aly furent mises en pleine déroute et poursuivies jusqu'aux portes de Damas. L'émir Aly lui-même, dangereusement blessé, se sauva par la fuite, et se dirigea vers Bishir Pacha, qui l'accusa de trahison et l'emprisonna dans le

château de Damas, où il resta jusqu'au départ du pacha de Damas.

L'an 1661 eut lieu la mort de l'émir Moulhem Maan, qui succomba à une fièvre maligne dont il avait été atteint à Saint-Jean-d'Acre. Ses restes mortels furent déposés dans le tombeau de la famille Maan à Saïda. Ses deux fils, l'émir Ahmed et l'émir Carcamaz, lui succédèrent; les deux émirs étaient encore en bas âge lorsqu'ils perdirent leur père. L'an 1663, Ahmed Pacha Kuperly de Damas manda de Koub Elias aux émirs Ahmed et Carcamaz Maan de lui livrer les émirs Chahab. Les deux émirs répondirent que les émirs Chahab n'étaient pas en leur pouvoir. Le pacha leur écrivit de nouveau et leur demanda une certaine somme d'argent. Les deux émirs s'engagèrent à payer cent mille piastres dans le terme de quatre mois, et lui donnèrent en otage l'émir Kassem Reslan. Le pacha rentra alors à Damas. Après son départ, les deux émirs manquèrent de parole. Le pacha, alors, marcha contre la montagne avec des forces imposantes. Les deux émirs durent se cacher. Le pacha, après avoir dévasté le pays, nomma Chéikh Serhal el-Oumad gouverneur du Chouf, les émirs Mohammed et Manzour Alam eddin gouverneurs des districts Metne Djourde et Garbe. Il désigna un gouverneur pour Kasrawan, et Aly Pacha le Defterdar fut nommé gouverneur de Saïda. C'est depuis cette époque que Saïda fut érigée en pachalik.

L'an 1665, fut assassiné l'émir Carcamaz, à Ayn

Mazboud. Son frère, l'émir Ahmed, fut blessé très-grièvement, et il aurait succombé sous les coups des assassins sans la bravoure de ses gens, qui le sauvèrent. L'émir Carcamaz ne laissa point d'enfants. L'an 1681, mourut l'émir Moulhem, fils unique de l'émir Ahmed, à l'âge de douze ans. Cette même année, l'émir Moussa Chahab partit de Hasbeya et se rendit chez l'émir Ahmed Maan, dont il épousa la fille. Deux ans après l'émir Moussa eut d'elle l'émir Haydar. Ce fut celui-ci qui succéda à l'émir Ahmed. L'an 1699, l'émir Ahmed Maan étant mort sans laisser d'enfants mâles, les notables du pays élirent le fils de sa fille, l'émir Haydar, fils de l'émir Moussa Chahab, encore jeune. C'est ainsi que fut éteinte la famille Maan, après avoir gouverné la montagne pendant l'espace de cinq cent quatre-vingts ans. Elle fut remplacée par les émirs Chahab, dont plus tard nous ne manquerons pas de dire quelques mots.

APERÇU
DE LA LANGUE CORÉENNE.

PAR LÉON DE ROSNY.

AVERTISSEMENT.

La langue coréenne est la moins connue de toutes les langues de l'Asie orientale, et jusqu'à présent il n'en existe

ni grammaire ni dictionnaire. Cette lacune dans nos connaissances linguistiques provient principalement des lois sévères d'isolement que la Corée, à l'instar du Japon, a cru devoir s'imposer vis-à-vis des Européens. En effet, les villes centrales et les ports de la monarchie coréenne ayant été sans exception fermés jusqu'à présent à tous les Occidentaux, nul n'a pu acquérir dans le pays quelque pratique de la langue et de la littérature. Aussi les seuls renseignements que nous possédions se réduisent-ils à ceux que renferment les livres chinois et japonais, et à quelques remarques pour la plupart confuses ou inexactes des voyageurs dans les mers de l'extrême Orient.

Les premiers mots que l'on sut de la langue coréenne sont dus, je crois, à Henry Hamel, de Gorcum [1], voyageur hollandais qui fit naufrage avec trente-cinq de ses compagnons près de l'île de Quelpaert, et fut constitué prisonnier pendant treize années dans la péninsule de Corée [2]. D'autres renseignements également vagues, et trop défectueux pour servir de base à une étude quelque peu sérieuse d'un idiome encore inconnu, furent publiés successivement par Nicolas Witsen [3], Rob. Broughton [4], le capitaine Basil Hall [5], Murray Maxwell [6], John Mac-Leod [7]. Plus tard Klaproth fit paraître sa traduction du *San-kok-tsou-ran,* ou Coup d'œil sur les Trois royaumes (Corée, Lou-tchou et Yéso [8]), et y inséra un vocabulaire coréen, extrait en partie des livres chinois et des

[1] Voyez la notice que j'ai donnée de ce voyageur dans la *Biographie générale* de Firmin Didot frères.

[2] *Journal van de ongelukkige voyagie van't jacht* De Sperveer *gedestineerd na Tajowan in't jaar 1653.* Rotterdam, 1668; in-4°.

[3] *Noord-en-Oost Tartarye.* Amsterdam, 1705; 2 vol. in-fol.

[4] *A Voyage of discovery to the North-Pacific Ocean.*

[5] *Account of a Voyage of discovery to the west-coast of Corea.* London, 1818; in-4°.

[6] *Voyage en Chine,* etc. par M. H. Ellis. Paris, 1818, t. II.

[7] *Narrative of a Voyage in his Majesty's late* Alceste *to the Yellow Sea, along the coast of Corea.* London, 1817; in-8°.

[8] *Aperçu général des Trois-Royaumes.* Paris, 1832; in-8°.

ouvrages cités plus haut. Les nouveaux secours obtenus depuis lors ont permis de constater dans ce vocabulaire de très-nombreuses incorrections. Vers la même époque, M. de Siebold, de retour du Japon, publia quelques curieux détails qu'il avait obtenus de marchands coréens qui, ayant fait naufrage, avaient été conduits à Nagasaki[1]. Son savant collaborateur, M. Hoffmann, inséra ensuite dans le *Nippon* de M. de Siebold le résultat de ses études sur la langue coréenne et publia, au moyen de la lithographie, une version coréenne du *Livre des mille caractères*[2], ainsi qu'une reproduction du *Louï-ho*, vocabulaire chinois expliqué en coréen[3]. Pendant l'impression de ces ouvrages, M. Medhurst publia, également par la lithographie, une édition du *Weï-yu-louï-kiaï*, vocabulaire japonais, accompagné de traductions coréennes, du Livre des mille caractères et d'une version anglaise[4].

Outre ce que j'ai pu recueillir d'utile dans les travaux précités, j'ai mis à profit pour ma notice les documents suivants : un cahier manuscrit coréen-russe[5] que je dois à l'obligeance de mon ami M. le docteur Léonard Hegewald, qui a étudié la langue chinoise à Saint-Pétersbourg; un petit recueil de textes et de phrases coréennes de la Bibliothèque de l'*Asiatic Society* à Londres; un petit vocabulaire coréen-anglais de la Bibliothèque de l'*East-India House*, également à Londres; un bel exemplaire du *Tsien-tse-wœn* traduit en coréen et qui fait partie de la collection de Stürler; enfin diverses notes éparses, tant dans mon portefeuille que dans les dépôts du *British Museum*, de la *Bibliotheca Bodleiana*, *etc.* J'ai en

[1] *Archiv zur Beschreibung von Japan.* Leiden, 1832; in-fol. (part. VII).

[2] *Tsiän-dsü-wen, sive Mille litteræ ideographicæ*, opus sinicum origine, cum interpretatione kôraiana. Lugd. Batav. 1833; in-4°.

[3] *Lui-ho, sive Vocabularium sinense in koraïanum versum.* Lugd. Batav. in-4°.

[4] *Translation of a comparative vocabulary of the Chinese, Corean and Japanese languages*, by Philosinensis. Batavia, 1835; in-8°.

[5] Речникъ Алфабита Корanскаго; in-4°, ms.

oûtre relevé sur des cartes les mots renfermés dans les vocabulaires que j'ai pu me procurer, et, par un travail de comparaison, il m'a été donné parfois de les corriger l'un par l'autre. De cette façon, j'ai recueilli quelques documents sur la langue et l'histoire de la Corée que j'espère publier successivement par extraits, si ce mémoire, tout imparfait qu'il est sans doute, ne paraît cependant pas absolument dénué d'intérêt.

Il me reste, en terminant, à réclamer l'indulgence des savants pour un travail rédigé avec aussi peu de secours et avec des matériaux souvent fort imparfaits, dont je n'ai pu tirer parti qu'après les avoir soumis au plus pénible contrôle[1]. J'espère cependant que les fautes qui auront pu m'échapper ne seront pas assez graves pour retirer tout l'intérêt que peut offrir, dans l'état actuel de nos connaissances, un premier aperçu de la langue et de la grammaire des indigènes de la Corée, au point de vue de la philologie et de la linguistique générale.

27 septembre 1859.

I. DE L'ÉCRITURE CORÉENNE.

1. Les Coréens, contrairement aux Chinois et aux Japonais, possèdent un véritable alphabet, c'est-à-dire une série de voyelles et de consonnes distinctes, sans ligatures proprement dites.

2. L'alphabet coréen[2] comprend treize voyelles

[1] J'ai entrepris la composition de ce mémoire, moins pour faire diversion avec mes études japonaises et chinoises, que parce qu'il me permettait de mettre en lumière plusieurs faits importants sur lesquels je dois m'appuyer pour établir mes doctrines sur les migrations primitives des races civilisatrices de la Chine.

[2] L'alphabet communément usité en coréen est désigné, suivant Klaproth, sous le nom de *ghin-boun*. — On trouve une liste des

et quatorze consonnes, auxquelles il en faut ajouter cinq servant à la transcription des mots étrangers.

3. Les treize voyelles coréennes se divisent en voyelles simples et en voyelles composées ou diphthongues. En voici la liste :

VOYELLES.

Simples.	Composées.
ㅏ *a* (japonais ア).	ㅑ *ya* (japonais ヤ).
ㅓ *œ* (français *eu*, allem. *ö*).	ㅕ *yœ* (fr. *yeu*, allem. *yö*).
ㅗ *o* (jap. オ).	ㅛ *yo* (japonais ヨ).
ㅜ *ou* long, (jap. ウ).	ㅠ *you* (japonais ユ).
ㅡ *oŭ* bref.	Le son *é* (jap. ヱ) est représenté en coréen par le signe composé ㅔ (*ai*), et *yé*, parfois *yeï* ou *eï* (jap. エ), par ㅖ (*yai*).
ㅣ *i* (japonais イ).	
ㆍ *ă* bref.	

4. Parmi les consonnes coréennes il en est dix simples, dont une aspirée et une nasale, et quatre composées de la consonne simple et de l'aspiration; ce sont les suivantes :

CONSONNES SIMPLES.

ㄱ	ㄴ	ㄷ	ㄹ	ㅁ	ㅂ	ㅅ	ㅈ	ㅎ	ㆁ
k	*n*	*t*	*r*	*m*	*p*	*s*	*ts*	*h*	*ng*

signes coréens (*Tsyô-sen-no kana*), disposée suivant l'ordre du syllabaire japonais, à la fin du Dictionnaire japonais-chinois *Yeï-taï-sets-yô-mou-zin-sô*, et une autre dans l'édition originale du *San-kok-dzou-ran;* mais elles répondent assez mal à l'alphabet que nous possédons, et paraissent l'une et l'autre également fautives.

CONSONNES ASPIRÉES.

ㅋ	ㅌ	ㅍ	ㅊ
k'	*t'*	*p'*	*ts'*

5. Les consonnes ajoutées à l'alphabet coréen, pour écrire les mots étrangers, sont :

ᇬ	ㅦ	ㅮ	ㅿ
g	*d*	*b*	*z*

Parmi ces quatre consonnes les trois premières sont composées des éléments de deux consonnes simples, savoir :

g composé de ㄱ *k* + ㆁ *ng*
d composé de ㄴ *n* + ㄷ *t*
b composé de ㅁ *m* + ㅂ *p*

6. Plusieurs consonnes, quand elles sont redoublées, forment, par une sorte de contraction calligraphique, les lettres composées qui suivent :

ㄲ *kk* ㄸ *tt* ㅆ *ss*

7. Enfin, on rencontre dans l'écriture coréenne les groupes suivants :

ᄓ *nk* ᄖ *np* ㅳ *pt* ㅺ *sk* ㅼ *st* ㅽ *sp*

8. Les caractères coréens se tracent syllabe par syllabe, tantôt de haut en bas, tantôt de gauche à droite suivant la forme des caractères et les nécessités de la calligraphie. Dans certains cas les lettres coréennes se réunissent, dans un seul et même

groupe, partie de haut en bas et partie de gauche à droite; ainsi on écrira :

븍 (p, ou, k) *pouk*	곡 (k, o, k) *kok*	들 (t, ou, r) *tour*
나 (n, a) *na*	비 (p, i) *pi*	며 (m, œ) *mœ*
날 (n, a, r) *nar*	셕 (s, yœ, k) *syœk*	환 (h, o, a, n) *hoan*

9. Les Coréens, comme les Chinois, les Japonais et les Cochinchinois, font usage d'un pinceau pour écrire les signes de leur langue.

Remarque. — Les Coréens possèdent la seule écriture rigoureusement alphabétique qui soit connue dans l'Asie orientale[1]. Klaproth, suivant lequel cette écriture aurait été inventée en 374 de notre ère dans le royaume de *Păik-tse*[2], pense que les lettres coréennes sont, comme les signes du syllabaire japonais *kata-kana*, des portions de caractères chinois[3]. La comparaison de l'alphabet coréen et

[1] Le célèbre géographe allemand Ritter se trompe quand il dit : « So haben sie (die Koreaner) doch auch für ihre eigene Sprache ein Alphabet angenommen, dem Wesen nach dem japanischen Syllabar-System ähnlich. (*Erdkunde*, vol. III, p. 635.) L'abbé Callery était aussi dans l'erreur, quand il disait que l'écriture coréenne « n'offrait d'affinité réelle qu'avec l'écriture japonaise, à laquelle probablement elle a donné naissance ». (*Revue de l'Orient*, t. V, p. 290.)

[2] Ce royaume était situé sur le territoire qui forme aujourd'hui les deux provinces de Tch'oung-thsing et de Hoang-haï.

[3] *Aperçu de l'origine des différentes écritures de l'ancien monde*, p. 26.

de l'alphabet tibétain soulève des doutes sur l'opinion du savant sinologue. Voici quelques rapprochements dont nous laissons à d'autres le soin de tirer des conséquences :

Coréen	ㄱ	ㄷ	ㄹ	ㅁ	ㅂ
Tibétain	ཀ	ཏ	ལ	མ	པ
Valeur	*k*	*t*	*l*	*m*	*p* [1]

Abel Rémusat a été le premier, je crois, à reconnaître quelques ressemblances entre les lettres coréennes et les lettres de l'alphabet *choub* ou tibétain carré; il n'a toutefois pas montré beaucoup d'exactitude dans les trois exemples qu'il cite à l'appui de son opinion : il a été moins heureux encore dans ses rapprochements du coréen et du chinois [2].

II. DU SINICO-CORÉEN.

10. Les Coréens ont introduit dans leur langue, à l'instar des Japonais et des Annamites, une grande quantité de mots chinois auxquels ils ont le plus souvent conservé leur signification primitive. Néanmoins la prononciation qu'ils affectent à ces mots diffère parfois assez sensiblement de la prononciation adoptée par les sinologues pour le *kouan-hoa* ou dialecte mandarinique, et se rapproche au contraire des prononciations des dialectes provinciaux du Kouang-toung et du Fouh-kien, ainsi que de la prononcia-

[1] Ajoutons, pour mémoire, que la lettre coréenne ㅁ *m* rappelle la même lettre ם de l'alphabet hébraïque, et la lettre coréenne ㅅ *s* la même lettre ス de l'alphabet japonais *kata-kana*.

[2] *Recherches sur les langues tartares*, p. 83.

tion des signes chinois figurée dans les dictionnaires des Japonais sous les noms de *Kan-won* (prononciation de l'époque des Han), *Tô-won* (prononciation de l'époque des Tang) ou *Go-won* (prononciation de la dynastie de Ou)[1].

11. Parmi les caractères les plus frappants du dialecte sinico-coréen, on remarque tout d'abord la présence de la finale ㄹ *l* ou *r* dans les mots affectés de l'accent bref et qui, dans le sinico-japonais, dans le sinico-annamique, dans le dialecte du Fouh-kien et de Canton, sont terminés par un *t;* exemple :

SIGNES.	KOUAN-HOA.	SINICO-CORÉEN.	SINICO-JAPONAIS.	SINICO-ANNAMIQUE.	FOKKIEN-NAIS.	CANTONAIS.
日	*jĭh.*	*jĭr.*	*zit.*	*ñut.*	*ñit.*	*yat.*
月	*yòuĕh.*	*wŏr.*	*gwat.*	*ngwiet.*	*gwat.*	*youet.*
一	*yĭh.*	*jĭr.*	*zit.*	*ñut.*	*yit.*	*yat.*
七	*tsĭh.*	*tsir.*	*sit.*	*t'at.*	*tch'it.*	*tsat, tsap.*
八	*păh.*	*p'ăr.*	*fat.*	*bat.*	*pat.*	*pat.*
舌	*chĕh.*	*syœr.*	*zet.*	*t'yet.*	*kyét.*	*chit.*
血	*hiouĕh.*	*hyœr.*	*ket.*	*hwiet.*	*hyét.*	*hiut.*
筆	*pĭh.*	*p'ir.*	*fit.*	*bout.*	*pit.*	*pit.*

[1] Voyez le *Rapport de Son Exc. le Ministre d'État sur la composition d'un Dictionnaire japonais-français-anglais* (Paris, 1862; in-8°), p. 10.

12. Les mots affectés de l'accent bref et terminés par *k* ou *p* dans le dialecte du Fouh-kien sont figurés avec cette même finale en sinico-coréen.

SIGNES.	KOUAN-HOA.	SINICO-CORÉEN.	FOKKIENNAIS.	SINICO-JAPONAIS.
白	*pĕh.*	*păik.*	*pék.*	*fak.*
目	*mŏuh.*	*mŏk.*	*bók.*	*mok.*
入	*jĭh.*	*'ip.*	*jip.*	*zif* (ジフ.)
北	*pĕh.*	*pŏk.*	*pok.*	*fok.*
國	*koŭeh.*	*kouk.*	*kok.*	*kok.*
色	*sĕh.*	*săik.*	*sik.*	*syok.*
塔	*t'ăh.*	*t'ap.*	*t'ap.*	*taf* (タフ).
六	*lŏuh.*	*lyouk.*	*liouk.*	*lok.*
易	*yĭh.*	*'yak.*	*'ek*	*yek* (エキ).
石	*chĭh.*	*syœk.*	*sík.*	*sek.*

13. Les principales permutations de consonnes initiales dans les monosyllabes chinois transcrits en coréen sont les suivantes :

Dialecte mandarinique :	*ch*	Sinico-coréen :	*s*
—	*n*	—	*ng*
—	*tch*	—	*ts*
—	*f*	—	*p*

Ces permutations, extrêmement simples et naturelles, ne se remarquent que dans quelques cercles de la presqu'île coréenne. Ailleurs l'*s* est prononcé, tantôt comme le *ch* allemand dans les mots *ich*, *mich*, *dich*, *sich*, tantôt comme le *ch* français, dans *chat*, *chien*, *chou*. Des variations dialectiques analogues ont été constatées au Japon.

14. Les syllabes chinoises terminées par la nasale *ng* dans la langue mandarinique conservent, dans la notation sinico-coréenne, cette désinence qui s'efface dans le dialecte sinico-japonais [1]; exemple :

定	Lang. mand.	*ting.*	Sinico-coréen :	*tyœng.*
明	—	*ming.*	—	*myœng.*
東	—	*toung.*	—	*tong.*
上	—	*chang.*	—	*syang* (*chang*).

15. La désinence *n* du *kouan-hoa*, conservée en sinico-japonais, est quelquefois changée en *m* dans la notation coréenne ; par exemple :

今	Langue mandarinique :	*kin.*	Sinico-coréen :	*koŏm.*
潭	—	*tan.*	—	*tām.*
深	—	*chin.*	—	*sim.*
南	—	*nan.*	—	*nam.*
心	—	*sin.*	—	*sim.*
三	—	*san.*	—	*sam.*

[1] Voir cependant l'observation consignée ci-après au § 19.

L'*m* final se confond souvent avec l'*n*, non-seulement en coréen, mais encore en japonais et en annamique.

16. Les syllabes prononcées *œll* en chinois moderne sont transcrites en sinico-coréen par 이 *'i*. Exemple :

二	Chinois moderne :	*œll.*	Sinico-coréen :	*'i.*
耳	—	*œll.*	—	*ngi.*
而	—	*œll.*	—	*ngi.*

La prononciation que nous transcrivons ici *ngi*, en nous conformant à un usage assez généralement répandu parmi les orientalistes, n'est autre que le son de la voyelle *i*, précédé d'une inflexion nasale. La différence qui existe entre le son sinico-coréen et le son chinois mandarinique tient à ce que, dans la péninsule, on a adopté, comme on l'a fait d'ailleurs au Japon et en Cochinchine, la prononciation archaïque du Céleste-Empire. Cette prononciation, que nous avons établie ailleurs [1] par une série de faits philologiques ne laissant à cet égard aucun doute, est confirmée par la notation phonétique usitée dans les dictionnaires indigènes. La prononciation du signe 二, suivant le lexique publié par ordre de l'empereur Khang-hi [2], est

[1] Dans le fragment de l'*Histoire de la langue chinoise*, auquel l'Institut de France a accordé un prix de 1200 francs au concours de linguistique en 1861.

[2] *Khang-hi-tsze-tièn.*

ainsi notée : 從而至切音樲, ce qui veut dire qu'elle résulte du son initial du signe transcrit en kouan-hoa *'œll*, et de la voyelle du monosyllabe *tchi*, ce qui forme un son semblable à celui du caractère 樲. La seule incertitude qui puisse rester sur le son que nous étudions demeure dans ce qu'il faut entendre par « le son initial du signe 而 ». Or, si l'on se reporte à ce signe, dans les dictionnaires, nous le voyons ainsi noté :

而。如之切。人之切。如支切 = *ji*.
x = *j*(ou - tch)*i* (div.[1]) = *j*(in - tch)*i* (div.) = *j*(ou - tch)*i* (div.)

D'où il résulte que les caractères notés en kouan-hoa *œll* ont pour prononciation classique le son *ji*. Si cependant nous cherchons à nous rendre parfaitement compte de ce que les Chinois entendent par la notation initiale *j*, nous voyons qu'elle répond à une sorte de nasalition qui se rapproche du son de la consonne initiale *n*. (Cf. les prononciations *n* cantonaise, fokkiénaise, annamite, japonaise, etc. des signes notés *œll* et *jin* dans les ouvrages européens consacrés au kouan-hoa et transcrits avec un *n* initial dans ces divers dialectes; cf. aussi les signes employés phonétiquement dans les syllabaires japonais pour figurer le son *ni*.)

17. Un certain nombre de syllabes chinoises

[1] Par le mot 切 « divisez », on veut dire qu'il faut prendre l'initiale *j* de *jou*, et la joindre à la finale *i* de *tchi*.

affectées de l'accent bref sont rendues en sinico-coréen avec un *p* final. Ces mêmes syllabes sont transcrites avec un フ final dans le dialecte classique sinico-japonais; exemple :

十 *chĭh.*	Sinico-coréen :	*sip.*	Sinico-japonais :	*siv'* (シフ).
葉 *yĕh.*	—	*yœp.*	—	*yev'* (エフ).
荅 *tăh.*	—	*tap.*	—	*tav'* (タフ).
獵 *liĕh.*	—	*lyœp.*	—	*lev'* (レフ).

18. Le tableau suivant fournit la concordance des sons initiaux des signes chinois dans le dialecte mandarinique et dans le sinico-coréen. A côté des signes qui servent en quelque sorte de prototype d'alphabet chinois se trouve leur prononciation coréenne figurée en lettres coréennes, puis la transcription de ces lettres en caractères italiques. Enfin on a mis plus bas en caractères romains la notation phonétique du son initial des signes dans la langue mandarinique (*kouan-hoa*) :

1 Dentales (gutturales).	見 견 *k*[*yœn*] k	溪 계 *k* [*yé*] k'	郡 군 *k*[*oun*] g	言 언 '[*œn*] '
2 Labiales (linguales).	東 동 *t*[*ong*] t	天 텬 *t'*[*yœn*] t'	定 뎡 *t*[*yœng*] d	年 년 *n*[*yœn*] n

3 Palatales.	知 지 *ts[i]* tch	茶 차 *ts'[a]* tch'	丈 쟝 *ts[yang]* dj	女 녀 *n[yœ]* ñ
4 Labiales fortes.	兵 병 *p[yœng]* p	平 평 *p'[yœng]* p'	婢 비 *p[i]* b	馬 마 *m[a]* m
5 Labiales faibles. . . .	法 법 *p[œp]* f		婦 부 *p[ou]* "	萬 만 *m[an]* m
6 Dentales-sifflantes. . .	將 쟝 *ts[yang]* ts	淸 쳥 *ts[yœng]* ts'	匠 쟝 *ts[yang]* dz	心 심 *s[im]* s
7 Chuintantes.	止 지 *ts[i]* tch	出 츌 *ts' [your]* tch'		春 츈 *ts'[youn]* tch
8 Gutturales.	鴨 압 *'[ap]* y	香 향 *h[yang]* h	羊 양 *'[yang]* y	黃 황 *h[oang]* h
9 Linguo-dentales. . . .	來 ᄅᆡ *l[ăi]* l	日 ᅀᅵᆯ *'[ir]* j		

19. On fait usage en Corée, comme au Japon, de plusieurs systèmes de prononciation pour les mots d'origine chinoise; on lira, par exemple :

속긴 *sŏk-kin* ou 즉금 *tsouk-kom* « maintenant » (只今 en japon. *tada-ima*).

메이셰 *mye'i-syé* ou 명셩 *myœng-syœng* « la renommée » (名聲 en japonais : *meïseï*).

지도 *tsi-to* ou 디도 *ti-to* « une carte géographique » (地圖 en japon. *yédzou*).

로뎨이 *lo-tye'i* ou 로졍 *lo-tsyœng* « un voyage » (路程 en japonais : *rotei*).

Ces variations, qui présentent les plus étroites affinités avec celles que l'on remarque dans les dialectes japonais, ont probablement une même origine. La différence qui s'observe, par exemple, entre les lectures *meï* et *myong*, *teï* et *tsyong*, se retrouve identiquement au Japon : ミヤウ明メイ *meï* ou *myô*, チヤウ定テイ *teï* ou *tsyô*, etc. Quant à l'usage spécial de ces différents dialectes, il nous est encore inconnu, bien que nous soyons tenté de croire qu'il peut en être encore à cet égard dans la péninsule de Corée comme dans l'archipel du Nippon[1].

20. Les Coréens font souvent usage de signes chinois pour écrire leurs livres. Lorsqu'ils voient un de ces signes, ils peuvent le lire de deux façons différentes. La première consiste à prononcer le son qu'on lui affecte en sinico-coréen ; la seconde,

[1] Voyez, sur cette question, la notice que nous avons traduite de la grande Encyclopédie japonaise *Wa-kan-san-saï-dzou-yé* (dans la *Revue orientale et américaine*, t. VIII, p. 206).

à le traduire en prononçant le mot de la langue coréenne proprement dite qui répond au signe idéographique. Le tableau ci-dessous fournira quelques exemples de ce système, qui rappellent ce que les anciens grammairiens espagnols et portugais ont désigné, à propos du japonais, sous les noms de *koyé* (音コエ « son »), et de *yomi* (讀ヨミ « lecture ») :

SIGNES CHINOIS.	SIGNIFICATION.	PRONONCIATION SINICO-CORÉENNE.	LECTURE CORÉENNE.
天	ciel.	텬 *t'yœn*	하ᄂᆞᆯ *hanăr*
地	terre.	디 *ti*	ᄯᅡ *sta*
日	soleil.	일 *'ir*	날 *nar*
人	homme.	ᅀᅵᆫ *zin*	사ᄅᆞᆷ *sarăm*
女	femme.	녀 *nyœ* ou ᅀᅭ *zyo*	계집 *keïtsip*

21. Certains mots peuvent être indifféremment lus en sinico-coréen ou en coréen; d'autres doivent être lus seulement suivant l'une de ces façons. Lorsqu'on peut lire un signe chinois aussi bien suivant

l'un et l'autre système, on s'attache cependant à associer de préférence des mots de même origine, de façon à former le moins possible de mots composés ou de locutions bâtardes. Mais il arrive maintes fois que cette latitude n'est point accordée au lecteur, et que la signification précise du signe idéographique dépend, pour le coréen, du mode employé pour le lire.

22. A l'exemple des Fokiénais, des Cantonais, des Annamites et des Japonais, les Coréens emploient quelques signes idéographiques, formés d'après le système des Chinois, mais qui ne se rencontrent pas dans l'écriture de ces derniers. Je n'ai pu trouver nulle part le catalogue de ces signes.

III. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA LANGUE CORÉENNE.

23. La situation géographique de la Corée, qui semble n'être qu'une partie de la Chine, fit présumer tout d'abord que les Coréens parlaient un dialecte de la langue chinoise ou, pour le moins, un idiome de la même famille. Bien que nous n'ayons jusqu'à présent que des documents très-imparfaits sur le coréen, il paraît cependant hors de doute que cette opinion préconçue doit être complétement abandonnée.

Si l'on examine le vocabulaire coréen, on y découvre, il est vrai, une assez grande quantité de mots chinois; mais on n'en rencontre pas moins dans le japonais, et cependant il est admis aujourd'hui que cette dernière langue et le chinois ne pré-

sentent point d'affinité primitive. On peut assez exactement, ce me semble, comparer la position du coréen vis-à-vis du chinois à celle du persan vis-à-vis de l'arabe. C'est un fait parfaitement constaté que l'iranien dépend de la famille indo-européenne : son lexique renferme néanmoins une foule de mots arabes, ce qui revient à dire, une foule de mots sémitiques ; de même le vocabulaire coréen comprend toute une suite de mots et d'idiotismes chinois, sans que pour cela il cesse d'avoir un fonds absolument distinct[1].

Le vocabulaire qui suit donnera quelques exemples de ce que nous venons d'avancer. Il eût été facile de l'étendre davantage, mais, comme il ne peut guère amener qu'à des résultats négatifs, nous avons cru devoir le renfermer dans d'étroites limites.

VOCABULAIRE CORÉEN-CHINOIS.

	Coréen.	Chinois.
Ciel	*hanăr*	*tien.*
Étoile	*pyœr*	*sing.*
Vent	*părăm*	*foung.*
Pluie	*pi*	*yu.*
Année	*hăi*	*nien.*
Montagne	*moï*	*chan.*
Rivière	*naï*	*tchouen.*
Eau	*mour*	*choui.*
Feu	*pour*	*ho.*

[1] Nous avons mis un astérisque aux mots chinois introduits dans le sein de la langue coréenne, mais qui ne sont pas congénères aux mots de ce dernier idiome.

	Coréen.	Chinois.
Terre	*hourk, hark*	*ti.*
Pierre	*tor*	*chi.*
Mer	*pata*	*hăï.*
Plante	*p'our*	*ts'ao.*
Oiseau	*saï*	*niao.*
Homme	*sarăm*	*jin.*
Lire	*nirkŭr*	*tou.*
Voir	*por*	*kien.*
Acheter	*sar*	*maï.*
Vendre	*p'ăr*	*maï.*
Couler	*hourour*	*liœou.*
Cent	*păïk**	*pĕh.*
Mille	*ts'yœn**	*tsien.*
Nord	*pouk-nyœk**	*pĕh.*
Est	*tong-nyœk**	*toung.*
Sud	*nam-nyœk**	*nan.*
Ouest	*syœ-nyœk**	*si.*
Cheval	*mar**	*ma.*
Chameau	*yak-taï**	*lŏh-t'o.*
Mouton	*yang**	*yang.*
Raisin	*p'ho-to**	*pou-tao.*
Haïr	*han-hăr**	*han.*
Répondre	*tăï-tap**	*toui-tăh.*

24. Comparé au vocabulaire japonais, celui des Coréens ne présente également qu'un petit nombre de ressemblances, desquelles on ne peut rien déduire, ce nous semble, relativement à la question de parenté des deux idiomes. Cependant il existe quelques rapports frappants entre certaines formes grammaticales du japonais et du coréen; et, bien que

ces cas d'affinités soient peu nombreux, ils n'en méritent pas moins l'attention des philologues, car ils portent sur une partie importante de la lexicographie et prêtent en outre à des déductions confirmées à la fois par l'anthropologie, par l'histoire, et, si ce n'était anticiper sur ce qui suit, j'aurais probablement ajouté par la linguistique. Ces rapprochements grammaticaux consistent : 1° dans les postpositions ou suffixes *ka*, japonais *ga;* — *na*, japonais *no* pour le génitif; — *i*, *yi*, japonais *ni*, *ye* pour le datif; 2° dans les désinences verbales *ta* pour le prétérit, — *ô* pour le futur, qui existent aussi bien en coréen et en japonais[1].

Nous avons constaté un peu plus haut que le vocabulaire coréen différait généralement de celui des Japonais. Devons-nous en conclure que les deux idiomes dépendent de deux souches radicalement distinctes l'une de l'autre, ou bien avons-nous quelques raisons pour pencher en faveur de l'opinion qui tendrait à les considérer comme deux rameaux d'un même groupe linguistique. Examinons.

C'est un fait aujourd'hui parfaitement constaté que dans les idiomes de la famille tartare, les mots, ceux surtout qui servent à désigner les objets d'un usage habituel ou journalier, sont radicalement différents les uns des autres; tandis que les rapports lexigraphiques que l'on remarque entre deux ou plusieurs idiomes de ce grand groupe linguistique por-

[1] Voyez l'*Introduction à l'étude de la langue japonaise*, p. 5, et de Siebold, *Archiv zur Beschreibung von Japan*, part. VII.

tent presque uniquement sur des noms de charges, de dignités, de science, d'art ou de philosophie religieuse[1].

D'autre part, la philologie moderne a reconnu que l'élément fondamental de la classification des langues était leur système grammatical, ou, en d'autres termes, l'ensemble des lois qui président à la formation de leurs mots et de celles qui régissent et constituent leur syntaxe.

Or, si l'on examine la langue coréenne au moyen du *criterium* que nous venons de nous poser, nous sommes appelé à reconnaître : 1° un vocabulaire composé, de même que celui des Japonais, de mots dont les plus usités diffèrent le plus souvent de ceux des autres nations à type tartare, tandis que ceux qui ont trait à la morale, aux sciences, aux arts, se rapprochent souvent de ceux des Mandchoux et des Mongols par exemple, parce que, à l'instar de ces derniers, les Coréens les ont empruntés à la Chine ; 2° un système grammatical et une construction phraséologique généralement conformes à ceux qui constituent le caractère principal de la vaste famille des langues tartares.

IV. DE LA GRAMMAIRE CORÉENNE.

25. *Substantif.* — Les substantifs coréens ne sont, pour la plupart, composés que d'une ou de deux

[1] Voy. Abel Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, p. 394 ; Alfr. Maury, *La terre et l'homme*, p. 437.

syllabes, et peuvent être souvent exprimés aussi bien en langue indigène proprement dite qu'en dialecte sinico-coréen ; ainsi on dira :

입 *'ip* ou 구 *kou* « la bouche » (chinois : 口 *k'œou* ; japonais : *koutsi*).

나라 *nara* ou 국 *kok* « le royaume » (chinois : 國 *koŭœh* ; japonais : *kouni*).

소ᄅᆡ *sŏrăï* ou 음 *'oum* « le son » (chinois : 音 *yin* ; japonais : *koyé*).

26. Certains substantifs, au contraire, ne sont habituellement exprimés que par des mots d'origine chinoise [1], comme :

셩 *syœng* « le naturel » (chinois : 性 *sing* [2]).

궁 *koung* « le palais » (chinois : 宮 *koung* [3]).

[1] Il en est de même en japonais.

[2] Medhurst donne à la place du mot indigène coréen les mots 텬셩 *t'hyœn-syœng* ; mais il est évident que ces mots sont chinois et répondent aux signes idéographiques 天性 *t'ien-sing*, c'est-à-dire « la nature rationnelle, telle que le Ciel la produit à la naissance de chaque homme. »

[3] Le mot 집 *tsip*, donné par Medhurst comme synonyme indigène du sinico-coréen 궁 *koung**, signifie simplement « une maison », et répond plus exactement au signe de l'écriture idéographique 家 *kia*, bien qu'on l'emploie comme lecture des signes chinois suivants qui sont considérés comme synonymes : 殿, 廳, 闕, etc.

셩 *syœng* « une ville » (chinois : 城 *tching*).

포도 *p'ho-to* « le raisin » (chinois : 葡萄 *pou-tao*).

27. La plupart des noms de dignités ou de fonctions publiques sont aussi empruntés à la langue chinoise :

황뎨 *hoang-tyé* « l'empereur » (chinois : 皇帝 *hoang-ti*).

태ᄌᆞ *t'ai-tsă* « l'héritier présomptif » (chinois : 太子 *taï-tsze*).

됴뎡 *tyo-tyœng* « la cour (du souverain) » (chinois : 朝廷 *tchao-ting*).

대쟝 *taï-tsyang* « le général » (chinois : 大將 *ta-tsiang*).

28. Un certain nombre de noms de professions ou de métiers ont été importés de Chine en Corée, comme :

통ᄉᆞ *t'ong-să* « un interprète » (chinois : 通事 *t'oung-sse*).

화원 *hoa-'ouœn* « un peintre » (chinois : 畫員 *hoa-youen*).

의원 *'oui-'ouœn* « un médecin » (chinois : 醫員 *yi-yôuen*).

29. Enfin, une grande quantité de noms d'histoire naturelle, d'instruments et d'ustensiles de tous genres, ont conservé quelque peu altérée, dans la presqu'île de Corée, la forme qu'ils ont encore aujourd'hui en langue chinoise :

차 *ts'a* « le thé » (chinois : 茶 *tcha*).

슈은 *syou-oun* « le mercure » (chinois : 水銀 *choui-yin* « argent liquide »).

ᄉᆞᄌᆡ *să-tsăi* « le lion » (chinois : 獅子 *sse-tsze*).

쥬ᄒᆞᆼ *tsyou-hong* « le vermillon » (chinois : 朱紅 *tchou-houng*).

비파 *pi-p'a* « la guitare » (chinois : 琵琶 *pi-pa*).

30. *Déclinaison.* — La déclinaison des substantifs coréens n'a point lieu comme dans les langues flectives par des variations de désinences inséparables de la racine, mais seulement par l'adjonction de quelques postpositions qui possèdent par elles-mêmes un sens propre et qui ne subissent aucune altéra-

tion en se joignant aux noms près desquels elles déterminent les cas.

31. La postposition du génitif est en coréen 나 *na* (之 나 *na*). Elle rappelle la postposition correspondante du japonais ノ *no* et la désinence mandchoue ᠨᡳ *ni* usitée pour exprimer le même cas dans les noms terminés par une consonne autre que *n;* je crois, en outre, retrouver dans deux autres langues de la famille tartare des particules qui proviennent de la même origine, bien que de prime abord elles paraissent différer les unes des autres. Ces différences proviennent de quelques transpositions de lettres dont on retrouve de nombreux exemples dans la grammaire comparée des idiomes de l'Asie centrale, et dont il n'est pas absolument impossible de saisir la cause. Si l'on examine le système général de ces transpositions, dont on rencontre d'ailleurs l'analogue dans plus d'une langue étrangère à cette famille, et si l'on tient compte des permutations naturelles qui ont lieu dans les lettres constitutives de certains mots, on arrive à établir des liens de parenté qui échappent au premier coup d'œil. Je crois donc pouvoir rapprocher la particule du génitif coréen 나 *na*, non-seulement du japonais et du mandchou, comme on l'a vu tout à l'heure, mais encore des marques du datif dans les langues suivantes :

Ouigour : ᠨᠢᠩ *ning;* — mongol : ᠶᠢᠨ *yin* et ᠤᠨ *oun;* — tibétain : འི *hi*, ཡི *yi*, ཀྱི *kyi*, གི *gi*, et གྱི *gyi;* — turc : ين *in*, *etc.*

32. La postposition du datif est 늘 *noŭr* (于 늘), et répond au japonais ニ *ni*. Si l'on tient compte de l'observation que j'ai présentée à l'occasion de la particule du génitif, on pourra également rapprocher du coréen *noŭr* les particules ᠶᠠᠷ *yar*, et ᠲᠤᠷ *tour* du mongol; — ཏུ *tou*, དུ *dou*, རུ *rou* du tibétain; — ᡩᡝ *dé* du mandchou, etc. Dans cette dernière langue, on n'a rien conservé qui rappelle la postposition coréenne, mais bien une forme qui se rapproche du *dou* tibétain et du *tour* mongol.

33. La postposition de l'accusatif 를 *rou* rappelle la suffixe tibétaine ལ, et, de même que cette dernière, on se dispense parfois de l'indiquer dans la composition phraséologique[1].

34. Comme postposition de l'ablatif, les vocabulaires coréens-japonais nous donnent la particule 부틀 *pout'our*, qui répond au chinois 自 *tsze*, et au japonais ヨリ *yori*, dans le sens du latin *ex* ou de l'anglais *from*. Dans son Voyage au Japon, M. de Siebold a recueilli le mot *isya*[2], qui est, suivant lui, la particule ordinaire de l'ablatif. Nous sommes trop peu certains du rôle précis de ces deux particules pour nous permettre d'en faire l'objet de rapprochements philologiques.

[1] Il en est de même en mandchou (Kaulen, *Ling. mandsh. Inst.* p. 26).

[2] *Archiv zur Beschreibung von Japan*, Nippon VII, p. 11.

35. Toutes les fois que cela n'est pas absolument nécessaire, et qu'il ne s'agit point, dans une phrase, de nombrer des objets ou de mettre leur quantité en opposition avec un objet isolé, on n'indique le pluriel dans les noms par aucune particule ou désinence particulière; ainsi l'on dira :

사ᄅᆞᆷ *saram* « l'homme », ou « les hommes ».

ᄆᆞᆯ *mar* « le cheval », ou « les chevaux ».

Dans ce cas, le contexte seul des phrases indique si les substantifs qu'elles renferment doivent être entendus au singulier ou au pluriel.

36. Les postpositions ou particules que nous venons de voir répondent plutôt à des articles qu'à des désinences de cas proprement dits, puisque, jointes aux noms, elles n'en altèrent aucunement la forme, et que d'ailleurs elles peuvent, pour la plupart, être exprimées isolément.

37. On peut résumer, en conséquence de ce qui précède, les particules qui servent de base à la déclinaison simple, dans le paradigme suivant :

SINGULIER OU PLURIEL.

Nominatif....	"	"	le, la, les.
Génitif.....	나	*na*	du, de la, des.
	ᄀᆞᆯ	*kar*	

Datif.......	이 *'i* 늘 *noŭr*	à, à la, au, aux.
Accusatif....	르 *rou*	le, la, les.
Ablatif......	부듬 *pout'our,* ou *isya*	de, de la, du, des.

38. Lorsque la clarté de la phrase exige que l'idée de la pluralité d'un substantif soit indiquée, on emploie, soit le procédé de la réduplication du mot, soit le procédé qui consiste à joindre au substantif un mot indiquant le nombre.

39. Le procédé de réduplication se trouve d'une manière identique en japonais, et dans plusieurs autres langues de l'extrême Orient; ainsi l'on dira : 포도 *p'o-to* « le raisin », 포도포도 *p'oto-p'oto* « les raisins », tout comme en japonais : ヒト *hito* « l'homme », ヒト〱 *hito-hito* « les hommes ».

40. Parmi les mots employés également pour indiquer la pluralité dans les substantifs, nous citerons les suivants :

무르ㄷ *mourout* « tous » (en chinois 凡 *fan;* en japonais オヨソ *oyoso*).

모들 *motour* « les, tous, beaucoup » (chin. 諸 *tchu;* jap. モロ〱 *moromoro*).

다기 *takäi* « tous ensemble » (chinois : 皆 ; japonais : ミナ *mina*[1]).

etc. etc.

41. En coréen, de même que dans toutes les langues de la race mongole, le nom au génitif précède constamment le substantif dont il est le complément. L'adjectif, considéré comme un génitif qualificatif, se place aussi devant le substantif auquel il se rapporte.

42. Lorsque l'on forme, à l'aide de deux substantifs, le premier qualifiant le second, un substantif composé répondant à une idée simple, dans la pratique on omet la particule du génitif. Il en est de même en japonais.

43. *Adjectif.* — Les adjectifs coréens ne sont susceptibles d'aucune variation pour indiquer les genres et les nombres. Ils ont, pour la plupart, la désinence en ㄹ *r*, qui est également celle des verbes; exemple :

늘글 *nourkour* « vieux ».	어릴 *'œrir* « jeune ».	아름다올 *arămta'or* « beau ».

44. *Comparatif.* — Le comparatif se forme en coréen, comme en japonais et dans la plupart des autres langues tartares, à l'aide de la particule ou

[1] On lit par erreur *mana* dans le Vocabulaire de M. Medhurst.

postposition de l'ablatif jointe au second terme de la comparaison; ainsi on dira :

이	슬잔	이	차완	이샤	큰대
'i	*sour-tsan*	*'i*	*ts'a-wan-*	*'isya*	*k'ountai*
cette	vin-tasse	cette	thé-tasse-	à partir de (nota ablativi.)	grande

pour rendre cette phrase :

« Cette tasse-à-vin est *plus grande* QUE cette tasse-à-thé. »

45. *Superlatif.* — Le superlatif se forme, en coréen, à l'aide de diverses particules, qui, jointes à l'adjectif, lui ajoutent l'idée de « extrêmement, beaucoup, très »; on dira de la sorte :

ᄀᆞ장졍 ᄒᆞᆯ *kă-tsang tsyœng-hăr* « extrêmement habile », ou « très-habile [1] ».

46. *Numération.* — Les Coréens font usage de deux séries de nombres; l'une est empruntée à la langue chinoise, l'autre appartient à l'idiome national de la péninsule [2] : toutes deux sont basées sur le système décimal.

Voici la double série des dix premiers de ces noms de nombre :

[1] *Ts'yœn-tsa-moun*, 599-600.

[2] Une liste de cette seconde série de noms de nombre, un peu différente de celle-ci, a été donnée par M. Pihan, dans son bel et intéressant *Exposé des signes de numération usités chez les peuples anciens et modernes*, p. 24.

VALEUR.	SINICO-CORÉEN.	CORÉEN.	VALEUR.	SINICO-CORÉEN.	CORÉEN.
Un. . . .	ᄒᆞᆫ *hăn*	일 *'ir*	Six. . .	여슷 *'yœsout*	륙 *ryok*
Deux. .	두 *tou*	이 *'i*	Sept. .	닐곱 *nirkop*	칠 *ts'ir*
Trois. .	석 *sok*	삼 *sam*	Huit. .	여덟 *yœtarp*	팔 *p'ar*
Quatre.	넉 *nœk*	ᄉᆞ *să*	Neuf. .	아홉 *ahop*	구 *kou*
Cinq. .	다ᄉᆞᆺ *tasăt*	오 *'o*	Dix . .	열 *yœr*	십 *sip*

47. Pour former les multiples de dix, on fait précéder les mots 열 *yœr* ou 십 *sip* « dix » des noms d'unités, et l'on place ces mêmes noms après le mot « dix » lorsqu'on veut ajouter des unités aux dizaines :

두열 *tou-'yœr* ou 이십 *'i-sip*
« vingt ».

다ᄉᆞᆺ열 *tasat-'yœr* ou 오십 *'o-sip*
« cinquante ».

석열두 *sok-'yœr-tou*
ou
삼십이 *sam-sip-'i*
« trente-deux »,

et ainsi des autres nombres.

48. Il faut remarquer toutefois que, dans la pratique quotidienne, on emploie de préférence les noms de nombre d'origine chinoise, lorsqu'il s'agit de quantités supérieures à la dizaine.

49. *Pronom.* — Les pronoms personnels que nous avons rencontrés répondent exactement aux pronoms analogues de la langue mandarinique. Pour la première personne, on emploie 나 *na* ou 나ㅣ *naï* (chinois : 我 *ngo*[1]); pour la seconde personne, on se sert de 녀 *nyœ* (chinois : 你 *ni*); pour la troisième personne, enfin, on fait usage de 다를 *tarour* (chinois : 他 *ta*), et, d'après Medhurst, de 져 *tsyœ*, qui répond au signe de l'écriture idéographique 彼 *pi*.

50. Dans le dialecte sinico-coréen, on emploie les pronoms personnels suivants :

我 아 *'a* « je ou moi » (chinois : *ngo*).

汝 여 *'yœ* « toi ou vous » (chinois : *joù*).

彼 피 *p'i* « lui, celui-ci » (chinois : *pi*).

Pour le pluriel, on fait usage des mêmes suffixes qu'en chinois, et l'on écrit, par exemple : 我 아 等 등 *'a-toung* « nous » (chinois : *ngo-teng*).

[1] *Ngo* is confounded with *wo* and *no* (Morrison, *Dictionary of the Chinese Language*, part II, p. 206).

51. Les pronoms possessifs se rendent, en coréen, par les pronoms personnels mis au génitif, ainsi que cela se passe en chinois et en japonais.

52. Parmi les pronoms démonstratifs, nous citerons :

이 *'i* ou *i* « ce, cette, celui-ci, ceci » (chinois : 此 *tsze*).

그 *kou* « celui-là, celle-là, cela » (chinois : 其 *ki*).

Ces pronoms se placent immédiatement avant le nom; exemple :

이 방 ᄌᆞ *'i pang-tsă** « cette maison ».

53. Le pronom réfléchi est 스스로 *sousouro* « soi-même », et répond au chinois 自 *tsze* et au japonais 三ヅカラ *midzoukara*.

54. Les pronoms indéfinis que nous avons rencontrés sont les suivants :

무릇 *mouroŭt* « tous » (répondant au signe chinois 凡 *fan*).

다ᄀᆡ *takaï* « tous ensemble » (chinois : 皆 *kiaï*, jap. ミナ *mina*).

아모 *'amo* « quelqu'un » (chinois : 某 *mœou*).

ᄆᆡ *maï* « chaque » (chinois : 每 *maï*).

각 *kak* « chacun » (chinois : 各 *kŏh*).

55. Le pronom interrogatif le plus usité paraît être 누고 *noukou;* il répond au chinois 誰 *choui* « qui? lequel? laquelle? » :

누고 능 흘 알 *noukou noung hăr'ar?* « qui peut savoir? »

On emploie également le pronom 엇지 *'ottsi*[1] « quel? » dans le même cas que le chinois 何 *ho :*

엇지 날 *'ottsi nar* « quel jour? »

56. Le pronom relatif paraît se rendre à l'aide du mot 바 *pa*, dans le sens du chinois 所 *so,* lequel a la valeur de « lieu, endroit » (conf. le japonais トコロ *tokoro*); mais il reste la plus grande incertitude sur la manière dont ce mot est employé dans la phraséologie coréenne.

57. *Verbe.* — Les verbes coréens n'ont point de désinence particulière pour indiquer les personnes. Les substantifs qui les précèdent, ou les pronoms, (qui sont d'ailleurs d'un usage peu fréquent), ou bien enfin le sens général de la phrase, permettent de déterminer leur rôle vis-à-vis du sujet.

58. La lettre ㄹ *r* est généralement la désinence caractéristique des verbes à l'infinitif, ou plutôt à l'indicatif présent.

59. Dans le petit nombre de textes coréens que

[1] D'après Medhurst. 엇디 *'osti,* d'après M. de Siebold. Ce mot doit se prononcer *otti.*

nous avons pu nous procurer, le verbe apparaît dans un état d'invariabilité continuelle, et il semble qu'il ne soit pas plus susceptible de formes qu'en malay ou en siamois. Il paraît cependant que, dans la langue vulgaire, il existe une sorte de conjugaison dont les principaux caractères sont les suivants : le passé a pour désinence *a* ou *ta* (comme en japonais); le futur a pour désinence *ô* (également comme en japonais). Ainsi l'on formera avec 칠 *ts'ir* « frapper », ou « je frappe », *tsinta* « je frappais », *tsiriô* « je frapperai ». L'impératif de ce même verbe ne se distingue de l'infinitif que par sa désinence en *a : ts'ira* « frappe ! »

Pour les temps composés, on fait usage, absolument comme en japonais, d'un auxiliaire qui finit par devenir partie intégrante du verbe; ainsi l'on dira : *tsîopnoi* « être frappé »; *tsîrinta* « avoir été frappé », *tsîrintos* « je serai frappé », etc.[1]

60. La conjugaison négative des verbes coréens les rapproche encore des verbes japonais, lesquels du reste sont formés suivant les lois de la grammaire tartare. M. de Siebold nous en fournit un exemple : ainsi du verbe affirmatif *tsir* « je frappe », que nous avons vu tout à l'heure, on forme le verbe négatif *tsîdzî-anir-hawo* « je ne frappe pas », à l'aide de la particule *interfixe* négative *anir* « ne pas, n'être point », — *tsîdzî-anir-hayâsô* « je n'ai pas frappé », — *tsîdzî-anir-kapo* (?) « je ne frapperai pas ».

[1] Cf. Siebold, *Archiv zur Beschreibung von Japan*, VII, p. 11.

61. Au verbe auxiliaire chinois 為 *weï* répond en coréen le mot 위 ᄒᆞᆯ *'oui-har* « être, faire », dont la seconde syllabe pourrait bien être l'équivalent du japonais ナル *nar'* « devenir, être »; d'autant plus que nous retrouvons cette désinence jointe à un autre mot (올 ᄒᆞᆯ *'orhăr* « pouvoir ») qui a son analogue également en japonais.

62. On trouve aussi le mot 이 실 *'isir*, dans les sens de « avoir, être », et qui semble composé de 이 *'i*, indiquant « l'existence », et de 실 *sir* « faire ». (Cf. le japonais 為ル *sourou.*)

63. *Particules.* — Les Coréens remplacent nos prépositions par des postpositions, comme cela a lieu dans les langues tartares; ainsi l'on dit :

이 방ᄌᆞ 가온ᄃᆡ

'i pangtsă kaontăï*

« cette-maison-dans », pour « dans cette maison ».

64. Les conjonctions, souvent omises, ne sont employées que lorsqu'elles sont absolument indispensables à l'intelligence du discours; on écrira de la sorte :

하ᄂᆞᆯ ᄯᅡ 가ᄆᆞᆯ 누를

hanăr	*sta*	*kamour*	*nourour*
ciel	terre	bleu	jaune

pour « le ciel et la terre sont (l'un) bleu et (l'autre) jaune ».

하 ᄂᆞᆯ ᄯᅡ 갈 ᄉᆞ 이
hanăr *sta-kar* *să'i*
ciel terre-de intérieur

pour « à l'intérieur du ciel et de la terre », ou mieux « entre le ciel et la terre ».

Tels sont les principaux faits que j'ai pu recueillir sur les caractères de la langue coréenne. Ils sont évidemment fort incomplets, et il est très-probable qu'un certain nombre d'entre eux devront être rectifiés lorsque nous aurons entre les mains de plus amples matériaux pour aborder leur étude, car il ne faut pas oublier que nous ne possédons encore aucun texte dans lequel on puisse voir appliquées les règles fondamentales de la composition et de la transformation des mots. Les seuls documents que nous avons à notre disposition sont, à une ou deux très-médiocres exceptions près, des traductions du chinois, où l'on a suivi l'original d'une manière servile, ce qui a nécessairement dénaturé la phraséologie coréenne. Quoi qu'il en soit, il nous semble résulter de ce que nous avons examiné dans le courant de ce travail la parenté évidente du coréen et des idiomes dits tartares de l'Asie centrale, en observant toutefois que cette affinité ne repose que sur l'emploi de procédés grammaticaux analogues et non point sur la ressemblance des vocabulaires. Peut-être découvrira-t-on un jour des identités de racines entre les diverses langues de la haute Asie; mais jusqu'à

présent la plupart d'entre elles ne se rapprochent que par une homogénéité de grammaire qui permet de leur associer également la langue originale et encore si peu connue de la péninsule de Corée.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS)[1],

EXTRAITS DU PIEN-I-TIEN[2], ET TRADUITS DU CHINOIS

PAR M. STANISLAS JULIEN.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le *Pien-i-tien* se compose d'extraits des livres chinois, surtout des livres historiques, relatifs aux peuples étrangers. C'est là qu'on trouve la relation de *Fa-hien*, intitulée *Fo-koué-ki* (Mémoires sur les royaumes bouddhiques), et une grande partie de celle du pèlerin chinois Hiouen-thsang, intitulée *Si-yu-ki*, Mémoires sur les contrées occidentales.

Le *Pien-i-tien* fait partie du *Kou-kin-thou-chou-tsi-tch'ing*, vaste collection en six mille volumes, dont Klaproth donna anciennement la table dans le *Journal asiatique*. La Bibliothèque impériale possède trois autres parties du *Pien-i-tien*, savoir : 1° Documents sur l'écriture (*Tseu-hio-tien*); 2° Docu-

[1] Deguignes, dans son *Histoire des Huns*, s'est servi d'une partie de ces documents; mais il n'en a fait qu'un usage très-incomplet, et les a mêlés à des renseignements tirés de sources différentes, de sorte que nous avons pensé que les lecteurs du *Journal asiatique* nous sauraient gré de les trouver ici réunis dans leur forme première, complets et sans mélange. (Note de la rédaction.)

[2] *Pien-i-tien*, liv. 130.

ments relatifs au bouddhisme et à la secte des Tao-sse (*Chin-i-tien*); 3° Documents sur la musique (*Liu-yo-tien*).

Je dois faire observer que les notices historiques sur les Tou-kioue, les biographies des empereurs ou des hommes célèbres, dont on donne ici des extraits, sont toujours tirées des annales de chaque dynastie sous laquelle se sont passés les événements qui y sont rapportés.

DYNASTIE DES WEÏ DU NORD.

La onzième année de la période Ta-thong, du règne de l'empereur Wen-ti (545), le gouvernement chinois commença à envoyer des ambassadeurs aux Tou-kioue.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les Tou-kioue sont une race particulière des Hiong-nou, dont le nom était A-sse-na. Ils formèrent une horde à part, mais dans la suite ils furent battus par un roi voisin qui extermina toute leur famille, à l'exception d'un jeune garçon âgé de dix ans. Les soldats, voyant sa jeunesse, n'eurent point le courage de le tuer. Ils lui coupèrent les pieds et le jetèrent au milieu des herbes d'un marais. Il y eut une louve qui le nourrit de viande. Quand il fut devenu grand, il s'unit avec la louve qui devint aussitôt pleine. Ce roi, ayant appris que l'enfant vivait encore, envoya de nouveau des hommes pour le tuer. Ceux-ci, voyant une louve à ses côtés, voulurent la tuer avec lui. La louve s'enfuit aussitôt sur une montagne située au nord du royaume de Kao-tchang (pays des Oïgours). Dans cette montagne, il y avait une profonde caverne, et

dans la caverne une plaine unie, couverte d'herbes touffues, qui avait plusieurs centaines de li de tour (*sic*), et où de hautes montagnes s'élevaient de tous côtés. La louve, s'étant réfugiée dans cette caverne, mit au monde dix garçons. Ceux-ci, parvenus à l'âge mûr, prirent au dehors des femmes qui devinrent bientôt mères. Dans la suite, chacun d'eux prit un nom de famille; A-sse-na était l'un d'eux. Leurs fils et leurs neveux se multiplièrent, et peu à peu ils formèrent des centaines de familles. Après plusieurs générations, ils sortirent de la caverne et furent soumis par les Jou-jou. Ils s'établirent au sud des monts Kin-chan (monts Altaï), où ils fabriquaient des instruments de fer pour les Jou-jou. Un des monts Kin-chan (Altaï) a la forme d'un casque[1]; et comme dans leur langue un casque se dit *tou-kioue*, ils ont tiré de là le nom de leur nation.

Suivant un auteur, le fondateur de la nation des Tou-kioue était originaire du royaume de So, qui était situé au nord du pays des Hiong-nou. Le chef de cette horde s'appelait A-pang-pou. Il avait dix-sept frères, dont l'un s'appelait I-tchi-ni-sse-tou; il était né de la louve. Comme A-pang-pou et ses frères étaient d'un naturel stupide, leur royaume fut promptement détruit. I-tchi-ni-sse-tou, qui était doué de facultés surnaturelles, pouvait faire venir

[1] J'ai été obligé de dire *un des monts Altaï*. Ces monts s'étendent au loin du côté de l'orient, et forment de grandes chaînes qui se perdent dans le désert. (Deguignes, *Hist. des Huns*, tome I, partie II, p. 4.)

le vent et la pluie. Il épousa deux femmes qu'on disait filles du génie de l'été et du génie de l'hiver. L'une mit au monde quatre garçons, dont l'un se changea en cygne; le deuxième établit son royaume entre les rivières A-pou-chouï et Kien-chouï; on l'appelait Ki-ko. Le troisième établit son royaume sur les bords de la rivière Tchou-tche; le quatrième se fixa sur le mont Tsien-sse-tchou-tche-chi; c'était l'aîné des quatre fils. Sur cette montagne, vivait une horde de la même race qu'A-pang-pou, et qui souffrait beaucoup de la froideur de la rosée. Le frère aîné produisit du feu, réchauffa les habitants et les nourrit, de sorte qu'ils purent conserver la vie. Aussitôt ils se soumirent à leur frère aîné, le choisirent pour chef, et le surnommèrent Tou-kioue, c'était No-tou-lou-che. Il eut dix femmes, et tous les fils qu'elles eurent tirèrent leur nom de famille de celui de leur mère. A-sse-na était le fils d'une de ses concubines. Après la mort de No-tou-lou-che, les fils des dix mères voulurent choisir l'un d'entre eux pour leur chef. Ils se rendirent tous au pied d'un grand arbre, et firent ensemble la convention suivante : Celui qui sautera le plus haut vers l'arbre deviendra notre chef. Le fils d'A-sse-na, qui était jeune, ayant sauté plus haut que les autres, tous les fils le choisirent pour chef et le surnommèrent A-hien-che. Quoique ce récit s'écarte de la tradition, ce fils descendait aussi de la louve. Son successeur fut appelé Tou-men. Peu à peu, sa horde devint nombreuse; et alors elle commença à se rendre aux

frontières de la Chine pour vendre de la soie et entrer en relations avec le royaume du Milieu.

La onzième année Ta-thong (545), l'empereur Thaï-tsou leur envoya un ambassadeur nommé Hou-ngan-nou-pan-thou, qui était originaire du pays de Thsieou-thsiouen. Tous les habitants du royaume se félicitèrent entre eux : « Aujourd'hui, dirent-ils, un ambassadeur d'un grand royaume vient d'arriver chez nous; notre royaume va devenir florissant. »

Dans la douzième année de la période Ta-thong (546), les Tou-kioue offrirent des produits de leur pays.

A cette époque, les Thie-le étant sur le point d'attaquer les Jou-jou, Tou-men se mit à la tête de ses soldats, les attaqua, les battit et soumit leurs troupes qui se composaient de cinquante mille hommes. Le reste des Thie-le, comptant sur leur force et leur grand nombre, cherchèrent à former des alliances de mariage avec les Jou-jou. Mais A-na-koueï, chef des Jou-jou, entra dans une grande colère, et il chargea un officier d'aller les injurier en ces termes : « Vous êtes de vils esclaves que nous employons à forger le fer; comment avez-vous osé nous faire une telle demande? » Tou-men entra aussi en colère et tua l'envoyé d'A-na-koueï. Sur-le-champ il rompit avec eux (avec les Jou-jou) et chercha à contracter avec nous une alliance de mariage. L'empereur Thaï-tsou y consentit.

La dix-septième année de la période Ta-thong (551), l'empereur des Weï maria la princesse

Tchang-lo, qui était de sa famille, avec le chef des Tou-kioue. Cette année-là, mourut l'empereur Wen-ti, de la dynastie des Weï. Tou-men envoya des ambassadeurs pour offrir à sa famille des compliments de condoléance, et lui fit présent de deux cents chevaux.

La première année du règne de l'empereur Feï-ti, Tou-men, chef des Tou-kioue, mourut; il eut pour successeur son fils Kho-lo.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Le premier mois de la première année du règne de Feï-ti (552), Tou-men envoya des troupes pour attaquer les Jou-jou, et les battit au nord de Hoaï-hoang. A-na-koueï tua lui-même son propre fils nommé An-lo-chin, et s'enfuit dans le royaume de Thsi. Le reste de ses sujets remirent à leur tête Teng-cho-tseu, oncle d'A-na-koueï, et l'adoptèrent pour chef. Aussitôt après, Tou-men se donna le titre d'I-li-khan, mot qui a le même sens qu'autrefois Chen-yu[1], et il donna à sa fille le titre de *Kho-ho-tun* (Khatoun, princesse), mot synonyme de l'ancienne expression *Yen-chi* (femme légitime du prince des Hiong-nou).

Tou-men étant mort, son fils Kho-lo lui succéda. Kho-lo reçut le titre de I-si-khan. Il battit encore Teng-cho-tseu sur le mont Mo-laï-chan, au nord de Wo-ye.

La deuxième année du règne de l'empereur Feï-ti

[1] C'était le titre par lequel on désignait le chef des Hiong-nou.

(553), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour lui offrir des chevaux.

Après la mort de Kho-lo, son frère cadet, Sse-kin, lui succéda.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Le troisième mois de la deuxième année du règne de Feï-ti (553), Kho-lo envoya des ambassadeurs pour offrir cinquante mille chevaux. Après la mort de Kho-lo, son frère cadet, Sse-kin, lui succéda et reçut le nom de Mo-han-khan. Sse-kin s'appelait aussi Yen-tou. Il avait un air extraordinaire. Sa figure, d'un rouge foncé, avait un *tch'i* de large, et ses yeux étaient comme le lieou-li [1]. Il était d'un naturel dur et cruel, et ne s'occupait que de combats. Il se mit à la tête de ses troupes, attaqua Teng-cho-tseu et le battit complétement. Sse-kin se dirigea vers l'ouest et défit les Ye-ta (Gètes?); à l'est, il poursuivit les Ki-tan; au nord, il s'empara du royaume de Ki-ko. Par la puissance de ses armes, il soumit tous les royaumes situés en dehors des frontières. A l'est, depuis l'ouest de la mer de Liao; à l'ouest, jusqu'à dix mille li de la mer Occidentale (la mer Caspienne); au sud, depuis le nord du grand désert de sables (Cha-mo ou Gobi); au nord, jusqu'à cinq à six mille li de la mer du Nord, tout lui était soumis.

Les Tou-kioue laissent flotter leurs cheveux, jet-

[1] Le mot *lieou-li* désigne à la fois le verre et le lapis-lazuli. Dans le premier cas, il faudrait dire «ses yeux étaient vitreux,» dans le second cas, «ses yeux étaient bleus.»

tent à gauche le pan de leur vêtement[1], et habitent sous des tentes de feutre. Ils se transportent d'un lieu à un autre, suivant qu'ils y trouvent de l'eau et des herbes. Leur principale occupation est l'élève des troupeaux et la chasse. Ils font peu de cas des vieillards, et montrent une grande estime pour les hommes qui sont dans la force de l'âge. Ils ont peu d'intégrité et de honte du mal, et ne connaissent ni les rites ni la justice; ils ressemblent en cela aux anciens Hiong-nou. Quand leur chef vient d'être nommé, ses satellites et ses grands officiers le transportent dans une litière de feutre, et, en un jour, ils lui font faire neuf promenades circulaires. Chaque fois, tous ses sujets le saluent. Quand les salutations sont finies, ils le prennent sous le bras et le font monter à cheval. Alors, ils lui serrent le cou avec une bande de soie, sans aller jusqu'à l'étrangler; ensuite ils desserrent le lien de soie et l'interrogent vivement en ces termes : «Pendant combien d'années pouvez-vous être notre khan?» Le roi, dont les esprits sont tout troublés, ne pouvant préciser le nombre demandé, ses sujets jugent, par les paroles qui lui sont échappées, de la longueur ou de la brièveté de son règne. Ses grands officiers sont : 1° le Che-hou; 2° le Mo; 3° le Te-le; 4° le Sse-li-fa; 5° le Thou-tchun-fa et d'autres petits magistrats. Ces fonctionnaires publics forment en

[1] Les Chinois le jettent à droite, et considèrent l'usage contraire comme le signe auquel on reconnaît qu'une nation n'est pas civilisée.

tout vingt-huit classes distinctes. Toutes ces charges sont héréditaires. Pour armes, ils ont l'arc, la flèche, la flèche sifflante, la cuirasse, la lance, le sabre et l'épée. Leurs ceintures ont des ornements en creux et en relief. Au sommet de la hampe de leurs drapeaux, ils placent une tête de louve en or. Les satellites du roi s'appellent *fou-li*, mot qui, en chinois, signifie *lang* (loup). Comme ils sont issus d'une louve, ils ne veulent pas oublier leur ancienne origine.

Quand les Tou-kioue lèvent des soldats ou des chevaux, quand ils exigent, à titre d'impôt, différentes espèces d'animaux domestiques (ou de bétail), ils font des entailles sur une tringle de bois pour les compter; puis, pour inspirer la confiance, ils y appliquent un cachet de cire avec un fer de lance.

Voici leurs lois pénales : Ils punissent de mort ceux qui se sont révoltés, qui ont commis un homicide ou fait violence à une femme mariée. Celui qui a déshonoré une jeune fille est puni d'une forte amende, et est obligé de l'épouser tout de suite. Celui qui a blessé un homme dans une rixe doit lui payer une amende proportionnée au mal qu'il lui a fait. Celui qui a volé un cheval ou différents objets doit en donner dix fois la valeur. Quand un homme est mort, on dépose son corps dans sa tente. Ses fils, ses neveux, ses parents des deux sexes, tuent chacun un mouton et un cheval, et les étendent devant la tente comme pour les leur offrir en sacrifice. Ils en font sept fois le tour à cheval, et dès qu'ils sont arrivés devant la porte de la tente,

ils se tailladent le visage avec un couteau, de sorte qu'on voit le sang couler avec leurs larmes. Après avoir fait sept tours, ils s'arrêtent. Ils choisissent alors un jour favorable, et brûlent le cheval que montait le défunt ainsi que tous les objets qui étaient à son usage. On en recueille les cendres, et on enterre le mort à des époques particulières. Lorsqu'un homme est décédé au printemps ou en été, on attend pour l'enterrer que les feuilles des arbres aient jauni et soient tombées. S'il est décédé en automne ou en hiver, on attend que les feuilles soient poussées et que les plantes soient en fleur. Alors on creuse une fosse et on l'enterre. Le jour des funérailles, les parents et les proches offrent un sacrifice, courent à cheval et se tailladent la figure comme le premier jour où la personne est morte. Après l'enterrement, auprès de la sépulture, on place des pierres et l'on dresse un écriteau. Le nombre des pierres est proportionné à celui des ennemis que le défunt a tués pendant sa vie. De plus, ils offrent en sacrifice une tête de mouton et une tête de cheval, et les suspendent au-dessus de l'écriteau. Ce jour-là, les hommes et les femmes se revêtent tous d'habits riches et élégants, et se réunissent auprès du tombeau. Si un homme devient amoureux d'une fille, il s'en retourne et envoie aussitôt quelqu'un pour la demander en mariage à ses parents, qui, d'ordinaire, ne refusent point leur consentement. Après la mort d'un père ou d'un oncle[1], le fils, le

[1] Littéralement : d'un frère aîné ou d'un frère cadet du père.

frère cadet et les neveux épousent leurs veuves et leurs sœurs. Mais les femmes d'un rang honorable ne peuvent avoir commerce avec des hommes d'une basse condition. Quoique les Tou-kioue émigrent ou changent de domicile, chacun d'eux a toujours une portion de terre. Le khan habite constamment sur le mont Tou-kin-chan. Sa tente s'ouvre du côté de l'orient, par respect pour le côté du ciel où se lève le soleil. Chaque année, on conduit les nobles au caveau de leurs ancêtres pour y sacrifier. De plus, dans la deuxième décade du cinquième mois, on rassemble d'autres hommes pour qu'ils aillent adorer l'esprit du ciel sur la même montagne et lui offrir un sacrifice. A quatre cents li de là, il y a une montagne extrêmement élevée, où n'existent ni plantes ni arbres. On l'appelle *P'o-teng-i-li*, expression qui signifie en chinois l'*esprit du ciel*. Les caractères de leur écriture ressemblent à ceux des barbares; ils n'ont point de calendrier, et comptent les années d'après le nombre de fois que les plantes ont verdi.

Sse-kin, voyant que sa horde était devenue très-nombreuse, envoya un ambassadeur pour demander l'autorisation de se défaire de Teng-cho-tseu, etc. L'empereur Thaï-tsou y consentit; il fit rassembler tous les partisans de Teng-cho-tseu, au nombre de trois mille, et les livra à l'ambassadeur, qui les fit massacrer, avec leur chef, en dehors de la porte appelée Tsing-men.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les

Tou-kioue : La troisième année du règne de l'empereur Feï-ti (554), Sse-kin attaqua par surprise les Tou-kou-hoen, et les battit complétement.

DYNASTIE DES TCHEOU DU NORD.

La deuxième année du règne de l'empereur Ming-ti (558), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir des produits de leur pays.

La première année du règne de l'empereur Wou-ti (561), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir des produits de leur pays.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La première année de la période P'ao-ting, les Tou-kioue envoyèrent trois fois des ambassadeurs pour offrir, en tribut, des produits de leur pays. A cette époque, ils étaient en lutte avec le royaume de Thsi; toute l'année, on mettait en mouvement les chars de guerre. C'est pourquoi, chaque fois, les Chinois se liaient avec eux pour s'en faire des auxiliaires extérieurs. Dans le commencement, sous le règne de l'empereur Kong-ti, de la dynastie des Weï (554-557), Sse-kin avait promis d'offrir une de ses filles à Thaï-tsou; mais cet empereur mourut avant la conclusion du contrat. Alors Sse-kin offrit une autre de ses filles à Kao-tsou; mais avant que cette alliance fût conclue, les hommes de Thsi envoyèrent un ambassadeur pour demander une princesse de la famille des Thsi. Sse-kin, qui convoitait leurs riches présents, fut sur le

point de se repentir de ce qu'il avait fait[1]. A cette époque, l'empereur rendit un décret par lequel il envoyait Yang-tsien, gouverneur de Liang-tcheou, Wou-pe, Wang-khing, etc. pour faire alliance avec lui. Les ambassadeurs chinois, étant arrivés auprès du khan des Tou-kioue, l'exhortèrent au nom de la fidélité et de la justice. Sse-kin rompit tout à coup avec les envoyés de Thsi, et conclut le mariage proposé. Alors il pria l'empereur de l'aider à porter la guerre du côté de l'orient.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Dans la troisième année (563), l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Yang-tchong, prince de Souï, de se mettre à la tête de dix mille cavaliers et de se joindre aux Tou-kioue pour aller attaquer le royaume de Thsi. L'armée de Yang-tchong ayant franchi le plateau de King-ling, Sse-kin, qui avait sous ses ordres cent mille cavaliers, vint opérer sa jonction avec lui.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Le premier mois de la quatrième année de la période P'ao-ting (564), on attaqua le roi de Thsi à Tsin-yang, sans pouvoir le vaincre. Sse-kin lâcha alors ses soldats, ravagea tout le pays ennemi et s'en revint. Yang-tchong parla ainsi à l'empereur Kao-tsou : « Les soldats des Tou-kioue détestent les dignités et les récompenses. Beaucoup d'entre eux méprisent leurs chefs et n'obéissent ni

[1] C'est-à-dire d'avoir offert une de ses filles à l'empereur Kao-tsou.

à leurs ordres ni aux lois. Pourquoi dit-on qu'il est difficile de les contenir et de les gouverner? c'est justement parce que, dans ces derniers temps, les ambassadeurs disaient faussement qu'ils étaient puissants et très-nombreux. Ils voulaient par là engager le gouvernement à traiter généreusement leurs ambassadeurs, afin qu'eux-mêmes, allant chez les Toukioue, reçussent en retour de grandes récompenses. L'empereur ajoutait foi à ces paroles mensongères, et les chefs et les soldats, partageant la même opinion, étaient remplis de crainte. Mais ces barbares, qui, au premier aspect, savent feindre la force, sont au fond faciles à soumettre. Suivant ma manière de voir, les premiers et les derniers ambassadeurs méritent tous d'être décapités». L'empereur Kao-tsou ne voulut point écouter cet avis.

Cette même année, Ssc-kin envoya de nouveau des ambassadeurs pour offrir des produits de son pays, et demanda encore l'autorisation d'aller attaquer les provinces de l'est (le pays de Thsi). L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Yang-tchong de se mettre à la tête des troupes et de sortir par la plaine de Wo-ye.

Hou, prince de Tsin, courut à Lo-yang, pour répondre à l'appel de l'empereur. Alors il livra bataille, mais sans succès. Sse-kin emmena ses troupes et s'en revint.

Dans la cinquième année de la période P'ao-ting (565), l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Chun, prince de Tchin, de se rendre

chez les Tou-kioue, et d'aller au-devant de la princesse (qu'on lui avait promise pour épouse).

Remarque. On lit dans la biographie d'A-sse-na, femme de l'empereur Wou-ti : L'impératrice A-sse-na était la fille de Sse-kin, roi des Tou-kioue, surnommé Mo-kan-khan. Après que les Tou-kioue eurent exterminé les Jou-jou, ils se rendirent maîtres de tout le pays des frontières. Comme ils possédaient une armée de cent mille archers, ils conçurent le projet d'envahir la Chine. L'empereur Kao-tsou, qui était alors en lutte avec les hommes de Thsi, se lia avec eux (les Tou-kioue), afin de les avoir pour auxiliaires. Sse-kin eut d'abord l'intention de marier une de ses filles avec l'empereur, mais il s'en repentit ensuite.

Après que l'empereur Kao-tsou fut monté sur le trône, il lui envoya plusieurs fois des ambassadeurs pour former avec lui une alliance de mariage; alors Sse-kin promit de lui envoyer une princesse turque pour épouse.

Le deuxième mois de la cinquième année de la période P'ao-ting (565), un décret ordonna à Chun, prince du royaume de Tchin; à Yu-wen-koueï, prince du royaume de Hiu; à Teou-i, prince de Chin-wou; à Yang-tsien, prince de Nan-'an, etc. de préparer, pour la princesse, de riches présents et un palais de voyage [1], et d'envoyer, en même temps, cent vingt femmes des six palais [2], qui devaient se

[1] Littéralement : *un palais marchant.* C'était une tente mobile, sous laquelle devait voyager la princesse turque, sans être vue de son escorte ni du public.

[2] Ces six palais formaient le harem de l'empereur.

rendre à la tente de Sse-kin et aller au-devant de la princesse turque. Comme Sse-kin avait aussi promis au prince de Thsi de lui donner une de ses filles en mariage, il fut sur le point de manquer à ses engagements (envers Kao-tsou). Chun et ses collègues restèrent près de Sse-kin pendant plusieurs années, sans pouvoir s'en retourner pour rendre compte à l'empereur de leur mission. Quoiqu'ils eussent rappelé à Sse-kin les devoirs que lui imposaient la bonne foi et la justice, il resta sourd à leurs conseils. Mais, dans ce moment, le tonnerre gronda avec violence, et il s'éleva un vent impétueux qui emporta toutes les tentes de feutre. Cette affreuse tempête ayant continué pendant dix jours, Sse-kin fut rempli de terreur, et crut voir là un châtiment du ciel. Alors il prépara de riches présents et envoya la princesse. Chun et ses collègues disposèrent le palais de voyage, et placèrent de chaque côté une garde d'honneur pour ramener la princesse en Chine.

Le troisième mois de la troisième année de la période Thien-ho (568), la princesse arriva à la capitale. L'empereur Kao-tsou observa les cérémonies prescrites lorsqu'on va en personne au-devant d'une épouse.

Remarque. On lit dans la biographie de Wang-khing : Dans le commencement, le chef des Tou-kioue avait conclu un mariage avec l'empereur des Tcheou et avait promis de lui donner une de ses filles pour épouse. Les hommes de Thsi, en ayant été informés, craignirent que les Chinois et les Tou-kioue

ne se liguassent contre eux. En conséquence, ils envoyèrent aussi des ambassadeurs pour demander en mariage une princesse turque et offrir de riches présents. Les Tou-kioue, qui convoitaient ces dons magnifiques, consentirent aussitôt à leur demande. L'empereur délibéra à ce sujet dans son conseil. L'empereur des Weï ayant fait anciennement une alliance de mariage avec les Jen-jen, les hommes de Thsi avaient tout à coup rompu avec eux. Comme aujourd'hui il était encore à craindre qu'ils ne lui devinssent hostiles, il voulut envoyer des ambassadeurs pour faire alliance avec eux. Aussitôt il nomma Yang-tsien premier ambassadeur, et Khing-tso et Wou-pe ambassadeurs en second. Cependant, cette même année, il leva des troupes, pénétra dans le pays de Thsi et l'annexa à l'empire. Yu-khing emmena la cavalerie des Tou-kioue; puis, avec Yang-tchong, prince de Soui, il arriva à Thaï-youen et s'en revint. Les hommes de Thsi ayant promis d'envoyer (en otage) la mère et l'aïeule du roi de Thsi, l'empereur fit aussitôt la paix avec eux. Dès que les Tou-kioue en furent informés, ils conçurent de nouveau des doutes sur la bonne foi des Chinois. Sur ces entrefaites, l'empereur envoya Wang-khing pour faire des représentations au khan des Tou-kioue. Celui-ci fut charmé de cette démarche, et, comme par le passé, il renoua avec la Chine des relations d'amitié.

Dans la cinquième année, (Wang khing) fut encore envoyé en ambassade avec Yu-wen-koueï, pour aller au-devant de la princesse turque. Depuis cette

époque, l'empereur accorda toute sa confiance à Wang-khing.

Dans les années suivantes, les chefs des frontières du nord envoyèrent souvent des ambassadeurs. Le prince des Tou-kioue, Tcho-khi-khan, étant mort subitement, les grands officiers dirent à Wang-khing : « Les ambassadeurs chinois qui sont venus à différentes époques, et qui se trouvaient dans notre royaume au moment des funérailles, se tailladaient (comme nous) la figure en signe de deuil. Maintenant que nos deux royaumes sont unis par un mariage, pourriez-vous ne pas observer cette coutume? » Mais Wang-khing s'y refusa avec énergie. Les Tou-kioue, voyant qu'il voulait user de son droit, n'osèrent pas insister davantage.

Dans la deuxième année de la période de Thien-ho (567), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir des produits de leur pays, et permirent à Chun, prince de Tchin, de conduire la princesse que devait épouser l'empereur Wou-ti.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La deuxième année de la période de Thien-ho, Sse-kin, khan des Tou-kioue, envoya encore des ambassadeurs pour offrir des produits de son pays. Chun, prince de Tchin, et ses collègues, allèrent au-devant de la princesse turque destinée à l'empereur. Quand ils furent arrivés, Sse-kin rompit de nouveau avec le roi de Thsi. Il permit alors à Chun et à ses collègues de s'en retourner avec la princesse.

Dans le troisième mois de la troisième année

Thien-ho (568), on vit arriver la princesse A-sse-na.

On lit dans les annales des Tcheou, biographie de Wou-ti : Dans le septième mois de la quatrième année Thien-ho (569), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir des chevaux.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La quatrième année de la période Thien-ho (569), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir des chevaux. Sse-kin étant mort, son frère cadet lui succéda sous le titre de Tha-po-khan. Depuis le règne de Sse-kin, les Tou-kioue, qui étaient devenus riches et puissants, avaient formé le projet d'envahir et de subjuguer la Chine. L'empereur, s'étant lié avec eux par un mariage, leur donnait, chaque année, cent mille pièces de soie et de brocart, et il traitait avec une libéralité excessive les Turcs qui se trouvaient dans la capitale. Il leur donnait, par milliers, des vêtements, et leur fournissait des viandes en abondance. Les hommes de Thsi, craignant qu'ils ne vinssent ravager leur pays, vidaient les coffres du trésor public pour les combler de présents. Tha-po-khan sentit redoubler son orgueil. Il rassembla ses sujets et leur dit : « Faites seulement que je m'établisse dans le midi (en Chine); comme mes deux fils sont pleins de piété filiale et d'obéissance, pourrai-je craindre d'être jamais au dépourvu? »

572. Dans la première année de la période Kien-te, l'empereur envoya le général en chef,

Sun-chin, prince de la ville de Tchang, en ambassade auprès du khan des Tou-kioue.

573. Dans la deuxième année de la période Kien-te, les Tou-kioue envoyèrent offrir des chevaux.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Dans la deuxième année de la période Kien-te, le khan Tha-po envoya un ambassadeur pour offrir des chevaux. Le royaume de Thsi ayant été détruit, Kao-chao-i de Fan-yang, gouverneur de Ting-tcheou, du royaume de Thsi, avait quitté la ville de *Ma-i* et s'était retiré auprès du khan Tha-po. Celui-ci avait nommé Kao-chao-i empereur de Thsi, et ayant rassemblé ses hordes, il leur dit: « Je veux venger ses injures. »

573. Le premier mois de printemps de la troisième année de la période Kien-te, les Tou-kioue envoyèrent un ambassadeur pour offrir des chevaux.

578. Le troisième mois de la première année de la période Siouen-tching, les Tou-kioue offrirent des produits de leur pays.

Dans le quatrième et le onzième mois de la même année, les Tou-kioue pénétrèrent en Chine et pillèrent le pays.

On lit dans la biographie de l'empereur Wou-ti, de la dynastie des Tcheou: Le troisième mois de la période Siouen-tching, les Tou-kioue envoyèrent un ambassadeur pour offrir des produits de leur pays. Dans le quatrième mois, les Tou-

kioue ravagèrent l'arrondissement de Yen-tcheou, tuèrent et enlevèrent les magistrats et les hommes du peuple. Après une délibération, on résolut de les châtier.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Le quatrième mois de la première année de la période Siouen-tching (578), Tha-po fit une incursion en Chine, ravagea Youen-tcheou, tua et enleva les magistrats et les hommes du peuple. Le ministre d'État, Lieou-hiong, se mit à la tête des troupes impériales pour les repousser. Mais ses soldats furent battus, et il perdit la vie dans le combat. L'empereur Kao-tsou rassembla lui-même six corps d'armée pour porter la guerre dans le nord. A cette époque, l'empereur mourut. On ramena alors les troupes. Cet hiver-là, Tha-po ravagea encore les frontières, cerna le district de Thsieou-thsiouen, et se retira après avoir fait un butin considérable.

Remarque. On lit dans la biographie de Lieou-hiong : Hiong était surnommé Meng-tsio; il était originaire de Tseu-tch'ing, dépendant de Lin-tao. Hiong, ayant accompagné l'empereur Kao-tsou pour pacifier P'ing-tcheou, reçut le titre de général en chef, fut élevé à la dignité de prince du district de Tchao, et reçut en fief une ville de deux mille familles; son ancien fief retourna à un de ses fils. L'année suivante, en revenant de pacifier la ville de Ye, il fut nommé ministre d'État. Dans cette même année, il accompagna l'empereur Hien-tsong dans le nord pour aller châtier le corps d'ar-

mée de Ki-hou; à son retour, il sortit pour protéger l'arrondissement de Yeou-tcheou.

Le quatrième mois de la première année de la période Siouen-tching, les Tou-kioue ravagèrent l'arrondissement de Yeou-tcheou, et emmenèrent de force les habitants. Hiong marcha pour livrer bataille aux Tou-kioue; mais il fut cerné par eux, et mourut dans la première rencontre. L'empereur lui donna le titre (posthume) d'administrateur général de Po-tcheou, d'intendant militaire de sept tcheou (arrondissements) et de gouverneur de Po-tcheou.

579. La première année de la période Ta-siang, du règne de Tsing-ti, le khan des Turcs demanda une alliance de mariage. L'empereur lui donnapour épouse la princesse de Thsien-kin, fille de Tchao, roi de Tchao.

On lit dans les annales des Tcheou, biographie de l'empereur Tsing-ti : Le deuxième mois de la première année de la période Ta-siang, l'empereur donna à la fille de Tchao, roi de Tchao, le titre de Thsien-kin-kong-tchou (littéralement la princesse qui vaut mille onces d'argent), et la maria au khan des Tou-kioue.

Dans le cinquième mois, les Tou-kioue ravagèrent l'arrondissement de P'ing-tcheou.

Dans la première année de la période Ta-siang (579), Tha-po voulut de nouveau contracter une alliance de mariage. L'empereur conféra à la fille de Tchao, roi de Tchao, le titre de *Thsien-kin-kong-*

téhou (princesse de Thsien-kin) et la lui donna pour épouse. En même temps, il envoya des hommes chargés de saisir (le rebelle) Kao-chao-i et de l'amener au palais. Tha-po n'obéit point à cet ordre impérial et continua à ravager P'ing-tcheou.

580. On lit dans la biographie de l'empereur Tsing-ti : Le deuxième mois de la deuxième année de la période Ta-siang, les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir des produits de leur pays et aller au-devant de la princesse de *Thsien-kin*.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La deuxième année de la période Ta-siang, les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir (des produits de leur pays) et aller au-devant de la princesse de Thsien-kin; mais le khan retenait encore (le rebelle) Chao-i et refusait de l'envoyer. L'empereur ordonna à Ho-jo-i d'aller lui faire des remontrances. Il envoya alors Chao-i.

On lit dans le Thong-tien de Thou-chi : Les Tcheou firent une alliance de mariage avec Mo-kan. Ils donnèrent aux Tou-kioue des vêtements de soie brochée et toutes sortes de viandes. Le nombre des Tou-kioue qui demeuraient à Tchang-'an se montait à dix mille. Quand les Souï furent maîtres de l'empire, ils les renvoyèrent. Les Tou-kioue furent transportés de colère contre *Sse-kin-ho-tun* (Sse-kin-khatoun), la femme de Sse-kin[1]. La princesse de Thsien-kin, fille du roi de Tchao, de la famille des Tcheou,

[1] Littéralement : la princesse de Sse-kin. C'était sans doute la princesse chinoise devenue la femme du khan des Tou-kioue.

ayant appris que les Tcheou étaient renversés, rassembla toutes les troupes (des Tou-kioue) pour ravager la Chine. Elles comptaient 300,000 archers. Dans les pays de Wou-weï, Thien-chouï, 'An-ting, Kin-tch'ing et Chang-kiun, les six espèces d'animaux domestiques[1] furent complétement détruites.

DYNASTIE DES SOUÏ.

581. La première année de la période Khaï-hoang, l'empereur proposa d'envoyer Tchang-sun-tching pour désunir Che-tou, Tien-kioue, etc. khans des Tou-kioue, et faire en sorte qu'ils devinssent mutuellement ennemis.

Remarque. On lit dans les *Annales des Souï*, biographie de l'empereur Kao-tsou : « Le huitième mois de la première année de la période Khaï-hoang, A-po-khan offrit en tribut des produits de son pays. Le neuvième mois, Cha-po-lio-khan offrit aussi en tribut des produits de son pays.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les ancêtres des Tou-kioue étaient, dans l'origine, des barbares[2] de races diverses de P'ing-liang-fou[3]. Leur nom de famille était A-sse-na. L'empereur Thaï-wou, de la dynastie des Weï postérieurs (424-451), ayant détruit la famille des Tsiu-

[1] Les chevaux, les bœufs, les brebis, les chiens, les porcs, et les poules.

[2] En chinois : *Tsa-hou,* des barbares mélangés.

[3] Ville du Chen-si.

kiu-chi[1], cinq cents familles des A-sse-na s'enfuirent chez les Jou-jou, et demeurèrent, de génération en génération, sur les monts Kin-chan (les monts Altaï), où ils travaillèrent à la fabrication d'instruments en fer. Un des monts Kin-chan (un des monts d'or ou monts Altaï) a la forme d'un casque; et, comme ils appelaient un casque *tou-kioue*, ils prirent de là leur nom.

Suivant certains auteurs, leurs ancêtres avaient établi leur royaume sur les bords de la mer occidentale (Si-haï); mais un roi voisin les extermina sans avoir égard au sexe ni à l'âge, à l'exception d'un jeune garçon, qu'ils n'eurent pas le courage de tuer. Après lui avoir coupé les pieds et les bras, ils le jetèrent dans un grand marais[2]. Il y eut une louve qui, chaque jour, venait le trouver en cet endroit, et lui apportait de la viande. L'enfant la mangeait et put ainsi échapper à la mort. Dans la suite, il eut commerce avec la louve, qui devint pleine. Le roi de ce royaume voisin ordonna à un soldat de tuer ce jeune homme; mais il trouva la louve à côté de lui. La louve, comme si elle eût été soutenue par un dieu, se transporta tout à coup avec le jeune homme à l'orient de la mer (occidentale), et s'arrêta sur une montagne. Cette montagne

[1] Deguignes, *Hist. des Huns*, t. I, part. II, p. 371, ajoute que cette famille possédait les environs de P'ing-liang, où elle régnait sous le nom de dynastie des *Pe-liang*, ou Liang du nord.

[2] Deguignes écrit *un grand lac;* mais l'expression marais, lieu marécageux (sens que comporte aussi le mot *tse*), convient seule dans cet endroit.

était située au nord-ouest de Kao-tchang (pays des Oïgours). Au pied de cette montagne, il y avait une caverne, où la louve entra. Elle trouva une plaine couverte d'herbes, qui avait une étendue d'environ deux cents li (20 lieues). Dans la suite, la louve donna le jour à dix fils, dont l'un prit A-sse-na pour son nom de famille. Comme il était le plus intelligent, il devint aussitôt roi des Tou-kioue. C'est pourquoi à la porte de sa tente il dressa un pavillon surmonté d'une tête de loup, pour montrer qu'il n'avait pas oublié son origine. Il y eut un homme appelé A-hien-che, qui se mit à la tête de sa horde, sortit de la caverne et se soumit aux Jou-jou. Mais à l'époque du grand Cheou-hou-khan, les hordes des Tou-kioue devinrent peu à peu puissantes. Sur la fin du règne des seconds Weï, I-li-khan attaqua les Thiẹ-le, les battit complétement, et soumit environ cinquante mille familles. Aussitôt il demanda en mariage une princesse des Jou-jou. A-na-koueï, roi des Jou-jou, entra dans une violente colère et lui envoya quelqu'un pour lui adresser des injures. I-li-khan fit décapiter l'envoyé. Il marcha à la tête de ses troupes, surprit les Jou-jou et les battit complétement. Après sa mort, il eut pour successeur son frère cadet I-khan, qui battit encore les Jou-jou. Il tomba malade et mourut. Mais au lieu de son fils Che-tou, il avait déféré le pouvoir à son frère cadet Sse-teou, qu'on appela Mo-kan-khan. Celui-ci, qui était brave et prudent, attaqua aussitôt les Jou-jou et les détruisit.

Il porta ses armes dans l'ouest et battit les I-ta (Gètes); à l'est, il s'avança dans le pays des Ki-tan; toutes les tribus barbares du nord se soumirent à lui et luttèrent contre les Chinois. Quelque temps après, s'étant joints aux Weï de l'ouest, ils envahirent le territoire des Weï de l'est, et arrivèrent jusqu'à Thaï-youen[1]. Leur occupation habituelle est l'élève des troupeaux; ils cherchent les pays pourvus d'eau et d'herbages, et ne demeurent pas toujours dans le même lieu. Ils habitent des tentes de feutre, laissent leurs cheveux épars, rejettent à gauche les pans de leur vêtement[2], mangent de la viande, boivent du lait, et portent des habits de peau ou de laine. Ils ne font aucun cas des vieillards et estiment les hommes qui sont dans la force de l'âge[3]. Les magistrats supérieurs sont les Che-hou; ensuite viennent les Che-te-le; troisièmement, les Sse-li-fa; quatrièmement, les Thou-tchun-fa; enfin, les magistrats d'un rang infime. Il y a en tout vingt-huit classes de ces fonctions publiques, qui sont toutes héréditaires. Ils se servent d'arcs de corne, de flèches sifflantes, de cuirasses, de lances, de sabres et d'épées. Ils sont habiles à monter à cheval et à tirer de l'arc; ils sont d'un naturel dur et inhumain; ils n'ont point d'écriture, et pratiquent des entailles sur des plaques de bois pour faire des contrats; ils

[1] Dans la province de Chen-si.

[2] Les Chinois rejettent à droite le pan de leur vêtement. Suivant eux, l'usage contraire dénote un peuple barbare, non civilisé.

[3] En chinois *tchoang*, mot qu'on explique par âgé de 30 à 40 ans.

attendent que la lune soit dans son plein pour commencer leurs déprédations. Ceux qui ont formé un complot de révolte ou de désertion, ou qui ont commis un homicide, sont punis de mort; celui qui a déshonoré une femme subit la castration et est ensuite coupé en deux; celui qui, dans une rixe, a blessé un homme, doit lui donner une de ses filles pour compensation; s'il n'a pas de fille, il lui abandonne sa femme et ses richesses. Celui qui a brisé un membre à quelqu'un lui donne un cheval; celui qui a commis un vol en paye dix fois la valeur.

Lorsqu'un homme est mort, on dépose son corps dans sa tente; ses parents et ses proches tuent une multitude de bœufs et de chevaux, et les lui offrent en sacrifice. Ils font le tour de la tente en poussant des cris lugubres, et, avec un couteau, se tailladent le visage, où l'on voit couler à la fois le sang et les larmes. Après le septième tour, ils s'arrêtent. Alors ils choisissent un jour favorable, placent le cadavre sur un cheval et le brûlent. Ils recueillent ensuite les cendres et les enterrent. Ils dressent une haute perche, pour signaler le tombeau, et construisent au-dessus une maison, dans l'intérieur de laquelle ils peignent la personne du mort, et représentent les combats auxquels il a pris part pendant sa vie. S'il a tué un homme (un ennemi), on dresse une pierre; il y en a pour qui on a dressé jusqu'à cent et mille de ces pierres. Quand un père ou un frère aîné sont morts, les fils et les frères cadets épousent leurs femmes ou leurs sœurs. Dans le cinquième

mois, ils tuent un grand nombre de moutons et de chevaux pour sacrifier au Ciel. Les hommes aiment à jouer aux osselets, et les femmes au ballon. Ils boivent du lait de jument, et, quand ils sont animés par l'ivresse, ils chantent entre eux et se répondent tour à tour. Ils révèrent les démons et les esprits, et croient aux magiciens. Ils se font gloire de mourir dans un combat, et rougiraient de finir de maladie. En général, ils ont les mêmes mœurs que les Hiong-nou.

Mo-kan mourut après vingt ans de règne; il délaissa son fils Ta-lo-pien et désigna son frère cadet pour lui succéder. Celui-ci s'appela Tho-po-khan. Il donna à Che-thou le titre de Eul-fo-khan, et le chargea du commandement général de la partie orientale de ses États. Il donna au fils de son frère cadet, Jo-tan-khan, le titre de Pou-li-khan, et l'établit dans la partie occidentale. A cette époque, Tho-po-khan avait cent mille archers, et il inspirait de sérieuses craintes au royaume du Milieu. Les empereurs des Tcheou et des Thsi cherchaient, à l'envi, à faire avec lui une alliance de mariage, et ils vidaient les coffres de leur trésor pour le servir. Tho-po-khan n'en devint que plus arrogant. Il disait chaque jour à ses sujets : « Si j'étais dans le midi (en Chine), comme mes deux fils sont constamment pleins de piété filiale et d'obéissance, je ne craindrais jamais de devenir pauvre. » Il y avait un religieux bouddhiste du royaume de Thsi, nommé Hoeï-lin, qui avait été enlevé de force et se trouvait

parmi les Tou-kioue. Il parla à Tho-po-khan et lui dit : « Si le royaume de Thsi est puissant et riche, c'est uniquement parce qu'on y observe la loi du Bouddha. » Il l'entretint alors des causes et des effets, des œuvres et de leur rétribution. Tho-po, l'ayant entendu, eut foi en ses paroles et fit construire un Kia-lan (Sanghârâma, couvent). Il envoya un ambassadeur à l'empereur de Thsi pour lui demander les ouvrages religieux appelés *Tsing-ming-king* (Vimalakîrti soûtra), *Nie-pan-king* (Nirvâna soûtra), *Hoa-yen-king* (Bouddhâvatamsaka nâma mahâ vaipoulya mahâ yâna soûtra) etc. ainsi que le *Chi-song-lun* (Sarvâstivâda vinaya). Tho-po-khan lui-même observait le jeûne, faisait le tour de la pagode et la salutation circulaire autour de la statue du Bouddha (Pradakchina)[1]. Il regrettait de n'être pas né dans le pays du Milieu (la Chine). Il régna pendant dix ans et mourut de maladie. Il dit à son fils 'An-lo : « J'ai entendu dire que l'affection la plus intime est celle du père pour son fils. Cependant mon frère aîné n'a point d'affection pour son fils, et c'est à moi qu'il a donné ses terres. Quand je ne serai plus, il faut que vous vous éloigniez de Ta-lo-pien[2]. » Après la mort de To-po-khan, les grands de la nation voulurent placer Ta-lo-pien sur le trône;

[1] En chinois, *Hing-tao ;* Dictionn. *Sio-gen-zi-ko*, p. 165, lig. 14.

[2] Dans l'*Histoire des Huns*, de Deguignes, t. I, part. II, p. 394, le même prince parle autrement à son fils 'An-lo : « Mon frère aîné n'a pas voulu que son fils lui succédât, et m'a choisi pour monter sur le trône; il est juste de le rendre en mourant à son fils Ta-lo-pien. »

mais, comme sa mère était d'une famille obscure, le peuple ne voulait point se soumettre à lui. D'un autre côté, la mère de 'An-lo étant d'une famille noble, les Turcs avaient pour lui la plus grande estime. Che-thou, étant arrivé le dernier, s'adressa aux grands et leur dit : « Si vous placez sur le trône 'An-lo, je veux me mettre à son service avec mes frères; mais si vous lui préférez Ta-lo-pien, je suis décidé à garder les frontières et à l'attendre l'épée au côté et la lance au poing. » Comme Che-thou était d'une haute stature et plein de bravoure, les grands du royaume furent saisis de crainte, et nul n'osa lui faire d'opposition. En conséquence, ils prirent aussitôt 'An-lo pour succéder à Tho-po-khan. Ta-lo-pien, n'ayant pu monter sur le trône, ne se soumit pas du fond du cœur à 'An-lo. Chaque jour il envoyait des hommes pour l'injurier et l'accabler d'affronts. 'An-lo, ne pouvant réprimer ces outrages, céda le trône à Che-thou. Les grands du royaume délibérèrent ensemble, et dirent : « Des fils des quatre khans, Che-thou est le plus sage. » En conséquence, ils allèrent au-devant de lui, et le nommèrent roi sous le nom de *I-li-kiu-liu-che-mo-ho-chi-po-lo-khan;* on l'appelait aussi Cha-po-lio; il fixa sa résidence sur le mont Tou-kin. 'An-lo, s'étant soumis à lui, alla demeurer sur les bords de la rivière To-lo, et reçut le titre de second khan. Ta-lo-pien adressa alors une demande à Cha-po-lio : « Moi et vous, dit-il, nous sommes tous deux fils de khans, et chacun de nous a le droit de succéder à son père ;

mais, aujourd'hui, vous êtes au sommet des honneurs, et moi seul je ne suis revêtu d'aucune dignité. Pourquoi cela? » Ta-lo-pien en fut affligé et lui donna le titre d'A-po-khan. Il s'en retourna et se mit à la tête de ses sujets. Cha-po-lio, étant doué de courage, gagna facilement le cœur de la multitude; tous les barbares du nord vinrent se soumettre à lui. Quand l'empereur Kao-tsou fut monté sur le trône (618), il le traita avec beaucoup de froideur. Les barbares du nord en furent fort irrités contre lui.

Remarque. On lit dans la notice historique sur Tchang-sun-tching : Sous le règne de Siouen-ti (578), Che-thou avait demandé en mariage une princesse de la famille des Tcheou. L'empereur lui avait donné la fille de Tchao, roi de Tchao. L'empereur des Tcheou et Che-thou choisirent, à l'envi, pour ambassadeurs les hommes les plus braves[1]. Tchang-sun-tching fut envoyé comme ambassadeur en second. Yu-wen, prince de Jou-nan, et Chin-khing conduisirent la princesse de Thsien-kin à la tente du khan des Turcs. Ils étaient précédés et suivis de dix officiers.

En général, Che-thou ne leur fit point un accueil honorable; mais dès qu'il eut vu Tchang-sun-tching, il concentra sur lui toute son amitié. Chaque fois qu'il allait à la chasse, il l'emmenait avec lui. Sur la fin de

[1] Les ambassadeurs turcs, qu'on ne nomme pas ici, devaient aller demander la main de la princesse chinoise, et les ambassadeurs chinois avaient pour mission de la conduire dans la tente de Che-thou-khan.

l'année, il vit un jour deux éperviers qui se disputaient un morceau de chair. Il donna deux flèches à Tchang-sun-tching et lui dit : « Je vous prie de les tirer et de les prendre. » Tching tendit son arc, et, courant vers les éperviers, les rencontra au moment où ils étaient aux prises. Sur-le-champ il lança une flèche qui les traversa tous deux. Che-thou fut enchanté de son adresse, et il ordonna aux jeunes nobles de lui montrer de l'amitié et de le fréquenter souvent pour apprendre de lui à tirer de l'arc. Son frère cadet, Tchou-lo-heou, reçut le titre de Tho-li-che, et il gagna, bien plus que Che-thou, l'affection du peuple; de sorte que Che-thou lui porta envie, et, par l'entremise d'un ami intime, il fit une alliance secrète avec Tchang-sun-tching, qu'il emmenait habituellement pour chasser avec lui. Ce dernier profita de cette circonstance pour étudier les montagnes, les rivières, la configuration du pays et les forces des troupes turques. Il finit par connaître toutes ces choses de la manière la plus complète. A cette époque, l'empereur Kao-tsou lui donna le titre de ministre. Tchang-sun-tching en fit son rapport à l'empereur, qui fut ravi de joie et l'éleva au rang de Fong-tche-tou-weï.

La première année Khaï-hoang (581), Che-thou dit : « Je suis parent de l'empereur des Tcheou. Maintenant le prince des Souï vient de se placer lui-même sur le trône; si je ne puis l'empêcher de s'y maintenir, comment aurai-je le courage de me présenter devant Kho-ho-tun (Khatoun)[1]? » En con-

[1] C'est-à-dire devant la princesse de Thsien-kin, de la famille des

séquence, joignant ses forces à celles de Kao-p'ao-ning, il attaqua la place forte de Lin-yu et s'en rendit maître. Il rassembla toutes ses hordes, et forma le projet d'envahir le Midi (c'est-à-dire la Chine). L'empereur Kao-tsou, qui venait de monter sur le trône, en fut effrayé. Il fit réparer la grande muraille et envoya des garnisons aux frontières du nord. Il ordonna à In-cheou de défendre Yeou-tcheou, et à Yu-khing-tse de défendre P'ing-tcheou et d'y placer dix mille hommes de garnison pour les mettre à l'abri de toute attaque. Tchang-sun-tching avait été prévenu que Che-thou, Tien-kioue, A-po, To-li, etc. qui étaient oncles et neveux, frères aînés et frères cadets, avaient chacun sous ses ordres des troupes nombreuses; qu'ils avaient tous le titre de khan; qu'ils étaient établis séparément à l'est et à l'ouest, au midi et au nord; qu'intérieurement ils se soupçonnaient et se détestaient, quoique au dehors ils parussent unis; qu'il était difficile de les vaincre par la force, mais qu'il était aisé de mettre entre eux la division. En conséquence, il présenta à l'empereur un rapport ainsi conçu : « J'ai entendu dire que lorsque les troubles civils sont arrivés au comble, on arrive nécessairement à la paix. C'est pourquoi le Ciel suprême fait connaître ses secrets desseins, et le saint homme (le souverain) les exécute. Je pense humblement que notre auguste empereur, qui succède à cent rois, est arrivé au trône à une époque

Tcheou, qu'il avait épousée et qui regardait le prince des Souï comme un usurpateur.

marquée depuis mille ans. Quoique les Chinois soient tranquilles, les barbares nous sont encore hostiles. Si l'on voulait lever des troupes pour les châtier, ce ne serait pas encore le moment propice; si nous les laissons de côté, ils nous envahiront encore. C'est pourquoi il convient d'employer des moyens secrets pour les repousser peu à peu. Si ce projet échoue, le peuple perdra sa tranquillité; mais s'il réussit, il fera le bonheur de dix mille générations. Je désire humblement vous exposer en détail les faits d'où dépendent le bonheur ou le malheur de notre nation. Sur la fin des Tcheou, j'ai eu l'honneur d'être envoyé au dehors en ambassade. Les relations mutuelles des Hiong-nou me sont parfaitement connues. Vis-à-vis de Che-thou, Tien-kioue a de fortes troupes, mais il est au-dessous de lui par sa position. Au dehors, ils paraissent très-unis ensemble, mais intérieurement ils nourrissent une inimitié qui a déjà éclaté. Si l'on excite leurs passions, ils ne manqueront pas de se faire la guerre. D'un autre côté, Tchou-lo-heou, frère cadet de Che-thou, est très-rusé, mais sa puissance est faible; il a gagné adroitement le cœur de la multitude, et les hommes du royaume l'ont pris en affection. C'est pourquoi Che-thou le déteste et est intérieurement tourmenté. Il cache ses sentiments secrets, mais il est au fond plein de chagrin et de crainte. A-po est incertain et irrésolu. Il craint extrêmement Che-thou, et se laisse mener par lui; il cède toujours au plus fort et n'a pas de parti arrêté. Maintenant

il faut de loin se lier avec eux et de près les attaquer; semer la division parmi les forts et réunir ensemble ceux qui sont faibles; envoyer un émissaire à Tien-kioue et l'engager à se joindre à A-po-khan. Alors Che-thou fera rebrousser chemin à ses troupes et viendra protéger lui-même le pays de la droite (de l'ouest). Ensuite, si l'on engageait Tchou-lo-heou à se liguer avec les Hi et les Si (hordes de l'est et du nord), Che-thou diviserait ses forces et s'en retournerait pour protéger le pays de la gauche (de l'est). De là naîtront continuellement des soupçons et des haines, et les hommes que liait la plus étroite intimité seront divisés et désunis à jamais. Au bout d'une dizaine d'années, si l'on profite d'un léger différend pour les attaquer, on pourra du premier coup détruire leur puissance[1]. »

L'empereur, ayant examiné ce rapport, se sentit transporté de joie. Il appela alors Tchang-sun-tching, qui lui décrivit verbalement la topographie du pays, traça de sa main les montagnes et les fleuves, et lui exposa avec une lucidité parfaite le fort et le faible des Tou-kioue. L'empereur fut rempli d'admiration et admit ses plans pour les mettre à exécution. En conséquence, il envoya son grand écuyer Youen-hoeï, et lui ordonna d'aller par delà I-'ou (Hami), de se présenter à Tien-kioue, de lui donner un étendard surmonté d'une tête de loup, de lui faire accroire que c'était une marque de respect de la part de l'empereur et de le traiter de la

[1] Littéralement : rendre vide leur royaume.

manière la plus honorable. Les ambassadeurs de Tien-kioue eurent le pas sur ceux de Che-thou. La désunion s'étant mise entre eux, ils se soupçonnèrent mutuellement et rompirent ensemble.

L'empereur conféra à Tchang-sun-tching le titre de général de la cavalerie, l'autorisa à arborer un drapeau orné d'un dragon jaune, et lui donna des pièces de soie et de riches présents pour les Hi, les Si, les Ki-tan, etc. qu'il envoya en avant pour lui servir de guides. Il put ainsi arriver à la résidence de Tchou-lo-heou, qu'il combla de marques d'affection, et, par des moyens adroits, l'amena à se soumettre au gouvernement chinois.

582. Le quatrième mois de l'été de la deuxième année Khaï-hoang, le général en chef Han-seng-cheou battit les Tou-kioue sur le mont Khi-theou-chan, et le ministre Li-tchong les tailla en pièces sur le mont Ho-pe-chan [1].

Dans le cinquième mois, les Tou-kioue franchirent la grande muraille.

Dans le sixième mois, le ministre Li-tchong battit les Tou-kioue à Ma-i.

Dans le douzième mois, les Tou-kioue ravagèrent Tcheou-p'an. Le directeur général de l'armée, nommé Ta-hi-tchang-jou, les attaqua; mais il fut vaincu par eux.

Remarque. On lit ce qui suit dans les Annales des Souï, Notice sur les Tou-kioue : Kao-p'ao-ning, gouverneur de Ing-tcheou, s'étant révolté, Cha-po-

[1] Littéralement : le mont situé au nord du fleuve Jaune.

lio-khan joignit ses forces aux siennes, attaqua la place forte de Lin-yu et s'en rendit maître. L'empereur ordonna aussitôt de réparer les forts tout le long des frontières, et d'élever encore la grande muraille pour être à l'abri de leurs attaques. Il ordonna en outre de mettre des garnisons dans les arrondissements de Yeou-tcheou et de P'ing-tcheou. La femme de Cha-po-lio-khan, fille de Yu-wen, dit un jour : « La princesse de Thsien-kin s'afflige de voir interrompus et abolis les sacrifices qu'on offrait à ses ancêtres, et elle songe constamment à se venger des Souï. » Jour et nuit elle en parlait à Cha-po-lio-khan. Par suite de cette circonstance, il réunit toutes ses forces, composées de quatre cent mille archers, et ravagea les provinces chinoises. L'empereur ordonna au ministre Fong-li de mettre des garnisons dans les arrondissements de I-tcheou, Po-tcheou et Lan-tcheou; à l'intendant général Tch'i-li-tchang-tch'aï de défendre Lin-tao; au premier ministre Li-tsong de mettre une garnison dans Yeou-tcheou; à Ta-hi-tchang-jou de défendre Tcheou-p'an; mais ils furent tous vaincus par les Tou-kioue.

Remarque. On lit dans la Notice historique sur Ta-hi-tchang-jou : La deuxième année de la période Khaï-hoang (582), Cha-po-lio, khan des Tou-kioue, avec son frère cadet Che-hou et P'an-na-khan ravagèrent le midi à la tête de cent mille soldats. L'empereur rendit un décret par lequel il donnait à Tchang-jou la direction générale de l'armée. Il se mit à la tête de deux mille hommes pour

attaquer les Tou-kioue, et les rencontra à Tcheou-p'an; mais il avait trop peu de troupes pour tenir tête à l'immense multitude des Tou-kioue, de sorte que ses soldats furent saisis de frayeur, mais Tchang-jou ne fit que déployer davantage son ardeur et son courage. Se voyant attaqué par les Tou-kioue, il dispersa ses troupes et les réunit de nouveau, et tout en marchant il soutint bravement la lutte. Après trois jours de combats continuels, toutes les armes se trouvèrent épuisées. Les chefs et les soldats se battirent à coups de poing avec un tel acharnement, que les os de leurs mains restèrent à nu. Le nombre des blessés et des morts s'éleva à dix mille. Les ennemis perdirent une partie de leur ardeur et finirent par se retirer. Tchang-jou reçut cinq blessures, dont deux étaient pénétrantes. Le nombre de ses soldats morts en combattant s'éleva à huit ou neuf sur dix. Les Tou-kioue avaient au fond le désir de ravager complétement les arrondissements de Thsin-tcheou et de Long-tcheou; mais quand ils eurent rencontré les soldats de Tchang-jou, qui avaient tous combattu avec une ardeur indomptable, ils se sentirent grandement découragés. Le lendemain, sur le théâtre du combat, ils brûlèrent leurs morts et se retirèrent en pleurant.

L'empereur rendit un décret ainsi conçu : « Les Tou-kioue sont d'une violence effrénée; quand ils attaquent brusquement nos frontières, semblables à une multitude de chiens ou de moutons, ils couvrent les montagnes et les plaines. Tchang-jou, qui

avait été chargé de défendre les villes frontières du nord, a arrêté ces brigands. Quoiqu'il n'eût pas la centième partie de leurs troupes, il leur a résisté jour et nuit, de tous côtés, et leur a livré quatorze combats. Tout pliait devant lui; plus de la moitié des barbares fut massacrée [1]. Ceux qui échappèrent au tranchant du glaive s'enfuirent misérablement. S'il [2] n'avait déployé un courage héroïque pour montrer son profond attachement à l'empire, s'il n'avait pas commandé ses troupes avec habileté, si celles-ci n'avaient obéi à ses ordres, aurait-il pu avec un petit nombre de soldats vaincre une multitude immense? Un homme si supérieur aux autres, qui a rendu des services aussi éclatants, mérite de voir son nom et sa haute capacité entourés d'honneurs. Il est digne d'être élevé au rang de premier ministre; après lui, l'héritage de ses hauts faits reviendra à un de ses fils. Les généraux et les soldats morts en combattant recevront tous une magistrature [3], dont leurs fils et leurs neveux hériteront, jusqu'à la troisième génération. »

Remarque. On lit dans la notice historique sur Tchang-sun-tching : La deuxième année de la période Khaï-hoang (582), Che-thou-khan, à la tête de quatre cent mille cavaliers, partit de Lan-tcheou, et,

[1] On lit ensuite : et ne s'en retourna pas.

[2] Savoir Tchang-jou.

[3] Le gouvernement chinois est dans l'usage d'accorder des honneurs et des titres posthumes à ceux qui ont rendu des services à l'État, et, comme on le voit ici, ces honneurs et ces titres peuvent être héréditaires pour plusieurs générations de leurs descendants.

arrivé à Tcheou-p'an, il défit l'armée de Ta-hi-tchang-jou. Comme il voulait encore pénétrer dans le midi[1], Tien-kioue-khan ne le suivit point; il emmena ses troupes et s'éloigna. Tchang-sun-tching eut alors recours à la ruse, et parla ainsi à Che-thou-khan : « Les Tie-le et d'autres hordes se sont révoltés et veulent s'emparer par surprise de votre campement. »

A cette nouvelle, Che-thou fut saisi de crainte; il remmena ses troupes et sortit des frontières. Quelques années après, les Tou-kioue pénétrèrent en masse dans le territoire chinois, par huit routes différentes. Le général en chef divisa pareillement ses forces pour les repousser. A-po-khan, étant arrivé à Liang-tcheou, livra bataille à Teou-yong-ting, mais les généraux des Tou-kioue furent plusieurs fois battus et mis en fuite. A cette époque, Tchang-sun-tching était général en second; il envoya à Che-thou un ambassadeur qui lui dit : « Toutes les fois que Che-thou vient livrer une bataille, il remporte toujours une grande victoire; mais quand A-po-khan entre en lutte, il est aussitôt vaincu. C'est un déshonneur pour les Tou-kioue; est-ce que vous n'en êtes pas honteux au fond du cœur? Cependant les forces de Che-thou et celles d'A-po-khan sont au fond égales. Maintenant Che-thou remporte chaque jour la victoire et est honoré de tous les siens, tandis qu'A-po, en se laissant battre, couvre de honte tout

[1] C'est-à-dire dans la partie de la Chine qui était au midi des États du khan des Tou-kioue.

le royaume. Che-thou ne manquera pas d'en rejeter la faute sur A-po, et il accomplira ses anciens projets en détruisant le campement du nord[1]. Je désire que vous vous examiniez vous-même; êtes-vous capable de lui résister? »

A-po ayant envoyé un ambassadeur à Tchang-sun-tching, celui-ci lui dit : « Comme Ta-theou a fait alliance avec les Souï, Che-thou ne pourra lui résister. Pourquoi A-po-khan ne se mettrait-il pas sous la protection du Fils du Ciel et ne se lierait-il pas avec Ta-theou? En vous joignant à lui vous deviendrez très-puissant; voilà le plan le plus sûr que vous puissiez adopter. Cela ne vaudra-t-il pas mieux que de perdre vos soldats, de vous soumettre comme un criminel à Che-thou et de subir ses outrages? »

A-po suivit ce conseil. En conséquence, il resta à la frontière; son ambassadeur suivit Tchang-sun-tching et se présenta à la cour de l'empereur.

A cette époque, Che-thou livra bataille à Weï-wang dans un lieu appelé Pe-tao; mais il fut battu et s'enfuit dans le désert. Ayant appris qu'A-po-khan songeait à abandonner son parti, il s'empara par surprise de son campement[2], fit prisonniers tous ses soldats et tua sa mère. A-po-khan, ne sachant où aller, s'enfuit vers l'ouest auprès de Tien-kioue. Lui ayant demandé cent mille soldats, il se porta à l'est, attaqua Che-thou et reprit son ancien territoire. Il rassembla ses troupes éparses, au nombre de plu-

[1] Le campement d'A-po-khan.

[2] Littéralement : du campement du nord.

sieurs dizaines de mille, et alla attaquer Che-thou-khan. A-po remporta plusieurs victoires et devint très-puissant. Che-thou envoya de nouveau un ambassadeur pour offrir le tribut. La princesse de Thsien-kin demanda elle-même à changer son nom de famille et à être considérée comme une fille de l'empereur[1] de la dynastie des Souï; ce souverain y consentit.

Dans la troisième année de la période Khaï-hoang (583), les Tou-kioue ravagèrent les frontières de la Chine; Choang, prince de Weï, et autres généraux les attaquèrent et les taillèrent en pièces.

(La suite au prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée.

M. Reinaud donne lecture d'une lettre de M. Leclerc, médecin major à Constantine, qui annonce une traduction

[1] Elle était de la famille des Tcheou.

d'Ibn Beithar, dont il a déjà achevé une grande partie, et fait à la Société une proposition relative à une publication au moins partielle. Il sera écrit à M. Leclerc à ce sujet.

M. Mohl entretient le Conseil de l'état du travail de M. Woepcke sur Albirouni, et il demande l'autorisation d'écrire de nouveau à M. Cowell, à Calcutta, pour le prier de ne pas perdre de vue le manuscrit d'Albirouni dont il avait donné connaissance à la Société, et dont le prêt serait de la plus grande importance pour l'édition dont M. Woepcke s'occupe très-activement.

M. Thonnelier présente une nouvelle livraison de son édition du texte pehlewi du Vendidad Sadé.

M. Oppert entre dans quelques détails sur la difficulté de la prononciation et de la grammaire pehlewies.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *Journal of the Royal Geographical Society.* Vol. XXXIII. London, 1862, in-8°.

— *Proceedings of the Royal Geographical Society.* Vol. VIII, n° 1. London, 1863, in-8°.

Par le Comité. *Journal des Savants;* Février, Paris, 1864.

Par l'auteur. *Ueber die Religion der vorislamischen Araber,* von Ludolf KREHL. Leipzig, 1863, in-8°.

Par l'Académie de Lisbonne. *Lendas da India,* por Gaspar CORREA. Vol. II, part. 2. Lisbonne, 1861, in-4°.

— *Memorias da Academia real das sciencias de Lisboa.* Classe de sciencias mathematicas. Nouvelle série, tome II, part. 2. Lisbonne, 1861, in-4°.

Par l'éditeur. *Revue américaine,* publiée par la Société ethnographique. Deuxième série, n° 1. Paris, 1864, in-8°.

Par l'éditeur. *Vendidad Sadé,* traduit en langue huzvaresch ou pehlewie, texte autographié, et publié pour la première fois, par M. Jules THONNELIER. Livr. IX. Paris, 1864, in-folio.

Par le Conseil. *Boletim e Annaes do Conseilho Ultramarino,* n°s 70 et 71; 2e série, n°s 15 et 16. Lisbonne, 1863, in-fol.

Ausführliches Sach- und Wortregister zur zweiten Auflage von Fr. Bopp's vergleichender Grammatik, von Carl Arendt. Berlin, 1863, in-8° (xi et 272 pages).

M. Arendt a fait une œuvre très-utile en nous donnant des tables de mots et de matières très-détaillées de la Grammaire comparée de M. Bopp. Il n'était pas facile de trouver une classification qui rendît faciles les recherches à l'aide de tables, car une seule série alphabétique n'aurait certainement pas atteint le but. M. Arendt a pris, je crois, le meilleur parti, en distribuant les matières et les mots par langues, et en établissant ainsi des tables d'abord pour la grammaire sanscrite, perse, etc. puis d'autres pour les mots sanscrits, palis, etc. par familles de langues et par dialectes. L'auteur explique dans sa préface le système qu'il a suivi, et exprime son regret de n'avoir pas pu donner encore plus de développements à quelques parties de son travail, regret que l'on ne peut que partager; mais ce qu'il nous a donné suffira pour la plupart des cas, et rend l'ouvrage infiniment plus facile à consulter. — J. M.

Avesta: The religious books of the Parsees, from professor Spiegel's german translation of the original manuscripts, by A. H. Bleeck. Londres, 1864, in-8° (xxiv, 154, 141 et 214 pages. Prix, 21 sh.).

Les Parsis de l'Inde sont saisis depuis une vingtaine d'années d'un grand et louable zèle pour l'étude trop longtemps négligée de leurs livres antiques, et travaillent à s'approprier les résultats des études européennes sur la langue et les livres de Zoroastre. C'est ainsi que M. Hormusjee Cama a fait traduire en anglais, par M. Bleeck, la traduction allemande du Zendavesta, pour la répandre dans l'Inde. Elle a été, de plus, comparée par lui et par M. Bleeck avec la traduction en guzzarati, publiée à Bombay, et les diffé-

rences principales entre les deux interprétations ont été marquées dans des notes; la traduction du Vendidad a été communiquée à M. Spiegel, qui y a introduit quelques corrections; les notes de M. Spiegel ont été reproduites très en abrégé, et leur insertion plus complète est réservée à la publication en anglais du commentaire que M. Spiegel prépare dans ce moment. La plus grande partie de l'édition a été envoyée dans l'Inde par M. Cama, pour être distribuée parmi les Parsis, et un petit nombre d'exemplaires a été gardé à Londres, pour servir aux personnes qui, ne sachant pas l'allemand, voudraient profiter de la traduction et des recherches de M. Spiegel. Il est à regretter qu'on ait fixé beaucoup trop haut le prix de ce volume. — J. M.

Bibliotheca sinologica, von Dr V. Andreæ und John Geiger. Francfort, 1864, in-8° (x, 109, 32 et 16 pages).

Ce petit livre est une liste classifiée des principaux ouvrages qui ont paru en Europe sur la littérature chinoise; elle est divisée en chapitres, comprenant les dictionnaires, grammaires, textes chinois, traductions du chinois, etc. Elle ne prétend pas être complète, surtout pour les ouvrages déjà anciens; les auteurs ne voulaient mentionner que ce qui peut avoir encore de l'importance pour les études. La désignation bibliographique des ouvrages dont les titres sont donnés n'est pas toujours parfaitement exacte; mais c'est un défaut qu'il est impossible d'éviter quand on n'a pas sous les yeux un exemplaire de chaque livre qu'on décrit, et qu'on est obligé de se fier à des catalogues. Une partie des titres est accompagnée de notes très-succinctes sur le contenu et la valeur des ouvrages.

Ces listes sont suivies d'une seconde partie, avec un titre particulier et une pagination différente. Elle consiste en une liste d'à peu près trois cents ouvrages chinois, qui sont en

vente chez M. Voelker, libraire à Francfort. Le prix de chaque ouvrage est marqué; ces prix me paraissent d'une grande inégalité, dont on ne devine pas la raison, car les livres les plus répandus, comme les King, les quatre livres classiques, le dictionnaire de Kang-hi, etc. qui tous sont à très-bon marché en Chine, sont évalués ici bien plus haut que des ouvrages moins communs qui se trouvent dans le même catalogue. Au reste, on n'a pas le droit d'être très-exigeant sur le prix des livres chinois en Europe, en comparaison des prix en Chine, parce que les risques que courent les personnes qui en font venir sont très-considérables; on reçoit souvent des exemplaires incomplets ou gâtés par l'eau de la mer; les frais de transport, la perte sur le change, les risques de mer et la lenteur de la vente en Europe, doivent être considérés; mais je ne me rends pourtant pas compte pourquoi les plus répandus et les plus faciles à trouver en Chine seraient plus chers en Europe que d'autres moins communs. — J. M.

Vséobchtchaïa istoria Stépanosa Taronskago, Assokhika po prosvaniou-pissatéla XI stolétia-pérévédéna s'arménskago i obïasféna N. Éminon. (Histoire d'Étienne de Daron, plus connu sous le nom d'Assoghig, historien arménien du XI[e] siècle, traduit de l'arménien en russe, par J. B. Émin.) Moscou, 1864, 1 vol. in-8°, 335 pages.

Le savant arméniste russe de Moscou, M. Émin, auquel on doit déjà des éditions de plusieurs auteurs arméniens et des traductions de Moïse de Khorĕn et de Vartan, vient de faire paraître une version russe de l'historien Assoghig, qu'il a publiée d'après un manuscrit de M[gr] Garabed, évêque de Tiflis, et le texte de l'édition donnée à Paris, en 1859, par M. Chahnazarian. Le travail de M. Émin renferme des notes étendues, et notamment des canons royaux, dressés avec l'aide de documents peu connus ou inédits, tels que les

écrits d'Eusèbe, de Samuel d'Ani, de Céphalion, historien grec perdu, dont on ne connaît que des fragments réunis par M. Müller, dans la collection des *Fragmenta* de M. Didot. Parmi les mémoires les plus étendus que M. Émin a dû rejeter à la fin de son volume, nous trouvons un aperçu plein de finesse sur l'*Origine des Arsacides*, et un *Essai sur la religion des anciens Arméniens*, qui renferme des données nouvelles et des recherches qui révèlent, de la part de son auteur, une grande pénétration et une connaissance très-approfondie de la littérature arménienne. Dans cet *Essai*, M. Émin a groupé avec un art infini tous les passages des auteurs relatifs à la religion ancienne des Arméniens, et il a démontré que le culte du feu avait été précédé en Arménie par une religion antérieure, et qui était la même que celle des anciens Perses. Ce mémoire, qui forme 45 pages, a, du reste, été tiré à part par l'auteur. M. Émin, afin de rendre son édition aussi complète que possible, a donné le texte de trois morceaux manquant dans l'édition de M. Chahnazarian.

V. LANGLOIS.

MÉLANGES DE GÉOGRAPHIE ASIATIQUE ET DE PHILOLOGIE SINICO-INDIENNE, par M. Stanislas JULIEN. Vol. I. Paris, 1864, in-8° (339 pages).

C'est un tirage à part de différents mémoires que M. Julien a fait paraître depuis 1846 dans le *Journal asiatique*, et qu'il a réunis ici pour servir aux personnes que ces sujets intéressent et qui n'ont pas à leur disposition le Journal asiatique. L'auteur n'y a fait aucune addition, mais bien quelques corrections de détail fort utiles.

J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

MAI-JUIN 1864.

GRANDE INSCRIPTION

DU PALAIS DE KHORSABAD.

SUITE DU COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE.

HH. — SOUMISSION D'OUPIR.

Après ces données, le roi raconte les derniers exploits précédant la rédaction de ce texte, la guerre contre *Asmun* ou *Nituk* et son roi *Upiri*, et contre Mita le Moschien.

Lignes 144, 145. *Upiri śar Nituk sa 30 KAŚ.BU in ḳabal tihamti nipiḥ samsi kima nuni sitkunu narbaṣu danan Assur Nabu Marduk ismi va yusabila kaprāsu.*

« Opires, roi des hommes de Nituk, qui ont établi leur séjour, comme des poissons, au milieu de la mer du soleil levant, à 30 doubles heures (de la côte), entendit la grâce d'Assour, de Nabo et de Mérodach, et envoya ses dons expiatoires. »

Le nom de la contrée, ou plutôt de l'île

n'est pas inconnu ailleurs; il se trouve surtout dans les tablettes mythologiques, à côté de plusieurs

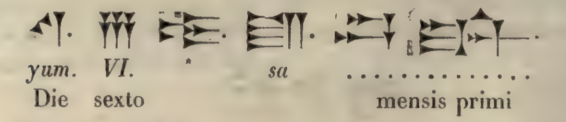
divinités, ce qui fait penser que plusieurs dieux y furent adorés sous une forme particulière. Au lieu de l'idéogramme connu, il y en a un autre

qui pourrait se lire *Asmun* ou *Dilmun* ou *Rummun*, si le groupe est phonétique.

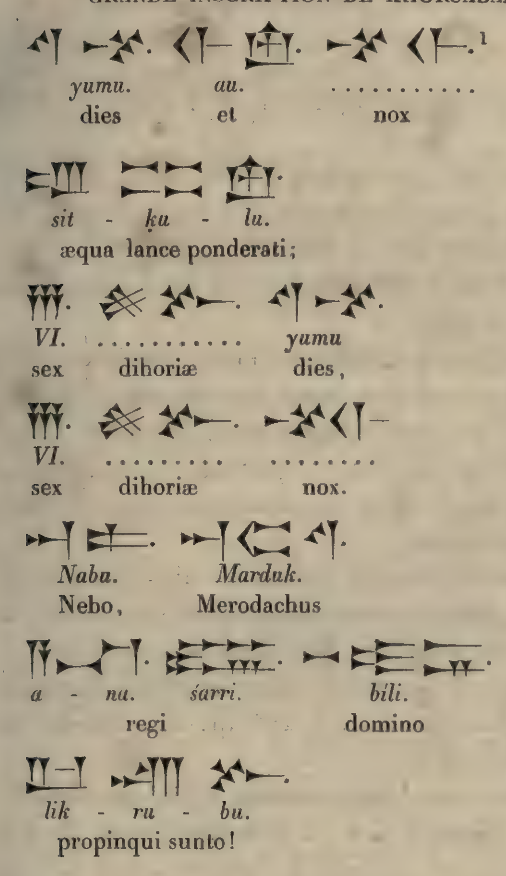
Cette île est à 30 *KAŚ.BU* au milieu de la mer. La lettre *bu* signifie « heure ; » dans une petite inscription (K. 8), expliquée par M. Hincks[1], il est dit qu'à l'équinoxe le jour avait 6 *KAŚ.BU*, et que la nuit durait également pendant le même temps. L'idéogramme indique un laps de temps de deux heures, une *dihorie*. *kaś*, dans l'Inscription de Bisoutoun (*E. M.* t. II, p. 225), veut dire 2 ; l'idéogramme dont nous nous occupons exprime donc un laps de temps égal à 2 heures de notre temps.

Le signe signifie donc « heure, » et probablement aussi « minute, » parce que dans le système de la notation babylonienne la soixantième partie s'exprime souvent par le même signe que l'unité.

Nous ferons suivre ici la traduction de ce petit texte :



[1] Hincks, *On a tablet of clay in the British Museum recording in cuneatick characters astronomical observations*, p. 13.



yumu. *au.* . . . .[1]
dies et nox

sit - ku - lu.
æqua lance ponderati;

VI. . . . . *yumu*
sex dihoriæ dies,

VI. . . . .
sex dihoriæ nox.

Naba. *Marduk.*
Nebo, Merodachus

a - na. *śarri.* *bíli.*
regi domino

lik - ru - bu.
propinqui sunto!

[1] Le lecteur verra, par cet exemple, comment on peut avec certitude connaître le sens d'un idéogramme, sans être sûr de sa prononciation. Le groupe veut dire sûrement « nuit, » mais les caractères *MU. SI* qui le composent constituent un mot *allophone*, ou un complexe de signes idéographiques. Nous pouvons, avec probabilité, supposer qu'en assyrien la nuit se disait *lil* ou *la'il;* mais jusqu'ici nous n'avons pu trouver le mot dans sa forme phonétique.

יוֹם ו׳ שְׁאַרַח נִיסַן (?) יוּמָא וּלִילְָא (?) שִׁתְקְלָא · ו׳..........

ליוּמָא · ו .... לִילְָא · נַבוּ מַרְדְּךְ אַן סַרָא בְעֵלָא לְקָרְבוּ·

« Le 6e jour du 1er mois, le jour et la nuit sont égaux; six doubles heures sont la durée du jour, six doubles heures sont la durée de la nuit. »

« Que Nebo et Mérodach soient alors proches au roi, mon seigneur ! »

L'invocation qui finit cette petite inscription rappelle une superstition assez commune en Orient. On ne fixe pas une époque sans demander l'éloignement d'un malheur qui pourrait y avoir lieu; à plus forte raison était-elle commandée en renouvellement de l'année.

Les textes donnent encore les distances par les *KAŚ. BU. ḳaḳḳari;* nous croyons que cette mesure se compose de deux fois 360 minutes, c'est-à-dire 12 heures, ou une journée de marche. (Voir Assarhaddon, Prisme, col. III, lig. 27, 29, 31; *Annales, B.* pl. LXXVI, lig. 5.)

Les *kima nuni sitkunu narbaṣu* « sicut piscibus est institutio latebræ » se transcrivent כְּמָא נוּנִי שִׁתְכֻן נַרְבַּצָא. *Sitkun* est l'infinitif de l'iphtéal de שכן, et *narbaṣu* נַרְבַּצָא vient de רבץ « être à la piste. »

Kaprāsu est le pluriel de כַּפַּר, l'hébreu כפרה, avec le suffixe de la 3e personne כַּפְּרָשׁוּ. (*G. A.* § 74.)

Dans toutes les lignes qui suivent, jusqu'au milieu de la ligne 148, il y a fort peu à relever. Il s'agit des sept rois de Iahnagi et de Iatnan, de Crète et de

Chypre, qui demeurent à sept jours de marche dans la mer de l'Ouest (*Sa irib samsi* שַׁעְרִב שַׁמְשָׁא).

Le signe idéographique qui se trouve ici est remplacé par sa transcription *ḳabal.* (*B.* pl. CLX, ligne 4.)

Les mots *niśśat subatśun* נִסַּת שֻׁבָּתְסֻן sont nouveaux; *niśśat* provient de נסס « élever. » Le sens de ce membre de phrase étant semblable à ce qui précède, il a été souvent supprimé (par exemple, B. pl. CLX, lig. 5).

Libbusun itraku « ils laissèrent leur orgueil; » *va imnaśunuti ḥarmātu* « et les inquiétudes s'emparèrent d'eux. »

Nous avons vu trop tard que les signes ne pouvaient, sous aucune condition, se traduire, comme ailleurs, par *niśikta* « les métaux. » Au contraire, selon la syntaxe ordinairement suivie en assyrien, le verbe *imnaśunuti* démontre que le dernier mot doit être le sujet. Ce mot est à lire comme nous lisons à la ligne 125 le mot *ḥaramtu,* ou au pluriel *ḥarmātu;* car *imnāśunuti* est, selon une forme obsolète, mais pourtant garantie par des exemples, pour *imnāssunuti*, 3e pers. fém. de מנה (conf. *usakniśunuti*, Prisme de Sennachérib, col. II, lig. 30, au lieu de *usaknissunuti; usalbiśu*, au lieu de *usalbissu*).

Nous transcrirons donc la phrase ainsi :

יִמְנָאשֻׁנָתָא חַרְמָתָא.

Après cette introduction suit l'énumération des tributs, de l'or, de l'argent, des vases, des bois pré-

cieux et des fabricants de leurs pays. נעבשתי מתשן. Le premier mot provient du verbe עבש « faire. »

Les formes *yubilunumma, yunassiḳu niriya* « ils les apportèrent, ils baisèrent mes pieds, » ont déjà été l'objet de plusieurs remarques.

Yunassiḳu ינשקו est le paël de נשק « baiser, » employé en hébreu avec cette acception. On trouve aussi (par exemple, Sennachérib, Prisme, col. II, lig. 57) *issiḳu* ישקו, le kal de la même racine.

Le pays de Iatnan est sûrement l'île de Chypre, ainsi le prouve le Prisme d'Assarhaddon (col. VI, au commencement; *W. A. I.* pl. XLV). Iahnagi est probablement la Crète.

A partir de la phrase suivante, nous avons à enregistrer encore une faute de transcription et une légère correction dans la transcription; les auteurs ont été induits en erreur par l'état de mutilation dans lequel se trouvent presque tous les exemplaires à ce passage. Il faut lire :



Au lieu de *adi. ana. ku up, etc.*

Le mot *tapdi* תַּפְדִּי vient de la racine connue פדה, فدو « luere, donner rançon. » Le terme dérivé veut dire « expiation ; » nous l'avons déjà cité dans un passage des Taureaux, plus haut.

Asakkanu est la 1re pers. du paël de שכן.

Une phrase analogue se trouve dans le Prisme de Tiglatpileser I (col. III, l. 52, 78) :

tapdusunu askun.
eorum poenam sumpsi.

תַּפְדָּאשֻׁן אַשְׁכֻּן

Les phrases suivantes contiennent le mot *usamraru* אֻשַׁמְרִר « je rendis plus amer, » comme l'hébreu המיר. Mais on pourrait voir dans cette forme verbale une locution plus simple de מרר « aller, » de sorte que le shaphel de ce verbe ne voudrait dire que « j'étendis. »

Dans la phrase suivante, on lit un mot *ilbu;* si le mot n'est pas fautivement copié pour *ilmu*, et mis par erreur au lieu de , nous devons nous abstenir de l'expliquer.

La ligne 151 contient à la 3e pers. les mots *iggur, ibbul, in isāti isrup,* mots qu'on trouve ordinairement employés à la 1re personne.

II. — MITA LE MOSCHIEN.

Ligne 152. *Au sū Mita Muśkaï, sa ana śarrani alik paniya la iknusu va la yusannū niinsu, etc.*

« Et ce Mita le Moschien, qui ne s'était pas soumis aux rois mes prédécesseurs, et qui n'avait pas changé son intention, etc. »

La locution *alik paniya* « allant devant moi, » se retrouve souvent quand il s'agit des prédécesseurs; en général il y a *alikut*, le pluriel; mais fréquemment aussi on n'emploie que le singulier pour rendre cette idée.

Yusannû niinsu ישנו נענשו « ils changèrent d'avis. » שנה, à la seconde voix, veut dire « changer, » et se montre quelquefois dans les textes avec cette acception (par exemple, *Caillou de Michaux*, col. II, l. 14).

Niinsu provient de la racine ענה, d'où l'arabe معنى « but, signification; » l'écriture de *ni-insu* est suffisamment indiquée par l'emploi du groupe [cunéiforme], car *nin* aurait été écrit indubitablement par [cunéiforme].

L'idéogramme [cunéiforme] remplace *rakbu*, « le légat. »

La phrase entière se lit à la ligne 153 :

Rakbusu ana ibis arduti au nasi bilti ana siṭii tihamti sa ṣit samsi adi maḥriya ispura.

« Il envoya son ambassadeur pour faire sa soumission et pour porter des tributs au bord de la mer, à l'orient du soleil. »

Nous voyons donc que Sargon était, à ce moment, au golfe Persique, et qu'il reçut jusque-là lui-même les marques de sujétion des peuples du nord.

Le mot *arduti* est ordinairement exprimé par l'idéogramme [cunéiforme]. Le signe [cunéiforme], dans

les inscriptions des cylindres comme dans quelques passages des textes, remplace le mot *ardu*.

Siṭi שָׂמְטָא veut dire « la côte de la mer. »

Ici finit la partie historique de notre inscription.

§ III.

A. — CONSTRUCTION DE LA VILLE DE SARGON.

Après l'exposition définitive des combats livrés et des peuples soumis, le roi, selon l'habitude presque universellement suivie dans les textes, aborde la construction de la ville de Khorsabad et de son palais en particulier.

L'entrée en matière est toujours précédée par les mots :

Ina yumi suva, « dans ces jours-là. » (Voyez *E. M.* t. II, p. 188.)

Voici les lignes 153-155 :

Ina nisi mati kisidti ḳatiya sa Aśur Nabu Marduk ana niriya yusaknisu va isuṭu apsani, ina nir mat Muśri ilinu Ninua ki niim ilu ina bibil libbiya ir ipus. Ḥiṣir-Sarkīn azkura nibitśu.

« A l'aide des hommes des pays, la proie de ma main, et que les dieux Assour, Nébo et Mérodach avaient mis en ma puissance, et qui suivaient mes lois, j'ai bâti une ville dans le bas du pays de Musri, au-dessus de Ninive, avec la permission du dieu, et selon la volonté de mon cœur; je nommai son nom *Castel de Sargon.* »

La plupart des mots de cette phrase sont déjà expliqués. (Voir *E. M.* t. II, p. 344 et suiv. t. I, p. 73.)

Les mots *ina nir mat Muśri* sont obscurs; nous croyons maintenant qu'il faut voir dans le mot *Muśri* tout simplement un nom propre désignant le terrain où se trouve Khorsabad.

Isuṭu apsani, ailleurs (Botta, pl. LXV, l. 3) on lit *isuṭṭu* avec le signe , *sut.*

Ilinu Ninua, « au-dessus de Ninive, » peut-être « au lieu de Ninive, » car, à cette époque-là, le château de l'ancienne capitale assyrienne n'était pas encore complétement ressuscité de ses cendres. Ce fut Sennachérib qui le releva.

La fondation de la ville que nous nommerons de son nom moderne, *Khorsabad*, est racontée tout au long dans d'autres textes; ce sont surtout les Taureaux et les Barils de Sargon qui sont revêtus d'inscriptions très-explicites à cet effet.

Nous en avons donné la traduction dans différents endroits (voyez surtout les *Inscriptions des Sargonides*, p. 38; *E. M.* t. I, p. 355).

Azkura. Un passage identique (Pavés des portes, Botta, pl. V) porte à la 3e pers. *izkura.*

Ina bibil libbiya est une phrase explicative qui manque quelquefois, p. ex. dans un texte des Pavés des portes, Botta, pl. V.

Ki niïm ilu ma est une phrase incidente qui n'occupe pas toujours la même place dans les différents récits. (Voyez Botta, *Pavés des portes*, pl. V.)

Les lignes 155, 156 continuent le récit de la fondation mise sur le compte des dieux.

Niśruk, Śin, Samas, Nebo, Ao, Ninip an ḥirātisunu

rabāti sa ina kirib BIT. ḤAR. RIS. GAL. MAT. MAT. RA. mat Ara, alli kinis 'aldu, isriti, namrāti, sakki nakluti in kirib ir Ḥiṣir-Sarkin ṭabis irmū.

« Nisroch, Salman, Sin, le Soleil, Nébo, Ao, Ninip-Samdan et leurs grandes épouses, qui règnent éternellement au milieu de la Chaldée, du Sennaar, du pays d'Aralli, ont élevé à notre bénédiction, au milieu de la ville de Castel de Sargon, des monuments splendides et des rues magnifiques. »

Il n'y a ici à relever comme nouveaux que les idéogrammes *BIT. HAR. RIS.* qui, dans quelques passages, semblent bien n'être que l'expression du pays de la Mésopotamie; dans d'autres, par exemple dans l'Inscription de Londres (col. IV, l. 14), il est évident que le groupe ne se rapporte qu'à un temple. Dans le Prisme de Bellino (l. 13), le nom précédé du monogramme de ville dénote clairement une ville de la basse Chaldée; il est donc à présumer que notre idéogramme désigna d'abord un des antiques temples, soit à Chalanné, soit à Orchoé, soit à Nipour, et que toute la contrée reçut son nom de ce sanctuaire. Les passages de l'Inscription de Londres (*E. M.* t. II, p. 297) traduits dans l'*Expédition de Mésopotamie* (t. I, p. 237 et 238) donnent à croire que l'idéogramme se rapporte surtout à un sanctuaire dédié à une déesse.

Le groupe tout entier, sauf le signe *GAL*, « grand, » se retrouve dans l'Inscription de Bélochus, publiée par M. Layard et par le Musée britannique. (*W. A. I.* pl. XXXV, n° 3, l. 21; *L.* pl. LXX.)

Liblibbi sa Salmanaśir śarri dannu
Abnepos Salmanassari regis potentis

musamdil BIT. HAR. RIS. MAT. MAT. RA.
conservatoris domus . . . .

sa abu matāti
quæ est pater terrarum.

Le nom d'Aralli ne se trouve qu'ici.

Le groupe 'aldu est à coup sûr un verbe; mais il n'est pas aussi facile de savoir si l'on doit le lire phonétiquement, ou si l'on doit y voir un idéogramme.

Les mots *isriti namrāti* אֶשְׁרִיתָא נַמְרָתָא « des monuments splendides. » *Isrit* אֶשְׁרַת s'emploie d'un grand édifice; ainsi la tour et la pyramide sont nommées des *isrit* de Babylone et de Borsippa; mais qu'on n'oublie pas que pour ces mêmes monuments on se sert ailleurs de *zikurat.* (Voir *Inscr. de Londres*, col. III, l. 13 et 65; comp. *E. A.* p. 89.)

Le mot *isrit, iisrit* (l. c.), auprès duquel on connaît le mot *asrat* (par exemple *W. A. I.* pl. LII, n° 3, col. I, l. 4), est comme lui une forme féminine subsistant à côté de *isir* et de *asar,* et qui semble désigner également « un lieu sacré. » Nous avons déjà indiqué comme probable la parenté de ce terme avec les mots hébreux féminins et masculins אשרות et אשרית, qui se trouvent tous les deux dans la Bible (comparez Rois, II, 17, 10; Ex. XXXIV, 13, et Par. II, 33, 3). Ces deux termes semblent signifier un « temple, » ou un « lieu très-sacré. » Sou-

vent les rois Bélochides se vantent de la restauration de lieux divins qui doivent avoir une prononciation semblable. Tels sont le [cuneiform] et le [cuneiform]. Le premier entre dans le nom du roi Tiglatpileser, et se transcrit en hébreu אסר, ce qui peut faire admettre en assyrien אשר. Le second entre dans le nom du premier roi que nous nommons *Ninippallasir,* ou plutôt *Ninippallisrit,* ou *Ninippallasrat.* Le [cuneiform] semble avoir, au moins du temps de Tiglatpileser I (1250), au pluriel la terminaison féminine *at* (comparez Tiglatpileser I, col. IV, l. 37). Au sujet des deux idéogrammes, comparez, par exemple, Bélochus IV, *W. A. I.* pl. XXXV, n° 1, l. 3; Sardanapale III, *W. A. I.* pl. XVII, l. 2); les deux idéogrammes, qui se remplacent du reste quelquefois, semblent bien se prononcer, l'un *isir* ou *asar,* l'autre *isrit* ou *asrat,* peut-être avec la substitution du שׂ au שׁ. Nous écrivons donc le nom de Tiglatpileser encore *Tuklat-habal-aśar,* quoiqu'on puisse défendre la transcription de *Tuklat-habal-asar,* ou *Tuklat-habal-asri.*

Il est probable que cette famille de mots n'est pas étrangère au nom du dieu *Aśur,* ou peut-être *Asur.*

Namrāti est le pluriel féminin de *namru.*

Sukki nakluti שְׁקֵי נַכְלָתָא; en hébreu שוק veut dire « rue, marché, » comme en arabe, سوق.

Ṭabis טַבִשׁ est l'adverbe de *tāb* טָב « bon. »

Irmū est la 3e pers. de רמה « élever. »

Le dieu Nisroch est équivalent de *Salman;* cela

se prouve par un passage du Monolithe de Sardanapale III (*W. A. I.* pl. XXIII, l. 125), où l'idéogramme ordinaire du dieu est augmenté du complément phonétique *mannu.*

La ligne 157 dit :

Śattukki la libbati tuklātisun ukinna « je remplaçai les coutumes qui n'étaient pas conformes à leurs cultes. »

Au sujet de *ukinna*, voyez *G. A.* § 187. On transcrira :

סַתְּכִּי לָא לִבָּתָא תְּכְלָתַשְׁן אְכִּנָא

Les phrases suivantes exposent les discussions des prêtres et des autres hommes de l'art; c'est du moins ainsi que nous expliquons ce passage.

Le premier mot, que nous interprétons par « sacerdotes, » se compose des quatre signes : homme, image, dieu, et le signe du pluriel.

Nous ne savons pas ce que sont les hommes *ramki* et *surmaḫḫi supar*, qui *itḫuzu magdansun* « exposaient leur opinion. » *Magdansun* מַגְדַנְשְׁן provient de מגד « savoir, » comme dans les inscriptions trilingues. (Voyez *N. R.* l. 27, 29; *B.* l. 13; *E. M.* t. II, p. 185, 206.) Le mot *itḫuzu* est, selon nous, « exposer en discutant; » il est probablement parent du mot תחז « bataille. »

Lamidtav, לַמִדְתָּא pour לַמְדְתָא, plur. masc. en apposition avec מַגַד, de למד « apprendre. »

In risti anduśun nadbūti maḫarsun « sur la prééminence de leur culte et de leurs offrandes sacrifica-

toires.» *In risti* רִאשְׁתָּא «sur la prééminence, *andu-śun* (*G. A.* § 12) עַמְדוּתְכֻן, de עמד, «être debout,» et ensuite employé dans beaucoup de sens. Ainsi, en hébreu même, ce verbe avait l'acception de «avoir confiance» (par exemple, *Éz.* xxxiii, 26).

Anduśun עַמְדוּתְכֻן (*G. A.* §§ 11, 69, 70) «leur culte;» עמדות «le culte, la station devant quelqu'un.» Ainsi cette même racine, par une coïncidence singulière, est devenue le mot propre pour désigner l'entrée dans le sein du christianisme, en syriaque et en arabe, où ܥܡܕܐ et اعتماد veulent dire «le baptême.»

Nadbūti maḥarsun. נַדְבוּת מַחַרְשֻׁן; le premier mot indique, comme l'hébreu נדבה, une offrande spontanée; le second provient de *maḥar* «imposer,» verbe que nous connaissons déjà.

Les lignes suivantes ont déjà été expliquées tout au long dans l'*Expédition de Mésopotamie*, t. II, p. 344, et les *Études assyriennes*, p. 82 et suiv. Les mêmes phrases se retrouvent dans presque toutes les inscriptions, à partir de Sardanapale III, qui déjà les énumère presque dans la même suite.

Les essences de bois sont analysées dans les mêmes passages.

Seulement on trouve ici une phrase intercalée qu'il faut expliquer :

Hekal gabri la isū «un rival ne l'égale pas.» Le mot *gabri* est déjà interprété; quant à *la isū*, il est représenté par le casdoscythique [cuneiform], *Nu*

tuk a; nu indique la négation, et *tuk a* est expliqué dans la tablette K. 46 par *isu.*

Cette même expression se trouve dans une brique de Sennachérib, publiée par M. de Longpérier (*Catalogue des monuments assyriens du Louvre*), et dans différents autres passages.

Ana musab bilutiya kirbussu abni « Je les ai bâtis pour y loger ma royauté. » (Comparez *E. M.* t. II, p. 277.) *Kirbussu* קִרְבְּשׁוּ (*G. A.* § 79). Les *Annales* (*B.* pl. CVI, l. 14) donnent *musab śarrutiya* מְשַׁב סַרּוּתִי, formule plus usitée.

La phrase suivante devient incompréhensible; nous ne distinguons que quelques mots très-connus: *ili muśarri.* Le mot signifie « table; » ainsi le prouvent beaucoup d'inscriptions; on trouve souvent ; dans les textes de Nabouimtouk, on lit *muśa-ri;* donc nous lisons ici *muśarri* מְסַרִי. La lecture une fois obtenue avec sûreté, nous sommes très-heureux de trouver, en assyrien, un mot qui sert à désigner la tradition par écrit et qui provient de la même racine que celle qui donne naissance à l'hébreu מסורה, et à notre mot de Massorètes. L'assyrien *muśarri* n'indique pas la table matérielle, mais le contenu intellectuel de l'écrit.

La racine מסר, du reste, n'est qu'une racine de formation secondaire; la véritable origine est יסר, en hébreu et en assyrien, où l'on trouve aussi *muśarri* remplacé par *isarri.* Le premier mot est une formation avec le מ (*G. A.* § 217). Nous citons pour

exemple le texte de Nabouimtouk (W. *A. I.* pl. LXVIII, n° 1, col. I, l. 12):

Ina muśari sa Ur-ḫammu (?)
In scriptis Orchami
au Ilgi (?) *hablisu amur*
et Ilgi filii ejus legi.

אִן מֻסַרִי שַׁאוּרְחַמּא
וּאִלְגִי הַבְלִשׁוּ אָמֻר ·

Quelques exemplaires portent *iśari* au lieu de *muśari*.

Assarhaddon (*Prisme*, col. II, l. 64) transcrit le mot par *mu-sa-rū*, avec le ש, comme s'il provenait d'une racine שרח.

L'or, l'argent, le cuivre (*ṣipir* et *ṣupur*) ont des représentants connus (*E. A.* p. 67 et suiv.); les pierres *mitpi* et *parutuv* répondent à des objets que nous ne connaissons pas encore.

Le terme répond aux briques vernissées; on écrivait également par ce moyen. (Comp. *E. M.* t. II, p. 144.)

L'idéogramme exprime d'abord un dieu, puis un métal assez précieux pour que les rois Bélochides le placent toujours après l'argent. Nous y voyons l'étain, consacré dans l'astrologie babylonienne à la planète de Jupiter, que le dieu semble désigner, si, comme nous le croyons, notre raisonnement est juste. Mais nous ne connaissons pas jusqu'ici l'expression phonétique du métal.

Nous sommes plus heureux au sujet de , qui est en même temps le dieu de la guerre, de la force, *Ninip-Samdan*, et « le fer, » פַּרְזְלָא, ainsi que le prouve la confrontation des planches CI, ligne 10, et LXVII, ligne 11. D'ailleurs, le dieu Samdan, dans une tablette mythologique (K. 171), est nommé

, סַר פַּרְזַלָּא.
śar par - zal - li.

Quant à [1], nous y voyons « l'antimoine, » et nous y sommes conduits par une considération extraphilologique, mais par des vues qui ne manquent pas de force. L'idéogramme est un métal. (Voir le curieux passage des *Annales*, *B.* pl. LXXXIII, l. 6.)

Nous avons souvent parlé (*E. M.* t. II, p. 348 et suiv. t. I, 349; *E. A.* p. 67 et suivantes) des cinq tablettes en or, argent, cuivre, plomb et une cinquième matière composée, aujourd'hui oxydée, que M. Place trouva dans les fondations de Khorsabad et que les inscriptions mentionnent. Cette cinquième matière a été analysée par M. le duc de Luynes, qui y a reconnu un mélange d'antimoine et d'étain. Or l'idéogramme de cette matière est :

« Les colonnes (la charpente) de cèdre et de lentisque, je les entourai d'une couronne de rosaces et je fis des interstices symétriques. »

Cette phrase se rattache toujours aux mots *ilisun*

[1] C'est la forme véritable de la lettre assyrienne.

usatriṣa עִלִּישָׁן אֶשְׁתְּרֵץ « je disposai dans des lignes droites. »

Le sens de *zulul* ne se donne que par les textes. Le mot doit signifier « colonne de bois » ou « charpente ; » il a déjà été analysé *E. M.*

Urakkiś אֲרַכֵּס est le paël de רכס « j'entourai ; » nous en avons parlé à la ligne 139.

Miśir מִסְחָר « un cercle, » de סחר « entourer, » d'où provient aussi le mot assyrien סהר « lune [1]. » Le signe *urudi* peut signifier « rosaces, » et « airain ; » je crois que l'acception de « airain, » notion qui, d'ailleurs, est quelquefois exprimée par *namri* seul, est celle à laquelle il faut s'arrêter, à moins de voir une couronne de rosaces (*urud*, ورد) entourant le chapiteau des piliers en bois.

Urattâ niribsun אֲרַתָּא נִרִבְשֻׁן « j'en disposai symétriquement les interstices. » *Niribsun*, dans la même phrase, change avec *babisun* « leurs portes, leurs ouvertures, » d'où dérive pour notre passage le sens de « interstices. »

La fin de la ligne 161 et le commencement de la ligne 162 contiennent la phrase remarquable à plusieurs points de vue, où l'on cite un mot phénicien *bit ḥilanni* qu'on traduit par l'assyrien *bit appāti;* ce passage a déjà été le sujet de plusieurs examens. (*E. M.* t. II, p. 347, 348 ; t. I, p. 17.)

Tout ce qui suit, à partir du chiffre 8 de la lig. 162

[1] Le mot arabe شهر a donné naissance au mot astronomique σάρος. (*Rapport au Ministre*, p. 35.)

jusqu'à la fin de la ligne 165, est assez peu clair dans les détails.

On parle de huit lions jumeaux, c'est-à-dire accouplés deux par deux. Les mots 8 *aryâï* (*E. M.* t. II, p. 358) *tu'ami* le prouvent. Le dernier terme est תְּאֲמִי, qui rappelle l'hébreu תאם.

Les 50 talents, à peu près, sont indiqués par le chiffre suivi de *ta a an.* (Voir plus haut, à la l. 127.)

Ces lions sont fabriqués en l'honneur de la Grande Déesse, qui rappelle la Cybèle phrygienne.

Ina supar Biilti rabiti ippatḳu se transcrit ainsi :
· אִן שְׁפַר בְּעִלְתָא רַבְּתָא יִפַּתְּקוּ

Au sujet de *supar*, voy. *E. M.* t. II, p. 384.

Ippatḳu, niphal de פתק, יִפַּתְקוּ pour יִפַּתְקוּ. Le verbe veut dire « perforer » et s'emploie ensuite en parlant des travaux de fouilles et de ciselage en matière dure. Ainsi par ex. Lay. pl. XXXVIII, l. 9; pl. XLI, l. 22; *R. Beh.* p. 31.

La suite, jusqu'au mot *ukin*, l. 164, est presque inintelligible pour nous; on parle de *namriri* en bois de *timmi* et en cyprès qu'on avait posés à peu près 64 ou 4 *kupur* sur des *nirgalli.*

Ce dernier terme seul est intéressant; il permute avec [cuneiform]; l'idéogramme formé par les deux premières lettres est celui de lion. La dernière lettre exprime l'idée de bien; le tout est rendu par *nirgali* ou *nirgalli*. Ce mot pourrait fournir la véritable forme phonétique du nom du dieu Nergal.

Mais un fait extrêmement important pour le dé-

chiffrement, ce sont les conséquences qu'on peut tirer de ces passages unis à ceux d'une tablette mythologique (K. 29, coll. phot. n° 17, 6). Le dieu de *TIG. GAB. A*, c'est-à-dire de Cutha (*E. M.* t. II, p. 324)[1], Nergal, y est nommé *ilu. aryā* écrit en toutes lettres. A cet endroit les « lions du bien » sont nommés des *nirgalli* נִרְגַלֵּי. Nous avons donc ici à la fois la preuve de la prononciation du groupe [cuneiform], « lion, » *aryā*, comme nous l'avions supposé, et du nom divin de Nergal, appliqué en même temps aux lions qui en sont les symboles.

La fin de la ligne 164 parle de l'ornementation des portes et dit : *ana irbitti saari usaṣbita śigarsun* « j'ai peint en différentes couleurs les marges des portes pour les embellir. » On transcrira :

אַן אִרְבִּתִּי שַׁעֲרִי אֻשַׁצְבִּת סִגַּרְשֻׁן

Usaṣbita אֻשַׁצְבִּת est le shaphel de צבת « orner, » en chaldaïque; *saari* שַׁעֲרִי est l'hébreu שערי « les portes, » qui en chaldaïque devient תרע.

Dans *śigarsun*, souvent employé, nous voyons un allié à l'arabe شُجُر « arbre, le jambage de la porte. » La racine arabe, du reste, est identique à la racine hébraïque et araméenne סגר « fermer, » le mot شُجُر lui-même veut dire « contenir, » et شِجَار « le bois avec lequel on barre la porte. »

Aṣmu aṣkuppi abni pīli darumi kisidti ḳatiya ṣirussin absim va assurrisin uṣashira.

« J'ai placé la matière des linteaux en grandes

[1] Comparez *E. M.* t. II, p. 219, 231.

pierres *pīli*, des régions reculées de mon butin, au-dessus d'elles, et j'ai muré leurs parois. »

Asmu עֲצְמָא semble être le עצם hébreu également avec l'acception de matière.

Aṣkuppi (voy. *E. A.* p. 81; Inscription de Londres, col. VIII, l. 7) exprime probablement les grands blocs d'albâtre; col. IX, l. 14.

Abni pili, ces pierres provenaient ordinairement du pays de Balad. (*E. M.* t. I, p. 296.)

Ṣirussin, 3ᵉ pers. du féminin, צִירְשִׁן « au-dessus d'elles. »

Absim אַבְשִׁם, la 3ᵉ pers. se trouve souvent, par ex. Inscr. de Londres, col. VIII, l. 47 et suiv. :

Sa	*Nabu-habal-uṣur*
Quod (receptaculum)	Nabopallasar

śar	*Babilu*	*abu*	*baniya*
rex	Babylonis,	pater	genitor meus,

ina agurri	*ibsimu.*
lateribus	confecerat.

שַׁ נַבוּ־הַבַל־אֻצַר

סַר בַּבְלוּ אַבוּ בַנִי

אַן אַגֻרִי יִבְשִׁם

Asurrisin אַשֻׁרִישִׁן « leurs parois; » c'est allié au chaldaïque אשרנא.

Usaḫira אֻשַׁצְחִר shaphel de צחר (*E. M.* t. II, p. 299).

Le texte reprend, en ce passage identique à celui des Taureaux : *ana taprati usaliz*. Le mot *taprati* sou-

lève des considérations sérieuses et des doutes. Nous l'avons traduit à cette place par « admiration, » car on le rencontre souvent avec la possibilité d'admettre cette acception. Mais il y a des endroits où le même groupe ne peut signifier que « les sujets » d'un roi, et où il faut faire dériver *tabrati* de ברא « créer, » et transcrire תַּבְרָאת « sujet, » comme le sanscrit प्रजा *praǵa* « progenies » a le même sens de « sujet. »

Rien du reste ne s'oppose à admettre que la même forme araméenne cache deux mots très-différents, l'un provenant de פרא, l'autre de ברא.

La lecture d'*usaliz* est prise de la ligne 168, et nous y reviendrons.

Darumi matitan. Darumi דַּרְמֵי semble signifier « les contrées spacieuses; » *matitan* מַתְתַן est un pluriel irrégulier de *mat.* Cette étymologie pourrait paraître au moins hasardée, si ce groupe n'était pas substitué quelquefois à *kibrat arba'* « les quatre régions. » (Pavés des portes, B. pl. VIII, II, l. 25.)

Il faut revenir sur le mot *darum* que nous avons mal interprété par « prince, grand. » S'il y a la grandeur, c'est celle de l'étendue, et un passage de Sennachérib semble militer pour que nous mettions définitivement la notion de « région » à la place de celle de « prince. »

Nous ne pourrions donner à l'assyrien *darum* le sens que les exégètes de la Bible attachent au mot דָּרוֹם, qu'on explique ordinairement par « sud » par ex. Deut. XXXIII, 23; Eccl. I, 6; Éz. XLII, 18; Job,

XXXVII, 17. Le sens de notre mot est « tractus, » en général « la région terrestre; » ainsi nous trouvons dans le Prisme de Sennachérib (col. I, l. 16) :

au malki miṣuti íduru taḥazi
et reges..... deficiebant pugnis,
darumisun izzibu va kima samdinni íṣṣur
tractus suos dereliquerunt, et sicut pulli avis
nigiṣṣi íṭis ipparsu asar la' ari.
.....clam sese subtraxerunt in locum desertum.

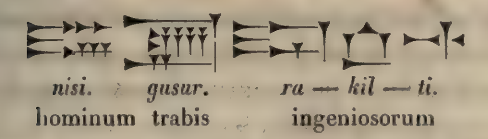
או מַלְכֵי מְעֻצוּתָא יִעְדְרוּ תַחֲצִי
דַרְמִישְׁן יִעְזְבוּ ו כְמָא סְמְדְנִי עִצָּר
נִגְצִי עִטְשׁ יִפָּרְשׁוּ אֲשֶׁר לָא עֲרִי ·

Ligne 166. *Sa ùltu ṣilik adi sillan ina ìmuk Aśur biìlya aksuddi ina va sipar...... askun hekali satina astakkana śimāti.*

« Que depuis le commencement jusqu'à la fin j'ai conquis par la grâce d'Assour, mon maître; et par le génie des artistes, j'ai fait ces palais, j'ai construit ces voûtes trésorières. »

La première phrase se retrouve sur la tablette en or, publiée *E. M.* t. II, p. 343 et suivantes. Néanmoins ni la transcription, ni la lecture ne semblent complétement assurées.

Sipar veut dire « magnificence » (p. ex. dans l'inscription de Nabouimtouk, *W. A. I.* pl. LXVIII, col. I, l. 17); ici, il signifie « art, génie; » car le groupe que nous n'avons pas exprimé dans la transcription se lit ainsi :



Satina שָׁאתָן, c'est le pronom au féminin, car le mot *hekal* se construit souvent ainsi. (*G. A.* § 82.)

Astakkana אַשְׁתַּכַּן, 1re pers. iphtaal de שכן.

Śimāti « trésorière. » (Voy. *E. M.* t. II, p. 349.)

B. — CONSÉCRATION DU PALAIS.

Ligne 167. *Ina araḥ simi, ina yum mitgari Aśur abu iluhi, bilu rabu, au Istarāt asibut Assur kiribsina akri.*

« Dans le mois d'exaucement, dans un jour heureux, j'ai invoqué, dans ces palais, Assour, le père des dieux, le grand maître, et les déesses qui habitent l'Assyrie. »

Pour le commencement, voyez *E. A.* p. 132 et suivantes.

Le mot *simi* doit être transcrit שִׁמְעָא « audition, » de שמע « entendre. »

Le féminin de *iluhi* « dieux » semble être *istarāt* « les Astaroth » עַשְׁתָּרֹת, et, en ce sens, ce passage fournit un curieux éclaircissement sur la religion des anciens Sémites. Un dieu seul est appelé Bel, « le seigneur ; » mais tous les dieux sont des בְּעָלִי « des Bel ; » une seule parmi les déesses porte le nom d'*Istar,* c'est la déesse de la guerre ; mais toutes les déesses sont des עַשְׁתָּרֹת.

En hébreu nous connaissons également la déesse עַשְׁתֹּרֶת comme divinité phénicienne; mais, au pluriel, l'hébreu indique par עַשְׁתָּרוֹת toutes les déesses de cette contrée. Ainsi dans les Juges, x, 6, on lit:

ויעבדו את־הבעלים ואת־העשתרות ׃

ce qui veut dire « ils adorèrent les dieux et les déesses » (des païens), et non pas « les images de Baal et d'Astarté » comme les interprètes de la Bible l'ont souvent rendu.

Akri אֶקְרָא est la première personne de קרא « invoquer. » (Voy. Hincks, *On the Ass. Bab. phon. char.* p. 311.)

Le roi continue :

Kaṭri zariri russā kaśpi ibbi, siri naṭluti tamartu kabittu rabis usamḫirsunuti va usaliza nuparsun.

« Je fis réclamer au peuple des cassolettes en verre, des œuvres ciselées en argent et en ivoire, des bracelets pesants, une offrande considérable, et j'ai égayé leur esprit. »

Kaṭri est, selon nous, un pluriel, de *ḳatar* קְטַר, de קטר « fumer, » et nous le traduisons par « cassolette, vase d'encens. »

Ce mot קטר se retrouve souvent dans les inscriptions liturgiques; *ḳuṭur* veut dire l'*encens;* ainsi l'on trouve *ḳuṭurkun* קְטֻרְכֻן « votre encens. »

Zariri est une matière qui est souvent mentionnée dans les inscriptions; et *russā,* qui se trouve surtout avec l'idéogramme « or, » peut signifier, dans tous

les textes, un ouvrage ciselé. En syriaque, le verbe ܪܩܫ veut dire « marteler. » Nous trouvons ainsi dans l'Inscription de Londres (col. III, l. 9, suiv.) :

Unuti *Harami*
Supellectilia Pyramidis
ḥuraṣa *russā*
auro cælato,
ilubbu *Marduk* *zariri et abni*
palladium oraculorum vitro et lapide
uṣa'in.
operui.

אוּנַת מַרְדֻּךְ
חֻרַצָא רֻשָׁא
עִלֻּב מַרְדֻּךְ זַרִרִי וּאַבְנִי
אֻצַּעַן ·

Kaśpi ibbu a été déjà examiné, et nous réitérons la remarque que nous avons faite à ce sujet.

Siri naṭluti שִׁרֵי נַטְלֻתָא « des bracelets ou des ornements en or pesants. » Le verbe נטל veut dire « pondérer, être pesant, » et *naṭluti* en est le participe. Le mot *siri* se retrouve également en hébreu (*Is.* III, 19), ou le mot שרות signifiant un ornement féminin. Dans le Thalmud et les Targumim, le mot שׁיר se retrouve souvent avec la notion de « chaînette, » et en syriaque ܫܝܪܐ signifie « boucle d'oreille. »

Rabis usamḥirsunuti רַבִּשׁ אֻמְחִרְשֻׁנֻתָא, le paël de מחר « imposer. »

Usaliza nuparsun אֻשַׁעְלִז נֻפַּרְשֻׁן « j'ai égayé leurs esprits. » *Usaliza* est le shaphel de עלז ou de לוז, que

nous avons mentionné à la ligne 165, et nous reviendrons sur ce sujet à la fin du commentaire. Quant à *nuparsun*, la signification en semble être assez claire. L'arabe nous donne bien une racine نفر « assembler, » d'où نفر qui veut dire « la totalité, l'assemblée ; » mais nous ne croyons pas devoir nous prévaloir de cette analogie.

Alpi paśilli bitruti su'i marūti ..... uṣṣiba.

« J'ai exposé devant eux les taureaux sculptés, séparés, égaux, ailés. »

La phrase qui contient ces mots renferme beaucoup plus de termes que nous n'en avons cité ici. Il s'agit de l'exposition d'objets sacrés, tels que nous en trouvons mentionnés dans l'Inscription de Phillipps, traduite *E. M.* t. I, p. 232, 233.

Ces objets se composent de deux taureaux sculptés, *paśilli* (*Bar. de Phillipps*, col. II, l. 27) פְּסִלֵי, ce qui rappelle l'hébreu פסל ; *bitruti* (*ibid.*) de בתר « séparés, non accouplés l'un à l'autre ; » *sui* שְׁוֵי « égaux, ressemblants » et, מְרְאת, « ailés. » Nous trouvons ce dernier mot dans le verbe תמריא (*Job*, XXXIX, 18), appliqué à l'autruche, et qui semble provenir de cette même racine sémitique מרא « élever ses ailes en l'air. »

Le verbe *uṣṣiba* est le paël de אצב, hébreu יצב, et se transcrit אִאַצֵּב.

Marūti est suivi (fin de la ligne 168, et commencement de la ligne 169) de deux groupes dont il est difficile de connaître le sens. Ces deux groupes

et

finissent par l'idéogramme désignant *iṣṣuri* « oiseau, » qu'on peut regarder comme le génitif dépendant, ou bien, ce qui semble probable, comme expliquant le mot « ailés. »

Il ne paraît pas que *nattig* ou *uśtur* doive être pris phonétiquement; néanmoins on trouve pour le premier *natgi*, ce qui pourrait faire penser à une explication pareille.

Suivent : *summi*, pour lequel, dans le passage cité du cylindre de Phillipps, on lit *usummu; iśḫit*, au lieu duquel le même passage donne *iśiḫ*, et que nous expliquons hypothétiquement par « serpent, » en y voyant סחה « traîner, » et transcrivons : אֶסְחַת.

Puis : *nūni u iṣṣuri ubul apśu.*

Le premier mot est écrit.

Nous avons souvent parlé de l'idéogramme remplaçant le mot assyrien *nūn*, c'est en même temps le mot hébraïque qui a donné naissance au caractère phénico-européen *n*, qui provient de l'image du poisson. La racine נון veut dire en hébreu « pulluler, » d'où le mot נין « postérité. » Nous sommes maintenant en état de prouver l'existence en assyrien de la même racine. M. Rawlinson a publié (*W. A. I.* pl. V, n. XX) une inscription d'un roi antique de la première dynastie; mais par suite de l'état fruste du monument britannique, elle a été fausse-

ment transcrite par nous *Śin. . . .nabi* (*E. M.* t. I, p. 276). M. Ménant a eu la bonne fortune de découvrir un texte inédit de ce roi, et ce nouveau document fournit deux fois le nom royal. Les lettres manquantes ont été rétablies avec certitude par nous; la dernière lettre est sûrement *am*, de sorte que nous lisons le nom du roi *Śin-inunam* « Sin fait pulluler, » précisément comme sur des cylindres nous trouvons le nom *Śin-iribam* « Sin augmente[1]. » Au point de vue grammatical, cette découverte est importante, en ce qu'elle ne constate pas seulement l'existence d'une racine nouvelle, mais parce qu'elle donne une certitude absolue à l'interprétation du nom de Sennachérib, *Śin-aḥi-rib* « Sin augmente les frères. »

Au lieu de l'idéogramme au pluriel, le Baril de Phillipps (col. I, l. 19; col. II, l. 30) contient le singulier exprimé en caractères phonétiques, *nūnu iṣṣuru*. Ces passages confirment une fois de plus la lecture de ces idéogrammes, déjà prouvée par les textes de Khorsabad et les syllabaires (K. 110, K. 197).

Le complexe idéographique, *KAN. IK. ZU. AP.* a déjà été expliqué souvent, mais sans succès complet. (Voir *E. M.* t. II, p. 285 et *errata*, et t. I, p. 365; *M. H.* p. 45.) Nous maintenons la prononciation *ubul* comme celle qui présente la plus grande probabilité.

est expliqué par *apśu* dans le *Sylla-*

[1] Au sujet du *am* ou *av* paragogique, voir *G. A.* § 114.

baire K. 110. *Sa la isu* « incomparable » se rapporte à tout ce qui précède.

La phrase parle donc des oiseaux, et des oiseaux représentant l'abondance de l'irrigation.

Les mots suivants *midit kurunnu* *laru biblat sadi*, sont assez obscurs; le mot *kurunnu* כְּרֻנָּא se trouve également dans le passage cité du Baril de Phillipps, et il est probable qu'il indique les objets exposés.

est un signe inconnu, les syllabaires l'expliquent par *śi;* dans le texte babylonien on lit *śiraruv kurunnu* (col. II, l. 31); il se pourrait que ce fût la prononciation du mot énigmatique.

Sadi illuti risit matat « les hautes montagnes, les têtes des montagnes. »

Ana milki śarrutiya se transcrit אַן מַלְכִּי סַרּוּתִי.

Nous alléguerons maintenant le passage, cité plusieurs fois, où il s'agit évidemment d'une fête (col. I, l. 18) :

gaduv sa iluhi Harami au Babilu
gaudium deorum Pyramidis et Babylonis,

nūnuv iṣṣuruv usummu pilā śimat appari
piscem, avem. . . . .

dispav ḥimiṭi sisbi dumuk samnu
. . . .

kurunnuv daspav sikar śaluv
piacula . . . .

Comparez avec ce passage obscur un autre passage qui se trouve col. II, l. 29 et suiv.

Nous reprenons l'explication à la fin de la ligne 173.

Assu ṭābu napasti yumi rukuti nada numma u kunnu paliya nahdis akmiśa.

« Pour cela, je leur ai demandé le bonheur de la vie pendant de longs jours, la prospérité de ma race, la victoire du glaive. »

Ṭābu napasti טָבָא נַפְשְׁתָא « le bonheur de la vie. »

Yumi rukuti. L'expression idéographique équivalant à *ruhuk* est *bu.* (*L.* pl. LXXXV, l. 16; pl. LXXXVI, l. 18.)

Nada numma. Le groupe , selon un syllabaire, a la valeur d'*ilamu*, et probablement celle de *zir;* en médoscythique, *numan* remplace dans les textes trilingues le perse *taumâ*, l'assyrien *zir.*

Nada est נַחְרָא de נהר.

Pour *kunnu paliya*, voyez *E. M.* t. II, p. 293, 336; *E. A.* p. 166.

Akmiśa אַכְמִס « je demandai. »

C. — EXERCICE DU POUVOIR ROYAL.

Les lignes 175 à 180 ne contiennent pas de difficultés ni de mots nouveaux, excepté dans *astakan nigutav* אַשְׁתַּכַן נִהְגָתָא « j'exerçai de la juridiction. » Nous faisons venir ce mot de נהג « s'accoutumer, » d'où l'hébreu מנהג, qui a la signification un peu moderne du mot « coutume, droit, » et qui joue un si grand rôle dans l'histoire du judaïsme.

Les lignes 180 à 186 contiennent une nouvelle nomenclature d'objets offerts en tribut au grand roi ; on y trouve :

De l'or, de l'argent, des vases en or et en argent, des pierres précieuses, *abni akartuv* אַבְנִי אַקַּרְתָּא, de יקר « cher. »

Des couleurs, du fer (comp. Botta, pl. LXVII, l. 11), qui est nommé *binut sadi* בִּנַת שַׁדִי « les produits des montagnes. »

Suit, ligne 181, un idéogramme dans lequel nous croyons reconnaître le sens de « mine. »

Puis le roi parle des étoffes teintes, du bdellium (*E. M.* t. II, p. 347) « des veaux marins (*ibid.*). »

Le mot suivant est *guḥluv*, que M. Hincks a traduit par « perle; » nous avons adopté cette traduction.

« Les chevaux de la haute Égypte, » *śuśi Muṣuri ṣiriti* סוּסֵי מִצְרָא צִרְתָּא.

Ligne 185. Le passage parallèle de l'Inscription des Pavés des portes fournit simplement :

Tamartasunu kabidtav amḥar.
Munera eorum multa prehendi.

Amḥar, 1[re] personne du kal, au lieu de *usamḥir*, 1[re] personne du shaphel.

Usamḥirsunuti אֻשַׁמְחִרְשֻׁנֻתָּא, le suffixe se rapporte aux dieux.

§ IV. — PÉRORAISON.

Avec la ligne 187 commence la péroraison, qui se retrouve dans presque toutes les grandes inscriptions.

Hekali satina Assur abu iluhi ina nummur punisu illuti kinis lippalis va ana yumi rukūti ṣitśun littaśgar.

« Que le père des dieux, Assour, bénisse ces palais avec l'éclat suprême de son regard, et garde leurs entrées jusqu'aux jours les plus reculés. »

On trouve souvent le membre de phrase *ina nummur punisu ;* la racine פנה veut dire « se tourner ; » nous expliquons donc le mot en question par « regard, *aspectus,* » au lieu de « sculpture, » qui est rendu par *punnani* פֻנַּנִי, de פנן, au lieu de פנה.

Lippalis לִפַּלִשׁ, précatif du niphal de פלש, dont nous avons parlé à la ligne 12.

remplace *ṣit* (*E. M.* t. II, p. 88, 288; *Syll. K.* 64).

Littaśgar לִתַּסְגַר semble être le précatif de l'ittaphal de סגר « fermer. »

Ligne 189. *In pisu illu lissakin va alapu naṣiru ilu musallimu immu u musā kiribsun listabru va ai ipparkā idāsun.*

« Qu'il demeure dans l'aspect suprême, » c'est-à-dire « qu'il reste devant le roi. » Ainsi nous lisons une phrase finale de l'Inscription de Borsippa (*E. A.* p. 188). Nous transcrivons : אִן פִּישׁוּ עִלָּא לִשַּׁכִן.

La phrase suivante s'adresse aux deux taureaux d'entrée, ou plutôt à l'image doublée, dont l'un signifie la protection, l'autre la conservation du bâtiment. L'un est le *naṣiru* נַצִּרָא, l'autre le *musallimu* מְשַׁלְּמָא.

« Qu'ils propagent la béatitude, » *immu* הִמָּא, « et la fortune, » *musā* מֻשַׁע de ישע.

Listabru est un précatif istaphal de ברה, et a le sens de « propagent, perpétuent. » Nous écrivons :

הִמֵּא וּמְשַׁעָא קִרְבְּשֶׁן לִשְׁתַּבְּרוּ

Ai ipparkū idāsun. (V. l'explication donnée aux différents passages à partir de 99. *Sa asar śalmi idaï la ipparkū.*) Le mot *ai*, comme mot indépendant, est garanti par différents passages; ainsi par celui d'Assarhaddon (Prisme, col. VI, l. 32 suiv.):

In kirib hekal sātu
In regia ista

Alapu pakidu sidu pakidu
Taurus inspiciens, leo inspiciens,

naṣir kibiś śarrutiya
protegens fortitudinem regni mei,

sum ḥadū kabidtiya
nomen .... honoris mei,

daris listabrū ai
in sempiternum perpetuent donec

ipparkū idāsa
semoveantur pedes illius.

אִן קִרְב הֵיכַל שָׁאתָא
אַלַּפָא פַּקְדָא שִׁידָא פַּקְדָא
נַצִּר כִּבְּסִי סַרּוּתִי
שֻׁם חַדוּ כַּבְדְּתִי
דַּרִשׁ לִשְׁתַּבְּרוּ אַי
יִפַּרְכוּ יְדָאשָׁא

Dans ce passage, comme peut-être aussi dans le nôtre, le suffixe possessif de *ida* semble se rapporter

à la maison, de sorte que le sens sera : « jusqu'à ce que ces taureaux s'en aillent du pied de ce mur. »

Le mot *ai* אַי, particule connue dans les autres langues sémitiques, semble ici avoir la signification de « jusqu'à, » ainsi dans le Baril de Nabouimtouk, col. II, l. 29:

ai *irsā*
donec permittent
ḥiditi.
sortes.

אַי יִרְשָׁא חֲדִיתָא

Ailleurs (*B.* pl. LXVIII, 6) on lit : *ai irsisu.*

Cette particule אַי a, en dehors de la signification de « jusqu'à, » celle de « jamais, » et il faut entendre ainsi les paroles : « jamais les taureaux ne se sépareront de ce seuil ! » De même, dans une prière extrêmement curieuse de Sardanapale V (VI), qui, du reste, ne contient rien qui accuse le langage d'un roi, et qui appartient, avec une très-grande probabilité, à la liturgie assyrienne, on trouve plusieurs fois cette locution (K. 163, coll. phot. n° 131) :

. . . . . *napkirtuv* *sa in panika kunnu-*
Risus (?), memores mei qui in facie tua æterna,

lipśuśu *ḥulnūa,* *ai* *yuḳarribûni*
diminuant ærumnas meas, donec appropinquent mihi

uṣbanu ukkum ilu.
furor ira[que] dei.

Kirittav *killatav* *ḥiṭituv* *lipsuru-*
Peremptiones contemptionis peccati[que] reconcilient me

nisu ... *mabad*
cum eo, quippe qui servus (sum)

nissu *zikar* *ilāni* *rabuti.*
operis ejus, memor deorum magnorum.

In *pika* *danna* *lubā'* *kibiti*
In ore tuo potenti veniat auxilium.

Kima *samiī* *lulil* *asru* *u* *íkar* *lusūni*
Sicut cœlum splendeat felicitate et divitiis beet me,

kima *irṣitu* *lubilu* *asru* *u* *śinu* *ṭabi.*
sicut terra abundet felicitate et multitudine bonorum.

… נַפְכְּרְתָא שַׁאְן פַּנִיךְ כְּנָא לְפְּסְסוּ חֲלְנוּיְ,
אָי יְקַרְּבוּנִי עְצְבְנָא עְכֵם אִלְהָא
כִּרִתָא קְלַתָא חִטאתָא לְפְּשְׁרוּנִישׁוּ מַעְבַד
נִשׁוּ זְכַר אִלָנִי רַבְתִא
אִן פִיךְ דַנָּא לְבָא כִּבִתא
כִּמָא שַׁמֵי לוּלִל אַשְׂרָא וִיקַר לְשְׁעְנִי
כִּמָא אִרְצִתָא לְבִל אַשְׂרָא וּסִינָא טָבִי·

Que le regard de sollicitude qui brille dans ta face éternelle dissipe ma tristesse, et que jamais ne m'approchent la fureur et le courroux du dieu.

Que l'anéantissement de ma méchanceté et de ma légèreté me réconcilient avec lui, car je suis l'esclave de sa puissance, le serviteur des dieux puissants.

Que de ta face puissante me vienne mon bonheur.

Qu'il brille comme les cieux, et me bénisse par la félicité et par la richesse.

Qu'il soit abondant comme la terre, par la félicité et la multitude des biens.

A partir de la ligne 191, les mots ont été déjà en partie expliqués dans des travaux antérieurs.

Kibitussu malku banusu sibutu lillik, liksud littuti.

« Avec son aide (l'aide du dieu), au roi qui a construit ceci viendra la progéniture, et il aura de la race. »

Comparez, pour la plupart des mots, *G. A.* § 204; *E. M.* t. II, p. 281.

Ana yumi darūti lilbur ipiśśun « jusqu'aux jours reculés durent leurs créneaux. »

Yumi darūti יְמֵי דָרוּתָא, de דור « durer. » On dit aussi « des eaux perpétuelles » *mi darūtu.* Voyez *M. H.* l. 16.

Lilbur לִלְבַר, précatif de לבר « durer » (*E. M.* t. II, p. 293; *E. A.* p, 166).

Quant à *ipiśśun*, l'assimilation est assez difficile; nous comparons *ipidu* à אפד « entourer, » d'où le fameux אֵפוֹד du grand prêtre. Le mot אֲפֻדָּה veut dire « pallium, humerale, » et nous donnons au terme architectonique l'acception de « créneau. » Le mot se transcrira donc אִפִּדְסֻן. Dans quelques inscriptions de Sargon, le *ipid* paraît comme le dernier ouvrage architectonique qui couronne l'édifice.

Ligne 195. *Ina sipirtisu illitiv lisā asib kiribsun* « que celui qui les habite en sorte avec la plus grande magnificence. » La lettre [cuneiform] est expliquée par *sapar*, donc on devra attacher à [cuneiform] le sens de *sipirti* שִׁפִּרְתָא.

On peut aussi substituer à *sipirti* le mot *ri'ut*, car le monogramme en question peut se lire *ri'u* « pas-

teur, roi; » le mot *ri'ut* רְעוּת « protection, » ne change pas le sens de la phrase, à moins qu'on ne veuille rapporter *ri'ut* au dieu, et traduire : « Que, dans la protection suprême (du dieu) en sorte l'habitant. »

Lisā לִיצָא est le précatif de אצא « qu'il sorte; » le contraire, « entrer, » est exprimé en assyrien par le verbe ערב, dont la signification, qui était difficile à constater, est maintenant assurée.

In ṭub . . . . , nuk libbisu au namar kabatti kiribsu lisaliza, lisba bahari.

« Qu'il s'y réjouisse dans la joie de ses entrailles, la satisfaction de son cœur et l'obtention de ses désirs, que son éclat y soit septuplé. »

In ṭub « dans la satisfaction, » אִן טוּב, de la racine connue. Ainsi on le trouve (Tiglatpileser, *Prisme* col. VIII, l. 61) :

ina	*ṭub*	*libbi.*
in	delectatione	animi.

Il est clair que le monogramme encore inconnu cache une chose analogue; nous l'avons donc rendu par « entrailles. » Un syllabaire (K. 110) l'exprime par *passuru*, que nous ne savons expliquer.

Le mot *nuk* appartient grammaticalement à la même catégorie que *ṭub;* nous le rattachons à נוק, qui se retrouve dans le samaritain ࠍࠅࠒࠉࠕࠄ « beauté; » la racine, en arabe, veut dire « approprier. » Ainsi نايق veut dire « un homme élégant, délicat. »

Namar kabatti, l'infinitif de נמר, l'action de *voir son but*, ou son honneur.

Lisaliza לְשַׁעְלִז nous semble être le même mot que celui que nous avons analysé plus haut, le précatif du shaphel עלז, ou peut-être d'un verbe לוז « être doux, » qui trouve son analogie dans les langues sémitiques.

Nous devons pourtant une explication à nos lecteurs au sujet de cette hésitation entre deux racines d'un ordre aussi différent. La question que nous soulevons touche à une question de principe qui découle tout droit de l'application de l'écriture touranienne à une langue sémitique. Car dans l'écriture manque l'articulation du ע qui laisse des traces constantes de son existence dans la racine, dans les mots dérivés, précisément comme une substance se montre par les réactifs chimiques.

Le ע n'altère pas l'*intégrité* de la racine, il forme des racines *entières*, tandis que le א, le ה et le י produisent des conjugaisons défectives. Or, la confrontation de toutes les formes du verbe décide seule de l'emploi ou du ע, ou des lettres serviles, et cette *décision n'est jamais infirmée* par la philologie sémitique. Si nous n'avions que les formes *uppus*, *usipis*, nous ne saurions pas comment les transcrire, parce qu'elles n'indiquent pas plus le ע que les autres lettres; mais lorsque nous voyons *ipis*, *itipus*, *ipus*, nous sommes forcés d'admettre une racine עפש, car les formes analogues provenant de אפש seraient *apas*, *ittibis*, *upis*.

Pour revenir à *usaliz*, la question serait tranchée en faveur d'une racine concave לוז en ליז, s'il n'y avait

pas eu en même temps la forme *iliz;* or, celle-ci présuppose la racine עלז, dont le shaphel serait *usiliz* et non pas *usaliz*. La question est alors de savoir si le mot *iliz*, qui évidemment a une acception analogue à *usaliz*, provient réellement de la même racine.

Au sujet de *lisba buhari*, voyez *E. M.* t. II, p. 336.

Ici finit l'Inscription, que l'on pourrait désigner sous le nom de Fastes. Nous en possédons tous les éléments, car, en comparant les fragments des différentes salles avec la place qu'ils occupent sur le plan de M. Botta, il paraît certain qu'elle ne pouvait avoir un plus long développement. Cependant on devait s'attendre à trouver dans ce grand monument la péroraison générale qui semble avoir été traditionnellement suivie par les autres rois assyriens et même par les Achéménides, pour terminer le récit de leurs exploits, en recommandant à leurs successeurs le respect de leur œuvre, et en chargeant des malédictions du ciel celui qui oserait porter une main coupable sur les palais qu'ils ont élevés; mais il n'en est rien, et nous ne trouvons cette recommandation qu'une seule fois à la fin du texte inscrit sur les montants des portes, à la suite du texte identique de notre inscription, et qui est ainsi conçu (Botta, pl. LXVIII, l. 8), avec la restitution que d'autres textes nous permettent d'en proposer :

8. . . *yāti Sargina asib kirib hekal*
Itaque Sargon, habitans in regia

9. *sāsa balaṭ napastiv yumi ruḳuti ṭub*
ista, vitam animæ per dies remotos, beatitudinem

. . . .
viscerum

10 . . . . *libbi au namar kabadti*
satisfactionem cordis et obtentionem finium

lisim simāti
sorte attingat!

11. *ina ri'utisu illitiv liṣā* . . . .
In magnitudine sua suprema exeat

12. *natluti sídi darumi*. . . . .
ponderosa . . . .

13. *au tahmāti lagruna kiribsa. Ana arkat*
et vallium accumulet in ea. In diuturnitate

14. *yumi rukuti arkū in śarrani habliya*
dierum longorum successor inter reges filios meos

anḥut hekal
ruinam regiæ

15. *suatu luddis, muśarai limur va pasus lipsus niḳā*
illius instauret, lecturam mei legat. . . . .

16. *likki; ana asrisu lutir; Aśur ikribisu*
. . . . . in locos eorum reintegret, Assorus preces ejus

isimmi
exaudiet.

17. *munakkar siṭriya au sumiya pala'* — .
Alterans scripturam meam et nomen meum gladium

su liskip
ejus deprimat,

18. *sumsu zir su ina mati liḥallik ai*
nomenque semenque in terra exterminet donec

irsisu rímu.
remiserit ei peccatum.

8 יָתִי סַרְכִין אַשׁב קִרב הֵיכַל

9 שָׁאשָׁא בַלַט נַפַשְׁתִא יוּמִי רֶהְקֶתִא טוּב.....

10 [נוּק] לִבִא וּנַמַר כַבַדְתִא לִשׁם שִׁמָּתִא

11 אַן רִעוּתִשׁוּ עִלְתִא לִיצַא.....

12 נַטִלְתִא שִׁירִי דַרְמִא.....

13 וּתַהְמָתִא לַגְרֶנָא קִרבְשָׁא · אַן אַרְכַת

14 יוּמִי רֶהְקֶתִא אַרְכוּ אַן סַרָנִא הַבְלִיְ אִנְחוּת הֵיכַל

15 שְׁאָתִא לְדִשׁ מְסַרִי לִימֶר וּפַשֶׁשׁ לִפְשֶׁשׁ נִקָא

16 לִקִא אַן אַשְׁרִשׁוּ לְתִרִ· אַסָר אִקְרִבִישׁוּ יִשׁמִע

17 מְנַכַּר שִׁטְרְיְ וּשְׁמִיְ .....סוּ לִשְׁכִף

18 שְׁמְשׁוּ זִרְעִשׁוּ אִן מַתִא לְחַלִק אַי יִרְשְׁאשׁוּ רִהְמָא׃

Et ainsi soit-il que Sargon, qui habite ce palais, soit conservé par le destin pendant des années éloignées, pour une vie longue, pour le bonheur de ses entrailles, pour la satisfaction de son cœur, et qu'il se voie arriver à son but!

Qu'il amoncelle dans ce palais des [trésors] immenses, les butins de tous les pays, [les produits des montagnes] et des vallées!

Quiconque dans la suite des jours, parmi les rois, mes fils, me succédera, qu'il restaure ce palais s'il menace ruine, qu'il lise mes inscriptions, qu'il dresse un autel, qu'il fasse un sacrifice purificatoire (?), qu'il remette tout en place. Alors Assour écoutera sa prière.

Mais celui qui altère mes écritures et mon nom, [qu'Assour le grand dieu] abaisse son glaive, qu'il extermine dans ce pays son nom et sa race, et que jamais il ne lui pardonne ce péché!

ESSAIS SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA TURQUIE,

D'APRÈS LES ÉCRIVAINS ORIGINAUX,

PAR M. BELIN,

SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE DE L'EMPEREUR À CONSTANTINOPLE.

L'histoire économique d'un pays présente le tableau de l'existence organique du peuple qui l'habite; et, par la nature et le mécanisme des institutions, en fait connaître les mœurs, en révèle les tendances. Sous ce rapport, celle de la Turquie offre plus d'un attrait et ouvre un vaste champ à l'observation. En effet, s'élevant sur les débris de grands États qui avaient joui d'un certain degré de puissance et de prospérité, la monarchie ottomane profita de la civilisation relative de ses devanciers; et, en se faisant l'héritière de leur domaine territorial, elle s'appropria aussi, en les adaptant à ses instincts particuliers, la plupart des institutions déjà existantes dans l'ordre politique, économique et administratif. L'économie politique ottomane repose donc sur ce travail d'assimilation, combiné avec certaines conditions primordiales; et elle offre ce double intérêt, de faire pénétrer dans la connaissance organique du pays, en montrant le jeu et la transformation successive de ses institutions politiques et administratives; et de fournir, en même temps, pour une autre époque, des données non moins précieuses sur l'économie politique de l'Asie elle-même. On chercherait en vain des renseignements bien complets sur la matière dans les historiens indigènes, pour la plupart étrangers à cet ordre d'idées;

ce n'est qu'en *réunissant les fragments disséminés dans leurs chroniques*, et échappés, en quelque sorte, à leur plume, qu'on peut tenter l'essai d'une esquisse faisant considérer l'histoire ottomane sous ce nouveau jour, et permettant d'en saisir l'ensemble. C'est la tâche que je me suis imposée dans la lecture des historiens, et spécialement des historiographes. Je ne me flatte point d'avoir réussi ; mais je serai amplement récompensé de mes labeurs, si les essais suivants, dont le principal mérite est d'avoir été puisés *textuellement* aux sources mêmes, sont jugés dignes de l'attention de mes lecteurs.

CHAP. Ier. Des monnaies ottomanes.

CHAP. II. Administration supérieure des finances ; trésorerie.

CHAP. III. Système de comptabilité.

CHAP. IV. Budgets.

CHAP. V. Précis historico-économique, comprenant neuf périodes principales.

CHAPITRE PREMIER.

DES MONNAIES OTTOMANES.

Depuis l'islamisme, la monnaie métallique est désignée, dans l'Orient musulman, par les termes génériques *naqyd*, *naqydu djins*[1], *nuqoud*, *nuqoudu edjnâs*[2], *edjnâci-nuqoud*, et enfin *meskioukât*[3] « argent comptant, » ou mieux « valeur monétaire, métallique ou autre[4], donnée et reçue par le gouvernement et

[1] *Tarikhi-Vacif*, I, 77 ; Mirkhondii *Histor. Seldschuk.* p. 23, éd. Vullers.

[2] Chrestomathies orientales (*Vie de Djenghiz-khan*, p. 50 et *passim*), et les historiographes.

[3] Rachid, II, 43 ; *Tarif français-turc des douanes*, de 1862, p. 97.

[4] Comme on le verra plus loin, le papier-monnaie donné et reçu

marquée à son coin.» En effet, les dénominatifs monétaires n'ont pas, par eux-mêmes, en Orient surtout, une signification précise et déterminée; ils varient et s'emploient indistinctement les uns pour les autres, ou passent de tel pays dans tel autre, sous une acception identique ou différente, selon l'influence commerciale ou politique du temps, et selon la vogue, en quelque sorte, de tel ou tel signe monétaire; c'est ainsi qu'à la suite de l'extension de l'empire arabe, le *dinâr*[1] et le *dirhem* « écus d'or et d'argent, » correspondant, durant une certaine période, à des poids de même nom[2], devinrent la monnaie et les dénominations monétaires adoptées par les peuples voisins, qui, successivement, embrassèrent l'islamisme; elles se perpétuèrent traditionnellement jusqu'aux Ottomans; et ceux-ci, les recevant des Seldjouqydes, en imitèrent les types et en maintinrent l'usage, au moins provisoire, dans les parties arabes de leur empire. Dans la suite, *di-*

par les caisses de l'État portait aussi l'épithète de *naqdîè* (*Tarif* précité, p. 97.).

[1] *Denarius*, chez les Romains, était le nom de la principale monnaie d'argent; *δηνάριον* désigne aussi une pièce d'argent (*ἀργύριον*) dans la version grecque du Nouveau Testament (*Polyglotte* de Walton, S. Matthieu, xx, 2; xxii, 19; S. Marc, xiv, 5; S. Luc, x, 35; S. Jean, xii, 5). Employé dans le sens plus général de numéraire, monnaie (S. Marc, xii, 15; S. Luc, xx, 24), le même mot, selon les pays et les temps, est ensuite devenu *denaro, danaro, denier;* et, dans une acception restreinte, *thaler, talaro, dollar.*

[2] Cf. Sam. Bernard, *Descript. de l'Égypte*, XVI, 78; *dirhem* est employé ci-après, à l'an 1108, par l'historiographe, dans le sens de *vezn* « poids. »

nars et *dirhems*, ayant disparu de fait, n'existèrent plus qu'à l'état de vocable, souvenir d'un autre temps, et, dans telles contrées de l'Asie, ces dénominatifs s'appliquèrent à des monnaies, soit de compte, soit de métal différent. Du temps de sultan Ghazan, *dinâr* désignait, en Perse, une pièce d'argent du poids de 3 mithqal[1]; sous les Séfis et les Zends, une monnaie idéale ou de compte, divisionnaire des pièces d'argent dites *saddinâr* et *sih-sad-dînâr* « pièces de cent et trois cents dinars, » cette dernière valant le quart d'un *riïâl* « écu[2]; » *dirhem*, pris dans le sens générique de « monnaie, » se lit sur des monnaies de cuivre de différents princes asiatiques[3], et, entre autres, des khans djaghatéens de Boukhara[4]; à l'époque d'Ali-Chir[5], *direm* درم indiquait, en Perse, le numéraire en général.

Il n'entre pas dans mon cadre de m'occuper de l'histoire économique de l'Égypte; aussi n'est-ce qu'en passant, et comme considérations complémentaires, que je rappellerai, d'après Macrizi[6], que Salah-eddin démonétisa les dirhems *noirs*, forts de poids et d'un

[1] D'Ohsson, *Hist. des Mongols*, IV, 464.

[2] Fraehnii *Recensio nummorum muhammedanorum*, p. 469, 500; Chardin, *Voyages*, éd. d'Amsterdam, 1711, p. 277 et suiv. De nos jours, *dinâr* est, en Perse, la 50e partie du *châhi*, monnaie de cuivre, équivalant à six centimes de France. (Nicolas, *Dialogues persans-français*, p. 260.)

[3] *Id. opusculorum postumorum pars prima*, éd. Dorn, p. 92.

[4] *Recensio*, p. 422, 423 et 445.

[5] *Mahboub-ul-qouloub*, ch. 11, § 2.

[6] Silvestre de Sacy, *Traité des monnaies*, cité par Sam. Bernard, p. 292.

titre élevé, pour les remplacer par de nouveaux dirhems, formés, en proportions égales, d'argent et de cuivre; et que, postérieurement, Melik-Kâmel[1] démonétisa tous les dirhems connus sous le nom de *ouaraq*[2], pour les remplacer par d'autres dirhems se rapprochant davantage des anciens, quant au poids et au titre. Toutefois, les événements qui se déroulèrent en Égypte, depuis 806 (1404), amenèrent dans ce pays la rareté, et, finalement, la disparition des dinars et des dirhems. Déjà, sous Barqouq[3], la fabrication de la monnaie de cuivre (*fels*), offrant un bénéfice séduisant, avait amené l'émission d'une grande quantité de numéraire de ce métal au Caire et à Alexandrie, à l'exclusion des dirhems, devenus très-rares; on monnaya même des divisions du *fels*, lequel, sous Faradj, fils de Barqouq[4], reçut un cours forcé, au-dessous de sa valeur réelle[5], et devint ainsi la monnaie usuelle du pays[6]. Melik-Mouaïad-Cheïkh, successeur de Faradj, émit, il est vrai, des demi-

[1] Mort à Damas en 635 (1237).

[2] *Ouaraq* se dit, selon le *Qâmous*, de petites pièces d'argent, marquées d'un coin; et il s'emploie dans le sens de dirhems monnayés : ورق سکه‌لو اقچه‌لره دینور دراهم مضروبه معناسنه‌در. L'auteur de mon *Fetva* (*Journ. as.* 1851, nov. déc. p. 514), dit : « Le *djizié* est, d'après Mâlik, de 40 dirhems pour ceux qui ont des pièces d'argent (*ehlil-ouaraq*), et de 4 dinars pour ceux qui ont de l'or (*ehlid-dahab*). »

[3] Premier prince de la dynastie des Mamlouks circassiens, monta sur le trône en 789 (1382).

[4] Déposé en 808, mis à mort le 25 mouharrem 815 (7 mai 1412).

[5] Comparez ci-après, années 1099 à 1102, 1203, 1245 et suivantes.

[6] Samuel Bernard, *loc. laud.* p. 296.

dirhems (*nous-fadda*), de son nom appelés *mouaïadi* ou *maïdi*, d'où s'est formé le mot *médin*, équivalent du *para*[1]; mais l'usage conserva, en Égypte, au mot *fulous* le privilége de désigner le numéraire en général[2].

Pour ce qui est des Ottomans, répudiant le système d'origine arabe, qui, d'ailleurs, n'existait plus que de nom depuis longtemps, et continuant les traditions mongoles et seldjouqydes, ils classèrent leurs monnaies en deux catégories principales : *aq*[3] *vè qyzyl*[4] « blanche et rouge, » c'est-à-dire « d'argent

[1] Samuel Bernard, *loc. laud.* p. 284, 293.

[2] Mirkhond (*Hist. Seldschuk.* p. 171) emploie le mot *fels* dans le même sens : « en moins d'une semaine, la somme entière (10,000 dinars) fut comptée au messager » فلسى بغلام بداد.

[3] *Aq* ou *âgh* « la couleur blanche » (*Tâdjul-méâni* ou *Jardin des racines turki*, par Mirza Abdullah Turkistâni); *âq* est synonyme de *béïâz*; de là les expressions *béïâz-aqtchè* (Vacif, II, 143), *béïâz-sikkè* (Djevdet, V, 225).

[4] On lit dans la *Vie de Schah-rokh*, par feu Ét. Quatremère (*Journ. as.* octobre 1836, p. 347) : « Ils apportèrent une grande quantité de monnaie rouge et blanche » تنكه سرخ وسفيد; dans l'*Hist. Seldschuk.* p. 169 : « Il eut une entrevue avec l'un des principaux personnages de la cour, et lui offrit 10,000 dinars d'or rouge » ده هزار دينار زر سرخ; plus loin : « Celui-ci qui, de sa vie, n'avait vu dix dinars rouges. » Enfin, on lit dans l'*Histoire généalogique des Tatars* d'Aboulghazi, p. 63 : « Djenghiz-khan, après s'être emparé de Samarqand, taxa les habitants à une contribution de 200,000 (écus) rouges. » ايكى يوز مينك قيزيل رعيت جبليق الى يلار. Je dois à l'obligeance de M. Pavet de Courteille la transcription de ce passage et de divers autres du même auteur. Saad-eddin (II, p. 153, 321) emploie aussi les termes *sourkhu sépîd*, *sourkhu séfîd*, pour désigner les monnaies d'or et d'argent; et il rap-

et d'or ; » puis, comme la plupart des monnaies en circulation dans les premiers temps venaient, celles des Seldjouqydes exceptées [1], de l'étranger, à savoir : de l'Inde, des Iraqs, de l'Occident et du pays des Francs [2], il s'ensuivit l'établissement parallèle de deux systèmes monétaires, que j'appellerai, l'un, *national*, ayant pour base l'*aqtchè* ou *osmâni;* l'autre, *étranger* ou *commercial*, s'appuyant sur le *ghourouch* « écu d'argent étranger, » et qui, avec le temps, finit par absorber le premier.

§ 1er. SYSTÈME NATIONAL.

Ce système emprunte la plupart de ses dénominations à la langue mongole ; il a pour unité l'*aqtchè*, pour divisionnaire le *manguyr*, et pour multiple l'*altoun*.

TYPE; UNITÉ MONÉTAIRE. L'*aqtchè* [3], dénominatif monétaire employé chez les Mongols de la Perse [4], désignait une petite pièce d'argent de plus petit module que le dirhem [5]. Les premiers aqtchè ottomans sont

porte (p. 338) qu'après la prise d'Alep par Selim, « on versa au trésor dix fois 100,000 dinars rouges » اون کره یوز بیك دینار سرخ.

[1] Hadji-Khalfa, *Taqvim uttévârikh*, p. 91.

[2] *Tarikhi-Djevdet*, V, 301.

[3] « Monnaie blanche, » اقچه بیاض سکه دیمك در (Djevdet, V, 225), vocable répondant aux suivants : *ἄσπρον*, *bianchi*, *blancs* de France, qui se sont maintenus jusqu'à nos jours sous la forme *six blancs* ou six liards.

[4] Un droit de péage de 1/2 aqtchè est mentionné dans les Instituts de Ghazan (*Hist. des Mongols*, IV, 473). Le *Tâdjul-méâni* explique *aqtchè* par *tinguè*, dont il sera parlé plus loin.

[5] Le *dirhem* « drame » correspond, en poids de marc le franc, à

de l'année 729[1], mais ils ne portèrent de date qu'en 792, sous Baïezid Ier. En mémoire du fondateur de la monarchie, ils furent dits *aqtchèï-osmâni* « aqtchè ottomans, » ou simplement *osmâni* « ottomans, » dénomination qui, en donnant à la nouvelle monnaie un caractère spécial et tout national, attestait en même temps la constitution définitive de la monarchie[2]. L'expression *osmâni* paraît avoir été usitée presque exclusivement jusqu'à la fin du règne de Selim Ier[3]; mais le terme *aqtchè*, réservé plus particulièrement à la désignation des allocations attribuées sur les vaqoufs aux membres du corps religieux ou enseignant, reprit le dessus; et, depuis le grand Suleïman, il est employé par les historiographes, sauf de rares exceptions, préférablement au terme *osmâni*.

L'*aqtchèï-osmâni* ou l'*aqtchè*, dont la valeur intrinsèque varia suivant les temps, représentait, dans le

57 grains 9670, ou, en poids décimal, à 3 grammes 78 milligr. 9040 fract. (Sam. Bernard, *loc. laud.* p. 100, tabl.).

[1] *Qodja-Tarikhi*, I, 39. M. Cayol a bien voulu me montrer des exemplaires de ces aqtchè faisant partie de sa belle collection. (Voyez aussi le *Defteri meskioukâti osmânîè*, catalogue de la collection numismatique de M. Pascal Bilezikdji, 12 pages in-4°, Constantinople, imprimerie de l'Académie des Sciences, 1280-1864.)

[2] Dans son *Tadjut-tévârikh*, Saad-eddin emploie uniquement le mot *osmâni*, là où la chancellerie moderne fait usage de formules plus emphatiques; c'est ainsi qu'il dit simplement (t. I et II, *passim*) : « Le gouvernement ottoman (*osmâni*), la coutume ottomane, le territoire ottoman, les frontières ottomanes, l'armée ottomane, le drapeau ottoman, etc. »

[3] La pension assignée par Selim à Bedi-uzzemân Mirza était de 1,000 *osmâni* par jour (Saad-eddin, II, 283).

principe, selon la plupart des auteurs, le quart du dirhem légal [1], et, selon d'autres, le tiers [2]. Les historiographes ne parlent pas explicitement d'un système de monnayage dans lequel l'aqtchè aurait été multiple de lui-même; mais, à propos de la refonte de 1028, Naïma mentionne l'émission d'*osmâni de dix* « osmâni de dix aqtchè; » il en résulte qu'à cette époque le terme *osmâni*, s'il ne fut pas donné à la pièce de dix, en l'honneur de sultan Osman II, sous lequel elle fut frappée, n'était pas complétement abandonné; et qu'alors il existait aussi un monnayage de plus grand module, l'ancien aqtchè étant seulement d'un quart de drame, tandis que la pièce de dix était d'une drame entière [3]. Nous verrons plus bas l'expression *osmâni* reparaître dans la dénomination de l'écu d'or actuel ottoman. Quand, avec le temps, l'altération successive de l'aqtchè lui eut fait perdre son éclat primitif, l'ancienne dénomination ne suffisant plus à en indiquer exactement la nature, fut remplacée par les suivantes : *qalbuzuïouf-aqtchè* [4] « aqtchè faux, altéré; » *qyzyl-aqtchè* « aqtchè rouge; » *qyzyl-qyrpyq-aqtchè* « aqtchè très-

[1] بر اقچه عثمانی که ربع درهم شرعیدر. *Tadjut-tévârikh*, I, 40; *Noukhbet uttévârikh*, p. 264; Spandugino, *Costumi dei Turchi*, p. 74; Leunclavii *Annales Ottomanidarum*, 116. Hammer dit (*Hist. de l'emp. ottom.* I, 128, 384) : « On peut considérer le dirhem comme à peu près égal à un franc; » et plus loin (III, 435) : « Il faut 4 aspres pour un dirhem, et 3 dirhems pour un dinar. » (Cf. ci-après, année 1128.)

[2] Djevdet, V, 225.

[3] Marsigli (*État militaire de l'empire ottoman*, p. 45) cite l'*olik*, pièce de 10 aspres, et le *beslik*, pièce de 5 aspres.

[4] Naïma, II, 556.

rouge[1]; » et *felci-ahmar* « fulous rouge[2], » opposées à celles de *béïâz-aqtchè* « aspres blanches ou monnaie blanche[3]; » *tchil-aqtchè* « aspres brillantes[4]; » et enfin *sâgh-aqtchè* « aspres de bon aloi[5]. » L'aqtchè, dont nous verrons ci-après les fluctuations, s'est maintenu à l'état de monnaie de compte jusqu'au dernier *tarif des douanes*, dans lequel cette subdivision a fait place, officiellement, à celle de la piastre en centimes. A l'exception de la comptabilité des vaqoufs, dont les redevances sont encore perçues sur l'ancien pied, le mot *aqtchè* n'est plus usité, comme dans les exemples suivants, que dans le sens générique de « numéraire[6] » : *bech ïuz-kècè-aqtchè* « cinq cents piastres[7]; » *guzechtè vè-mécârif aqtchèci-ilè* « intérêts et frais. »

Divisionnaire. *Manguyr*. L'aqtchè paraît avoir eu pour premier divisionnaire le *manguyr* « jeton, monnaie de cuivre, » le même que *poul*, dont il sera parlé plus loin. Rachid est le seul historiographe qui parle du manguyr[8]. Ce dénominatif monétaire, qu'on retrouve, du reste, en mongol, sous la forme *meungoun* « argent[9], » offre un nouvel exemple des modifications apportées par le temps à la significa-

[1] Naïma, II, 290, 549.

[2] Rachid, II, 28; Djevdet, II, 159.

[3] Vacif, II, 143.

[4] Naïma, II, 480, 552; Rachid, I, 269 v°.

[5] Djevdet, III, 295.

[6] Djevdet, IV, 372.

[7] Vacif, II, 143; équivalent de l'expression arabe : *telat-ekiâs-fadda* « trois bourses d'argent. » (Ibn-Zeïnel, de mon ms.)

[8] منغر tome I, 146 v°, 149, 170.

[9] *Mongolisch-deutsch-russisches Wörterbuch*, von Schmidt, Péters-

tion primitive des dénominatifs monétaires. Comme les autres signes monétaires, le *manguyr* a dû se diviser aussi, à une certaine époque, en « rouge et blanc ; » et l'auteur du *Nacihat-nâmè* désigne, d'ailleurs, lui-même la monnaie de cuivre par l'expression *qypqyzyl-manguyr*[1]. Dès l'origine de la monarchie, on monnaya, sans nom de prince, des pièces de cuivre que les numismates croient pouvoir attribuer à sultan Osman lui-même; mais les premières monnaies de ce métal portant nom de prince sont seulement de Mourad Ier, fils d'Orkhan[2].

Le cours du *manguyr*, par la nature même de cette monnaie, fut très-variable; à l'époque de Spandugino, cité par Leunclavius[3], huit manguyrs correspondaient à un aqtchè, et quatre aqtchè à une drame; au temps de Vigenère[4], il en fallait seize pour un aqtchè; au temps de Marsigli, quatre, et trois aqtchè pour un para[5].

« En 1099 (1687), dit Rachid, le gouvernement, pressé par les besoins de la guerre, décida de recourir à l'expédient employé autrefois en pareille occurrence, l'émission de la monnaie de cuivre; elle fut décrétée à la taille de huit cents manguyrs

bourg, 1835, p. 221 b. « *Mangou*, dit d'Obsson (*Hist. des Mongols*, II, 333), signifie *argent*. »

[1] Cf. ci-après, année 1050.

[2] Collection de M. Cayol.

[3] *Loc. laud.* p. 116.

[4] *Histoire de la décadence de l'empire grec*, par Chalcondyle, éd. de d'Embry, Paris, 1632, p. 45.

[5] *Loc. laud.* p. 330.

par oque de bon cuivre; deux manguyrs devant avoir cours pour un aqtchè[1]. » L'année suivante, ce cours fut porté à un manguyr l'aqtchè. En 1102 (1690), il était au même taux[2]. A ce peu de renseignements se bornent les données fournies par les historiographes sur le manguyr. Dans sa description des monnaies de l'Asie centrale, M. Dorn décrit une monnaie de cuivre dite par le savant orientaliste *manguyr,* et accompagnée de son divisionnaire « puchta, quarum octo conficiunt manguri[3]. » Il est curieux de remarquer ce rapport de huitième, rappelant celui du manguyr à l'aqtchè, comme celui du *çumun* et de la pièce de cinq paras au ghourouch.

Multiple. *Altoun.* — *Altan*[4], dans les langues mongoles, désigne, en principe, l'or en lingots[5]; puis, et notamment chez les Mongols de la Perse[6], le même terme indiqua l'or monnayé. Ce mot, transmis traditionnellement aux Ottomans, fut adopté par eux dans la même acception. Monnayé, comme

[1] T. I, 146 v°. (Cf. aussi Hammer, XII, 262; et Marsden, *Numismata orientalia,* Londres, 1823; I, 374, 404, 406.)

[2] Rachid, I, 140, 170.

[3] Fraehnii *Opuscul. post. pars prim.* p. 389, 390.

[4] *Mongolisch-deutsch-russisches Wörterbuch,* p. 13; *Notices tirées des géographies et des annales chinoises,* par M. Stan. Julien, *Journal asiatique,* novembre-décembre 1846, p. 409, 412.

[5] Le *Tâdjul-méâni* explique *altoun* et *gumuch* par *tila* et *nouqra* (cf. *Vie de Djenghiz-Khan,* 99 et 100; et Tavernier, *Voyages,* II, 12). Le mot turki *ïaramaq,* employé par Ali-Chir dans *Ferhâdu-chirîn,* indiquait, d'après le même vocabulaire, l'or monnayé; l'*Apouchqa* explique ce mot par le terme générique *aqtchè.*

[6] Voyez ma *Notice sur Ali-Chir,* p. 295.

autrefois le dinar des khalifes et l'écu d'or des Mamlouks, aux poids et titre du ducat de Venise[1], l'*altoun* ottoman proprement dit ne date que de l'an 883, sous Mehemmed II, postérieurement à la conquête de Constantinople. Jusqu'alors, comme nous le verrons ci-après, l'écu d'or étranger, et, en particulier, le ducat vénitien, avaient, en Turquie, un cours légal qu'ils conservèrent, postérieurement même à l'émission de l'altoun ottoman, au moyen d'un *sahh*, « contrôle, » enfermé dans un carré, et appliqué sur chaque ducat. Au reste, l'écu d'or ottoman, *altoun* ou *sultâni-altoun* « impérial[2], » prit, selon les temps, telle ou telle dénomination, rappelant, soit l'influence politique ou commerciale contemporaine, soit les fastes militaires de l'époque; ainsi, et comme témoignage de l'ascendant commercial et politique de la république vénitienne, l'*altoun* est dit, dans le principe, *flouri*[3], *sikkèï*-

[1] Sam. Bernard, *loc. laud.* 318; Tarbé, *Manuel des poids et mesures*, p. 326; Djevdet, III, 67.

[2] Tchelebizadè, 77; *sultanin* de Vigenère et de Chardin; *sultaane* de Sansovino; *sultanini* de Spandugino; *sequin* d'Alger (Marcel, *Tableau général des monnaies*, Paris, 1844, p. 13).

[3] Florin, fiorino; Saad-eddin, t. I et II, *passim*. Sous Baïezid, la construction de deux formidables navires est évaluée en *flouri* (II, 89); sultan Qorqoud, lors de sa fuite en Égypte, reçoit du prince égyptien un vazifè de 3,000 flouri par mois (*id.* 132); à son retour de Perse, Selim fait don de 1,000 flouri à l'un des principaux chefs curdes (307). (Cf. Naïma, I, 357; II, 298; *Fezlikè;* Qoutchi-beï, ch. III; Djevdet, III, 67; V, 226.) On lit aussi dans la *Vie de Djenghiz*, p. 105 : طبقی پر فلوری وجواهر نفیسه بخانقاه فرستاد « il envoya au couvent un plateau rempli de ducats et de pierreries. » Saint Louis avait fait frapper des deniers d'or au nom de sa mère;

flouri[1] et *sikkèï-afrendjièï-flouri*[2]; plus tard, et à la suite des conquêtes de Selim Ier en Perse, il est désigné par le mot *châhi*[3], et, après la chute de la dynastie des Mamlouks d'Égypte, par celui d'*achrafi* ou *echrefi*. Dans cette dernière contrée, comme ailleurs, l'usage était de donner à la monnaie une sorte de nom patronymique, tiré de celui du souverain dont elle portait le coin; à l'exemple de plusieurs sultans mamlouks, ses ancêtres, le vaillant prince qui succomba sous les armes victorieuses de Selim ayant pris, à son avénement, le surnom de Melik el-Achraf, les écus d'or égyptiens frappés à son coin avaient reçu, comme les carolus, les édouards, les guillaumes, les louis, et, de nos jours, les napoléons, le surnom patronymique d'*achrafi* ou *echrefi*[4]. Le vainqueur de l'Égypte ayant rapporté de sa con-

et certains numismates supposent que ces pièces sont celles dites *florins d'or* dans les ordonnances monétaires jusque sous Charles le Bel (*Nouv. Manuel de numismatique*). En France, on donnait le nom de *florin* à toutes les monnaies d'or, parce qu'elles portaient une fleur de lis. — Les parcelles (comptes) des frais faits pour la flotte turque, pendant son séjour à Toulon, en 1543, sont dressées en *florins* et en *gros* (*Négociations de la France dans le Levant*, I, 572 et suiv.).

[1] *Tarikhi nichandji bacha*, p. 157; Rachid, *passim*.

[2] *Tadjut-tévârikh*, II, 322.

[3] *Noukhbè*, p. 423; Djevdet, V, 293. Sous les Séfis, les Zend et les Qadjâr, *châhi* désignait, en Perse, une monnaie d'argent (*Recensio*, 464, 497 et suiv.). Dans les contrées caucasiennes soumises à la Russie, *châhi* est le nom d'une monnaie de cuivre (*id.* 510); actuellement le *châhi*, en Perse, est aussi une pièce de cuivre (Nicolas, *loc. laud.* 260).

[4] En Perse, les écus d'argent étaient dits *abbâci* sous les Séfis; *nâdiri* sous les Afchar, etc.

quête une quantité considérable d'or et d'argent monnayé, l'écu d'or, ottoman ou étranger, ne fut plus connu dans la circulation que sous le nom générique d'*echrefi-altoun*[1] ou *chérifi-altoun*[2]; et, continuant leur domination au delà même de celle de leurs anciens maîtres, les écus d'or égyptiens imposèrent encore leur nom aux écus d'or ottomans au *toughra* (*toughraly istambol altounou*), frappés en 1108 (1696-97), lesquels, outre leur dénomination générique et purement turque d'*istambol-altounou* ou *zer-istambol*, furent dits également *djédîd chérîfi-altoun* « nouveaux chérifis[3]. »

Selon Rachid, cette refonte et d'autres subséquentes auraient eu pour objet de remédier aux

[1] Rachid, I, 226. C'est ainsi que, à l'exception des ducats vénitiens, les ducats étrangers étaient dits *esreshils* (Sansovino, II v°); *seraphs* (Vigenère, 330); *schérifs* (Tavernier, VI, 41); *serifs* (Marsigli, 45).

[2] Rachid, I, 169 v°.

[3] Rachid, I, 226. Chardin (*Voyages*, IV, 279) rapporte que les pièces d'or frappées en Perse, à l'avénement du roi et au *naurouz*, et qui n'ont pas cours comme monnaie, sont dites *tila* (cf. sur les *tilla* de Boukhara, Dorn, *loc. laud.* lettre de M. de Khanikoff) et aussi *cherrafi*. Fraehn donne (*Recensio*, p. 468, 470 et 480) la description d'*echrefi* « écus d'or, » frappés sous les Séfis; et (p. 493) celle d'un autre écu, de même métal et de même nom, frappé sous les Afchar. Izzi (I, 90) dit que « l'ambassadeur ottoman envoyé auprès de Nadir-Chah reçut en cadeau 2,000 altoun, dits *echrefi*, et 3,000 *nâdiri* « écus d'argent. » *Echref* et *echrefi* sont aussi employés par Aboulghazi dans le sens d'écu d'or; et, à Calcutta, l'*achrafi* vaut 1 livre sterling 11 schellings 8 deniers (*Moniteur indien*). Il résulte de ces citations que si, parfois, *echrefi* fut une dénomination patronymique, elle indiquait le plus ordinairement l'origine souveraine du coin dont la monnaie portait l'empreinte.

altérations monétaires venues d'Égypte; si l'influence égyptienne, sous ce rapport, est plus ou moins contestable, elle ne l'est pas quant au choix des dénominations monétaires; ainsi, ce qui est assez bizarre, les nouveaux *altoun-toughraly*, tout en ayant conservé, dans la capitale, l'ancien nom égyptien d'*echrefi*, le perdirent en Égypte, quand ce nouveau type y fut introduit; et, à raison, sans doute, de l'élégance et du bon aloi du nouvel écu d'or, celui-ci fut nommé, en Égypte, *zer-mahboub* [1] « bel or, » ou simplement *mahboub* [2], dénomination qui ne paraît dans les tarifs officiels, ou du moins dans ceux donnés par les historiographes, qu'en 1148, époque où elle fut à son tour adoptée dans la capitale. L'écu d'or de 1108, du reste, a tous les caractères particuliers au *zer-mahboub*, savoir : les deux aires couvertes, l'une par l'*unvân : sultan elberrëin*, etc. l'autre par le nom du sultan en toughra, surmontant la date d'avénement et le lieu de monnayage : *Qostantinïè*, si c'était Constantinople [3].

Avant et après cette refonte, l'écu d'or, et probablement le vénitien, par suite de l'altération de la monnaie indigène, avait été et fut désigné sim-

[1] *Zer*, opposé de *sîm*, désigne proprement, chez les Persans, toute espèce d'or monnayé (Chardin, IV, 279).

[2] Littéralement « beau, joli, aimable. » (Voyez Tychsen, *Introductio in rem nummariam*, 221 ; Sam. Bernard, 281 ; Marcel, *Tabl. gén.* 22.)

[3] Sam. Bernard, *loc. laud.* 338, 343. Je dois une partie de ces renseignements à l'obligeance éclairée de M. Cayol, qui a bien voulu me prêter, dans le cours de ce travail, l'assistance de ses connaissances numismatiques.

plement par les mots *sikkè*[1], « monnaie par excellence; » *sikkèï-haçanè*[2] « bonne monnaie, » par opposition à celle de mauvais aloi, dite *tchuruk* et *zuïouf.* Aussi, les mêmes circonstances amenèrent, en 1128, une nouvelle refonte, avec modification du type; le nouvel écu d'or, dit *toughraly vè zindjirli altoun* « au toughra et à cordon, » devait, selon l'historiographe, être supérieur de titre et de poids au ducat vénitien, et peser cent dix drames les cent pièces, soit une drame, un qyrat, deux grains et quarante centièmes de grain; il avait pour caractère distinctif le champ libre sur les deux faces, c'est-à-dire : sur l'avers, le *toughra* seulement, et sur le revers l'indication de l'atelier monétaire (*Istambol*, si c'était Constantinople); et enfin la date[3]. Cet écu d'or avait pour nom officiel *sikkèï-djédîd* (sic) *zer-istambol*[4], ou simplement *djédîd-istambol-altounou*

[1] Rachid, II, 142 v°.

[2] Naïma, II, 413; Rachid, I, 25, 102, 273 v°; II, 58 v°. *Haçanè* est l'équivalent arabe du turc *sâgh* (Rachid, I, 236 v°; Tchelebizadè, 78; Sâmi, 54). *Sikkè*, d'où viennent *zecca*, *zecchino*, *sequin* et les « ducatz chequins » des *Négociations*, désigne, en arabe, le coin avec lequel on frappe la monnaie régalienne : *sikkèï pâdichâhi-ilè-meskiouk* (Rachid, I, 228 v°; Sam. Bernard, 281, 290). Sur certaines monnaies d'argent et de cuivre des Djaghatéens et des Djoudjides, *sikkè*, précédant le nom de l'atelier monétaire, signifie simplement « monnaie frappée à... » (*Recensio*, 423; Dorn, 109, 110 et 120). De là viennent les expressions كموش والتون مسكوكات « monnaies de bon aloi d'or et d'argent, » مسكوكات اجنبيه « monnaies étrangères, » مسكوكات مغشوشه « mauvaises monnaies » (*Tarif des douanes*).

[3] Sam. Bernard, p. 338.

[4] Rachid, II, 142 v°; Sâmi, 70 v°.

« nouvel écu d'or de Constantinople. » Par allusion au type vénitien qui lui avait servi de modèle, et probablement après son introduction en Égypte, où, du reste, il dévia bientôt du type primitif, le *zindjirli-altoun* fut désigné dans ce pays par le terme arabe *foundouqy* et *foundouq*, admis aussi plus tard dans la capitale pour désigner spécialement les écus d'or de 1128, et tous ceux frappés, ultérieurement, au même type[1].

En 1145, le grand vizir Ali-Pacha fit monnayer des écus d'or *toughraly*, d'un plus petit module que les anciens et du poids de trois quarts de drame seulement; toutefois, comme ces écus d'or furent monnayés au titre primitif, ils conservèrent officiellement l'ancien nom *zer-mahboub*[2], et ils furent désignés indifféremment sous les dénominations suivantes : *djédîd-zer-mahboub* « nouveau zer-mahboub[3]; » *zer-meskiouk* « or monnayé »[4]; et *istambol mahboub altounou* « mahboub de Constantinople[5]. » Sâmi qua-

[1] *Tarif officiel de l'Hôtel des monnaies*, dont je dois la communication à M. Mihran Duz, directeur de la fabrication des monnaies, au Zarb-Khanè.

[2] Sâmi, I, 25, 70; Izzi, 51 v°; Vacif, I, 105; Sam. Bernard, 338. On lit dans Djevdet (V, 304) : « Le *zer-mahboub* et le *foundouq* étaient, dans le principe, égaux de titre et de poids, et avaient la même valeur nominale; par la suite, on monnaya des *zer-mahboub* d'une valeur un peu moindre que les *foundouqs.* »

[3] Cf. ci-après, année 1178.

[4] Izzi, 108 et *passim;* Vacif, I, 216. Mirkhond (*Hist. Seldschuk.* p. 171) désigne l'or monnayé par l'expression *zer-meskiouk*, et celui qui ne l'est pas, par celle de *zer-nâ-meskiouk.*

[5] Djevdet, V, 289. (Cf. ci-après, année 1145.)

lifie cet écu d'or des titres de *dinâr*[1], *zer-mahboubi-khâliçul-ïiâr*, ou simplement *zer-khâliçul-ïiâr* « or de titre pur[2]; » Vacif le nomme *zèri-qamer-tâb* « or resplendissant comme la lune[3]. » Sous sultan Mahmoud II, qui lui fit subir une altération notable, le *zer-mahboub* reprit l'ancien nom constantinoplitain, d'*istambol-altounou* « écu d'or de Constantinople[4]. »

Il sera parlé plus loin de l'écu d'or actuel ou livre turque de cent piastres, *ïuzluk altounou*[5]; et je terminerai ce paragraphe en ajoutant que le mot *altoun*, en tant que vocable, a parcouru les mêmes phases que les autres dénominatifs monétaires; *altyn* désignait, il y a une dizaine d'années, une pièce de cuivre, de six copecks, dans les provinces méridionales de la Russie[6].

§ 2. SYSTÈME ÉTRANGER OU COMMERCIAL.

Ce système, basé sur le *ghourouch*, dont le nom seul révèle l'origine étrangère, comprenait aussi deux catégories : *béïâzu-qyzyl*[7] « blanche et rouge, » et il avait pour divisionnaire ou contre-valeur mé-

[1] *Aureus.* (Sâmi, I, 56 v°, 65 v°.) Le même terme a été employé par Rachid (I, 226) pour désigner les écus d'or au *toughra* de 1108, et par Tchelebizadè, p. 5 v°.

[2] Sâmi, I, 49, 65 v°.

[3] *Id.* II, 137.

[4] *Tarif officiel de l'Hôtel des monnaies.*

[5] Cf. ci-après paragraphe 3, et ch. v, § 9.

[6] Renseignements dus à M. Bogowslawski, premier drogman de la légation de Russie, à Constantinople.

[7] « Écus d'or et d'argent. » (Cf. Hammer, XI, 190 *note*; Djevdet, III, 295; V, 225.)

tallique locale, l'*aqtchè*, dont il a déjà été parlé, et dont le nombre d'unités nécessaires pour former la contre-valeur du *ghourouch* variait selon les fluctuations du change, ou mieux suivant la qualité du titre de l'aqtchè lui-même. Déjà, dès le temps de Baïezid Ier, le *ghourouch*, ainsi qu'il résulte des termes du bérat d'investiture donné par le monarque ottoman à Myrtché, prince de Valachie, le ghourouch, dis-je, avait une valeur courante dans le nouvel empire; et il y était reconnu, en quelque sorte, comme une monnaie légale, une monnaie d'État. Voici le texte de ce bérat : « Le prince versera chaque année, dans notre trésor impérial, trois mille *qyzyl-ghourouch* de Valachie, soit cinq cents ghourouch *de notre monnaie*. Rebi-ewel 795 (1393 de J. C.). » Djevdet Efendi, auquel j'emprunte cette citation[1], ajoute que « les ghourouch dont il s'agit ici étaient des *aslâni* ou *ècèdi*, » écus au type héraldique du lion, signe distinctif et non équivoque de l'origine et de l'importation européennes du nom et de l'*écu-ghourouch* en Orient. On sait qu'à son retour d'Égypte, saint Louis réforma complétement la monnaie de France; qu'il la porta à un très-haut titre, et transforma en une monnaie réelle le *sou*, qui, jusqu'à lui, n'avait eu qu'une valeur idéale; le sou d'argent s'appela, dès lors, *gros tournois* « turonus grossus, » et le *denier*[2] « petit tournois[3]. » Le nou-

[1] Djevdet, III, 295.

[2] Voyez ci-dessus, p. 418, la note sur le mot *dinâr*.

[3] Cf. Encyclopédie Roret, *Nouveau Manuel complet de numisma-*

veau type se répandit bientôt dans toute la France et dans le reste de l'Europe; il fut imité par les croisés en Palestine; et, dès les premières années du XIVe siècle, on vit paraître successivement le *grossus Argentinensis* « gros de Strasbourg, » les *grossi Delphinales* « gros du Dauphiné[1]; » puis les *gros* de Prague, de Pologne, de Bohême, de Hongrie; plus tard, les *groat* d'Angleterre, d'Écosse, etc. Il s'ensuit qu'en passant dans l'idiome des divers peuples qui en adoptèrent le type, *grossus,* tout en conservant sa forme radicale intacte et entière, devint *grosso*[2], en italien; *groschen,* en allemand; *garach,* en hongrois; *grosz,* en slave; *ghourouch,* en Turquie; *qyrch* ou *yrch,* en Égypte[3]. Toutefois, et malgré l'analogie apparente du *ghourouch* ottoman avec la forme germanico-slave du *grossus,* les termes du bérat de Baïezid donnent au ghourouch « de son pays » un caractère de notoriété, d'usance, que les campagnes récentes de Mourad Ier, son père, en Bosnie et en Servie, n'auraient pu acquérir subitement à cette monnaie; ils semblent constater évidemment, dans cette contrée, le souvenir des *grossi* des croisés, et enfin l'influence commerciale acquise par les Francs en Asie Mineure dès cette époque, influence

tique, et les Dictionnaires de l'Encyclopédie, de Trévoux et de Bescherelle, au mot *gros.*

[1] *Manuel de Numismatique,* p. 92, 233, 281.

[2] Il n'est pas inutile de remarquer que, dans certains dialectes italiens et notamment dans ceux de la haute Italie, l'*s* est prononcé *ch* comme dans *questo, carissimo,* prononcés *quechto, carichchimo.*

[3] Au pluriel *gourouch* (*Tarif officiel de l'Hôtel des monnaies*).

qui avait conservé, dans ce pays, le nom de leur monnaie typique, «le gros,» même après sa transformation dans les pays originaires; et, sous ce nom, avait donné à l'écu d'argent des Francs le caractère d'usance, de *légalité* attesté par le bérat de Baïezid. Ce fait de l'importation et de l'exportation du numéraire étranger est confirmé, d'ailleurs, par divers articles des *Capitulations*, où il est stipulé que le mouvement du numéraire ne sera soumis, en Turquie, à aucune taxe douanière; ainsi il est dit, article III : «Comme on n'a perçu, précédemment, aucun droit (de douane) sur les *ghourouch* «gros» apportés de France par les agents et négociants français, on n'en percevra pas non plus dans l'avenir; et les *khaznadâr* «caissiers du trésor» et les *zarb émîni* «directeurs de l'Hôtel des monnaies» ne les molesteront point, en voulant *couper*[1] leurs *ghourouch* «gros» en aqtchè[2].» Plus loin, article LIV, il est dit : «Il ne sera prélevé ni droit, ni douane, sur les monnaies d'or et d'argent importées ou ex-

[1] Voy. ci-après, chap. V, année 1108. Le mot *qat*, employé ici, rappelle l'expression de monnayerie «couper carreaux,» usitée en France dans le monnayage au marteau, pratiqué jusqu'à Henri II (*Man. de numismatique* précité; Sam. Bernard, p. 314). Le mot russe *rouble* a la même signification étymologique.

[2] Voy. ci-dessus la note sur le mot *flouri*; quoique cet article, par la place qu'il occupe dans les *Capitulations* de 1740, semble devoir faire partie de celles données par sultan Suleïman, on ne le retrouve pas, cependant, dans le texte du traité de Laforest (*Négociations*, I, 285); il appartient, toutefois, indubitablement aux premiers traités; et la traduction de Deval, commentée par Du Caurroy et annotée par Bianchi (*Guide de la conversation*), l'indique comme antérieur au renouvellement de 1604.

portées par les négociants français ou protégés (sous bannière) de France; et les Français ne seront pas contraints à convertir leurs monnaies en monnaie ottomane. » Comme je l'ai dit en commençant, le système du *ghourouch* se divisait aussi en *béïâzu-qyzyl* « écus d'argent et d'or; » mais le mot *ghourouch*, pris isolément, désigne toujours l'écu d'argent.

Écu d'argent. *Type, unité monétaire.* Le *grossus* adopté de préférence en Turquie, et qui paraît avoir acquis d'abord, en Orient, une sorte de caractère légal, fut l'écu au lion de Hollande[1] ou des provinces flamandes, dit *ècèdi* ou *ècèdi-ghourouch*[2] (*lœwen riksdaler*), et, selon l'expression turque, *arslâni ghourouch.* Pendant un certain temps, ou tout au moins dans certaines provinces, l'*ècèdi* fut le seul écu d'argent usité et indiqué par le mot *ghourouch*, comme on l'a vu dans le bérat de Baïezid; mais, bientôt, les invasions et les conquêtes des Ottomans dans l'est de l'Europe leur firent connaître aussi le grossus allemand-slave, qui, à son tour, fut désigné par le même mot *ghourouch.* Du reste, l'altération, sinon du titre, au moins de la valeur réelle de la monnaie ottomane, par la diminution du module, ayant été presque contemporaine à la naissance de la monarchie, la force des choses conduisit naturellement à la recherche d'une monnaie étrangère, usitée dans

[1] Marsigli, p. 45.

[2] Naïma, II, 549; Rachid, I, 91 v°; c'est sans doute l'*ècèdi* que le même auteur désigne, p. 228 v°, par l'expression *eski-ghourouch* (v. *Raouzatul-ebrâr,* de mon ms. II, 35; Tchelebizadè, 78).

le pays, et qui, n'étant pas sujette à dépréciation, pût servir de base aux transactions commerciales intérieures ou extérieures, et fixer ainsi le cours du change. L'*ècèdi* « écu au lion [1] » semble, dans le principe, avoir rempli cet office; plus tard, les événements déplacèrent cette base, et l'écu d'Allemagne devint le type, le parangon de la monnaie ottomane [2]. L'écu au lion était monnayé à 8 drames et demie [3], celui d'Allemagne l'était à 9 [4]. Ce même titre est indiqué par Naïma [5] comme étant aussi celui du *ghourouch*, en 1047 (1637). Au reste, quoique dépouillé, désormais, du rôle exclusif qu'il avait rempli pendant une certaine période, l'*ècèdi* ou *arslâni* s'est maintenu nominalement dans l'usage [6]; car, en 1847,

[1] L'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, année 1842, p. 88, mentionne l'écu d'argent, dit « lion d'argent de Belgique. » (Voy. ci-après, année 1108.)

[2] *Annal. sult. ottom.* p. 116.

[3] Tchelebizadè, p. 78.

[4] *Idem.*

[5] Tome I, f° 379. هر غروش كه طقوز درهم شرعى سيم خالصدر

« Chaque *ghourouch* est au titre de 9 drames légales d'argent pur. » Selon le *Nacihat-nâmè* (note de M. Behrnauer), le *ghourouch* était monnayé, en 1050, à 9 drames 1/2 : بر غروش طقوز بچق درهمدر

« Le *ghourouch* est à 9 drames 1/2. » Ce passage, qui d'ailleurs n'est pas aussi précis que le précédent, laisse supposer que la demi-drame en sus était pour l'alliage. Selon Naïma (II, 549), le taux des monnaies donnait entre elles, en 1065, une différence de 10/80es, le *ghourouch* valant 80 aqtchè, et l'*ècèdi* 70.

[6] Chardin (*Voyages*, I, 8) rapporte que « les Hollandais gagnent beaucoup sur leur argent, dont la Turquie est toute pleine; cet argent est de bas aloi, et de plus notablement mêlé de pièces fausses; il consiste en écus et demi-écus, dits par les Turcs *aslani*, et par les Arabes *abou-kelb.* » Dans un acte de vaqouf de l'an 1086 (1676),

époque où j'habitais le Caire, la criée des enchères publiques se faisait encore en *ghourouch-aslâni* (sic).

Les auteurs désignent l'écu d'Allemagne sous différents noms : d'abord, simplement par le mot *ghourouch*[1]; puis, à partir de 1053 (1643), et quoique cette appellation, témoignage de l'influence exercée par des événements antérieurs, dût être usitée longtemps avant cette date, par l'expression *riïal* et *riïal-ghourouch*[2], « écu réal, souverain ; » enfin, et comme attestation de la supériorité de son titre, l'écu d'Allemagne est dit généralement *qara-ghourouch*[3] « écu noir, » non pas dans le sens européen de monnaie noire, étampée[4], mais, au contraire, dans celui d'écu pur d'alliage, qui ne *rougit* point. C'est ainsi qu'à une autre époque les dirhems de bon aloi avaient été nommés *dirhem-souda* « dirhems noirs[5], » et, pour

c'est encore en *ghourouch-ècèdi* que la fondation est stipulée (*Journ. as.* nov. déc. 1853, p. 383, 413).

[1] *Fezlikè* de Hadji-Khalfa (ms. de M. Cayol). « Le *kharâdj* annuel, imposé à l'empire pour la Hongrie, était de 100,000 *ghourouch.* » (*Raouzat ul-ebrâr,* I, 117; et *Tarikhi Kemâl-pacha-zadè,* 183.) Le traité de Sitvatorok porte, art. X : « L'empereur fera au sultan un présent de 100,000 ghourouch comptants, contre réciprocité de celui-ci à l'empereur » (Naïma, I, 136). Hammer dit (VIII, 108) : « 100,000 écus. » « La ville d'Ilbo (Lemberg) s'imposa, à la paix, à une contribution de 80,000 ghourouch envers le sultan. » (Rachid, I, 73 v°.)

[2] Naïma, II, 30, 290; *Raouzat,* 37 v°; II, 35; Rachid, I, 40, 91.

[3] En Égypte, le talari d'Autriche est dit : *riïal abou-qouch* « talari à l'aigle ; » celui d'Espagne (colonnate, le même que *coronatus, crown, couronne*) : *riïâl abou-medfa* et *riïâl abou-taqa* « écu aux canons ou à la fenêtre. »

[4] *Manuel des poids et mesures,* p. 303.

[5] Silvestre de Sacy, d'après Macrizi, *Descript. de l'Égypte,* XVI, 285.

en préciser le titre, avaient été marqués du mot *ouâfi* « complet, juste[1], » sorte de contrôle attestant l'intégrité du titre de la pièce. Le tribut dû annuellement à la Porte par Emeric Tekeli, roi des Kruczes, avait été fixé à 40,000 *qara-ghourouch* « écus d'Allemagne[2]. »

Les historiographes ne mentionnent pas la date précise du premier monnayage du *ghourouch* ottoman; Rachid, dont, au reste, le texte en cet endroit laisse à désirer pour la clarté, parle, pour la première fois, à l'an 1108 (1696), de la démonétisation des *ghourouch* étrangers et du monnayage de *ghourouch* frappés au monogramme (*toughra*) du sultan[3]; et Djevdet rapporte, ce qui est confirmé par la numismatique, que, sous sultan Suleïman II (1099 = 1687), on monnaya des *ghourouch* du poids de six drames[4]. Le *ghourouch* de Suleïman II est-il le premier monnayage de cette sorte en Turquie? et, jusqu'alors, le *ghourouch* usité en tout et partout, et cité à chaque page des historiographes comme monnaie régalienne, n'était-il qu'une monnaie de compte ou

[1] « De bon poids » (Cf. de Saulcy, *Journ. as.* mai 1837, p. 423), équivalant au *sakh* dont il a été parlé.

[2] Rachid, I, 98; Hammer, XII, 62, 168; Tchelebizadè, 78.

[3] Tome I, 228 v°.

[4] سلطان سليمان ثانى زماننده آلتى درهم وزننده اولەرق غروش كسيلوب (t.V, p. 303). Marsden, qui semble (I, 403) donner la description de cette monnaie, s'exprime ainsi : « This is the first specimen that presents itself in the collection of the large coinage which affects to be silver, but is adulterated with a large proportion of tin or zinc... its denomination is the *ghrosch* or piaster of 40 parahs, at the rate of 7 1/3 grains to the parah. »

d'importation étrangère, sur laquelle on se bornait à imprimer le *sahh* « contrôle » en autorisant la circulation [1]? Ou bien, de même que Rachid n'a pas parlé des *ghourouch* de Suleïman II, cet historien et ceux qui l'ont précédé ont-ils passé sous silence le monnayage de grand module et ses divisionnaires antérieurs à cette époque? Dans son récit de l'an 1038 = 1628, Naïma parle, il est vrai, de *ghourouch* altérés; mais il ne fait pas connaître la qualité indigène ou étrangère de cette monnaie. En 1062 = 1652, le même auteur rapporte que le grand vizir Tarkhoundji frappa un impôt d'un *rïäl* sur les moulins et de deux *ghourouch* par maison; mais cela n'est pas une preuve suffisante de l'existence du *ghourouch* indigène, ces deux vocables pouvant parfaitement n'indiquer qu'une seule et même pièce, l'écu d'Allemagne.

Le tarif officiel des monnaies de 1138 mentionne encore divers écus étrangers d'argent, et, entre autres, le *solïa-rïäl-ghourouch* et le *polia-ghourouch;* la citation du premier de ces écus confirme ce qui a été dit plus haut de l'introduction du *ghourouch* en Turquie; en effet, le titre de la monnaie créée par saint Louis ayant été bientôt altéré, le *gros*, qui perdit de son titre, vit naturellement baisser sa valeur commerciale. Charles VII avait commencé la restauration de la monnaie; mais elle ne fut complétée que sous Louis XI, dont les écus et les blancs, marqués au type du soleil surmontant la couronne, étaient d'une pureté de titre devenue proverbiale. Ce sont les

[1] Voy. ci-après, années 1108 et 1137.

écus dont il est question ici; comme autrefois les *gros*, les *écus au soleil* passèrent en Turquie avec leur nom originaire, sous la forme *solia*, jointe à la dénomination commune de l'écu, et furent dits *solia-ghourouch*. Cette monnaie prit, dans la circulation, une importance assez grande pour trouver place dans le tarif officiel, et marquer ainsi une nouvelle phase de l'influence commerciale de l'Occident en Orient. C'est en « escuz d'or au soleil » que Rincon, envoyé de François Ier en Turquie, dressa les comptes de sa mission en 1540 [1]; et encore en « escuz au soleil » que fut fixée l'allocation attribuée par le Conseil de la ville de Thollon au sieur de La Garde, chargé d'aller rendre compte au roi des mesures prises pour le séjour de la flotte ottomane dans le premier port militaire de France [2].

Le *polia-ghourouch* était un écu de l'Italie méridionale, tirant son nom du duché de Pouille et de Calabre, où les Turcs avaient fait de fréquentes invasions [3].

Écu d'or. L'écu d'or étranger était désigné, génériquement, par l'expression *qyzyl-ghourouch;* le tribut consenti par le prince de Valachie, à Baïezid, était, nous l'avons vu, de 3,000 *qyzyl-ghourouch*, dont six

[1] *Négociations*, etc. I, 485.

[2] *Ibid.* p. 572; t. IV, p. 72.

[3] Le nom de cette province est écrit پولیه *polia* par les historiens ottomans (*Kemal-pacha-zadè*, 125; *Tadjut-tévârikh*, II, 25, 29; *Gulchéni-méârif*, I, 463); et, dans les *Négociations*, Pullye (II, 147), et Pullia (*ibid.* 767, 777).

égalaient un *ècèdi-ghourouch*[1]. Toutefois, le ducat vénitien est spécialement désigné par les termes *flouri*[2], *vénédik-altounou*[3], *frengui-altoun*[4], *sikkèï-afrendjïè*[5], *sikkèï-afrendjièï-flouri*[6], et enfin *ïâldyz-altounou*[7].

Le ducat de Hongrie ou d'Allemagne est dit[8] *ma-*

[1] Voy. plus haut, § 2; Djevdet, III, 295. La pension payée par sultan Mehemmed Ier à l'empereur Manuel, pour garder son frère à Constantinople, était, selon les historiens ottomans, de 300,000 aqtchè, et, selon les Byzantins, de 30,000 ducats; ce qui mettrait chaque ducat, en 823=1421, à 10 aqtchè l'un (Hammer, II, 475).

[2] Voyez ci-dessus, paragraphe *altoun*.

[3] Rachid, II, 142 v°.

[4] *Id.* II, 133; le *frengi-flori* de Sansovino.

[5] Kémal-pacha-zadè, p. 134.

[6] *Tadjut-tévârikh,* II, 322.

[7] Rachid, I, 169 v°; Djevdet, III, 67, 295; V, 226, 289, 304. Selon Son Exc. Ahmed-Vefyq-efendi, *ïaldiz* dériverait du verbe djaghataï *ïalamaq* « briller; » l'*Apouchqa* ne donne pas ce mot, mais on y trouve *ïalâouz,* expliqué par *mudjella* « poli, bruni comme un miroir, luisant, » et *ïildiramaq* « briller, briller comme l'éclair, être resplendissant; » on verra plus loin le mot *mudjella* employé dans le même sens et comme caractéristique du *foundouq* (année 1128). L'édition de l'*Abuska, csagatajtörök szögyüjtemény,* Pest, 1862, de Vambéry, explique *ïildiramaq* par *villogas,* mot hongrois, qui offre une grande analogie phonétique avec le djaghataï *ïalâouz.* Il résulterait de ce qui précède que *ïâldiz,* sorte de nom verbal, *ïildiz* « étoile » ou *ïouldouz* (Aboulghazi, p. 36, *Tadjul-méâni* et *Slovar' rossiiska tatarski*), écrit aussi *ïouldous* (*Mines de l'Orient*), et enfin *ïildirim,* se rattacheraient à un seul et même radical. Dans la pratique, *ïâldiz* désigne « l'or mou, employé pour la dorure et le tissage des étoffes brodées en or. » بر وقيه سيم مصنوعدن يالديز چقه‌جغنى بر خوشجه عيارنده دقت واهتمامدن صكره عرض. « Le sultan, voulant remettre à neuf les housses de sa sellerie, demanda combien une oque d'argent travaillé (vaisselle d'argent) donnerait exactement de *ïaldiz* à un assez bon titre. » (Rachid, II, 190 v°.)

[8] Djevdet, V, 226, et le Tarif officiel de l'Hôtel des monnaies.

djar-altounou et aussi *madjar-flouri*[1], ce dernier terme s'étant étendu, par analogie, au ducat d'Autriche ou de Hongrie, inférieur au ducat vénitien[2]. Du temps de sultan Suleïman, le ducat hongrois valait 50 aqtchè[3], le vénitien, 60; le premier équivalait donc au *ghourouch* de l'époque[4].

Premier divisionnaire de l'écu d'argent : *aqtchè*. Il est difficile de connaître le rapport primitif d'échange existant entre le *ghourouch* et l'*aqtchè*, son premier divisionnaire; voici, à ce sujet, le témoignage des auteurs :

Leunclavius rapporte qu'à l'époque où écrivait

[1] *Qânoun-nâmè*, ms. de M. Cayol.

[2] Poids de ces deux monnaies, d'après le Tarif de l'Hôtel des monnaies : vénitien, poids : 1 drame, 1 qyrat, 1 grain; valeur en piastres médjidiè : 51, p. 19 paras; ducat hongrois, poids : 1 drame, 1 qyrat, 1 grain; valeur : 50 piastres medj. 27 paras.

[3] بر فلوری دیو سلطان سلیمان خان زمانندہ اللی اقچه ویررلردی. « On payait, sous sultan Suleïman (le Grand), un *flouri*, soit 50 aqtchè » (*Qânoun-namè* de M. Cayol, provinces de Szegedin, Petchevi et Istavli-Beligrad); plus loin (province de Temesvar) : بر مجار فلوریسی که یوز پنز اولەرق اللی اقچه ایدر. « Un madjar flouri, à 100 *penz* l'un, ce qui fait 50 aqtchè. » C'est évidemment en ducats hongrois qu'Ibrahim-pacha, grand vizir de Suleïman, évaluait, dans sa conversation avec Zapolya, prétendant à la couronne de Hongrie, le montant des frais d'occupation de la Syrmie, s'élevant par mois à 28 charges d'argent, soit 56,000 ducats, comptés à 50 aqtchè l'un (Cf. Hammer, V, 106; VII, 411). C'est encore de ducats hongrois, vu le contexte, que parle Dolu, dans sa correspondance de 1560, en disant qu'on avait remis à l'ambassadeur ottoman envoyé en Perse « 50 sommes d'aspres, qui vallent mil ducatz ; » ce qui met le ducat à 50 aqtchè (*Négociations*, II, 634).

[4] برر غروش که اللی اقچه در. « Le ghourouch, soit 50 aqtchè. » (*Qanoun-nâmè* de M. Cayol, provinces de Szegedin et Solnik.)

Spandugino, c'est-à-dire dans les premières années du XVI[e] siècle, le talari d'Allemagne (sans doute le *qara-ghourouch*) correspondait à 36 aspres, et le *sultani* d'or, égal de poids et de titre au sequin de Venise, à 54, c'est-à-dire à un talari allemand et demi; que, pendant longtemps, le prix du talari allemand fut de 40 aspres, et celui du *sultani* ou ducat, de 60 [1].

A l'appui de ce qui précède, Solaq-Zadé dit que, «jusqu'à l'avénement de Selim I[er] (918 = 1512), le ghourouch valait 40 aqtchè, et l'altoun 60 [2].»

Petchevi [3] donne aussi le même chiffre de 40 aqtchè au ghourouch.

En 1537, l'écu d'argent s'éleva à 50 aqtchè [4].

Selon Busbek et les bailes vénitiens, l'écu fut, de 1555 à 1568, au cours de 50 aqtchè [5].

En 1581 = 989, le ghourouch et l'altoun, qui, au dire de Qaratchelebizadè [6], s'étaient élevés à 50 et 70 aqtchè, furent ramenés au taux de 40 et 60.

En 1585, le ghourouch remonta à 50 aqtchè [7].

[1] *Annales ottom.* p. 116; cf. Hammer, VIII, 413.

[2] چونکه اول تاریخده التون التمش اقچه‌یه وغروش قرقه کچر ایدی. Citation de Hammer, dans sa savante note (t. VII, p. 410).

[3] Ms. de M. Cayol.

[4] «Vingt mille aspres, valant cinquante aspres pour escu, qui est quattre centz escuz.» (*Négociations*, I, 350.)

[5] «Aspri L coronatum constituunt.» (Citation de Hammer, VII, 411, 412.)

[6] De mon ms.

[7] «XXV sommes d'aspres, revenant à L[m] escus.» (*Négociations*, IV, 323.)

Pendant longtemps, le taux officiel de l'écu, ou plutôt sa contre-valeur en aqtchè, fut donc fixée, ou à peu près, à 40 aqtchè; après des écarts plus ou moins considérables, résultant de l'altération de la monnaie, ce taux fut porté, en 1009 = 1600, au double de cette quotité, c'est-à-dire à 80 aqtchè[1], et forma ainsi le *ghourouchi-kébîri-mîri* « le grand écu d'état » d'Eïoubi-efendi, l'*ikilik* ou « double écu » de Marsden[2]; puis enfin élevé, dès l'an 1102 = 1690, par les caisses du gouvernement, au triple de sa quotité primitive, c'est-à-dire à 120 aqtchè, ce taux, reconnu plus tard, officiellement, dans le tarif de 1138 = 1725, fut le dernier terme divisionnaire auquel la contre-valeur du ghourouch s'est maintenue jusqu'à nos jours à l'état de monnaie idéale ou de compte[3].

Second divisionnaire de l'écu d'argent : *para*. L'altération continuelle de l'aqtchè, et, par suite, le chiffre toujours croissant du *quantum* d'aqtchè nécessaire pour la valeur représentative de l'écu d'argent, amenèrent l'émission d'un nouveau divisionnaire qui, se substituant à l'aqtchè dans sa quotité, pour ainsi dire primitive, fut le multiple de ce dernier, et, sous le nom de *para*[4], devint, à son tour,

[1] Naïma, I, 74 v°. Rycaut (II, 15) dit : « 80 aspres font un écu blanc. » (Cf. aussi Tavernier, VI, 44.)

[2] Voy. ci-après, 1108.

[3] Rachid, III, 42; Tchelebizadè, 78. C'était déjà le taux indiqué par le chevalier d'Arvieux (*Mémoires*, IV, 371).

[4] Vocable persan : « Morceau, fragment, partie d'un tout; » et, pour le cas présent : « fragment, ou 40e partie du ghourouch. » Aboul-

le terme générique désignant toute valeur monnayée quelconque[1]. Bien que citant souvent le para, les historiographes n'indiquent cependant ni la date, ni le lieu de sa première émission[2]. Naïma parle de *ghourouch*, *paras* et menues-monnaies altérées[3]; Rachid, de la fixation du *para*, par mesure fiscale, et, selon la provenance, à 120 l'*ècèdi*[4]; de l'élévation temporaire de cette monnaie à 4 aqtchè l'un[5]; du maintien de ce taux et de sa réduction à 3 aqtchè, à l'issue des hostilités[6]; de l'agio (*bâch*) de 4 paras des *ècèdi* et *zolota* étrangers sur les *zolota* indigènes[7]; de l'altération, en Égypte, de cette monnaie, d'où vint, comme antérieurement pour les aqtchè, la distinction du para en *sâgh* et *tchuruk*[8]; et enfin de la

Ghazi emploie aussi ce mot pour désigner un corps de troupes : مغول لارنينك بر پاراسنی اسیر « Ils firent prisonniers un parti de Mongols. » (Voy. p. 63, 64, 71, 78.)

1 اسکی پاره « ancienne, vieille monnaie, » اکسك پاره « monnaie rognée, défectueuse. » (Naïma, I, 351 v°.)

2 Tavernier, qui habitait Constantinople de 1631 à 1634, rapporte (Paris, 1732, t. VI, 45) que « le *paraci* est une espèce de monnaie qui vaut 4 aspres et qu'on bat au Caire. » Chardin (éd. d'Amsterdam, 1721, I, 13) ajoute : « qu'on bat, en Égypte seulement, une monnaie d'argent, le *para* ou *parè*, partie d'un tout; et qu'il y en a si peu qu'on ne s'en aperçoit presque pas dans le cours. »

3 Naïma, II, 549, année 1066 (1655-56).

4 I, 91 v°, année 1091 (1680). Djevdet (V, 226), sans préciser la date, dit que, lors des troubles intérieurs, on commença à faire une monnaie dite *para*, valant 3 aqtchè; le ghourouch à 40 paras.

5 Rachid, I, 169 v°, année 1102 = 1690-1691. Tavernier, VI, 45.

6 Rachid, 220 v°, année 1107 (1695-1696).

7 *Idem*, 228 v°, année 1108 (1696-1697).

8 *Idem*, 236; Tchelebizadè, 78; Sâmi, 54.

refonte successive de cette monnaie [1], jusqu'à sa tarification définitive, consacrant officiellement le chiffre de 40 paras « de bon aloi » pour un ghourouch [2]. Comme autrefois l'aqtchè, le *para* de nouvelle refonte était dit *tchil-para* [3]. Il résulte de ce qui précède que l'existence *constatée* du para, par les historiographes, remonte au moins à 1066 (1655-56), et que, sinon plus tôt, au moins en 1091 (1680), le *para*, se mettant au lieu et place de l'*aqtchè*, comme divisionnaire de l'écu d'argent, était déjà, par rapport à l'*ècèdi*, au taux officiel et légal, confirmé plus tard, relativement au ghourouch ottoman, de 40 paras en monnaie de bon aloi, divisibles par trois, et formant un total de 120 aqtchè.

Marsden remarque [4] que, jusqu'à l'an 1012 = 1603, les monnaies d'argent de sa collection sont, en général, du petit module dit *para;* mais qu'à cette époque une division plus systématique du monnayage paraît avoir remplacé l'ancienne; et que des pièces d'argent d'un plus grand module, avec leurs subdivisions relatives, sont sorties des ateliers monétaires ottomans. A l'appui de ce dire, le même auteur donne, comme suit, la série de ce monnayage : *bechlik, onlouq* [5] ou *rebia, onbechlik, iïrmilik,*

[1] Rachid, II, 33, année 1116 (1704); et 142 v°, année 1128 (1715); III, 66; Sâmi, p. 54, année 1145 (1732-1733).

[2] Tchelebizadè, 78, année 1138 (1725); Sâmi, 70 v°, année 1148 (1735).

[3] Rachid, III, 66.

[4] *Loc. laud.* p. 396.

[5] Comp. le paragr. *aqtchè*, et ci-après, année 1028.

otouzlouk ou *zolota*, *altmichlik*[1] et *ïuzluk*, pièces de 5, 10, 15, 20, 30, 60 et 100 paras[2]. Sauf l'*onbechlik* et l'*otouzlouk*, toutes ces dénominations sont encore usitées, de nos jours, comme fractionnaires et multiples du *ghourouch*. Parmi ces multiples du para, le *zolota*, étranger d'origine[3], prit à une certaine époque une importance plus marquée, et acquit une telle vogue que le gouvernement fit frapper des monnaies de ce modèle qui reçurent le nom de *zolota-ghourouch*[4]; mais, comme les zolota étrangers avaient, dit Rachid, un agio de 4 paras sur les zolota ottomans, cette monnaie fut démonétisée en 1108 (1696-1697); et les anciens *zolota* furent remplacés par de nouveaux (*djédîd-zolota*), marqués à l'empreinte du *toughra*[5]. Notre auteur ne dit pas quel était le titre de la nouvelle monnaie; mais, d'après ce qu'il rapporte plus loin[6], il devait être

[1] Tychsen (p. 22) indique cette monnaie comme correspondant au loewen-thaler « ècèdi. »

[2] Marsden, p. 405, 411 (suite d'Ahmed III) et 426. Ces dénominations sont reproduites par Marsigli, p. 45, sous les formes *beslik, olik* et *solota*, mais comme multiples de l'aqtchè et non du para. Les mêmes gradations sont également données par Tychsen, p. 222.

[3] *Zolota* en slave, *zoloto* en russe « or. » *Zalatna*, ville de Transylvanie, aurait reçu ce nom à raison des gisements aurifères voisins (*Affinitas linguæ hungar*. p. 245, 317); le florin *zlote* était aussi une monnaie polonaise (*Annuaire du Bureau des Longitudes*; Tarbé, *Poids et mesures*, p. 327). Rachid écrit ce mot زولته, I, 251; ظولته, 228; ذولته, II, 47; et Tchelebizadè, زولطه, p. 78.

[4] Rachid, II, 47 v°.

[5] *Idem*, I, 228.

[6] اون التی عدد تمام یوز درهم کلمکله قال ایتدرلدکده اندن التمش درهم سیم خالص ظهور ایدوب (Tome III, 42 v°.)

de $\frac{60}{100^{es}}$ d'argent pur. Plus tard, en 1131 (1718-1719), on fit, au même titre[1], une nouvelle émission de *zolota* dont le cours fut fixé à 90 aqtchè l'un, ce qui faisait les $\frac{3}{4}$ du nouveau ghourouch, tarifé à 120, soit : 30 paras. Le même règlement établissait le poids du zolota à 8 drames 1 dânek.

Un autre subdivisionnaire d'argent du ghourouch, le *çumun* ثمن « le huitième, » n'est cité qu'une seule fois par les historiographes; Rachid[2], dans son récit de l'an 1094 = 1683, rapporte que le butin provenant des incursions faites sur les territoires d'Autriche et de Styrie était si considérable « qu'un mouton se vendait, au camp, un *çumun*, et l'oque de viande 3 *paras.* » On lit dans Tavernier que « la réale se divisait en *témin* (huitièmes)[3], » ressemblant tellement à nos pièces de 5 sous de France, que, pendant un certain temps, les Turcs les ont acceptées pour un octave de réale, c'est-à-dire huit pour un écu[4]. » Cette fraction du ghourouch se retrouve

[1] زولنه جديده اونه دنبرو قطع اولنه كلديكى اوزره بينه الثمش عيارنده قطع اولنوب Rachid, III, 42; Tchelebizadè, 78. Marsden, p. 373, dit que le zolota équivaut à 30 paras, soit les $\frac{3}{4}$ de Tchelebizadè (Cf. ci-après Sâmi, rectifié d'après le manuscrit de M. Cayol). Dans le *Sal-nâmè* de 1263 (1846-1847), les monnaies dites *ïuzluk, ikilik, altmichlik, zolota* et *ghourouch* sont indiquées comme étant d'un métal dont la valeur intrinsèque est également, pour chacune d'elles, d'une piastre 13 paras la drame.

[2] Rachid, t. I, 104.

[3] *Tomin* est aussi, en espagnol, un nom de poids, la huitième partie du titre de l'or pur, à 50 castillans (*Poids et mesures*, p. 319).

[4] Tavernier, *loc. laud.* p. 45. Chardin (t. I, p. 11) nomme ces pièces *timmins;* Marsigli ajoute : « Les Français ont introduit une cer-

en Algérie sous la forme *témin-boudjou*[1]. Le *çumun* était donc une nouvelle division du ghourouch, représentant cinq paras; il fut peut-être même la première appellation du *bechlik-para;* mais il ne paraît pas avoir eu, en tant que vocable, une longue existence. Toutefois, la subdivision par huitièmes s'est perpétuée jusqu'à nous, dans la pièce de cuivre de cinq paras (en Égypte : *khamsa-fadda*), dont il sera parlé plus loin.

SOUS-DIVISIONNAIRE DE L'ÉCU D'ARGENT : *poul.* Usité actuellement en Perse dans la même acception que *para* en Turquie, et *fulous* en Égypte[2], *poul*, divisionnaire de l'aqtchè, et qui paraît être le même que le *manguyr,* au lieu et place duquel il aurait été employé[3], est un mot d'origine mongole, et présente les mêmes conditions, comme vocable, que les dénominatifs monétaires précédents. L'auteur de l'*Histoire généalogique des Tatars* emploie ce terme comme synonyme d'*altoun*[4]; et bon nombre de mots composés mongols semblent indiquer qu'à une certaine monnaie dite *timin* qui, se trouvant fausse, a été écartée. » Selon Hammer (XI, 366), « les *sümns* sont des pièces de huit aspres (*sic*). »

[1] Marcel, *Tableau général des monnaies ayant cours en Algérie*, p. 8, 12 et 13.

[2] « *Poul,* dit le *Bourhâni-qâty,* est le même que *fulous*, en arabe. »

[3] Trois *pouls* font un aqtchè.

[4] التونني ولايت نينك خلقيغه ساتيب پولينى يماك وايچماك وكيماككا خرج قيلاتور « Il jette son argent (son or) à tort et à travers; il le dépense en bonne chère et beaux vêtements (Aboul-Ghazi, texte, p. 80). » Nous verrons plus loin (chap. IV) Aïni-Ali employer, dans son budget, l'expression *zer-poul,* « obole d'or, » littéralement « poul d'or, » le mot *poul* déterminé par *zer.*

taine époque et dans des localités déterminées, *poul* signifiait « or; » plus tard, et dans ces même contrées, il a désigné la monnaie en général, et celle de cuivre en particulier[1]; ainsi on lit sur des monnaies de ce métal, décrites par Fraehn : *Boulghar-polou*, « poul de Boulghar[2]; » *ïengui-poul*, « nouveau poul[3]; » et sur leurs multiples : *on alty poul dangui* ou *on alty dang*, « tinga de seize pouls, » ou « tinga de seize, » le premier daté de 721, et d'autres indiquant Saraï comme atelier monétaire[4]. Mir-Ali-Chir-Névâïi, dans l'une de ses œuvres, fait suivre le mot *tinguè* du vocable *poul*, et semble indiquer ainsi le second comme divisionnaire du premier[5]. Aboul-Ghazi dit, de son côté, que, du temps de son père, époque de pros-

[1] Dorn, *loc. laud.* p. 133, désigne la monnaie de cuivre par l'expression *qara-poul*. Ce terme est également employé, comme suit, par Ali-Chir, dans son *Mahboub ul-qouloub* : ایل طرفیدین مال عالم بر قرا پلدین کم « Ils ne font pas plus de cas de la fortune publique que d'un simple *qara-poul.* »

[2] Daté de 734 (1333); *Recensio*, p. 217.

[3] *Recensio*, p. 403.

[4] *Ibidem*, p. 209, 219, 404, 405, 649; Dorn, p. 297, 322.

[5] وتنكه وپول وسائر مسكوكاتنی نیمه قاینیب بی عیار یسار ایردیلار « Les *tinguè*, les *poul* et autres monnaies furent frappés à demi-titre, et n'étaient plus de bon aloi » (*Kulliïâti-Névâïi*, manuscrit de la Biblioth. imp. II, 798 r°). *Poul* ne se trouve ni dans Schmidt, ni dans l'*Apouchqa*. Saad-eddin raconte (II, 423) que Timour, étant allé au bain, invita Mevlana Ahmedi, qui l'accompagnait, à estimer, y compris lui-même, la valeur intrinsèque, en argent, des émirs présents au bain. Mevlana obéit, et estima Timour à 80 aqtchè. — « Ce n'est pas assez, lui dit le prince, car c'est seulement le prix de la serviette qui m'enveloppe. — Justement, repartit Ahmedi, je n'ai estimé que la serviette; car, quant à toi, tu ne vaux pas un *poul.* »

périté et d'abondance (de numéraire), le *poul poudjik* (?) avait cours pour un *tinguè* d'argent de demi-mithqal, et que le froment se vendait, la charge d'âne, une pièce d'argent d'un mithqal[1]. Bien qu'usité dans le langage écrit[2], *poul* n'est pas cité par les historiographes comme terme monétaire officiel; il ne figure dans aucun tarif; employé dans une signification toute différente, mais rappelant néanmoins sa forme originaire, *poul* désigne aussi un pain à cacheter[3], et, actuellement, les timbres-poste récemment introduits en Turquie[4].

Quant au *dang* cité plus haut, et écrit *dank* par d'Ohsson[5], *tenktchè* par Khondémir[6], je remarquerai que ce mot, d'origine mongole, et qui ne me paraît pas totalement étranger au *dâneq* arabe et au *dung* persan[7], est synonyme de *sikkè*[8]. Selon le Bourhâny-

[1] Texte, p. 153: اول وقتدا پول پوجك يارم مثقال كموش بر تنكه يربنه يورور ايردى

[2] اقچهم پوم يوقدر « Je n'ai pas un sou vaillant; » paroles de Lala-pacha, le malheureux compétiteur de Sinan-pacha au grand vizirat, rapportées par Petchevi.

[3] Macrizi rapporte (*Description de l'Égypte*, XVI, 303, 304, 319) que, du temps des Fatimites, on frappait des *kharouba* ou pièces d'or d'un très-petit module pour les distribuer à titre d'étrennes. Sam. Bernard ajoute : « Les petites piécettes étaient, par rapport à la monnaie d'or, ce que sont les médins ou paras aux monnaies d'argent. »

[4] *Terdjumani-ahval*, du 21 redjeb 1279.

[5] D'après Rachid-eddin (*Hist. des Mongols*, IV, 388, 395).

[6] *Vie de Schah-rokh*. La forme *tenktchè* est analogue à celle d'*aqtchè*.

[7] *Dung* est, selon Chardin (I, 273) « une monnaye du poids de 12 grains. »

[8] *Tenga*, « Eine Münze, ein Geldstück. » (*Mongolisch-deutsch-russisches Wörterbuch*, p. 239 *b*.)

qâti, *tinguè* désignait, dans l'acception générale, une pièce de monnaie représentant une quantité déterminée d'*aqtchè* et de *poul* (de numéraire)[1]. Comme les autres signes monétaires de l'Orient, le *tinguè* se divisait en *rouge* et *blanc*, « d'or et d'argent[2]; » et il était d'un usage très-répandu chez les Mongols de la Perse. Khondémir rapporte que chaque *tinguè*, du poids d'un mithqal, valait six dinars *keupèïi*[3]. Sous les Timourides, on monnayait à Samarqand, à Boukhara, à Chahrokhïè, à Termed et autres lieux, des monnaies de cuivre portant pour inscription : *dangui, nîm dangui*[4], « tinguè, demi-tinguè; » *dangui ordou*, « tinguè frappé dans la résidence souveraine. » C'est sans doute du *nim-tinguè* que parle Ali-Chîr[5], dans ces paroles de Mevlana-Qabouli : « Je n'ai pas un *nîm*, c'est-à-dire un demi-tinguè (un sou vaillant) pour me faire ensevelir cette nuit, quand je vais quitter ce monde. »

[1] تنکه اصطلاح عموم اوزره اقچه‌دن وپولدن مقدار معین کسیلان قطعه‌در

[2] تنکه سرخ وسفید بسیار در اوردند « On apporta une grande quantité de *tinguè* blancs et rouges (*Vie de Schahrokh*). » On lit dans Ibn-Batouta (édition de MM. Defrémery et Sanguinetti, I, 293; III, 426) que le *tenga* était, à Delhi, en 743 (1342-1343), une monnaie d'or (*dahab*) du poids et de la valeur de deux dinars et demi du Magreb. Rachid-eddin (*loc. cit.* p. 388) parle aussi de *dunk* d'or, en circulation sous Abaka-khan.

[3] مبلغ صد هزار تنکچه یك مثقالی که هر تنکچه ازان در ان اوان به شش دینار کبکی جاری بود

[4] *Recensio*, p. 430-435. دانکی

[5] Voy. ma notice sur ce littérateur, p. 226.

Aboul-Ghazi, qui cite maintes fois le *tinguè*, rapporte que sous le khanat de son père, Arab-Mehemmed-khan, qui régnait de 1011 à 1031, il circulait en Tartarie des *tinguè* d'argent du poids d'un mithqal et d'un demi-mithqal[1]. Le traducteur français de cet auteur évalue le *tinguè* au $\frac{1}{4}$ d'un écu; Mouraview, dans son *Voyage en Turcomanie*, dit que le *tinguè* est une petite pièce d'argent dont deux valent 1 franc 40 centimes.

Les diverses dénominations dont il vient d'être parlé, *keupek*, *tinguè* et *poul*, sont encore usitées en Russie, où elles sont employées sous les formes suivantes, comme divisionnaires monétaires les unes des autres :

Le groch vaut deux *copecks* (*dinâr keupèïi?*).
Le copeck vaut deux *tinga* ou *déniouchka*.
Le tinga, deux *pouls* ou *polouchka*[2].

§ 3. MESURES DE POIDS; PRIX DES MATIÈRES ET ESPÈCES D'OR ET D'ARGENT; TITRE (*IÏAR*); POIDS (*VEZN*); VALEUR NOMINALE (*QYMET*) ET VALEUR INTRINSÈQUE (*MÂLIÏET*) DES MONNAIES, D'APRÈS LES HISTORIOGRAPHES ET LE TARIF DE L'HÔTEL DES MONNAIES.

La mesure générale de poids, en Turquie, est l'oque de.................. 400 drames;

[1] *Hist. gén. des Tatars*, texte, p. 153. Ce même poids est également indiqué plus haut par Khondémir.

[2] Cette division de *tinguè* en *poul* confirme ce qui a été dit plus haut. (Renseignements dus à M. Timoféew, second drogman de la légation de Russie à Constantinople. Cf. *Numismatique moderne*, déjà citée, p. 340.)

chaque drame composée de . . . . . 16 qyrats;
le qyrat de . . . . 4 grains;
chaque grain divisible en 8 fractions, soit 32 (*otouz-iki*) au qyrat [1].

La mesure de poids des matières précieuses, telles que la poudre d'or, les perles, l'essence de rose, les matières, vaisselle et ustensiles d'or et d'argent, est le *mithqal* (poids d'essai ou médical), égalant une drame et demie ou 4 grammes 618 milligrammes de France 3560 fract. Le mithqal [2], dans l'origine, était un poids égal pour le *dinâr* et le *dirhem* [3]; il se divise en 24 parties dites *qyrat*, « grains, » ou *kharrouba*, chaque qyrat étant censé égal au poids d'un grain de caroubier [4].

Aux premiers temps de la monarchie, le prix de la drame d'argent était de 3 à 4 aqtchè.

[1] *Tarif officiel de l'Hôtel des monnaies.* Le même tarif, dans la division du titre des monnaies d'argent en millièmes, désigne aussi chaque millième par le mot *qyrat* ملیم حسابیله قیراطلری.

[2] Le mithqal ancien, indiqué par le *Qâmous* et pesant une drame $\frac{3}{7}$, égale 4 grammes 398 milligr. (Sam. Bernard, 100, tableau et 387.) Le même savant dit précédemment (p. 75) : « La drachme se divisait en six *dâneys*, poids fixé par Abd el-Melik ibn Merouân; quoique ce poids ne soit plus usité en Égypte, la drachme se divise pourtant en tiers et en sixièmes, sans dénomination particulière pour ces fractions. »

[3] Ce poids s'est conservé traditionnellement chez les Mongols et les Ottomans; Khondémir et Aboul-Ghazi, comme on l'a vu ci-dessus, parlent de *tinguè*, « monnaie d'argent, » du poids d'un mithqal et de demi-mithqal; et divers sultans ottomans, tels que Mahmoud I[er], Osman III, et Abdul-Hamid entre autres, ont monnayé des écus d'or aux types *foundouq* et *zer-mahboub*, d'une drame et demie ou mithqal. (Voy. Samuel Bernard, p. 319; Marsden, n[os] 463, 481, 493.)

[4] Samuel Bernard, 303.

En 992, il était de 10 à 12.

En 1050, il resta stationnaire.

En 1065, promesse, non réalisée, fut faite de le ramener à 10.

En 1131, et après être monté successivement à 20 et 21 aqtchè, il est fixé à 22.

En 1045, les paras démonétisés sont rachetés par l'Hôtel des monnaies, à 13 aqtchè $\frac{1}{2}$ la drame.

En 1203, l'Hôtel des monnaies paye, à raison de 10 paras = 30 aqtchè la drame d'argent pur, et de 6 ghourouch 30 paras le mithqal d'or, la valeur des matières d'or, vaisselle et ustensiles de même métal portés au *zarb-khanè*.

Le type monétaire de l'écu ottoman a été, comme on l'a vu plus haut, le ducat de Venise, dont cent pièces donnaient 110 drames de poids; ce proto-

MONNAIE

ANNÉES.	DÉNOMINATION DU TARIF de l'Hôtel des monnaies.	DÉNOMINATION des HISTORIOGRAPHES.	TITRE. à 24 carats. qyrats.	TITRE. à 24 carats. 32e	TITRE. milliêmes.	TITRE. fractions.	POIDS. drames.	POIDS. qyrats.	POIDS. grains.
	SULTAN SULEÏMAN II.								
1102	Type : *ïaldiz-altounou* « ducat vénitien ; » or mou, du poids de 110 drames les cent pièces		"	"	"	"	1	1	$2\frac{40}{100}$
"	"	*Chérîfi-altoun* à 110 drames les cent pièces	"	"	"	"	1	1	$2\frac{40}{100}$
	SULTAN MOUSTAFA II.								
1108	"	*Toughraly-altoun* dit aussi *zer-istambol* ; 110 drames les cent pièces	"	"	"	"	1	1	$2\frac{40}{100}$

type de poids est indiqué par Rachid comme antérieur au monnayage des écus d'or ottomans au *toughra*, et il reparaît dans les refontes de 1128 et 1138; toutefois, il n'a pas été maintenu de nos jours, vu la différence de poids des ducats vénitiens, dont bon nombre sont coupés ou rognés; et l'Hôtel des monnaies[1] a abaissé ce poids à 108 drames les cent pièces, ce qui donne pour chaque ducat une drame 1 qyrat 1 grain, ou, plus exactement, 1 grain et $\frac{12}{100}$ de grain. Les tableaux suivants offrent, d'après les historiographes et le Tarif de l'Hôtel des monnaies, les titre, poids, valeur nominale et intrinsèque des monnaies d'or et d'argent, avec indication de leur rapport à l'écu d'or ottoman actuel, le *ïuzluk médjidiïè* de cent piastres.

[1] *Tarif officiel.*

D'OR.

VALEUR NOMINALE.	VALEUR INTRINSÈQUE de chaque pièce.	PRIX de CHAQUE PIÈCE, la drame.		OBSERVATIONS.
		piast^es medj.	paras.	
400 aqtchè.	300 aqtchè.	"	"	
360 aqtchè.	270	"	"	Le ghourouch élevé abusivement à 120 aqtchè.
300 aqtchè.	"	"	"	Type du *zer-mahboub*.

SUITE DES MO

ANNÉES.	DÉNOMINATION DU TARIF de l'Hôtel des monnaies.	DÉNOMINATION des HISTORIOGRAPHES.	TITRE. à 24 carats. qyrats.	32e	milliem.es	fractions.	POIDS. drames.	qyrats.	grains.
		SULTAN AHMED III.							
1128	"	*Djédid-zer-istambol* dit aussi *zindjirli*, à 110 drames les cent pièces	24	"	"	"	1	1	$2\frac{40}{100}$
1137	"	Le même.........	Id.	"	"	"	1	1	$2\frac{40}{100}$
1138	"	*Ïaldiz altounou*.....	23	16	"	"	"	"	"
"	"	*Djédid-istambol*....	"	"	"	"	"	"	"
		SULTAN MAHMOUD 1er.							
1143	*Ïaldiz altounou*, à 108 drames les cent pièces	....	23	26	993	50	1	1	$\frac{8}{32}$ ou 1 gr. $\frac{12}{100}$
	Atyq foundouq altounou.	(*Istamboli-djédid altounou.*).........	23	8	970	"	1	1	8
1145-48	*Sultan mahmoud altounou* « écu d'or de sultan Mahmoud. »	....	22	26	952	"	"	13	8
		Zer-mahboub ou *Djédid zer-mahboub*..	"	"	"	"	"	"	"
		SULTAN MOUSTAFA III.							
1171	*Sultan moustafa altounou* « écu d'or de sultan Moustafa. ».	....	21	24	906	75	"	13	8
1178	"	*Djedid zer-mahboub*.	"	"	"	"	"	"	"
		SULTAN MAHMOUD II.							
1223-30	*Istanbol altounou* « écu d'or de Constantinople. ».....	....	19	6	800	"	"	11	28
1231-35	*Atyq roumi altounou* (dit vulgairement *mahmoudiè khâs* « mou ; » dit aussi *iirmibechklik* « pièce de 25 piastres). ».....................		22	30	956	25	1	7	24

NAIES D'OR.

VALEUR NOMINALE.	VALEUR INTRINSÈQUE de chaque pièce.		PRIX de CHAQUE PIÈCE, la drame. piast^es medj.	paras.	OBSERVATIONS.
3 ghourouch ou 360 aqtchè.	"		"	"	Type du *foundouq*.
400 aqtchè.	"		"	"	
375 aqtchè.	"		"	"	Le ghourouch porté officiellement à 120 aqtchè.
400 aqtchè.	"		"	"	
	Piast.	medjid.			
"	51	19	47	30	
400 aqtchè.	50	5	46	20	Les *foundouqs*, frappés jusqu'à 1187 (Abdul-Hamid), sont dits *khâs*; à partir de cette date, le titre est abaissé.
"	37	30	45	25	Passant pour $\frac{3}{4}$ de drame de poids.
330 aqtchè.	"	"	"	"	Le *sultan mahmoud altounou* et le *zer-mahboub* de Sâmi et de Djevdet paraissent être une seule et même monnaie, d'après leurs valeur et poids respectifs.
"	36	"	43	20	Même poids que le précédent; titre inférieur.
330 aqtchè ou 110 paras.	"	"	"	"	Même valeur nominale que l'altoun de sultan Mahmoud Ier.
"	28	20	38	17	Type *zer-mahboub*; $\frac{3}{4}$ de drame; monnayé de l'an 1 à l'an 8 du règne.
"	68	3	45	35	Type nouveau : ni *zer-mahboub*, ni *foundouq*, monnayé de l'an 9 à l'an 13; poids commun : 1 drame et demie ou mithqal.

SUITE DES M

ANNÉES.	DÉNOMINATION DU TARIF de l'Hôtel des monnaies.	DÉNOMINATION des HISTORIOGRAPHES.	TITRE. à 24 carats. qyrats.	32e	millièmes.	fractions.	POIDS. drames.	qyrats.	grains.
1236-37	*Djédid-roumi altounou* «nouveau roumi altounou» (demi-mahmoudiè), dur	....	19	6	800	"	"	11	28
	Atyq-adli-altounou, dit *khâs* «mou.» ..	....	19	29	830	"	"	7	28
1240-42	*Djédid-adli-altounou*	....	17	30	748	"	"	7	28
1242-47	*Khaïriè altounou*, dit vulgairement *ghâzi*..		20	30	873	"	"	8	28
	SULTAN ABDUL-MÉDJID.								
1260	*Ïuzluk altounou* «pièce de cent piastres»; et, proportionnellement, ses multiples et divisionnaires de 250 et 500, 50 et 25 piastres.....		"	"	916	500	2	4	égala

MONNA

ANNÉES.	DÉNOMINATION DU TARIF de l'Hôtel des monnaies.	DÉNOMINATION des HISTORIOGRAPHES.	TITRE. drames.	millièmes.	fractions.	POIDS. drames.	qyrats.	32es.
	Type : talari d'Allemagne........	....	"	833	"	8	11	"
	SULTAN MURAD IV.							
1046	"	*Ghourouch*........	9 argt pur.	"	"	"	"	"
1047	"	*Idem*............	*Idem.*	"	"	9	"	"
1050	"	*Idem*............	"	"	"	9	8	"
1065	"	*Idem*............	"	"	"	"	"	"

NAIES D'OR.

VALEUR NOMINALE.	VALEUR INTRINSÈQUE de chaque pièce.		PRIX de CHAQUE PIÈCE, la drame.		OBSERVATIONS.
			piast^es medj.	paras.	
"	28	20	38	17	Titre et poids identiques à ceux de l'*istambol altounou;* monnayé de l'an 14 à l'an 15 et demi du règne.
"	19	26	39	37	Monnayé de l'an 15 et demi à l'an 18 du règne.
"	17	27	35	35	Monnayé de l'an 19 à l'an 20 du règne; même poids que le précédent; titre inférieur.
"	23	10	41	37	
7^gr.,216^m de France.	100	"	"	"	Tolérance : 2 en dessus, 2 en dessous.

D'ARGENT.

VALEUR NOMINALE.	VALEUR INTRINSÈQUE.	VALEUR EN PIASTRES medjidiè.		PRIX de CHAQUE PIÈCE, la drame.		OBSERVATIONS.
		piast^es.	paras.	piast^es medjid.	paras.	
"	"	22	23	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	50 p. 100 arg^t. 50 p. 100 cuiv.	"	"	"	"	

SUITE DES MON

ANNÉES.	DÉNOMINATION DU TARIF de l'Hôtel des monnaies.	DÉNOMINATION des HISTORIOGRAPHES.	TITRE.			POIDS.		
			drames.	millièm^es.	fractions.	drames.	qyrats.	32es
	SULTAN SULEÏMAN II.							
1099	"	*Ghourouch*........	"	"	"	6	"	"
	SULTAN AHMED III.							
1116	"	*Para* de Constantinople...........	"	"	"	"	"	"
Idem.		*Zolota*..........	"	"	"	100 drames les seize pièces		
	SULTAN ABDUL-HAMID.							
1203	"	*Djédid ikilik* « pièce de 2 piastres. »...	"	"	"	"	"	"
	SULTAN SELIM III.							
1207	*Atyq ïuzluk* « ancienne pièce de 100 paras. »...........................		"	465	"	10	"	"
	Atyq ikilik « ancienne pièce de deux piastres. ».........................		"	465	"	8	"	"
	Atyq tek ghourouch « ancienne pièce d'une piastre. ».......................		"	465	"	4	"	"
	SULTAN MAHMOUD II.							
1225	*Atyq djihadiè* ou *djihadiè sikkèci* « monnaie obsidionale		"	730	"	8	"	"
1245-48	*Bechlik* « pièce de cinq. ».............		"	220 à 225	"	"	"	"
1248-53	*Bechlik* (pointé)...................		"	170 à 175	"	"	"	"
1249-53	*Altylik* « pièce de six. »...............		"	435 à 440	"	"	"	"
	SULTAN ABDUL-MÉDJID.							
1256	*Qaïmè* « papier-monnaie. ».............		"	"	"	"	"	"
1260	*Iïrmilik* « pièce de 20 piastres, » et, proportionnellement, ses fractionnaires de 10, 5, 2, 1 et 1/2 piastres.........		"	830	"	7	8	"
						égalant 24gr.,05 de France.		
1279	Retrait du *qaïmè*..................		"	"	"	"	"	"
1280	CUIVRE : *qyrq paralyq* « pièce de 40 paras, » et, proportionnellement, ses divisionnaires : 20, 10 et 5 paras; unité : 1 para.		"	"	"	6	10	20
						égalant 21 gr.,38 de France.		

NAIES D'ARGENT.

VALEUR NOMINALE.	VALEUR INTRINSÈQUE.	VALEUR EN PIASTRES medjidiè.		PRIX de CHAQUE PIÈCE, la drame.		OBSERVATIONS.
		piastes.	paras.	piastes medjid.	paras.	
"	"	"	"	"	"	
"	$\frac{68}{100}$	"	"	"	"	Précédemment le titre de cette monnaie était à 70.
"	$\frac{60}{100}$	"	"	"	"	
80 aqtchè.	$\frac{64}{80}$	"	"	"	"	
100 paras.	"	14	20	1	18	
80	"	11	24	1	18	
40	"	5	32	1	18	
5 piastres.	"	18	8	2	11	Le vieux *bechlik* du commerce.
5 piastres ou 200 paras.	$\frac{131}{200}$	"	"	"	"	Dit vulgairement « nouveau *bechlik* ; » surélévation : $\frac{69}{200}$.
5 piastres ou 200 paras.	$\frac{103}{200}$	"	"	"	"	Surélévation : $\frac{97}{200}$.
6 piastres ou 240 paras.	$\frac{206\ \frac{1}{2}}{240}$	"	"	"	"	Surélévation : $\frac{33\ \frac{1}{2}}{240}$.
"	"	"	"	"	"	
20 piastres.	"	20	"	"	"	Tolérance : 3 en dessus ou en dessous.
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	Poids indiqués dans le *Salnâmè* de 1280 (1863-64).

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DES FINANCES ET DU TRÉSOR.

§ 1er. PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Le souverain étant, en principe, dans les pays musulmans, le surveillant et le conservateur-né de la fortune publique [1], le ministre chargé *de facto* de la direction des finances est simplement le *defterdâr* « le conservateur du grand-livre des recettes et des dépenses de l'empire » [2]; la dénomination *mâliè nâziri*, répondant au terme européen « ministre des finances, » est toute moderne.

Le département du defterdâr, nommé *divâni-ahkiâmi-mâliè* [3] et *defterdâr-qapouçou*, paraît avoir été établi, *ab antiquo*, sur l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui, c'est-à-dire dans la première cour du sérail (*bâbi-humâïoun*), à droite, en entrant, *en dehors* de la partie habitée par le souverain, dite *derguiâhi-moualla* [4].

PERSONNEL.

1° Le ministre, nommé *bâch-defterdâr* [5], *tachra-*

[1] Voy. mon *Étude sur la propriété*, n° 5 (*Journal asiatique*, octobre-novembre 1861).

[2] Par la même raison, le conservateur général des archives et du contrôle du domaine porte le titre de *deftèri-khaqâni-émîni* « conservateur du domaine impérial. » (Leunclavius, p. 226.)

[3] Aïni-Ali, *Budget*.

[4] Voy. d'Ohsson, VII, 3; Hammer, *Atlas*.

[5] *Relazioni Venete*, I, 427; Naïma, I, 377 v°; II, 485.

defterdâri[1], *defterdâri-ewel*[2] et *defterdâri-chiqqy-ewel*[3];

2° Deux sous-secrétaires d'État[4] ou directeurs généraux, l'un pour l'Europe, nommé *defterdâri-chiqqy-çâni*, *orta defterdâri*, ou enfin *âcitânè-defterdâri*, lequel restait dans la capitale lorsque le sultan entrait en campagne[5]; l'autre pour l'Anatolie, nommé *defterdâri-çâlis* ou *chiqqy-çâlis-defterdâri*[6];

3° Les *kiâtibs* «chefs de bureau,» lesquels auraient été au nombre de quarante du temps de Vigenère[7], de quinze à l'époque de Sansovino[8], et de vingt à celle d'Aïni-Ali[9];

4° Deux *veznèdars* «caissiers principaux»[10], assistés de six *sarrafs*[11].

[1] Naïma, II, 314.

[2] Petchevi, an 926.

[3] Rachid, I, 86 v°.

[4] «Collegæ præfectus aerarii velut consiliarii fiscales.» (Leunclavius.)

[5] «Lorsque le Turc dresse une armée impériale, où il va en personne, il a accoutumé de laisser le *defterdar* d'Europe en Constantinople, avec un des bachas, pour commander en son absence; et lors se transporte le *chaznè* du sérail aux Sept-Tours, où il y a aussi un trésor d'ordinaire, et ce pour être gardé plus sûrement.» (Vigenère, *loc. laud.* p. 328.)

[6] Vâcif, p. 33, 57.

[7] Page 400.

[8] Page 12.

[9] Voy. son État des dépenses.

[10] Encore aujourd'hui, les caissiers des départements ministériels sont désignés par le mot *veznédar*, celui de *khaznadar* étant réservé exclusivement au conservateur du trésor de l'État.

[11] «Changeurs,» mais ici «compteurs,» les changeurs de monnaie ayant une aptitude particulière pour compter promptement les monnaies, et reconnaître, en même temps, leur plus ou moins bonne qualité.

ATTRIBUTIONS.

Les attributions de la defterdarie étaient la tenue des comptes, le mouvement des fonds, l'encaissement des recettes, le payement en numéraire[1] ou en assignations[2] des services publics.

Si l'on en croit Garzoni, baile de Venise à Constantinople en 1572[3], le département ministériel des finances tenait, à cette époque, une comptabilité régulière, et dressait, à la fin de chaque exercice annuel, un bilan des recettes et des dépenses. Presque contemporainement, Vigenère écrit[4] : « L'ordre qui se tient ès finances du Turc semble fort bien estably et disposé en beaucoup de choses, mais principalement de ce qu'en une si grosse masse d'empire il y a un si petit nombre d'officiers, ce qui espargne autant de gages, de larrecins et mangeries du pauvre peuple. »

Plus tard, Marsigli, qui se trouvait à Constantinople en 1679-1680, ajoute[5] : « L'ordre pour le maniement des finances est si beau et si bien établi

[1] *Naqyd.*

[2] *Havâlè.* Rachid, I, 236, 273 et *passim.* Mirkhond raconte (*Hist. Seldschuk.* p. 103) que « Nizam-elmulk, vizir de Melik-Châh, sous le prétexte de faire connaître aux âges futurs l'étendue des États de son maître, paya la solde des bateliers de l'Oxus en assignations (*bérâti-ichân*), sur la caisse d'Antioche; et qu'ensuite il ordonna de les racheter et de les payer comptant. » (Voy. *Hist. des Mongols*, IV, 421.)

[3] *Relazioni Venete*, I, 427.

[4] Page 401.

[5] *Loc. laud.* I, 19.

en Turquie, soit pour les choses, soit pour les registres, que quelque puissance chrétienne que ce soit trouverait de quoi s'y instruire, en retranchant quantité d'abus qui s'y glissent. »

Enfin, d'Ohsson [1] rapporte que, de son temps, l'un des principaux bureaux du ministère des finances avait pour office de dresser, à la fin de l'année ou même du semestre, un *khoulâcèï-idjmâl* « état général de situation. » Les historiographes ne font toutefois nulle mention de la confection préalable du budget, et de sa présentation anticipée au sultan, pour recevoir la sanction impériale.

§ 2. DIVAN POUR L'EXPÉDITION DES AFFAIRES ET LA RÉCEPTION DES ESPÈCES.

L'expédition des affaires devant avoir lieu sous la surveillance immédiate du souverain, le divan « cour d'État, » dont les membres (*erbâbi-divân*) étaient admis à donner leur avis sur les affaires les plus importantes, se réunissait au palais même du sultan, sans préjudice du service ordinaire des diverses administrations dans leur local respectif. Voici, en ce qui concerne les finances, le tableau du divan tracé par Vigenère : « Le divan ou audience publique se tient quatre fois la semaine, les samedy, dimanche, lundy et mardy, dans la seconde court carrée du sérail, contenant en tout sens deux cents pas, et environnée d'une galerie en forme de cloître, soutenue de diverses colonnes de marbre,

[1] *Tabl. gén. de l'emp. ottoman*, VII, 264.

où l'on peut se mettre à couvert. A la potence, au retour d'icelle, sont aussi les trois defterdars, à quelque distance les uns des autres; et, tout d'un rang, les secrétaires et greffiers qui tiennent le registre de tout ce qui entre dans le *chaznè* et s'en tire, à sçavoir de la recepte et de la despence; et auprès d'eux sont assis les *veznèdars,* qui ont la charge de peser, compter et examiner les aspres et *seraphs;* et, pour cet effet, il y a tousjours au divan un fourgon avec des charbons allumés, et une grande poêle de fer pour les esprouver, en les fricassant, et voir si ces espèces d'argent sont bonnes et loyalles. Ils prennent, au reste, les aspres au poids, car, quand ils en ont compté mille qui valent vingt sultanins ou ducats, parce qu'ils ne comptent jamais plus haut en sus de deniers que par mille aspres, ils les mettent en une balance et pèsent les autres à l'encontre, qui sont si justes qu'en vingt mille aspres il n'y en aura pas quatre de tare. Quant aux sultanins ou *seraphs* qui sont d'or fin, sans aucun alliage, comme sont de même les aspres, de fin argent, en leur endroit, en quoi ils sont mieux aduisez que nous, ils les comptent. Le semblable se pratique ès provinces et sanzaquats par les receveurs généraux pour les apporter à l'espargne; et n'ont les Turcs autres espèces que ces deux-ci, avec une meruaille de cuivre appelée *mangour,* dont les seize vallent une aspre; ils les enssachent puis après en des sacs de cuir, en chacun cinquante mille aspres; et les sultanins à l'équipollent pour le re-

gard de la valeur, à sçavoir mille de chaque sac [1], puis les cachettent, ainsi pesez les uns et les autres, comptez, du sceau du seigneur que le bassa tient en son sein. Tout cela est porté sur-le-champ au *chasna* ou thrésor, qui fait l'un des corps d'État du sérail, le plus prochain de cette salle d'audience, séparé néanmoins d'icelle [2]. »

Plus tard, il devint d'usage [3] que le divan se tînt deux fois seulement la semaine, au sérail « palais impérial; » mais, dans l'année 1106 (1694), sultan Moustafa-Khan II, décidant le rappel de l'ancienne coutume, ordonna que les vizirs, les sadréïn et les autres *erkiân* de l'empire se réuniraient dorénavant quatre fois la semaine, dès le matin, comme par le passé, pour l'expédition des affaires [4].

§ 3. TRÉSORERIE. — CASSETTE ; LISTE CIVILE.

L'administration du trésor, dit simplement *khaznè* [5],

[1] Le sultanin compté à 50 aqtchè.

[2] Vigenère, p. 330; cf. aussi Tavernier, III, p. 24.

[3] *Qânoun* s'emploie souvent comme synonyme de *âdet*. (Vâcif, I, 45.)

[4] Rachid, I, 203.

[5] Ce mot désigne, soit le dépôt de la fortune publique, soit une somme d'argent plus ou moins considérable envoyée aux armées, soit la contribution de l'Égypte ou de telle autre province envoyée à la capitale; au reste, *khaznè* est proprement le mot particulier à la caisse du souverain, de l'État; les caisses secondaires, c'est-à-dire celles des départements ministériels, improprement dites *khaznè*, sont simplement nommées *veznè* dans le langage officiel; leurs caissiers sont dits *veznèdârs*.

khaznèï-âmirè[1], *khaznèï-sultâni*[2], *kkaznèï-pâdichâhi*[3], ou enfin *khaznèï-châhânè*[4], est distincte, du moins en partie, de la defterdarie, et se divise en trois sections, savoir : 1° le trésor du *mîri;* 2° celui de l'*endéroun;* 3° celui du *harèmi-humâïoun*[5].

1° Le *mîri-khaznècy* « caisse de l'État, » dit également *khaznèï-bîroun* et *tachra-khaznèci*[6] « trésor de l'extérieur, » relevait directement du ministre des finances, lequel y faisait verser les sommes encaissées par ses soins, et en tirait celles dont il avait besoin pour le fonctionnement des services publics[7].

2° L'*endéroun-khaznèci*, dit aussi *khaznèï-âmirèï-endéroun*[8], *itch-khaznè* et *khaznèï-khassè* « trésor de

[1] Trésor de l'État, trésor public; l'expression *âmirè* implique spécialement l'idée d'établissement public : *terçânèï-âmirè,* l'amirauté; *topkhanèï-âmirè,* le dépôt général de l'artillerie; l'odjaq des janissaires portait aussi le titre d'*odjaqhy-âmirè* « odjaq impérial. » (Vâcif, I, 83; II, 21.)

[2] *Raouzat-ulebrâr,* de mon ms. *passim;* Naïma, II, 591.

[3] Naïma, II, 210.

[4] Vâcif, I, 22.

[5] Djevdet, IV, 372; *khatt* de sultan Sélim de l'an 1204, et aussi V, 276.

[6] Soubhi, p. 32 r°, 43; Eïoubi-Efendi. *Bîroun* désigne « l'extérieur, l'habitation des hommes, le lieu de réception » (*selâmlyq*), par opposition à *endéroun* « le lieu réservé, le gynécée. » (Voyez *Hist. Seldschuk.* p. 165.)

[7] Cf. *Reluzione Venete,* I, 427; II, 345 et suiv. Tavernier, p. 117, 131; Rycaut, I, 83; Naïma, II, 258, 265. Le khaznè actuel du *mâliè* est placé dans des caves existant sous la porte *Bâbi-humâïoun,* conduisant à ce ministère.

[8] *Endéroun* « intérieur » désigne proprement la partie du palais particulière au service de la personne du prince, à son habitation

l'intérieur ou de réserve[1], » placé sous la garde d'un haut fonctionnaire du sérail, le *khaznadar-bâchi*, nommé plus tard *khazinè-ketkhoudacy*, recevait, à la fin de chaque exercice, du *khaznèï-bîroun*, l'excédant de recettes résultant du bilan dressé par les soins du ministre des finances[2]; de plus, selon Garzoni[3], les sommes trouvées en pays ennemi, le produit des confiscations, etc. et, d'après un autre baile[4], le sultan se faisait remettre, de l'extérieur (*bîroun*), les sequins qui s'y trouvaient, pour les encaisser dans son *khaznè* (de réserve). Tavernier rapporte[5] qu'il n'entrait que de l'or dans ce trésor, tout l'argent étant porté à l'autre trésor pour les besoins ordinaires. D'après Qaratchélébizâdè, le local de l'*endéroun* ne fut pas assez vaste, sous sultan Suleïman le Grand, pour contenir les richesses qu'il devait recevoir, et Rustem-Pacha fit, du château des Sept-Tours, une succursale de ce trésor[6]. En cas d'insuffisance de l'extérieur, le sultan, sur un rapport écrit du grand vizir, ordonnait, par khatti-hu-

(Rachid, I, 5; Soubhi, p. 32; Vâcif, p. 79). Ce dernier auteur rapporte (I, 96) que le grand vizir Raghib-Mehemmed-Pacha fut appelé dans l'*endéroun* pour restituer le sceau de l'empire. C'est à l'*aqaghalar-endéroun* ou *bâbi-endéroun*, dit Djevdet (III, 210), qu'a lieu la cérémonie du *beï'at* « reconnaissance officielle du souverain. »

[1] *Raouzat-ulebrâr*, p. 60 v°; *Noukhbè*, II, 473; Naïma, II, 264; *Usci-zâfer*, p. 238.

[2] D'Ohsson, *loc. laud.* VII, 260.

[3] Baile de Venise, en 1572. (*Relazione Venete*, I, 427.)

[4] Lorenzo Bernardo, en 1592. (*Ibid.* II, 347.)

[5] *Loc. laud.* VI, 134.

[6] De mon ms. II, 53 v°; Naïma, I, 38; *Relazione Venete*, I, 295.

mâïoun, d'extraire de l'*endéroun* les fonds complémentaires; et le *khaznadar-bâchi* délivrait au *defterdâr*[1] la somme demandée, en lingots ou en numéraire. « Toutefois, bien que dépositaire des clefs de l'*endéroun*, le khaznadar-bâchi ne pouvait l'ouvrir qu'en présence du *tefteder* et du *nisandji*, lesquels apposent leur cachet sur les coffres et sur la porte, de façon qu'aucun des trois ne peut ouvrir en l'absence des deux autres[2]. »

Le conservatoire des joyaux et des objets précieux de la couronne formait une dépendance de l'*endéroun*[3]; c'était là qu'on déposait aussi le *khatmi-suleïmâni* « sceau de l'État, » en cas de vacance du grand vizirat[4]. Le trésor de la sellerie (*khâs-akhor-khaznèci* ou *khaznèï-rakht*[5]) faisait également partie de l'*endéroun*. Un inventaire complet et détaillé des objets précieux contenus dans les diverses sections de l'*endéroun* fut dressé, en 1091 (1680), par ordre

[1] Rachid, I, 32 v°. La correspondance de Berthier, ambassadeur à Constantinople, rapporte dans sa lettre du 29 janvier 1585 : « Les deniers, mis dernièrement hors pour conte de cest arsenal, furent aussitost distribuez et ordonnez, avec mandement de pourveoir, etc. » et plus bas : « Et puis quatre jours en ça, aurait esté d'abondant par commandement de ces seigneurs ordonnez et délivrez XXV sommes d'aspres revenans à L^{m} escus, avec ordre bien particulier de ruyner tous les arsilz et vieux corps de gallaires; et le plus promptement qu'il se pourra fabriquer des neufves. » (*Négociations*, IV, 323.)

[2] Sansovino, p. 3; Vigenère, p. 331.

[3] D'Ohsson, VII, 39; Tavernier, p. 119 et suiv. Vigenère, p. 330.

[4] Naïma, I, 101.

[5] Rachid, I, 143; II, 37 v°.

de sultan Mehemmed IV, à la suite de la restitution de divers objets qui en avaient été distraits.

3° Le *harèmi-humâïoun-khaznèci* «caisse particulière du prince,» formée des fonds qui lui étaient attribués à titre de *djîb-khardjlyghy*[1]. Cette caisse, selon le témoignage de Vâcif[2], formait une administration spéciale, dirigée par un agent supérieur, ayant le titre de حضرت شهرياری كاتبی «chef de la comptabilité de la maison impériale.»

En tête des dépenses de l'État pour 1071, mais cependant sans les incorporer dans le budget, Eïoubi-Efendi inscrit 600,000 *altoun*, comme *djîbi-humâïoun-khardjlyghy* «dotation annuelle du sultan.» Cette somme paraît être le montant annuel du tribut d'Égypte, que sultan Ahmed Ier, dans un conseil d'État tenu en 1015, refusa de livrer, pour les besoins de l'armée, comme étant son revenu personnel[3].

Selon Rachid, le *khaznè* annuel d'Égypte fut versé, en 1115, 1120 et 1123, dans le *khaznèï-chehriâri*, ou dans le *khaznèï-endéroun*[4]; et, en 1179, dans le

[1] Les historiographes emploient cette même expression pour qualifier les dons faits, à divers titres, par les sultans à certains personnages. (Sâmi, p. 66 v°; Izzi, p. 19 v°; Vâcif, II, 98, 170, 122.) Djevdet emploie *khardjlyq* comme synonyme de *méçârif* «dépenses.» (I, 142; V, 233.)

[2] Tome I, p. 74; littéralement «argent de poche.»

[3] Naïma, I, 133; et Petchevi; جيب خرجلغمز در. Voyez le récit de cette discussion dans Hammer, VIII, 100.

[4] II, 31 v°, et 64 v°. Le même auteur emploie (p. 54) le mot *endéroun* dans le sens de *harem;* de sorte qu'il est difficile d'en apprécier ici la véritable signification; j'incline cependant pour la

khaznèï-humâïoun, selon Vâcif[1]; triple dénomination indiquant une seule et même caisse.

Au dire de Naïma, le *mâli-kuchoufiè*[2], destiné aussi au *djîb-khardjlyghy*, et qui était, antérieurement, de 600 bourses (300,000 piastres), n'en rendait plus, en 1062, que 300. — De son côté, d'Ohsson rapporte[3] qu'une somme de 300,000 piastres était prélevée sur le tribut d'Égypte, pour la cassette du sultan.

Entre autres ressources, le *djîb-khardjlyghy* recevait également du voïvodalyq de Cassandre une somme annuelle de 600,000 *aqtchè*[4].

D'après Vigenère[5], le revenu des *khâs* était complétement réservé, de son temps, « pour la table et despence de bouche du prince, ce que nous appelons la chambre aux deniers, qui arrive bien à 40,000 ducats tous les ans, tant de ceux qui sont à Constantinople qu'ailleurs[6], sans qu'il soit loisible d'être employés à aucun autre usage. »

seconde. Tavernier rapporte (VI, 132) que sur les 12,000,000 de livres du tribut d'Égypte, 5,000,000 entraient *dans le trésor du Grand Seigneur.*

[1] Tome I, p. 274.

[2] Tome II, p. 347. Sorte de droit de sceau (*djâïzè*) payé par les kâchefs au gouverneur de l'Égypte, pour obtenir leur emploi. (Hammer, VIII, 151; cf. aussi Estève, *Descr. de l'Égypte*, XII, 55, 77.)

[3] Tome VII, 147, 241; même chiffre que celui du *Kuchoufiè.*

[4] *Nacihat-nâmè*, ms. de Vienne. On lit dans le *Tadj-uttévarikh* que, sous sultan Murad Ier, le territoire de Philippopoli rendait annuellement, sur la récolte du riz, 40 ïuks d'aqtchè, soit 40 fois 100,000 *osmâni*, pour la part afférant annuellement au sultan.

[5] Page 328.

[6] A 50 aqtchè l'un, cela ferait 2,000,000 d'aqtchè. Ce chiffre me paraît inexact.

Au témoignage de Sansovino, « le *sepplicagiasi* (l'argent de poche du Grand Seigneur) était réglé, selon l'usage, à l'issue de la paye des milices[1]. » C'était donc un fonds particulier, sur lequel on prélevait, périodiquement, l'allocation revenant au prince; les historiographes ne font pas mention d'un fait semblable.

La liste civile proprement dite du sultan ne date que de la loi du 18 zilqâdè 1271 (septembre 1855); elle fut fixée alors au chiffre annuel de 120,000,000 de piastres; toutefois, si la dotation a changé de modalité, l'ancienne dénomination a continué de subsister; et les largesses faites par sultan Abdul-Aziz aux soldats de son armée, dans maintes occasions, sont indiquées comme étant prélevées sur sa cassette (*djîbi-humâïounlarindan*[2]).

TRÉSORERIE DE L'ARMÉE.

En campagne, le chef du service de la trésorerie prenait le titre de *sefer* ou *ordou*[3] *defterdâri* « payeur général de l'armée[4]; » consignation lui était faite du trésor dit *ordouï-humâïoun-khaznèci*[5], *ordou-khaznèci*[6]

[1] *Loc. laud.* p. 12; *djiblyq aqtchècy.* Cf. aussi ci-après, chap. cinquième, année 1203, *Khatt* de sultan Abdul-Hamid.

[2] *Djéridèï-havâdis* des 18 et 26 djemazi-akher 1279.

[3] *Ortou* en mongol : « la résidence du souverain, son palais. » (Schmidtt, *Wörterbuch,* 58; Fraehn, *Recensio, etc.* 284 et suiv. اردوی همايون *Hist. Seldschuk.* 87 et passim.)

[4] Naïma, I, 123; Tchélébizadè, 128.

[5] Sami, 141 v°.

[6] Vâcif, II, 98, 108.

et *khaznè-sandouqlary*[1]. Le trésor était transporté à dos de chameau, sous la conduite d'un corps de troupes dit *dèvèdji* « chameliers[2], » et sous la garde des *uloufèdjiâni-ïémîn-uïeçâr*.

CHAPITRE TROISIÈME.

§ 1. SYSTÈME DE COMPTABILITÉ.

Les sommes reçues ou payées par le trésor étaient groupées, soit en numéraire, soit en chiffres, par *ïuk* et *aqtchè;* plus tard, en *kècè* d'aqtchè, demi-*kècè*, et fractions de celles-ci.

Le *ïuk* « charge, » *summa argenti*[3], en arabe *haml*[4], désignait, dans l'origine, une charge de bête de somme, spécialement de chameau; c'est en *haml* qu'Ibn-Zeïnel indique la quotité du premier tribut envoyé d'Égypte. Le *ïuk* était alors de 100,000 aqtchè[5]; il est aujourd'hui de 100,000 *ghourouch*.

Le *kècè* « bourse, » en arabe *surrè*[6], se disait aussi bien des bourses d'or que d'argent; mais la contenance n'en était pas fixe et déterminée. Vigenère

[1] Nâïma, I, 238 v°.

[2] Voy. Hammer, VII, 320, et, dans Vigenère, la planche représentant la disposition d'une armée ottomane en ordre de bataille, ou mieux en marche.

[3] Voy. Hammer, V, 290, 443, 490; la *Somme des Négociations* (tome II, 634).

[4] Ibn-Zeïnel, de mon ms. appendice d'Aali-Efendi au *riçâlè* d'Aïni-Ali.

[5] *Tadj-uttévarikh*, II, 209.

[6] *Surrè*, particulièrement, la subvention annuelle envoyée aux *Saints Lieux*. (Rachid, II, 44, et les autres historiographes, *passim*.)

dit[1] : « les sacs de ducats *sultanins* sont chacun de mille; » Pigafetta[2] : « Valendo il sultanino quanto il ducato zecchino veneziano, cioè 41 maedini, è il maedino il *grosso* cioè soldi 4; la borsa vale 621 soltanini; » Selâniki[3] : « 110 bourses d'or[4], valant chacune 10,000 ducats; » Tavernier[5] : « sultan Ibrahim trouva, dans le trésor, à la mort d'Amurat, 4,000 *kizes* de 15,000 ducats d'or, ou 30,000 écus. » D'autre part, Izzi rapporte[6] que sultan Mahmoud Ier « fit présent au khan de Crimée de deux bourses pleines de ducats; » et plus loin[7] « que le grand vizir, dans un banquet offert au même khan, lui donna une bourse de 1,000 *zer-mahboub*, et gratifia d'autres bourses d'or (*zer-surrèlèry*) les principaux personnages de sa suite. » On peut donc inférer de cette dernière assertion, rapprochée de celle de Vigenère, et aussi de nombreux passages des *Négociations*, que le chiffre ordinaire de la bourse d'or était de mille ducats.

Le *kècè* d'argent se distinguait en *kècèï-roumi*[8]

[1] Page 330.

[2] Citation de Hammer, VI, 512.

[3] Citation de Hammer, VII, 17.

[4] Il faut lire 1100 au lieu de 110, ce qui revient au chiffre indiqué par Vigenère et Izzi.

[5] *Loc. laud.* VI, 134.

[6] Page 97 v°.

[7] Page 98 v° et 108. Cf. aussi chapitre cinquième, ci-après, années 1159, note, et 1184; *Négociations de la France dans le Levant*, passim, notamment IV, 43.

[8] Rachid, I, 229; Izzi, I, 52. Ibn-Zeïnel désigne les Turcs par le mot *roumi*, au pluriel *arouâm*; et leur pays par l'expression *bélâd-*

« bourse de Constantinople, » nommée aussi *kècèï-divâni* « bourse du divan[1]; » et en *kècèï-masri* « bourse égyptienne[2]. » Le taux du *kècèï-roumi* ou *divâni* varia selon les temps et le cours du *ghourouch*. En 944 (1537), il était de 20,000 aqtchè ou 400 écus[3]; en 1071 (1660), de 40,000 aqtchè, égalant 500 piastres, le ghourouch à 80 aqtchè; et, en 1132, de 50,000 aqtchè, égalant 416 piastres 2/3, le ghourouch à 120 aqtchè.

Actuellement, la bourse est de 500 *ghourouch* « piastres, » de 40 paras l'une.

Du temps d'Aïni-Ali (1018=1609), la comptabilité était encore tenue en *ïuks* d'aqtchè, et en aqtchè pour les fractionnaires.

En 1062 (1652), on paraît évaluer les comptes publics en *ghourouch;* mais la comptabilité officielle est maintenue en aqtchè.

erroum. Tchélébizadè dit aussi, dans le même sens (p. 119), *bilâdi-roum, dïâri-roum; Roum,* l'Asie Mineure, l'empire de Constantinople, est l'opposé de *Arab,* le pays arabe, l'empire des khalifes, et, plus tard, celui des sultans d'Égypte. (Saad-eddîn, 46, 47, 371, et ailleurs.)

[1] Rachid, III, 45 v°, 77 v°, 108; Izzi, 44 v°, 251 v°.

[2] Rachid, I, 228; Izzi, 52. Selon d'Ohsson (VII, 264) le *kècèï-roumi* aurait été de 500 piastres; le *divâni* de 416 $\frac{2}{3}$, et le *masri* de 620. Samuel Bernard (*Descript. de l'Égypte,* XVI, 313) dit : « La bourse d'Égypte est de 25,000 medins ou paras de Constantinople; le *kècèï-roumi* n'est que de 20,000. »

[3] « Le Grand Seigneur envoya au baron de Saint-Blancard, com-« mandant la flotte française alliée, vingt mille aspres dedans ung sac « de cuir lié, et sus la ligature bucle et séelle, valant cinquante aspres « pour escu, qui est quattre centz escuz. » (*Négociations de la France dans le Levant,* t. I, 350.)

En 1071 (1660), les comptes généraux du budget d'Eïoubi-Efendi sont calculés en bourses de 40,000 aqtchè, demi-bourses de 20,000, et les fractionnaires en aqtchè[1].

En 1131 (1718) et années suivantes, ils sont dressés en *ghourouch* et *aqtchè*, ainsi qu'il résulte des comptes fournis par Rachid, sur la réception de l'ambassadeur d'Allemagne, et sur le vizirat de Damad Ibrahim-Pacha[2].

Présentement, le budget est dressé en bourses de 500 *ghourouch* «piastres,» et en piastres, fractionnaires de la bourse[3].

§ 2. MODALITÉ DES PAYEMENTS.

La solde[4] des milices et des fonctionnaires ou

[1] C'est en *aqtchè* qu'est stipulé, en 1673, par M. de Nointel, le maximum passé lequel tout procès intenté à un Français doit être évoqué à Constantinople (*Capitulations*). Cette même disposition se trouve aussi dans l'article 69 du renouvellement de 1740; mais elle n'est plus qu'un simple rappel de l'ancienne clause, les conditions économiques étant différentes, et le ghourouch étant devenu la monnaie type. (Voyez *Nouveau guide de la conversation* par Bianchi, Paris, 1852.)

[2] Rachid III, 41, 50, 77. C'est seulement aussi dans le renouvellement des *Capitulations* de 1740 que paraît le mot *ghourouch* (art. 72) au lieu et place de l'aqtchè, et indiquant la monnaie légale, officielle du pays.

[3] Rapport de S. A. Fuad-Pacha sur la situation financière de l'empire, février 1862.

[4] *Ouloufè-vè-aâdet,* au pluriel *ouloufâtu-avâïd* (Izzi, 200). *Aâdet* se dit de l'indemnité de pain, de viande ou autre, attribuée à chaque homme inscrit sur les rôles, et faisant partie de sa solde trimestrielle; ailleurs *avâïd* se prend dans le sens de «rentrées, revenus,» et comme synonyme de *mahçoul* (Izzi, 241).

employés salariés de l'État était payée, réglementairement, par trimestre, et désignée spécialement par les mots *mouqarrer* « le fixe, » ou *mévâdjib* « l'obligatoire[1]. » L'année administrative était divisée en quatre *qyst* « termes, » distingués chacun, dans la technologie du *mâliè*, par une dénomination particulière, formée des initiales du nom des mois composant le trimestre; savoir : le premier trimestre, *maçar*[2]; le second, *redjedj*[3]; le troisième, *rechen*[4]; le quatrième, *lezez*[5]. Le premier et le second trimestre, réunis sous le nom de *qystéïn*[6] « le double trimestre, » se payaient ensemble, au commencement de chaban; de sorte qu'il n'y avait, en réalité, que trois époques de payement dans l'année.

Toute paye excédant le chiffre réglementaire, soit sur le budget du corps, soit sur le revenu des *khâs* impériaux, et accordée aux miliciens qui n'avaient pu obtenir l'avancement hiérarchique dans les pro-

[1] *Mévâdjib* désigne actuellement en Perse le traitement d'un fonctionnaire. (*Dialogues persans-français*, p. 107.)

[2] Naïma, I, 410 v°.

[3] Naïma, II, 407.

[4] Aïni-Ali, avant-propos, p. 87 de l'édition citée ci-après. C'est sur la dépense de ce trimestre que cet auteur a dressé son essai de budget. Il est curieux de remarquer, selon l'observation qui m'en est faite par le savant éditeur, que le trimestre est compté par Aïni-Ali, tantôt à 88 jours $\frac{1}{2}$, tantôt à 89 ou enfin à 90.

[5] Aïni-Ali; Hadji-Khalfa, *fezlikè*, an 1102.

[6] Quoique le fait ait eu lieu antérieurement (Rachid, I, 30, 265 et *passim*), cette expression, adoptée ensuite par Soubhi, Izzi et Vâcif, n'est employée, pour la première fois, par Rachid, que dans le récit de l'an 1119 (tome II, 57).

motions septennales[1], était dite *aghyr-uloufè* ou *aghyr-èçâmè*[2].

La solde de certains employés et pensionnaires du palais et celle des membres du clergé étaient désignées par le mot *vazîfè*[3], et se payaient au mois[4].

Selon Rachid[5], la solde des escadres était trimestrielle pour les équipages, et annuelle (*saliânè*) pour les officiers.

[1] *Qapou* et *tchyqma*. (Voyez Qoutchi-beï, p. 7.) La promotion de l'an 1016 est particulièrement connue sous le nom de *buïuk-tchyqma* « grande promotion. » (Naïma, I, 138 et 166.)

[2] La solde primitive des *ïäïä* « fantassins » fut d'un aqtchè par jour (Saad-Eddin, I, 39); ce fut aussi le minimum de celle des janissaires qui leur succédèrent. Le maximum de la paye de ces derniers fut porté à 7 et 8 aqtchè (Djevdet, IV, 399; V, 225), non compris le *téraqqy* « haute paye » accordée à l'avénement des sultans ou pour des actions d'éclat (Rycaut, II, 37). Cette haute paye était ordinairement de 2 aqtchè pour les janissaires; pour les beuluks, elle était plus forte (Hammer, VI, 299, 302). A l'avénement de Mehemmed III, les janissaires dits *ïédili, sékizly, onlou, onbirly, onikicherly, onutcherli,* recevaient une solde de 7, 8, 10, 11, 12 et 13 aqtchè par jour. Rachid (II, 179) dit que la solde quotidienne des sipah et des silihtar, qui était, selon le Qanoun, de 99 aqtchè, avait été convertie en *aghyr-uloufè* de 120 à 150 aqtchè par jour, par suite de la solde de leurs camarades décédés, qu'ils avaient fait passer sur leurs propres *èçâmè*. — Par analogie, *aghyr-khidmet* se disait aussi des emplois de la Porte, obtenus par les agas du palais, en dehors de la voie hiérarchique (Naïma, I, 314 v°). Comme les militaires, les employés civils pouvaient obtenir le *téraqqy*, en récompense de leurs services (Rachid, II, 110). Pour ce qui est de *l'aghyr-mouqâtéa*, voyez année 1127, ci-après.

[3] Mirkhond (*Hist. Seldschuk.* p. 122) emploie ce mot pour désigner la pension allouée à un derviche. (Voir aussi mon mémoire sur les *Vaqoufs, Journal asiatique*, novembre-décembre 1853, p. 407.)

[4] Djevdet, V, 399. Les individus payés au mois sont dits *muchâhèrè-khorân* par Aïni-Ali.

[5] Tome I, p. 229 v°.

§ 3. PAYEMENT DE LA SOLDE.

Le payement de l'*uloufè* trimestriel et semestriel (*maçar* et *redjedj*) des *qapou-qoullary* ou milices de la capitale[1] se faisait dans le *divâni-humâïouni-sultâni*[2], tenu au palais impérial[3], dans la salle dite *divânkhânèï-atyq* « ancienne salle du divan. » L'opération était présidée par le grand vizir[4], siégeant sous la coupole[5], ou, en son absence, par le *qâïmmaqâmi-rikiâbi-humâïoun*[6].

Chaque corps dressait, au préalable, l'état de personnel (*idjmâl*) d'après lequel la solde devait lui être comptée[7], et l'opération commençait ordinairement dans le divan du mardi[8], dit, à cette occasion, *uloufè-divâni*[9] ou *buïuk-divân*[10]. Les agas du

[1] *Mulâzimi-derguiâhi-aâli ïénitchériân-uçâïr odjaqlary* (Vâcif, I, 15, 22, 89, 114), opposé à *ïerli-qolou* « janissaires des places de l'intérieur. » (Rachid, 275 v°; Izzi, 70.)

[2] Rachid, II, 30, 53 v°.

[3] *Sarâï-humâïoun.* (Rachid, II, 93.)

[4] *Sadri-aâzèmu-sâhib-devlet-hazretlèri.* (Rachid, I, 269, 270 v°.)

[5] *Qoubbè-altynda.* (Vâcif, I, 15, 89, et *passim.*)

[6] Distinct du *Ketkhoudâï-sadri-aâli*, le substitut du grand vizir, et devant se trouver auprès de lui; le qaïmmaqâm (Rachid, II, 141, 167; III, 4; Soubhi, 121) remplissait les fonctions de grand vizir, en cas de vacance, ou résidait à Constantinople, quand le grand vizir habitait Andrinople, ou se trouvait à l'armée; il prenait alors le titre de *qaïmmaqâmi-âcitânè.* (Rachid, II, 101, 115.)

[7] Rachid, II, 53 v°; III, 50 v°.

[8] Rachid, I, 28; Tchélébizadè, 48, 75, 85, 124, 135; Soubhi, 13, 39, 71, 175, 197; Vâcif, 15, 52, 69.

[9] Rachid, I, 28; II, 44 v°, 81.

[10] Rachid, III, 50 v°.

khaznèi-âmirè[1] (*bîroun* ou *endéroun*, selon les circonstances), ayant extrait du trésor les sommes nécessaires, portaient les groups sous les *sâïèbân* « tendelets » dressés devant le *khaznè*[2]; puis, et sur l'appel fait par le *bâch-tchaouch*, le ketkhouda des janissaires et les odjaq-aghalary, s'avançant, recevaient consignation des sommes qui leur étaient comptées, et dont le *kiâtib* « comptable des janissaires, » d'une part, et le *rouznâmèdji* « comptable du trésor, » de l'autre, prenaient note, chacun de son côté[3]. De hauts fonctionnaires, désignés comme inspecteurs, étaient chargés de veiller à la régularité de l'opération. Lors de la distribution des 689 bourses $\frac{1}{2}$ données en secours par l'*endéroun*, en 1164, pour la reconstruction des casernes incendiées des janissaires, le *defterdâri-chyqqy-evvel*, le *tchaouch-bâchi*, le *techrifâti*[4] et le *vaqâï-nuvis* « historiographe » furent nommés *nâzir* « inspecteurs, » à l'effet de constater le payement, en leur présence, de la somme précitée[5]. Ainsi consignés aux chefs de corps[6]

[1] Rachid, II, 60.

[2] Les *sâïèbân* étaient de petites tentes sous lesquelles, soit en temps de paix, soit à l'armée, on plaçait les groups destinés à la solde ou aux gratifications des troupes. (Voyez plus bas, année 1030; Naïma, I, 196 v°, 198 v°, 359; Vâcif, II, 33; Hammer, XI, 411.)

[3] Eïoubi-Efendi.

[4] Pour *techrifâtdji* « maître des cérémonies. » La même forme se retrouve dans *mevqoufâti*. (Soubhi, 196; Izzi, 70.)

[5] Izzi, II, 252 v°, 253. Le *sergui-nazârèti* devint, par la suite, l'une des charges de l'État; elle figurait dans les promotions (*tevdjihât*), ayant lieu ordinairement en chaouâl. (Vâcif, I, 23.)

[6] ایادئ امانتكارانه تسليم (Vâcif, I, 52, 284; II, 150).

chargés de les recevoir[1], les groups étaient enlevés par les hommes de chaque orta, et portés au *qapou* de l'aga[2]. Là, on procédait, selon le règlement, à la paye de chaque homme, sur le vu de son *èçâmè*[3], savoir : le lendemain du divan, mercredi, aux anciens janissaires (*atyq-èçâmèly*) des ortas, par l'entremise de leurs *beuluk-agalary*, dans les casernes; puis le surlendemain, jeudi, il y avait *sergui* à *l'aga-qapouçou*, où l'on payait la solde des *echkindji*, *qaraqollouqtchou* et *zâbitân*, en présence de l'aga, après constatation de l'identité de chaque homme[4].

Le jour de la paye des milices était ordinairement choisi pour la réception des ambassadeurs étrangers ou tributaires[5]. Introduit dans le *divankhânè*, l'envoyé prenait place *sous la coupole*, à côté du nichândjibachi; puis on procédait à la consignation des groups et au repas préparé par les cuisines impériales; ensuite, le grand vizir, accompagné des autres vizirs, se rendant à *l'arz-odacy* « salle d'audience[6], » l'ambassadeur, qu'on avait revêtu d'une *khil'a* « robe d'honneur, » était admis, après eux[7], à présenter

[1] قبضه مامور اولانلره (Vâcif, 15, 40, 89, 114).

[2] Soubhi, 252 v°.

[3] Rachid, II, 130, 188. (Voir plus loin, année 1030.)

[4] *Usci-zafer*, p. 31.

[5] Quatre ambassadeurs furent reçus à l'audience du sultan le jour de la paye du 1er trimestre 1049 (1640). (Naïma, I, 410.)

[6] Rachid, I, 63, 96 v°, 178; II, 30, 44 v°, 80 v°.

[7] Rachid, I, 35 v°, 96 v°; II, 44 v°; Tchélébizadè, 124 v°; Izzi, I, 41 v°; II, 161, 180. (Voyez aussi, dans Soubhi (p. 191 v°), le cérémonial observé à la réception de l'envoyé de Nadir-chah.)

ses lettres de créance, ou le tribut envoyé par le pays dont il était le représentant[1].

Les sipah et les autres corps de cavalerie recevaient leur solde dans la même modalité que les janissaires; seulement, pour ce qui était des sipah et des silihtar, le grand vizir faisait procéder, sous ses yeux, à la répartition individuelle de leur solde, au *bâbi-aâli* ou *pacha-qapouçou* « la Sublime Porte, » où il se rendait après le divan[2].

Cette seconde opération, qui durait de trois à sept jours, et dite généralement, dans le principe, *sergui*[3],

[1] Les divans solennels tenus en dehors de l'*ouloufè-divâni*, soit pour la réception d'un ambassadeur, soit pour l'investiture d'un grand vizir, étaient dits *ghalèbè-divâni*. (Soubhi, 38 v° et 44.) Cf. aussi *Négociat. de la France dans le Levant*, I, 349; IV, 472.

[2] Rachid, II, 130, 188 v°; Vacif, I, 52, 69, 220, 273; Djevdet, II, 307; *Usci-zafer*, 249. Petchévi raconte qu'au retour de l'armée, à Belgrade, en 1013, il fut chargé de payer deux trimestres aux beuluks. « Il était d'usage, dit-il, que les six agas, les kiâtibs et un nâzir assistassent à l'opération ; on cherchait de tous côtés des aides (*mulâzim*), et comme je me trouvais employé aux bureaux du *suvâri* et du *piâdè-mouqâbèlècy*, le defterdâr me fit appeler *dans l'intérieur*, et me présenta au seraskier, en disant : « Il nous faut, ordinairement, dix-huit personnes, je me trompe, dix-huit voleurs, pour faire la paye des beuluks; le *khaznè* n'y peut suffire; voici Ibrahim-Efendi, qui remplit les fonctions de *mouqâbèlèdji* « contrôleur » dans deux bureaux (*qalem*); je suis certain qu'à lui seul il fera la paye. » Je cherchai à m'en défendre; mais, comme le defterdâr l'avait dit, je fis la paye tout seul; cela ne s'était jamais vu. »

[3] Rachid, III, 50 v°, 68 v°; Soubhi, 50 v°; Djevdet, I, 179. *Sergui* désigne le tapis sur lequel on étalait les groups destinés au payement de la solde. On lit dans Rachid (I, 138 v°) : بو دفعه قاعدهٔ قديمه اوزره وزير اعظم سراينده سركى دوشنوب سپاه طائفه‌سنه ويرلمش « Selon l'ancien usage, on étendit le *sergui* au *pacha-qapou-*

puis *devr* et *devr-maslahaty*[1], était également faite en présence d'un *nâzir* « inspecteur. »

Le *sergui* ou *devr* une fois terminé, le grand vizir recevait, en témoignage de la satisfaction souveraine, le *techrîfât* « pelisse de semmour, » accompagnée d'un *khandjar* « poignard » enrichi de brillants, et d'un khatt de félicitation, sur l'heureuse solution de cette affaire importante. Selon le témoignage de Hammer, Kuprulu fut le premier grand vizir qui reçut un semblable honneur. Suspendu pendant quelque temps, cet usage fut repris, en redjeb 1132, en faveur de Damad-Ibrahim pacha, et continué depuis, presque sans interruption, jusqu'en 1199[2]. A cette époque, le grand vizir ayant été destitué pendant

çou, et l'on paya l'*uloufè* aux sipah ; » ailleurs : وماهيەلرينك بهر آى سركى فرشيله ويريلوب « Les appointements seront payés, chaque mois, à bureau ouvert. » (Cf. *Usci-zafer*, p. 31.) Plus tard, prenant l'effet pour la cause, on a donné au titre de payement la dénomination de la caisse, et l'on a désigné par ce mot les titres établissant certaines créances, en particulier celles du palais. *Sergui* se dit aussi des foires qui se tiennent en ramazan, dans la cour de certaines mosquées (*Djeridè* du 25 chaban 1279), et des expositions publiques de l'industrie, comme celles de Londres, et, en dernier lieu, l'exposition universelle ottomane (*serguii-oumoumii-osmâni*) de 1863, à Constantinople. En Égypte, *sergui* se dit de l'ordonnance de payement de la solde des ayants droit, que ceux-ci négociaient à un escompte plus ou moins fort ; ces ordres de payement, rachetés ensuite par les débiteurs du gouvernement, lui étaient restitués par ces derniers, en déduction des sommes qu'ils avaient à verser dans ses caisses.

[1] « Roulement, rotation. » (Vâcif, 22, 27, 40, 69, 80, 114, 155, 182 ; Djevdet, II, 238.)

[2] Rachid, I, 50 v°, 68 v° ; Tchélébizadè, 75, 85, 135 v° ; Soubhi, 140 v°, 144 ; Vâcif, 15, 39, 155 ; Djevdet, I, 255.

l'opération même du *devr*, le *techrifât* et le *khatt* furent envoyés au capitan-pacha, nommé qaïmmaqâm, jusqu'à l'arrivée du nouveau grand vizir [1].

Le *djèbèdji-bâchi* était chargé de faire parvenir à destination la solde des garnisons des frontières [2].

En campagne, le *sergui-divâni* était formé, selon l'usage, dans l'*outâgh* [3] « tente » du grand vizir; puis le *sergui* s'ouvrait et se continuait, jusqu'à extinction, à chaque halte de l'armée [4]. En 1186 (1772), le sultan, ayant reçu avis de la paye d'un *qyst* à l'armée, à Choumla, envoya un silihtar porter au général en chef le *techrifât* et le *khatt* d'usage [5].

[1] Djevdet, II, 309, 310.

[2] Rachid, II, 186.

[3] Par ce mot, les historiographes désignent tantôt la tente impériale (Saad-Eddîn, II, 148, 358, 373, 376), tantôt celle du grand vizir, ou des *muçâfirs* « étrangers. » Rachid dit (I, 250) que le sultan donna à son ambassadeur se rendant à Vienne un *outâgh* complet avec les *sâièbân*. (Voyez, sur les différentes sortes de tentes, Djevdet, I, 142.)

[4] Rachid, I, 191 v°; Soubhi, 140 v°.

[5] Vacif, II, 211.

(La suite à un prochain cahier.)

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS),

EXTRAITS DU PIEN-I-TIEN, ET TRADUITS DU CHINOIS,

PAR M. STANISLAS JULIEN.

(SUITE.)

DYNASTIE DES SOUÏ.

583. On lit dans les Annales des Souï, biographie de l'empereur Kao-tsou : Dans le deuxième mois du printemps de la troisième année de la période Khaï-hoang, les Tou-kioue ravagèrent les frontières.

Dans le quatrième mois, Choang, roi de Weï, battit les Tou-kioue dans la vallée de Pe-tao.

Dans le cinquième mois, Li-hoang, administrateur général de l'armée, battit les Tou-kioue au passage de la rivière Ma-na.

Le général en chef, Teou-yong-ting, battit les Tou-kioue et les Tou-kou-hoen à Liang-tcheou.

Dans le sixième mois, les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix.

Dans le huitième mois, Kao-keng, du titre de Chang-chou-po-ye, sortit par l'arrondissement de

Ning-tcheou, et Yu-khing-tse, du titre de Neï-chi-kien, par l'arrondissement de Youen-tcheou, pour attaquer les barbares.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les Tou-kioue ayant lâché leurs troupes, elles sortirent par la porte de pierre de Mo-kia, et, se divisant pour prendre deux routes, elles allèrent ravager les districts de Wou-weï, Thien-choui, 'An-ting, Kin-tch'ing, Chang-kiun, Hong-hoa et Yen-'an, et détruisirent complétement les six espèces d'animaux domestiques. L'empereur entra dans une grande colère et rendit un décret ainsi conçu : « Jadis, la dynastie des Weï étant tombée en décadence, ses malheurs et ses périls se succédèrent de jour en jour. Les Tcheou et les Thsi luttèrent ensemble et se partagèrent la Chine. Les Turcs entrèrent en relations avec ces deux dynasties. Les Tcheou avaient des inquiétudes du côté de l'est; ils craignaient que les Thsi ne se liassent fortement avec eux; les Thsi étaient inquiets du côté de l'ouest; ils craignaient que les Tcheou ne formassent avec eux des relations intimes. On peut dire que, suivant les dispositions bonnes ou mauvaises des barbares (des Tou-kioue), le royaume goûte la paix ou court de grands dangers.

« Non-seulement je pense avec tristesse aux menaces d'un puissant ennemi, mais j'affaiblis, pour me garantir de ses incursions, les défenses d'une frontière, et j'épuise les forces de mon peuple; pour lui fournir les moyens de se mouvoir en tous sens,

je taris les ressources du trésor public, et je les jette inutilement entre le grand désert et la Chine. C'est vraiment une source de fatigues et de tourment. Les Tou-kioue enlèvent de force les gardiens des tours d'alarme; ils massacrent les magistrats et les hommes du peuple; il n'y a pas d'année, pas de mois où cela n'arrive. Ce n'est pas seulement aujourd'hui qu'ils ont accumulé leurs crimes et mis le comble à nos malheurs. J'ai reçu le mandat éclatant du ciel pour nourrir comme mes enfants les hommes des dix mille contrées, soulager les misères de mon peuple et détruire tous les anciens abus. Maintenant j'ai résolu d'étendre nos frontières, de garder sévèrement les barrières du royaume, d'empêcher que les Tou-kioue ne songent à envahir le Midi (la Chine); je mettrai fin au bruit des tambours de guerre et aux flammes des tours d'alarme[1]. Les soldats, fatigués pendant quelque temps, se reposeront pour toujours. Je tiendrai sous ma domination les barbares de l'est et du nord. Je ferai connaître à toute la Chine mes volontés suprêmes. »

Sur ces entrefaites, il donna le titre de généralissime à Hong, roi de Ho-kien; à Teou-liu-tsi et à Teou-yong-ting, ministres d'État; à Kao-king, Po-ye (ministre) de la gauche, et à Yu-khing-tse, Po-ye (ministre) de la droite, et leur ordonna de sortir

[1] C'étaient des tours placées de distance en distance, sur lesquelles on allumait des feux pour annoncer au loin les mouvements des ennemis.

L'empereur veut dire qu'il mettra fin à la guerre.

des frontières pour attaquer les Tou-kioue. A-po-khan et Than-han-khan, etc. guidés par Cha-po-lio, vinrent lutter contre eux, mais ils furent tous vaincus et prirent la fuite. A cette époque, les Turcs étaient en proie à la famine; ne pouvant se procurer des vivres, ils réduisaient en poudre des ossements, et s'en nourrissaient. De plus, la peste éclata parmi eux et il en mourut un nombre immense.

On lit dans les Annales des Souï, biographie de l'empereur Kao-tsou : Au jour Ting-weï du deuxième mois de la quatrième année de la période de Khaï-hoang (584), dix mille personnes, hommes et femmes, de la horde turque appelée Sou-ni, vinrent faire leur soumission.

Au jour Keng-siu (du même mois), A-sse-na-tien, khan des Tou-kioue, vint, à la tête de ses sujets, se soumettre à l'empereur.

Au jour Ting-weï du quatrième mois, on donna un festin aux ambassadeurs turcs dans le palais Ta-hing-tien.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Cha-po-lio détestait A-po-khan à cause de son caractère dur et cruel; et, comme ce dernier était revenu le premier, il attaqua sa horde par surprise, la battit complétement, et tua la mère d'A-po-khan. Celui-ci, ne sachant où se retirer, se réfugia dans l'ouest auprès de Ta-theou-khan, qui s'appelait aussi Tien-kioue, et était frère de Cha-po-lio du côté de son père. Anciennement, il était le khan de la partie orientale. Cha-po-lio entra dans une grande co-

lère contre A-po, et lui ordonna de se mettre à la tête de ses troupes et d'aller dans l'orient. Le nombre des soldats qui s'étaient rangés de son côté s'élevait à cent mille cavaliers. Aussitôt il alla attaquer Cha-po-lio. Il y avait encore Than-han-khan, qui depuis longtemps était intimement lié avec A-po. Cha-po-lio lui enleva ses troupes et le destitua. Than-han s'enfuit et chercha un asile auprès de Ta-theou.

Ti-kin-tch'a, cousin germain de Cha-po-lio, commandait une horde particulière. Ayant eu un différend avec Cha-po-lio, il se révolta de nouveau contre lui avec tous ses soldats, alla se soumettre à A-po-khan et réunit ses forces aux siennes. Chacun d'eux envoya des ambassadeurs qui se rendirent à la porte du palais impérial pour solliciter la paix et demander des secours. L'empereur se refusa à ces deux demandes.

Dans ce moment, la princesse de Thsien-kin présenta à l'empereur une lettre par laquelle elle demandait à être mise au même rang que ses enfants[1].

Kao-tsou envoya Siu-p'ing-ho, du titre de Khaï-fou[2], en qualité d'ambassadeur, auprès de Cha-po-lio-khan. Kouang, roi de Tsin, qui à cette époque était chargé de veiller à la défense de Ping-tcheou, demanda la permission de profiter de ses hostilités pour le poursuivre : l'empereur s'y refusa.

[1] Elle appartenait à la famille des Tcheou et demandait à être considérée comme étant de celle des Souï.

[2] Suivant Morrison, *Dict. chin.* part. I, page 818, n° 70, on

Cha-po-lio envoya un ambassadeur qui présenta une lettre commençant par ces mots : « Lettre envoyée par I-li-kiu-liu-che-mo-ho-chi-po-lo-khan, sage empereur de l'empire des grands Tou-kioue, envoyé par le ciel le dixième jour du neuvième mois de l'année chin (?). »

La lettre était ainsi conçue :

« Siu-p'ing-ho, du titre de Khaï-fou, ambassadeur de l'auguste empereur de la grande dynastie des Souï, étant arrivé auprès de moi, m'a fait l'honneur de me parler de sa part. J'ai bien compris toutes ses paroles et ses discours. L'auguste empereur des Souï est le père de ma femme; il est ainsi mon beau-père. Moi, l'époux de sa fille, je puis me regarder comme un de ses enfants. Quoique nous habitions deux pays différents, nous sommes pareillement liés par un sentiment d'affection et par l'amour de la justice. Maintenant notre union est fortement cimentée; par nos fils et nos neveux, elle durera sans interruption pendant dix mille générations. Le ciel est témoin de mon serment; je ne le violerai jamais. Les moutons et les chevaux qui se trouvent dans mon royaume appartiennent à l'auguste empereur (des Souï); les étoffes de soie qui existent dans ses États m'appartiennent également; entre nous il n'y a pas de différence. »

L'empereur Kao-tsou lui adressa une réponse commençant ainsi :

donnait ce titre aux hommes d'État qui avaient contribué à élever une famille particulière au trône impérial.

« Lettre de l'empereur de la grande dynastie des Souï, envoyée à I-li-kiu-liu-che-mo-ho-cha-po-lio, khan des grands Tou-kioue. »

La lettre était conçue en ces termes :

« Ayant reçu votre lettre, j'ai reconnu que vous avez une grande amitié pour moi. Comme je suis le beau-père de Cha-po-lio, aujourd'hui je regarde Cha-po-lio comme l'un de mes fils, sans mettre entre eux aucune différence. En raison de nos anciennes relations d'amitié et du grand attachement que nous avons l'un pour l'autre, outre les ambassadeurs ordinaires, je vous envoie aujourd'hui, tout exprès et d'une manière spéciale, un de mes grands officiers, Yu-khing-tse, qui se rend dans vos États pour rendre visite à ma fille et saluer en même temps Cha-po-lio. »

Cha-po-lio avait rangé ses soldats et étalé avec pompe ses objets les plus précieux. Quand il eut vu Yu-khing-tse, il se dit malade et incapable de se lever devant lui. « Jusqu'à présent, dit-il, mes pères n'ont jamais salué personne. »

Yu-khing-tse lui ayant adressé des reproches sévères, la princesse de Thsien-kin dit en particulier à l'ambassadeur : « Le khan a le caractère du loup; si quelqu'un disputait avec lui, il serait capable de le mordre. »

Tchang-sun-tching[1] fit des remontrances au khan. Alors Che-thou s'excusa et se soumit. Il baissa le

[1] C'était l'ambassadeur en second. Che-thou est le même que Cha-po-lio.

front jusqu'à terre, et, après avoir reçu à genoux la lettre de l'empereur, il la plaça sur sa tête en signe de respect. Mais il fit rougir de honte tous ses sujets, qui se pressèrent les uns contre les autres en poussant des cris douloureux.

Ce n'est pas tout : Yu-khing-tse lui ordonna de se déclarer sujet (*tch'in*). Cha-po-lio ayant demandé à ses subordonnés ce que signifiait le mot *tch'in*, ils répondirent : « Dans le royaume des Souï, se déclarer *tch'in* (sujet) c'est comme chez nous se déclarer *nou* (esclave). »

Cha-po-lio dit alors : « Si j'ai obtenu de devenir l'*esclave* de l'empereur de la grande dynastie des Souï, je le dois aux efforts du Po-ye (ministre) Yu[1]. » Il donna à Khing (à Yu-khing-tse) mille chevaux, et le maria avec sa sœur de mère.

Remarque. On lit dans la biographie de Tchang-sun-tching : Dans la quatrième année de la période Khaï-hoang (584), l'empereur envoya Tching comme ambassadeur en second, et Yu-khing-tse en qualité de premier ambassadeur, auprès de Che-thou-khan; et il autorisa la princesse, dont le nom de famille était Yang, à prendre le titre de *Ta-i-kong-tchou* (princesse de la grande justice). Mais Che-thou, ayant reçu le décret (c'est-à-dire la lettre de l'empereur), ne voulut point se lever. Tching[2] s'avança vers lui et lui dit : « Le souverain des Tou-kioue et celui des Souï sont tous deux les empereurs d'un grand

[1] C'est-à-dire Yu-khing-tse.

[2] Tchang-sun-tching.

royaume. Le khan ne s'est pas levé; comment a-t-il osé montrer de l'opposition? Cependant la *khatoun* (la princesse) est la fille de l'empereur; et ainsi le khan est le gendre du chef auguste de la grande dynastie des Souï. Pourquoi oublier les rites et manquer de respect au beau-père de votre épouse?»

Che-thou sourit et dit à son ta-kouan (introducteur des ambassadeurs) : «Puisqu'il faut saluer le beau-père de ma femme, j'y consens.»

A ces mots, il salua le décret (la lettre impériale). L'ambassadeur s'en retourna pour rendre compte de sa mission. L'empereur lui conféra les titres de *I-thong* et de *San-sse*, de *Tso-hiun-weï*, et de *Kiu-ki-tsiang-kiun*[1].

Le cinquième mois de la cinquième année de la période Khaï-hoang (585), l'empereur envoya le général en chef Youen-ki, en qualité d'ambassadeur, auprès d'A-po, khan des Tou-kioue.

Dans le septième mois, Cha-po-lio-khan adressa à l'empereur une supplique où il se donnait le nom de sujet.

Dans le huitième mois, Cha-po-lio-khan envoya à la cour son fils Kou-ho-tchin, du titre de Te-le.

Le premier mois de la cinquième année Khaï-

[1] Ces titres, à l'exception du dernier, *kiu-ki-tsiang-kiun* (général des chariots et de la cavalerie), n'ont pas d'équivalents en français. Suivant Morrison, *Dict. chin.* part. I, radical 40, pag. 818, n° 70, *i-thong* et *san-sse* «were titles given, in the middle ages, to great statesmen who had materially aided the rise of particular families to the throne, or supported them when in possession of it.»

hoang (585), on distribua parmi les Turcs le calendrier chinois.

Le sixième mois, Cha-po-lio, khan des Tou-kioue, envoya des ambassadeurs pour offrir en tribut des produits de son pays.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : A cette époque, Cha-po-lio, se voyant opprimé par Ta-theou, et, de plus, craignant les Ki-tan du côté de l'est, envoya un ambassadeur à la cour impériale pour faire connaître sa triste position, et demander la permission de faire traverser le sud du désert à ses hordes et de les établir pendant quelque temps dans la vallée de Pe-tao.

L'empereur rendit un décret pour lui donner l'autorisation demandée. Il ordonna à Kouang, roi de Tsin, d'aller avec ses soldats à son secours, et de lui fournir des vêtements et des vivres. Il lui accorda en outre un char, un costume et une troupe de musiciens. Cha-po-lio se dirigea alors vers l'ouest, attaqua A-po-khan, le battit et le fit prisonnier. Les hordes du royaume d'A-pa, profitant de l'occasion [1], s'emparèrent de sa femme, de ses enfants. Les troupes impériales prirent part à cette attaque, et donnèrent à Cha-po-lio tout ce que la horde d'A-pa avait enlevé à A-po-khan après sa défaite. Cha-po-lio fut au comble de la joie, et s'engagea à prendre le grand désert pour la limite de ses États. En conséquence, il adressa à l'empereur une lettre commençant par ces mots :

[1] Littéralement : profitant du vide, c'est-à-dire de l'absence des troupes qui devaient protéger sa femme et ses enfants.

« Paroles de votre sujet Che-thou, surnommé I-li-kiu-liu-che-chi-po-lo-mo-ho-khan[1], souverain de la grande nation des Tou-kioue. »

Cette lettre était ainsi conçue :

« Yu-khing-tse, votre grand ambassadeur, ayant les titres de Chang-chou[2] et de Po-ye (ministre), est arrivé près de moi. J'ai reçu avec respect la lettre que Votre Majesté m'a adressée sous forme d'un décret affectueux. Je pense avec un sentiment d'admiration que la continuation de vos bienfaits et de votre fidélité ne fait qu'en augmenter l'éclat. Je ne sais que les recevoir sans pouvoir vous en remercier pleinement. Je considère avec respect que l'auguste empereur de la grande dynastie des Souï possède les quatre mers[3]; en haut, il est d'accord avec le ciel, en bas, il répond aux espérances du peuple; parmi les hommes que couvre le ciel, que porte la terre, et qu'éclairent les sept planètes, il n'en est pas un seul qui ne vous soit complétement dévoué et ne vienne se soumettre à vous. Si je remonte dans le passé, je reconnais que vous êtes vraiment un saint empereur, attendu de mille générations, et que votre règne était marqué depuis mille ans. Depuis la plus haute antiquité, on n'a rien vu de pareil.

« Les Tou-kioue, que le ciel a établis depuis cinquante ans, sont maîtres du grand désert; à partir des frontières de l'empereur, l'étendue de leur ter-

[1] Mo-ho répond au mot sanscrit *mahâ* (grand).

[2] Président d'une des six cours suprêmes.

[3] C'est-à-dire l'empire de la Chine.

ritoire dépasse dix mille li. Mes fantassins et mes cavaliers sont au nombre de cent mille ; je règne à la fois sur les barbares de l'ouest et de l'est, et j'obtiens d'eux le même respect que la Chine. Parmi les peuples du nord[1], il n'y a personne qui soit aussi grand que moi. Maintenant les saisons sont favorables, les vents et les nuages arrivent en leur temps. Je pense que cela vient de ce qu'en Chine un grand saint[2] occupe le trône. Ce n'est pas tout : nous avons éprouvé les heureuses influences de ses vertus, de sa justice et de son humanité. Des habitudes de politesse et de déférence sont venues de la cour et ont rempli nos campagnes. Suivant mon opinion, le ciel n'ayant pas deux soleils, la terre ne doit pas avoir deux empereurs. Je pense avec respect que l'auguste empereur de la grande dynastie des Souï est le véritable empereur du monde. Comment oserais-je lui opposer mon armée, et m'appuyer sur les défenses naturelles de mon royaume pour usurper un titre glorieux? Maintenant, plein d'admiration pour la pureté des mœurs de la Chine, je me soumets du fond du cœur au souverain qui suit la droite voie; je fléchis les genoux devant lui, j'incline mon front jusqu'à terre, et je veux pour toujours être son tributaire. Quoique je tourne encore les yeux au midi, vers le palais des Weï, les montagnes et les rivières m'en tiennent immensément éloigné. Je n'oserai jamais violer les rites qu'on observe du côté du

[1] Littéralement : les barbares du nord.
[2] C'est-à-dire, un saint empereur.

nord [1]. Maintenant mon fils va se présenter à la cour; chaque année, des chevaux d'origine divine vous seront offerts en tribut; du matin au soir, je n'écouterai que vos ordres. Quant à couper le devant de notre vêtement, dénouer les tresses de nos cheveux flottants, changer notre langue et adopter vos lois, nos habitudes et nos coutumes sont déjà trop anciennes, et je n'ai pas encore osé les changer. Tout le royaume a le même cœur; il n'y a personne qui ne soit plein de reconnaissance pour vous, et qui n'éprouve les plus vifs sentiments d'obéissance, de joie et d'affection. Je vous envoie avec respect mon septième fils, votre sujet, Kho-han-tchin, etc. pour vous présenter cette supplique. »

L'empereur Kao-tsou rendit un décret ainsi conçu : « Il y a bien des années que Cha-po-lio est regardé comme le chef des peuples qui vivent au nord du grand désert. Parmi tous les barbares, il n'en est aucun qui soit plus puissant que lui. Quoique anciennement nous ayons été unis par des liens d'amitié, nous formions encore deux royaumes séparés. Mais aujourd'hui que nos rapports sont ceux de prince et de sujet, nous ne formons plus qu'un même corps; notre affection est profonde, et nos devoirs sont fondés sur la justice. J'en suis grandement ravi. Si j'ai reçu les bienfaits du ciel, si tout est bien réglé au delà des mers [2], je ne puis croire que ce soit par

[1] C'est-à-dire, manquer à mes devoirs envers la Chine.

[2] C'est-à-dire, dans les contrées situées en dehors de la Chine; c'est une allusion aux États des Tou-kioue.

l'effet de ma faible vertu. J'ai déjà ordonné aux magistrats d'annoncer respectueusement cette heureuse nouvelle dans le temple des ancêtres; il convient de la publier généralement dans l'empire pour que tout le monde en soit instruit. Dès ce moment, lorsque je rendrai des décrets pour lui[1] répondre, dans quelque affaire que ce soit, je n'articulerai point son nom de peur de mettre entre moi et lui une différence. A la khatoun sa femme[2], la princesse de Thsien-kin, qui descend des Tcheou, j'ai donné le nom de Yang-chi, et je l'ai inscrite sur le registre impérial de ma famille sous le titre de princesse de Ta-i (princesse de la grande justice), et j'ai élevé au rang de ministre son fils Kho-han-tchin. Après lui avoir donné le titre de prince du royaume de 'An, je l'ai admis à un banquet dans l'intérieur du palais; je l'ai présenté à l'impératrice et l'ai comblé de présents. »

Cha-po-lio fut charmé de ce décret, et, à partir de ce moment, chaque année il continua de payer le tribut et d'envoyer des présents à l'empereur.

La septième année de la période Khaï-hoang (587), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir le tribut.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Le premier mois de la septième année de la période Khaï-hoang, Cha-po-lio envoya son fils pour offrir en tribut des produits de son pays. A cette occasion, il

[1] C'est-à-dire pour répondre au khan des Turcs.

[2] En chinois : *kho-ho-tun* (*khatoun*), mot turc qui signifie *princesse*.

demanda la permission de chasser entre les arrondissements de Heng-tcheou et de Taï-tcheou. L'empereur y consentit, et lui envoya de sa part du vin et des vivres. Cha-po-lio s'avança alors à la tête de ses troupes et reçut ces dons de l'empereur en le saluant deux fois. Cha-po-lio ayant tué un jour dix cerfs, en offrit à l'empereur les queues et les langues. Quand il fut de retour au gouvernement militaire de Tse-ho, sa tente fut incendiée. Cha-po-lio en fut rempli d'indignation; il mourut un mois après cet événement. L'empereur suspendit pendant trois jours les réceptions du palais. De plus, il ordonna au grand maître des cérémonies d'offrir un sacrifice en signe de deuil, et envoya à sa famille cinq mille pièces de soie. Dans le commencement, Che-thou-khan[1], considérant que son fils Yong-yu-liu était d'un naturel faible et timide, avait exprimé dans son testament le désir d'avoir pour successeur son fils Tchou-lo-heou, du titre de Che-hou. Yong-yu-liu envoya un ambassadeur au-devant de Tchou-lo-heou. Lorsqu'il se vit sur le point d'être nommé, Tchou-lo-heou dit (à Yong-yu-liu) : «Depuis Mo-khan-khan, un grand nombre de nos princes des Tou-kioue ont remplacé leurs frères aînés par leurs frères cadets, leurs fils légitimes par des bâtards. Ils ont manqué de respect à nos ancêtres et ont violé leurs lois. Je veux que vous héritiez du pouvoir suprême; je ne crains pas de vous saluer.»

Yong-yu-liu envoya encore à Tchou-lou-heou un

[1] Le même que Cha-po-lio.

ambassadeur, qui lui parla ainsi en son nom : « Mon oncle et mon père avaient la même racine (la même origine); leurs corps étaient comme réunis en un; mais moi je ne suis qu'une branche ou une feuille du même arbre; comment oserais-je devenir maître (souverain), faire que la racine et le tronc de l'arbre descendent au rang des branches et des feuilles, et que mon oncle, qui est revêtu de la plus honorable dignité, s'abaisse au-dessous d'une personne aussi infime que moi? Pourrais-je, en outre, oublier les ordres de feu mon père? Je désire que mon oncle n'hésite pas à accepter. »

Après que Yong-yu-liu lui eut cédé le pouvoir suprême jusqu'à cinq ou six fois, Tchou-lo-heou finit par monter sur le trône. Il prit le nom de Che-hou-khan, et donna à Yong-yu-liu le titre de Che-hou. Il envoya à l'empereur un ambassadeur pour lui présenter une lettre. Kao-tsou lui donna une troupe de musiciens, des étendards et des tambours. Tcheou-lo-heou avait le menton allongé, le dos bossu, les sourcils écartés et les yeux brillants. Il était brave et était un habile politique. Avec les étendards et les tambours que lui avait donnés l'empereur des Souï, il alla vers l'ouest pour combattre A-po-khan. Les ennemis, s'imaginant qu'il avait obtenu des troupes auxiliaires de l'empereur des Souï, vinrent en grand nombre lui faire leur soumission. Il fit prisonnier A-po et présenta à l'empereur une lettre par laquelle il demandait de disposer de la vie d'A-po-khan. Kao-tsou ayant accédé à son désir, Kao-keng, du titre de

Po-ye (ministre), s'avança et lui dit : « Quand des parents, unis par les liens du sang, se font la guerre et se détruisent, ils ruinent la morale publique. C'est en se soutenant, en se nourrissant les uns les autres, qu'ils montrent leur grandeur d'âme. »

L'empereur s'écria : « Très-bien ! » Alors Keng leva son verre, et s'avançant vers l'empereur : « Depuis Hien-youen (Hoang-ti), dit-il, les barbares Hiun-tcho ont souvent attaqué nos frontières; mais maintenant, jusqu'à la mer du nord, tous les peuples vous sont soumis. C'est un magnifique triomphe qu'on n'avait pas encore vu depuis l'antiquité. J'ose, en conséquence, vous saluer deux fois et vous souhaiter une grande longévité. »

Quelque temps après, Tchou-lo-heou, ayant porté ses armes dans l'ouest, fut atteint par une flèche et mourut. Ses soldats reconnurent Yong-yu-liu pour souverain. Celui-ci prit le titre de Hie-kia-chi-to-na-tou-lan-khan. Yong-yu-liu envoya un ambassadeur à Kao-tsou, qui lui donna pour son maître trois mille pièces de soie. Chaque année, il continua d'envoyer des ambassadeurs pour lui offrir le tribut.

Remarque. On lit dans la biographie de Tchang-sun-tching : Dans la septième année de la période Khaï-hoang, Che-thou étant mort, l'empereur envoya Tching, muni d'une lettre officielle, pour saluer son frère cadet, Tchou-lo-heou, et lui décerner le titre de Mo-ho-khan [1], et à son fils Yong-yu-liu celui de Che-kou-khan. Tchou-lo-heou, par l'entremise de

[1] Grand khan.

Tching, adressa la lettre suivante à l'empereur : « A-po-khan, dont le ciel a décidé la perte, se tient entre les montagnes et les vallées avec cinq ou six mille cavaliers. J'ai entendu avec respect votre décret suprême ; il est de mon devoir de vous l'amener prisonnier. »

L'empereur consulta alors les officiers civils et militaires. Youen-kiaï, prince de Lo-'an, s'exprima en ces termes : « Je vous demande la permission d'aller le saisir, de le décapiter et de suspendre sa tête pour la punition de ses crimes. »

Li-yun, prince de Wou-yang, dit : « Je demande la permission de le prendre vivant, de l'amener à la cour, et de le tuer publiquement à la vue du peuple. »

L'empereur s'adressa à Tchang et lui dit : « Excellence, quel est votre avis ? » Tchang lui répondit : « Si les Tou-kioue se révoltent contre Votre Majesté, il faut les faire rentrer dans le devoir par des châtiments. Maintenant le frère aîné et le frère cadet se font une guerre acharnée. Quels que soient les crimes d'A-po, il ne s'est pas montré ingrat envers l'empire. Si l'on profite de l'extrémité à laquelle il est réduit pour le prendre et le faire mourir, ce n'est pas, je le crains, le moyen d'appeler vers nous les peuples éloignés. Il vaut mieux les laisser vivre tous les deux. »

L'empereur dit : « Très-bien ! »

Dans la septième année, Tchou-lo-heou étant mort, Kao-tsou chargea ses officiers de porter des

consolations à sa famille, et de donner à Yong-yu-liu les vases précieux que lui avait offerts l'empereur des Tchin.

Le deuxième mois de la onzième année de la période Khaï-youen (591), les Tou-kioue envoyèrent un ambassadeur pour offrir sept vases précieux.

Le quatrième mois, Yong-yu-liu, khan des Tou-kioue, envoya à la cour son Te-le[1].

Le douzième mois de la douzième année de la période Khaï-hoang (592), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour présenter leurs hommages à l'empereur.

La treizième année (593), les chefs des hordes des Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir le tribut. Ensuite ils en envoyèrent d'autres pour demander l'autorisation d'établir, le long des frontières, des marchés pour commercer avec la Chine. L'empereur rendit un décret par lequel il le leur permit.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : A cette époque (en 593), il y eut un Chinois vagabond, nommé Yang-khin, qui, s'étant enfui, pénétra au milieu des Tou-kioue, leur fit un récit mensonger et leur dit : « Lieou-tchang, prince du royaume de Pong, et la fille de Yu-wen, ont formé le projet de se révolter, et la princesse de Ta-i envoie des troupes pour ravager vos frontières. »

Tou-lan-khan fit saisir Yang-khin et en informa l'empereur; en même temps, il lui offrit en tribut

[1] Nom de dignité.

de la toile végétale et de la colle de poisson. Comme son frère cadet Khin-yu-che était à la tête d'une horde qui devenait puissante, Tou-lan-khan en fut jaloux. Il le tua et lui coupa la tête en présence de l'armée. Dans cette même année, il envoya le frère cadet de sa mère, Jo-tan, du titre de Te-le, pour porter un bâton royal au souverain de Yu-thien (Khotan). L'empereur donna à Jo-tan le rang de ministre et le titre de prince du royaume de Khang. L'année suivante, les grands chefs des hordes turques, s'étant concertés ensemble, envoyèrent en tribut dix mille chevaux, vingt mille moutons, cinq cents chameaux et autant de bœufs. Ensuite ils envoyèrent des ambassadeurs pour demander l'autorisation d'établir des marchés le long des frontières afin de commercer avec la Chine. L'empereur rendit un décret par lequel il accordait la permission demandée.

Après avoir vaincu les Tchin, l'empereur donna à la princesse Taï-i (veuve de Cha-po-lio) un précieux paravent qui avait appartenu à l'oncle de l'empereur des Tchin. Mais cette princesse avait toujours l'esprit tourmenté. En conséquence, elle écrivit sur ce paravent les vers suivants où elle dépeignait sa triste situation depuis la destruction des Tchin :

Les empires s'élèvent et périssent dans l'espace d'un jour.
Les affaires du monde sont comme l'algue flottante.
La gloire et le bonheur sont vraiment difficiles à conserver.
La tour qui s'élevait près de l'étang[1] a fini par s'écrouler[2].

[1] Dans la maison de Sie, près de l'eau, il y avait une tour appelée *Tch'i-thaï* (la tour de l'étang). (*Diction. P'eï-wen-yun-fou,* liv. LV, fol. 7.) — [2] Littéralement : a fini par être au niveau (du sol).

Ma fortune et mes honneurs, où sont-ils maintenant?
Je dépeins sur ce paravent mes illusions évanouies.
Le vin le plus exquis n'a plus de charme pour moi.
Comment pourrais-je chanter aux sons de ma guitare?
Moi qui suis issue d'une famille impériale[1],
Par un coup du sort, j'ai été envoyée au quartier des barbares.
En un matin, j'ai vu la victoire et la défaite.
Mon âme a été subitement déchirée en tous sens.
Depuis l'antiquité, beaucoup de femmes ont eu la même destinée.
Je ne suis pas la seule dont on puisse citer le nom;
On connaît la chanson touchante de la princesse Ming-kiun,
Qui se plaignit avec douleur d'avoir été mariée dans une contrée lointaine.

L'empereur, ayant vu ces vers, la prit aussitôt en haine. Il lui montra moins d'égards et ne lui offrit plus que de médiocres présents. La princesse se lia de nouveau avec Ni-li-khan, qui régnait dans l'ouest. L'empereur, craignant qu'elle ne méditât une révolte, voulut prendre des mesures pour s'y opposer. A cette époque, la princesse eut un commerce secret avec un Turc qui l'accompagnait. Ces relations ayant été dévoilées, l'empereur rendit un décret par lequel il dégradait la princesse Ta-i. Craignant que Tou-lan-khan ne voulût entrer dans ses vues, il envoya Nieou-hong, prince de Khi-tchang, qui lui offrit quatre belles courtisanes pour le flatter. A cette époque, le fils de Cha-po-lio, Chen-khan, avait le titre de Tou-li-khan; il résidait dans le nord. Il en-

[1] La princesse Ta-i était de la famille des Tcheou.

voya des ambassadeurs pour demander en mariage une princesse chinoise. L'empereur ordonna à Feï-kiu de leur répondre : « Il faut qu'il fasse mourir la princesse Ta-i ; c'est alors seulement que je consentirai à sa demande. »

Les Turcs y consentirent, et calomnièrent de nouveau la princesse. Tou-lan-khan entra en colère et la fit mettre à mort dans sa tente.

Comme Tou-lan et Ta-theou-khan étaient en hostilité, ils s'étaient plusieurs fois fait la guerre. L'empereur les ayant réconciliés, chacun d'eux emmena ses troupes et se retira.

Remarque. On lit dans la biographie de Tchang-sun-tching : Dans la treizième année de la période Khaï-hoang (593), un vagabond nommé Yang-khin s'introduisit parmi les Tou-kioue et leur fit un récit mensonger. « Lieou-yong, prince de Pong-tch'ing, dit-il, a formé avec la fille de Yu-wen un projet de révolte contre les Souï. » Il assurait que Lieou-yong l'avait envoyé pour parler secrètement à la princesse. Yong-yu-liu ajouta foi à ses paroles et cessa de payer le tribut. L'empereur envoya Tchang-sun-tching en ambassade pour s'assurer secrètement de l'état des choses. La princesse, ayant reçu Tchang-sun-tching, ne lui montra dans ses paroles aucune condescendance. De plus, elle chargea un Turc nommé 'An-souï-kia, qui était son amant, d'aller conférer avec Yang-khin, et de tâcher de séduire Yong-yu-liu. Tchang-sun-tching, étant arrivé à la capitale, adressa à ce sujet un rapport à l'empereur. Wen-ti envoya

de nouveau Tchang-sun-tching avec ordre de chercher et de prendre Yang-khin. Mais Yong-yu-liu, qui ne voulait pas le livrer, lui fit une réponse mensongère et dit : « J'ai beau examiner les étrangers qui se trouvent parmi nous, je ne vois personne de cette espèce. »

Tchang-sun-tching gagna avec de l'argent le Ta-kouan (l'introducteur des étrangers), et ayant su où se trouvait Yang-khin, il le surprit pendant la nuit et le montra à Yong-yu-liu. Il dévoila alors les relations secrètes de la princesse Ta-i. Les hommes du royaume en furent remplis de honte. Yong-yu-liu fit saisir 'An-souï-kia et ses partisans, et les livra à Tchang-sun-tching. L'empereur fut au comble de la joie. Il donna à Tchang le titre de Khaï-fou, et envoya chez les Tou-kioue des hommes qui mirent à mort la princesse Ta-i.

Yong-yu-liu adressa une nouvelle lettre à l'empereur, pour obtenir en mariage une princesse de sa famille. On en délibéra en conseil, et l'empereur fut sur le point d'accéder à sa demande. Mais Tchang-sun-tching présenta un rapport conçu en ces termes : « Je considère que Yong-yu-liu est d'un caractère inconstant et dépourvu de bonne foi. C'est précisément parce qu'il est l'ennemi de Tien-kioue qu'il recherche l'appui de l'empereur. Si Votre Majesté consent à sa demande, il finira infailliblement par se révolter. S'il obtient une princesse pour épouse, il profitera de l'autorité importante que lui donnera cette alliance pour vaincre Tien-kioue et Jen-kan;

il deviendra fort puissant et se révoltera de nouveau. Il est à craindre que dans la suite il ne soit difficile de réprimer son ambition. Or Jen-kan est le fils de Tchou-lo-heou; jusqu'ici il s'est montré plein de sincérité. Maintenant nous savons que les ministres de deux dynasties ont eu antérieurement des relations avec lui. Lui aussi a demandé à épouser une princesse chinoise; le mieux serait de la lui accorder. On lui ordonnerait de se transporter dans le midi, et comme il a peu de soldats, et que son armée est faible, il vous serait facile de le tenir dans votre dépendance, de l'opposer à Yong-yu-liu et d'en faire le défenseur de nos frontières. »

L'empereur approuva ce rapport; ensuite il envoya porter à Jen-kan des paroles pleines d'encouragement et de bienveillance, et lui donna pour épouse une princesse de sa famille.

Remarque. On lit dans les Annales des Souï, biographie de l'empereur Kao-tsou : Le septième mois de la dix-septième année de la période Khaï-hoang (597), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir en tribut des produits de leur pays.

Le onzième mois de la même année, les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir leurs hommages à l'empereur.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La dix-septième année (597), Tou-li-khan envoya des ambassadeurs pour aller au-devant de la princesse promise. L'empereur leur donna un logement convenable. Le grand maître des cérémo-

nies leur enseigna la pratique des six sortes de cérémonies. L'empereur donna pour épouse à Tou-li-khan une princesse de sa famille appelée la princesse 'An-i. Comme il voulait mettre la division entre les barbares du nord, il combla exprès les ambassadeurs de riches présents. Il envoya successivement Nieou-hong, Sou-weï, Ho-liu et Hiao-khing en qualité d'ambassadeurs auprès des Tou-kioue, qui, depuis le commencement, en avaient eux-mêmes envoyé à la cour trois cent soixante et dix.

Tou-li-khan demeurait primitivement dans le nord; mais par suite de son mariage avec une princesse chinoise, il s'était retiré au midi dans son ancienne place forte de Tou-kin. L'empereur l'ayant comblé de riches présents, Yong-yu-liu entra en colère et dit : « Moi, je suis le grand khan, et cependant je ne suis pas aussi bien traité que Jen-kan[1]. » Là-dessus, il cessa aussitôt de payer le tribut à la Chine, et ravagea plusieurs fois ses frontières.

Remarque. On lit dans la biographie de Tchang-sun-tching : Dans la dix-septième année (597), Jen-kan envoya cinq cents cavaliers. Immédiatement après, Tching alla au-devant de la princesse chinoise. L'empereur donna pour épouse à Jen-kan[2] une princesse de sa famille appelée 'An-i. Tching l'engagea à se mettre à la tête de ses sujets et à se transporter au midi dans l'ancienne place forte

[1] La seconde syllabe fait partie du nom et ne doit pas être prise pour le mot turc *khan*.

[2] Jen-kan portait le titre de Tou-li-khan.

de Tou-kin. Yong-yu-liu lui porta envie et ravagea souvent ses terres. Comme Jen-kan était informé par ses espions de tous ses mouvements, il en informait aussitôt l'empereur; de sorte qu'à chaque attaque il était toujours prêt à repousser les ennemis.

Dans la dix-neuvième année (599), Tou-li-khan se soumit à la Chine. Dans le dixième mois, l'empereur lui conféra le titre de Ki-jin-khan, et fit construire la ville de Ta-li, pour qu'il s'y établît avec ses sujets [1].

On lit dans les Annales des Souï, biographie de l'empereur Kao-tsou : Le quatrième mois de la dix-neuvième année de la période Khaï-hoang (599), Tou-li-khan se soumit à la Chine. Ta-theou-khan ayant ravagé les frontières, l'empereur envoya l'administrateur général de l'armée, Li-wan-souï, qui l'attaqua et le battit complétement.

Dans le douzième mois, Tou-lan-khan fut tué par ses propres sujets.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La dix-huitième année, en vertu d'un décret impérial, Sieou, roi de Cho, sortit par la route de Ling-tcheou et le [2] battit. L'année suivante, par ordre de l'empereur, le général en chef Liang, roi de Han, et Kao-king, du titre de Tso-po-ye (ministre de la gauche), s'étaient mis à la tête du général Wang-thsa, du premier ministre Tchao-

[1] Littéralement : avec sa horde.
[2] Savoir : Ta-theou-khan.

tchong-khing, et ils sortirent ensemble par la route de Sou-tcheou. Yang-sou, du titre de Yeou-po-ye (ministre de la droite), conduisant avec lui le ministre Li-tché et Han-seng-cheou, sortit avec eux de Ling-tcheou. Enfin le premier ministre, Yen-yong, sortit de Yeou-tcheou, et tous, par leurs efforts combinés, battirent complétement Ta-theou-khan. Yong-yu-liu et Tien-kioue attaquèrent Jen-kan avec toutes leurs troupes, massacrèrent ses frères, ses fils et ses neveux, passèrent aussitôt le fleuve Jaune et entrèrent dans l'arrondissement de Weï-tcheou. Jen-kan, suivi de cinq cavaliers, se sauva pendant la nuit avec Tchang-sun-tching, l'ambassadeur des Souï, et revint à la cour.

L'empereur ayant ordonné à Jen-kan de s'expliquer avec l'ambassadeur de Yong-yu-liu, par l'entremise de Theou, du titre de Te-le, Jen-kan parla avec autant de fermeté que de droiture. L'empereur en fut charmé et le traita de la manière la plus honorable.

Tou-so-lou, frère cadet de Yong-yu-liu, ayant quitté sa femme et ses enfants, revint à la cour avec Tou-li-khan. L'empereur leur adressa des compliments. Un jour, il ordonna à Jen-kan de jouer aux osselets avec Tou-so-lou. Comme il ne cessait de perdre, l'empereur lui donna des objets précieux pour le consoler.

Dans le sixième mois, Kao-keng et Yang-sou attaquèrent Tien-kioue et lui firent éprouver une grande défaite. L'empereur conféra à Jen-kan le titre de

I-li-tchin-teou-ki-min-khan, ce qui veut dire en chinois *le khan dont l'esprit et la prudence sont fermes.*

Ki-min adressa une lettre à l'empereur pour le remercier de ses bienfaits : « Votre sujet, dit-il, a eu le bonheur d'être élevé par vous au pouvoir; et ensuite Votre Majesté lui a conféré un nouveau titre. Aujourd'hui j'ai renoncé pour toujours à mes anciens complots; je veux servir Votre Majesté et je n'oserai jamais désobéir à ses lois. »

L'empereur fit bâtir, dans l'arrondissement de Sou-tcheou, la ville de Ta-li et l'y établit. A cette époque, la princesse Ta-i étant déjà morte, l'empereur lui donna pour épouse la princesse I-tch'ing, qui était de sa famille. Les hordes qui vinrent se soumettre à lui étaient fort nombreuses, mais Yong-yu-liu l'attaqua encore. L'empereur lui ordonna une seconde fois d'entrer dans les frontières. Yong-yu-liu n'ayant cessé de le poursuivre et de ravager ses terres, il passa au midi du fleuve Jaune, et se transporta entre les arrondissements de Hia-tcheou et de Ching-tcheou. Là, on creusa un canal de plusieurs centaines de li [1], dans la direction de l'est à l'ouest, jusqu'au fleuve Jaune. Tout le pays ainsi arrosé fut donné à Ki-min-khan, pour faire paître ses troupeaux.

Remarque. On lit dans la biographie de Tchang-sun-tching : La dix-neuvième année (599), Jen-kan, par l'entremise de Tchang-sun-tching, informa

[1] On lit plus bas : un canal de 400 li (40 lieues).

l'empereur que Yong-yu-liu s'était révolté et se préparait à attaquer la ville de Ta-thong. Wen-ti rendit un décret par lequel il ordonnait à six commandants généraux de prendre avec eux le roi de Han, du titre de Tsie-tou, et de sortir des frontières par des routes différentes pour l'attaquer. Yong-yu-liu fut rempli de crainte. Il fit une nouvelle alliance avec Ta-theou; et, après avoir réuni leurs forces, ils attaquèrent à l'improviste Jen-kan et livrèrent une grande bataille au bas de la grande muraille. Jen-kan fut complétement battu. Il vit massacrer ses frères, ses fils et ses neveux; tous ses soldats s'enfuirent et se dispersèrent. Jen-kan, suivi de cinq cavaliers, s'enfuit pendant la nuit vers le sud. Le matin, après avoir parcouru une centaine de li, il recueillit quelques centaines de cavaliers et délibéra avec eux. « Aujourd'hui, dit-il, que mon armée a été battue, si je me présente au palais, on ne verra en moi qu'un vaincu. L'empereur de la grande dynastie des Souï daignera-t-il me traiter avec honneur? Dans le commencement, je n'ai pas eu avec Tien-kioue de rapports hostiles. Si j'allais me réfugier vers lui, il ne manquerait pas de me protéger et de me prêter secours. »

Tchang-sun-tching, ayant appris qu'il songeait à faire défection, envoya secrètement des gens de sa suite, qui devaient se mettre en embuscade dans une ville éloignée, et leur ordonna d'élever des feux d'alarme. Jen-kan, ayant aperçu quatre feux qu'on élevait à la fois, interrogea Tchang-sun-

tching. « Pourquoi, dit-il, élève-t-on des feux au-dessus de la ville ? » Tching, pour le tromper, lui répondit : « La ville est élevée et le pays d'alentour s'étend à une grande distance. Il faut absolument qu'on puisse découvrir de loin l'arrivée des ennemis. Tel est l'usage de la Chine. Si les ennemis viennent en petit nombre, on élève deux feux ; s'ils sont nombreux, on en élève trois ; si le danger est pressant, on en élève quatre, pour faire voir que les ennemis sont menaçants et qu'ils approchent de la ville. »

Jen-kan fut rempli de crainte et parla ainsi à sa troupe : « Les ennemis qui nous poursuivent sont déjà près de nous ; il faut nous jeter dans la ville. »

Quand ils furent entrés dans la place forte, Tchang-sun-tching retint son Ta-kouan[1], nommé Tchi-chi, et le chargea du commandement de ses troupes. Lui-même il emmena Jen-kan et le conduisit en poste au palais. L'empereur en fut charmé. L'empereur l'éleva en dignité, et lui conféra les titres de Tso-hiun-weï[2], de Piao-ki-tsiang-kiun (général de la cavalerie légère), et de Tchi-tsie-hou-tou-kioue[3].

Tchang-sun-tching envoya des barbares (des Turcs) soumis à la Chine, pour observer secrètement Yong-yu-liu. Il apprit que, dans sa tente, il arrivait souvent des malheurs subits. Pendant la nuit, il

[1] L'introducteur des étrangers.

[2] Ce titre paraît signifier « général de la garde impériale de la gauche. »

[3] « Protecteur des Tou-kioue, muni d'une patente impériale. »

avait vu un arc-en-ciel rouge qui éclairait plusieurs centaines de li, et la constellation Thien-kiu (Argo) d'où tombait une pluie de sang; pendant trois jours des étoiles filantes étaient tombées dans son camp avec un bruit de tonnerre. Toutes les nuits, il était agité par la crainte, et se disait que les troupes des Souï allaient arriver dans un moment.

Tchang-sun-tching envoya un rapport à l'empereur pour l'informer de toutes ces circonstances et lui demander l'autorisation d'aller châtier les Tou-kioue.

Tou-so-lou et ses partisans se soumirent à Jen-kan. Les hommes et les femmes qui arrivèrent en plusieurs occasions étaient au nombre de plus de dix mille. Tchang-sun-tching les installa dans une position tranquille.

Par suite de cet événement, les Tou-kioue vinrent, d'un air joyeux, faire leur soumission. L'empereur conféra à Jen-kan le titre de I-li-mi-teou-ki-jin-khan, et lui permit de s'amuser à tirer de l'arc dans le palais de Wou-'an-tien. Il choisit douze habiles tireurs et les divisa en deux compagnies. Ki-jin dit alors : « Par l'entremise de Tchang-sun-tching, votre ambassadeur, j'ai obtenu de voir Votre Majesté. Maintenant que vous m'avez donné des tireurs, je désire entrer dans leur compagnie. » L'empereur y consentit et lui fit remettre six flèches par Tchang-sun-tching. Ki-jin les lança et atteignit un cerf à chaque coup, de sorte que sa compagnie remporta l'avantage.

Dans ce même temps, on vit voler une troupe de

milans. L'empereur lui dit : « Excellence, comme vous êtes habile à tirer de l'arc, je vous prie de me les prendre. » Il lança dix balles qui firent tomber chacune un de ces oiseaux de proie. Ce jour-là les magistrats reçurent des présents; Tching fut le plus favorisé de tous. L'empereur l'envoya aussitôt dans l'arrondissement de Sou-tcheou pour commander une armée de cinquante mille hommes. Là, il fit construire la ville de Ta-li, afin d'y installer Jen-kan.

La princesse 'An-i étant morte, Tching, muni d'une patente impériale, lui amena la princesse Tching-i qu'on lui avait encore donnée pour épouse. Tching adressa un nouveau rapport où il disait que, quoique Jen-kan se trouvât dans l'intérieur de la grande muraille, soutenu par les hordes nombreuses revenues vers lui, il souffrait encore des déprédations continuelles de Yong-yu-liu; qu'il était accablé de fatigues et ne pouvait trouver un moment de repos. Il demanda qu'il pût se retirer à Ou-youen où le fleuve Jaune lui servirait de rempart; qu'entre les arrondissements de Hia-tcheou et de Ching-tcheou, de l'est à l'ouest, jusqu'à la partie du fleuve Jaune qui se dirige du midi au nord, on fît creuser un canal transversal de quatre cents li, afin qu'il pût s'établir dans l'intérieur de ces terres, y faire paître à son gré ses nombreux troupeaux, et échapper aux ravages des Tou-kioue. De cette manière, ses sujets seraient sûrs de vivre en paix.

L'empereur approuva complétement ce rapport.

On lit dans les Annales des Souï, biographie de

l'empereur Kao-tsou : Le premier mois de la vingtième année (600), les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour offrir en tribut des produits de leur pays.

Le quatrième mois, les Tou-kioue ayant attaqué les frontières, l'empereur donna à Kouang, roi de Tsin, le titre de général en chef. Celui-ci les attaqua et les tailla en pièces.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : L'empereur ordonna à Yang-sou, prince du royaume de Youe, de sortir de l'arrondissement de Ling-tcheou ; à Han-seng-cheou, administrateur général de l'armée active, de sortir de l'arrondissement de Khing-tcheou ; à Li-wan-souï, prince de Thaï-ping, de sortir de Yen-tcheou, et au général en chef Yao-pien de sortir de Ho-tcheou pour attaquer Tou-lan-khan. Mais avant que les troupes fussent sorties des frontières, Tou-lan-khan fut tué par ses propres soldats. Ta-theou s'empara du pouvoir et prit le titre de Pou-kia-khan. Ses États se trouvant exposés à de grands troubles, l'empereur ordonna à Li-wan-souï, prince de Thaï-ping, de sortir de l'arrondissement de Sou-tcheou pour aller l'attaquer. Il rencontra Ta-theou sur le mont Ta-kin-chan ; mais les ennemis s'enfuirent sans combattre. Il les poursuivit et en décapita deux mille.

Kouang, roi de Tsin, étant sorti de Ling-tcheou, Ta-theou s'enfuit et disparut. Il envoya son neveu Sse-li-fa avec ordre de passer par l'est du grand désert pour attaquer Ki-min. L'empereur ayant envoyé

des troupes auxiliaires, Ki-min défendit les défilés. Sse-li-fa se retira et se jeta dans le grand désert.

Ki-min adressa à l'empereur une lettre où il le remerciait en ces termes : « Le saint homme de la grande dynastie des Souï, khan d'une puissance sans bornes, affectionne les cent familles (le peuple) et les nourrit. Comme le ciel, il n'y a rien qu'il ne couvre; comme la terre, il n'y a rien qu'il ne supporte. Toutes les familles, comblées de ses bienfaits, soutenues par sa puissance, viennent, avec un cœur sincère, se soumettre à lui; tous les chefs viennent avec leurs troupes se soumettre au saint khan de la Chine. Les uns, se dirigeant au midi, entrent par les portes de la grande muraille; d'autres s'arrêtent à la vallée de Pe-tao. Les hommes du peuple, les moutons, les chevaux couvrent les montagnes et les vallées. Jen-kan [1] peut se comparer à un arbre desséché dont les branches et les feuilles sont repoussées, à des os desséchés qui se sont recouverts de chair et de peau. Pendant mille et dix mille générations, je veux être constamment soumis aux grands Souï comme un mouton ou un cheval [2]. »

Remarque. On lit dans la biographie de Tchang-sun-tching : Dans la vingtième année (en 600), Tou-lan-khan excita de grands troubles et fut tué par ses propres soldats. Par suite de ces événements, Tching

[1] Nom du khan qui s'adresse ici à l'empereur.

[2] Allusion à la métempsycose. Un Chinois dit de même pour exprimer sa reconnaissance à un bienfaiteur : « Je voudrais, dans une autre vie, vous servir comme un chien ou un cheval. »

adressa un rapport à l'empereur pour lui faire une demande : « Maintenant, dit-il, les troupes impériales ont livré plusieurs batailles près des frontières et ont eu de grands succès. Les ennemis sont divisés entre eux et leur chef a été massacré. Si l'on profite de cette circonstance pour les attirer vers nous, il est certain qu'ils viendront tous faire leur soumission. Je prie Votre Majesté d'envoyer, par des routes différentes, les sujets de Jen-kan pour attirer les Tou-kioue par des paroles bienveillantes. »

L'empereur y consentit, et tous vinrent, en effet, se soumettre à lui. Ta-theou-khan en fut effrayé et rassembla de nouveau toutes ses troupes.

L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Tchang-sun-tching de se mettre à la tête de tous ceux qui avaient fait leur soumission, d'accepter le titre d'administrateur général de l'armée de Thsin-tchouen, et de prendre avec lui Kouang, roi de Tsin, du titre de Tsie-tou, pour aller combattre les ennemis. Ta-theou ayant tenu tête aux troupes impériales, Tching présenta le plan qui suit : « Il est aisé, dit-il, d'empoisonner les eaux que boivent les Turcs (ainsi que leurs troupeaux). »

En conséquence, il répandit une grande quantité de poison en amont des rivières; de sorte que les soldats et les animaux domestiques de Ta-theou qui burent de ces eaux périrent en grand nombre. Ta-theou fut rempli d'effroi. « Le ciel, dit-il, envoie des pluies mortelles; il a donc décidé notre perte. »

Par suite de cette circonstance, il s'enfuit pendant

la nuit. Tching le poursuivit, décapita plus de mille hommes, fit une centaine de prisonniers et captura plusieurs milliers d'animaux domestiques. L'empereur fut enchanté de ce succès; il invita Tching à venir dans son palais, le reçut à sa table et se livra avec lui à des transports de joie. Un Ta-kouan[1] des Tou-kioue vint faire sa soumission. A cette époque, il fut aussi admis auprès de l'empereur. Il raconta que les Tou-kioue redoutaient terriblement l'administrateur Tchang-sun-tching, qu'en entendant le bruit des arcs de ses soldats, ils le prenaient pour le bruit du tonnerre, et que ses rapides chevaux leur faisaient l'effet des éclairs. L'empereur dit en souriant : « Si l'on compare le général Tching au tonnerre, lorsqu'il entre en colère et déploie la puissance de ses armes au delà des frontières, on peut juger de sa force imposante. »

Les troupes étant revenues, l'empereur donna à Tching le titre de Chang-khaï-fou-i-thong-san-sse[2]. Il lui ordonna de retourner encore dans la ville de Ta-li et de gouverner avec bonté les peuples nouvellement soumis.

La première année de la période Jin-cheou (601), les Tou-kioue vinrent faire leur soumission.

On lit dans les Annales des Souï, biographie de l'empereur Kao-tsou : Dans le premier mois de la

[1] Le ta-kouan était l'introducteur des ambassadeurs.

[2] Suivant Morrison (*Dict. chin.* part. I, rad. 40, p. 819, n° 70), c'est un titre qu'on donnait aux hommes d'État d'un mérite éminent, qui avaient aidé une famille à monter sur le trône et à s'y maintenir. Le mot *chang* veut dire supérieur ou de premier rang.

première année de la période Jin-cheou (601), les Tou-kioue ravagèrent Heng-'an. On envoya le ministre d'État Han-hong pour les attaquer.

Le cinquième mois de la même année, les Tou-kioue, hommes et femmes, au nombre de quatre-vingt-dix mille, vinrent faire leur soumission.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La première année de la période Jin-cheou, Han-hong, administrateur général de Taï-tcheou, fut battu par les ennemis à Heng-'an. L'empereur le dégrada et le fit rentrer dans la classe du peuple. Il rendit un décret par lequel il nommait Yang-sou général en chef de l'armée active de l'arrondissement de Yun-tcheou, et lui ordonnait de guider Ki-min pour faire la guerre dans le nord. Dans le commencement, les familles de Ho, de Sie, etc. s'étaient soumises à Ki-min. Mais, à cette époque, elles se révoltèrent. L'armée de Yang-sou étant arrivée au nord du fleuve Jaune, les chefs des Tou-kioue, A-wou-sse-li-sse-kin, etc. enlevèrent de force à Ki-min six mille hommes et femmes, deux cent mille animaux domestiques, et disparurent. Yang-sou ordonna au général en chef Liang-he de lancer sa cavalerie à leur poursuite. Celui-ci livra des batailles continuelles sur une étendue de soixante li. Il battit complétement Sse-kin, lui reprit tous les hommes et les animaux domestiques qu'il avait enlevés, et les ramena à Ki-min. Yang-sou ordonna ensuite au ministre d'État, Tchang-ting, et à Lieou-ching, général en chef du corps d'armée de

Ho-ling, d'aller les attaquer par des routes différentes. Ils revinrent après avoir fait beaucoup de prisonniers et décapité un grand nombre d'ennemis.

Quand ils eurent passé le fleuve Jaune, les Tou-kioue enlevèrent encore de force une partie des sujets de Ki-min. Yang-sou conduisit Fan-koueï, commandant de la cavalerie légère, au sud-est de la vallée de Kho-kie, les attaqua avec vigueur, les battit et les poursuivit sur une étendue de quatre-vingts li. Cette même année, Ni-li-khan et Che-hou-khan furent battus par les Tie-le. Pou-kia-khan excita aussi de grands troubles. Cinq hordes des Hi-si [1] suivirent Pou-kia et s'enfuirent avec lui chez les Tou-kou-hoen. Ki-min devint aussitôt le maître de tous ses sujets, et, dès ce moment, il envoya des ambassadeurs pour présenter ses hommages à l'empereur et lui offrir le tribut.

On lit dans la biographie de Tchang-sun-tching: La première année de la période Jin-cheou, Tching présenta à l'empereur un rapport ainsi conçu : « Étant monté pendant la nuit au haut du pavillon qui domine la porte de la ville, j'ai aperçu dans le lointain, au nord du désert, des vapeurs rouges, longues d'environ cent li, qui avaient l'apparence d'une pluie, et dont la partie inférieure s'abaissait et couvrait la terre. J'ai consulté le livre de la guerre et j'ai vu que cela s'appelait une pluie de sang, et que les États qui se trouvent au-dessous sont infailliblement destinés à périr. Si Votre Majesté veut

[1] Peuples barbares du nord-est.

détruire les Hiong-nou, il convient de s'y prendre dès aujourd'hui.»

L'empereur rendit un décret par lequel il nommait Yang-sou général de l'armée active, et ordonnait à Tching, qui était délégué pour recevoir la soumission des ennemis, d'accompagner Jen-kan afin qu'il allât attaquer les ennemis dans le nord.

La seconde année (602), son armée alla camper sur les bords du Pe-ho. Il rencontra Sse-li-sse-kin et autres généraux des Tou-kioue qui vinrent à la tête de leurs troupes pour le repousser et le combattre. Tching, avec le général Liang-he, les attaqua et les mit en fuite. Il les poursuivit à outrance pendant soixante li, et un grand nombre d'entre eux vinrent se soumettre à lui. Ensuite il ordonna à Jen-kan d'envoyer, par des routes différentes, des ambassadeurs dans le nord, chez les Thie-le et autres hordes, pour les engager à se soumettre, et de s'en rendre maître.

On lit dans la biographie de Han-kin : Han-hong, frère cadet de Han-kin, reçut le titre d'administrateur général de l'arrondissement de Taï-tcheou. La première année de la période Jin-cheou, Ta-theou, khan des Tou-kioue, ravagea les frontières. Han-hong, se mettant à la tête de Lieou-long, gouverneur de Weï-tcheou, et du général Li-yo, marcha pour les repousser. Il rencontra les ennemis à Heng-'an, mais ses troupes étaient inférieures en nombre et hors d'état de leur résister. Han-hong combattit de tous côtés et reçut de graves blessures. Les chefs et

les soldats perdirent courage. Les ennemis les cernèrent complétement et lancèrent contre eux une pluie de flèches. Han-hong ayant feint de faire la paix avec les ennemis, ceux-ci, qui cernaient la place, se relâchèrent un peu de leur surveillance. Alors Han-hong se mit à la tête de ses soldats, rompit le cercle des assiégeants et leur échappa avec les siens.

Il perdit la moitié de ses troupes, mais il tua deux fois autant d'ennemis. Han-hong et Yo-wang furent privés de leurs grades, et rentrèrent dans la classe du peuple. Long-king fut condamné à mort. L'empereur Yang-ti, ayant fait une visite dans le nord, arriva à Tchang-'an et vit les champs couverts d'ossements blanchis. Il en demanda la cause à ses officiers. Ceux-ci lui dirent : « C'est ici que jadis Han-hong livra des combats aux Tou-kioue. » L'empereur en fut profondément affligé; il fit recueillir les os et ordonna aux Samanéens de cinq districts de faire des offrandes au Bouddha.

La troisième année Jin-tcheou (603), Ta-theou-khan, ayant vu ses troupes s'enfuir en désordre, se réfugia, dans l'ouest, chez les Tou-kou-hoen.

On lit dans la biographie de Tchang-sun-tching : La troisième année, dix hordes des Thie-le, les Sse-kie, les Fo-li, les Kiu-hoen, les Sie-sa, les A-pa, les Po-ko, etc. abandonnèrent toutes Ta-theou-khan et demandèrent la permission de se soumettre. Toute l'armée de Ta-theou s'étant dispersée, il s'enfuit à l'ouest, chez les Tou-kou-hoen. Tching conduisit Jen-kan et l'installa à l'entrée du grand désert. Après

avoir terminé ses affaires, il se rendit auprès de l'empereur.

On lit dans les Annales des Souï, biographie de l'empereur Yang-ti : Au jour Ting-sse du cinquième mois de la troisième année de la période Ta-nie (607), Ki-min, khan des Tou-kioue, chargea Tho, son fils, du titre de Te-le, d'aller offrir ses hommages à l'empereur.

Au jour Sin-weï, Ki-min-khan envoya un ambassadeur pour demander à l'empereur la permission d'entrer lui-même dans les frontières pour aller en personne au-devant de son char; Yang-ti refusa cette demande.

Le sixième mois, Ki-min-khan vint offrir ses hommages à l'empereur.

Le septième mois, Ki-min-khan présenta une supplique par laquelle il demandait de changer ses vêtements et d'adopter le bonnet et la ceinture (usités en Chine). L'empereur rendit un décret par lequel il faisait l'éloge de Ki-min, et l'élevait, sans lui donner une dignité déterminée, au-dessus des princes feudataires.

Au jour Kia-in, l'empereur fit établir de grandes tentes au sud de la ville. Sous des tentes, protégées par les soldats de la garde impériale, et ornées de drapeaux et d'étendards, il donna un festin à Ki-min et à trois mille cinq cents hommes de ses sujets, et les rendit témoins de toute sorte de jeux[1], aux sons d'une musique harmonieuse.

[1] On voit, par des passages rapportés dans le *P'eï-wen-yen-*

L'empereur fit des présents de différente valeur à Ki-min et aux siens.

Le huitième mois, l'empereur partit de Yu-lin.

Au jour I-yeou, Ki-min décora sa tente, et fit dégager la route en attendant l'empereur. L'empereur étant venu le visiter dans sa tente, Ki-min lui présenta une tasse de vin en lui souhaitant une longue vie. L'empereur lui donna un repas magnifique. Il adressa la parole aux ambassadeurs de la Corée et leur dit : « Retournez dans votre pays et dites à votre roi qu'il vienne promptement m'offrir ses hommages. Autrement, j'irai avec Ki-min-khan faire une tournée dans ses États.

L'impératrice visita aussi la tente de la princesse I-tch'ing.

Au jour Ki-tcheou, Ki-min-khan s'en retourna dans son pays.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Le quatrième mois de la période Ta-nie (607), l'empereur Yang-ti visita Yu-lin[1]. Ki-min-khan et sa femme, la princesse I-tch'ing, vinrent présenter leurs hommages à l'empereur. En avant et en arrière de la tente de voyage, étaient rangés trois mille chevaux qu'il offrait à l'empereur. Yang-ti en fut ravi et lui donna treize mille pièces de soie.

Ki-min adressa à l'empereur une lettre ainsi conçue : « Précédemment, le saint empereur défunt,

fou, que c'étaient des exercices de jongleurs, d'acrobates, des danses, etc.

[1] Yu-lin paraît être ici le nom d'une résidence impériale.

Mou-youen-khan (le khan d'une puissance sans bornes), me prit en pitié de son vivant, me donna pour épouse la princesse Ngan-i, et me combla de toute sorte de biens.

« Moi votre humble sujet, malgré mon peu de mérite, j'ai été affectueusement nourri par le saint empereur qui vous a précédé. Les frères de votre sujet, par un sentiment de jalousie et de haine, s'étaient ligués ensemble pour me tuer. A cette époque, je ne savais où me réfugier. En levant les yeux en haut, je ne voyais que le ciel; en les abaissant, je ne voyais que la terre. Je me souviens encore des paroles du saint empereur précédent. Quand je fus allé me soumettre à lui, en me voyant, ce saint empereur eut pitié de votre sujet qui était en danger de mort. Il me sauva la vie et me protégea avec plus de bienveillance encore qu'auparavant. Il a donné à votre sujet le titre de grand khan et l'a établi sur le trône. A part les Turcs qui sont morts, j'ai pu encore réunir une multitude d'hommes qui forment mon peuple. L'honorable empereur actuel, comme le saint empereur précédent, gouverne du haut de son trône toutes les parties de l'empire. Il nourrit encore son humble sujet et le peuple turc, sans les laisser manquer de rien. Aujourd'hui, quand je songe aux bienfaits dont nous ont comblés le saint empereur précédent et Votre Majesté, je ne pourrais venir à bout de les exposer tous dans cette lettre. Moi, votre humble sujet, je ne suis plus ce khan turc qui jadis rava-

geait vos frontières; je suis le sujet de Votre Majesté et je fais partie de son peuple. Lorsque Votre Majesté me prit en pitié, je lui demandai d'adopter les vêtements en usage dans votre grand royaume, et, sous ce rapport, d'imiter complétement le peuple de la noble Chine. Maintenant votre sujet est venu à la tête de son peuple, et il ose vous présenter respectueusement cette demande. Il souhaite humblement que Votre gracieuse Majesté ne la repousse pas. »

L'empereur ayant communiqué cette demande au conseil, les princes et les ministres le prièrent d'y consentir; mais il s'y refusa. Il rendit alors un décret ainsi conçu : « Quand les anciens empereurs ont fondé leur royaume, les barbares avaient des mœurs différentes. Le sage apprend au peuple à ne pas changer ses usages. Si les barbares coupent leurs cheveux et se peignent le corps, ils suivent tous leur goût naturel; s'ils se couvrent de peaux d'animaux ou portent des vêtements tissus avec des plantes, chacun d'eux fait ce qui lui convient. A quoi bon changer leurs habits écourtés et les attacher avec de longs cordons? Est-ce là se conformer au principe parfait qui veut que l'on obéisse à sa nature? Ce n'est pas le moyen de montrer qu'on veut traiter avec bienveillance les peuples éloignés. La différence des vêtements permet de distinguer les peuples qui habitent au delà des frontières; la différence des races d'hommes fait voir les sentiments du Ciel et de la Terre[1]. »

[1] Ici le Ciel et la Terre sont personnifiés. Les Chinois les considèrent comme les auteurs de toutes les créations.

L'empereur répondit à Ki-min-khan par une lettre scellée du cachet impérial. Il lui disait que, comme le nord du grand désert n'était pas encore pacifié, il fallait y porter la guerre. « Seulement, ajoutait-il, faites en sorte que votre peuple soit bon et affectueux; qu'il pratique la piété filiale et soit doux et soumis. A quoi bon changer ses vêtements? »

L'empereur arriva dans son char, suivi d'une escorte de mille hommes. Sous une tente immense, il donna un repas magnifique à Ki-min-khan, à tous les chefs de horde et à trois mille cinq cents de ses sujets, et lui fit présent de deux cent mille pièces de soie. Ses sujets reçurent chacun des dons de différente valeur. Il rendit de nouveau un décret ainsi conçu : « Je mets ma vertu d'accord avec celle du ciel et de la terre, qui nous couvre et nous supporte; c'est pourquoi je n'oublie aucune espèce de services et de mérites, et, dans ce but, mes instructions arrivent en tous lieux. Les peuples étrangers franchissent les montagnes, traversent les mers pour venir me demander l'autorisation de suivre le calendrier impérial, d'adopter le bonnet, comme mon propre peuple, et de laisser flotter leurs cheveux tressés[1]. De là vint que Wang-hoeï[2] offrit le tribut,

[1] C'est-à-dire de devenir mes sujets, d'en adopter les usages et d'être confondus avec le peuple chinois. Le texte dit : *Cheou-tching-so*, recevoir le premier jour de la première lune de l'année, c'est-à-dire le calendrier chinois qui l'indique. C'est faire preuve de soumission à l'empereur.

[2] Wang-hoeï était probablement le chef d'une peuplade barbare. Le célèbre lettré Yen-sse-kou dit un jour à l'empereur : « Les barbares qui viennent à la cour ont des bonnets et des vêtements différents

et que Hou-han-ye[1] vint se ranger sous nos lois, et fut accueilli avec des honneurs extraordinaires. Les Tou-kioue sont fort avides d'objets précieux. Ki-min a un cœur ferme et magnanime; il continue chaque année à payer le tribut. L'empereur précédent a loué sa sincérité et lui a donné un titre honorable. Il a secouru ses soldats et a recueilli les restes de son peuple, décimé par l'ennemi; de sorte qu'il a pu offrir de nouveau des sacrifices dans le royaume qu'il avait perdu, et rétablir sa puissance dans le territoire qu'il n'avait pu conserver. C'est ainsi que je répands des bienfaits sur les peuples étrangers aussi bien que sur mes propres sujets. Malgré mon peu de vertu, obéissant avec respect aux ordres du Ciel, je songe à étendre au loin mes projets, et à rendre mon règne glorieux. C'est pour cela que je visite en personne les contrées du nord, et que je procure la paix aux peuples qui habitent au-delà des frontières. Ki-min, qui m'est cordialement dévoué, est venu me présenter ses hommages à la tête de ses sujets. Il s'est prosterné jusqu'à terre et m'a exposé les sentiments sincères qui l'animent; il mérite les plus grands éloges. Il convient de le combler d'honneurs, de lui donner un char et des chevaux, des musiciens, des tambours, des éten-

des nôtres. Il serait convenable de faire faire le portrait de Wang-hoeï. »

[1] Nom d'un prince des Hiong-nou qui figure dans la première pièce du théâtre des Youen, intitulée *Han-kong-thsieou* « les chagrins du palais des Han. »

dards, et de lui accorder une dignité qui le place au-dessus des princes feudataires. »

L'empereur parcourut en personne le pays de Yun-neï, remonta le fleuve Kin-ho, et, se dirigeant au nord-est, alla visiter Ki-min dans sa résidence. Ki-min lui présenta une tasse de vin en lui souhaitant une grande longévité. Il se mit à genoux et lui montra le plus profond respect. L'empereur en fut charmé. Il donna à Ki-min et à chaque chef de horde un vase d'or, des vêtements, des couvertures, des tapis, des pièces de brocart et des étoffes de diverses couleurs. Les Te-le et les officiers qui venaient après eux reçurent des présents de différente valeur.

Avant cette époque, le roi de Corée avait envoyé secrètement des ambassadeurs à Ki-min. Mais celui-ci, qui était sincèrement dévoué à l'empereur, n'osa pas cacher les relations qu'il avait en dehors des frontières. Ce jour-là il montra son décret aux ambassadeurs de Corée, et ordonna à Nieou-hong de le leur lire. Il leur dit ensuite : « C'est parce que Ki-min est cordialement dévoué à l'empire, que je suis allé le visiter dans sa tente. L'an prochain, je me rendrai dans la ville de Tso-kiun. Lorsque vous serez revenus auprès du roi de Corée, faites-lui savoir qu'il doit venir au plus tôt me présenter ses hommages; qu'il n'ait ni hésitation ni crainte. Je le traiterai avec la même bienveillance que Ki-min; mais, si par hasard il ne vient pas s'acquitter de son devoir, j'irai faire une tournée dans son pays

avec Ki-min, et je répandrai la terreur parmi son peuple.

Ki-min accompagna l'empereur jusqu'à l'intérieur des frontières; et quand il fut arrivé à Ting-siang, un décret lui ordonna de retourner dans ses États.

Remarque. On lit dans l'histoire de Tchang-sun-tching : La troisième année de la période Ta-nie (607), l'empereur Yang-ti visita Yu-lin. Il voulait sortir en dehors des frontières et faire briller la puissance de ses armes en traversant les États des Tou-kioue. Quand il fut arrivé à Tso-kiun, il craignit d'effrayer Jen-kan par ce déploiement de forces. Il lui envoya Tching pour lui faire connaître ses intentions. Jen-kan, ayant reçu ce message, appela les dix chefs des Hi-si, des Chi-weï, etc. qui étaient sous ses ordres, et les réunit auprès de lui. Tching, voyant que sa tente était pleine d'herbes incultes, voulut ordonner à Jen-kan de les ôter lui-même, en présence de ses hordes, afin de leur faire sentir le poids de sa puissance. Alors, montrant les herbes qui étaient devant sa tente, il lui dit : « Ces plantes sont fort odorantes. » Jen-kan, les ayant flairées, s'écria : « Elles ne sont nullement odorantes. » Tching lui dit alors : « Quand l'empereur visite les princes feudataires dans leur résidence, ils arrosent eux-mêmes la route impériale, la balayent et enlèvent les herbes pour montrer le profond respect dont ils sont animés. Maintenant, l'intérieur de ma tente est rempli d'herbes, et vous dites qu'elles sentent mauvais. »

Jen-kan comprit. « Votre esclave est coupable, dit-il; ses os et sa chair, il les doit à sa Majesté[1]; tout ce que je désire est de faire mes efforts pour vous servir. Comment oserais-je refuser? Si j'ai hésité, c'est uniquement parce que les hommes qui habitent en dehors des frontières ne connaissent pas les lois. J'ai reçu de grands bienfaits du général (Tching), qui a bien voulu m'instruire et me diriger; les bontés du grand général ont fait le bonheur de votre esclave. »

Il tira aussitôt son sabre, et coupa lui-même les herbes; les grands officiers et ses sujets s'empressèrent de l'imiter.

L'empereur partit alors des frontières, au nord de Yu-lin, et arriva à sa tente. Ensuite, du côté de l'est, jusqu'à trois mille li de Ki-tchang, tous les sujets de Jen-kan se mirent à l'œuvre et ouvrirent une route impériale large de cent pas.

L'empereur, ayant eu connaissance des plans habiles de Tchang-sun-tching, le loua plus encore qu'auparavant.

La quatrième année de la période Ta-nie (608), l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait de bâtir à la frontière de Wan-cheou une ville pour Ki-min-khan. Ki-min étant mort, l'empereur lui donna pour successeur son fils To-ki-chi, qui reçut le titre de Chi-pi-khan.

On lit dans les Annales des Souï, biographie de l'empereur Yang-ti : Le quatrième mois de la qua-

[1] C'est-à-dire : il doit la vie à la bonté de l'empereur.

trième année Ta-nie, au jour I-mao, l'empereur rendit un décret ainsi conçu : « Les Tou-kioue sont très-avides d'objets précieux. Ki-min-khan s'est mis à la tête de ses soldats et est venu défendre notre frontière; s'étant soumis humblement aux lois de l'empire, il a songé à changer les usages de sa nation barbare. Souvent il est venu à la cour et m'en a demandé la permission. Il voulait remplacer ses tentes de feutre par des maisons semblables aux nôtres. Comme son cœur était sincère et sa demande pressante, il mérite toute mon estime. Il convient de lui bâtir une ville et de lui construire des maisons à la frontière de Wan-cheou. Qu'on lui fournisse des couvertures, des lits et des tapis; qu'on lui donne enfin toutes les choses nécessaires et qu'on le traite avec la plus grande libéralité. Qu'on se conforme à mes ordres. »

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Ki-min se rendit à la capitale de l'est et offrit ses hommages à l'empereur, qui l'accueillit avec les plus grands honneurs. Cette même année, Ki-min mourut de maladie. Par suite de cet événement, l'empereur s'abstint pendant trois jours de tenir sa cour. Il nomma à sa place son fils To-ki-chi. Celui-ci reçut le titre de Chi-pi-khan et demanda pour épouse une princesse de la famille impériale. Un décret ordonna qu'on suivît l'usage établi [1].

Le premier mois du printemps de la onzième

[1] C'est-à-dire, lui accorda sa demande.

année Ta-nie (615), les Tou-kioue vinrent offrir leurs hommages.

Le huitième mois, l'empereur étant allé faire une tournée à la frontière du nord, les Tou-kioue cernèrent l'empereur à Yen-men. L'empereur ayant rendu un décret par lequel il ordonnait de lever des troupes dans tout l'empire pour venir à son secours, les Tou-kioue abandonnèrent le siége et partirent.

On lit dans les Annales des Souï, biographie de l'empereur Yang-ti : Au jour Kia-ou du premier mois de printemps de la onzième année Ta-nie (615), l'empereur donna un grand repas à tous les magistrats. Les Tou-kioue envoyèrent des ambassadeurs pour présenter leurs hommages et offrir le tribut.

Dans le huitième mois, au jour I-tcheou, l'empereur visita la frontière du nord. Au jour Meou-chin, Chi-pi, khan des Tou-kioue, se mit à la tête de cent mille cavaliers et forma le projet de s'emparer de l'empereur par surprise; mais la princesse I-tching lui envoya un officier pour l'avertir de ce danger.

Au jour Jin-chin, l'empereur alla visiter Yen-men.

Au jour Koueï-yeou, les Tou-kioue cernèrent la ville. Les troupes impériales livrèrent sans succès plusieurs combats. L'empereur fut rempli de crainte; il voulut se mettre à la tête de la cavalerie et sortir en rompant la ligne des assiégeants. D'après les vives représentations de Fan-tseu-koueï, président du min-pou[1], il renonça à ce projet. Kien, roi de Tsi,

[1] Le bureau qui a le contrôle de la population.

se mit à la tête du second corps d'armée et alla défendre le district de Kouo-hien.

Au jour Kia-chîn, l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à toutes les villes de l'empire de lever des soldats; sur ces entrefaites, tous les gouverneurs accoururent à son secours.

Le neuvième mois, au jour Kia-chîn, les Tou-kioue levèrent le siége et partirent.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La onzième année, les Tou-kioue vinrent à la capitale de l'est pour offrir leurs hommages. Cette même année, pour éviter la chaleur, l'empereur se retira dans le palais de Fen-yang.

Le huitième mois, Chi-pi-khan se mit à la tête de ses hordes, ravagea les frontières et investit Yenmen, où demeurait l'empereur. Aussitôt un décret impérial ordonna à toutes les villes d'envoyer des soldats à sa résidence. Quand les troupes auxiliaires furent arrivées, Chi-pi-khan emmena son armée et se retira. A partir de cette époque, il cessa de payer le tribut.

On lit dans la biographie de Feï-kiu : Comme les hordes de Chi-pi-khan s'augmentaient de jour en jour, Feï-kiu présenta un projet pour diviser ses forces. Il conseilla de marier une princesse de la famille impériale avec son frère cadet, Tchi-ki-che, et de lui donner le titre de khan du midi; mais ce dernier ne voulut point accepter cette offre. Chi-pi-khan, en ayant été informé, en conçut peu à peu des sentiments de haine. Feï-kiu parla de nouveau

à l'empereur et lui dit : « Les Tou-kioue sont d'un naturel très-simple; il est facile de les diviser entre eux. Seulement, comme il y a parmi eux beaucoup de barbares qui sont tous rusés et cruels, il suffira de leur donner des instructions. J'ai entendu dire que Chi-cho-hou-si est encore plus perfide qu'eux. Permettez-moi, pendant que vous visiterez Chi-pi-khan, de l'attirer par ruse et de le tuer. »

L'empereur lui dit : « A merveille. »

En conséquence, Feï-kiu envoya un officier qui parla ainsi à Hou-si : « L'empereur a sorti une immense quantité d'objets précieux. Maintenant qu'il se trouve dans la ville de Ma-i, il veut les partager entre les peuples étrangers et établir des relations avec un grand nombre d'entre eux. Ceux qui viendront les premiers recevront immédiatement des objets magnifiques. » Hou-si, qui était d'un caractère cupide, ajouta foi à ces paroles, et, sans rien dire à Chi-pi-khan, il se mit à la tête de ses sujets, qui poussaient devant eux leurs animaux domestiques. Ils marchèrent avec une promptitude extrême pour arriver les premiers. Feï-kiu, qui avait mis ses troupes en embuscade au-dessous de la ville de Ma-i, les attira par ruse et les fit décapiter.

L'empereur rendit un décret pour annoncer cette nouvelle à Chi-pi-khan. « Chi-cho-hou-si, lui dit-il, s'est mis subitement à la tête de ses hordes et est venu ici en disant : « J'abandonne le khan et je vous prie de me recevoir avec bienveillance. »

L'empereur ajoutait : « Comme les Tou-kioue

étaient mes sujets et qu'ils s'étaient révoltés, je devais les exterminer tous; maintenant je les ai fait décapiter. Voilà pourquoi j'ai ordonné qu'on allât vous en informer. »

Chi-pi-khan avait aussi connu ces événements; et, depuis cette époque, il avait cessé d'offrir ses hommages à l'empereur.

La onzième année, l'empereur étant allé faire une tournée dans le nord, Chi-pi-khan se mit à la tête de cent mille cavaliers et cerna l'empereur à Yen-men. Un décret ordonna à Feï-kiu et à Yu-chi-se de veiller chacun à la garde du palais en attendant qu'il les interrogeât. Quand le siége fut levé, ils l'accompagnèrent jusqu'à la capitale de l'est.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Kao-tsou : La onzième année de la période Ta-nie (615), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Kao-tsou alla les attaquer avec Wang-jin-kong, gouverneur de Ma-i. Comme les troupes des Souï étaient peu nombreuses et hors d'état de leur résister, Kao-tsou choisit mille cavaliers d'élite, et en fit un corps d'armée mobile, lequel, pour camper ou s'alimenter, suivait l'usage des Tou-kioue, qui recherchent les cours d'eau et les plaines herbeuses, se livrent à la chasse et font des courses à cheval lorsqu'ils ont du loisir. Il choisit en outre d'habiles archers qu'il mettait en embuscade. Les ennemis, ayant aperçu Kao-tsou, hésitèrent et n'osèrent combattre. Kao-tsou, profitant de cette circonstance, les

attaqua avec vigueur. Les Turcs furent battus et prirent la fuite.

On lit dans la biographie de l'empereur Thaï-tsong : Dans la période Ta-nie, les Tou-kioue cernèrent l'empereur Yang-ti à Yen-men. L'empereur, se voyant entouré de toutes parts, attacha un décret à un morceau de bois et le jeta dans la rivière Fen, qui l'entraîna dans son cours. Par ce moyen, il appela des soldats qui volèrent à son secours.

Dans la seizième année (642), sous le règne de Thaï-tsong, les soldats qui avaient répondu à l'appel impérial avaient mis à leur tête le général Yan-ting-hing. « Général, lui dirent-ils, si les Tou-kioue ont osé cerner notre empereur, c'est qu'ils s'imaginaient qu'on ne viendrait pas à son secours. Maintenant il faut, à une distance de dix li (une lieue) en avant et en arrière de notre corps d'armée, leur faire voir pendant le jour nos drapeaux et nos étendards, et, pendant la nuit, leur faire entendre nos cymbales et nos tambours, pour qu'ils croient que nous arrivons en grand nombre. Alors, sans les attaquer, nous les mettrons en fuite. Autrement, s'ils viennent à connaître l'état de nos forces, il est impossible de savoir quels seront les vainqueurs ou les vaincus. »

Ting-hing suivit ce conseil. Dès que son armée fut arrivée au district de Kouo-hien, les Tou-kioue, ayant observé les cavaliers et vu les soldats qui se succédaient sans interruption, coururent bride abattue en avertir Chi-pi-khan, en disant : « Voilà les troupes

auxiliaires qui arrivent en grand nombre. » Il emmena aussitôt son armée et disparut.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La douzième année de la période Ta-nie (616), les Tou-kioue revinrent pour ravager la ville de Ta-i. (Li-youen,) prince de Thang, les attaqua avec ses soldats et les mit en fuite.

Sur la fin de la dynastie des Souï, il y eut de grands troubles et de nombreuses défections. Les hommes du royaume du Milieu qui se soumirent à lui (au khan des Turcs) étaient innombrables. Ce prince acquit bientôt une puissance extraordinaire et songea à envahir la Chine. Il alla au-devant de l'impératrice So et la plaça à Ting-siang. Quoiqu'il eût usurpé un titre honorable, Sie-kiu, Teou-kien, Te-wang, Chi-tchong, Lieou-wou, Tcheou-liang, Sse-tou, Li-koueï, Kao-khaï-tao, etc. se tournèrent vers le nord, se déclarèrent ses sujets et reçurent les ordres de ce khan. Les ambassadeurs qui allaient et venaient se croisaient sur toutes les routes de l'empire.

Le cinquième mois de la treizième année de la période Ta-nie, les Tou-kioue, au nombre de plusieurs milliers, ravagèrent Thaï-youen; le prince de Thang les attaqua et les tailla en pièces.

L'empereur Yang-ti partit de Leou-fan. Après un long voyage, il arriva à Yen-men et fut cerné par les Tou-kioue. Sa situation était encore plus critique que (celle de l'empereur Kao-ti à) P'ing-tch'ing[1].

[1] On lit dans les Mémoires de Sse-ma-thsien, notice historique sur les Hiong-nou : L'empereur Kao-ti (Thaï-tsou-kao-hoang-ti) parvint

Mais heureusement les fantassins et les cavaliers de Thaï-youen, ainsi que les troupes appelées par l'empereur, arrivèrent sans interruption. C'est pourquoi il put faire lever le siége, s'échappa, non sans peine, et se dirigea aussitôt vers la capitale de l'est (Tong-tou)[1], et visita le palais de Kiang-tou. Comme le territoire impérial était situé au dehors, ses parents accoururent à son secours. L'empereur rendit un décret par lequel il appelait les fantassins et les cavaliers de Thaï-youen, et ordonnait à Wang-jin-kong, gouverneur de la ville de Ma-hi, de fortifier les frontières du nord. L'empereur ne put s'empêcher de se mettre lui-même en campagne. Il dit aux personnes qui l'entouraient : « Depuis l'antiquité, les Hiong-nou ont fait beaucoup de mal à la Chine. Ce sont des ennemis puissants que les dynasties des Tcheou, des Han, des Weï n'ont jamais pu repousser. Maintenant votre empereur craint bien que, malgré l'énorme distance qui les sépare, les barbares n'arrivent jusqu'aux rivages du Kiang. Ceux qui nous abandonnent sont extrêmement nombreux[2], et les brigands surgissent de tous côtés comme des essaims d'abeilles. En conséquence, je veux battre les barbares pour assurer le salut de l'empire. Je veux em-

le premier à P'ing-tch'ing, lorsque tous ses soldats n'étaient pas encore arrivés. Mao-tun (chef des Hiong-nou) lança ses troupes d'élite, composées de 400,000 cavaliers, et cerna l'empereur Kao-ti à Peteng.

[1] Aujourd'hui Ho-nan-fou.

[2] Littéralement : plus nombreux que les poils (les piquants) du porc-épic.

ployer un habile stratagème pour les dompter. Je formerai avec eux une alliance de mariage et deviendrai leur maître. Par ce moyen, ils redouteront ma puissance et seront reconnaissants de mes bienfaits. »

L'empereur arriva à la ville de Ma-i avec l'infanterie et la cavalerie de Jin-kong, qui ne comptait pas plus de trois mille hommes. Mais Jin-kong, voyant la faiblesse de ses troupes, éprouva une crainte extrême. L'empereur, comprenant sa pensée, lui parla ainsi : « Ce qui fait la supériorité des Turcs, ce sont les cavaliers et les archers. Quand ils se voient dans une position avantageuse, ils s'avancent avec ardeur; mais s'ils aperçoivent du danger, ils s'enfuient avec la rapidité du vent et disparaissent aussi vite que l'éclair, sans pouvoir se maintenir dans leurs rangs. L'arc et la flèche leur servent d'ongles et de dents. La cuirasse et le casque sont leur vêtement ordinaire. Leurs troupes ne marchent pas en ordre, leur camp n'a pas de place fixe. Ils campent partout où ils trouvent des herbes et des eaux; les moutons et les chevaux forment la nourriture de leur armée. S'ils sont vainqueurs, ils s'arrêtent et cherchent les richesses de l'ennemi; s'ils sont vaincus, ils s'enfuient sans éprouver un sentiment de honte. Ils ne prennent pas la peine de veiller pendant la nuit ni de faire des rondes pendant le jour; ils ne font point de dépenses pour construire des retranchements, ni pour se procurer des vivres et des provisions. Mais quand les soldats de la Chine vont en campagne, ils agissent tout autrement. S'ils entrent en lutte avec

les Turcs, il est rare qu'ils puissent remporter la victoire. Si maintenant nous les imitons, si nous adoptons leurs procédés habituels, quand ils auront vu qu'ils ne peuvent réussir, il est certain qu'ils ne viendront pas. Actuellement le saint empereur est enfermé au loin dans une ville isolée, et il est entièrement privé de défenseurs. Si l'on ne se décide pas à combattre, il sera difficile de le sauver. »

Comme Jin-kong était un proche parent de la famille impériale des Souï, et que les paroles qu'il venait d'entendre étaient pleines de raison, il se rendit aux volontés de l'empereur, et n'osa faire aucune objection. Alors il choisit deux mille hommes, qui étaient à la fois bons cavaliers et habiles archers, et leur recommanda d'imiter entièrement les Turcs pour ce qui regarde la manière de vivre et de camper, de rechercher comme eux les eaux et les herbages, de placer au loin des soldats en observation, à l'apparition des Turcs, d'attendre la cavalerie, sans faire attention à eux, de galoper, de chasser pour faire briller la puissance de leurs armes.

L'empereur était plus habile encore que ses soldats à tirer de l'arc; chaque fois qu'il apercevait un oiseau ou un quadrupède, il ne manquait jamais d'atteindre l'un dans son vol et l'autre dans sa course. Quand il rencontrait tout à coup les Turcs, il ordonnait aux soldats les plus braves de former une troupe à part, et de rester avec leur arc tendu en attendant l'occasion de frapper l'ennemi. Chaque fois que les Turcs apercevaient les troupes chinoises, ils soupçon-

naient qu'elles avaient amené l'empereur pour combattre avec elles, et n'osaient leur tenir tête. Ils quittaient la place et prenaient la fuite. Après avoir renouvelé ce manége jusqu'à trois fois, ils commencèrent à se rassurer, et se décidèrent tous à faire une attaque impétueuse. L'empereur, qui savait que ses soldats étaient résolus à combattre, et que les Turcs redoutaient la puissance de ses armes, lâcha ses troupes aussitôt qu'il eut rencontré les Turcs, attaqua ceux-ci avec vigueur et les tailla en pièces. Il prit ainsi le cheval remarquable que montait leur Te-le, et fit décapiter deux mille ennemis.

A partir de cette époque, les Turcs perdirent courage, et se soumirent complétement aux vaillantes troupes de l'empereur. Ils recueillirent les débris de leurs hordes et n'osèrent plus pénétrer dans le midi[1].

(La suite à un prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu ; la rédaction en est adoptée.

[1] C'est-à-dire dans la Chine, qui était au midi de leur territoire.

M. Reinaud rappelle que M. Thompson, à Aberdeen, a envoyé à la Société une photographie d'une inscription supposée être phénicienne, qui a été dans le temps renvoyée à M. Bargès; il lit une lettre de M. Bargès, qui déclare ne pas connaître l'écriture de l'inscription dont il suspecte l'authenticité.

M. Zotenberg dit qu'il a envoyé l'inscription à M. Levy, à Leipzig, qui a aussi renvoyé la photographie sans interprétation.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

MM. Coomara Swamy, mudeliar et membre du conseil législatif à Colombo, Ceylan;
Léon Bureau, à Nantes;
Ferdinand Gay;
Camille Rique, M. D.

M. Mohl expose que la très-regrettable mort de M. Woepcke prive la Société du précieux concours qu'il lui prêtait pour la publication d'Albirouni. Il rappelle qu'originairement l'ouvrage devait être publié par MM. De Slane et Woepcke, en collaboration; que, depuis, M. Woepcke a désiré être seul chargé de l'édition, et que M. De Slane y avait volontiers consenti, tout en lui offrant son concours, s'il en avait besoin. M. Mohl annonce qu'il est autorisé par la famille de M. Woepcke à retirer de la succession les matériaux pour cette publication, et il propose de les remettre à M. De Slane pour qu'il décide s'il veut reprendre ce travail, dont la publication est si désirable pour la science. Cette proposition est adoptée.

M. Oppert annonce l'envoi, par M. Khanikoff, d'une inscription cunéiforme arménienne, trouvée à Karakeul, en Arménie; l'inscription est très-fruste. M. Oppert fera plus tard un rapport sur ce sujet.

Un membre donne quelques détails sur les résultats de l'exploration de M. De Rougé, en Égypte. M. De Rougé a rapporté de nouvelles copies de toutes les inscriptions hié-

roglyphiques importantes déjà connues, et 1200 inscriptions nouvelles.

MM. Lancereau et Dulaurier annoncent des lectures pour les séances suivantes.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. Vullers, *Lexicon persico-latinum.* Fasc. VI, pars ultima. Bonn, 1864, in-8°.

— *Annales tunisiennes,* ou Aperçu historique sur la régence de Tunis, par A. Rousseau. Alger, 1864, in-8°.

— *Annuaire philosophique,* par L. A. Martin. Livraisons 3 et 4. Paris, 1864, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de Géographie.* Janvier et février 1864, in-8°.

Par le Conseil. *Boletim e Annaes do Conselho Ultramarino.* Nos 72 et 73. Lisbonne, 1863, in-fol.

Par les éditeurs. *Journal des Savants.* Mars 1864, in-4°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

Son Altesse le prince Heraclius de Géorgie, colonel d'état-major, à Tiflis;

Son Exc. le prince Djambakour Orbelian, colonel de la garde, aide de camp de l'empereur de Russie, à Tiflis;

M. E. Armand, pasteur protestant aux Vans (Ardèche);

M. le Dr Émile Schlagintweit, à Wurzbourg.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Cherbonneau, directeur du Collége arabe, à Alger, sur l'état des études secondaires parmi les Arabes. Renvoyé à la Commission du Journal.

M. Mohl donne lecture des comptes de 1863 et du budget de 1864. Renvoi à la Commission des censeurs.

M. le président annonce que la séance annuelle sera tenue dans le mois de juin, et que la séance ordinaire de ce mois n'aura pas lieu, selon l'habitude.

M. Mohl expose au Conseil que M. Bianchi, un des censeurs, étant mort, il serait nécessaire de nommer provisoirement un second membre de la Commission des censeurs. M. Barthélemy Saint-Hilaire est prié de se charger de cet office, en attendant l'assemblée générale.

M. Mohl appelle l'attention du Conseil sur le grand nombre de pertes qu'il a faites tout à coup; il demande si le Conseil désire se servir de cette malheureuse circonstance pour rentrer dans le règlement et la première organisation de la Société, d'après lesquels les censeurs étaient pris dans le sein du Conseil, et reporter, par conséquent, les noms des censeurs dans la liste des membres du Conseil, dont ils seraient les délégués pour cette fonction administrative. Cette proposition est appuyée et adoptée.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par le Gouvernement. *État actuel de l'Algérie, publié d'après les documents officiels*, par M. Mercier Lacombe. Paris, 1864, in-8°.

Par l'éditeur. *Khorda avasta, parsi et pehlewi, avec les commentaires en persan moderne*, textes autographiés et traduits par M. Jules Thonnelier. Spécimen. Paris, 1864, in-fol.

Par l'Académie. *Sitzungsberichte der Academie der Wissenschaften, historisch-philosophische Classe.* Année 1863. Vienne, in-8°.

Par l'auteur. *Annuaire philosophique*, par M. L. A. Martin, 5e livraison. Paris, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *De la constitution de l'armée chinoise*, par M. De Charancey. (Feuille sans date ni lieu d'impression.)

Par la Société. *Revue orientale et américaine*, n° 52. Paris, 1864, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de Géographie*, pour mars et avril. Paris, 1864, in-8°.

Étude sur la série des rois inscrits à la salle des ancêtres de Thouthmès III, par M. E. de Saulcy. Metz, 1863.

Le pauvre Manéthon n'est pas très-estimé aujourd'hui, et il faut vraiment bien du courage pour oser en parler. Jusqu'à présent on a vainement essayé de concilier ses listes avec les monuments égyptiens; plusieurs égyptologues ont fini par le dédaigner, et ils ne veulent plus du tout entendre parler de lui. Mais la chronologie égyptienne ne peut devenir incontestable que si l'on met d'accord les listes chronologiques de Manéthon avec les données des monuments égyptiens; aussi le livre de M. de Saulcy est-il à nos yeux une bonne fortune pour l'égyptologie. L'écrivain ose parler de Manéthon et chercher à concilier les dates de cet auteur avec la table des rois de la chambre de Karnak et d'autres monuments. Il jette une lumière nouvelle et inattendue sur plusieurs points obscurs, et en fait ressortir des résultats vraiment intéressants pour la chronologie. Le classement des rois de la XVIIe dynastie est surtout ingénieux et bien prouvé. Nous admettons comme très-probable et presque comme certain, que Ra-kheru-neb, Ra-nub-kheper, User-eu-na, Inekht-eu-ra et Ra-skenen sont les rois de la XVIIe dynastie qui ont régné en Thébaïde indépendamment des Hyksos en Avaris, et que Ra-kheru-neb « fut le premier chef thébain qui tenta de secouer le joug des Hyksos et qui se constitua en état d'hostilité contre eux, prenant le titre de seigneur des deux contrées; » seulement il faut supposer que la guerre entre les rois thébains et les Hyksos commença avec ce même Ra-kheru-neb et fut continuée presque tout le temps sous ses quatre successeurs, jusqu'à ce qu'Ahmes eût expulsé les Hyksos d'Avaris et en-

tièrement délivré l'Égypte de leur joug; car il n'est pas du tout probable que les Hyksos aient quitté leurs possessions de la haute Égypte pour se retirer à Avaris, sans résister énergiquement aux rois indigènes qui les avaient forcés à la retraite. On ne saurait non plus expliquer autrement les mots de Josèphe : *μετὰ ταῦτα δὲ τῶν ἐκ τῆς Θηβαΐδος καὶ τῆς ἄλλης Αἰγύπτου βασιλέων γενέσθαι φησὶν* (Manéthon) *ἐπὶ τοὺς ποιμένας ἐπανάστασιν καὶ πόλεμον αὐτοῖς συρραγῆναι μέγαν καὶ πολυχρόνιον*. L'auteur suppose, dans sa table chronologique, que la guerre dura seulement 7 ans; mais la guerre sous Ra-skenen et Apapi le second n'était qu'un renouvellement ou plutôt une continuation « de la grande et longue guerre qui, à quelques intervalles près, avait occupé tout le règne de Ra-kheru-neb et de ses successeurs. » Nous trouvons aussi l'indication de ce fait dans les listes de Manéthon, où il est dit : *Ἑπτακαιδεκάτη δυναστεία ποιμένες ἄλλοι βασιλεῖς (ἔτη*[1]*) μγ' καὶ Θηβαῖοι Διοσπολῖται (ἔτη*[1]*) μγ'. Ὁμοῦ οἱ ποιμένες καὶ Θηβαῖοι ἐβασίλευσαν ἔτη ρνά* : « XVII[e] dynastie : autres rois pasteurs 43 ans et rois thébains 43 ans. Les Pasteurs et les Thébains régnèrent en tout 151 ans. » Il faut nécessairement supposer que Manéthon avait quelque raison de donner cette double indication, et c'était apparemment parce que les Pasteurs ne furent pas dans les mêmes rapports avec les Thébains pendant les 43 premières années et pendant les 108 dernières. Voici comment nous expliquons la chose : les Pasteurs auront régné aussi dans la haute Égypte, au moyen des vice-rois thébains, pendant les 43 ans qui sont précisément nécessaires pour compléter les 511 ans, durée totale de leur domination en Égypte; pendant les 108 ans, au contraire, les rois thébains auront été en insurrection contre les Pasteurs et les auront repoussés peu à peu dans la basse Égypte. Cette interprétation des termes dont se sert Manéthon est d'accord avec Josèphe, qui dit : *μετὰ ταῦτα*, après ces 511 ans du règne des Pasteurs, il éclata une grande et

[1] Fruin a déjà fait la même conjecture.

longue guerre. Nous avons discuté tous ces points dans notre chronologie égyptienne; mais nous trouvons dans l'excellent ouvrage de M. de Saulcy les noms des rois qui ont régné pendant ces 108 ans.

Quant aux 518 ans de la xvie dynastie, l'auteur fait l'ingénieuse remarque que « ce chiffre doit représenter le total des années de règne de tous les Pasteurs réunis. . . . . Les 518 ans donnés à la xvie dynastie ressemblent tellement à la période entière de la domination des Hyksos jusqu'à l'explosion de la guerre, qu'il nous semble impossible de ne pas les regarder *comme un chiffre de récapitulation* changé de place. » Seulement il ne faut pas changer les 518 ans en 234 ou 257 ans, parce qu'en général nous ne pouvons pas admettre qu'il soit permis de changer les chiffres donnés; on a tout au plus le droit de considérer ce nombre comme une récapitulation de Manéthon. En terminant son récit sur les Hyksos, cet écrivain a ajouté qu'ils ont régné en Égypte 511 ans (nous préférons ce chiffre que donne Josèphe). D'après cette indication les compilateurs des listes de Manéthon ont fait une dynastie particulière qu'ils ont faussement intercalée entre les autres. Dans notre chronologie nous avons proposé l'arrangement suivant :

xive dynastie, 76 Xoïtes.	184 ans.	xiiie dynastie, comprenant 60 Diospolitains et 453 ans, contemporaine de la xive et de la xve dynastie.
Après la conquête de l'Égypte, les Pasteurs, qui n'avaient pas encore consolidé leur domination, firent rois des indigènes, conformément à une politique adoptée par la plupart des conquérants nomades. Les 76 Xoïtes étaient ainsi des vice-rois des Pasteurs. Mais étant civilisés pendant le cours de ces 184 ans, ils commencèrent à régner eux-mêmes; nous trouvons ainsi :		
xve dynastie, 6 Pasteurs.	284	
xviie dynastie, Pasteurs et Diospolitains[1].	43	
Les Pasteurs ont possédé l'Égypte en tout.	511	

[1] Voir plus haut.

Après avoir donné ces dates, Manéthon aura ajouté que les Pasteurs avaient régné en Égypte pendant 511 ans, et les compilateurs auront fait de ce chiffre une dynastie particulière, la XVIe. Voilà l'hypothèse que nous adoptons, sans craindre d'être en opposition avec les fouilles en Tanis; car quelques statues qu'on y a découvertes appartiennent probablement aux rois de la XIVe dynastie, comme celles de Ra-smenkh-ka et de Mermenvin; et le peu de monuments des rois de la XIIIe dynastie qui s'y trouvent ne prouve pas que les mêmes rois aient régné dans la basse Égypte, pas plus que les canons et les drapeaux autrichiens transportés à Paris ne prouvent la domination des Autrichiens en France. On peut expliquer les monuments des rois de la XIIIe dynastie, qui se trouvent à Tanis, comme des trophées de victoires apportés de la haute Égypte, ce qui n'était pas difficile à faire sur le Nil.

Quant au classement des dynasties que l'auteur donne dans sa table chronologique, je prendrai la liberté de faire quelques remarques. Il y a eu un temps où l'on croyait que toutes les dynasties de Manéthon étaient successives; le savant allemand Boeckh et l'italien Barucchi sont les derniers qui ont été de cet avis. Depuis que les monuments égyptiens ont démontré le contraire, il a fallu nécessairement accepter la contemporanéité de quelques dynasties, et c'est aujourd'hui une vérité incontestable. Mais il s'est agi de trouver les dynasties contemporaines et de déterminer les dynasties successives pour établir la série chronologique; car il est nécessaire de supposer que Manéthon, dans son histoire, a donné les dynasties successives et les dynasties contemporaines séparées les unes des autres, mais que les compilateurs les ont, par ignorance, placées les unes à la suite des autres, comme si elles avaient été toutes successives. Or M. de Saulcy a le premier tenté d'établir une chronologie égyptienne en scindant les dynasties; par exemple la XIVe dynastie, avec ses 184 ans de domination, a d'après lui régné 153 ans en même temps que la XIIIe dynastie, et 31 ans seule; « ces trente et une dernières années, dit-il, doivent compter

seules pour la chronologie comme ne faisant pas double emploi; » et, dans sa table des dynasties, la XIV[e] dynastie n'entre dans la chronologie qu'avec ces 31 ans. Ainsi la même dynastie était à la fois successive et contemporaine, elle était dans la série et en dehors de la série chronologique. Mais pour que cet arrangement fût admissible, il devrait trouver sa justification dans les listes mêmes de Manéthon; car il faut toujours supposer qu'il règne quelque ordre raisonnable dans les listes, sans quoi elles ne mériteraient pas qu'on s'en occupât. Ou toutes les dynasties sont successives, ou les unes sont successives et les autres contemporaines; un troisième cas n'est pas possible. Or, nous trouvons chez Manéthon lui-même le moyen de déterminer les dynasties contemporaines; car d'un côté il dit que le royaume d'Égypte avait duré 3555 ans, jusqu'à l'an 340 avant Jésus-Christ; tandis que d'un autre côté la somme de toutes les trente dynasties s'élève à 5332 ans. Il est donc bien certain que Manéthon n'a pas compté toutes les dynasties comme successives. C'est déjà une preuve assez satisfaisante de la contemporanéité des dynasties dans Manéthon; et ce qui est encore plus concluant, c'est que, si l'on met à part les dynasties qui, d'après les monuments, sont contemporaines, on trouve précisément les mêmes 3555 ans comme somme des dynasties successives. Mais pour obtenir cet heureux résultat, il est nécessaire de prendre la meilleure rédaction de Manéthon, celle que nous a transmise Africain, et il faut compter les chiffres qui y sont donnés sans y rien changer. Cependant M. de Saulcy a quelquefois altéré les chiffres, et il paraît en outre qu'il a seulement puisé dans l'édition de Goar, qui n'est pas toujours exacte. Ce fait semble ressortir bien clairement de ce que l'auteur dit, à trois reprises, de la XIV[e] dynastie. « Africain, dit-il (page 89), passe sans aucune transition (de la XIII[e] dynastie) à la XV[e] dynastie, qui est une dynastie de Pasteurs; » et (page 90) : « Africain ne dit rien absolument de la XIV[e] dynastie, pas plus que si elle n'eût jamais existé, et pourtant il est impossible qu'il n'en

ait pas tenu compte, puisqu'il donne le numéro xv à celle qu'il inscrit après la xiiie; » et la troisième fois (page 93) : « . . . . . surtout en présence de l'omission complète de la famille Xoïte (la xive dynastie) dans Africain, dont le silence peut être considéré comme une justification suffisante du peu d'importance que nous sommes disposé à accorder à la xive dynastie. » Or la xive dynastie est omise dans l'édition de Goar; mais cette omission est marquée par le mot *λείπει* ajouté en marge de l'endroit où devrait se trouver cette dynastie. Cependant l'édition de Goar n'est qu'une reproduction du manuscrit qui porte le numéro 1711 dans la collection de la Bibliothèque impériale de Paris. Plus de 200 ans sont écoulés depuis la publication de Goar, et on a depuis trouvé un autre manuscrit (n° 1764 de la même collection) qui est bien meilleur, et qui donne la leçon suivante : *τεσσαρεσκαιδεκάτη δυναστεία Ξοϊτῶν βασιλέων ος', οἱ ἐβασίλευσαν ἔτη ρπδ'*. Ce passage se trouve à l'endroit où le manuscrit n° 1711 indique une lacune; on ne doit donc pas hésiter à le reproduire. Goar lui-même, qui ne connaissait pas le n° 1764, propose (dans les « Emendationes et annotationes » de son édition, page 21) de lire d'après Eusèbe, qui donne pour la xive dynastie le passage cité. Aussi toutes les éditions récentes reproduisent-elles la leçon du n° 1764. (Voir *Georgius Syncellus* ex recensione G. Dindorfii, Bonnæ, 1829; *Fragmenta historicorum Græcorum*, edidit Müllerus, etc.) Ainsi, puisque l'auteur ne s'est servi que de l'édition de Goar dont il a quelquefois altéré les chiffres, ceux qu'il donne dans sa table chronologique ne sont pas toujours les chiffres d'Africain ou du vrai Manéthon. En conséquence, quoique M. de Saulcy ait éclairci plusieurs points obscurs, il n'est pas étonnant que d'un côté nous ne puissions trouver chez lui le criterium qui consiste à trouver le total de 3555 ans sans rien changer aux chiffres de Manéthon, et que d'un autre côté l'auteur ne puisse résoudre les contradictions apparentes entre Manéthon et les monuments égyptiens. A l'égard de ces contradictions M. le vicomte de Rougé dit dans sa *Notice sommaire*

des monuments égyptiens, 1860, page 22 : « Si les listes de Manéthon ont acquis de l'importance en ce sens qu'on les a reconnues comme des monuments historiques réellement émanés des sources égyptiennes, les chiffres qui y sont aujourd'hui annexés n'ont pu soutenir l'examen de la critique, éclairée par les monuments. Aussitôt que le Canon de Ptolémée n'a plus guidé les faiseurs d'extraits, dès la vingt-sixième dynastie, la dernière avant l'invasion de Cambyse, les inscriptions ont décelé, dans ces chiffres, une erreur de dix ans. Une seconde erreur plus considérable ressort avec évidence des inscriptions nouvelles de la tombe d'Apis, pour les temps qui précèdent immédiatement Psammétik; de sorte que nous sommes plus que jamais obligé de nous défier des chiffres chronologiques conservés dans les listes de Manéthon. Si les chiffres sont inexacts pour des époques où les Grecs auraient pu venir presque directement au secours des chronologistes qui nous les ont conservés, quelle confiance pouvons-nous avoir en eux quand il faut remonter à des époques plus reculées? » Ces contradictions n'ont pas été résolues dans le livre dont nous nous occupons; l'auteur laisse Manéthon et les monuments marcher l'un à côté des autres avec ces données contradictoires, sans les mettre d'accord. Cependant il est possible de les concilier sans rien altérer ni dans Manéthon, ni dans les monuments; seulement il faut se rappeler que Manéthon et les monuments n'admettent pas le même principe de légitimité. Tandis que Manéthon, comme prêtre de Memphis, a donné dans sa liste des rois memphitiques qui ont régné en Égypte à peu près comme les derniers Bourbons règnent en France, les monuments n'ont, bien entendu, indiqué que les rois qui régnaient de fait et qui les avaient érigés; de sorte que l'on peut construire deux listes différentes, dont chacune donne exactement la série chronologique, mais que l'on ne peut enchevêtrer l'une dans l'autre. Il faut aussi observer que les rois qui ont commencé par régner avec un prédécesseur comptaient toujours sur leurs monuments les années de leur co-

régence, tandis que Manéthon donne seulement celles de leur vrai règne, c'est-à-dire les années après la mort du roi précédent. C'est là une cause de difficultés, comme par exemple dans la XXVIe dynastie, dont Manéthon donne la liste suivante :

Stephinates	7 ans
Néchepsos	6
Néchao Ier	8
Psammétichus Ier	54
Néchao II	6
Psammétichus II	6
Ouaphris	19
Amosis	44
Psammétichus III	1
	151

Psammétichus Ier ayant régné 9 ans avec ses prédécesseurs et 9 ans avec son fils, ou en tout 63 ans, Manéthon paraît lui compter 9 ans de moins que ce qu'il fallait. De même Nechao II a régné 9 ans conjointement avec son père et 1 an avec Psammétichus II, en tout 16 ans, comme on lit dans la stèle d'Apis posée en 596 avant Jésus-Christ. Mais la chose est devenue encore plus compliquée par la lutte qui a eu lieu entre les rois indigènes et les Éthiopiens. Les combattants ont alterné dans le règne à Memphis; Bocchoris a posé une stèle d'Apis en l'an 678 avant Jésus-Christ, qui était la sixième de son règne, et Faharka une autre en l'an 668 avant Jésus-Christ, qui d'après lui était la vingt-sixième de son règne, tandis qu'il n'avait régné que dix ans à Memphis, c'est-à-dire après la mort de Bocchoris en 678 avant Jésus-Christ. Ainsi nous pouvons établir pour ce temps deux listes différentes, qui sont pourtant toutes les deux également bonnes et vraies pour la chaîne chronologique. Nous les donnons l'une à côté de l'autre :

Manéthon.				*Les stèles d'Apis.*		
Zet............	31 ans.	21 ans.	715-694 av. J.-C.	Zet............	21 ans.	715-694 av. J.-C.
		10	694-684			
xxive dynastie.						
Bocchoris.......		6	684-678	(Bocchoris, 6 ans.)		
xxvie dynastie.				xxve dynastie.		
Stephinates.....		7	678-671	Fabarka........	28	694-666
Néchepsos.......	6	5	671-666	xxvie dynastie.		
		1	666-665			
Néchao Ier......		5	665-657	Psammétichus Ier.	54	666-612
Psammétichus Ier.	54	45	657-612			
		9	612-603			
Néchao II.......		6	603-597	Néchao.........	16	612-596
Psammétichus II.	6	1	597-596			
		5	596-591	Psammétichus II..	5	596-591
Ouaphris.......		19	591-572	Ouaphris........	19	591-572
Amosis.........		44	572-528	Amosis..........	44	572-528
Psammétichus III.		1	528-527	Psammétichus III.	1	528-527
		188			188	

Les deux erreurs mentionnées par M. le vicomte de Rougé peuvent ainsi très-bien s'expliquer, et nous avons au contraire ici une nouvelle preuve de la véracité de Manéthon.

Nous ne pouvons pas non plus être d'accord avec M. de Saulcy dans l'arrangement de la xxiie dynastie. Il la fait entrer dans la série chronologique comme une dynastie successive. C'est du reste un ordre adopté par tous les chronologistes. Notre chronologie égyptienne est la première, que nous sachions, qui ait mis la xxiie dynastie en dehors de la série chronologique, en la regardant comme contemporaine des xxie et xxiiie, et nous sommes heureux de voir aujourd'hui que M. le vicomte de Rougé, dans son étude de la stèle historique découverte au mont Barkal par M. Mariette, a été amené au même résultat.

J. Lieblein.

Les Aventures d'Antar, fils de Cheddad, roman arabe des temps anté-islamiques, traduit par L. Marcel Devic. I. Depuis la naissance d'Antar jusqu'à la captivité et à la délivrance de Chas. Paris, 1864, in-8° (xii et 372 pages. Prix 3 fr.).

Le roman d'Antar est certainement une des plus belles choses que nous offre la littérature arabe. C'est le développement de l'idéal d'un héros, tel que les Arabes du désert pouvaient le former, et il a sous ce rapport une importance très-réelle pour l'histoire de la civilisation et tout à fait indépendante de l'intérêt que peut offrir le récit des aventures d'Antar. Il est très-désirable que le public encourage M. Devic à continuer sa traduction, pour que ce livre célèbre finisse par entrer dans la littérature universelle, où sa place est marquée, mais dont il a été exclu jusqu'ici par sa longueur démesurée. Je crois que le temps est arrivé où il pourra être apprécié. — J. M.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le Catalogue des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale est sous presse à l'Imprimerie impériale. On commencera par les manuscrits hébreux. Le plan est très-simple et parfaitement satisfaisant. Le titre de chaque volume est suivi d'une description indiquant le contenu, l'âge et l'étendue du manuscrit, les particularités qui peuvent le distinguer, les omissions ou additions qu'il peut contenir, enfin ce qu'il faut pour que les savants puissent y voir si le manuscrit peut servir à leur but. Le format est in-4°, sur deux colonnes; l'exécution est convenable, sans luxe, et telle qu'on ne sera pas obligé de fixer un prix de vente qui rendrait impossible à la plupart des savants de se procurer un instrument de travail aussi nécessaire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME III, VIe SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL ASIATIQUE

SIXIÈME SÉRIE

TOME IV

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BARBIER DE MEYNARD, BELIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL
CHERBONNEAU, DEFRÉMERY, DUGAT, DULAURIER
GARCIN DE TASSY, STAN. JULIEN
KASEM-BEG, MOHL, MUNK, OPPERT, REGNIER, REINAUD
RENAN, SÉDILLOT
DE SLANE ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

SIXIÈME SÉRIE

TOME IV



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIV

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1864.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ANNUELLE DU 29 JUIN 1864.

La séance est ouverte à une heure par M. Reinaud, président.

Sont proposés et nommés membres de la Société :

MM. Théodore Gilbert, chancelier de France, à Alep;
Paspati, A. G. méd. D. à Constantinople;
Sarazin, élève de l'École spéciale des langues orientales.

M. Mohl, secrétaire, donne lecture du rapport sur les travaux du Conseil, pendant l'année 1863-1864.

M. Barthélemy Saint-Hilaire donne lecture du rapport de la Commission des censeurs. Il propose d'approuver les comptes pour 1863, et termine son rapport ainsi : « Les membres de la Société comprendront combien il importe au succès de cette gestion qu'ils veuillent bien apporter la plus grande

exactitude à l'acquittement de leurs souscriptions, et nous ne doutons pas que l'administration n'y apporte de son côté tout le zèle nécessaire. Nous prions aussi la Commission du Journal de recommander aux auteurs de mettre tous leurs soins à éviter, autant qu'ils le pourront, les corrections trop multipliées qui augmentent démesurément nos frais d'impression. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Dulaurier donne lecture d'un mémoire sur *La Vie et les écrits de saint Nersès de Lampron*, au XII[e] siècle.

Il est procédé au dépouillement des votes, qui donne le résultat suivant :

Bureau. M. REINAUD, président.

M. CAUSSIN DE PERCEVAL, et M. le DUC DE LUYNES, vice-présidents.

M. MOHL, secrétaire.

M. RENAN, secrétaire adjoint et bibliothécaire.

Trésorier : M. DE LONGPÉRIER.

Commission des fonds : MM. GARCIN DE TASSY, MOHL et BARBIER DE MEYNARD.

Membres du Conseil : MM. DULAURIER, DUGAT, FOUCAUX, SANGUINETTI, GUIGNIAUT, BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, DE ROSNY, BRUNET DE PRESLE.

Censeurs : MM. GUIGNIAUT et BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Dictionnaire des signes idéographiques*

de la Chine, avec la prononciation usitée au Japon, par M. L. de Rosny. Paris, 1864, in-8°. 1[re] livraison.

— *Exercices de lecture japonaise*, par M. L. de Rosny. Paris, 1863, in-8°.

— *Textes faciles en langue chinoise*, par M. L. de Rosny. Paris, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Les Aventures d'Antar, fils de Cheddad*, roman arabe, traduit par L. Marcel Devic. Paris, 1864, in-12.

Par M. Cama. *Avesta. The religious books of the Parsees, from Prof. Spiegel's german translation of the original manuscripts*, by Arthur Bleek. Hertford, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Les écritures cunéiformes*, par M. Joachim Ménant. 2[e] édition. Paris, 1864, in-8°.

Par M. Chodzko. Terminologie médico-pharmaceutique, française-persane, par M. le D[r] Schlimmer. Téhéran, 1862. (Lithographié en persan.)

— Sirr al-Hikmet (Traité de chimie médicale, par le même). Téhéran, 1862. (Lithographié en persan.)

— Zinet al-Abadan (Traité des maladies cutanées, par le même). Téhéran, 1862. (Lithographié en persan.)

Par l'auteur. *Le sanscrit et les études indiennes*, par M. Félix Nève. Bruges, 1864, in-8°.

Par le traducteur. *Histoire d'Arménie*, par Aristaguès de Lasdiverd, traduite par M. Prud'homme. Paris, 1864, in-8°.

Par les auteurs. *Noms indigènes d'un choix de*

plantes du Japon et de la Chine, par MM. Hoffmann et Schultens. Leyde, 1864, in-8°.

Par le traducteur. *Le livre de l'agriculture d'Ibn al-Awam*, traduit de l'arabe par J. J. Clément-Mullet. Vol. I. Paris, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *A contribution towards an Index to the bibliography of the indian philosophical systems*, by Fitz-Edward Hall. Calcutta, 1859, in-8°.

Par les éditeurs. *Revue orientale et américaine*, n° 52. Paris, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Buddhism in Tibet*, by Emil Schlagintweit. Atlas of buddhist worship in Tibet. XX plates. Leipzig, 1863, in-fol.

Par l'auteur. *Results of a scientific mission in India and HighAsia*, by Hermann, Robert and Adolph de Schlagintweit. Atlas, partie III. Londres, 1864, in-fol.

TABLEAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 29 JUIN 1864.

PRÉSIDENT.

M. Reinaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Caussin de Perceval.
le Duc de Luynes.

SECRÉTAIRE.

M. Mohl.

SECRÉTAIRE ADJOINT ET BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Renan.

TRÉSORIER.

M. de Longpérier.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy.
Mohl.
Barbier de Meynard.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Dulaurier.
Foucaux.
Guigniaut.

SUITE DES MEMBRES DU CONSEIL.

MM. DE ROSNY.
OPPERT.
PAUTHIER.
TROYER.
DE SAULCY.
PERRON.
Stanislas JULIEN.
DEFRÉMERY.
SÉDILLOT.
DUGAT.
SANGUINETTI.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.
BRUNET DE PRESLE.
REGNIER.
Noël DESVERGERS.
le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS.
l'abbé BARGÈS.
LANCEREAU.
PAVET DE COURTEILLE.
DE SLANE.

CENSEURS.

MM. GUIGNIAUT.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1863-1864,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 29 JUIN 1864,

PAR M. JULES MOHL.

Messieurs,

Ce qui distingue, malheureusement pour la Société, l'année qui vient de se passer, c'est le grand nombre des membres que la mort nous a enlevés. Le conseil seul a perdu cinq membres, dont trois se trouvaient déjà sur la liste des fondateurs de la Société. Je vais dire quelques mots sur chacun de ces confrères que nous ne verrons plus dans nos assemblées.

M. Louis Dubeux était né à Lisbonne en 1798, d'une famille française; il fut envoyé très-jeune à Paris, où il fit de bonnes études. Il était destiné à entrer dans la grande et ancienne maison de librairie de MM. Debure, ses oncles; mais les goûts littéraires du jeune homme le détournèrent de cette carrière qui lui promettait une fortune rapide et facile. Il

entra en 1816 à la Bibliothèque royale, où il avança jusqu'au grade de conservateur adjoint, qu'il quitta en 1848 pour prendre la chaire de turc à l'École des langues orientales vivantes; il garda cette chaire jusqu'à sa mort. Dans l'intervalle entre la mort de M. Quatremère et la nomination de M. Renan, il fut chargé pendant plusieurs années du cours d'hébreu au Collége de France. C'était un homme extrêmement consciencieux, très-laborieux, très-passionné, d'une dévotion sincère, capable d'admiration, très-dévoué à ses amis et qui revenait facilement des préventions qu'une première impression avait pu lui donner. Son savoir était considérable, s'étendant à beaucoup de langues et de littératures de l'Europe et de l'Asie; sa manière de travailler était solide, minutieuse et pénible, ce qui l'a empêché de mener à bonne fin beaucoup d'ouvrages pour lesquels il s'était préparé. Il a publié un grand nombre de petits travaux dispersés dans des collections, mais les ouvrages qui marquent sa trace dans les lettres orientales sont ses *Éléments de la grammaire turque* (Paris, 1856, in-12); sa description de la Perse, sous le titre *La Perse* (Paris, 1841, in-8°), et sa traduction de la version persane de la *Chronique d'Abou Djafar Mohammed Tabari* (t. Ier, Paris, 1836, in-4°); c'était un des grands chagrins de ses dernières années de n'avoir pas le temps d'achever cette traduction d'un ouvrage auquel il attachait avec raison beaucoup d'importance. Le comité des traductions de Londres, pour lequel M. Dubeux avait entrepris

ce travail, publiera bientôt, comme supplément à la partie qui a paru, les feuilles de la suite qu'on a trouvées imprimées à la mort du traducteur.

M. Thomas-Xavier de Bianchi était né à Paris en 1783; il étudia à l'École des langues orientales jusqu'en 1801, fut envoyé alors à Constantinople comme jeune de langue, passa de là dans les consulats, revint à Paris comme interprète du Roi aux affaires étrangères, fut mis un peu prématurément à la retraite en 1842, et employa ses loisirs à faciliter aux Européens leurs rapports avec l'Empire ottoman, par des ouvrages nombreux, des travaux sur la statistique et l'administration turques, des manuels et guides de la conversation, des listes des ouvrages publiés à Constantinople dont il enrichit pendant de longues années notre journal, et surtout par ses dictionnaires turc-français et français-turc. La partie savante des études sur la langue et l'histoire anciennes des Turcs n'entrait pas dans les plans et les goûts de M. Bianchi; la tâche qu'il poursuivait était de faire connaître l'état actuel de la Turquie et d'aider à l'acquisition de sa langue, et ses dictionnaires resteront encore longtemps un titre d'honneur pour sa mémoire. Il a été un des fondateurs de la Société et pendant de longues années membre de votre commission des Censeurs, et il s'est acquitté de son devoir avec le zèle et l'exactitude qu'il portait dans tout ce qu'il entreprenait.

M. Charles-Benoît Hase était né à Sulza en Saxe, l'an 1780. Après avoir fait de brillantes études dans

son pays, il se sentit tellement attiré vers les trésors que les bibliothèques et les collections de Paris offrent aux savants, qu'il refusa tous les emplois qui lui étaient offerts à l'envi chez lui, et se décida à venir en France. Il se mit en route à l'âge de vingt et un ans, avec cinquante écus dans sa poche, ayant endossé un costume semi-militaire, traînant un grand sabre et voyageant à pied depuis Iéna jusqu'au faubourg Saint-Denis, à Paris, où il prit une chambre et s'empressa de prêter le reste de son petit trésor à un autre locataire, qui se garda bien de le lui rendre. Il se trouva ainsi sans argent, sans connaissances, sans ressources aucunes, passant son temps au Louvre à étudier les antiques, vivant d'un morceau de pain et discutant en lui-même s'il ne s'enrôlerait pas comme soldat. Nous tous qui ne l'avons vu que dans son âge mûr ou dans sa vieillesse, nous avons de la peine à reconnaître dans ce jeune homme aventureux, confiant et courageux, le personnage grave et un peu méticuleux que nous avons connu. La fortune ne l'abandonna pas; un jour, en revenant du Louvre, il adressa en passant un salut en arabe à un des mamelouks du premier consul; cet homme, enchanté de trouver quelqu'un qui parlait un peu sa langue, causa avec lui et lui fit faire la connaissance de Villoison, qui tira Hase de sa terrible position avec une urbanité et une délicatesse admirables, en faisant semblant de prendre des leçons de grec lui-même, et en lui procurant des élèves réels. A partir de ce moment, il se voua en-

tièrement à l'étude de l'antiquité classique, et abandonna les langues orientales, auxquelles il ne se rattacha plus que par sa chaire de grec moderne, qui fait partie de l'École des langues orientales vivantes, et par sa présence parmi nous comme membre du conseil. Je n'ai pas ici à suivre le reste de sa carrière; d'autres raconteront l'histoire des travaux qui ont fait sa gloire, mais qui ne tenaient aux vôtres que par des liens indirects.

Le conseil a perdu un autre membre qui, après avoir continué ses études orientales bien plus longtemps que M. Hase, a fini, comme lui, par se tourner entièrement vers l'antiquité classique. M. J. J. Ampère était né à Lyon l'an 1800; il vint encore enfant à Paris avec son père, l'illustre mathématicien. Son père voulut lui donner le goût des sciences naturelles et y réussit jusqu'à un certain point, car le fils est resté attaché pendant toute sa vie à l'étude de la botanique et de la géologie; mais ses goûts littéraires l'emportèrent. Il se fit d'abord poëte, ce qui ne déplut point à son père, dont l'extérieur bizarre cachait un esprit qui pouvait s'intéresser à tout. Avant d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, M. Ampère avait achevé sept tragédies, qui toutes avaient été lues et acceptées par le Théâtre-Français, mais dont aucune n'a été jouée, parce que, dans l'intervalle, l'auteur avait trouvé sa véritable vocation, l'histoire de la littérature, et avait cessé de s'intéresser au sort de ses œuvres dramatiques. Ce fut le moment où l'école romantique s'empara

de tous les esprits jeunes en France et répandit avec une ardeur incomparable l'étude des littératures de tous les peuples pour y chercher des formes nouvelles. Ampère et son ami Fresnel, qui étaient parmi les premiers auteurs de ce mouvement, se jetèrent dans l'étude des littératures orientales. Ampère devint un auditeur assidu de Rémusat et de Chezy, et plus tard de Champollion; il fit des progrès considérables en chinois, en sanscrit et en égyptien, et poursuivit ces travaux beaucoup plus longtemps et avec beaucoup plus de suite que ne croiraient ceux qui ne le jugeraient que d'après ce qu'il en a publié, ce qui se réduit à quelques articles sur la littérature chinoise et à un mémoire sur les castes des Égyptiens d'après les stèles du Louvre. Mais l'immense étendue qu'il avait donnée à ses travaux sur l'histoire des littératures et une insatiable curiosité qui l'entraînait à agrandir perpétuellement le cercle de ses études, l'ont souvent empêché de faire profiter les autres de matériaux patiemment accumulés.

Je ne dois pas le suivre dans toutes les voies qu'il a parcourues, dans tous les voyages qu'il a accomplis, dans tous les livres qu'il a publiés et dont le dernier et le plus considérable, l'Histoire de Rome par les monuments, est resté malheureusement incomplet. Dans l'intérêt de la littérature orientale, on ne peut que regretter qu'il ne lui soit pas resté plus fidèle; il était fait pour lui gagner des amis et pour faire sentir, ce que nous trouvons si difficile, l'intérêt qu'elle présente à tout esprit cultivé et en état de

s'élever au-dessus de la routine ordinaire de la littérature du jour. M. Ampère était l'homme le plus aimable, le plus spirituel et le plus indépendant qu'on pût voir; son esprit était ouvert à tout, il s'intéressait à tout et saisissait facilement tout; de plus c'était un des hommes les plus laborieux et les plus économes de leur temps que j'aie connus, il ne lui a manqué que la faculté de se restreindre et de se concentrer.

Enfin le dernier membre que le Conseil a perdu, et certainement le plus regrettable pour les études orientales, est M. François Wœpcke. Né à Dessau en 1826, il avait fait ses études au gymnase de Wittemberg et, plus tard, à l'Université de Berlin, où il se voua presque entièrement aux études mathématiques. De là il se rendit à Bonn, où il étudia l'arabe sous Freytag, pour se mettre en état de lire les mathématiciens arabes. Car dès ce moment il avait tracé le plan d'une histoire des mathématiques qui devait remplir sa vie et qu'il a poursuivi sans relâche et à travers des difficultés infinies. Il vint à Paris en 1850, et y resta jusqu'en 1855, suivant des cours et étudiant les manuscrits de la Bibliothèque. Il a été publié de notre temps des travaux considérables sur l'histoire des mathématiques chez les Indiens, les Arabes et les Chinois; M. Wœpcke voulait les compléter, les contrôler, explorer les parties négligées et fixer, avec le plus de précision possible, l'origine et le développement des découvertes dans chaque branche de cette science. Le premier travail

qu'il publia à cette époque est l'*Algèbre d'Alkhayami*, dont il donna le texte accompagné d'une traduction et de nombreux extraits d'autres algébristes arabes, dans le but de montrer ce que les Arabes avaient ajouté aux résultats obtenus par Diophante, de prouver qu'ils étaient parvenus à la démonstration régulière des équations du troisième degré, et plus loin encore, et qu'ils ont été les premiers à appliquer l'algèbre à la géométrie, et vice versâ, méthode qui, dans la suite, a tant contribué aux progrès des sciences mathématiques. Ce premier livre porte déjà l'empreinte de son esprit et les marques caractéristiques de tous ses travaux : d'un côté la conscience scrupuleuse et presque timorée des recherches, qui craint avant tout d'énoncer plus que le résultat le plus certain des prémisses, et, de l'autre, la sagacité et la sûreté avec lesquelles l'auteur aperçoit les plus faibles indices des méthodes par lesquelles les mathématiciens arabes sont arrivés à leurs découvertes, et la netteté avec laquelle il suit ces filons souvent bien ténus. Rien n'était plus difficile que de lui faire formuler le résultat positif de chacun de ses travaux; il avait toujours peur de dépasser la limite exacte de ce qu'il avait prouvé et de s'avancer un peu au delà de ce qui était certain; il aimait mieux s'en rapporter aux lecteurs et les laisser tirer eux-mêmes leurs conclusions, comme si en pareille matière il pouvait se trouver beaucoup de lecteurs assez savants et assez attentifs pour voir tout ce que contient un livre. Mais cette retenue et le désir qu'a

l'auteur de rester plutôt en deçà que d'aller au delà du fait, inspirent une confiance dans le résultat de ses recherches, dont on a absolument besoin dans des matières que si peu d'hommes peuvent suivre en détail, et où ils sont en grande partie livrés à la bonne foi de leur guide.

M. Wœpcke compléta ce travail sur l'algèbre arabe, deux ans plus tard, par la publication d'un extrait détaillé de l'ouvrage d'Al-Karkhi, précédé d'un mémoire sur l'algèbre indéterminée chez les Arabes, dans lequel il prouve qu'ils connaissaient cette partie de la science, qu'ils avaient ajouté aux travaux des Grecs de leur propre fonds et sans connaître, à cette époque, les méthodes indiennes, et que les théorèmes donnés plus tard par Fibonacci sont empruntés en grande partie aux Arabes.

Ces deux ouvrages ont été précédés et suivis par une série nombreuse de mémoires sur des points spéciaux, dont chacun était une nouvelle pierre pour l'édifice futur d'une histoire des mathématiques chez les Orientaux, mais qu'il m'est impossible de citer ici en détail. On en trouvera plus bas la liste aussi complète que j'ai pu la faire; il est probable pourtant que quelques-uns m'auront échappé, surtout pour les dernières années de la vie de l'auteur.

En 1856, M. Wœpcke quitta Paris pour des raisons de famille, et se chargea de l'enseignement mathématique au gymnase français de Berlin, place qu'il remplit pendant deux ans; mais on n'y sut pas retenir un homme qui ne demandait pourtant

qu'un peu de temps pour ses travaux, et il donna en 1858 sa démission pour reprendre à Paris le cours de ses études et de ses publications. Pendant les cinq années qui suivirent, il mit au jour un grand nombre de travaux, tant sur les mathématiques pures que sur l'histoire de la science. Vous en connaissez les principaux, puisqu'ils ont paru dans votre Journal, surtout le dernier de tous, le beau mémoire sur la propagation des chiffres indiens; mais je dois parler un peu plus en détail des travaux que M. Wœpcke a laissés inachevés.

Il avait découvert à la Bibliothèque impériale la traduction arabe d'un commentaire grec du x[e] livre d'Euclide par Valens; l'Académie des sciences de Berlin le chargea d'en publier le texte et la traduction. Il fit imprimer le texte arabe à Paris et voulut ajouter une traduction en français, pendant que l'Académie en préférait une en latin ou en allemand. Ce petit différend retarda la publication de l'ouvrage, et je ne sais si l'on trouvera dans les papiers de M. Wœpcke la traduction du traité. Ensuite vous vous rappelez tous que, lorsque M. Schefer rapporta de Constantinople un manuscrit de l'ouvrage d'Albirouni sur les sciences des Indiens, manuscrit plus ancien et meilleur que celui de la Bibliothèque de Paris, la Société éprouva un vif désir de voir paraître cet ouvrage important, sur lequel les extraits donnés par M. Reinaud avaient attiré l'attention. Le Conseil s'adressa naturellement à M. Wœpcke, qui était sous tous les rapports l'homme d'Europe le

mieux préparé pour cette entreprise difficile. Il y consentit; mais, avec sa modestie ordinaire, il désira que M. de Slane lui fût adjoint. C'est ainsi que fut commencé ce grand travail qui devait entrer dans notre *Collection d'auteurs orientaux*. A mesure que M. Wœpcke se familiarisa avec Albirouni, sa confiance en ses propres forces augmenta, et il finit par désirer de s'en charger seul; M. de Slane lui céda de la meilleure grâce du monde sa part dans le travail, tout en lui offrant son aide s'il en avait besoin. M. Wœpcke, au moment de sa mort, avait fait la copie du texte et déterminé une grande partie des termes sanscrits qu'Albirouni ne donne que dans une transcription très-imparfaite en caractères arabes. M. Wœpcke voulait employer tout l'été à traduire l'ouvrage et à recalculer les données astronomiques de l'auteur. Enfin, il avait préparé pour l'Académie des Inscriptions le texte et la traduction de deux traités arabes sur un point particulier de géométrie, qu'il destinait à la collection des Notices et Extraits. Ce travail est entièrement achevé et entre les mains de l'Académie, à l'exception d'une introduction dans laquelle il voulait traiter de l'histoire générale des mathématiques chez les Arabes,[1] et indiquer avec précision ce qu'ils avaient emprunté aux Grecs et aux Indiens, en quoi ils avaient suivi les méthodes des uns et des autres et ce qu'ils avaient ajouté eux-mêmes soit aux méthodes, soit aux résultats de leurs devanciers. C'est le dernier travail auquel il s'est livré étant déjà malade, et il faut espérer

qu'on le trouvera dans un état tel qu'il puisse paraître au moins en partie avec les deux traités.

M. Wœpcke avait toujours été d'une santé délicate; il n'a pas pu résister au travail excessif auquel il se livrait, poussé également par son ardeur scientifique et par les circonstances de sa vie, et il est mort de fatigue et d'épuisement à l'âge de trente-huit ans, et au moment où tout ce qu'il avait préparé si laborieusement allait porter de riches fruits pour la science. C'était un homme plein d'honneur, de délicatesse et d'égards pour les autres, consciencieux en toute chose, un peu minutieux, d'une politesse presque pénible, mais qui cachait un grand fonds de fermeté, et d'un savoir solide et étendu; il avait la grande et principale qualité d'un savant, le besoin d'aller au fond de toute question et de ne jamais se contenter du probable et du plausible. Sa mort est une perte presque irréparable pour la science [1].

[1] Voici la liste de ses publications, autant que je les connais:

Disquisitiones archæologico-mathematicæ circa solaria veterum. Berlin, 1847, in-4°.

L'Algèbre d'Omar Alkhayymi, publiée, traduite et accompagnée d'extraits de manuscrits inédits. Paris, 1851, in-8°.

Notice sur des traductions arabes de deux ouvrages perdus d'Euclide. (*Journal asiatique*, 1851.)

Notice sur une théorie ajoutée par Thabit ben Khorrah à l'arithmétique spéculative des Grecs. (*Ibid.* 1852.)

Extrait du Fakhri, traité d'algèbre par Mohammed al Karkhi, précédé d'un mémoire sur l'algèbre indéterminée chez les Arabes. Paris, 1853, in-8°.

Notice sur les notations algébriques employées par les Arabes. (*Journal asiatique*, 1854.)

Je croyais avoir terminé la longue liste de nos pertes, lorsque j'ai reçu la nouvelle de la mort de M. Cureton, depuis longtemps membre de la Société. Le peu que je sais de sa vie est extrêmement

Discussion de deux méthodes arabes pour déterminer une valeur approchée du sinus d'un degré. (*Journal de mathématiques* de M. Liouville, 1854.)

Sur un essai fait par Léonard de Pise de déterminer la nature de la racine d'une équation du troisième degré. (*Ibid.* 1854.)

Note sur le traité des nombres carrés de Léonard de Pise. (*Ibid.* 1855.)

Sur le mot kardaga, et sur une méthode indienne pour calculer les sinus. (*Nouv. Ann. de mathématiques*, 1854.)

Sur une donnée historique relative à l'emploi des chiffres indiens par les Arabes. (Tortolini, *Annali di scienze matematiche*, tome VI.)

Essai d'une restitution de travaux perdus d'Apollonius sur les quantités irrationnelles. (*Mémoires de divers savants à l'Académie des sciences*, tome XIV.)

Analyse et extrait d'un recueil de constructions géométriques par Aboul Wefa. (*Journal asiatique*, 1855.)

Traduction d'un chapitre des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun, relatif aux sciences mathématiques. (Actes de l'Académie des *Nuovi Lincei*, Rome, 1856.)

Ueber ein in der K. Bibliothek in Berlin befindliches arabisches Astrolabium. (*Abhandlungen der K. Academie in Berlin*, 1858, in-4°.)

Traduction du traité d'arithmétique de Mohammed al Kalçadi. (*Acad. de' Nuovi Lincei*, 1859.)

Mémoire sur l'introduction de l'arithmétique indienne en Occident. (*Ibid.* 1859.)

Sur une mesure de la circonférence du cercle, due aux Arabes. (*Journ. asiat.* 1860.)

Traduction d'un fragment anonyme sur la formation des triangles, rectangles et nombres entiers, et d'un autre traité arabe sur le même sujet. (*Acad. de' Nuovi Lincei*, 1861.)

Mémoire sur la propagation des chiffres indiens. (*Journal asiatique*, 1863.)

Ueber ein in der K. Bibliothek in Paris befindliches Astrolabium. (*Mélanges asiatiques de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, 1864.)

Il se trouve de plus, entre les mains de M. le prince Boncom-

honorable. Il était né en 1808; son père, petit propriétaire à Westbury, se décida, en voyant son application à l'étude, à lui faire donner une éducation savante; mais pendant qu'il était encore à l'école, le père mourut et la mère voulut vendre sa terre pour qu'il pût continuer ses études; le jeune homme refusa tout pour que sa mère pût garder son bien, entra au collége de Christchurch, à Oxford, comme boursier, se distingua dans tous les examens, devint successivement sous-bibliothécaire à la Bodleïenne, sous-conservateur des manuscrits orientaux au British Museum, chapelain de la reine, enfin chanoine de Westminster. Il s'était adonné avant tout à l'étude des langues sémitiques, et son édition de l'Histoire des religions par Schahristani montre quels progrès il avait faits en arabe. Plus tard, lorsque le British Museum eut fait, et en grande partie par l'influence de M. Cureton lui-même, l'acquisition des manuscrits syriaques des monastères de la Thébaïde, il employa de longues années à restaurer, à classer, à cataloguer cette collection unique, et à en publier les parties les plus intéressantes pour l'histoire et la patristique[1]. La science pouvait attendre de lui

pagni, à Rome, un certain nombre de notices et d'extraits de manuscrits arabes relatifs à l'arithmétique. Je suppose qu'ils paraîtront dans les Actes des *Nuovi Lincei* à Rome.

La liste ci-dessus ne comprend pas les travaux de M. Wœpcke sur les mathématiques pures, qui ont paru dans le *Journal de mathématiques* de Crelle (1851-1857), et dans le *Journal de mathématiques* de M. Liouville (1854-1860).

[1] *The book of religions and philosophical sects by Mohammad al Sharastani*. Londres, 1842, 2 vol. in-8° (en arabe).

encore de grands services, lorsqu'il succomba aux suites d'un de ces accidents de chemin de fer, qui, à la honte de la législation de l'Angleterre, sont si fréquents dans ce pays. C'était un homme très-bon, très-doux et très-ferme en même temps, très-dévoué à la science, et l'Académie des Inscriptions lui a conféré le plus grand honneur auquel un savant puisse aspirer, en le nommant associé étranger de l'Institut.

Tanchumi Hierosolymitani Commentarius arabicus in Lamentationes. London, 1843, in-8°.

Pillar of the Creed of the Sunnites. London, 1843, in-8° (en arabe).

Catalogus Codicum manuscriptorum arabicorum qui in Musæo britannico asservantur. Londres, 1846, in-fol.

Ancient syriac version of the epistles of Ignatius. London, 1848, in-8°.

Vindiciæ Ignatianæ, or the genuine writings of St. Ignatius as exhibited in the syriac version, vindicated from the charge of heresy. London, 1848, in-8°.

The festal letters of St. Athanasius, discovered in an ancient syriac manuscript, and edited with a preface. London, 1848, in-8°.

Corpus Ignatianum, a complete collection of the Ignatian epistles in syriac, greek and latin. London, 1849, in-8°.

Fragments of the Iliad of Homer from a syriac Palimpsest. London, 1851, in-4°.

The ecclesiastical history of John bishop of Ephesus, in syriac. Oxford, 1853, in-4°.

Spicilegium syriacum, containing remains of Bardesanes, Meliton, etc. London, 1855, in-8°.

Remains of a very ancient recension of the four Gospels in syriac, hitherto unknown in Europe. London, 1858, in-4°.

Au moment de sa mort M. Cureton avait sous presse un ouvrage portant le titre : *Ancient syriac documents,* relative to the earliest establishment of Christianity in Edessa and the neighbouring countries, to the fourth century, edited, translated and annotated by W. Cureton.

Vos travaux ont suivi pendant l'année dernière leur cours ininterrompu. Votre Journal a publié des mémoires sur diverses parties de l'histoire et de la philologie orientale. M. Oppert a commencé le commentaire de la grande inscription assyrienne dont il nous avait donné le texte et la traduction dans un cahier antérieur. Il n'y a personne qui ne sente combien il importe à la science que ces inscriptions soient, non-seulement publiées et traduites, mais commentées en détail pour que chacun soit mis en état de suivre les procédés par lesquels on peut arriver à l'intelligence de ces langues perdues. Le commentaire va être suivi d'un vocabulaire, dans lequel M. Ménant va reproduire tous les mots que renferme cette inscription, en les ramenant, autant que possible, aux racines hébraïques. Ce sera, je crois, le premier vocabulaire assyrien qui aura été publié, et il sera d'une étendue suffisante pour être d'un grand secours pour d'autres inscriptions.

M. Vivien Saint-Martin a repris l'étude des inscriptions d'Axum, surtout de l'inscription célèbre d'Adoulis, qui est un document de la première importance pour les temps obscurs de l'histoire de l'Éthiopie. Il croit pouvoir la placer dans le premier quart du second siècle de notre ère, et déduit en détail les éclaircissements qu'elle fournit à l'histoire et à la géographie de ce temps. Il passe ensuite à d'autres inscriptions, découvertes plus récemment à Axum, et en appelle à un nouvel examen de ces monuments sur place, jugeant insuffisantes les co-

pies que nous en avons. Je crois que M. d'Abbadie a rapporté de ses voyages des copies qui pourront, au moins en partie, lever ces doutes. Plus nous avançons dans la critique de l'histoire ancienne, plus l'importance des inscriptions et des médailles augmente et plus on sait en tirer parti. On peut en voir les preuves dans les travaux qui ont paru sur les inscriptions que M. Renan a rapportées de Phénicie et sur lesquelles lui et M. l'abbé Bargès sont encore revenus dans les derniers cahiers de votre Journal.

M. Aubaret nous a donné la traduction d'un petit roman cochinchinois en vers, qui est extrêmement curieux. C'est un poëme tout populaire, composé en cochinchinois, chose des plus rares dans le pays d'Annam, où l'on trouve au-dessous de sa dignité d'imprimer dans une autre langue qu'en chinois et où l'on n'oserait pas même parler à l'empereur dans la langue de son pays. M. Aubaret, qui entendait tous les jours chanter par le peuple des fragments de ce poëme, parvint à en réunir les épisodes et à en rétablir à peu près l'ensemble. C'est un livre intéressant et qui fait honneur aux Cochinchinois, s'il peut passer pour un indice des sentiments de la nation, comme sa grande popularité paraît l'indiquer. Il y a une partie du poëme, surtout quand il s'agit de lettrés et de grands personnages, qui est comme empruntée à des romans chinois, parce qu'elle offre le tableau des mœurs et des idées d'une classe toute imbue de civilisation chinoise; une autre partie est toute populaire, on y trouve des démons, des aven-

tures miraculeuses et les grands coups d'épée qui de tout temps ont eu tant de charme pour les barbares et les enfants de tout âge; mais il y a une grande partie du livre qui est l'expression de sentiments vrais, passionnés et délicats, d'un genre qu'on ne trouverait guère dans les romans chinois, et la peinture des mœurs et de la position sociale du bas peuple, ce qui donne un intérêt tout particulier à ce poëme. Il est à désirer que M. Aubaret, qui est aujourd'hui consul à Bangkok, étudie avec le même soin la littérature populaire du Siam.

M. Stanislas Julien a commencé à publier dans votre Journal une série de renseignements que les chroniques chinoises contiennent sur les premiers rapports des Chinois avec les Turcs. Les historiens turcs, arabes, persans et grecs nous ont fait connaître l'histoire des Turcs à partir du moment où ils se mettent en contact avec l'Asie occidentale et l'Europe, mais ils sont très-sobres sur les origines de la nation, les commencements de leur développement et l'histoire de leurs longues tentatives pour s'étendre vers l'Orient, où ils se sont toujours trouvés contenus et repoussés par les Chinois. C'est probablement l'obstacle invincible qu'ils ont trouvé de ce côté qui les a fait déborder sur la Perse et l'Occident et nous a valu leur présence en Europe. Deguignes seul avait eu l'idée de puiser dans les annales de la Chine pour cette époque de l'histoire des Turcs; mais il ne s'en est servi que partiellement, autant que le comportait le plan général de son grand ou-

vrage, et en mêlant aux renseignements tirés du chinois ceux qu'il obtenait d'autres sources, de sorte qu'on sera bien aise de trouver ici ces documents complets et dans leur teneur primitive. Ils ne nous fournissent pas une histoire régulière des Turcs, mais uniquement le récit du contact qu'ils ont eu avec l'empire chinois; cependant, comme ce peuple turbulent était le proche voisin de la Chine, dont les richesses le tentaient et dont il avait à craindre les armes, il s'ensuivit des rapports assez constants et dans des circonstances assez variées pour fournir des données nombreuses et importantes sur l'histoire des Turcs orientaux.

Vous recevrez dans peu de jours le commencement d'un autre travail très-considérable sur les Turcs; c'est l'histoire de leur administration financière, que M. Belin, à Constantinople, a tirée de tous les documents qui lui sont accessibles.

M. Prudhomme vous a donné la traduction d'un curieux épisode de la conversion des Arméniens au christianisme; c'est l'histoire du district de Daron en Arménie, d'après l'évêque Zénob, le Syrien. Lorsque Tiridate II, roi d'Arménie, fut devenu chrétien au IIIe siècle de notre ère, il se mit à convertir ses sujets; mais il trouva une vive résistance dans le pays de Daron, sur les frontières de la Syrie, où une colonie de prêtres Indiens (?) s'était fortement établie. Les païens furent vaincus, leurs temples renversés, le pays converti, et saint Grégoire fit adresser aux églises de Syrie un récit détaillé de ces

événements par l'évêque Zénob, témoin oculaire de ce qui s'était passé. C'est ce récit que M. Prudhomme a publié dans le Journal.

M. de Rosny a composé un aperçu de la langue coréenne, autant que les matériaux encore bien imparfaits qui sont aujourd'hui accessibles le lui ont permis. C'est la langue d'un peuple peu littéraire et dont nous ne possédons jusqu'ici pas un seul livre; l'intérêt qui peut s'y rattacher est donc uniquement ethnographique. M. de Rosny croit que le coréen est une branche des langues tartares, et il se propose de tirer plus tard les conséquences de ce fait pour l'histoire de l'extrême Orient. D'autres savants nous ont envoyé des travaux; M. Radloff, des observations sur les Kirghis; M. Thomas, le résultat des nouvelles découvertes relatives aux plus anciens chiffres indiens; M. Neubauer, un supplément à son mémoire sur les premiers lexicographes hébraïques; M. Catafago, une histoire des émirs maronites du Liban. Ces travaux ont déjà paru, d'autres sont entre les mains de votre Commission et paraîtront dans les cahiers prochains de votre Journal.

Votre *Collection d'auteurs orientaux* poursuit son cours. L'impression du troisième volume des *Prairies d'or* de Masoudi est achevée[1]. L'auteur commence par la description du pays des Noirs et leur histoire,

[1] Maçoudi, *Les Prairies d'or*, texte et traduction par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille. Troisième volume. Paris, 1864, in-8°, 464 pages. (Prix de chaque volume de la Collection d'auteurs orientaux, 7 fr. 50 c.)

puis il consacre quelques pages au peu de renseignements que les Arabes possédaient alors sur les peuples slaves, sur les Francs et les Longobards; ensuite il rentre dans un sujet qu'il ne quitte plus jusqu'à la fin du volume, et sur lequel il a beaucoup de choses instructives à nous dire, les traditions des Arabes avant l'Islam. Il traite des Adites et des Temoudites, de l'histoire ancienne de la Mecque, des Kahtanides, du Yémen, des Himyarites et de Saba, des conquêtes de la Perse dans le midi de l'Arabie, des rois de Hirah et des Ghazzanides, des tribus nomades et de leurs migrations, des croyances des anciens Arabes, des voix mystérieuses, des augures et de l'art des devins; enfin il termine par une série de chapitres sur le calendrier des Coptes, des Syriens, des Perses et des Arabes, et sur les superstitions qu'on attachait aux jours et aux mois. Tout cela est raconté à la manière de l'auteur, dans un ordre assez imparfait; mais ce volume est plein de renseignements curieux pour nous.

M. Barbier de Meynard a livré à l'impression le manuscrit entièrement terminé du quatrième volume de Masoudi, qui contient le reste de ce que l'auteur avait à dire sur l'histoire générale avant Muhammed; et quand ce volume sera imprimé, nous serons arrivés à la moitié des *Prairies d'or*. Les quatre derniers volumes contiendront l'histoire à partir de l'époque de l'Hégire. M. Barbier s'occupe de la rédaction et de la traduction du cinquième volume, de sorte que nous pouvons espérer que ce grand

ouvrage sera terminé dans quatre ou cinq ans d'ici, et la Société n'aura pas, je crois, à regretter les sacrifices qu'elle aura faits pour offrir aux savants un ouvrage dont la publication était depuis longtemps un besoin pour les études historiques.

J'ai déjà dit quelques mots de l'état dans lequel M. Wœpcke a laissé les préparatifs de l'édition de l'ouvrage d'Albirouni sur les sciences des Indiens. M. de Slane n'a pas encore eu le temps de se rendre compte de l'ouvrage, et nous devons attendre le résultat de son examen avant de prendre un parti. Il est extrêmement désirable que cette entreprise, si difficile et si importante pour l'histoire de l'Inde, puisse être menée à bonne fin. Nous espérons toujours que M. Cowell à Calcutta, qui nous a fait entrevoir l'envoi possible d'un troisième manuscrit d'Albirouni, qui se trouve à Bombay, réussira à nous fournir cette aide et à faciliter par là l'accomplissement du désir d'enrichir de cet ouvrage votre *Collection d'auteurs orientaux.*

Les autres sociétés dont le but est le même que le nôtre, de faire connaitre l'Orient, ont de leur côté continué leurs travaux, chacune dans la ligne que lui prescrivent les nécessités et les tendances diverses des pays où elle siége. La plus ancienne de toutes, la Société de Calcutta, s'est donné la tâche la plus compréhensive; elle représente dans l'Inde ce que représentent à Paris les Académies des Inscriptions et des Sciences, le Cabinet d'histoire na-

turelle et le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, et elle fait courageusement face à tous ses devoirs. Elle est soutenue par le zèle intelligent des Européens dans l'Inde et aidée par le gouvernement, quoique dans une mesure trop étroite pour l'importance et la multiplicité de ses fonctions; mais elle est presque abandonnée par ceux qui auraient le plus d'intérêt à sa prospérité, par les grands personnages hindous et musulmans, qui ne comprennent pas encore combien il leur importe que leur passé et leur pays soient connus, et que leurs maîtres européens s'occupent de l'histoire et des ressources de l'Inde. Néanmoins la Société fleurit et grandit; ses publications, il est vrai, ne contiennent plus de ces grands travaux qui ont donné, du temps de Sir W. Jones et de Colebrooke, à ses Transactions une si grande importance, mais son Journal[1] n'en est pas moins un des recueils les plus instructifs qu'il y ait pour l'histoire, pour la philologie et pour les antiquités indiennes; il a continué à suivre l'impulsion que feu Prinsep lui avait imprimée, et le dernier volume nous fait connaître une foule de sculptures, d'inscriptions et de médailles nouvellement découvertes, et rend compte d'explorations de districts de l'Inde peu connus et des pays environnants. Je ne puis indiquer en détail tous ces travaux, mais je dois mentionner par un mot au moins un des plus curieux,

[1] *Journal of the asiatic Society of Bengal.* Calcutta, 1863, in-8°. Je n'ai vu que les cahiers I-IV de cette année, et le numéro supplémentaire. Je ne sais si l'année est complète.

le premier rapport du colonel Cunningham[1] sur les fouilles archéologiques qu'il a entreprises par ordre du gouvernement. Il a suivi, dans son exploration, les traces des pèlerinages de Fahien et de Hiouen-tsang, pour retrouver tout ce qui reste des monuments dont la piété des bouddhistes avait couvert tous les lieux consacrés par le souvenir de la naissance, de la vie et de la mort du Bouddha. M. Cunningham a fait des fouilles dans vingt-trois localités et a retrouvé, malgré les dévastations de ces lieux par les brahmanes et les musulmans, un grand nombre de monuments et d'inscriptions. Il donne, dans ce rapport, une description sommaire de ce qu'il a trouvé, promet la continuation de ses explorations et annonce la publication détaillée de ses découvertes.

La Société de Calcutta continue sa *Bibliotheca indica;* il en a paru dans le courant de l'année une vingtaine de cahiers de différents ouvrages sanscrits

[1] Ce rapport remplit un numéro supplémentaire du vol. XXXII, avec une pagination à part (I-CXIX). Je remarque cela pour les personnes qui possèdent le Journal et auxquelles un cahier de cette espèce, dont l'absence ne rompt pas la pagination du volume, pourrait aisément échapper. C'est une chose qu'on devrait éviter à tout prix, de publier dans une série de cahiers des numéros supplémentaires avec des paginations différentes; les collections de ces publications finissent toujours par devenir incomplètes. Le *Journal asiatique* avait autrefois des cahiers supplémentaires, et la conséquence est que presque aucune collection n'est réellement complète. Je me permets cette remarque parce que d'autres sociétés pourraient faire leur profit de notre expérience et éviter ce grand inconvénient.

et persans, dont j'aurai à indiquer les titres dans la suite de ce rapport.

La Société de géographie de Bombay nous a fait parvenir le volume XVI de ses Transactions[1], qui contient de nombreux travaux sur le Sindh et le Cutch, sur Bahreïn, sur quelques parties de la côte d'Arabie et de l'Afrique orientale, et sur le Japon.

Il s'est formé à Lahore une association pour l'exploration des antiquités et de l'histoire du Pendjab et des pays environnants. La proximité des pays presque inconnus au delà du haut Indus, où la domination grecque et le Bouddhisme ont dû laisser tant de traces, rendait extrêmement désirable qu'il se formât un centre où les renseignements pussent être recueillis, coordonnés et rendus publics. Le nouveau comité a eu le bon esprit de se rattacher à la Société de Calcutta, qui a accepté avec empressement la charge de publier les rapports qui lui parviendront de Lahore.

Nous n'avons aucune nouvelle de ce que peuvent avoir publié les Sociétés asiatiques de Colombo, de Hong-Kong et de Shanghaï. Je ne me lasserai pas de me faire l'écho des plaintes des savants de l'Europe, de ce que les Sociétés placées dans des positions aussi favorables pour les études les plus intéressantes et au milieu de pays que nous avons de plus en plus le besoin de mieux connaître, dédaignent si étran-

[1] *The Transactions of the Bombay geographical Society,* from June 1860 to December 1862. Vol. XVI. Bombay, 1863, in-8° (cx et 156 pages avec des cartes et planches).

gement d'entrer en communication avec l'Europe et rétrécissent ainsi elles-mêmes la sphère de leur utilité. La librairie est actuellement tout à fait impuissante à nous apporter régulièrement ce qui est publié dans ces pays, et l'on comprend qu'un auteur individuel n'ait aucun moyen de se mettre en communication avec l'Europe; mais des Sociétés trouveraient bien facilement des agents en Angleterre.

La Société asiatique de Londres a continué son Journal, dont le volume XX est achevé [1]. Il comprend un grand nombre d'articles sur les parties les plus variées de l'histoire de l'Orient, la suite du mémoire de M. de Beauvoir Priaulx sur les ambassades indiennes à Rome depuis Claude jusqu'à Justinien, une série de mémoires sur différents points de littérature et d'histoire indienne par MM. Muir, Spottiswood, Kern et Hall, des articles sur les monnaies et inscriptions bactriennes par MM. Thomas et Dowson, et d'autres travaux trop nombreux pour être énumérés tous. Je suis sûr, Messieurs, de vous faire plaisir en annonçant que le Comité de traductions de la Société asiatique de Londres a demandé à M. de Slane de continuer sa traduction du Dictionnaire biographique d'Ibn Khallikan, qui a été interrompue si longtemps. Ce livre est indispensable à tous ceux qui s'occupent d'une branche quelconque de la littérature ou de l'histoire des Arabes, et c'est une véritable bonne for-

[1] *The Journal of the R. asiatic Society of Great Britain and Ireland.* Vol. XX. Londres, 1863, in-8° (468, xxv et 16 pages).

tune que d'être assuré de l'achèvement de l'ouvrage. La Société de Londres se soutient par le zèle d'un certain nombre d'hommes qui ont vécu en Orient et qui n'abandonnent pas les études et les intérêts qui les ont occupés dans leur jeunesse; mais c'est une chose singulière que d'observer combien peu les études orientales ont de soutien dans le pays. Le gouvernement ne fait rien pour elles, les universités presque rien, le clergé[1] s'y intéresse faiblement, et cette grande masse de public riche et instruit refuse d'écouter quand il s'agit de l'Orient non biblique. On était accoutumé depuis deux siècles à regarder l'Asie comme un terrain qui n'intéressait que la compagnie des Indes, et il n'y avait que ceux qui l'avaient servie et leurs familles qui y prenaient un intérêt quelconque; encore la plupart de ceux qui y ont passé leur vie cessent-ils de s'en occuper à leur retour, quand ils voient que tout ce qui avait fait l'occupation de leur vie est un objet d'ennui et

[1] Il faut que je rende au clergé anglais la justice de dire qu'il a montré, dans le Dictionnaire de la Bible, publié sous les auspices de M. W. Smith, et réellement rédigé et coordonné par M. G. Grove, un savoir oriental et un esprit de critique très-respectables. Cet ouvrage n'entre que partiellement dans notre sujet, et je ne puis en faire ici la description détaillée; mais je suis bien aise de pouvoir l'annoncer au moins d'un mot. Il est naturellement, comme tout ouvrage auquel un grand nombre de collaborateurs a concouru, inégal dans ses différentes parties, mais en somme c'est un livre tout à fait recommandable. En voici le titre : *A Dictionary of the Bible, comprising the antiquities, biography, geography and natural history,* edited by W. Smith. 3 vol. London, 1861-1863. In-8° (1179, 1862, CXVI et X pages).

presque de terreur pour la société anglaise. Il y a là un indice de frivolité qui étonne dans un pays en apparence aussi sérieux.

La Société orientale allemande a fait paraître la fin du volume XVII et la moitié du volume XVIII de son Journal[1]. On y trouve le mémoire de M. Brockhaus sur la transcription des textes arabes en caractères latins, dont j'ai déjà parlé l'année dernière; puis une longue et savante dissertation de M. Steinschneider sur les stations de la lune d'après les auteurs arabes et juifs. C'est un côté tout nouveau de la question des Nakshatras indiens, qui depuis quelques années a donné lieu à tant de recherches dans toutes les littératures orientales. L'auteur ne prétend pas résoudre toute la question, mais il fournit des renseignements neufs dont il faudra tenir compte dans la solution définitive de ce problème obscur. Le Journal de la Société, qui peut profiter de la surabondance du travail d'érudition en Allemagne, nous donne, comme tous les ans, une quantité de travaux et de notices relatifs à toutes les parties des études orientales. En le lisant, on est frappé de l'ardeur avec laquelle on s'occupe aujourd'hui des débris de toutes les langues dont il ne nous reste que des traces dans quelques médailles ou quelques inscriptions. Ainsi M. Meyer discute de nouveau les inscriptions nabatéennes pour revendiquer la nuance araméenne du langage. M. Blau a

[1] *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft,* vol. XVII, cah. 3 et 4, vol. XVIII, cah. 1 et 2. Leipzig, 1863-4. In-8°.

inséré un mémoire dans lequel il appelle l'attention des savants sur l'aide qu'ils pourraient peut-être tirer de la langue albanaise pour l'interprétation des inscriptions lyciennes. M. Levy discute une inscription phénicienne de Sardaigne et donne un mémoire très-détaillé sur les inscriptions palmyréennes, qui avaient été fort négligées depuis longtemps; enfin M. Mordtmann publie une grande collection de sceaux pehlewis avec l'interprétation de leur légende.

La Société orientale allemande a continué, à côté de son Journal, sa collection de mémoires et de matériaux pour servir à la connaissance de l'Orient [1]; je reviendrai sur ces publications à leur place, parmi les ouvrages orientaux.

Je crois que la Société orientale américaine a fait paraître la première partie du volume VIII de son Journal, mais je n'en ai reçu qu'un tirage à part d'un mémoire de M. Whitney [2], sur la question tant débattue des Nakshatras indiens. M. Whitney combat, dans ce mémoire, tant l'opinion de M. Biot, qui attribuait l'origine de ce système d'astérismes aux Chinois, que celle de MM. Weber et Müller, qui

[1] *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes.* Il a paru jusqu'ici : vol. I, II et III, 1. Leipzig. In-8°. Chaque cahier contient un ouvrage à part et se vend séparément. Il est regrettable que la Société en fixe le prix de vente trop haut.

[2] *On the views of Biot and Weber respecting the relations of the Hindu and Chinese systems of asterisms, with an addition on Müller's views respecting the same subject,* by W. D. Whitney (tiré du *Journal of the American Oriental Society,* vol. VIII. 1864. In-8°. 94 pages).

défendent l'origine indienne des Nakshatras, et il penche lui-même à croire qu'on doit la chercher en Chaldée. Il est évident qu'une question qui admet tant de réponses n'est pas encore mûre.

J'arrive maintenant à l'énumération des ouvrages orientaux qui ont paru depuis un an, et je vous prie très-instamment de m'excuser si des ouvrages dont vous auriez connaissance m'ont échappé; car je trouve tous les ans de plus en plus difficile de réunir les livres qui ont le droit d'être mentionnés ici. Je commence, comme j'ai toujours fait, par les Arabes et par la partie la plus ancienne de leur littérature.

Mais avant de parler de la littérature arabe classique, il faut que je dise quelques mots sur la collection des inscriptions himyarites, publiée par le Musée britannique [1], et que je n'ai pu annoncer que très-vaguement dans mon dernier rapport. L'éditeur de la collection, M. Birch, a pris pour collaborateur M. Frank, qui a fait précéder les inscriptions d'une introduction dans laquelle il énumère les inscriptions publiées antérieurement et donne les titres des travaux principaux qui ont paru sur le sujet; ensuite, il fait la description détaillée de toutes les inscriptions que possède le Musée britannique et en indique sommairement le contenu. Elles sont au nombre de quarante-deux, dont vingt-

[1] *Inscriptions in the Himyaric character, discovered chiefly in southern Arabia and now in the British Museum.* Londres, 1863, in-folio oblong.

huit sur planches de cuivre, dix sur pierre et quatre sur pierres fines. Elles sont reproduites avec beaucoup de soin par la voie de la lithographie, et de la manière sensée qui distingue les publications du Musée de Londres, avec une scrupuleuse exactitude, dans une forme convenable, mais sans le luxe qu'on met ici en pareil cas, et, par conséquent, à un prix qui permet aux savants de se les procurer. C'est une très-belle et très-importante addition à ce que nous possédions sur l'histoire du midi de l'Arabie. Ces monuments contiennent pour nous infiniment plus que ce que leurs auteurs ont pensé y exprimer, et quand la littérature entière d'un peuple a péri, comme c'est le cas des Himyarites, tout ce que nous pouvons savoir de sa chronologie, de son histoire, de sa race et de sa langue, s'y trouve. Au reste, tout ce que nous possédons aujourd'hui d'inscriptions de Saba n'est qu'une très-petite partie de ce qui existe, et de ce que de nouvelles explorations de ce pays inhospitalier nous donneront un jour.

La poésie des tribus nomades de l'Arabie, avant que l'Islam les eût réunies en un corps de nation, est un des phénomènes les plus intéressants de l'histoire littéraire. Nous y trouvons un peuple divisé en mille tribus, empêché par la nature du pays de se livrer aux travaux de l'esprit, qui ne sont possibles que dans des agglomérations d'hommes sédentaires et avec une stabilité de la vie impossible dans le désert, mais poussé par son génie à la culture de la poésie à un

degré sans exemple dans l'histoire. On ne voit que les Chinois chez lesquels le talent de faire des vers soit devenu l'objet d'une ambition aussi grande; chez eux, c'est le produit artificiel de la culture littéraire dans les hautes classes et un résultat de leur éducation savante, tandis que, chez les Arabes, il n'y avait nul enseignement, mais tout homme voulait être poëte et toute femme était honorée pour l'être. Le modèle que l'opinion publique de ce monde du désert proposait à tout homme était d'être brave, généreux de son bien et poëte; tout le reste était peu en comparaison, et l'on pouvait avoir toute espèce de vice sans déchoir, pourvu qu'on eût ces trois grandes vertus. La grande ambition était de chanter ses propres hauts faits ou ceux de sa tribu, dans des vers assez beaux pour être répétés dans d'autres tribus et au loin.

Il est naturel qu'un effort aussi général ait produit graduellement un haut degré de raffinement dans la forme, et comme nous n'avons pas de pièces de vers arabes qui remontent beaucoup au delà de l'an 500 de notre ère, nous ne possédons la poésie du désert que dans un état déjà réglé et avec des formes arrêtées. On avait formé un cercle de sujets et de règles que l'on ne devait pas franchir, mais en dedans duquel le talent individuel avait toute liberté, et si les mêmes sujets revenaient et les mêmes sentiments se répétaient, comme il n'en pouvait pas être autrement dans une vie aussi simple que celle des tribus nomades, l'expression du caractère personnel

du poëte et sa manière de peindre cette vie n'en étaient pas moins marquées de son talent propre. Ce n'est que plus tard, quand les Arabes des villes ont voulu conserver ces anciennes formes et se restreindre à ces anciens sujets qui ne répondaient plus en rien à leur manière de vivre et à leurs sentiments, que ces règles classiques sont devenues de véritables chaînes et ont fait un tort irréparable au génie de la nation.

Ces poésies du désert paraissaient par la nature des choses destinées à périr comme tout ce que l'écriture ne fixe pas, et de fait la plus grande partie et surtout les anciennes ont été emportées par le temps. Ce que nous en avons, nous le devons aux lettrés et aux grammairiens de Basra et de Koufa, qui ont vu en elles, très-heureusement pour nous, des modèles de langue, des types pour la poésie, des exemples pour la grammaire et des ressources pour l'explication des mots employés dans le Koran et dans les traditions. On allait donc étudier au désert, rechercher ce qui survivait de l'ancienne poésie et des traditions sur leurs auteurs et les événements qu'ils avaient célébrés. C'est ainsi que furent sauvées de l'oubli un certain nombre des poésies les plus célèbres, comme la collection des Moallakats, et quelques Divans complets, comme ceux des Hudaïlites et des six poëtes, un grand nombre de pièces qui entrèrent plus tard dans les anthologies, comme les deux Hamasa, le Kitab al Aghani et les Mufaddhaliat, ou qui servent de pièces à l'appui des récits,

comme dans le Kitab al Ikd; enfin une très-grande quantité de fragments ou de vers isolés, cités par les grammairiens et les commentateurs comme preuves de leurs assertions philologiques.

Un grand nombre de ces poésies a été imprimé et traduit en Europe; mais il nous reste beaucoup à faire, tant pour la publication des textes que pour leur critique historique et philologique. M. Noeldeke, à Kiel, a publié, sous le titre de *Contributions à la connaissance de la poésie des anciens Arabes*[1], une série de travaux très-remarquables. Il commence par un mémoire sur la poésie ancienne des Arabes en général, puis il donne la traduction de l'introduction de la Biographie des poëtes par Ibn Koteïba, en ajoutant le texte de toutes les pièces de vers que cite l'auteur; ensuite il traite de la poésie des Juifs arabes du temps de Muhammed, en réunissant les fragments de leurs poésies dispersées dans les anthologies; puis il traite dans un autre chapitre des poëmes de Mutammim, qui se composent en grande partie de complaintes sur le meurtre de son frère Malik, commis par Khaled Ibn al Welid, qui a joué un si grand rôle dans les premières conquêtes des Musulmans; un autre chapitre contient un choix de complaintes de la poétesse Alkhama, qui a chanté dans des vers célèbres la mort de son frère.

En dehors de ce volume M. Noeldeke a publié

[1] *Beiträge zur Kenntniss der Poesie der alten Araber*, von Theodor Noeldeke, Hanovre, 1864, in-8° (XXIV et 224 pages).

le Divan d'Urwa, fils d'Alward[1], poëte un peu antérieur à Muhammed. Il a accompagné le texte arabe de la vie de l'auteur, du chapitre du Kitab al Aghani qui en traite, et d'une traduction des poëmes. Quiconque lit ces dissertations sera frappé de voir combien ces vieux débris gagnent en intérêt par les travaux de la critique moderne, qui font ressortir le caractère, les motifs et les circonstances des poëtes. C'est comme une lumière qu'on porte dans une chambre obscure où tous les objets se confondaient dans une masse sombre; les contours de chaque chose apparaissent et se dessinent, et l'on voit la forme qui donne une vie individuelle à chaque objet.

Il reste encore beaucoup à faire dans cette voie; il y a bien des poésies du bon temps encore inédites, il y a un grand travail philologique à faire pour les interpréter, il y a bien des biographies à écrire et des traits de caractère à mettre en lumière, avant que le tableau de la vie des Arabes du désert soit devant nous dans tous ses détails et toute sa vérité. Heureusement la curiosité des savants du khalifat nous a laissé de riches matériaux, qui attirent maintenant l'attention des orientalistes. Je ne sais où en est la collection des Mufaddhaliat que nous a promise M. Gosche à Halle, mais voici le commencement d'une édition du Kamil du Mubarrad[2] que

[1] *Die Gedichte des Urwa Ibn Alward*, herausgegeben, übersetzt und erläutert von Th. Noeldeke, Goettingue, 1863, in-4° (93 pages).

[2] *The Kamil of el-Mubarrad*, edited by W. Wright, premier cahier,

publie M. Wright à Londres, aux frais de la Société orientale allemande. Aboul Abbas Muhammed, connu sous le sobriquet bizarre du *Mubarrad* (le gelé), était le plus célèbre grammairien du IIIe siècle de l'Hégire. Natif de Basra, il passa sa vie à Bagdad, où il composa un grand nombre d'ouvrages dont le plus important est le *Kamil.* C'est une collection d'expressions rares et difficiles dont l'auteur explique le sens et l'origine par des citations tirées d'anciennes poésies et par des anecdotes, et il forme un vaste répertoire pour la grammaire, la lexicographie, et pour l'histoire de la poésie arabe. M. Wright a préparé de longue main ce texte très-difficile, et la libéralité qui règne heureusement aujourd'hui dans les bibliothèques publiques lui a permis de se servir de tous les manuscrits de l'ouvrage qui se trouvent en Europe. M. Wright ne dit pas s'il fera suivre le texte d'un commentaire, dont le livre aurait pourtant besoin; il est vrai qu'il en a diminué la nécessité en pourvoyant le texte de ses voyelles, même dans la prose; mais je doute que cela suffise, quoique cet ouvrage ne soit destiné qu'aux hommes du métier.

Je ne puis quitter le sujet de l'ancienne poésie des Bédouins sans dire quelques mots d'un livre qui s'y rattache très-étroitement, qui en forme, pour ainsi dire, le couronnement et est l'expression la plus populaire des sentiments qui ont fait naître cette

Leipzig, 1864, in-4° (VI et 80 pages, prix 10 sh.). Ce livre est imprimé dans un vilain caractère qui papillote et fatigue les yeux.

littérature; ce livre est le roman d'Antar, dont M. Devic vient de commencer une nouvelle traduction [1]. On ne peut voir qu'avec plaisir tout essai de rendre accessible aux lecteurs européens un ouvrage dont l'importance pour l'histoire de la civilisation n'a pas été suffisamment appréciée. Il est vrai que la difficulté de l'introduire dans la littérature universelle est très-grande, à cause de l'énorme étendue de l'ouvrage et d'une certaine uniformité dans les aventures et les poésies qui les accompagnent. Hamilton a essayé en 1820 de naturaliser Antar en Europe en publiant les quatre premiers volumes d'une traduction; depuis lui MM. Caussin de Perceval, Cherbonneau et Dugat ont tiré de l'ouvrage quelques-uns des épisodes les plus curieux. M. Dugat avait conçu le plan d'en publier le texte, et M. Soliman al Haraïri en a commencé récemment la publication dans le journal arabe le *Bardjis*.

M. Devic a trouvé nécessaire d'alléger le livre en omettant une grande partie des pièces de vers dont le récit arabe est sans cesse émaillé et dont le nombre lui a paru trop considérable pour le lecteur européen; mais il n'abrége pas le récit, et tout ce qu'il donne est exactement traduit de l'original. M. Hamilton a élagué moins que lui, de sorte que sa traduction occupe à peu près un quart de plus d'espace

[1] *Les aventures d'Antar, fils de Cheddad,* roman arabe des temps anté-islamiques, traduit par L. Marcel Devic. I. Depuis la naissance d'Antar jusqu'à la captivité et la délivrance de Chas. Paris, sans date, in-12 (XII et 369 pages).

que celle de M. Devic, qui ne paraît pas avoir eu à sa disposition l'ouvrage de son prédécesseur. C'est là un point délicat, qu'il faut laisser au tact de chaque traducteur d'Antar, d'autant plus qu'il ne s'agit point d'un ouvrage classique dont la rédaction soit bien arrêtée et combinée comme celle d'une œuvre d'art. Ce qui est à désirer, c'est que M. Devic réussisse à intéresser le public à cette production curieuse, et que le succès de son volume l'encourage à continuer. Nous savons très-peu de l'histoire du roman d'Antar. Le héros lui-même est un personnage parfaitement historique et bien connu. Fils d'un Arabe de grande tribu et d'une esclave noire, il a passé sa vie à s'élever, par des prodiges de bravoure et par l'exercice de toutes les vertus dont les Arabes pouvaient faire cas, au rang d'homme libre et noble, et à se faire recevoir comme membre de la famille de son père. Sa réputation de poëte était assez grande pour qu'une de ses Kassidés fût comprise parmi les sept Moallakats, et la gloire de ses vertus était telle que Muhammed a exprimé le regret de ne l'avoir pas connu. Un tel personnage a été nécessairement le sujet de récits innombrables, on a dû lui attribuer des poésies et des hauts faits qui appartenaient à d'autres, et l'avidité des auditeurs de récits merveilleux a dû stimuler l'imagination des conteurs. C'est sans doute ainsi que s'est formé l'énorme recueil que nous ne connaissons que dans sa dernière rédaction, laquelle paraît appartenir au dixième siècle de l'Hégire. Dans ce livre, les Arabes

ont réussi à créer l'idéal populaire d'un homme parfait, tel que leurs idées le comportaient. Peu de peuples ont réussi à faire cela, et c'est un grand honneur pour les Arabes que cet idéal soit conçu avec autant d'élévation et qu'il soit devenu aussi populaire, car l'image d'Antar, telle que le roman la donne, est très-supérieure à celle que la vie et la poésie des autres Arabes du désert nous présentent d'eux-mêmes; il a non-seulement toutes les vertus qu'ils estiment, il est comme eux vaillant, prodigue de son bien et poëte, mais il a une délicatesse de sentiments, une constance dans l'amitié et dans l'amour, une loyauté dans ses engagements, une générosité dans la protection des faibles et des opprimés, et une humilité envers ses maîtres qui sont rares partout, et merveilleuses pour un peuple nomade et semi-barbare. Si le livre avait été l'œuvre d'un homme de lettres isolé, plus cultivé que ses compatriotes, il n'aurait pas inspiré l'intérêt qu'il a pour nous, en tant que produit presque spontané d'une multitude de collaborateurs obscurs, et accepté par le peuple illettré, à ce point que toute une classe de conteurs n'est occupée, encore aujourd'hui, qu'à en réciter les épisodes et à tenir perpétuellement devant les yeux des plus pauvres ce glorieux exemple de la vie d'Antar.

Je passe aux travaux sur l'histoire des Arabes. Les matériaux pour l'histoire de Muhammed se sont enrichis d'une traduction en allemand de sa biographie par Ibn Hischam. Vous connaissez tous

l'édition du texte publiée récemment par M. Wustenfeld et le désir général qu'elle a fait naître que cet ouvrage principal sur le sujet fût traduit. M. Weil a rendu ce service à la science, et sa traduction vient de paraître en deux volumes[1]. Mais je ne puis qu'annoncer la publication de l'ouvrage, car aucun exemplaire ne paraît être encore arrivé à Paris.

Il a paru à Boulak une édition complète de la collection de traditions de Bokhari[2]. Ayant parlé plusieurs fois, dans des rapports précédents, de l'importance des traditions et de la manière dont elles

[1] Voici le titre de l'ouvrage : *Das Leben Mohammeds,* nach Mohammed Ibn Ishak, bearbeitet von Abd el Malik Ibn Hischam, übersetzt von Dr. Gustav Weil. II vol. Stuttgart, 1864, in-8°.

[2] كتاب صحيح البخارى 3 vol. in-4°. Boulak, 1280 de l'Hégire (1863) (381, 405 et 322 pages), prix 87 fr.

Ce livre, comme tous ceux qui sortent depuis quelque temps de l'imprimerie de Boulak, est fort mal imprimé, parce que la fonte dont on se sert est réduite, par un trop long usage, à l'état de ce que l'on appelle, en terme du métier, *têtes de clous.* Le caractère neskhi de Boulak est très-bien gravé, mais il faut en renouveler de temps en temps la fonte. On peut demander cela d'autaut plus justement que ces livres sont devenus fort chers. Sous Méhémet Ali et Ibrahim, l'imprimerie était exploitée en régie, et elle fournissait ses produits à très-bon marché. Il y avait un inconvénient; on tirait à trop petit nombre, de sorte que les bons ouvrages s'épuisaient vite et atteignaient des prix très-élevés. En Europe on aurait remédié à cela en doublant le tirage, et l'imprimerie aurait alors payé ses frais. En Orient on procède autrement; on a loué l'imprimerie à un fermier qui a trouvé plus simple de doubler et de tripler les prix, ce qui dispense d'un tirage plus grand. La question est de savoir si le but très-libéral que le gouvernement s'était proposé en fondant cette imprimerie sera aussi bien atteint par le nouveau procédé.

ont été recueillies, je puis me contenter d'annoncer cette édition. Deux savants ont donné leurs soins à cette publication, Mohammed Kittah et Mohammed Rahwi effendi. Ils ont suivi les leçons adoptées par El-Kastellani, considéré comme le meilleur commentateur de Bokhari; des notes marginales en assez grand nombre expliquent les mots obscurs, donnent les variantes et fixent la prononciation des noms propres, cités par milliers dans les *Isnad*. L'édition est faite avec le soin qu'exige un ouvrage qui a pour les Musulmans un caractère presque aussi sacré que le Koran, et il n'y avait pas à craindre que les éditeurs pussent tomber dans le défaut qui dépare plusieurs éditions récentes d'ouvrages arabes publiés à Boulak, où, sans avertir les lecteurs, on n'a pas craint de changer les leçons des manuscrits quand elles offraient des difficultés. La disposition du texte est bonne, les sections sont suffisamment indiquées, chaque tradition est séparée de la précédente, et une table des matières se trouve en tête de chaque volume. Cela ne suffit pourtant pas aux Européens, qui n'ont pas le temps de relire, comme les Musulmans, le même livre; il nous faudrait une table détaillée pour retrouver un fait dans ce dédale de traditions confuses et médiocrement classées. L'édition que M. Krehl a commencé à publier à Leyde fournira sans doute cet appendice indispensable.

M. Lees, à Calcutta, a publié, il y a quelques années, le texte arabe des Conquêtes des Musulmans en Syrie, par Abou Ismaïl de Basra. M. Lees place

l'auteur dans le second siècle de l'Hégire et attache une grande importance à ce livre. Aujourd'hui M. de Goeje le soumet à son tour à la critique historique et en fait l'objet d'un mémoire[1], dans lequel il expose toutes les difficultés de cette thèse et arrive, par la comparaison d'autres ouvrages sur le même sujet, par l'examen attentif des *Isnad*, ou généalogies des récits, et par des preuves de l'inexactitude de l'auteur, à la conclusion que le livre est une refonte beaucoup plus moderne d'un de ces romans historiques par lesquels les Arabes ont tant obscurci l'histoire réelle des premiers temps du khalifat. Il incline à croire que l'ouvrage a été rédigé dans le temps des croisades, où l'effervescence du sentiment religieux musulman, surexcitée par les agressions des chrétiens, a provoqué la composition de livres qui, sous une forme historique, étaient destinés à servir avant tout un but d'édification. Je ne sais si M. Lees répondra à cette critique de son auteur; mais M. de Goeje a, dans tous les cas, fait une très-jolie dissertation, et il est à désirer que tous les auteurs orientaux soient peu à peu soumis à un examen aussi rigoureux sur le degré de confiance qu'ils doivent inspirer.

M. de Slane a terminé le second volume de sa traduction des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun[2], et

[1] *Mémoires d'Histoire et de Géographie orientales,* par M. J. de Goeje. n. 2. Mémoire sur le Foutouho's-Scham, attribué à Abou Ismaïl al-Bakri. Leyde, 1864, in-8° (40 et LXIX pages).

[2] *Les Prolégomènes historiques d'Ibn Khaldoun,* traduits par M. de

l'impression en est à peu près achevée. L'auteur y continue son exposition de la nature du pouvoir temporel, des charges et emplois qui en dépendent; il parle du vizirat, du commandement des troupes de terre et de mer, des emblèmes de la royauté et de la guerre. Puis il passe à la décadence des empires, et en recherche les causes; il y traite des monopoles, de l'influence du luxe, de l'importance des chambellans, comme signe de la décadence, et de la manière dont les empires se subdivisent et tombent. Ensuite il s'étend dans une longue série de chapitres sur des sujets qui rentrent dans ce que nous appelons aujourd'hui l'*économie politique;* il explique les conditions du prix des denrées dans les villes, traite des causes de la grandeur et du dépérissement des capitales, parle des conditions du prix du travail, du travail comme seule cause de la richesse, de la nature du commerce et de l'influence qu'il exerce sur le caractère des marchands, des causes et des effets de l'accaparement, de la nature des différents métiers et des conditions de leur perfectionnement.

Il traite de toutes ces matières un peu irrégulièrement, revenant souvent sur le même sujet et sur quelques idées favorites, qu'il ne croit jamais avoir assez mises en lumière; mais il les traite toujours

Slane, partie deuxième, entreront dans le tome XX des *Notices et Extraits*, et paraîtront aussi tirés à part pour ceux qui ne possèdent pas cette collection académique. Le prix de chaque partie des *Prolégomènes* est de 15 francs, chez B. Duprat, à Paris.

d'une manière intéressante, les prenant d'abord de leur côté philosophique, puis les éclairant par des faits historiques. On sent toujours en le lisant qu'on a devant soi un homme d'État qui a beaucoup vu, beaucoup lu et profondément pensé, et l'on est obligé d'admirer la force d'esprit d'un homme qui, au milieu du XIVe siècle, a pressenti l'importance de tant de questions qui n'ont pris leur rang dans la pensée européenne que quatre siècles plus tard.

M. Dozy a publié autrefois deux volumes sur les Abbadides, l'une de ces petites dynasties arabes en Espagne dont on ne savait que peu de chose avant lui. Il y réunit tous les passages relatifs à ces rois qu'il avait pu découvrir, les traduisit et les commenta. Aujourd'hui il ajoute à cette monographie un troisième volume[1]. La continuation de ses travaux sur l'histoire de l'Espagne lui avait fourni de nouveaux renseignements sur les Abbadides, et lui avait fait apercevoir des additions et des corrections à faire à son premier travail, de sorte qu'il se décida très-sagement à réunir dans un troisième volume tout ce qu'il avait à ajouter aux deux premiers, ou à y changer. C'est, de fait, un commentaire critique du premier ouvrage, tel qu'un auteur seul peut le faire, confirmant et complétant ses premières assertions ou les réfutant après un laps de temps suffisant pour qu'elles lui apparaissent comme celles d'un autre.

[1] *Scriptorum arabum loci de Abbadidis*, nunc primum editi a R. P. A. Dozy, vol. III, Leyde, 1863, in-4° (VIII et 250 pages).

M. Joseph Müller, à Munich, a fait paraître de nouveaux matériaux sur les derniers temps du royaume arabe de Grenade[1]. Il a trouvé, dans la Bibliothèque de l'Escurial, le récit de la dernière catastrophe du royaume musulman de Grenade par un auteur arabe anonyme qui paraît avoir été témoin oculaire des événements. M. Joseph Müller en donne le texte et une traduction accompagnée de notes savantes, et y ajoute un récit espagnol, tiré aussi des manuscrits de l'Escurial. On a dans ces deux pièces très-simples et évidemment exactes des récits contemporains, et on est frappé en les lisant de la sagacité avec laquelle Ibn Khaldoun a observé les raisons de la décadence des empires musulmans de son temps. Les fables romanesques dont on avait entouré la chute du royaume de Grenade ont depuis longtemps disparu de l'histoire; mais on n'en doit pas moins savoir gré à M. Müller d'avoir mis à la disposition des historiens ces sources authentiques.

Il a paru à Boulak une édition complète de l'histoire des Arabes d'Espagne et du vizir Lisan-eddin, par Makkari[2]. J'ai annoncé, dans un rapport antérieur, l'édition publiée à Leyde par MM. Dozy, Dugat, Krehl et Wright. Ces savants n'avaient compris dans leur publication que la première partie de l'ouvrage

[1] *Die letzten Zeiten von Granada*, herausgegeben von Marc Joseph Müller. Munich, 1863, in-8° (VI et 160 pages).

[2] كتاب نفح الطيب من غصن الاندلس الطريب.... تاليف العلامة المقرى 2 vol. en 4 parties. Boulak, 1279 (1863), in-folio (1284 et 890 pages).

de Makkari, comme étant la seule qui eût un intérêt suffisamment général pour les études en Europe. La vie du vizir Lisan-eddin, au contraire, offre probablement plus d'attrait au public arabe, parce qu'elle traite d'un homme qui a été très-célèbre dans son temps et dont les ouvrages sont encore beaucoup lus en Afrique; de plus cette biographie contient un grand nombre de pièces de vers artistiques et raffinés comme on les faisait à cette époque en Espagne, et qui sont encore aujourd'hui très-goûtées au Caire et à Fez. Les éditeurs égyptiens ont donc eu raison de publier un Makkari complet.

En Espagne même, le dédain ancien pour le souvenir des Arabes paraît cesser, et l'on entend parler d'un plan très-sérieux de publication d'un corps d'auteurs arabes-espagnols, que l'Académie historique de Madrid entreprendrait avec l'aide de Messieurs Gayangos, Lafuente y Alcantara, Fernandez y Gonzalez et Simonet. On ne peut qu'applaudir à cette entreprise et lui souhaiter une bonne et rapide exécution.

M. Guys, ancien consul général de France en Syrie, a publié une *Théogonie des Druses*[1]. Il avait obtenu de l'Émir Haïdar de Chemlan le prêt d'un manuscrit arabe du père Hananiah Meneïr, auteur chrétien du Mont-Liban, contenant le résumé d'un livre druse intitulé : *Abrégé des événements du temps*,

[1] *Théogonie des Druses, ou Abrégé de leur système religieux*, traduit de l'arabe, avec notes explicatives et observations critiques, par M. Henri Guys. Paris, 1863, in-8° (XXXII et 141 pages).

et formant un exposé systématique de la religion des Druses. Il en fit prendre une copie, qu'il montra plus tard à M. de Sacy, qui paraît avoir trouvé intéressant cet ouvrage, mais ne s'en servit pas, parce qu'il ne voulut employer que des livres reconnus comme canoniques par les Druses eux-mêmes. Lorsque l'*Exposé de la religion des Druses* de M. de Sacy eut paru, M. Guys pensa que le livre du Père Hananiah pouvait lui servir utilement de supplément, parce que M. de Sacy n'avait pas pu obtenir tous les livres canoniques, de sorte que son ouvrage pouvait offrir quelques lacunes; il se mit à le traduire et à le commenter, et c'est ce travail qu'il vient de publier. Il l'a fait suivre d'observations critiques sur quelques passages de l'ouvrage de M. de Sacy. Le texte arabe de Hananiah se trouve au bas des pages de la traduction, et le tout forme un supplément utile au grand ouvrage de M. de Sacy, quoique la substance soit tirée d'une source d'une autorité secondaire. Je vois que M. Guys a encore publié une histoire des Druses, mais je n'en connais que le titre[1].

Il ne me reste plus à mentionner, sur l'histoire des Arabes, que les *Annales tunisiennes* de M. Alphonse Rousseau[2], qui a profité d'un long séjour à Tunis et de sa position officielle dans ce pays pour réunir

[1] *La Nation druze, son histoire, sa religion et ses mœurs*, par M. Henri Guys. Paris, 1863, in-8°

[2] *Annales tunisiennes, ou Aperçu historique sur la régence de Tunis*, par Alphonse Rousseau, Alger, 1864, in-8° (571 pages).

tout ce qui peut éclairer l'histoire de ce pays depuis l'expédition de Charles-Quint en 1535. Il se sert également d'ouvrages arabes et de documents européens pour bien éclaircir les événements, et son récit devient, comme la nature du sujet le comporte, plus détaillé à mesure qu'il avance vers les temps modernes. Il termine son volume par un appendice dans lequel il insère le texte de tous les traités conclus entre Tunis et les États européens.

Je n'ai rien à mentionner sur la littérature arabe proprement dite, excepté une nouvelle traduction du traité des animaux, extrait de l'*Ikhwan al Safa*[1]. M. Dieterici, de Berlin, avait publié il y a quelques années une traduction allemande de ce même chapitre, faite sur le texte arabe. Aujourd'hui M. Garcin de Tassy nous le donne en français d'après une version hindoustanie, et il ne paraît pas avoir connu le travail de M. Dieterici, ce qui est à regretter, car il nous aurait peut-être donné la traduction de quelque autre partie de cette collection très-curieuse de traités philosophiques.

Sur la langue arabe elle-même, il n'est venu à ma connaissance que les Contributions à la grammaire arabe par M. Fleischer, à Leipzig[2]. L'auteur nous donne, sous forme de notes et additions pour une

[1] *Les animaux*, extrait du Tufhat Ikhwan Ussafa, traduit d'après la version hindoustanie par M. Garcin de Tassy. Paris, 1864, in-8° (118 pages). Tiré à part de la *Revue de l'Orient*.

[2] *Beiträge zur arabischen Sprachkunde*, von Fleischer. Ce travail fait partie des *Berichte über die Verhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, année 1863 (pages 93-176).

troisième édition de la grammaire de M. de Sacy, une partie de ses observations grammaticales et quelquefois lexicographiques, avec renvoi aux paragraphes de l'ouvrage de M. de Sacy auxquels elles s'appliquent. Personne en Europe n'est certainement plus autorisé que M. Fleischer à donner son opinion sur les points les plus délicats de la grammaire arabe, et l'on doit lui savoir gré de tout ce qu'il nous communique de ses trésors, fruit d'une aptitude rare pour ces études et d'une lecture attentive d'auteurs arabes de toutes les époques. Il est évident que tout éditeur de la grammaire de M. de Sacy doit tenir grand compte de ces remarques; il est seulement à désirer que l'on ne touche pas au texte même de M. de Sacy et qu'on ne le remanie pas. C'est une grande œuvre, qu'on peut commenter, compléter, corriger par passages, mais à l'ensemble de laquelle on ne peut pas toucher sans la dénaturer.

Il me reste à dire quelques mots d'un livre que je ne sais rattacher à aucune classe et qui pourtant est d'un grand intérêt, c'est la traduction française de l'ouvrage sur l'agriculture des Arabes, par Ibn al-Awwam, dont M. Clément Mullet vient de publier le premier volume[1]. Abou Zakariah Ibn al-Awwam était né à Séville, probablement au XIIe siècle de notre ère. C'était un agriculteur pratique et savant en même temps, qui nous décrit dans un

[1] *Le livre de l'Agriculture* d'Ibn el-Awam, traduit de l'arabe par M. Clément Mullet, vol. I, Paris, 1864, in-8° (100 et 657 pages).

traité systématique et complet l'état de l'agriculture arabe de son temps, en s'appuyant sur les préceptes consignés par les agriculteurs nabatéens, grecs et arabes dans leurs ouvrages. Il traite dans ce premier volume des terres, des engrais, des eaux, des jardins, de l'art d'élever les arbres, de la plantation des arbres fruitiers, des arbres fruitiers de l'Espagne, de la greffe, de la taille, des travaux de terre dans les vergers, de la fumure des arbres, de l'irrigation, de la fécondation artificielle, des remèdes pour les arbres malades, des procédés pour varier la saveur des fruits et pourvoir à leur conservation. Le second volume traitera de la culture des champs et de l'élève des animaux domestiques. Cet ouvrage n'était pas tout à fait inconnu; Banqueri en avait publié à Madrid une édition du texte et une traduction espagnole, et M. Mullet a rendu pleine justice à son prédécesseur. Mais le travail était insuffisant; il était publié d'après un seul manuscrit assez médiocre, et les ressources qu'on avait alors pour une œuvre aussi difficile à cause du nombre immense de termes techniques qu'elle renferme, étaient très-faibles. M. Clément Mullet a combiné depuis longtemps les études orientales et celles d'histoire naturelle; il avait en main toutes les ressources que l'on possède aujourd'hui, et il s'en est servi pour bien rendre les noms des plantes et des instruments et pour bien définir les procédés et les opérations que décrit l'auteur. La Société d'agriculture a rendu un témoignage très-favorable de la manière dont il a rempli sa tâche

épineuse et de l'utilité pratique dont ce livre peut être encore aujourd'hui pour l'agriculture du midi de l'Europe et surtout pour celle de l'Algérie. Dans tous les cas, cet ouvrage a une grande importance pour l'histoire de la civilisation des Arabes, en montrant en détail avec quel talent ils s'étaient approprié un art qui leur était naturellement aussi étranger que l'agriculture, et combien ils ont été supérieurs à leurs successeurs mongols, turcs et persans, et en bien des choses aux Espagnols.

En passant de l'Arabie en Phénicie nous trouvons l'étude des inscriptions phéniciennes en voie de progrès très-rapides. Le nombre de celles qu'on retrouve augmente considérablement, malheureusement moins en Phénicie même, où l'on était en droit de s'attendre à la récolte la plus riche, que dans tous les pays où les Phéniciens ont fondé des établissements. M. Davis en a trouvé un grand nombre à Carthage, M. de Vogué en a découvert de fort belles en Chypre, d'autres ont été trouvées en Grèce, en Égypte et en Algérie. M. Vaux a publié à Londres pour le Musée Britannique quatre-vingt-dix inscriptions de Carthage, rapportées par M. Davis, et les a accompagnées d'une traduction, si je suis bien informé, car je n'ai pas réussi à me procurer l'ouvrage.

M. Levy, dans le troisième cahier de ses Études phéniciennes[1], a reproduit la plupart des inscriptions

[1] *Phœnizische Studien*, von Dr M. A. Levy, Breslau, 1864. In-8° (IV et 80 pages, avec une planche).

qui avaient été publiées dans différents recueils, et en a donné des traductions nouvelles, de même que des inscriptions de M. Davis, dont il a jugé inutile de reproduire les fac-simile. Il promet de continuer cette publication utile, qui formera ainsi une suite permanente aux grandes collections de Gesenius et de M. Judas, et réunira les documents éparpillés dans des journaux et des relations de voyage. La brièveté de la plupart de ces inscriptions et la négligence des lapidaires rendent souvent la lecture incertaine et l'interprétation douteuse, de sorte qu'il reste une foule de petits problèmes à résoudre en cette matière. Mais il n'y a presque aucun de ces monuments, si peu important qu'il puisse être en lui-même, qui n'apporte un renseignement avec lui, soit par la forme de l'écriture, soit par son contenu, de sorte que la discussion d'un côté, de l'autre l'accroissement constant des matériaux, ont fait faire à ces études des progrès très-rapides depuis une vingtaine d'années, et les divergences des interprétations se réduisent graduellement, à mesure qu'un plus grand nombre de formes sont acquises et hors de controverse.

M. Levy a voulu se rendre compte de ces progrès, et a compilé un vocabulaire de mots phéniciens aujourd'hui connus par les monuments[1]. Il les a imprimés en caractères hébraïques, avec leur signification, et accompagnés de renvois aux inscriptions

[1] *Phœnizisches Wœrterbuch*, von Dr. M. A. Levy, Breslau, 1864. In-8° (IV et 51 pages).

où ils se trouvent et aux auteurs qui les ont expliqués. Il a réuni neuf cents mots, le triple de ce que Gesenius avait pu rassembler.

C'est là une science qui se recompose lentement et péniblement, à cause de l'exiguïté des matériaux. Il en est tout autrement de l'étude voisine des inscriptions de la Mésopotamie. Là, le matériel abonde heureusement, et cette abondance donne la certitude que les difficultés que l'on rencontre dans la lecture et l'interprétation de ces textes seront surmontées.

J'ai déjà dit quelques mots de la grande inscription assyrienne que MM. Oppert et Ménant ont publiée dans votre journal. M. Ménant a de plus fait paraître une seconde édition, revue et considérablement augmentée, de son ouvrage sur les écritures cunéiformes[1]. Il y expose en détail l'histoire de la découverte et du déchiffrement des inscriptions perses, médiques et assyriennes, et explique les principes qui ont guidé les savants dans ces recherches et les observations qui ont déterminé les lectures. Il termine par des tableaux des signes avec leur valeur, telle qu'elle a été fixée par l'un ou l'autre des savants qui se sont successivement occupés de ces différentes classes d'inscriptions. M. Ménant a ajouté au texte de la première édition une

[1] *Éléments d'épigraphie assyrienne. Les écritures cunéiformes, exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie*, par M. Joachim Ménant. Seconde édition. Paris, 1864. In-8° (VIII et 311 pages).

centaine de pages, réparties sur toutes les parties de son travail. Le fait que la deuxième édition d'un manuel sur une pareille matière soit devenue nécessaire est une grande preuve de l'intérêt que ces études inspirent.

La théorie que M. Ménant expose est commune aujourd'hui à tous les assyriologues, et quiconque s'intéresse aux progrès des sciences historiques et philologiques doit désirer que les méthodes qu'on a employées et les solutions auxquelles on est arrivé soient contrôlées avec la critique la plus sévère, pour que la méfiance, souvent très-vague, que beaucoup de bons esprits montrent en cette matière, prenne un corps, et que les doutes qui restent puissent être discutés à fond. Quand le *Traité des écritures cunéiformes* de M. le comte de Gobineau[1] a paru, j'espérais y trouver un examen détaillé des procédés actuels; mais cet ouvrage contient beaucoup plus et beaucoup moins que cela. C'est un système tout nouveau, entier, qui embrasse toutes les variétés d'écritures cunéiformes et abandonne depuis le point de départ jusqu'aux derniers résultats la voie qu'on a suivie jusqu'ici. L'auteur ne critique pas d'un mot la lecture ordinaire des cunéiformes assyriens, il se contente de combattre celle des inscriptions perses, et comme c'est d'elle qu'est dérivé le déchiffrement des inscriptions assy-

[1] *Traité des écritures cunéiformes,* par le comte de Gobineau. Paris, 2 vol. 1864. In-8° (379 et 377 pages, avec un grand nombre de tableaux).

riennes, il pouvait logiquement abandonner tout ce qu'on avait construit sur cette base, pourvu qu'il fût parvenu lui même à la miner. Comme son système est une chose toute nouvelle et parfaitement inattendue, je dois essayer de donner une idée de la façon dont M. de Gobineau procède pour arriver à la solution du problème qu'il promet au lecteur.

M. Botta avait remarqué, dès les premiers moments de sa découverte des monuments assyriens, que quelques inscriptions se trouvaient répétées dans plusieurs copies, et que ces différentes copies offraient des variantes nombreuses. Il dressa la liste de ces caractères qui paraissaient pouvoir s'échanger, et la publia dans votre Journal. Il avait espéré y trouver la clef de cet alphabet compliqué et en apparence surabondant, mais il ne poussa pas plus loin son entreprise. M. de Gobineau part de là, il refait les listes des caractères qui s'entr'échangent, et, combinant ces caractères, par un procédé bien plus douteux, avec ceux qui ont quelque ressemblance de forme avec eux, il parvient, par ces deux procédés, à distribuer les six à sept cents caractères assyriens en vingt-deux classes, auxquelles il assigne, par un autre procédé, qui m'a paru bien hardi, la valeur des vingt-deux consonnes des alphabets sémitiques primitifs. Ensuite il distribue de nouveau ces vingt-deux classes, d'après la nature des sons, en sept sections, les gutturales, labiales, etc. et établit en principe que toutes les lettres qui appartiennent à une de ces sept sections peuvent s'entr'échanger

entre elles, mais non pas avec les lettres comprises dans les six autres sections. Il appuie ces échanges par de nombreux exemples tirés des dictionnaires arabes et sur ce qu'il appelle la nature *fluide* des racines sémitiques. J'ai oublié de dire qu'il commence par établir par des raisons de probabilité que les textes assyriens devaient être écrits en arabe. C'est le seul et unique point sur lequel son système soit d'accord avec celui des autres assyriologues; car qu'on prenne pour type de l'assyrien l'hébreu araméen ou l'arabe araméen, ce n'est qu'une nuance dont l'influence sur l'interprétation ne peut pas être considérable.

Ayant ainsi fixé son alphabet, M. de Gobineau procède à l'interprétation des inscriptions et trouve, probablement à l'étonnement des lecteurs, que ces nombreux textes ne forment qu'une seule et même inscription, plus ou moins complète ou raccourcie, et consistant en une invocation de Dieu, composée dans le système de l'allitération la plus stricte. De plus, il trouve que chaque inscription peut être lue à rebours et qu'elle produit alors son antithèse, une imprécation; ensuite il découvre que, grâce à la faculté de l'échange des lettres, chaque mot répond à deux mots arabes, l'un favorable, l'autre défavorable, ce qui, par l'application des deux manières de lire que j'ai indiquées, produit encore deux interprétations en sens contraire l'une à l'autre; enfin il reconnaît une cinquième interprétation de chaque phrase, qui proviendrait de la combinaison de plu-

sieurs mots, dont je n'ai pas pu me rendre bien compte.

L'auteur transcrit et traduit, d'après ce système, en les soumettant toutes à l'épreuve des quatre ou cinq lectures contradictoires, un nombre considérable d'inscriptions assyriennes, et trouve la confirmation la plus éclatante de son système par la facilité avec laquelle elles subissent toutes ces manipulations.

Ensuite il se tourne vers les inscriptions perses; il commence par une réfutation du mode de lecture découvert par Burnouf et M. Lassen, en insistant en détail sur les difficultés de lecture et surtout d'étymologie auxquelles il donne lieu; puis il applique à ces inscriptions le système de déchiffrement qu'il avait employé pour les textes assyriens, et, en les lisant en langue zende, il retrouve les mêmes textes qu'à Ninive, énonçant les mêmes bénédictions et malédictions que dans les textes assyriens; il les soumet à la même épreuve de l'interprétation multiple et en obtient le même résultat.

Enfin il applique sa méthode aux inscriptions de la deuxième espèce (médiques, ou quelque nom qu'on veuille leur donner), qu'il lit en langue pehlewie, et dont il obtient les mêmes résultats. Il regarde cette application de ses règles à des textes composés dans d'autres langues que l'assyrien et écrits avec des alphabets modifiés et simplifiés, comme une contre-épreuve tellement frappante, qu'il ne doute pas qu'elle ne porte dans l'esprit de

tous les lecteurs la conviction de la solidité de son procédé.

On aurait pu croire que ce procédé avait donné tous ses résultats; mais l'auteur en poursuit l'application bien plus loin : il soumet les inscriptions à de nouvelles épreuves en les interrogeant par la valeur numérique des lettres, d'après des formules qu'il emprunte à la Cabbala des Juifs. Il trouve alors que chaque texte se prête encore à d'autres interprétations plus nombreuses que les premières, et, en variant les formules, il ouvre la perspective d'une infinité de sens cachés. Cette nouvelle donnée lui permet de résoudre un certain nombre de problèmes qui étaient restés insolubles par la lecture alphabétique, et lui fournit un moyen de retrouver sur les vases et les pierres gravées les noms des rois que son alphabet ne lui donnait pas directement.

Ayant ainsi tout expliqué, l'auteur se trouve en face de l'incrédulité naturelle du lecteur, qui se demande ce que veut dire une formule répétée, sous différentes formes, en si grande abondance, sur des monuments de toutes espèces, couvrant les murs des palais, entremêlée avec des bas-reliefs historiques, imprimée sur les briques des édifices, gravée sur des pierres fines, écrite sur des multitudes de terres cuites de toutes les formes possibles. On se demande ce que veut dire une inscription toujours la même sous des formes variées à l'infini et construite si artificiellement qu'elle se prête à des interprétations nombreuses et contradictoires. Pour

répondre à cette question, l'auteur expose le système théologique des Babyloniens, leur croyance à l'unité de Dieu, la terreur qui empêchait de prononcer et d'écrire son nom, le nombre des épithètes qui le désignaient, la croyance à la puissance de la parole et de son représentant l'écriture, l'importance attachée à des paroles mystérieuses formant des talismans et dont l'interprétation a donné lieu à la science des Chaldéens dont les Juifs ont hérité dans la Cabbala. Nous aurions donc dans les inscriptions cunéiformes les talismans les plus savamment combinés et répétés jusqu'à satiété sur tous les objets possibles, pour en garantir les possesseurs contre les mauvaises influences; enfin nous posséderions dans la Cabbala le dernier reflet de la célèbre science des Mages, et ses méthodes seraient très-légitimement applicables à l'interprétation des monuments de la Mésopotamie et de la Perse. M. de Gobineau termine son ouvrage par un long et intéressant chapitre sur l'influence que les idées araméennes ont exercée sur les Juifs, les Perses et les Chrétiens.

J'ai essayé de suivre l'ordre des idées par lesquelles M. de Gobineau est arrivé à ses conclusions; je ne suis pas sûr d'avoir toujours réussi; dans tous les cas, je n'ai pu indiquer que la marche générale de son argumentation, et il m'a été impossible de rendre justice à une foule d'observations fines et frappantes qui se trouvent dispersées dans l'ouvrage. Ces deux volumes sont le résultat du travail assidu d'un homme plein d'esprit et d'instruction, qui a passé

bien des années en Asie, en observateur attentif des idées religieuses et des habitudes mentales des Orientaux. Son système forme un tout, artistement combiné, qu'il faut admettre en entier ou rejeter en bloc, car tout s'y tient enchaîné. La décision dépend entièrement du jugement qu'on formera sur la rigueur de la méthode par laquelle l'auteur établit sa lecture des cunéiformes; car, si inattendu et si peu agréable que puisse être un résultat qui nous amènerait à ne trouver dans ces milliers d'inscriptions qu'un immense talisman, entier ou par fragments, il faudra bien l'accepter si la méthode de lecture est reconnue bonne. Quant à moi, je ne crois pas que cette méthode soit démontrée avec la rigueur nécessaire; je doute que la supposition d'un alphabet qui offrirait jusqu'à cinquante formes pour la même lettre soit acceptable; je doute que l'attribution des sons aux lettres de cet alphabet soit prouvée; je doute que la fluidité des racines sémitiques, sur laquelle l'application du système repose en grande partie, soit un fait philologique, et je ne crois pas que la critique que M. de Gobineau fait de la lecture actuelle des cunéiformes perses ait réellement ébranlé cette lecture; mais je laisse à d'autres, plus compétents que moi, le soin de discuter la théorie et l'application du système.

J'arrive à la littérature des Perses et j'y trouve de nouvelles preuves que les Parsis, qui avaient si longtemps négligé la langue de leurs livres sacrés,

sont maintenant pleins de zèle pour cette étude. Il vient de paraître à Bombay une grammaire de la langue zende comparée au sanscrit, par le Mobed Schehriarji Dadabhaï[1]. Ce Mobed est un jeune homme de Broach, qui, poussé par son zèle pour l'étude du zend, se rendit il y a quelques années à Bombay, où il rencontra un membre de notre Société, M. Khursedji Rustemji Cama, qui lui-même a fait en Europe des études de grammaire comparée et est familier avec les méthodes et les ouvrages des Européens. Il donna au Mobed des leçons en zend, lui communiqua les ouvrages de Wilson, de M. Bopp, de M. Brockhaus et autres, et le mit en état de composer et de publier cette grammaire, qui est destinée à servir à la classe de zend du collége Mollah Firouz. Le Mobed, avant de faire imprimer sa grammaire, la communiqua à M. Haug, à Pouna, et le témoignage favorable de ce savant est tout ce que je puis savoir sur le mérite de ce livre, qui est écrit en guzzurate.

M. Ferdinand Justi, à Marbourg, vient de commencer la publication d'un manuel de la langue zende[2]. L'auteur donnera d'abord le dictionnaire, dont le premier cahier a paru, et le fera suivre d'une grammaire et d'une chrestomathie. M. Justi

[1] *A brief outline of Zend Grammar compared with sanscrit for the use of students,* by Mobed Sheheriarji Dadabhaï. Bombay, 1863, in-4° (IV-83 pages et une table).

[2] *Handbuch der Zendsprache*, von Ferdinand Justi. Altbactrisches Wörterbuch, Grammatik, Chrestomathie. Livraison 1. Leipzig, 1864. In-4° (120 pages). Il y aura quatre livraisons.

s'est étudié à rendre son ouvrage complet et en même temps aussi compacte que possible. Le zend est imprimé en caractères latins; chaque mot est suivi de son étymologie, quand cela se peut, ou d'une analyse, si c'est un mot composé; puis de sa traduction, appuyée, quand il y a lieu, par l'interprétation en pehlewi ou en sanscrit d'après Neriosengh; ensuite viennent les exemples et les citations du mot dans les différentes formes grammaticales qui se rencontrent et dans les diverses nuances de son emploi. Ces explications sont accompagnées de renvois aux auteurs européens qui ont traité du mot, et, de temps en temps, de remarques critiques ou historiques, mais avec beaucoup de sobriété. On voit que M. Justi suit la méthode très-sage de Burnouf, en adoptant le sens traditionnel dans tous les cas où il n'est pas ouvertement erroné. Je crois que le livre de M. Justi répond à un besoin très-réel de la science, car il n'existe jusqu'ici aucun dictionnaire zend; celui que Burnouf avait préparé n'a pas pu paraître, et celui que M. Westergaard nous promet se fait attendre. Aucun dictionnaire zend ne peut être regardé comme définitif dans l'état actuel de nos études; mais il était indispensable de réunir en un corps d'ouvrage toutes les données qui existent aujourd'hui sur cette matière, et M. Justi paraît l'avoir fait avec autant de soin que de savoir.

M. Lepsius ouvre dans ses observations sur l'alphabet zend[1] une nouvelle voie pour la critique

[1] *Das ursprüngliche Zend Alphabet*, von Richard Lepsius. Berlin,

des textes et l'étymologie des mots zends. Il montre que l'alphabet bactrien doit avoir possédé soixante lettres correspondant à autant d'inflexions de la voix; que plus tard, probablement par l'influence des tendances de prononciation en Perse, une partie de ces inflexions s'est perdue et qu'il n'en est resté que la trace dans d'anciens alphabets, que les *Rivayet* nous ont conservés, et dans l'emploi confus de lettres originairement différentes pour une seule prononciation, comme nous le voyons dans les manuscrits du Zendavesta, pendant qu'un certain nombre de lettres qui se trouvent dans les alphabets ne se rencontrent plus dans les textes. Il essaye de reconstituer l'ancien alphabet et de fixer les nuances de prononciation qui ont disparu en se confondant avec des sons analogues et voisins, et il espère que, par l'examen plus attentif des manuscrits zends, on pourra arriver à rectifier jusqu'à un certain degré la négligence qui s'est introduite déjà très-anciennement dans l'orthographe zende. Il est évident que l'étymologie des mots zends gagnera en certitude si l'on parvient à rétablir ces distinctions délicates aujourd'hui effacées par un changement graduel de prononciation et les habitudes négligentes qu'il a eues pour suite dans l'orthographe.

M. Spiegel a publié un ouvrage posthume de M. Windischmann, à Munich, qui s'était déjà fait connaître par de beaux travaux sur le sanscrit et le

1863. In-4° (tiré des *Mémoires de l'Académie de Berlin* de l'année 1862. Pages 293-383, avec trois planches).

zend, et qui a été enlevé prématurément à la science. Ce volume porte le titre d'*Études zoroastriennes*, dissertations sur la mythologie et les traditions de la Perse ancienne[1]. L'ouvrage n'a pas été terminé, et l'on ne voit pas distinctement le plan de l'auteur et la place que les différents mémoires devaient occuper dans l'ensemble; dans l'état où nous l'avons, c'est, sinon dans la forme, du moins au fond, un commentaire très-ample et très-instructif du Bundehesch. L'auteur donne une nouvelle traduction de ce livre; il traite de la géographie du Bundehesch, de Zohak, du paradis, des Pischdadiens, de l'état primitif de l'homme et de sa résurrection selon le Bundehesch. D'autres chapitres dépassent de beaucoup le cadre d'un commentaire sur ce livre; il y a une dissertation sur la puissance fertilisante de la nature et l'identité des idées védiques, zoroastriennes et grecques sur ce thème, une traduction du *Ieschl* de Farwardin, un mémoire sur la vie de Zoroastre et un autre sur l'antiquité de son système, dont l'auteur fixe le minimum par la comparaison des textes zends avec les inscriptions cunéiformes perses, en concluant que le système était déjà établi et paraissait déjà ancien à l'époque de Darius. Ces dernières dissertations paraissent toutes plus ou moins inachevées, et elles indiquent que l'auteur avait en vue un ensemble beaucoup plus étendu que ce qui nous

[1] *Zoroastrische Studien, Abhandlungen zur Mythologie und Sagengeschichte des alten Iran*, von Fr. Windischmann. Berlin, 1863. In-8° (XII et 324 pages).

en est parvenu. Mais il faut savoir gré à M. Spiegel d'avoir conservé ces études qui traitent d'un nombre de points nouveaux et importants pour l'intelligence de la Perse ancienne et de ses croyances et traditions.

M. Spiegel lui-même a réuni sous le titre d'*Iran*, ou les pays entre l'Indus et le Tigris, une série de mémoires sur la Perse ancienne[1]. Ce livre est écrit dans un ton plus populaire que celui de M. Windischmann, qui n'est destiné qu'aux savants. M. Spiegel a voulu se rendre compte à lui-même des résultats que les recherches philologiques récentes sur les inscriptions perses et les livres de Zoroastre ont produits pour la meilleure intelligence de la géographie et de l'histoire de la Perse. Il traite d'abord de la géographie ancienne de chacune des provinces de la Perse, ensuite des rapports entre les croyances de ce pays et celles de l'Inde, de l'influence des Sémites sur les Iraniens, de la constitution des tribus perses, des commencements de la domination des Mèdes, du gouvernement de Darius et des germes d'affaiblissement qu'il portait en lui, et il termine par un aperçu général de la civilisation chez les Perses et des influences diverses qu'elle a subies et exercées tour à tour. Cet exposé est en partie une défense des idées que M. Spiegel s'est formées sur la Perse sous la dynastie de Cyrus et dont il avait énoncé quelques-

[1] *Eran, das Land zwischen dem Indus und Tigris.* Beiträge zur Kenntniss des Landes und seiner Geschichte, von Dr. Fr. Spiegel. Berlin, 1863 (VII et 384 pages).

unes dans des ouvrages qui ne s'adressent qu'à peu de lecteurs. Il évite dans celui-ci les discussions grammaticales et s'en tient aux faits historiques. Son livre et celui de M. Windischmann fournissent des preuves abondantes, d'un côté, des progrès de ces études et de l'intelligence avec laquelle on fait servir les recherches philologiques à la discussion des faits historiques, et, de l'autre, du nombre de problèmes soulevés et non encore résolus qui embarrassent cette partie de l'histoire ancienne.

Enfin je ne dois pas quitter ce sujet sans annoncer un ouvrage que M. Thonnelier se propose de publier sous le titre de *Khorda avesta*[1] et qui doit contenir les pièces liturgiques du Zendavesta, qui paraissent avoir été destinées surtout aux prières domestiques. M. Thonnelier a l'intention d'omettre, dans cette partie de ses reproductions de livres zoroastriens, le texte zend, et de s'en tenir aux traductions pehlewies et parsies de ces pièces et aux commentaires persans que la collection des *Rivayet* nous a conservés. Son but est de nous mettre en état d'étudier la tradition guèbre. Il donnera une traduction française de ces textes et commentaires, et un spécimen de deux pages lithographiées accompagne son annonce.

J'arrive à la littérature persane proprement dite, et

[1] *Khorda Avasta, parsi et pehlewi, avec les commentaires en persan moderne tirés des Rivaëts sur les principales prières de la liturgie des Parsis,* textes autographiés et publiés pour la première fois avec une traduction française par M. Jules Thonnelier. Spécimen, Paris, 1864 (VIII pages in-fol.).

je suis heureux de pouvoir annoncer que le dictionnaire persan[1] que M. Vullers avait commencé il y a une dizaine d'années et dont il a poursuivi la continuation avec une grande persévérance, est enfin terminé. Ce livre diffère, sous plusieurs rapports, de tous ses prédécesseurs. Il donne un certain nombre d'étymologies tirées du zend et du sanscrit; il le fait très-sobrement, ce qu'on ne peut qu'approuver, car une étymologie douteuse n'est pas à sa place dans un dictionnaire usuel. Ensuite l'auteur a tiré avec plus de soin des dictionnaires persans originaux tous les sens qu'ils attribuent à un mot, et dans les cas qui lui paraissent le mériter, il ajoute les définitions que les lexicographes persans lui fournissent, et qui servent à préciser les nuances. Il exclut tous les mots arabes; cela peut parfaitement se défendre au point de vue linguistique et a l'avantage évident de réduire considérablement l'étendue de l'ouvrage; mais cela n'en rend pas plus commode l'usage pour une littérature dans laquelle il n'y a qu'un seul auteur, avec le petit nombre de ses imitateurs, qui ne se serve pas de termes arabes en grand nombre. Au reste M. Vullers a employé très-utilement la place qu'il a ainsi gagnée, en donnant, à l'appui de l'interprétation des mots, des exemples tirés des auteurs, et en faisant ainsi le commencement d'un *thesaurus*.

[1] *J. A. Vullers Lexicon persico-latinum etymologicum, cum linguis maxime cognatis Sanscrita et Zendica et Pehlevica comparatum, accedit appendix vocum dialecti antiquioris Zend et Pazend dicti.* Bonn, 1855-1864 (XI-965 et 1566 pages in-8°).

Le grand défaut de nos dictionnaires de langues orientales est qu'ils sont en général des traductions de dictionnaires composés par et pour les savants du pays dans leur propre langue. On ne peut pas faire autrement au commencement d'une étude, et l'on obtient ainsi tout d'un coup des dictionnaires assez complets, et des interprétations dans lesquelles il n'y a pas d'erreurs grossières; mais on n'a ainsi que des *à peu près*, parce que les auteurs originaux n'avaient d'autre moyen de fixer la signification que par des définitions généralement vagues, ou par des synonymes qui ne rendent jamais la véritable nuance du sens, par la raison qu'il n'y a pas de synonymes réels. Ensuite on n'obtient ainsi que bien incomplétement les phrases toutes faites, dont l'usage est trop habituel aux gens du pays pour qu'ils y insistent dans leurs dictionnaires, et qui sont la grande difficulté du lecteur étranger. Ce n'est que par l'étude des auteurs et de leurs commentateurs indigènes, s'il y en a, qu'on peut graduellement fixer ces nuances et arriver à l'usage réel des mots; mais cela suppose un nombre de travaux préparatoires, des éditions correctes des auteurs principaux et des vies entières consacrées à ces recherches. On commence à faire ce travail pour l'arabe et le sanscrit, et M. Vullers l'a commencé pour le persan, encore bien incomplétement; mais il faut lui savoir gré d'être entré dans cette voie et d'avoir fait un ouvrage plus complet et, sur beaucoup de points, plus précis que ceux de ses prédécesseurs.

Le capitaine Nassau Lees, à Calcutta, à qui nous devons déjà tant d'éditions d'ouvrages persans et arabes, a commencé, dans la *Bibliotheca indica* de la Société asiatique, l'impression du Thabakat-i-Nasiri[1]. C'est une histoire des rois de Dehli de la famille de Ghouri et qui, si je ne me trompe, embrasse aussi la dynastie des Khildji, c'est-à-dire toute l'époque de turbulence et de déchirement qui a suivi dans l'Inde l'extinction de la dynastie des Ghaznévides et amené l'invasion de Timour. Le Thabakat-i-Nasiri est une des sources auxquelles a puisé Ferischta, et en le publiant la Société asiatique continue à exécuter le magnifique plan d'une collection d'historiens musulmans de l'Inde que M. Elliot avait formé. C'est en poursuivant cette idée qu'on fournira à un écrivain futur les moyens de rendre de la vie à l'histoire de ce grand empire de l'Inde, histoire dont Ferischta a tracé le cadre, mais qu'il n'a pas pu remplir de manière à nous satisfaire, parce que les questions qui nous intéressent avant tout n'avaient pas même été soulevées de son temps. On ne peut pas encore voir dans la petite partie du Thabakat qui a paru jusqu'à quel point l'auteur peut nous aider à compléter le tableau que Ferischta fait de cette époque, et les éditeurs de Calcutta n'ont pas l'habitude d'aider le lecteur dans ses recherches par une introduc-

[1] *The Tabaqati Nasiri of Abou Omar Minhaj al Din Othman Ibn Siraj al Din al Jawzjani*, edited by Captain W. Nassau Lees, and Mawlawis Khadim Hosain and Abd al Haï. Fasc. 1-3, formant les cahiers 42, 43 et 45 de la nouvelle série de la *Bibliotheca indica*. Calcutta, 1863. In-8° (pages 1-288).

tion critique qui pourrait le mettre sur la voie. Mais il est juste de ne pas demander à un homme aussi actif et aussi occupé que M. Lees plus qu'il ne peut donner, et nous devons être reconnaissants de tout ce qu'il nous fournit de matériaux, d'autant que nous avons plus de loisir pour les exploiter en Europe que personne ne peut en avoir dans l'Inde.

Je m'étonne de n'avoir à annoncer aucun autre travail sur la littérature persane, soit que rien n'ait été publié en Europe, soit que cela m'ait échappé. Il doit avoir paru un grand nombre de livres persans, lithographiés en Perse et dans l'Inde; mais ils ne nous arrivent que tard et par accident. Le petit nombre de ceux que j'ai pu voir consiste plutôt en ouvrages européens traduits ou composés en persan, qu'en ouvrages réellement orientaux. Vous trouverez sur la table quelques manuels de médecine, publiés à Téhéran en persan, par M. le docteur Schlimmer; puis j'ai reçu la traduction persane des *Principes* de Descartes[1]. Des ouvrages de ce genre fournissent la preuve d'un certain mouvement des esprits en Orient, dont on ne voit pas encore la portée et qui jusqu'à présent paraît encore un peu factice; mais ils ne font pas réellement partie de ce que nous appelons la littérature orientale[2].

[1] Voici le titre de ce livre : اصول حکمت دیاکرت. Téhéran, 1863. In-4° (166 pages lithographiées).

[2] Au moment d'imprimer ce rapport, j'ai reçu de l'Inde quelques ouvrages persans; mais il n'y en a qu'un qui mérite d'être mentionné; encore est-il déjà ancien. Comme cette édition d'un livre

Avant de quitter les pays de l'Asie occidentale, je dois annoncer la publication prochaine d'un ouvrage considérable sur l'histoire de l'Arménie pendant l'époque des Croisades. L'Académie des Inscriptions a confié à M. Dulaurier le soin de publier les Historiens arméniens des Croisades, et l'impression du premier volume de cette partie de la grande collection académique des Historiens des Croisades est terminée, sauf les index, et ne tardera pas à paraître. Ce volume contient le texte et la traduction de seize historiens arméniens, reproduits en entier ou en extrait, et dont les récits s'étendent sur une période de deux siècles et demi, c'est-à-dire à partir de l'arrivée des premiers croisés dans la Syrie en 1097 jusqu'à l'extinction des souverains de la Petite Arménie de souche indigène et l'avénement des Lusignans vers le milieu du XIV[e] siècle. La principauté de la Petite Arménie, lambeau arraché aux vastes domaines des empereurs grecs, et érigé en royaume en 1198, finit par occuper une place plus considérable qu'on ne le croit communément, et par jouer un rôle assez important dans l'ensemble des États chrétiens auxquels les croisades avaient donné naissance. Cette part d'action dans le mouvement gé-

important est probablement aussi inconnue à beaucoup de lecteurs qu'elle me l'était, avant que M. Cowell eût eu la bonté de me l'envoyer, je mets ici le titre : تحفت العراقين, *les Raretés des deux Irak*, par Khakani. Lithographié à Agra en 1855, in-8° (222 pages). Les marges sont couvertes d'un commentaire, et quand tous les coins de la page ne suffisent pas pour le contenir, il est continué sur une petite feuille volante. C'est un expédient singulièrement incommode.

néral que les guerres saintes produisirent n'avait pas été jusqu'ici suffisamment étudiée. La tâche que M. Dulaurier avait à remplir était de rassembler tout ce que la littérature arménienne offre de renseignements sur ces faits, de les coordonner avec ceux que nous offrent les historiens contemporains grecs, arabes et latins, de les expliquer les uns par les autres, de jeter de la lumière sur des faits obscurs et sur des personnages restés dans l'ombre ou méconnus jusqu'ici, en un mot de rendre aux hommes et aux choses de la Petite Arménie leur physionomie véritable aux temps des croisades. La coopération des Arméniens aux guerres entreprises pour la délivrance des saints lieux continua plus ou moins active tant qu'elles durèrent, jusqu'à la chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291, et à la destruction totale des établissements latins de la Syrie. On peut même dire que cette coopération se prolongea jusqu'à la destruction du royaume de la Cilicie en 1375 par les Égyptiens, tant que ce royaume, protégé par les chaînes de montagnes, resta debout, comme le dernier boulevard et le dernier espoir des Chrétiens d'Orient.

Alliés aux races royales de Jérusalem et de Chypre, aux princes d'Antioche et aux plus grandes familles d'outre-mer, les rois et les barons arméniens marchèrent de pair, vécurent dans l'intimité avec tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la noblesse d'Occident, et se transformèrent entièrement dans ce contact. Une foule de seigneurs fran-

çais avaient pris du service à la cour de Sis et possédaient des fiefs dans ce pays; les ordres religieux et ceux de chevalerie y comptaient de riches et de florissantes maisons. Le régime féodal, les institutions chevaleresques, la hiérarchie et les dénominations des grands offices militaires et de cour, les coutumes, les mœurs, le goût pour les chansons de geste et l'étude de la langue française se retrouvaient dans la Cilicie. Cet aspect de la société arménienne, si original par le mélange des éléments orientaux et latins, ressort pleinement du livre de M. Dulaurier, et fournira une page nouvelle et précieuse à l'histoire générale des croisades.

Dans la littérature indienne, les livres védiques sont toujours et seront longtemps encore le principal objet de l'étude des savants. Ils forment, avec ce qui s'y rattache directement, une littérature nombreuse et extrêmement compliquée, dont la publication, la traduction et la critique exigeront le travail de bien des hommes laborieux. On commence à voir plus clair dans l'âge comparatif des hymnes, des Brahmanas, des Upanishads, des Sutras et d'autres classes de ces livres, et à mieux comprendre la place qu'ils occupent dans le développement de la pensée indienne. Mais que d'incertitudes encore, que de livres à retrouver, quelle difficulté pour fixer les dates même comparatives de tous, de suivre les évolutions de la conception philosophique et de saisir le point où elle se détache de la croyance reli-

gieuse! Il n'y a pas d'enveloppe plus rude que celle de la pensée indienne; notre esprit a été formé dans le moule d'Aristote et a bien de la peine à sortir de ses habitudes, à s'accoutumer à la manière dont les Indiens ont analysé les idées premières et aux formules abstraites et subtiles dans lesquelles ils les ont présentées. Et il le faut pourtant si l'on veut comprendre cette grande phase du développement de l'esprit humain.

M. Cowell continue sa publication du *Yadjour Véda noir*[1], le dernier des livres d'hymnes qui restait à publier. M. Haug, directeur des études sanscrites de Pouna, s'est servi des facilités que lui donnent sa position et les rapports qu'elle lui permet d'entretenir avec les brahmanes pour entreprendre une œuvre où leur concours lui a été très-utile : c'est une édition et traduction du *Aïtareya Brahmana*[2]. Les Brahmanas sont essentiellement des rituels et, en date, les premiers livres qui aient été attachés aux hymnes des Védas; ils servent aux prêtres qui font les prières et les sacrifices, et sont destinés à leur expliquer le sens des prières et surtout les fonctions des sacrifica-

[1] *The Sanhita of the black Iajur Veda, with the commentary of Madhava Acharya*, edited by E. B. Cowell. Fascic. 18 et 19. Calcutta, 1864, in-8°. (Ces cahiers forment les numéros 202 et 203 de la nouvelle série de la *Bibliotheca indica.*)

[2] *The Aïtareya Bramanam of the Rigveda, containing the earliest speculations of the Brahmans on the meaning of the sacrificial prayers, and the origin, performance and sense of the rites of the Vedic religion*, edited, translated and explained by Martin Haug. 2 vol. Bombay, 1863. In-8° (IX, 80, 215, VII et 535 pages, et une planche).

teurs. On comprend que des livres de ce genre offrent, malgré les explications des commentateurs, des difficultés nombreuses dans les termes techniques relatifs à ces sacrifices et dans les descriptions des mouvements des prêtres de différentes classes que nécessitent ces cérémonies. Une partie de ces sacrifices, surtout les plus longs et les plus coûteux, commencent à tomber en désuétude, et les connaissances pratiques et théoriques requises pour les faire sont devenues l'apanage d'un nombre de familles de plus en plus restreint, qui gardent avec une grande jalousie leur secret. M. Haug est parvenu à déterminer un de ces brahmanes à célébrer chez lui, et en secret, ces actes du culte pendant cinq jours, et à lui expliquer la signification des termes et la manière de faire les actes qui accompagnent les différents sacrifices et les prières. M. Haug a publié le texte du *Aïtareya Brahmana*, avec une traduction et un commentaire, et l'a fait précéder d'une longue introduction sur les Brahmanas en général, leur place dans la littérature védique, leur composition et leur âge relatif. Ce mémoire est suivi d'une analyse détaillée du *Aïtareya*, et accompagné d'une planche sur laquelle M. Haug a figuré le plan d'un lieu arrangé pour la célébration d'un des grands sacrifices, avec les noms techniques de chaque partie et la délinéation des changements de position des prêtres pendant l'office.

Quand on lit ce livre dans l'espoir d'y trouver un exposé quelconque des dogmes contenus dans

les hymnes védiques, ou les premières traces de la spéculation philosophique qui s'est développée plus tard dans l'Inde, et que toutes les écoles aiment à déduire des Védas, on se trouve très-désappointé. On n'y rencontre que les plus faibles indices de l'une ou de l'autre de ces deux séries d'idées. On sent bien qu'il y a sous ces cérémonies une manière de voir théologique, une sorte de dogmatique; mais elle est toute latente et recouverte par l'intérêt exclusif que les auteurs attachent aux cérémonies elles-mêmes et au pouvoir magique qu'on leur attribue par suite de leur origine divine. On y rencontre de temps en temps des notions grammaticales, quelques faits historiques, quelques rudiments d'exégèse, des noms instructifs et même des controverses; mais celles-ci ne se rapportent qu'à des pratiques relatives aux cérémonies. Tout le reste est une série d'instructions minutieuses sur la manière de faire les prières et les sacrifices. Ce n'est pas une lecture attachante, loin de là; mais il n'en est pas moins nécessaire de nous rendre accessibles les Brahmanas, non pas seulement à cause des notions accidentelles sur d'autres sujets qu'ils peuvent contenir, et des particularités de langage qui ne se trouvent que là, mais parce qu'ils représentent toute une phase du développement de l'esprit indien, phase qu'il est indispensable de connaître pour pouvoir relier ce qui a précédé à ce qui a suivi cette époque.

C'est aux Upanishads qu'il faut s'adresser pour trouver les premières notions philosophiques des

Indiens, et c'est par eux que les écoles de philosophie essayent de se rattacher aux Védas. Cette classe d'ouvrages est extrêmement nombreuse, et il n'y en a qu'un nombre comparativement petit qui soit imprimé. M. Cowell a entrepris d'en publier un nouveau, le *Maïtri Upanishad*[1], et nous en promet une traduction. Il vient aussi de faire paraître le texte et la traduction du *Kusumanjali* par Udayana Acharya[2], ouvrage célèbre de philosophie nyaya. Le but de l'auteur est de donner une preuve philosophique de l'existence de Dieu, et son livre paraît dirigé contre les doctrines des bouddhistes. Il a choisi la forme favorite des Hindous, des aphorismes en vers mnémoniques, qui par eux-mêmes sont presque inin-

[1] *The Maitri Upanishad, with the commentary of Ramatirtha*, edited with an english translation by E. B. Cowell. Calcutta, 1863, in-8°. (Les deux premiers cahiers du texte ont paru et forment les n[os] 35 et 40 de la *Bibliotheca indica.*)

[2] *The Kusumanjali or hindoo proof of the existence of a supreme being, by Udayana Acharya, with the commentary of Hari Dasa Bhattacharya,* edited and translated by Cowell, assisted by Pandita Mahesa Chandra Nyayaratna. Calcutta, 1864, in-8° (xv, 65 et 85 pages).

Ce petit volume ne fait pas partie de la *Bibliotheca indica;* mais il a paru quelques nouveaux cahiers de cette collection, dont je donne ici les titres :

The Aphorisms of the Vedanta, by Badarayana, 12[e] cahier. Calcutta, 1863, in-8° (formant le n° 200 de l'ancienne série).

The Narada Pancharatra, edited by the Rev. Banerjea, 3[e] cahier. Calcutta, 1862, in-8° (formant le n° 34 de la nouvelle série).

The Kavyadarsa of Sri Dandin, 5[e] cahier. Calcutta, 1863, in-8° (formant le n° 41 de la nouvelle série).

The Mimansa Darsana, with the commentary of Sabara Swamin, edited by Pandita Mahesa Chandra Nyayaratna, 1[er] cahier. Calcutta, 1863, in-8° (formant le n° 44 de la nouvelle série).

telligibles et exigent des commentaires. Il paraît en avoir fait un lui-même; bien d'autres commentaires ont été écrits sur les soixante et douze distiques primitifs, et M. Cowell en publie un. Ce travail est, indépendamment de l'intérêt du livre, d'une très-grande valeur, par le soin avec lequel M. Cowell a essayé de rendre d'une façon précise les termes philosophiques et d'élucider les distinctions subtiles qui rendent si difficile pour nous de suivre les idées philosophiques des Indiens. Les *à peu près* dans ces matières empêchent absolument de comprendre.

Pour la littérature indienne proprement dite, j'ai à annoncer un volume qui est la promesse et le commencement d'une œuvre dont tout le monde a désiré l'exécution, qu'on a fait espérer plusieurs fois et que son énorme étendue a toujours empêchée; c'est la traduction du *Mahabharata*, dont M. Fauche a publié le premier volume [1]. Ce grand poëme est beaucoup trop célèbre pour que j'aie besoin d'autre chose que de le nommer pour faire sentir l'importance et presque la nécessité du travail de M. Fauche. Un épisode du *Mahabharata* est le premier livre qui ait jamais été traduit du sanscrit par un Européen, et il produisit, par ses beautés poétiques et par la profondeur de ses spéculations théologiques, un étonnement universel parmi tous les esprits cultivés. De-

[1] *Le Mahabharata*, poëme épique de Krishna-Dwaipayana, plus communément appelé *Véda-Vyasa*, traduit pour la première fois du sanscrit en français par Hippolyte Fauche. Vol. I, Paris, 1863, in-8° (XVI et 600 pages).

puis ce temps d'autres épisodes, publiés en texte et traduction, ont servi de moyens principaux pour l'enseignement du sanscrit. Une traduction entière de ce recueil épique est un besoin pressant pour que la science puisse se reconnaître dans cette masse immense de traditions antiques. M. Fauche s'était préparé à son entreprise par des traductions du Ramayana et des œuvres de Kalidasa, et son nouvel ouvrage n'aura pas moins de seize volumes. Il donne la traduction complète de son texte, un peu rude de forme, il est vrai, mais une traduction véritable, ni extrait ni paraphrase ; il n'y ajoute pas une seule note, jugeant le livre assez long tel qu'il est, et il a raison. Une collection épique de ce genre a bien moins besoin de notes de détail que de dissertations critiques sur l'âge, l'origine et l'histoire des traditions qu'elle contient, et sur la valeur historique des renseignements qu'elle fournit; cela se fera graduellement pour un épisode après l'autre, et sera le travail de bien des savants. On a voulu réunir dans ce poëme toute la tradition épique de l'Inde; l'ouvrage en a souffert comme œuvre d'art, mais il est devenu par là d'un intérêt incomparable. Plus tard, et sous l'empire d'autres idées, on y a ajouté des spéculations théologiques et didactiques, et l'ensemble forme le dépôt de traditions le plus riche qu'il y ait dans une littérature quelconque.

Il a paru récemment, à Bombay, deux éditions du Mahabharata, toutes les deux avec les commentaires de Nilakantha; mais je n'ai pas encore réussi

à les voir, et je ne puis en faire que cette mentiou vague[1].

M. Boethlingk, à Saint-Pétersbourg, a fait paraître une collection d'aphorismes indiens[2]. A l'origine, cette collection était un des travaux préparatoires pour le dictionnaire sanscrit qu'il publie avec M. Roth; et l'on comprend facilement que les expressions proverbiales et les sentences populaires forment un élément important et difficile dans un dictionnaire. Plus tard l'auteur a élargi sa collection au delà de ce qu'exigeait le dictionnaire, pour lequel il suffisait d'avoir égard aux dictons qui offraient une difficulté de langue, et il y a compris plusieurs recueils complets d'aphorismes et ajouté ceux qui se rencontrent en abondance dans les livres de fables et autres ouvrages populaires. Il les a rangés alphabétiquement pour donner plus de facilité à les trouver. Il en a imprimé le texte et la traduction et justifié les leçons adoptées par des variantes au bas des pages, et il a fait ainsi, non-seulement un appendice indispensable pour le dictionnaire, mais un livre très-curieux en lui-même; car l'esprit des Indiens est très-tourné à la sentence, et on trouve dans ce

[1] La première édition a paru, en 1862, en un volume in-folio oblong; elle est lithographiée, avec des titres et des vignettes chromolithographiques. La deuxième de ces éditions a paru, en 1863, aussi in-folio oblong; elle est imprimée en typographie. Son prix, à Londres, est de 6 liv. 17 sh. 6 p.

[2] *Indische Sprüche sanskrit und deutsch*, herausgegeben von Otto Boethlingk, vol. I et II. Saint-Pétersbourg, 1863, in-8° (x-334, vi-371 pages).

recueil une quantité d'idées vraies, profondes, belles et quelquefois très-vilaines, mais presque toujours exprimées avec élégance. M. Schiefner y a ajouté un appendice de sentences tibétaines. Un troisième volume contiendra un supplément de sentences, des justifications et des corrections.

Le grand dictionnaire sanscrit-allemand[1] auquel se rattache cette collection d'aphorismes, a, pendant ce temps, fait de nouveaux progrès. MM. Boethlingk et Roth ont publié le sixième cahier du quatrième volume de ce grand ouvrage. MM. Burnouf et Leupol, de Nancy, ont publié les deuxième et troisième livraisons de leur vocabulaire sanscrit-français[2]. M. Bopp a fait paraître une troisième édition de son Manuel critique de la langue sanscrite[3], et M. Oppert la deuxième édition de sa grammaire sanscrite en français[4].

Enfin M. Weber, à Berlin, a publié un traité sur la métrique indienne[5]. Son but est de nous donner

[1] *Sanscrit Wœrterbuch*, von Otto Boethlingk und Rudolph Roth, vol. IV (col. 1-960). Saint-Pétersbourg, 1864, in-4°. (Chaque cahier de dix feuilles coûte 1 thaler.)

[2] *Dictionnaire classique sanscrit-français*, par Émile Burnouf et L. Leupol. Nancy, 1863 (liv. 2 et 3, p. 129-400).

[3] *Kritische Grammatik der sanskrita Sprache*, in kürzerer Fassung, von Franz Bopp. Troisième édition, Berlin 1863, in-8°. (Prix : 3 thalers.)

[4] *Grammaire sanscrite*, par Jules Oppert. Deuxième édition, corrigée et augmentée, Berlin et Paris, 1864, in-8° (XII-238 pages et un tableau).

[5] *Ueber die Metrik der Inder*. Zwei Abhandlungen von A. Weber. Berlin, 1863, in-8° (XII-484 pages). Ce traité forme aussi le volume VIII des *Indische Studien*.

la théorie même des Indiens, et pour cela il publie tous les textes relatifs à la métrique sanscrite qu'il a pu trouver, les traduit et les interprète de façon à donner une base solide aux travaux de comparaison avec la métrique d'autres peuples, d'application à la lecture des poésies indiennes et de critique des textes anciens sanscrits pour laquelle la métrique fournit des moyens d'une grande puissance. Car il est certain aujourd'hui que nous n'avons plus le texte des hymnes des Védas dans toute leur pureté; elles ont été composées avant que les règles de la grammaire fussent fixées, et ont été modifiées jusqu'à un certain degré par l'application de ces règles qu'on leur a fait subir postérieurement. C'est ici que la métrique vient à notre aide, comme M. Kuhn l'a montré dans un très-ingénieux essai sur le rétablissement de la forme primitive des hymnes, au moyen des indications fournies par la métrique. M. Weber laisse toutes ces applications à d'autres et leur offre le corps de doctrine le plus complet qu'il a pu réunir, en commençant par les indications que les Védas eux-mêmes fournissent, et descendant ainsi jusqu'à ce que le système ait reçu son développement entier, non-seulement pour les mètres des hymnes, mais pour les mètres très-variés employés dans tous les genres de la poésie classique des Hindous. Ce travail est un véritable service rendu à la science.

J'arrive aux littératures qui se groupent autour de la littérature sanscrite et qui appartiennent à

des peuples de races et de langues diverses; ces peuples ont tous emprunté aux Hindous leurs idées, leur civilisation et, en grande partie, leur langue sacrée. Leurs langues sont aujourd'hui comparativement peu étudiées en Europe; mais le jour viendra où elles attireront une attention plus grande et en proportion de l'intérêt qu'elles peuvent offrir. Toutes ces littératures contiennent l'histoire des pays où elles sont nées; quelques-unes conservent en transcription ou en traduction des ouvrages sanscrits qui ont été perdus dans le nord de l'Inde; quelques-unes ont produit des ouvrages originaux, et d'autres sont d'une très-grande importance parce qu'elles sont les dépositaires d'une partie des sources du bouddhisme.

Rien n'est plus propre à donner une idée juste de ce que peuvent nous offrir les littératures du midi de l'Inde, que le catalogue de la bibliothèque de Madras, dont M. Taylor vient de publier le dernier volume [1]. Ce grand dépôt de manuscrits a été formé par la Compagnie des Indes, avec les bibliothèques de John Leyden et de Mackenzie, qu'elle avait achetées, et avec celle de M. Brown, qui en a fait cadeau à l'État. Chacune de ces collections se compose de plusieurs milliers de manuscrits, et celle de Mackenzie contient de plus un immense nom-

[1] *A catalogue raisonnée* (sic) *of oriental manuscripts*, in the library of the late College Fort Saint-George, now in charge of the Board of Examiners, by the Rev. William Taylor. III vol. Madras, 1857-1862, in-8° (III XCIII, v. XXII, 678. XIV, 902. LIV et 802).

bre de pièces détachées. M. Taylor, qui s'était déjà fait connaître par une collection de traductions du tamoul, a classé la bibliothèque d'après les différents fonds et d'après les langues et les sujets, a donné la description et l'indication du contenu, souvent des extraits détaillés des manuscrits, et a accompagné le tout de tables de titres et de noms d'auteurs. M. Taylor fait précéder son ouvrage d'une introduction sur le contenu des différentes classes d'ouvrages qui composent la littérature indienne; il y expose une théorie qui aura probablement peu d'adhérents, et selon laquelle l'origine des idées des Hindous doit être cherchée chez les Hébreux; mais le reste de son traité est instructif et donne une très-bonne idée de ce qu'on peut attendre des littératures dont il parle. Il est heureux que la Compagnie des Indes ait réuni ces manuscrits, et il importe à la science qu'ils soient garantis contre les dangers qui les menacent dans ce climat, car il serait probablement impossible de faire une autre collection de ce genre, parce que les manuscrits périssent aujourd'hui en Orient. On les copie rarement, et l'imprimerie et de nouvelles études sont de terribles ennemis des littératures manuscrites. Aujourd'hui, où il y a encore tant d'inconnu dans la littérature sanscrite, on ne sent pas encore le besoin de remplir, à l'aide des manuscrits et des traductions en telinga, en canara ou en tamoul, les lacunes qui peuvent se trouver dans la littérature du nord. En attendant, on paraît s'occuper de quelques-unes des

productions originales que ces littératures renferment.

Tout récemment, M. Coumara Swamy, membre du Conseil législatif de Ceylan, a publié, sous le titre d'*Arichandra*[1], la traduction d'un drame tamoul très-curieux. Arichandra est un roi d'Aoude et le plus vertueux des hommes. Dans un conseil des grands dieux, un brahmane, Wiswamitra, parie qu'il le fera mentir; les dieux tiennent le pari et promettent de ne pas se mêler de la lutte. Wiswamitra exerce alors sur Arichandra d'abord son pouvoir de brahmane, et, lorsqu'il échoue, il l'attaque par les moyens que lui fournit la magie; il le dépouille de son royaume, le soumet à des tortures de tout genre, le force de vendre sa femme et son enfant et de se vendre lui-même, comme esclave, à un paria, qui lui impose les travaux les plus immondes, pires que la mort pour un homme de haute caste. Arichandra résiste à tout et est à la fin rétabli par les dieux dans ses honneurs et dans toute sa prospérité. Cette curieuse pièce, considérée sous le point de vue hindou, soulève une foule de questions, auxquelles je ne toucherai pas, parce qu'elles ne pourront trouver de réponse que quand on aura sur sa date des indications plus certaines que celles que nous possédons; mais la première question que tout lecteur européen s'adressera se rapportera certainement à la

[1] *Arichandra, the martyr of truth*, a tamil drama, translated into english by Mutu Coomara Swamy, mudeliar. London, 1863, in-8° (XXXIII et 262 pages).

singulière ressemblance de la fable avec la donnée du Livre de Job. Est-il probable qu'une pareille thèse soit née spontanément dans la tête du poëte tamoul, ou aurait-il eu une communication quelconque soit avec les juifs, soit avec les chrétiens de Saint-Thomas, soit avec des missionnaires plus modernes? Dans tous les cas la coïncidence des deux canevas est des plus étranges, quoique les motifs des actions d'Arichandra soient entièrement hindous et quelquefois à peine concevables pour nous.

M. Philip Brown, le donateur de la belle bibliothèque dont j'ai parlé un peu plus haut, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la langue et la littérature telinga, surtout d'excellents dictionnaires anglais-telinga, a fait imprimer, sous le titre de *Chronologie du Carnatic* [1], un manuel de chronologie du midi de l'Inde, pour faciliter l'intelligence des systèmes de dates fort compliqués dont on s'y sert. On n'avait jusqu'ici d'autre moyen de s'y reconnaître que le volume publié par M. Warren, en 1825, sous le titre de *Kala Sankalita*, ouvrage savant mais diffus, obscur et d'un usage très-difficile. M. Brown nous donne, sous la forme la plus succincte, la théorie des différents cycles, la concordance des années d'après toutes les ères en usage dans l'Inde méridionale, et le résumé des observa-

[1] *Carnatic Chronology. The hindu and mahometan methods of reckoning time, explained, with essays on the systems, symbols used for numerals, a new titular method of memory, historical records and other subjects,* by Charles Philip Brown. Londres, 1863, in-4° (XI et 90 pages).

tions qu'il a pu faire en calculant les dates de plusieurs milliers de documents. C'est un manuel très-précieux pour tous ceux qui ont à fixer une date hindoue.

M. James d'Alwis, à Colombo, a publié un livre sur la grammaire palie. Il est Cinghalais de naissance et s'est déjà fait connaître par une grammaire singhalaise. Son nouvel ouvrage commence par une dissertation qui occupe la plus grande partie du volume, et dans laquelle il traite de la grammaire de Katyayana, la première de toutes les grammaires palies. Son opinion est que Katyayana était un des disciples du Bouddha, et qu'il a pris pour modèle la grammaire sanscrite de Panini. Cela lui donne occasion d'entrer dans la discussion de l'époque à laquelle Panini a vécu et d'émettre ses idées sur les rapports entre le sanscrit, le pali et les différents dialectes sanscrits. Il pense que le pali ne dérive pas du sanscrit, mais s'est détaché, comme lui et en même temps, du dialecte védique, et qu'il avait acquis un haut degré de culture avant l'époque du Bouddha; mais son argumentation sur ces points obscurs ne me paraît pas faite pour les rendre beaucoup plus clairs. Ensuite il donne le sixième livre de Katyayana, traitant des verbes, et traduction avec un commentaire; puis il discute dans un appendice l'histoire des conciles bouddhistes et quelques autres points épineux de critique historique, et termine par le texte du sixième livre de Katyayana, imprimé en caractères palis-cingalais.

La grammaire palie exigera encore de grands travaux; il faudra sans doute étudier à fond les vers mnémoniques de Katyayana, et probablement d'autres encore, comme on a été obligé d'étudier ceux de Panini pour le sanscrit, les rendre intelligibles par des commentaires et s'en servir comme contrôle des règles que la lecture des textes peut fournir. Ces travaux sont commencés; un missionnaire américain dans le Birma, M. Mason, a fait une traduction complète de Katyayana, qui est encore inédite, et M. Grimblot a réuni à Ceylan par un travail infatigable des matériaux abondants sur ce sujet, comme sur tout ce qui touche la plus ancienne époque du bouddhisme; il se rend dans ce moment à Moulmeïn dans le Birma, où il espère faire une nouvelle récolte, car les Birmans sont plus riches en littérature palie que les Cingalais, et ces derniers ont tiré du Birma la plus grande partie des livres palis qu'ils possèdent. Puisse sa santé résister à ce climat terrible, et puisse-t-il trouver du loisir pour nous faire jouir du fruit de si longs travaux!

La littérature palie est la partie la moins connue jusqu'ici des littératures bouddhistes, dont elle est probablement la plus importante, car on dit qu'elle contient les ouvrages qui ont été le résultat du premier concile tenu par les disciples mêmes du Bouddha pour fixer sa doctrine. Le grand nombre des sectes qui se sont formées dans le bouddhisme et qui en partie sont en désaccord sur des points fondamentaux du système, donne la plus grande

importance à la date des ouvrages innombrables qui composent ces littératures et à la détermination de l'école à laquelle chacun d'eux appartient. C'est là aussi qu'il faut chercher la vérité historique sur les points qui divisent aujourd'hui les savants européens qui s'occupent du bouddhisme, comme par exemple sur la date du Bouddha et sur la théorie du Nirvana. Ce dernier point, qui certainement est capital dans le jugement à former sur le bouddhisme, parce qu'il implique le but final que le Bouddha assigne à l'existence de tous les êtres, continue à être débattu.

M. Obry, à Amiens, avait déjà combattu en 1856 l'opinion de ceux qui attribuent au Bouddha la théorie du nihilisme. Depuis ce temps M. Spence Hardy, à Colombo, s'appuyant sur les recherches de M. Gogerley, a trouvé à son tour le nihilisme dans les livres palis de Ceylan, et M. Barthélemy Saint-Hilaire est revenu sur la question, fortifiant par de nouvelles preuves son opinion anciennement énoncée, et qui est dans le même sens. Aujourd'hui M. Obry reprend la question [1] pour défendre de nouveau sa théorie, d'après laquelle le Nirvana, loin d'être le néant, est au contraire un état de béa-

[1] *Du Nirvana bouddhique en réponse à M. Barthélemy de Saint-Hilaire*, par J. B. F. Obry. Paris 1863, in-8° (240 pages); c'est une réimpression tirée des Mémoires de l'académie d'Amiens.

Voyez aussi un article de M. Foucaux sur le Nirvana, dans lequel il défend l'opinion de M. Obry; il porte le titre : *Doctrine des Bouddhistes sur le Nirvana*, par Ph. Ed. Foucaux. Paris, 1864, in-8° (29 pages). Cet article est extrait de la *Revue de l'Orient*.

titude éternelle. Il commence par traiter de l'idée du Nirvana dans la philosophie sankhya à laquelle le Bouddha avait emprunté la plus grande partie de sa métaphysique; il passe ensuite à la nature de l'âme selon les bouddhistes, au sens attaché au mot *nirvana* au temps du Bouddha, au Nirvana dans la période des conciles et aux époques postérieures, et il termine par une comparaison des idées bouddhiques avec les idées brahmaniques et chrétiennes. Selon M. Obry, c'est une question de sectes; il y a eu des sectes nihilistes; mais elles n'étaient pas orthodoxes; je crois que c'est là le vrai, car le nihilisme paraît incompatible avec la théorie de morale du Bouddha, que nous connaissons suffisamment. Les matériaux aujourd'hui accessibles paraissent à peine suffisants pour que cette question, qui a tant divisé les savants, soit décidée définitivement; de nouvelles recherches amèneront de nouvelles données, et l'on s'occupera alors encore une fois de ce problème.

Il ne me reste plus à annoncer sur le Bouddhisme que le discours d'ouverture du cours de tibétain fait par M. Feer à l'École des langues orientales [1]. L'auteur y explique la position du Tibet dans le monde, et comment ce pays stérile et presque hors de contact avec le reste de l'humanité est devenu le centre du bouddhisme du nord. Toute la littérature tibétaine est exclusivement bouddhiste et tire de ce

[1] *Le Tibet, le Buddhisme et la langue tibétaine,* par Léon Feer. (Tiré de la *Revue orientale,* 1864, in-8° (pages 158-189).

grand et unique sujet toute son importance. M. Feer présente un tableau rapide de l'état des études bouddhiques et annonce qu'il emploiera une partie de son cours à l'exposition du système religieux du bouddhisme du nord. Ce plan est plein d'intérêt, et il faut se féliciter que ce thème soit tombé en partage à un jeune et intelligent professeur, qui saura intéresser le public à une des plus grandes parties de l'histoire de l'esprit humain et de la civilisation.

Je n'ai connaissance que d'un petit nombre de travaux relatifs à la littérature chinoise; soit qu'il n'en ait pas paru davantage, soit que je n'aie pas su me les procurer. M. Plath, à Munich, a continué ses travaux sur l'état social des Chinois, surtout dans les temps anciens. Ce côté de l'histoire avait été très-négligé en Europe depuis la mort d'Édouard Biot. M. Plath est très-frappé de la durée de l'empire chinois, et il espère trouver l'explication de ce phénomène unique au monde dans l'étude des institutions sociales des Chinois; il les prend à leur origine autant qu'il peut y remonter, et les suit dans leurs développements et les changements qu'elles subissent dans le cours des temps. Il trouve le secret de leur durée, non pas dans leur immobilité supposée, mais au contraire dans une certaine élasticité qui leur permet d'accepter les modifications qui deviennent nécessaires, tout en gardant les formes anciennes, autant que cela peut se faire. C'est en cela que consiste la grande difficulté de suivre les changements

que les institutions chinoises subissent; elles peuvent avoir changé d'esprit tout en conservant les formes, pendant qu'en Europe on est toujours empressé de changer les formes et de garder la substance. M. Plath avait publié un premier mémoire sur la religion et le culte chez les Chinois, dans lequel il traitait de leurs idées religieuses; aujourd'hui il achève ce travail par une seconde partie dont le sujet est le culte ancien[1]. Il y traite des prières, des serments, des différentes espèces de sacrifices, des lieux et des personnes qui y étaient employés, des autels et temples, des frais du culte, de l'instruction religieuse, et du culte des ancêtres. Il termine par une appréciation générale des idées religieuses des Chinois et de ce que Confucius y a introduit de nouveau. Dans tout le cours de son travail, M. Plath remonte toujours aux plus anciens indices qu'il peut trouver et démontre historiquement les changements que subissent les idées et les pratiques, en s'appuyant sur des textes chinois, qu'il reproduit dans un appendice. Rien n'est plus curieux que d'observer ce long cours d'une religion sans clergé et sans formulaire de dogmes, et d'étudier les conséquences que cet état de choses produit nécessairement en bien et en mal.

Il a fait suivre ce travail d'un traité sur la famille

[1] *Die Religion und der Cultus der alten Chinesen*, von D[r] J. H. Plath, Zweite Abtheilung, *der Cultus*. Munich, 1863, in-4° (135 pages et 46 planches de textes chinois). Ce travail est tiré des Mémoires de l'Académie de Munich.

chez les anciens Chinois[1], dans lequel il expose les rapports entre les hommes et les femmes et entre les parents et les enfants. Ensuite, pour montrer les principes qui sont acceptés par la voix publique en Chine, il donne une traduction partielle d'une collection de proverbes et sentences[2]. Enfin, il annonce par un mémoire sur les sources de la biographie de Confucius[3] qu'il s'occupe d'une vie de ce législateur. C'est un très-beau sujet, mais d'une exécution bien difficile, parce qu'il n'existe que peu de données authentiques et qu'il faudrait faire le tableau de ce temps et de l'état des esprits à cette époque, pour que l'on comprît bien le rôle de Confucius et les changements qu'il a effectués ou préparés.

M. Stanislas Julien a publié une nouvelle traduction du roman des Deux Cousines[4], déjà célèbre par la traduction que M. Rémusat en a fait paraître en 1826, et peut-être plus encore par la préface qu'il y a ajoutée et dont M. Julien reproduit avec raison une partie. J'ai vu avec grand plaisir, en comparant les deux traductions, combien M. Rémusat avait réussi en général à rendre fidèlement le récit et les

[1] *Ueber die häuslichen Verhältnisse der alten Chinesen,* nach chinesischen Quellen, von Dr J.-H. Plath. Munich, 1863, in-8° (48 pages).

[2] *Proben chinesischer Weisheit* nach dem chinesischen des Ming-sin-pao-kien. Von Dr H. Plath. Munich, 1863, in-8° (62 pages).

[3] *Ueber die Quellen zum Leben des Confucius,* namentlich seine sogenannten Hausgespräche, von Dr J. H. Plath. Munich, 1863, in-8° (40 pages).

[4] *Yu-Kiao-li,* les Deux Cousines, roman chinois, traduction nouvelle accompagnée d'un commentaire historique et philologique par Stanislas Julien. 2 vol. Paris, 1864, in-8° (xxxii, 363 et 369 pages).

conversations, et je regarde la nouvelle traduction comme un véritable hommage rendu par M. Julien à notre ancien maître. Je ne veux pas dire par là que la nouvelle traduction n'ait pas sa raison d'être et qu'on aurait pu se contenter de réimprimer la première. Elle est au contraire un véritable service rendu aux études chinoises, parce que ce roman contient d'un côté un nombre de petites pièces de vers très-raffinés que M. Rémusat déclare lui-même avoir traduites un peu au hasard, de l'autre une foule d'allusions que M. Rémusat n'avait certainement pas la patience ni probablement les moyens d'expliquer; ces choses importaient peu au public auquel il s'adressait. Mais on est devenu depuis ce temps infiniment plus exigeant pour les traductions, et personne n'a contribué plus à ce changement très-salutaire pour la science que M. Julien lui-même. Aussi a-t-il tenu à tout expliquer, et sa connaissance profonde de la langue poétique chinoise et les secours abondants qu'il a su réunir ou créer, l'ont mis en état de donner une traduction qui ne laisse d'incertitude sur aucune de ces énigmes. Tous ceux qui ont fait des travaux de ce genre savent quelle est la difficulté d'atteindre à ce dernier degré de sûreté. Le but de M. Julien était non-seulement de mettre entre les mains des lecteurs une traduction à la fois élégante et fidèle, mais de la faire telle qu'un étudiant qui voudrait lire le texte chinois fût sûr d'y trouver l'explication de chaque difficulté qu'il rencontrerait. Il a, je crois, parfaitement atteint son but,

et sa traduction est le meilleur guide qu'on puisse avoir pour étudier le style chinois moderne. Le roman lui-même est un livre charmant et une peinture très-gracieuse des mœurs et des idées des Chinois, et l'on ne peut pas s'étonner qu'en Chine il soit compté parmi les dix chefs-d'œuvre de la littérature; je crois même que, comme œuvre d'art selon les idées des Européens, il est plus parfait qu'aucun autre, et qu'il a bien mérité tous les soins que M. Julien a prodigués pour en rendre la traduction aussi parfaite que possible.

M. de Rosny a publié une petite nouvelle chinoise[1], qu'il a intitulée : *l'Épouse d'Outre-Tombe.* C'est l'histoire d'une fille qui a été assassinée par suite d'une imprudence et que son amant épouse après sa mort pour légitimer sa liaison avec elle. C'est une idée bizarre pour nous, mais qui a sa raison d'être dans les idées chinoises. M. de Rosny fait suivre sa traduction du texte chinois autographié et d'un catalogue raisonné des romans chinois traduits jusqu'ici en entier ou par extrait.

Il a paru un assez grand nombre de livres destinés à faciliter l'étude de la langue chinoise. M. Summers, à Londres, a publié une grammaire élémentaire[2]; il y traite, dans la première moitié du volume, très-brièvement des formes du langage,

[1] *L'Épouse d'Outre-Tombe,* conte chinois, traduit sur le texte original par Léon de Rosny. Paris, 1864, in-12 (44 et 31 pages).

[2] *The rudiments of the chinese language, with dialogues, exercises and a vocabulary,* by the Rev. James Summers. Londres, 1864, in-12 (II et 159 pages).

et consacre l'autre moitié à des exercices et à un vocabulaire dans lesquels les phrases et les mots chinois ne sont écrits qu'en transcription en caractères latins, ce qui les rend à peu près inutiles.

M. Stanislas Julien a commencé une série de livres élémentaires pour l'enseignement du chinois tant moderne que classique. Je vais les énumérer dans l'ordre de leur publication. Ce sont :

1° Des dialogues chinois, tirés de la grammaire mandchoue intitulée *Thsing-wen-ki*[1]. Ils sont imprimés par la voie de la lithographie et écrits en caractères légèrement cursifs, mais tels que l'on peut aisément compter le trait, ce qui est exigé par le but du livre. M. Julien va en publier la traduction et le vocabulaire.

2° Le livre des *Trois Mots*[2]. C'est un manuel de lecture introduit dans les écoles chinoises au XIIIe siècle, et aujourd'hui encore généralement employé. Il contient cent soixante-huit phrases très-simples, chacune de six mots, divisées en deux membres dont chacun est composé de trois mots; de là le nom du livre. Ce manuel est très-bien entendu, il contient les mots les plus usités, des

[1] *Si-tchang-keou-teou-hoa*, dialogues chinois à l'usage de l'École spéciale des langues orientales vivantes, publiés par M. Stanislas Julien. Première partie : texte chinois. Paris, 1863, in-8° (80 pages de lithographie).

[2] *San-tseu-king, Trium litterarum Liber, a Wang-peh-heou sub finem XIII seculi compositus*; textum sinicum adjecta 214 clavium tabula edidit et in latinum vertit Stanislas Julien. Paris, 1864, in-8° (20 et 15 pages).

maximes de morale très-simples et des données élémentaires sur l'histoire de la Chine. Deux phrases qui se suivent riment toujours ensemble, ce qui aide les enfants à les retenir. M. Julien a publié le texte lithographié, en ajoutant à chaque mot le chiffre de sa racine et le nombre des traits additionnels, pour mettre l'élève en état de le trouver sans difficulté dans le dictionnaire. Ce texte est suivi de la liste des clefs, puis viennent la transcription et la traduction de chaque phrase en latin.

3° Le même petit livre en chinois et en anglais [1].

4° M. Julien prépare une troisième édition du même livre, accompagnée d'un commentaire philologique et historique, et augmentée d'un vocabulaire qui contiendra tous les mots employés dans ce volume et dans le livre des *Mille Mots* dont je vais parler plus bas. Ce sera certainement un des manuels les plus utiles et les mieux entendus qu'on puisse mettre entre les mains des commençants pour les aider à vaincre les nombreuses difficultés qu'ils trouvent à l'entrée de l'étude du chinois.

5° Le livre des *Mille Mots* [2]. C'est le premier livre de lecture composé en Chine, et il a eu l'origine la plus bizarre. On dit que l'empereur Wou-ti,

[1] *San-tsze-king, the three character classic,* composed by Wang-pih-how, published in chinese and english with a table of the 214 radicals, by Stanislas Julien. Paris, 1864, in-8° (20 et 16 pages).

[2] *Thsien-tseu-wen, le livre des Mille Mots,* le plus ancien livre élémentaire des Chinois, publié en chinois avec une double traduction et des notes par M. Stanislas Julien. Paris, 1864, in-8° (IV, 22, 50 et 39 pages).

au VI[e] siècle, fit copier dans un livre mille caractères différents et les remit à un lettré éminent pour en faire des phrases; chaque caractère ne devait être employé qu'une fois dans le texte. Le lettré arrangea ces mots en phrases de quatre mots qui offrent un sens, mais qui sont informes et difficiles à entendre parce que le système prescrit exclut l'emploi des particules et des formes grammaticales. Mais l'empereur était satisfait, et le livre fut introduit dans les écoles, où il s'est universellement maintenu pour l'enseignement de l'écriture et de la lecture. M. Julien a publié le texte chinois, suivi d'une analyse très-détaillée de chaque caractère, pour mettre le commençant en état de distinguer tous les éléments qui composent un mot; ensuite il donne la transcription des phrases et leur traduction, et y ajoute un commentaire qui est tout à fait indispensable pour un texte composé dans des conditions pareilles.

Ce livre est tellement populaire en Chine et la nation y est tellement attachée à ce mode d'enseignement, que les missionnaires américains à Shanghaï ont trouvé nécessaire de suivre l'exemple, mais en essayant de perfectionner le manuel, qu'ils voulaient mettre entre les mains des enfants qui fréquentent leurs écoles. M. Martin, à Shanghaï, a choisi les deux mille mots chinois qui reviennent le plus souvent dans les classiques et dans la traduction chinoise de la Bible; il a remis ces mots à un Chinois lettré qui en a fait des stances en quatre mots sur la théo-

logie, la morale et des sujets variés, en suivant le même système que l'empereur Wou-ti, c'est-à-dire en n'employant chaque mot qu'une seule fois dans le livre, et produisant naturellement comme lui des stances mnémoniques, mais d'une construction irrégulière et par conséquent difficiles à entendre, sans compter qu'il a fallu employer beaucoup de mots dans un sens un peu arbitraire, quand on a voulu en faire des phrases de théologie chrétienne. M. Martin y a ajouté une traduction, une analyse sommaire des caractères, une interprétation de chaque mot, des modèles variés d'écriture et un vocabulaire de tous les mots employés dans l'ouvrage [1].

Autant je suis partisan de l'introduction du livre des *Trois Mots*, qui offre, à ce que je crois, une véritable facilité, autant j'ai des doutes sur l'emploi du livre des *Mille Mots* et plus encore sur l'utilité de son imitation américaine. Il est probable qu'il offre des avantages aux Chinois, puisqu'il s'est maintenu depuis tant de siècles; mais les besoins d'un enfant chinois, qui doit apprendre à lire et à écrire une langue qu'il sait, ne sont pas exactement les mêmes que ceux d'un étudiant européen qui veut apprendre la langue, et je crains que ce dernier ne trouve ses difficultés augmentées par un texte difficile et composé de phrases construites

[1] *The Analytical Reader, a short method for learning to read and write chinese*, by Rev. W. A. P. Martin. D. D. Shanghaï, 1863, in-4° (II, 141 et 56 pages).

sans l'emploi de formes grammaticales. Il me semble qu'une chrestomathie graduée et publiée avec analyse des caractères, traduction littérale, commentaire et vocabulaire, le servirait bien mieux.

Mais ce dont on a besoin avant tout c'est un dictionnaire chinois, car ceux de Basile, de Morrison et de Wells Williams sont également difficiles à trouver. En attendant que M. Julien nous donne le *Thesaurus* chinois dont tous les matériaux sont accumulés chez lui, M. de Rosny essaye de pourvoir aux besoins les plus pressants par un vocabulaire d'environ huit mille mots, dont la publication est en train[1]. M. de Rosny a commencé par la liste des mots chinois qu'il veut comprendre dans son vocabulaire, il les a autographiés sur pierre et il a ajouté à chaque mot chinois un chiffre de renvoi, qui se rapporte à l'interprétation française, laquelle sera imprimée en typographie et formera la suite. M. de Rosny se propose d'y ajouter de nombreux suppléments, contenant des classes particulières de mots, dont on trouvera la liste sur le titre. L'auteur s'est vu forcé d'adopter ce mode d'impression, qui est un peu incommode pour le lecteur, parce qu'il a voulu

[1] *Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine*, avec leur prononciation usitée en Chine et au Japon, et leur explication en français, accompagné d'un vocabulaire de caractères difficiles à trouver, rangés d'après le nombre des traits, d'une table de signes susceptibles d'être confondus, de la liste des signes idéographiques particuliers aux Japonais, d'un index géographique et historique, d'un glossaire japonais-chinois des noms propres des personnes, par Léon de Rosny. Paris, 1864, in-8°. Livraisons 1 et 2 (VIII et 149 pages).

joindre à chaque mot chinois sa prononciation en japonais, ce qui aurait trop compliqué l'impression typographique. On sait que les Japonais ne se contentent pas d'employer au milieu de leurs phrases des caractères chinois dans leur sens et avec leur prononciation propre, mais qu'ils s'en servent encore avec une prononciation et dans un sens japonais, et que cette confusion crée une grande difficulté pour les étrangers. M. de Rosny a voulu donner, par cette addition à son vocabulaire, un moyen de trouver cette prononciation plus facilement que l'on ne pouvait jusqu'ici, où l'on était réduit pour cela au Dictionnaire japonais chinois publié, il y a une vingtaine d'années, par M. de Siebold et arrangé d'une façon peu commode.

Ceci m'amène aux travaux sur la langue japonaise, langue dont l'étude est devenue tout à coup nécessaire en Europe, depuis l'ouverture des ports japonais au commerce européen, et les traités que les puissances occidentales ont imposés au Japon. Il est dans la nature des choses que le premier effort que l'on fasse soit de préparer les moyens élémentaires pour l'enseignement de la langue, des grammaires, des dictionnaires et des textes à l'usage des commençants, et l'on s'en occupe de tous les côtés. La langue elle-même ne paraît pas être très-difficile ; mais il a plu aux lettrés japonais de la compliquer par un mélange illimité de chinois et par l'usage de plusieurs styles d'écriture, dont les plus employés sont compliqués

par toutes les combinaisons qu'on peut inventer pour rendre difficile la lecture. M. de Rosny, qui est chargé d'un cours de japonais à l'École des langues orientales, a commencé la publication d'une série d'exercices de lecture japonaise[1]. Le premier cahier contient l'alphabet kata-kana, le plus simple de tous, et quelques exercices de lecture; il prépare la publication de morceaux choisis de littérature et d'un manuel de la conversation japonaise. M. Brown, à Shanghaï, a fait imprimer un volume[2] contenant un essai de grammaire, une liste de phrases idiomatiques, une série de conversations et un index servant de vocabulaire anglo-japonais. A chaque sentence en anglais correspond une double traduction japonaise, ce qui est un système d'exercices fort bien entendu. Le japonais est imprimé en caractères kata-kana avec une transcription en lettres latines. M. Brown n'indique pas où il a préparé sa conversation, ni à l'aide de qui; mais elle est évidemment faite au Japon et paraît être exécutée avec beaucoup de soin.

M. Hoffmann, à Leyde, a publié le texte chinois

[1] *Exercices de lecture japonaise,* à l'usage des personnes qui suivent le cours de japonais professé à l'École des langues orientales par M. Léon de Rosny. I. Écriture kata-kana, Paris, 1863, in-8° (12 et 16 pages lithographiées).

[2] *Colloquial Japanese, or conversational sentences and dialogues in english and japanese, together with an english-japanese index to serve as a vocabulary and an introduction on the grammatical structure of the language,* by the Rev. S. R. Brown. Shanghaï, 1863, in-8° (6, LXII, 243 et 11 pages).

et la traduction japonaise du *Ta-hio* [1], l'un des livres classiques des Chinois. Dans un second cahier il nous donne la transcription de la traduction japonaise en caractères latins, et une petite dissertation sur la prononciation du japonais. Il n'a pas cru nécessaire d'ajouter une traduction anglaise du texte, probablement parce qu'il aura pensé que tout homme qui se livrait à ces études devait posséder l'une ou l'autre des traductions du *Ta-hio* qui ont été publiées. Les types chinois et japonais kata-kana que M. Hoffmann a fait graver et dont il s'est servi pour ce petit livre, sont très-gracieux. L'achèvement de ces caractères le mettra en état de faire imprimer le Dictionnaire japonais-hollandais-anglais que le public savant attend depuis si longtemps de lui, et, si je suis bien informé, il en a commencé l'impression. Au reste, ce n'est pas encore son grand *Thesaurus*, qu'il tient prêt depuis des années, que nous obtiendrons, mais un dictionnaire d'une moindre étendue. Pendant ce temps, M. Léon Pagès surveille à Paris l'impression d'un *Dictionnaire japonais*, par M. l'abbé Mermet de Cachou. L'auteur, depuis longtemps missionnaire et à la tête d'une école au Japon, a composé deux dictionnaires, l'un français-japonais et l'autre japonais-français; c'est le premier des deux qui s'imprime dans ce moment, et j'ai entre les mains les cent premières pages de l'ouvrage. Le mot français est toujours accompagné de sa traduction anglaise, et le mot japonais

[1] *The Grand Study, Ta-hio or Dai Gaku*, edited by Dr. S. Hoffmann. Leiden, 1864, in-8° (v, 26, VIII et 11 pages).

de sa prononciation en caractères latins. Le japonais est en général imprimé en caractères chinois, mêlés quelquefois avec des caractères kata-kana. C'est un système que les lettrés japonais ont adopté et qu'ils paraissent, par prétention ou par pédanterie, préférer à l'emploi constant de leurs propres caractères. Mais comme ces caractères chinois sont en général prononcés selon la mode japonaise et représentent, non pas leur sens naturel, mais des syllabes japonaises, il me paraît devoir en naître une confusion bien fâcheuse pour ceux qui veulent apprendre. Au reste, M. Mermet n'a fait que suivre les habitudes qu'il a trouvées dans le pays, et je viens de voir un dictionnaire de poche anglais-japonais [1], imprimé à Yédo, rédigé et publié uniquement par des Japonais et pour leur propre usage, qui est imprimé exactement de la même manière. Lorsque lord Elgin conclut son traité avec le Japon, il insista pour que la correspondance officielle se fît dorénavant en

[1] *A pocket Dictionary of the english and japanese language.* Printed at Yedo, 1862 (IV et 953 pages, in-8° oblong). L'exécution de ce volume est curieuse. Il est imprimé sur papier de Chine assez fort pour supporter l'impression des deux côtés de la page. Chaque page se compose de quatre colonnes, la première et la troisième contiennent les mots anglais, les deux autres la traduction japonaise placée de manière à continuer les lignes d'anglais. L'anglais est composé en beaux caractères, tirés probablement d'Angleterre; les colonnes japonaises ont dû être gravées après la composition de la partie anglaise, sur des blocs de bois, et ajustées avec les colonnes anglaises pour former les pages; le tout est tiré par une presse européenne et avec de l'encre grasse. L'exécution typographique du volume est très-satisfaisante.

anglais; les ministres japonais proposèrent le hollandais comme leur étant plus familier. Lord Elgin leur répondit que les Japonais étaient des gens d'esprit et que certainement dans cinq ans ils auraient tout ce qu'il leur fallait d'interprètes d'anglais. Les ministres sourirent, accordèrent le point et se mirent à l'œuvre. Il y avait à Yédo une école pour les interprètes des affaires étrangères, où l'on enseignait le hollandais; on l'agrandit et on fit le Collége des langues européennes. C'est à l'aide des professeurs d'anglais de ce collége (eux-mêmes tous Japonais) que M. Hari Tatsnoskay a publié le vocabulaire dont je parle. Le volume contient environ trente-six mille mots anglais avec leur traduction en japonais, ou plutôt dans ce mélange odieux de japonais et de chinois que les lettrés affectionnent. La partie anglaise du livre est généralement correcte; il y a bien quelques néologismes inquiétants, mais seulement assez pour prouver qu'aucun Anglais ne l'a revue.

J'aurais désiré, Messieurs, à la fin de cette énumération d'ouvrages nouveaux, vous présenter quelques réflexions sur l'esprit de critique qui pénètre de plus en plus dans nos études, montrer le contraste entre la sévérité d'aujourd'hui et la facilité avec laquelle on admettait autrefois comme également valables tous les témoignages empruntés à des manuscrits orientaux, et montrer par quelques exemples combien la reconstruction de l'histoire de l'Orient fait de progrès sous l'impulsion et la sauvegarde des recherches conduites dans ce nouvel esprit. Mais ce

rapport dépasse déjà la limite naturelle d'un pareil travail, et il faut que je termine ici.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), correspondant de l'Institut.

Abd-el-Kader (S. A. l'émir), à Damas.

Acollas, docteur en droit.

Agop Effendi, conseiller à l'ambassade ottomane.

Ahmed Kiamil Effendi, membre du bureau des interprètes aux affaires étrangères, à Paris.

Aivazovski (Sa Grandeur L. P. Gabriel), archevêque arménien diocésain en Bessarabie et à Nakhtchewan.

Alcober (Vincent), employé au ministère de l'intérieur, à Madrid.

Alekan (Alphonse), à Tunis.

MM. Amari (Michel), ministre de l'instruction publique à Turin.

Arconati (Le marquis Visconti), à Turin.

Arnaud, pasteur protestant aux Vans (Ardèche).

Aubaret, capitaine de frégate, consul de France à Bangkock (Siam).

Aumer (Joseph), employé à la Bibliothèque royale de Munich.

Bibliothèque ambrosienne, à Milan.

Bibliothèque de l'Université, à Erlangen.

Bader (Mademoiselle), à Paris.

Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole, à Paris.

Baissac (Jules), traducteur au ministère de la guerre, à Paris.

Barb (H. A.), professeur à Vienne.

Barbier de Meynard, professeur à l'École des langues orientales vivantes.

Bardelli, professeur à l'Université de Pise.

Bargès (L'abbé), professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Paris.

Barré de Lancy, secrétaire archiviste de l'ambassade de France à Constantinople.

Barth (Auguste), à Strasbourg.

Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut.

Beauté fils, à Alexandrie.

Beauvoir-Priaux (De), à Londres.

MM. Behrnauer (Walther), secrétaire de la Bibliothèque publique de Dresde.

Belin, secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople.

Bellecombe (André de), homme de lettres, à Choisy-le-Roi (Seine).

Benzon (L'abbé comte), professeur d'hébreu au séminaire patriarcal de Venise.

Berezine, professeur de langues orientales, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Versailles.

Bh'au-Daji, à Bombay.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules), peintre, à Paris.

Boissonnet de la Touche (Estève), lieutenant-colonel d'artillerie, à Perpignan.

Boncompagni (Le prince Balthasar), à Rome.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Botta (Paul-Émile), consul général de France à Tripoli de Barbarie, corresp. de l'Institut.

Boucher (Richard), à Paris.

Bréal, agrégé de l'Université, chargé de cours au Collége de France.

Briau (René), docteur en médecine, à Paris.

Brosselard (Charles), secrétaire général de la préfecture d'Alger.

MM. Brown (John), chargé d'affaires des États-Unis, à Constantinople.

Brunet de Presle, membre de l'Institut, à Paris.

Buchère (Paul), à Versailles.

Buhler (George), à Londres.

Bullad, interprète de l'armée d'Afrique, à Fort-Napoléon (Algérie).

Burgraff, professeur d'arabe, à Liége.

Burnouf (Émile), professeur à la faculté des lettres de Nancy.

Cahen, rabbin à Constantine.

Calfa (Ambroise Yousouf Nar Bey), ancien directeur du Collége national arménien de Paris.

Calfa (Corene Yousouf Nar Bey), ancien préfet des études au même collége.

Cama (Khursedji Rustomji), négociant à Bombay.

Cartwright.

Catsephlis, consul de Prusse à Tripoli de Syrie.

Caussin de Perceval, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.

Chadli (Sidi-Mohammed), directeur de l'École d'instruction supérieure arabe, à Constantine.

Chaillet, payeur à Alger.

MM. Challamel (Pierre), artiste peintre, à Paris.
Charencey (De), à Paris.
Charmoy, ancien professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Cherbonneau, professeur d'arabe à Alger.
Chinaci Effendi, employé supérieur du Gouvernement ottoman.
Chodzko (Alexandre), chargé du cours de langue et de littérature slaves au Collége de France.
Clément-Mullet (Jean-Jacques), membre de la Société géologique de France.
Cohn (Albert), docteur en philosophie.
Combarel, professeur d'arabe à Oran.
Constant (Calouste), à Smyrne.
Coomara Swamy, mudeliar et membre du conseil législatif à Colombo, Ceylan.

Dastugues, chef d'escadron, à Oran.
Dalsème (Achille), à Paris.
Dax, capitaine d'artillerie, à Sebdou.
Defrémery (Charles), professeur suppléant au Collége de France.
Delessert (François), membre de l'Institut, président de la caisse d'épargne.
Delitzch, professeur, à Leipzig.
Derenbourg (Joseph), à Paris.
Deschamps (L'abbé), à Paris.
Desvergers (Adolphe-Noël), correspondant de l'Institut.

MM. Devic (L. M.), élève de l'École spéciale des langues orientales.

Dieterici (Ant.), professeur à Berlin.

Dillmann, professeur à Kiel.

Dini (Dr), professeur au Collége de Fano, Marches d'Italie.

Ditandy (Auguste), censeur au lycée d'Angoulême.

Djemil Pacha (S. E.), ambassadeur de la Sublime Porte, à Paris.

Drouin (Edmond), avocat à Paris.

Dugat (Gustave), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Dulaurier (Édouard), membre de l'Institut, professeur d'arménien à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Du Nant (G. Henry), à Genève.

Durr, juge de paix, à Tenès.

Eastwick, secrétaire du ministère de l'Inde, à Londres.

Eichthal (Gustave d'), secrétaire de la Société ethnologique.

Emin (Jean-Baptiste), professeur à l'Institut Lazareff, à Moscou.

Enis Effendi, membre de l'Académie, à Constantinople.

Escayrac de Lauture (Le comte d'), membre de la Société de géographie.

Espina, vice-consul de France à Sousa (Tunisie).

MM. Fano (Le comte Camille Marcolini di).
Feer (Léon), à Paris.
Finlay (Le docteur Édouard), à la Havane.
Finn, consul d'Angleterre à Jérusalem.
Fleischer, professeur à l'Université de Leipzig.
Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.
Flügel, professeur à Dresde.
Foucaux (Ph. Édouard), professeur de sanscrit au Collége de France.
Franceschi (Richard), chancelier du consulat d'Autriche à Scutari d'Albanie.
Frankel (Le docteur), directeur du séminaire, à Breslau.
Friedrich, secrétaire de la Société des sciences, à Batavia.

Gabelentz (H. Conon de la), conseiller d'État, à Altenbourg.
Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Garnier (L'abbé), professeur au petit séminaire de Plombières.
Garrez (Gustave), à Paris.
Gauthier, docteur médecin, à la Véline, près Saint-Dié.
Gay (Ferdinand), chancelier du consulat de France à Mogador.
Gayangos, professeur d'arabe, à Madrid.

MM. Gerson-Lévy, membre de l'Académie impériale, à Metz.
Gildemeister, professeur, à Bonn.
Gilbert, chancelier du consulat de France, à Alep (Syrie).
Gobineau (Le comte Arthur de), ministre de France en Perse.
Goldenblum (Ph. V.), à Odessa.
Goldenthal, professeur, à Vienne.
Goldstücker, Dr en philosophie, à Londres.
Gorguos, professeur d'arabe au lycée d'Alger.
Gorresio (Gaspard), secrétaire perpétuel de l'Académie de Turin.
Gosche (Richard), professeur à Halle (Prusse).
Graff, professeur à l'École royale de Meissen.
Guerrier de Dumast (Le baron), de l'Académie de Stanislas, à Nancy.
Guigniaut, membre de l'Institut, à Paris.

Haight, à New-York.
Hall (Fitz-Edward), dans l'Inde.
Hassler (Conrad-Thierry), professeur, à Ulm.
Hauvette-Besnault, bibliothécaire à l'École normale, à Paris.
Heraclius (Son Altesse), prince de Géorgie, colonel d'état-major, à Tiflis.
Hermite, membre de l'Institut, à Paris.
Hervé Saint-Denys (Le marquis Léon d'), à Paris.

MM. Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.

Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Hurel, ancien élève de l'École des langues orientales, à Paris.

Janin-Chevallier (André), professeur de langues sémitiques, à Genève.

Jebb (Rév. John), recteur à Peterstow, Ross (Hertfordshire).

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées au ministère de la guerre, à Paris.

Julien (Stanislas), membre de l'Institut, professeur de chinois et administrateur du Collége de France.

Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de mongol à l'Université de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État actuel.

Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kemal Effendi (Son Exc.), ambassadeur de la Porte à Berlin.

Kerr (Mme Alexandre).

Khalil el Kouri, à Beyrouth.

Khanikof (Nicolas de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg.

Krehl, docteur en philosophie, à Dresde.

MM. KREMER (DE), consul d'Autriche, à Galatz.

KÜHLKÉ (J.), professeur à l'École égyptienne de Paris.

LABARTHE (Charles DE), professeur de sciences mathématiques, ancien élève de l'École des langues orientales.

LAEMMERHIRT (Dr), à Weimar.

LAFERTÉ-SENECTÈRE (Le marquis DE), à Tours.

LANCEREAU (Édouard), licencié ès lettres.

LANGLOIS (Victor), ancien élève de l'École des langues orientales, à Paris.

LAROCHE (Le marquis DE), à Paris.

LAZAREFF (S. E. le comte Christophe DE), conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

LEBIDART (Antoine DE), à l'internonciature autrichienne, à Constantinople.

LECOMTE (L'abbé), à Vitteaux (Côte-d'Or).

LEFÈVRE (André), licencié ès lettres, à Paris.

LEGAY (Léandre), attaché au consulat d'Alexandrie.

LEQUEUX, chancelier-drogman au consulat général de Tripoli de Barbarie.

LENORMANT (François), sous-bibliothécaire de l'Institut.

LETTERIS, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

LEVANDER (H. C.), de l'Université d'Oxford.

LÉVY-BING (L.), banquier, à Nancy.

MM. Liétard (Dr), à Plombières.

Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Brighton.

Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut, conservateur des antiquités au Louvre.

Luynes (Le duc de), membre de l'Institut.

Mac-Douall, professeur, à Belfast.

Madden (J. P. A.), agrégé de l'Université, à Versailles.

Mahmoud Effendi, astronome du vice-roi d'Égypte.

Mallouf (Nassif), professeur de langues orientales au Collége de la Propagande, à Smyrne.

Martin (L. A.), homme de lettres, à Paris.

Masson (Ernest), avocat, à Nancy.

Medawar (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France, à Beyrouth.

Mehren (Dr), professeur de langues orientales, à Copenhague.

Meignan (L'abbé), chanoine honoraire, à Paris.

Mekerticht-Dadian, à Constantinople.

Ménánt (Joachim), juge à Évreux.

Mergian (Rév. Père Grégoire), membre du Collége Monrad, à Paris.

Merlin (R.), conservateur du dépôt des souscriptions au Ministère d'État.

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Milliès (Dr), prof. de théologie, à Utrecht.

MM. Miniscalchi-Erizzo, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

Mohl (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

Mohn (Christian), ancien élève de l'École spéciale des lang. orient. vivantes, à Naples.

Molesworth (Le capitaine).

Mondain, colonel, directeur des travaux publics, à Belgrade (Servie).

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Mostafa ben Sadet (Thaleb), à Constantine.

Muir (John), à Édimbourg.

Müller (Joseph), secrétaire de l'Académie de Munich.

Müller (Maximilien), professeur, à Oxford.

Munk (S.), membre de l'Institut, à Paris.

Neubauer.

Nève, professeur à l'Université catholique, à Louvain.

Noethen (Ch. Maximilien), curé à Berg-Gladbach.

Nordmann (Léon), à Paris.

Ocampo (Melchior).

Oppert, professeur de sanscrit à l'École des langues orientales.

Orbelian (S. E. le prince Djambakour), colonel de la garde, aide de camp de l'empereur, à Tiflis.

MM. Overbeck (Le docteur), professeur, à Bonn.

Pagès (Léon), à Paris.
Paspati, docteur-médecin, à Constantinople.
Pauthier (G.), à Paris.
Pavet de Courteille (Abel), professeur de turc au Collége de France.
Perétié, chancelier du consulat général de Beyrouth.
Perron (Le docteur), directeur du Collége impérial arabe-français, à Alger.
Pertazzi, attaché à l'internonciature, à Constantinople.
Pertsch (W.), docteur, à Gotha.
Petit (L'abbé), professeur au grand séminaire de Beauvais.
Pilard, interprète militaire, à Tlemcen.
Platt (William), à Londres.
Portal, maître des requêtes, à Paris.
Pratt (John), au collége de Saint-Mary, à Oxford.
Preston (Th.), Trinity-College, à Cambridge.
Prudhomme (Évariste), à Paris.
Pynappel, docteur et lecteur à l'Académie de Delft.

Regnier (Adolphe), membre de l'Institut.
Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. Renan (Ernest), membre de l'Institut.
Richard (Franceschi), vice-chancelier du consulat d'Autriche à Scutari en Albanie.
Richebé, professeur d'arabe, à Constantine.
Rivié (L'abbé), vicaire à Saint-Thomas d'Aquin.
Rodet (Léon), ancien élève de l'École polytechnique, à Nice.
Ronel, lieutenant au 2e lanciers.
Rondot (Natalis), délégué du commerce en Chine, à Paris.
Rosin (De), propriétaire à Nyons, canton de Vaud (Suisse).
Rosny (L. Léon de), à Paris.
Rost (Reinhold), secrétaire de la Société asiatique de Londres.
Rothschild (Le baron Gustave de), à Paris.
Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut, conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.
Rousseau (Le baron Adolphe), consul de France à Serajewo en Slavonie.
Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.
Royer, à Versailles.

Sabir (Constantin de).
Salles (Le comte Eusèbe de), professeur d'arabe à l'École des langues orientales, succursale de Marseille.
Sanguinetti (Le docteur B. R.), à Naples.

MM. Sarasin, élève de l'École des langues orientales.

Saulcy (F. de), membre de l'Institut, sénateur.

Schack (Le baron Adolphe de), à Munich.

Schefer (Charles), interprète de l'Empereur aux affaires étrangères, professeur de persan à l'École des langues orientales vivantes.

Schlagintweit (Émile), docteur, à Wursbourg.

Schlechta Wssehrd (Ottokar-Maria de), directeur de l'Académie orientale, à Vienne.

Schleswig-Holstein-Augustenburg (S. A. le prince de), à Paris.

Schwarzlose, docteur en philosophie, à Berlin.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Seligmann (Le Dr Romeo), professeur, à Vienne.

Seroka, chef du bureau arabe, à Biskara.

Skatschkoff (Constantin), consul de Russie à Tchougoutschok.

Slane (Mac Guckin de), membre de l'Institut.

Soleyman al-Harairi, secrétaire arabe du consulat général de France à Tunis.

Soret (Frédéric), orientaliste, à Genève.

Stæhelin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), prof. à l'Université de Gand.

Sumner (George), à Boston.

Sutherland (H. C.), à Oxford.

MM. Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orient. à Paris.

Théroulde.

Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes, à Londres.

Thonnelier (Jules), membre de la Société d'histoire de France, à Paris.

Tolstoï (Le colonel Jacques).

Tornberg, professeur à l'Université de Lund.

Torrecilla (L'abbé de), à Paris

Tugault, élève de l'École des langues orientales, à Paris.

Troyer (Le major), membre de la Société asiatique de Calcutta, à Paris.

Trübner (Nicolas), membre de la Société ethnologique américaine, à Londres.

Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.

Vandrival (Le chanoine), à Arras.

Vanucci (Atto), bibliothécaire, à Florence.

Veth (Pierre-Jean), professeur de langues orientales, à Amsterdam.

Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Vincent, orientaliste, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Vlangali-Handjéri (Le prince Michel), à Paris.

Vogüé (Le comte Melchior de), à Paris.

MM. Waddington (W. H.), à Paris.
Wade (Thomas), à Shanghaï (Chine).
Weil, bibliothécaire de l'Université de Heidelberg.
Westergaard, professeur de littérature orientale, à Copenhague.
Wilhelm de Würtemberg (Le comte), à Ulm.
Willems (Pierre), professeur, à Hasselt.
Wogue (Lazare), professeur d'hébreu au Collége israélite de Paris.
Worms, docteur en médecine, à l'École de Saint-Cyr.
Wustenfeld, professeur à Gœttingen.
Wylie, à Shanghaï.

Zinguerlé (Le père Pius), Bénédictin, à Rome.
Zotenberg (Dr Th.), à Paris.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. Macbride (Le docteur), professeur, à Oxford.
Bopp (F.), membre de l'Académie de Berlin.
Wyndham Knatchbull, à Oxford.
Briggs (Le général).
Hodgson (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.
Radhacant Deb (Radja), à Calcutta.
Kali-Krichna Bahadour (Radja), à Calcutta.

MM. MANAKJI-CURSETJI, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.
COURT (Le général), à Lahore.
LASSEN (Ch.), professeur de sanscrit, à Bonn.
RAWLINSON (Sir H. C.).
VULLERS, professeur de langues orientales, à Giessen.
KOWALEWSKI (Joseph-Étienne), professeur de langues tartares, à Kasan.
FLÜGEL, professeur, à Dresde.
DOZY (Reinhart), professeur, à Leyde.
BROSSET, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.
FLEISCHER, professeur à l'Université de Leipzig.
DORN, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.
WEBER (Docteur Albrecht), à Berlin.
SALISBURY (E.), secrétaire de la Société orientale américaine, à Boston (États-Unis).
WEIL (Gustave), professeur à l'Université de Heidelberg.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

JOURNAL ASIATIQUE, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 144 fr.

Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 9 fr.

Le même journal, *troisième série*, années 1836-1842, 14 vol. in-8°; 126 fr.

Quatrième série, années 1843-1852, 20 vol. in-8°; 180 fr.

Cinquième série, années 1853-1862, 20 vol. in-8°; 250 fr.

Sixième série, années 1863-1864; 4 vol. in-8°; 50 fr.

Choix de fables arméniennes du docteur Vartan, en arménien et en français, par J. Saint-Martin et Zohrab. 1825. In-8°; 3 fr.

Éléments de la grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. C. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel Rémusat, *Paris*, 1825, in-8°. = Supplément à la Grammaire japonaise, ou remarques additionnelles sur quelques points du système grammatical des Japonais, tirées de la grammaire composée en espagnol par le P. Oyanguren et traduites par C. Landresse; précédées d'une notice comparative des grammaires japonaises des PP. Rodriguez et Oyanguren, par M. le baron Guillaume de Humboldt. *Paris*, 1826. In-8; 7 fr. 50 c.

Essai sur le Pali, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, avec 6 planches lithographiées et la notice des manuscrits palis de la Bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen. *Paris*, 1826. In-8°; 9 fr.

Meng-tseu vel Mencium, inter sinenses philosophos ingenio, doctrina, nominisque claritate Confucio proximum, sinice edidit, et latina interpretatione ad interpretationem tartaricam utramque recensita instruxit, et perpetuo commentario e Sinicis deprompto illustravit Stanislas Julien. *Lutetiæ Parisiorum*, 1824, 2 vol. in-8°; 24 fr.

YADJNADATTABADHA, OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit, donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. *Paris*, 1826. In-4°, avec 15 planches; 9 fr.

VOCABULAIRE DE LA LANGUE GÉORGIENNE, par M. Klaproth. *Paris*, 1827. In-8°; 7 fr. 50 c.

ÉLÉGIE SUR LA PRISE D'ÉDESSE PAR LES MUSULMANS, par Nersès Klaietsi, patriarche d'Arménie, publiée pour la première fois en arménien, revue par le docteur Zohrab. *Paris*, 1828. In-8°; 4 fr. 50 c.

LA RECONNAISSANCE DE SACOUNTALA, drame sanscrit et pracrit de Câlidâsa, publié pour la première fois sur un manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi, accompagné d'une traduction française, de notes philologiques, critiques et littéraires, et suivi d'un appendice, par A. L. Chézy. *Paris*, 1830. In-4°, avec une planche; 24 fr.

CHRONIQUE GÉORGIENNE, traduite par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1830. Grand in-8°; 9 fr.

La traduction *seule*, sans texte, 6 fr.

CHRESTOMATHIE CHINOISE (publiée par Klaproth). *Paris*, 1833. In-8°; 9 fr.

ÉLÉMENTS DÈ LA LANGUE GÉORGIENNE, par M. Brosset. *Paris*, Imprimerie royale, 1837. In-8°; 9 fr.

GÉOGRAPHIE D'ABOU'LFÉDA, texte arabe, publié par MM. Reinaud et le baron de Slane. *Paris*, Imprimerie royale, 1840. In-4°; 45 fr.

RADJATARANGINI, ou HISTOIRE DES ROIS DU KACHMÌR, publiée

en sanscrit et traduite en français, par M. Troyer. *Paris*, Imprimerie royale et nationale, 3 vol. in-8°; 36 fr.

Le troisième volume *seul*, 6 fr.

Précis de législation musulmane, suivant le rite malékite, par Sidi Khalil, publié sous les auspices du ministre de la guerre. *Paris*, Imprimerie impériale, 1855. In-8; 6 fr.

COLLECTION D'AUTEURS ORIENTAUX.

Les Voyages d'Ibn Batoutah, texte arabe et traduction par MM. C. Defrémery et Sanguinetti. *Paris*, Imprimerie impériale; 4 vol. in-8° et 1 vol. d'Index; 31 fr. 50 c.

Table alphabétique des Voyages d'Ibn Batoutah. Paris, 1859, in-8°; 1 fr. 50 c.

Les Prairies d'or de Maçoudi, texte arabe et traduction par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille. Premier volume. *Paris*, 1861, in-8°; 7 fr. 50 c.

— Deuxième volume. Paris, 1863, 7 fr. 50 c.

— Troisième volume. Paris, 1864, 7 fr. 50 c.

Chaque volume de la collection se vend séparément 7 fr. 50 c.

Nota. Les membres de la Société qui s'adresseront directement au bureau de la Société, quai Malaquais, n° 3, ont droit à une remise de 33 p. o/o sur les prix ci-dessus.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOÛT-SEPTEMBRE 1864.

MÉMOIRE SUR KHÂCÂNI,

POËTE PERSAN DU XII[e] SIÈCLE.

PAR N. DE KHANIKOF.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDE SUR LA VIE ET LE CARACTÈRE DE KHÂCÂNI.

Khâcâni est une des figures les plus brillantes du Parnasse iranien. Contemporain des héros des premières croisades, il nous a laissé une peinture exacte de plusieurs scènes de la vie intime de son époque, dont on chercherait en vain la trace dans les chroniques contemporaines. Ainsi, même après les vastes et savants travaux de M. Reinaud, et les érudites et importantes recherches de MM. Dulaurier, Defrémery, Wilken, Weil et d'autres écrivains, sur l'épopée des croisades, le témoignage poétique de Khâcâni n'est pas à dédaigner pour se faire une idée exacte des tendances et de la constitution de la société musulmane au XII[e] siècle. Relégué dans une cour secondaire, il nous fournit des faits d'autant plus précieux qu'ils nous renseignent sur des dynasties peu connues et nous permettent de juger à quel point les mœurs de la capitale des khalifes se re-

flétaient dans celles des provinces les plus lointaines de leur immense empire. Son existence, pleine de privations et d'orages, l'a rendu témoin d'une longue série d'années d'un siècle intéressant de l'histoire musulmane. Cette époque, mémorable par le contact prolongé de l'Occident et de l'Orient, a exercé une influence profonde sur l'âme impressionnable du poëte, et nous ne saurions mieux initier le lecteur aux détails peu nombreux de la vie de Khâcâni qu'en esquissant rapidement et à grands traits le caractère de son siècle.

Au VIe siècle de l'hégire (1106-1206), le khalifat jetait déjà les dernières lueurs de son éclat primitif. Des vassaux orgueilleux, les Seldjouquides de la Perse, osaient attaquer en face la question brûlante de la séparation des pouvoirs temporel et spirituel du chef de l'islamisme. Le sultan Mahmoud pilla Baghdad en 528; le sultan Mass'oud emmena, l'année suivante, le khalife prisonnier à Maragha, et imposa, en 530, à son successeur Muqtafy des conditions qui séparaient de fait ces deux pouvoirs suprêmes. Ce traité reléguait le khalife dans son palais et le privait du droit d'entretenir une armée. Il ne resta pas, il est vrai, longtemps en vigueur; néanmoins, il ébranla fortement les bases de la constitution de l'état musulman, et si les croisades n'avaient point ravivé le fanatisme des sectateurs du Coran, le khalifat se serait affaissé sous son propre poids et serait mort d'inanition, bien avant le coup de grâce que lui portèrent les hordes de Halakou.

Jérusalem, la maison sainte des musulmans, était au pouvoir des infidèles. Les prières des successeurs du Prophète ne pouvaient rien contre la force de ces mécréants bardés de fer, qui, avec une abnégation digne d'une meilleure cause, étaient venus arracher la cité de Dieu aux mains des ennemis de leur foi. L'impuissance des khalifes, dans une circonstance aussi critique pour la gloire de l'islam, contribua à agrandir l'influence des cheikhs qui se mirent à la tête du mouvement anti-chrétien, et leur pouvoir s'accrut à tel point qu'en 578 nous voyons un khalife, Nassir Eddine Oullah, recevoir l'investiture du *fétawi*, c'est-à-dire du droit de donner des ordres ayant force de loi, des mains d'un simple cheikh, A'bdul Djébbar.

L'islamisme, ce lien puissant et unique des parties hétérogènes du monde oriental, passa dans ce siècle par de rudes épreuves. Le doute commençait à le miner dans toutes ses bases, et l'hérésie bathnienne, qui, au siècle précédent, grondait au loin, se cachant sous la protection des Fatimites de l'Égypte, profita de la faiblesse des khalifes et vint s'établir presque au centre de leurs domaines. Le terrible Vieux de la Montagne et ses successeurs bravaient les foudres de Baghdad dans leur nid d'aigle, à Alamout, et, par des exemples d'une vengeance aussi prompte qu'implacable, tenaient en bride les grands et les petits, soupçonnés de velléités d'opposition. Ni la majesté du khalifat, ni le pouvoir de la souveraineté et du vizirat, ni la science, ni la

piété n'arrêtaient le bras vengeur des émissaires de Hassan, fils de Sabbah. Les émirs des vrais croyants, comme les princes Seldjouquides, les vizirs et les docteurs en théologie, expiaient, sous les poignards de sectaires fanatiques, des actes, et quelquefois même de simples paroles, hostiles aux Bathniens.

La nécessité de combattre les croisés détournait l'attention des ambitieux de la poursuite de leurs propres plans; mais néanmoins les dynasties surgissaient et disparaissaient au VIe siècle de l'hégire, dans les limites du khalifat, comme les vagues d'un océan orageux. Ainsi, du vivant de Khâcâni, on vit crouler les Hesnouvides à Dinaver et Chehrizour, les Seldjouquides en Syrie, les Mouatideinides dans le Maghreb, les Kakouêh dans le Fars, la dynastie de Teghtakine en Syrie, les Nedjid dans le Yémen, les Beni-Assad à Alep et les Danichmendlou dans l'Asie Mineure. Le même espace de temps vit naître les Ttchaoulid à Mossoul, les Atabeks de Yezd, les Beni-Hafz à Tunis, les Mehdiêh dans le Yémen, les Eyoubides à Hams, les Sélékid à Erzeroum, les Atabeks de l'Aderbeidjan, les Beni-Adiss en Afrique, les Atabeks du grand Louristan et les Kourchidides dans le petit Louristan, les Ghourides à Ghizni, et enfin les Beni-Eyoub dans le Yémen. Toutes ces puissances éphémères s'entre-choquaient pour se disputer les lambeaux du pouvoir et des domaines des khalifes, pendant que la Providence évoquait, dans l'extrême Orient, leur commun destructeur. Le fléau de l'islam, Tchingise, naquit

en 549. Les races turques trouvaient ainsi un drapeau, et leur activité qui se dépensait, depuis des siècles, comme nous le savons par les savantes recherches de M. Stanislas Julien, en luttes stériles avec la Chine, devait couvrir de ruines et de sang le sol décrépit du khalifat. L'ambition mal entendue des anciennes dynasties, des Seldjouquides de la Perse et des Kharezm-chahs, et l'ardeur qu'elles mettaient à s'affaiblir mutuellement, contribuaient, d'une manière puissante, à activer la décomposition sociale de l'Orient musulman.

Le VIe siècle de l'hégire est, par excellence, un siècle d'aventures et d'aventuriers. Hamedani et Hariri nous ont laissé des portraits de flibustiers de ce temps, et les *maqamats* de ces poëtes nous permettent de juger ce qu'un homme entreprenant et peu scrupuleux pouvait oser à cette époque de désordre et d'anarchie. Presque tous les auteurs leurs contemporains ont conservé, dans leurs écrits, les traces de l'existence de semblables esprits aventureux.

Toutes ces particularités étendaient un voile de tristesse sur les productions littéraires de cette époque. La nature elle-même semblait vouloir abandonner son cours régulier pour présager des malheurs aux vrais croyants. En 534 on vit paraître, à Baghdad, des scorpions volants; quelques années plus tard, plusieurs tremblements de terre formidables dévastèrent la Syrie; en 557 une éclipse totale du soleil épouvanta sérieusement les superstitieux sectateurs du Coran, et enfin, la conjonction de sept

planètes dans la constellation de la Balance fit généralement croire à la fin prochaine du monde, qui, d'après les astrologues, devait périr par un déluge.

Cette tristesse générale, ces doutes religieux, cette inconstance des hommes et des choses, devaient nécessairement conduire la poésie au mysticisme. Nous en trouvons quelques traces déjà chez Khâcâni; mais on doit considérer comme le véritable créateur du genre, Senaï, qui trouva de dignes continuateurs dans Djellal-Eddine Roumi et Ferid-Eddine Attar, ce dernier si avantageusement connu des lecteurs français par les belles traductions de M. Garcin de Tassy. Enfin ce n'est que vers le milieu du VIe siècle de l'hégire que l'incurie des Occidentaux établis en Palestine permit aux mahométans de reprendre le dessus. La nouvelle de la prise de Jérusalem en 579 parcourut, avec une vitesse extraordinaire, le khalifat d'un bout à l'autre. Le Qazi Mudgir-Eddine s'empressa de l'annoncer à ses coreligionnaires par deux vers qui ont eu un grand succès à cette époque :

وفتحكم حلب الشهباء فى صفر
قضا لكم افتتاح القدس فى رجب

Il s'empara d'Alep, la resplendissante, au mois de sefer.
L'ordre lui vint d'enlever Jérusalem en redjeb [1].

[1] J'ai cité ces vers d'après le *Taqwim* imprimé de Hadji Khalfa; mais, grâce à l'obligeante indication du savant conservateur des manuscrits persans au *British Museum,* M. Rieu, je puis donner les variantes de ce distique, ainsi que le nom correct de son auteur. Ce dernier est, d'après Ibn Khalikan (*Vitæ illustrium virorum,* edidit

Cet état de choses, nuisible au développement régulier de la société musulmane, était assez favorable à celui de la poésie orientale. Les Seldjouquides, les Kharezm-chahs, les Atabeks, les Chirwanchahs et les autres princes souverains de ce temps, tenaient à cœur de rivaliser en tout point avec la cour des khalifes, aussi bien dans les pompes extérieures que dans l'éclat des sciences et des arts. La multiplicité même de ces cours princières présentait aux poëtes, généralement mauvais courtisans, beaucoup de facilité pour trouver aide et assistance chez le rival du souverain qu'ils avaient le malheur de mécontenter. Une quassidèh récitée à propos les enrichissait pour un certain nombre d'années, ou du moins leur assurait, pour assez longtemps, une existence honnête. Aussi c'est une époque très-

F. Wüstenfeld, p. ١٢١), Muhii-Eddine, fils de Zaki محيى الدّين بن الزكى, et non Mudjir, comme il est imprimé chez Hadji Khalfa. Le sens de ces vers reste partant le même; mais les différents auteurs qui les citent les reproduisent avec des variantes dans quelques expressions. Ainsi, dans le مرآة الزمان de Chems-Eddine Youssouf, surnommé سبط الجوزى, Qazi de Damas; dans le تاريخ النجوم الزهرة فى ملوك دمشق والقاهرة d'Aboul Muhasin Youssouf, fils de Tengribirdi, de même que dans Aboulfeda, *An. Mos.* de Reiske, vol. VI, p. 53, ces vers sont cités ainsi :

وفتحه حلبًا بالسيف فى صفر
مبشرا بفتوح اقدس فى رجب

Ibn Khalikan (*l. c.*) les transcrit ainsi :

وفتحك القلعة الشهبآء فى صفر
مبشر بفتوح القدس فى رجب

riche en talents poétiques. Je n'ai pas l'intention de donner ici la liste de leurs noms connus, au surplus, par l'ouvrage de Doulet-chah de Samarcande, popularisé en Europe par le livre de M. Hammer sur l'histoire de l'éloquence en Perse; mais j'observerai que Khâcâni survécut à presque tous ses rivaux du Parnasse. Depuis Hariri, mort en 516, jusqu'à Nizami, mort en 576, il a vu disparaître de la scène littéraire Envery, Senaï, Watwat, Souzeni, et toute la brillante cohorte de leurs maîtres et de leurs élèves. La postérité, imitant la nature, lui accorda presque la même faveur. La plupart des recueils de poésie de ses contemporains ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et j'ai cherché en vain, dans toutes les grandes bibliothèques de la Perse, les œuvres de Féléki que l'on possédait encore au temps de Oulough-bek. Mes recherches pour découvrir les divans d'Aboul-O'ulla et de Mudgir-Eddine de Beloqan n'ont pas eu plus de succès.

Si nous étions réduits à puiser nos renseignements sur la vie de Khâcâni dans les traités orientaux sur les poëtes persans, nous n'aurions que très-peu de détails à donner. Ils se réduiraient à peu près à ce que Hammer a fait déjà connaître sur la vie du poëte du Chirwan. Ces faits sont au surplus assez insignifiants; ils ne nous apprennent rien du caractère de l'homme, ni même des qualités de l'écrivain. Heureusement qu'une source de renseignements beaucoup plus abondante et infiniment plus instructive nous a été conservée dans les

œuvres mêmes du poëte. Très-porté à entretenir le lecteur de ses faits et gestes, Khâcâni ne nous donne que rarement des dates propres à fixer l'époque où les faits qu'il relate se sont accomplis, et ce défaut devra être corrigé par des considérations prises en dehors de ses œuvres.

Afzal-Eddine Haqaïqui, surnommé Khâcâni par son maître en poésie, Aboul-O'ula, naquit à Guendjèh, Elisabethpol actuelle, en 500 de l'hégire[1]. La belle vallée du Koura, qui s'élargit en une plaine spacieuse et fertile auprès de Guendjèh, est bornée au nord par les cimes neigeuses du Caucase et au sud par les montagnes verdoyantes et boisées du Qarabâgh. De tout temps elle a été riche en poëtes, Nizami et Khâcâni nous en fournissent la preuve pour le moyen âge, et Mirza Chafi, connu de tous les lecteurs des Voyages de M. Bodenstaedt, en fait foi pour l'époque actuelle. Le père du poëte portait le nom d'A'ly et exerçait la profession de menuisier. Sa mère était grecque d'origine; elle fut amenée dans les provinces caucasiennes par un marchand d'esclaves et embrassa l'islamisme après avoir été vendue au père de Khâcâni[2]. Dans la quassidèh sur son origine, insérée dans le *Touhfet-oul-araqueïn*, le poëte

[1] Dans son ode sur Ispahan, il dit : پانصد هجرت چو من نزاد یگانه, c'est-à-dire : « L'an 500 de l'hégire n'a pas vu naître un sans-pareil comme moi. »

[2] Voyez, dans le chapitre du *Touhfet* intitulé : در ستایش مادر خویش, les vers :

نسطوری وموبدی نژادش   اسلامی وایزدی نهادش

et les suivants jusqu'à la fin.

dit qu'il est cuisinier du côté de sa mère[1] et tisserand du côté de son grand-père[2]. Son oncle, et son vrai bienfaiteur, comme nous le verrons plus loin, Mirza Kafi, fils d'Othman, était médecin et droguiste[3]. Quoique le travail ne semble guère avoir enrichi le père du poëte, c'est pourtant lui qui l'a nourri dans les premières années de son existence, et Khâcâni dit avec un certain orgueil : « Mon bagage est léger de la largesse des hommes, à cause du plat d'Aly le menuisier[4]. » Cela n'empêcha pas le menuisier d'abandonner bientôt son enfant, et Khâcâni ne l'a pas oublié, car, dans une pièce adressée à la mémoire de l'auteur de ses jours, il dit : « Mon père fit pour moi ce que jadis les Arabes faisaient pour leurs filles[5]. » Une épigramme d'Aboul-O'ula que nous reproduisons plus loin permet de croire que la jalousie était pour quelque chose dans cet abandon, car les mauvaises langues du pays attribuaient au professeur de l'art poétique la naissance du poëte. Quoi qu'il en soit,

[1] et [2] Nous réunissons ici les citations des passages du texte traduits dans le Mémoire. Dans le chapitre du *Touhfet* intitulé, *Sur son origine*, nous lisons : جولاهه نژادم از سوی جن, et plus loin : طبّاخ نسب زسوی مادر; enfin وزسوی پدر دروگرم دان.

[3] Dans le chapitre du *Touhfet* intitulé, *Sur l'origine de son oncle*, Khâcâni dit : وزسوی عمم طبیب گوهر.

[4] Dans le chapitre du *Touhfet* consacré à la louange de son père, nous lisons :

ازبرّ خلایقم سبکبار　　از مائدهٔ علیّ نجّار

[5] On sait que les Arabes, avant l'islamisme, abandonnaient souvent leurs filles nouvellement nées dans le désert.

voilà les détails que nous trouvons dans les vers de Khâcâni sur sa jeunesse et son éducation. Dans une pièce adressée à la mémoire de son oncle, nous lisons : « Mon pauvre père, à cause de l'oppression du temps, m'abandonna comme Sam avait abandonné Zal. Lui (c'est-à-dire son oncle) me traita immédiatement comme Simourgh. Il me prit sous son aile comme l'autre avait fait pour Zal, me porta sur le mont *Kaf* de sa science, et m'éleva dans son nid. Dans ma position d'orphelin, cet homme fit pour moi autant que l'oncle de Mustapha avait fait pour lui [1]. » Plus loin il dit : « Il soignait mon éducation. Pendant sept ans, il me préserva du feu et de l'eau. Enfin, lorsqu'il vit que ma langue était déliée, il plaça entre mes mains la table de l'esprit (c'est-à-dire qu'il l'envoya à l'école) [2]. Il était ma gouvernante et mon précepteur, mon admirateur et mon médecin [3]. » Khâcâni nous donne aussi des détails sur le cours scientifique qu'on lui faisait suivre. C'est le même qui est en usage encore jusqu'à présent. Nous ne croyons donc pas devoir le mentionner,

[1] مسکین پدرم زجور ایّام   افکند مرا چو زال را سام
او سیمرغی نمود در حال   در زیر پرم گرفت چون زال
آورده بکوه قاف دانش   پرورده مرا بآشیانش
با من به یتیم‌داری آن مرد   آن کرد که عم بمصطفی کرد

[2] حافظ بُده از پی کمالم   از آتش وآب هفت سالم
چو دید مرا زبان کشاده   لوح خردم بدست داده, etc.

[3] هم دایهٔ وهم معلّم من   هم آسی وهم معزم من

et nous terminerons ces souvenirs de la jeunesse de Khâcâni en faisant observer que c'est son oncle lui-même qui, chaque soir, après avoir fermé sa boutique, lui enseignait la langue arabe, la médecine, l'astronomie et la métaphysique. Malgré tout son attachement pour son neveu, le pédagogue oriental, fidèle au système d'éducation généralement admis dans ces pays, avait souvent recours au bâton pour stimuler le zèle de son élève. Le poëte parle de ces corrections paternelles d'une manière assez originale; il dit notamment : « En ai-je mangé du gourdin dans sa boutique! Il m'amollissait par le bâton comme on amollit une grenade. On compte parmi les miracles de Moïse qu'en jetant sa baguette il la convertissait en serpent; mais mon oncle découvrait le vrai dans mon cœur, au moyen de sa baguette, et il traçait sur mon corps les figures des serpents de Moïse[1]. » Plus loin il continue : « Je lâchai l'eau par peur mille fois sous son bâton, pendant la leçon. Mais quand le soleil lance ses dards, ne sois pas mécontent du nuage s'il t'envoie de la pluie[2]. » Enfin Khâcâni nous apprend que son

نفسم بدوکانش چوب خورده   چون نار بچوب نرم کرده [1]
گر موسی ازانچه معجزش بود   از چوب فکنده مار نمود
او حقّ دل بچوب بشناخت   زان نفس چومارموسی ساخت

من چوبش خورده بوقت تعلیم [2]
شاشیده هزار بار از بیم
خورشید چو تیره دار باشد
برابر مگیر اگر بشاشد

éducation fut achevée quand il avait accompli sa vingt-cinquième année, c'est-à-dire en 525 de l'hégire. A cette même époque, il eut le malheur de perdre son oncle, mort célibataire, à l'âge de quarante ans. Il dit à cette occasion : « De cette demeure il passa dans la demeure éternelle ; il était de l'autre monde et il y retourna [1]. »

Le talent poétique de Khâcâni a dû se manifester à un âge très-précoce. Nous savons, d'après une légende placée à la tête d'une quassidèh écrite sur la mort d'Aboul-Favaris, qu'il ne faut pas confondre avec le poëte Aboul-Faris, mort en 573 de l'hégire, que cette pièce de vers a été composée pendant l'enfance du poëte. Or, comme il s'y donne déjà le titre de Khâcâni, on voit que son maître en poésie, Aboul-O'ula, a dû le présenter avant cette époque à la cour du khâcân Manoutchehr, et obtenir pour son élève la permission de prendre le surnom de *Khâcâni, takhallous* qu'il garda jusqu'à la fin de ses jours. Les rapports d'Aboul-O'ula et de Khâcâni étaient très-intimes. Le vieux poëte était orgueilleux d'avoir un élève aussi distingué, et nous savons par Douletchah de Samarcande et par Aboul-O'ula lui-même, qu'il lui accorda la main de sa fille. Pour consoler son autre élève Féléki, à qui il semble avoir promis cette faveur avant Khâcâni, le vieux poëte de Guendjèh lui donna un cadeau de 20,000 dirhems, en

[1] چون پای دلم بگنج درکوفت   سالم در بیست وپنج درکوفت
زین کلبه بکلبه بقا رفت   زان عالم بود بازجا رفت

lui disant que c'était le prix de cinquante esclaves turques infiniment plus belles que sa fille.

On ne sait pas combien de temps dura cet accord; mais il finit mal. Aboul-O'ula commença par se plaindre du manque de respect de son gendre à son égard, et se permit même de publier deux épigrammes contre lui. Dans chacune de ces pièces, il attaque l'honneur de son élève. La première est ainsi conçue :

خاقانیا گرچه سخان نیك دانیا
یك نکته کویمت بشنورا یگانیا
هجو کسی مکن که زتو به بود بسِنّ
شاید که پدر بود تو ندانیا

Khâcâni, quoique tu parles bien, écoute-moi, je vais te dire, *gratis*, une pointe; ne te moque jamais d'un homme plus âgé que toi, car il se peut bien que ce soit ton père sans que tu le saches [1].

Probablement Khâcâni s'est plaint de cette attaque, et a demandé, à ce sujet, des explications à son maître. Le malicieux vieillard y répondit; mais sa réponse est encore plus outrageante que sa première attaque. Ces vers sont connus; mais nous les reproduisons ici pour mettre sous les yeux du lecteur toutes les pièces de ce procès.

[1] On dirait que Heine a traduit ce quatrain dans son *Tambour-major:*

Du solltest mit Pietät, mich daücht,
Behandlen solche Leute,
Der Alte ist dein Vater vielleicht,
Von mütterlicher Seite.

تو ای افضل الدّین گر راست پُرسی
بجان عزیزت که از تو نشادم
دروگر پسر بود نامت بشروان
بخقانیّت بر لقب من نهادم
بجای تو بسیار کردم نکوی
ترا دختر ومال وشهرت بدادم
چرا حرمت من نداری تو چون من
ترا هم پسر خوانده هم اوستاد
بمن چند گوی که گفتی سخنها
کزین سان سخنها نباشد بیادم
بگفتم بگفتم نگفتم نگفتم
بگادم بگادم نگادم نگادم

Oh! Afzal-Eddine, si tu me demandes la vérité : par ton âme élevée, je ne suis pas content de toi. Le Chirwan ne te connaissait que comme fils de menuisier; c'est moi qui te procurai le surnom de *Khâcâni*. Je t'ai fait beaucoup de bien; je t'ai accordé la main de ma fille, et je t'ai donné la gloire et la richesse. Pourquoi donc ne respectes-tu pas un homme comme moi, qui t'appelle fils et qui est ton maître? Ne me dis pas que j'ai médit de toi, car je ne me souviens pas d'avoir proféré de semblables paroles. Du reste, si je l'ai dit, je l'ai dit, et si je ne l'ai pas dit, je ne l'ai pas dit. Si j'ai dormi avec toi, je l'ai fait; et si je ne l'ai pas fait, je ne l'ai pas fait.

Exaspéré par la grossière méchanceté de cette explication, tout miel au commencement et tout fiel à la fin, Khâcâni publia sa satire contre Aboul-

O'ula. J'en reproduis ici le texte avec la traduction, car cette pièce de vers, qui n'a jamais été publiée en Europe, contient des détails curieux; mais le lecteur ne doit pas être trop choqué par la grossièreté de quelques images et la crudité de quelques expressions. C'est un cri de colère poussé par un Persan du XIIe siècle, époque à laquelle, même en Europe, le langage n'était pas toujours très-châtié.

بنی سگ گنجه در این کوی
هم سرخ قفا وهم سیه روی
آن سرخ نه کز معمری خاست
سرخی که زدست مرغزی خاست
آن ملحد ابو العلای سافل
چون وحش بی همه عقل وغافل
غرچه وغرچه زکوری
غوری سگ وعولی اصل عوری
چون ان سگ عوری از جهان زاد
همشیره شیخ نجدی افتاد
شکز وچو سگ زبان مختال
پرورده شیر سگ علی الحال
ان جاحظ وقت را بدی خواه
وان جاحد دین اباده الله
بطریق زمانه باب بطروس
صد ره به ازو جهود مجوس

خواهی اش جهود ملحدان دان
ور خواهی ملحد جهودان دان
مانند جهود شد زحل رنگ
لا بل چو زحل جهود نیرنگ
او کیست که باروان تارك
باشد بمنسبت هویدیك
او جُز بی نفی حقّ نپوید
ان از اب وابن وروح گوید
ان مشرك واین معطل از دل
هم مشرك بهتر از معطل
از نم شده افتابش از دست
شتاب ودهن دریده چون طست
لا بل که چو شمع طست از اغاز
خو کرده شمعهای سرگاز
دارد نسب از جحیم خذلان
هم نار جحیم گردش جان
بوده نسبش از آتش آز
هم بر سر آز جان دهد باز
مانند بجعل بفعل وسیما
بینی بجعل که وقت گرما
از نقل چهار پا برآید

هم بر سر آنش جان برآید
چون از دَرِ دین ستوده گردد
گِرد دَر وگِرد کوه گردد
صباح را در ابر جوید
چون یافت نعام صباح گوید
گوید که حسن پیمبری بود
کیال بزرگ مهتری بود
گوید که محمّد ای برادر
مردیست حکیم کیمیا گر
که با زن زید این ان کرد
انگاه ورا نکاح دین کرد
از محدث کاف ونون که مولیست
محجوبم گر این حدیث او نیست
وزروضه مصطفی که مینوست
بیزارم ارابن نه گفته اوست
هستند بر این گوا شب وروز
در فندق او دو صد کُله دوز
در فندق او بود دکانش
صد گوژ دو مغز در دهانش
زو فندقیان بطبع نا خوش
در نعره چو شه بلوط از آتش

انکه احمدرا حکیم داند
خاقانی‌را به بین چه خواند
گوید که رسول بود فاجر
در پوری علی چه گوید اخر
صباح شد این لعین بی دین
مانا که نماند اهل قزوین
شروان که چو کعبه بود از این پیش
کردش چو کنشت از آفت خویش
بیت المقدس بُده با ایّام
چون دار تمامه گشت بد نام
بر جبهتش از فنا رقم باد
اهل الموت‌را الم باد

Regarde ce chien de Guendjèh dans son chenil, il a le cou rouge et la face noire. Cette rougeur n'est pas le résultat d'une vie longue et heureuse, c'est plutôt le rouge sorti des mains du *murghazi* [1]. Ce vil mécréant, père de la grandeur [2] ! de même qu'une bête fauve, n'a ni conscience ni jugement. Fils de prostituée, mari trompé par aveuglement, être adonné aux plaisirs honteux, chien, vampire et fils de sodomite! Le

[1] Personne, en Perse, n'a pu me dire la signification de ce mot, reproduit exactement de la même manière dans presque tous les manuscrits. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'ai trouvé son explication dans aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter.

[2] Ici Khâcâni fait un jeu de mots en opposant les mots سفلة et علويّة.

jour où ce chien impur vint au monde, le cheikh Nedjdi[1] eut un frère de lait. Ce chien à la langue vantarde, ce nourrisson de chienne, aboie constamment. Ennemi du Djahiz[2] de son époque, reniant la religion, que Dieu le détruise! Le patriarche actuel, le pape Pierre, est cent fois meilleur que ce juif de malheur. A ton gré tu peux l'appeler le juif des renégats, ou bien tu peux dire qu'il est le renégat des juifs. Semblable à un juif, il est couleur de Saturne (noir), ou plutôt il est comme Saturne; mais il est astucieux comme un juif[3]. Qui est-il celui qui, avec une âme ténébreuse, a su égaler Huweidik[4] en impiété? Il ne peut faire un pas sans renier Dieu; l'autre, au moins, parle du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il admet des êtres semblables à Dieu, tandis que, lui, il nie de tout son cœur son existence, et certes, il vaut mieux être polythéiste qu'athée. Triste s'écoule sa vie! Semblable à un chandelier, il est efflanqué, et sa bouche est fendue, ou plutôt, comme la chandelle du chandelier, dès l'origine, il ne peut se passer de mouchettes[5]. Sa patrie, c'est l'enfer

[1] شيخ نجدى est le diable. Quand les Koreïchites se concertaient sur la manière de tuer Mouhammed, ils virent entrer, dans l'endroit où ils étaient réunis, un vieillard qui leur dit que son nom était cheikh Nedjdi, et qu'il est venu pour les aider de ses conseils. Après on a su que c'était le diable. (Voyez le *Maqamat* de Hariri, p. 45, et la note au mot أبي مُرَّةَ; *Kuniet* du cheikh Nedjdi, p. 523 et 524 de l'édition in-folio.)

[2] *Djahiz*, d'après le Qamous, est le surnom de عمر بن بحر, célèbre par ses vertus.

[3] Saturne, d'après les astrologues orientaux, est un astre de mauvais augure, dont la couleur est noire.

[4] هويديك ou هويدك, d'après le *Bourhan-Djami'*, est un chef des renégats de la religion; mais, d'après ce qu'en dit Khâcâni, on serait tenté de le prendre pour le chef d'une des sectes chrétiennes.

[5] Le mot سرگاز, composé de deux mots, سر « tête » et گز « ciseau », n'est guère usité; il est remplacé par le mot گلگير. Dans ce vers, Khâcâni veut dire qu'Aboul-O'ula a besoin d'être redressé comme la mèche d'une chandelle.

abandonné de Dieu ; lui-même est un habitué du feu infernal, rendez-vous des démons [1]. Son essence est le feu de la convoitise, aussi rendra-t-il son âme sur la route de ce vice. Il ressemble à un escargot, tant par ses allures que par son extérieur ! Ne vois-tu pas que l'escargot, dès que la chaleur se fait sentir, est engendré par le fumier des quadrupèdes, et que là aussi il termine sa vie. La porte de la religion l'effraie, aussi se jette-t-il dans les défilés, et il tourne autour de la montagne (c'est-à-dire qu'il ne sait où donner de la tête, et qu'il bat la campagne). Il cherche Sabbah dans les nuages, et l'y ayant reconnu, il s'écrie : Oh ! bienheureux Sabbah ! Il soutient que Hassan était prophète, et que Kial Bouzourg était un chef. Il prétend même, ô frère ! que Mouhammed n'était qu'un sage et un alchimiste ; qu'ayant fait à la femme de Zeid ceci et cela, il déclara que cet acte remplaçait la bénédiction nuptiale. Je me voile devant le Seigneur, qui crée par la force du *kaf* et du *noun* [2], si telles ne sont pas ses paroles. Je me détourne du tombeau de Mustapha, semblable au ciel, si telles ne sont pas ses expressions. J'appelle en témoignage le jour et la nuit que dans sa noix il y a deux cents bonnetiers. Il fait boutique de sa noix, et à sa porte on trouve deux cents espèces de noix à double noyau. Par son fait, les autres noix sont malades, et elles petillent comme des châtaignes dans le feu [3]. Celui qui soutient qu'Ahmed n'est qu'un sage, que dira-t-il donc de Khâ-

[1] گردش est ici une abréviation de گردش‌گاه, et جان n'est pas l'âme, mais جان بن جان, qui est encore un sobriquet de l'esprit du mal. (Voy. Sale, *Preliminary Discourse to Koran*, p. 95, et Herbelot, *Bibl. or.* p. 396, 820.)

[2] Allusion à l'impératif du verbe *être* en arabe, prononcé par Dieu lors de la création du monde.

[3] Dans ces vers, Khâcâni, sous les noms de *noix* et de *bonnetiers*, se servant de longues aiguilles, cache des insinuations d'une obscénité révoltante. Il accuse son maître de trafiquer jour et nuit de son corps, et avec tant de succès, que les autres débauchés, ses semblables, en sont malades d'envie.

câni? Celui qui prétend que le Prophète est un trompeur, que ne dira-t-il pas du fils d'Aly? Il se fit Sabbah, le maudit mécréant; aussi, semblable à Qazvine [1] qui se dépeupla, le Chirwan, qui était jadis comme une *kaaba*, devint, par suite de sa méchanceté, une étable de pourceaux. Il fut un temps, c'était une Jérusalem, maintenant le Chirwan est mal famé comme la Qoummamèh [2]. Que son front soit marqué du cachet de la destruction, et que la peste soit sur les gens d'Alamout [3].

Cette pièce, unique dans son genre parmi les écrits de Khâcâni, heureusement pour sa réputation morale, prouve combien les épigrammes de son maître et de son bienfaiteur l'ont blessé au vif. Pour quiconque connaît un peu l'Orient musulman, il est évident que cette satire, par la fougue de ses emportements, prend le caractère d'une odieuse

[1] On sait que les environs de Qazvin ont été dévastés deux fois par ordre de Melik-chah, roi seldjouquide, la première fois en 483 de l'hégire, et la seconde en 485, par l'émir Arslantach Hadjib.

[2] Johnson explique ce mot par « The church of the holy sepul-« chre at Jerusalem, » mais heureusement Firouz Abadi est beaucoup plus explicite; nous lisons dans le Qamous :

القمّامة بالضم الكناسة الجمع قمام ونصرّية بنت ديرًا بالقدسِ فسمّى باسمها

Alqoummamèh, avec un *zammèh* (sur le *qaf*) «église»; son pluriel est *qoumam*, couvent aussi, fondé à Jérusalem par une femme chrétienne, et nommé d'après son nom.

A ce qu'il paraît, ce couvent de femmes jouissait, à l'époque de Khâcâni, d'une mauvaise réputation; il compare souvent les endroits de mauvais renom au *Daroul qoummamèh.*

[3] Il est presque inutile d'observer que اهل الموت ne veut pas dire ici les habitants d'Alamout, mais bien les sectateurs de Hassan Sabbah.

dénonciation politique. En exposant à la risée du monde les vices charnels de l'individu, on lui fait un tort assez minime dans la société musulmane. Ces travers y sont trop répandus pour ne pas être tolérés. Mais en signalant à l'attention publique ses croyances intimes, si contraires à celles des masses, et que le musulman n'avoue qu'en tremblant, même au sein du foyer domestique, on lui inflige une flétrissure indélébile qui l'accompagne dans sa tombe et pèse sur sa mémoire même après sa mort. Cependant, quoique cette pièce de Khâcâni soit blâmable sous tous les rapports, on ne peut s'empêcher de reconnaître un certain courage moral dans ses emportements. A l'époque où vivait le poëte, attaquer les Bathniens, comme il le fait, n'était pas sans danger. La susceptibilité de ces novateurs musulmans était souvent irritée par des propos beaucoup moins directs et beaucoup moins offensants que ceux dont s'est servi Khâcâni.

Les poëtes orientaux ayant rarement l'habitude de dater les pièces qu'ils composent, nous ne saurions rapporter cette satire à une époque précise; mais il me semble néanmoins possible de l'indiquer approximativement. Je commencerai par observer que, dans tous les manuscrits où on l'a reproduite, elle fait partie du recueil que Khâcâni a intitulé : *Cadeau aux deux Iraqs*, terminé après son second voyage à la Mecque, qui a eu lieu, comme nous le verrons, en 551 de l'hégire. Mais il ne faut pas croire pour cela que toutes les pièces qui entrent

dans ce recueil aient été nécessairement composées pendant ou après ce voyage. La satire contre Aboul-O'ula me servira de preuve du contraire. Cette pièce est presque toujours placée après les vers consacrés à la mémoire du père, de la mère, de l'oncle de Khâcâni, et une quassidèh sur son origine. Ainsi l'on dirait qu'avant d'attaquer son maître il tenait à cœur de démentir les insinuations outrageantes que son ennemi faisait circuler, tant sur son compte que sur la réputation de ses proches parents. Or nous savons qu'Aboul-O'ula, vers la fin de sa vie, avait rétracté publiquement les calomnies qu'il avait répandues sur le compte de Khâcâni. Il le fit dans une pièce de vers connue, où il dit avoir soixante ans. Nous savons aussi qu'entre 512 et 515 il était déjà établi à la cour de Manoutchehr, et qu'il avait des élèves; ce qui fait supposer qu'à cette époque il devait avoir au moins vingt-cinq ou trente ans, et que, par conséquent, il devait être né entre 482 et 490 de l'hégire. Ainsi les excuses adressées par Aboul-O'ula à Khâcâni doivent avoir été faites entre 542 et 550, et, par suite, la satire en question ne pouvait pas être écrite après 550. Il est impossible aussi de la reporter à une époque antérieure à l'année 532, par la raison que Khâcâni y parle de Hassan, fils de Sabbah, et de Kial Bouzourg, comme de personnages morts. Or, Hassan mourut en 518, et Kial ou Kia Bouzourg Umid, comme l'a suffisamment prouvé M. Defrémery dans son savant Mémoire sur les Seldjouquides et les Ismaéliens

(p. 125, note 2), le 26 de djoumadi-assani de l'année 532 de l'hégire (11 mars 1138). Cette période de dix-huit années, où l'on peut placer, avec probabilité, l'époque de la querelle entre Khâcâni et son maître, peut encore être réduite de quelques années, par l'observation suivante. Nous avons vu que Khâcâni mentionne un pape Pierre; or, comme ce nom ne se trouve pas dans la liste des souverains pontifes, on pouvait admettre deux choses : 1° qu'il entendait sous ce nom, en général, les successeurs de saint Pierre, et 2° que ce soit une transformation barbare d'un autre nom quelconque qui se rapprocherait de celui de Petros (Petrus). La première de ces hypothèses ne contribuerait en rien à la solution de la question qui nous intéresse. La seconde est inadmissible, car, entre les années 1110 et 1187, la chaire de Saint-Pierre a été occupée par Pascal II, Gélase II, Calixte II, Honorius II, Innocent II, Célestin II, Eugène II, Adrien IV et Alexandre III, et aucun de ces noms ne peut être confondu, même par une oreille orientale, avec celui de Petros. Mais en 1130, à la mort d'Honorius II, deux papes furent élus : Innocent II et le cardinal Pierre, fils de Pierre Léon. Ce dernier, grâce à l'éclat de sa naissance et à ses grandes richesses, s'établit comme anti-pape à Rome, sous le nom d'Anaclet II. Le pape Innocent II le frappa, en 1134, au concile de Pise, d'un anathème; mais cela ne l'empêcha pas d'occuper le saint-siége de Rome pendant sept ans, onze mois et vingt-deux jours, à partir de son élection. (Voyez

Histoire universelle, traduite du latin du père Tursellin, jésuite. Amsterdam, MDCCVIII, p. 310, note 1 de la même page.) Cette circonstance semble prouver que Khâcâni avait en vue précisément le cardinal Pierre Léon, que les croisés pouvaient appeler pape Pierre, et qu'ainsi sa querelle avec Aboul-O'ula tomberait entre les années 532 et 540 de l'hégire.

C'est probablement aussi vers cette époque que Khâcâni quitta sa ville natale et se rendit à la cour des Chirwan-chahs. Ces souverains, depuis l'avénement d'Akhistan, ne résidaient plus à Guerchassib ou Guerchassif, ancienne capitale de leur dynastie, mais bien à Bakou, que le nouveau roi s'appliquait à embellir. Les auteurs orientaux écrivent de trois manières différentes le nom du Chirwan-chah de cette époque. On le nomme Akhistan, Akhsitan et Akhtisan, et comme il s'agit toujours d'un même homme, j'accepterai l'orthographe de son nom sous sa première forme.

Akhistan, fils du khâcân Manoutchehr, naquit la même année que Khâcâni et monta très-jeune sur le trône, que son père n'occupa que pendant dix-huit ans. Au commencement de son règne, il remporta quelques victoires; notamment il repoussa une attaque des Russes et agrandit ses États au nord en enlevant au wali de Derbend un château fort nommé Chabran. On voit encore, de nos jours, à gauche de la route qui conduit de Bakou à Kouba, les ruines de cette fortification où Khâcâni devait bien-

tôt expier si cruellement son peu de succès à la cour. Le roi, gâté dès sa première jeunesse par les adulations des courtisans, et rendu orgueilleux par des triomphes faciles, n'était pas un maître aisé à contenter. Khâcâni faisait de son mieux; nous trouvons dans ses œuvres une dizaine d'épîtres louangeuses, adressées à Akhistan, à sa femme, Siffet-Eddine *Banou*, à la principale femme du chah, I'smet-Eddine *Banoui-Banouan*, et à l'une des femmes du chah, sans indication de nom. Les ministres d'Akhistan et les membres influents du clergé de Chirwan n'étaient pas oubliés non plus. Le poëte adressait même ses hommages aux voisins de son souverain, et quelques-uns de ces princes se montraient très-libéraux envers lui. Ainsi, j'ai trouvé dans une légende placée en tête d'une des odes qu'il avait adressées à l'Ispehbed Lialou Chir, que ce dernier lui avait envoyé en retour de son épître deux mille dinars en or. Mais toutes ces flatteries versifiées ne réussissaient pas à rendre agréable la position du poëte à la cour de son souverain, et nous le voyons bientôt en proie à la tristesse profonde de ne point pouvoir quitter sa prison dorée. A une cour musulmane, tout homme qui ne peut s'absenter sans une autorisation spéciale n'a qu'un seul moyen de l'obtenir, c'est de solliciter la permission d'aller à la Mecque. Chaque musulman étant obligé par la loi d'accomplir, une fois dans sa vie, ce pèlerinage, si ses moyens le lui permettent, il est impossible au souverain de lui en refuser l'autorisation, sans com-

mettre un acte d'impiété. Malheureusement pour Khâcâni, il avait déjà fait ce voyage étant bien jeune, car, quelques années avant 551, il parle de ce pèlerinage comme d'un événement ayant eu lieu trente ans auparavant. Cette indication fait supposer qu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans il avait accompagné son oncle dans son voyage à la Mecque, et c'est sous ce prétexte que le chah pouvait honorablement remettre d'année en année l'autorisation de quitter ses États, sollicitée avec instance par le poëte poursuivi par des envieux et des intrigants. Khâcâni n'a pas manqué d'insérer dans les vers qu'il composa à cette époque des insinuations et des plaintes directes à cet égard ; mais nulle part il ne s'exprime avec autant de franchise que dans une ode récitée devant le chah à l'occasion d'un nouvel an quelconque, sans indication précise de date. Nous y lisons :

امسال اگر زکعبه مرا باز داشت شاه
زین حسرت آتشی بسویدا برآورم
گر بخت باز بر در کعبه رساندم
کاحرام حج وعمره مثنّا برآورم
سی ساله فرض بر در کعبه کنم قضا
تکبیر آن فریضه ببطحا برآورم

Si cette année le chah m'empêche d'aller à la Kaaba, le regret consumera mon cœur. Mais si le bonheur me conduit encore une fois à la porte du sanctuaire, et que j'aie la

possibilité d'accomplir de nouveau l'*ihram du Hadj* et l'*ihram de l'Umrèh*, je m'acquitterai de mes devoirs de trente ans, et je prononcerai, à Betha, l'*Allahou Ekber* obligatoire.

Non content de solliciter cette permission de son propre souverain, Khâcâni s'adresse à un parent de l'empereur de Byzance. Nous donnerons, dans la seconde partie de ce mémoire, le texte et la traduction de cette ode remarquable à beaucoup d'égards; mais ici je me bornerai à observer qu'il le prie « de lui obtenir du grand chah la permission de visiter Jérusalem. » Cette ode porte, dans beaucoup de manuscrits, la légende suivante : « Au Grand de Roum, au Glaive de l'État et de la Religion, le Quaissar. » Et ce dernier titre pourrait faire croire au premier abord que Khâcâni a eu l'idée bizarre de porter ses plaintes au pied du trône de Byzance. Mais, sans s'arrêter à la singularité d'une pareille démarche de la part d'un musulman de l'époque des croisades, il y a deux vers de cette ode qui s'opposent positivement à voir, dans le Quaissar de Khâcâni, l'empereur du Bas-Empire. Ces vers sont ainsi conçus :

Mais pourquoi faut-il que j'aille jusqu'à Byzance pour y chercher refuge contre l'oppression? Le souverain de Byzance, A'zzoud-Daulet, est ici!

Or, comme il est parfaitement certain que pendant tout le VIe siècle de l'hégire aucun empereur byzantin n'a entrepris des courses aussi éloignées de sa résidence habituelle, il est impossible de ne pas reconnaître, dans ce prince voyageur, Isaac, frère

de l'empereur Jean Comnène. Brouillé avec son frère, Isaac se retira auprès du sultan d'Iconium. Il essaya de pousser les princes musulmans à attaquer les États de son frère; mais ayant bientôt manqué d'argent, il n'eut aucun succès dans son entreprise, et revint en 1138 à Constantinople avec son frère, qu'il rejoignit en route lors de son retour de l'expédition d'Antioche. (Voy. *Histoire du Bas-Empire*, par Lebeau, 2[e] édit. t. XVI, p. 46.) Je crois devoir reporter à la même époque la première quassidèh de Khâcâni sur le Khorassan, qui commence par les vers :

چه سبب سوی خراسن شدیم نگزرند
عند بیم بگلستان شدیم نگزرند
نیست بستان خراسن را چو من مرغ
مرغم اوخ سوی بستان شدیم نگزرند

Par quelle raison me défend-on d'aller dans le Khorassan? La peur me portait à me cacher dans un parterre de fleurs, on m'en empêche. Dans les jardins du Khorassan, il n'y a pas encore d'oiseau de mon espèce. Oui, je suis un oiseau; mais hélas! c'est d'aller dans le jardin que l'on m'empêche.

Las de voir ses sollicitations accueillies par des refus, Khâcâni écrivit une élégie charmante, remarquable par l'élégance des images et par l'harmonie du rhythme. Elle commence par les deux vers suivants très-populaires, jusqu'à nos jours, en Perse :

آن مصر مملکت که تو دیدی خراب شد
وآن نیل مکرمت که شنیدی سراب شد

Cette Égypte que tu as vue est une ruine, et ce Nil de bonté dont tu as entendu parler est un mirage.

Cependant les prières du poëte furent enfin écoutées; il obtint la permission de quitter les États du Chirvan-chah et se mit en route, accompagné d'un ami qu'il nomme Émir Salèh.

Avant de suivre Khâcâni dans son pieux pèlerinage, je crois devoir résoudre une question qui le regarde, notamment de savoir s'il était sunnite ou chiite. Cette circonstance, peu intéressante pour les Européens, est d'une haute importance en Orient, et je dois déclarer, au grand désappointement de tous les admirateurs de Khâcâni en Perse, qu'il ne peut y avoir le moindre doute qu'il n'ait été sunnite, et sunnite très-zélé. Nous avons déjà vu que le père de son oncle portait le nom d'Othman, abhorré par les chiites; mais nous avons de plus son propre témoignage, qui ne laisse aucun doute à l'égard de ses croyances. Dans sa fameuse quassidèh du désert, nous lisons les deux vers suivants :

بو بکر سیرتست وعلی علم تا ابد
من در دعا بلالش ودر حکم قبرش

Conservant à jamais le caractère d'Abou-Beckr et la science d'A'ly, je serai son Bilal pendant la prière, et devant ses ordres, je serai son Qamber[1].

[1] Bilal était *muezzin* du Prophète, et Qamber serviteur d'Aly.

Vers qu'aucun chiite n'écrirait, même en faisant le *taiyat.*

A ce qu'il paraît, la position du poëte, au moment où il prenait congé de son pays natal, n'était pas très-brillante, car voici ce que nous lisons à ce sujet dans une petite pièce de vers intitulée : در ذکر سفر خویش بوقتیکه از شروان عزیمت کرده بود « sur son voyage à l'époque de son départ de Chirwan : »

کاول که مرا امیر دوران
برهاند زشهر بند شروان
صحرای سفر گرفتم از پیش
بر لاشه عزم لاشه خویش
از شط وبال بحر شروان
جستم بعراق مقصد جان
این بحر سیه بجای ماند
زان سوی سپید رود راندم

Au moment où Dieu me libéra des murs de Chirwan, je commençai mon voyage sur une haridelle. J'ai traversé sur la croupe de ma rosse les rives du fleuve du Chirwan dans sa partie supérieure, et je m'élançai vers l'Irak, but des aspirations de mon cœur. Je laissai derrière moi la mer de noirceur et je galopai au delà du fleuve Blanc (Sefid-Roud).

Mais la liberté et les paysages grandioses qui s'offraient à sa vue le consolèrent bientôt, et voici des

vers que lui inspira le mont Savalan, distinctement visible d'Ardebil :

قبله اقبال قلّه سبلان دان
کی ز شرف کعبه وازقطب کمال است
کعبه بود سبز پوش اوزچه پوشد
جامهٔ احرامیان که کعبه جانست
در خبری خوانده‌ام فضیلت آنرا
خواست مرا زوی قرب سه سال است
رفتم تا بر سرش نثار کنم جان
کوست عروسی که امّهات جبال است
چادر بر سر کشید تا بر دامن
یعنی بِکرم من این چه لاف محال است
مُقْعِد چندین هزار ساله عجوزی
بِکر کجا ماند این چه نادره حالست
موسی وخضر امده بصومعهٔ او
صومعه دارد مگر فقر مثالست
هست همانا بزرگ بینی این زال
چادر از آن عیب پوش بینی زالست
گفتم چادر زروی باز نگیری
بِکر نهٔ شرم داشتن چه‌صالست

گفت پس از چار مه که چادر من باد
خرقه کند بهر عرس جای وصالست
ازسر بکران غیب چادر غیرت
بفکن خاقانیا که بر تو حلالست

Quibleh du bonheur, cime du Savalan, par ta noblesse tu es le pôle de la distinction. Si la Kaaba est vêtue de vert, que vas-tu revêtir? Tu prendras le costume des Ihramiens, car tu es la Kaaba de l'âme[1]. J'ai lu, dans une notice, des détails sur la perfection, et voilà bientôt trois ans que je désire vivement faire l'ascension de ta cime, pour y sacrifier mon âme. Où donc est la promise? Quoi! c'est cette mère des montagnes qui se voile de la tête jusqu'à la base; elle a l'air de dire: « Je suis vierge. » Quelle est donc cette prétention impossible? Vieille, percluse depuis plusieurs milliers d'années, comment a-t-elle pu garder sa virginité? — C'est un cas étrange. Moïse et Khizr visitèrent son ermitage; mais si elle a un ermitage, elle doit avoir fait vœu de pauvreté! Oh! mais cette vieille a un long nez, et le voile sert à cacher ce défaut[2]. Je lui dis: « Ne retires-tu jamais le voile de ta figure, tu n'es pas une vierge pour faire la prude? » Elle répondit: « Après quatre mois le vent aura déchiré mon voile, c'est le jour de ma noce, c'est le temps des rendez-vous. » Découvre, ô Khâcâni! la tête des vierges mystérieuses[3], arrache-leur le voile de la jalousie, cela t'est permis.

[1] La cime du mont Savalan, étant au-dessus de la ligne des neiges perpétuelles, en porte toujours quelques traces, et Khâcâni pouvait bien la comparer aux *Ihramiens*, qui doivent se coiffer d'un morceau de toile blanche. جان ne rime pas avec کمال, mais ce vers est ainsi dans tous les manuscrits que j'ai consultés.

[2] La partie occidentale du mont Savalan s'étend en forme de promontoire allongé, qu'on peut très-bien comparer à un long nez.

[3] D'après le commentaire, les vierges mystérieuses sont les propres vers du poëte, remplis d'allusions mystérieuses. Ceci est bien vrai; mais Khâcâni se donne rarement la peine de leur arracher leur voile.

Cette description assez exacte du mont Savalan prouve que le poëte a été à Ardebil en hiver, époque de l'année où cette montagne, haute de quinze mille pieds, reste des mois entiers ensevelie dans les brouillards. Je crois que c'est de l'Aderbeidjan qu'il a adressé sa seconde épître au Khorassan, car ces vers

اگر از شروان بدر اند اخت مرا دست وبال
خیر وان بکله شرف وان بخراسان یابم

Quoique mes deux proches, ma tête et mes ailes soient en dehors du Chirwan, je trouverai dans le Khorassan l'équivalent (de ce que j'ai laissé chez moi) en biens et en honneurs[1],

ces vers, dis-je, prouvent qu'il les a écrits ailleurs que dans son pays natal. Plus loin, il examine la route qu'il pourra prendre afin de se rendre dans le Khorassan, et il dit :

رخت عزلت بخراسان برم انشا الله
که خلاص از پی دوران بخراسان یابم
از ره ری بخراسان نکنم رای دگر
که ره از ساحل حزران بخراسان یابم

[1] Je prends ici le mot گر ou اگر pour گرچند ou اگرچه comme il en a très-souvent la signification ; mais on peut aussi le traduire par *si*, et dans ce cas les vers cités doivent être traduits « si (un jour) mes deux proches, ma tête et mes ailes sont hors du Chirwan, etc. »

به پرپُشته اگر بر سر دریا گزرم
میَل آن پُشته پِران بخراسان یابم
سوی دریا روَم وبر طَبرستان گزرم
کافتیبر طبرستان بخراسان یابم
چون امل رخ آمال بگرگان دارم
یوسف دل نه بگرگان بخراسان یابم

Je porterai dans le Khorassan les habits de la retraite, et, Dieu aidant, j'y serai à l'abri de la persécution et des vicissitudes. Si je ne me rends pas dans le Khorassan par le chemin de Rei, j'ai une autre route, je la trouverai en longeant la côte du Ghilan. Si je traverse la mer jusqu'à Pirpuchtèh, le versant (c'est-à-dire l'autre versant) de ce mamelon me conduira vers le Khorassan. Si je suis la plage maritime et que je passe à travers le Tabéristan, c'est au Khorassan que je trouverai les trésors des cavernes du Tabéristan [1]. Si, par Amal, je porte les soupirs de mes espérances à Gourguen, ce n'est pas là, mais bien au Khorassan, que je trouverai le but que cherche mon cœur.

Plus loin il dit :

چون زمن اهل خراسان همه عنقا بینند
من سلیمان جهانبان بخراسان یابم

Comme tous les Khorassaniens me prennent pour un *unqa,* c'est là que je trouverai le Salomon gardien de l'univers.

[1] Aucune province de la Perse n'est si renommée pour ses trésors cachés que le Mazandéran ; c'est une réputation qui lui est restée du temps des *Divs.*

Ce compliment est évidemment adressé au Seldjouquide sultan Sendjer. Mais comme ce souverain restait rarement longtemps dans sa capitale, Khâcâni, prévoyant qu'il pouvait ne pas l'y trouver, insère aussi un compliment à l'adresse de son lieutenant. Notamment, il dit :

در خراسان دلش سنجر همت که نشست
بدل سنجر سلطان بخراسان یابم

Comme c'est au cœur du Khorassan que réside la puissance du sultan Sendjer, c'est dans le Khorassan aussi que je trouverai le subrogé du sultan Sendjer.

Je ne crois pas qu'il ait jamais exécuté cette intention ; au moins, rien dans ses écrits ne nous indique qu'il ait visité le Khorassan. Sa piété l'attirait vers l'occident. Le *Cadeau des deux Iraks* nous a conservé un itinéraire très-détaillé de son voyage. Nous y voyons que par le Kouhistan, infesté à cette époque par des bandes de voleurs, le poëte, tout en se plaignant du soleil et de son ardeur, se rendit à Hamadan, résidence du Seldjouquide Mouhammed, fils de Mahmoud. Il se fit présenter à ce prince, et nous trouvons, dans son itinéraire poétique, un éloge de la cour de ce prince et de ses troupes. Hamadan fit une bonne impression sur Khâcâni. Il y resta assez longtemps, comme il le dit lui-même dans son éloge de cette capitale de l'Irak. Entre autres choses, nous y lisons :

چون در همدان مقر گرفتی
خط همدان که بر گرفتی

Comme tu as élu Hamadan pour ta résidence, tu en adoptas aussi les coutumes.

Il parle du commerce étendu de cette ville, des nombreuses caravanes qui s'y rendent de toutes parts, et il loue beaucoup ses vastes bazars couverts. C'est pendant sa station à Hamadan qu'il fit la connaissance de l'iman Mudjd-Eddine Khalil, de ses enfants qui portaient les titres de Fakhr Eddine et d'I'mad Eddine. Il parle aussi avec beaucoup d'éloges du Melik-Oul-Ghouzzat-Kafi Eddine-Ahmed, de Mudj Eddine-Aboul Qassim, fils de Dja'fer Cazvini, et de l'iman Razi. Je mentionne tous ces personnages, peu connus du reste; dans un cas donné, cela pourra aider à retrouver l'époque où ils vécurent. Khâcâni quitta Hamadan probablement au printemps, car nous lisons dans une pièce intitulée : *Nouvelle plainte contre le soleil et louange de Baghdad :*

از سفر چه حاصل است باری
جز چهره کشادن بهاری

En vérité, qu'est-ce que l'on a du voyage, s'il ne dévoile pas les beautés du printemps?

La capitale des califes fit une impression profonde sur le poëte; aussi commence-t-il son ode

louangeuse adressée à cette ville par cet exorde remarquable :

شهر بنی چو فکر دانا   در روی همه کاینات پیدا

Tu vois une ville (puissante) comme la pensée d'un sage, point saillant entre tous sur la face de l'univers.

Khâcâni consacre plusieurs chapitres de son itinéraire à la description de Baghdad. Il parle du Tigre, du faubourg de Kerkh, des nombreuses embarcations qui sillonnent le fleuve et du palais des khalifes. Il adresse des louanges à la dynastie des A'bbassides et au khalife régnant Muqtafi, de même qu'aux saints et aux savants de la capitale. Parmi les personnes qu'il honore de ses louanges, nous nommerons le fils du khalife Chehab Eddine-Abou Nassr Youssouf et son frère Fakhr Eddine, l'iman Abou Hassan, fils de Khill, l'iman Fakhr Eddine-Ahmed, Zia' Eddine et Abou Fazl, Mohammed Sa'd Achéri. Ayant accompli un pèlerinage au tombeau d'A'ly, il part pour la Mecque et entre dans le désert. Mais la première impression que fit sur lui la nature imposante de cet océan sec est loin de se traduire en vers aussi éloquents que ceux qu'il lui adresse à son retour de Syrie et qu'il dédie à Djemal Eddine de Moussoul. Cette pièce, d'une grande beauté, est un peu longue, ce qui la rend très-inégale dans sa marche. L'inspiration du poëte lui fait quelquefois défaut, et il la remplace fort désavan-

tageusement par des figures de rhétorique. Néanmoins son commencement est très-remarquable :

سرحدّ بادیه روان باش بر سرش
تریاك روح کُن زسموم معطرش

C'est la lisière du désert, entres-y et aspire son parfum, le *Teriak* du Samoun.

Par Berkeh, Betha et le mont A'rafat, Khâcâni se rendit à la Mecque. Chemin faisant, il adresse quelques strophes aux Ghazis, défenseurs de l'islam, aux muezzins, il décrit le mont Rehmet et Mouzdaléfat, endroit situé entre l'A'rafat et Samma et très-révéré par les musulmans. Arrivé au but de son voyage, son cœur s'épanche en louanges adressées à tout ce qu'il y voit. Il décrit la Pierre Noire, le puits de Zemzem, l'aqueduc doré, les monts Marvêh et Safah, entre lesquels les pèlerins doivent courir, et enfin il adresse au temple de la Mecque plusieurs odes louangeuses. Les quassidèhs écrites en l'honneur de la Kaaba, tant en persan qu'en arabe, sont évidemment aussi de cette époque. Il est difficile d'analyser ces pièces, et quoique elles soient riches en beautés littéraires, elles ne valent pas la peine d'être traduites, ne présentant de l'intérêt qu'aux musulmans pieux. Le poëte aspirait évidemment à produire quelque chose de semblable aux moallaqats, et j'ai vu, dans un commentaire de Khâcâni, que ses poésies eurent aussi l'honneur d'être

suspendues au temple de la Mecque. Arrivé à Médine, il décrit la forêt des palmiers, la ville, le tombeau du Prophète, lui adresse quatre odes et prétend même avoir eu l'honneur de lui réciter ses vers.

Khâcâni quitta le Hedjaz avec une caravane syrienne et se rendit par Damas à Mossoul. Le chef de cette dernière ville, le roi des vizirs, Djemal Eddine, le reçut avec beaucoup de distinction et le combla de riches cadeaux. Au nombre de ces présents, il lui donna une bague à talisman qui devait lui porter bonheur, et qui, tout au contraire, lui attira la disgrâce d'Akhistan à son retour dans le Chirwan. Khâcâni ne tarit pas de louanges sur cet homme généreux; il lui a dédié une foule de pièces de vers et, comme nous l'avons déjà dit, son ode sur le désert. De Mossoul, Khâcâni se rendit à Ispahan. Dans cette ville célèbre par le grand nombre de ses savants et de ses poëtes, l'illustre Chirwanien fut aussi très-bien reçu, quoique les habitants d'Ispahan se crussent en droit de lui garder rancune. On attribuait à son influence ce quatrain malicieux de son élève Mudjir Eddine de Beloqan :

گفتم زعراق قوّت جان خیزد
لعلیست مروّت که ازان کان خیزد
کی دانستم کاهل صفاهان کورند
با این همه سُرمه کزصفاهان خیزد

Je me suis dit que c'est dans l'Irak que l'âme puise sa force, que c'est de ses mines que l'on extrait le rubis de la virilité. Comment pouvais-je savoir que les habitants d'Ispahan sont aveugles malgré tout le *surmêh* (manganèse) que l'on trouve à Ispahan?

Un poëte de cette ville, Djemal Eddine A'bdoul Rezzaq, ayant eu connaissance de ce quatrain, y répondit par un sixain beaucoup plus fort, mais infiniment plus grossier. En voici le texte, qui, du reste, n'offre aucune difficulté :

هجو میگوئی ای مجرك هان
تاتورا ازین هجاء بجان چه رسد
کیر در کون گنجه وتفلیس
تا بشروان وبیلقا چه رسد
تیز برش میر خاقانی
تا بتو خام قلتبان چه رسد

Khâcâni s'est empressé de se disculper de ce soupçon. Dans sa grande quassidèh, écrite en l'honneur d'Ispahan, que nous publierons dans la seconde partie de ce mémoire, faisant une anagramme du nom de son élève *Mudjir*, et le désignant par *Radjim*, « repoussé de Dieu, » il dit :

« Le *dive* repoussé, voleur de mes vers, se permit de dépasser la limite de ses forces, dans son épigramme sur Ispahan. Aussi ne se lèvera-t-il pas

avec un visage blanc au jour du jugement dernier, lui qui osa noircir le cou d'Ispahan. »

Nous ignorons combien de temps Khâcâni resta dans cette ville, où il arriva probablement en 552 de l'hégire[1]. Les honneurs et les compliments qu'on avait prodigués à Khâcâni à Baghdad, à la Mecque, à Mossoul et à Ispahan, pouvaient tourner une tête moins impressionnable que ne l'était celle du poëte du Chirwan. Il n'est donc pas étonnant qu'il revînt à la cour de son souverain beaucoup plus vain et plus susceptible qu'il n'en était parti. Il nous donne lui-même la mesure de la haute idée qu'il avait, à cette époque, de sa personne, car il me semble que la pièce que je vais citer, et que j'extrais du *Cadeau des deux Iraks*, devait être écrite peu de temps après son retour dans sa patrie. Voici cette pièce curieuse :

در روی زمین نظیر من نیست
کسرا بجهان چنین سخن نیست
زین پس همه از سخن سخن پُرس
اسرار سخنوری زمن پُرس
یك ذرّه بُدم زمایهٔ عقل
خورشید شدم بسایه عقل

[1] Je dis probablement en 552, car, dans sa quassidèh d'Ispahan, il dit que, en 551, il était à Mossoul; or il est certain qu'il y resta assez longtemps.

خورشید سخن منم جهاندار
وین شاعرکان همه قمر وار
٣
از من سه مرتبه فرودند
سرمایهٔ خود زمن فزودند
مه بی خور اگرچه نور باشد
در حضرت خور نه عور باشد
بی من همه گر قمر نمایند
هیچ اند همه چو نزدم آیند

Je n'ai pas d'égal sur la terre, personne au monde ne possède une parole semblable à la mienne; c'est pourquoi tous ceux qui s'intéressent aux mots voilés viennent me demander les secrets de l'éloquence. J'étais un atome de levain du génie, et je suis devenu un soleil à l'ombre de l'intelligence. Je suis le soleil de la parole, je gouverne le monde, et ces petits poëtes ne sont que des lunes. Ils sont à trois degrés au-dessous de moi, et ils osent lever leur tête au-dessus de la mienne. Quoique la lune ait de la lumière, même en l'absence du soleil, cependant en sa présence elle est comme borgne, et si, sans moi, on les prend pour des lunes, ils ne sont rien dès qu'ils se trouvent à côté de moi.

Pour se donner encore plus d'importance, il imagina que Khizr lui apparut pendant son voyage, qu'il lui récita ses vers et que sa poésie fut très-applaudie par le prophète errant depuis tant de siècles. Le roi eut vent du talisman apporté par Khâcâni; il le lui fit demander, mais le poëte refusa de le livrer. Cette opposition à la volonté du

souverain, probablement aussi les bruits propagés par ses ennemis sur son désir de se mettre sous la protection d'un autre prince, lui valurent une disgrâce complète et un cruel emprisonnement dans les cachots du château fort de Chabran. Du reste, Khâcâni lui-même nous apprend le prétexte de son emprisonnement. Dans sa célèbre quassidèh connue sous le nom de *Habssièh*, que nous publierons dans la seconde partie de ce mémoire, il dit : « Si même je buvais du vin, je l'aurais mérité. Je suis au paradis et je bois, c'est pur et c'est permis. »

Hammer, d'après Douletchah de Samarcande, croit que le poëte a été emprisonné avant son voyage à la Mecque; mais cette supposition me paraît être entièrement gratuite, et, selon moi, rien, dans les écrits du poëte, ne semble l'indiquer. Au contraire, dans les pièces rédigées évidemment pendant son pèlerinage, il se plaint souvent de son sort, maudit les envieux et les intrigants qui le poursuivaient, mais il ne mentionne nulle part son emprisonnement. Ainsi, il raconte à son protecteur de Mossoul sa vie passée, et lui dit seulement :

دربند نجوم جاه مانده   هزار بی خطاب رانده

J'ai été attaché aux gens élevés comme des astres, et j'ai éprouvé mille injustices.

De même, dans les vers que nous venons de citer, écrits au commencement de son voyage, c'est à tort que quelques personnes prennent les

mots شهربند شروان dans le sens de « prisons de Chirwan. » Ce n'est pas à Chirwan, mais à Chabran que le poëte a été enfermé, et ces mots veulent dire simplement « murs de Chirwan, » comme je les ai traduits, bien que Khâcâni emploie le verbe رهانيدن qui veut dire « mettre en liberté. » Un seul vers de son ode écrite en prison pourrait donner le droit de rapporter cet événement fâcheux à l'époque de la jeunesse du poëte. Il s'adresse aux grands, ses persécuteurs, et il dit : « Ô mon Dieu! pardonne aux grands qui, sous l'influence du fiel de la puissance, n'ont pas hésité à prononcer leur *que Dieu détruise* sur ma jeunesse et sur mes espérances. » Khâcâni se sert dans ce passage du mot خضراء qui, à proprement parler, veut dire « verdure, » mais qu'on emploie aussi dans le sens de « fraîcheur » et de « jeunesse. » On est libre de choisir la meilleure de ces trois significations; cependant je crois que le poëte parlait de la fraîcheur et de la jeunesse de son âme et non de celle de son corps, d'autant plus qu'il est presque impossible d'admettre qu'un homme aussi véritablement remarquable que Khâcâni puisse se permettre de parler de sa personne, comme il le fait dans son ode, souvent mentionnée, s'il n'avait déjà fourni beaucoup de preuves de ses talents et s'il n'était pas sûr que le monde reconnaissait son génie. A la fin de sa quassidèh *Habssièh*, il dit :

« Je suis grand, je suis du nombre des esprits. Je suis du monde occulte et je suis saint par ma

naissance. Comment est-il donc possible que mon être puisse se laisser subjuguer par la matière. . . ? Je suis Khâcâni, le roi du royaume de la parole, et dans la trésorerie de mon éloquence, un seul point lumineux vaut le revenu de cent khâcâns. . . Si dans les sept climats il se trouve un homme capable de dire deux vers semblables aux miens, que je devienne infidèle, et que le *Daroul Qoummâmèh* soit pour moi la mosquée d'*Aqsa*. Je ne tournerai pas ma bride par crainte de ceux dont les actes sont semblables à la conduite d'Abou Lahab, car l'étrier de Mustapha est devenu mon but et mon refuge. Par la bienveillance d'Aboul Quassim, distributeur de bienfaits et prophète de Dieu, les rois de l'entendement sont mes serfs. »

Cette même pièce contient enfin un vers qui montre clairement que Khâcâni n'était plus jeune quand il fut mis en prison, car, après avoir donné quelques détails sur son passé, il ajoute : « Mon indépendance de vous, hommes grossiers, ne date déjà pas d'aujourd'hui. » Cette ode élégiaque nous fournit quelques détails curieux sur la manière dont on traitait à cette époque les prisonniers d'État dans les cachots des Chirwan-chahs. Ils étaient mis au secret absolu, et non-seulement on leur mettait des chaînes aux pieds et aux bras, mais leurs jambes étaient prises dans deux pièces de bois massives appelées *kundèh* کنده. De plus, on entourait le détenu d'espions cachés, qui avaient pour mission de rapporter au chah les lamentations et les paroles

de colère qui pouvaient s'échapper de la bouche des prisonniers. Cet état de choses a peu changé jusqu'à nos jours dans l'Asie centrale, la Perse et une grande partie de la Turquie.

Nous ne savons ni quand ni comment Khâcâni sortit de sa prison. En général, la vie du poëte depuis cette époque jusqu'à sa retraite à Tébris est presque inconnue. Ainsi, nous ignorons si c'est avant ou après cette époque qu'il a perdu son fils Rechid, pleuré dans deux longues élégies. Ces pièces ne présentent rien de bien saillant. Elles nous apprennent que le père faisait grand cas des talents de son fils, car il dit de lui, dans la première élégie :

گوهر دانش وگنجور هنر بود رشید

قبله مادر ودستور پدر بود رشید

C'était une perle de science et un trésor payé chaque jour que mon Rechid. C'était un *quibléh* pour sa mère et un directeur pour son père que mon Rechid.

La seconde élégie nous apprend que son enfant avait des frères et qu'il est mort dans sa neuvième année. Ainsi Khâcâni dit dans un passage de cette élégie :

یوسف از برادران گم شد آفتاب از میان انجم شد

Joseph est perdu pour ses frères, un soleil a disparu du ciel étoilé.

Nous lisons plus loin :

دَوْرِ نُه چرخ نازموده هنوز
سال عمرش دوده نبوده هنوز

Il ne fit pas neuf tours entiers, les années de sa vie n'avaient pas parcouru un cercle fermé.

Tout ce que l'on sait de positif sur les dernières années du séjour de Khâcâni dans sa patrie, c'est qu'il y resta assez longtemps pour assister à la triste fin d'Akhistan, dont il a pleuré la mort dans une ode très-longue et très-froide. C'est probablement sous le règne de son successeur que, très-âgé déjà, il se transporta à Tébris pour y passer le reste de ses jours, loin de ses protecteurs et de ses détracteurs. Ici vient se placer un épisode de sa vie intime, la perte de sa femme, qui a inspiré au poëte trois pièces de vers, dont la première est évidemment écrite pendant la maladie de sa compagne, qui a duré vingt-six jours. Je ne reproduirai en entier que cette première élégie, parce qu'elle me paraît remarquable par l'expression vraie du sentiment douloureux qui l'a inspirée. De toutes les poésies de Khâcâni, c'est peut-être la seule, selon moi, où il apparaît tel qu'on aime à se l'imaginer, c'est-à-dire un homme bon et sensible. La douleur lui fait oublier son érudition; sa poésie ne brille pas par des locutions difficiles à interpréter, ni par des artifices grammaticaux, mais elle va droit au cœur du lecteur et elle l'intéresse pour un malheur do-

mestique dont sept siècles nous séparent. En voici le texte :

بی باغ رخت جهان میبنام
بی داغ غمت جهان مبینام
بی وصل تو کاصل شدمانیست
تن را دل شادمان مبینام
بی لطف تو کاب زندکانی ست
از آتش غم امان مبینام
دل زنده شدی ببوی بویت
کان بوی زدل نهان مبینام
بی بوی تو کاشنای جان است
رنگی زحیات جان مبینام
بر دیده خویش چون کبوتر
جُزنام تو جاودان مبینام
بی سرو قد تو جعد شمشاد
بر جهان بوستان مبینام
یک دانه آفتاب بی تو
بر گردن اسمان مبینام
در دانه دل زگشت وشادی
یك خوشه بسالیان مبینام .

در آینه دل از خیالت
جُز صورت جان عنان مبینام
تا وصل تو زان جهان بیاید
دل را سُر این جهان مبینام
چو حُقّه سینه بر کشایم
جُز راز تو درمیان مبینام
گر عمر گِران کند سودات
سودای ترا گِران مبینام
گفتی دگر کُنی مفرمای
کان در ورق گمان مبینام
بی تو من وعیش حاش الله
کز خواب خیال ان مبینام
خاقانی را زدل چه پُرسی
کانست که کس جنان مبینام
حالی که بدشمنان بخواهم
حسب دل دوستان مبینام
غم خوار ترا بخك تبریز
جُز خاك تو غم نسان مبینام

Je vois le monde sans attraits et je ne puis l'envisager sans douleur. Sans le plaisir de te voir, essence de ma joie, il m'est impossible de concevoir mon corps avec un cœur

joyeux. Sans tes caresses, sources de ma vie, je n'entrevois pas de salut contre l'ardeur de mes douleurs. Mon cœur ne vivait que par les émanations de ton parfum, et il m'est impossible de concevoir que mon cœur en soit privé. Sans ta douce haleine, amie familière de mon âme, la vie de mon âme me paraît incolore. Comme une colombe, je n'ai sous mes yeux rien que ton nom, et je ne verrai que lui pendant l'éternité. Sans ta taille de cyprès, sans tes boucles touffues comme le feuillage de buis, je ne vois plus de jardin dans ce monde. Sans toi, il ne reste plus pour moi sur toute la face du ciel un seul rayon de soleil. Je ne trouverai jamais au fond de mon cœur ni joie, ni bonheur. En pensant à toi, je ne vois dans le miroir de mon cœur que des nuages de l'âme, et jusqu'au moment de notre rencontre dans l'autre monde, mon cœur ne conçoit plus de félicité dans celui-ci. En ouvrant les trésors de mon cœur, je n'y vois que ton reflet. Si ta maladie devait prolonger ta vie, ta maladie même me paraîtrait facile à supporter. Tu me dis de prendre une autre femme. Oh! ne parle pas ainsi, je n'en vois pas la possibilité même en imagination. Me voir joyeux sans toi; Dieu me pardonne si je puis l'entrevoir même en rêve. Le cœur de Khâcâni ne demande qu'une chose, c'est de ne plus voir un visage de femme. Maintenant, il faut que je dise à mes ennemis le désir de mon cœur (car pour des amis, je n'en vois guère), que celui qui te pleure soit enseveli dans la terre de Tébris; hors de tes cendres, je ne vois pas de limites à mes douleurs.

Dans la seconde élégie, le poëte est affaissé sous le poids de son malheur et évoque, dans son souvenir, son bonheur passé. Nous traduirons quelques vers de cette pièce pour en donner une idée :

پس وفابـر در دیاری داشتم
پس براحت روزگاری داشتم

چشم بد در یافت کارم تیره کرد
گر نه روشن روی کاری داشتم

از لب ودندان من بدرود باد
خوان آن سلوت که یاری داشتم

گنج دولت میشمردم لاجرم
در هر انگشتی شماری داشتم

خنده در لب گوی اهل داشتی
گریهٔ در بر گوّهی آری داشتم

من نبودم بی دل بیار انچنین
هم دل وهم یار غار داشتم

. . . .

پیش کز بختم خزان غم رسید
هم بباغ دل بهاری داشتم

J'avais un ami fidèle dans le pays, j'avais une existence tranquille, un mauvais œil m'aperçut et me lança ses flèches; autrement ma position était resplendissante. Mes lèvres et mes dents prononçaient toujours : sois béni, car j'avais un ami. J'avais à compter les trésors du bonheur, pas un de mes doigts ne restait sans emploi. Je possédais un être semblable au soleil, le sourire sur les lèvres. J'avais un témoin qui circulait dans ma poitrine; je n'étais pas sans cœur avec un pareil ami; j'avais un cœur et un compagnon d'infortune. . . . . Avant que, par mon triste sort, fût venu l'automne de la douleur, j'avais aussi le printemps dans le jardin de mon cœur.

La troisième et dernière élégie est, selon moi, la plus faible, et je n'en citerai que quelques vers, à l'appui de ce que j'ai dit sur la maladie de la femme de Khâcâni :

ان تازه گُل مرا هنگام وداع امد
زان پس که بگزارد گلزار نگه دارش
شب بیست وششم رفت ان چارده ماه ما
شبهای وداع است این زنهار نگه دارش

Et il termine ainsi cette pièce :

شروانست که مار آمد بگُنج رها کردی
تبریز که گنج آمد بی مار نگه دارش

Il est venu le temps de dire le dernier adieu à ma fleur nouvellement éclose, car elle se propose de quitter le jardin de son gardien. Ma pleine lune disparut dans la vingt-sixième nuit; fais-y attention, gardien, ce sont les nuits des derniers adieux! . . . . . C'est dans le Chirwan que le serpent creusa sa route souterraine; c'est à Tébris que la maladie enleva au gardien son trésor. »

Dans ces deux derniers vers, Khâcâni profite de la ressemblance de son des mots گنج et گُنج, dont l'un veut dire « trésor » et l'autre « souterrain », et du double sens du mot بی مار, qui veut dire « malade » et « sans serpent. »

D'après Douletchah, Khâcâni mourut à Tébris en 582 de l'hégire; Hadji Khalfa, dans son *Taqwim*,

cite aussi cette date. M. Dorn, dans le Catalogue des manuscrits et des xylographes de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (p. 329), dit que Khâcâni est mort en 586 = 1190, sans indiquer la source où il a puisé ce renseignement. Zein el-Abeddine, de Chirwan, dit, dans son voyage intitulé *Riaz ous-Siahé*, رياض السّياحه, que le poëte est mort en 590, et il ajoute que, d'après le *Nafahat*, cet événement a eu lieu en 595. J'ai prouvé ailleurs que cette dernière date est la plus probable, car Akhistan était encore vivant en 583, et comme nous avons vu que le poëte a écrit une élégie sur sa mort, il ne pouvait pas mourir lui-même avant cette date. (Voyez *Bulletin scientifique de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, t. XIV, n° 23 et 24, 1857.) Khâcâni a été enterré à Sourkhab, faubourg oriental de Tébris. D'après Douletchah, son corps reposait entre ceux de deux autres poëtes : Zahir Farïabi et Chabour Mohammed Echheri. Actuellement il ne reste plus de traces de sa tombe. Deux vieillards qui se rappelaient encore, en 1855, le grand tremblement de terre qui a dévasté Tébris, dans les trente dernières années du XVIIIe siècle, et qui a surtout bouleversé le sol de Sourkhab, m'avaient dit avoir eu connaissance, dans leur jeunesse, du tombeau du poëte chirwanien. En 1856, j'ai fait faire des fouilles, d'après leurs indications, dans le cimetière abandonné du faubourg oriental de Tébris; mais aucune des pierres tumulaires extraites à cette occasion n'avait le moindre rapport à Khâcâni, quoique deux d'entre

elles portassent des inscriptions en lettres cufiques enchevêtrées, et pussent bien être du VIe siècle de l'hégire. Pendant sa longue existence, Khâcâni s'est trouvé en rapport avec les hommes les plus distingués du monde musulman. Dans le cours de cette notice, nous avons mentionné les noms de quelques-uns de ces personnages, et, pour compléter cette liste, nous dirons qu'on trouve, dans ses œuvres, des épîtres adressées aux Seldjouquides Mouhammed-chah et Giath Mouhammed, enfants de Melik-chah, à Djelal Eddine Kharezm-chah et au Chirwan-chah Feribourz, de même qu'à sa femme Ildjitchaq. Les vizirs auxquels il a adressé des compliments rimés sont : Razi Eddine Abou Nassr, Roukn Eddine Mouhammed, Zein Eddine et Moukhtar Eddine. Parmi les poëtes, il n'était en rapports directs qu'avec Watwat et Afdal Savouï.

On ignore si le poëte a songé lui-même à faire une collection de ses œuvres, mais il est permis d'en douter, car il y a un trop grand nombre de manuscrits qui diffèrent entre eux par la disposition des pièces. Il n'y a que le *Touhfet* qui ne varie presque pas ; aussi je crois que c'est la seule partie des œuvres de Khâcâni dont l'arrangement ait été arrêté du vivant de l'auteur. La seule chose que les copistes se permettent à l'égard de ce recueil, c'est de le placer tantôt au commencement, tantôt à la fin des œuvres de Khâcâni. Les autres parties des poésies de Khâcâni sont tout à fait à la merci des scribes. Non-seulement ils changent l'ordre dans lequel se suivent les

distiques, mais souvent encore ils font de l'érudition en remplaçant par d'autres les expressions du poëte. Ainsi, dans une petite pièce que nous avons citée et où Khâcâni décrit l'état piteux dans lequel il avait quitté sa patrie, il emploie un mot du patois لاشه, qui veut dire « rosse »; ses savants copistes, voulant ennoblir le style de l'auteur, font de sa monture inoffensive la phrase arabe لاشیّ, qui n'a presque pas de sens dans les vers de Khâcâni. Quelques-uns d'entre eux arrangent les pièces d'après leur contenu, sans trop regarder si le poëte change ou non de rime dans ses morceaux. D'autres, se tenant strictement à l'ordre alphabétique tantôt des rimes, et tantôt des *rédifs*, où il y en a, morcellent les pièces écrites sur un même sujet. Ainsi, des quatre exemplaires des œuvres de Khâcâni conservés à la Bibliothèque impériale de Paris, le meilleur, selon moi, est le numéro 41 de la collection Bruix, quoique toutes les légendes qui devraient se trouver à la tête des pièces de vers soient laissées en blanc. Dans ce manuscrit, les élégies sur la mort de Reschid, fils de Khâcâni, doivent être cherchées dans trois parties différentes du volume. Il n'y a pas d'autre moyen de remédier à cet inconvénient que de rechercher la plus ancienne copie existante des œuvres du poëte chirwanien, la purger des fautes d'orthographe et la publier. A ma connaissance, ni en Europe, ni en Asie, personne n'a songé à imprimer ni même à lithographier les œuvres complètes de Khâcâni. Dans le Journal asiatique de l'Inde britannique, on imprimait

parfois des passages plus ou moins longs, extraits de Khâcâni; ainsi, par exemple, nous trouvons quelques vers dans les numéros de janvier et février 1845, aux pages 229, 244, 356 et 415; mais ces passages y sont donnés sans variantes et sans traduction. Ce n'est qu'en 1855 que le savant professeur de persan au collége d'Agra, Mirza Aboul Hassan, a eu l'excellente idée d'autographier le *Touhfet el-Araqueïn*. Je dois à l'obligeance de M. Mohl la communication de ce livre rare et curieux, et, comme il me paraît être assez peu connu, car je ne l'ai trouvé cité nulle part, j'en donnerai ici une description succincte.

Le savant éditeur dit, à la première page, et il le répète dans une introduction rimée, qu'il l'a annoté et collationné lui-même sur *plusieurs* exemplaires, et il est à regretter qu'il ne se soit pas exprimé plus explicitement sur le nombre et l'âge des manuscrits qui lui ont servi pour ce dernier travail. Le volume du *Touhfet*, lithographié, est un in-octavo de 222 pages; le texte commence à la page 4 par les vers مايم نظارگان غمناك, et se continue sans interruption jusqu'à la page 32, consacrée à une note; puis il est encore interrompu à la page 101 pour la même raison, et il finit à la page 222 par le vers آمين آمين كناد جبريل. Ce recueil me paraît être très-complet, et il est conforme, dans la succession des morceaux, à l'ordre adopté dans les meilleurs manuscrits que j'ai eu l'occasion d'examiner; seulement la satire contre A'boul-Oula a été exclue par l'éditeur d'Agra. Son édition étant destinée à l'enseignement, cette

exclusion s'explique d'elle-même. Les notes occupent toutes les marges des deux cent vingt-deux pages, de plus il y a un feuillet intercalé entre les pages 6 et 7, et quatre feuillets placés à la suite de la dernière page du texte. Ces explications sont, pour la plupart du temps, fort instructives et très-utiles pour le lecteur, mais quelquefois elles sont trop courtes. Les variantes sont nombreuses et recueillies avec soin, mais souvent on ne comprend pas pourquoi l'éditeur a conservé une leçon évidemment fausse, en reléguant celle qui est bonne dans les variantes. Ainsi, pour n'en citer qu'une ou deux au hasard, nous lisons à la page 27 :

گه چون خبر آوری نموده

دوپای چو عنکبوت بوده

et, dans la variante, le mot دو est remplacé par ده, seul exact, sans aucun doute, car il n'y a pas d'araignées à deux pattes. A la page 112 nous lisons :

مکّه زمکانت اسمان است

کعبه بمحل قطب ازانست

et, dans la variante, les mots زمکانت sont remplacés par بمکانت, évidemment aussi les seuls vrais, car le poëte compare le territoire de la Mecque au ciel, dont le pôle est le temple de la Kaaba. L'écriture du volume autographié est une espèce de *chikastèh* très-lisible. Assez souvent le docte professeur place des signes-voyelles pour indiquer la lecture correcte; mais le

techdid ne jouit pas de sa faveur. En vrai poëte persan, il ne l'emploie qu'à son corps défendant, et encore n'est-ce que dans les mots tels, par exemple, que الله, où l'on pourrait bien s'en passer[1]. La ponctua-

[1] Je sais très-bien que le savant éditeur s'est conformé en cela à l'usage généralement adopté par les scribes persans; mais, dans un ouvrage destiné à l'enseignement, on pourrait bien, en faveur du lecteur, se départir de ce système, afin de lui faciliter la compréhension d'un auteur assez difficile. Pour ne laisser aucun doute sur le sens et la portée de mon observation, on n'a qu'à scander les huit derniers vers du *Touhfet el-Araqueïn,* terminé, comme l'on sait, par une épître louangeuse adressée à Djemal Eddine de Mossoul. Ces vers sont du mètre dit هزج مسدّس محذوف; ce mètre a six pieds, c'est-à-dire que chaque *missra'* est composé de deux مفاعيلن et d'un فعولن. (Voyez *Journal asiatique*, cahier de mars 1848, Mémoire de M. Garcin de Tassy sur la prosodie de l'Orient musulman, p. 233 et note 1 de la même page.) Je commencerai par transcrire et par traduire ces vers :

از صورت عدل ذات او باد
عدلش مدد حیات او باد
گر هرچه بکارگاه دینی است*
از عدل دراز عمرتر نیست
نور الانوار بر سرش باد
ربّ الارباب یاورش باد
این دعوت را بگاه تهلیل
آمین آمین کناد جبریل

Que son essence soit l'image de la justice et que sa vie trouve un soutien dans l'équité; car rien, dans le monde religieux, n'a une existence aussi longue que la justice. Que la lumière des lumières brille sur sa tête, et que le Sei-

* Ce vers est ainsi reproduit dans l'édition d'Agra; mais dans d'autres manuscrits on lit کز au lieu de گر, et je l'ai traduit comme s'il y avait کز.

tion des lettres qui portent des points est très-correcte, et l'éditeur ne peut encourir, en aucune façon, l'anathème connu que Mir A'ly Chir Novay a lancé contre les copistes qui font d'un œil un aveugle, en omettant un point. L'honorable Mirza Aboul Hassan rendrait un très-grand service aux amateurs de la littérature persane s'il publiait, de la même manière instructive et correcte, les autres poésies de Khâcâni.

Hammer a comparé Khâcâni à Pindare. Cette comparaison ne manque pas de vérité, mais il ne faut pourtant pas la prendre à la lettre. A Pindare comme à Khâcâni on reproche l'obscurité de leur style; mais ces deux obscurités sont de genres très-différents. Le chantre des vainqueurs aux jeux olympiques est difficile à comprendre, comme l'a très-bien remarqué son traducteur français, M. Tourlet, à cause de notre ignorance des localités, des mœurs et des idées d'une société très-différente de la nôtre. On peut être sûr néanmoins que les Grecs anciens comprenaient

gneur des Seigneurs lui vienne en aide. Djébraïl dit amen, amen à cette prière, en signe de son exaucement.

On voit facilement que si le ب du mot ربّ n'avait pas de *techdid*, comme c'est le cas dans l'édition d'Agra, il ne serait pas aussi facile d'établir la scansion du sixième *missra'* de la pièce citée. Il en est de même de l'*élif* muni du *medda*, qui compte double dans la scansion, comme le *techdid*, et que, très-souvent aussi, les scribes orientaux omettent de marquer. Ainsi le dernier *missra'* de la pièce que nous venons de citer serait difficile à scander, si l'*élif* du mot آمين ne portait pas de *medda*.

facilement les odes de Pindare, tandis que les Persans eux-mêmes ne peuvent lire Khâcâni sans un commentaire, bien que ni les localités, ni les mœurs, ni même la langue, n'aient assez varié pour expliquer ce fait. La différence gît dans la nature même des deux génies. Celui de Pindare est, si je puis m'exprimer ainsi, plus européen, et par conséquent plus clair. Dans son imagination, comme dans celle du poëte du Chirwan, les images se pressaient en foule et se suivaient très-rapidement; mais le poëte grec en retenait, grâce aux indications d'un goût sûr, la quantité strictement nécessaire pour donner du relief et de l'éclat au sujet qu'il traitait. Khâcâni au contraire, en surchargeant de figures de rhétorique ses vers, les rend ainsi fort obscurs et parfois même baroques. L'érudition est un autre ennemi de la clarté chez le poëte chirwanien. Pindare n'est érudit qu'en mythologie; les sciences de son époque n'entrent presque pour rien dans les difficultés qu'il offre à ses lecteurs; chez Khâcâni, c'est tout le contraire. L'astrologie, l'alchimie, la théologie et presque toutes les sciences cultivées en Orient, à l'époque où il vivait, lui fournissent des sujets d'allusions, de comparaisons et de figures de style, très-peu claires pour la plupart du temps.

Ce n'est pas seulement au moral que les deux poëtes se ressemblent. Pindare, de même que Khâcâni, est mort très-âgé, et ils étaient tous les deux très-religieux. Le Grec croyait que le dieu Pan s'était montré chantant son hymne. (Voyez Villemain, *Essais sur*

le génie de Pindare, p. 39.) Le Persan prétendait avoir été applaudi par deux prophètes, Khizr et Mouhammed. Ils étaient assez vains tous les deux. Nous avons vu à quels excès de paroles la vanité pouvait conduire le poëte du Chirwan ; Pindare, infiniment plus modeste, se compare néanmoins à un aigle. Dans la IVe Néméenne, il dit : « Je sens toute la puissance que m'a départie le sort arbitraire de l'univers, et dont le temps, à la marche silencieuse, doit un jour manifester les effets. » Dans l'Isthmique III, il dit que « ses hymnes sont la plus belle récompense, etc. » Malgré toutes ces ressemblances, il existe entre les œuvres des deux poëtes une différence essentielle. L'élément de la tristesse manque complétement dans ceux des vers de Pindare qui nous sont parvenus. « La longue vie du poëte, dit M. Villemain (p. 40, *l. c.*), paraît s'être écoulée dans le culte des dieux et les succès de son art, renommé par toute la Grèce. » Aussi le chantre des solennités populaires de l'Hellade ne nous apparaît-il, dans ses hymnes, que radieux de bonheur, proclamant des hauts faits et décernant aux vainqueurs l'immortalité, quelquefois par la seule mention de leurs noms, dans des strophes pleines d'élans poétiques et de louanges harmonieuses. Chez Khâcâni, au contraire, l'élément de la tristesse prédomine et se mêle à toutes les autres impressions. Je ne connais pas un seul morceau de ses poésies où l'on ne trouve quelques gémissements de son cœur profondément ulcéré par l'injustice des hommes, quelques échos plaintifs de ses soupirs.

Pour mieux caractériser la nature du génie de Khâcâni, j'indiquerai celui des poëtes européens dont le célèbre Chirwanien semble se rapprocher le plus, selon moi : c'est Victor Hugo. La différence des siècles et des milieux en établit une autre assez considérable entre leurs deux génies; mais la force créatrice de la nature paraît avoir à sa disposition un nombre limité de formes, et il ne serait pas étonnant ainsi de voir que le sol brûlant de la Perse ait produit, au XII[e] siècle, un précurseur de l'un des plus grands poëtes français de notre époque.

(La suite à un prochain cahier.)

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS),

EXTRAITS DU PIEN-I-TIEN, ET TRADUITS DU CHINOIS[1],

PAR M. STANISLAS JULIEN.

(SUITE.)

DYNASTIE DES THANG.

La première année de la période Wou-te (618), du règne de l'empereur Kao-tsou, un Tou-kioue (Turc) nommé Ko-to-lo, du titre de Te-le, vint offrir ses hommages à l'empereur.

[1] *Pien-i-tien*, l. CXXXI.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les Tou-kioue, de la famille d'A-sse-na, étaient une horde du nord qui descendait des anciens Hiong-nou. Ils demeuraient au midi des monts Kin-chan (Altaï), et étaient soumis aux Jen-jen. Leur race se multiplia rapidement, et, à l'avénement de Thou-men[1], elle devint bientôt forte et puissante. Son chef changea son titre en celui de Kho-han (Khan), qui est synonyme de *Chen-yu*[2]. Sa femme portait le titre de Kho-tun (khatoun « princesse »). De trois côtés, ses États étaient voisins du royaume de Po-haï; au sud, ils touchaient au grand désert. Dans les autres hordes, celui qui était à la tête des troupes s'appelait Che[3]. Ses fils et ses frères cadets s'appelaient Te-le. Les grands officiers s'appelaient Che-hou, Kiu-liu-tch'oue, A-po, Sse-li-fa, Thou-tchun, Sse-kin, Yen-hong-ta, Kie-li-fa, Ta-kan ; ils formaient en tout vingt-huit classes différentes; leur charge était héréditaire et d'une durée illimitée. Les soldats de la garde s'appelaient Fou-li. Le khan avait établi sa résidence sur le mont Kin-chan. A la porte de sa tente, il avait fait dresser un étendard surmonté d'un loup en or. Quand il était assis, il se tournait constamment vers l'orient. A l'époque des troubles de la période Ta-nie (605-616) de la dynastie des

[1] C'est le Toumen-il-khan qui fut le fondateur du nouvel empire turc. (De Guignes, *Hist. des Huns*, t. I, part. 2, p. 373.)

[2] C'était ainsi qu'on désignait le chef des Hiong-nou. *Chen-yu* signifie « large, grand ». On veut dire que par sa grandeur et sa puissance il ressemble au ciel (Khang-hi).

[3] C'est-à-dire, avait le titre de Che.

Souï, To-ki succéda (à son père Ki-min) sous le titre de Chi-pi-khan. Un grand nombre de Chinois allèrent se mettre sous sa protection. Les Khi-tan, les Chi-weï, les Thou-kou-hoen et les Kao-tchang (Oïgours) se soumirent tous à lui.

Teou-kien-te, Sie-kiu-lieou, Wou-tcheou-liang, etc. s'étant regardés les uns les autres, se déclarèrent ses sujets et lui rendirent hommage. Le khan avait un million d'archers; depuis l'antiquité, les barbares n'avaient pas encore acquis une puissance aussi formidable. L'empereur Kao-tsou envoya Lieou-wen-tsing auprès du grand khan pour faire alliance avec lui. De son côté, Chi-pi-khan lui envoya Kang-chao-li, du titre de Te-le, pour lui offrir deux mille chevaux et cinq cents soldats. A cette époque, l'empereur, ayant pacifié la capitale, se montra fier de ses exploits. Chaque fois qu'il arrivait des ambassadeurs, il les recevait la plupart d'une manière rude et arrogante.

La première année de la période Wou-te (618), Ko-to-lo, du titre de Te-le, vint offrir ses hommages. L'empereur le reçut à sa table dans le palais appelé Thaï-khi-tien, lui fit entendre neuf morceaux de musique, et, le prenant par la main, le fit asseoir sur son siége impérial. Cette même année, la tente de Chi-pi-khan se rompit d'elle-même. L'empereur interrogea à ce sujet Siao-yu, du titre de Nouï-sse-ling. Siao lui répondit : « Lorsque Wen-ti, de la dynastie des Weï, visitait Hiu-tcheou, la porte de la ville se rompit sans cause connue. Cette même an-

née, l'empereur Wen-ti mourut. Serait-ce un événement du même genre ? »

La deuxième année Wou-te (619), mourut Chi-pi, khan des Tou-kioue; il eut pour successeur son frère cadet Sse-li-fo-che.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La deuxième année, Chi-pi, s'étant mis à la tête de ses troupes, passa le fleuve Jaune et arriva à Hia-tcheou. Il se joignit avec un chef ennemi nommé Liang-sse-tou ; puis il aida Lieou-wou-tcheou à entrer dans Keou-tchou avec cinq cents cavaliers, et se disposa à envahir Thaï-youen, Mais, en ce moment, il tomba malade et mourut. L'empereur en témoigna beaucoup de douleur. A la porte appelée Tchang-lo-men, il rendit un décret par lequel il invitait ses nombreux officiers à aller se reposer dans un hôtel du gouvernement, et il offrit des consolations à ses ambassadeurs. Il chargea lui-même un ambassadeur de porter à sa famille trente mille pièces de soie pour contribuer aux frais des funérailles. Comme Chi-po-pi, fils de Chi-pi-khan, était trop jeune et incapable de succéder à son père, l'empereur lui donna le titre de Ni-pou-che, et lui ordonna d'aller demeurer du côté de l'orient. Il conféra le pouvoir suprême à Sse-li-fo-che, son frère cadet, qui prit le titre de Tchou-lo-khan.

La troisième année de la période Wou-te (620), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Touan-te-tsao, administrateur général de l'armée, les attaqua et les tailla en pièces.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Le quatrième mois de la troisième année de la période Wou-te (620), Chi-min, roi de Thsin, livra bataille à Lieou-wou-tcheou, dans l'arrondissement de Ming-tcheou, et le vainquit. Wou-tcheou s'enfuit, et s'étant introduit parmi les Tou-kioue, il s'empara de Ping-tcheou.

Le septième mois, au jour Kia-siu, le prince impérial campa à Pou-tcheou pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Au jour Ping-siu, Liang-sse-tou se mit à la tête des Tou-kioue et ravagea les frontières; mais il fut battu par Touan-te-tsao, administrateur général de l'armée.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Tchou-lo épousa de nouveau une princesse de la famille des Souï, nommée I-tch'ing. Il envoya un ambassadeur pour faire connaître ses intentions; ensuite il établit des rapports secrets avec Wang-chi-tchong. Li-si-yu, administrateur général de Lou-tcheou, décapita son ambassadeur, et s'empara de dix mille animaux domestiques (bœufs et moutons). Tchou-lo alla au-devant de l'impératrice Siao, de la famille des Souï, et de Tching-tao, fils de Kien, roi de Thsi, dans la maison de Teou-kien-te. Par suite de cette circonstance, il nomma Tching-tao roi de Souï. Celui-ci suivait le calendrier chinois; il établit des magistrats et fixa sa résidence à Ting-siang. Ses sujets étaient au nombre de dix mille. Chi-min, roi de Thsin, châtia Wou-tcheou.

Tchou-lo rassembla à Ping-tcheou deux mille cavaliers de son frère cadet Pou-li-che, et, pendant trois jours, il emmena de force, du milieu de cette ville, une multitude de femmes et de jeunes filles, sans que Li-tchong-wen, l'administrateur général, eût pu s'y opposer. Il chargea Kiu-kien, du titre de Te-le, de porter secours à son campement. L'année suivante, ce dernier lui conseilla de prendre Ping-tcheou et d'y établir Yang-tching-tao. Il consulta les sorts, mais, le résultat ayant été défavorable, ses officiers lui firent des représentations pour qu'il renonçât à son projet. Tchou-lo leur dit: « Quand mon aïeul eut perdu son royaume, ce fut grâce à l'appui des Souï qu'il le conserva. Si j'oubliais ce service, cette conduite me porterait malheur. Si les sorts ont été défavorables, est-ce que les dieux ne le savent pas? Mon parti est pris. »

A cette époque, il tomba une pluie de sang; pendant trois jours, tous les chiens du royaume hurlèrent pendant la nuit. On les chercha sans pouvoir les trouver. Bientôt après, il tomba malade. La princesse lui fit prendre une poudre appelée *Ou-chi-san*, mais il lui vint des furoncles et il ne tarda pas à mourir. La princesse, considérant que son fils 'Ao-che-che était faible et d'un esprit borné, l'abandonna et ne voulut point le placer sur le trône. Elle mit à sa place son frère cadet, To-pi, qui reçut le titre de Kie-li-khan.

La quatrième année de la période Wou-te (621), les Tou-kioue pénétrèrent en Chine et y firent de

grands ravages. Hoaï, roi des Han-yang-kiun, et autres furent faits prisonniers.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Dans le quatrième mois de la quatrième année de la période Wou-te, les Tou-kioue ravagèrent Ping-tcheou, et s'emparèrent de Hoaï, roi de Han-yang-kiun, de Tching-youen-cheou, du titre de Thaï-tch'ang-k'ing (président du bureau des cérémonies), et de Tchang-sun-chun-te, généralissime de la garde à cheval de la gauche.

Le huitième mois, les Toue-kioue ravagèrent l'arrondissement de Taï-tcheou et s'emparèrent de Wang-hiao-ki, administrateur général de l'armée.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Kie-li, qui avait dans l'origine la dignité de Mo-ho-to-che, avait placé sa tente au nord de Wou-youen. Sie-kiu, s'étant rendu maître de Ping-liang, fit alliance avec lui. L'empereur en fut affligé. Il envoya Yu-wen-hin, du titre de Lo-kouang-tching, pour gagner Kie-li par des présents et l'engager à rompre avec Sie-kiu.

Tchang-tchang-sun, gouverneur de Thaï-youen, se soumit aux ennemis avec les habitants des cinq villes qui étaient sous ses ordres. Yu-wen-hin l'engagea à rendre le territoire de Thaï-youen. Cette proposition ayant été agréée, il envoya des troupes pour prendre les cinq villes qui étaient sous le commandement de Tchang-sun, et alla se joindre à l'armée du roi de Thsin. Le prince impérial, après avoir consulté son conseil, renonça à l'arrondisse-

ment de Fong-tcheou, et détacha en même temps une partie du territoire de Yu[1].

Sur ces entrefaites, Yeou-che-che, fils de Tchou-lo, entra en Chine avec les soldats des dix mille tentes qu'il avait sous ses ordres, et s'étant établi au midi du fleuve Jaune, il prit Ling-tcheou pour frontière.

Kie-li épousa la princesse I-tch'ing; il conféra à Chi-po-pi, fils de Chi-pi, le titre de Tho-li-khan, et lui ordonna d'aller s'établir dans l'orient. I-tch'ing était la fille de Yang-hiaï. Chen-king, son frère cadet, avait aussi recherché l'appui des Tou-kioue. Avec Wang-wen-sou, ambassadeur de Wang-chi-tchong, il parla ainsi à Kie-li-khan : « Anciennement, les frères de Ki-min se disputaient le royaume; grâce à l'aide des Souï, ils purent recouvrer le trône, que possédèrent après eux leurs fils et leurs neveux. L'empereur actuel n'est point un descendant de Wen-ti. Il convient de placer sur le trône Tching-tao, pour reconnaître les grands bienfaits des Souï. »

Kie-li approuva ces paroles, c'est pourquoi tous les ans il ravagea les frontières de la Chine. S'appuyant sur les richesses excessives de son père et de son frère aîné, sur le courage de ses soldats et le grand nombre de ses chevaux, il montrait un orgueil extrême et se plaçait au-dessus de tous les peuples barbares. Il regardait le royaume du Milieu comme au-dessous du sien, et quand il écrivait à

[1] Ce pays faisait partie du district de Wou-youen.

l'empereur, toutes ses expressions étaient pleines d'insolence et de mépris, et il ne cessait de lui faire des demandes exorbitantes. Dans ce moment, l'empereur s'occupait d'organiser l'empire. C'est pourquoi il lui montrait des égards qui coûtaient à sa dignité, et lui faisait d'immenses présents sans pouvoir satisfaire son insatiable cupidité.

La quatrième année, Kie-li se mit à la tête de dix mille cavaliers, se joignit à Youen-kiun-tchang et ravagea Yen-men. Li-ta-'en, roi de Ting-siang, l'attaqua et réussit à le repousser. Kie-li s'empara de notre ambassadeur, Hoaï, prince de Han-yang, de Tching-youen-cheou, président du bureau des cérémonies, et de Tchang-sun-chun-te, général en chef de la garde à cheval de la gauche. L'empereur, par représailles, retint en prison ses ambassadeurs. Par suite de cette circonstance, Kie-li ravagea Taï-tcheou, battit Hiao-ki, roi de Yong-'an, administrateur général de l'armée, pilla le pays à l'est du fleuve Jaune, envahit Youen-tcheou, et pénétra dans les frontières de Yen-tcheou. Les généraux chinois lui livrèrent bataille, mais ils ne purent lui reprendre ses prisonniers de guerre.

La cinquième année de la période Wou-te (622), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Le prince impérial sortit de Pin-tcheou pour les repousser.

On lit dans la biographie de l'empereur Kaotsou : Le troisième mois de la cinquième année de la période Wou-te (620), Chi-min, roi de Thsin, livra bataille à Lieou-he-ta, sur les bords de la rivière

Ming, et le battit. Lieou-he-ta s'enfuit et se retira chez les Tou-kioue.

Le quatrième mois, Li-ta-'en, administrateur général de l'arrondissement de Taï-tcheou, livra bataille aux Tou-kioue et perdit la vie.

Le sixième mois, Lieou-he-ta, s'étant joint aux Tou-kioue, ravagea le Chan-tong. Youen-chao, général de la cavalerie, fut nommé administrateur général de Koua-tcheou, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le huitième mois, au jour I-mao, les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Le prince impérial sortit de Pin-tcheou, et Chi-min, roi de Thsin, sortit de Thsin-tcheou, pour s'opposer aux Tou-kioue.

Au jour Ki-sse, Chin-fou, prince de Siang-i, administrateur général de Ping-tcheou, livra bataille aux Tou-kioue, à l'orient de la rivière Fen, et les battit.

Au jour Meou-in, les Tou-kioue s'emparèrent de la barrière Ta-tchin-kouan.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La cinquième année, Hoan-sun-te et autres demandèrent à faire la paix. Ils présentèrent de la colle de poisson et des fils de soie entrelacés, comme un emblème de l'alliance étroite qui devait cimenter l'amitié des deux royaumes.

Quoique l'empereur ne fût pas encore disposé à relâcher les ambassadeurs des Tou-kioue, Je-han, du titre de Te-le, et autres, lui ayant donné une grande quantité d'or, il les leur rendit.

Li-ta-'en dit alors à l'empereur : « Les Tou-kioue souffrent maintenant de la faim; on pourrait songer à leur reprendre la ville de Ma-i. »

Un décret ordonna à To-kou-tching, du titre de Tien-tchong-chao-kien, de les combattre. Mais ce dernier, ayant fait ensuite une convention avec Li-ta-'en, n'osa pas aller en avant et campa à Sin-tching. Kie-li se mit à la tête de dix mille cavaliers, se joignit à Lieou-he-ta et le cerna. Ta-'en, après avoir perdu plusieurs milliers de soldats, s'avança pour attaquer l'arrondissement de Hin-tcheou, mais il fut battu par Li-kao-thsien. He-ta, avec dix mille Tou-kioue, ravagea le Chan-tong et pilla l'arrondissement de Ting-tcheou.

Kie-li, n'ayant pas encore réussi dans ses projets, se mit à la tête de cent cinquante mille cavaliers, entra dans Yen-men, cerna la ville de Ping-tcheou et pilla complétement les arrondissements de Fen-tcheou et de Lou-tcheou. Il s'empara de cinq mille habitants des deux sexes; puis, revenant à la tête de plusieurs milliers de cavaliers, il ravagea les pays situés entre Youen-tcheou et Ling-tcheou.

Sur ces entrefaites, le prince impérial, Kien-tch'ing, prit le commandement des troupes et sortit de Pin-tcheou; le roi de Thsin sortit avec ses soldats de Pou-tcheou, et, réunissant leurs forces, ils le battirent complétement. Li-tseu-ho courut avec ses troupes dans le pays de Yun-tchong, et surprit le khan. Touan-te-tsao sortit de Hia-tcheou, et l'empêcha de s'en retourner. Chin-fou, roi de Siang-i,

administrateur général de Ping-tcheou, livra bataille à l'orient de la rivière Fen, décapita cinq cents ennemis (Turcs), et prit deux mille chevaux. Siao-i, gouverneur de Fen-tcheou, offrit à l'empereur cinq mille prisonniers et s'empara de la barrière Ta-tchin-kouan. Les Turcs étant venus piller Hong-tcheou, Yu-wen-in, administrateur général de cette ville, et Yang-sse-tao, commandant de Ling-tcheou, les arrêtèrent et leur prirent un millier de chevaux et de chameaux. Kie-li-khan, ayant appris que le roi de Thsin allait arriver, sortit des frontières, et les troupes impériales s'en retournèrent.

La sixième année de la période Wou-te (623), les Tou-kioue demandèrent la paix.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou: Le sixième mois de la sixième année de la période Wou-te, les Tou-kioue ravagèrent Sou-tcheou; ils furent battus par l'administrateur général Kao-mouan-tching.

Le septième mois, le prince impérial alla camper à la frontière du nord; Chi-min, roi de Thsin, campa dans l'arrondissement de Ping-tcheou pour prévenir les attaques des Tou-kioue

En hiver, le dixième mois, les Tou-kioue demandèrent à faire la paix.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La sixième année, les Tou-kioue avec He-tha, Kiun-tchang, etc. étant entrés par petites troupes, ravagèrent les arrondissements de Ting-tcheou, Kouang-tcheou, Youen-tcheou, Sou-tcheou, etc. et furent

tantôt vainqueurs, tantôt vaincus dans les engagements qu'ils eurent avec les troupes des divers campements. L'empereur ordonna au prince impérial Kien-tching d'aller camper de nouveau à la frontière du nord, et au roi de Thsin de camper dans l'arrondissement de Ping-tcheou, pour prévenir les incursions des Tou-kioue. Mais à la longue, les ennemis cessèrent leurs attaques. Cependant, après avoir emporté un campement dans le pays de Taï, ils attaquèrent les arrondissements de Weï-tcheou et de Pin-tcheou, et prirent la ville de Ma-i; ensuite ils demandèrent de nouveau à faire la paix, et nous rendirent la ville de Ma-i.

La septième année de la période Wou-te (624), les Turcs ravagèrent les frontières. L'administrateur général, Thsin-wou-thong et autres, les défirent complétement. Par suite de cet événement, ils demandèrent à faire la paix. P'eï-tsi fut envoyé en ambassade chez les Tou-kioue.

A la lune intercalaire, Chi-min, roi de Thsin, et Youen-ki, roi de Thsi, campèrent dans l'arrondissement de Pin-tcheou pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le huitième mois, les Turcs ravagèrent l'arrondissement de Souï-tcheou. Lieou-ta-kiu, gouverneur de la ville, les battit complétement. Alors les Tou-kioue demandèrent à faire la paix.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: La septième année (624), ils attaquèrent les arrondissements de Youen-tcheou et de Sou-

tcheou, et pénétrèrent dans le pays de Taï; mais ils furent vaincus. S'étant joints de nouveau à Kiun-tchang, ils attaquèrent l'arrondissement de Long-tcheou et la ville de In-p'an; ensuite, partageant leurs forces, ils attaquèrent le pays de Ping. Le roi de Thsin et Youen-ki, roi de Thsi, campèrent dans l'arrondissement de Pin-tcheou pour prévenir les incursions des ennemis. Kiun-tchang, étant sorti avec les Turcs, entra dans les arrondissements de Youen-tcheou, de Sou-tcheou, de Hin-tcheou et dans le pays de Ping, et ils pillèrent Hi-sao; mais ils furent souvent chassés par les généraux chinois.

Le huitième mois, Kie-li et Tho-li sortirent ensemble à la tête d'un corps d'armée. Partant de Youen-tcheou, ils réunirent leurs camps et se portèrent dans le midi. La cour en fut fort effrayée. Heureusement que les rois de Thsin et de Thsi les repoussèrent. Comme anciennement le pays de Kouan-tchong, les arrondissements de Lin-tcheou, de Liao-tcheou, de Chang-tcheou et de Tao-tcheou, étaient dépourvus de troupes, ils campèrent à Pin-tcheou. Le khan des Turcs arriva tout à coup avec dix mille cavaliers, et les rangea sur la colline appelée *Ou-long-pan* « la colline des cinq dragons; » ensuite, avec cent cavaliers, il vint les provoquer au combat. L'armée chinoise en fut épouvantée. Le roi de Thsin s'avança avec cent cavaliers, fendit les rangs ennemis et s'écria à haute voix : « La famille impériale ne doit rien aux Turcs; pourquoi envahissez-vous ses États? Je suis le roi de Thsin, et je

suis venu exprès pour me battre avec le khan et décider quel sera le vainqueur. Si vous persistez à livrer bataille, vous voyez que je n'ai que cent cavaliers. Quel avantage y a-t-il à tuer les hommes sans motif? »

Kie-li se contenta de sourire et ne répondit point. Alors (le roi de Thsin) s'approchant à cheval de Tho-li, lui parla en ces termes : « Autrefois vous aviez fait une alliance avec moi, et lorsque vous étiez en péril, je suis venu à votre secours. Avez-vous oublié aujourd'hui les serments que vous avez faits devant l'autel? Pouvez-vous décider la victoire dans un combat singulier? »

Tho-li ne répondit pas non plus. Kie-li, voyant que ses propres troupes étaient peu nombreuses, et l'entendant parler avec Tho-li, en éprouva une jalousie secrète et envoya de suite à Chi-min un ambassadeur qui lui dit : « Prince! ne vous inquiétez pas; je suis décidé à ne pas combattre; je désire seulement régler nos affaires avec vous. »

Sur ces entrefaites, il emmena ses troupes et se retira.

Grâce à l'habileté du roi de Thsin, Tho-li changea de sentiments, et n'eut plus l'envie de combattre. Kie-li ne voulut point le contraindre [1]. Alors il envoya Tho-li avec Hia-pi et Sse-mo, du titre de Te-le, pour demander la paix.

L'empereur y consentit. Tho-li se confia alors

[1] C'est-à-dire, le forcer de combattre.

au roi de Thsin, par qui il voulait être traité comme un frère. L'empereur, ayant vu Sse-mo, le prit par la main et l'invita à s'asseoir sur son siége impérial; mais Sse-mo s'inclina jusqu'à terre et refusa cet honneur. L'empereur lui dit : « Je vous regarde du même œil que Kie-li. » Tho-li obéit alors à l'invitation de l'empereur.

Comme les Tou-kioue ravageaient chaque année les frontières, quelqu'un dit à l'empereur : « Si les barbares (Turcs) viennent souvent à main armée dans l'intérieur de la Chine, c'est pour enlever des hommes, des femmes, et vider les caisses publiques. Si nous pouvions abandonner Tchang-'an, ils renonceraient à leurs projets. »

L'empereur ordonna à Yu-wen, du titre de Tchong-chou-chi-lang « secrétaire du palais, » et à Sse-ki de franchir la montagne du midi et de se diriger vers les pays de Fan et de Teng. Il avait l'intention de transférer ailleurs le siége de l'empire, et tous les ministres applaudissaient à ce projet. Le prince de Thsin fut le seul à s'y opposer. « Depuis l'antiquité, dit-il, les barbares ont fait du mal au royaume du Milieu. Jamais je n'ai appris que les Tcheou et les Han aient pour cela transféré ailleurs leur capitale. Je ne demande que quelques années pour me rendre maître du grand khan et vous prouver ma reconnaissance. »

L'empereur renonça alors à son projet. Kie-li avait déjà fait la paix. A cette époque, il tomba de grandes pluies qui mirent hors de service les arcs

et les flèches. Quand le mauvais temps fut passé, il remmena ses troupes.

A cette époque, l'empereur rassembla ses ministres et leur demanda le moyen de garantir ses frontières. Il voulait inviter les arrondissements de Wou-youen et de Ling-wou à placer des capitaines de vaisseaux sur le fleuve Jaune, pour empêcher les Turcs d'entrer en Chine. Wen-yen-po, du titre de Tchong-chou-chi-lang, « secrétaire du palais, » dit alors : « Les Weï avaient ouvert un large fossé pour arrêter les Hiong-nou; on peut s'en servir aujourd'hui. »

L'empereur envoya Sang-hien-ho sur la grande route voisine du large fossé, il appela des ouvriers en bateaux, du Kiang-nan, leva un grand nombre de soldats, et fit construire des vaisseaux de guerre.

Kie-li envoya des ambassadeurs. Il désirait venir à la barrière du nord et demander la permission de commercer avec les Chinois. L'empereur ne put s'y refuser.

L'empereur commença à devenir maître de tout l'empire. Préférant l'administration civile au régime militaire, il licencia douze corps d'armée. Mais, à cette époque, les Tou-kioue ayant étendu leurs ravages, il se hâta de les rétablir et les composa de fantassins et de cavaliers d'élite.

La huitième année de la période Wou-te (625), les Tou-kioue pénétrèrent en Chine et y exercèrent des ravages. Wang-tao-tsong, roi de Jin-tching-kiun, leur livra bataille dans l'arrondissement de Ling-

tcheou et les battit complétement. Par suite de cet événement, les Tou-kioue demandèrent à faire la paix.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Le septième mois de la huitième année Wou-te (625), Chi-min, roi de Thsin, campa dans l'arrondissement de Pou-tcheou, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le huitième mois, au jour Jin-chin, Tchang-kin, administrateur général du corps d'armée de Ping-tcheou, livra bataille aux Tou-kioue à Ta-kou ; mais il fut vaincu. Tchang-te-tching, gouverneur de Yun-tcheou, périt dans ce combat. Wen-yen-po, du titre de Hing-kiun-tchang-chi, fut fait prisonnier.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La huitième année, Kie-li-khan attaqua les arrondissements de Ling-tcheou et de Sou-tcheou. Il combattit à Sin-tch'ing contre Lin-mou, gouverneur de Taï-tcheou, et le vainquit. Sur ces entrefaites, Tchang-kin alla camper à Chi-ling, et Li-kao-thsien, à Ta-kou. Le prince de Thsin campa dans l'arrondissement de Pou-tcheou.

Dans le commencement, l'empereur traitait les Tou-kioue suivant les rites adoptés pour les peuples ennemis. En présence de ces événements, il entra en colère et dit : « Jadis, considérant que l'empire n'était pas encore pacifié, je me montrais généreux envers les barbares, pour laisser respirer les peuples de nos frontières ; mais aujourd'hui ils viennent de violer tout à coup les traités ; je veux les attaquer

et les exterminer : le temps de l'indulgence est passé. »

Il ordonna aux yeou-sse (magistrats) de changer en décrets[1] les lettres qu'il adresserait au khan.

On lit dans la biographie de l'empereur Kao-tsou : Le troisième mois de la neuvième année Wou-te (626), les Tou-kioue ravagèrent Liang-tcheou. Yeou-liang, gouverneur de la province et prince de la ville de Tchang-lo, les battit complétement.

Le huitième mois, les Tou-kioue demandèrent à faire la paix.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La neuvième année, ils attaquèrent les arrondissements de Youen-tcheou et de Ling-tcheou. Ensuite ils assiégèrent la ville de Liang-tcheou, et continuant à s'avancer, ils attaquèrent King-tcheou et Youen-tcheou. Li-tsing leur livra bataille dans l'arrondissement de Ling-tcheou, et les repoussa. Ceux-ci, une fois partis, allèrent ravager Si-hoeï-tcheou et assiégèrent Wou-tch'ing. Le général Tchaï-chao les battit à Thsin-tcheou ; il décapita un Te-le, trois généraux et mille prisonniers. En général, lorsque les Turcs ont des succès, ils pénètrent dans notre pays ; quand ils ont été battus, ils demandent la paix sans éprouver le moindre sentiment de honte.

Le septième mois de la même année, Kie-li-khan

[1] De Guignes, *Hist. des Huns*, t. I, part. 2, p. 424. Il ne voulait plus écrire comme autrefois au grand khan, mais lui parler en maître et lui faire savoir ses ordres.

se mit à la tête de cent mille cavaliers et s'empara de Wou-kong. On entoura la capitale d'une forte garnison pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Le khan ayant attaqué Kao-ling, Weï-tchi et King-te lui livrèrent bataille à King-yang; ils firent prisonnier Wou-mo-tch'oue, du titre de Sse-kin, et décapitèrent mille prisonniers.

Kie-li-khan envoya à la cour son conseiller Tchi-sse-li, pour nous épier. « Les deux khans, dit-il d'un ton orgueilleux, possèdent un million de soldats; ils sont arrivés maintenant. »

« Pour moi, dit Thaï-tsong, j'ai fait un traité d'alliance avec les deux khans, et vous, vous l'avez violé. A l'époque où des soldats volontaires commençaient à se lever pour me soutenir, vos pères, vos fils s'empressaient de me faire cortége. J'ai donné une quantité immense de jade et de pièces de soie. Comment osez-vous entrer en armes dans le territoire impérial, et vanter votre puissance? Maintenant, il faut que je commence par vous mettre à mort. »

Tchi-sse-li, rempli d'effroi, demanda la vie. Siao-yu et Fong-te-i adressèrent des représentations à l'empereur qu'ils engagèrent à le renvoyer honorablement. L'empereur s'y refusa et le fit mettre en prison dans le palais. Alors, avec Kao-sse-lien, du titre de Chi-tchong, Fang-youen-ling, du titre de Tchong-chou-ling, le général Tcheou-fan, etc. il sortit par la porte appelée Youen-wou-men, accompagné de six cavaliers, et, s'approchant de la rivière

Weï, il parla au khan quï se trouvait sur le bord opposé, et lui reprocha la manière dont il avait violé les traités. Tous les chefs turcs furent remplis d'effroi à la vue de l'empereur; ils mirent pied à terre et le saluèrent avec respect. Tout à coup l'armée chinoise arriva, faisant briller au soleil ses armures et ses étendards. Tous les soldats gardaient une attitude calme et sévère. Les Turcs furent saisis de crainte. L'empereur s'avança vers Kie-li-khan; puis, tenant son cheval en bride, il fit signe à l'armée de reculer et de rester en ordre de bataille. Siao-yu, voyant que l'empereur bravait l'ennemi, se jeta à ses pieds et lui représenta le danger auquel il s'exposait.

« J'ai mûrement réfléchi, dit l'empereur, sur la démarche que je fais; vous ne la comprenez pas. Les Turcs entrent dans mes États et y exercent des ravages, parce que depuis peu je suis en butte à des dangers intérieurs, et ils s'imaginent que je ne puis leur tenir tête. Si je m'enferme dans la ville (dans ma capitale), ils dévasteront mes frontières; voilà pourquoi je sors seul pour leur montrer que je ne crains rien. De plus, ma formidable armée leur fera voir que je suis décidé à combattre. Ils ne pensaient pas que je pouvais arrêter leurs complots naissants. Comme ils sont entrés fort avant dans mes États, ils peuvent craindre de ne pouvoir s'en retourner. C'est pourquoi, si je leur livre bataille, je les vaincrai; s'ils demandent la paix, la démarche que j'ai faite aujourd'hui me rendra maître de leur vie. »

Ce jour-là, Kie-li-khan demanda en effet à faire la paix. L'empereur y consentit. Le lendemain, après qu'on eut sacrifié un cheval blanc, il fit un traité d'alliance avec Kie-li-khan sur le pont de la rivière Weï[1].

Tho-li-khan emmena ses troupes et se retira. Siao-yu dit alors : « Depuis que Kie-li-khan est venu, beaucoup de généraux ont demandé à lui livrer bataille, mais Votre Majesté ne l'a pas permis. Maintenant que les barbares se sont retirés, que fera Votre Majesté ? »

« Les Tou-kioue sont nombreux, répondit l'empereur, mais ils ne connaissent pas l'ordre et la discipline. Le prince et ses sujets n'ont en vue que leur intérêt. Lorsque le khan était à l'ouest de la rivière, tous les chefs et les généraux sont venus me saluer. Je pouvais facilement les enivrer et les faire charger de chaînes. D'ailleurs, j'avais ordonné a Tchang-sun-wou-ki et à Li-tsing de mettre des troupes en embuscade à Yeou-tcheou, en attendant leur retraite. Si un grand corps d'armée eût marché derrière eux, et que les soldats embusqués les eussent attaqués par devant, je pouvais les prendre tous en un tour de main. Cependant, comme je suis arrivé depuis peu au trône, je considère que celui qui gouverne

[1] Ce pont est appelé ici *Pien-kiao*. Son nom complet était *Pien-men-kiao*. Il avait été construit en dehors de la porte *Pien-men*, dans la deuxième année de la période Kien-youen, du règne de Wou-ti, de la dynastie des Han (l'an 141 avant J. C.). (Cf. *P'eï-wen-yun-fou*, liv. XVII, fol. 179.)

De Guignes dit qu'on sacrifia un cheval blanc sur le pont. En traduisant ainsi, il a transposé sans motif les mots du texte.

l'empire doit surtout lui procurer le calme et la paix. Si une fois on livre bataille aux Tou-kioue, il y aura nécessairement beaucoup de victimes. S'ils sont vaincus sans être détruits, et que par crainte ils cultivent la vertu, ils me prendront en haine. Pourrai-je alors leur tenir tête? Si aujourd'hui je fais déposer les armes et serrer les armures, et que je les comble de présents, ils ne manqueront pas de devenir orgueilleux : l'orgueil sera le présage de leur ruine. C'est pourquoi l'on dit : « Si vous voulez prendre quelqu'un, il faut absolument lui faire des présents. »

Siao-yu salua deux fois l'empereur et lui dit : « Ces idées-là sont au-dessus de la portée de votre humble sujet. »

L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Teou-lou-kouan, inspecteur du palais, et au général Tchao-tch'o de l'accompagner.

Kie-li-khan offrit trois mille chevaux et dix mille moutons; mais l'empereur refusa de les recevoir. Il rendit un décret pour qu'on nous rendît les prisonniers chinois.

La première année de la période Tching-kouan, du règne de Thaï-tsong (l'an 627), il tomba beaucoup de neige chez les Turcs; il mourut un grand nombre de moutons et de chevaux, et les hommes furent en proie à la famine.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue :

La première année de la période Tching-kouan (627), les hordes des Sie-yen-to, des Hoeï-he

(Oïgours) et des Pa-ye-kou, s'étant révoltées, (Kie-li-khan) envoya Tho-li pour les châtier; mais il n'y put réussir et s'enfuit sur un cheval rapide. Kie-li en fut irrité et le mit en prison. Tho-li en conçut un profond ressentiment. Cette année-là, il tomba beaucoup de neige et un grand nombre de chevaux et de moutons moururent de froid; les hommes furent en proie à la famine. Le khan craignit que les troupes de l'empereur ne profitassent de ce malheur pour l'attaquer. En conséquence, il emmena ses soldats et entra dans le territoire de So-tcheou, sous prétexte de faire une grande chasse.

Les conseillers de l'empereur le priaient de punir le khan pour avoir violé les traités, et, en conséquence, de l'attaquer.

« Un homme du peuple, dit l'empereur, ne doit pas être infidèle à sa parole, à plus forte raison un prince. Maintenant que j'ai fait alliance avec lui, pourrai-je profiter de ses malheurs et lui susciter des périls pour m'emparer de sa personne? J'attendrai qu'il m'ait offensé; c'est alors seulement que j'irai l'attaquer. »

La troisième année Tching-kouan (629), l'empereur conféra à Li-tsing et autres le titre d'administrateur général de l'armée et leur ordonna d'attaquer les Tou-kioue.

On lit dans les annales des Thang, biographie de l'empereur Thaï-tsong : Le huitième mois de la troisième année Tching-kouan, au jour Ting-haï, Li-tsing fut nommé administrateur général du corps

d'armée de l'arrondissement de Ting-siang, pour attaquer les Tou-kioue.

Le neuvième mois, au jour Ting-sse, Tchaï-chao, gouverneur de Hoa-tcheou, fut nommé administrateur général du corps d'armée de Ching-tcheou pour attaquer les Tou-kioue.

Le onzième mois, au jour Keng-chin, Li-chi-tsi, commandant de l'arrondissement de Ping-tcheou, fut nommé administrateur général de l'armée de Thong-mo; Tchaï-chao, gouverneur de Hoa-tcheou, fut nommé administrateur général du corps d'armée de Kin-ho; Tao-tsong, roi de Jin-tching-kiun, fut nommé administrateur général du corps d'armée de Ta-thong; Weï-hiao-tsie, commandant de Yeou-tcheou, fut nommé administrateur du corps d'armée de Heng-'an; Sie-wan-cho, commandant de Ing-tcheou, fut nommé administrateur général du corps d'armée de Tchang-wou, pour attaquer les Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: La deuxième année, Tho-li exposa lui-même à l'empereur qu'il était assiégé par Kie-li-khan, et lui demanda des secours.

« J'ai fait un traité d'alliance avec Kie-li, répondit l'empereur, et, d'un autre côté, je suis lié avec Tho-li comme avec un frère; je ne puis m'empêcher de lui prêter secours; comment faire ? »

« Les barbares, dit Thou-jou-hoeï, président du ministère de la guerre, sont dépourvus de bonne foi. Quoique nous nous conformions aux traités,

ils ont l'habitude de les violer. Maintenant qu'ils sont en proie au désordre, attaquez-les; c'est le plus sûr moyen de les détruire. »

L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait au général Tcheou-fan d'entourer de murs la ville de Thaï-youen et de veiller à sa défense. Kie-li, de son côté, accompagné d'une forte escorte, se tenait en observation devant les frontières.

Comme on priait l'empereur de réparer la grande muraille, anciennement construite, et d'envoyer des troupes qui se placeraient aux frontières, il répondit : « Au fort de l'été, les Tou-kioue ont eu cinq jours de gelée, trois lunes ont brillé à la fois, et des vapeurs rouges ont rempli leurs campagnes. Kie-li-khan voit ces malheurs sans cultiver la vertu; il montre par là qu'il ne craint point le ciel. Il change continuellement de demeure; ses animaux domestiques périssent en grand nombre; il ne suit plus les anciennes coutumes de son pays. Autrefois, on était dans l'usage de brûler les morts; maintenant on les enterre et on leur élève des tombeaux. Le khan transgresse ainsi les ordres de ses ancêtres et montre du mépris aux démons et aux esprits. Il n'est pas d'accord avec Tho-li, l'attaque secrètement et cherche à le détruire : c'est être en hostilité avec sa famille. Ces quatre choses sont le présage de sa ruine. Il faut, Excellences, que vous vous empariez de lui. Qu'est-il besoin de fortifier les frontières? Anciennement les Turcs avaient des mœurs simples et un caractère modéré. Kie-li, ayant écouté

les conseils d'un lettré chinois, nommé Tchao-te-yen, le considère comme un homme de talent, lui donne toute sa confiance, et lui abandonne presque le soin de son empire. Ce n'est pas tout : il donne les charges administratives à des étrangers, éloigne les membres de sa famille et les laisse sans emploi. Il lève des troupes, envahit chaque année nos frontières et accable ses sujets de fatigues intolérables. Il est d'une témérité aveugle, inconstant et dépourvu de bonne foi. Il change continuellement ses ordres et ses décisions. Une grande famine étant survenue, il a doublé les impôts, et toutes les hordes s'éloignent de lui de plus en plus. »

L'année suivante, le chef des Sie-yen-to, qui lui étaient soumis, se donna lui-même le titre de khan et envoya des ambassadeurs. L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Li-tsing, président du ministère de la guerre, d'aller attaquer la ville de Ma-i, dont les Turcs s'étaient emparés. Kie-li s'étant enfui, neuf Sse-kin, ou chefs de hordes, vinrent se soumettre avec tous leurs sujets. Les Pa-ye-kou, les Po-ko, les Thong-lo, les Si, les Hi et les Kiu-tchang, vinrent tous présenter leurs hommages.

Sur ces entrefaites, l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Li-chi-tsi, commandant de Ping-tcheou, de sortir de l'arrondissement de Thong-mo; à Li-tsing, de sortir de l'arrondissement de Ting-siang; au général Tchaï-chao, de sortir de l'arrondissement de Kin-ho; à Tao-tsong, commandant en chef de Ling-tcheou et roi de Jin-tching,

de sortir de l'arrondissement de Ta-thong; à Weï-hiao-tsie, commandant de Yeou-tcheou, de sortir de l'arrondissement de Heng-'an; à Sie-wan-cho, commandant de Ing-tcheou, de sortir de l'arrondissement de Tchang-wou. Ces six généraux, qui avaient sous leurs ordres cent mille soldats, avaient donné à Li-tsing le commandement général pour châtier les Turcs. Tao-tsong leur livra bataille dans l'arrondissement de Ling-tcheou, et prit une multitude d'hommes et d'animaux qui s'élevait à dix mille. Tho-li, ainsi que Yeou-che-che, et In-naï, du titre de Te-le, vinrent à la tête de toutes leurs hordes pour se soumettre à l'empereur. Comme il recevait jour et nuit des nouvelles des victoires de ses généraux, il dit à ses officiers : « Autrefois, lorsque l'empire commençait à s'établir, l'empereur, dans l'intérêt de son peuple, céda aux avances perfides des Turcs et devint leur vassal. J'en suis profondément affligé, et je songe à laver cet affront aux yeux de tout l'empire. Maintenant le ciel a guidé mes généraux, qui partout ont remporté la victoire; c'est au ciel que je dois tout mon succès. »

Remarque. On lit dans la biographie de Tchang-sun-wou-ki : Quand Wou-ki fut élevé au rang de Chang-chou[1] et de Yeou-po-ye (ministre de la droite), Kie-li-khan avait déjà fait alliance avec les Chinois. Comme son administration était pleine de désordre, les généraux demandèrent l'autorisation d'aller sur-le-champ le châtier. Mais l'empereur,

[1] Président d'un des six ministères.

considérant l'alliance qu'il avait faite, se dit en lui-même que, s'il ne s'emparait pas de lui, il laisserait échapper une occasion favorable, et que, s'il le faisait prisonnier, il trahirait sa foi. Ne sachant quel parti prendre, il consulta son premier ministre Siao-yu, qui lui conseilla de profiter de la faiblesse et de l'aveuglement de Kie-li-khan pour l'attaquer immédiatement.

Le deuxième mois de la quatrième année Tching-kouan (630), Li-tsing livra bataille aux Tou-kioue, près du mont In-chan, et les battit complétement. Dans le troisième mois, Li-tsing fit prisonnier Kie-li-khan et vint le présenter à l'empereur.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Le premier mois de la quatrième année, le général Li-tsing campa sur le mont Wou-yang et surprit, pendant la nuit, Kie-li-khan. Celui-ci fut effrayé et recula sa tente jusqu'à l'entrée du grand désert. Un chef puissant, nommé Kang-sou-mi, et d'autres généraux vinrent faire leur soumission avec Siao-heou, ancienne impératrice des Souï, et son fils Yang-tching-tao. Quelqu'un dit que certains hommes du royaume du Milieu avaient eu une correspondance secrète avec cette impératrice. Yang-wen-kouan, du titre de Tchong-chou-che-jin (secrétaire du palais), demanda l'autorisation de faire un rapport contre eux, afin qu'on les punît.

L'empereur dit : « Comme l'empire ne forme pas encore un tout, ces hommes doivent naturellement penser aux Souï. Aujourd'hui les révoltés se tiennent

tranquilles, à quoi bon les punir? Laissez-les de côté et ne faites point de rapport contre eux.»

Kie-li-khan, étant réduit à l'extrémité, s'enfuit et s'établit sur le mont Thie-chan. Ses soldats se montaient encore à plusieurs dixaines de mille. Il ordonna à un officier, nommé Tchi-chi-sse-li, de se présenter à l'empereur, de faire entendre publiquement des plaintes douloureuses, d'avouer ses crimes et de demander à faire sa soumission. L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait au général Thang-kien, du titre de Hong-lou-khing (maître des cérémonies), et à 'An-sieou-jin et autres, munis tous d'une lettre impériale, d'aller porter des consolations à Kie-li-khan. Li-tsing, qui savait que Thang-kien se trouvait chez les Tou-kioue, pensa bien que ceux-ci se tiendraient tranquilles. En conséquence, il les attaqua par surprise et les fit tous prisonniers. Kie-li, s'étant procuré un de ces chevaux qui font mille li (cent lieues, *sic*) en un jour, s'enfuit seul chez Cha-po-lo. Le sous-administrateur de l'armée, Tchang-p'ao-siang, s'empara de sa personne. Cha-po-lo, qu'on appelait aussi Che-sou-ni-chi, vint se soumettre avec tous ses sujets. Son royaume fut tout à coup détruit. L'empereur recouvra les arrondissements de Ting-siang et de Heng-'an, et étendit ses frontières jusqu'au grand désert.

Kie-li, étant arrivé à la capitale, se déclara prisonnier dans le temple des ancêtres. L'empereur se rendit dans le pavillon appelé Chun-thien-leou, en-

touré de toute sa garde. En présence des lettrés et des hommes du peuple, un magistrat saisit le khan, et, l'amenant devant l'empereur, il lui dit : « Vos crimes sont au nombre de cinq. Lorsque votre royaume était détruit, ce fut grâce aux Souï qu'il fut rétabli, et cependant vous ne leur avez pas prêté le moindre secours; de sorte qu'ils furent réduits à ne plus offrir de sacrifices aux ancêtres ni aux génies de la terre. Voilà votre premier crime.

« Lorsque vous étiez notre voisin, vous avez manqué à votre parole et ravagé nos frontières : second crime.

« Fier de la force de vos armes, vous n'avez point arrêté la violence de vos hordes et vous vous êtes attiré la haine de vos sujets : troisième crime.

« Vous avez ruiné mon peuple, vous avez détruit ses récoltes : quatrième crime.

« Vous m'aviez promis des alliances de mariage, mais vous les avez éludées : cinquième crime.

« Si je vous mettais à mort, ce ne serait pas sans motifs légitimes. Mais j'ai égard à l'alliance que j'ai faite avec vous sur les bords de la rivière Weï; je ne l'ai point oubliée. Voilà pourquoi je ne vous punis point avec la dernière rigueur. »

L'empereur lui rendit sa famille et tous les gens de sa maison; il le logea dans l'hôtel du Thaï-po[1] et lui fournit tous les vivres nécessaires.

Sse-kie, du titre de Sse-kin, vint faire sa soumission avec quarante mille de ses sujets. Yo-kou-che,

[1] Le chef des domestiques du palais.

frère cadet du khan, s'enfuit dans le pays de Kao-tchang et vint ensuite se soumettre. Le chef de la ville de I-'gou (Hami), qui auparavant était soumis aux Tou-kioue, vint offrir la soumission de sept villes. Par suite de cette circonstance, ce territoire fut appelé Si-i-tcheou (l'arrondissement de I-'gou de l'ouest). Un décret ordonna aux Tou-kioue d'aller s'y établir, mais ils furent décimés par la peste.

Au midi de la grande muraille, on voyait des masses d'ossements hautes comme des collines. Les magistrats les firent inhumer après avoir offert en sacrifice du vin et des viandes desséchées.

L'empereur rendit ensuite un autre décret. Considérant qu'un grand nombre de Chinois avaient été faits prisonniers par les Tou-kioue, il envoya des ambassadeurs qui, avec de l'or et des pièces de soie, rachetèrent quatre-vingt mille personnes, tant hommes que femmes, et les fit rentrer dans la classe paisible du peuple. Kie-li, qui n'était pas accoutumé à une demeure fixe, établissait constamment sa tente de feutre au milieu du palais; il s'abandonnait à une profonde douleur et ne pouvait supporter son sort. Au milieu des gens de sa maison, il faisait entendre des chants plaintifs et pleurait avec eux. Sa figure était maigrie par le chagrin. L'empereur, l'ayant vu, le prit en pitié. Comme le mont Fou-chan de Koue-tcheou abondait en cerfs, et pouvait lui offrir les plaisirs de la chasse, il lui donna le titre de gouverneur de cet arrondissement; mais Kie-li refusa et ne voulut point y aller. Aussitôt

l'empereur lui conféra le titre de Yeou-weï-ta-tsiang-kiun (généralissime des gardes impériales) et lui donna d'excellentes terres et une habitation. « Autrefois, dit l'empereur, lorsque Ki-min eut perdu son royaume, l'empereur Wen-ti, de la dynastie des Souï, lui donna généreusement du riz et des pièces de soie, leva une multitude d'ouvriers, lui fit bâtir une ville et l'entoura de sa protection[1]. Quand Chi-pi-khan fut devenu un peu puissant, avec un cordon de troupes, il cerna l'empereur dans Yen-men. S'il est renversé maintenant, c'est sans doute parce qu'il a abandonné la vertu et oublié la justice. »

Kie-li avait un fils nommé Tie-lo-tchi, qui était doué d'excellentes qualités. Quand le khan fut arrivé à la capitale, ses femmes obtinrent tout ce qui leur était nécessaire pour leur nourriture; Tie-lo-tchi eut part à ces distributions. Sa mère, étant arrivée après les autres, s'en trouva privée, mais Tie-lo-tchi n'osa goûter à aucune sorte de viandes. L'empereur dit en soupirant : « Quand le ciel a inspiré aux hommes l'humanité et la piété filiale, il n'a pas distingué les Chinois des barbares[2]. » Il combla Tie-lo-tchi de présents et fit donner à sa mère toutes sortes de viandes.

Kie-li étant mort dans la huitième année, l'em-

[1] Le général Tchang-sun-tching l'avait installé dans la ville de Ta-li-tching, près de Ta-tong-fou; et lorsqu'on l'eut placé à Wou-youen, on envoya un corps de vingt mille hommes pour le défendre contre les entreprises de Tho-li-khan.

[2] C'est-à-dire : il a inspiré ces vertus aux barbares aussi bien qu'aux Chinois.

pereur lui décerna le titre de Koueï-i-wang (le roi qui est revenu aux principes de la justice), et lui donna le nom posthume de *Hoang*[1]. Il rendit un décret par lequel il ordonnait à ses sujets de faire ses funérailles, en observant les cérémonies de son pays, de brûler son corps et de lui élever un tombeau à l'orient de la rivière Pa. Un de ses sujets, nommé Tou-kou-hoen-ye, du titre de Ou-lo-ta-kouan, avait été un des serviteurs de P'o-chi, mère de Kie-li. Quand celui-ci fut venu au monde, c'était à lui qu'on l'avait confié. En apprenant sa mort, il s'abandonna à une profonde douleur et s'ôta la vie. L'empereur admira sa conduite. Il lui décerna le titre (posthume) de Tchong-lang-tsiang[2], et ordonna de l'enterrer à côté du tombeau de Kie-li. Il rendit ensuite un décret par lequel il chargeait Thsin-wen-pen, du titre de Tchong-chou-chi-lang[3], de faire graver ce fait sur les colonnes de pierre élevées devant les tombeaux de Kie-li et de Hoen-ye. Tout à coup, Sou-ni-chi se donna aussi la mort pour les accompagner. Sou-ni-chi était le frère cadet de Ki-min-khan. Chi-pi-khan l'avait nommé Che-tchang[4] de Cha-po-lo-khan; sa horde comprenait cinquante mille hommes. Il avait établi sa tente au

[1] C'est ainsi qu'on appelle celui qui au dedans et au dehors s'est laissé aller au désordre (dictionnaire *P'in-tseu-tsien*).

[2] Commandant d'un détachement.

[3] Les mots *tchong-chou* signifient « écrivain, secrétaire de l'intérieur. » Cet officier transmettait les décisions de l'empereur à ses conseillers et aux magistrats chargés de les exécuter.

[4] Che-tchang paraît être un nom de dignité.

nord-ouest de Ling-tcheou. Il était beau, brave et robuste. Il gouvernait ses inférieurs avec autant d'humanité que de bienfaisance; aussi une multitude d'hommes étaient venus se soumettre à lui. Lorsque le gouvernement de Kie-li tomba dans le désordre, Sou-ni-chi fut le seul dont la horde ne lui fit point défection. Après que Tho-li se fut soumis à Kie-li-khan, il reçut le titre de Siao-kho-han (petit khan). Mais lorsqu'il eut vu la défaite complète de Kie-li, il se mit à la tête de ses troupes et se rendit au midi du grand désert. Ce pays ayant été subitement abandonné, on lui donna la partie du nord. Le commandant de Ning-tcheou, généralissime de la garde impériale de la droite, qui avait reçu le titre de Hoaï-te-wang (le roi qui aime la vertu), parla ainsi à l'empereur : « Maintenant que Kie-li est mort, ses sujets se sont enfuis les uns chez les Sie-yen-tho, les autres dans le Si-yu (les contrées occidentales); ceux qui sont venus se soumettre à Votre Majesté sont encore plus de cent mille. Veuillez rendre un décret pour qu'on délibère sur ce qu'il faut faire. » Tous les conseillers dirent : « Les Tou kioue ont pendant longtemps ravagé le royaume du Milieu. Maintenant le ciel les a détruits; ce n'est pas par amour de la justice qu'ils sont venus se soumettre. Nous vous prions de vous emparer des Turcs qui se sont soumis ou ont été faits prisonniers, et de les interner dans les pays inhabités des arrondissements de Yen-tcheou et de Yu-tcheou; faites en sorte qu'ils se livrent à l'agriculture et au

tissage des étoffes. De cette manière, un million de barbares pourra être transformé et devenir un peuple paisible. Le royaume du Milieu verra sa population s'accroître, et le nord du grand désert sera immédiatement évacué. »

Wen-yen-po, du titre de Tchong-chou-ling (secrétaire et directeur de l'intérieur), pria l'empereur de suivre l'exemple de Kouang-wou-ti, de la dynastie des Han, lequel établit les Hiong-nou aux frontières de Wou-youen, et conserva toutes leurs hordes pour s'en faire un rempart. Il ne changea point leurs coutumes et les traita avec bienveillance. Il en peupla un pays inhabité et montra qu'il ne soupçonnait pas leur fidélité. « Si vous les internez, dit-il, dans les arrondissements de Yen-tcheou et de Yeou-tcheou, vous irez contre leur naturel; ce n'est pas ainsi qu'on montre de l'indulgence et de la générosité aux peuples étrangers. »

Weï-tching, du titre de Pi-chou-kien (gardien des archives nationales), s'exprima en ces termes : « Dans tous les temps, les Tou-kioue ont été les ennemis du royaume du Milieu. Maintenant qu'ils sont venus se soumettre, si vous ne les exterminez pas immédiatement, il faut les renvoyer au nord du fleuve Jaune; ils ont des habitudes aussi sauvages que les oiseaux et les quadrupèdes; ils ne sont point de la même espèce que nous. Quand ils se sentent faibles, ils se soumettent; quand ils sont devenus puissants, ils se révoltent. Tel est le caractère qu'ils ont reçu du ciel. Or, si les Thsin et les Han les ont

attaqués avec des soldats vaillants et des généraux intrépides, et se sont emparés du territoire au midi du fleuve Jaune, dont ils ont fait des Kiun et des Hien (districts), c'était pour empêcher qu'ils ne fussent voisins du royaume du Milieu. Comment se fait-il que Votre Majesté les établisse au midi du fleuve Jaune? Les Tou-kioue qui ont fait leur soumission sont au nombre de cent mille. Si vous les laissez se multiplier pendant quelques années, leur population se doublera presque, et comme ils sont voisins du territoire impérial, on pourrait comparer leur présence à une maladie fixée dans le cœur et les entrailles de l'empire[1]. »

« Je ne suis point de cet avis, dit Yen-po. A l'égard des différents peuples barbares, l'empereur est comme le ciel et la terre, qui nourrissent tous les êtres, qui les couvrent, les supportent et leur procurent une sécurité complète. Maintenant que les Tou-kioue ont été vaincus et écrasés, et que ceux qui restent se sont soumis à votre puissance, si vous ne les prenez pas en pitié et les rejetez loin de vous, ce ne sera point le moyen d'imiter l'exemple du ciel et de la terre qui protégent tous les hommes, et de mettre obstacle à la haine des peuples barbares. Je pense que si vous les établissez au midi du fleuve Jaune, ce sera rappeler des morts à la vie et conserver des hommes destinés à périr. Les Turcs conserveront à jamais le souvenir de ce bienfait; pourquoi se révolteraient-ils ? »

[1] Littéralement : une maladie du cœur et du ventre.

« Du temps de la dynastie des Weï, dit Weï-tching, il y avait des hordes barbares qu'on avait établies en différents endroits dans le voisinage des villes. Quand les Tsin eurent pacifié le pays de Ou, Kouo-khin et Kiang-t'ong engagèrent l'empereur Wou-ti à chasser les Tou-kioue et à les expulser de ses États; mais ce conseil ne put être suivi. A l'époque des troubles excités par Lieou-chi, ils bouleversèrent aussitôt la Chine. Si Votre Majesté veut absolument amener les Tou-kioue et les établir au midi du fleuve Jaune, c'est ce qu'on appelle « nourrir un tigre et se créer des malheurs. »

« Tels sont, dit Yen-po, les principes qui guident le saint homme (l'empereur), qu'il se met en communication avec tout le monde; voilà pourquoi l'on dit qu'il instruit même les hommes qui ne sont point de la même espèce que nous. Ces Tou-kioue sont les débris de leur nation. Se voyant réduits à l'extrémité, ils sont venus se soumettre à nous. Si nous leur prêtons secours et les protégeons, si nous les établissons dans l'intérieur de la Chine, nous leur apprendrons les rites et les lois, et nous les obligerons à cultiver les terres. De plus, nous choisirons parmi eux les chefs les plus distingués et nous les ferons entrer dans la garde impériale. Quel mal y a-t-il à leur montrer une généreuse pitié? Or, quand l'empereur Kouang-wou-ti eut placé (à Wou-youen) le Chen-yu[1] des Hiong-nou

[1] Le Chen-yu (*sic* Khang-hi), mot que de Guignes prononce Tan-jou, était le chef des Hiong-nou.

du midi, il n'y eut plus de révoltes ni de défections. »

Sur ces entrefaites, Yen-sse-kou, du titre de Tchong-chou-chi-lang, Thou-thsou-khe, du titre de Chi-sse-tchong, Li-pe-lo, du titre de Li-pou-chi-lang, etc. dirent à l'empereur que le meilleur parti était d'établir les Turcs au nord du fleuve Jaune, de leur donner des chefs chargés du commandement des hordes, et de leur accorder des terres proportionnées à leur nombre. « Faites en sorte, dirent-ils, que les Tou-kioue ne puissent songer à soumettre leurs compatriotes. Leur royaume étant petit et leur autorité divisée, ils ne pourront lutter contre le royaume du Milieu. Voilà le moyen de les gouverner à distance [1]. »

L'empereur approuva l'avis de Yen-po, et traversa les contrées du nord. A partir de Yeou-tcheou, dépendant de Ling-tcheou, il établit quatre arrondissements, savoir : Chun-tcheou, Yeou-tcheou, Hoa-tcheou, Tchang-tcheou, et en fit le département d'un Tou-to (commandant en chef). Il divisa l'ancien territoire de Kie-li; à gauche, il établit un gouverneur de Ting-siang, et à droite, un gouverneur de Yun-tchong. Tho-li-khan fut mis à la tête des Khi-tan. Les hordes des Mo-ko ayant établi leurs tentes dans l'arrondissement de Yeou-tcheou, tous les habitants des pays orientaux se soumirent à eux. Comme Tho-li levait des impôts aussi lourds

[1] Littéralement : le moyen de les conduire comme des chevaux avec de longues rênes.

qu'injustes, ses sujets ne purent s'attacher à sa cause. Voilà pourquoi les Sie-yen-to, les Hi et les Si, etc. se soumirent tous à la Chine. Kie-li envoya des troupes pour les attaquer, mais elles furent complétement battues. C'est pourquoi ses sujets ne tardèrent pas à l'abandonner. Kie-li emprisonna Tho-li et le fit battre de verges; mais longtemps après il lui pardonna. Tho-li s'était lié précédemment avec l'empereur Thaï-tsong. Quand Kie-li se vit près de sa ruine, il demanda aussitôt des troupes à Tho-li; mais celui-ci refusa de l'écouter. En conséquence, Kie-li leva des soldats et l'attaqua. Tho-li ayant demandé à être admis à la cour, l'empereur dit à ses officiers : « Maintenant les Tou-kioue sont réduits à l'extrémité parce que leurs khans n'ont pas su les gouverner. Quoique Tho-li ait avec nous une alliance intime, il vient parce qu'il ne peut plus se défendre lui-même. Quand les barbares sont faibles, nos frontières sont en paix. Mais en les voyant renversés, je crains d'être incapable d'éloigner les malheurs qui pourraient survenir. »

Quand Tho-li fut arrivé, l'empereur le reçut de la manière la plus honorable et lui offrit des mets de sa table. Il le nomma généralissime de la garde impériale de la droite, et le constitua prince de la ville de Pe-p'ing, contenant sept cents familles dont les impôts formaient son revenu. L'empereur lui conféra, en outre, le titre de Tou-to. Il rendit ensuite un décret ainsi conçu : « Lorsque Ki-min, votre aïeul, fut renversé, les Souï l'ont rétabli sur

le trône; mais il abandonna la vertu et ne leur montra point de reconnaissance. Votre père, Chi-pi-khan, se révolta et devint l'ennemi des Souï. Maintenant que vous êtes ruiné, vous venez faire votre soumission. Voilà pourquoi je ne vous élève pas au rang de khan; j'ai devant les yeux vos anciennes défaites. Je veux que le royaume du Milieu soit tranquille. Comme votre famille n'est pas éteinte, je vous ai donné le titre de Tou-to (commandant en chef); ne vous attaquez point les uns les autres, et servez-moi de barrière au nord.»

Tho-li s'inclina jusqu'à terre et reçut avec respect les ordres de l'empereur. Le jour suivant, il fut reçu à la cour; mais, en se rendant à Ping-tcheou, il mourut au milieu de la route. Il était âgé de vingt-neuf ans. L'empereur montra une grande douleur, et ordonna à Wen-pen d'inscrire ce fait sur son tombeau. Kie-li eut pour successeur son fils Ho-lo-kou. L'empereur étant allé s'établir dans le palais Khieou-tch'ing-kong, Kie-che-so, frère cadet de Kie-li, qui était capitaine des gardes, s'était secrètement lié avec des hommes de sa nation, et avait formé un projet de révolte. Il voulait enlever de force Ho-lo-kou et s'en retourner dans le nord. Il s'adressa en ces termes à ses partisans : « J'ai entendu dire que ce prince[1] a coutume de sortir la nuit sans escorte. Je profiterai de l'occasion pour pénétrer subitement dans la résidence impériale.» Mais

[1] Il y a en chinois Ting, roi de Tsin. C'était sans doute un titre que l'empereur avait donné à Ho-lo-kou.

ce soir-là il y eut un grand vent et une obscurité profonde, qui empêchèrent le prince de sortir. Kie-che-so, craignant que son complot ne fût découvert, lança des flèches au milieu du camp et tua plusieurs hommes. Les soldats de la garde sortirent ensemble pour l'attaquer. Il s'enfuit, tua les palefreniers de l'empereur et vola ses chevaux; mais, au moment où il voulait traverser la rivière Weï, Kiao-lo se saisit de lui et lui coupa la tête. L'empereur fit grâce à Ho-lo-kou, qui alla se réfugier au delà des montagnes [1].

Sur ces entrefaites, les ministres dirent tour à tour qu'il n'était pas sage d'établir les Tou-kioue dans le royaume du Milieu. L'empereur lui-même regardait cela comme un malheur. En conséquence, il conféra à A-sse-na-sse-mo le titre de I-mi-ni-cho-sse-li-pi-khan. Il lui donna pour nom de famille celui de Li (que portaient les Thang), lui ordonna d'établir sa tente au nord du fleuve Jaune, et renvoya tous les Tou-kioue dans leur ancien pays.

A-sse-na-sse-mo était de la famille de Kie-li; son père s'appelait To-lou-che. Dans le commencement, lorsque Ki-min se fut enfui, du temps des Souï, au nord du grand désert, toutes les hordes obéirent à Sse-mo et le proclamèrent khan. Quand Ki-min fut revenu dans ses États, il lui ôta son titre de khan. Il était doué d'une intelligence remarquable et répondait à toutes les questions avec une rare facilité.

[1] Suivant de Guignes (t. I, part. II), l'empereur fit grâce à Ho-lo-kou, et se contenta de l'exiler dans les provinces méridionales.

Chi-pi-khan et Tchou-lo-khan l'avaient pris en amitié; mais comme il avait la figure d'un barbare, ils doutaient qu'il fût de la race d'A-sse-na. C'est pourquoi il reçut seulement le titre de Kia-pi-te-le, et ne put obtenir celui de Che.

Au commencement de la période Wou-te (618), il envoya plusieurs fois des ambassadeurs. L'empereur le félicita de sa sincérité, et lui conféra le titre de prince de la ville de Ho-chun.

(La suite au prochain cahier.)

ESSAIS
SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DE LA TURQUIE,

D'APRÈS LES ÉCRIVAINS ORIGINAUX,

PAR M. BELIN,

SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE DE L'EMPEREUR À CONSTANTINOPLE.

(SUITE.)

CHAPITRE QUATRIÈME.

§ 1. BUDGETS PARTICULIERS.

« De tout temps, dit Say [1], on a fait des états de recettes et de dépenses; » aussi, on ne saurait douter

[1] *Cours d'économie politique.*

que la Turquie, qui, sous tant d'autres rapports, semble avoir profité des institutions en usage autour d'elle, n'ait également emprunté aux mieux organisés des gouvernements ses prédécesseurs ces principes antérieurs de toute administration. Toutefois, il ne nous est parvenu, pour les premiers temps de la monarchie, que des chiffres isolés; et ce serait seulement en 1018 (1609), à en juger du moins par l'attrait qu'y trouva le public musulman contemporain, que parut pour la première fois une sorte d'état général des dépenses de la capitale, revêtu d'un caractère d'authenticité résultant de la position officielle de son auteur, Aïni-Ali[1]. En effet, ce personnage avait successivement occupé les charges de *deftèri-khaqâni-émîni* « directeur général du domaine et du contrôle, » de *kiâtibi-divâni-humâïoun* « grand chancelier, » aujourd'hui *beïlikdji*, et enfin de directeur du *suvâri-mouqâbèlècy* « bureau du contrôle de

[1] Le texte original d'Aïni-Ali vient de paraître à Constantinople (février 1864), par les soins de Son Ex. Ahmed-Vefyq-Efendi, haut commissaire impérial en Asie Mineure, dans un petit recueil de 140 pages in-18, composé comme suit : 1° *Qavânîni-âli-osman der khouläcèï mezâmini defteri divân*, Traité d'Aïni-Ali sur les fiefs, p. 81; 2° *Riçâleï vazifè-khorâni-mérâtibi bendèguiâni âli-osman*, Traité du même auteur sur le budget, dont plus loin le résumé, p. 82 à 118; 3° *Destour-ulamel*, traité de Hadji-Khalfa sur le même sujet. Le savant éditeur avait bien voulu, antérieurement à l'impression, me communiquer sa copie; aidé, en outre, du secours de ses lumières et de quatre autres exemplaires du même traité, faisant partie de la riche collection de M. Cayol, j'ai pu, par la comparaison de ces différents textes et par la vérification des calculs donnés, obtenir une version aussi rapprochée que possible du texte probable de l'auteur. (Consulter la note d'Ahmed-Vefyq-Efendi, p. 113 de son édition.)

la cavalerie. » Il remplissait ce dernier emploi, lorsque, sur l'ordre du grand vizir Mourad-Pacha, il dressa cet état des dépenses, rédigé sur les documents existant dans les bureaux du *suvâri-mouqâbèlè*, du *pïâdè-mouqâbèlè* et du *kutchuk-rouznamdjè*. Aïni-Ali n'ayant donné, du budget [1], que l'état des dépenses, j'ai complété son travail par un autre état des recettes et des dépenses, dressé par Eïoubi-Efendi, pour l'année 1071 (1660-61) [2].

Les forces militaires de l'empire se divisaient en armées de terre et de mer, l'une et l'autre feudataires et salariées; c'est seulement de cette seconde catégorie qu'il est question dans les budgets suivants, classés d'après l'antique tradition orientale; il n'est pas fait mention, dans ces états, des services *publics*, mais uniquement de celui du *souverain*, militaire ou privé. Ainsi, l'armée régulière de terre ou de mer, désignée sous le terme générique *qoul* [3], équivalent du

[1] Dans la technologie moderne le mot budget est rendu par l'expression *muvâzènèï-mâlïè* « bilan financier » (*Terdjumâni-ahvâl* du 3 djemazi-akher 1280); et il a été adopté lui-même sous cette forme: *budjè* بودجه, dans le rapport du grand vizir. (Voir même journal du 7 djemazi-ussani 1280.)

[2] *Qânoun-nâmèi-humâïoun, ïani-âli-osman; Eïoubi-Efendi;* ms. également de la collection de M. Cayol. Eïoubi-Efendi est le nom d'auteur inscrit sur la première page; je ne saurais toutefois en garantir l'authenticité, d'autant plus que Marsigli semble l'ignorer lui-même, n'en ayant fait nulle mention dans son *Qânoun-nâmè* auquel celui-ci, comme je l'ai constaté, a servi de base. (*État militaire, etc.* La Haye, 1732.)

[3] « Serviteur du prince, désigne, en Turquie, quiconque reçoit de l'épargne des gages et des appointements, et quiconque a quelque charge dépendante de la cour. » (Rycaut, II, 17.)

memlouk des Seldjouqydes[1] et des sultans d'Égypte, se divise : 1° en *qapou-khalqy*[2] et *qapou-qoullary* « la maison militaire du sultan; et surtout les milices soldées de la capitale; » 2° en *ïerli-qolou* « milice locale[3] » ou *ïerli-uloufèli-nèfèrât*[4]; 3° et enfin, en *serhaddât-nèfèrâti* « garnisons des places frontières. »

Le mot *qoul* désigne toutefois plus particulièrement l'infanterie[5], les janissaires de la capitale (*mulâzimi-derguiâhi-aâli*).

La cavalerie salariée se composait de six corps, dits « les six beuluks, » savoir : 1° les *suvâri-odjaqlary*, se composant des *sipah*, sorte de garde noble, occupant, à l'armée, la droite de l'étendard impérial; et

[1] *Hist. Seldschuk.* p. 66, 68.

[2] Sâmi, 54. *Qapou* désigne en outre : 1° le siége d'une administration; *vézir* ou *pacha-qapouçou* « la Sublime Porte, » dénomination encore employée aujourd'hui; 2° la maison militaire d'un grand personnage, d'un pacha: بنم قپو خلقم تمامدر « ma maison militaire est au complet. » (Rachid, II, 109); مكمل قپو خلقيله N. pacha avec toute sa maison militaire. » (Tchélébizadè, 57.) « Le *qapou-khalqy* du defterdâr s'élevait à 1,500 hommes. » (Sâmi, 49 v°; Izzi, 41 v°.) C'est sans doute dans le même sens que l'on doit entendre le passage suivant : وقلب سپاه ارامگاه شاه دينپناه اولوب يكى چرى وعزب وقاپـو خلقى ترتيب معتاد اوزره قدام عسكر قيام ايتديلر « Le sultan se tenant au centre des sipah, les ïénitchéri, les azeb et les *qapou-khalqy* se placèrent, dans l'ordre usité, à la tête de l'armée. » (Saad-Eddîn, I, 106.) Le *Noukhbè* (p. 340 r° et v°) et Nichandji-Pacha (p. 275) distinguent également les janissaires des *qapou-qolou*.

[3] Rachid, I, 273 v°; Izzi, 70.

[4] Rachid, II, 33 v°.

[5] Naïma, I, 293 v°.

des *silihtâr*, recrutés, dans le principe, parmi les fils d'employés du harem impérial, et se tenant à la gauche; 2° les quatre *beuluks* [1], formés des *uloufèdjiâni-ïéminu-ïéçâr*, chargés de la garde du trésor et du service de la prévôté; et des *ghourébâï-ïéminu-ïéçâr*, recrutés d'étrangers, auxquels on donnait les missions les plus périlleuses, et qui, dans la mêlée, combattaient sous le *sandjaq* et l'*alem* impérial [2].

L'infanterie enrôlée pour un service temporaire était dite *mîrily-asker* [3], et la cavalerie recrutée dans les mêmes conditions, *mîri-suvârilary* [4].

[1] *Beulukâti-erbaa;* Rachid, II, 111 v°; Djevdet, II, 145; V, 74; années 1193 et 1206.

[2] *Qânoun-nâmèï Eïoubi-Efendi.* (Voyez aussi, dans Vigenère, la planche précitée sur la disposition des divers corps, dans la marche de l'armée.)

[3] Vâcif, II, 138.

[4] Djevdet, I, 141.

ÉTAT DES DÉPENSES PAR AÏNI-ALI,

POUR L'AN 1018 (1609).

CHAPITRE PREMIER.

§ 1er. — JANISSAIRES; PERSONNEL; SOLDE TRIMESTRIELLE ET *AÂDET* « GRATIFICATIONS USUELLES. »

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Djemâat des janissaires du *derguiâhi-aâli*, y compris les officiers, solaqs, zaghardji, etc. (le trimestre de 88 jours ½)	37,627	25,167,759	//
Les enfants de troupe, au nombre de 1655, reçoivent: 1° un *fodla* « pain » à titre de subsistance alimentaire; 2° une gratification trimestrielle de 15 aspres, dite *oun aqtchèci* « indemnité de farine »	//	24,825	
		25,192,584	100,770,336
Gratification annuelle de 30 aqtchè, dite *kémân-pahâ* « indemnité de carquois, » allouée à chaque homme, concurremment avec la solde de *lezez* « 4e trimestre. »	//	//	1,128,810
			101,899,146
Adjémïâns « novices » ou « jeune garde. »			
Djemâat des ghilmâniâni-adjémïân de Constantinople et d'Andrinople; bostandjis des jardins impériaux (le trimestre à 90 jours)	9,406	2,206,820	//
Gratification trimestrielle de 15 aq-			
A reporter	47,033	2,206,820	//

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report........	47,033	2,206,820	//
tchè, dite *zer-poul* «obole d'or,» à 2,732 d'entre eux, comme *pâpoutch-aqtchèci* «indemnité de chaussure,» à eux accordée par sultan Suleïman, à la prière de la Khasséki-sultan, pour récompenser l'assistance de ce corps à l'édification de la Djâmii-Chérîf[1].....	//	40,980	
		2,247,800	8,991,200
Gratification annuelle de 30 aqtchè, allouée à chaque homme de ce *djemâat*, concurremment avec la solde du 4e trimestre..........	//	//	282,180
TOTAL..............	47,033		9,273,380
§ 2. — ODJAQ DES *DJÈBÈDJIS*[2] «CUIRASSIERS,» *TOPDJIS* «ARTILLEURS,» ET *TOP-ARABADJIÂN* «SOLDATS DU TRAIN D'ARTILLERIE.»			
Djemâat des *djèbèdjis* du *derguiâhi-aâli*......................	5,730	2,311,753	9,247,012
Gratification annuelle de 30 aqtchè			
A reporter........	5,730	2,311,753	9,247,012

[1] Commencée par sultan Suleïman, en 957. (*Taqvim-uttévârîkh*, p. 121, et aussi *Négociations*, etc. III, 564.)

[2] *Djèbè*, le même que زره en persan, «cotte de mailles, cuirasse;» on dit aujourd'hui : *zirihli-firqatin* «frégate cuirassée.» *Djèbèly* désignait, dans les contingents à fournir par les feudataires, un homme complétement armé. (Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 302.)

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.........	5,730	2,311,753	9,247,012
allouée à chaque homme pour *kémân-pahâ*, et payée avec la solde du 4e trimestre...............	〃	〃	171,900
Djemâat des *topdji*............	1,552	988,323	3,953,292
Idem des *arabâdjiâni-top*...........	684	493,520	1,974,080
TOTAL...............	7,966	〃	15,346,284
§ 3. — *BEULUKS* « SIX COMPAGNIES DES GARDES. »			
Djemâat des *sipâhân*...........	7,805	14,567,011	
Idem des *silihtârân*.............	7,683	11,965,819	
Idem des *ouloufèdjiâni-ïémîn*........	2,055	2,386,225	
Idem des *ouloufèdjiâni-ïéçâr*........	1,423	1,125,189	
Idem des *ghourébâï-ïémîn*..........	928	1,152,447	
Idem des *ghourébâï-ïéçâr*..........	975	1,520,430	
	20,869	32,717,121	130,868,484
TOTAUX généraux du 1er chapitre.	75,868	〃	257,387,294 [1]

CHAPITRE II.

TERÇÂNÈ-KHALQY « PERSONNEL DE L'AMIRAUTÉ. »

Azebân « soldats de marine[2], » em-

[1] Deux manuscrits Cayol donnent ce chiffre; celui de l'édition imprimée est 76,621,752.

[2] « Soldats ordinaires des gallères, qu'on nomme *azappes*. » (*Négociat. etc.* II, 772.)

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
ployés et ouvriers de l'arsenal, capitaines des galères (*rouèçâ*[1]) . . .	2,364	1,943,746[2]	7,774,984
CHAPITRE III.			
KHADDÂMI-ÂCITÂNÈ « MAISON DU SULTAN, » SUIVANT LE PRINCE À L'ARMÉE.			
§ 1er. — *AKHOR-KHALQY* « SERVICE DES ÉCURIES. »			
Serrâdj « écuyers ; » *châguirds* « pages » et autres employés des grandes et petites écuries (le trimestre à 89 jours)	4,322	2,101,299	8,405,196
§ 2. — SERVICE DE LA CHAMBRE.			
Bewâb « chambellans » du *derguiâhi-aâli* « la troisième enceinte du palais » (le trimestre à 88 jours et demi), ...	1,925	1,502,818	
Bewâb du *bâbi-humâïoun* « première enceinte du palais » (le trimestre à 88 jours et demi)	417	141,866	
		1,644,684	6,578,736
A reporter	6,664	//	14,983,932

[1] « Hyer le cappitaine de la mer fit assembler en l'arsenal tous les *rayz* « qui sont cappitaines de gallères. » (*Négociat. etc.* III, 757.)

[2] Trois manuscrits Cayol donnent ce chiffre, ayant le résultat annuel indiqué ici ; le chiffre de l'édition imprimée est 7,779,668.

	PERSONNEL.	SOLDE	
		trimestrielle.	annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.........	6,664	"	14,983,932
§ 3. — *MATBAKHI-AÂMIRÈ-KHALQY* « SERVICE DE LA BOUCHE. »			
Cuisines et offices (le trimestre à 88 jours et demi)...........	1,129	823,802	3,295,208
§ 4. — CONFECTION.			
Service du vestiaire impérial et des *khil'a* « robes d'honneur » ou « d'investiture [1] » (le trimestre à 88 jours et demi)...................	319	268,155	1,072,620
Ouvriers de divers métiers (*idem*)..	947	722,558	2,890,232
§ 5. — CAMPEMENT, TRÉSORERIE ET AUTRES SERVICES.			
Djemâat des *mehtèrâni-kheïmè* « du dressement des tentes » (le trimestre à 88 jours et demi)........	835	485,643	1,942,572
Idem des *mehtèrâni-alem* [2] (*idem*)....	228	183,549	734,196
A reporter........	10,122	"	24,918,760

[1] Comme toutes les cours de l'Orient, celle des princes ottomans était dans l'usage de donner des robes d'honneur ou d'investiture, en toute circonstance, aux *tevdjihât* « promotions » qui ont lieu en chaoual (Soubhi, 206), pour l'investiture ou la confirmation (Vâcif, 110) d'un gouvernement, soit au titulaire (*idem*, 215), soit même, en cas d'absence de celui-ci, à son *qapi-kiâhia* (fondé de pouvoirs près la Porte; Izzi, 113 v°); à l'inauguration d'un édifice religieux ou de charité (Naïma, I, 184); au départ de l'armée pour entrer en campagne (*idem*, 263); à l'occasion d'une victoire (*idem*, 396); enfin aux ambassadeurs étrangers, qui, de la sorte, recevaient en quelque façon, à leur première audience, l'investiture de leur qualité officielle.

[2] Musique militaire du sultan, placée sous les ordres du *mîri-alem* « grand

	PERSONNEL.	SOLDE	
		trimestrielle et mensuelle.	annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.........	10,122	//	24,918,760
Djemâat des employés du trésor extérieur (*bîroun*), touchant mensuellement leur solde (le mois de 30 jours)...................	19	22,260	267,120
Idem des architectes du palais (*idem*).	44	14,970	179,640
Idem des *muezzin* du palais (*idem*)..	15	5,940	71,280
Idem des *saqqa* du divan [1] (le trimestre à 88 jours et demi).........	36	29,647	118,588
Idem des *châtirs* «valets de pied» (le mois de 30 jours)............	57	9,960	119,520
§ 6. — SERVICE DE SANTÉ ET AUTRES.			
Djemâat des médecins du palais (le mois de 30 jours)............	21	26,790	321,480
Idem des astrologues et de leurs aides *idem*).....................	5	720	8,640
Idem des médecins juifs (*idem*)....	41	19,260	231,120
Qapou-Kiahia des voïvodes de Moldavie et de Valachie (*idem*).......	13	17,700	212,400
§ 7. — SERVICE DE LA FAUCONNERIE [2].			
Djemâat des *tchâqyrdjiân* «émerillonniers» (le trimestre de 88 jours et demi).....................	271	147,795	591,180
A reporter........	10,644	//	27,039,728

gonfalonnier de l'empire.» (Vigenère, 395.) Leunclavius désigne ce *djemâat* sous le nom de *tchâlidji-mèhtèrân* (p. 226).

[1] Sous-officiers des janissaires au service de la chancellerie d'État. (Marsigli, I, 80.)

[2] Voyez Leunclavius, p. 226; Hammer, III, 432.

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.........	10,644	//	27,039,728
Djemâat des *châhindji* « fauconniers » (le trimestre de 88 jours et demi).	275	119,032	476,128
Idem des *âtmadji* « gardiens des éperviers » (*idem*)................	45	19,912	79,648
	10,964	6,898,876	27,595,504
Ajouté pour parfaire le chiffre indiqué par la majorité des manuscrits[1].................	25	$1,242\frac{1}{2}$	4,970
TOTAUX généraux du chap. III...	10,989	$6,900,118\frac{1}{2}$	27,600,474[1]

CHAPITRE IV.

KHAVÂSSI - ZAVIUL - IKHTIÇÂS[2] « AGAS ATTACHÉS À LA PERSONNE DU PRINCE; » EN ACTIVITÉ OU EN RETRAITE.

§ 1er.—*AGHÂÏÂNI-RIKIÂBI-HUMÂÏOUN* « GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE[3]. »

[1] Deux manuscrits Cayol portent 276,000,474; un troisième, 27,600,474. L'édition imprimée porte 27,610,474. Le chiffre manquant ici au personnel représente probablement le *djémâat* des *toughandji*, omis dans tous les manuscrits que j'ai eus sous les yeux. Hammer (III, 432) cite ce corps, qu'il porte à 30 hommes, en indiquant à 25 le personnel des *châhindji*.

[2] Les grands officiers de la cour des Seldjouqydes étaient aussi désignés par l'expression *khawâs-u-nuwabi barguiâhi-melek-ichtibâh* (*Hist. Seldschuk.* 210; voyez aussi Saad-Eddin, I, 176, 366, et Hadji-Khalfa, *Taqvîmut-tévârîkh*, 91).

[3] La cour ottomane est désignée par les termes *rikiâbi-humâïoun* « l'étrier

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle et mensuelle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Aga des janissaires (le mois de 30 jours)......................	1	15,000	180,000
Mîri-alem «grand gonfalonnier;» le mois [1]......................	1	6,000	72,000
Grands chambellans (*ser-bewâbîn*) à 150 aqtchè l'un par jour; l'un d'eux, ancien grand écuyer, ayant, par faveur, 170 aqtchè; le mois ..	10	45,600	547,200
Grand maître des écuries (*buïuk-imrokhor; comes stabuli*); grand maître adjoint et grand maître d'hôtel (*tchâchniguir-bâchi* [2]); 150 aqtchè par jour; le mois..............	3	13,500	162,000
Grand veneur (*tchâqyrdji-bâchi*); 160 aqtchè par jour; le mois....	1	4,800	57,600
Capitaines des gardes (agas des six beuluks); 120 aqtchè par jour l'un; le mois......................	6	21,600	259,200
Grand maréchal du palais (*tchâouch-bâchi*); *kiahia* «adjoint» du grand			
A reporter........	22	106,512	1,278,000

impérial» (Conf. *Hist. Seldschuk.* 70, 85), *rikiâbi-maadelet-méâb*, *rikiâbi-moustétâbi-pâdichâhi* (Soubhi, 66, 121) ou simplement *rikiâbi-chehriâri;* de là, le mot *rikiâb* désigne, dans le langage usuel, une réception officielle à la cour, à l'occasion d'une solennité quelconque.

[1] «L'*émir Halem*, dit Leunclavius (p. 223), est le grand gonfalonnier de l'empire; c'est lui qui, en guerre, porte l'étendard du Grand-Turc, et remet aux beïlerbeï et sandjaqs nommés, l'*alem*, signe de leur commandement; il envoie aussi la musique militaire, leur donne une aubade le soir, soit à leur demeure, soit devant leur tente. (Cf. Vigenère, p. 395, et *Hist. Seldschuk.* p. 94.)

[2] «*Cesnigir*, premier gentilhomme servant du G. S.» (*Négociations*, IV, 56.)

	PERSONNEL.	SOLDE	
		mensuelle.	annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.........	22	106,512	1,278,000
chambellan; 70 aqtchè par jour l'un; le mois.................	2	4,200	50,400
Colonel général des *djèbèdji;* 60 aqtchè par jour; le mois.........	1	1,800	21,600
Grands écuyers (*uzengui-aga*) en retraite; 99 aqtchè l'un; le mois...	7	20,760	249,120
	32	133,260	1,599,120
§ 2. — SOLDE DES FILS DE VIZIRS, ULÉMAS ET UMÉRAS.			
Fils de vizirs, mollahs, miri-mirans, uméras, defterdârs et agas; le mois de 30 jours................	35	53,280	639,360
Ajouté pour parfaire les totaux indiqués dans tous les manuscrits.	"	24,220	290,640
		77,500	930,000
§ 3. — AGAS *MUTÉQÂÏDÎN* « EN RETRAITE[1], » AGAS DES DIVERS MÉTIERS, MUTÉFERRIQAS ET AUTRES.			
Djemâat des agas retraités; 1258 aq-			
A reporter........	67	"	"

[1] On verra ci-après l'abus qui fut fait, dans les milices, du traitement de retraite (*téqâud-ouloufècy*). Lorsqu'un vizir était mis à la retraite, soit par l'initiative souveraine, comme mesure disciplinaire, soit sur sa demande, on supprimait son nom de la liste des vizirs; il perdait le *tough* et l'*alem;* selon l'usage, on assignait au vizir destitué un *vazîfè* annuel de 6,000 ghourouch (Izzi, 218 v°, 246 v°; Vâcif, I, 113). Le 1[er] redjeb 1265, le gouvernement turc a édicté une loi organique sur les pensions (12 pages in-18).

	PERSONNEL.	SOLDE mensuelle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report........	67	//	//
tchè par jour; le mois de 30 jours.	32	37,740	452,880
Agas des divers corps de métiers employés dans le palais; 246 aqtchè par jour; le mois.............	5	7,380	88,560
Djemâat des mutéferriqas[1]; 17,585 aqtchè par jour; le mois.........	433	527,550	6,330,600
Idem des *tchâchniguirs;* 4,680 aqtchè par jour; le mois.............	117	140,400	1,684,800
Idem des *tchâouch* «huissiers;» 8,802 aqtchè par jour; le mois........	324	264,060	3,168,720
		977,130	11,725,560
§ 4. — CHEFS DE BUREAU (*KIÂTIB*) EN ACTIVITÉ ET EN RETRAITE.			
Kiâtibs du *divâni-humâïoun* «employés supérieurs de la chancellerie d'État;» 471 aqtchè par jour; le mois de 30 jours..................	24	14,130	169,560
Idem du *khaznéï-aâmirè* «du Trésor;» 493 aqtchè par jour; le mois....	16	14,790	177,480
A reporter.......	1,108	28,920	347,040

[1] L'ambassadeur de France, annonçant à Henri III l'envoi d'Ali-Aga, mutéferriqa, en qualité d'ambassadeur, pour inviter le roi aux fêtes de la circoncision du fils de Mourad III, rapporte que «ce grade est assez plus «grand que *chiaoux* ni *cesnigir,* et le premier après les sandjaqs ou gouver-«neurs de province, étant gentilhomme de la chambre de S. H. et gendarme «de sa compaignie, qui ne recognoist aultre chef que S. H. et ne va à la «guerre qu'avec sa personne.» (*Négociations de la France dans le Levant*, IV, 64.)

	PERSONNEL.	SOLDE mensuelle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
Report.	1,018	28,920	347,040
Châguirds « commis » audit; 1130 aqtchè par jour; le mois.	133	33,900	406,800
Kiâtibs de l'*ahkiâmi-mâlîè* « chefs de bureaux du ministère des finances; » 253 aqtchè par jour; le mois.	20	7,590	91,080
Muchâhèrè-khorân « pensionnés; » 592 aqtchè par jour; le mois. . . .	25	17,760	213,120
		88,170	1,058,040
§ 5. — *GHILMÂNS* « PAGES » ET LEURS AGAS, *TABERDÂRÂN* « HALLEBARDIERS » du harem impérial.			
Djemâat des pages de l'*endéroun* « intérieur, » agas compris; 7,086 aqtchè par jour; le mois à 30 jours.	709	212,580	2,550,960
Idem des gardes-du-corps ou cent-gardes (*taberdârâni-khâssè*); 575 aqtchè par jour; le mois.	109	17,250	207,000
	2,014		
A déduire pour trouver le chiffre des manuscrits.	32		
		229,830	2,757,960
TOTAUX généraux du chapitre IV. . .	1,982	1,505,890	18,070,680 [1]

[1] Chiffre indiqué par trois manuscrits Cayol et l'édition imprimée.

RÉCAPITULATION.

	PERSONNEL.	SOLDE trimestrielle.	SOLDE annuelle.
		aqtchè.	aqtchè.
CHAP. Ier. Armée régulière de terre.	75,868	64,346,823 ½	257,387,294
—— II. Armée régulière de mer..	2,364	1,943,746	7,774,984
—— III. Maison civile du sultan, le suivant en campagne..	10,989	6,900,118 ½	27,600,474
—— IV. Grands officiers de la couronne, maison militaire du souverain........	1,982	4,517,670	18,070,680
TOTAUX..............	91,203	77,708,358	310,833,432[1]

BUDGET D'EÏOUBI-EFENDI

POUR L'AN 1071 (1660-61).

RECETTES.

	aqtchè.
I. *Mouhâcèbeï-ewel* «bureau de la comptabilité générale[2]»..................................	132,344,666
II. *Mouhâcèbèï-djizîè-guîran* «bureau de la comptabilité des collecteurs du *djizïè*[3])..........	111,723,469
A reporter..........	244,068,135

[1] Chiffre indiqué par les quatre manuscrits Cayol; celui de l'édition imprimée est 310,827,412.

[2] Voyez d'Ohsson, *Tabl. gén. de l'emp. ott.* VII, 265.

[3] *Ibid.* VII, 235, 267, et mon *Étude sur la propriété*, n[os] 89 et 149. Qaratchélébizâdè rapporte que le *djizïè* de Chypre, s'élevant à 5,000 *riïâl*, était affecté à la solde des janissaires (II, 35 v°).

		aqtchè.
	Report	244,068,135
III.	*Mouhâcèbèï-harèméïni-chérîféïn* « bureau de la comptabilité des revenus des *Lieux-Saints*[1]. »	8,730,303
IV.	*Mouqâtéaï-haréméïni-chériféïn* « bureau de la comptabilité des revenus des *Lieux-Saints*, donnés en fermage[2] »	18,020,537
V.	*Mevqoufât* « bureau des recettes retenues au profit de l'État[3]. »	110,309,764
VI.	*Mouqâtéaï-ewel* « bureau des fermes de premier ordre : » riz, salines, pêcheries, bois et forêts[4]	42,921,551
	A reporter	424,050,290

[1] D'Ohsson, VII, 267.

[2] *Ibid.* 270. *Mouqâtéa* est l'équivalent d'*iltizâm*, « affermage, moyennant payement d'une somme versée, par anticipation, au bureau compétent, de l'encaissement de certains droits, même de la dîme, pour un temps plus ou moins long. » (Voyez ci-après année 1106.) Le *mouqâtéadji* « fermier » était muni d'un *bérat* établissant sa concession. (Voyez ci-après année 1058.) A l'époque où l'État a repris l'administration directe de ses provinces, il a remis aux anciens concessionnaires, et à titre d'indemnité, des *séhim* ou titres de rente. Le montant des annuités de ces titres figure encore au budget. (Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 355, et le budget de S. E. Fuad-Pacha, titre II, ch. III.)

[3] Forme elliptique de *qalèmi-mevqoufât*. Selon d'Ohsson, ce bureau aurait eu le recouvrement des taxes *avâriz* et *bèdèli-nuzoul*, etc. Les attributions de ce bureau ont pu varier; mais, d'après les renseignements consignés dans les *Qânoun-nâmè*, et notamment dans le *Qânoun-nâmèï-bosna* (de mon manuscrit), il y avait, dans chaque province, un agent de ce bureau dit *mevqoufâtdji*, lequel était chargé de recouvrer les taxes personnelles ou immobilières, dues par les raïas ou par les immeubles non encore cadastrés, ou ces mêmes taxes pour le temps compris entre le décès du titulaire d'un fief, jusqu'à l'entrée en jouissance de son successeur. Le *mevqoufâti* (forme contractée de *mevqoufâtdji*; Soubhi, 214 v°), chef de ce bureau, ne pouvait intervenir dans la transmission directe d'un ziamet de père en fils. (Djevdet, I, 187.) On lit dans l'*Hist. Seldschuk.* p. 210 : اورا موقوف داريـن تا آمدن ملك ارسلان « vous le retiendrez jusqu'à l'arrivée de Mélik-Arslan. » (Voyez aussi ci-après, année 1197.)

[4] D'Ohsson, VII, 270.

	aqtchè.
Report...................	424,050,290
VII. *Mouqâtéaï-méâdin* « bureau des mines » et du tribut (*djizïé*) de Valachie et de Moldavie [1]....	66,224,920
VIII. *Mouqâtéaï-Brouça* « bureau des fermages de Brousse [2] »...........................	12,173,279
IX. *Mouqâtéaï-mensoukh* « bureau des fermages affectés, primitivement, à l'entretien des milices, supprimées depuis, » et dont les territoires ont été répartis en ziamet et timar [3]...........	17,784,508
X. *Mouqâtéaï-Istanbol* « bureau des fermages de la capitale; » affermage de l'approvisionnement de la ville et de certains domaines à Andrinople, à Salonique et ailleurs; droits de *mizân* « pesage des soies et des ouvrages d'or et d'argent [4] ».........................	27,014,780
XI. *Mouqâtéaï-Avlonia* « bureau de l'affermage de certains revenus à la Valogne [5] »...........	10,375,890
XII. *Mouqâtéaï-Egripoz* « bureau de l'affermage de certains revenus à Négrepont [6] »..........	2,161,334
XIII. *Mouqâtéaï-khâslar* « bureau de l'affermage des domaines [7] »...........................	13,071,750
XIV. *Mouqâtéaï-Kèfè* « bureau de l'affermage de certains revenus à Cafa [8] »..................	6,818,599
XV. *Mouhâcèbèï-Anadolou* « bureau de la comptabilité d'Anatolie; » tenant les registres de différents	
A reporter...............	579,675,350

[1] D'Ohsson, 269. Cf. aussi Rycaut, I, 138 et suiv. Hammer, VII, 40; Tavernier, VI, 131, et Djevdet, III, 299. (Budget de la Valachie pour 1182-1768.) Ces provinces avaient, en outre, comme les Myrdites, à fournir chacune un contingent auxiliaire de 10,000 hommes de cavalerie. (*Relazione Venete*, II, 144; *Négociations de la France dans le Levant*, II, 796.)

[2] Voyez d'Ohsson, VII.

[3] Manque dans d'Ohsson.

[4] Voyez d'Ohsson, VII, 270.

[5] *Ibid.* VII, 271.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.* VII, 269.

[8] *Ibid.* 271.

	aqtchè.
Report..................	579,675,350
fermages, de la paye des garnisons de l'Archipel et des pensions des vétérans [1].....	100,150
XVI. *Mouhâcèbèï-djédîdèï-oulâ* «bureau de comptabilité pour l'encaissement de nouvelles taxes [2]»..........................	2,694,232
XVII. *Mouqâtéaï-âdèti-aghnâm* «bureau de l'impôt sur les moutons [3]»..................	11,801,086
	594,270,818
Boni, à raison de 14 aqtchè, perçues en sus par chaque mille aqtchè......................	7,000,000
	601,270,818
Moins-value sur les recettes, ainsi qu'il conste des registres du *rouznâmtchèï-humâïoun* [4]..........	20,000,000
TOTAL net................	581,270,818

DÉPENSES.

CHAPITRE Ier. Extrait du *deftèri-idjmâl* «état de situation» du *mouqâbèlèï-piâdè* «bureau du contrôle de l'infanterie.»

Janissaires du *derguiâhi-aâli;* adjémiân de Constantinople et de Gallipoli, defterdârs du vieux sérail, cuisiniers et *halvâdjis* du palais, *bostândjis, djèbèdjis, topdjis, arabadjiâni-top ;* services des écuries impériales, du campement, de la bouche; confection; service du vestiaire du sultan et des *khil'a;* service de la musique militaire; *djemâat* des saqqa

[1] D'Ohsson, VII, 265. Voyez aussi ci-après, année 1127 (1714).

[2] Manque dans d'Ohsson. (Voyez Marsigli, p. 54.)

[3] Voyez d'Ohsson, 272; taxe sur chaque mouton nouveau-né. (*Relazione Venete,* I, 425.) Une sorte d'imposition du même genre était frappée, sous les Seldjouqydes et les khans de Kharezm, sur les peuplades soumises à leur autorité. (Voyez ci-après, note sur l'*irçalïè.*)

[4] Le même bureau que le *buïuk-rouznamtchè* ou *mouhâcèbèï-ewel.*

	aqtchè.
du divan; garnison d'Azof; marine impériale; *ghilmânián* du palais impérial	202,769,048

Chap. II. Extrait du *deftèri-idjmâl* «état de situation» du *rouznâmtchèï-kutchuk* [1].

Les deux *qâzi-asker* et le *mouçalla-pacha;* agas du *rikiâbi-humâïoun; mutéferriqas;* pensionnés mensuels; *kiâtibs* du defter-khânè; *zevvâqyn* «maîtres d'hôtel;» agas retraités de l'*endérouni-humâïoun;* agas des différents corps de métiers; *kiâtibs* du *divâni-humâïoun; kiâtib* en chef du *khaznè; tchâouchs* du *derguiâhi-aâli; châguirds* «commis» du *khaznèï-khâssè;* médecins du palais; *khaznadâri-bîroun; péïks* «hallebardiers» du palais; architectes du palais; fauconnerie; service de santé; médecins juifs [2].	17,307,020

Chap. III. Extrait du *mouqâbèlèï-suvâri* [3] «contrôle de la cavalerie.»

Sipâhs, silihtârs, aloufèdjis de droite et de gauche; *ghourébas* de droite et de gauche.	82,832,436

Chap. IV. Extrait des états de situation du même bureau.

Qapidjis du *derguiâhi-aâli* et *baouâbs* du *bâbi-humâïoun*	5,785,064

Chap. V. Extrait de l'état de situation du *mouhâcèbèï-ewel.*

§ 1. Payé en 1071, appert les registres, à Moustafa-Efendi, *chéhir-émîni* «préfet de la ville,» pour solde des domestiques de l'*endérouni-humâïoun* (du palais), entretien de ceux du vieux sérail et réparations de bâtiments.	27,632,674
A reporter.	27,632,674

[1] Voyez d'Ohsson, VII, 268.
[2] Cf. mon *Étude sur la propriété*, n° 99, note.
[3] D'Ohsson, VII, 266.

	aqtchè.
Report	27,632,674
A l'*émîn* « intendant-général » de l'amirauté, en outre des bois d'*odjaq* « de réquisition » qui lui sont fournis pour rames et constructions navales [1]	24,588,898
A l'*émîn* « intendant-général » des cuisines impériales, pour achat de comestibles et approvisionnements divers, en sus de l'*irçâliè* d'Égypte [2], appert l'état de Moustafa-Aga, chef du *khaznèï-aâmirè*	44,341,765
A Emin-Efendi, intendant des écuries impériales, pour approvisionnements, en sus des réquisitions (*odjaq*)	11,816,379
A Ramazan-Aga, *istambol-agacy* « chef des adjemiân, » en sus de ce qui lui est fourni par réquisition [3]	4,100,000
A Hadji-Osman, intendant des biscuits destinés à l'alimentation de la flotte	5,000,000
A Moustafa-Aga, en sus de la recette du vieux cuivre.	2,300,000
Somme ajoutée pour parfaire le total indiqué	1,501,000
	121,280,716

[1] « Outre ce qu'il reçoit de certaines provinces pour la provision de l'ar« senal. » (Voyez dans Marsigli, I, 56, la liste de la provenance des articles fournis à l'arsenal par réquisition.)

[2] Envois en nature (*zakhâir*) faits au *kilâr* « office » impérial (Vacif, I, 173), et dont on trouvera la version à peu près exacte dans Marsigli (I, 56). La Valachie et la Moldavie fournissaient aussi un *irçâliè* en nature. (Rycaut, I, 138.) Mirkhond rapporte que « les Turcomans *ghouz*, qui comptaient près « de 40,000 *khânè* « maisons, » et qui habitaient du côté de Balkh, devaient « envoyer annuellement 24,000 moutons pour les cuisines مطبخ سلطان « de sultan Sindjar, lequel recevait ces *aghnâm* par l'entremise des *khançâlârs* « officiers de bouche » chargés d'en prendre livraison. » (*Hist. Seldschuk*. p. 183.) Aboulghazi (p. 117 du texte) donne aussi le détail des contributions annuelles, سالوری, frappées en moutons, قوی, sur diverses tribus turcomanes rebelles, soit comme rachat, برات, du sang d'un certain nombre de serviteurs du khan, égorgés par elles, soit comme envoi spécial aux cuisines du khan. Cette dernière contribution, dite قزان قوی, est identique à l'*irçâliè*.

[3] Voyez Marsigli, p. 59.

	aqtchè.
§ 2. Subvention pour la caravane, voie de Damas..	10,898,778
Achat d'étoffes destinées à l'habillement des janissaires et des bostandjis..........................	9,300,000
Indemnité aux fournisseurs pour la viande débitée par eux à l'*et-mèïdân*[1] ainsi qu'aux janissaires, djèbèdjis et topdjis des places frontières; fourniture de pain auxdits..........................	29,507,130
Pensionnés (*douâgouïân*[2]) et desservants de certaines mosquées et mesdjids..........................	13,622,400
Solde des garnisons des places frontières; gages des domestiques du palais d'Andrinople..........	58,196,410
A l'état-major de la flotte; pensions au khan de Crimée, aux *qalgha* et *noureddîn-sultân*[3], ainsi qu'à divers Circassiens..........................	16,341,000
Entretien des salines, rizières et ports; indemnité aux bouchers du palais et de l'*et-meïdân*, pour frais de *djèleb-kéchân*[4]..........................	14,202,000
Pour la garde-robe de Sa Hautesse et achat de fourrures destinées au *khaznèï-humâïoun*..........	10,562,359
Pour le service de la bouche des ambassadeurs[5] étrangers, appert le registre du *techrîfât* « grande maîtrise des cérémonies. »..........................	1,000,000
	163,630,077

[1] Voyez *Usci-Zafer*, p. 97.

[2] Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 220, note.

[3] Premier et second successeur présomptif du khan. (Voyez Djevdet-Efendi, I, p. 73, 77.)

[4] *Djèleb* « marchandise transportée d'un lieu sur un autre pour y être vendue. » *Djèleb-kèchân* est employé par Qara-tchélébizâdè (II, 5) dans le sens d'agents recruteurs; *djèleb-kéchâni-aghnâm* indique donc les gens qui transportaient du bétail de certaines localités à Constantinople, pour l'approvisionnement de la milice et du palais. (Voyez Ami Boué, *Turquie d'Europe*, III, 245.) *Djellâb* désigne, en Macédoine, les bergers qui descendent annuellement des montagnes de l'Albanie avec leurs troupeaux pour en vendre la laine; en Égypte, les vendeurs et marchands d'esclaves noirs, qui amènent ceux-ci par troupes, du fond du Soudan.

[5] Voyez ci-après ch. v, années 1131 et 1208.

RÉCAPITULATION ET BALANCE.

Dépenses. —	CHAP. I	202,769,048 aqtchè.
	— II	17,307,020
	— III	82,832,436
	— IV	5,785,064
	— V, § 1	121,280,716
	— V, § 2	163,630,077
	TOTAL des dépenses	593,604,361
Recettes		581,270,818
	Déficit	12,333,543

Soit 308 bourses et 13,543 aqtchè.

§ 2. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

Eïoubi-Efendi nous apprend que la recette et la dépense générales de l'empire s'élevaient, bon an mal an, sans grande différence en plus ou en moins, au chiffre rond de 24,000 ïuks d'aqtchè, savoir :

600,000,000	environ, entrée et sortie, pour la capitale;
1,800,000,000	environ, entrée et sortie, dans les *qalem* des provinces.
2,400,000,000	

Cette assertion est confirmée par les termes mêmes du firman adressé, par sultan Mehemmed IV, au defterdâr, en 1063 [1]; mais ni Eïoubi-Efendi, ni aucun des auteurs que j'ai pu consulter,

[1] Hadji-Khalfa, *Fezlikè*.

ne donnent de détails sur le budget des provinces. Ce chiffre de 1,800,000,000 d'aqtchè représente donc le complément du revenu de l'État non inscrit au budget de la capitale, savoir :

En recettes, et en sus des sommes comptées en compensation, ou retenues par la caisse publique de chaque province, pour les besoins de la localité : 1° le *khaznè* d'Égypte [1], dont tout ou partie était consacré au *djîb-khardjlyghy;* 2° les *khaznè* envoyés, selon les temps, de Bagdad, de Diarbékir, de Candie, de Bosnie, de Servie, etc. [2]; 3° les tributs (*kharâdji-muvazzaf*) de Transylvanie, de Ra-

[1] *Mycyr-khaznèci, khazinèï-masrîè* et *irçâliè-khaznèci* (Vâcif, I, 148; Djevdet, III, 67). Selon Ibn-Zeïnel, « le tribut envoyé pour la première fois à Constantinople, par les soins de Suleïman-Pacha, nommé gouverneur de cette province, en 931 (1525), fut de six *haml* « charges; » l'année suivante, il fut de huit; et sous Khosrev-Pacha, son successeur, en 941 (1535), il s'éleva à douze charges = 1,200,000 *altoun;* » mais ce dernier chiffre, s'il est exact, ne fut qu'accidentel. L'auteur du *Raouzat-ulebrâr* (I, 126) rapporte que le *khaznè* d'Égypte, qui était annuellement de 500,000 *altoun,* fut porté, en 995 (1586-87), à 600,000; et on retrouve le même chiffre dans le double tribut apporté d'Égypte, en 1013 (1603), par l'ancien gouverneur, devenu grand vizir, soit : 1,200,000 *altoun* (*Noukhbet-uttevârîkh,* de mon ms. p. 473 v°). Naïma (I, 111 v°), sans en déterminer le chiffre, dit que ce gouverneur apportait à Constantinople le tribut de l'Égypte pour deux années. Djevdet (III, 67) dit aussi que le tribut de l'Égypte était annuellement de 600,000 *flouri.*

[2] D'Ohsson, VII, 241. Naïma (I, 140) rapporte que Djanboulad, chef de l'insurrection dite des *Djélâli* de Syrie, et qui avait formé, dans ce pays, une milice organisée sur le modèle de celle des janissaires, arrêta et saisit le *khaznè* envoyé d'Alep à Constantinople en 1016.

guse, de Venise, et de l'empire lui-même, à une certaine époque, pour la Hongrie [1].

En dépenses : le montant, en compensation, de la solde des garnisons des places de l'intérieur et de certaines frontières, les dotations ou apanages des princes et princesses, des dignitaires, des gouverneurs généraux et autres des provinces, et enfin de la cavalerie feudataire. La plupart de ces dépenses étaient acquittées, sur les lieux mêmes, par la caisse locale du trésor, dite aujourd'hui *mâl-sandoughou*, sur de simples assignations (*havâlè*) de la defterdarie. Ainsi, on lit dans Naïma [2] « qu'en 1003, le grand vizir dit aux sipâhs qui s'étaient insurgés sous le prétexte de réclamer leur solde : « allez à votre poste, à Guendjè et à Tauriz; c'est là qu'on vous payera; votre solde a été assignée sur le *khaznè* « la caisse » de ces deux villes. »

On lit aussi dans les notes budgétaires de Bernardo Navazzero [3], dont, au reste, ce baile ne garantit pas l'authenticité :

« L'Égypte et l'Arabie payent annuellement 1,800,000 ducats, et sur cette somme en retiennent la moitié pour payer la milice.

[1] *Tadj-uttévârîkh*, II, 238. Ces tributs, payés, partie en numéraire, partie en nature « envois, *îrçâliè*, » et qui, selon l'expression de Qaratchélébizâdè (p. 110 et 126), étaient une sorte de *névâlè* « rations, » varièrent de quotité selon les temps. (Cf. Rycaut, I, 138 et suiv. *Reluz. Venete*, I, 37, 148, 425; II, 133; *Nég. de la France, etc.* II, 545, 561, 565, 773 et 778; Tavernier, VI, 131; Hammer, VI, 16, 149, 205, 328; VII, 40, 259.)

[2] Tome I, p. 35.

[3] *Relazione Venete*, I, 37; année 1553.

« La Syrie, sur 600,000, en retient 300,000, pour le même objet[1].

« Enfin, la Mésopotamie, sur 200,000, en retient aussi la moitié pour le même emploi. »

Dressés à cinquante-trois ans de distance l'un de l'autre, les budgets d'Aïni-Ali et d'Eïoubi-Efendi présentent cette circonstance que le second constitue, au point de vue de la comptabilité générale, un progrès important sur le premier. Ainsi, tout en étant identique ou à peu près avec le budget d'Aïni-Ali, pour les parties dont les bases étaient les mêmes, celui d'Eïoubi-Efendi permet de jeter un coup d'œil plus étendu sur les lois de l'administration ottomane, en ajoutant un chapitre considérable à l'état de dépenses d'Aïni-Ali, et en donnant un état de recettes qui manquait complétement dans le travail de son devancier.

Le budget des dépenses d'Aïni-Ali était de.	310,833,432 aqtchè.
Celui d'Eïoubi-Efendi, pour les mêmes titres, formant ses quatre premiers chapitres, est de..........	308,693,568
Différence en moins....	2,139,864

Mais il ajoute à cet état un cinquième chapitre, s'élevant à la somme considérable de 284,910,793

[1] Selon la correspondance des *Négociations* (III, 82) : « Le Hiémen rendait, en 1569, huict cent mille ducatz au G. S. et la Surye ung million. »

aqtchè, passé entièrement sous silence par Aïni-Ali.

Sauf certaines modifications peu importantes, le cadre du budget a dû se conserver à peu près intact jusqu'aux réformes organiques de Selim III; et sa transformation complète, adaptée aux formes de la comptabilité européenne, ne date que de l'an 1277 (1861), par la publication du budget annexé au rapport du grand vizir Fuad-Pacha, sur la situation financière de l'empire. Dans le nouveau budget, l'ancienne classification par états particuliers et spéciaux a fait place au budget général de l'empire; et les anciennes dénominations ont été remplacées par une nomenclature plus moderne, représentant ou à peu près, sauf des créations nouvelles, les mêmes sources de revenus qu'autrefois.

Les recettes, classées sous cinq titres principaux, savoir: contributions directes, indirectes, administrations publiques, domaines de l'État ou droits régaliens, tributs, s'élèvent au chiffre de 2,442,368 bourses 169 piastres.

Les dépenses, rangées sous quatre titres principaux, savoir: dette extérieure, dette intérieure, dotation, départements ministériels, s'élèvent au chiffre de 2,786,815 bourses 44 piastres.

CHAPITRE V.

PRÉCIS HISTORICO-ÉCONOMIQUE.

§ 1er. 701-1002. PÉRIODE ASCENDANTE; RÉDUCTION SUCCESSIVE DU VOLUME ET DE L'ÉPAISSEUR DE L'AQTCHÈ; CONVERSION DE TERRES *MÎRÏÈ* EN *VAQOUF;* AFFERMAGE DES REVENUS DE L'ÉTAT; SAISIE DE L'EXCÉDANT DES RECETTES DES VAQOUFS; FLUCTUATIONS DU CHANGE; SÉDITION; LE TRÉSOR DE L'INTÉRIEUR VIENT EN AIDE À CELUI DE L'EXTÉRIEUR.

SULTAN OSMAN.

En récompense du dernier éclat qu'Osman avait jeté, en 688 (1289), sur les armes seldjouqydes, par la prise de Qaradja-Hiçâr, sultan Ala-Eddîn II, le dernier souverain de cette dynastie, lui conféra cette province en fief, et lui fit remettre en même temps les insignes de l'émirat[1], savoir : le *sandjaq* ou *alem* « drapeau, » le *kous* « tambour, » le *néfîr* « trompette[2], » le *kemer* « ceinture, » le *khandjar* « poignard, » et un cheval richement harnaché. Osman ne tarda pas à exercer dans Qaradja-Hiçâr les droits souverains, en instituant dans cette ville, enlevée aux Grecs, un qâdi, chargé d'y rendre la justice, et un *khâtib*, devant y faire la prière en son nom. Toutefois, comme ce ne fut qu'en 699, après la mort d'Ala-Eddîn, que bon nombre de petits princes de l'Asie Mineure vinrent se placer sous le protec-

[1] Voyez ma Notice sur Mir-Ali-Chir-Névâïi, *Journal asiatique,* février-mars 1861, p. 189.

[2] « Le clairon, destiné à appeler ou rallier les hommes sous les drapeaux; » de là l'expression *néfîri-aâm* « la levée en masse, » le bruit de la trompette sonnant le boute-selle général de la nation.

torat d'Osman, la plupart des historiens assignent seulement à cette époque le commencement de la monarchie. En 701 (1301-1302), sultan Osman partagea ses États entre ses fils et ses principaux émirs; en 717, lors du siége de Brousse, il répartit entre les feudataires (*ehli-timâr*) les villages environnant la capitale de la Bithynie, dont Orkhan se rendit maître neuf ans après, en 726 (1326)[1].

SULTAN ORKHAN.

728 (1327-28). Ce prince appela son frère Ala-Eddîn au gouvernement administratif de la monarchie naissante; et celui-ci signala son avénement au vizirat par trois mesures importantes et caractéristiques : l'émission de la monnaie, l'uniformité du costume des troupes, et la création de l'infanterie. Fidèle à ses engagements envers le dernier monarque seldjouqyde, Osman n'avait pas frappé monnaie à son propre coin, tant que vécut ce prince; mais cette dynastie ayant cessé d'exister, Ala-Eddîn proposa à son frère d'émettre des *dînâr-u-zer* « pièces d'or » à son type, et de faire circuler l'or et l'argent (*tilâ-u-sîm*), battus à son coin[2].

L'armée ottomane se composait essentiellement, dans le principe, de troupes de cavalerie (*sipâh*) destinées à fondre sur l'ennemi ou à ravager le pays; pour ce motif, elles étaient nommées *âqyndji*[3],

[1] Saad-Eddîn, I, 21.
[2] *Sîm-ou-dînâr* « pièces d'or et d'argent » (Tchélébizâdè, p. 77).
[3] Dérivé d'*aqyn* « incursion » (*Gulchéni-méârif*, I, 436).

et plus tard *tchètèdji*. Ala-Eddîn proposa au sultan d'adopter, pour ces troupes, un costume uniforme qui distinguât les militaires des cultivateurs (*réâïâ*); puis, de créer une infanterie dont l'existence était reconnue nécessaire pour le siége et l'attaque des places. Ces diverses propositions reçurent, l'année suivante, 729 (1328-29), leur application [1]; et les *nuqoud* « monnaies » de *nouqra* et de *tilâ* « d'or et d'argent, » au nom du nouveau prince, furent mises en circulation [2].

Quant à la création de l'infanterie, le vizir, de concert avec le qâdi de Biledjik, décida le recrutement, parmi les Turcs, des jeunes hommes les plus propres à ce service, et leur enrégimentation sous le commandement de chefs dits *ôn-bâchi*, *ïuz-*

[1] Hadji-Khalfa (*Taqvîm-uttévârîkh*, p. 91).

[2] Saad-Eddîn (I, 38) et le *Noukhbè*, dont les textes sont presque identiques; toutefois, les termes *nouqra* et *tila* de ces auteurs ne doivent pas être pris à la lettre; car il résulte du Précis numismatique, inséré par Djevdet-Efendi dans son *Histoire* (t. V, p. 302, traduit par M. Barbier de Meynard, *Journ. asiat.* août 1862, p. 183), que si l'on monnaya, sous ce prince, des pièces d'argent et de cuivre, les *altoun* ottomans « écus d'or » furent frappés seulement sous sultan Mehemmed II, à Constantinople, après la conquête de cette capitale. Hadji-Khalfa, de son côté, ne parlant point d'écus d'or, se borne à dire (*loc. cit.*) : « Qu'en 729 la monnaie ottomane (*sikkèï-osmânïè*) remplaça les *dérâhim* des Seldjouqydes, qui avaient eu cours jusqu'alors. » Les *tila* frappés à cette époque peuvent donc avoir été simplement des pièces d'or du genre de celles de même nom frappées à l'avénement des rois de Perse, mais n'ayant pas un cours monétaire (voyez plus haut, paragraphe *altoun*). Cette absence des écus d'or indigènes, dans les premiers temps, vient confirmer ce qui a déjà été dit sur le caractère légal des *qyzyl-ghourouch* « écus d'or étrangers, » sous Baïezid Ier.

bâchi et *bîn-bâchi*[1]. Cette milice, nommée *ïâïâ* ou *pïâdè* « infanterie, » recevait, en temps de guerre, une solde quotidienne (*vazîfè*) d'un *aqtchèï-osmâni*, lequel était le quart d'un *dirhem* légal; mais, pendant la paix, rentrée dans ses foyers, et ne touchant plus de solde, cette milice reprenait les travaux agricoles, avec exemption de tout impôt ordinaire[2]. Toutefois, cette troupe étant devenue turbulente et ne répondant plus à l'esprit de l'institution, elle fut remplacée, en 730[3], par une nouvelle milice, formée d'enfants pris, d'abord, sur les chrétiens de l'extérieur, plus tard, sur ceux de l'intérieur[4], et à laquelle on donna le nom de *ïénitchéri* « nouvelle troupe. » Le minimum de leur solde fut fixé au même taux que celle des *ïâïâ*, à un *aqtchè* par jour, sauf augmentation selon le mérite et les services[5].

Peu après l'établissement des janissaires, on créa aussi un corps auxiliaire de cavalerie, recruté dans la population turque et destiné à venir en aide aux *guerriers de la foi*. Le nouveau corps, dit des *muçellem*, fut placé sous le commandement de *beulak-*

[1] Saad-Eddîn, I, 40; *Instituts de Timour,* éd. Langlès, p. 47.

[2] *Tékiâlifi-divânïè* ou *urfïè* « impositions normales, régulières, » par opposition aux *tékiâlifi-chaqqa* « impôts extraordinaires, oppressifs » (Saad-Eddîn, I, 40, 41).

[3] *Taqvîm-uttévârîkh*, p. 91.

[4] Au moyen de la levée dite *devchirmè* (Qoutchi-Beï, p. 7; *Relazione Venete*, II, 142; Hammer, IX, 326). بيك نفر دوشرمه غلمانى جمعنه مامور « il fut chargé de *lever* mille jeunes hommes par le *devchirmè* » (Rachid, II, 22 r°).

[5] زيادة اولمق اوزره Origine du *téraqqy*.

bâchis et de *sandjaq-beïs*. Comme cela avait eu lieu pour les *ïâïâ*, qui, en compensation de leur solde supprimée pendant la paix, avaient reçu des terres et des champs pour les cultiver, en franchise de droits, à leur retour dans leurs foyers, on donna aussi, dans les mêmes conditions, des terres et des champs spéciaux au corps des *muçellem*[1].

SULTAN MURAD Ier.

763 (1361-62). Sultan Murad créa la charge de *qâzi-asker* «grand juge d'armée,» pour la connaissance et le jugement de toutes les affaires civiles de l'armée. Son fils étant trop jeune pour recevoir, selon l'usage, le titre de beïlerbeï et en remplir les fonctions, il nomma à cette dignité Lâla-Châhin[2]. Sultan Murad établit le prélèvement du quint légal, en faveur du trésor, sur le butin matériel, aussi bien que sur les esclaves faits sur l'ennemi, c'est-à-dire 25 *osmâni* par prisonnier, chacun d'eux étant estimé 125 *osmâni*[3].

778 (1376-77). Ce prince forma aussi un corps de troupes dit *sipâhi-oghlân*, et décréta diverses dispositions relatives à la succession des feudataires; enfin, il institua le corps des *voïnouq*, chargé du service du train des équipages, ainsi que de la garde des chevaux et des mulets de l'armée[4].

[1] Saad-Eddîn, I, 41.
[2] *Id.* p. 69.
[3] *Id.* p. 75.
[4] *Id.* p. 94.

SULTAN BAÏEZID-ÏILDIRIM Ier.

791 (1389). A l'avénement de ce prince, l'historien Saad-Eddîn mentionne, pour la première fois, les largesses aux troupes, devenues ensuite d'un usage rigoureux et absolu. Ce monarque y fit participer également les ulémas[1].

SULTAN MURAD II.

Mêmes largesses furent faites, en 824 (1421), à l'avénement de sultan Murad II, comme après son abdication, lorsqu'il remonta sur le trône, en 849, et proclama solennellement Mehemmed II pour son successeur[2].

SULTAN MEHEMMED II.

Ce prince succéda définitivement à son père en 855 (5 février 1451). Selon l'usage, il fit frapper de nouveaux aqtchè et démonétisa ceux de son prédécesseur. Cette coutume, profitable au trésor, qui, en retirant de la circulation les anciens aqtchè, souvent de meilleur aloi que les nouveaux, ne donnait que dix de ceux-ci contre douze de ceux-là,

[1] Saad-Eddîn, p. 125. Cette coutume existait aussi chez les Seldjouqydes (*Hist. Seldschuk.* p. 66, 151); et Hammer (IV, 272) rapporte, d'après Marini Sanuto, qu'à l'avénement de chaque prince, les Mamlouks d'Égypte recevaient un présent proportionné à leur rang.

[2] Selon Saad-Eddîn (I, 387), «sultan Mehemmed aurait, dès cette époque, fait frapper de nouveaux aqtchè à son nom» سلطان محمد خان دخی یکی اقچه کسدیروب

engagea le sultan à renouveler lui-même sa propre monnaie tous les dix ans; ce fait est constaté par la numismatique. Spandugino estime que cette démonétisation rendait chaque fois au trésor un bénéfice de 800,000 ducats sultanins[1].

SULTAN BAÏEZID II.

886 (1481). A son entrée dans la capitale, les habitants, rangés en haie sur le passage du monarque, jetaient aux pieds de son cheval des pièces d'or et d'argent, contenues dans des plateaux qu'ils tenaient à la main. Selon le Qanouni-Osmâni, Baïezid accorda le *téraqqy* aux sipah; puis, les cérémonies des funérailles de son père terminées, il revêtit le costume impérial, fit largesse aux grands de l'État et donna un *bakhchîchi-aâm* à toute l'armée[2]. Se conformant encore à l'usage, il fit frapper monnaie à son coin; mais il n'imita pas l'exemple de son prédécesseur quant aux refontes périodiques; cette émission d'aqtchè fut la seule de son règne.

900 à 909 (1494-1503). Durant neuf années consécutives, la peste et la famine ravagèrent la Turquie; la disette était telle qu'à grand'peine on pouvait se procurer cinquante à soixante drames de pain pour un *osmâni*. Du reste, le sultan fit de si grands sacrifices pour venir en aide à la misère

[1] M. Cayol a bien voulu me montrer des aqtchè de sa collection, portant la date des quatre décades du règne: 855, 865, 875 et 885; l'aqtchè de cette dernière date est monnayé à Serrès.

[2] *Tadj-uttévârîkh*, II, 6, 7 et 8.

publique qu'il vida en quelque sorte le trésor par ses libéralités[1].

SULTAN SELIM Ier.

918 (1511). Selon le Qanoun, il donna aussi la gratification générale (*en'âmi-aâm*) et le *téraqqy* à toute la milice (*qapou-khalqy*), ainsi que les présents d'usage (*bakhchîch*) aux ulémas, seïds et cheïkhs.

920 (1514). Ayant tourné ses armes contre la Perse, le sultan arriva, le 7 rebi-ewel, à la tête de l'armée qu'il commandait en personne (*mevkèbi-humâïoun*), aux environs de Seïd-Ghazi; et, en cet endroit, les sipahi reçurent un *bakhchîchi-aâm*, et chaque janissaire mille *osmâni* d'*en'âm* « gratification » avec promesse de *téraqqy;* cette distribution dura trois jours et trois nuits[2]. Le 3 djemazi-ewel suivant, il accorda aux sipahi et aux zâïm de Roumélie et d'Anatolie un *téraqqy* de cinquante *osmâni* par chaque mille *osmâni* que rendait leur fief. Puis on procéda, dans la plaine de Sivâs, au *ïoqlama* « recensement » des sipahi; leurs *éçâmè*, comptés un à un par les kiâtibs, donnèrent un effectif total de 140,000 hommes. Comme le territoire ennemi ne pouvait entretenir une aussi grande armée, le sultan prit avec lui seulement les vétérans et les hommes les plus valides; il fit du reste un corps de réserve qui resta à Sivâs et à Qaïçarïè, et marcha en avant. Bientôt Tauriz tomba en son pouvoir;

[1] *Tadj-uttévârîkh*, II, p. 128, 210.
[2] *Ibid.* p. 204, 249.

il trouva dans cette ville Bedî'-uzzemân-Mirza, descendant de Timour, et dépouillé de ses États par Chah-Ismaïl. Selim l'accueillit avec distinction et lui assigna une pension (*vazîfè*) quotidienne de mille *osmâni*[1]. Pendant son retour vers la capitale, retour auquel, d'ailleurs, les vœux de la milice ne furent pas complétement étrangers, Selim, après la prise de Zoulqadrïè, fit une distribution générale de mille aqtchè par homme aux sipahi.

922 (1516). Ayant ensuite repris les armes pour conquérir l'empire arabe (*mémâliki-arab*), Selim trouva, dans le trésor de la ville d'Alep, qui tomba en son pouvoir après la défaite de sultan Ghoury, « dix fois 100,000 dinârs rouges (1,000,000), et une somme égale en *dirhemi-meskiouki-khâlis.* » En outre du pillage de la ville, l'armée reçut encore un *bakhchîchi-aâm* et les *téraqqyât*[2]. Continuant sa marche vers l'Égypte, Selim fit donner aux sipahi, en quittant Damas, un *bakhchîchi-aâm* de 200 ïuks d'aqtchè (20,000,000).

923 (1517). On sait de quel côté pencha la fortune : Selim réunit le *saltaneti-arab* au *saltaneti-roum ;* et, recevant presque aussitôt les félicitations du chérif du Hédjaz, il envoya à celui-ci 200,000 dinârs *khâlis-ulïiâr* en présent. Le 1er djemazi-akher suivant, et à son retour d'Alexandrie au Caire, Selim fit faire le recensement (*ïoqlama*) des zaïm et timar, et leur donna des *téraqqyât.* Ses *qapou-qoullary* eurent aussi

[1] *Tadj-uttévârîkh,* II, 250, 283.
[2] *Ibid.* 338, 339.

part à ses libéralités : les cavaliers (*sipahi*) eurent 2 aqtchè, et les fantassins 1 aqtchè de *téraqqy*[1].

A l'ouverture de la campagne contre l'Égypte, chaque sipahi, vu l'éloignement où il se trouvait de son fief, et ne pouvant en toucher le revenu, avait reçu du trésor impérial, en sus du *bakchîchi-aâm*, et à titre de prêt, une somme assez considérable. A l'effet de rentrer dans ces débours, des firmans furent expédiés aux qâdis de Roumélie, leur enjoignant de procéder au recouvrement de ces avances, en recueillant des représentants et *sou-bâchi* des sipahis emprunteurs le revenu de leurs timârs; et d'en expédier le montant, le plus tôt possible, au camp impérial. En même temps Piri-Pacha, qui commandait à Constantinople, reçut l'ordre de tirer du trésor une quantité suffisante de numéraire (*sîm ou zer*) pour la solde de l'armée, et de l'envoyer en même temps que les sommes recueillies par les qâdis. Cet ordre fut exécuté; et la totalité, qui s'élevait à 1,000 ïuks, soit 100,000,000 d'aspres, fut portée dans la citadelle d'Alep, où ces sommes restèrent en dépôt durant trois mois; puis, ces mêmes sommes ayant été expédiées au camp sur l'ordre exprès de Selim, le trésor se remboursa de ses avances, conformément au *defteri-khaqâni*, et le surplus fut remis aux mains des ayants droit. Avant de quitter la Syrie, Selim en fit dresser le cadastre; les terres revenant aux *khâssèï-humâïoun* furent attribuées aux *khâs*, la portion revenant aux timârs fut répartie dans de

[1] *Tadj-uttévârîkh*, II, 344 à 374.

justes proportions; et l'on fit une révision scrupuleuse des immeubles *mulk* et *vaqouf*[1]. Selim rapporta de sa conquête un riche butin, qui ne s'élevait pas à moins de mille chameaux chargés d'or et d'argent[2], et il abandonna viagèrement au transfuge Khaïr-beï le revenu de l'Égypte, à la condition, par celui-ci, de pourvoir à toutes les dépenses locales; ce ne fut que sous le sultan Suleïman que le premier *irçâlïè* « tribut annuel » fut envoyé à Constantinople[3].

Selon Vâcif[4], le montant annuel des *mévâdjib* « solde » de l'armée était, sous ce règne, de 12,000 bourses environ; jusqu'à la mort de Selim, rapporte Djevdet[5], 3 aqtchè pesaient une drame d'argent, et 60 aqtchè égalaient un *ïâldiz-altoun* dit *qyzyl-ghourouch* ou *flouri.*

SULTAN SULEIMAN Ier.

926 (1520). Suivant l'usage, il y eut largesse à l'avénement de ce prince, et la monnaie fut frappée à son coin[6]. Sous ce grand monarque, surnommé

[1] *Tadj-uttévârîkh,* II, 378. Aïni-Ali, dans son Traité des *Ziâmet* et *Timâr,* dont j'ai préparé une version française, dit : « Les *eïalets* à *khâs* se divisent en trois parts: la première, celle des *khâs* impériaux; la seconde, celle des *khâs* des vizirs et uméras; la troisième, celle des *ziâmet* et *timâr.* » (Édition imprimée, p. 10.)

[2] Hammer, IV, 342.

[3] Ibn-Zeïnel, de mon ms.

[4] Tome I, pag. 10; soit: 6,000,000 d'aqtchè, la bourse comptée à 500.

[5] Tome V, p. 225.

[6] *Tarikhi-Kemâl-Pacha-zâdè,* éd. de Boulaq, p. 12.

par les Ottomans *elqânouni* « le législateur, » et par les Occidentaux « le grand et le magnifique, » l'empire atteignit l'apogée de la gloire et de la grandeur, et fut doté des dispositions législatives et administratives qui valurent à Suleïman le titre de « législateur. » Cependant, malgré ce degré de prospérité, Qoutchi-beï, dont l'opinion est partagée, d'ailleurs, par d'autres historiens, n'hésite pas à faire remonter jusqu'à cette époque et à sultan Suleïman lui-même le relâchement des institutions; il reproche surtout à son premier ministre, Rustem-Pacha, la conversion en *vaqouf* de certaines terres *mirïè*, et l'introduction du système d'affermage (*iltizâm*) des revenus de l'État, par l'adjudication du domaine et de divers *mouqâtéa*[1].

Mais si Rustem-Pacha, l'instigateur de ces mesures, est sévèrement blâmé par les uns[2], il a trouvé chez d'autres, tels que Petchevi, de chaleureux défenseurs. D'après divers chiffres, sur lesquels le même auteur, en se faisant le panégyriste de l'intégrité et de la moralité du premier ministre, évalue le montant de sa fortune, le *ghourouch* valait, à cette époque, 40 aqtchè.

970 (1562-63). Selon Hadji-Khalfa[3], le total des milices salariées s'élevait, cette année, à 41,479 hommes, dont la solde annuelle était de 122,300,000 aqtchè. Le même auteur et Aâli-Efendi nous ap-

[1] Qoutchi-beï; Djevdet, V, 205.

[2] Conf. *Relazione Venete* et les *Négociations.*

[3] *Destour ul-Amel,* chap. 11, ms. de M. Cayol, et l'édition imprimée d'Aïni-Ali, p. 131.

prennent, en outre, que l'année suivante les recettes de la capitale étaient de 183,088,000 aqtchè et les dépenses de 189,600,000[1]; déficit: 6,569,000. C'est le premier découvert signalé par les auteurs[2].

SULTAN SELIM II.

974 (1566). Comme conséquence naturelle des symptômes manifestés à la fin du dernier règne, les aqtchè frappés à l'avénement de ce prince sont d'un plus petit module que ceux du règne précédent.

Dans cette même année, le chiffre des milices salariées s'élevait, selon Hadji-Khalfa et Aâli-Efendi, beï de Djedda, à 48,316 hommes, recevant une solde de 126,400,000 aqtchè[3].

SULTAN MURAD III.

982 (1574-75). En montant sur le trône, ce mo-

[1] Annexe au budget d'Aïni-Ali; mss. de Son Exc. Vefyq-Efendi et de M. Cayol; ce dernier porte 189,657,000.

[2] Pag. 134 de l'édition imprimée. Selon la correspondance des *Négociations* (t. II, p. 724), sultan Suleïman reçut de Charles IX, cette même année 1563, une demande d'emprunt qu'il aurait déclinée en répondant au roi « que les lois et usages de l'empire interdisaient les prêts d'argent à personne, sur le trésor; et que si même il consentait à faire ce prêt par amitié, il ne serait ni légal ni raisonnable de le faire sans un gage. » (Cf. sur le même sujet, III, p. 72 et 373.) Plus loin, à l'an 1564, la même correspondance (II, p. 753) rapporte « que les spahis et janissaires de Bude s'estoient mutinez pour n'avoir esté payez au jour accoustumé, et avoient tué le trésorier-général, son controlleur et autres huict personnages des principaulx, et que le beglerbey à grand'peine s'estoit sauvé de leur fureur. »

[3] Aâli-Efendi écrit 126,409,000 aqtchè (édit. imprimée d'Aïni-Ali, p. 105).

narque fit tirer du trésor 110 bourses[1] d'or; soit : 1,100,000 ducats, pour être distribués aux milices, à titre de *joyeux avénement*[2]. Selon Qoutchi-beï[3], le nombre des miliciens avait été réduit, cette année, à 36,153 hommes.

En 988, Petchevi signale l'existence de la vénalité dans les régions du pouvoir; et il ajoute que Sinân-Pacha n'obtint le grand vizirat que par l'influence de quelques bourses de *flouri*, la pauvreté de son compétiteur, Lâla-Pacha, n'ayant pas permis à celui-ci de lutter avec avantage contre son rival.

989 (1581). Dès cette époque, l'altération des monnaies s'était fait sentir d'une manière effective par l'élévation de leur cours; y eut-il une refonte des monnaies pour remédier à la situation[4]? les historiens n'en font pas mention; Qaratchélébizâdè se borne à rapporter ce fait important que le *ghourouch* et le *flouri*, dont le cours s'était élevé à 50 et 70 aqtchè, furent ramenés au taux normal, pour le premier, de 40 aqtchè, et pour le second, de 60[5].

[1] Je suis porté à croire qu'il faut lire 1,100 bourses au lieu de 110, ce qui reviendrait au chiffre donné plus haut pour la bourse d'or.

[2] Sélâniki, cité par Hammer, VII, 17.

[3] Chap. III.

[4] Les *Négociations* disent (IV, 40) : « Les affaires du G. S. vont toujours en empirant, non-seulement quant à sa gendarmerie et aux difficultez qu'il a de trouver argent et soldats; mais pour la grande faute de bons conseils, estant contraint de s'aider du Tartare pour faire la guerre au Persien, auquel il a envoyé, pour cet effect, une grande quantité d'argent et plusieurs beaux et grands présens pour ce faire. »

[5] Qaratchélébizâdè, I, 124 v°. Cet abaissement des *dinars* et des

990 (1582). Toutefois, le mal n'était pas détruit; les symptômes signalés par Petchevi, deux ans avant, se propagent; les germes de désorganisation se développent; et un auteur estimé, Aâli-Efendi, « en présence de la violation des lois, de la vénalité qui s'infiltre dans tous les rouages de l'administration, croit faire acte de patriotisme en écrivant son *Façouli-hallou-aqd*, afin de rappeler, dit-il, aux gouvernants, par les exemples de l'histoire, de quelle façon s'écroulent les empires[1]. »

D'autre part, Petchevi nous apprend qu'en 991, l'armée, battue à Silistrie, n'avait pas reçu sa solde depuis longtemps, et qu'elle manquait de vivres.

992 (1584). L'altération de la monnaie devient considérable; l'oque d'argent qui, au cours normal, aurait dû être de 500 aqtchè, monta à 1,000 et plus; la drame d'argent, au lieu de 2 aqtchè[2], en valait 10 et 12[3].

En 996 (1587), le *ghourouch*, dont le taux offi-

dirhems aux mêmes chiffres, est aussi rapporté par Hadji-Khalfa (*Taqvim-uttévârîkh*, p. 126).

[1] De mon ms. Voyez, sur cet écrivain recommandable, Hammer, I, XXIX, et sa biographie, t. VII, 375.

[2] Sélâniki, cité par Hammer, VII, 235, 410; il faut sans doute lire ici *trois* ou *quatre*, au lieu de *deux*, selon que la drame est comptée par les divers auteurs à 3 ou 4 aqtchè.

[3] La correspondance de Berthier, chargé d'affaires de France à Constantinople, rapporte, en date du 6 février 1586 : « L'avarice du G. S. s'alloit tellement rétrécissant, que, outre qu'il avoit fait monter le cequin à plus haut qu'il n'estoit, il ne veult pas seulement toucher un denier du *casna* (trésor privé), et veult que toute la despence se face sur le revenu ordinaire, ce qui est impossible. » (*Négociations*, IV, 471.)

ciel était 40 aqtchè, monta, selon Sélâniki[1], à 50, et l'*altoun* à 120. Sans entrer dans d'autres détails, Hadji-Khalfa[2] mentionne, à cette année, une réforme de la monnaie.

997 (1588-89). L'auteur du *Noukhbè*, tout en ne parlant pas de cette réforme de la monnaie, dit que, depuis quelques années, certains individus se livrant à la coupable industrie du rognage des *aqtchè* et des *châhi*, le taux des *altoun* et *ghourouch* s'était élevé dans une grande proportion; et qu'à la suite du payement de la solde des sipahi, fait en mauvaise monnaie[3], éclata, le 16 djemazi-ewel, la sédition dite du *beïlerbeï* « directeur de la monnaie. » Cette révolte amena la destitution de Siavech-Pacha, grand vizir, coûta la vie au favori du sultan, ainsi qu'au ministre des finances, et ouvrit la voie aux déplorables manifestations prétoriennes dont l'histoire ottomane devait fournir de si nombreux exemples[4].

[1] Cité par Hammer, *loc. laud.* p. 413.

[2] *Taqvîm-uttévârikh,* p. 127. تصحيح سكه.

[3] *Qyrqyq-vè-kem-iïâr-aqtchè* « faulce monnoye. » (*Négociations*, IV, 718.)

[4] *Noukhbè,* II, p. 423; *Raouzat ul-Ebrâr,* I, 126 v°; *Taqvîm-uttévârikh,* 127, 177. Voyez dans les *Négociations* (IV, 717 et suiv.) le récit de ces événements, qui eurent lieu le jour de Pâques, 2 avril 1589; la fortune du beïlerbeï, favori du sultan, fut confisquée au profit du trésor; et l'on trouva, seulement dans sa maison, « en or, argent, meubles ou vivres, la valeur de XVIII^c mil escus; Sinân-Pacha reprit les rênes du gouvernement pour la seconde fois; » et, selon la même correspondance officielle, « S. H. sur les remonstrances du premier vizir, fist sortir v^c mil escuz de son trésor du serrail, pour contenter tous ceux à qui l'on devoit. »

Selon le double témoignage de Hadji-Khalfa[1] et d'Aâli-Efendi, le chiffre des milices avait été porté, cette année, à 64,425 hommes, recevant pour solde 178,200,000 aqtchè[2].

L'an 999 (1590-91) se fit remarquer par la première infraction au règlement organique des janissaires; le sultan, par un ordre exprès, fit inscrire sur les rôles, contre le gré de l'aga et du conseil du corps, un certain nombre d'hommes qui n'avaient nul droit d'y être admis[3].

1000 (1592). A cette époque, selon le dire du baile Lorenzo Bernardo[4], les dépenses excédaient les recettes d'un demi-million de ducats l'an; et malgré cela, le sultan, loin de combler le déficit au moyen des ressources du *khaznè intérieur*, y faisait verser, au contraire, les sequins qui pouvaient se trouver dans celui de l'*extérieur*.

Selon Hadji-Khalfa et Aâli-Efendi, le total du budget de la capitale aurait été, pour l'an 1000, de 293,400,000 aqtchè en recettes, et de 363,400,000 aqtchè[5] en dépenses; soit 700,000 aqtchè de déficit.

1001 (1592). En présence des embarras du trésor extérieur qu'il ne pouvait faire cesser, Siavech-Pacha, devenu grand vizir pour la troisième fois,

[1] *Destour ul-Amel*, II, p. 131 de l'édition imprimée.

[2] Chiffre donné par Aâli-Efendi : 178,260,000 aqtchè (p. 105 de l'édition imprimée).

[3] Qoutchi-beï, chap. VIII; Djevdet, V, 196.

[4] *Relazione Venete*, II, 347.

[5] *Destour ul-Amel*, chap. III; l'édition imprimée porte seulement (p. 134) 3,604 ïuks.

sollicita l'assistance du *trésor intérieur,* à l'effet de parfaire la solde des milices; sourd d'abord à ses instances, le sultan finit cependant, vu l'attitude des sipahi qui ne voulaient point d'à-compte, mais bien leur solde entière, par accorder 100 ïuks du *khaznè intérieur,* lesquels, ajoutés aux fonds de l'*extérieur,* satisfirent les milices[1]; deux jours après, Siavech-Pacha remettait les sceaux à Sinan-Pacha, à son tour grand vizir pour la troisième fois.

§ 2. 1003-1053. INSUFFISANCE DU TRÉSOR EXTÉRIEUR; PREMIÈRE ÉLÉVATION OFFICIELLE DU CHANGE DE L'*AQTCHÈ* PAR RAPPORT AU *GHOUROUCH;* BUDGET; SAISIE DE L'EXCÉDANT DES RECETTES DU VAQOUF; RÉFORMES ADMINISTRATIVES; RÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DANS LE PAYS ET DANS LES FINANCES; VIZIRATS DE BAÏRAM-PACHA ET DE QARA-MOUSTAFA-PACHA; CONFISCATIONS; ÉQUILIBRE DU BUDGET; EXCÉDANT DES RECETTES.

SULTAN MEHEMMED III.

1003 (1595). Trois jours après son avénement, ce prince, qui déjà avait signalé sa libéralité par un don de 20,000 *flouri* à l'aga qui lui en avait apporté la nouvelle[2], fit distribuer aux *aïân u erkiân* « grands de l'État » et aux milices les largesses accoutumées[3]. Les janissaires seuls reçurent, pour leur part, 660,000 *altoun*[4].

[1] Naïma, I, 22 v°; *Fezlikè.* D'après Aâli-Efendi, le découvert aurait été, en 1001, y compris la moins-value sur les recettes, de 998 ïuks ou 99,800,000 aqtchè.

[2] *Fezlikè.*

[3] *Djulous-en'âmi* ou *bakhchîchi-djulous* (Naïma, II, 177).

[4] *Fezlikè; Noukhbè,* p. 431; Naïma, I, 34. (Voir le détail de ces donatives dans l'édition imprimée d'Aïni-Ali, p. 108.)

Les aqtchè de sultan Mehemmed III sont encore diminués de volume et d'épaisseur; il en est de même de ses dirhems frappés à Amid [1].

En 1004 (1595-96), le chiffre des milices soldées s'élevait, d'après Hadji-Khalfa, à 81,870 hommes, recevant une somme annuelle de 251,000,000 d'aqtchè [2].

1006 (septembre 1596). Le sultan entreprend sa première campagne militaire; elle était dirigée contre Michel, voïvode de Valachie; à cette occasion, chaque *qoul* « milicien » présent sous les drapeaux reçut la gratification d'usage de 1,000 aqtchè, fixée par le qânoun [3]. Le nombre des *qoul*, dans cette expédition, était de 30,000 [4].

Hadji-Khalfa nous fait connaître [5] l'état du budget de la capitale pour cette année; il s'élevait, en dépenses, à 9,000 *ïuks* d'aqtchè (900,000,000); en recettes à 3,000 *ïuks* seulement; et se soldait par un découvert de 6,000 *ïuks*.

Malgré cette situation difficile, occasionnée en partie, d'ailleurs, par les événements militaires, l'armée, après le siége mémorable de Qanija (Kanischa [6]), reçut en 1009 (octobre 1600), en ré-

[1] Collection numismatique de M. Cayol.

[2] *Destour ul-Amel*, chap. II. L'édition imprimée porte 2,512 ïuks, p. 131. Aâli-Efendi dit : 251,280,000 aqtchè.

[3] Naïma, I, 42.

[4] *Id.* 49. Rycaut (II, 39) dit que cette gratification ou indemnité d'entrée en campagne, et destinée à l'achat d'arcs et de flèches, était dite *sadaq-aqtchècy*.

[5] *Destour ul-Amel*, chap. III.

[6] Voyez (Hammer, VII, 359, et VIII, 379) la lettre adressée, le

compense de sa victoire, des donatives spéciales, et une haute paye (*téraqqy*); dans les *beuluks*, cette haute paye fut, pour chaque homme, de ½ aqtchè par jour[1].

Depuis quelques années, au reste, la condition financière du pays déclinait; le trésor extérieur ne suffisait plus à couvrir les besoins des services publics; le numéraire de bon aloi devenait rare; et, loin de songer à la réduction des dépenses, on ne faisait que les accroître par l'augmentation du cadre des milices et par des libéralités sans cesse renouvelées. Les succès mêmes des armes ottomanes en Hongrie n'avaient fait qu'aggraver la situation; le change des monnaies s'élevait; celui du *flouri* était monté jusqu'à 220 aqtchè; et le qaïmmaqam du grand vizir, Haçan-Pacha Iemichdji, ne vit d'autre expédient que la refonte des monnaies. Le trésor trouva sans doute, comme de coutume, son profit dans cette combinaison; mais le résultat positif de l'opération fut que le qaïmmaqam lui-même constata en quelque sorte le titre de la nouvelle monnaie, en fixant à 80 aqtchè l'équivalent du *ghourouch*, précédemment à 40[2].

1er rebi-ewel 1009 (10 septembre 1600), à l'archiduc Mathias, par le grand vizir, avant la prise de la ville; Hadji-Khalfa, *Taqvîm-uttévârîkh*, p. 129.

[1] Naïma, I, 72 v°.

[2] Naïma, I, 74 v°; Djevdet, V, 225. Comme en 996, Hadji-Khalfa (*Taqvîm-uttévârîkh*, p. 129) se borne à mentionner la réforme de la monnaie, par l'indication *tashîhi-sikkè*. Djevdet-Efendi rapporte (t. V, 302) que c'est sous le règne de Mehemmed III que l'on commença à tracer le nom du souverain, en forme de toughra, sur la monnaie

1011 (1602). Cela n'empêcha pas cependant Haçan-Iemichdji, qui, devenu grand vizir, avait remplacé Ibrahim-Pacha dans le commandement de l'armée, de suivre les errements de son prédécesseur; et, lors de sa retraite sur Belgrade, après le ravitaillement de Bude, il donna, à son tour, un nouveau *téraqqy* de 2 aqtchè à chaque homme des beuluks, et d'un aqtchè aux fantassins.

SULTAN AHMED Ier.

1012 (1603). Monté sur le trône le 8 redjeb. La distribution de l'*atiïèï-djulouci-humâïoun*[1] fut ajournée faute de fonds, jusqu'à l'arrivée du *khaznè* de deux années, apporté d'Égypte, par le nouveau grand vizir Iaouz-Ali-Pacha, soit : 1,200,000 *altoun*. Mais le vizir ayant dû hâter son entrée dans la capitale, et devancer ses bagages, la distribution fut faite aux troupes moyennant 700,000 *altoun* qu'on tira du *trésor intérieur*[2]. En sus de l'*en'âm*, on accorda aussi aux troupes le *téraqqy*, selon le qânoun[3]. La chute de Gran, en 1014, donna lieu encore à un nouveau

d'argent; toutefois, le type au toughra ne fut pas adopté d'une manière générale et absolue par les successeurs de ce prince, dans le monnayage des monnaies de divers métaux frappées sous leur règne; et il ne devint plus commun qu'à partir de la refonte de 1108, sous Moustafa II.

[1] *Atiïè* désigne plutôt le don matériel, et *ihçân* le don moral, le bienfait: هل جزا الاحسان الا بالاحسان « Le bienfait ne trouve-t-il pas en lui-même sa propre récompense? » (*Étude sur la propriété*, n° 89, note.)

[2] *Noukhbè*, p. 473.

[3] Naïma, I, p. 111 v°.

téraqqy de 2 aqtchè pour les *sipah*, et d'un aqtchè pour les fantassins [1].

Les aqtchè et les dirhems d'Arabie de sultan Ahmed sont encore moindres de volume et d'épaisseur que ceux du règne précédent [2].

Cheïkhi-Zâdè rapporte [3] que, suivant le qânoun, on inscrivait comme *mulâzim* « suppléants [4], » lors de l'entrée en campagne, 300 hommes des plus anciens, parmi les *sipah*, les *silihtar* et les quatre *beuluks* [5]; puis, qu'au bout d'une année, ils recevaient, deux par deux, l'un devant remplir l'office de caissier, l'autre celui de comptable, un registre (*defter*) pour la perception du *djizïè* et autres *ruçoumât* « droits ; » lors du versement au trésor des sommes recueillies par leurs soins, ils prélevaient, en sus de leur solde, et à titre de commission (*ghoulâmiïè*), 10 aqtchè par tête de tributaire ou contribuable. L'inscription des *mulâzim* ne devait pas avoir lieu en temps de paix ; mais le gouvernement, vu les avanies que ces collecteurs avaient fait subir aux raïas, n'ayant pas voulu, en 1012, les charger de ce service (*khidmet*), ils se révoltèrent, et obligèrent l'autorité à composer avec eux, et à leur accorder à chacun 15 *altoun* de *ghoulâmiïè*, en comptant chaque bulletin de *kharadj* sur le pied de 10 aqtchè.

[1] Naïma, I, p. 125.
[2] Collection numismatique de M. Cayol.
[3] *Usçi-zafer*, p. 239.
[4] « Surnuméraire. » Voy. ci-après, année 1197.
[5] Voyez Hadji-Khalfa (*Fezlikè*), année 1039, et Naïma, année 1041.

En 1014, ils prirent encore, dans les mêmes conditions, 13 altoun de *ghoulâmiïè* par homme.

1015-20 (1606-11). Naïma[1] fait connaître l'état critique du trésor *extérieur* à cette époque; et, dans le récit d'une altercation survenue, en conseil d'État, entre le sultan et San'oullah-Efendi, il constate le refus du souverain de donner aucun secours pour la continuation des hostilités, soit sur le *trésor intérieur,* soit sur le tribut d'Égypte. Aussi, réduit à l'emploi des mesures fiscales, le grand vizir Dervich-Pacha succomba sous le poids de l'animadversion publique, et céda bientôt la place à Mourad-Pacha, généralissime de l'armée opérant en Hongrie, qui venait de signer la paix de Sitvatorok. Qara-Tchélébizâdè et Hadji-Khalfa[2] s'accordent à dire que le nouveau ministre rétablit l'ordre dans le pays, répara les fautes de ses prédécesseurs, et rendit une nouvelle vie à la monarchie.

1018 (1609). C'est sous l'administration de Mourad-Pacha que parut le budget d'Aïni-Ali[3], donnant pour résultats : personnel salarié : 91,203 hommes; solde annuelle : 310,833,432 aqtchè[4].

SULTAN MOUSTAFA Ier.

1026 (1617). Les largesses ordinaires furent

[1] Tome I, 133 v°, et Hammer.

[2] *Fezlikè.*

[3] Voyez plus haut, chap. IV.

[4] Hadji-Khalfa (*Destour ul-Amel,* chap. II, p. 132) donne les chiffres suivants : personnel, 91,202; solde annuelle, 310,800,000 aq-

faites à son avénement, le 23 zilhidjè[1]; selon Hammer[2], elles se seraient élevées à 300,000,000 d'aspres, ou 3,000,000 de ducats.

SULTAN OSMAN II.

1027 (1618). Déposé au bout de trois mois et quatre jours, le précédent monarque fut remplacé par sultan Osman II, fils d'Ahmed Ier; nouvelles largesses et haute paye; dès lors nouvelles brèches au trésor; le montant de ces donatives s'élevait, chaque fois, à 3,000 *ïuks* d'aqtchè. Le général en chef de l'armée reçut, pour ses troupes, double gratification[3].

Les aqtchè frappés au coin du nouveau monarque étaient plus minces qu'une feuille de papier[4]; aussi la nécessité d'une refonte des monnaies fut reconnue; et le 1er mouharrem 1028 (1618), un firman ordonna d'y procéder. Bekir-Efendi, second defterdâr, et nommé directeur du *zarb-khânè*, reçut, à cette occasion, une certaine quantité de lingots avec lesquels il monnaya des aqtchè et des *osmâni* de 10 aqtchè[5], ces derniers ainsi nommés en l'honneur du

tchè. Hezarfenn, d'après les notes de Son Exc. Ahmed-Vefyq-Efendi : personnel, 91,235; solde, 310,833,000.

[1] *Fezlikè.*

[2] *Loc. laud.* VIII, 239; ce qui mettrait le ducat à 300 aqtchè.

[3] *Fezlikè;* Naïma, I, 187 v°; *Gulchéni-méârif.* Dans le cours de trois mois, le trésor avait dépensé, en donatives, 6,000,000 de ducats (Hammer, VIII, 240, 251).

[4] Collection numismatique de M. Cayol.

[5] جديد اقچه واونلق عثمانى قطعى فرمان اولندى. Naïma, I,

souverain régnant. L'ancienne monnaie, démonétisée, fut retirée de la circulation; mais, comme les nouveaux *aqtchè* se trouvèrent en quantité insuffisante, on dut autoriser le cours des anciens aqtchè de bon aloi. La nouvelle monnaie fut désignée, dans le public, sous le nom de *Bekir-efendi-aqtchèci* [1].

1030 (1621). Le 22 chaban, sultan Osman, ayant entrepris contre les Polonais sa première expédition militaire, se rendit à Içaqtchi. Arrivée là, l'armée attendit, pour passer le fleuve, que le pont fût jeté sur le Danube; et le 25 du même mois, on fit la distribution du *bakhchîch* d'entrée en campagne. Le sultan avait pris place sur son trône, dans l'*outâgh* «tente impériale»; les *sâïèbân* «tendelets» étaient dressés devant le *khaznè;* les vizirs et les membres du divan ayant pris place chacun à son rang, la *djémâa* des janissaires se présenta *oda* par *oda;* chaque homme reçut 1,000 aspres selon le *defter*, et défila devant le souverain. Cette opération dura quatre jours pour les janissaires, et cinq pour les beuluks [2]. Le 6 chaoual suivant, le bruit se répandit que la moitié des janissaires avait quitté le camp; on procéda à l'appel nominal (*ïoqlama*) des hommes; ils défilèrent un à un devant le sultan, et reçurent chacun une gratification de demi-*ghourouch*. Le 11 chaoual suivant, et pendant la bataille livrée au voïvode de

190 v°. Ces *onlouq* étaient le dixième de la drame, comme on peut l'inférer du passage du *Nacihât-nâmè* rapporté ci-après, année 1050.

[1] Naïma, I, 190 v°, 280.

[2] Naïma, I, 196 v°.

Moldavie, le sultan avait fait dresser les *sâïèbân*, et donnait lui-même une gratification à tout soldat qui lui amenait des prisonniers ou lui apportait des têtes d'ennemis [1].

RESTAURATION DE SULTAN MOUSTAFA.

1031 (1622). La rumeur publique, suscitée à dessein, propageait la nouvelle que le sultan voulait dissoudre les milices; il n'en fallait pas davantage pour amener le soulèvement de celles-ci; et, prétextant que leur solde était payée en mauvaise monnaie, qu'on n'acquittait pas celle des hommes retraités, et qu'il était licite de mettre à mort les malversateurs des deniers publics, elles demandèrent la tête du ministre des finances. Le sultan refusa; il perdit son trône; et son frère Moustafa, qui reprit la couronne, satisfit la cupidité des milices, en leur faisant donner, le 11 redjeb, les gratifications et le *téraqqy* [2]. On remit en outre aux sipahi les listes de *kharâdj*, qu'ils vendirent aussitôt aux enchères [3], dans la cour de la mosquée de sultan Ahmed [4],

[1] Naïma, I, 198.

[2] *Raouzatul-Ebrâr*, I, 155.

[3] Naïma rapporte (p. 291) que l'enchère était ouverte sur le *pîchîn* (synonyme de *mouaddjèlè*, voyez mon *Étude sur la propriété*, nos 173 *bis* et 204) à verser au *khaznè*, pour telle ou telle localité, lequel s'élevait à plusieurs milliers de piastres; après quoi l'adjudicataire, pour se rembourser de ses avances, faisait inscrire cette même somme dans son firman, afin de la reprendre du contribuable.

[4] Cf. Qoutchi-Beï, chap. IX.

pour prélever leur *ghoulâmiïè*[1]. Les autres corps reçurent aussi le don de joyeux avénement en or, et refusèrent la menue monnaie[2].

Des largesses si souvent répétées épuisaient le trésor; il fallait lui créer de nouvelles ressources; et le vizir, Daoud-Pacha, le mufti et les qâzi-asker, réunis en conseil à *Djâmii-Djedîd* (mosquée de sultan Ahmed), décidèrent, après une longue et vive discussion, que l'excédant (*zévâïd*) de recette des vaqoufs, tous frais payés, serait versé au *béït-elmâl* « trésor public. » Le souvenir de cette spoliation a été conservé dans le chronogramme suivant : تخریب الاوقاف « il a ruiné le vaqouf[3]. »

(La suite à un prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

[1] Voyez ci-dessus, année 1012.

[2] Naïma, I, 210. Hadji-Khalfa dit que jusqu'à sultan Murad la milice était de 100,000 hommes, et sa solde au delà de 600,000 aqtchè (*Destour ul-Amel*, II, 132; III, 135).

[3] Naïma, I, 211, et *Fezlikè*. Les lettres de ces deux mots, additionnées dans leur valeur numérique, donnent pour résultat 1031. D'Ohsson (VII, 260) rapporte aussi qu'à l'époque où il écrivait l'État était débiteur d'un million et demi à la caisse du vaqouf; mais ceci était un *emprunt* et non une spoliation comme le fait de 1031. (Voyez, sur l'emploi des revenus du vaqouf, mon *Étude sur la propriété*, n[os] 174 et suivants).

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance dernière; la rédaction en est adoptée.

On lit une lettre de S. A. le prince Héraclius de Géorgie, qui remercie la Société de son admission comme membre.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Aucapitaine, qui annonce qu'il a fait une traduction de la grammaire Tifinac de M. Freeman, et consulte la Société sur le moyen de faire imprimer son ouvrage.

M. de Rosny offre de faire un rapport sur l'ouvrage intitulé *Buddhism in Tibet*, que M. de Schlagintweit envoie à la Société.

On procède au renouvellement de la commission du Journal. Le scrutin donne le résultat suivant :

MM. Dulaurier, Defrémery, Garcin de Tassy, Regnier, Renan.

M. Oppert explique de petits objets trouvés à Khorsabad par M. Place, et dont chacun porte le nom d'une femme et une date de Mérodach-Baladan, roi de Babylone, et toujours dans le onzième mois d'une année quelconque de ce roi. Ce mois était celui des saturnales babyloniennes. M. Oppert croit que ces objets étaient une sorte de tessères pour les femmes qui se rendaient au temple de Mylitta, afin d'obéir à la coutume rapportée par Hérodote. Il parle ensuite d'un petit cylindre qui porte le nom du roi Baladan, père de Mérodach, dont jusqu'ici on ne connaissait le nom que par une mention dans la Bible. Cette inscription mentionne l'enceinte de Babylone qui renfermait la ville royale, et lui donne le nom de mur *Nivit Mardoch*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par les auteurs. *India and High Asia*, by Mess. de Schlagintweit, text. vol. III. Londres, 1863; in-4°.

Par la Société de Calcutta. *Mahabhashya*, publié en sanscrit par Ballantyne, vol. I. Mirzapour, 1855, in-folio oblong.

Par l'auteur. *The Grand Study* (Ta-hio or Daigaku), par

Hoffmann, part. I. (The chinese text and interlineary translation). Leyde, 1864, in-4°.

— *Chinese printing types*, a new synopsis by Dr Hoffmann. Leyde, 1864, in-4°,

— *Buddhism in Tibet*, illustrated by literary documents and objects of religious worship by Emil. Schlagintweit. Londres, 1863, in-8°.

Extrait d'une lettre adressée à M. Reinaud, membre de l'Institut, par M. Cherbonneau, directeur du Collége arabe à Alger.

Alger, le 20 avril 1864.

Autant l'œuvre dont je suis chargé est propre à assurer notre influence sur la race arabe et à la diriger dans la voie qui convient à notre politique, autant elle est hérissée de difficultés de tout genre. Les enfants arrivent auprès de moi ignorants, paresseux, aveuglés par les préjugés et garnis d'amulettes. Leur vie est à recommencer. Tous ignorent la nécessité du travail; bien peu pensent à l'avenir. Ce que nous leur apprenons est le renversement de ce qu'ils savent, et les plus jeunes seulement apprécient le bien qu'on leur fait. On appelle notre établissement *Collége arabe.* Cependant il n'y a d'arabe que la langue et la religion communes à tous. La majeure partie des enfants est d'origine berbère, et il y a, à côté des Kabyles, des Coulouglis et des Arabes berbérisés. J'ai dit que le langage était le même pour tous; il n'y en a pas un qui ne me comprenne, et le jour de mon arrivée, je ne remarquais dans la conversation de cette jeunesse, recrutée sur tous les points de l'Algérie, que quelques différences d'expression connues de tous les arabisants.

A un autre point de vue, le fanatisme engourdit les uns et surexcite les autres. Les plus dociles sont imbus de préjugés et gâtés par la superstition. Que d'efforts nous aurons à faire pour les régénérer!

L'enseignement, qui comprend le français, la géographie,

l'histoire de France, les mathématiques, la langue arabe, le dessin linéaire, le dessin d'imitation et la musique, est divisé en six années après lesquelles nos élèves entrent dans la carrière militaire, dans les emplois d'interprète, ou dans le professorat; nous n'en avons que deux qui se soient fait inscrire à l'école de médecine établie à Alger.

Nous travaillons sous le patronage du ministère de la guerre, par la raison que la mission, pour employer le mot vrai, est une œuvre politique. C'est le général de Martinprey, sous-gouverneur, qui inspecte nos classes avec une sollicitude au-dessus de tout éloge.

Quelques-uns de nos élèves parlent assez bien et écrivent presque correctement le français, notamment deux élèves qui se préparent pour l'école de Saint-Cyr; mais, en revanche, nous n'en avons pas un qui soit capable d'expliquer le Coran.

Le règlement du collége n'admet que des pensionnaires musulmans. Nous en comptons cent quatre, y compris un étudiant en médecine, qui a obtenu une bourse. Une soixantaine d'Européens suivent les cours en qualité d'externes.

Noms indigènes d'un choix de plantes du Japon et de la Chine, par MM. J. Hoffmann et H. Schultes. Leyde, 1864, in-8° (xiv et 90 pages).

Cette brochure est une réimpression d'un article qui a paru dans le *Journal asiatique*, octobre-novembre 1852. Les auteurs y ont ajouté un certain nombre de déterminations nouvelles. Les noms scientifiques originaux sont imprimés avec les nouveaux types chinois que M. Hoffman a fait graver à Leyde, et qui sont d'une élégante exécution. Je trouve à la fin de la préface un petit avertissement dans lequel les éditeurs disent que « cette seconde édition de cette liste..... se « publie avec l'approbation de M. Benjamin Duprat, qui avait « donné la première. » Ces mots contiennent une erreur, que je ne puis laisser passer sans la rectifier. La première édition a été faite par la Société asiatique et à ses frais, et si les

auteurs trouvaient nécessaire ou convenable de demander l'autorisation d'en faire une autre, c'est à la Société qu'il fallait la demander et non pas au libraire. Je dis cela uniquement pour rétablir les faits et le droit de la Société et nullement pour faire une réclamation quelconque; car la Société s'est toujours fait un plaisir et un honneur de rendre aux auteurs pleine liberté de faire l'usage qu'ils voudraient des articles qu'ils avaient publiés dans son journal. Dans le cas présent il était très-désirable que la liste fût publiée à part, car elle permet d'identifier six cent trente plantes chinoises et japonaises, pour lesquelles nos dictionnaires ne fournissaient aucunes ressources.

Jules Mohl.

ERRATA DU CAHIER DE MARS-AVRIL.

Page 357, lig. 29, *lisez* la Khatoun?
— 358, — 14, — leurs ordres.
— 361, — 5 à 9, *lisez* Tchang-sun-tching, ayant reçu de l'empereur le titre de général de la cavalerie, sortit de l'arrondissement de Hoang-long, et donna des pièces de soie aux Hi, aux Si, aux Khi-tan, etc. qu'il envoya...
Page 361, lig. 12, *lisez* il l'amena...

ERRATA DU CAHIER DE MAI-JUIN.

Page 495, lig. 5, *lisez* (né) le dixième jour du...
— 498, — 24, — la sixième année Khaï-hoang (586)...
— 500, — 22, — dix mille...
— 505, — 19, — un étendard et un tambour.
— 505, — 22, — avec l'étendard et le tambour
— 506, — 29, — Che-hou-khan.
— 510, — 28, — Jen-kan, avait...
— 515, — 2, — était instruit par ses...
— 528, — 9, — Sse-li, du titre de Sse-kin, et...
— 530, — 12, — rejeta cette demande.
— 532, — 3, — 'An-i, et...
— 536, — 4, — Yun-nouï.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-NOVEMBRE 1864.

ESSAIS
SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DE LA TURQUIE,

D'APRÈS LES ÉCRIVAINS ORIGINAUX.

PAR M. BELIN,

SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE DE L'EMPEREUR À CONSTANTINOPLE.

(SUITE.)

SULTAN MURAD IV.

1032 (1622). A l'avénement de ce monarque, la détresse du trésor était telle, que *dinâr* et *dirhem* n'étaient plus que de vains mots, sans nulle représentation métallique, et que c'était une véritable énigme de trouver le moyen de pourvoir aux donatives d'usage [1]. « Mais pourquoi s'en étonner? dit Hadji-Khalfa. On avait puisé à pleines mains dans le trésor pour apaiser les mutineries des milices, et il ne restait plus rien. » En présence de ce dénûment, les milices renoncèrent d'abord aux gratifications et à la haute paye accoutumées; puis, répudiant bientôt ce généreux sacrifice, elles réclamèrent impérieusement leur droit. On fut réduit à

[1] *Raouzat ul-Ebrâr*, I, 158.

envoyer au *Zarb-Khânè* bon nombre de vases d'or du harem impérial; et, à ce prix, on obtint le rétablissement de la tranquillité publique [1].

1033 (1623-24). Malgré les sacrifices pécuniaires considérables qu'il faisait en faveur des milices pour se maintenir au pouvoir [2], Merrè-Huceïn, alors grand vizir, fut obligé, cette année, de payer la solde à raison de cent aqtchè le ghourouch, et de cent cinquante le ducat [3]. Cette élévation du cours des monnaies provoqua des troubles que le grand vizir ne put comprimer qu'au moyen des expédients les plus onéreux. Les ateliers du Zarb-Khânè furent transportés dans l'intérieur même du palais; et, pour arriver à parfaire le montant du trimestre à payer aux milices, on battit monnaie avec l'or et l'argent provenant de la vaisselle, des brides et des étriers des écuries impériales. Toutefois, le crédit de la sultane mère ne put soutenir plus longtemps le vizir : Merrè-Huceïn fut destitué et remplacé par Kemânkech-Ali-Pacha; et ce dernier, loin de se distinguer par la rigidité et la sévérité de son caractère, ne se fit pas scrupule d'utiliser l'entremise de son beau-père, Boustan-Zâdè-Mehemmed-Efendi, pour vendre les places et les emplois publics [4].

[1] *Fezlikè;* Naïma, I, 219 v°. Le *Raouzat ul-Ebrâr* rapporte que cet envoi à la monnaie n'eut lieu qu'à titre de prêt au trésor public; selon Hammer (IX, 3), on eut recours au trésor particulier, encore assez bien garni, pour fournir, dans cette circonstance, 2,000,000 de ducats qui furent distribués un mois après l'avénement de Murad.

[2] Naïma, I, 216 v°.

[3] Hammer, VIII, 350, 359 et 360.

[4] *Raouzat ul-Ebrâr,* I, 158 v°; Naïma, I, 219 v°.

1035. Ce dernier ministre fut remplacé par Gurdji-Mehemmed-Pacha, qui tenta diverses réformes, entre autres celle des monnaies, mais ne tarda pas lui-même à succomber sous les intrigues ourdies contre lui[1].

Vers la même époque, un firman rappelle au grand vizir seraskier les règles de l'admission au *mulâzemet*[2], et ajoute que les miliciens ne se bornent plus, comme autrefois, à se faire inscrire *mulâzims*, pour en exercer les fonctions au retour de la campagne; mais que, le plus souvent, ils se procurent un ou deux certificats d'immatriculation (de militaires décédés), et, par ce moyen, se font donner les emplois (*khidmet*[3]) de *mouqâtéadji* « concessionnaire », de *mutévelli* « administrateur de vaqoufs », de *nâzir* « inspecteur desdits », de *kiâtib* et de *djâbi* « comptable et collecteur du *djizïè*[4] », emplois auxquels ils n'ont pas droit. Le firman impérial rappelle encore au premier ministre que les

[1] Naïma, I, 261 ; Hadji-Khalfa (*Destour ul-Amel*, chap. II) place ce vizir au rang des ministres réformateurs de la Turquie.

[2] Voyez ci-dessus, année 1012.

[3] Le mot *khidmet* n'indique pas précisément ici un emploi permanent, mais plutôt l'indemnité donnée en récompense d'un service accidentel, momentané; ainsi on dit, dans le langage de la jurisprudence : معتاد اولان خرج اعلام وخدمت مباشريه سيله برابر مبلغ. مزبورى تحصيل « N. devra payer la somme de... plus les frais de sentence et de *mubâchir*, huissier, chargé de citer les parties au tribunal et de les y faire comparaître. » Rachid (I, 266) désigne ces fonctionnaires par l'expression *ehli-khidmet*.

[4] Voyez ci-dessus, année 1012.

mouqâtéa «revenus» du *mâlïè* étaient administrés autrefois en régie (*émânet*), pour trois années [1], et sur caution solide; tandis qu'aujourd'hui ils sont donnés en *khidmet*, tous les six mois; de sorte que, ne pouvant plus connaître le revenu de l'année, la recette de ces *mouqâtéa* est gaspillée et le trésor se trouve en déficit; d'autre part, les *mouqâtéa* des *vaqoufs*, concédés autrefois pour trois ans, sont vendus et revendus actuellement de main en main, de telle façon que le revenu se perd et que les mosquées sont privées de leurs ressources. Ces abus appelant une répression, le sultan prescrit à son vizir de veiller à ce que le nombre des sipâhi inscrits comme *mulâzims* ne dépasse pas le chiffre fixé; que le registre matricule des miliciens présents sous les drapeaux soit exactement tenu, avec mention des vacances survenues dans les cadres. L'exécution de ces ordres n'était pas possible avant la fin de la guerre, elle fut ajournée à la paix [2]; mais il est curieux de remarquer qu'en 1037, et au retour d'une expédition contre le rebelle Abga, d'Erzeroum, des *khidmet* furent encore conférés aux *mulâzims*, à l'entrée de l'armée à Tocat [3].

1038 (1628). Dans les premiers jours du printemps de cette année, le grand vizir Khosrev-Pacha, commandant en chef l'expédition dirigée sur

[1] Le terme de trois années était aussi le temps légal de la durée de la concession pour la revivification des terres mortes (voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 229).

[2] Cf. *Usci-Zafer*, p. 240.

[3] Naïma, I, 268.

Hamadan, s'arrêta à Scutari pour payer les troupes; mais la monnaie que faisait compter Bekir-Pacha, devenu *bâch-defterdâr,* le même qui avait présidé à la refonte de 1028, étant de mauvais aloi, les sipâh refusèrent de la recevoir, et ils demandèrent des *ghourouch* et des aqtchè de bon titre. Le grand vizir voulut d'abord sévir contre les mutins et rayer leurs noms des rôles de l'armée, mais la mesure ne fut pas maintenue[1].

1040 (1630). L'armée opérant devant Bagdad avait reçu un nouveau commandant en chef, Suleïman-Pacha; et celui-ci, ayant apporté avec lui un *khaznè*, distribua à chaque *qoul* « fantassin » deux trimestres de solde, et à chaque sipâhi un *ghoulâmiïè* de dix ghourouch[2]. C'est dans cette même année 1040 que Gouridjaly-Qoutchi-Beï, favori du sultan, plaça sous les yeux de son maître le traité important qui eut sur l'esprit de ce prince une influence décisive, et inspira, dans la suite, la plupart des mesures politiques et administratives de sultan Murad[3]. D'après Qoutchi-Beï[4], le chiffre des milices salariées était, à l'époque où il écrivait, de 92,602 hommes.

1041 (1631-32). Les dispositions du firman

[1] Naïma, I, p. 277 v°.
[2] *Id.* p. 293 v°.
[3] Cf. Hammer, VIII, 361. Une édition du texte a été donnée sur une copie revue et complétée par les soins de S. Exc. Ahmed-Vefyq-Efendi; j'ai préparé une version française de ce traité remarquable voyez Bianchi, *Journal asiatique,* août-septembre 1863, p. 231).
[4] Chap. VII.

dont il a été parlé plus haut restèrent sans effet. Comme précédemment, le grand vizir Khosrev-Pacha abandonna aux sipâh la perception du *djiziè;* et, de plus, il attribua un fort *ghoulâmiïè* à chaque *khidmet* accordé aux *mulâzims.* Le même vizir frappa sur les raïas les taxes dites *djizmè-pahâ*, *tâouq-pahâ*, *arpa-pahâ* et autres[1].

Le 19 zilqydè (29 mai 1632), sultan Murad tint un divan à pied (cour plénière), dans le but de mettre fin aux exigences vexatoires des sipâh. En effet, et comme il a déjà été dit, l'usage était d'inscrire, lors de l'entrée en campagne, trois cents sipâh comme *mulâzims* « suppléants », et de leur donner, à la fin des hostilités, et selon le rang de chacun, des *khèdèmâti-divâniïè* « emplois de divan », en récompense de leurs services. Depuis quelques années, le nombre des *mulâzims* s'était élevé successivement jusqu'à dix mille; et, quoique la loi défendît d'inscrire des *mulâzims* en temps de paix, malgré cela, on en avait inscrit plusieurs milliers à la suite d'une sédition des sipâh; et, de plus, ceux-ci ne se contentant plus des *khèdèmâti-divâniïè* et de la gestion (*voïvodalyq*) des *khâs* « domaines », ils avaient encore accaparé les charges de *mutévelli*, de *kiâtib*, de *djâbi* et de *nâzir* des vaqoufs impériaux

[1] « Frais d'entrée en campagne, de vivres et de fourrage »; le *tchizmè-pahâ,* alloué au khan de Crimée, était de 40,000 *flouri* (Naïma, I, 349 v°); ce personnage reçut en outre, à son arrivée au camp ottoman, en 1002, avant le siége de Ianiq, une somme de 5,000 *altoun,* à titre de *techrifi-qudoum* « bienvenue ». (Hadji-Khalfa, *Fezlikè.*)

et autres[1]. Or, les défenses du divan étant restées sans effet, le sultan réunit, en cour plénière, les vizirs, les ulémas, les membres du divan, les officiers des janissaires, les agas des beuluks et des sipâh; et l'assemblée déclara, par procès-verbal du 20 zilqydè, que c'était pour le sultan un devoir envers la religion et le pays de protéger les *vaqoufs* des musulmans contre les rapines des sipâh, de préserver le peuple (*réâïâ-vu-bérâïâ*) des avanies des milices, et enfin de garantir le trésor public contre les déprédations exercées par elles[2]. A la suite de cette décision solennelle, on raya des rôles tous les agas en possession d'*âghyr-khidmet*, de *voïvodalyâ* ou *mançoub.*

1042 (1632). On procéda ensuite au *ïoqlama* «recrutement» des ziâmet et timâr d'Anatolie et de Roumélie; et bon nombre de sipâh et de janissaires abandonnèrent leur *ouloufè* pour prendre des timârs[3]. Diverses autres mesures administratives suivirent celles-ci, comme, par exemple, la régularisation des rôles matricules des *mutéferriqa* et *tchâouch*: le signalement du porteur devait accompagner son nom; enfin, la vente aux enchères, moyennant *pîchîn*, de la rentrée des *mouqâtéa*, des *avârîz* et du *djizïè*[4].

1045 (1635). Inspiré sans doute des sages con-

[1] Voyez plus haut, années 1012 et 1035.
[2] *Fezlikè;* Naïma, p. 314 v°; Hammer, IX, 184, 188.
[3] Naïma, I, 319.
[4] *Id.* p. 322.

seils de son célèbre confident, auquel Hammer a décerné le titre pompeux de *Montesquieu ottoman*, sultan Murad apporta, dans ses dépenses, une économie qui fut parfois taxée d'avarice; et comme les désertions signalées durant la marche de l'armée sur Erzeroum et Érivan étaient attribuées à la rareté des libéralités souveraines, Murad fit faire, le 18 mouharrem, les largesses d'usage; mais la dépense fut de moitié moindre de ce qu'elle aurait été si les aqtchè distribués à cette occasion avaient été de bonne monnaie[1]. « Au siége d'Érivan, continue le même auteur[2], sultan Murad, debout au milieu de son armée, le pan de sa robe relevé dans la ceinture, avait fait desserrer les dents aux bourses d'*altoun* et de *ghourouch;* pour stimuler l'ardeur de ses soldats, il donnait 40 ghourouch à qui lui apportait la tête d'un ennemi, 50 *flouri* à qui avait un cheval tué sous lui, 25 ghourouch aux blessés, et 10 ghourouch à qui ramenait l'un de ceux-ci. Bientôt la ville se rendit, et les trésors qu'on y trouva comblèrent les vides faits dans celui du sultan par sa libéralité pendant le siége. »

En témoignage de la sévérité administrative de sultan Murad, Naïma rapporte la triste fin d'un intendant des douanes qui, ayant à payer la solde de certains sipâh revenant de l'armée, les traînait en longueur, et leur proposa, finalement, d'acquitter leur créance en marchandises. Dénoncé au prince,

[1] Naïma, I, 351 v°.
[2] *Id.* 357 v°.

le malheureux douanier paya de sa tête la cupidité de ses prétentions [1].

1046 (1636). Baïram-Pacha est nommé grand vizir et *serdâr* [2]; à cette occasion, l'historiographe ajoute qu'en passant à Amaçia, en 1047, Baïram-Pacha dépensa, pour les travaux d'irrigation de cette ville, 20,000 *ghourouch*, chacun au titre de *neuf drames légales d'argent pur* [3].

Hadji-Khalfa [4] cite ce grand vizir comme l'émule de Qara-Moustafa, pour le bon ordre qu'il apporta dans les finances de l'État; mais l'historiographe ne rapporte, de ce vizir, aucun autre fait économique que le précédent, lequel n'est pas sans importance, puisqu'il permet de constater le titre du ghourouch à cette époque.

1048 (1638). Taïar-Pacha succède, en rebi-akher, à Baïram-Pacha dans sa double dignité; et il fait distribuer aux *qoul*, dirigés sur Bagdad, un *en'âm* de mille piastres par homme. Tué pendant le siége, en chaban, il fut remplacé par Qara-Moustafa-Pacha, Hongrois de naissance, qui, de simple janissaire, s'éleva à la plus haute dignité de l'empire.

Dans la même année, un employé supérieur du ministère des finances fit placer sous les yeux du

[1] Naïma, I, 363 v°.

[2] *Vézîri-azem-ou-serdâri-ekrem.* Kuprulu-Zâdè-Ahmed-Pacha, nommé, le 3 ramazan 1073, au commandement de l'armée d'Allemagne, reçut aussi le titre de *serdâri-ekrem*.

[3] غروشكه هر غروش طقوز درهم شرعی سيم خالصدر Naïma, I, 379 v°. (Cf. Hammer, IX, 307.)

[4] *Destour ul-Amel*, chap. II.

sultan des renseignements circonstanciés sur l'administration en général, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses de l'empire[1].

SULTAN IBRAHIM.

1049 (1640). A son avénement, ce prince fit distribuer des *khila* aux vizirs, aïans et membres du divan, ainsi que des *atïiè* aux ulémas; ceux-ci reçurent chacun 40 ghourouch faisant, à cette époque, 5,000 aqtchè[2]; les *qoul* reçurent l'*en'âm* et le *téraqqy.*

1050 (1640). Le grand vizir, voulant rétablir l'ordre dans les finances, ordonna la démonétisation de la monnaie en circulation et son remplacement par de nouveaux types, au coin de sultan Ibrahim[3]. Le *ghourouch*, qui, on vient de le voir, était monté à 125 *aqtchè*, et l'*altoun* à 250, furent abaissés, l'un au cours normal de 80 aqtchè, l'autre à celui de 160; les *mévâdjib* furent payés, en ramazan, avec la nouvelle monnaie. Hadji-Khalfa et Naïma, dont le témoignage est identique[4], ne parlent pas du monnayage des nouveaux ghourouch; l'auteur du *Nacihât-nâmè*, dont le mémoire semble avoir précédé la refonte monétaire, s'exprime ainsi : « *Le ghourouch est de neuf drames et demie*[5]; si l'on partageait la

[1] Naïma, I, 388.

[2] Soit 125 aqtchè l'un (Naïma, I, 421). Le ghourouch avait donc dépassé la limite légale, et tendait à en atteindre une nouvelle.

[3] *Raouzat ul-Ebrâr,* I, 180 v°; *Taqvîm uttévârîkh,* p. 134.

[4] *Fezlikè;* Naïma, I, 422 v°.

[5] Voyez ci-dessus, année 1046.

drame en dix aqtchè[1], cela donnerait 95 aqtchè au ghourouch; à 12 aqtchè la drame, les aqtchè seraient trop minces; quel que soit le parti auquel on s'arrêtera, il faut aviser, car l'*aqtchè* d'aujourd'hui, au cours actuel de 125 au ghourouch, ressemble à un mauvais *manguyr* rouge[2], et si l'on ne réforme la monnaie, les employés de l'État ne pourront plus, avec leur solde, pourvoir à leur propre subsistance[3]. »

A la fin de 1050, le chiffre des milices salariées fut abaissé, selon Hadji-Khalfa[4], à 59,257 hommes touchant une solde annuelle de 263,100,000 aqtchè; mais cela dura peu, et la dépense remonta bientôt au chiffre précédent.

L'année 1053 (1643) occupe une place importante et spéciale dans l'histoire économique de la Turquie; grâce à ses réformes et à la sévérité de son administration, Qara-Moustafa-Pacha avait obtenu, non-seulement l'équilibre du budget, mais un excédant des recettes sur les dépenses[5]. Du reste, soit pour donner cours à ses vengeances personnelles, soit pour servir d'exemple, le grand vizir fit arrêter et mettre à mort l'ancien silihtar, favori de Murad IV, accusé d'avoir détourné, pendant trois ou quatre ans, le tribut de Chypre, s'élevant par an à 80,000 ghou-

[1] Voyez ci-dessus, année 1028.

[2] همان قبقزل منقره بكزر

[3] *Nacihât-nâmè*, manuscrit de Vienne.

[4] *Destour ul-Amel*, chap. II, 132 et 135 de l'édition imprimée.

[5] Hadji-Khalfa; *Fezlikè*, et *Destour ul-Amel*, éd. imp. p. 120.

rouch, et destiné à la solde des troupes[1]; la fortune du silihtar fut confisquée, et le trésor encaissa, à cette occasion, plus de 5,000 bourses; c'est le premier exemple de confiscation mentionné par les historiographes. Naïma et Hadji-Khalfa font tous deux un pompeux éloge de Qara-Moustafa-Pacha; plus explicite encore que son contemporain, Naïma ajoute [2] que ce vizir réprima les rébellions qui s'étaient déclarées sur divers points de l'empire, et qu'il s'appliqua surtout à ramener le trésor public à un état prospère; « mais (continue le même auteur), Qara-Moustafa-Pacha, pour atteindre ce but, dut prendre des mesures qui attirèrent sur lui bien des haines; ainsi, il diminua le chiffre de certaines pensions, en supprima d'autres, réduisit à 12,000 le nombre des sipâh, à 17,000 celui des janissaires[3], raya des rôles tout ce qui dépassait ce chiffre, punit sévèrement quiconque s'était procuré frauduleusement un *èçâmè*[4], fit le recensement général de la population, fixa le taux de la vente des vivres et

[1] Naïma, II, 6.

[2] *Id. ibidem*, 22.

[3] Cf. aussi *Fezlikè* et Védjìhi. Hadji-Khalfa ajoute (*Destour ul-Amel*, ch. III) que la dépense fut réduite, vers 1053, à 550,000,000 d'aqtchè.

[4] اسامه, écrit parfois fautivement اسامى (Djevdet, II, 58) « rôle ou bulletin, » contenant le nom et le signalement du porteur, et constatant sa présence à telle *ïoqlama* « revue, » son inscription au defter et son droit à la solde. » Cf. aussi *Mém. du baron de Tott*, t. II, p. 167. *Ioqlama*, synonyme de *kechf* et *tahqyq*, signifie examen, inspection, vérification (*Capitulations*, art. 82).

des comestibles, supprima l'usage des *tezkèrè*[1], fit au comptant les recettes et les dépenses du trésor, paya les troupes et les employés en temps voulu, et ramena le *rïâl* au taux de 80 aspres. Il mit à la charge du divan[2] la solde des *itch-oghlân* « pages du nouveau sérail, » auxquels le *khaznè* payait annuellement le *qaftan-pahâ* « indemnité d'habillement, » augmenta les recettes du *djizïè* par l'imposition des enfants en bas âge[3]; enfin il établit une sorte d'inscription maritime, dite *avâriz*[4], en Roumélie; et ses agents, faisant peser cet impôt sur toute la population indistinctement, raïa ou soldat en activité ou en retraite, séïd ou qâdi, portèrent sur les rôles un bien plus grand nombre d'hommes que par le passé. Par ces divers moyens, Qara-Moustafa-Pacha versa au trésor[5], pendant les cinq années de son vizirat, un excédant de recettes dépassant 6,000 bourses. » Mais si profitables qu'elles fussent au trésor public, ces mesures, dans leur ensemble, froissaient les intérêts

[1] « Bon sur le trésor, » note ou titre constatant, pour la somme y mentionnée, la dette de l'État pour tel ou tel objet, en faveur de tel créancier. Les *tezkèrè* d'alors ressemblaient assez aux *sergui* de nos jours. (Voyez plus haut, chap. III, § 3, note sur le mot *sergui*, et ci-après, années 1117 et 1274.)

[2] Par le mot divan, j'entends ici la cassette particulière du sultan.

[3] Ce qui était une violation de la loi. (Voy. mon *Étude sur la propriété*, n° 93.)

[4] « Pour l'armement des galères » (*Relazione Venete*, I, 421). « Cet impôt, nommé *avâriz*, dit Hammer (VIII, 47), est un des plus vexatoires. » On a vu ailleurs (*Étude* précitée, n° 334 note) ce mot pris dans une acception différente, et indiquant une autre nature d'impôt. (Voir aussi ci-après, année 1060.)

[5] Sans doute : « de réserve. »

de beaucoup de gens, et suscitèrent au grand vizir des ennemis irréconciliables qui jurèrent sa perte. S'étant ligués avec le favori du prince, Djindji-Huceïn-Efendi, ils parvinrent à ébranler son crédit auprès du monarque; et celui-ci, en proie à ses désordres, abandonnant son ministre, le sacrifia à la haine de ses ennemis. Qara-Moustafa-Pacha fut tué, ses biens furent confisqués, et 30,000 *flouri* qu'on trouva dans sa maison furent versés au trésor[1]. « L'administration de ce vizir, dit Naïma, doit être la règle de celle de ses successeurs[2]; et, ajoute Hadji-Khalfa, Qara-Moustafa fut le dernier grand vizir[3]. »

§ 3. 1055-1066. EMBARRAS DU TRÉSOR; DÉFICIT; CONFISCATIONS; IMPÔTS LEVÉS EN ANTICIPATION; SIX TRIMESTRES DE SOLDE DUS À L'ARMÉE DE CANDIE; RÉFORME BUDGÉTAIRE DE TARKHOUNDJI; SON INEFFICACITÉ; EMPRUNT FAIT AUX VAQOUFS; MONNAIES REÇUES À L'ÉPREUVE ET À L'ESSAI; EMPRUNTS À L'*ENDÉROUN*.

Dans l'année 1055 (1645-1646), le personnel des milices, selon Hezarfenn[4], etait de 59,257 hommes, recevant une solde annuelle de 263,100,000 aqtchè.

1057 (1647). Les résultats moraux et matériels de la dernière administration s'évanouissent; les prodigalités du palais et du harem ramènent la gêne dans le trésor; la paye trimestrielle rencontre de nouvelles difficultés; certains privilégiés seuls ob-

[1] Naïma, II, p. 30.
[2] *Id. ibid.*
[3] *Fezlikè.* Hadji-Khalfa, mort en 1068 (Hammer, IX, 52), ne vit pas l'époque brillante du vizirat de Kuprulu.
[4] Note du manuscrit de S. E. Ahmed-Vefyq-Efendi.

tiennent des à-compte; les places ne sont données qu'à la recommandation des dames du palais; celles de la magistrature et de l'armée sont concédées, sous le prétexte des nécessités publiques, au plus offrant, et encore les mutations sont si fréquentes que, le plus souvent et avant même que le titulaire d'un emploi acquis de la sorte ait eu le temps de recouvrer, dans ses fonctions, l'argent qu'il avait dépensé pour l'obtenir, sa place était revendue à un nouvel acquéreur[1].

1058 (1648). A ce triste tableau l'auteur ajoute que l'armée opérant devant Candie manquait de vivres, n'était pas payée depuis trois trimestres[2]; et enfin, que la révolution qui précipita sultan Ibrahim en bas du trône fut faite, selon certains témoignages, au nom de la réforme des abus et des dépenses du palais[3].

SULTAN MEHEMMED IV.

Malgré cet état critique, il fallait cependant distribuer aux milices les gratifications d'usage; et, comme le trésor était entièrement à sec, on dut recourir aux particuliers, et, entre autres, à Djindji-Huceïn, le favori du dernier monarque, dont la fortune, d'ailleurs, était due à la vénalité. Sur son refus de venir en aide au trésor, on se saisit de sa personne, on confisqua ses biens; et, de la sorte, le

[1] Naïma, II, 125.
[2] *Id.* 130.
[3] *Id.* 165.

khaznè encaissa 3,000 bourses en numéraire, plus une valeur de 200 autres bourses en objets précieux[1]. Au dire de Qara-Tchélébizâdè[2], 4080 bourses furent tirées du *khaznèï-âmirèï-endéroun*, au commencement de chaoual, pour les donatives de joyeux avénement. Naïma, sans confirmer cette assertion, rapporte seulement[3] que 50,000 janissaires reçurent chacun 3,000 aqtchè d'*atïïè*, avec *téraqqy* de 7 aqtchè au plus, et les sipâh 1000 aqtchè chacun, avec 5 aqtchè, au plus, de *téraqqy*.

D'après Hadji-Khalfa[4], les recettes s'élevaient alors à 361,800,000 aqtchè; les dépenses à 500,500,000; déficit : 138,700,000 aqtchè.

Sofou-Mehemmed-Pacha, nommé aussi *Qodja-Vézir*, fut le premier grand vizir du nouveau règne; revêtu d'une autorité absolue, il s'appliqua, dans le principe, à réprimer les prodigalités de l'*endéroun* (du harem) et les dépenses inutiles du *bîroun* (de l'administration[5]). Il fit vérifier les *bérats* des *mouqâtéadji* des douanes, des salines et des autres revenus

[1] Naïma, II, 173, 176.

[2] *Raouzat ul-Ebrâr*, II, 4 v°. Qara-Tchélébizâdè réunit en un seul chiffre les sommes fournies, à cette occasion, par le khaznè de l'intérieur et celui de l'extérieur. Hammer dit (IX, 191) que le trésor fournit 3,080 bourses, et le trésor privé 1,000. Il est à remarquer que le chiffre individuel de ces gratifications était fixe et invariable, car la liste donnée par Eïoubi-efendi, pour les distributions de l'avénement de Mehemmed IV, est conforme à celle qu'on trouve jointe à divers exemplaires d'Aïni-Ali, pour l'avénement de Mehemmed III.

[3] Tome II, p. 177.

[4] *Destour ul-Amel*, chap. III.

[5] Naïma, II, 179.

régaliens; il supprima la paye des uns, diminua celle des autres, fit dresser, en sa présence, les actes de *vèlèdech*[1], et valida les *tchâlyq*[2] de *dirlik* « titre de pension » de mille sipâh, à la condition qu'ils partiraient pour l'armée de Candie.

Les contemporains diffèrent d'opinion sur l'administration de ce vizir: Qara-Tchélébizâdè et Védjîhi en font l'éloge; Hadji-Khalfa est d'un sentiment contraire[3]; Naïma, s'abstenant d'émettre un avis catégorique, se contente de dire « qu'au milieu des louanges et des blâmes des amis ou des ennemis, il est difficile de saisir la vérité[4]. » Quoi qu'il en soit, *Qodja-Vézir* partagea le sort de bon nombre de ses prédécesseurs, et sa fortune, montant à 20,000 ïuks, passa dans les caisses de l'État[5].

En chaoual 1059, les sipâh s'étant soulevés par suite des retards apportés au payement de leur solde, le defterdâr reçut l'ordre d'encaisser l'*avâriz*, par anticipation, à Constantinople et dans ses fau-

[1] « Inscription, sur les rôles, de jeunes gens présentés par les miliciens comme étant leurs fils. »

[2] *Tchâlyq* « barré, effacé » dérivé de *tchâlmaq*, désigne « la déclaration établissant qu'un soldat a été rayé des rôles » (Voy. Hammer, XII, 375). On lit dans Rachid (I, 191): « Le grand vizir avait voulu, à l'entrée en campagne, rayer, comme *mahloul*, les rôles des hommes non présents au corps. دائره‌لرنده موجود اولميانلرك اسامه‌لرينى محلوله چالمق داعيه‌سنده
Plus loin (p. 200), صحيح الاسامى est placé en opposition à اساميلرى چالق.

[3] *Fezlikè*, cité par Naïma.

[4] Naïma, II, 210.

[5] *Id.* 207.

bourgs, et d'en appliquer le montant à la solde de la milice [1].

1060 (1650). Les dépenses s'étant accrues au point d'excéder les recettes de la moitié en sus, Mélek-Ahmed-Pacha, qui, en chaban, avait remplacé Murad-Pacha au vizirat, frappa les *timâr* d'une contribution extraordinaire, dite *bèdèli-timâr*, de 50 p. 0/0 du revenu, soit 500 aqtchè sur mille. Les agents envoyés pour recouvrer cette taxe ne laissèrent pas de la rendre encore plus onéreuse au peuple; et en Crète, on l'exigea même des raïas [2]. Les qâdis de l'empire reçurent, en même temps, l'ordre de prélever le double *ordou-aqtchèci* « impôt de guerre » [3].

Le 13 chaban, le cheïkh-ulislam, les qazi-asker et les agas furent convoqués au palais pour traiter, en présence du sultan, des mesures à prendre, vu l'impossibilité où se trouvait l'État de payer les traitements. La discussion aboutit à l'incarcération du defterdâr Ibrahim et à la vérification de ses comptes; le ministre fut jeté aux Sept-Tours; on devine quel fut le résultat de l'enquête.

Dans cette même année, le vizir, pour parer aux embarras du trésor, créa un bureau, dit « comptabilité des bonnes-mains », voulant, par là, régulariser la corruption au profit de l'État par l'encais-

[1] Naïma, II, 234.
[2] *Id.* 242.
[3] *Id.* 248.

sement des *richvet*[1] « présents donnés et reçus pour l'obtention des emplois publics. » « Bien des vizirs, s'écrie Naïma[2], ont été mis à mort, bien d'autres ont été destitués honteusement pour crime de vénalité; mais on n'avait pas encore vu ériger en une source régulière de revenu ce qui était le fait d'un crime. Au bout du compte, ce n'était pas un moyen salutaire pour moraliser l'administration; ajoutez à cela que les recettes allaient toujours en diminuant, et qu'elles se bornaient, uniquement ou à peu près, aux droits de diplôme[3], payés pour obtenir un emploi, et aux impositions frappées sur les employés et les artisans. » — D'après Hadji-Khalfa[4], et par suite de l'établissement de nouvelles taxes, au nombre desquelles figurent sans doute celles dont parle Naïma, les recettes de l'année furent de 532,900,000 aqtchè, les dépenses, de 687,200,000 aqtchè; déficit : 154,300,000 aqtchè.

1061 (1651). La pénurie du trésor en était arrivée à ce point que, faute d'argent, l'amirauté était hors d'état de faire sortir l'escadre pour donner la chasse aux flottes européennes qui s'étaient montrées à

[1] « Bonne-main, présent corrupteur. » Une loi du 15 djemâzi-ewel 1271 (1855) édicte les peines portées contre le corrupteur, le corrompu et l'intermédiaire de la corruption.

[2] Naïma, II, 252.

[3] *Djâïzè*, au pluriel *djévâïz* « droit de sceau. » Le même mot désignait encore, tout récemment, la redevance payée au patriarcat grec de Constantinople par les évêques de son rit, pour obtenir leur nomination à un siége épiscopal. (*Destour*, recueil des lois édictées depuis le Tanzimat, p. 7; Constantinople, 1279, 582 pages.)

[4] *Destour ul-Amel*, chap. III.

l'entrée même des Dardanelles; le gouvernement réclama l'assistance du trésor de réserve, et l'on frappa de nouveaux impôts, qui jetèrent le mécontentement dans toutes les classes de la société. Du reste, comme les revenus de 1062 et de 1063 étaient déjà perçus sans qu'on eût pu pourvoir au payement des milices, le grand vizir, en vue de combler cet arriéré de deux années[1], proposa, dans un conseil d'État, de supprimer les *khâs* « dotations des vizirs; » mais aucun des membres de l'assemblée n'ayant voulu consentir, sous des prétextes plus ou moins spécieux, à la diminution de son revenu, le conseil décida que c'était aux agas du palais, les auteurs de la crise[2], à réparer le mal fait par eux; puis et malgré l'opposition de la *Vâlidè* « sultane mère, » on supprima 170 ïuks de pensions, inscrites, pour l'année courante 1061, en faveur des *douâgouïân*, ulémas, cheïkhs, séïds, derviches, orphelins, veuves et aveugles; et un décret impérial sanctionna cette décision[3]. Malgré ces spoliations, les payements ne

[1] ایکی سنه تداخلی سببیله *Tédâkhul* signifie proprement « l'empiétement d'une comptabilité sur une autre. » On lit dans le *Terdjumâni-ahvâl* du 3 djemâzi-akher 1280: اصحاب معاشك تداخلده بولنان بش ایلقلرندن ایکیسی دون خزینهٔ مالیه‌دن اعطا « Le ministère des finances a payé, hier, deux mois, sur cinq, d'arriéré dus aux employés salariés. » (Cf. ci-après, année 1131.)

[2] Telle est aussi l'opinion de Qara-Tchélébizâdè, qui accuse les agas d'avoir mis leur intérêt au-dessus de celui de l'État; et, en vue de leur intérêt personnel, d'avoir vendu des chargements de céréales aux Vénitiens, lorsque l'exportation était interdite afin de diminuer les ressources de l'ennemi. (*Raouzat ul-Ebrâr*, II, 14.)

[3] Naïma, II, 276.

devinrent pas plus réguliers; et, en redjeb suivant, les sipâh vinrent assiéger l'hôtel du defterdâr, en réclamant leur solde. Toutefois, la désunion survenue entre les sipâh et les janissaires permit de vaincre facilement cette sédition, et le portefeuille des finances fut donné à un certain Émir-Pacha, auteur d'une combinaison financière qui avait pour but de faire gagner au gouvernement 300 bourses sur mille, c'est-à-dire près de 60 p. o/o de son capital. Le plan du nouveau defterdâr consistait à monnayer, à un titre très-bas, du numéraire en Bosnie et en Albanie[1], de le mettre ensuite en circulation, concurremment avec tous les mauvais *paras* et *aqtchè* ramassés dans les *meïkhânè* « tavernes; » puis, à contraindre l'*esnâf* à fournir, sur cette monnaie, 120,000 *altoun*, comptés à 118 l'un, lesquels seraient ensuite échangés, par réquisition, chez les juifs, à deux *rïâl* l'un, ce qui donnerait alors pour total 240,000 *rïâl*, somme nécessaire pour le payement de la milice. — Le defterdâr se mit à l'œuvre; mais il ne put arriver à ses fins, l'*esnâf* ayant refusé de donner des *altoun* contre 118 aqtchè l'un, de mauvaise monnaie. Une grande sédition s'ensuivit, celle dite du *bâzâr*, qui amena le remplacement de Mélek-Ahmed-Pacha par Siavech[2].

Dix jours après la chute de son favori Mélek-Ahmed-Pacha, la vieille *vâlidè* Keucem-Sultan suc-

[1] Cf. Rycaut, I, 27. Selon cet écrivain, il entrait dans cette monnaie un tiers d'argent et deux tiers d'étain.

[2] Naïma, II, 290.

comba, à son tour, sous l'influence naissante de la mère du sultan régnant; elle fut mise à mort; ses biens furent confisqués, ainsi que vingt caisses de *flouri*, trouvées dans le khan qu'elle avait fait bâtir [1]. A la suite de cet événement, le ketkhouda-beï, Bektâch, l'un des principaux agas, perdit tout crédit; le grand vizir fit examiner ses comptes et ceux des autres agas, qui, depuis dix ans, gaspillaient la fortune publique; leurs biens furent confisqués, et le produit de cette saisie ne fut pas remis au *tachra-defterdâri* « ministre des finances », mais au *khaznèï-endéroun* « trésor de réserve [2] ». En outre des *èçâmè* qu'ils accaparaient à leur profit, et de leurs nombreuses malversations, les agas retenaient encore, à chaque trimestre, 50,000 ghourouch sur le total de la paye; aussi, cette fois, l'*uloufè* du troisième trimestre fut-il payé exactement, et, de plus, le *mîri* se trouva-t-il avoir en sus les 50,000 ghourouch dont les agas se faisaient le partage [3].

En zilqydè, Gurdji-Mehemmed-Pacha remplace Siavech. Selon Qara-Tchélébizâdè, le nouveau vizir ne fut pas le restaurateur des finances; avec une passion dont on ne saurait pourtant contester la valeur, cet écrivain dénonce à la vindicte publique les prévarications des *uménâ* « régisseurs des biens de l'État. » « L'augmentation incessante de la solde des milices est arrivée à ce point, dit-il, que chaque cha-

[1] Naïma, II, 298.
[2] *Id.* 314.
[3] *Id.* 319.

pitre de dépense s'élève au double et au triple de son chiffre primitif; les confiscations sont impuissantes à combler un pareil déficit, et le trésor ne peut payer les troupes. » L'armée de Candie avait à recevoir, à cette époque, six trimestres de solde[1]. Au reste, Gurdji ne sut rien refuser au palais; et il résulte des comptes de son administration que, sous son vizirat, la dépense quotidienne dépassait de 300,000 atqchè celle de son prédécesseur. Ce vizirat dura 233 jours[2].

1062 (1652). Au mois de redjeb, Tarkhoundji-Ahmed-Pacha, ancien gouverneur de l'Égypte, est appelé à la tête des affaires. A son entrée au pouvoir, il impose une contribution sur les riches, et obtient ainsi plus de 200,000 bourses du *segbân-bâchi*[3]; il vérifie les comptes des *uménâ* « intendants généraux » du *mathakh*, de l'arsenal, de Tophana et des autres administrations; revise le registre du personnel des employés soldés et des milices, diminue les dépenses, met un frein aux prodigalités et s'applique à restaurer les finances[4]. En chaoual suivant, il se fait présenter par le defterdâr, Sournazen-Pacha, sur l'exiguïté des revenus et le désordre de l'administration, un rapport qui provoqua la réunion d'un conseil d'État, sous la présidence du sultan. Il fut décidé dans cette assemblée que les gouverneurs

[1] Naïma, II, 356.
[2] *Id.* 358.
[3] *Id.* 358.
[4] *Id.* 359.

généraux devraient se contenter, dorénavant, d'une somme fixe qui leur serait attribuée, pour traitement, sur le revenu de la province, selon le rang du titulaire et l'importance de son gouvernement; ensuite, que ces gouverneurs enverraient, sous le nom d'*irçâlïè*, à Constantinople, le surplus des revenus locaux; qu'à sa nomination, chaque gouverneur prendrait l'engagement d'envoyer l'*irçâlïè* fixé, de telle sorte que chaque province aurait à expédier annuellement un *irçâlïè*, comme l'Égypte. Il fut décidé, en outre, que chaque titulaire de *khâs*, *ziâmet* et *pachmaqlyq*, ferait abandon à l'État, sur sa portion, de tout ce qui excéderait le nécessaire à ses besoins; pour sa part, le grand vizir fit abandon de 20,000 ghourouch sur les *khâs* de sa dotation. Cette réduction devait rendre à l'État 700,000 ghourouch. Puis le vizir fit lecture d'un *defter* « budget » dont les conclusions furent adoptées, après une vive et longue discussion[1]. Dans cette même réunion, le vizir avait proposé et fait adopter aussi l'imposition du droit annuel d'un *rïâl* sur les moulins, d'un ou deux *ghourouch* sur les maisons, et d'une taxe anticipée sur l'*âdèti-aghnâm;* mais ces mesures, ayant soulevé une grande opposition dans le pays, furent bientôt abandonnées. Qara-Tchélébizâdè, qui ne

[1] Ce budget qui, selon Naïma (II, 397), est consigné dans le *Medjmoua* de Maanzâdè, écrit à la mémoire de Tarkhoundji, est sans doute l'état de recettes et de dépenses connu sous le nom de *Tarkhoundji-laïhacy,* donné par Hammer (X, 450). Ce budget s'établit, en recettes, à 500,711,492 aqtchè; en dépenses, à 669,699,556 aqtchè; découvert : 168,988,064 aqtchè.

se distingue pas par l'impartialité, fait mention du conseil d'État précité; mais, tout en disant que, « depuis la malheureuse guerre de Candie, le khaznè n'a plus vu le disque d'un *dinâr* ou d'un *dirhem*, que la milice n'est pas payée, la capitale dépourvue de tout, l'armée de Crète en proie à tous les besoins, même au manque de pain, » il ne peut oublier que le vizir a nommé son rival aux fonctions éminentes de mufti; et, dès lors, n'écoutant que sa passion, il blâme comme oppressives et comme arbitraires les mesures qui avaient pour but d'atténuer la gravité de la situation[1].

1063 (1652). Du reste, le grand vizir, poursuivant énergiquement son œuvre, ordonna, en mouharrem, une enquête pour l'examen des comptes d'un régisseur général (*émîn*) écroué aux Sept-Tours; et, d'autre part, il fit ajouter cent cinquante bourses aux six cents bourses en caisse, pour faire payer exactement, à la fin du mois, le quatrième trimestre du dernier exercice.

Hadji-Khalfa, dont le jugement a d'autant plus d'autorité qu'il est calme et impartial, trace sous une forme saisissante le déplorable état du pays à cette époque. Ne se dissimulant pas l'étendue du mal, il considérait « comme d'inspiration divine la convocation, faite par le sultan, d'un nouveau conseil d'État, afin de sonder la plaie du malade et de chercher à la guérir avant qu'elle devînt incu-

[1] *Raouzat ul-Ebrâr*, II, 37 v°.

rable [1]. » Ce conseil eut lieu au *Terçâna*, le mercredi 19 rebi-ewel [2] 1063. Le vizir, le mufti, le capitan-pacha, le defterdâr, les *sadreïn*, et les autres *vudjouh* « grands de l'État » y assistèrent. Le sultan ouvrit la séance en personne, par ces paroles : « Du « temps de mon père et antérieurement, les recettes « couvraient les dépenses et au delà; or, mes dé- « penses sont moindres que celles de mon père, les « recettes sont les mêmes qu'à cette époque, et ce- « pendant il y a déficit; je vous invite à rechercher « les causes de ce fait extraordinaire. » Après une réponse du vizir tendant à démontrer que les dépenses étaient plus fortes qu'alors, il fut décidé qu'une enquête serait faite, pour une période de plusieurs années, sur la comptabilité de chaque exercice. Le lendemain, le defterdâr reçut un khatti-chérîf qui lui enjoignait de remédier au déplorable état des finances; le ministre réunit auprès de lui les membres du divan [3], et leur fit lecture du firman ainsi conçu : « Le revenu annuel de l'empire « est, en recette comme en dépense, de 24,000 ïuks « d'aqtchè, dont 6,000 sont affectés aux services de « la capitale, et le reste à ceux des provinces. Au- « jourd'hui la dépense excède de 1,200 ïuks [4] la

[1] *Destour ul-Amel*, avant-propos, p. 120 de l'édition de S. Exc. Ahmed-Vefyq-Efendi.

[2] Le texte imprimé de Naïma porte, fautivement, « rebi-akher. »

[3] Hadji-Khalfa, selon son propre témoignage, rapporté dans le *Fezlikè*, faisait partie de ce conseil.

[4] La copie du *Destour ul-Amel* que j'ai sous les yeux, et l'édition

« recette; il faut anticiper les revenus d'une année « sur l'autre, et absorber ainsi, par avance, les res- « sources de l'exercice suivant. Vous aviserez aux « moyens de combler le déficit et d'empêcher cette « anticipation d'une année sur l'autre. » La discussion aboutit à ceci que le budget étant équilibré, et donnant même un excédant, du temps de Qara-Moustafa-Pacha (1053), il fallait, pour trouver la source du déficit actuel, vérifier les écritures de chaque *qalem* « bureau, » en remontant jusqu'à cette époque. L'enquête terminée, on en soumit le résultat au grand vizir, qui présenta au sultan un état comparé des recettes et des dépenses pour 1053 et 1063, avec indication des causes du déficit. — « Mais, continue Naïma[1], tout cela fut infructueux; comme on ne pouvait remédier au mal simplement avec des mots, on ferma les yeux; et, selon l'usage, on garda le silence. » Hadji-Khalfa, laissant percer le même esprit de découragement, s'exprime ainsi : « Par amour national, j'avais voulu offrir à mon pays le tribut de mes faibles lumières, et, dans ce but, j'avais écrit mon *Destour ul-Amel*[2]; mais, comme personne n'aurait tenu compte de mes con-

imprimée (p. 135), portent 1,600; mais le *Fezlikè* et le texte de Naïma portent tous deux le chiffre 1,200.

[1] Tome II, p. 387.

[2] « Remèdes à appliquer au mal. » Ms. de M. Cayol, imprimé par S. Exc. Ahmed-Vefyq-Efendi à la suite de ses traités d'Aïni-Ali, comme il a été dit plus haut. M. le D[r] Behrnauer a donné une version allemande de ce mémoire intéressant dans le *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, Leipzig, 1857.

seils, je ne publiai pas mon mémoire; et ce fut seulement lorsque Houçam-Zâdè-Efendi devint mufti que j'en fis parvenir une copie au sultan par son entremise. Convaincu, d'ailleurs, que cela serait sans effet, je ne me suis pas inquiété du sort de cette copie. Dieu veuille placer à la tête de la monarchie un prince capable de la gouverner! »

Un mois après ce conseil d'État, jour pour jour, c'est-à-dire le 20 rebi-akher, Tarkhoundji, succombant sous les intrigues de ses ennemis [1], fut étranglé et remplacé par Dervich-Mehemmed-Pacha. Selon Qara-Tchélébizâdè [2], une éclipse de lune semblait avoir annoncé au peuple, cinq jours avant l'événement, la prochaine époque de sa délivrance, « et ce phénomène astronomique lui rappela, dit-il, le distique suivant, qui s'était déjà présenté à son esprit lors de la chute d'un autre réformateur, Qara-Moustafa-Pacha [3] :

Vers. L'éclipse jette un voile sur le soleil de la fortune du vizir; son visage pâlit; l'arrêt fatal va bientôt être prononcé !

Naïma fait l'éloge de la probité et de la moralité de l'infortuné vizir, dont le caractère, d'ailleurs à l'abri de tout soupçon de vénalité, ne tolérait pas l'immoralité chez autrui, et dont l'unique préoc-

[1] Naïma, II, 389.
[2] *Raouzat ul-Ebrâr*, II, p. 38.
[3] *Id.* t. I, p. 184. Celle-ci avait eu lieu le 10 février 1645 (*Art de vérifier les dates*).

cupation était de restreindre les dépenses et d'assurer l'exactitude des payements; aussi arriva-t-il à ce résultat de diminuer d'un *ïuk* et demi d'aqtchè par jour la dépense quotidienne de ses prédécesseurs Siavech et Gurdji[1].

Dès son entrée aux affaires, le successeur de Tarkhoundji se signala par des confiscations[2], au moyen desquelles il paya exactement la solde du second trimestre. Parmi ces confiscations figurent celle des biens du cruel Boïadji-Huceïn, exécuteur des agas du palais, condamné à mort, et aussi celle de Khâdim-Abdurrahmân-Pacha, l'eunuque blanc, qui avait serré le fatal cordon autour du cou de sultan Ibrahim, et avait été nommé gouverneur de l'Égypte. Sa fortune, qui s'élevait à 50,000 *altoun, sikkèï-haçanè*, fut versée au trésor, ainsi que les biens considérables d'Ali-Beï, de Djirdjè[3].

1065 (1654-55). Qara-Tchélébizâdè ouvre le récit de cette année par un cri d'alarme. « La détresse du trésor, dit-il[4], provoque mille exactions qu'on n'avait point encore vues; les emplois publics se vendent au plus offrant, au *defterdâr-qapouçou*, absolument de la même façon que la ferme des divers revenus publics; on en prend note, sans pudeur, sur les registres du *rouznâmdjè*, en débit et en crédit; de façon que l'adjudicataire se trouve,

[1] Naïma, II, 396.
[2] *Id.* p. 398.
[3] *Id.* p. 413, 475.
[4] *Raouzat ul-Ebrâr,* II, 45 et 46 v°.

en quelque sorte, autorisé par le gouvernement lui-même à satisfaire sa cupidité sur le pauvre peuple. La magistrature est impuissante à réprimer ces abus; si les plaignants parviennent à se faire entendre à Constantinople, on les jette en prison ou sous le bâton; bien heureux qui s'en tire sain et sauf. Le defterdâr Morali a payé les sipâh au moyen de l'agiotage; c'est un expédient, non un remède. A peine l'année 1065 était-elle commencée, que déjà les revenus étaient absorbés par des *tezkèrè* frauduleux « bons sur le trésor, » dans lesquels on a compté quarante et cinquante ce qui valait dix seulement. » Telle était la situation décrite par notre auteur, lorsque le sceau viziriel fut envoyé à Ipchir-Pacha, le 17 zilhidjè 1064. Le nouveau ministre convoqua, à Qonia, les chefs des milices; il leur promit de valider le *tchalyq* des sipâhis, d'accorder le *vèlèdech*[1] et le *ghoulâmïiè* aux sipâh; mais il leur refusa les *khidmet* et le *mulâzèmet*. « Votre solde, leur dit-il, vous sera payée régulièrement à chaque trimestre, l'*altoun* à 120 et le ghourouch à 80 aqtchè, en belle et brillante monnaie, à dix la drame[2]. » Puis, usant de l'autorité dont il était revêtu, il fit venir en sa présence les *defterdâr* « receveurs généraux » d'Alep, de Damas, d'Erzeroum, de Diarbekir, de Qaraman, etc. annula les adjudications de *mouqâtéa* « fermes, » déjà faites dans

[1] Voyez ci-après, année 1206.

[2] اوقی بر درهم جبیل اقچه ایله Naïma, II, 480. (Voyez aussi ci-dessus, année 1050.)

la capitale, pour les années 1065, 1066 et 1067, par le *bâch-defterdâr* Morali, envoya au ministre des finances l'ordre de restituer à qui de droit les sommes que l'administration aurait reçues pour cet objet, et il adjugea lui-même les *mouqâtéa* d'Anatolie, avec jouissance à partir de mouharrem, année courante, à des personnes riches et connues. L'ordre du vizir, quant aux restitutions, ne fut pas exécuté; il ne pouvait l'être, et ceux qui eurent à souffrir de cette mesure allèrent grossir le nombre des mécontents [1].

L'ex-grand vizir, Dervich-Pacha, étant venu à mourir, sa fortune, qui était considérable, fit retour aux caisses de l'État [2].

En rebi-ewel, le defterdâr voulut payer les milices; mais comme c'était en mauvaise monnaie, elles refusèrent; pour les apaiser, il fallut emprunter cent bourses à l'*evqâf*. En effet, Ipchir n'avait pas tenu sa promesse d'améliorer la monnaie; tout en étant au cours normal de 80 aqtchè, le *ghourouch* n'en avait pas la valeur, car il entrait dans sa composition autant de cuivre que d'argent [3]. Peu après, le vizir saisit et confisqua les biens du defterdâr Morali [4]; puis il succomba lui-même, le 4 redjeb, au milieu d'une sédition soulevée par le grand amiral Mourad-Pacha, son futur successeur.

[1] Naïma, II, 485.

[2] Hammer dit (X, 357) que les fonds versés au trésor, à cette occasion, s'élevèrent à 95,000 ducats et 800,000 bourses de piastres.

[3] *Id. ibid.* 365.

[4] Naïma, II, 502.

Élevé au pouvoir par les milices, Mourad-Pacha devait les récompenser de leur assistance; aussi fit-il, chez les janissaires et les sipâh, une nouvelle inscription de 6 à 7,000 hommes [1]; de sorte que le nombre des sipâh, qui avait été réduit, par Tarkhoundji, à 25,590, se trouva porté à 50,000, et celui des janissaires, de 55,000 à 80,000; les autres corps furent augmentés en proportion. En présence de cette aggravation des charges publiques, qui, du reste, était son œuvre, et aussi devant les continuelles exigences des milices et du palais, Mourad-Pacha, reconnaissant l'impossibilité de les satisfaire, préféra se retirer, plutôt que d'avoir à partager bientôt le sort de ses prédécesseurs [2].

1066 (1655-56). «Dieu me pardonne! s'écrie Qara-Tchélébizâdè [3], cet accroissement excessif des dépenses, en même temps que la diminution successive des recettes, entrent-ils dans les desseins de la Providence? Est-ce une mauvaise fortune attachée au khalifat? Tout grand vizir qui entreprend la réforme est bientôt précipité dans la tombe, sans pouvoir atteindre le but. Qara-Moustafa, sous sultan Ibrahim, et Qodja-Mehemmed-Pacha, sous le règne actuel, avaient ramené l'ordre dans les finances; ces grands ministres [4] avaient mis un terme au système

[1] *Raouzat ul-Ebrâr,* II, 49 v° et 50.

[2] Naïma, II, 533, 534.

[3] *Raouzat ul-Ebrâr,* II, 52 v°.

[4] *Id.* II, 53. L'auteur tient ici, à l'égard de Qara-Moustafa, un langage bien différent de celui qu'il employait plus haut au sujet de ce ministre; mais on sait que le tome II de cet écrivain acerbe et

des confiscations, des emprunts et des *tezkèrè ;* ils avaient remplacé par une monnaie de bon aloi ces pièces de bohémiens et de taverniers mises en circulation par les juifs [1]; en un mot, ils avaient soustrait le trésor au joug des agioteurs, l'avaient fait rentrer dans des sommes considérées comme perdues, avaient diminué les dépenses, et donné une nouvelle prospérité à l'empire. Mais leurs successeurs ne les ont pas suivis dans cette voie; ceux-ci ont parcouru de nouveau les sentiers de la prodigalité et de la dissipation, et ils ont sacrifié l'intérêt du pays à leur avantage personnel. Ipchir-Pacha, lui aussi, a voulu remettre l'ordre dans les finances; mais, comme Mehemmed-Pacha, il y a perdu la vie; il n'en a pas été de même de Mourad, son successeur; celui-ci a conduit l'empire à deux doigts de sa perte : les emplois publics ont été vendus au plus offrant [2] par le defterdâr, qui partage avec le vizir la portion à la convenance de tous deux; le reste ne peut suffire aux besoins de l'État, et il faut alors recourir au *khaznèï-endéroun ;* le trésor de Qâroun même n'y suffirait pas ! Dans les premiers temps de la monarchie, et malgré l'exiguïté relative des recettes de cette époque, les sultans pourvoyaient sans difficulté au

passionné fut écrit sous d'autres inspirations que le volume précédent.

[1] L'historiographe et l'auteur du *Taqvîm uttévârîkh* ne font nulle mention de cette prétendue réforme de la monnaie par ce ministre ; elle se borna sans doute à l'émission ordinaire de quelques aqtchè, à l'avénement du souverain, sans avoir un caractère organique.

[2] *Raouzat ul-Ebrâr,* II, 53 v°, et aussi *Relazione Venete,* II, 345.

payement des troupes et aux besoins de la guerre; et pourtant le *khaznè* était insuffisant pour contenir le numéraire qu'il devait recevoir; il fallait en transporter une partie dans les caveaux des Sept-Tours[1]. Pourquoi donc aujourd'hui ne sait-on rien autre chose que frapper des impôts, vendre, tous les six mois, les emplois publics, tirer à chaque trimestre, et comme *emprunt*, quelques centaines de bourses du *khaznèï-endéroun*, sans que pour cela la crise soit conjurée, ou que quelque service éclatant ait été rendu à l'État ou à la religion ?»

Suleïman-Pacha, successeur de Mourad au vizirat, ne fut pas de taille à améliorer une aussi déplorable situation; le fardeau était trop lourd pour ses épaules; d'autre part, si le trésor était vide, l'altération de la monnaie allait en croissant; et, quoique le *ghourouch* fût, comme on l'a vu plus haut, au cours de 80 aqtchè, et celui de l'*ècèdi* à 70, les ghourouch, paras et aqtchè en circulation étaient tellement rognés et de si mauvais aloi, qu'on ne recevait plus ces monnaies qu'au poids et après essai[2]; la monnaie régalienne, on peut le dire, n'existait plus. Au moyen des confiscations et des emprunts, le grand vizir était parvenu à ramasser, il est vrai, quelques centaines de bourses, pour le payement des *mévâdjib;* et ayant fait changer contre de la mauvaise monnaie[3] quel-

[1] Cf. Hammer, XI, 145; Tavernier, *loc. laud.* 129.

[2] لكن مقصوص وكمعيار غروش وپاره وزيوف اقچه سببيله Naïma, *loc. laud.* 549.

[3] چنكانه ومبخانه‌جى اقچه‌سى وقزل اقچه. Naïma, *ibid.*

ques bourses de bonnes pièces[1] restées au fond des caisses, il était arrivé, non sans peine, à parfaire le chiffre d'un seul *qyst;* mais, ne se dissimulant pas qu'un pareil état de choses conduirait inévitablement à une catastrophe, il se démit de ses fonctions, le 2 djemâzi-ewel, et céda la place à Déli-Huceïn-Pacha. « Les *mévâdjib* payés par le dernier grand vizir se composaient, par moitié égale, dit Naïma[2], de bonne et de mauvaise monnaie ; et, à leur tour, les chefs de corps, s'appropriant la bonne moitié, la changeaient contre de mauvaises pièces[3] qu'ils donnaient à leurs soldats. Ceux-ci se voyant refuser cette monnaie par les marchands, en échange des objets qu'ils leur achetaient, et excités, d'ailleurs, par la présence de quelques centaines de janissaires de l'armée de Candie, nus et déguenillés, qui venaient réclamer leur paye de trois trimestres, ne tardèrent pas à se soulever, et demandèrent l'exécution des dilapidateurs des deniers publics. On ne put les dissiper qu'en leur promettant la tête des infortunés dont ils avaient dressé et présenté la liste[4]. »

Déli-Huceïn-Pacha fut remplacé, à son tour, le 3 djemâzi-ewel, par Sournazen-Moustafa, qui lui-même céda la place, le 19 du même mois, à Siavech-Pacha. Le passage de ce dernier au vizirat fut signalé par la mort du defterdâr Mehemmed-Pacha

[1] دركيسه اولان نقود خالصه. Naïma, *loc. laud.*
[2] Naïma, II, 552; Qara-Tchélébizâdè, II, 59.
[3] *Qalbu-zuïouf-aqtchè.*
[4] Naïma, II, 556.

et la confiscation de ses biens au profit du *khaznèï-sultâni* « trésor. » Dans la nuit même de l'exécution du defterdâr (1[er] redjeb 1066), Siavech mourut, et fut remplacé par Boïounou-Iaraly-Mehemmed-Pacha.

Le 15 zilqydè, un conseil d'État fut de nouveau tenu au palais, sous la présidence du sultan, aux mêmes effets : aviser à la situation. On y proposa de tirer un nouveau secours du *khaznèï-endéroun*, et d'imposer les grands de l'État et les riches à un subside, dit *imdâdïè*, proportionné à leurs moyens. Comme cette contribution n'aurait produit qu'une somme insignifiante, le projet fut abandonné, et, pour diminuer les dépenses, on proposa de concentrer dans la main d'un seul et unique fonctionnaire le gouvernement de plusieurs provinces. Mais, irrité des refus de son ministre d'ouvrir les hostilités, le sultan leva la séance sans rien décider ; ayant encore rassemblé le conseil au bout de quelques jours, le vizir persista dans son refus d'adhérer au désir du prince, à moins que celui-ci ne contribuât personnellement, pour 20,000 bourses, aux frais de l'entrée en campagne. A ces paroles, la colère du sultan s'alluma de nouveau, et, le 15 zilqydè, il faisait remettre le sceau de l'État à Kuprulu-Mehemmed-Pacha [1].

§ 4. 1067-1091. ADMINISTRATION BRILLANTE DES DEUX KUPRULU; RÉTABLISSEMENT DES FINANCES; ÉTAT PROSPÈRE DU TRÉSOR.

La période critique dont on vient de lire l'esquisse

[1] *Taqvîm uttévârîkh.*

se termine par l'entrée aux affaires du premier Kuprulu ; la fermeté souvent cruelle du nouveau grand vizir, qui, d'ailleurs, n'avait accepté le pouvoir qu'à la condition de l'exercer d'une manière absolue et sans entraves, rétablit l'ordre dans le pays, mit, par sa rigueur administrative, un temps d'arrêt aux découverts, et, ramenant la victoire sous les drapeaux ottomans, rendit à l'empire un nouvel éclat, un nouveau lustre.

1067 (1657). Malgré l'ordre apporté dans les finances par Kuprulu-Pacha, il lui manquait cependant 300 bourses pour la paye du troisième trimestre qui allait échoir; et comme les milices avaient mis, elles aussi, pour condition *sine qua non* de leur tranquillité, le payement exact de leur solde, en bonne monnaie, Kuprulu se résigna à faire un dernier emprunt au trésor intérieur. Grâce à ce secours, la solde fut exactement payée, et, en témoignage de sa satisfaction, le sultan adressa à ce ministre un *khatt* de félicitation, accompagné d'un khandjar enrichi de brillants et d'un caftan en zibeline [1]. Ce fut là le seul et unique embarras financier du vizirat de Kuprulu; les impôts, les tributs et les contributions extraordinaires imposées aux pays tributaires, ainsi que le montant de certaines confiscations, fournirent à l'État les moyens de soutenir, sur mer, la lutte avec les Vénitiens, et d'entreprendre ailleurs, et en Asie même, des expéditions militaires.

1071 (1660-61). Le grand vizir fait nommer son

[1] Hammer, XI, 27.

fils, Kuprulu-Pacha-Zâdè-Ahmed-Pacha, qaïmmaqâm, et celui-ci succède à son père, décédé le 7 rebi-ewel. C'est à l'année 1071 qu'appartient le budget d'Eïoubi-Efendi, dont on a vu ci-dessus le détail, et qui, s'élevant en dépenses à 593,604,361 aqtchè, et en recettes à 581,270,818, donne un découvert de 12,333,543 aqtchè, découvert insignifiant, en réalité, si l'on considère le luxe de la cour, à cette époque, et les dépenses considérables du budget de la guerre.

1073 (1663). Le nouveau grand vizir, ayant pris le commandement de l'armée de Hongrie, distribua, sous Ofen, au passage du Danube, comme c'était l'usage sous Mourad IV, 40 et 50 ghourouch à quiconque lui amenait un prisonnier ou lui apportait la tête d'un ennemi[1]. Toutefois, et malgré la conclusion de la paix avec l'Allemagne, la prolongation du mémorable siége de Candie avait épuisé les ressources du trésor extérieur, et le sultan, voulant en finir, ordonna, par khatti-humâïoun, au ketkhoudâ de l'*endéroun* « trésor de réserve, » de compter 1,500 bourses au ministre des finances; puis, remettant au grand vizir le *sandjaghy-chérîf*, il lui enjoignit d'aller se mettre lui-même à la tête de l'armée de Crète[2].

1078 (1667). De leur côté, les Vénitiens voulaient à tout prix conserver au moins la place de Candie, et, dans ce but, ils offrirent à la Porte, le 3 djemâzi-

[1] Rachid, I, 10 v°.
[2] *Id.* 32 v°.

akher, un tribut annuel de 24,000 *riiâl-ghourouch*[1]; cette offre fut rejetée, non moins qu'une autre de 20,000 *altoun*, l'année suivante[2]; enfin, ce boulevard si vaillamment défendu de la chrétienté tomba le 27 septembre 1669. Depuis lors, et malgré les prodigalités de la cour et diverses expéditions militaires, l'état des finances se maintint prospère, et la solde des milices fut régulièrement payée jusqu'en 1091.

1091 (1680). Le 14 rebi-ewel de cette année, et à l'occasion du décès d'un ancien trésorier de l'*endéroun*, Mermer-Mehemmed-Pacha, on trouva, dans l'inventaire de sa succession, confisquée au profit de l'État, certains objets sortis du *khaznè*. Les soupçons ayant été éveillés sur la fidélité des conservateurs du trésor, le sultan ordonna de dresser un inventaire général de toutes les valeurs en numéraire, pierreries, vases d'or et d'argent, étoffes précieuses et autres objets existant dans le *khaznèï-endérouni-humâïoun* « trésor intérieur. » Le defterdâr, assisté du *mouhâcèbèdji* « premier comptable, » du *mouqâbèlèdji* « contrôleur, » et des commis du *bâch-mouhâcèbè*, employa trois mois entiers à dresser, en partie double, l'état de l'entrée et de la sortie du trésor, ainsi que l'inventaire des valeurs métalliques et autres y existant, depuis le 12 mouharrem 1086, jusqu'à 1091. Cet inventaire, parafé par le sultan lui-même, fut déposé dans le *khaznè*.

[1] Rachid, I, 40.
[2] *Id.* 57 v°.

§ 5. 1091-1126. INDICES DE NOUVEAUX EMBARRAS; CONFISCATIONS; EMPRUNT FORCÉ; ENVOI A LA MONNAIE DES VASES D'OR ET D'ARGENT DU TRÉSOR; ÉMISSION DE *MANGUYRS;* LA MONNAIE EST COMPTÉE PAR L'ÉTAT A UN TAUX PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI AUQUEL IL LA REÇOIT; AFFERMAGES DONNÉS EN *MÂLIKIÂNÈ;* RETENUE D'UN MOIS DE SOLDE AUX PENSIONNÉS DE L'ÉTAT; REFONTE DES ÉCUS D'OR ET D'ARGENT AU TYPE DU TOUGHRA; DIMINUTION DES IMPÔTS, PAR SUITE DE LA PAIX; ABAISSEMENT DU TITRE DES PARAS.

1091 (1680). Dans cette année, apparaît une mesure fiscale indiquant le retour des embarras financiers, le mauvais état du numéraire, et, en même temps, l'agiotage sur les monnaies : ce fut le taux fixé à la réception des monnaies dans les caisses de l'État. Un firman enjoignit aux *veznèdâr* « caissiers publics » de recevoir, à raison de 100 aqtchè, l'*ècèdi*[1] venant des endroits d'où l'on devait toucher des *rïiâl*, et, à raison de 120 aqtchè l'*ècèdi*, les *paras*[2] venant des localités qui avaient coutume d'envoyer des *ècèdi*[3].

1095 (1684). Le trésor s'enrichit, cette année,

[1] On a vu plus haut, année 1066, que le cours normal de l'*ècèdi* était de 70 aqtchè.

[2] C'est ici, pour la première fois, qu'il est question de *paras;* Djevdet (t. V, p. 226) rapporte, sans préciser de date, que, « dans les temps de troubles (probablement la période comprise dans le § 3), on commença à frapper une monnaie dite *para*, valant 3 *aqtchè*, le *ghourouch* à 40 *paras*, d'un argent très-altéré, ce qui fit monter le *flouri* à plus de 200 *aqtchè.* »

[3] Rachid, I, 91. C'est-à-dire, sans doute, « des États tributaires, » la nature et l'espèce des monnaies avec lesquelles ils devaient acquitter leur tribut étant soigneusement spécifiées; il en était de même aussi de l'impôt perçu dans certaines localités, en monnaie étrangère. (Voir ci-après, année 1117.)

de la fortune de Qara-Moustafa, successeur de Kuprulu-Zâdè au grand vizirat, lequel, obligé de lever le siége qu'il avait mis devant Vienne, trouva à Belgrade le grand chambellan chargé d'apporter sa tête à Constantinople (6 mouharrem). Ses biens furent confisqués au profit du trésor, sauf 491 bourses d'aqtchè qui en furent distraites pour les besoins de l'armée[1].

1096 (1684-85). Le *defterdâri-chiqqy-ewel* partage bientôt le même sort; ses biens, confisqués, rendent 300 bourses au trésor, et, l'année suivante, à la suite d'un incendie qui détruisit son habitation, on trouva encore 460 bourses enfouies sous terre, qui furent versées à l'*endéroun*.

D'autre part, les dispositions militaires que la Porte avait à prendre sur terre et sur mer pour protéger le littoral et les frontières de l'ouest contre la quadruple alliance, obligèrent l'*endéroun*, qui venait de fournir déjà 1,400 bourses d'aqtchè pour l'armement d'une flotte de soixante voiles, à donner encore 600 autres bourses pour payer l'arriéré de solde des garnisons de la frontière d'Allemagne, puis encore 1,467 autres bourses, au moment de la sortie de la flotte précitée, afin de subvenir à ses besoins pendant la campagne, et à la solde de la garnison d'Azof[2].

1097 (1685). Les débuts malheureux de la campagne engagèrent le grand vizir Qara-Ibrahim à sol-

[1] Rachid, I, 109 v°.
[2] *Id.* 116, 118 et 119.

liciter son remplacement. Suleïman-Pacha, commandant en chef le corps d'armée de Babadâghy, fut appelé à Andrinople, paya les troupes, le 22 mouharrem, et reçut, en récompense, les sceaux de l'empire. Aussitôt, il avisa aux moyens de se créer des ressources afin de rappeler la victoire sous ses drapeaux; il usa du moyen ordinaire, la confiscation, envoya son prédécesseur en exil, et trouva dans la saisie de ses biens 3,000 bourses, qui furent versées à l'*endéroun*. Puis il se fit nommer *serdâr* de l'armée destinée à opérer en Hongrie, de concert avec Tekeli, et, après avoir fait ses préparatifs, au moyen de 2,000 bourses d'aqtchè, fournies par l'*endéroun*, il reçut le *sandjâghy-chérîf* le 25 djemâzi-ewel, et partit d'Andrinople[1].

1098 (1686-87). Peu après l'ouverture de la campagne, le grand vizir-*Serdâri-Ekrem* sollicita des secours en hommes et en argent; mais comme depuis quelques années le trésor, par suite de l'extension des hostilités, et conséquemment des dépenses, n'avait point d'actif et aucunes valeurs en perspective à sa disposition, il fut décidé qu'on lèverait un *emprunt forcé*[2] sur tous les habitants de l'empire. Constantinople fut taxée à 1,500 bourses, Brousse à 200, l'Égypte à 350, Bagdad et Basra, chacune à 150; les *vâlis* et dignitaires de l'État, chacun à un *imdâdiè*[3], proportionné à leurs revenus; les sultanes

[1] Rachid, I, p. 123. — [2] بر مقدار اقچه استقراض اولنمق اوزره.

[3] Le projet de lever une contribution de ce genre avait déjà été formé en 1066.

à 100 ïuks d'aqtchè ; et, de son côté, l'*endéroun* fournit encore 500 bourses pour la solde des garnisons des frontières de l'ouest [1]. Au reste, l'*endéroun* ne comblait plus ses vides, comme dans un autre temps, par les excédants de recette, mais seulement par les confiscations; telle fut la saisie des biens du *qâzi-asker* Hamid-Efendi, des *émîn* du Terçânè et de la douane, et aussi du *déri-séâdet-agacy* Iouçouf-aga, précédemment comblé des faveurs souveraines [2]. Cependant ces actes arbitraires ne repoussaient pas l'ennemi, et ne donnaient pas la victoire; aussi, l'esprit de mutinerie reparaissant bientôt dans l'armée, celle-ci demanda la tête de son général, et sultan Mehemmed IV qui, pendant un règne de quarante et un ans, avait vu l'empire, sur le bord de sa ruine, retrouver, sous l'administration vigoureuse et énergique des Kuprulu, une splendeur qui s'éteignit avec eux, ce sultan lui-même reçut l'intimation de descendre du trône, et les ulémas, réunis dans Sainte-Sophie, sanctionnèrent, par leur silence, la déchéance du monarque.

SULTAN SULEIMAN II.

1099 (1687). Comme à l'avénement de Murad IV, l'état du trésor ne permettait pas de songer à faire aux milices les largesses accoutumées, et, ce qui était déjà considérable, on crut pouvoir se borner à leur compter 2,300 bourses d'aqtchè, pour arriéré

[1] Rachid, I, 125.
[2] *Id.* 128, 132, 133.

de trois trimestres. Mais, tandis qu'on étendait le *sergui*[1], selon l'usage, dans l'hôtel du grand vizir, pour payer les sipâh, une clameur éclate à l'ât-meïdân, et fait entendre que les milices n'accepteront pas leur solde avant d'avoir reçu le *bakhchîch*. On était parvenu à persuader les chefs de l'impossibilité de satisfaire la milice; en échange de leur docilité, ceux-ci demandèrent la concession des *mouqâtéa* du mîri, la remise aux beuluks du *ghoulâmïè* d'usage, et enfin la nomination aux emplois d'individus désignés par eux; tout leur fut accordé en partie, et malgré cela ils rançonnèrent les plus riches habitants de la ville, et firent compter aux milices 4,557 bourses d'aqtchè de *djulouciïè*, dont 1,256 fournies par l'*endéroun*, et 3,301, tant sur l'*irçâlïè* d'Égypte que sur les taxes prélevées pour la nomination des gouverneurs d'Égypte, de Basra, de Bagdad, d'Erzeroum, et sur le *djâïzè* de quelques *toughs* « diplômes de pachas[2]. »

L'avidité insatiable de la milice, les revers éprouvés dans l'Ouest, les rébellions intérieures et les levées en masse[3] ayant épuisé toutes les ressources, le sultan prescrivit, par khatti-humâïoun, d'inventorier tous les objets et ustensiles superflus existant dans le *khâs-âkhor-khaznèci*, tels que selles, tapis, vases d'or et d'argent, et de les porter à la monnaie pour y

[1] قاعدهٔ قدیمه اوزره وزیر اعظم سراینده سرکی دوشنوب. Rachid, I, 138 v°.

[2] Rachid, I, 138, 139.

[3] *Néfîri-âm*. (Voir ci-dessus, année 688.)

être fondus et convertis en numéraire : cela produisit 554 bourses d'aqtchè[1].

Peu après, le gouvernement décida de recourir à l'expédient déjà employé par d'autres princes en pareille circonstance, l'émission de la monnaie de cuivre ; il fut décrété qu'elle aurait lieu à la taille de 800 *manguyrs* par oque de cuivre pur, et que chaque *manguyr* aurait cours à 2 aqtchè. Un atelier monétaire spécial fut établi à Taouchan-Bâchi, et, au moyen d'instruments nouveaux, on frappait chaque jour une quantité considérable de ce numéraire[2]. A titre d'*imdâdïè* « subside de guerre, » on rétablit aussi la régie (*émânet*) des droits sur les vins et les spiritueux, abolie précédemment par les efforts du zèle religieux mais inintelligent de Vâni-Efendi ; et, pour la première fois, on imposa le tabac. La perception de ces taxes ne fut pas affermée, et le recouvrement en fut laissé, pour cette année, aux soins du grand douanier.

1100 (1688). Au commencement de l'année, le *manguyr* fut déclaré, par firman, équivalent de l'aqtchè, c'est-à-dire qu'un *manguyr* vaudrait un aqtchè[3].

Un peu plus tard, un firman ordonna la création d'un atelier monétaire, pour les *manguyr*, à Bosna-Séraï ; ses produits étaient destinés à payer les *levend* se trouvant dans cette partie de l'empire[4].

[1] Rachid, I, 143 ; Djevdet-Efendi (V, p. 303) rapporte qu'on frappa, sous sultan Suleïman II, des *ghourouch* du *vezn* « poids » de 6 drames.

[2] Rachid, I, 146, 147.

[3] *Id.* 149, 153.

[4] Voir, sur l'origine de cette milice, Djevdet, V, 110.

L'an 1101 (1689-90) fut signalé par les nombreuses confiscations opérées par Kuprulu-Zâdè-Moustafa-Pacha, lequel, devenu grand vizir, fit son entrée à Andrinople, le 27 mouharrem. Pour se faire agréer du pays, Moustafa-Pacha supprima les impôts *chaqqa*[1], tels que l'*ichtirâ*, le *sourçat*[2], le *néfîri-âm*, le *bèdèli-nuzoul*, les droits sur les vins, les spiritueux, et autres nouvelles taxes qui pesaient sur les contribuables (*réâïa-vu-bérâïa*); il envoya de tous côtés des *adâlet-nâmè*[3], prescrivant l'observation des lois, la répression des abus; et comme il se proposait de continuer la guerre au printemps, il envoya des *surudju*[4] en Roumélie et en Anatolie, ainsi que des enrôleurs (*mubâchir*) pour lever des troupes,

[1] شاق « difficilis, molestus » (*Freytagii lexic.*), impôts extraordinaires. On lit dans la *Vie de Gengis-khan* (p. 167) : صد تكليف شاق بر لشكريان ميكنم « J'impose à mes soldats mille pénibles corvées. » Djevdet (I, 100) explique تكاليف شاقه par انواع مظالم. On lit également dans Saad-Eddin (II, 475) : بو وضعى نفسمه شاق كلدى « cela m'est pénible. »

[2] Contribution perçue en nature sur les *zakhîrè* « comestibles. » (Rachid, I, 192.)

[3] « Édit souverain, proclamation royale ; » la justice, l'équité sont les attributs de la souveraineté ; on dit : *Huzouri-humâïouni-adâlet-numoun* (Sâmi, 66 v°) ; پادشاه عدالت فرما (64) ; دركاه معدلت دستكاه (70 v°) ; خط همايون عدالت نمون (71). L'*adâlet-nâmè* était adressé aux vizirs, mirimirân, qâdis, émirs, nâïbs, mutecellims, voïvodes, ketkhoudâ-ïèri, ïénitchèri-serdarlary, zâîms, timariotes, fermiers des *mouqâtéâti-mîrîè*, régisseurs des *khâs* et des *vaqoufs*, *mutévelli*, *djâbi* et *aïân* « notables. » On peut voir dans Izzi, p. 260, la teneur de l'*adâlet-nâmè*.

[4] « Agents recruteurs, » synonyme turc de *djèleb-kéchân*.

moyennant *bakhchîch*, chez les Turcomans et les Kurdes. Mais si, d'un côté, il allégeait les charges de la nation en général par la suppression de certains impôts, de l'autre, il faisait arrêter, emprisonner les anciens agents de son prédécesseur, confisquait les biens des uns, rendait la liberté aux autres moyennant rançon, et, finalement, confisquait la fortune de son homonyme et prédécesseur, ce qui donna 700 bourses au mîri; quelques jours après, il agit de même envers l'ancien qaïmmaqâm, et, de ce côté, le *khaznèï-humâïouni-endéroun* encaissa 200 bourses. Le grand vizir fit ensuite un *ïoqlama* « recensement », qui eut pour effet de rayer des rôles l'inscription mensongère de plus de 20,000 noms. Le defterdâr, Ismaïl-Pacha, réalisa aussi une économie de 500 bourses par la suppression de nombreux *taïïn*, attribués mal à propos aux services de la bouche et de la sellerie impériale, et il augmenta le revenu public de 10,000 bourses par la suppression complète des traitements des *muchâhèrèï-mehterkhânè*, *matbakh-khaddâmîni* et pensionnés de la ferme de l'*ihtiçâb*, qui n'y avaient pas droit, ainsi que par la diminution de la *forte paye* des anciens employés [1].

1102 (1690). Malgré ces efforts administratifs et les succès militaires obtenus dans l'Ouest, l'abondance n'avait pas été ramenée dans le trésor, et le gouvernement, comptant sur le patriotisme national, décréta que les monnaies reçues dans les caisses de l'État seraient données par elles en payement à un

[1] علوفه‌لری آغر اولانلری تنزيل ايله. Rachid, I, 158, 163.

taux plus élevé, comme *imdâdïè* « subside » pour les frais de la guerre ; savoir :

Le *ghourouch*, reçu à 120 aqtchè, donné à 160.

Le *altoun-chérîfi*, reçu à 270 aqtchè, donné à 360.

Le *ïâldiz-altoun* « ducat vénitien, » reçu à 300 aqtchè, donné à 400.

Le *para*, enfin, au taux de 4 aqtchè[1].

Le *manguyr* était au cours d'un aqtchè[2].

D'autre part, le grand vizir voulut que le *djizïè* des *kèfèrè*, *ïahoudi* et *qybtiân*[3], qui s'élevait annuellement au chiffre de 4,000 bourses d'aqtchè, et qui avait été affecté en revenu à divers *vaqoufs*[4], fît retour à l'État, moyennant certaines compensations données aux vaqoufs dépossédés ; un firman prescrivit la perception, pour compte de l'État, du *djizïè* en *altoun-chérîfi*, selon les trois catégories suivantes :

4 pour la première ;

2 pour la seconde ;

1 pour la troisième; plus 10 paras de commission

[1] Rachid, I, 169 v°.

[2] *Id.* I, 170. Le même fait s'était probablement déjà produit, et c'était sans doute pour en empêcher l'application aux Français, qu'au renouvellement des *Capitulations*, sous l'ambassade de M. de Nointel, en 1673, on introduisit cette clause de l'article XXXVII : « Ils acquitteront les droits de douane en monnaie métallique courante (*djâri-olân-nuqoud*) de notre empire, au taux où le trésor la reçoit lui-même, ni au-dessus, ni au-dessous. »

[3] *Kèfèrè* semblerait indiquer ici particulièrement les sujets chrétiens, les autres non musulmans étant les juifs et les bohémiens.

[4] اوقافدن بعضيلرينه حاصل قيد اولنوب. Rachid, I, 169 v°.

aux collecteurs du mîri, pour la première classe, 8 pour ceux de la seconde, 4 pour ceux de la troisième.

SULTAN AHMED II.

A l'avénement de ce prince, qui eut lieu le 26 ramazan, l'historiographe ne fait pas mention des donatives d'usage; on se serait borné à quelques promotions, tant dans l'armée que dans la maison impériale[1].

1103 (1691). Depuis longtemps Rachid ne fait plus mention de la paye trimestrielle de la milice; il en parle ici, à l'occasion de la réception d'un ambassadeur persan, venu à Constantinople pour complimenter le sultan sur son avénement au trône; le divan fut convoqué, à cet effet, en djemâzi-akher, et les principaux chefs des différents corps de la milice furent même admis exceptionnellement à l'audience impériale donnée à l'envoyé persan. Celui-ci reçut du sultan, à son audience de congé, 25,000 *ghourouch*, pour frais de retour dans son pays[2].

1105 (1693). L'insuccès des armes ottomanes en Hongrie ramena le grand vizir à Andrinople, où un conseil d'État, présidé par le sultan, décida, vu l'insuffisance des ressources publiques, que la perception du *sourçat* serait rétablie dans tous les districts de l'empire, non plus en nature, mais dans sa contre-valeur métallique, proportionnellement à

[1] Rachid, I, 172.
[2] *Id.* I, 178, 180 v°.

la récolte de chacun, et que le montant en serait recouvré, non pas par les *moubâïéadji*[1], qui recherchaient uniquement leur intérêt personnel, mais par des personnes de confiance, désignées par les populations elles-mêmes[2].

1106 (1694-95). Le tribut annuel de Raguse était de 12,500 *altoun;* la continuité de la guerre ayant mis la République dans l'impossibilité de remplir ses engagements, elle envoya un ambassadeur offrir à la Porte 85 bourses d'aqtchè, et demander en même temps l'abandon de l'arriéré, ce qui fut accordé[3].

La nouvelle de la prise de Chio par les Vénitiens provoqua une nouvelle levée en masse; des firmans furent expédiés dans les provinces, à l'effet d'enrôler des hommes à raison de 10 *ghourouch*[4] de *bakhchîch*, et 7 aqtchè d'*uloufè* l'un; on forma aussi, parmi les *orta* des janissaires et des *tournadji*, plusieurs compagnies de *serden-guetchti*[5], de 150 hommes l'une, avec promesse de leur payer, à l'issue de la cam-

[1] Voyez ci-après, année 1203.

[2] Rachid, I, 192.

[3] *Id.* I, 198.

[4] Selon Djevdet (V, 303), le monnayage des ghourouch de sultan Ahmed II était semblable à celui du règne précédent.

[5] « Homme de bonne volonté, qui fait le sacrifice de sa tête, prêt à donner dans tout coup de main que ce soit. » Plus loin, p. 202, on lit : « A la nouvelle du désir de l'ennemi de s'emparer des Portes de Fer, on confia la défense de ce passage à 500 *sipâh* et à 500 *silihtar*, qui s'inscrivirent comme *serden-guetchti* moyennant 6 aqtchè de solde et 4 de *téraqqy*, c'est-à-dire pouvant être portés à une solde de 10 aqtchè par jour. »

pagne, 40 aqtchè de *téqâud* « retraite » aux agas, 20 aux baïraqtâr « enseignes, » et 7 aux simples soldats. Enfin, on fit marcher tous les hommes munis d'*éçâmè*, réguliers ou non, à quelque corps qu'ils eussent appartenu; on ne laissa personne en arrière[1]. Malgré ses embarras, le trésor fit payer le 13 rebi-akher, à Sofia, 2 *qyst* de solde au corps d'armée venant de Belgrade. Du reste, le *defterdâri-chiqqy-ewel* s'ingéniait pour inventer des ressources; et, à ce sujet, il présenta, en djemâzi-ewel, un rapport qui modifiait grandement l'administration du domaine. Voici la substance de ce rapport qui fait connaître exactement la nature des biens possédés en *mouqâtéa* et en *mâlikiânè*. « Les villages *mouqâtéâti-mîrïè*, dit le ministre, faisant actuellement partie de la circonscription des territoires concédés[2] aux vâlis, mouhassils et voïvodes, comme à Damas, à Alep, à Diarbekir, à Mardin, à Adana, à Malatia, à Aïntab, à Toqat et ailleurs, sont, pour la plupart, adjugés aux *ridjâls*[3] de la Porte ou aux notables du pays. Comme ces adjudications sont annuelles, il en résulte que les raïas ne jouissent d'aucune protection, ne trouvent nulle assistance dans les moments de gêne, et que le produit de leurs travaux agricoles, de leurs vignes et de leurs

[1] Rachid, I, 200.

[2] تحت التزاملرينه داخل اولان ميرى مقاطعاتى. On ne doit pas oublier que le gouvernement des provinces, dans ses divers degrés, s'acquérait moyennant *finance*. (Voy. année 1099.)

[3] قپو رجالى « les principaux fonctionnaires de la Porte. » (Djevdet, IV, 399.)

champs ne suffit pas pour payer l'intérêt usuraire des sommes qu'ils ont été forcés d'emprunter; que, d'autre part, les adjudicataires ne se voyant investis de la *possession* que pour une année ou deux, lui font rendre tout ce qu'elle peut donner. Il en résulte que le paysan est dépouillé et malheureux, et que le trésor n'est pas plus riche. Pour remédier à cet état de choses, on pourrait vendre ces villages *mouqâtéa* pour un *mouadjèlè* proportionné à leur revenu, à la condition que l'acquéreur ne verrait pas passer son dit *mouqâtéa* à un tiers, et qu'il aurait la *possession* viagère de ce *mouqâtéa*[1]. De son côté, le concessionnaire payerait, dans le cours de chaque année, et à l'agent compétent, la redevance exigible, en trois termes. Afin de garantir ce système contre toute altération, l'exécution pratique serait placée sous la surveillance d'une commission formée du cheïkh ul-islam, des sadréïn et du naqyb-ul-echrâf; et si un grand vizir voulait y porter la moindre atteinte, ceux-ci devraient aussitôt en informer le sultan. Aucun acte de *férâghat* « vente » ne serait dressé que du plein gré du possesseur du *mouqâtéa*, possédé ainsi en *mâlikiânè*, et qui voudrait l'abandonner[2]. Le *hudjet* « titre de vente » serait visé par les surveillants précités, enregistré, et un nouveau *bérat*, par suite d'abandon[3], serait délivré au nouvel acquéreur. Le

[1] وحياتده اولدقده مالكانه‌يه متصرف اولمق.

[2] وبر وجه مالكانه متصرف اولديغى مقاطعه‌يى فراغت مراد ايلين كمسه.

[3] قصر يددن « par le fait de l'abandon du premier; » *qasri-ïed*, de

mâlikiânè des individus décédés serait mis aux enchères, et donné, moyennant *mouadjèlè*, aux enfants mâles du décédé, de préférence à tous autres [1]. » Ce rapport, approuvé en conseil des ministres, reçut la sanction souveraine, et la vente de ces sortes de *mouqâtéa* fut prescrite aux vâlis, mouhassils et voïvodes. Les enchères eurent lieu chaque jour, à l'hôtel du grand vizir et à celui du defterdâr [2].

SULTAN MOUSTAFA-KHAN II.

Ce prince monta sur le trône le 23 djemâzi-akher, et comme le trésor n'était pas en état de pourvoir aux donatives accoutumées, on eut recours à l'expédient suivant pour se procurer du numéraire. A chaque changement de règne, l'usage était de retenir, pour frais de renouvellement de *bérat*, un mois de revenu aux bénéficiaires des vaqoufs, aux retraités, aux garnisons des places fortes, aux *douâgouïân*, et à quiconque jouissait d'un *vazîfè* « pension [3] » sur les *mouqâtéâti-mîrïè*, ou en vertu d'un *bérat* souverain. Cette fois, et bien que le renouvellement ait été différé, par suite de la prochaine entrée en campagne,

même que *fırâgh*, indique l'abandon fait, soit d'une propriété immobilière, soit d'une dignité héréditaire, en faveur d'un tiers. (Cf. Djevdet, I, 234.) C'est aussi par ces deux mots qu'est désigné l'abandon fait par Selim-Guéraï de la principauté de Crimée en faveur de son fils Devlet-Guéraï (Rachid, I, 249 v°). On lit dans Djevdet (V, 276) : قصر يد ومحلول نا موجود « Il n'y a ni cession, ni déshérence. »

[1] Voy. mon *Étude sur la propriété*, art. LIV.

[2] Rachid, I, 203.

[3] Cf. Budget général de l'empire ottoman pour 1863-64, annexe C.

les mutévellis des vaqoufs et les commandants des places reçurent l'ordre d'encaisser le montant de cette retenue qui s'élevait à 71 ïuks et 35,400 aqtchè, et d'en faire le versement aux caisses du mîri. Les retraités et les *douâgouïân* furent seuls exceptés de la mesure. Toutefois, reconnaissant l'impossibilité absolue de distribuer, selon la coutume, les donatives d'avénement, il fut décidé de remettre seulement à chaque odjaq, et dans la forme usitée pour le payement de la solde, c'est-à-dire en divan, une somme déterminée. Le divan fut réuni au palais, et, à titre de *djulous-én'âmi*, on donna 250 bourses aux janissaires, 15 aux djèbèdjis, 5 aux topdjis et 15 à chaque odjaq des sipâh et des silihtar [1].

1107 (1696). Au moment où le sultan se disposait, le 26 chaban, à prendre lui-même le commandement de l'armée d'Allemagne, il rendit un firman déclarant que les *douâgouïân* et les retraités, exceptés de la retenue précitée, mais qui avaient été contraints de recevoir leur pension en *paras*, comptés à 4 *aqtchè*, et de subir une retenue d'un tiers sur la totalité au profit de l'État, toucheraient dorénavant leur paye intégralement, et qu'à l'heureuse issue de la campagne le para leur serait compté au taux normal de 3 aqtchè [2]. Ces espérances ne semblaient pas devoir se réaliser bientôt : des ordres expédiés de toutes parts enjoignaient de percevoir, par anticipation, le *sourçat* de 1108.

[1] Rachid, I, 209.
[2] *Id.* I, 220.

1108 (1696-97). Les droits sur la culture et le débit du tabac furent élevés de 78 ïuks 44,000 aqtchè, ce qui porta cette branche de revenu au chiffre total de 12,944,000 aqtchè[1]. En outre, un grand écart de titre et de poids[2] existant entre les *echrèfi-altoun* de Constantinople et ceux du Caire, le commerce ramassait les premiers pour les importer en Égypte ou ailleurs, et les écus d'or de Constantinople (*istanboul altounou*), justes de poids et de titre[3], disparaissant chaque jour de la capitale, s'y trouvaient remplacés par des *myçyr-altounou*, d'un faux poids et d'un titre altéré. En vue d'arrêter la sortie de ce numéraire, le gouvernement décréta le monnayage de *djédid-altoun* « nouveaux altoun » aux mêmes poids et titre que les anciens, mais portant l'empreinte du *toughra* impérial, et qui seraient émis au cours de 300 aqtchè, taux auquel l'État les recevrait lui-même dans ses propres caisses[4]. La légalité de ces dispositions ayant été constatée par *hudjet* « acte légal religieux, » le sultan décréta que, jusqu'à l'émission suffisamment abondante des *djédîd-altoun* à monnayer au *toughra* impérial, les pièces d'or dites *myçyr-altounou*, *eski-istanboul*, *tounous* et *djézâïr-altounou* « altouns d'Égypte, de Tunis et d'Alger, » celles que

[1] Rachid, I, 225.

[2] درهم وعیارده تفاوت کلیسی اولمغله. Le mot *dirhem* « drame » est pris ici comme synonyme de *vezn* « poids » (Rachid, I, 226.)

[3] اول مقوله وزن وعیاری تام وخالص اولان استانبول التونی کوندن کونه قلت. Rachid, I, 226.

[4] Cf. année 1102, ci-dessus.

les fonctionnaires (*ehli-khidmet*) apportaient des provinces dans la capitale, et enfin les pièces d'or altérées circulant dans le commerce, à raison de 110 drames d'or pour 100 altoun, seraient portées au zarb-khânè, fondues et frappées au toughra impérial, puis *coupées*[1], et émises au cours de 300 aqtchè[2].

La refonte de 1108 a un caractère organique qui lui assigne une place particulière parmi celles qui l'ont précédée; en effet, sans rechercher si les *echrèfi* de Constantinople antérieurs à cette refonte étaient exactement justes de poids et de titre, ce dont il est permis de douter, au moins pour les plus récents, l'application à la monnaie d'or frappée en Turquie[3] du type au *toughra*, jusqu'alors usité seulement pour la monnaie d'argent, est un fait nouveau qui, par cette sorte de contrôle, donnait aux nouveaux écus d'or un cachet typique ayant pour but apparent de leur conserver leur pureté primitive. Rachid nomme les nouveaux altoun au toughra *dinâri-djédîd*[4]. De nouveaux ateliers monétaires furent établis à Smyrne et à Andrinople, et monnayèrent des *altoun* au nou-

[1] Voyez ci-dessus, chap. 1er, § 2, note.

[2] مصر واسکی استانبول وتونس وجزایر التونلرن واهل خدمتك طشره‌دن کتوردکلری وتجار بیننده متداول اولان مخلوط یوز اون درهم التون یوز عدد التون اعتباریله رائج طوغری ضربخانهٔ عامره‌یه کتوریلوب قال اولندقدنصکره طغرای شریف ایله سکه‌لنوب اوچیوز اقچه‌یه رائج اولمق اوزره قطع. Rachid, I, p. 226.

[3] Djevdet, V, 303.

[4] Tome I, p. 226.

veau type, comme le *zarb-khânè* de la capitale; puis un décret prescrivit de percevoir dorénavant le *djizïè* en *djédîd-echrèfi-altoun*, au toughra impérial, au lieu des *eski-echrèfi* « anciens echrèfi, » perçus pour la capitation. Au reste, cette opération, qui fut profitable au trésor à divers titres, puisque, pour le *djizïè* seulement, elle en doubla le revenu, fit aussi découvrir une fraude pratiquée depuis plusieurs années au détriment du fisc. A l'arrivée du khaznè égyptien de cette année, le montant en fut versé au *zarb-khânè*, pour être converti en nouveaux *altoun*, et l'on constata sur les 200 bourses, total de l'*irçâlïè*, un déficit de 78 bourses *roumi;* les réclamations adressées au gouverneur de l'Égypte firent reconnaître que le même déficit existait depuis plusieurs années, depuis l'époque où Iouçouf-agha dirigeait l'hôtel des monnaies du Caire. Accusé d'être la cause de l'altération du titre des *altouns* ottomans, le coupable directeur fut mis à mort, et l'on confisqua ses biens [1].

Azof était tombé, le 7 mouharrem, entre les mains des Russes; une campagne contre l'Allemagne était imminente pour l'année suivante, et de nouveaux sacrifices en hommes et en argent furent im-

[1] Rachid, I, 229. Au reste, l'altération de la monnaie datait de loin en Égypte. Hammer nous apprend (VI, 213) qu'Ali-Pacha, gouverneur de cette province, en 973 (1566), avait fait venir d'Alep au Caire des ouvriers monnayeurs auxquels il fit ouvrer des dirhems ayant 30 pour cent au-dessous de leur valeur nominale. Djevdet-Efendi rapporte aussi, d'après Tatardjyq-Abdullah-Efendi, que l'altération de la monnaie se produisit d'abord en Égypte, et ne s'introduisit qu'ultérieurement à Constantinople.

posés au pays. Comme cela s'était fait à Constantinople, on demanda aux agas égyptiens trois mois de leur solde; cette dernière contribution ne produisit que 44 bourses et demie d'aqtchè.

Dans le but avoué de supprimer la monnaie d'argent étrangère, mais bien plutôt en vue d'une nouvelle combinaison fiscale, eut lieu, dans cette même année, la démonétisation des ghourouch au coin étranger et l'émission d'écus d'argent au toughra. En effet, dit Rachid, les *zolota*[1] et les *ècèdi* frappés au coin des infidèles avaient un agio (*bâch*) de 4 paras sur les zolota ottomans; et comme ceux-ci se trouvaient, en quelque sorte, en dehors de la circulation, le sultan décréta la démonétisation et l'envoi à l'hôtel des monnaies des anciens *zolota* et des anciens *ghourouch,* pour être remplacés par des *zolota* et *ghourouch* au toughra impérial. Les ateliers monétaires de la capitale, d'Andrinople, de Smyrne et d'Erzeroum, reçurent l'ordre de détruire les types des anciens zolota et ghourouch et de frapper de nouveaux zolota et ghourouch au coin du toughra impérial[2]. »

Le 25 ramazan, les vizirs et les ulémas furent convoqués au palais pour assister, selon l'antique usage,

[1] Cette monnaie est citée ici, pour la première fois, par les historiographes.

[2] Rachid, I, 228 v°; Djevdet, V, 303. Cf. aussi *Fraehnii opuscul. posth.* pars I, lettre de M. de Khanikof, p. 334. Marsden (p. 407) dit avoir eu entre les mains un *ikilik* de l'époque, surfrappé selon l'ordonnance impériale, et qui laissait voir encore le lion de Belgique avec les lettres : ARG. PRO. BELG. sur une face; et sur l'autre, ...NS D...TUR, reparaissant sous la légende et le *toughra* surfrappés. (Cf. ci-après, année 1137.)

à la plantation des *tough* « queues de cheval » entre les deux portes du sérail [1]; c'était le premier acte de la guerre contre l'Allemagne. Peu de temps avant, le bostandji-bâchi venait d'être condamné à une amende de 30 bourses, au profit du trésor, en punition d'avanies dont il s'était rendu coupable sur les raïas des villages traversés par lui, lors d'une enquête dont il avait été chargé en Anatolie [2].

1109 (1697-98). Pour des motifs semblables, le gouverneur du Kurdistan, accusé par ses administrés, fut jugé, condamné à mort, et n'obtint la vie sauve que par la confiscation de ses biens, et entre autres de 174 bourses d'aqtchè versées au trésor. D'autres confiscations eurent encore lieu dans le cours de la même année [3].

Malgré les défenses dont il avait été l'objet, l'usage du café s'était bientôt répandu en Turquie; notre auteur avance que la consommation de cette denrée s'élevait à plus de 4,000 bourses par an. En vue de maintenir les défenses existantes, sultan Suleïman avait frappé cet article d'un droit de douane, qualifié *bid'at* « innovation, » exigible dans les douanes de Constantinople, de 8 paras *sâgh* « bonne monnaie » par oque, pour les musulmans, de 10 pour les *kèfèrè*, et de 6 paras *sâgh*, à Andrinople, pour les uns et pour les autres. Sultan Moustafa II institua spécialement un nouveau service douanier pour le café, et

[1] قپو اراسنده.
[2] Rachid, I, 230.
[3] *Id.* 236.

taxa cette marchandise, en sus de la douane, d'un droit de 5 paras par oque, dit *bid'ati-qahvè.*

Malgré divers succès obtenus sur terre et sur mer, les dépenses de toute sorte ayant entièrement absorbé les ressources, et les frais extraordinaires destinés à soutenir la guerre contre l'Allemagne et Venise dépassant les revenus prévus, on eut recours à une contribution personnelle, proportionnée aux moyens de chacun, savoir : le qaïmmaqâm, à Constantinople, le djèbèdji-bâchi, le substitut du defterdâr de la capitale, le ministre du zarb-khânè, l'*émîn* de l'arsenal, le *mîr-akhori-çâni*, l'*istanboul-agacy*, le *qapou-kiahia* d'Égypte et l'*ihtiçâb-agacy*, pour 42 bourses. L'excédant de recette des vaqoufs eut à fournir 137 bourses; sur le *djâïzè* donné au grand vizir pour obtenir le gouvernement d'Égypte, on en prit 50; et sur les *avâïd*[1] attribués aux autres vizirs, 60 bourses[2]. La paix de Carlowicz, conclue avec les quatre puissances *infidèles*[3], le 24 redjeb 1110 (29 février 1699), permit au sultan de faire remise aux populations (*réâïa*) de l'empire de 3,085 bourses d'aqtchè, dues par elles pour arriérés de subsides de guerre; il interdit en outre aux pachas de réclamer, à l'avenir, aucun impôt extraordinaire, tel que *devr, khil'at, zakhîrè-pahâ*, etc. « indemnité de tournée, de vivres et autres; » en échange, il donna à chaque vâli de Rou-

[1] Pluriel de *aâdet* « coutume, usage. » (Voy. Izzi, 52.)

[2] Rachid, I, 237.

[3] L'Autriche, la Pologne, Venise et Rome. Rachid ne donne que le texte des traités conclus avec les trois premières puissances.

mélie, d'Anatolie, de Qaraman et de Sivas, des *khâs* de 25 ïuks d'aqtchè[1]; de plus, et vu l'impossibilité où la durée de la guerre mettait les raïas de Belgrade et de Temesvar de payer le *djizïè* de l'année suivante (1111), le sultan leur en fit la remise[2].

Il semble que le fait seul de la paix ait rendu subitement la prospérité au trésor; un *khâs* annuel de 8 *ïuks* est attribué à Selim-Guéraï, khan de Crimée, démissionnaire; l'État contribue à la reconstruction des casernes incendiées des janissaires[3]; les ambassadeurs étrangers se succèdent à Constantinople; l'envoyé polonais reçoit, pour *argent de poche*, une allocation quotidienne de 50 *ghourouch;* à celui du tzar, arrivé en 1112 (1700-1) pour traiter de la paix, on attribue 100 *zolota* par jour; à son premier secrétaire, 60; à l'envoyé extraordinaire[4] de la Ré-

[1] Rachid, I, 248 v°.

[2] *Id.* 250.

[3] *Id.* 249 v°.

[4] *Eltsi* (Schmidtt, *Wörterbuch*) désignait, chez les Mongols, un héraut, un commissaire ou personnage envoyé en mission spéciale (Mirkhond et d'Ohsson, *Hist. des Mong.* IV, *passim*, et *Hist. Seldschuk.* p. 91); de même, *iltchi*, dans le style de la chancellerie ottomane, désignait les ambassadeurs et envoyés extraordinaires non résidents; ceux-ci étaient dits *bâlios* : استانهٔ سعادتده بالیوس نامنده بر ایلچی مقیم اولمق دأب قدیم اولمغله « Il était d'usage ancien qu'un *iltchi*, dit *bâlios*, résidât à Constantinople. » C'est sous ce dernier nom que l'historiographe désigne les ambassadeurs résidents de France et d'Angleterre. (Voy. Soubhi, 184.) Vâcif désigne l'ambassadeur résident par le terme *iqâmet-iltchici*. A cette époque, la résidence de l'ambassadeur de France était encore, selon l'historiographe, à Galata (I, 251 v°, 261).

publique et du doge, 120 zolota par jour, en outre de l'hôtel qui lui fut préparé à Galata, et où il fut conduit le 21 djemâzi-ewel; enfin, à l'ambassadeur autrichien, arrivé en chaaban, 150 ghourouch de *khardjlyq* « argent de poche » journalier, en sus des rations considérables de vivres dont Rachid donne le détail.

1113 (1701). Le 3 redjeb, le *surrè* « subvention » des *lieux saints* part d'Andrinople; le *surrè-émîni* « dépositaire de la subvention » reçoit 5,000 ghourouch pour ses frais de route [1].

L'exploitation (*mouqâtéa*) des mines d'argent et de cuivre de Gumuch-khânè, province de Trébizonde, est convertie en *émânet* « régie, » avec défense d'exportation ou de vente au commerce, l'argent provenant de ces mines devant être consigné au zarbkhânè, et le cuivre à Tophana [2].

Durant la fin de cette année, et jusqu'au 6 ramazan suivant, où Rami-Pacha, précédemment *réïçul-kuttâb*, et déjà renommé comme diplomate et comme écrivain, fut élevé au grand vizirat [3], l'histoire n'offre, au point de vue spécial qui nous occupe, que diverses confiscations particulières et un envoi de fonds au gouverneur de Bagdad, pour vaincre l'insurrection qui avait éclaté dans cette province. Dès son entrée aux affaires, le grand vizir, assisté du grand amiral et du directeur général de l'artillerie, examina minu-

[1] Rachid, I, 259 v°.
[2] La grande maîtrise de l'artillerie. (*Id.* 260.)
[3] *Id.* 272; cf. Hammer, XIII, 7.

tieusement ces deux chapitres du budget et parvint à y introduire des économies; il se fit présenter ensuite les registres de comptabilité des defterdârs, trouva moyen d'en réduire les dépenses, et de faire profiter l'État du bénéfice réalisé jusqu'alors par le defterdâr[1], à son propre avantage.

1115 (1703). Dans le but de développer l'industrie indigène et d'affranchir, sous ce rapport, son pays du joug étranger, Rami-Pacha encouragea la fabrication des étoffes de drap et de soie[2]; mais il ne put conduire à bonne fin l'accomplissement de ses vues, car une simple émeute, promptement réprimée, des djèbèdjis qui refusaient de s'embarquer pour l'expédition de Géorgie, avant d'avoir reçu l'arriéré de solde, s'élevant, pour les uns, à cinq, pour les autres, à dix trimestres, fut le prélude d'une insurrection plus considérable, ayant les mêmes motifs, et qui aboutit à la déposition de sultan Moustafa[3].

SULTAN AHMED III.

Proclamé le 10 rebi-akher 1115 par la milice insurgée, à laquelle s'étaient jointes, en grande partie, les forces réunies par le grand vizir, qui du reste prit la fuite, sultan Ahmed, après la cérémonie du *beï'at* « hommage, » fit planter les queues de cheval devant son palais, comme indice de son prochain

[1] Rachid, I, 274.
[2] *Id.* 275.
[3] *Id.* I, 275 v°; II, 3 v°.

départ pour la capitale, selon le désir des milices. Toutefois, comme il voulait se rendre à la tente qu'il avait fait dresser à quelque distance, les insurgés s'y opposèrent, en déclarant que le sultan ne bougerait pas de place avant de leur avoir payé et l'arriéré et les donatives d'avénement : « Mon trésor est le vôtre, dit le prince à ses soldats, et vous savez que celui que j'ai reçu ne contient pas un *aqtchè ;* cependant, fiez-vous à ma parole; et, s'il plaît à Dieu, je vous satisferai dans quelques jours. » Comme on n'était pas encore à l'époque de l'adjudication des *mouqâtéa,* le defterdâr ne savait comment se procurer 250 bourses d'arriéré et 3,688 autres bourses de donatives; malgré tout, son habileté, assistée de 1,000 bourses tirées de l'*endéroun*, parvint à résoudre la difficulté, et il donna aussi en *havâlè* plus de 1,000 bourses aux garnisons des frontières pour donatives d'avénement[1]. Peu après, vint le tour des bostândjis, auxquels il était dû huit trimestres, ou 320 bourses; les *havâlè* qu'on leur remit ayant éprouvé du retard dans l'encaissement, ils se soulevèrent et réclamèrent le payement de leur solde, qui leur fut acquitté; mais, en même temps, et par un acte de vigueur qui n'avait pas de précédent, 773 hommes des plus mutins furent chassés du corps, et remplacés au moyen du *devchirmè* « levée[2]. »

[1] Rachid, II, 18, 19.

[2] *Id.* 21 v°, 22. (Voir Qoutchi-Beï, III, p. 7.) Selon Hammer (IX, 326), la dernière levée d'enfants chrétiens aurait eu lieu en 1048 (1638).

Une autre mesure fut encore la conséquence de cette sédition : il était d'usage, depuis un certain temps, de ne payer intégralement que la solde des janissaires; les autres odjaq recevaient leur solde, partie en numéraire, partie sur les rentrées probables des provinces; mais un firman ayant promis, lors des derniers événements d'Andrinople, de payer en numéraire (*naqyd*) la solde (*uloufè*) des différents corps, conformément à l'*idjmâl* présenté par les *ridjâl* « chefs[1] » de chaque corps, le defterdâr prit des mesures pour satisfaire aux termes du firman, et, malgré les difficultés, il parvint à réunir 2,600 bourses en numéraire, montant de la solde due aux milices[2].

Par suite de la surveillance exercée sur les différents services, une enquête fut ordonnée sur la comptabilité des cuisines impériales, gérée, depuis quatre ans, par l'ex-defterdâr Mouhcin-Zâdè-Mehemmed-Efendi; elle eut pour résultat la restitution, par cet agent, de 870 bourses au trésor.

1116 (1704). Comme cela avait eu lieu antérieurement pour les monnaies d'un plus grand module, les paras, monnayés au zarb-khânè de Constantinople au titre de 70, ne l'étaient qu'à 60 au Caire[3]; aussi la spéculation, saisissant cette oc-

[1] اوجاق رجالى Djevdet, I, 179.

[2] Rachid, II, 25.

[3] ضربخانهء عامرهده قطع اولنان پاره يتمش درهم عيارى ومصرده قطع اولنان التمش عيارى اولوب عيارده اون درهم تفاوتى اولمغله c'est-à-dire « ayant 70/100 de bon argent et 30/100 d'alliage. »

casion, importait en Turquie les paras égyptiens et les échangeait contre les premiers. Pour parer à ce danger, le gouvernement décréta que tous les mauvais paras [1] seraient apportés à l'hôtel des monnaies, pesés et vérifiés au titre de 70, puis remboursés aux porteurs, à raison de 10 drames de beaux et bons aqtchè pour 10 drames et 1/2 de mauvais [2]; qu'ensuite, une fois le retrait de ces derniers complétement opéré, on monnayerait de nouveaux paras au titre de 68 [3]. Comme il n'y avait en Roumélie que des paras altérés, le gouvernement, afin de prévenir tout retard dans l'encaissement des impôts et toute stagnation dans les affaires, envoya une certaine quantité de numéraire à ses percepteurs des provinces, avec ordre de compter 100 drames de nouveaux paras contre 110 drames des anciens [4]. Le continuateur de Hadji-Khalfa signale cette refonte par l'indication *tashîhi-sikkè* « réforme de la monnaie [5]. »

Des *adâlet-nâmè* furent, en même temps, adressés à tous les gouverneurs de province et aux qâdis, leur enjoignant de veiller à ce que les populations ne fussent l'objet d'aucune avanie. « La justice et l'équité envers le peuple, ajoute l'historiographe,

[1] زيوف ومقصوص پاره

[2] يتمش درهم عيارنجه وزن وتعديل وهر اون بچق درهم زيوف اون درهم جيد وجديد پاره يه تبديل

[3] التمش سكز عيارى قطع اولنمق اوزره

[4] Rachid, II, 33 v°.

[5] *Taqvîm uttévârîkh*, p. 145.

sont le principe de la force et de la puissance d'un pays; le trésor d'un prince juste et équitable est toujours plein, et son pays toujours prospère [1]. »

L'année suivante 1117 (1705), Qara-Mehemmed-Pacha, ancien gouverneur d'Égypte, fut cité à Constantinople, pour y rendre ses comptes; mis aux arrêts, dans les premiers jours de chaoual, dans la seconde cour du sérail, il devait y rester jusqu'à l'entier remboursement de 600 bourses dues par lui sur l'*irçâlïè;* mais, comme il était hors d'état de payer cette somme, il fut nommé, dans le courant du même mois, gouverneur de Saïda, moyennant payement immédiat de 100 bourses, et, successivement, de 100 autres chaque année, jusqu'à extinction, sur le revenu de son gouvernement [2].

Dans les provinces, le numéraire n'était pas plus abondant que par le passé; à Basra, l'impôt de la terre était perçu en *abbâci*, comptés à 40 aqtchè l'un, le *touman* à 16 *zolota-ghourouch* [3].

Nous avons vu plus haut les malversations de l'intendant général du service de la bouche; on avait cru remédier à cela par le moyen employé

[1] Rachid, II, 36 v°.

[2] *Id.* p. 44.

[3] Rachid (II, 47 v°) écrit : هر قرق اقچه‌یه بر عباسی وبهر اون التی غروش بر ذولته‌یه بر تومان, je lis *ghourouch-zolotaïu;* l'*abbâci* était l'écu d'argent de Châh-Abbâs le Grand et ensuite de Châh-Abbâs II. (Tavernier, III, 19; IV, 3 5; et Fraehnii *Recensio numm. Muhammed.* 461.) Au temps de Tavernier (I, 167), « l'*abbâci* valait 18 sous 6 deniers de France »; au rapport de Chardin (IV, 273), 18 sous; et 50 *abbâci* égalaient un toman.

pour les dépenses de la connétablie et celles d'Eski-Séraï, en fixant la quotité de ces fournitures par un état revêtu du khatt impérial, et déposé au bureau de la comptabilité générale (*bâch-mouhâcèbè*), afin de pouvoir contrôler les mémoires présentés ultérieurement par les preneurs avec celui-ci; mais si la quotité des fournitures était fixée, le prix de celles-ci ne l'était pas, et il en résultait, à chaque règlement de compte, une surcharge pour le trésor. On décida alors qu'à l'avenir le prix des fournitures serait établi, dans ce même état, au taux du *narkh* « maximum, cote officielle, » et que, sur le total, les fournisseurs jouiraient de la bonification d'un dixième pour recouvrement, indemnité et frais.

Une modification fut également apportée à la délivrance des *khaznè-tezkèrèci*[1] « bons du trésor », portant *havâlè* « assignation de payement[2] » sur les provinces; il fut décrété que copie de chacun de ces bons, avec le nom des localités sur lesquelles ils étaient assignés, serait inscrite sur un registre spécial, soumis à l'approbation du grand vizir; qu'ensuite ces *tezkèrè*, ordonnancés par le defterdâr, ne recevraient le *pendj* et le *sahh* « visa » du vizir qu'après récolement avec ledit registre[3].

[1] Voyez ci-dessus, année 1053.

[2] Comme on le verra plus bas, les *khaznè-tahvîli* portaient aussi *assignation* du payement de la somme indiquée sur le titre à une époque déterminée. (Voyez année 1272.)

[3] Rachid, II, 50.

§ 6. 1126-1143. DAMAD-ALI-PACHA; DÉSORDRES ADMINISTRATIFS; SUPPRESSION D'UN BUREAU MINISTÉRIEL; EXTENSION EXAGÉRÉE DU SYSTÈME DES *MÂLIKIÂNÈ*; RÉFORME DES VAQOUFS; ENVOI À LA MONNAIE D'OBJETS PRÉCIEUX DU KHAZNÈ; RESTAURATION DES MONNAIES AU TYPE DU *TOUGHRA* ET À CORDON; VIZIRAT DE DAMAD-IBRAHIM-PACHA; ÉCONOMIES; DISPARITION DU NUMÉRAIRE PAR LE FAIT DE L'AGIOTAGE; PAYEMENT DE L'ARRIÉRÉ DE SOLDE; RÉDUCTION DES DÉPENSES; PROSPÉRITÉ DU TRÉSOR; TRAVAUX PUBLICS; DEUXIÈME ÉLÉVATION OFFICIELLE DU CHANGE DE L'*AQTCHÈ* PAR RAPPORT AU *GHOUROUCH*.

Pendant une période de près de dix années, qui comprend celle des revers de Charles XII dans sa lutte avec le tzar, la retraite de ce prince en Turquie, et la prise d'armes de cette dernière puissance, qui aboutit au traité du Pruth, bientôt déclaré nul, puis confirmé par une nouvelle paix signée à Andrinople (1127 = 1714), l'histoire ne présente aucun fait saillant dans l'administration économique du pays. Le defterdâr fut souvent changé, mais les milices furent payées régulièrement ou à peu près, et l'on n'a guère à remarquer que le remplacement de la forme *mâlikiânè*, appliquée à la perception de l'*âdètî-aghnâm*, par l'adjudication annuelle (*mouqâtéa*), en laissant cependant aux titulaires des *mâlikiânè* la jouissance de leur concession jusqu'à l'entier recouvrement par eux de l'anticipation (*pîchîn*) qu'ils avaient versée au trésor[1]; puis, la réforme du *mouhâcèbèï-anadolou*, dont les écritures (*qouïoud*) avaient présenté de graves irrégularités. En effet, la commission d'enquête nom-

[1] Rachid, II, p. 102 v°.

mée *ad hoc*, et dont les travaux durèrent six mois, constata la falsification des écritures, l'inscription, sans *sened* « titre, » de divers *uloufè* et *vazîfè;* le maintien d'*èçâmè* supprimés par firman; l'allocation de *téraqqy*, au simple gré des employés de ce bureau; l'absence de toute trace d'un seul revenu inscrit comme *mahloul*, ou du firman ordonnant de disposer de tout ou partie de tels *mahlouls* en faveur d'hommes sortant de l'odjaq ou de tels autres y ayant droit; ailleurs, enfin, le *ïevmïè* affecté à tel titulaire était porté comme *mahloul*. On constata ainsi l'existence de deux mille quatre cents titres faux ou altérés, représentant une dépense quotidienne de 17,508 aqtchè; ces titres furent supprimés, à l'exception de trois cent quatre-vingt-cinq, qu'on laissa à des individus sortant de l'odjaq ou ayant des droits réels. Le chef de ce bureau et le *kècèdâr*[1] furent exilés; on supprima le bureau, et ses attributions furent réparties entre les autres *qalems*[2].

Le corps de *guédiklu-zâïm*[3] appela aussi les réformes du grand vizir; recrutés parmi les *mutéferriqas*, les *kiâtibs* et les *tchâouchs*, les hommes de ce corps ne devaient jamais, selon les termes de leur *bérat*, s'éloigner de la personne du grand vizir, soit en guerre, soit en paix, afin d'être constamment à ses ordres. Malgré cela, le vingtième des *guédiklu*,

[1] Celui qui délivre les diplômes.
[2] Rachid, II, 107.
[3] Voyez mon *Étude sur la propriété*, n°s 378 et suiv.

tout en observant strictement la clause de ne pas aller à l'armée sans le grand vizir, ne faisaient pas même leur service à Constantinople; et, lorsqu'il y avait la moindre mission à remplir dans les provinces, le kiahia du vizir était obligé de recruter, moyennant un minime salaire, les gens du bazar et du marché. Damad-Ali-Pacha réforma ces abus; et, sauf une douzaine de ces *guédiklu-zâïm*, qui étaient réellement *kiâtibs*, les autres furent obligés de faire leur service militaire à la Porte, avec les *mutéferriqas* et les *tchâouchs*[1].

Peu après l'entrée en campagne de l'armée expéditionnaire destinée à opérer en Morée, le grand vizir fit également reviser les rôles des sipâh et des silihtar. Cette opération (*ïoqlama*) se faisait à l'issue de chaque expédition, dans une localité déterminée; mais, depuis la nomination au commandement des six beuluks de Qara-Osman, leur chef actuel, qui déjà avait plusieurs fois occupé cet emploi, l'ancien usage du *ïoqlama* était tombé en désuétude, sous le prétexte que ce chef connaissait bien son personnel. Il en résultait qu'à l'époque du *sergui*, Qara-Osman prélevait sur l'*ouloufè* 20 à 30 bourses qu'il répartissait entre les *ridjâls* de l'odjaq dont les poches étaient pleines d'*èçâmè;* et qu'ayant voulu, un jour, rogner à son profit la portion de ceux-ci, il provoqua un ordre du grand vizir, lui prescrivant de faire comparaître, en personne, les porteurs d'*èçâmè*, *odjaqly* ou au service des grands de l'État.

[1] Rachid, II, 108.

Aussi rusés que leur chef, ceux-ci envoyèrent au *dâïrè* jusqu'à cinq et dix hommes de leur maison; et, de la sorte, les cadres se trouvèrent au complet[1]. Dans ce même but de réforme, Damad-Ali-Pacha, dès son entrée aux affaires, avait promis un *téraqqy* à quiconque viendrait lui dénoncer un *mahloul;* et, par ce moyen, il en découvrit beaucoup au *ïoqlama* d'*Istifè*. Il supprima aussi totalement la modalité du *bozma*[2], chaque porteur d'*èçâmè* devant être présent; tout *èçâmè* non présenté par le titulaire était réputé *mahloul* ou *séfer-néïâmed* « réfractaire; » et l'on procéda ainsi à la rectification générale des *èçâmè*[3].

Le 25 chaoual suivant, un trimestre fut payé aux milices dans l'*outâgh* du grand vizir, selon la coutume, le *sergui* des sipâh et des silihtar fut tenu en présence du grand vizir, avec l'ordre formel de ne recevoir que les *èçâmè* présentés par les titulaires eux-mêmes; les chefs de corps tentèrent, mais en vain, d'éluder l'ordre viziriel; la fraude fut découverte et punie sévèrement[4].

L'attention du grand vizir se porta aussi sur les

[1] Rachid, II, 111 v°.

[2] « Prélèvement en bloc. » On lit dans Rachid (II, 125): « En temps de paix, les sipâh et silihtar, n'étant pas présents au corps et ne jouissant pas d'une solde suffisante pour couvrir leurs frais d'aller et de retour de la capitale à leur résidence, furent obligés, moyennant commission, de laisser leurs *èçâmè* entre les mains de leurs chefs. De là vint l'abus, et il fut impossible, plus tard, de distinguer les *èçâmè mahloul* de ceux touchés ainsi par procuration. »

[3] Rachid, II, 125.

[4] *Id.* p. 130.

abus introduits dans l'application du système des *mouqâtéa*, dont il a été parlé plus haut. En effet, et selon le rapport dressé, avec l'approbation du grand vizir, par le *defterdâri-chiqqy-ewel*, on ne s'était pas borné à la conversion en *mâlikiânè* des *mouqâtéa* de Damas, d'Alep, de Diarbékir, et autres lieux, comme le portait l'ordonnance de sultan Moustafa [1]; « peu à peu, dit le rapport, on a étendu la mesure à tous les *mouqâtéa* du *mîri* en général, et non-seulement aux *mouqâtéa* d'une certaine importance (*âghyr-mouqâtéa*), mais même à des choses qui ne sont nullement *mîri*, telles que la charge de kiahia des portefaix, des *qâïqdji* et d'autres *esnâfs;* quiconque a un peu d'argent achète aussitôt quoi que ce soit en *mâlikiânè*, en jouit comme de sa propriété personnelle, et finit par refuser d'acquitter les droits dus par lui au mîri à raison de cette propriété, prétendant que l'État ne peut la lui enlever et la donner à un autre. Quant aux *mouqâtéâti-mîrïè*, ils ne sont pas adjugés par le defterdâr, mais annuellement, et à tour de rôle, entre une quinzaine de *multézims* « fermiers » qui vivent de ce revenu. » Puis, invoquant contre les *mâlikiânè* les mêmes raisons données autrefois en leur faveur, le ministre ajoute « que le *possesseur* du *mâlikiânè* cède, moyennant bénéfice, sa concession à un autre, et celui-ci,

[1] Voyez ci-dessus, année 1106. Ce fait est placé, précédemment, sous le règne d'Ahmed II; mais il paraît résulter du dire actuel de notre auteur que, si le rapport fut fait sous Ahmed II, le firman en prescrivant l'exécution ne fut rendu que sous Moustafa II, son successeur.

de la même façon, à un nouvel acquéreur, de sorte que la propriété est frappée de charges pesantes qui retombent sur les contribuables. De plus, comme le *mâlikiânè* est *serbest*[1], les opprimés ne peuvent espérer ni la protection des vâlis, ni celle des qâdis; et ceux-ci, de leur côté, voyant leurs revenus amoindris par ce régime, n'épargnent au paysan nulle vexation, nulle avanie.» Sur les conclusions de ce rapport, un firman prescrivit le maintien des anciens *mâlikiânè*, créés par sultan Moustafa, et la suppression de tous ceux de création postérieure; ces derniers furent replacés sous le régime d'adjudication dit *iltizâm*. Toutefois, un délai de trois années fut accordé aux détenteurs de *mâlikiânè* qui ne seraient pas encore rentrés dans leurs avances; au bout de ce terme, leurs *mâlikiânè* devaient être soumis à la loi commune[2].

1128 (1715-16). En sa qualité *stipulée*[3] de *mutévelli* «administrateur» des vaqoufs impériaux, le sultan nomma, par *bérat*, l'ancien qâdi d'Andrinople, San'oullah-Efendi, inspecteur de ces vaqoufs, avec mandat d'en surveiller la comptabilité; puis, les détachant du *mouhâcèbèï-harèmèïn*, dont ils avaient fait partie jusqu'alors, il les annexa au bureau dit *kutchuk-evqâf-qalemi*, ainsi que tous les va-

[1] Ce mot, dans la technologie *possessoire*, indique une propriété territoriale, ou mieux feudataire, affranchie de certains droits régaliens, et soustraite à la justice ordinaire.

[2] Rachid, II, 138 v°; voyez aussi plus haut, année 1127.

[3] Voyez mon *Mémoire sur les biens de mainmorte* (*Journ. asiat.* novembre-décembre 1853, p. 391 et suiv.).

qoufs impériaux de Constantinople, d'Andrinople, de Brousse et autres lieux, et il donna à ce bureau le titre de *mouhâcèbèï-evqâf*. L'excédant des dépenses, *stipulé* dans l'acte constitutif du vaqouf[1], devait être versé dans le *dolâb* « caisse » du *harèmeïn*, et l'on ne pouvait en disposer que sur un rapport au sultan, revêtu de son homologation[2].

Malgré les succès obtenus en Morée et la régularité apparente apportée au payement de la solde, la crise monétaire, arrêtée un moment par la refonte organique de 1108, n'avait pas cessé; et même les *altouns* et les *paras* monnayés[3] au zarbkhânè de la capitale n'étaient pas exempts d'une certaine altération du type primitif.

Voulant remédier à cet état de choses « qui, dit Rachid[4], était une véritable honte pour le pays, » le sultan décréta, le 5 djemâzi-ewel, une nouvelle refonte, sur les bases de celle de l'an 1108. « Ces *altouns*, dit le firman, seront supérieurs, de poids et de titre, à l'*altoun* vénitien[5]; ils pèseront 110 drames les cent pièces[6], auront un *cordon*

[1] Voyez mon mémoire précité, p. 386 et suiv.

[2] Rachid, II, 139 v°.

[3] Littéralement « coupés. » (Voyez plus haut, année 1108.)

[4] Rachid, II, 142 v°.

[5] تمام وزن وعيارينه بناءً بين الناس معتبر ومقبول اولان وندیك التونندن تامّ الوزن وخالص العيار اولوب. Le titre du ducat vénitien étant de vingt-trois carats et demi (Djevdet, V, 226), le *djédîd-altoun* devait être à celui de vingt-quatre, indiqué d'ailleurs plus loin, année 1137.

[6] يوزى يوز اون درهم كلمك اوزره Rachid, II, 142 v°; ce qui

sur la tranche; les bords de la circonférence seront ornés d'un grènetis à la constantinopolitaine[1], le champ sera lisse et uni comme un miroir[2]; d'un côté, la pièce portera le *toughra*, de l'autre, l'inscription suivante : « frappé à Islâmbol. » Cet *altoun* aura cours à 3 ghourouch l'un[3]. » Pour le distinguer du *toughraly-altoun* de 1108, celui-ci fut désigné par l'expression *sikkèï-djédîdi-zer-Islâmbol*, ou simplement *djédîd-Islâmbol* « nouvelle

mettrait la pièce au poids de 1 drame, 1 qyrat, 2 grains, 40/100es de grain.

[1] كنارى زنجيرلو و دائره سنك اطرافى رومى نقشلى. Rachid, *loc. laud.* et ci-après année 1137. (Cf. sur l'opération devant produire le cordon sur la tranche, Sam. Bernard, *loc. laud.* 487.)

[2] اورته سى آيينه كبى مصيقل ومجلا *Id.* Conférez ci-dessus année 1108 et chapitre Ier, paragraphe ALTOUN.

[3] اوچ غروشه رائج اولمق اوزره التون وپاره قطع اولنمق اوزره فرمان Je n'ai pas à ma disposition une copie manuscrite de Rachid qui me permette de contrôler l'exactitude du texte imprimé. Dans l'affirmative, cette proportion, qui donnerait le chiffre nominal du chérîfi-altoun de 1102, reproduirait aussi celle du *dirhem* au *dinar* citée plus haut, chapitre Ier, paragraphe AQTCHÈ. La refonte d'Ahmed III fut remarquable par l'élégance de la forme et la pureté du titre; on a vu ci-dessus que les écus d'or de ce prince furent dits *fondouq;* selon Djevdet-Efendi, on monnaya simultanément, sous ce règne, des *zer-mahboub* et des *fondouqs*, de titre, poids et valeur semblables, ce qui se comprend, le type, comme il a été dit au paragraphe ALTOUN, étant différent. Djevdet ajoute qu'il y eut des pièces de 2, 3, 4, 5, 7 et 10 *fondouqs;* je n'ai pu vérifier ce dire; mais le *ïuzluk-médjidiè* actuel étant égal à 2 *fondouqs* (Djevdet, V, 304), et ayant pour multiples des pièces de 250 et de 500 piastres, les dix *fondouqs* d'Ahmed III représentaient, en poids, le *bech-ïuzluk* d'Abd-ul-Medjid.

monnaie d'or de Constantinople, nouveaux constantinoples[1]. »

1130 (1717). La reprise des hostilités avec l'Allemagne ne fut pas heureuse; il fallait préparer de nouvelles ressources, et, comme cela avait déjà eu lieu plusieurs fois, le sultan eut recours au trésor intérieur, et remit, au commencement de l'année, à son silihtar Ibrahim-Aga, un firman enjoignant au qaïmmaqâm, à Constantinople, de faire retirer, par l'entremise du porteur : 1° 615 oques 172 drames d'argent du *Boudroum-khaznècy*, au nouveau sérail; 2° 205 oques 427 drames du même métal, ouvré vieux, de l'*ifrâz-khaznècy* « garde-meuble; » et de faire porter le tout au zarb-khânè, pour y être converti en numéraire[2].

Des mesures du même genre furent prises pour faire contribuer les dignitaires et fonctionnaires publics aux charges de la guerre, dans une proportion équitable. L'armée ottomane éprouva toutefois un grand désastre sous Belgrade, et cette ville échappa à la domination turque. Dans ces conjonctures, Damad-Ibrahim-Pacha, sûr de la conclusion prochaine de la paix et jouissant de toute la confiance du souverain, accepta le vizirat qu'on lui offrait depuis longtemps; il reçut les sceaux le 8 djemâzi-akher (9 mai 1718). La paix fut signée, le 21 juillet suivant, à Passarowicz, entre la Porte, l'Autriche et Venise.

1131 (1718-19). L'entrée aux affaires du nou-

[1] Cf. ci-dessus, année 1108.

[2] Rachid, II, 190 v°.

veau grand vizir se fit sentir bientôt par un meilleur état du trésor; et, de djemâzi-akher, date de sa nomination, jusqu'à mouharrem 1131, où les milices reçurent leur solde, Damad-Ibrahim-Pacha était parvenu à réaliser, uniquement sur ce seul chapitre, un boni de 1,500 bourses pour le trésor, en réduisant, ce qu'on avait regardé jusqu'alors comme impossible, le chiffre de la milice. Grâce à ces dispositions, marquées au coin d'une conduite sage et habile, Damad-Ibrahim-Pacha, malgré le désastre de Belgrade et les revers maritimes, et tout en ayant à faire des dépenses considérables pour remettre l'armée et la flotte sur un pied respectable, ne dépensa pas plus de 5,000 bourses pour cet objet, tandis que, ayant tout le matériel nécessaire, on en avait dépensé 23,000 pour l'expédition de Morée, et 24 à 25,000 dans les autres campagnes[1]. Le grand vizir pourvut en outre au payement d'un arriéré considérable, dû aux garnisons des frontières (*serhaddât*), répara les fortifications de Nich et de Widin, bâtit la bibliothèque du sérail, dont le sultan posa solennellement la première pierre en rebi-akher, et satisfit enfin à de nombreuses et multiples dépenses. Il est vrai qu'il apportait lui-même une grande surveillance à l'encaissement des revenus publics, comme cela eut lieu, entre autres, pour Chio, dont il fit dresser le cadastre. Jusqu'alors, cette île avait échappé au payement des droits régaliens, comme douane, timbre, péage, etc.

[1] Rachid, III, 19.

moyennant 100 à 200 bourses qu'on envoyait en présent aux *vukélâï-devlet* « ministres [1]. »

A cette époque également, la Porte échangea diverses ambassades avec les puissances étrangères; elle envoya des représentants en Perse et en Allemagne, reçut celui du tzar, puis l'ambassadeur de l'Empire, auquel, soit en vivres, soit en numéraire, il fut compté, pour ses dépenses de poche, de la frontière jusqu'à la capitale, une somme de 39,596 *ghourouch*, fournie par les habitants des localités traversées par l'ambassade, et à valoir sur leurs impositions [2]; en outre, il fut alloué à l'ambassadeur, dès le jour de son arrivée dans la capitale, et selon la quotité réglementaire, des rations de vivres qui lui étaient remises, soit en nature, soit en valeur, à son choix, proportionnellement aux fournitures qu'auraient dû lui faire le *matbakh-émîni*, le *qassâb-bâchi*, l'*arpa-émîni* et l'*istamboul-agacy*, pour la somme totale de 20,345 aqtchè par jour. Le *khaznèï-âmîrè* fournissait encore 150 ghourouch chaque jour; il en avait payé, pour ameublement de la résidence de l'ambassadeur, 763; pour réparation des bâtiments, 70; plus, et pour location de vingt-deux maisons louées pour l'ambassadeur et sa suite, à Galata, aux Quatre-Rues, 1,542 par jour; enfin, 540 par jour de frais de *saqqa*, *machaaldji* et *mehter;* soit, sans compter 1,463 ghourouch pour

[1] Rachid, III, p. 36 et 43 v°.

[2] تكاليفلرينه تقاص اولنق اوزره. Voyez mon *Étude sur la propriété*, n° 345.

frais d'installation, 40,427 aqtchè par jour[1]. La dépense totale de la réception de cet ambassadeur, de la frontière à Constantinople, séjour dans la capitale et retour à la frontière compris, s'éleva à la somme de 185,520 ghourouch[2].

Les mesures dont il a été parlé plus haut, destinées à fixer le taux de l'argent et à empêcher l'exportation du métallique, n'avaient pas atteint leur but; de nouvelles fluctuations se manifestaient dans les valeurs monétaires, et, quoique le gouvernement eût fixé le prix d'achat de la drame d'argent pur, d'abord à 21 aqtchè, puis à 20, cependant, comme le cours en était, sur la place, à 22[3], les sarrafs et les fondeurs seuls apportaient des matières d'argent à l'hôtel des monnaies[4]; et, dès lors, on ne frappait plus, depuis quelque temps, ni *zolota*, ni *para*, ni *tchil-aqtchè*. D'autre part, et vu le bénéfice qu'ils y trouvaient, les marchands persans ramassaient tous les nouveaux (*djédîd*) *zolota* en circulation, émis précédemment, et les envoyaient dans leur pays, où l'on en faisait des *abbâci*[5]. Il y avait

[1] Rachid, III, 41 v°.
[2] *Id. ibid.* 50.
[3] بوندن اقدم سيم خالصك بهر درهمى يكرمى برر اقچه النوب صاتلمق اوزره نظام ويرلمشيكن بعده يكرميشر اقچه‌يه المق اوزره فرمان اولنوب لكن بين الناس يكرمى ايكيشر اقچه‌يه النوب وصاتلوب
[4] Voy. ci-après, même année.
[5] Voy. plus haut, année 1117, note.

donc rareté de numéraire blanc, et les *zolotas* commençaient à avoir un para d'agio[1]; mais, comme cet agio n'était pas légal, il ne venait pas un seul zolota au zarb-khânè, et on n'en trouvait pas non plus chez les sarrafs ni ailleurs, bien que, dans les provinces, on n'acceptât uniquement que cette sorte de monnaie. Un conseil où furent réunis les chefs des *esnâfs* fut appelé à aviser aux moyens d'arrêter la disparition totale du numéraire blanc qui devait inévitablement avoir lieu, si la situation se prolongeait. Le résumé de la délibération fut que les anciens zolotas, monnayés aux coins étrangers, tout en ayant cours à 88 aqtchè l'un, et devant fournir 100 drames de poids par chaque seize pièces, n'en donnaient que 98[2]; que les nouveaux (*djédîd*) zolotas, monnayés au coin du sultan, donnaient juste 100 drames de poids par seize pièces; que les uns comme les autres donnaient également à la fonte 60 drames d'argent pur[3]; que, dès lors, comme ils étaient identiques de titre et de poids, le crédit dont jouissaient les anciens zolotas sur les nouveaux était donc le fait d'une erreur basée sur la prétendue pureté de titre des premiers. En conséquence, et en vue de remédier à cette différence et au trouble qui en résultait

[1] برر اقچه باش ايله كچمكه باشليوب.

[2] اون التى عدد كتوريلوب وزن ايندرلدكده تماما يوز درهم كلمك اقتضا ايدر ايكن

[3] هر برندن التمش درهم سيم خالص ظهور ايدوب, c'est-à-dire « 60 d'argent pur et 40 d'alliage. »

dans les affaires, il fut décidé qu'on continuerait à monnayer, au titre de 60[1], des zolotas, au cours de 90 aqtchè l'un; cela paraissait d'autant plus équitable que le prix de la drame avait été fixé à 20 aqtchè. Mais, considérant que le taux de 20 aqtchè ne pouvait convenir à personne quand il était de 22 sur le marché; que, depuis un certain temps, le zarb-khânè, ne recevant plus de métalliques, ne monnayait plus, pour ce motif, ni zolotas, ni paras; que, par suite, ceux-ci devenaient rares et disparaîtraient totalement, le conseil fut d'avis, en exceptant toutefois de la mesure les 55,000 drames d'argent pur que les sarrafs et les fondeurs étaient tenus de verser mensuellement au zarb-khânè, de fixer à 22 aqtchè la drame le prix des matières ou espèces d'argent achetées (*moubâïéa*) par le zarb-khânè, afin de faire reprendre aux métalliques le chemin de l'hôtel des monnaies[2]; et, de la sorte, le cours du zolota et le prix de l'argent se trouvant élevés de 2 aqtchè, d'émettre chaque nouveau zolota, du poids de 8 drames 1 danek 1/6e de drame, au taux de 90 aqtchè l'un. Un firman homologua ces dispositions[3].

[1] اوتەدن برو قطع اولنه کلدیکی اوزره بنه التمش عیارندە قطع اولنوب هر بر دانەسی طقسانر اقچەیه رائج وجوه ایله مناسب

[2] فیما بعد مبایعه اولنەجق سیم خالصك بهر درهم یکرمی ایکیشر اقچه النوب صاتلمق اوزره نظام

[3] Rachid, III, 42. Bien que l'orthographe employée ici par notre auteur, et plus bas (*Tarif* de 1138), pour le mot *dânek*, semble rapprocher ce mot du poids persan de même nom, je crois cependant

Au reste, la disparition du numéraire blanc était seulement le fait de la spéculation : l'état du trésor s'améliorait; et cela était tellement vrai qu'après avoir payé, le 6 redjeb, en *buïuk divân* « grand divan, » la solde des milices, et malgré les dépenses occasionnées par la réparation des derniers désastres et par la réception des ambassadeurs étrangers après la paix, le grand vizir put encore, grâce à sa bonne administration, payer deux *qyst* arriérés [1] du précédent règne (sultan Moustafa II). En récompense, le sultan envoya, selon l'ancien usage, à son ministre, le 14, jour où fut terminé le *sergui*, une pelisse de *semmour*, un khandjar enrichi de brillants, et un *khatt* lui exprimant sa satisfaction souveraine [2].

Des fêtes somptueuses (*souri-humâïoun*) furent données pour la circoncision (*khoutân*) des quatre fils du sultan, et pour le mariage d'une princesse avec le gouverneur de Mossoul. Commencées le 14 zilqydè, ces dernières fêtes durèrent quinze jours; elles se terminèrent par d'abondantes largesses aux milices [3]; et, dans le *nakhl-âlâï* « cortége des palmes » qui suivit la circoncision des jeunes enfants opérés en même temps que les princes, le silihtar et le tchoqadâr jetaient au peuple, à droite

qu'il faut l'entendre dans l'acception arabe, c'est-à-dire dans le sens de دانق, subdivision de la drame en six parties. (Samuel Bernard, *loc. laud.* XVI, 75; *Qâmous*, t. III, 114.)

[1] تداخل ايدن ايكى قسط. (Cf. plus haut, année 1061.)

[2] Rachid, III, 50. C'était pour la première fois, depuis Kuprulu, que ce fait avait lieu.

[3] *Id, ibid.* 63 v°.

et à gauche, des *tchil-aqtchè* « aspres brillantes, » en mémoire de l'heureux événement[1].

Le grand vizir fixa aussi à un chiffre déterminé le nombre des mîrimîrân; il s'était beaucoup accru pendant la guerre; la plupart de ces fonctionnaires, actuellement dans la misère, assiégeaient les bureaux des ministères pour obtenir un emploi. Le grand vizir donna des places aux uns, renvoya les autres dans leur pays, avec une pension de retraite, et défendit à tous de venir dorénavant à Constantinople, sans y être appelés[2].

Il s'occupa également de la réforme du corps des *serden-guetchti*, créé en 1128, pour secourir Temesvar, assiégée par les Allemands. Autrefois, quand on enrôlait des *serden-guetchti*, on leur assignait un *téraqqy* pour telle mission à remplir; après quoi, le but une fois atteint, on les employait à un service d'un autre genre jusqu'à la Saint-Démétrius. Il n'en fut pas ainsi de ces derniers, lesquels, au nombre de mille, furent inscrits *serden-guetchti* avec *bakhchîch* de 25 ghourouch, et haute paye de 15 aqtchè par homme. Le grand vizir réduisit leur haute paye à dix aqtchè[3], et il rendit aussi les autorités locales responsables de tous les méfaits qui seraient commis dans l'étendue de leur juridiction[4].

Damad-Ibrahim-Pacha renouvela les ordres déjà

[1] Rachid, III, 66.
[2] *Id. ibid.* 69.
[3] *Id. ibid.* 69 v°.
[4] *Id. ibid.* 70.

donnés par son prédécesseur pour empêcher l'émigration, dans la capitale, des raïas, qui trouvaient de la sorte le moyen de se soustraire au payement des droits de *raïet* dus par eux[1].

Si l'on en croit le rapport du *defterdâri-chiqqy-ewel* Elhâdj-Ibrahim-Efendi, extrait de ses registres, l'accroissement de revenu apporté par l'administration du grand vizir se diviserait en deux chapitres, et donnerait les résultats suivants pour la période comprise entre le 8 djemâzi-akher 1130 (mai 1718), et toute l'année 1133 (octobre 1721) :

Augmentation sur le revenu . . .	1,140,027 ghourouch.
Soit, en bourses, à 50,000 aqtchè l'une, Bourses *divâni*.	2,736 gh. 27 ½
Épargne provenant de la régularisation de l'*éçâmè* des milices, Bourses. . . .	2,939 gh. 254 ½
Total : Bourses.	5,675 gh. 282[2]

En présence de cette prospérité inaccoutumée, le sultan ne put résister au plaisir de contempler, de ses propres yeux, toutes ces richesses et l'amas de *dinars* et de *dirhems* dont le vizir avait rempli les khaznè de l'*endéroun* et du *bîroun;* il vint en personne, le 5 rebi-akher 1135 (janvier 1723), visiter le *khaznèï-endérouni;* et, après avoir félicité le premier ministre, il lui fit remettre une pelisse de *semmour,* et donna également des *khila* au *defterdâri-chiqqy-ewel* et au directeur du *rouznamtchèï-ewel*[3].

[1] Rachid, III, 78 v°.
[2] *Id. ibid.* 77 v°.
[3] Tchélébizâdè, 5.

En même temps le gouvernement augmentait sa marine, lançait à la mer plusieurs vaisseaux à trois ponts, formait une escadrille dans le port de Suez, réparait Azof, construisait les *bends* « réservoirs d'eau » dans les environs de la capitale, fondait la bibliothèque impériale de Yéni-Djâmi, créait un corps salarié de *touloumbadji* « pompiers, » et réparait les murailles de Constantinople. Tranquille à l'extérieur, et surtout du côté de la Russie, avec laquelle elle avait signé un traité pour l'envahissement de la Perse et le futur partage de ce pays, la Turquie voyait la victoire suivre ses armées, et les principales villes de l'Iran tomber successivement en son pouvoir; un atelier monétaire fut établi à Tabriz, et les monnaies d'or et d'argent circulant dans cette ville, ainsi qu'à Érivan et à Tiflis, étaient frappées au coin du sultan [1].

Nous avons vu plus haut que, dans le cours de l'année 1131, les Persans avaient fait une grande importation dans leur pays des nouveaux écus blancs de Turquie, pour les convertir en *abbâci* [2]. A leur tour, les ateliers monétaires ottomans institués en Perse recueillirent les *abbâcis* persans. Ceux de bon aloi étaient surfrappés du coin (*sikkè*) ottoman sur le

[1] Tchélébizâdè, p. 13 à 77 et 83.

[2] De la même façon, c'est avec des *impériales* russes, d'abord battues en lingots, et ensuite jetées au creuset, que les Persans fabriquent leur monnaie d'or actuelle dite *touman*. (*Journal of a diplomat's three years residence in Persia*, par Eastwick, *Revue des deux Mondes*, 15 mai 1864, p. 289.)

coin persan, et avaient cours à 16 paras[1]. Quant aux *abbâcis* défectueux, ils n'étaient pas surfrappés, mais simplement fondus et coupés en *sultâni* de 16 paras, du poids exact de 7 *daneks*[2], avec demies et quarts : 8 et 4 paras. Ces mêmes ateliers monnayèrent aussi des *djédîd-altoun*, dits *zindjirekli* « à petit cordon[3], » au titre de 24 carats[4] d'or pur, les 100 pièces, au poids de 110 drames, et ayant cours chacun au taux de 400 aqtchè[5]; toutefois, ces monnaies n'étant pas entièrement conformes aux types de la capitale, le grand vizir envoya au seraskier de Tabriz et aux gouverneurs d'Érivan et de Tiflis des modèles tirés de l'hôtel des monnaies de Constantinople, afin de rétablir l'uniformité complète des types[6].

1138 (novembre 1725). En outre, pour maintenir le change des monnaies et en assurer la fixité,

[1] عجم سكه‌سيله مسكوك اولان عباسينك تامّ الوزن اولانلرينك ازالهٔ نقوشيچون اوزرلرينه سكهٔ همايون ضرب اولنوب اون التى پاره‌يه. (Voy. ci-dessus, année 1108.)

[2] وزنى تمام يدى دنك اولان اون التى پاره‌يه رائج اولمق اوزره سلطانى قطع Comme il s'agit ici d'ateliers monétaires sis en Perse, le *dâneg* est la sixième partie du misqâl, poids de Tabriz, chaque dâneg composé de 8 « grains » *habbé*. (Voyez le *Bourhâni-qâty* au mot من. Chardin (IV, 275) dit aussi que « le *dung*, sixième partie du *mescal*, fait 8 grains, poids de carat. »)

[3] Voyez ci-dessus, année 1128.

[4] هر بريسى يكرمى درت قيراط خالص التون اولوب

[5] هر يوز عددى يوز اون درهم كلمك وهر بر دانه‌سى دردر يوز اقچه‌يه رائج اولمق اوزره (Voyez années 1128 et 1138.)

[6] Tchélébizâdè, 83.

le grand vizir fit publier, en rebi-ewel, un firman prescrivant l'observation rigoureuse, en Roumélie et en Anatolie, du tarif ci-après, dressé avec le concours des experts et des représentants de l'autorité religieuse[1].

Djédîd-istambol-altounou, monnayé au coin du sultan, juste de poids et de titre	400 aqtchè[2]
Zindjirly-mycyr, « altoun cordonné du Caire. »	330
Mycyr-toughraly, « altoun au toughra du Caire »	315
Djédîd-ghourouch, « nouvel écu d'argent »	120
Ses divisionnaires : $\frac{1}{2}$ à 60 ; $\frac{1}{4}$ à 30.	
Djédîd-zolota, « nouveau zolota »	90[3]
Sâgh-para, « para de bon aloi, » à 40 l'écu-ghourouch[4]	//
Djédîd-aqtchè, « nouvelle aspre » à 120 l'écu-ghourouch	//
Iâldiz-altounou, « ducat vénitien, » frappé au coin des infidèles	375[5]
Madjâr-altounou, « ducat hongrois »	360[6]

[1] Cf. plus haut, année 1108.

[2] Taux du *iâldiz altounou* dans la tarification de 1102. On remarquera ici la distinction des deux systèmes contemporains de l'aqtchè et du para, comme, à une autre époque, ceux de l'aqtchè et du ghourouch; en effet, la subdivision du *djédîd-istambol* n'offre aucun rapport divisionnaire avec le nouveau ghourouch à 120 aqtchè, tandis qu'elle présente juste le quintuple de l'ancien ghourouch à 80 aqtchè, et successivement des autres altoun.

[3] C'est-à-dire les trois quarts du ghourouch. (Cf. ci-dessus, année 1131, et chap. 1er, article *para.*)

[4] C'est pour la première fois que les historiographes établissent le rapport du para au ghourouch. (Voy. aussi Djevdet, V, 226.)

[5] Comparez ci-dessus, année 1128.

[6] Selon le *Tarif officiel des monnaies* précité, le *madjar* pèse 1 drame, 1 carat, 1 grain, et vaut, par rapport au *ïuzluk-médjidïé*,

Ancien *ècèdi-ghourouch,* « écu ancien, » de 8 drames et demie	144
Solia rïâl-ghourouch, de 8 drames 1 danek ou — $\frac{1}{6}$ de drame[1]	186
Qara-ghourouch, « écu d'Allemagne, » à 9 drames	181
Atyq-zolota, « ancien zolota »	88[2]
Polia-ghourouch, de 8 drames 1 danek ou $\frac{1}{6}$ de drame[3]	173
Buïuk-lipor, de 2 drames	24
Kutchuk-lipor, d'une drame	10[4]

Le grand vizir fit aussi édicter un firman rappelant les anciennes lois somptuaires contre les dépenses occasionnées par le développement excessif du luxe, et blâmant l'inconvenance du costume des femmes dans les bazars ou sur la voie publique[5].

La conclusion de la paix avec la Perse, en sefer 1140 (1727), permit au grand vizir d'alléger les charges imposées aux populations par la guerre d'Orient, depuis près de cinq années; et des firmans, expédiés dans les provinces en rebi-akher, enjoignirent aux autorités de supprimer la perception de l'*imdâdi-sèfèrïè*, « décime de guerre, » et de ramener

50 piastres 27 paras. Djevdet (V, 226) assigne, pour l'an 1133, aux ducats vénitiens et hongrois les mêmes valeurs que celles indiquées ici par Tchélébizâdè.

[1] Cf. chapitre premier, § 2; même poids que le nouveau *zolota.*

[2] Au coin étranger. (Cf. année 1131.)

[3] Du même poids que le *solia rïal,* mais d'un titre inférieur. (Cf. chapitre premier, article *écu d'argent.*)

[4] Tchélébizâdè, p. 78.

[5] Tchélébizâdè, 95.

le chiffre des impôts *sèfèrïè* « de guerre » à celui des *hazèrïè* « temps de paix[1]. »

Cependant, malgré le lustre et la prospérité qu'il avait rendus à l'empire, par la régularité de son administration et par sa surveillance constante, à l'entrée et à la sortie, des deniers publics, le grand vizir, que la générosité et la libéralité de son caractère avaient fait comparer à l'illustre vizir de Haroun-ar-Rachid[2], mais dont les dernières mesures, relatives à la réforme de l'*uléma,* avaient sans doute préparé la chute, tomba inopinément devant une sédition populaire, au moment où, sur les nouvelles reçues de Perse, l'armée allait entrer en campagne. Il fut arrêté et mis à mort le 18 rebi-ewel 1143 (1er octobre 1730), par l'ordre de son maître et ancien ami, qui, bientôt aussi, déposé lui-même par les mutins, laissa le trône au fils aîné de Moustafa II.

[1] Tchélébizâdè, 134.

[2] Tchélébizâdè, 92 (cf. aussi Silvestre de Sacy, *Chrest. ar.* I, p. 7 et suiv.). On sait que c'est de l'administration de ce grand ministre que date l'introduction de l'imprimerie en Turquie; le firman d'autorisation est du 15 zilqydè 1139.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS),

EXTRAITS DU *PIEN-I-TIEN*, ET TRADUITS DU CHINOIS

PAR M. STANISLAS JULIEN.

(SUITE.)

DYNASTIE DES THANG.

Quand toutes les hordes eurent fait leur soumission, Sse-mo, qui était resté seul, fut fait prisonnier avec Kie-li. L'empereur Thaï-tsong, qui le regardait comme un homme droit et loyal, le nomma général en chef avec le titre de Yeou-wou-heou [1], et commandant de Hoa-tcheou. Il lui ordonna de prendre sous ses ordres les anciennes hordes de Kie-li et d'aller s'établir au midi du fleuve Jaune. Lorsqu'il fut sur le point de se transporter dans l'intérieur, il craignit les Sie-yen-to, et n'osa point sortir des frontières. Alors l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Kouo-sse-pen, du titre de Sse-nong-khing (président du bureau de l'agriculture), de se rendre avec un mandat officiel auprès du chef des Sie-yen-to et de lui remettre

[1] Ce titre, comme beaucoup d'autres de notre texte, est purement honorifique. Il signifie littéralement : le marquis guerrier de la droite.

une lettre ainsi conçue : « L'empire du Milieu observe les rites et la justice; il n'a pas encore commencé à détruire les royaumes. Parce que Kie-li avait été violent et cruel, il l'a attaqué et s'est emparé de sa personne; ce n'était point parce qu'il convoitait ses terres et ses sujets. Voilà pourquoi il a établi les hordes soumises au midi du fleuve Jaune, où elles trouvent une grande abondance d'eau et d'herbages. Aussi la multitude des animaux domestiques qu'elles y font paître s'accroît de jour en jour. Maintenant, je donne de nouveau à Sse-mo le titre de Khan et je le renvoie dans son ancien pays. Les Sie-yen-to ont déjà reçu mes ordres. Ils sont supérieurs aux Tou-kioue. Les Sie-yen-to seront maîtres de tout le nord du grand désert; les Tou-kioue en occuperont la partie du midi. Gardez chacun vos frontières; n'attaquez pas et n'envahissez pas celles des autres. Si quelqu'un manque à ses engagements, j'irai moi-même à la tête de mes troupes pour le châtier. »

Alors Sse-mo se disposa à partir. L'empereur fit apporter du vin, et, ayant appelé devant lui Sse-mo, il lui parla en ces termes : « Lorsqu'on a mis une plante en terre, on est charmé de la voir croître et prospérer. J'ai fait beaucoup pour vous. J'ai nourri votre horde; vos sujets ont goûté le repos; vos chevaux et vos moutons n'ont pas été détruits. Anciennement les tombeaux de vos pères et de vos mères étaient situés au nord du fleuve Jaune; maintenant je vous rends votre ancienne résidence. C'est

pourquoi je vous offre un repas afin de vous consoler des fatigues du voyage. »

Sse-mo versa des larmes. Il prit une coupe de vin et souhaita à l'empereur une longévité de dix mille années. Il ajouta : « Après que notre nation eut été détruite, vous avez recueilli le reste des nôtres et vous leur avez permis de laisser leurs os dans leur ancienne patrie. Je désire que nos fils et nos neveux servent les Thang de siècle en siècle pour vous remercier de vos immenses bienfaits. »

Sur ces entrefaites, Hiao-hong, roi de Tchao-kiun, et Lieou-chen, du titre de Hong-lou-khing (grand maître des cérémonies), se rendirent au campement de la horde de Sse-mo, firent construire un autel sur les bords du fleuve Jaune, et conférèrent à Sse-mo l'investiture en lui offrant de la part de l'empereur un tambour et un étendard.

L'empereur rendit un autre décret par lequel il donnait à A-sse-na-tchong, général de la garde du campement de la gauche, le titre de Tso-hien-wang (roi sage de la gauche), à A-sse-na-ni-cho, général de la garde de la gauche, le titre de Yeou-hien-wang (sage roi de la droite), pour qu'ils devinssent les ministres de Sse-mo.

Le prince des Sie-yen-to, ayant appris que les Tou-kioue se rendaient dans le nord, craignit que ses sujets ne s'enfuissent à leur approche; il traversa le désert et alla les attendre avec un corps de troupes. Mais quand les ambassadeurs chinois furent arrivés, il s'excusa en ces termes : « L'empereur nous

a défendu par un décret de nous attaquer les uns les autres. J'ai reçu ce décret avec respect, en m'inclinant jusqu'à terre; mais les Tou-kioue changent à chaque instant et s'abandonnent aveuglément au désordre. Lorsqu'ils n'étaient pas encore renversés, ils massacraient les Chinois en masse[1]. Maintenant que Votre Majesté a détruit leur royaume, il convient de recueillir tous les hommes et toutes les femmes de leurs hordes et d'en faire des esclaves pour récompenser les hommes des Thang, et de les nourrir comme s'ils étaient vos enfants. Mais Kie-che-so a fini par se révolter. Cela prouve évidemment qu'ils ne méritent aucune confiance. Si, dans la suite, ils excitent des troubles, je prierai Votre Majesté de les exterminer. »

La quinzième année de la période Tching-kouan (641), Sse-mo se vit à la tête d'une population de cent mille personnes; il possédait quarante mille soldats et quatre-vingt-dix mille chevaux. Il commença à passer le fleuve Jaune, et établit sa tente dans l'ancienne ville de Ting-siang. Ses États s'étendaient au midi jusqu'au fleuve Jaune, et au nord jusqu'à la vallée de Pe-tao. Ses bêtes de somme et ses troupeaux prenaient un accroissement immense, et ses terres étaient d'une extrême fertilité. C'est pourquoi les Tou-kioue s'efforçaient à l'envi de s'en emparer.

Sse-mo envoya un ambassadeur et remercia l'em-

[1] Littéralement : ils tuaient les hommes du royaume du Milieu comme du chanvre (comme lorsqu'on moissonne le chanvre).

pereur en ces termes : « Vous m'avez comblé de bienfaits et m'avez mis à la tête de toutes les hordes. Je désire d'être de siècle en siècle [1] un chien de votre royaume, et d'aboyer en gardant la porte septentrionale du fils du Ciel (la porte du palais impérial). S'il arrive que les Sie-yen-to envahissent vos frontières, je désire entrer en Chine et défendre la grande muraille. »

L'empereur rendit un décret par lequel il consentait à sa demande. Mais, au bout de trois ans, Sse-mo ne put rester maître de ses sujets, qui l'abandonnèrent en grand nombre. Il en fut extrêmement confus, et, s'étant présenté à la cour, il demanda à rester pour garder pendant la nuit la porte du palais. Il reçut en outre le titre de Yeou-wou-weï-tsiang-kiun (général de la garde de la droite). Comme il faisait partie d'une expédition contre les peuples du Liao, il fut atteint par une flèche. L'empereur suça lui-même le sang de sa blessure. On peut juger par là de l'affection qu'il avait pour lui. Il mourut quand il fut revenu dans la capitale. L'empereur lui conféra le titre (posthume) de président du ministère de la guerre et celui de commandant de Hia-tcheou, et ordonna qu'il fût enterré à Tchao-ling. On lui éleva un tombeau qui avait la forme de la montagne de Pe-tao, et l'on érigea, dans l'arrondissement de Hoa-tcheou, une colonne de pierre sur laquelle était gravé le récit de ses exploits.

[1] Allusion à la métempsycose.

A-sse-na-ni-cho, du titre de Yeou-hien-wang (sage roi de la droite), était le fils de Sou-ni-chi. Quand il commença à revenir dans son royaume, l'empereur le maria avec une princesse de sa famille et lui donna le nom de Tchong (loyal). Au moment où il sortit des frontières à la suite de Sse-mo, il pensait avec affection au royaume du Milieu, et, à la vue des ambassadeurs chinois, il ne put s'empêcher de verser des larmes. Il demanda à être un des serviteurs de l'empereur, et Sa Majesté le lui permit. Sse-mo n'ayant pu gouverner son royaume, les débris de son peuple se dirigèrent peu à peu vers le sud, et, après avoir passé le fleuve Jaune, ils se divisèrent et allèrent s'établir dans les arrondissements de Ching-tcheou et de Hia-tcheou.

Lorsque l'empereur alla attaquer les Liao, quelqu'un lui dit : « Les Tou-kioue habitent au sud du fleuve; ils sont trop près de la capitale; je supplie Votre Majesté de ne point aller dans l'orient. »

« Le souverain, dit l'empereur, ne doit point soupçonner les autres de défection. Quand Tching-thang et Wou-wang réformèrent les peuples de Kie et de Cheou, il n'y eut pas un homme qui ne devînt vertueux. Comme les Souï n'avaient ni foi ni loi, tout l'empire se révolta contre eux; les barbares ne furent pas les seuls à abandonner leur cause. Pour moi, par pitié pour les Turcs, qui sont maintenant ruinés, je les ai internés au midi du fleuve Jaune afin de les secourir. Ils ne se sont point enfuis chez les Sie-yen-to qui étaient près d'eux, et sont venus de

loin se soumettre à nous; ils ont montré par là qu'ils avaient pour moi une profonde affection. Depuis bien des années, le royaume du Milieu n'a pas eu à souffrir des ravages des Turcs. »

Les sujets de Sse-mo s'étant établis dans le midi, Tch'e-pi-khan s'empara de tout leur territoire.

La vingt et unième année de la période Tching-kouan (647), Tch'e-pi, khan des Tou-kioue, envoya des ambassadeurs pour offrir des produits de son pays.

Remarque. On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Tch'e-pi était aussi de la famille d'A-sse-na; il faisait partie de la horde de Tho-li. On le nommait Ho-po-chi et il avait le titre de *petit khan.* Quand Kie-li fut vaincu, toutes les hordes voulurent le prendre pour leur roi. A cette époque, le chef des Sie-yen-to s'étant proclamé khan, il alla se soumettre à lui. Ho-po-chi était un homme brave et prudent. Comme plusieurs hordes s'étaient attachées à sa cause, les Sie-yen-to craignirent qu'il ne les opprimât, et furent sur le point de le tuer. Il se mit à la tête de sa horde et s'enfuit. Mille cavaliers le poursuivirent sans pouvoir le vaincre. Il alla se cacher au nord d'un des monts Altaï, qui était escarpé de trois côtés, et dont un côté n'offrait qu'un passage pour les chars ou les cavaliers. Il trouva une plaine large et unie et s'y établit avec tous ses sujets, parmi lesquels on comptait trente mille soldats, et se donna le titre de I-tchou-tch'e-pi-khan. Il était éloigné de dix mille li (mille lieues) de Tchang-'an. A l'ouest, étaiént les Ko-lo-lo,

et au nord les Kie-ko, qui tous lui obéissaient. Il faisait continuellement des sorties et enlevait de force les sujets et les animaux domestiques des Sie-yen-to, qui, peu de temps après, finirent par être détruits. La puissance de Tch'e-pi-khan ne fit que s'accroître de jour en jour. La vingt et unième année (647), il envoya son fils Cha-po-lo, du titre de Te-le, pour offrir des produits de son pays, et demanda la permission de se présenter en personne à la cour.

Le sixième mois de la première année Yong-hoeï (650) du règne de l'empereur Kao-tsong, Kao-khang livra bataille aux Tou-kioue sur le mont Kin-chan (Altaï), et les battit.

Le neuvième mois, Kao-khang fit prisonnier Tch'e-pi-khan et vint l'offrir à l'empereur.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Tch'e-pi-khan ayant demandé la permission de se présenter en personne à la cour, l'empereur ordonna à'An-t'iao-tche, du titre de Yun-hoeï-tsiang-kiun, et à Han-hoa, du titre de Yeou-thun-weï-lang-tsiang, d'aller au-devant de lui. Quand ils furent arrivés, Tche-pi-khan hésita et n'eut plus envie de se présenter à la cour. Han-hoa s'entendit avec les Ko-lo-lo pour l'enlever de vive force, mais le khan s'en aperçut. Han-hoa livra bataille au fils de Tch'e-pi, nommé Tchi-pi, du titre de Te-le, et mourut en combattant; T'iao-tche fut tué. L'empereur entra en colère. Il ordonna à Kao-khan, du titre de Yeou-hiao-weï-lang-tsiang, d'envoyer les soldats des Hoeï-he (Oïgours) et des Po-ko pour l'attaquer. Ses prin-

cipaux chefs, Ko-lo-lo et Ni-cho-k'ioue, du titre de Sse-li-fa, Tchou-mo-kouen et Mo-ho-to, du titre de Sse-kin, firent successivement leur soumission. Kao-khan attaqua la horde du mont A-si-na-chan, mais elle ne voulut point accepter le combat. T'che-pi prit avec lui sa favorite, et s'enfuit avec une escorte de cent cavaliers. Kao-khan le poursuivit jusqu'aux monts Altaï, le fit prisonnier et l'amena à la capitale pour le présenter à l'empereur. Kao-tsong le gourmanda en ces termes : « Quand Kie-li fut vaincu, vous ne l'avez pas secouru ; c'est manquer d'affection pour ses parents. Quand les Sie-yen-to furent détruits, vous vous êtes enfui ; c'est manquer de loyauté. Pour ces crimes, vous méritez la mort. Mais je considère que l'empereur précédent fit grâce à tous les chefs qu'il avait faits prisonniers ; maintenant je vous laisse la vie. »

A ces mots, il fit détacher les chaînes des prisonniers. Quand il eut vu Tchao-ling, il le nomma général des gardes de la gauche, lui donna une maison pour sa demeure, et installa ses sujets sur le mont Yo-to-kiun-chan. Il rendit un décret par lequel il établissait un commandant général de Lang-chan, auquel ils obéissaient. Dans le commencement, Kie-man-to, son fils, avait fait en pleurant des représentations à Tch'e-pi, et l'avait prié en vain de retourner dans son royaume. Alors il envoya son fils 'An-cho pour qu'il se présentât à la cour. Quelque temps après, il vint faire lui-même sa soumission, et fut nommé Tso-thun-weï-tsiang-kiun (général

de la garde du campement de la gauche). L'empereur établit l'arrondissement de Sin-li, dont les habitants furent placés sous son commandement.

A partir de cette époque, les Tou-kioue devinrent tous sujets du royaume du Milieu. L'empereur commença à établir un département nommé le Tou-hou-fou [1] du Chen-yu, duquel dépendaient les trois commandants de Lang-chan, de Yun-tchong et de Sang-khien, ainsi que les vingt-quatre arrondissements de Sou-tcheou, de Nong-tcheou, etc. Il fonda aussi un département appelé le Tou-hou-fou de Han-haï, qui avait dans sa dépendance les sept commandants de Kin-weï, de Sin-li, etc. et les huit arrondissements de Sien-tcheou, de 'O-tcheou, de Ho-tcheou, de Lan-tcheou, etc.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Kao-tsou : Le sixième mois de la première année de la période T'iao-lou (679), P'eï-hing-kien, secrétaire du ministère de la magistrature, attaqua les Tou-kioue occidentaux.

Le dixième mois, les deux hordes turques de Wen-po et de Fong-tchi ravagèrent les frontières. Siao-sse-nie les attaqua.

Le onzième mois, P'eï-hing-kien, devenu président du ministère des rites, fut nommé administrateur général du corps d'armée de l'arrondissement de Ting-siang pour attaquer les Tou-kioue.

[1] Tou-hou-fou signifie littéralement : le département du protecteur général. L'expression Chen-yu désignait autrefois le chef des Hiong-nou ; ici elle répond au mot khan.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Au commencement de la période Lin-te (664), l'empereur changea le nom de l'arrondissement de Yen-jen en celui de Han-haï-tou-hou-fou (département du protecteur général de Han-haï), auquel obéissaient les Hoeï-he (Oïgours). Il transporta l'ancien département de Han-haï-tou-hou-fou dans l'ancienne ville de Yun-tchong, et on l'appela Yun-tchong-tou-hou-fou. Les arrondissements des frontières, au nord du grand désert, dépendaient de Han-haï ; ceux du midi dépendaient de Yun-tchong, qui était la résidence de la princesse I-tch'ing. Quand Kie-li eut été renversé, Li-tsing y transporta plusieurs centaines de familles turques affaiblies et ruinées, et leur donna pour chef A-sse-te. Elles se multiplièrent peu à peu et exprimèrent le désir d'avoir pour khan un prince de la famille impériale, qui les gouvernerait de loin. L'empereur répondit : « Le khan actuel est le Chen-yu des anciens. » Il changea alors le nom du département de Yun-tchong et l'appela Chen-yu-ta-tou-hou-fou. Il donna à Hio-lun, roi de In, le titre de Chen-yu-tou-hou.

L'empereur ayant voulu offrir des sacrifices au Ciel et à la Terre, Ko-lo-lo, du titre de Tou-to (commandant en chef), Tch'i-li et vingt-huit autres fonctionnaires l'accompagnèrent jusqu'au pied du mont Thaï-chan. Quand les sacrifices furent terminés, l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait de graver leurs noms sur une colonne de pierre où était consigné le récit de cette cérémonie.

Au commencement de la période T'iao-lou (679), les deux hordes des deux grands chefs, Wen-po et Fong-tchi, s'étant révoltées, avaient donné à A-sse-na-ni-cho-fou le titre de khan. Les chefs de vingt-quatre arrondissements s'étaient révoltés comme eux. L'empereur avait ordonné à Siao-sse-nie, à Wan-ta-tchi et à Li-king-kia d'aller les châtier; mais, comptant sur les avantages qu'ils avaient obtenus, ils ne se tinrent pas assez sur leurs gardes. A cette époque, il tomba beaucoup de neige; les soldats, glacés par le froid, furent surpris par les ennemis et complétement battus. Plus de dix mille hommes furent faits prisonniers ou massacrés. Ta-tchi et ses collègues, ayant recueilli les débris de leur armée, se retirèrent en combattant et échappèrent au danger. Par suite de cette défaite, Sse-nie fut exilé dans l'arrondissement de Koueï-tcheou; les autres furent mis en jugement et destitués. L'empereur donna encore à P'eï-hing-kien, président du ministère des rites, le titre d'administrateur général du corps d'armée de Ting-siang. Celui-ci, ayant sous ses ordres Li-sse-wen, du titre de Thaï-po-chao-khing[1]; Tcheou-tao-wou, commandant de Ing-tcheou; Tching-wou-thing, commandant de l'armée de l'ouest, et Li-wen-kien, commandant de l'armée de l'est, se mit à la tête d'environ trois cent mille hommes pour attaquer et prendre les révoltés. L'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à Tsao-hoaï-chun, du titre

[1] Ce fonctionnaire était le sous-intendant des chars, des chevaux et des écuries de l'empereur.

de Yeou-kin-'ou-tsiang-kiun, de camper à Tsing-hing, et à Thsouï-hien, général de la garde de la droite, de camper à Kiang-long-men.

On lit dans la biographie de P'eï-hing-kien : La première année de la période T'iao-lou (679), A-sse-te-wen-po se révolta. Vingt-quatre arrondissements, qui obéissaient au Chen-yu (A-sse-na-ni-cho-fou), se révoltèrent aussi. Leur nombre s'élevait à cent mille hommes. Siao-sse-nie, du titre de Tou-hou, alla châtier les ennemis, mais il ne put les vaincre. Il périt en combattant; ses soldats eurent le même sort. L'empereur rendit un décret par lequel il donnait à P'eï-hing-kien le titre d'administrateur général du corps d'armée de Ting-siang, pour châtier les ennemis. Celui-ci, ayant sous ses ordres Li-sse-wen, du titre de Thaï-po-chao-k'ing, et Tcheou-tao-wou, commandant de Ing-tcheou, se trouva à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, qu'il réunit aux troupes de Tching-wou-ting, général du corps d'armée de l'ouest, et à celles de Li-wen-kien, général du corps d'armée de l'est, etc. Toute l'armée se composait d'environ trois cent mille hommes, qui se développaient avec leurs drapeaux et leurs étendards sur un espace de mille li (cent lieues). Hing-kien en avait le commandement. Précédemment, Sse-nie avait vu ses convois de vivres pillés par les Turcs, de sorte que ses soldats mouraient de faim. Hing-kien dit à ce sujet : « Je pourrai dompter les ennemis au moyen d'un stratagème. » En conséquence, il prit trois cents chars qui paraissaient

remplis de munitions de bouche, y cacha cinq compagnies de vaillants soldats, armés d'arcs et de sabres, et les fit conduire par des troupes exténuées. De plus, il fit marcher secrètement derrière elles des soldats d'élite. Les Turcs s'emparèrent des chariots; mais les faibles troupes qui les accompagnaient s'enfuirent dans des lieux inaccessibles. Les ennemis, s'étant hâtés de chercher de l'eau et des herbages, dessellèrent leurs chevaux et les laissèrent paître. Mais quand ils voulurent piller les voitures qu'ils croyaient chargées de vivres, de braves soldats en sortirent avec impétuosité, puis accoururent les troupes placées en embuscade, qui tombèrent sur eux et les exterminèrent presque tous. Depuis cette époque, personne n'osa plus approcher des convois de vivres.

La grande armée campa au nord de la résidence du Chen-yu, et, le soir, elle avait déjà établi son camp entouré de fossés. Hing-kien, ayant ordonné de transporter le camp sur un plateau élevé, éprouva de l'opposition de la part des chefs, qui se croyaient en sûreté et à l'abri de toute attaque; mais il les força de lui obéir. La nuit du même jour, il s'éleva un vent impétueux accompagné d'une pluie violente, de sorte que, dans le lieu où l'on avait d'abord établi le camp, l'eau s'éleva à une hauteur de dix pieds. Toute l'armée fut remplie d'étonnement, et, comme l'on demandait à Hing-kien comment il avait prévu cet orage, il répondit : « Aujourd'hui contentez-vous d'obéir à mes ordres;

ne me demandez pas comment j'ai prévu cet événement. »

Les ennemis, étant arrivés au mont He-chan, livrèrent plusieurs combats et furent tous vaincus. Hing-kien lança contre eux ses soldats, qui les attaquèrent par devant et par derrière et en tuèrent un nombre immense. Le faux khan, Ni-cho-fou, fut tué par ses propres sujets, qui apportèrent sa tête et se soumirent aux Chinois. Ces derniers prirent encore un des grands chefs nommé Fong-tchi et s'en retournèrent. Le reste des Turcs s'enfuit sur le mont Lang-chan. Quand Hing-kien fut de retour, A-sse-na-fo-nien, qui avait pris faussement le titre de khan, s'était de nouveau joint à Wen-po. L'année suivante, Hing-kien réunit tous les corps d'armée et les fit camper près du défilé de Taï-tcheou. Il envoya à Fo-nien des émissaires habiles pour lui parler et mettre la division entre lui et Wen-po. Wen-po eut peur et chargea quelqu'un d'aller offrir secrètement sa soumission. Pour faire preuve de zèle et de dévouement, Fo-nien demanda la permission d'amener Wen-po chargé de chaînes. Hing-kien garda pour lui cette communication et ne la fit pas connaître au dehors, mais il en donna secrètement avis à l'empereur.

Quelques jours après, des nuages de fumée et de poussière obscurcirent le ciel; les soldats des vedettes du midi en furent épouvantés. Hing-kien dit : « C'est sans doute Fo-nien qui amène Wen-po chargé de chaînes et vient faire sa soumission. » L'empereur le

reçut comme il aurait reçu un ennemi, et ordonna alors de faire bonne garde pour éviter toute surprise. Il envoya un seul ambassadeur pour leur offrir des consolations. Par suite de cet événement, tous les partisans de ces deux chefs gardèrent la paix. L'empereur envoya Thsouï-tchi-ti, président du ministère des finances, pour porter des récompenses à l'armée. Dans le commencement, Hing-kien avait promis à Fo-nien de lui laisser la vie. Peï-yen, du titre de Chi-tchong[1], pour dénigrer ses services, dit à l'empereur: « Fo-nien s'est vu poursuivi par Tching-wou-thing et par Tchang-kien-hio; de plus, les Hoeï-he (Oïgours), qui habitent le nord du désert, l'ont réduit à l'extrémité, de sorte que, se voyant à bout de ressources, il est venu de lui-même faire sa soumission. » Sur-le-champ on décapita Fo-nien et Wen-po sur la place publique. L'empereur ne fit pas consigner par écrit les grands services de Hing-kien, et se contenta de le nommer prince du district de Wen-hi.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: La première année Yong-long (680), Hing-kien livra bataille aux Turcs sur le mont He-chan, et les tailla en pièces. Ni-cho-fou fut décapité par ses sujets, qui apportèrent sa tête au général chinois, et lui amenèrent Wen-po et Fong-tchi, dont ils s'étaient emparés. Le reste de leurs partisans se retira sur le mont Lang-chan; puis ils vinrent en grand nombre ravager l'arrondissement de Yun-tcheou. Le com-

[1] Les Chi-tchong étaient les serviteurs de l'empereur.

mandant en chef, Teou-hoaï-tche, et Tching-wou-thing, général de l'armée de droite, les poursuivirent et les expulsèrent.

La première année de la période Khaï-yao (681), P'eï-hing-kien fit prisonniers le khan turc A-sse-te-wen-po et A-sse-na-fo-nien, et vint les offrir à l'empereur.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Kao-tsong : Le premier mois de la première année de la période Khaï-yao (681), les Tou-kioue ravagèrent les arrondissements de Youen-tcheou et de Khing-tcheou. P'ei-hing-kien fut nommé administrateur général de l'armée de Ting-siang pour attaquer les Tou-kioue.

Le cinquième mois, Tsao-hoaï-chun, administrateur en second de Ting-siang, livra bataille aux Tou-kioue près de la rivière Hong-chouï, et fut vaincu.

Le septième mois, P'eï-hing-kien livra bataille aux Tou-kioue, et les tailla en pièces.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Dans la période Yong-long (680-681), la horde de Wen-po alla au-devant de Fo-nien, qui était de la famille de Kie-li, dans l'arrondissement de Hia-tcheou, traversa le fleuve Jaune et lui donna le titre de khan ; toutes les autres hordes suivirent son exemple. L'année suivante, elles ravagèrent les arrondissements de Youen-tcheou et de Khing-tcheou. L'empereur rendit de nouveau un décret par lequel il nommait Hing-kien administrateur général, et lui adjoignit Tsao-hoaï-chun, du titre de Yeou-wou-weï-tsiang-

kiun[1], et Li-wen-kien, commandant en chef de Yeou-tcheou. Des espions vinrent lui faire un rapport mensonger et lui dirent : « Fo-nien et Wen-po, qui occupent la ville de He-cha-tch'ing, sont en proie à la famine. Avec un détachement de cavalerie légère, on pourrait s'emparer d'eux. » Hoaï-chun seul ajouta foi à ce récit. Des troupes légères, étant arrivées à la ville de He-cha-tch'ing par deux voies différentes, n'aperçurent point les ennemis; mais elles s'emparèrent du reste de la horde des Sie-yen-to et l'obligèrent à se soumettre. Elles la ramenèrent jusqu'à la grande muraille et rencontrèrent Wen-po, à qui elles livrèrent bataille; le nombre des morts fut le même de part et d'autre. Les soldats de Hing-kien fermèrent, au moyen d'un mur, le défilé de la montagne de Taï-tcheou. Hing-kien envoya des émissaires, qui semèrent la division entre Fo-nien et Wen-po. En conséquence, il détacha un corps de troupes, qui attaquèrent Fo-nien et le battirent. Fo-nien s'enfuit et rencontra Hoaï-chun. Celui-ci, tout en marchant, combattit pendant un jour, mais il fut vaincu par Fo-nien. Il abandonna l'armée et se réfugia dans l'arrondissement de Yun-tchong. Ses soldats furent atteints par les Turcs, qui en tuèrent un nombre immense. Tous tombèrent, la tête tournée vers le midi[2]. Hoaï-chun sacrifia une victime, fit alliance avec Fo-nien et échappa ainsi à la mort.

Fo-nien, voulant s'avancer davantage dans le

[1] Général et protecteur militaire de la droite (Bridgman).
[2] C'est-à-dire vers la Chine.

nord, avait laissé sur le mont Kin-ya-chan ses chariots de bagages ainsi que sa femme et ses enfants. Avec des chevau-légers, il fut sur le point de prendre Hoaï-chun; mais, en ce moment, Hing-kien se mit à la tête de ses troupes et s'empara de ses chariots de bagages. Quand Fo-nien revint, ne sachant où aller, il se sauva vers le nord et occupa Si-cha. Hing-kien lança contre lui les soldats chargés de protéger le Chen-yu. Fo-nien, s'imaginant que les troupes impériales ne pourraient faire un long trajet, ne s'était point mis sur ses gardes; mais, quand elles arrivèrent, il fut paralysé par la crainte et se sentit incapable de combattre. Il lui envoya aussitôt un ambassadeur par un chemin libre. Hing-kien se saisit de Wen-po et exigea sa soumission. Hing-kien, l'ayant fait prisonnier, le mena à la capitale, où il fut décapité sur la place du marché de l'Est.

La première année de la période Yong-chun (682), comme les Tou-kioue ravageaient les frontières, l'empereur envoya P'eï-hing-kien et autres généraux pour les combattre.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Kao-tsong : Le deuxième mois de la première année Yong-chun, les chefs turcs Tch'e-po et Yen-mien ravagèrent les frontières. P'eï-hing-kien, qui était administrateur en chef de Kin-ya, se mit à la tête des troupes de trois administrateurs et alla attaquer les Tou-kioue. Wang-fang-i, commandant en second de 'An-si, livra bataille à Tch'e-po et à Yen-mien près du lac Je-haï et les battit.

Le sixième mois, Ko-to-lo ravagea les frontières. Wang-te-meou, gouverneur de Lan-tcheou, voulut le repousser et mourut en combattant.

On lit dans la biographie de Wang-fang-i : Fang-i commandait à 'An-si. Au commencement de la période Yong-chun, les dix hordes turques d'A-sse-na-tch'e-po-tchoue se révoltèrent et cernèrent la ville de Kong-youeï-tch'ing. Fang-i amena ses troupes, leur livra bataille près de la rivière I-li et les battit. Il fit décapiter mille hommes. Mais, tout à coup, les trois hordes de Yen-mien, qui comptaient cent mille soldats, arrivèrent après eux. Fang-i, qui était campé près du lac Je-haï, s'avança pour les combattre et eut le bras percé d'une flèche.

Le deuxième mois de la première année Hong-tao (683), les Tou-kioue ravagèrent l'arrondissement de Ting-tcheou; Ho-wang-youen-koueï, du titre de T'se-sse, les tailla en pièces.

Le troisième mois, les Tou-kioue ravagèrent le département du Chen-yu. Tchang-hing-sse, commandant de la cavalerie, mourut en combattant.

Le cinquième mois, les Tou-kioue ravagèrent Weï-tcheou; Li-sse-kien, qui en était le gouverneur, mourut en combattant.

Le onzième mois, Tching-wou-thing, du titre de Yeou-wou-weï-tsiang-kiun [1], reçut la charge de 'An-fou-ta-sse [2] du département du Chen-yu pour combattre les Tou-kioue.

[1] Littéralement : général de la garde belliqueuse de la droite.

[2] Ces quatre mots signifient : grand envoyé pacificateur.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les Tou-kioue, s'étant divisés, ravagèrent Ting-tcheou et Pe-ping. Le gouverneur Ho-wang-youen-koueï les attaqua et les mit en fuite. De plus, ils attaquèrent Weï-tcheou, investirent le département du Chen-yu et tuèrent l'intendant de la cavalerie, Tchang-hing-sse. Ils attaquèrent aussi Weï-tcheou, tuèrent le gouverneur Li-sse-kien et se saisirent de Thsouï-tchi-pien, commandant de Fong-tcheou. L'empereur rendit un décret par lequel il donnait à Tching-wou-thing le titre de 'An-fou-ta-sse du Chen-yu et le chargea de garnir de troupes les frontières.

La première année de la période Tch'ouï-kong (685), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. L'empereur donna à Chun-yu-tchou-p'ing et à Weï-taï-kia le titre de Ta-tsong-kouan (administrateur en chef), et leur ordonna d'aller attaquer les Tou-kioue.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'impératrice Wou-heou : Le deuxième mois de la première année Tch'ouï-kong, les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Chun-yu-tchou-p'ing fut nommé administrateur du corps d'armée de l'arrondissement de Yang-k'io pour les attaquer.

Le quatrième mois, Chun-yu-tchou-p'ing livra bataille aux Tou-kioue dans l'arrondissement de Hin-tcheou, mais il fut vaincu.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Dans les années Sse-ching et Tch'ouï-kong,

les Turcs ravagèrent de suite les arrondissements de Sou-tcheou et de Taï-tcheou, et enlevèrent de force les magistrats et les lettrés. Chun-yu-tchou-p'ing, administrateur de l'arrondissement de Yang-kio, voulut attaquer les ennemis. Quand il fut arrivé à l'arrondissement de Hin-tcheou, il rencontra les Tou-kioue et les attaqua avec une grande vigueur; mais il ne réussit point et perdit cinq mille hommes. L'empereur donna une seconde fois à Weï-taï-kia, président de la magistrature, le titre d'administrateur en chef de l'arrondissement de Yen-jen, et le chargea d'aller châtier les Tou-kioue.

Le deuxième mois de la troisième année Tch'ouï-kong (687), les Tou-kioue ravagèrent l'arrondissement de Tchang-p'ing; He-tchi-tch'ang-tchi alla les attaquer.

Le huitième mois, les Tou-kioue ravagèrent l'arrondissement de Sou-tcheou; He-tchi-tch'ang-tchi, administrateur général du corps d'armée de Yen-jen, les tailla en pièces.

Le dixième mois, Tsouan-p'ao-pi livra bataille aux Tou-kioue et fut vaincu.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les ennemis entrèrent en Chine et ravagèrent Tchang-p'ing. Le général He-tchi-tch'ang-tchi alla les attaquer et les repoussa. Comme ils étaient entrés de nouveau dans le pays de Sou-tcheou, Tch'ang-tchi leur livra bataille dans un endroit appelé Hoang-hoa-touï et les battit complétement. Il les poursuivit sur une étendue de quarante li. Continuant à fuir, ils passèrent le grand désert.

Le cinquième mois de la première année Yong-tchang (689), Sie-hoaï-i, religieux du couvent Pe-ma-sse (le couvent du Cheval Blanc), reçut le titre d'administrateur en chef du corps d'armée de Sin-p'ing pour attaquer les Tou-kioue.

Le huitième mois, il reçut encore le même titre et la même commission.

Le douzième mois de la première année Yen-tsaï (694), un chef turc, nommé Me-tch'oue, attaqua l'arrondissement de Ling-tcheou. Sie-hoaï-i fut nommé administrateur général du corps d'armée du nord pour attaquer les Tou-kioue.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'impératrice Wou-heou : Au jour Kia-siu du douzième mois de la première année Yen-tsaï (694), le chef turc Me-tch'oue ravagea l'arrondissement de Ling-tcheou. Li-to-tsou, du titre de Yeou-ing-yang-weï-ta-tsiang-kiun [1], le battit complétement.

Au jour Keng-ou du deuxième mois, Sie-hoaï-i, administrateur en chef de l'arrondissement de Fa-ni, prit sous ses ordres dix-huit généraux pour attaquer Me-tch'oue.

Au jour Kia-chin du troisième mois, Sou-weï-tao, Li-tchao-te et Sie-hoaï-i, qui avaient été élevés au rang d'administrateurs du corps d'armée de la contrée du nord, allèrent attaquer Me-tch'oue. Tchao-

[1] Ce titre, comme une multitude d'autres qu'on rencontre dans ce texte, n'a pas d'équivalent en français. Il signifie littéralement : grand général de la garde de la droite, qui s'élance comme un faucon.

te fut nommé Tchang-sse (commandant) du corps d'armée de la contrée du nord; Weï-tao reçut le titre de Sse-ma (intendant de la cavalerie).

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Ko-to-lo étant mort, son fils se trouva trop jeune pour lui succéder. Me-tch'oue prit lui-même sa place et se donna le nom de Khan. Après avoir usurpé ce titre pendant plusieurs années, il attaqua l'arrondissement de Ling-tcheou, tua et enleva de force un grand nombre de magistrats et d'hommes du peuple.

L'impératrice Wou-heou ordonna à dix-huit généraux[1] de sortir des frontières avec une armée composée de Chinois et de Turcs, tant fantassins que cavaliers, et d'aller attaquer les ennemis; mais ils ne les virent point et s'en retournèrent. Elle rendit aussitôt un décret par lequel elle nommait Hiao-kie administrateur général du corps d'armée de la contrée du nord, et le chargeait de prendre des mesures pour la défense des frontières.

Le premier mois de la première année Thien-tse-wan-souï (696), Wang-hiao-kie fut nommé administrateur du corps d'armée du nord pour attaquer les Tou-kioue.

Le premier mois de l'année Chin-kong (697), le chef turc Me-tch'oue ravagea l'arrondissement de Ching-tcheou. 'An-tao-maï, commissaire en second du corps d'armée appelé P'ing-ti-kiun (corps d'ar-

[1] J'omets les noms de ces généraux qui ont été déjà cités la plupart avec l'indication de leurs titres et dignités.

mée chargé de subjuguer les barbares), le battit complétement.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'impératrice Wou-heou : Le huitième mois de la première année Ching-li (698), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Au jour Meou-tseu, Yen-tchi-weï, du titre de Tso-pao-tao-weï-tsiang-kiun[1], se soumit aux Tou-kioue.

Au jour Keng-tseu, l'impératrice donna à Wou-tchong-koueï le titre de Thien-p'ing-tchong-tao-ta-tchong-kouan; à Cha-tch'a-tchong-i, le titre d'administrateur du corps d'armée antérieur de l'arrondissement occidental de Thien-p'ing; à Tchang-jin-tan, commandant en chef de l'arrondissement de Yeou-tcheou, le titre d'administrateur de l'arrondissement oriental de Thien-p'ing; à Li-to-tchou, général en chef de la garde de gauche, et à Yen-king-yong, général en chef de la garde de droite, le titre d'administrateur du corps d'armée postérieur de l'arrondissement occidental de Thien-p'ing, pour attaquer les Tou-kioue.

Au jour Koueï-tcheou, les Tou-kioue attaquèrent l'arrondissement de Weï-tcheou; au jour I-mao, ils ravagèrent Ting-tcheou. Sun-yen-kao, gouverneur de cette ville, mourut en combattant.

Le neuvième mois, les Tou-kioue ravagèrent Tchao-tcheou. Thang-po-jo, du titre de Tchang-sse,

[1] Ce titre signifie littéralement : général de la garde de la gauche, à boîte de léopard, c'est-à-dire dont l'arc est renfermé dans une boîte couverte d'une peau de léopard.

se soumit aux Tou-kioue; Kao-jouï, du titre de Tse-sse, mourut en combattant. Les Turcs étant venus ravager l'arrondissement de Siang-tcheou, Cha tch'a-tchong-i fut nommé administrateur du corps d'armée antérieur de l'arrondissement de Ho-pe; le général Yang-ki lui fut adjoint; Li-to-tchou fut nommé administrateur du corps d'armée postérieur; le général en chef, Fou-fo-sin, fut nommé administrateur des troupes d'élite pour les repousser.

Au jour Kia-siu, le prince impérial fut nommé général en chef du corps d'armée de l'arrondissement de Ho-pe, pour aller attaquer les Tou-kioue. Le dixième mois, l'impératrice fit exterminer Yen-tchi-weï avec toute sa famille.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les Khi-tan, Li-tsin-tchong, etc. se révoltèrent. Me-tch'oue demanda la permission d'attaquer les ennemis pour montrer son dévouement. L'impératrice rendit un décret par lequel elle lui donnait le grade de général de la garde de la gauche et le titre de Koueï-koue-kong. Elle accorda à Yen-tche-weï, qui avait le titre de Tso-pao-tao-weï-tsiang-kiun, le nom de Thsien-chen-khan (le khan qui est devenu vertueux). Me-tch'oue amena alors ses soldats et attaqua les Khi-tan. En ce moment, Li-tsin-tchong mourut en combattant. Me-tch'oue surprit la horde de Song-mo et s'empara de la femme, des enfants et des chariots de bagages de Li-wan-souï. Les chefs furent battus et se dispersèrent. L'impératrice fit l'éloge de ses exploits et rendit un décret par lequel elle or-

donnait à Tchi-weï de donner à Me-tch'oue le nom de Kie-thie-li-chi-ta-chen-yu [1], et de lui conférer le titre de Kong-pao-koue-kho-han [2]. Mais, avant d'avoir reçu l'investiture, il attaqua tout à coup les arrondissements de Ling-tcheou et de Ching-tcheou, et tua et enleva de force un grand nombre d'habitants. Peu après il fut battu par le général du campement. Il envoya ensuite des ambassadeurs pour présenter ses excuses et demander pour lui la faveur de devenir le fils de l'impératrice. Il demanda les Turcs soumis qui habitaient six arrondissements. Il dit encore : « J'ai des filles que je désire marier aux deux princes [3]. » Dans le commencement, les Tou-kioue qui avaient fait leur soumission à la Chine étaient dispersés dans les arrondissements de Tong-tcheou, de Ching-tcheou, de Ling-tcheou, de Hia-tcheou, de Sou-tcheou et de Taï-tcheou; on les appelait les hommes soumis des six arrondissements du coude du fleuve Jaune. Me-tch'oue demanda encore un million de boisseaux de millet pour ensemencer ses terres, trois mille instruments d'agriculture et une énorme quantité de fer [4]. L'impératrice rejeta cette demande. Le ministre Li-kiao dit aussi qu'il fallait refuser. Me-tch'oue en fut irrité et laissa échapper des paroles insolentes. Il se saisit de l'am-

[1] Les mots Ta-chen-yu signifient: grand prince des Turcs.

[2] C'est-à-dire : le khan qui, par ses services, a témoigné sa reconnaissance au royaume (au souverain).

[3] Voy. plus bas, page 418, note 1.

[4] Littéralement : plusieurs fois dix mille livres de fer.

bassadeur Thien-koueï-tao, du titre de Sse-pin-khing. Yao-cheou et d'autres conseillers prièrent l'impératrice d'accéder à ses demandes. En conséquence, on lui accorda du millet, des instruments d'agriculture et plusieurs milliers de tentes des Turcs soumis. Par suite de cette circonstance, les Tou-kioue devinrent très-puissants. L'impératrice rendit un décret par lequel elle ordonnait à Wou-yen-sieou d'aller demander au khan une de ses filles. Un nouveau décret ordonna à Tchi-weï de suppléer le président du ministère des rites, et d'aller avec Yang-louen-tchoang, du titre de Sse-pin-khing, munis de lettres de créance, pour escorter et accompagner la princesse turque. Me-tch'oue dit d'un ton de mépris : « Si je marie une de mes filles à un fils de l'empereur des Thang, ne serais-je pas dès aujourd'hui un fils de l'impératrice? Or, de tout temps, j'ai été attaché aux Thang. J'ai entendu dire que cette famille n'a plus que deux descendants[1]. Autant qu'il dépend de moi, je veux leur faire rendre leurs droits. »

Sur-le-champ, il fit emprisonner Wou-yen-sieou et ses collègues, et osa donner à Tchi-weï le titre de khan. Se mettant lui-même à la tête de cent mille cavaliers et se dirigeant vers le midi, il attaqua les troupes appelées Tsing-nan-kiun (l'armée qui apla-

[1] L'impératrice Wou-heou avait détruit toute la famille des Thang, à l'exception de deux princes. Me-tch'oue voulait leur donner deux de ses filles en mariage et voler à leur secours pour empêcher qu'on ne leur enlevât l'empire. (De Guignes, *Hist. des Huns*, t. II, p. 451.)

nit les obstacles), P'ing-ti-kiun, Thsing-i-kiun[1], etc. Le chef du corps appelé Tsing-nan-kiun ordonna à Mou-yong et à Youen-tse de se soumettre aux ennemis avec cinq mille soldats, puis d'assiéger les districts de Weï-tcheou et de Tan-tcheou. L'impératrice rendit un décret par lequel elle donnait à Wou-tchong-koueï, du titre de Sse-cho-khing, la charge d'administrateur en chef de l'arrondissement appelé Thien-p'ing-tchong-tao; à Cha-tch'a-tchong-i, général de la garde de la gauche, la charge d'administrateur de l'arrondissement occidental de Thien-p'ing; à Tchang-jin-tan, commandant en chef de Yeou-tcheou, la charge d'administrateur de l'arrondissement oriental de Thien-p'ing. Ils avaient sous leurs ordres trois cent mille soldats, avec lesquels ils devaient attaquer les Tou-kioue. Yen-king-yong, général en chef du corps appelé Yeou-yu-lin-kiun, et Li-to-tsou furent nommés administrateurs de l'armée postérieure de l'arrondissement occidental de Thien-p'ing. Ils avaient cent cinquante mille soldats sous leurs ordres.

Me-tch'oue prit d'assaut la ville de Weï-tcheou et y entra à pas précipités[2]; il saccagea Ting-tcheou et tua le gouverneur, Sun-yen-kao, brûla les chaumières et les maisons et convertit en désert les bourgs et les villages. L'impératrice fut transportée de colère. Elle rendit un décret par lequel elle met-

[1] Les mots *p'ing-ti* et *thsing-i* signifient également : pacifier les barbares. *Ti* désigne les barbares du nord et *I* ceux de l'ouest.

[2] Littéralement : y entra comme l'animal *hou* volant.

tait à prix la tête de Me-tch'oue, et promettait à celui qui le tuerait le titre de roi et le surnom de *Tchan-tch'oue*[1]. Les Tou-kioue assiégèrent la ville de Tchao-tcheou. Thang-po-jo, du titre de Tchang-sse, s'entendit avec eux, y entra à leur suite et tua le gouverneur, Kao-jouï. Continuant à s'avancer, ils attaquèrent la ville de Siang-tcheou. L'impératrice rendit un décret par lequel elle donnait à Cha-tch'a-tchong-i le titre d'administrateur du corps d'armée antérieur de l'arrondissement de Ho-pe; à Li-ta-tsou, le titre d'administrateur du corps d'armée postérieur; au général Yu-i-kong, surnommé Fo-fou-chun, le titre d'administrateur des troupes d'élite, pour attaquer les Tou-kioue.

A cette époque, Tchong-tsong revint de Fang-ling; il fut reconnu comme prince impérial et reçut le commandement général de l'armée; on lui adjoignit le conseiller Ti-jin-kie. On donna à Song-youen-choang le titre de Tchang-sse; à Ho-hien celui de Sse-ma (commandant de la cavalerie); à Kie-yo le titre de Kien-kiun-sse. Les généraux Tou-yu, Wen-siouen et quatre autres furent nommés Tseu-tsong-kouan (petits administrateurs). Ils ne s'étaient pas encore mis en marche lorsque Me-tch'oue, informé de leurs projets, prit les hommes et les femmes qu'il avait enlevés de force dans les arrondissements de Tchao-tcheou et de Ting-tcheou et les fit périr, au nombre de quatre-vingt-dix mille[2]. Il sortit par

[1] C'est-à-dire : celui qui a décapité Me-tch'oue.

[2] Les mots chinois *kheng-tchi* signifient littéralement : il les fit mettre dans des fosses. J'ai suivi le dict. Thsing-han-wen-haï, qui,

l'arrondissement de Wou-hoeï. Partout où il passait, il enlevait les bêtes de somme, l'or, les pièces de soie, les garçons et les filles. Tous les généraux se contentèrent de l'observer de loin et n'osèrent lui livrer bataille. Ti-jin-kie seul lança ses soldats à sa poursuite, mais ils ne purent l'atteindre.

On lit dans la biographie de Thien-jin-hoeï : Koueï-tao, fils de Jin-hoeï, était versé dans la connaissance des livres canoniques et avait obtenu le grade de docteur. Après plusieurs promotions, il fut nommé Thong-sse-che-jin[1], Nouï-kong-fong[2] et Tso-weï-lang-tsiang[3].

Me-tch'oue ayant demandé à faire la paix, l'impératrice Wou-heou rendit un décret par lequel elle ordonnait au général Yen-tchi-weï de se rendre avec une lettre de créance auprès de Me-tch'oue et de lui conférer le titre de khan. Me-tch'oue envoya un ambassadeur pour offrir ses remerciements. Tchi-weï le rencontra sur la route et lui donna un manteau rouge et une ceinture d'argent. Quand l'ambassadeur fut arrivé, il exprima le désir d'être reçu avec de grands honneurs et de recevoir des présents de la part de la cour impériale. Koueï-tao adressa des

dans un exemple semblable, rend *kheng* par « exterminer » (sounteboumbi).

[1] Dans l'origine, les Thong-sse-che-jin étaient des maîtres de cérémonies. Plus tard, on les employa comme interprètes et traducteurs, lorsque le gouvernement se trouvait en relation avec des ambassadeurs étrangers.

[2] Les fonctionnaires ainsi appelés étaient spécialement chargés de la rédaction des décrets.

[3] Officier de la garde impériale de la gauche.

représentations (à Tchi-weï) : « Les Turcs, dit-il, se sont montrés ingrats depuis bien longtemps. Aujourd'hui, regrettant leurs fautes, ils se présentent au palais. Ils ont délié leurs tresses de cheveux et coupé le devant de leur vêtement. Il fallait attendre un ordre impérial. Mais vous, Tchi-weï, vous vous êtes permis de donner des présents à l'ambassadeur. Les envoyés des petits royaumes ne méritent pas qu'on aille au-devant d'eux et qu'on les reçoive avec de grands honneurs. »

L'impératrice approuva Koueï-tao. Quand Me-tch'oue approcha du département du Chen-yu, l'impératrice rendit un décret par lequel elle ordonnait à Koueï-tao de remplacer le Sse-pin-khing et de lui offrir ses compliments. Me-tch'oue demanda les six arrondissements étrangers et le territoire du Tou-hou-fou (du département du commandant en chef), mais il ne put y réussir. Me-tch'oue fut transporté de colère; il se saisit de Koueï-tao et voulut le mettre à mort. Koueï-tao, sans témoigner de l'émotion, lui adressa des injures, et, dans les termes les plus sévères, lui montra ce qui pouvait causer son malheur ou son bonheur. Me-tch'oue témoigna un vif repentir. L'impératrice rendit un décret par lequel elle accordait à Me-tch'oue trois cent mille boisseaux de millet, cinquante mille pièces de soie de diverses couleurs et trois mille instruments d'agriculture, et lui promit de lui donner une princesse impériale pour épouse.

Sur ces entrefaites, Me-tch'oue renvoya d'une

manière honorable Koueï-tao. Quand celui-ci fut de retour, il montra à l'impératrice que Me-tch'oue n'agissait pas en sujet fidèle, et demanda qu'on mît des garnisons aux frontières. En effet, Me-tch'oue se révolta. L'impératrice, pour récompenser Koueï-tao, lui donna le titre de Hia-kouan-chi-lang (vice-président du ministère de la justice).

Le troisième mois de la première année Khieou-chi (700), Thang-fong-i, président du ministère de la justice, fut nommé administrateur en chef du corps d'armée de l'arrondissement de Thien-p'ing, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le dixième mois, Weï-youen-tchong fut nommé administrateur en chef de l'arrondissement de Siao-kouan, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le douzième mois, les Tou-kioue ravagèrent Long-yeou.

Le cinquième mois de la première année de la période Tchang-'an (701), Weï-youen-tchong fut nommé administrateur général de l'arrondissement de Ling-wou, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

Le premier mois de la deuxième année de la période Tchang-'an (702), les Tou-kioue ravagèrent Yen-tcheou.

Le troisième mois, les Tou-kioue ravagèrent Ping-tcheou et Yong-tcheou. Sie-ki-tch'ang, du titre de Tchang-sse, ayant la charge de Fang-yu-ta-sse [1] du

[1] Les Fang-yu-ta-sse étaient des officiers militaires qui station-

Chan-tong et muni de lettres de créance, fut envoyé pour prévenir leurs incursions.

Le septième mois, les Tou-kioue ravagèrent Taï-tcheou.

La deuxième année Chin-long (706), Cha-tch'a-tchong-i, administrateur de l'armée de Wou-ling, livra bataille aux Tou-kioue, près de Ming-cha, et fut vaincu.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Me-tch'oue, fier de sa victoire, méprisait le royaume du Milieu et se montrait plein d'orgueil. En général, son armée était presque égale à celle que possédait autrefois Kie-li-khan. Ses États avaient, en long et en large, une étendue de dix mille li; tous les barbares lui étaient soumis. Il donna le gouvernement d'orient à son frère To-si-fou, et celui d'occident à Me-kiu, fils de Ko-to-lo. Chacun d'eux possédait vingt mille soldats. Son fils, Fou-kiu, qui avait le titre de petit khan, commandait aux deux précédents. Il avait sous ses ordres quarante mille hommes et était appelé Tho-si-khan. Tous les ans, il entrait dans les frontières pour les ravager. Les soldats chargés de les défendre n'avaient pas un instant de repos. Alors l'empereur donna à Weï-youen-tchong, du titre de Kien-kiao et chef militaire de Ping-tcheou, la charge d'administrateur général du corps d'armée de Thien-p'ing et lui adjoignit Leou-sse-te. Ensuite il changea les attributions de Youen-tchong, et le nomma ad-

naient dans les parties de la Chine exposées à des actes de révolte ou aux attaques des brigands.

ministrateur général du corps d'armée de Ling-wou, afin qu'il prévînt les attaques des ennemis. Me-tch'oue enleva dix mille chevaux dans les pâturages de Long-yeou et s'enfuit; puis, tout à coup, il revint et ravagea les frontières.

L'impératrice rendit un décret par lequel elle donnait à Siang-wang, du titre de 'An-pe-ta-tou-to[1], la charge de généralissime de l'arrondissement de Thien-p'ing. Il devait prendre sous ses ordres Wou-yeou-i, chef militaire de Ping-tcheou; Sie-no, commandant en chef de Hia-tcheou, et Youen-tchong, pour aller attaquer les Tou-kioue. Mais, avant que leurs troupes se fussent mises en marche, Me-tch'oue avait disparu. L'année suivante, il ravagea les arrondissements de Yen-tcheou et de Hia-tcheou, et enleva des moutons et des chevaux au nombre de cent mille. Il attaqua Chi-ling et investit aussitôt Ping-tcheou. Sie-ki-tchang, chef militaire de Yong-tcheou, fut nommé Fang-yu-ta-sse[2] du Chan-tong, pour administrer les corps d'armée des neuf arrondissements de Tsang-tcheou, Ing-tcheou, Yeou-tcheou, I-tcheou, Heng-tcheou, Ting-tcheou, Weï-tcheou, Than-tcheou et P'ing-tcheou. Tchang-jin-tan, commandant en chef de Ing-tcheou, prit sous ses ordres les troupes de tous ces arrondissements, ainsi que celles de Thsing-tcheou et I-tcheou. Il devait se joindre à Ki-tchang pour arrêter l'avant-garde et

[1] Ce titre signifie : grand commandant pour la pacification du nord.

[2] Ce titre a été expliqué page 423, note 1.

l'arrière-garde des ennemis. Siang-wang fut nommé général en chef du corps d'armée appelé 'An-pe-tao-hing-kiun. Il était chargé de surveiller tous les généraux. Mais Siang-wang ne se mit point en marche et resta. Les Tou-kioue entrèrent dans les arrondissements de Taï-tcheou et de Hin-tcheou, et enlevèrent de force et massacrèrent un grand nombre d'habitants de Tchang-'an.

La troisième année, Me-tch'oue envoya un ambassadeur nommé Mo-ho-ta-kan pour demander la permission de donner une de ses filles en mariage au prince impérial. L'impératrice attacha à son service Tchong-sun, prince de P'ing-'en-kiun, et Tchong-ming, prince de I-hing-kiun. Me-tch'oue envoya encore un chef puissant nommé I-li-than-han pour offrir mille chevaux et remercier l'impératrice d'avoir consenti au mariage proposé. L'impératrice reçut son ambassadeur de la manière la plus honorable.

Tchong-tsong étant monté sur le trône, Me-tch'oue entra en Chine et attaqua la forteresse de Ming-cha.

Sur ces entrefaites, Cha-tch'a-tchong-i, administrateur général du corps d'armée de Ling-wou, lui livra bataille, mais ne put remporter la victoire. Il perdit près de dix mille hommes dans ce combat. Les ennemis entrèrent aussitôt dans Youen-tcheou, et enlevèrent une grande quantité de chevaux qui étaient au pâturage.

L'empereur rendit un décret par lequel il renonçait au mariage proposé, mettait à prix la tête de

Me-tch'oue, et promettait le titre de prince à celui qui le décapiterait.

Le cinquième mois de la première année de la période King-long (707), Tchang-jin-tan, généralissime de la garde du campement de la droite, fut nommé administrateur général de l'armée du nord, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Me-tch'oue tua notre ambassadeur Tsang-sse-yen, du titre de Hong-lou-khing (président du bureau des cérémonies).

Le onzième mois de la deuxième année King-long (708), les Tou-kioue ravagèrent les frontières. Pong-kia-pin, du titre de Yu-sse-tchong-tching (moniteur impérial), fut envoyé en ambassade auprès des Tou-kioue et mourut dans cette mission.

Le neuvième mois de la première année King-yun (710), Thang-hien-king fut nommé administrateur général de l'armée du nord, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La première année (710), on commença à bâtir, au delà du fleuve Jaune, les trois forteresses appelées Cheou-kiang-tching, afin de fermer la route aux Tou-kioue et d'empêcher leurs ravages.

On lit dans la biographie de Tchang-jin-youen : La troisième année de la période Chin-long, Cha-tch'a-i-tchong, administrateur général de l'armée du nord, fut battu par les Tou-kioue. Un décret impérial ordonna à Jin-youen de le remplacer. Quand il

arriva, les ennemis étaient déjà partis. Il les poursuivit à la tête de ses troupes, surprit leur camp et le prit d'assaut. Dans le commencement, l'armée du nord et les Turcs avaient pris pour limite le fleuve Jaune. Sur le bord septentrional, il y avait un temple appelé Fo-yun-sse. Toutes les fois que les Tou-kioue se proposaient d'attaquer les frontières, ils ne manquaient pas de se rendre dans ce temple et d'adresser des prières pour obtenir la victoire; ensuite ils disposaient leurs troupes et se dirigeaient vers le midi [1].

A cette époque, Me-tch'oue se porta à l'ouest avec toute son armée et attaqua To-ki-chi. Jin-youen exprima le désir de profiter de l'occasion pour s'emparer du pays situé au midi du grand désert, et de construire, au nord du fleuve Jaune, trois forteresses appelées Cheou-kiang-tching, pour couper le chemin aux ennemis et les empêcher de ravager le midi.

Thang-yeou-king exprima l'avis que, depuis les deux dynasties des Han, on avait toujours mis des garnisons au nord du fleuve Jaune. « Si aujourd'hui, dit-il, vous bâtissez des villes au cœur du pays des Tou-kioue, ils finiront par s'en emparer. » Jin-youen ayant persisté dans sa demande, Tchong-tsong suivit son avis. Jin-youen présenta un rapport où il exprimait le désir qu'on retînt une partie des troupes pour aider à la construction. Deux cents soldats de Hien-yang s'étant enfuis, Jin-youen se saisit d'eux et

[1] C'est-à-dire vers la Chine.

les fit décapiter sous les murs de la ville. L'armée fut saisie de crainte. Les ouvriers ayant redoublé d'ardeur, les trois forteresses furent achevées en soixante jours. Elles étaient séparées l'une de l'autre par un intervalle de quatre cents li (quarante lieues); le côté septentrional de ces forteresses regardait le grand désert et en était éloigné de trois cents li (trente lieues). En outre, au nord du mont Nieou-theou-tchao-na-chan, il établit treize cents tours pour faire des signaux au moyen de la fumée. Dès ce moment, les Tou-kioue n'osèrent plus franchir les montagnes pour faire paître leurs chevaux, et les contrées du nord, débarrassées des ennemis, devinrent de jour en jour plus tranquilles. Chaque année, les dépenses étaient diminuées de cent mille taëls, et l'on put retirer plusieurs dizaines de mille soldats des places fortes.

Lorsqu'on commença à construire les trois forteresses, on n'avait pas établi de portes fortifiées, ni des palissades propres à arrêter l'ennemi. Quelqu'un dit à cette occasion : « Est-il permis de ne pas munir de défenses les villes frontières? » Jin-youen répondit : « La gloire des soldats est d'attaquer et de prendre; ils ont honte de se retirer derrière des remparts pour se défendre. Quand les ennemis arrivent, on doit réunir toutes ses forces et sortir pour les repousser. Ceux qui osent regarder en arrière, vers les fortifications, méritent la mort. A quoi bon rester en place pour parer les coups de l'ennemi? Ceux qui reculent se couvrent de honte. » Quelque temps après, Tch'ang-youen-kiaï le remplaça en

qualité d'administrateur général. On commença alors à construire des portes fortifiées. De l'avis de tous, Jin-youen devint de jour en jour plus estimé, et Youen-kiaï plus méprisé.

Le sixième mois de la première année de la période Sien-thien (713), Kouo-youen-tchin, président du tribunal des peines, fut nommé administrateur général des contrées du nord pour attaquer les Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Quand Jouï-tsong commença à monter sur le trône, Me-tch'oue demanda encore à faire une alliance de mariage. Un décret impérial ordonna de prendre la fille de Tch'ing-khi, roi de Song, et de la lui donner pour épouse, sous le nom de princesse de Kin-chan ou des monts Altaï. En ce moment, Sun-tsiouen, généralissime du corps d'armée de la gauche appelé Yu-lin-kiun, et autres généraux, livrèrent bataille aux Hi, à Ling-hing. Les Hi, les ayant faits prisonniers, les offrirent à Me-tch'oue, qui les tua immédiatement. Kouo-youen-tchin, président du tribunal des peines, remplaça encore Hieou-king.

(La fin au prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le docteur Rique, qui annonce l'envoi de deux mémoires sur les inscriptions libyques 37 et 39 de l'abbé Bourgade. Ces mémoires sont renvoyés à la Commission du Journal.

On donne lecture d'une lettre de la Société royale pour la connaissance de l'Inde néerlandaise, qui se plaint que le Journal de la Société ne lui parvient pas. Renvoyé à la Commission des fonds.

On lit une lettre de M. Sarazin, qui écrit pour remercier le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

Sont présentés et admis membres de la Société :

MM. Terrien Poncel, au Havre.

Charles Ganneau, élève de l'École des Jeunes de langues et de l'École des langues orientales vivantes.

Palmer (Edward Henry), Saint-John College à Cambridge.

MM. Adolphe BERGÉ, bibliothécaire à Tiflis.
Son Alt. JEAN, prince de Géorgie, à Saint-Pétersbourg.

M. de Rosny donne des détails sur le livre maçonnique chinois présenté par Ting-tun-ling. Ce petit livre est imprimé à Paris, à cinquante exemplaires, et a été présenté par l'auteur aux loges maçonniques de Paris, qui avaient reconnu son titre de maçon.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Thorolf Baegifots Begravelse,* belyst of Professor HOLMBOE. Christiania, 1863, in-8°.

— *Om Eeds-Ringe,* of Professor HOLMBOE. Christiania, 1863, in-8°.

— *Om Kong Svegders Reise,* of Professor HOLMBOE. Christiania, 1863, in-8°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft,* vol. XVIII, cah. 3. Leipzig, 1864, in-8°.

— *Journal of the Asiatic Society of Bengal,* n° 2. 1864, in-8°.

— *Bibliotheca indica,* nouvelle série n° 48, *Wis o Ramin,* an ancient persian poem. Fasc. I. Calcutta, in-8°. N° 204, *The Taitirya Brahmana* of the Black Yajur Veda, fasc. XIX. Calcutta, 1864, in-8°. N° 51 (nouvelle série), *The Brihat-sanhita,* fasc. I. Calcutta, 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Jacuts Reisen,* von F. WÜSTENFELD. (Tirage à part du Journal de la Société orientale allemande.)

Par l'auteur. *Voyage en Mingrélie,* par A. BERGÉ. Paris, 1864, in-8°.

Par l'Académie. *Portugaliæ Monumenta historica,* jussu Academiæ scientiarum Olisiponensis edita. *Leges et consuetudines,* vol. I, fasc. III. Lisbonne, 1863, in-fol.

— *Historia e Memorias da Academia real das sciencias de Lisboa.* Nouvelle série, t. III, p. I. Lisbonne, 1863, in-4°.

Par l'Académie. *Lendas da India,* por Gaspar CORREA. Tom. III, p. II. Lisbonne, 1863, in-4°.

Par l'auteur. *Sa-ling-tchouen-fo-in.* (Évangile traditionnel de Jérusalem, rédigé par TING-TUN-LING; Manuel élémentaire de franc-maçonnerie chinoise, en chinois.) Paris, 1864, in-16.

DIE ISRAELITEN ZU MEKKA, ETC. Les Israélites à la Mecque, depuis le temps de David jusqu'au Ve siècle de notre ère. Recherches critiques sur l'Ancien Testament et les origines de l'islamisme, par le docteur R. Dozy, traduit du hollandais. Leipzig, Engelmann, 1864, gr. in-8°, I-IV et 1-196 pages, avec un fac-simile d'une inscription ancienne du Maqâm Ibrahim, d'après Fakihi.

M. Dozy a publié, sous le titre que je viens de transcrire, un mémoire d'une haute importance pour l'histoire primitive des Arabes, pour l'origine de l'islamisme et pour le passé de la race juive dans la presqu'île arabique. Les résultats obtenus par ce savant orientaliste sont si nouveaux et si féconds en applications à l'étude de l'antiquité sémitique qu'on me saura gré, je l'espère, de les présenter ici sous une forme succincte. Vouloir reproduire toutes les preuves philologiques et historiques dont l'auteur étaye chacune de ses découvertes, ce serait traduire son savant mémoire d'un bout à l'autre, tâche que personne ne pourra mieux remplir que l'érudit professeur de Leyde lui-même. Je me bornerai simplement à indiquer les faits qu'il a su tirer d'un oubli profond et qui semblait devoir être éternel. Le nombre et l'importance des résultats acquis à la science par la sagacité, la saine critique, et la pénétration de l'auteur, justifieront assez l'opinion que je viens d'exprimer à leur sujet.

Dans une courte préface, M. Dozy expose que, bien que son travail soit spécialement destiné aux lecteurs initiés à l'étude de l'antiquité et de la langue arabe, il croit néanmoins que ses recherches pourront intéresser les savants

non orientalistes; et pour leur donner le moyen de suivre ses raisonnements, il a transcrit tous les mots arabes et hébreux, cités dans son mémoire, en caractères latins. Son système de transcription est applicable aux deux langues à la fois. Il représente א et le ا par *a;* ב et ب par *b;* ג et ج par *g;* ד et د par *d;* ה et ه par *h;* ו et و par *v* ou par *w;* ז et ز par *z;* ח et ح par *h;* ט et ط par *t;* י et ى par *j;* כ et ك par *k;* ל et ل par *l;* מ et م par *m;* נ et ن par *n;* ס et س par *s;* ע et ع par l'accent '; פ et ف par *p* ou par *f;* צ et ص par *ç;* ק et ق par *q;* ר et ر par *r;* שׁ et ش par *ś* (= *sch*); שׂ par *s;* ת et ت par *th.* Enfin les six lettres qui appartiennent exclusivement à la langue arabe : ث, خ, ذ, ض, ظ, et غ, sont rendues par *th, ch, dz, dh, tz* et *gh.* Ainsi toutes les lettres des deux alphabets sont exprimées par des signes distincts, excepté le ت et le ث, qui tous les deux sont transcrits par *th.*

Dans une introduction de vingt-neuf pages, M. Dozy expose les principaux et derniers résultats obtenus par la critique du texte de la Bible. Il insiste sur la destruction de l'ancienne version du Pentateuque de Moïse et sur le rétablissement de ce livre, dans sa forme actuelle, par Esdras. Il prouve par le témoignage des auteurs hébreux, chrétiens des premiers siècles (Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, etc.), et même par celui des écrivains musulmans (Ibn Qoteiba, Aboul-Féda, etc.), que ce fait était jadis d'une grande notoriété. Il met en évidence que l'histoire d'Abraham, de Sarah, d'Agar et d'Ismaël, n'est guère plus ancienne que l'époque d'Esdras, et enfin que les Juifs jéhovites ont sciemment altéré les passages qui restaient encore des versions anciennes de la Bible, chaque fois qu'ils y trouvaient des expressions contraires à leurs croyances. Passant à l'examen des écrits arabes concernant l'origine de ce peuple, M. Dozy adresse des hommages mérités aux importants services rendus, à cet égard, par M. Wüstenfeld, et il observe, avec raison, que ce savant infatigable a livré, à lui seul, plus de matériaux pour l'étude de l'Orient musulman que n'ont pu le faire les efforts réunis de beaucoup d'autres érudits. On lui doit, entre autres, la

publication des *Chroniques de la Mecque*, la *Vie de Mahomet*, par Ibn-Hiṣam, et la *Généalogie des tribus arabes.* Après avoir exposé son opinion sur la valeur historique de ces sources, et surtout de celle nommée en dernier lieu, et mis en évidence le peu de parti que la science moderne a su en tirer pour expliquer le commencement de la kaaba, la multiplicité des noms de la Mecque, étrangers à la langue arabe, le sens et l'origine du cérémonial du pèlerinage, etc. M. Dozy formule les trois résultats principaux de ses recherches, qui doivent résoudre toutes ces difficultés. Il dit (p. 15) : « Mon système repose sur les trois faits suivants : 1° le sanctuaire de la Mecque a été fondé, du temps de David, par des Israélites, et notamment par des populations de la tribu de Siméon. Les Siméonites aussi sont les mêmes tribus qu'on nomma depuis Ismaélites, et que les Arabes désignent sous le nom des *premiers Djorhum;* 2° la solennité mecquoise fut fondée par eux. Les cérémonies qui se pratiquent encore à cette occasion s'expliquent par l'histoire des Juifs, et enfin la plupart des termes qui servent à désigner ces pratiques pieuses ont une étymologie hébraïque; 3° à l'époque de la captivité babylonienne, plusieurs Juifs. évadés de la capitale des Assyriens, vinrent s'établir à la Mecque. Ce dernier nom ne s'appliquait originairement à aucune ville. Ces émigrés sont les *seconds Djorhum* des Arabes. »

M. Dozy termine cette introduction en établissant, avec une grande évidence, que le monothéisme pur n'était pas la religion primitive des Hébreux; que, jusqu'à la captivité babylonienne, l'adoration des arbres et des pierres, de même que le culte de Baal, allaient de pair avec celui de Jéhovah, et que même, jusque dans les noms des enfants de David, dont un fils portait celui de Baaljada, on peut reconnaître ce syncrétisme d'idées religieuses.

Le culte du Dieu unique s'est développé pendant le séjour des Hébreux dans le pays de Canaan, mais il n'excluait pas celui de Baal. Ce n'est qu'après la captivité assyrienne que le

Dieu unique et invisible triompha définitivement de ses rivaux, et c'est alors seulement que les Juifs formèrent une communauté si exclusive dans ses idées religieuses. Ainsi il n'y a rien de surprenant à rencontrer, avant cette époque, des cultes, si peu semblables, pouvant coexister en paix, en dehors des limites de la Palestine. Ce n'est que bien plus tard que les savants de la grande synagogue employèrent tous leurs efforts pour faire admettre comme principe que, dès le temps de Moïse, le culte de Jéhovah était l'unique religion des Hébreux. M. Dozy termine son introduction par l'observation suivante : « La critique a déchiré le voile sous lequel ils (les savants juifs) voulaient étouffer la vérité, et les recherches suivantes montreront, peut-être, qu'elle avait parfaitement le droit d'agir ainsi. »

Le chapitre intitulé *Les Siméonites* (p. 40-101) se subdivise en cinq parties.

Dans la première, l'auteur expose l'histoire primitive de la tribu de Siméon. Il insiste sur le plus ancien titre de gloire de cette tribu, la défaite des Cananéens de Çeftah. C'est à l'aide de la tribu de Juda que les Siméonites se rendirent maîtres de cette ville, ils en déclarèrent les habitants *herem* et fondèrent une cité nommée *Horma.* M. Dozy a réuni tous les passages de la Bible où il est question de cette tribu, et ces citations nous prouvent que, vers la fin du règne de Saül, ou au commencement de celui de David, le nom des Siméonites disparaît soudainement des annales hébraïques. M. Dozy explique ce fait par l'émigration de cette tribu en Arabie. Il base cette assertion sur un passage des *Chroniques* (I, IV, 24-43) où il est dit qu'ils allèrent à Gedor, y défirent les Minéens, les déclarèrent *herem,* et occupèrent leurs pâturages. Les *Chroniques* ajoutent que cinq cents d'entre les Siméonites allèrent s'établir vers le mont Séir, dans l'Arabie du nord. M. Dozy laisse en dehors de ses recherches ces cinq cents émigrés et retourne à ceux qui vinrent se fixer parmi les Minéens. Après avoir exposé les doutes des savants critiques de la Bible sur l'exactitude du nom de *Gedor,* M. Dozy

dit que cette leçon lui paraît bonne, sauf à identifier ce nom avec une localité connue. Or, pour y parvenir, il commence par préciser, aussi exactement que possible, l'époque de l'émigration des Siméonites. Les renseignements que nous venons de mentionner sur l'exode de la tribu de Siméon ont été consignés dans les annales du temps du roi Hiskia; mais cette circonstance ne prouve pas que ce fait se soit passé sous le règne de ce prince, entre 725 et 696 avant Jésus-Christ. Elle démontre seulement qu'à cette époque, pour des raisons dont il sera question plus loin, le sort de ces émigrés intéressa les Juifs, et qu'on recueillit alors cette notice. M. Dozy croit, avec raison, que l'époque de cette émigration est clairement indiquée par un autre passage de cette même relation, notamment par les mots « et c'étaient leurs villes jusqu'au temps où David fut roi. » En conséquence, M. Dozy place ce fait à la fin du règne de Saül, au moment où Samuel lui adressa le reproche de ne pas avoir détruit le riche butin pris sur les Amalécites. Cette hypothèse est au surplus corroborée par la tradition arabe; d'après cette dernière, une partie du peuple juif, blâmée par Moïse pour sa conduite pendant une guerre, fut bannie de la Palestine et vint s'établir dans le Hédjaz. M. Caussin de Perceval a déjà fait remarquer qu'il s'agit dans cette tradition de Samuel et non de Moïse. Du reste, ce fait a frappé, avant le savant français, un lecteur musulman du manuscrit d'Aboul-Féda conservé à la Bibliothèque impériale de Paris. On y trouve, dit M. Dozy, une note marginale, placée en regard du passage se rapportant à cette tradition, et où ce lecteur inconnu a marqué « Samuel et non Moïse. » Du temps d'Hiskia on eut l'idée de faire revenir ces émigrés. Isaïe, contemporain de ce roi, les exhorta à retourner dans leur patrie; mais cet appel semble ne pas avoir été entendu, car le nom des Siméonites ne reparaît plus dans l'histoire des Juifs.

C'est bien à regret que nous nous bornons à la simple indication des importants résultats obtenus par M. Dozy. Les limites de cet article ne nous permettent pas de citer en détail

les preuves érudites et, la plupart du temps, convaincantes du savant orientaliste de Leyde. Mais, avant de signaler ses autres découvertes, je tiens à noter qu'un voyageur juif moderne, très-peu connu, Rabbi-David-D'beth-Hillel, dans son *Voyage en Perse, dans l'Inde et en Arabie*, publié à Madras en 1832, a tâché aussi de retrouver les Siméonites ailleurs qu'en Palestine, et bien plus loin encore que ne le fait M. Dozy. Voici ce qu'il dit à ce sujet, page 100 : « I was told there (at Bassora) by an armenian traveller from Jerusalem, named Chajee Abrahim, « who came from Æthiopia, that he saw there, in many places, white Jews; and that he conversed with them, and they « were very merry with him, because he told them that he « was an inhabitant of Jerusalem and that there are members « of Israelites having their synagogues. They said to him that « if he would send to them one of the Israelites of Jerusalem, « they would give him a tenth part of their substance. He told « me also that they have no books, except manuscripts of the « five books of Moses, and some of the Prophets; they do not « wish to read in a printed book. They are separate from « the other nations in all their customs, also the other nations « are afraid to rob or oppress them. Most of them are farmers, having cattle in abundance. On hearing this history, « I was astonished how they came there, and I began to seek « in the ancient chronicles. Then I found, in a very ancient « book, that on coming Sanheryr the king of Assyria to Judea, « mentioned 2 kings XVIII 13 and XIX, 9, and on hearing « that Terhooke, the king of Cush of Æthiopia rebelled « against him, he took the tribe of Simeon with him and went « to battle : and there they remained between the mountains. « I conceive that these must be their successors. » Il s'agit ici évidemment de la seconde expédition de Sennachérib contre les Juifs. Les voyant soutenus par les Égyptiens, il crut devoir châtier en premier lieu leurs alliés, et il attaqua Lachich et Libnah. Les Égyptiens réclamèrent l'assistance de Tirkakèh, roi d'Éthiopie; mais, probablement avant l'arrivée de ses troupes, une peste emporta 185,000 hommes dans l'ar-

mée assyrienne, et débarrassa ainsi l'Égypte et la Palestine de leur commun ennemi. Le roi d'Éthiopie mentionné ici est probablement le même que Manéthon nomme *Tarkos* ou *Tarakos;* il était le troisième et le dernier roi de la vingt-sixième dynastie; son nom exprimé en hiéroglyphes est *Teharka.* Mais dans tout ceci il n'y a pas un mot des Siméonites, et si j'ai cité le passage curieux du livre de Rabbi David, ce n'est pas, certes, pour opposer ses raisonnements confus à la logique serrée des déductions claires et précises de M. Dozy, mais pour montrer que les Juifs eux-mêmes avaient déjà songé à retrouver les traces de leurs frères, perdus depuis tant de siècles.

Dans la deuxième partie du même chapitre, M. Dozy cherche à résoudre la question de savoir l'endroit où se trouve Gedar, et où étaient les Minéens. Strabon dit que ce peuple habitait les bords de la mer Rouge et avait pour capitale la ville de Karna. Leurs voisins étaient les Sabéens dont la capitale est Mariaba. Puis venaient les Kattabanes, dont le pays s'étendait jusqu'au détroit où l'on franchit le golfe Arabique (Bab-el-Mandeb). La résidence de leur roi portait le nom de Tamna; enfin à l'orient étaient les Chadramotites, qui avaient pour capitale Sabata.

Pline dit : « Tamudaei, oppidum Badanatha; Carrei, op-« pidum Cariati; Achoali, oppidum Foth, ac Minaei, etc. » M. Dozy propose de lire : « Achoali, oppidum Fothac; Mi-« naei, etc. » et il identifie cette ville avec Fadak, à deux journées de marche au nord de Médine. Cette identification est d'autant plus plausible que M. Dozy signale la présence d'une peuplade Owal, les Achoali de Pline, dans le voisinage de Fadak. Or, comme Pline mentionne les Minéens immédiatement après un peuple établi au nord de Médine, et comme il leur donne pour voisins les Achoali, ou Owal, il faut admettre que la frontière septentrionale du pays des Minéens ne devait pas être très-éloignée de Médine. Nous avons vu de plus que Strabon leur donne pour capitale Karna, et Ptolémée cite une ville de ce nom, immédiatement après

Iathrippa, ou Médine; donc il est fort probable que ces deux Karna sont identiques.

Ainsi, il est bien établi que les Minéens occupaient un vaste pays s'étendant au sud de Médine; c'est là que, d'après les *Chroniques*, les Siméonites trouvèrent ce peuple mêlé à d'autres peuplades. Ils déclarèrent les Minéens *herem*, ce qui, d'après le livre cité, « dure jusqu'à ce jour, et ils prirent leur place. » M. Dozy rapporte l'expression *jusqu'à ce jour* au temps du roi Hiskia, et fait observer que le passé de la tribu de Siméon peut se résumer ainsi : en Palestine, ils déclarent *herem* les habitants de *Çeflah*, dans leur propre pays ils fondent une ville *Horma;* ils sont bannis de la terre promise pour avoir gardé une partie des biens déclarés *herem*, et enfin, en Arabie, ils déclarent *herem*, probablement pour toujours, le peuple qu'ils attaquent, les Minéens. *Herem* est toute chose, homme, bétail, terrain, etc. consacrée à une divinité, ne pouvant jamais être ni reprise ni rachetée, et considérée comme sainte, *qôdeš* en hébreu. Pour découvrir l'endroit précis où les Siméonites sont venus se fixer après avoir quitté la Palestine, M. Dozy recherche quelle est, en Arabie, la localité qui, de tout temps, ait été considérée comme sainte et sacrée, et il trouve que le territoire de la Mecque, seul, remplit cette condition; d'où il conclut que c'est là aussi que sont venus s'établir les Siméonites, bannis de leur terre natale. Il ne veut pas dire que, depuis, on n'ait créé, par imitation, d'autres enceintes sacrées; mais leur origine, purement indigène, est trahie par la dénomination de *hima*, exclusivement arabe. Une seconde preuve du même fait lui est fournie par les noms de la Mecque.

Le premier et le plus connu est celui de la Mecque ou *Makka*, auquel vient se joindre celui de *Bakka*, qui n'en diffère que par la première consonne. Plusieurs auteurs arabes veulent voir dans ces deux noms deux localités distinctes. Quelques-uns disent que *bakka* désigne l'emplacement du temple, et *makka* tout le territoire sacré qui l'entoure. D'autres veulent, au contraire, que *makka* soit la ville, *bakka* dé-

signant, comme précédemment, le temple; d'autres, enfin, prétendent que *bakka* est le nom de la ville, et *makka* celui de *Dzu-Towa*, ou celui d'une localité située au sud de *Dzu-Towa*. Cette diversité d'opinions prouve qu'elles n'ont rien de sérieux, et M. Dozy, partage celle de Bekri, qui dit : والذى عليه اهل اللغة انّ مكّة وبكّة شئ واحد, c'est-à-dire que c'est le même nom, où, par une permutation très-commune dans la langue arabe, le *m* est remplacé par le *b*. Le nom de *makka* n'a pas d'étymologie arabe. Les grammairiens de cette nation ont voulu la trouver dans la racine *makka;* mais cette racine n'a que trois significations : 1° sucer jusqu'à épuisement de liquide; 2° amoindrir; 3° détruire : toutes les trois peu commodes pour l'étymologie d'un nom de ville. Néanmoins, cette difficulté n'arrête pas les savants orientaux, ils disent que la première signification convient à une localité pauvre en eau et qui sert de centre d'attraction pour d'autres pays, dont elle épuise les populations. Elle amoindrit la hauteur et l'orgueil de tous ceux qui s'y rendent, et elle détruit les péchés. Ces efforts puérils pour expliquer tout par la langue du Koran, très-communs aux savants musulmans, ne donnent aucune solution raisonnable de la question, et prouvent seulement que le mot *makka* n'est pas d'origine arabe[1].

Ptolémée cite un endroit nommé *Makoraba*, dont la latitude et la longitude sont assez conformes à celles de la Mecque. Aussi les géographes célèbres, tels que Ritter et Kiepert, n'ont pas manqué de l'identifier avec la ville sainte des musulmans. Les orientalistes, sachant que cette ville n'a été fondée qu'au ve siècle de notre ère, se sont abstenus de partager cette opinion, et pourtant les géographes avaient raison, avec cette seule différence que *Makoraba* n'était pas le nom

[1] Un érudit moullah de Tébrize voulait sérieusement me prouver que le mot russe *samowar*, signifiant «bouilloire qui bout d'elle-même,» était d'origine arabe, composé de deux racines : ثماء «nourrir substantiellement et de choses grasses», et وراء «être plein de comestibles.» Il prétendait que ces deux mots expliquaient très-bien les fonctions du *samowar*, servant à préparer du thé, breuvage très-estimé en Orient.

d'une ville, mais bien celui d'une localité ou d'une vaste enceinte, sur laquelle, plus tard, s'est élevée la Mecque. M. Dozy transcrit ce mot en hébreu מַכָּה רַבָּה, et trouve facilement que sa signification est : « grand champ de bataille, » dont le synonyme *makka gedola* se rencontre aussi dans la Bible. Or, si après avoir admis cette signification de *makka rabba,* on se souvient que les *Chroniques* disent positivement que l'endroit déclaré *herem* par les Siméonites, dans le pays des Minéens, leur servit précisément de champ de bataille, il n'est pas étonnant qu'ils aient appliqué ce nom à cette localité. Pour expliquer le nom de *Gedor,* M. Dozy, par une série de raisonnements d'une valeur incontestable, mais ne se prêtant pas à un extrait, prouve que l'idée de Pococke concernant l'identité de *Hobal,* dont l'idole a été détruite par ordre de Mahomet, lors de la prise de la Mecque, et de *Ha-Bâal* était exacte, et que cette dernière divinité est absolument la même que celle que les Siméonites révéraient dans le Canaan, à *Bâal-ha-ber,* ou à « Baal du puits ». Azraqî nous apprend que les murs de l'ancien temple de Hobal, à la Mecque, portaient le nom d'*Al-gadr* ou d'*Al-gidar.* En hébreu les mots *gader, gédir, gedéra* et *gedor* ont la même signification; de là le nom de la colonie phénicienne en Espagne, Gadir, le Gades des Romains, Cadix de nos jours. Tous ces rapprochements étymologiques, qui n'ont absolument rien de forcé, engagent M. Dozy à admettre que le *Gedor* des *Chroniques* désigne le temple de Baal de la Mecque. Notre savant auteur renonce à déterminer plus précisément la date de la fondation de ce temple; mais néanmoins, en rapprochant entre eux : 1° l'assertion du prophète arabe que le temple de la Mecque était bâti quarante ans avant celui des Juifs; 2° tous les autres faits mentionnés par les annalistes hébreux et que nous venons de citer; 3° que le roi David régna quarante ans, et, enfin, 4° que Salomon posa la pierre fondamentale du temple de Jérusalem dans la quatrième année de son règne, M. Dozy conclut que l'exode des Siméonites doit être placé dans les dernières années du règne de Saül.

Dans la troisième partie du même chapitre, M, Dozy continue à rechercher l'étymologie des noms de la Mecque. *Qadis*, l'un de ces noms, ne vient pas de *q-d-s*, car cette racine ne possède pas de forme *qadis* ayant la signification de *lieu saint*. *Qadis* est un mot dérivé, conformément aux lois de la mutation des sons, du mot hébreu *qodeš*, et veut dire *très-saint, consacré à Dieu*. Bekri rapporte que la Mecque fut nommée *Alqadisija*, car une partie des habitants de la ville de Qadis du Khorassan s'y est établie. Le fait d'une émigration aussi lointaine serait très-surprenant, si M. Dozy ne l'expliquait très-naturellement, en faisant observer qu'une des villes siméonites du Canaan portait le nom de *Kor-âssan*, traduit par Gesenius par *fornax fumans*.

Nadzir, qui est encore un nom de la Mecque, pourrait être d'origine arabe ayant la signification de *consacré à Dieu*, s'il n'avait pas la forme et le sens d'un participe actif. Muni d'un *imâla* et prononcé *nédzir*, il est hébreu et veut dire *vœu* et tout *ex-voto* offert à Dieu. M. Dozy croit reconnaître le nom de *Çelah* ou de *Çelahi*, et *Sil* ou *Sîlo*, dans le *Silô* des Hébreux, leur grand camp après celui de Gilgal, et où ils se rendaient en pèlerinage. Il est donc très-naturel de supposer que les Siméonites l'aient donné à leur nouvelle fondation pieuse.

Barra, nom du puits de *Zemzem*, et cinquième nom de la Mecque, n'est pas non plus arabe. Ce n'est pas le féminin de *bar*, car ce dernier mot a la signification de « bienfaisant » et de « juste, » et ne s'applique qu'aux personnes. Du reste, s'il était arabe, il devrait être précédé d'un article. C'est le féminin בָּרָה *bara*, du mot hébreu *bar*; il veut dire « pure » et « sainte, » épithètes très-applicables à la Mecque comme au puits.

Des quatre autres noms de la Mecque : *Bassa* ou *el-Bassa*; *Nassa* ou *el-Nassa*; *Nacha* ou *el-Nacha*, et *Mansa* ou *Massa*, M. Dozy regarde *Nassa* et *Nacha* comme des noms créés par l'ignorance des copistes, et conservés pour honorer la Mecque, car, d'après le théologien Nawawi, la Mecque et Médine ont un aussi grand nombre de noms, par le fait même qu'elles sont

les deux points les plus vénérés de la terre. Il ne reste ainsi que *Bassa* et *Mansa* ou *Massa.* M. Dozy condamne l'étymologie des savants musulmans qui veulent voir dans le premier de ces noms la *cassante* et la *repoussante*, parce que la Mecque brise et rejette ceux qui y commettent des impiétés, et les hommes méchants en général. M. Dozy identifie *Bassa* et *Mansa* par la permutation connue des lettres *b* et *m;* puis par la contraction de l'*n*, dans ce dernier nom, il arrive à la forme *Massa,* dans laquelle il retrouve l'homonyme d'une localité du pays des Siméonites en Palestine.

Quant au dixième nom de la Mecque, *Koutha,* M. Dozy renvoie le lecteur à ses recherches sur le *maqami Ibrahim,* auxquelles ce nom est intimement lié. Il termine cette troisième partie du second chapitre par l'examen de la question de savoir si les Siméonites de la Mecque reconnaissaient le culte de Jéhovah, et il la résout affirmativement. Jéhovah était adoré par les anciens Juifs sous la forme d'un bélier. Or, quand les premiers Djorhum furent obligés de quitter la Mecque, ils enfouirent dans la terre leurs deux béliers (gazelles d'après la tradition musulmane), ainsi que des ornements qui couvraient la poitrine du prêtre et quelques glaives. Ces trésors furent déposés dans le puits de Zemzem, desséché à cette époque. Longtemps après, l'aïeul de Mahomet, Aboul-Moutalib, découvrit ces objets en creusant de nouveau ce puits. Les Qoréichites prétendirent à une part dans cette trouvaille, et il fut arrêté qu'on s'en remettrait au sort pour décider cette contestation. Cet arbitre fut contraire aux Qoréichites, ils n'eurent rien, le temple obtint les gazelles, et Abou-Moutalib le restant du trésor. Il offrit les armes au temple pour en orner les portes. L'une des gazelles eut la même destination; quant à l'autre, on la déposa dans le fossé du trésor, au-dessus duquel s'élevait jadis l'idole de Baal, et elle y resta jusqu'à la fin du second siècle de l'Hégire. Le puits de Zemzem fournit à M. Dozy une nouvelle preuve de l'origine siméonite de la Mecque, car il trouve chez Qazwini, éd. Wüstenfeld, la phrase suivante : وكانوا فى الجاهلية يقولون لبئر زمزم

بئر شَبَّاعَة, d'où l'on voit que ce puits, célèbre parmi les musulmans, portait à l'époque de l'idolâtrie le nom de *Bir-Cheba*, c'est-à-dire le même qui désignait le puits sacré des Siméonites en Palestine.

La quatrième partie du second chapitre est consacrée aux différentes questions secondaires concernant les Siméonites. M. Dozy partage l'opinion de MM. Bohlen et Knobel sur Agar. Il croit qu'elle, de même que son fils, Abraham, Sara et Cetura, ne sont que des mythes étymologiques; mais il ne cherche pas la racine du nom de Agar dans le verbe arabe *hagara*, mais dans le mot hébreu *gur*, de manière que *hagar* voudrait dire « étranger. » Par *Gârim* et *Gerim*, on désignait les ancêtres des Israélites, établis dans le Canaan, les Israélites de l'Égypte et aussi ceux des Hébreux qui, après la conquête du Canaan, se fixèrent en dehors des territoires assignés à leurs tribus; enfin ce nom se donnait également aux Siméonites en Arabie. On le trouve chez les auteurs arabes qui mentionnent les Siméonites et les Ismaélites, connus sous le nom de *premiers* Djorhum, pour les distinguer des *seconds*, qui sont les Juifs évadés de Babylone et établis en Arabie. La transformation de *gârîm* ou *gérim* en جُرْهُم n'a rien d'extraordinaire, dit M. Dozy. L'intercalation de l'*h* s'explique par l'aspiration inhérente au son de l'*r*. Dans le zend, cette aspiration s'exerce sur la lettre qui précède l'*r* et sur la gutturale moyenne (media gutturalis). Ainsi le sanscrit *pra*, devient *πρὸ* en grec, *pro* en latin et *fra* en zend. Le sanscrit *ugra* est *ughra* en zend; le sanscrit *tri* est *τρεῖς* en grec, *tres* en latin et *thri* en zend. Dans la langue grecque, au contraire, l'aspiration se manifeste après le *r*, c'est le *ρ* avec l'aspiration forte. Conformément à cela les Grecs rendent le nom *Gerîm* par *Γεῤῥαῖοι*, *Gerrhaei*. Il en est de même dans les langues sémitiques, avec cette seule différence qu'elles expriment cette aspiration, non au moyen d'un accent, mais quelquefois par la lettre *h*, le ה des Hébreux et le ه des Arabes. C'est leur plus faible aspiration, et S. de Sacy (*Gr. ar.* I, p. 25) dit que « le ه ne représente qu'une aspiration

très-légère, et souvent insensible, comme celle du *h* dans ces mots, la Hollande, la Hongrie, où elle n'indique qu'un simple hiatus. » En éliminant ainsi du mot *gorhum* cette aspiration à peine sensible, nous aurons *gorum*. Le *um* et le *îm* sont équivalents et se remplacent l'un l'autre constamment. Ainsi le *David* des Hébreux devient *Daoud* en arabe, *Elohîm* se transforme en *Lâhumme, Ibrahim* est transcrit souvent par *Ibrahum,* et ces deux sons paraissent tellement identiques à l'oreille arabe, que les poëtes de cette nation les font rimer dans les pièces de vers. Ainsi *gorum* et *gorim* étant identiques, pour arriver à *garîm* et *gerim,* on n'a qu'à songer à la facilité avec laquelle les Arabes remplacent l'*a* par l'*o* et *vice versa.* L'hébreu *Josef* devient *Josof* et *Jousouf,* etc.

Pour prouver que les Ismaélites sont identiques aux Siméonites, M. Dozy se livre à une analyse minutieuse des noms propres chez ces derniers, et finit par conclure que le nom d'*Ismaélites,* dérivé de *Ismaël* (Dieu entend), a été adopté par les Siméonites, bannis de la Palestine, pour rappeler autant que possible, par la similitude des sons, celui de leurs frères israélites, dérivé d'*Israël* (Dieu combat).

Je dois avouer que ce dernier paragraphe de l'excellent travail du savant professeur de Leyde a fait sur moi une impression moins favorable que tout ce qui le précède. Soit que M. Dozy, considérant cette digression comme étant un peu en dehors de la thèse générale qu'il a entrepris de prouver, ne nous donne qu'un extrait de ses recherches à ce sujet, comme on serait tenté de le croire, par la note 1 de la page 97, soit pour toute autre raison, après la marche claire, et presque mathématiquement rigoureuse, de ses premières démonstrations, ces derniers raisonnements paraissent moins satisfaisants.

En général, qu'il me soit permis de le dire, la critique basée sur l'analyse des noms, et surtout des noms d'un peuple nomade, est fort délicate, car elle présente toujours à l'esprit quelque chose de vague et d'indéterminé. Partout les nomades, en Arabie comme dans les déserts de l'Asie centrale,

donnent, le plus souvent, à leurs enfants des noms puisés dans les circonstances qui entourent leur naissance. Ainsi, par exemple, le chef des Fellahs employés aux excavations de M. Mariette, en Égypte, s'appelle Timsakh, car son père a vu un crocodile en rentrant chez lui le jour de sa naissance; mon guide khirguis, lors de mon voyage à Boukhara et à Samarcande, portait le nom de Malkildy, c'est-à-dire « le bétail est rentré, » car au moment où il vit le jour, un troupeau, qu'on croyait égaré, est rentré dans l'*aoul* de son père[1], etc. Vouloir baser sur ces caprices du hasard quelque chose de sérieux est un travail qui me paraît assez ingrat. Si une série de noms, tels que Abraham, Sara, Agar, Ismaël, Cetura, Isaac, etc. nous présente aussi une série d'idées où la tendance secrète d'un parti, comparativement moderne, de la société juive, se trahit involontairement, on est certainement en droit de reléguer parmi les mythes les individus qui les portent; mais cela nous donne-t-il le droit d'identifier les Ismaélites avec les Siméonites, parce que la racine *šama'* se retrouve souvent dans les noms propres des membres de cette dernière tribu? Je le crois d'autant moins que M. Dozy fait observer lui-même que l'appellation d'Ismaélites a perdu son sens ethnographique.

La cinquième et dernière partie du chapitre II donne une esquisse rapide du sort ultérieur des Siméonites en Arabie. M. Dozy, tout en déclarant qu'il ne se propose pas de parler en détail de l'histoire de la tribu de Siméon, dans les temps plus rapprochés de nous, nous rapporte néanmoins les faits suivants.

« Les Siméonites ou les Ismaélites, dit M. Dozy, disparaissent entièrement de l'histoire. Les seconds Djorhum les trou-

[1] Ibn Batoutah, déjà, fait une observation semblable; notamment il dit (p. 115, t. II, édit. Defrémery et Sanguinetti):

التتر يسمّون المولود باسم اول داخل على البيت عند ولادته

c'est-à-dire: les Tatares donnent à leur nouveau-né le nom de la première personne qui entre dans la maison après sa naissance.

vèrent encore à la Mecque, et il est très-probable que, depuis, ils se sont confondus en partie dans les populations juives émigrées de Babylone, en partie dans les tribus arabes, et en partie, enfin, dans les Juifs venus en Arabie du temps des Romains. Ces derniers Siméonites durent, sans aucun doute, adopter le Pentateuque d'Esdras et se convertir au judaïsme orthodoxe; car les Juifs sont, en général, très-actifs pour faire disparaître, parmi leurs compatriotes, les différences religieuses. Ainsi des rabbins se rendirent au milieu des descendants des dix tribus, établis dans le Kurdistan, et finirent par les convertir presque tous au judaïsme pur. Je crois qu'un fait semblable s'est accompli en Arabie. Les Juifs n'eurent pas beaucoup de peine à faire accepter le Pentateuque par les descendants des Siméonites. Ce livre contenait des éléments archaïques, et pour les peuples de cette époque, s'inquiétant peu de rechercher si véritablement tout était ancien, le semblant d'antiquité suffisait. Ainsi les chrétiens arabes de la Syrie comparèrent le Koran à l'Évangile, et ayant trouvé ces deux livres *parfaitement* conformes entre eux, ils se firent musulmans. (Bekri, 421, p. 23.) Si l'on pouvait se fier à la relation qui dit que Tarîf, roi de deux tribus berbères, au VIIIe siècle, était Siméonite (v. Bekri, p. 135, éd. de Slane), on pourrait admettre qu'une partie des descendants de Siméon passa en Afrique. Ce récit n'est pas absolument improbable. Nous n'avons, il est vrai, aucun moyen de préciser l'époque où les Siméonites émigrèrent à l'ouest, mais cependant la famille de Tarîf nous offre des particularités remarquables et qui paraissent militer en faveur de cette relation. Leurs noms sont, en grande partie, hébreux, Çalih, Elias, Jonas, Elisa; mais la religion de ces hommes n'était pas juive. Tarîf était musulman, son fils Çalih fonda une nouvelle religion. Il est vrai que ces considérations sont contredites par d'autres. Le nom de Siméon, si longtemps remplacé par celui d'Ismaël, m'inspire le premier doute. Il n'est pas prouvé non plus que la famille Tarîf soit d'origine siméonite; on le dit bien, mais les preuves

manquent, et, au contraire, il existe une seconde tradition qui rend suspecte la première[1]. Tout bien pesé, je ne puis me décider à reconnaître à cette famille une origine siméonite. »

Dans un deuxième article j'exposerai les résultats des recherches de M. Dozy sur la fête célébrée à la Mecque, et sur les Djorhum, sujets traités dans les deux derniers chapitres de son mémoire.

N. DE KHANIKOFF.

Lorsque la Compagnie des Indes résolut, il y a vingt-cinq ans, de faire préparer et de publier un glossaire des termes techniques usités dans les différentes parties de l'Inde et relatifs à l'administration, à la justice, aux finances et à l'agriculture, elle fit imprimer une liste de mots, dont elle désirait obtenir la définition et le sens précis dans lequel ils étaient employés dans les provinces où ils avaient cours. Cette liste était, je crois, dressée par M. Wilson, qui devait être et a été le rédacteur définitif du glossaire; elle fut envoyée à tous les membres du service civil dans l'Inde; mais l'administration ne reçut qu'un petit nombre de réponses satisfaisantes. M. H. Elliot était alors secrétaire du conseil des finances pour l'Inde supérieure; il vit avec chagrin la quantité et la qualité également faibles des réponses que reçut le gouvernement d'Agra, et se mit à y suppléer par un travail qu'il entreprit lui-même, et dans lequel il ne se contenta pas de répondre aux questions posées par M. Wilson, mais où il fit entrer une quantité de détails historiques et ethnographiques relatifs aux provinces de l'Inde supérieure. Le gouverneur d'Agra, M. Thomason, fut tellement frappé de l'intérêt de ce travail, qu'il rendit une décision d'après laquelle le glossaire de M. Elliot devait être imprimé aux frais de l'État. C'est ainsi

[1] Je veux parler de celle qu'on trouve chez Bekri, p. 137, lig. 16 et suiv. édition de Slane.

que parut le premier volume du *Supplement to the Glossary of indian terms*, by Elliot, Agra, 1845, in-8°, en 447 pages, qui va jusqu'à la fin de la lettre J. Je ne sais pourquoi le reste de l'ouvrage n'a pas paru. M. Elliot lui-même fut transféré à Calcutta, où il commença son ouvrage sur les sources de l'histoire des musulmans de l'Inde, qui devait former l'introduction à une grande collection des historiens musulmans de ce pays. Malheureusement, après avoir publié le premier volume de son nouveau travail, il fut obligé, pour sa santé, de se rendre au Cap, où il mourut, après y avoir fait imprimer un petit volume supplémentaire. Lady Elliot rapporta en Europe la collection immense des matériaux que Sir Henry avait préparés, et elle chercha un savant capable d'en tirer ce qui pouvait être publié. J'ai vu entre ses mains ces matériaux, avec un sentiment profond de respect et de regret, car une grande partie ne pouvait pas servir, et montrait seulement le travail prodigieux auquel l'auteur s'était livré et auquel il avait succombé; mais il y avait des parties assez avancées pour pouvoir être livrées à l'impression. M. Morley se chargea de réunir, de classer et de compléter cette partie des matériaux; mais il mourut lui-même prématurément, sans avoir fait faire un progrès sensible à son entreprise. A la fin, Lady Elliot a trouvé deux éditeurs zélés et savants, M. Reinhold Rost, secrétaire de la Société asiatique de Londres, et M. Cowell, récemment encore secrétaire de la Société asiatique de Calcutta, qui annoncent chacun un ouvrage tiré des papiers de Sir Henry. M. Rost annonce deux volumes in-8°, sous le titre de : *Memoirs on the history, philology and ethnic distribution of the races of the North-Western Provinces of India,* by the late Sir H. Elliot. C'est une édition complète du glossaire dont j'ai parlé plus haut. M. Cowell, de son côté, annonce trois volumes in-8°, intitulés : *The history of India as told by its own historians, by the late Sir H. Elliot,* edited by E. B. Cowell. Les deux ouvrages paraîtront chez Trübner, à Londres.

Je ne suis pas, en général, grand partisan des ouvrages

posthumes; mais je suis heureux de voir que l'on sauve de l'oubli tout ce qui peut se publier des matériaux préparés et élaborés par un homme aussi distingué par le cœur, l'esprit et le savoir, que Sir H. Elliot, qui était certainement un des hommes les plus remarquables parmi le grand nombre des savants que le service de la Compagnie des Indes a formés. On ne leur a jamais rendu en Angleterre la même justice que sur le continent, et je crois qu'il en sera de même des ouvrages posthumes dont je parle ici. — J. M.

M. Martin Haug, directeur du Collége sanscrit de Pouna, a publié le prospectus d'un ouvrage intitulé : *The religion of the Zoroastrians, as contained in their sacred writings, with a history of the zend and pehlevi literatures and a grammar of the zend and pehlevi languages.* Cet ouvrage consistera en deux volumes in-8°, de 7 à 800 pages chacun; on peut souscrire, soit chez l'auteur, à Pouna, soit chez M. Brockhaus, libraire à Leipzig. Le prix de souscription, pour les deux volumes, est de 16 roupies (40 fr.), et sera plus tard relevé à 50 fr. Le premier volume contiendra l'histoire des littératures zende et pehlevie, accompagnée de nombreuses traductions et de grammaires de ces deux langues. Le second traitera des dogmes zoroastriens, de l'origine et du développement de cette religion et de ses rapports avec le Védisme. Il est fort à désirer que la publication de cet ouvrage, qui doit nous donner, dans une forme systématique, les résultats des longues études zoroastriennes de l'auteur, soit encouragée.

M. Justi, à Marbourg, vient de faire paraître le troisième cahier de son Manuel de la langue zende (*Handbuch der Zendsprache*). Ce cahier contient la fin du vocabulaire zend, et se termine par un vocabulaire latin-zend. Le quatrième et dernier cahier terminera l'ouvrage par une grammaire et une chrestomathie. Pendant que M. Haug, dans son interprétation du Zendavesta, s'attache avant tout aux secours qu'il

peut tirer des Védas, M. Justi marche sur les traces de Burnouf et de M. Spiegel, et suit, autant que cela se peut, la tradition des Zoroastriens, telle qu'on la trouve dans les livres mêmes de la secte. Chaque cahier se compose de 120 pages, grand in-4°, et coûte 2 thalers. — J. M.

Ostafrikanische Studien, von Werner Munzinger. Schaffhouse, 1864, in-8° (584 pages, avec une carte. Prix, 3 thalers 18 gr.).

M. Munzinger, après avoir fait des études savantes en Suisse et à Paris, a passé dix-sept ans sur les bords occidentaux de la mer Rouge, occupé d'études philologiques, historiques, géographiques et politiques sur les populations variées qui habitent les pays entre le Nil et la mer Rouge. Il a beaucoup voyagé dans les différentes parties de ces pays, et a souvent fait de longs séjours chez des tribus qui lui offraient un champ d'observations particulièrement intéressant. Il avait déjà publié, il y a quelques années, un travail détaillé sur la tribu des Bogos, et aujourd'hui il nous donne une autre partie des résultats de ses observations, qui se rapporte aux pays entre Massowa, la partie haute de l'Abyssinie et le Nil bleu. Le volume contient un voyage dans le pays des Marca, un mémoire sur les Beni Amer, un autre sur la langue *tobedavieh*, un voyage dans le pays des Kounama, et des remarques sur l'ethnographie du Kordofan. Ces mémoires sont précédés d'une introduction extrêmement curieuse, dans laquelle l'auteur parle de la nature des rapports actuels entre les Européens et les Orientaux et Africains, des missions chrétiennes et musulmanes et de leurs progrès, des traités avec les Orientaux, de l'influence des consuls européens et de ses avantages et désavantages, etc. Le volume entier forme une des études les mieux faites et les plus consciencieuses qui existent sur un pays barbare quelconque. — J. M.

JOURNAL ASIATIQUE.

DÉCEMBRE 1864.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LES TOU-KIOUE (TURCS),

EXTRAITS DU PIEN-I-TIEN, ET TRADUITS DU CHINOIS,

PAR M. STANISLAS JULIEN.

(SUITE ET FIN.)

DYNASTIE DES THANG.

Le second mois de la deuxième année de la période Khaï-youen (714), les Tou-kioue ravagèrent Pe-thing. Kouo-kien-kouan, du titre de *Tou-hou*[1], les tailla en pièces.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Youen-tsong, étant monté sur le trône, rompit l'alliance de mariage proposée. Me-tch'oue envoya son fils Yang-'o-tchi, du titre de *Te-le*, pour qu'il entrât dans la garde impériale, et renouvela instamment sa première demande. L'empereur lui donna pour épouse la princesse de Nan-ho-hien, fille du roi

[1] L'expression *Tou-hou* signifie protecteur général. Sous la dynastie des Han, l'officier de ce nom était chargé de protéger les trente-six petits royaumes occidentaux qui étaient soumis aux Chinois. (Morrison, *Dict. chinois-anglais*, t. I, p. 822, n° 99.)

de Cho, et lui écrivit une lettre pleine de bienveillance.

L'année suivante, Me-tch'oue ordonna à son fils I-ni-khan de prendre sous ses ordres Thong-'o, du titre de Te-le, Ho-pa, du titre de Kie-li-fa, et Chi-chi-pi, et d'aller avec des cavaliers d'élite attaquer Pe-thing. Kouo-kien-kouan, du titre de Tou-hou, les attaqua, et décapita Thong-'o sous les murs de la ville. Les ennemis se débandèrent et s'enfuirent. Ho-pa n'osa point s'en retourner; il emmena sa femme et ses enfants et vint se soumettre. L'empereur nomma Me-tch'oue général en chef de la garde de la droite et roi de Yen-chan-kiun; il donna à sa femme le titre de *princesse de Kin-chan* (ou des monts Altaï), et la combla de présents consistant en étoffes de soie de différentes couleurs. Yang-'o-tchi étant mort, Youen-tsong rendit un décret qui ordonnait aux membres de la famille impériale qui étaient au-dessus du troisième rang d'aller porter à ses parents des compliments de condoléance.

La troisième année de la période Khaï-youen (715), trois familles des hordes turques vinrent faire leur soumission. L'empereur ordonna à l'administrateur général des troupes de garnison d'établir des campements à Liang-tcheou et à Ping-tcheou pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

On lit dans les Annales des Thang, biographie de l'empereur Youen-tsong : Le quatrième mois de la troisième année de la période Khaï-youen (715), les trois familles des Turcs Ko-lo-lo vinrent faire

leur soumission. Sie-no, général en chef du corps d'armée de la droite, nommé Yu-lin-kiun[1], reçut la charge d'administrateur en chef de la garnison de Youen-tchou, et Kouo-kien, généralissime de la garde de droite, celle d'administrateur général de la garnison de Sou-tcheou, pour prévenir les attaques des Tou-kioue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : A cette époque, le khan turc adressa de nouveau une lettre pour demander en mariage une princesse chinoise. Avant que l'empereur eût eu le temps de répondre, dans la période King-yun (710-711), Me-tch'oue détruisit les So-ho, et soumit aussitôt les Khi-tan et les Hi. Comme il tyrannisait ses sujets, et que la vieillesse avait augmenté sa faiblesse d'esprit et sa cruauté, ses hordes l'avaient pris en haine et s'étaient révoltées. Il y avait dix familles : à gauche (à l'orient), cinq familles des To-lo; à droite (à l'occident), cinq familles des Nou-chi-pi-sse-kin, qui avaient demandé l'autorisation de soumettre à l'empereur les trois familles des Ko-lo-lo, des Hou-wo et des Chou-ni-chi. Tchou-sse, élevé par un ordre spécial au rang de commandant en chef du grand désert, Meou-lo-fou-khi, commandant en chef de Chan-in, et Tha-chi-li-kou-pi, commandant en chef de Youen-tchi, se mirent à la tête de leurs sujets et vinrent se soumettre. Un décret impérial leur ordonna d'installer leurs sujets sur les monts Kin-

[1] Suivant Morrison, le mot *yu*, ailes, se rapporte à la vitesse des soldats, et le mot *lin*, forêt, à leur force et à leur nombre.

chan (Altaï). Sie-no, généralissime du corps d'armée appelé *Yu-lin-kiun*, fut nommé administrateur général de la garnison de Liang-tcheou; il avait sous ses ordres les corps d'armée de Tchi-choui, de Kien-kang, de Ho-youen, etc., et devait camper à Liang-tcheou. Le commandant en chef, Yang-tchi-i, fut adjoint à Sie-no. Kouo-kien-kouan, généralissime de la garde de la droite, fut nommé administrateur général de la garnison de Sou-tcheou; il avait sous ses ordres les corps d'armée qui se trouvaient au nord de Ho-jong, de Ta-wou, de Pien-tcheou, etc., et devait camper à Pien-tcheou. On lui adjoignit Wang-tsun, du titre de *Tchang-sse*, pour gouverner les peuples nouvellement soumis, et réprimer les actes de pillage et de cruauté.

Me-tch'oue avait souvent attaqué les Ko-lo-lo et autres hordes. Un décret avait ordonné au Tou-hou (au protecteur général) et au Tsong-kouan (à l'administrateur) des lieux voisins, d'arrêter son avant-garde et son arrière-garde, et de prêter secours aux généraux. La puissance du khan commença à s'affaiblir. Son gendre, Kao-li-mo-li-tchi-kao-wen-kien, avec Sse-thaï, commandant en chef des Hie-thie, Mou-yong-tao-nou, chef puissant des Tou-kou-hoen, Ko-kio-kie-kin et Pi-si-kie-li, chefs puissants des Yo-che-chi, et Kao-kong-i, grand chef des Coréens, réunirent ensemble dix mille tentes et vinrent successivement à la frontière pour faire leur soumission. L'empereur ordonna par un décret de les interner au midi du fleuve Jaune. Il nomma Wen-kien

généralissime de la garde de la gauche et roi de Liao-si-kiun; par un ordre spécial, il nomma Sse-thaï généralissime de la droite, commandant en chef des Hie-thie et prince de Leou-fan-kiun; Tao-nou, général du corps appelé *Tso-wou-weï*[1], et de plus, Ts'e-sse (gouverneur d'une ville) et prince de Yun-tchong-kiun; Ko-kio-kie-kin, général de la garde appelée *Tso-kiao-weï*[2], et en outre, Ts'e-sse (gouverneur d'une ville) et prince de Chan-in-kiun; Pi-si-kie-li, général de la garde appelée *Tso-wou-weï*, et, en outre, Ts'e-sse (gouverneur d'une ville) et prince de Yen-men-kiun; Kong-i, général de la garde appelée *Tso-ling-kiun-weï*, et en outre, Ts'e-sse (gouverneur d'une ville) et prince de Ping-tch'ing-kiun. Tous ces généraux reçurent ainsi des dignités de différents degrés.

Me-tch'oue alla châtier les chefs des neuf familles ou hordes (des Pa-ye-kou), et leur livra bataille au nord du grand désert. Les neuf familles furent écrasées et périrent avec tous leurs animaux domestiques. La horde des Sse-kie et plusieurs autres vinrent faire leur soumission. L'empereur donna divers titres à leurs chefs. Il nomma Sie-no administrateur général du corps d'armée du nord et Thaï-po-khing[3], et lui adjoignit Liu-yen-tsou, gouverneur de Ling-tcheou, et Thou-pin-khe pour l'aider à défendre les frontières.

[1] Littéralement : la garde belliqueuse de la gauche.
[2] Littéralement : la garde courageuse de la gauche.
[3] C'était l'intendant des chars et des chevaux de l'empereur.

Un décret impérial ordonna aux commandants de Kin-chan (des monts Altaï), de Ta-mo (du grand désert), de Chan-in et de Youen-tch'i, de se concerter ensemble pour s'emparer de Me-tch'oue. En cas de succès, ils devaient recevoir de grandes récompenses.

Au jour Koueï-yeou du sixième mois de la quatrième année de la période Khaï-youen (716), Ho-ling-thsiouen, général du corps appelé *Ta-wou-kiun*[1], tua le khan turc Me-tch'oue.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Me-tch'oue attaqua encore les neuf familles (hordes) des Pa-ye-kou; il leur livra bataille près du fleuve To-lo (Toula), et les tailla en pièces. Me-tch'oue s'en retourna à la légère et sans prendre de précautions. Comme il traversait une forêt, quelques restes des Pa-ye-kou l'attaquèrent impétueusement et le décapitèrent. Ils remirent sa tête à l'ambassadeur chinois Ho-ling-thsiouen, qui l'envoya à la capitale.

Kioue-te-le, fils de Ko-to-lo, ayant rassemblé son ancienne horde, attaqua et tua le petit khan ainsi que toute sa famille et emporta un immense butin. Il mit sur le trône son frère aîné Me-ki-lien, qui prit le titre de Pi-kia-khan.

Au jour Sin-tcheou du premier mois de la sixième année de la période Khaï-youen (716), les Tou kioue demandèrent à faire la paix.

Au jour Jin-chin du deuxième mois, Wang-tsun,

[1] Littéralement : le corps d'armée grandement belliqueux.

administrateur en chef de l'armée du nord, attaqua les Tou-kioue.

Le onzième mois, les Tou-kioue s'emparèrent de Tchang-tchi-yun, qui avait le titre de *Tou-hou* en second du Chen-yu[1].

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Me-ki-lien, du titre de *Pi-kia-khan*, qu'on appelait anciennement Siao-cha (le petit Cha), était humain et plein d'amitié fraternelle. Pensant que son élévation au trône n'était pas due à son mérite, il voulut céder sa dignité à Kioue-te-le. Celui-ci n'osa point l'accepter, mais bientôt après il lui succéda.

La quatrième année de la période Khaï-youen (716), l'empereur donna à Kioue-te-le le titre de *Tso-hien-wang* (roi sage de la gauche), et fixa le nombre de ses troupes. Dès que Me-tch'oue fut mort, Kioue-te-le avait fait périr toutes les personnes attachées à son service. Mais Tün-yo-kou, dont la fille, Po-fou, avait été mariée à Me-ki-lien, échappa seul à ce désastre. Quand il fut revenu vers sa horde, Sou-lo, de la horde des Tou-khi-chi, s'était lui-même nommé khan; mais Me-ki-lien, se voyant abandonné de la plupart des hordes turques, avait appelé Tun-you-kou pour le consulter sur les affaires du royaume. C'était un homme de soixante-dix ans qui inspirait à tout le monde une crainte respectueuse. Tout à coup, Sse-thaï, de la horde des Hiethie, et autres, vinrent du coude du fleuve Jaune, et se soumirent à lui. Dans le commencement, les

[1] Le titre de *Tou-hou* a été expliqué plus haut, p. 453, note 1.

familles soumises s'étaient transportées dans le midi. Tchang-tchi-yun, qui avait le titre de Tou-hou en second du Chen-yu, réunit toutes ses troupes et excita la haine et la colère des barbares de l'ouest. Quand Kiang-hoeï fut nommé inspecteur des frontières, Tchang-tchi-yun leur défendit de faire usage d'arcs et de flèches, et leur ôta tout moyen de subsister du produit de la chasse. Kiang-hoeï leur ayant rendu toutes leurs armes, ils attaquèrent ensemble Tchang-tchi-yun, le firent prisonnier et furent sur le point de l'envoyer aux Turcs. Sie-no, administrateur de l'armée du nord, et le général Kouo-tchi-yun se mirent à leur poursuite et les dispersèrent. Ils mirent en liberté Tchang-tchi-yun et s'enfuirent. Sse-thaï et autres chefs divisèrent leurs soldats en deux troupes et s'enfuirent vers le nord. Wang-tsun battit la troupe de gauche. Dès que Me-ki-lien fut maître des hordes soumises, il voulut se diriger au midi et ravager les frontières de la Chine. Mais Tun-yo-kou lui dit: « Gardez-vous-en bien. L'empereur est brave, le peuple vit en paix, et les années sont constamment abondantes. Mais nos soldats sont rassemblés depuis peu et il est impossible de les mettre en campagne. » Me-ki-lien voulait, en outre, entourer de murs sa résidence, et y élever des temples consacrés au Bouddha et à Lao-tseu. Tun-yo-kou lui dit: « Tous les Tou-kioue ne peuvent tenir tête aux Thang; ceux qui sont en état de combattre, et dont le nombre est d'un sur cent, cherchent les eaux et les herbages, se livrent à la chasse, n'ont pas de demeure fixe et

s'exercent à la guerre. Quand ils se sentent forts, ils vont en avant; s'ils se croient faibles, ils s'enfuient et se cachent. Si vous vous établissez dans une ville murée, et que vous soyez une fois vaincu, vous ne pouvez manquer de devenir leur prisonnier. Quant au Bouddha et à Lao-tseu, ils enseignent aux hommes la douceur et l'humilité; ce n'est pas la science des guerriers. »

Me-ki-lien approuva ce projet et envoya aussitôt un ambassadeur pour demander à faire la paix. L'empereur, qui n'était pas disposé à répondre, rejeta sa demande, et, sur-le-champ, il rendit un décret par lequel il ordonnait de l'attaquer. Alors il chargea plusieurs généraux chinois et turcs de marcher contre lui à la tête d'une armée de trois cent mille hommes. Le commandement en fut confié à Wang-tsun, administrateur général des contrées du nord et moniteur impérial.

Dans l'automne de la huitième année (720), il les rassembla sur les bords de la rivière Ki-lo; puis il ordonna aux Pa-si-mi, aux Hi et aux Khi-tan d'aller par des routes différentes pour surprendre le camp de Me-ki-lien et s'emparer de sa personne. Me-ki-lien fut vivement effrayé. Tun-yo-kou lui dit : « Les Pa-si-mi se trouvent à Pe-thing, et sont fort éloignés des Hi et des Khi-than; il leur sera impossible de se réunir. Wang-tsun et Tchang-kia-tching sont brouillés ensemble; ils finiront infailliblement par se séparer. Il est certain aussi qu'ils ne pourront venir, et quand ils pourraient venir tous deux, nous pourrions, trois

jours d'avance, nous retirer dans le nord avec tous les nôtres. Lorsque leurs vivres seront épuisés, ils partiront d'eux-mêmes. Les Pa-si-mi sont d'un caractère léger et ne cherchent que leur intérêt. Il faut arriver avant eux, et, à la première attaque, nous les ferons prisonniers. »

On lit dans la biographie de Wang-tsun : Quand Me-tch'oue eut été tué par les Pa-ye-kou, un grand nombre de ses sujets firent leur soumission. On les plaça en différents endroits, près du coude du fleuve Jaune. Siao-cha (le petit Cha, Me-ki-lien) se soumit quelque temps après. Les Turcs qui s'étaient soumis se révoltèrent peu à peu et s'enfuirent. Wang-tsun présenta à l'empereur un rapport où il disait : « Précédemment, lorsque les chefs des Turcs voyaient leur royaume bouleversé, ils venaient continuellement à la frontière avec leurs hordes, pour demander la paix. Maintenant, en les transportant près du coude du fleuve Jaune, on leur a fourni le moyen d'épier les côtés faibles de notre frontière, et, à la longue, ce sera certainement une cause de malheurs. Dans ces derniers temps, ils n'ont point observé les conventions, et ont souvent pris les armes contre nous; sans autorisation, ils ont construit des tours pour faire des signaux, et ont fermé les routes aux voyageurs. Un grand nombre d'ennemis s'étant retirés dans les pâturages du midi, les tentes (hordes) soumises ne manqueront pas de se joindre à eux et de leur prêter secours. Nous aurons des ennemis au dedans et au dehors. Si les géné-

raux Han-p'ong et Sun-ou[1] étaient encore du monde, ils n'en triompheraient pas.

« Quand les travaux agricoles seront terminés, veuillez ordonner aux commandants de l'armée du nord de déployer toutes leurs troupes, d'appeler les chefs des Tou-kioue, de leur apprendre ce qui peut faire leur malheur ou leur bonheur, et de les gagner avec de l'or et des pièces de soie. On leur dirait que les contrées du midi abondent en cerfs, en poissons et en riz; on les transporterait dans les villages qui sont situés à la droite du fleuve Hoaï et au midi du fleuve Jaune, et on leur donnerait des vivres pour le voyage. Pendant quelque temps, cette émigration causerait des embarras; mais, en moins de vingt ans, les Tou-kioue se seraient peu à peu soumis aux Chinois. Si l'on songeait à les faire entrer dans l'armée, ce seraient de vigoureux soldats. Voici mon opinion : Si l'on disait que les barbares qui se sont soumis ne peuvent pas demeurer dans le midi, je répondrais que les anciens prisonniers de la Corée furent établis dans les villes situées à l'ouest du grand désert, et que, dans le voisinage, on construisit des habitations pour ces barbares, à droite du pays de Tsing-sin. Pourquoi les Turcs seraient-ils les seuls qu'on ne pourrait transporter hors de leur pays? Après de nouvelles réflexions, je dirai encore que jadis, lorsqu'on plaça les Turcs près du coude du fleuve Jaune, ils se tinrent parfaitement tran-

[1] Sun-ou a publié un traité sur l'art militaire, qui a été traduit en mandchou.

quilles. Aujourd'hui, non-seulement ils ont un caractère différent, mais lorsque, autrefois, Kie-li fut écrasé et détruit, les villes frontières jouirent longtemps de la paix. Voilà pourquoi les hordes soumises purent pendant longtemps rester en repos. Maintenant, au contraire, les ennemis ne sont pas complétement détruits; ces hommes qui se sont soumis sont tous leurs parents ou leurs alliés; il est certain qu'ils ne ressemblent point à ceux des temps passés. Je vous demande la permission de vous soumettre trois plans. Le premier consisterait à placer toutes les hordes dans les terres de l'intérieur; vous pourriez en tirer des soldats d'élite et empêcher les malheurs que suscite ordinairement l'astuce des ennemis.

« Si vous placez ensemble les étrangers et les Chinois pour augmenter la force des campements et la défense des frontières, vous ferez beaucoup de dépenses et causerez de grandes fatigues aux hommes. Ce plan est le second et le moins utile.

« Si vous les placez à la frontière du nord, ce sera une source de malheurs. Ce plan ne doit compter pour rien. Si mon premier plan reste sans effet, avant que le fleuve soit gelé, il arrivera infailliblement quelque insurrection. »

Wang-tsun n'avait pas encore reçu de réponse à son rapport que les Turcs s'étaient déjà révoltés. L'empereur rendit un décret qui lui ordonnait de prendre les troupes de Ping-tcheou, de passer le fleuve Jaune et de les châtier. Wang-tsun, s'étant mis

en marche, fit serrer les cuirasses et laisser les tentes, pour courir à travers les montagnes et les vallées. Pendant la nuit, il vit tomber de la neige et craignit de manquer son but. Il fit alors ce serment devant les dieux : « Si Wang-tsun ne sert pas son prince avec dévouement, s'il ne châtie pas les coupables, que le ciel le détruise! il faudra qu'il subisse la peine de son crime. Si ses soldats sont innocents et que le ciel reconnaisse la sincérité de leur cœur, qu'il arrête la neige et apaise le vent pour nous encourager à vaincre. »

Tout à coup, le ciel devint calme et serein. Dans ce moment, les Turcs révoltés se divisèrent, prirent deux routes différentes et s'enfuirent. Wang-tsun les poursuivit par la route de l'est, les atteignit et en décapita trois mille. Par suite de cette victoire, il fut élevé aux grades de Tso-sou-ki-tchang-chi[1], d'administrateur de l'armée du nord, de moniteur impérial et de commandant en chef de la horde des Hie-thie et des Po-kou. Les Tcho-mo et autres hordes se dispersèrent et allèrent s'établir dans le voisinage des forteresses appelées Cheou-kiang-tching, et amenèrent secrètement les Turcs pour troubler l'intérieur de la Chine.

Wang-tsun adressa à l'empereur un rapport secret où il conseillait de les attirer tous par ruse et de les exterminer. Il fut nommé sur-le-champ président du ministère de la guerre, et reçut une seconde

[1] *Imperial attendant on horseback.* (Morrison et Bridgeman.)

fois le titre d'administrateur général de l'armée du nord.

Le neuvième mois de la huitième année de la période Khaï-youen (720), les Tou-kioue ravagèrent les arrondissements de Kan-tcheou et d'Youen-tcheou. Yang-king-chou, commandant en chef de Liang-tcheou, leur livra bataille et fut vaincu.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Les Pa-si-mi avaient amené toutes leurs troupes pour forcer le campement des Tou-kioue; mais, ayant vu que Wang-tsun et les autres généraux n'arrivaient pas, ils se retirèrent. Le khan des Tou-kioue voulut alors les attaquer, mais Tun-yo-kou l'en détourna[1]. Quand il fut arrivé à deux cents li de Pe-thing, il divisa ses troupes et prit un chemin détourné, pour s'emparer par surprise de cette ville. Il attaqua aussitôt les Pa-si-mi avec vigueur; ceux-ci s'enfuirent précipitamment à Pe-thing, et comme ils n'avaient plus aucun lieu de refuge, il les fit tous prisonniers. Il s'en retourna par Tch'i-ting et pilla Liang-tcheou. Yang-king-chou, qui en était le commandant général, ordonna à Lou-kong-li, à Youen-tching, et autres fonctionnaires, de cerner les Turcs, de les attaquer et de les faire prisonniers.

Tun-yo-kou dit alors : « Si King-chou se défend

[1] Tun-yo-kou lui représenta que cela devenait inutile, parce que ces peuples étant très-éloignés de leur pays, la plus grande partie périrait en chemin; qu'alors, comme ils ne seraient plus en état de se défendre, on en viendrait facilement à bout. Le khan suivit ce conseil, et, par des chemins détournés, alla attaquer Pe-thing, etc. (De Guignes, *Histoire des Huns*, t. II, p. 455.)

dans une ville, il faudra qu'il nous demande la paix; si ses troupes font une sortie, je suis décidé à leur livrer bataille, et je ne doute pas de la victoire. »

Youen-tching avait ordonné à ses soldats de rester les bras nus en tenant leurs arcs bandés; mais, à cette époque, il survint un froid rigoureux qui leur fendit la peau, de sorte qu'ils ne purent tenir les arcs bandés ni les flèches. Par suite de cette circonstance, ils furent complétement battus. Youen-tching prit la fuite; King-chou fut abaissé à la condition d'homme du peuple et nommé secrétaire du préfet de Liang-tcheou. Les Tou-kioue devinrent aussitôt puissants et eurent tout le reste des sujets de Me-tch'oue.

Le deuxième mois de la neuvième année de la période Khaï-youen (721), puis dans le cinquième et le douzième mois de la dixième année (722), les Tou-kioue demandèrent la paix.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue: Dans la neuvième année de la période Khaï-youen, le khan sollicita vivement la paix et demanda la permission de servir l'empereur comme un père; Hiouen-tsong le lui promit. Il continua chaque année à envoyer des ambassadeurs pour offrir des produits de son pays et demander une princesse chinoise. En ce moment, l'empereur était allé dans l'est pour faire un sacrifice sur le mont Thaï-chan. Tchang-choue, du titre de *Tchong-chou-ling* (secrétaire du palais), lui conseilla d'augmenter la force des campements pour prévenir les attaques des Tou-kioue. P'eï-kouang-king, secrétaire du ministère de

la guerre, dit alors à l'empereur : « Le sacrifice qu'on fait sur le mont Thaï-chan a lieu ordinairement après une victoire; si vous mettez de nouveau des troupes en campagne, on ne pourra pas dire que vous avez remporté la victoire. »

« Quoique les Turcs demandent la paix, dit Tchang-choue, il est difficile de les lier par un traité et de compter sur leur parole. Or, leur khan est humain, il affectionne les autres hommes, et ses sujets le servent avec dévouement. Kioue-te-le est un habile guerrier; Tun-yo-kou est brave, et la vieillesse n'a fait qu'augmenter sa prudence; il est de la trempe de Li-tsing et de Chi-tsi. Les Turcs, les Hi et les Khi-tan sont intimement liés; quand ils sauront que l'empereur parcourt les provinces de l'est, ils profiteront de l'occasion pour nous attaquer. Comment pourrons-nous les arrêter? »

Kouang-thing pria l'empereur d'envoyer des ambassadeurs pour inviter les principaux chefs à entrer dans les gardes du corps. Alors Youen-tching, du titre de *Hong-lou-khing* (président du bureau des cérémonies), fut envoyé au khan pour lui faire connaître les sentiments de l'empereur. Me-ki-lien donna un festin dans sa tente, où il se trouvait avec la princesse sa femme, Kioue-te-le et Tun-yo-kou. « Les Tou-fan, dit-il à Youen-tching, sont de la race des chiens, et cependant les Thang ont fait avec eux une alliance de mariage; les Hi et les Khi-tan, qui étaient nos esclaves et servaient dans nos rangs, ont obtenu des princesses chinoises. Les Tou-kioue

seuls, malgré des instances réitérées, ont vu rejeter leur demande. Pourquoi cela?»

«Le khan, dit Youen-tchin, est regardé comme le fils de l'empereur; pourrait-il épouser une de ses filles?»

Me-ki-lien lui répondit : «Cela n'est pas exact. Les Hi et les Khi-tan ont été adoptés par la famille impériale[1] et ont épousé des princesses chinoises; pourquoi cette faveur me serait-elle refusée? D'ailleurs, la princesse demandée n'est point la fille de l'empereur. Si je n'obtiens point la personne dont j'ai fait choix, si mes demandes réitérées sont repoussées, je deviendrai un objet de risée pour tous les royaumes.»

Youen-tchin ayant promis de présenter lui-même la demande du khan, celui-ci envoya un de ses ministres, nommé A-sse-te, du titre de *Kie-li-fa*, pour offrir des présents. L'ambassadeur accompagna l'empereur et assista au sacrifice qu'il offrit sur le mont Thaï-chan. Un décret impérial ordonna aux chefs des quatre nations étrangères[2] d'entrer dans sa garde, armés d'arcs et de flèches. En ce moment, un lièvre partit devant le cheval de l'empereur, qui le tua d'un premier coup de flèche.

A-sse-te prit le lièvre et, se prosternant jusqu'à terre, il offrit à l'empereur ses félicitations : «Votre

[1] Littéralement : ont reçu de l'empereur un nom, c'est-à-dire un nom chinois, qui les faisait considérer comme appartenant à la famille impériale,

[2] Littéralement : des quatre barbares.

Majesté, dit-il, est un guerrier doué de qualités divines et sans rival. Je ne sais si son pareil existe au ciel, mais certainement on ne le trouverait pas parmi les hommes. »

L'empereur lui ayant demandé s'il désirait de manger quand il avait faim, il répondit : « Après avoir admiré la puissance de votre arc et de vos flèches, je pourrais rester dix jours sans manger, et me trouver rassasié. »

L'empereur lui ordonna d'entrer dans sa garde, et de l'accompagner à cheval dans ses parties de chasse. Quand le sacrifice fut fini, il donna au khan un magnifique festin, et le renvoya après l'avoir comblé de présents; mais il ne lui accorda point l'alliance de mariage qu'il sollicitait. Depuis cette époque, Me-ki-lien envoyait chaque année un de ses grands officiers pour offrir ses hommages à l'empereur. Les Tou-fan l'ayant engagé par une lettre à s'associer avec eux pour ravager les frontières, il n'osa y consentir. Il cacheta la lettre et l'envoya à l'empereur, qui le félicita de sa conduite. Il appela son ambassadeur Meï-lou-tch'oue et lui donna un festin dans le palais Tse-chin-tien. Youen-tsong rendit un décret par lequel il autorisait (les sujets de Me-ki-lien) à commercer à l'ouest dans la ville de Cheou-kiang-tch'ing, et lui envoya chaque année un présent de dix mille pièces de soie.

La dix-neuvième année de la période Khaï-youen (731), Me-ki-lien étant mort, son fils I-jen fut proclamé khan.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La dix-neuvième année (731), Kioue-te-le mourut. L'empereur ordonna à Tchang-kin-i, du titre de Kin-'ou-tsiang-kiun[1], et à Lin-hiang, du titre de Tou-kouan-lang-tchong, d'aller, avec un décret muni du sceau impérial, pour porter des compliments de condoléance au grand khan, et d'offrir un sacrifice. Il ordonna de graver une inscription sur la colonne (placée devant le tombeau), de lui dresser une statue et de construire un temple sur les murs duquel on représenterait ses exploits guerriers. En vertu d'un décret, il chargea six artistes habiles d'exécuter ces peintures. C'est ce qu'on n'avait jamais vu chez les Turcs. Le grand khan fut vivement touché à la vue de ce monument. Il demanda de nouveau la princesse, et l'empereur, voyant ses instances pressantes, la lui accorda.

En conséquence, il ordonna à son frère aîné, Kiaï-li-pi, d'aller remercier l'empereur et lui demander l'époque du mariage; mais, tout à coup, il fut empoisonné par Meï-lo-tch'oue. Le khan fit périr Meï-lo-tch'oue et extermina toute sa famille. Il mourut peu de temps après. L'empereur en témoigna une grande douleur. Il rendit un décret par lequel il ordonnait à Li-thsiouen, du titre de *Tsong-tching-khing*[2], d'aller porter des compliments de

[1] C'était un fonctionnaire qui précédait l'empereur lorsqu'il sortait, pour prévenir les dangers imprévus. Il tenait à la main un bâton de cuivre doré des deux bouts, qu'on appelait *Kin-'ou*.

[2] C'était le surintendant de la famille impériale.

condoléance à sa famille et d'offrir un sacrifice. En conséquence, il fit bâtir un temple et ordonna à l'historiographe Li-hiong de rédiger une inscription pour la colonne qui devait être élevée devant son tombeau. Tous ses sujets, d'un commun accord, donnèrent à son fils I-jen le titre de *khan*.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : I-jen-khan mourut après huit ans de règne; il avait envoyé en tout trois ambassades à l'empereur. Il eut pour successeur son frère cadet, qui prit le nom de Pi-kian-ko-to-khan. Hiouen-tsong envoya Li-tchi, du titre de Kin'-ou-tsiang-kiun, porteur d'un diplôme impérial, pour lui décerner le titre de *Teng-li-khan*.

L'année suivante, il envoya à la cour un ambassadeur nommé I-nan.

Le premier mois de l'année, il fit offrir des produits de son pays en disant : « J'honore le khan du ciel[1], comme j'honore le ciel. Maintenant, à la nouvelle année, en vous offrant les présents du premier mois, je voudrais offrir à Votre Majesté une longévité de dix mille ans. » Comme le khan était fort jeune, sa mère Po-fou, avec un petit officier nommé Yu-sse-ta-kan, excita des troubles, et aussitôt elle prit part au gouvernement. La division se mit parmi toutes les hordes. Deux oncles de Teng-li-khan commandaient aux troupes de l'orient et de l'occident; on les appelait les *Cha* de la gauche et

[1] Il appelle Hiouen-tsong *Thien-khan* (khan du ciel), comme pour rappeler le titre de *Thien-tseu* (fils du ciel), que l'on donne aux empereurs de la Chine.

de la droite. Les meilleurs soldats étaient soumis au khan. Celui-ci, de concert avec sa mère, les engagea à décapiter le Cha d'occident et à lui enlever ses troupes. Le Cha de la gauche en fut effrayé; il attaqua aussitôt Teng-li-khan et le tua. Le Cha de la gauche était Pan-kioue-te-le. Il mit aussitôt sur le trône un fils de Pi-kia-khan; mais celui-ci fut tué sur-le-champ par Ko-to-che-hou, qui déféra le pouvoir à son frère cadet et le tua ensuite. Alors Ko-to-che-hou se donna lui-même le titre de *Khan*.

La première année Thien-p'ao (742), les Pa-si-mi et deux autres hordes[1] attaquèrent ensemble Ou-sou-mi-chi; ce dernier prit la fuite et disparut.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Au commencement de la période Thien-p'ao (742), les grandes hordes des Hoeï-he, des Ko-lo-lo et des Pa-si-mi se levèrent ensemble, attaquèrent Che-hou-khan et le tuèrent, et, pour honorer le chef des Pa-si-mi, lui décernèrent le titre de *Kie-thie-i-chi-khan*.

Sur ces entrefaites, les deux chefs des Hoeï-he et des Ko-lo-lo se nommèrent eux-mêmes Che-hou de la gauche et de la droite, et envoyèrent des ambassadeurs pour en informer l'empereur. Les Turcs proclamèrent le fils de Pan-kioue-te-le sous le titre de *Ou-sou-mi-chi-khan*, et décernèrent à son fils Ko-la-tch'e le titre de *Cha* d'occident. L'empereur envoya à Ou-sou-mi-chi un ambassadeur pour l'engager à se soumettre; mais le khan ne voulut point l'écouter. Ses

[1] Les Hoeï-he (Oïgours) et les Ko-lo-lo.

sujets n'entrèrent point dans ses vues. Les Pa-si-mi, les Hoeï-he et les Ko-lo-lo attaquèrent ensemble Ou-sou-mi-chi, qui se déroba par la fuite. Le Chehou de l'ouest, nommé A-pou-sse, et Ko-la-tch'e, vinrent à la tête de cinq mille tentes et se soumirent. Ko-la-tch'e reçut le titre de *Hoaï-'en-wang* (le roi qui garde la reconnaissance des bienfaits).

Le huitième mois de la troisième année de la période Thien-p'ao (744), les Pa-si-mi attaquèrent les Tou-kioue, tuèrent Ou-sou-mi-chi-khan et allèrent offrir sa tête à l'empereur.

Le premier mois de la quatrième année de la période Thien-p'ao (745), Wang-tchong-sse livra bataille aux Tou-kioue, sur la montagne qu'entoure la rivière Sa-ho, et les battit.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La troisième année (744), les Pa-si-mi et autres hordes tuèrent Ou-si-mi-chi, portèrent sa tête à la capitale et l'offrirent à l'empereur dans le temple des ancêtres. Le frère cadet d'Ou-sou-mi-chi, Pemeï-te-le-kin-ko-long-fou, lui succéda sous le nom de Pe-meï-khan.

Sur ces entrefaites, de grands troubles ayant éclaté dans le pays des Tou-kioue, les habitants choisirent le chef des Pa-si-mi pour leur khan. Un décret impérial ordonna à Wang-tchong-sse, commandant en chef des contrées du nord, d'apaiser ces troubles au moyen de ses troupes, et de s'appuyer sur la montagne qu'entourait le fleuve Sa-ho, pour attaquer les onze hordes d'A-po-ta-khan, campées

à l'est de cette montagne. Il les battit, mais il ne put vaincre les hordes qui étaient à l'ouest.

Les Hoeï-he (Oïgours) et les Ko-lo-lo tuèrent le khan des Pa-si-mi, et se soumirent au chef des Hoeï-he, nommé *Ko-li-peï-lo*, lequel pacifia le royaume des Turcs, et prit le titre de *Ko-to-lo-pi-kia-kioue-khan.*

L'année suivante, ils tuèrent Pe-meï-khan et envoyèrent sa tête à l'empereur. La princesse Ko-to-lo-po-fou, femme de Pi-kia-khan, se mit à la tête de ses sujets et alla avec eux faire sa soumission. L'empereur donna un festin à ses officiers, dans le pavillon appelé *Yu-hoa-'o-leou*, et composa des vers où il célébrait cet événement. Il conféra à la princesse le titre de *Pin-koue-fou-jin*, et chaque année il lui donna deux cent mille onces d'argent pour sa toilette[1].

Les Tou-kioue avaient commencé à fonder leur empire dans la période de Ta-t'ong (535-551), de la dynastie des seconds Weï; à l'époque actuelle (745), ils se trouvèrent ruinés. Dans la suite, ils présentèrent quelquefois leurs hommages à l'empereur et offrirent le tribut. Ils appartenaient tous aux neuf familles des anciennes hordes. A la fin, leur territoire fut complétement annexé à celui des Hoeï-he (Oïgours).

DYNASTIE DES THANG POSTÉRIEURS.

Le deuxième mois de la troisième année de la période Thong-kouang (926), du règne de Tchoang-

[1] Littéralement : pour la céruse ou le fard.

tsong, le chef des Turcs, Hoen-kiaï-leou, envoya des ambassadeurs.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : Les princes du royaume des Tou-kioue, les noms des hordes, les titres des familles qui se sont succédé, les produits de leur pays, leurs mœurs et coutumes, ont été mentionnés aux époques les plus remarquables des Thang; mais dans les derniers temps de cette dynastie, les Tou-kioue ont été attaqués par diverses tribus barbares, leurs hordes se sont affaiblies et leurs familles se sont dispersées. Sous les cinq petites dynasties, ils sont venus quelquefois à la cour pour offrir le tribut. La troisième année de la période Thong-kouang (926), Hoen-kiaï-leou vint en personne pour offrir ses hommages à l'empereur.

Le dixième mois de la troisième année de la période Thien-tch'ing (928) de l'empereur Ming-tsong, le chef des Turcs, Tchang-mou-tsin, vint à la cour.

Le deuxième mois de la deuxième année Tchang-king (931), les Turcs envoyèrent Thou-'a-je en qualité d'ambassadeur.

DYNASTIE DES TSIN POSTÉRIEURS.

Le septième mois de la sixième année de la période Thien-fo (941), les Tou-kioue envoyèrent Sie-thong-haï en qualité d'ambassadeur.

On lit dans la notice historique sur les Tou-kioue : La sixième année de la période Thien-fo, Sie-thong-haï

et autres vinrent en qualité d'ambassadeurs. Il y eut en tout quatre ambassades. Dans la suite, il n'y en eut plus aucune. A cette époque, les Tou-kioue étaient devenus extrêmement faibles; d'ailleurs, ils ne venaient que rarement à la capitale. C'est pourquoi les noms de leurs princes et de leurs chefs ont échappé aux historiens, et il n'a plus été possible de les consigner dans les Annales de l'empire.

ESSAIS SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA TURQUIE,

D'APRÈS LES ÉCRIVAINS ORIGINAUX,

PAR M. BELIN,

SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE DE L'EMPEREUR À CONSTANTINOPLE.

(SUITE.)

§ 7. 1143-1182. SUPPRESSION DES *MÂLIKIÂNÈ*; SOMMES CONSIDÉRABLES TIRÉES DU KHAZNÈ; REFONTE DES PARAS AU TOUGHRA; *KHOUMBARADJI*; NOUVELLE TARIFICATION DES ÉCUS D'OR; *MÂLIKIÂNÈ* DU REVENU DE DIVERS GOUVERNEMENTS; CONFISCATIONS SUCCESSIVES; RESTAURATION DU TRÉSOR; FONCTIONNEMENT RÉGULIER DES FINANCES.

SULTAN MAHMOUD Ier.

1143 (1730). Appelé dans la nuit du mardi 19 rebi-ewel, par son prédécesseur qui, le baisant

au front, invita ses fils à lui baiser la main, sultan Mahmoud, après avoir fait sa prière devant le *khirqaï-chérîf*, « manteau de Mahomet, » alla s'asseoir sur le trône, où il reçut l'hommage des grands de l'État, convoqués au palais [1].

L'un des premiers actes du nouveau règne fut l'abolition des *mâlikiânè*, institués par feu Ibrahim-Pacha, « et la suppression de toutes les charges vexatoires qui pesaient depuis dix ans sur le peuple [2]. » La fureur des mutins, excitée par le fanatisme du futur qâdi de Constantinople, ne se contenta pas du meurtre du grand vizir, elle ravagea et détruisit plus de cent vingt kiosques de plaisance élevés autour de la résidence de Saad-abâd, bâtie par l'ex-grand vizir, à l'embouchure des Eaux-douces d'Europe [3], et dans laquelle il avait donné maintes fois à son souverain ces brillantes soirées d'hiver nommées par les contemporains *sohbèti-halvâ* [4].

Le don de joyeux avénement fut réparti selon l'usage; mais l'historiographe n'en cite pas la quotité; il se borne à dire qu'il fut fourni par le *khaznèï-*

[1] Sami, 9 v°.

[2] Sami, p. 10. Cette suppression, si elle eut lieu, ne fut pas complète; car le même auteur, dans le récit de l'an 1151 (p. 144 v°), nous apprend que dans cette dite année on continua, comme cela se pratiquait déjà depuis quelques années, à prélever sur les titulaires de *mâlikiânè* et de *mouqâtéa*, en imitation de ce qui se pratiquait pour les fiefs (Voy. mon *Étude sur la propriété*, n° 307 et suiv.), une taxe dite *djèbèly* « réquisition militaire, » afin de venir en aide aux charges du trésor.

[3] Sami, 38 v°.

[4] « Douces conversations » Tchélébizâdè, II, 107 et *passim*.

humâïoun[1]. Il ajoute plus loin que ce *khaznè* paya, le mardi 4 rebi-akher, deux trimestres aux milices, ainsi qu'aux séditieux inscrits sur les rôles, à la suite de l'insurrection[2].

1144 (1734). Ces événements avaient déjà exercé leur influence délétère sur le fonctionnement de l'administration; le commandant en chef de l'armée d'Érivan était resté sans numéraire, et, sur l'exposé de sa situation au sultan, ce prince lui envoya 30,000 *zer-mahboub*[3]; en effet, grâce à la vigilance du *defterdâri-chyqqy-ewel*, les khaznè du *bîroun* et de l'*endéroun* avaient été préservés du pillage pendant la sédition, et ces trésors regorgeaient encore de numéraire de toute sorte[4]. Du reste, les richesses de l'infortuné Ibrahim-Pacha vinrent s'y engouffrer; car, selon l'usage, tous ses biens meubles et immeubles et ceux des principaux membres de sa famille furent confisqués ou vendus, au profit de l'État, par les soins du kiahia du grand vizir et du defterdâr; le total, selon la liste que ceux-ci en fournirent à Sami lui-même, s'éleva à la somme de 29,529 bourses 340 ghourouch, savoir 27,005 bourses 968 ghourouch versées à l'*endérouni-humâïoun-khaznècy*, et 2,522 bourses 565 ghourouch au *tachra-khaznècy*[5].

[1] Sami, 12.

[2] *Id.* 13.

[3] Sami, 25, « bel or. » C'est pour la première fois qu'apparaît, dans les historiographes, cette dénomination.

[4] *Id.* 32.

[5] Sami, 43; ou *khaznèï-bîroun*. Les chiffres ci-dessus donnent 93 ghourouch en sus du total indiqué par l'auteur.

1145 (1732-1733). Au mois de ramazan suivant, Hékimbâchi-Zâdè-Ali-Pacha, général en chef de l'armée de Tabriz, fut appelé à Constantinople pour remplacer Osman-Pacha au grand vizirat; il avait à peine pris possession de ce poste que l'invasion de Tamasp-Qouli-Khan, le futur Nâdir-chah, et les succès de ce chef, jusque sous les murs mêmes de Bagdad, obligèrent la Turquie à mettre sur pied des forces considérables, et à s'imposer des sacrifices pécuniaires non moins grands pour repousser l'ennemi et le chasser de son territoire. Ainsi, outre les ordres donnés de toutes parts pour la levée en masse, la Porte fit abandon à tels ou tels gouverneurs des droits et des recettes de leurs provinces, pour leur faciliter le recrutement[1]; ailleurs, elle acquittait les approvisionnements au moyen de *havâlè* sur le revenu des affermages du *mîri*[2], et elle faisait passer au grand quartier général plus de 10,000 bourses *roumi*, en numéraire, tirées du *khaznèï-humâïoun*[3]. Osman-Pacha, ex-grand vizir, et alors gouverneur de Mossoul, reçut le commandement de la nouvelle armée.

Nous avons vu plus haut les mesures prises pour

[1] مال میری کندویه انعام et مال وقلمیه‌لری مصارف سفریه‌لریچون *mâl* « contributions locales » (Voy. année 1155); *qalémïè* « taxe pour frais de bureau. » (Sami, 49, 50.)

[2] بر وجه حواله اموال مقاطعات میریه‌دن ترتیب واحسان Sami, 53.

[3] 1,150 bourses *roumi*, en *zer-mahboub*, de bon aloi; 4,833 bourses 95 ghourouch, et enfin, 4,700 bourses *roumi* et 212 ghourouch et demi = 10,683 bourses 302 ghourouch. (Sami, 49 r° et v°, 50.)

arrêter l'altération des écus d'or : il devenait nécessaire aussi de les appliquer aux paras; la majorité des paras qui, alors, étaient la principale monnaie en circulation, étaient rognés ou altérés à ce point qu'on avait fini, dans le commerce, par recevoir indistinctement les paras de bon ou de mauvais aloi[1]; de la sorte, ce qui aurait dû être l'exception devint la généralité, et permit aux agioteurs trafiquant sur les monnaies de trouver là une nouvelle source de gain, par l'écoulement des paras altérés ou cassés, ramassés par eux au taux de 50 et 60 le ghourouch[2]. Un firman vint cependant déjouer leurs calculs, par la démonétisation de ces sortes de paras altérés; trente-deux boutiques de changeurs de paras furent fermées à Constantinople et ses faubourgs; et, en même temps, l'autorité, par le ministère des *guédik-lu-zaïms*[3], fit jeter sur la place un grand nombre de nouveaux ghourouch, justes de poids et de titre, des *nisfiè* et des *roub*[4], ainsi que des paras ronds et unis, à l'empreinte du *toughra*. Les anciens paras furent retirés de la circulation, à raison de 13 aqtchè et demi la drame, et portés au zarbkhânè[5]. L'histo-

[1] چورکی صاغ یرینه صرف ایتمکه مالوف

[2] Sami, manuscrit de M. Cayol; selon le tarif de 1138, le taux normal était 40 paras au ghourouch.

[3] Voy. plus haut, année 1126.

[4] Moitié et quart de sequin. Le sequin d'Alger, dit *soultâni*, et celui du Caire, dit *mahboub* ou *zer-mahboub*, se divisaient également en *nisfiè* et *roub*. (Cf. Marcel, *Tabl. gén. des monnaies de l'Algérie*, p. 15 et suiv.)

[5] Sami, p. 54. اسکی پاره‌نك هر درهمنی اون اوچر بچق اقچه‌یه تبدیل

riographe ne s'étend pas davantage sur cette refonte, remarquable, d'abord, par le nouveau type qu'elle donnait au para[1], et qui complétait ainsi la réforme de la monnaie au type du *toughra;* et ensuite, parce que c'est sans doute de cette refonte, opérée sous le vizirat de Hékim-Pacha-Zâdè-Ali-Pacha[2], que date le *zer-mahboub* proprement dit, autrement le *stambol-altounou*, à 3/4 de drame, lequel, tout en étant de moindre volume que celui du type primitif, en avait cependant conservé la pureté de titre, ce qui est attesté par les dénominations de *zer-mahboub-khâliç-ul-iïâr, dinâr* et *zer-khâliçul-iïâr*, dont il est qualifié[3].

1146 (1733-1734). Concurremment avec les nouveaux *zer-mahboub*, on frappait aussi des *foundouq* et des anciens *zer-mahboub* aux types de 1108 et 1128, et nous lisons dans Djevdet que le *zer-mahboub* était à 3 ghourouch 30 paras[4].

1147 (1734-1735). C'est dans cette année que s'opéra la première réforme organique de l'armée, par la création du corps des *khoumbaradji* « bombardiers », formés par le comte de Bonneval. Ce corps était composé de trois *odas*, « compagnies »,

[1] Cf. ci-dessus, année 1091, note. M. Cayol m'apprend que cette refonte est connue spécialement sous le nom d'*Ali-Pacha-paracy;* nous avons vu plus haut (année 1028) celle des *aqtchè*, opérée par les soins de Békir-efendi, désignée sous le nom de *Békir-efendi-aqtchècy*.

[2] Grand vizir du 15 ramazan 1144 au 22 sefer 1148 (Hammer, t. XIII, tables).

[3] Sami, 49, 65 v°.

[4] Tome V, 304. Je lis : 30 aqtchè; ce qui donnerait pour total 390 aqtchè, et se rapprocherait davantage du chiffre de 400 aqtchè, indiqué ci-après comme contre-valeur du *foundouq* ou *istamboli-djédîd*.

de cent hommes l'une, non compris les officiers; sur la solde, qui était de 18 aqtchè par homme, quatre aqtchè étaient retenus pour la masse, et destinés à l'entretien et au renouvellement des habits, des armes et de la literie, fournis d'abord par l'État. On créa, dans le principe, un fonds spécial formé des sommes provenant du *qasri-ïed*[1] successif des *mâlikiânè* et des *mouqâtéa;* le montant en fut versé au *khaznèï-âmirè* pour pourvoir à la solde trimestrielle du corps, et un kiâtib du *bâch-mouhâcèbè* fut placé à la tête de cette comptabilité[2].

1148 (1735-1736). L'historiographe rapporte que des plaintes furent faites au gouvernement sur le taux minime auquel certaines monnaies avaient été taxées sous l'administration précédente; que cette fixation, au-dessous de leur valeur intrinsèque, apportait des entraves au commerce, et qu'il y avait lieu de rectifier ce taux, en l'élevant à un chiffre plus en rapport avec la valeur réelle des monnaies en question. Une commission spéciale, formée d'hommes compétents, émit l'avis d'ajouter à la valeur intrinsèque de l'*altoun*, dit *zer-mahboub*, les frais de fabrication[3]; et que, dès lors, on serait très-près de la vérité en élevant le cours de cette monnaie à 110 paras; qu'en outre, le titre de cette même mon-

[1] Voy. ci-dessus, année 1106.

[2] Sami, 59.

[3] زر محبوب تعبير اولنان التونك قيمت ذهبيه‌سنه مصارف هيئت حاصله‌سى انضماميله تمام يوز اون پاره‌يه رواجى حد اعتداله اقرب

naie étant identique avec celui de l'*istambolou-djédîd* (*zindjirli-altoun* ou *foundouq*), il y aurait avantage, pour le trésor et pour le public, à en élever le cours à sa valeur réelle [1]. Un firman sanctionna ces conclusions et fixa comme suit le cours de ces monnaies :

Djédîd-istambol-altounou, « foundouq » à. . . . 400 aqtchè
Zer-mahboub [2] à. 330

taux auquel cet *altoun* devait être reçu, dorénavant, par le khaznè.

Mycyr-zindjirlycy-altoun, comme précédemment, à. . . . . 110 paras [3]
Mycyr-toughralycy-altoun, à. 105
Zolota à. 30
Ghourouch à. 40
Quarante paras au ghourouch [4].

De 1149 à 1151 (1736-1738), et malgré les

[1] والتون مذكور ايله يعنى زر محبوب ايله جديد استانبول التوننك عيارلرى مساوى ويكسان اولديغندن ايكيسنك دخى قيمت مقومه لرينك تحمللرى مرتبه سنه ابلاغى هم ميرى يه وهم عباد اللهه نافع Ce passage est précieux pour établir la condition relative du *zer-mahboub* et du *djédîd-istambol*. (Cf. ci-dessus chapitre I, § ALTOUN.)

[2] Première mention, dans les tarifs officiels, du *zer-mahboub*, ou mieux *djédîd-zer-mahboub*, nommé aussi *istambol-altounou*. Il est à remarquer que le taux de cette monnaie est égal à celui du *mycyrly-zindjirli-altoun* (Voyez le tarif de 1138) ; ce taux était encore le même en 1178 (Voy. ci-après, et Djevdet V, 304).

[3] Soit 2 ghourouch 30 paras, qui, à 3 aqtchè l'un, font 330 aqtchè, chiffre du *djédîd-zer-mahboub* précédent.

[4] Sami, 70 v°, § تعيين رواج زر محبوب واستانبول جديد J'ai rectifié le titre et le texte de la version imprimée, au moyen d'un manuscrit de la collection de M. Cayol.

événements qui s'accomplirent durant cette période, tels que la déclaration de la guerre à la Russie, et l'entrée des Impériaux sur le territoire ottoman, Sami ne donne aucun renseignement au point de vue qui nous occupe.

1152 (1739-1740). La Turquie avait alors trois armées sur pied : l'une à Bender, l'autre à Kèfè, la troisième à Vidin; et, tandis que le *khaznèï-endéroun* faisait passer 259,585 ghourouch au commandant en chef de ce dernier corps, pour subvenir aux besoins de la défense des frontières et de l'armée de Bosnie, une enquête constatait le détournement, par l'intendant général des logements[1], d'une somme de 136,278 ghourouch, que cet employé supérieur fut condamné à restituer à l'État. Enfin, les belligérants signèrent la paix à Belgrade, par la médiation de la France; l'Allemagne[2], le 14 djemâzi-akher 1152[3], et la Russie au mois de ramazan suivant[4].

[1] *Emîri-nuzul* (Soubhi, 147; voy. aussi Djevdet, V, 233 et Hammer, VI, 370); *nuzul* désigne l'indemnité de logement, soit des troupes, soit des grands, dont le montant était recueilli par un fonctionnaire spécial. On lit dans la *Vie de Djenghiz-khan*, p. 12 : نزل وعلوفه طلبيلرنن « ils réclamèrent l'indemnité de logement et la solde; » p. 130 : نزل وبرغو فرستيم « Nous envoyons l'indemnité de logement et l'impôt. » Le *haqqul-biïâta*, dont parle Estève (*Descript. de l'Égypte*, XII, 62), est une taxe du même genre.

[2] Soubhi, 149 v°. L'empereur d'Allemagne est désigné par les titres de *tchaçâri-nemtchè*, *roma imperatori* (p. 164, 184, 188, 237 v°, et Izzi, 115; voy. *Négociations*, II, 585 et *passim*). L'empire d'Allemagne est dit, par Saad-eddin (II, 87), *djâçâr vilâïeti*.

[3] Soubhi, p. 166 v°.

[4] *Id.* p. 168.

1153 (1740). La prolongation de la guerre avait amené à Constantinople une immigration considérable de gens de la campagne (*réaïa*), qui avait eu pour résultat de produire une grande cherté dans la capitale, en même temps que de diminuer le revenu public, par l'abandon de l'agriculture; ordre fut donné de faire le recensement de la capitale et de ses environs, sur les rives du Bosphore, jusqu'à Qavaq de la mer Noire, et de renvoyer dans ses foyers tout individu non domicilié dans ces localités depuis six mois[1].

Malgré le silence gardé à cet égard par l'historiographe, il paraît que, dans un but d'intérêt fiscal, on aurait voulu, la même année ou les années précédentes, interdire la circulation des monnaies étrangères; car, lors du renouvellement des *Capitulations*, en 1740, l'ambassadeur de France, M. de Villeneuve, fit stipuler (art. LXIV) « qu'on ne contraindrait pas les Français à convertir leurs monnaies en monnaies au coin du sultan. »

1154 (1741). Les promotions des employés du divan ayant lieu, selon l'usage[2], en chaouâl, elles parurent, cette année, le 17 dudit mois; et, suivant la coutume, le grand vizir revêtit chaque fonctionnaire promu de la pelisse d'investiture; et, de plus, il accorda à tous les *khodjaguiân* « employés du di-

[1] Soubhi, p. 177 v°. Voy. mon *Étude sur la propriété*, n°s 326, 327 et *passim*. Le recensement devait se faire, selon Loutfi-Pacha (*açafnâmè*), tous les trente ans.

[2] *Techrifâtu-tevdjihât.* (Voyez aussi plus bas, fol. 214 v°, et Izzi 70.)

van » qui n'avaient pas reçu d'emploi, et qui étaient en disponibilité depuis un an, des gratifications s'élevant au total de 15 bourses[1].

1155 (1742). La paix avait été signée, précédemment, entre la Turquie et la Perse, et les stipulations qui en étaient le résultat avaient été consignées, en trois articles, dans une lettre impériale de djemâzi-akher 1149, où le sultan qualifiait Nâdir des titres de *châh* et de *qâân*[2]. Cependant cette paix devait être bientôt rompue, Nâdir-châh ayant envoyé au gouverneur de Bagdad un ultimatum dénonçant la reprise des hostilités, si la Porte n'accédait pas à la reconnaissance d'un cinquième rite orthodoxe, et à la désignation d'un angle de la Caaba, pour l'exercice particulier de ce rite[3]. A la réception de cet ultimatum, auquel elle ne pouvait souscrire, la Porte s'occupa de la défense de ses frontières orientales, et le *khaznèï-chehriâri* expédia 500,000 ghourouch au général en chef de l'armée d'Erzeroum, pour la solde des *levends* qu'il reçut l'ordre de lever; d'autres

[1] Soubhi, 206 v°; Vâcif (p. 159) rapporte le même fait, à l'occasion des promotions de chaouâl 1172.

[2] Soubhi, 90 et suiv. Izzi, 46 v°.

[3] *Tastyqy-mezheb ou taïini-rukn* (Soubhi, p. 216). Ces deux points faisaient partie des *cinq propositions* qui furent l'objet de longues discussions diplomatiques entre la Turquie et la Perse. Les trois premières étaient celles qui furent consignées dans la lettre précitée de Nâdir-châh; les quatrième et cinquième étaient ainsi conçues : « Le rite *djaféri*, adopté dorénavant par les Persans, est reconnu comme cinquième rite orthodoxe; il sera appelé à participer, conjointement avec l'un des quatre anciens rites, à la jouissance de l'un des *rukn* « angles » de la Caaba. (Soubhi, 88 ; Izzi, 34.)

sommes furent adressées au seraskier de Diarbékir; et, enfin, 50,000 ghourouch à Séfi-Mirza, prétendant à la couronne de Perse, dont on espérait tirer parti[1]. Bientôt Nâdir-châh vint mettre le siége devant Mossoul et Qars qu'il dut abandonner; et, de son côté, la Porte, croyant pouvoir compter sur une diversion dans l'Inde contre l'ennemi, employa 1,700 bourses d'aqtchè, tirées du *khaznèï-âmirèï-djénâbi-khosrèvânè*, à la solde d'un corps de cavalerie de 12,000 *levends*, devant opérer sur le territoire persan; de plus, et pour raffermir sa fidélité, elle envoya 50,000 ghourouch de *djîb-khardjlyghy* « argent de poche, » au gouverneur général de Bagdad, soupçonné d'entretenir des intelligences avec Nâdir[2]. Puis on fit passer au khan de Crimée 40,000 ghourouch de *segbân-aqtchècy* « frais d'entrée en campagne, » et 40 *khila* pour les principaux seigneurs de sa cour, en l'invitant à rejoindre l'armée impériale avec 20,000 Tatars; 10,000 seulement arrivèrent, voie d'Içaqtchi, dans les environs de Constantinople, à Sultaniè, sous les ordres de Noureddîn-Sultân; et, après avoir reçu de riches présents en numéraire et autrement, les princes tatars prirent le chemin de Qars[3]. La campagne fut mêlée de succès et de revers; toutefois, cette guerre étant, du côté de Nâdir, plus politique que religieuse, celui-ci adressa, en ramazan, au grand vizir, une lettre qui fut lue en conseil,

[1] Soubhi, 230, 233.
[2] Izzi, p. 19.
[3] Izzi, 26.

et dans laquelle, annonçant l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire, le prince persan abandonnait les deux propositions religieuses auxquelles la Porte refusait de souscrire, et il se bornait à demander la cession de Van et du Curdistan, plus l'Iraq, Bagdad, Basra et Mechhèdèïn. Ces propositions, et entre autres la cession de Bagdad, où se trouve le tombeau de l'imam hanéfite, ne pouvant être acceptées, furent rejetées, et l'on se disposa à la reprise des hostilités; de nouvelles levées d'hommes furent ordonnées, et, avec l'invitation de se disposer à entrer en campagne, le khan de Crimée reçut encore 40,000 ghourouch de *segbân-aqtchècy* et 40 *khila*[1].

Sur ces entrefaites, l'île de Chypre, qui, précédemment, était régie en *éïâlet*, avait été convertie, l'an 1130, en *khâs* des grands vizirs, qui l'administraient en qualité de *mouhassyl* « percepteurs[2]; » mais ceux-ci ayant laissé dépérir le pays, on décida de revenir à l'ancien système, c'est-à-dire de distraire l'île de Chypre de la catégorie des *khâs*, de la reconstituer en *éïâlet*, et d'en donner l'administration

[1] Izzi, 35.

[2] محصلق وجهيله صدارت خاصلغنه تبديل. *Mouhassyl*, synonyme du terme moderne *tahcildâr* « garçon de recettes, » était, en principe, un agent du ministère des finances (*mâl-mèêmourou*), chargé de l'encaissement des taxes dues à l'État. Quant au *khâs* dont il s'agit ici, cela signifie que l'île de Chypre avait été affectée en apanage aux grands vizirs, à la charge par eux d'opérer, pour le compte de l'État, l'encaissement de certains revenus régaliens, tels, par exemple, que la recette des douanes, celle de l'affermage de tels ou tels impôts, etc. (Voy. Djevdet, II, 356, et ci-après, année 1200.)

à un *vâli* qui, en sa qualité de *mouhassyl*[1], aurait à envoyer au trésor le *mouaddjèlè* et le *mâl* déterminés, et, de plus, aurait à réparer et à entretenir les forteresses, à rétablir les *zâïms* et *timârs* locaux, les milices salariées et feudataires, et enfin l'ancienne condition des raïas[2]. Le premier écuyer du sultan reçut, par firman du 24 zilhidjè, le gouvernement de l'île en *ëïâlet* et en *mâlikiânè ;* et comme il restait quelques jours à courir depuis la nomination du nouveau gouverneur jusqu'au 1er mouharrem 1159, un firman enjoignit au *mouhassyl*, qui, déjà, avait commencé à recouvrer le *djizïè* et le *nuzul* de ladite année 1159, d'en continuer l'encaissement comme titulaire, sauf vérification de ses comptes en temps voulu, et de percevoir les autres *mouqâtéa*, par procuration du nouveau gouverneur, jusqu'à son arrivée; de son côté, le defterdâr fut invité, par suite de cette transformation du régime administratif de l'île, à remplir toutes les formalités relatives au *mouaddjèlè* et au *mâl,* et d'opérer régulièrement la permutation de cet ex-khâs en attribuant au grand vizir, sur telles *mouqâtéâti-mirïè* convenables, un revenu égal à celui qui lui était enlevé. Le *khâs* de Chypre rendait annuellement au grand vizir, outre le *qalémïè*, 122,000 *ghourouch ;* même somme lui fut assignée sur les *mouqâtéa* de Kilis, Izâz et Richvan, localités qui reçurent des ordres en conséquence[3].

[1] معتاد اوزره معجله ومالى دخى محصلق طريقيله ارسال.

[2] Izzi, 40 v°.

[3] Izzi, p. 41. Ce passage est curieux en ce qu'il détermine la na-

L'ambassadeur annoncé de Nâdir-châh, Feth-Ali-khan, fut reçu par la Porte avec une grande distinction, et, après son audience, un conseil se réunit pour délibérer sur la réponse à faire au prince persan. Mais s'il convenait alors à la politique ou aux vues de Nàdir d'abandonner les points religieux sur lesquels il insistait si énergiquement dans le principe, la Turquie, de son côté, sans se départir des mesures de la prudence, ne dissimulait pas son désir de faire la paix. C'est dans ces dispositions réciproques que fut décidé l'envoi au châh d'un ambassadeur chargé d'offrir, pour base de la paix à intervenir, les frontières établies dans le dernier traité de sultan Murad IV[1]. Les préparatifs militaires furent dès lors suspendus ; le khan de Crimée, invité à différer son départ, reçut, en témoignage de la satisfaction impériale, un présent de 5,000 *zer-mahboub*, et 2,000 *zer-meskouk*[2] pour le Qalghaï-sultan. Sur la proposition

ture du simple *eïälet*, et celle de l'*eïälet* combiné avec la qualité de *mâlikiânè*, comme aussi, dans l'une ou l'autre condition, la catégorie des impôts revenant au concessionnaire, et celle des taxes recueillies pour le compte de l'État par un percepteur, dont le titre, dans l'un et l'autre système, était identique. Quelquefois même, les fonctions de percepteur étaient réunies à celles de gouverneur, comme l'indique ce passage d'Izzi (p. 158 v°) : بروجه ايالت متصرف اولان محصل سابق. « L'ancien *mouhassyl*, qui était gouverneur de la province sous la forme d'*eïälet.* » En 1161, l'île de Chypre devint, de nouveau, *khâs* du grand vizir, et fut administrée, pour le compte de ce personnage, par un *mutécellim* (p. 158 v°).

[1] Izzi, 45 et suiv. Les préliminaires de paix, signés le 17 chaban 1159, furent ensuite ratifiés à Constantinople. (Izzi, 99 et suiv.)

[2] Expressions synonymes.

de Mehemmed-Râghib-Pacha, la Porte exempta aussi l'Égypte, pendant trois années, de son contingent ordinaire, moyennant un subside de 200 bourses égyptiennes[1] destiné à l'enrôlement d'un même nombre d'hommes.

Au mois de djemâzi-ewel 1159 (1746), mourut Qyzlar-Aga-Béchîr, lequel avait exercé, pendant trente ans, une autorité absolue sur le sérail et dans l'empire, et laissa au trésor des valeurs considérables en numéraire et en objets précieux[2]. Dans le cours de l'année 1159, divers gouvernements furent donnés, en *mâlikiânè*, par *khatti-humâïoun*, savoir : celui de Tripoli de Syrie[3]; puis, en ramazan, le *mouhassyllyq* d'Aïdin, moyennant un *mouaddjèlè* de 100,000 ghourouch[4]; l'ëïâlet de Raqqa (Orfa), pour un *mouaddjèlè* de 120,000 ghourouch, avec jouissance à partir de chaban 1160; l'ëïâlet de Chypre, moyennant *mouaddjèlè* de 50,000 ghourouch, avec jouissance à partir de mouharrem même année[5], et enfin le *mouhassyllyq* de Morée[6].

Le répit occasionné par la paix avec la Perse fut suivi de fêtes brillantes données au khan de Crimée,

[1] *Bèdèli-afv*, Izzi, 52.

[2] Hammer, XV, 105. L'historiographe ne fait nullement mention de ce fait dans le passage relatif (p. 59) à ce personnage.

[3] Izzi, 65.

[4] *Id.* 68.

[5] Izzi, 79. Izzi désigne les titulaires de ces concessions par le mot *mouhassyl*, par allusion à l'objet de la concession (113 v°, 180 v°), dont le prix restait invariable (*mouaddjèlèï-mouaïènè*), et le sandjaq ainsi concédé, sous celui de *mouhassyllyq* (*Id.* p. 187 v°).

[6] Izzi, p. 144 v°.

Sélim-Guéraï[1], venu à Constantinople, de l'ambassade somptueuse envoyée à Vienne, des négociations entamées avec l'Autriche pour la libération des prisonniers ottomans détenus à Livourne, et dont remise solennelle fut faite par l'ambassadeur d'Allemagne; puis des fêtes de mariage (*souri-humâïoun*[2]) de deux princesses de la famille impériale. Malgré cette situation apparente de prospérité, la solde des janissaires du *derguiâhi-aâli* et des autres corps d'infanterie en garnison à Bagdad[3] n'était pas payée depuis deux ans; ces troupes, s'étant soulevées, contraignirent le gouverneur à se retirer de l'autre côté du Tigre, pour y attendre les ordres que celui-ci disait avoir sollicités de l'autorité centrale; en réponse, le *khaznèï-âmirè* envoya à ce gouverneur 150,000 ghourouch comptants, pour parfaire la solde de 1159, et, de plus, 50,000 autres ghourouch en *havâlè* sur la succession de l'ex-gouverneur Ahmed-Pacha. Remplacé sur sa demande, le gouverneur actuel, Elhadj-Ahmed-Pacha, reçut le sandjaq d'Itch-Il, en *arpalyq*[4];

[1] Sélim-Guéraï mourut dans le cours de 1161; il eut pour successeur le Qalghaï-sultan Arslan-Guéraï, lequel, à son investiture, fut revêtu de la *qapânitcha* en martre zibeline, du qalpaq de même fourrure, orné de deux aigrettes (*sarghoutch*), plus un sabre, un carquois enrichi de perles et de pierreries, ainsi qu'un présent de 1,000 *altoun;* il lui fut assigné, en outre, un *saliânè* «traitement annuel» de 1,000,000 d'aqtchè, selon l'usage (Izzi, 168).

[2] Izzi, 152 v°.

[3] Selon le même auteur (p. 187), la garnison de Bagdad se composait de janissaires du *derguiâhi-aâli*, de milices locales (*ïerli-qolou*), de *ïamaq*, etc.

[4] Izzi, 158, 202. Le même auteur dit plus loin (p. 179) : «N. mu-

et son successeur, nommé sur la proposition des mutins, ne tarda pas à céder lui-même la place à Suleïman-Pacha, kiahia de feu Ahmed-Pacha, l'ancien gouverneur, qui sollicita ce poste en offrant à la Porte de payer les dettes reconnues de son ex-patron, s'élevant à 1,800 bourses, plus 48,130 ghourouch pour frais de *taïin* « rations » des ambassadeurs persans durant leur séjour à Bagdad, encore dues aux divers fournisseurs. Les créanciers, de leur côté, appuyèrent les sollicitations de Suleïman-Pacha; et, comme on n'avait pas d'autre moyen d'éteindre ces dettes, Suleïman-Pacha fut nommé gouverneur de Bagdad [1].

Au mois de redjeb, éclata une sédition, soulevée par les gens sans moyens d'existence qui avaient suivi les armées; ils envahirent le bazar et le mirent au pillage; mais ils furent bientôt chassés de la capitale, et le sultan récompensa avec munificence, à

téçarrif, en *arpalyq*, du sandjaq de Qara-Hiçar-Sâhib. » *Arpalyq* tire son origine des institutions féodales mêmes du pays; le revenu d'un *timâr*, qui était de 19,999 aqtchè, était dit *arpalyq*, c'est-à-dire « argent d'orge, » nécessaire à l'entretien de la cavalerie que le titulaire devait toujours tenir en état de marcher (Djevdet, V, 192); par suite, l'*arpalyq* se donnait comme indemnité de frais faits, ou comme compensation d'un service rendu; ainsi, le pacha gouverneur de la citadelle de Lépante recevait le sandjaq de même nom en *arpalyq*, à la condition par lui de pourvoir à la défense de ladite citadelle (Izzi, 184). L'*arpalyq* était également concédé par firman impérial; et ces diverses nominations étaient accompagnées de *khilat* d'investiture. Le titulaire de l'*arpalyq*, comme celui du *mâlikiânè*, était dit *mutéçarrif* (Izzi, 68, 168, 184, 215, 216, 241). L'*arpalyq* se donnait aussi aux qâzi-asker (Djevdet, V, 176, 180).

[1] Izzi, 168 v°.

cette occasion, le grand vizir, l'aga des janissaires, et les troupes qui s'étaient signalées dans cette circonstance; une indemnité fut allouée à chaque marchand qui avait été pillé, et des ordres sévères furent renouvelés pour interdire à tout étranger le séjour de la capitale[1].

L'ambassadeur persan avait quitté Constantinople comblé des largesses du sultan, tandis que de nouveaux envoyés persans se dirigeaient vers cette ville; mais l'état de la Perse ayant engagé le gouvernement à retarder la solution du différend, le gouverneur de Bagdad reçut, avec l'ordre de retenir les envoyés, 3,000 *zer-meskouk* du *khaznèï-khosrèvânè*, pour pourvoir à leurs besoins[2].

En rebi-akher 1162 (1749), on trouva, dans des travaux de démolition, deux vases en terre contenant 3,354 *altoun* « pièces d'or » de différents modules, frappées au coin des Abbacides, et du poids total de 4,970 drames, représentant, au cours du jour, une valeur de 4,523 *altoun;* sur l'ordre venu de Constantinople, ces valeurs furent laissées au profit du trésor[3].

En 1163 (1750), le trésor confisqua, au mois de rebi-akher, la succession du gouverneur de Merach, décédé[4]; il en fut de même, en sefer 1164, de celle de Pir-Moustafa-Pacha, gouverneur en *mâlikiânè* de

[1] Izzi, 169 v°, 170.
[2] *Id.* 185 v°.
[3] *Id.* 199.
[4] *Id.* 225.

l'éïâlet de Raqqa, qui s'élevait à plus de 1,000 bourses; cette confiscation fut faite en remboursement des sommes dues à l'État par ce fonctionnaire sur les nombreux *mouqâtéâti-mîrïè* dont il avait eu la concession [1]. D'autre part, Elhadj-Osman-Pacha, *mouhassyl-mutéçarrif* « gouverneur » de Djedda, étant décédé le 27 zilhidjè 1163, en laissant des dettes considérables, le chérif de la Mecque mit les scellés sur sa succession; et, afin de pourvoir à la subvention des deux *villes saintes*, à la solde de leur garnison et à l'*ouloufè* de leurs qâdis pour 1164, le chérif, sauf ratification de la capitale, nomma le kiahia du défunt gouverneur intérimaire de Djedda, jusqu'à la fin de 1164, à la charge par lui de couvrir toutes ces dépenses, et d'éteindre ces dettes, au moyen des revenus de ladite année; ces dispositions furent ratifiées par le gouvernement central, qui envoya un commissaire spécial, avec mandat, après payement intégral des dettes, d'apporter au trésor impérial le solde de la succession [2].

La mort de Keucè-Ali-Pacha, mutéçarrif du *livâ* de Qara-Hiçâr-Sâhib, arrivée en sefer 1165 (1751), amena également la confiscation de tous ses biens, pour couvrir le trésor des sommes que ce personnage lui devait [3].

Un incendie consuma, en chaouâl, les casernes des janissaires; le sultan ordonna de les reconstruire,

[1] Izzi, 240 v°.
[2] *Id.* 241.
[3] *Id.* verso.

et de tirer, à cet effet, 689 bourses *roumi* du *khaznèï-endéroun*, qui seraient consignées à l'odjaq, de la même façon que l'*aloufè*, dans le *divân-khânèï-atyq* du nouveau sérail, après avoir été comptées en présence du *defterdâri-chyqqy-ewel*, du *tchâouch-bâchi*, du *techrifâti* et historiographe Suleïman-Izzi, nommés inspecteurs *ad hoc*. En conformité de cette décision, les officiers généraux des janissaires, accompagnés des chefs des compagnies dont les casernes avaient été incendiées, se rendirent au sérail, le lundi suivant, 3 ramazan, à l'issue de la prière de midi, faite dans la Suleïmâniè; et la somme précitée, tirée en beaux et bons *aqtchè* blancs du *khaznèï-endéroun*, par les soins du trésorier en chef[1], ayant été transportée au *divân-khanèï-atyq* par les agas du khaznè, le trésorier en chef compta d'abord 40 bourses qui furent recomptées ensuite par les chefs de l'odjaq; et successivement, chaque orta, étant appelée à tour de rôle, reçut 40 bourses que ses hommes chargèrent sur leurs épaules et portèrent à l'hôtel de l'aga; recomptées de nouveau devant l'aga, en présence du *techrifâti*, commissaire délégué, lesdites bourses furent mises dans des caisses qu'on déposa, scellées, dans le *khaznè* de la Suleïmâniè; et, au fur et à mesure des besoins, on en tirait les fonds nécessaires à la reconstruction des casernes[2].

Durant les années 1166 et 1167 (1753-54), la

[1] *Khaznèï-âmirè-ketkhoudacy;* plus loin, p. 278, ce fonctionnaire est qualifié du titre de *khazindâri-chehriâri.*

[2] Izzi, 253.

solde fut payée régulièrement aux milices; et, comme au temps de Kuprulu et de Damad-Ibrahim-Pacha, le sultan envoya féliciter le grand vizir par l'un des premiers officiers de sa maison, chargé de lui remettre en même temps le *khatt* et le *techrifât*[1]. Il en fut de même jusqu'à la mort de sultan Mahmoud, arrivée le vendredi 28 sefer 1168.

SULTAN OSMAN III.

1168 (1754). Le nouveau monarque confirma le grand vizir dans ses fonctions, et lui remit les sceaux de l'empire; puis, vu l'état relativement prospère des finances, il fit abandon, par un khatt, de la redevance d'avénement (*ruçoumi djuloucïè*) que les concessionnaires de *mouqâtéa*, *ziâmet* et *vazîfè* étaient dans l'usage d'acquitter à l'avénement d'un nouveau souverain[2]; et le 10 rebi-ewel suivant, on fit transporter au divan 2,394 bourses *divâni*, destinées à être distribuées aux *mutéqâid* « retraités, » dans la forme usitée pour la paye de l'*ouloufè*[3]. Peu après, Halîmi-Moustafa-Efendi, ancien defterdâr, aussi connu, d'ailleurs, pour son talent que pour sa mauvaise administration des deniers publics, et

[1] Soit le *rikiâbdâr-aga* « grand écuyer, » soit le *khaznè-ketkhoudâcy-aga* « grand trésorier. » (*Târikhi-Vâcif*, I, 15, 22.)

[2] Louis XII avait aussi accordé, à son avénement, l'exemption totale d'une taxe du même genre : « le présent de couronnement. » (*Hist. de France* d'Anquetil, XI, p. 128.) Je n'ai trouvé, antérieurement à cette date, aucune mention de cet impôt dans les historiographes.

[3] Vâcif, p. 44, 45.

qui, en promettant monts et merveilles, avait obtenu de nouveau le portefeuille des finances, fut destitué et exilé le 16 sefer, et ses biens furent vendus aux enchères, pour payer, à l'*esnâf*, une partie de ses dettes [1].

Le *mycyr-khaznècy* reçu d'Egypte fut, cette année, de 2,000 bourses environ, faisant, selon Djevdet-Efendi, 20,000 bourses d'aujourd'hui, ou 10 millions de piastres [2].

Jusqu'à la mort de sultan Osman, arrivée le 15 sefer 1171 (29 octobre 1757), aucun fait important n'est indiqué dans l'existence économique de la Turquie, si ce n'est une nouvelle loi somptuaire destinée à réprimer le luxe des femmes, qui, de plus, se montraient dans les rues à visage découvert. Le trésor subvenait régulièrement aux besoins des services publics [3].

SULTAN MOUSTAFA III.

1171 (octobre 1757). Comme son prédécesseur, ce prince fit abandon des *ruçoumi-djulous*, et il réduisit aussi à demi-droit la taxe due par les possesseurs de *bérat* pour le renouvellement de ces diplômes, à cette occasion [4]. Puis, le douzième jour

[1] Vâcif, p. 73.
[2] *Tarikhi-Djevdet*, III, 67, d'après le détail existant au *Bâch-mouhâcèbè*.
[3] Vâcif, p. 91.
[4] *Id.* p. 97. Comparez année 1106.

après son avénement, il fit distribuer le *bakhchîchi-djulous* aux *qoul* en activité et en retraite[1].

On a vu plus haut, année 1128, que la direction des *mouqâtéa* du vaqouf-haréméïn relevait du *déri-séâdet-agacy;* mais cette direction était illusoire; les fermiers pressuraient le peuple, le plongeaient dans la misère, et l'administration du vaqouf elle-même était dénuée de revenus; d'autre part, la comptabilité de ces sortes d'affermages n'étant pas inscrite, comme celle des fermes du mîri, dans les bureaux publics (*aqlâm*), on connaissait seulement le revenu porté sur les anciens registres de la comptabilité des *haréméïn*, mais nullement l'augmentation que ces revenus avaient pu recevoir depuis. Cet état de choses appelant une réforme sérieuse, une commission reçut le mandat de consigner, dans un rapport, le revenu primitif des fermages du vaqouf-haréméïn, l'accroissement reçu depuis plusieurs années, l'emploi fait des fonds, et le chiffre de l'excédant restant en caisse. Après quelques jours de recherches, la commission se borna à dire, dans son rapport, qu'il y avait 50,000 *ghourouch* en caisse, rien de plus. Cette déclaration parlant assez d'elle-même, un firman, rendu sur les conclusions de Mehemmed-Raghyb-Pacha, grand vizir, décréta que les fermages du *haréméïn* seraient adjugés, dorénavant, par l'entremise du defterdâr, directeur-né des fonds publics; que le montant des adjudications

[1] عسكری طائفه‌سنك اشكنجی ومتقاعدينه Vâcif, p. 98.

serait versé dans le *khaznèï-humâïoun*, lequel payerait ensuite et remettrait au *surrè-émîni* le *surrè* attribué aux *villes saintes;* que les fonds nécessaires aux frais de réparation des autres vaqoufs et aux pensions (*vazîfè*) inscrites dans les bureaux (*aqlâm*) seraient tirés, en temps voulu, du trésor, sur *souret*[1], et remis à qui de droit par le canal du *mutévelli*[2]; que l'excédant de recette serait conservé dans le trésor pour être employé, s'il y avait lieu, aux besoins des vaqoufs; enfin, que les fonctions de *mouqâtéadji* et de *mutévelli*, occupées alors, pour la plupart, par des *taberdâr, tchoqadâr* et *kiâtib* en disponibilité, leur seraient retirées; que ceux-ci seraient déclarés inhabiles à remplir ces emplois, qu'on donnerait à tous autres et au plus offrant; que le *déri-séâdet* et ses employés recevraient, à raison de leur qualité de *nâzir* et de *kiâtib*, des émoluments convenables sur l'excédant de recettes, et seraient tenus d'apposer leur cachet sur les rapports, tezkèrè ou comptes émanés d'eux[3]. Peu après la mise en vigueur de ces dispositions, et déduction faite des dépenses nécessaires, on réalisa un excédant de 1,000 bourses, qui furent portées au *divân-khânèï-atyq*, le jour du

[1] «Ordonnance ou titre de payement.» On lit plus loin (p. 177): «L'ex-*tevqyy*, étant en disponibilité, reçut du *bâch-mouhâcèbè* un *souret* portant qu'il lui serait payé une somme de 6,000 ghourouch par mois.» *Souret* désigne encore aujourd'hui les bons de payement délivrés aux ayants droit, pour compte de la liste civile. (*Budget de 1862-63*, annexe C.)

[2] Voyez mon mémoire sur les *vaqoufs*.

[3] Vâcif, p. 103.

divan de l'ouloufè, puis comptées et portées, par les *khazindârâni-bîroun* « employés du trésor extérieur, » dans l'*itch-khaznè* « trésor intérieur, » où s'étaient rendus le grand vizir, le grand amiral, les sadreïn et le defterdâr-efendi. L'opération terminée, le sultan se transporta lui-même dans l'*itch-khaznè*, et donna au grand vizir la *qapânîtcha*, et aux autres personnages des *khila*, en témoignage de sa satisfaction[1]. L'année suivante, 1172 (1758-59), et par les soins de Halîmi-Efendi, qui, revenu d'exil, avait été nommé defterdâr pour la troisième fois, l'adjudication des *mouqâtéa* du harémèïn donna, sur les dépenses, un excédant de 2,000 bourses[2]. Dans la même année, le *mouqâtéa* « affermage » des droits du tabac, donné jusqu'alors en *mâlikiânè*, fut converti en *émânet* « régie, » après restitution aux anciens fermiers du *mouaddjèlè* versé par eux au trésor[3]. Cependant il fut reconnu de nouveau que l'avidité personnelle du ministre, jointe à sa libéralité pour ses clients, l'avait empêché de donner aux revenus du trésor tout l'accroissement qu'ils auraient dû recevoir, et il paya de sa tête les tendances de ses instincts naturels; ses biens furent confisqués ou vendus au profit de ses débiteurs, et il en fut de même de ceux de ses clients qui avaient pris part à ses actes de vénalité[4]. Râmi-Pacha-Zâdè-Moustafa-Beï, qui succéda à Halîmi-Efendi, ne répondit pas à l'espoir qu'on avait fondé sur lui; il fut destitué

[1] Vâcif, p. 109. — [2] *Id.* p. 147. — [3] *Id.* p. 156, et conf. plus haut, année 1127. — [4] *Id.* p. 170.

en chaban 1174 (1761), et remplacé par Abdi-Efendi, ancien *reïs-elkuttâb* [1], qui bientôt céda lui-même la place au *zarb-khânè-émîni* Râqym-Mehemmed-Efendi [2].

La direction de l'hôtel des monnaies changea souvent de mains sous le règne de sultan Moustafa; mais l'historiographe ne fait mention d'aucune nouvelle émission de monnaies [3]; il se borne à dire qu'en sefer 1176 (1762), les sarrafs et les agioteurs sur les monnaies ayant rogné la tranche des *altoun* frappés au *zarb-khânè* de Constantinople, il en résulta une dépréciation du numéraire, l'enchérissement des subsistances dans la capitale, et la démonétisation de ces *altoun* défectueux dans tout l'empire; ordre fut donné de les porter à l'hôtel des monnaies, qui en remboursait la contre-valeur au poids, ou bien chez les sarrafs, qui devaient les échanger sur la même base, puis les couper et les porter au zarb-khânè, où la contre-valeur au poids leur serait restituée [4].

1178 (1764). Au mois de mouharrem, le cours officiel du *djédîd-zer-mahboub* « nouveau *zer-mahboub* » était, selon un reçu émané du directeur de l'hôtel des monnaies de l'époque, à 110 paras [5].

[1] Vâcif, p. 195.

[2] *Id.* p. 226.

[3] Hammer (XVI, 26) parle, à cette époque, d'une émission de zolota qui auraient été inférieurs à ceux du précédent règne.

[4] Vâcif, p. 228.

[5] جدید زر محبوب عدد ٥٠٠٠٠ غروش ١٣٧٥٠٠ کیسه ٢٧٥
« 50,000 *djédîd-zer-mahboub*, faisant 137,500 piastres ou 275

§ 8. 1182-1223. PÉNURIE DU TRÉSOR; ÉLÉVATION DU COURS DES MONNAIES D'OR; PROPOSITIONS, RÉITÉRÉES SANS SUCCÈS, D'EMPRUNTS À L'ÉTRANGER; ALIÉNATION DES REVENUS DE L'ÉTAT, CONVERTIS EN *SÉHIMS* « RENTES VIAGÈRES; » NOUVELLE TARIFICATION DES MONNAIES D'OR, SURÉLÉVATION NOMINALE DE LA VALEUR INTRINSÈQUE DE LA MONNAIE; CONTRIBUTIONS FORCÉES; ENVOI À L'HÔTEL DES MONNAIES DES USTENSILES D'OR ET D'ARGENT; RÉFORMES ORGANIQUES.

Jusqu'en 1182 (1768), aucun événement extérieur ne vint troubler le fonctionnement régulier des finances, et l'histoire ne présente aucun fait administratif important à signaler; mais ici finit l'époque relativement prospère de cette partie de l'histoire économique de la Turquie; les symptômes qui se manifestaient du côté du Nord éveillèrent l'attention de la Porte; et, dans un conseil d'État, tenu sous la présidence du sultan, il fut déclaré que les actes de la Russie envers la Pologne constituaient, de la part de cette première puissance, une infraction aux traités, et qu'il y avait lieu de se préparer à la guerre. Le grand vizir, prenant le commandement de l'armée, quitta la capitale le 12 zilqydè, et alla porter son camp à Içaqtchi[1]. Dès le début de la campagne (1183-1770), l'insuffisance des approvisionnements et certaines dépenses indispensables vidèrent la caisse de l'armée, et le sultan tira de son trésor 3,500 bourses qu'il envoya au

bourses; » ce qui met chaque *zer-mahboub* à 110 paras l'un. (Djevdet, V, 304; conf. aussi plus haut, année 1148.)

[1] Vâcif, I, 316 et suiv. Selon Djevdet (V, 226), le ghourouch équivalait à 5 francs en 118●.

camp[1]. A part de légers succès obtenus devant Khoten, l'année 1183 ne vit qu'une longue suite de revers; aussi, le découragement et le désordre en étaient venus à ce point que l'aga des janissaires ne trouvait même plus assez d'hommes pour faire enlever du divan les sacs de la solde; et qu'ayant reçu l'ordre d'envoyer mille hommes au secours d'Ibraïla, il n'en put réunir que trois cents, et leva les sept cents autres sur les habitants de Bâbâ-dâghy[2].

En 1184 (1769-1770), le trésor de l'armée reçut encore du *khaznèï-humâïoun* un nouveau secours de 4,000 bourses; et si l'armée de terre eut des revers, la marine, qui n'avait pu protéger le littoral, éprouva un grand désastre à Tchechmè[3]. A la suite de la grande défaite de Qartal, le khan des Tatars avait offert de se charger de la défense d'Ismaïl; mais cette place ne tint pas plus que Kili; et, après sa chute, Moustafa-Pacha, qui y commandait, fut obligé de restituer à la caisse de l'armée 150 bourses qu'il avait reçues pour la défendre[4].

D'autre part, le grand vizir, cherchant à remonter le moral de l'armée après la déroute de Qartal, avait passé lui-même, à Içaqtchi, l'inspection des blessés, et leur avait fait distribuer 11,000 ghourouch; afin d'encourager à la résistance, il fit remettre également 1,000 *altoun* à Elhadj-Abdurraz-

[1] Vâcif, II, 34.
[2] *Id.* p. 67.
[3] *Id.* p. 82.
[4] *Id.* II, 98-106.

zâq-Efendi, pour sa belle défense d'Ibraïla, 5,000 ghourouch de *khardjlyq* au nouveau gouverneur militaire de cette place, et 2,000 à l'officier commandant les janissaires de la garnison. Il demanda de nouveaux secours en hommes et en argent, et reçut 1,000 bourses (*kècè-aqtchè*); mais Kerman, Bender et Ibraïla étant successivement tombés au pouvoir de l'ennemi, le grand vizir laissa Dâghistanly-Ali-Pacha, commandant en chef, à Içaqtchi, lui compta 100,000 ghourouch, et alla prendre ses quartiers d'hiver à Bâbâ-dâghy. Sa destitution ne tarda pas à l'y suivre; la fortune lui avait été contraire, et il avait emprunté au trésor, pour son usage personnel, 6 à 700 bourses. Croyant que le généralissime avait pris ses quartiers d'hiver à Bazardjyq, le trésor impérial avait dirigé sur ce point 2,400 bourses destinées à la solde de l'armée; 400 bourses furent distraites de ce chiffre et envoyées à Uzu (Oczakov), le reste à Bâbâ-dâghy. Mais les officiers firent, à leur gré, la répartition de cet argent, et en gardèrent pour eux la plus grande partie. Peu après, le sultan envoya encore 1,000 *zer-qamertâb* « pièces d'or » à répartir entre les officiers de l'armée [1]. Du reste, la monnaie d'or (*zer-meskouk*) avait totalement disparu de la circulation; quiconque en avait, la cachait soigneusement; les transactions indispensables ne se faisaient plus qu'en *argent blanc* (*béïâz-aqtchè*), et si quelque monnaie d'or venait à paraître, elle était échangée aussitôt avec agio. Certaines personnes

[1] Vâcif, II, p. 128-137.

intelligentes pensèrent alors que si l'on élevait le taux de l'*altoun* à la limite extrême qu'il pouvait atteindre[1], cela obligerait les agioteurs à faire sortir de leurs caisses l'or qu'ils y avaient accumulé, et que le peuple et le trésor y trouveraient tous deux leur avantage. En conséquence, le *zer-mahboub*, dont le cours était jusqu'alors de 110 paras, fut porté à 120[2].

Le *foundouq*, qui était à 155, fut porté à 160 paras[3]. De son côté, le gouvernement, supposant les caisses de l'armée pourvues d'or, avait espéré réaliser lui-même un certain bénéfice sur cette différence de change; mais le *veznèdâr-bâchi* « caissier » avait pris les devants sur les commissaires envoyés *ad hoc* de la capitale. Ceux-ci ne trouvèrent que très-peu d'or dans la caisse, et le sultan fut obligé d'envoyer encore à l'armée 400 bourses pour ses besoins[4].

Abdurrazzâq-Efendi, le vaillant défenseur d'Ismaïl, avait été expédié à Constantinople par le grand vizir Khalil-Pacha, avec mission d'exposer verbalement au sultan le déplorable état de l'armée, et surtout la cause de ses revers, attribuée par lui à la présence, sous les drapeaux, des corps

[1] التونك اجناسنه تحملی قدر ترقی وضع اولنسه Comparez plus haut, année 1148, dans laquelle il avait été procédé de la même façon, pour élever le taux des monnaies.

[2] Cf. ci-dessus, année 1148, note. — Ancien cours : 2 ghourouch 30 paras; nouveau : 3 ghourouch.

[3] Ancien cours : 3 ghourouch 35 paras; nouveau : 4 ghourouch.

[4] Vâcif, II, 143.

d'enrôlés (*mîrilu-asker*), recrutés de vagabonds qui, n'ayant d'autre but que le pillage et leur propre conservation, exerçaient sur l'armée une funeste influence. Abdurrazzâq rapporta au vizir un firman enjoignant la réforme de l'armée et le retour au recrutement des corps réguliers; mais si, tant à Constantinople qu'au camp, on ne voulait plus des *mîrilu-asker*, la population, de son côté, habituée au nouveau mode d'enrôlement, ne voulait pas revenir à l'ancien; et, sur deux mille titres (*rouous*) d'incorporation dans les sipâh et les silihtar, remis aux *mubâchirs* « agents recruteurs, » ceux-ci ne parvinrent à en placer que deux cents; ils durent restituer les dix-huit cents autres, qui furent annulés [1]. Comme il fallait bientôt reprendre les opérations militaires, l'armée reçut, de la capitale, 2,400 *kècè-aqtchè*, destinées à ses besoins, et, entre autres, au payement de deux trimestres de solde, qui furent acquittés le 17 zilhidjè [2].

1185 (1771). Le serdâri-ekrem s'était porté à Içaqtchi, à la rencontre de l'ennemi; il reçut, dans cette localité, le kiahia des qâpidjis, qui lui remit, de la part du sultan, un *techrîfât* et 500 bourses, à valoir sur les fonds dont il avait fait la demande [3]. Du reste, l'état déplorable des finances et la nécessité de pourvoir à des besoins sans cesse renaissants, combinés avec la diminution successive des

[1] Vâcif, p. 147.
[2] *Id.* p. 150.
[3] *Id.* p. 153.

sources du revenu, avaient épuisé les forces intellectuelles du defterdâr Ismet-Ali-Efendi, qui accompagnait l'armée; sa raison s'altéra au point de lui faire commettre de graves erreurs, que les chefs de son administration se signalaient confidentiellement; la maladie de ce ministre, devenue incurable, nécessita son remplacement, et son successeur, Elhadj-Ismaïl-Efendi, succomba lui-même à la peine le 20 zilqydè suivant[1].

La reprise des opérations en Roumélie s'ouvrit avec quelques succès pour les Ottomans; mais cette impression fut bientôt effacée par la nouvelle de l'invasion de la Crimée, et les Ottomans ne trouvèrent de consolation à la perte de leur suzeraineté sur cette contrée que dans la belle conduite des gouverneurs militaires d'Uzu et de Qyl-bouroun, qui forcèrent les Russes à lever le siége de ces deux places; le premier reçut, en récompense, 3,000 *altoun*, le second, 1,000. D'autre part, et à la suite d'un nouvel échec des Moscovites devant Giurgevo, en djemâzi-ewel, les agas des *serden-guetchti* reçurent chacun une *khila*, un *tozlouk* et un demi *kèçè-aqtchè;* chacun de leurs hommes eut 40 ghourouch, plus un *téraqqy* sur leur *èçâmè;* le commandant de ce corps d'armée reçut lui-même une pelisse de martre zibeline, 3,000 altoun; et, pour distribuer à ses soldats, 1,000 *tchelenk* en argent et 4,000 *tuï-tchelenk*[2]. A part ce succès local, l'armée, dénuée de

[1] Vâcif, II, 154.

[2] *Id.* p. 173. Origine des décorations en Turquie.

tout, demandait à prendre ses quartiers d'hiver, non plus à Bâbâ-dâghy, mais à Andrinople, ou dans la capitale même. Les désertions augmentaient chaque jour, et le secrétaire du grand vizir, Abdurrazzâq-Efendi, fut envoyé de nouveau à Constantinople, pour exposer au prince le déplorable état de l'armée; le sultan avait fait passer à son général 750 bourses [1].

A la suite de ces événements, et peu après l'arrivée à Constantinople d'Abdurrazzâq-Efendi, le grand vizir fut remplacé par Mouhcin-Zâdè-Mehemmed-Pacha, qui établit son quartier général à Choumla [2].

Le 18 ramazan, on ne paya qu'un trimestre sur les fonds destinés à la solde; l'autre moitié avait été employée aux dépenses de la guerre [3]. A peine installé dans ses quartiers d'hiver, le grand vizir, qui avait des dépenses considérables à faire pour les préparatifs de la prochaine campagne, reçut encore du sultan 1,300 bourses en *altoun*, prises sur le *khaznèï-humâïoun* [4]. La fin de l'année fut signalée par la nomination d'Abdurrazzâq-Efendi aux éminentes fonctions de *réïçul-kuttâb* [5], auxquelles l'appe-

[1] Vâcif, p. 175.

[2] *Id.* p. 189.

[3] *Id.* II, 194. Le montant trimestriel de la solde s'élevait à 1,160 bourses *roumi.* (Vâcif, II, 211.)

[4] *Id.* p. 198.

[5] « Ministre des affaires étrangères. » Soubhi (p. 186 v°) désigne ce haut fonctionnaire par l'expression حامل اسرار سلطنت « dépositaire des secrets de l'État. »

laient à la fois son caractère, son talent et le crédit qu'il s'était acquis dans les affaires publiques et dans la conclusion d'un armistice, suivi de conférences entre les belligérants. Le gouvernement profita de cet instant de relâche pour alléger les charges du budget; Abdurrazzâq fut investi de ce soin. En effet, et par suite de la durée de la guerre, le nombre des hommes stipendiés par l'État avait doublé; et la plupart, au lieu de faire leur service, gardaient leur *èçâmè* et rentraient dans leurs foyers; d'autres se faisaient attacher à la maison des grands, moyennant un faible salaire, de sorte qu'on ne trouvait pas un homme sur vingt, et que toutes les vacances étaient absorbées sans profit pour l'État. Le jour où Abdurrazzâq commença l'enquête, les odjaq des sipâh et des silihtar restituèrent chacun des *mahloul* pour 7,000 *aqtchè;* il en fut de même, proportionnellement, des autres odjaq[1]. Toutefois, les négociations entamées n'ayant pas abouti, le sultan fit connaître à son peuple ce résultat négatif, en réclamant un dernier effort pour parvenir à la paix. Les hostilités recommencèrent; mais bientôt, la maladie dont on avait cru le sultan guéri, et à laquelle la douleur des derniers revers fournit un nouvel auxiliaire, reparut, et emporta ce prince le vendredi 8 zilqydè 1187 (janvier 1774)[2].

[1] Vâcif, p. 236.
[2] *Id.* p. 278.

SULTAN ABDULHAMID.

L'historiographe ne fait pas mention des largesses accoutumées à l'avénement de ce monarque; il se borne à citer le payement, au 3 mouharrem, de deux trimestres d'arriéré [1]. Au reste, la Porte devait consacrer exclusivement toutes ses ressources aux préparatifs nécessaires pour la continuation des hostilités; mais les négociations ayant été reprises et conduites à bonne fin, la paix fut signée, à Qaïnardjè, le 8 djemâzi-ewel 1188 (11-23 juillet 1774). Ne faisant nulle mention de la Pologne, qui pourtant avait donné naissance à la guerre, ce traité abrogeait tous les précédents, stipulait l'indépendance des Tatars de Crimée, de Bessarabie et du Qouban; l'évacuation, par les Russes, de la Valachie et de la Moldavie; la restitution, à leurs princes naturels, de la Géorgie et de la Mingrélie; et enfin, dans un article supplémentaire, la condition d'un subside de 15,000 *kècè-aqtchè*, payables en trois années, pour indemnité des frais de la guerre [2]. En même temps que la Porte venait de conclure la paix, elle recouvrait son autorité suzeraine en Égypte, par l'avénement au pouvoir d'Abou-dahab, successeur et meurtrier de son père, le célèbre Ali-Beï. L'un des premiers actes du nouveau prince égyptien fut l'envoi, à Constantinople, du *khaznèï-mysrïè*, interrompu depuis plusieurs années [3].

[1] Vâcif, p. 286.
[2] *Tarikhi-Djevdet*, I, 55 et suiv.
[3] *Id.* p. 94.

1189 (1775). Le gouvernement s'occupa ensuite de réduire le nombre des employés civils, celui des fonctionnaires de la Porte, et de réformer le système des *arpalyq;* en effet, ceux-ci étant donnés en affermage, comme les *mouqâtéâti-mîrïè*, et le choix des *nâïbs* « substituts des qâdis, » guidé par un vil intérêt, portant sur des gens incapables, cinq ou six qapou-kiahïa des *arpalyq* furent envoyés en exil, et le cheïkh-ul-islâm fut invité, par khatti-humâïoun, à ne pas permettre aux titulaires d'*arpalyq* d'employer des *nâïbs* « substituts » incapables de remplir ces fonctions[1].

Les premiers temps du nouveau règne furent employés à la répression des troubles qui, à la suite de la guerre, s'étaient déclarés dans les provinces, moins peut-être par esprit de révolte contre le prince que comme protestation contre la paix imposée à la nation[2].

1190 (1776). Au reste, l'opinion publique fut bientôt détournée par la marche des Persans sur Basra; et, après un fetva du cheïkh-ul-islâm, la guerre fut déclarée à Kérîm-Khan, alors souverain de la Perse[3]. Des dispositions en conséquence furent prises en levée d'hommes, approvisionnements, envois de numéraire; et, outre 500 bourses en or qu'on fit passer au gouverneur de Bagdad, pour sa dépense

[1] Djevdet, p. 99.

[2] Selon Djevdet (V, p. 226), le cours des monnaies était, en 1189, aux taux suivants : *ïâldiz-altounou*, 3 ghourouch 105 aqtchè; *madjar-altounou*, 3 ghourouch 50 aqtchè; *ghourouch*, 3 francs.

[3] Djevdet, I, 131.

personnelle, on pourvut, autant que possible, au payement de l'arriéré de solde de la garnison de cette ville[1].

Les lois somptuaires déjà édictées furent rappelées, pour mettre un frein aux progrès du luxe; et des vêtements distinctifs furent assignés à chaque classe de la population[2]. Portant aussi son attention sur l'organisation intérieure du ministère des finances, le grand vizir se transporta lui-même, incognito, le 19 rebi-ewel, à deux heures, dans le local de cette administration, dont il parcourut les divers bureaux, sans trouver personne autre que l'archiviste du *mevqoufât*. Au retour de cette inspection, il rendit un arrêté enjoignant aux employés de se trouver à leur bureau d'une heure à dix heures et demie (à la turque), et menaçant de destitution, de l'exil et de peines plus sévères tout chef qui montrerait de la faiblesse dans l'application de ce décret[3].

Des nuages qui s'étaient élevés entre la Porte et la Russie, sur l'interprétation du dernier traité, donnèrent lieu, en vue de toute éventualité, à de nouvelles dépenses pour la réparation des places et

[1] Djevdet, I, 142.

[2] *Id.* p. 135.

[3] Ces ordres furent exécutés durant un mois; puis, le même relâchement s'étant reproduit, un nouveau *khatt* confirma, sous des peines sévères, les précédentes dispositions de l'arrêté ministériel. (Djevdet, I, 207.) Plus tard, en 1194, ordre fut donné de n'admettre, dans les bureaux du defterdâr, que des employés possédant les connaissances requises. (*Id.* p. 254.)

l'armement de la flotte; il en résulta un découvert de 400 bourses sur les sommes à payer pour la solde, à la fin de chaban. Le defterdâr avait proposé aux chefs, qui y adhérèrent, d'acquitter ce découvert au bout de quelques jours; mais l'esprit séditieux des milices ne tint pas cet engagement, et ce solde dut être compté au bout de deux jours [1].

La réforme des ziâmet et timâr entrait aussi dans les plans du grand vizir, et un règlement, élaboré en conseil des ministres dans les premiers jours de chaoual, fut présenté à la sanction impériale [2]. Puis, sur les nouvelles reçues de Crimée, un conseil d'État, tenu le 3 zilqydè, décida que, sans rompre le traité existant, et sans déclarer la guerre à la Russie, la Porte concentrerait, du côté d'Ismaïl, un corps de troupes dit *armée de Crimée* [3]. Cette résolution fut notifiée au corps diplomatique, par note officielle du 3 mouharrem 1192 (1778 [4]). Après une démonstration dans la mer Noire, les difficultés furent aplanies par le *sened* d'Aïnaly-Qavaq, explicatif du traité de Qaïnardjè, et signé, avec la médiation de la France, le 10 mouharrem 1193 (18 janvier 1779).

Sachant apprécier l'étendue de la crise que traversait le pays, sultan Abdulhamid, qui cherchait un premier ministre capable de le comprendre et

[1] Djevdet, I, 179.
[2] Voyez ce règlement *in extenso*, Djevdet, I, p. 185 et suiv.
[3] Djevdet, I, 192.
[4] Voyez le texte, Djevdet, I, 194.

d'accomplir ses desseins, donna au grand vizirat une autorité sans bornes, et il déclara, dans le *khatt* nommant Silihtar-Seïd-Mehemmed-Pacha à cette haute fonction, que cette autorité absolue n'était pas un vain mot, mais un fait[1]. Ce ministre n'eut pas le temps de répondre aux espérances de son souverain : nommé dans le cours de 1194, il mourut le 7 sefer 1195, après avoir réglé avec la Russie certains points commerciaux, non suffisamment expliqués, du traité de Qaïnardjè[2].

L'année suivante, la Porte conclut avec l'Espagne un traité stipulant (art. xx) qu'on n'exigerait pas des sujets espagnols, dans les relations commerciales, d'autres monnaies que la *monnaie courante*[3].

1197 (décembre 1782). Les grands vizirs se succédaient rapidement les uns aux autres, aucun ne répondant aux vues du souverain; et, le 25 mouharrem, ces hautes fonctions furent données à Khalil-Ahmed-Pacha, qui s'était déjà distingué dans divers emplois. Comme ses prédécesseurs, il fut investi des pleins pouvoirs du sultan; et, de plus, Abdulhamid, exposant clairement ses vues dans le *khatt* de nomination, prescrivit à son vizir « d'employer chacun selon son mérite, de mettre le bon

[1] Voyez le texte de ce khatt, Djevdet, I, 250.

[2] Voyez le texte, Djevdet, II, 85 et suiv. Le traité de commerce avec cette puissance ne fut définitivement conclu que le 9 djemâzi-ewel 1197.

[3] *Djâri-olân-sikkè*, Djevdet, I, 333. (Cf. ci-dessus, années 1102, 1153.)

ordre dans les recettes et les dépenses, de rechercher les moyens d'assurer la prospérité du trésor, de veiller à la défense du territoire, et de ne permettre aucun acte vexatoire ou arbitraire[1]. »

Le grand vizir concentra d'abord tous ses soins sur la réforme de l'armée, et surtout sur l'organisation complète du nouveau corps d'artillerie légère (*sur'at-topdjilary*), adjoint à l'odjaq de Tophana[2]. Un règlement spécial, en quatre articles, et homologué par le souverain, fixa à deux mille hommes le chiffre de ce corps, qui, dans le principe, n'était que de deux cent cinquante. Une solde quotidienne de 20 aqtchè fut attribuée à ceux-ci, en qualité d'instructeurs des nouveaux enrôlés qui recevraient une solde de 15 aqtchè, portée, au bout de trois ans, à 20 aqtchè, moyennant un *téraqqy* de 5 aqtchè. Les hommes infirmes ou retraités du corps devaient toucher une pension proportionnelle, sur les *mahloul* de l'odjaq de Tophana, et leur *èçâmè* devait être donné à qui de droit, sur la proposition de l'aga et du *nâzir* « inspecteur » du corps. L'*èçâmè* des hommes décédés ou quittant le corps était, sur la même proposition, conféré aux surnuméraires (*mulâzims*[3]) des *toptchi*, moyennant les formalités régularisant leur position au corps. Les hommes inscrits (*eshâbi-èçâmè*) devaient toucher personnellement leur solde au *sergui* de l'aga, et non par *pou-*

[1] Djevdet, II, 47.
[2] Voyez *Mémoires du baron de Tott*, II, 171 et suiv.
[3] Voyez plus haut, années 1035 et 1012.

çoula «billet,» en présence du *nâzir* «inspecteur,» afin de faire constater leur identité. La solde totale du corps, pour les quatre *mévâdjib*, était de 77,437 ghourouch 1/2; elle devait être fournie par les *vacances* des odjaq des janissaires, des djèbèdjis, topdjis, arabadjis, sipâh et silihtâr [1], et, en cas d'insuffisance, sur les sommes *mevqoufè* «retenues,» attribuées au grand vizir, à son kiahia, au defterdâr, au *réïçul-kuttâb*, et au tchaouch-bâchi; l'excédant, s'il y en avait, devait être déposé, en *mevqouf*, dans le *khaznè*, pour être employé, en temps opportun, aux besoins du corps[2].

A la suite des règlements relatifs à l'armée, parut, le 14 djemâzi-akher, un firman rappelant l'application des lois somptuaires précédemment édictées sur les progrès du luxe [3].

Les événements de Crimée invitaient en outre la Porte à veiller avec vigilance à la rentrée des revenus publics, et un firman prescrivit le prompt encaissement des *béqâïâ* «arriérés» de l'exercice 1195, dus à l'État par les adjudicataires du *mîri*, du *harèméïn*, du *djizïè*, des *avâriz*, etc. [4]. La Russie, d'autre part, exigeait de la Porte l'échange d'un *sened*, relatif à une nouvelle fixation des frontières entre les deux États; et un conseil fut tenu, chez le cheïkh-ul-islâm, pour aviser aux moyens d'appuyer ce refus.

[1] Voyez plus haut, chap. IV, budget d'Eïoubi-Efendi.
[2] Djevdet, II, p. 58 et suiv.
[3] *Id.* p. 60, et plus haut année 1190.
[4] *Id.* p. 73.

Examinant la question au point de vue militaire, il fut constaté que le plus grand désordre régnait dans l'armée; que, entre autres faits du même genre, près de 40,000 individus, dont le tiers seulement était présent à l'odjaq, le reste étant employé chez les grands (*qapoulou*), jouissaient à la fois d'*èçâmè* de retraite et d'une paye quotidienne; et qu'il y avait à peine sous les drapeaux 5,000 hommes ayant une paye de 7 à 8 aqtchè[1]. Avec de si faibles forces, on ne pouvait guère songer à la résistance; aussi, quelles qu'en dussent être les conséquences, le conseil décida de mettre fin à des abus aussi criants[2]. Le *terçânè-émîni*, consulté sur l'état de la marine, déclara, par écrit, qu'il n'était pas plus brillant que celui de l'armée de terre; et que, si la flotte devait prendre la mer, son département aurait besoin de 12 à 15,000 *kècè-aqtchè* et de 36,000 soldats. Profondément affligé à la lecture de ces rapports, dont il ne pouvait se dissimuler l'esprit, le sultan faisant, dans un *khatt*, ce pénible aveu « que les grands de l'empire ne voulaient pas plus de bien au pays que ses propres ennemis, » engagea son premier ministre à se soumettre aux exigences du temps; et, après une délibération du *medjlici-oumoumi*, tenue le 23 mouharrem 1198 (novembre 1783), et dont l'historiographe rapporte les tristes débats, l'assemblée,

[1] Notre auteur ajoute (IV, 399) que les possesseurs d'*âghyr-èçâmè* étaient tous retraités, et que les hommes en service formaient le plus petit nombre.

[2] Djevdet, II, 178 et suiv.

constatant que le pays était dépourvu d'argent, d'hommes et d'approvisionnements, décida la signature du *sened*[1]. Cette grave question résolue, le grand vizir entreprit la régularisation des *èçâmè*. Cette opération, terminée pour les odjaq des janissaires, des topdjis et des djèbèdjis, produisit, en faveur du trésor, une économie de plus de 3,800 kècè-aqtchè. Du reste, et prêchant lui-même d'exemple, le grand vizir refusa le don de quelques centaines de bourses auquel il avait droit, à la nomination de l'aga des janissaires, et il se crut autorisé à interdire à celui-ci de prendre, à son tour, aucun *richvet* des agas des *serhad* et de qui que ce fût; mais cet exemple fut sans fruit; car, ne se contentant pas de tenir secrètes les *vacances* des *serhad*, l'aga des janissaires célait encore, à son profit, celles de la capitale, prenait 10 bourses de *djâïzè*, au lieu de 3, sur toute nomination d'*aghalyq* de *serhad*, réduisait ses subordonnés à la misère, et les obligeait ainsi à rançonner la population. Cette désobéissance amena sa destitution le 15 chaban[2].

Sous le vizirat du même Hamid-Khalil-Pacha, l'Autriche, s'appuyant sur le traité de commerce conclu avec la Russie, négocia et obtint un *sened* relatif aux rapports commerciaux des deux États, et présenta ensuite une demande en revendication de territoire en Bosnie[3].

[1] Djevdet, II, 188-219.
[2] *Id.* 239.
[3] *Id.* 265.

L'état du trésor préoccupait sans cesse le gouvernement ; de grandes dépenses avaient été faites depuis deux ans, en matériel, personnel et approvisionnements, sur des rentrées fictives, afin de reconstituer les forces militaires de terre et de mer ; d'autre part, l'hôtel des monnaies avait non-seulement épuisé ses ressources, mais les avait même dépassées de 1,300 bourses, et enfin le déficit était à l'ordre du jour. Comme de coutume, un conseil d'État fut appelé à aviser. Les délibérations furent remarquables, en ce sens que, pour la première fois, le mot d'*emprunt à l'extérieur* fut prononcé dans une réunion de ce genre ; le *mouhâcèbèï-ewel* émit l'avis de souscrire un emprunt chez les puissances amies, ou mieux peut-être, vu l'uniformité de croyance, au Maroc[1]. Le *defter-émîni*, appuyant la proposition, dit que l'emprunt devait être fait, pour la somme de 5 ou 10,000 kècè-aqtchè, en Hollande, en France ou en Espagne, avec amortissement.

Un autre membre du conseil proposa un emprunt intérieur, sur les *ridjâl* de la Porte, ou la vente, en *mâlikiânè* et par lots (*eshâm*)[2], moyennant une anticipation déterminée (*mouaddjèlèï-mouqaddèrè*), de certains revenus de l'éïâlet d'Aïdin, attribués aux

[1] Djevdet, 297.

[2] « Rentes viagères ; » au singulier *séhim*. N'est-ce pas là l'origine de la dette publique ? Dans son rapport accompagnant le budget général de 1862-63, le ministre des finances rend ce mot par l'expression « rente viagère, » ce qui répond tout à fait au texte ci-dessus. Le même budget (*tableau des dépenses*) désigne cette catégorie de rentes par le terme *eshâmi-aâdîè* « séhims ordinaires. »

grands vizirs, ce qui produirait quelques milliers de bourses, l'État pouvant encore profiter successivement des vacances (*mahloul*) qui pourraient survenir. Cette dernière proposition, étant considérée comme la plus avantageuse, fut adoptée, et sanctionnée par *khatti-humâïoun*[1]. Cependant, vu l'état de troubles où se trouvait le sandjaq d'Aïdin, le gouvernement fit permutation de ce sandjaq avec ceux de Chypre et de Smyrne, dont les revenus, à l'exception de la taxe dite *mîri*, étaient *khâs* des grands vizirs. Ainsi, les revenus de Chypre furent répartis en 127 lots et demi (*eshâm*), ceux de Smyrne en 53 et demi; la totalité, vendue aux enchères, produisit une somme de 4,706 bourses, qui fut déposée au zarb-khânè, pour servir, en temps opportun, aux besoins de la flotte[2].

1199 (février 1785). Le 20 djemâzi-ewel, et pendant l'opération même du *devr*, le grand vizir Khalil-Pacha fut destitué, le sceau de l'empire donné à Châhin-Pacha, gouverneur d'Oczakow, et le *qapoudâni-dériâ*, Haçan-Pacha, nommé qaïmmaqâm, jusqu'à l'arrivée du nouveau grand vizir. D'après les termes mêmes du firman de destitution, la fermeté de Khalil-Pacha fut la cause de sa chute; ne se contentant pas des économies réalisées par la révision des rôles des milices des frontières, il avait voulu s'attaquer aussi à celles de la capitale. Mais le gouvernement n'était pas assez fort pour faire aboutir

[1] Djevdet, II, 300.
[2] *Id.* 331.

la mesure ; le sultan dut céder ; et les ennemis du vizir, ne se contentant pas seulement de sa chute, obtinrent aussi la confiscation de ses biens et son arrêt de mort. Du reste, Khalil-Pacha avait pourvu le pays de grands approvisionnements, et quand, deux ans plus tard, l'un de ses successeurs, Iouçouf-Pacha, ouvrit les hostilités, il eut la loyauté de dire : « Ce n'est pas moi, mais Khalil-Pacha qui entre en campagne. » Le même ministre voyant aussi l'exportation considérable de numéraire qui se faisait de Turquie dans l'Inde, d'où l'on importait une grande quantité d'étoffes, voulut, comme autrefois Rami-Pacha, pour l'Europe, s'affranchir de ce joug, et il fit venir, en Turquie, des ouvriers du Bengale, de Surate et de Bender-Abbâci[1].

1200 (1785-86). Depuis quelques années, on avait découvert des mines dans le sandjaq de Beï-Chehri, éïâlet de Qaraman, sandjaq de Nigdè; et plusieurs *ridjâl* ayant voulu les exploiter, on avait nommé pour chacune d'elles un *maaden-émîni;* mais, les paysans s'étant plaints des lourds impôts (*tékiâlîfi-chaqqa*) qui pesaient déjà sur eux, à titre de *qoudoumïè* « taxe d'arrivée » de chaque nouveau gouverneur, qâdi et aïân, et ayant prétendu que l'exploitation de ces mines nuisait à leurs travaux agricoles, cette exploitation fut délaissée[2].

Quant à la situation du trésor, elle n'avait pas changé ; l'époque du payement des *qystéïn* approchait,

[1] Djevdet, 316. Voy. plus haut, année 1115 (1703).
[2] *Id.* 335.

et le defterdâr, ne sachant où trouver les fonds à ce nécessaires, céda la place, le 10 redjeb, à Haçan-Efendi, qui, pour la troisième fois, devint ministre, et, dans chacune de ses gestions, ne sut rétablir les finances que par des émissions d'*eshâm*[1]. Il est juste de reconnaître, cependant, que le nouveau ministre des finances prit aussi des mesures pour assurer l'encaissement des recettes liquides qu'on transformait en *béqâïa* « arriérés, » 1° en séparant du revenu du *mouhassyl* les rentrées de la douane qu'il vendait en *eshâm*, aux enchères; 2° et en inscrivant en *irçâlïè* au khaznè le revenu des *mouqâtéa* dépendant du *mouhassyllyq*[2].

1202 (1787). Finalement, les éventualités de guerre qu'on avait cherché à éloigner ayant abouti à la dénonciation des hostilités contre la Russie, le grand vizir Iouçouf-Pacha prit le commandement de l'armée; en même temps, l'Allemagne rompit la paix, envahit le territoire ottoman, et la Porte, soumettant cette rupture au jugement de ses alliés européens, se mit en mesure de lutter contre ses deux puissants ennemis. Commencées avec quelques succès, les hostilités tournèrent bientôt au désavantage des Ottomans, qui perdirent Khoten, Iassy et Oczakow. Le taux des monnaies devait se ressentir de la situation; dès le commencement de la guerre, le *ïâldiz-altounou* était monté jusqu'à 5 ghourouch et

[1] Notre auteur n'a pas parlé d'autre émission de *séhim* que celle de l'année précédente.

[2] Djevdet, II, 356, 357.

demi, et le taux des monnaies fut fixé de la manière suivante :

Le *ïâldiz-altounou* à 5 ghourouch 10 paras [1].
Le *madjar-altounou* et le *foundouq-altounou* à 5 ghourouch [2].
L'*istambolou-mahboub* [3] à 3 ghourouch et demi.
Le *rïal* à 100 paras.

1203 (1788-89). Aux échecs militaires dont il vient d'être parlé, vint s'ajouter l'insubordination des janissaires réclamant leur solde jusque devant la tente du grand vizir, et menaçant de quitter le camp si elle ne leur était comptée. Le prix des subsistances augmentait; chacun ne songeait plus qu'à tromper autrui, et à s'enrichir par des voies illicites; les vizirs et les *mîrimîrans*, se trouvant à l'armée, étaient remplacés, dans leurs gouvernements respectifs, par des *mutécellims*, qui, accusés de vénalité, étaient constamment changés, et ruinaient les provinces par toutes sortes d'avanies. D'autre part, les arrivages de mer étant interrompus, la disette commençait à se faire sentir jusque dans la capitale, et faisait redouter de nouveaux malheurs. Enfin, la

[1] Djevdet, V, 289. Notre auteur rapporte plus haut (p. 226) que, depuis l'an 1200, le *ïâldiz-altounou*, au titre de 23 et demi (plus loin, p. 303, il n'indique que le titre de 23), était monté à 5 ghourouch et demi, et le *madjar-altounou*, au titre de 23 et 1 grain, à 5 ghourouch et 10 paras.

[2] Le *foundouq-altounou* n'était plus alors, si même il le fut jamais, supérieur au ducat vénitien. (Cf. années 1138 et 1128.)

[3] Même monnaie que celle indiquée (t. V, 304) par notre auteur sous le nom de *zer-mahboub* : « Il fut ordonné, vu le cours fixé en 1102 au *foundouq* et au *madjar-altounou*, que celui du *zer-mahboub* serait de 3 ghourouch et demi. » (Cf. année 1148.)

double guerre à soutenir contre l'Allemagne et la Russie avait mis le trésor à bout de ressources, et il fut décrété qu'un *emprunt* de 2,000 bourses serait fait dans chacune des régences barbaresques d'Alger et de Tunis, ainsi qu'un autre emprunt de 1,500 bourses sur les principaux négociants de Brousse [1]. On dut pourtant y renoncer, vu l'insuffisance des moyens pécuniaires des prêteurs, ainsi qu'à l'idée de recourir aux *vaqoufs* [2]; on ne trouva pas d'autre expédient que de frapper les *mouqâtéâti-mirïè* de la taxe dite *djèbèli* [3]. Cependant, le grand vizir, pressé par les besoins les plus impérieux, sollicitait du sultan l'envoi immédiat de 3 à 4,000 bourses, et provoqua cette réponse, où sultan Abdulhamid dévoile, avec une certaine grandeur, la pénurie du pays, et la douleur qui l'oppresse : « Je sais toute votre détresse, dit le monarque; vous me demandez de suite 3 à 4,000 bourses; hélas! Dieu sait que je vous enverrais même ma propre dotation (*khardjlyq*), si je la recevais [4]; mais le trésor n'a plus rien, et la question d'argent ne me laisse de repos ni jour ni nuit; j'avais songé au *djèbèli* et au *djizïè;* mais on me dit, à la Porte, que l'un est en délibération et l'autre déjà employé par nous; je ne perds pas un instant de vue

[1] Djevdet, IV, 118.

[2] Voy. ci-dessus, années 1031, 1065.

[3] Djevdet, IV, 119. Une taxe du même genre avait déjà été imposée en 1060, sous le nom de *bèdèli-timâr,* sur le revenu des fiefs, et, en 1151, sur celui des *mâlikiânè* et des *mouqâtéa.* (Voy. ci-dessus, année 1143.)

[4] موجود اولسه علم الله كندى خرجلغمى دخى كوندررر ايدم.

les besoins de l'armée, soyez-en convaincu; seulement, envoyez-moi les *bouïourouldou* pour la perception du *djizïè*, ainsi que le *defter* du *djèbèli*[1]; je trouverai moyen d'en tirer quelque chose; si je ne réussis pas à obtenir de grosses sommes, je vous ferai au moins des envois successifs de 300 à 500 bourses. Ce manque d'argent, Dieu le sait, me prive de tout repos. Que Dieu sauve l'empire[2] ! »

Plusieurs conseils, ayant pour objet de chercher les moyens de remédier à la crise, n'aboutirent à aucun résultat; on proposa de frapper une contribution (*iânè*) sur les fonctionnaires; mais, comme cela n'était pas une solution, les projets d'*emprunt* revinrent sur le tapis, dans une réunion privée, tenue chez le kiahia du grand vizir. Il y fut décidé qu'on ne pourrait donner de gages, mais que la dette, capital et intérêts[3], serait acquittée par la consignation de produits territoriaux, tels que blé, orge, soie, laine, etc. Toutefois, une pareille mesure, sans précédent dans l'histoire nationale, ne pouvait être résolue dans une assemblée privée; il fallait au moins l'adhésion du cheïkh-ul-islâm. Cette adhésion ayant été obtenue, l'*emprunt* fut adopté, et devait être contracté en Hollande[4]. Mais, dans la séance du conseil, tenue en rebi-akher, le gouvernement ayant exposé

[1] Cf. ci-dessus, années 1012, 1031, 1099.
[2] Djevdet, IV, 119, 120.
[3] كرك راس المال كرك فائض. Djevdet, 120.
[4] *Id.* 121.

qu'il lui fallait 1,500 bourses au printemps pour reprendre les opérations militaires, et que la négociation de l'emprunt exigeait des délais dont on ne pouvait attendre le terme, on abandonna ce projet, pour s'arrêter, définitivement, à l'expédient ordinaire, l'altération (*tezïif*) de la monnaie et l'élévation de sa valeur nominale. De plus, et vu la rareté du numéraire, l'usage des ustensiles d'or et d'argent fut interdit, et il fut prescrit aux particuliers de porter au *zarb-khânè*, qui leur en payerait le prix, à raison de 10 paras la drame d'argent pur, et de 6 ghourouch et 30 paras le *mithqâl* d'or[1], tous les objets et ustensiles d'argent en leur possession, sauf le cachet et les armes. Un autre décret impérial disposa qu'avec ces matières on frapperait une monnaie dite *djédîd-ikilik* « nouvelle pièce de 2 piastres » = 80 paras, altérée d'un cinquième, c'est-à-dire ayant 64 paras environ de valeur intrinsèque, et 16 de surélévation[2], ou crédit fait au coin dont elle portait l'empreinte. Cette forme d'emprunt contracté dans le pays même amena, virtuellement, l'enchérissement des marchandises, en proportion de la dépréciation de la monnaie d'échange, c'est-à-dire qu'elle eut pour effet de porter à 3 ghourouch le coût de tel article valant

[1] Djevdet, IV, 122. سیم خالصك درهمی اونر پاره والتونك مثقالی التیشر غروش اوتوز پاره اولمق اوزره

[2] ذکر اولنان جدید ایکیلکلرك تقریبا التمش درت پاره قدر مالیتلری اولوب اون بو قدر پاره‌سی اوزرنده‌کی سکه‌نك اعتباری دیمك اوله‌رق

précédemment 100 paras en ancienne monnaie, et ainsi de suite, et que le seul résultat réel fut d'abaisser, par ce fait, d'un cinquième les pensions et salaires payés par l'État[1].

D'autre part, les embarras politiques de la Porte n'étaient pas moins grands que ses embarras financiers. La Suède réclamait, de son côté, l'acquittement du subside promis, et fixé, ultérieurement, à 20,000 bourses, ou tout au moins la remise d'un *sened*, régularisant la modalité du payement; mais, en présence de la détresse publique, la Porte ne voulait pas prendre, avec cette puissance, des engagements qu'elle savait ne pouvoir tenir. On délibérait, et ces délibérations n'avaient d'autre effet que de mettre à nu les plaies du pays, de constater le dénûment de l'armée et le vide du trésor, qui n'avait pas 500 ghourouch à compter aux *moubâïéadjis*[2] « intendants militaires. » Cependant, il fallait au moins 6,000 bourses pour reprendre la campagne au printemps suivant, et la Turquie, impuissante à trouver

[1] Djevdet, *loc. laud.* 123.

[2] Le système des *moubâïéadjis*, agents chargés du monopole des approvisionnements de l'armée ou de la garnison de la capitale, fut aboli par sultan Sélim (Djevdet, V, 315). On nommait aussi *moubâïéadjis*, de 1843 à 1846, certains agents chargés, pour le compte du gouvernement, du rachat des anciennes monnaies en Turquie. (Voy. plus haut, année 1131.) L'institution des *moubâïéadjis* n'est-elle pas une réminiscence des *comes commerciorum* « agents spéciaux des empereurs de Byzance, chargés d'acheter la soie venue de Chine, et destinée à être travaillée dans certaines villes pour le compte de l'empereur ? » (Voyez M. Reinaud, *Relations politiques et commerciales de l'Empire romain avec l'Asie orientale*, p. 267 du tirage à part. Extrait du *Journal asiatique*.)

ces ressources en elle-même, essayait vainement de contracter un emprunt[1]. En outre, l'époque de l'envoi du *surrè* approchait; et comme on n'avait pas les fonds nécessaires, on se les procura au moyen de cette sorte de *corvée* qu'on imposait depuis quelque temps sur les gens riches, c'est-à-dire qu'au lieu de confisquer leur fortune, on les chargeait, par réquisition, de la réparation d'une forteresse, de la construction de certains bâtiments publics, et de la conduite du *surrè*. Cette année, la conduite du *surrè* fut imposée, à défaut du titulaire précédemment désigné, mais non assez riche pour cela, à l'ancien kiahia de feue Esma-sultân, lequel était chargé d'une *corvée* du même genre au camp, et qui préféra s'éloigner de l'armée[2].

Épuisé par les chagrins qui le rongeaient, et qui avaient gravement altéré sa santé, sultan Abdul-hamid expira le 11 redjeb, le lendemain du départ de la caravane de la Mecque, auquel il avait voulu présider[3].

[1] Djevdet, *loc. laud.* 202 et suiv.
[2] *Id.* 206.
[3] *Id.* 207.

SUR
LES INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES
DES SYNAGOGUES DE KEFR-BEREIM,
EN GALILÉE,

PAR M. ERNEST RENAN.

Le village de Kefr-Bereim (كفر برعم), à deux heures ou deux heures et demie au nord-ouest de Safed, est un des endroits de Galilée les plus remarquables sous le rapport des antiquités juives. Le nom de ce village ne se trouve ni dans la Bible, ni dans Josèphe, ni dans le Talmud; mais il figure dans les itinéraires de pèlerins juifs du moyen âge, sous la même forme qu'aujourd'hui, כפר־ברעם [1]. Dès cette époque, il était célèbre par ses deux synagogues. On y plaçait le tombeau de plusieurs rabbins célèbres, et de différents personnages bibliques. Les deux synagogues étaient déjà en ruines vers le milieu du xvie siècle.

Kefr-Bereim conserve encore aujourd'hui les restes de ces deux synagogues, toutes deux remarquables par leur style architectonique et par les ins-

[1] Carmoly, *Itinéraires de la Terre-Sainte des* XIIIe, XIVe, XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*, p. 132, 136, 155-156, 380, 455-456.

criptions qu'elles présentent. L'une de ces synagogues est située dans le village même, et est devenue une maison de paysan. Elle est de style dorique et de belle construction. C'est la mieux conservée de toutes les synagogues de Galilée; un architecte pourrait en faire une restauration intégrale, qui ne laisserait place à aucune chance d'erreur. Une inscription hébraïque se lit sous l'une des fenêtres. J'en ai pris un estampage, dont le n° 2 de notre planche reproduit tous les traits. Il est difficile, avec ces traits, de former un sens bien satisfaisant. On lit assez clairement אלעזרבריתן. Avant l'א, il y a quelques caractères tout à fait indécis, dont le premier paraît être un ב. Par moments, on est tenté de lire ישראל; mais je préfère voir dans les caractères qui forment le milieu de l'inscription le nom d'*Eleazar*. Ce qui suit peut aussi être lu בריתו, ou בריחו. Les deux premières lettres sont peut-être une abréviation de *Ben Rabbi*. En tout cas, cette inscription ne se rapporte pas à la construction de la synagogue sur laquelle elle se lit. C'est probablement l'œuvre de l'un des pèlerins qui sont venus à Kefr-Bereim. Le ב, le י et le ן final appartiennent au caractère carré le plus mûr. L'א, le ל, le ו, au contraire, ont de très-belles formes anciennes, qui surpassent en allure monumentale toutes les formes de ces caractères que nous connaissions jusqu'ici par l'épigraphie.

La seconde synagogue de Kefr-Bereim est située hors du village, au milieu des champs. Il ne reste debout que la porte; d'assez nombreux débris gisent

alentour, et présentent les particularités ordinaires du style des synagogues de Galilée, notamment le goût pour les demi-colonnes doubles, taillées d'un seul bloc avec leur piédestal et une partie de la surface lisse où elles s'engagent. La porte est d'un style bizarre, extrêmement chargée d'ornements (cordés, rinceaux, antéfixe central). A la partie inférieure du linteau, a été ménagé un listel de cinq centimètres de large, sur lequel se lit une longue inscription hébraïque (voyez n° 1). Elle a été remarquée depuis longtemps par les Juifs de Safed. Mais ils n'ont jamais pu lire que le mot שלום [1]. On doit supposer qu'il en fut de même au moyen âge [2]. Un singulier rapprochement, cependant, doit être signalé ici. Rabbi Samuel bar Simson (commencement du XIIIe siècle) dit qu'il trouva à Meïron une synagogue avec une inscription portant qu'elle avait été bâtie par *Schalom ben Lévi* [3]. La synagogue ancienne dont les restes se voient encore à Meïron n'a pas d'inscription. *Schalom* n'est pas un nom propre. Y aurait-il là une confusion? On verra qu'un des premiers mots de notre inscription est *Schalom*, et qu'en effet le nom du fondateur est *Ben Lévi*. Meïron, d'ailleurs, n'est qu'à une heure et demie de Kefr-Bereim.

Robinson vit l'inscription, la crut illisible, et

[1] Robinson, *Biblical Researches in Palestine*, III, p. 70.
[2] Carmoly, p. 135.
[3] *Ibid.* p. 134.

négligea de la copier[1]. M. Thomson, sans l'avoir comprise, déclara, assez légèrement, « qu'elle ne donne aucun renseignement sur l'auteur, l'âge et le caractère du monument[2]. » M. Van de Velde la proclama également indéchiffrable, et se contenta de reproduire, à la suite de son Voyage, une copie qu'il en avait prise[3]. Cette copie rend si médiocrement les traits de l'original, qu'il eût été certainement impossible d'en tirer un sens suivi. Aussi je ne crois pas qu'elle ait suscité aucun travail d'interprétation. J'ai pris un estampage très-soigné de l'inscription, d'après lequel a été exécutée la gravure ci-jointe. On verra que c'est par erreur que Robinson et Van de Velde l'ont crue ébréchée. Placée assez haut et hors de la portée de la main, l'inscription de Kefr-Bereim n'a souffert que des injures de l'air; une petite mousse qui s'est formée dans le creux des lettres lui donne seule l'apparence un peu fruste.

Les trois premières lettres offrent quelque difficulté. On est tenté d'abord de voir dans la première un *vav*. La deuxième lettre paraît d'abord un *heth*. La troisième ressemble à la première, quoiqu'un peu plus forte. Mais ces valeurs ne prêtent à aucun sens. Comme dans notre inscription les ו, les י et les ז se ressemblent beaucoup, et que la deuxième lettre peut être un ה aussi bien qu'un ח, on se trouverait

[1] *Loc. cit.*

[2] *The Land and the Book*, I, 436 (New-York, 1860).

[3] *Reise durch Syrien und Palæstina*, I, p. 133 (Leipzig, 1855).

plongé dans de grandes incertitudes, si une considération étrangère à la paléographie ne devait bientôt venir trancher tous les doutes, et nous donner la vraie lecture de ces trois lettres avec une certitude absolue.

Le mot שלום se lit ensuite avec une parfaite évidence. Le ם final offre exactement la forme qu'il a dans les Bibles imprimées.

Le mot במקום se lit ensuite d'une façon non moins certaine. Le מ médial a une forme très-remarquable, qui le rapproche tout à fait du מ des inscriptions de M. de Vogüé[1], de l'inscription trouvée dans le monument appelé « Tombeaux des rois, » par M. de Saulcy, et de celle que j'ai trouvée à Gébeil.

Ce qui suit, הזה ובכל מקומות, n'offre non plus aucune difficulté.

La lettre qui suit pourrait être prise pour un *vav ;* mais les quatre lettres subséquentes donnant évidemment שראל, on est amené forcément à voir dans la première lettre un *iod*. Les formes de ces deux lettres, dans l'alphabet carré, ne différaient guère, autrefois surtout, que par leur grandeur.

Nous obtenons donc un membre de phrase très-simple et très-régulier :

.... שלום במקום חזה ובכל מקומות ישראל

..... pacem in loco hoc et in omnibus locis Israël.

Cette phrase renferme une allusion évidente à un passage d'Haggée (II, 9), relatif au second temple :

[1] *Revue archéologique*, mars 1864.

במקום הזה אתן שלום נאם יהוה צבאות : « In loco hoc « dabo pacem, ait Jehova Sebaoth. » Il est clair, d'après cela, que les doutes qui nous restaient sur le premier mot sont levés. Le verbe renfermé dans les trois premières lettres est évidemment נתן. La seule hésitation qui peut rester est de savoir s'il faut lire נתן ou יתן; mais cette seconde leçon est plus conforme au passage d'Haggée, plus naturelle, et répond mieux aux traits de l'original. La troisième lettre, en effet, est plus grosse et plus forte que la première. Il faut donc traduire : « Det pacem... etc. » On peut aussi, si l'on veut, ponctuer יִתֵּן.

Les quatre lettres suivantes donnent clairement יוסה « *José*, » forme altérée du nom de *Joseph*, très-commune chez les Juifs dans les premiers siècles de notre ère.

Le caractère suivant est assez indécis. La lettre avec laquelle on songe le plus volontiers à l'identifier est le *hé*, et cette lecture est pleinement confirmée par la suite. En groupant, en effet, avec notre lettre indécise, les huit lettres suivantes, qui ne donnent lieu à aucun doute, on obtient le nom יוסה הלוי בן לוי « José Hallévi ben Lévi. »

Ce qui suit, עשה השקוף הזה, est également clair. שקוף est le mot mischnique pour « linteau ; » le mot biblique est משקוף. Il faut donc traduire : « José Hallévi ben Lévi a fait ce linteau. » La forme du ף final est très-remarquable. Une inscription plus ancienne porterait sans doute, comme les inscriptions phéniciennes, le verbe פעל.

A partir de cet endroit, on sent que le lapicide s'aperçoit qu'il n'aura pas de place pour écrire tout ce qu'il veut. Il serre ses lettres et les fait plus petites. Les trois premières lettres de cette nouvelle série font hésiter un moment; elles sont certaines cependant; il faut lire תבא. On remarquera la forme de l'*apheh*, comparée à celle que la même lettre présente dans le mot ישראל.

Le mot suivant est parfaitement clair; c'est ברכה.

Les lettres suivantes donnent במעיוש. Après le ש, on remarque un trait qui n'est aucune lettre précise, qui cependant peut renfermer l'intention d'un ל, mais qui, en tout cas, implique une abréviation, et prouve que le lapicide n'a pas eu assez d'espace pour écrire sa dernière formule. במעיוש ne donne absolument aucun sens. Il est donc évident qu'il s'agit ici d'une de ces formules consacrées que les Juifs aiment à écrire en ne traçant que les lettres initiales, en ayant soin toutefois que la première radicale de chaque mot soit écrite. M. Derenbourg, que j'ai consulté sur ce point, m'a donné la formule dont il s'agit. C'est sûrement תבא ברכה במעשי ידיו ושלום « Veniat benedictio in opera manuum ejus et « pax. »

Toute l'inscription doit donc se lire et se ponctuer ainsi :

יִתֵּן שָׁלוֹם בַּמָּקוֹם הַזֶּה וּבְכֹל מְקוֹמוֹת יִשְׂרָאֵל יוֹסֵה הַלֵּוִי בֵּן לֵוִי
עָשָׂה הַשִּׁקּוּף הַזֶּה תָּבֹא בְרָכָה בְּמַעֲ[שֵׂי] יָ[דָיו] וְשָׁ[לוֹם]

« Det (Deus) pacem in loco hoc et in omnibus

« locis Israël. Jose Levita filius Levi fecit superlimi-
« nare hoc. Veniat benedictio in opera manuum ejus
« et pax. »

A quelle époque rapporter cette inscription? Les considérations paléographiques feraient penser au IIe siècle de notre ère. En effet, le caractère de notre inscription semble plus récent que celui de l'inscription du « Tombeau de saint Jacques, » à Jérusalem, et du sarcophage de M. de Saulcy. Le caractère de notre inscription ressemble d'ailleurs beaucoup à celui des catacombes juives, et en général à celui des épitaphes juives des premiers siècles.

Les considérations philologiques conduisent au même résultat. Le mot שקוף est un mot mischnique. Le mot שְׁקָפִים, dans la Bible, a un sens un peu différent. Le nom de l'auteur du monument, יוסה, conduit au même résultat. Ce nom est une altération de יוסף. יוסי et יוסף se mettent indifféremment l'un pour l'autre dans le *Pirké Avoth* et dans le Talmud [1]. Cette altération se trouve déjà dans les Évangiles synoptiques et les Actes des Apôtres. Les manuscrits les plus autorisés emploient indifféremment, pour le même personnage, les formes Ἰωσῆς et Ἰωσήφ [2]. La forme José était donc employée dans la deuxième moitié du Ier siècle. Elle l'était peut-être dès la fin du Ier siècle avant J. C. Je suis porté à croire, en effet,

[1] *Pirké Avoth*, I, 4, par exemple. Cf. Lightfoot, *Horæ hebr.* in Act. Apost. I, 23. Les doutes de Winer sur l'identité de ces deux noms (*Bibl. Realw.* art. *Joses*) sont peu fondés.

[2] Matth. XIII, 55; XXVII, 56; Marc, VI, 3; XV, 40, 47; *Act.* IV, 36.

que le premier nom propre de la deuxième ligne de l'inscription du « Tombeau de saint Jacques » doit être lu יוסה. Le ס ressemblerait beaucoup, en cette hypothèse, à celui de notre inscription. Le מ, proposé par M. de Vogüé, n'a pas une forme bien plausible, et ce savant paléographe remarque lui-même ce que le nom de ימה a de singulier. C'est à M. de Vogüé à voir, sur ses estampages, si l'hypothèse que je propose peut être admise.

Enfin, le style du monument, assez mesquin sous le rapport du goût, fait penser aussi à l'époque des seconds Antonins. La synagogue de Kasyoun, à deux heures de Kefr-Bereim, a une inscription votive pour le salut de Septime Sévère. Certes, la synagogue de Kasyoun pouvait exister avant que l'inscription y fût érigée[1]. Mais les inductions historiques nous présen-

[1] Voici l'inscription, restituée par M. Léon Renier.



ΥΠЄΡCΩΤΗΡΙΑCΤΩΝΚ[ΥΡΙ
ΩΝΗΜΩΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩ[Ν
ΚΑΙCΑΡΩΝΑ.CЄΠΤCЄΟΥΗ[ΡΟΥ
ЄΥCЄΒ.ΠЄΡΤ.CЄΒ.ΚΑΙΜ.ΑΥΡ.Α[ΝΤΩΝ
ΙΝΟΥ … ЄΤΑΥΙΩΝΑΥ[ΤΟΥ
ЄΥΧΗCΙΟΥΔΑΙΩΝ

	Ὑπὲρ σωτηρίας τῶν κ[υρί-
καὶ	*ων ἡμῶν Αὐτοκρατόρω[ν*
Ἰουλίας	*Καισάρων, Λ. Σεπτ. Σεουή[ρου*
Δόμνης	*Εὐσεβ. Περτ. Σεβ., καὶ Μ. Αὐρ. Ἀ[ντων-*
Σεβ.	*ίνου, [καὶ Λ. Σεπτ. Γ]έτα, υἱῶν αὐ[τοῦ.*
	Εὐχῆς Ἰουδαίων.

Cette inscription a dû être gravée entre le commencement de l'an 196 et la fin de l'an 198.

tent la fin du second siècle et le commencement du troisième comme l'époque qui convient le mieux à la construction de tels bâtiments. Après la destruction de Jérusalem (l'an 70), le judaïsme se réfugia en Galilée; le christianisme se développait plutôt dans la Batanée et le Hauran. On sait qu'à partir de l'an 200 à peu près, Tibériade devient comme la capitale du judaïsme. Le grand mouvement des écoles d'où sont sorties les compilations talmudiques a surtout pour théâtre la Galilée. C'est donc probablement vers le temps de Juda Hakkadosch que fut tracée notre inscription, et on peut croire qu'elle nous représente bien le caractère dans lequel fut écrite la Mischna. On remarquera que l'orthographe en est conforme, jusqu'à la dernière minutie, à celle des Bibles dont nous nous servons de nos jours.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1864.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Pavet de Courteille, qui annonce qu'il se retire de la participation à l'édition de Masoudi, pour se consacrer entièrement à ses travaux sur le turc oriental; il est persuadé que les intérêts de la Société n'en souffriront pas, puisqu'elle peut confier à son collabora-

teur, M. Barbier de Meynard, la publication entière de l'ouvrage. Le Conseil exprime ses regrets de la détermination de M. Pavet de Courteille, et charge M. Barbier de Meynard, seul, de la publication de Masoudi.

Il est donné lecture de deux notes de M. de Paravey, par lesquelles il demande l'analyse détaillée, dans le Journal asiatique, de deux brochures qu'il envoie. Renvoyé à la Commission du Journal.

Un membre demande que M. le Bibliothécaire fasse la note de ce qui peut manquer à la Société des cahiers de la *Bibliotheca indica* de Calcutta. M. de Rosny promet de s'en occuper.

Le secrétaire donne quelques renseignements sur la difficulté qu'éprouve la Société de faire parvenir par la poste son Journal en Russie. M. de Khanikoff promet de s'en occuper.

M. Lancereau lit quelques extraits d'une traduction du *Pantchatantra*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par la Société. *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes.* Vol. III, 2. Sse-schu, Schu-king, Schi-king, in mandschurischer Uebersetzung, mit einem mandschu-deutschen Wörterbuch, von Gabelenz, cah. II. Leipzig, 1864, in-8°.

— *Abhandlungen, etc.* Vol. III, cah. 3. Die Post- und Reiserouten des Orients, von Sprenger. Cah. I. Leipzig, 1864, in-8°.

— *Abhandlungen.* Indische Hausregeln, sanskrit und deutsch, von Stenzler. Leipzig, 1864, in-8°.

Par la Société. *Journal of the American oriental Society.* Vol. VIII, n° 1. New-Haven, 1864, in-8°.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal.* N° III, 1863, et n° I, 1864. Calcutta, in-8°.

Par la Société. *Revue orientale,* n° 54. Paris, 1864, in-8°.

Par M. de Rosny. *Bulletin du Grand Orient de France.*

Septembre 1864, n° 7, renfermant une notice de M. de Rosny sur la franc-maçonnerie chinoise. Paris, 1864.

Par la Société. *Zeitschrift des deutschen morgenlandischen Gesellschaft.* Vol. XVIII, cah. 4. Leipzig, 1864, in-8°.

Par la Société. *Bulletin de la Société de Géographie*, juillet. Paris, 1864, in-8°.

Par la Société. *Proceedings of the Royal Geographical Society.* Vol. VIII, n°s 4 et 5. Londres, 1864.

Par l'Université de Leyde. *Lexicon geographicum*, cui titulus est Merasid. Fasc. XI. Leyde, 1864, in-8°.

Par l'Académie de Lisbonne. *Boletim o Annaes do Conselho Ultramarino.* N°s 111 et 113. Lisbonne, 1864, in-fol.

Par M. de Paravey. *Ninive et Babylone*, expliquées dans leurs écritures et leurs monuments par les livres assyriens, conservés en Chine, suivies d'une note relative aux quatre fils Aymon; recherches sur le Han des Chinois, le Danaké des Grecs et la Caurie. Lyon, 1863, in-8° (16 pages).

Par le même. *La France littéraire et scientifique*, 17 septembre 1864. Lyon, in-8°.

Par la Société. *Bibliotheca indica*, nouvelle série :

N°s 49, 52 et 53. *Wis o Ramin*, edited by Captain Lees, cah. 2, 3 et 4. Calcutta, 1864, in-8°.

N° 46. *The Sankara Vijaya*, by Anantanda Giri. Fasc. I. Calcutta, 1864, in-8°.

N° 54. *The Brihatsanhita of Varaha Mihira.* Fasc. II. Calcutta, 1864, in-8°.

N° 55. *The Srauta Sutra of Aswalayana.* Fasc. I. 1864, in-8°.

N° 56. *The Nyaya Darsana of Gotama.* Fasc. I. 1864, in-8°.

Par l'auteur. *Kholaçat al Hissab*, ou Quintessence du calcul, par Baha eddin al Aamouli, traduit et annoté par A. Marre; deuxième édition revue. Rome, 1864, in-4°.

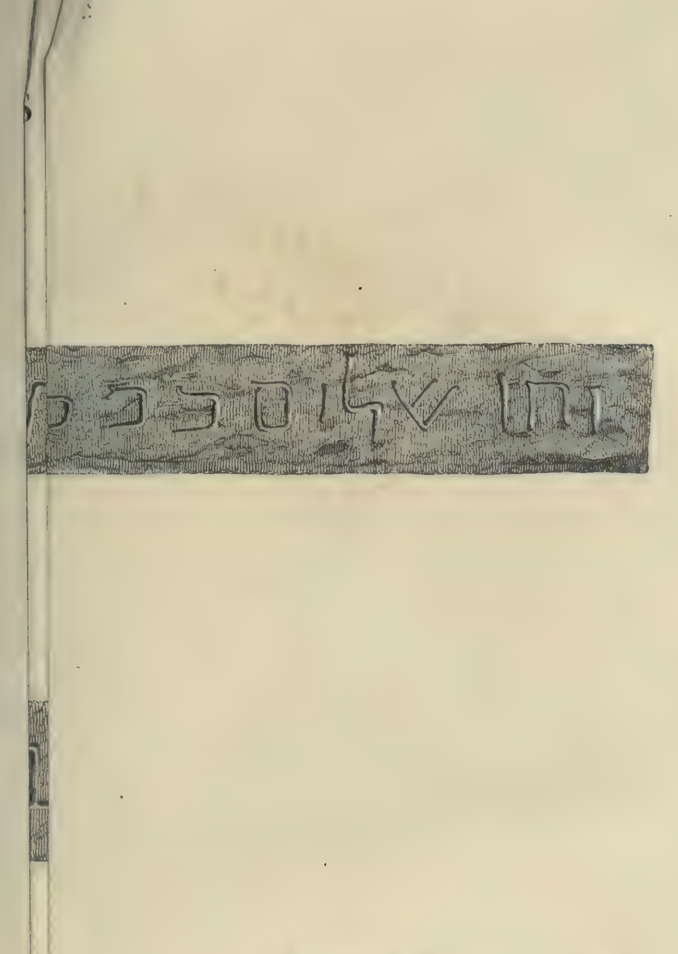
TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IV, VIe SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

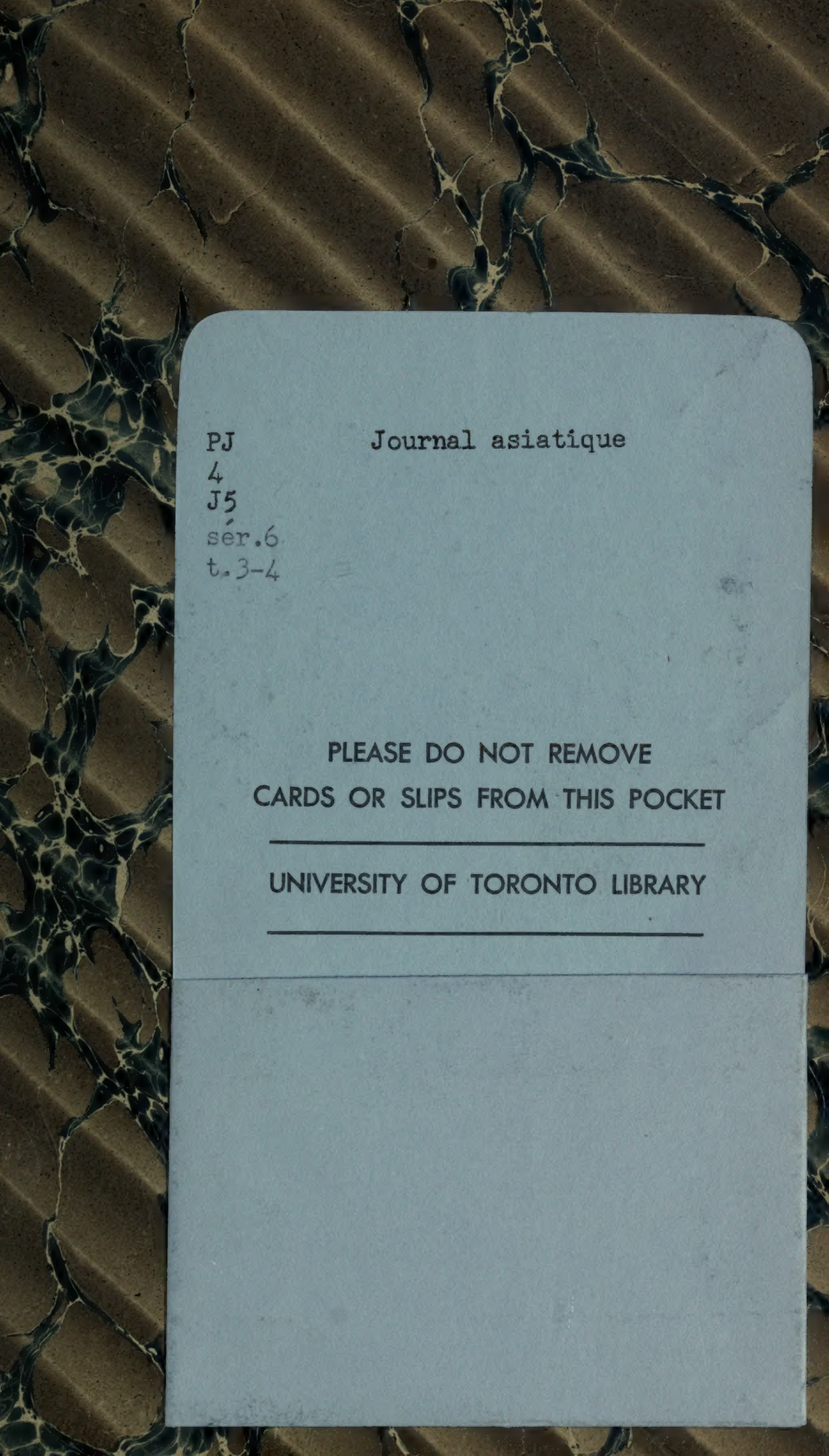
NOUVELLES ET MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE.



Journal asiatique. — Décembre 1864.




PJ
4
J5
sér.6
t.3-4
Journal asiatique
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

